




Digitized by Google

REVUE
CONTEMPORAINE

(REVUE EUROPÉENNE ET ATHENÆUM FRANÇAIS)

XIIIe ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

TOME QUARANTE ET UNIÈME

(LXXVIe DE LA COLLECTION)

---

15 SEPTEMBRE 1864

1re LIVRAISON

76
1864

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE CONTEMPORAINE

1, RUE DU PONT-DE-LODI, 1

Et à la Librairie DENTU, Palais-Royal

LONDRES

KING, Parliament street, 34,

ARNOLD, Fleet street, 86.

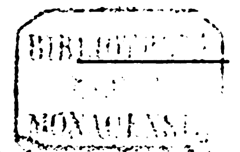
BRUXELLES

BROUWET, Librairie Nouvelle,

Rue Montagne-de-la-Cour, 39.

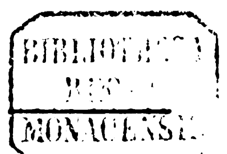
1864

LIVRAISON DU 15 SEPTEMBRE 1864 (N° 299).



REVUE

CONTEMPORAINE



REVUE

CONTEMPORAINE

TREIZIÈME ANNÉE

2e SÉRIE. — TOME QUARANTE ET UNIÈME

LXXVIme DE LA COLLECTION

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE CONTEMPORAINE

1, RUE DU PONT-DE-LODI, 1

1864




BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

INTRODUCTION

GÉNÉRALE

A L'HISTOIRE DE FRANCE

DEUXIÈME PARTIE[1]

DESCRIPTION DE LA SURFACE DU SOL FRANÇAIS

DESSIN GÉNÉRAL DU TERRITOIRE; VALLÉES ET FLEUVES

I

Dans la première partie de ce travail, on a essayé de faire voir comment s'est formé, dans l'immense période des temps géologiques, cette partie de l'écorce terrestre qui porte aujourd'hui la France. Il faut à présent sortir de la nuit de ces vieux âges; il faut oublier les scènes grandioses dont la nature est le puissant acteur et ces luttes des forces matérielles et fatales qui renouvellent les mondes. Mais avant de contempler celles dont l'homme est l'humble agent, auxquelles, du moins, se mêleront de plus en plus l'intelligence et la liberté, il est nécessaire d'étudier le théâtre où elles se déploieront.

[1] Voir 2e série, t. XL, p. 209 (livr. du 31 juillet 1864).

L'histoire qui raconte est un art; l'histoire qui explique, qui classe les phénomènes sous des lois, je veux dire les faits sous leurs causes, est une science. J'ai cette ambition pour l'étude à laquelle j'avais voué ma vie, qu'elle peut monter à ce rang. Voilà pourquoi je veux étudier, avant les causes politiques et morales, la grande influence qui, au début, est la plus forte, celle du sol, du climat et de tous les agents matériels, le rôle, en un mot, de la nature dans le grand drame de nos destinées nationales.

On disait autrefois que la géographie était l'œil de l'histoire. On voulait dire qu'elle voit et qu'elle explique bien des choses qui sans elle resteraient obscures et inexplicables. De toutes les forces, en effet, qui déterminent la vie des nations, il en est une seule peut-être qui agisse du premier au dernier jour: je veux parler de l'influence de la nature physique, sol et climat: des fleuves qui réunissent et des montagnes qui isolent, de la mer qui fait les marins, des mines qui font les industriels et des plaines fécondes ou stériles qui font le laboureur robuste ou le pâtre nomade.

Homère appelait la terre la mère nourrice des peuples. Mais ce n'est pas seulement la vie matérielle qu'ils y puisent; ce sont des usages, des mœurs, et par conséquent des idées qu'ils y prennent: vieille vérité entrevue dès longtemps par l'instinct des peuples qui se disaient autochthones; elle a inspiré à Hippocrate son traité fameux, à Tite-Live son explication de la fortune de Rome primitive, et elle faisait dire à Cuvier, cet autre ancien : « La Lombardie n'élève que des maisons de briques, à côté de la Ligurie qui se couvre de palais de marbre. Les carrières de travertin ont fait de Rome la plus belle ville du monde ancien ; celles de calcaire grossier et de gypse font de Paris l'une des plus agréables du monde moderne. Mais Michel-Ange et le Bramante n'auraient pu bâtir à Paris dans le même style qu'à Rome, parce qu'ils n'auraient pas trouvé la même pierre..... Nos départements granitiques produisent sur tous les usages de la vie humaine d'autres effets que les calcaires. On ne se logera, on ne se nourrira, le peuple, on peut le dire, ne pensera jamais en Limousin ou en Basse-Bretagne comme en Champagne ou en Normandie. Il n'est pas jusqu'aux résultats de la conscription qui n'aient été différents, et différents d'une manière fixe sur les différents sols. »

Le sol, en effet, est pour la société qui l'habite ce que le corps est pour l'esprit qu'il renferme. Comme il n'y a pas d'hommes qui soient de pures intelligences, il n'y a pas de peuple qui ait vécu en dehors des conditions que son territoire lui impose. Montesquieu, j'en demande pardon à son génie, posait la question d'une manière incomplète en la plaçant surtout dans le climat; Cuvier l'a mise dans

la nature du sol ; il faut la mettre dans l'ensemble des influences extérieures qui agissent sur l'homme. Mais de la phrase de Cuvier effaçons le mot *jamais*. On verra plus loin que, pour expliquer l'homme et la société, il faut ajouter aux forces vives de la matière, les forces vives de l'intelligence. L'esprit souffle où il lui plaît.

Voilà pourquoi je fais précéder l'histoire de la France d'une description de sa surface. Nous marcherons ensuite plus à l'aise à travers les événements accomplis sur ce théâtre bien étudié. C'est d'ailleurs un devoir aussi pour nous de connaître, dans le détail de sa structure extérieure, cette terre de France, notre domaine et l'objet de nos affections. Il y a quelque chose de nous-mêmes dans ces montagnes qui nous protégent et nous versent leurs eaux fécondes; dans ces fleuves depuis tant de siècles nos serviteurs fidèles ; dans cette terre enfin qui est aussi la poussière sainte de nos pères.

Les anciens contaient qu'Hercule lutta tout un jour avec le géant Antée. Vingt fois il le terrassa sans pouvoir le vaincre, parce que chaque fois que le géant, fils de la Terre, touchait le sein de sa mère, elle lui communiquait une force nouvelle et indomptable. La terre de France, on le verra je l'espère, a aussi communiqué au peuple qui l'habite une vertu particulière, une force qu'il ne peut perdre puisqu'elle ne tient pas à l'homme qui passe, mais à la nature qui demeure.

II

Deux mers, l'Océan et la Méditerranée, deux chaînes de hautes montagnes, les Alpes et les Pyrénées, enfin un des grands fleuves de l'Europe, le Rhin, déterminaient, dans l'antiquité, les limites de la Gaule. La France n'a reculé du Rhin et des Alpes derrière la Meuse et le Rhône qu'au traité de Verdun (843), après une victoire qui nous a enlevé autant de provinces que la défaite la plus désastreuse. Elle n'a cessé, depuis qu'elle s'est reconquise elle-même, de réclamer son antique héritage. Elle a retrouvé depuis quatre ans ce qui lui manquait de la barrière des Alpes ; elle a accepté celle du Jura, qui laisse la Suisse en dehors de son domaine, et elle a regagné quarante lieues de frontière, le long du Rhin. Mais de Dunkerque à Lauterbourg subsiste l'immense ouverture par laquelle toutes les invasions sont venues, et que Louis XIV a essayé de fermer en y élevant trois lignes de places fortes, la Révolution et

l'Empire, en semant dans les provinces voisines, comme une garde avancée, nos idées et nos lois.

Si, par la pensée, on comblait toutes nos vallées, la surface de la France se présenterait comme un plan incliné depuis la cime des Alpes jusqu'à la mer. Etroit à sa partie supérieure, de Nice au Mont-Blanc, il s'ouvre en éventail sur l'Océan et son bord extrême trace, des bouches du Rhin à celles de la Bidassoa, un quart de cercle dont le développement est de plus de quatre cents lieues.

Le trait caractéristique de notre sol est la longue chaîne des Cévennes et des Vosges, qui coupe la France en deux. A l'orient, entre elle et les Alpes, se trouve l'immense dépression où le Rhin et le Rhône se sont jetés. A l'ouest et au nord, ses ramifications dessinent le relief du pays et ont donné naissance à quatre bassins débouchant sur trois mers. Enfermée tout entière dans notre territoire, elle est comme l'épine dorsale de la France, le point d'appui de sa charpente orographique. Mais en même temps qu'elle détermine la ligne de partage des eaux, elle s'abaisse assez pour laisser passer sur son faîte routes, canaux et chemins de fer.

Les Cévennes proprement dites n'appartiennent qu'au département de la Lozère, où elles atteignent leur plus grande altitude. Mais elles étendent leur nom et abaissent leurs rameaux, d'une part, jusque vers Castelnaudary, où elles rencontrent, au col de Narouze (189 m.), les dernières collines des monts Corbières, rameau détaché des Pyrénées ; de l'autre, jusque vers Châlon, où elles touchent aux côtes vineuses de la Bourgogne. Ces collines, le plateau de Langres et les monts Faucilles unissent les Cévennes aux Vosges, que le Rhin sépare du Taunus allemand [1].

Considérées ensemble, les Cévennes et les Vosges représentent une ligne de 960 kilomètres de développement, souvent étroite, mais qui a 280 kilomètres de largeur sous le parallèle de Limoges.

Du côté de l'orient, les Cévennes viennent brusquement mourir dans le grand fossé du Rhône, comme les Vosges dans la plaine du Rhin. Mais à l'ouest elles étendent de puissants rameaux qui, après avoir formé la chaîne des Dômes d'Auvergne, courent dans toutes les directions à travers nos provinces aquitaniques qu'elles ont, par leurs saillies, relevées au-dessus des eaux [2]. A voir, dans le Limou-

[1] Les plus hautes sommités des Vosges sont le ballon de Guebwiller (1,431 mètres) et le Haut-d'Honec (1,431 mètres); celles des Cévennes sont la Lozère (1,490 mètres), le mont Mezenc, dans le Vivarais (1,774 mètres) Le point culminant de la Côte-d'Or, le Tasselot, près de Dijon, n'en a que 6 2; la cime de Montaigu, sur le plateau de Langres, seulement 497; les monts Faucilles, au sud d'Epinal, 491, et les montagnes du Maconnais, à peine 160.

[2] De la Lozère se détachent les montagnes du Velay et du Forez, qui séparent la Loire de l'Allier, et les monts de la Margeride (1,200 mètres), qui se réunissent aux montagnes de

sin, le Quercy et le Périgord, leur surface largement ondulée, on dirait une mer solidifiée au milieu d'une tempête.

Plus près de la chaîne centrale, l'aspect est bien autrement sévère et grandiose. Si l'on gravit la cime du mont Mezenc, près de la ville du Puy, le regard s'étend librement de la ligne verdoyante des Dômes d'Auvergne jusqu'aux Alpes aiguës du Dauphiné et de la Savoie, que couvrent des neiges éternelles, et l'on voit la Loire et l'Allier s'ouvrir péniblement une route par des défilés granitiques, l'une vers l'humide plaine du Forez[1]; l'autre, vers l'étroite et féconde vallée de la Limagne. Mais ce que voient les yeux du corps n'est rien à côté de ce que peuvent contempler les yeux de l'esprit. Quel grand et terrible spectacle présentait cette région, lorsque toutes les montagnes de l'Auvergne, du Velay et du Vivarais en feu vomissaient les torrents de lave qui ont couvert leurs flancs et étendu dans les vallées ces prismes basaltiques que le peuple appelle les colonnades ou les chaussées des géants. Tout le Vivarais en est couvert. Mais l'homme alors n'était pas né ou errait encore dans les solitudes de l'Asie. Aujourd'hui, villes et villages se sont assis sur les laves refroidies, et des forêts de châtaigniers enfoncent leurs racines dans la bouche des cratères[2].

Ce sol tourmenté, qui rejette la Garonne à l'Ouest, et envoie la Loire au nord, régularise ses mouvements désordonnés en approchant du golfe de Gascogne. Les mamelons du Limousin deviennent deux séries de collines qui enveloppent l'ancien golfe du Poitou, terre basse, marécageuse, domaine encore récent de la mer, et vont mourir aux deux pointes de Saint-Gildas et de la Coubre, à l'embouchure des deux fleuves. Un cours d'eau devait naître à leur point d'intersection; il y est, la Charente, une de nos plus gracieuses rivières, devenue aussi, grâce à Rochefort, une des plus importantes.

Le rôle rempli, entre la Garonne et la Loire, par les hauteurs dé-

l'Auvergne, où le Puy-de-Dôme, le Plomb-de-Cantal et le Puy-de-Sancy s'élèvent jusqu'à 1,476, 1,858 et 1,897 mètres. Du massif que forment ces montagnes partent les mamelons du Limousin, du haut Quercy et du Périgord, dont les dernières ondulations vont mourir dans le Poitou, au plateau de Gatine (136 mètres), et dans la Saintonge, à la pointe de la Coubre.

[1] La plaine du Forez a un sous-sol argileux qui ne laisse pas filtrer les eaux, et son peu de pente empêche leur écoulement à la surface.

[2] Toutefois, le voisinage des feux souterrains est révélé par les sources thermales. A Chaudesaigues, près de Saint-Flour, la source de Par a une température de 81°; beaucoup d'autres, qui sourdent de tous côtés dans cette vallée, sont presque aussi chaudes. On a calculé que la chaleur fournie par la première et utilisée par les habitants équivaut à celle que leur donnerait le bois d'une forêt de chênes de 540 hectares. Des conduits mènent cette eau dans les maisons, et elle y sert à tous les usages domestiques. Elle cuit les œufs ou les fait éclore, à volonté.



tachées des Cévennes, l'est, entre Loire et Seine, par la chaîne moins puissante, mais plus simple et plus longue, qui part des montagnes de la Bourgogne, et donne d'abord naissance aux côtes tristes et sévères du Morvan. Derrière Orléans, ces hauteurs s'étalent en un vaste plateau et, plus loin, se relèvent en une petite chaîne, qui est déjà remarquable vers Alençon (273 mètres). Entre la Mayenne et la Vire, cette chaîne se divise, et ses deux rameaux forment la charpente des deux presqu'îles du Cotentin et de la Bretagne, qui s'avancent si hardiment dans la mer, portant chacune, à son extrémité, sa grande forteresse maritime, Brest et Cherbourg. Le point de bifurcation est trop près de la mer pour qu'il en sorte une rivière de quelque importance. La Vilaine a assez d'eau pour alimenter un canal, trop peu pour un port. Cependant, grâce aux marées, la navigation maritime y remonte jusqu'à Redon, en passant sous le magnifique pont suspendu de la Roche-Bernard [1].

Entre Seine et Meuse, fait analogue. Une chaîne double, l'Argonne (439 mètres) et l'Ardenne occidentale (601 mètres), enveloppe la haute Meuse, qui, pourtant, coupe l'obstacle et s'enfuit vers le nord, aux Pays-Bas, tandis que l'Ardenne se prolonge dans l'ouest jusque vers Saint-Quentin, d'où il envoie, d'un côté, les collines de la Picardie qui viennent s'étaler en un large plateau dont les saillants extrêmes sont les caps de la Hève et d'Antifer, derrière le Havre ; de l'autre, celles de l'Artois et du Boulonnais, qui se terminent entre la Manche et la mer du Nord, aux caps Gris-Nez et Blanc-Nez. Un troisième rameau entre en Belgique par le Quesnoy ; il est peu élevé, mais souvent abrupte, quand ses flancs tombent à pic dans la Meuse. Au nœud d'où partent ces hauteurs, sont les sources de quatre cours d'eau, de l'Oise et de la Sambre, tributaires de deux fleuves et lien de deux pays, la Belgique et la France ; de la Somme et de l'Escaut, qui arrivent à la côte et doivent aux marées de l'Océan l'importance commerciale que la masse peu considérable de leurs eaux n'aurait pu leur donner.

L'Ardenne orientale s'étale, entre la Moselle et la Meuse, en un plateau inculte et marécageux (698 mètres). Au delà sont les collines volcaniques de l'Eifel (866 mètres) dont les derniers coteaux, chargés de vignobles et de vieilles forteresses féodales, forment, entre Cologne et Coblentz, la partie la plus pittoresque de la vallée du Rhin.

Les Vosges vont aussi mourir au bord du grand fleuve, entre Spire et Mayence [2]. Serrés de près par la Moselle et le Rhin, qui leur

[1] Les hauteurs de la Bretagne, connues sous le nom de montagnes Noires et de monts d'Arrée, ont 351 et 399 mètres.

[2] Elles y arrivent sous le nom de Hardt (674 mètres) et de mont Tonnerre (678 mètres)

sont parallèles, elles n'ont pas de contreforts étendus. Pourtant, leur épaisseur, entre Colmar et Luxeuil, est de 68 kilomètres ; mais elle n'est que de 28 entre Phalsbourg et Saverne. Du côté de l'Alsace, leurs collines sont encore chargées des ruines féodales les plus pittoresques, et le voyageur qui traverse cette belle province se trouve constamment entre deux âges de la vie du monde : dans la plaine, les usines, avec leur activité féconde ; dans la montagne, les murs démantelés et les tours entr'ouvertes des vieux châteaux, image désolée de ce temps où le grand travail était la guerre.

III

Toutes les vallées dont la tête est dans les Cévennes et les Vosges sont intérieures, puisqu'elles partent de montagnes qu'on peut regarder comme le centre géographique de la France ; toutes celles qui viennent d'un point situé en dehors de la circonférence, je veux dire en dehors de notre frontière, sont excentriques. Cette différence n'est pas moins importante à noter en histoire qu'en géographie, car le régime hydrographique est pour un pays et pour une partie de ses mœurs ce que le système sanguin est pour un animal et pour ses habitudes. Les vallées intérieures ont été le berceau du peuple et du génie français ; par les autres sont venues les influences extérieures.

Mais les vallées de la chaîne cévenno-vosgienne sont bien différentes, selon qu'elles descendent sur l'un ou sur l'autre versant. Celles de l'est, abruptes et courtes, ont moins des rivières que des torrents : dans les Vosges, l'Ill ; dans les Cévennes, l'Hérault, le Gard et l'Ardèche. Ce n'est point le Gard qui passe par l'aqueduc magnifique que les Romains ont construit pour amener à Nîmes les eaux des montagnes, et qu'on appelle le *pont du Gard*. L'Ardèche, sans tant de frais, s'en est donné un à elle-même, à côté duquel toutes les constructions des hommes sont bien petites. Quand elle s'est précipitée, du haut de la roche basaltique appelée le Ray-Pic, dans un bassin situé 40 mètres plus bas, elle rencontre deux montagnes coupées à pic qui resserrent son cours et autrefois l'enfermaient. Mais elle a accumulé ses eaux, rongé le calcaire friable, et un jour la base peu résistante de la montagne s'est effondrée, laissant au-dessus de l'abîme un pont naturel, large de 54 mètres, et qui s'élève de 65 au-dessus des eaux : c'est le pont d'Arc.

Aux sources de la Lauter, une branche s'en détache, le Hundsruck (821 mètres), qui contourne la Nahe et rejette la Moselle jusqu'au pied de l'Eiffel.



Une seule des rivières du versant oriental a de l'importance, parce qu'elle court parallèlement aux hauteurs, et recueille, chemin faisant, presque toutes les eaux des deux Bourgognes, la Saône, qui descend des monts Faucilles.

Ainsi, à l'orient, la chaîne centrale verse peu d'eau au Rhin et au Rhône, qui d'ailleurs n'en ont pas besoin, venant tous deux de la Suisse, où une mer de glace de 400 lieues carrées constitue l'inépuisable réservoir des eaux de l'Europe centrale. Mais à l'ouest et au nord de grands et beaux fleuves en descendent :

La Moselle, qui nous mène sur le Rhin inférieur ;

La Meuse qui traverse, de Charleville à Givet, le grand défilé où l'Ardenne s'est effondré jusqu'à une profondeur de 270 mètres, et qui nous ouvrirait l'Océan germanique, si nous avions encore ses embouchures, que la mer a tant de fois remaniées ;

L'Escaut, dont nous ne tenons plus que la source et qui forme, à Anvers, où il a 500 mètres de largeur, le meilleur port du nord de l'Europe ;

La Somme, bassin côtier sans importance maritime, maintenant que les atterrissements de la mer ont transformé toute cette côte ;

Enfin la Seine et la Loire, les deux fleuves français par excellence, ceux dont les bords ont vu la nationalité naître, grandir, et de là gagner de proche en proche la Garonne, le Rhône et le Rhin, les Pyrénées, les Alpes et le Jura.

La Loire a ses sources sur une haute montagne du Vivarais, le Gerbier de Joncs, à 1,373 mètres au-dessus de l'Océan. Elle coule d'abord dans une vallée profonde où sa pente est de 3 mètres par lieue. Près de Villeren, en un endroit appelé le *Perron*, elle traverse une gorge qui a 12 kilomètres d'étendue, et elle entre dans la plaine de Roanne par une série de chutes dont la hauteur totale est de près de 3 mètres. Sa marche droit au nord, comme si elle voulait atteindre la Manche, est contrariée d'abord, puis arrêtée par le prolongement des côtes du Morvan. Elle s'infléchit alors à l'ouest, et trace une courbe élégante dont le point le plus élevé est à Orléans. Voilà pourquoi cette ville est la clef de nos provinces centrales.

La Loire est tristement célèbre par ses crues subites et ses bas-fonds mobiles. Elle a, en plus d'un endroit, changé son lit et supprimé ses îles pour en créer de nouvelles. En vain l'a-t-on enfermée entre des digues puissantes dont l'origine date peut-être des Romains, et que chaque génération a exhaussées, étendues ; elle renverse tous les obstacles qu'on lui oppose et en quelques heures engloutit un capital de quarante ou cinquante millions. Capricieuse comme elle est violente, en d'autres temps, elle erre paresseusement

sur une grève immense, et même au-dessous de Nantes, elle a encore des bas-fonds qui forcent les gros navires de s'arrêter à Paimbœuf.

La cause de ces crues désastreuses est la forme de la vallée supérieure de la Loire et de celle de l'Allier son principal affluent[1], toutes deux étroites et profondément encaissées entre des montagnes déboisées. Lorsqu'un violent orage éclate sur ces hautes cimes, pas une goutte d'eau n'est perdue pour le fleuve. Les torrents glissent rapidement sur la pente inclinée des versants, sans laisser au sol le temps de rien absorber et arrivent d'un bond au fleuve qui, en quelques heures, s'élève de plusieurs mètres. Autrefois, des messagers devaient se tenir prêts dans les villages riverains pour monter à cheval et porter tout le long de la Loire la terrible nouvelle. La crue allait souvent plus vite que les cavaliers. Aujourd'hui, du moins, elle ne peut lutter de vitesse avec le télégraphe électrique, et il reste quelque temps au pays d'aval pour prendre des mesures de défense contre le fléau qui accourt. Mais que de fois il s'est joué de tous les obstacles! Le fleuve se gonfle, les eaux, enserrées entre les levées qui le bordent, montent plus haut que les campagnes voisines. Sous leur énorme pression, les digues crèvent[2], et un torrent s'échappe comme une cataracte par la brèche qu'il s'est ouverte, laboure profondément les terres, bouleverse les cultures, couvre de monceaux de sable les champs fertiles et renverse les habitations. Le fleuve est devenu une mer furieuse qui roule pêle-mêle dans ses flots moissons, arbres brisés, meubles, bestiaux, et trop souvent de nombreuses victimes[3].

[1] L'Allier a ses sources plus haut encore que celles de la Loire, sur la Lozère, à 1,423 mètres; aussi est-il très rapide. Sa pente moyenne est de 1m,06 par 800 mètres, ce qui empêche que la navigation y ait lieu à la remonte. Les bateaux, construits à Chape, Brassac et Jumeaux, sont déchirés à Paris. On augmente leur charge à mesure qu'il descendent. Ravinet, *Dictionnaire hydrographique de la France.*) M. Monestier-Savignat, ingénieur des ponts et chaussées, chargé d'étudier le moyen de discipliner l'Allier, se faisait fort, il y a quelques années d'en venir à bout avec 16 milions, et, avec 34 de plus, d'établir dans son bassin un système d'irrigation, de dessèchement, de conquête des terrains improductifs, etc., qui rapporterait, selon lui, une augmentation de produits agricoles de 10 à 20 p. 0/0 du capital dépensé. M. d'Héricourt croit arriver au même but sans tant de frais; il aurait suffi, selon lui (*Annales forestières* de décembre 1857), de reboiser 200,000 hectares du bassin supérieur de la Loire, pour éviter les désastres de l'inondation de 1846.

[2] Les digues de la Loire, qui commencent à 8 ou 10 lieues en amont d'Orléans, ont communement 2 mètres de hauteur sur 8 d'épaisseur à leur sommet Elles sont revêtues, dans les parties les plus exposées au choc des eaux, de maçonnerie en pierre sèche nommée *perrée*, et le pied est défendu des affouillements par des bâtis de pieux et par des jetées en moellons. Ces digues resserrent beaucoup le lit du fleuve. A Orléans, le lit naturel a 1,500 mètres, le lit endigué n'en a que 285. Les digues de la Loire étaient autrefois placées sous la surveillance d'une administration spéciale, désignée sous le nom de *Turcies et Levées de la Loire*. La navigation n'est en pleine activité sur ce fleuve que durant sept à huit mois de l'année.

[3] Les digues ne sont-elles pas pour quelque chose dans ces malheurs? Elles préservent



On a vu plus haut pourquoi Orléans se trouvait à la place qu'il occupe; Nantes ne doit pas davantage la vie à un caprice. Cette ville s'élève sur la Loire inférieure, en un point où des îles rapprochent les deux rives, écartées en cet endroit de 4 kilomètres, et où deux rivières descendant, l'une du nord (l'Erdre), l'autre du sud (la Sèvre), viennent s'y jeter. Dans un temps où les plus forts navires n exigeaient pas un très grand fond d'eau, il n'y avait pas, sur la Loire, de position plus importante pour dominer sûrement le cours du fleuve et défendre, derrière les deux rivières, tout le pays environnant. Aujourd'hui encore, Nantes serait au besoin ce qu'il a été contre les Anglais et contre les Vendéens, une barrière infranchissable. Il conserve donc les avantages militaires de sa situation, quoiqu'il n'y ait plus de péril à craindre de ce côté; mais ceux qu'il offre au commerce diminuent. Le tonnage des navires tend à s'accroître; il leur faut des eaux plus profondes. Par les sables qu'elle apporte incessamment du haut pays, la Loire exhausse et embarrasse son lit, à ce point que les navires de plus de 200 tonneaux ne peuvent plus remonter jusqu'à l'Erdre avec plein chargement. Nantes, qui porte dans ses armes un navire équipé d'or, aux voiles d'argent, voyait naguère encore diminuer son commerce et sa population. En 1789, elle avait 90,000 habitants, et en 1841, elle n'en comptait plus que 77,000. Mais le chemin de fer lui a rendu sa prospérité,

à coup sûr dans les crues ordinaires, et elles seraient toujours un moyen de salut si, toujours aussi, elles tenaient bon, et à condition encore qu'on portera sans cesse leur sommet plus haut. C'est une loi de la nature que les plaines s'exhaussent aux dépens des montagnes. Cette loi, on peut la contrarier, on ne la changera pas. Si ce n'est pas la paine qui monte, ce sera le lit du fleuve, comme à Ferrare, où le Pô est plus élevé que les toits de la ville. Que, dans ce cas, les digues crèvent, et l'inondation prend le caractère d'un torrent furieux et dévastateur. Sans elles, les eaux monteraient lentement par-dessus leurs rives, couvriraient lentement aussi les campagnes, et souvent, au lieu de les ruiner, y déposeraient un limon fertile. Après la dernière inondation, on remarquait à Orléans, dans tous les lieux d'où la Loire se retirait, une odeur fétide s'échappant de la vase qu'elle avait apportée. C'étaient les débris organiques de toute sorte charriés par le fleuve qui entraient en décomposition. Ils infectaient la ville, ils eussent fécondé la campagne. Là où les eaux s'épandent tranquillement, trois ou quatre années de récolte payent et au delà une année d'inondation. Les terres du val d'Orléans, si exposées aux assauts du fleuve, se vendent plus cher que dans les cantons voisins, parce qu'elles sont plus fertiles. M. Elie de Beaumont (*Leçons de Géologie pratique*) voit bien des dangers dans l'établissement des digues, et cite l'exemple contraire et heureux des atterrissements qui se forment à l'embouchure de l'Elbe. Un de nos plus savants agronomes, M. de Gasparin, pensait de même au sujet des digues du Rhône qui, dans le département des Bouches-du-Rhône, n'ont pas moins de 100 kilomètres d'étendue. Il déplorait qu'on les eût construites. (*Mémoire sur les débordements du Rhône*, dans le compte rendu de l'Académie des sciences, t. XVIII, p. 504.) Même danger pour la Basse-Louisiane, à cause des levées qui bordent le Mississipi. Je n'ai pas besoin d'ajouter que la conclusion de ce qui précède n'est pas qu'il faudrait détruire les digues, car il y a des fleuves et des torrents qui n'apportent jamais que du sable et des pierres. En outre, la population ayant depuis des siècles compté sur leur protection, a disposé en conséquence ses habitations et ses cultures qui, sans les digues, seraient aujourd'hui détruites.

elle renferme aujourd'hui 108,000 âmes. Pour affermir cette prospérité et l'étendre, on exécute dans la basse Loire des travaux analogues à ceux qui s'achèvent dans la Seine, à Quillebœuf : on fixe les sables mobiles, on creuse le chenal, on arrête l'extension menaçante du banc qui s'accroît graduellement à l'embouchure du fleuve. Déjà on est assuré de 4 mètres de profondeur dans une partie du chenal ; encore quelques efforts heureux et les grands navires arriveront jusqu'à Nantes.

Le malheur des uns fait la fortune des autres, Paimbœuf qui, il n'y a pas deux siècles, était un hameau de pêcheurs, a maintenant 4,500 habitants et un port où peuvent s'abriter jusqu'à des frégates. A Saint-Nazaire sont établis les pilotes lamaneurs qui guident les navires à leur entrée dans la Loire ; c'est la première étape du fleuve. Nantes, effrayée de l'accroissement de ces deux villes, réclamait naguère le maintien de priviléges qui les auraient tenues dans sa dépendance. Mais l'intérêt général l'emporta : le gouvernement a concédé à Saint-Nazaire une des lignes des paquebots transatlantiques, et y a fait creuser, en grande partie dans le roc vif, un vaste bassin à flot, qui donnera peut-être un jour à Saint-Nazaire la fortune du Havre.

A 12 kilomètres de Nantes se trouve le lac le plus considérable de l'ancienne France, celui de Grand-Lieu. Sa longueur est de 8 à 10 kilomètres, sa plus grande largeur de 7, sa superficie de 9,000 hectares [1]. Il fut formé, au VI[e] siècle, par une inondation qui submergea la petite ville d'Herbauge et la vallée où elle s'élevait. Mais une explication aussi simple ne pouvait suffire aux hommes de ce temps, et, au risque de donner à Dieu l'esprit de colère et de vengeance, ils ont fait de cette catastrophe une punition divine. Là, disent les traditions, s'élevait une cité corrompue. Saint Martin vint y prêcher l'Evangile ; mais sa voix ne fut pas écoutée. Le saint se plaignit à Dieu de l'endurcissement des habitants. Ce n'était guère selon le cœur de l'apôtre, qui un jour partageait son manteau avec un mendiant sans lui demander sa foi ; mais il fallait que la légende se fît. A peine le saint eut-il adressé au ciel sa prière, que les eaux accoururent de toutes parts, et la ville maudite, ses habitants et leurs vertes prairies, furent submergés. Un géant s'était surtout opposé aux pieux efforts de saint Martin ; il fut en-

[1] En comptant 5,500 hectares de marais qui sont à différentes époques couverts par les eaux, il ne reste donc pour le lac proprement dit que 3,500 hectares d'une profondeur moyenne en basses eaux de 2 mètres. M. de Juigné en avait proposé le desséchement. L'annexion de la Savoie a donné à la France un lac bien plus considérable, celui du Bourget, qui a 20 kilomètres de long sur 4 à 5 de large, avec des profondeurs de 200 mètres.



chaîné au plus profond des eaux; il y est encore, et ses convulsions causent les agitations que l'on remarque parfois à la surface du lac. Les habitants y sont aussi. Ce sont les farfadets qui égarent le voyageur et le mènent au milieu des marais, où il périt, et les loups-garous, qui l'emportent et le tuent. Ces maudits sont cependant forcés de rendre, malgré eux, hommage à la foi qui les punit. Chaque année, dans le silence de la nuit de Noël, ils sonnent à toute volée les cloches de la ville engloutie, pour célébrer la venue du Messie, qu'ils ont repoussé, et l'on entend le son qui s'élève du fond des eaux. Ici, la tradition a raison. On entend bien distinctement le son des cloches, et non-seulement dans la nuit de Noël, mais tous les jours de grande fête, quand souffle le vent du nord-est. C'est lui qui l'apporte de la cathédrale de Nantes à travers l'air silencieux, et ce sont les eaux du lac qui le répercutent.

Le Loiret n'est qu'une infiltration de la Loire. Il sort d'un gouffre, à 8 kilomètres d'Orléans, et n'en a que 12 de cours; mais il porte bateau dès sa source. Ses crues suivent celles de la Loire, à un jour ou deux d'intervalle. Il sert de gare, dans les temps de glaces, aux bateaux d'Orléans.

La Seine naît dans la Côte-d'Or, à 471 mètres d'altitude, et parcourt un bassin peu profond, large, évasé, perméable, qui ne laisse arriver jusqu'à elle qu'un tiers des eaux répandues par les pluies à sa surface. De là les paisibles allures du fleuve, qui monte et descend lentement, sans causer jamais de grands ravages, bien que les hautes eaux excèdent parfois l'étiage de 7 à 8 mètres [1]. Il n'a pas dû en être toujours ainsi. Son bassin était plus humide quand il était plus boisé; le fleuve, plus puissant, rongeait ses rives, et, comme les grands cours d'eau d'Amérique, charriait des arbres entiers. On a trouvé dans son lit des arbres bitumineux d'un noir d'ébène, et on suppose que l'île de Chatou, au-dessous de Paris, repose sur un amas de grands végétaux arrêtés au milieu du fleuve [2].

Avant Montereau, la Seine n'a reçu que l'Aube; après Pontoise, elle ne reçoit que l'Eure. C'est entre ces deux villes que ses principaux affluents lui arrivent : l'Yonne, la Marne et l'Oise, grossie de l'Aisne. C'est entre ces deux villes, au-dessous de la Marne qui vient de l'est, au-dessus de l'Oise qui vient du nord, au centre par conséquent du bassin, que, sur des îles placées au milieu du fleuve, s'est

[1] La crue de 9m,01, mentionnée par le père Cotte, paraît contestable. La plus haute crue bien constatée, celle de 1740, a été de 7m,90. Les progrès de la culture dans le bassin de la Seine diminuent l'élévation des crues.

[2] Ce sont des hêtres, des bouleaux, des saules, des noisetiers et surtout des chênes. On en a découvert en creusant les fondations de l'Ecole militaire, des ponts de Neuilly et de la Concorde; ils étaient assez bien conservés pour servir encore de bois de charpente.



tout naturellement formé un refuge pour les populations primitives, un centre d'attraction pour les premières relations commerciales, une cité enfin, dont les circonstances historiques ont fait la capitale de la France.

Il semble que la Seine avance à regret vers la mer; elle y descend paresseusement, en traçant mille courbes élégantes et gracieuses, qui triplent pour elle l'étendue du chemin. En Normandie, son bassin se resserre entre deux rangées de collines qui la suivent et l'enferment jusqu'à Quillebœuf. Prisonnière capricieuse, elle court sans cesse d'un de ces coteaux à l'autre, baignant une rive boisée ou battant le pied d'une falaise escarpée et croulante. Dans ses eaux se mirent, ici de vieilles forteresses féodales à demi ruinés, là les charmantes villas de nos modernes seigneurs, les armateurs du Havre ou les manufacturiers de Rouen et de Louviers. Mais à Quillebœuf l'aspect change, la Seine devient immense : ses rives naturelles s'écartent de 12 kilomètres. Ce large lit est la couche nuptiale où elle reçoit l'Océan et mêle ses eaux douces aux ondes amères. Du moins, pour Bernardin de Saint-Pierre, né sur ces bords, la marée montante, qui refoule le fleuve de ses flots redoutables et l'oblige à retourner vers sa source, c'est l'amoureux Neptune, qui poursuit la nymphe effrayée, l'atteint et l'enveloppe de ses bras puissants. Mais parfois, que de colère dans cet hymen ! quelle lutte entre le fleuve et l'Océan ! Des coques de navires qu'on voyait naguère enfoncées çà et là dans le sable, des mâts qui élevaient au-dessus du fleuve leur tête brisée, révélaient tous les périls de cette passe dangereuse, où se produit un phénomène curieux et terrible, la *barre*.

Tandis qu'à l'embouchure de la Seine, la mer, à l'instant du flux, monte par degrés insensibles, on voit, vers Quillebœuf, dans les grandes marées, le premier flot se précipiter instantanément en une immense cataracte, qui forme, dans toute la largeur du fleuve, une vague roulante haute parfois de 3 mètres[1], et suivie d'autres vagues appelées *éteules*, qui s'entrechoquent avec une inexprimable violence[1]: c'est le chaos, mais un chaos qui marche et semble vouloir tout envahir. Sous l'énorme pression de cette vague furieuse, le fleuve remonte vers sa source avec la rapidité d'un cheval au galop.

[1] La hauteur de la barre varie avec l'élévation de la marée au Havre, la direction du vent et l'état des eaux de la Seine. Sa vitesse *maxima* est de 22.680 mètres à l'heure. Entre la Meilleraye et Quillebœuf, aucun navire ne reste à quai ou au mouillage pendant les fortes marées. Tous appareillent et vont *recevoir* le flot au point le plus rapproché d'eux où l'action de la barre est le plus atténuée. Maintenant, les pertes de navires sont rares en cet endroit; elles n'ont plus lieu qu'au-dessous dans la baie de Seine, où les passes sont encore bouleversées par les grandes marées. Aussi leur balisage exige-t-il des soins continuels. Quant aux navires perdus, le service des ponts et chaussées fait aujourd'hui disparaître rapidement les épaves.

Les navires échoués ou arrêtés sur leurs ancres sont en perdition; les prairies des bords, rongées par le courant, disparaissent; les bancs de sable du fond sont agités comme les eaux de la surface, et le lit du fleuve se déplace parfois de plusieurs kilomètres, de l'une à l'autre des falaises qui le dominent. Rien d'étrange comme de voir et d'entendre, par un jour serein, dans le calme le plus complet de la nature, ces flots terribles et mugissants, que soulève et précipite une force invisible et silencieuse, l'attraction universelle, et qui, la passe franchie, retombent et s'apaisent soudain.

Toute cette colère des flots vient du peu de profondeur du fleuve, et l'on ferait disparaître la barre s'il était possible de faire disparaître les hauts-fonds. Aussi, d'immenses travaux ont été entrepris vers Quillebœuf, pour rétrécir le courant, le rendre plus rapide, et l'obliger par là à creuser lui-même son lit, à rejeter à poste fixe les bancs de sable mobiles qui étaient l'effroi des marins. Grâce à ces ouvrages, qui ont été continués jusqu'à la Roque, et qui le seront bientôt jusqu'à la pointe de Berville, les anciennes passes se sont approfondies d'un mètre, et le péril a diminué aux lieux où jadis il était si grand. Mais s'il n'est plus entre les digues, il reste à leur extrémité avec la barre demeurée elle aussi tout autant redoutable. La *traverse*, c'est-à-dire les hauts-fonds, n'a fait que reculer devant les digues; si on les poussait plus loin, il y aurait à craindre qu'elle ne descendît trop près du Havre, où déjà le régime des courants a changé. Les grands navires, qui entraient au port une demi-heure avant le plein, n'osent plus s'y risquer qu'un quart d'heure après.

A toutes les marées de nouvelle et pleine lune, la barre remonte jusqu'à Jumiéges, même jusqu'à Rouen, avec une vitesse de près de six lieues à l'heure. Un phénomène analogue se produit dans la Gironde et la Dordogne. Il y est connu sous le nom de *mascaret*. Il a lieu également dans beaucoup de fleuves tributaires de l'Océan, comme la Severn, l'Amazone et le Gange.

Rouen n'a qu'une marée d'eau douce, mais assez forte pour que des navires de cinq cents tonneaux s'amarrent à ses quais. Cette circonstance explique sa fortune, comme elle rend compte de celle de Nantes et de Bordeaux. Les négociants du moyen âge mettaient leurs places de commerce à l'intérieur et non au pourtour des côtes, pour les pouvoir mieux défendre des pirates, comme le seigneur plaçait son manoir non dans la plaine, mais aux flancs des monts.

La Garonne, le Rhône et le Rhin ont leur source hors de notre territoire. Aussi, les vallées qu'ils arrosent ont-elles été rattachées les dernières au royaume, l'une en 1371 et en 1453, l'autre en 1481,

la troisième en 1648. Toutes trois conservaient encore, en 1789, des priviléges et une organisation à part, mais les deux premières avaient depuis longtemps mêlé leur vie à celle de la France, dont l'action, pendant tout le moyen âge, fut principalement dirigée du nord au sud. C'est avec Henri IV et Richelieu que nous avons fait face au Rhin.

Si ces provinces, récemment acquises, ont peu contribué à la formation de la nationalité française, elles la complètent admirablement, car elles nous font toucher à nos limites véritables. Aussi toute l'activité de la France, refoulée pendant des siècles dans les régions centrales, s'est étendue vers ces extrémités plus animées, plus brillantes aujourd'hui que ne l'ont jamais été nos vieilles provinces. Poitiers, Bourges, Sens, Provins, Tours, Blois, Chartres, s'appauvrissent et se meurent en comparaison du Havre, de Bordeaux, de Marseille, de Mulhouse et de Strasbourg, dont chaque année la population, l'activité et la richesse s'accroissent.

La Garonne naît sur le versant espagnol et méridional des Pyrénées, dans le val d'Aran, y court pendant 48 kilomètres, pour entrer en France au Port-du-Roi, présentant le rare phénomène d'un fleuve né sur le versant d'une chaîne et franchissant la ligne de faîte, pour couler sur le versant opposé. A la pointe dite le Bec-d'Ambez, elle reçoit la Dordogne et perd ou transforme son nom : elle s'appelle la Gironde, et va, 70 kilomètres plus bas, mourir dans l'Océan, entre les pointes de Grave et de la Coubre, auprès du rocher qui porte la tour et le phare de Cordouan.

La vallée de la Garonne a, des sources de la Neste à celles de la Vézère, 300 kilomètres en largeur. La paroi méridionale de ce grand bassin est formée par les Pyrénées, qui envoient à la Garonne les eaux tombées à leur surface, sur une étendue de 140 kilomètres. Mais la paroi septentrionale, formée par les montagnes d'Auvergne et du Limousin, a une longueur double. Aussi, lui fournissent-elles de si nombreux et puissants tributaires qu'à Bordeaux elle a 7 à 800 mètres de large et, sans la marée, 6 mètres de profondeur, de sorte que 1,000 à 1,200 navires marchands du plus fort tonnage peuvent y tenir à l'aise. A Blaye, la Gironde est un golfe, au-dessous de Royan une mer[1].

De ce côté se trouve l'isthme le plus étroit qu'on rencontre sur tout le continent européen. Les mers du midi de l'Europe n'y sont

[1] Au-dessous de Macau, la largeur est de 3,000 mètres; à Blaye, 3,500; à Pauillac, 5,000; à Mortagne, 10,500; aux Monnards, 14,000. Mais elle n'est plus que de 5,000 à la pointe de Grave. A Toulouse, la Garonne débite, à l'étiage, 80 mètres cubes par seconde; la Seine, à Paris, 90; la Loire, à Orléans, 24; le Rhône, à Lyon, 280; la Saône, à Mâcon, 60; le Rhin, à Strasbourg, 340.



séparées des mers du nord que par les 400 kilomètres que l'on compte de la tour de Cordouan à Narbonne. Encore cet isthme est-il creusé, sur les deux tiers de son étendue, par la Garonne, un des plus beaux fleuves de France. La nature a donc placé là une admirable ligne de navigation naturelle. De Toulouse, où la Garonne tourne vers l'Océan jusqu'à l'Aude qui se jette dans la Méditerranée, il n'y a que 80 kilomètres. Mais les monts Corbières y passent; heureusement, c'est pour y mourir. Au col de Narouze, leur altitude est de 189 mètres. Celle de Toulouse étant de 146, il suffit de s'élever, depuis cette ville, de 43 mètres pour atteindre le col et redescendre à la Méditerranée.

Sans même consulter l'histoire, nous pouvons dire hardiment que les hommes, les choses et les idées ont depuis vingt siècles passé par là. Il s'y trouvait, en effet, au témoignage de Strabon, une des grandes routes du commerce gaulois. Les Romains et, après eux, les Visigoths l'ont suivie pour gagner Toulouse, Bordeaux et Poitiers, en tournant l'Auvergne. Les Francs ont refait la même route, mais en sens contraire, pour atteindre Narbonne. Un magnifique ouvrage, monument de la persévérance d'un homme, s'y trouve, le canal du Midi, mieux appelé le canal des Deux-Mers, qui aura peut-être à nous rendre d'autres services que ceux qu'il nous a rendus déjà [1].

Cette belle vallée devait avoir deux grandes villes, l'une maritime, l'autre agricole et industrielle; car ce phénomène se reproduit sur tous nos fleuves : le Rhône a Lyon et Marseille; la Loire, Orléans et Nantes; la Seine, Paris et Rouen. Le Havre est de récente origine : ce n'était pas trop de deux ports pour Paris grandissant. Les mêmes causes expliquent ce parallélisme singulier. La vie abondante, dans ces riches bassins, se concentre naturellement en deux points pour répondre au double intérêt que le fleuve dessert : l'exploitation de la mer et celle de la terre. Sur la Garonne, ces deux villes s'appellent Bordeaux et Toulouse; la première, qui du milieu de ses landes ne peut regarder que la mer, n'a jamais eu par elle-même d'influence continentale; la seconde, qui fait songer à Paris par sa position au débouché de plusieurs vallées et au centre d'un fertile bassin, a eu de brillantes destinées et se croit encore la reine du midi.

La vallée du Rhône est plus longue mais aussi plus étroite. Ce fleuve naît au glacier de la Furca. Dans le Valais, son bassin n'a parfois, comme le Valais lui-même, qu'une lieue de largeur, et seulement quelques toises à Saint-Maurice, où le fleuve s'est creusé un

[1] Un bâtiment de guerre, une canonnière à vapeur, y a passé. Toulon peut déjà, en quarante-huit heures, envoyer ses marins à Cherbourg; il pourra, si l'essai réussit, envoyer au besoin une partie de sa flottille à Rochefort ou à Brest.



étroit passage entre les parois escarpées de deux montagnes hautes de huit à neuf mille pieds. Plus loin s'ouvre l'immense abîme que les eaux du Rhône ont rempli, le Léman, le plus beau des lacs de l'Europe. Là, l'espace s'étend, la vallée s'élargit, et les âpres montagnes de la Savoie qui viennent baigner dans le lac jusqu'à une profondeur de 400 mètres leurs flancs coupés à pic, laissent voir, par-dessus leurs cimes noirâtres, l'éclatante blancheur des neiges éternelles du géant des Alpes. Sur l'autre rive se développent les riches plaines et les belles collines du pays de Vaud, semées d'élégantes villas qui semblent les fabriques d'un immense parc anglais, et que domine fièrement le lugubre donjon du château de Wuflens avec ses quatre tourelles de sinistre mémoire, tandis que les remparts de Chillon descendent dans le lac même et ont leurs prisons bien au-dessous du niveau des eaux [1].

A trois lieues de Genève, au fort l'Ecluse, limite actuelle de la France, le Rhône, comme à Saint-Maurice, traverse une gorge affreuse, où sa profondeur, à l'époque de la fonte des neiges, est de 60 à 70 pieds. Près de Bellegarde, il disparaissait naguère pendant 60 pas, car il s'était frayé dans les basses eaux une route souterraine, au milieu d'un terrain friable, que recouvrait une roche plus résistante. Beaucoup de rivières en France présentent le même phénomène. L'Eure, l'Iton, la Rille, la Meuse et bien d'autres coulent sous terre pendant un certain temps.

Le Rhône n'est navigable qu'à partir du Parc, au-dessus de Seyssel. Cependant, plus bas, à Lesault, un banc de roches appelé le *Saut du Rhône*, et qui a 1,000 mètres de longueur, forme encore deux cascades d'un mètre chacune. Heureusement, le fleuve s'est creusé entre ces roches plusieurs sillons qui servent de passes à la navigation, mais ne sont pas sans dangers.

Ce n'est qu'après avoir tourné les dernières pointes du Jura que le bassin du Rhône s'étend enfin des Alpes aux Cévennes. Mais l'espace est encore trop étroit pour qu'il prenne l'allure paisible d'un fleuve des plaines. Les hautes montagnes qui l'entourent ne lui envoient que des rivières torrentueuses, et il garde toujours un carac-

[1] Je ne dirai pas, comme tout le monde, que le Rhône traverse le Léman. A 100 mètres de son embouchure, je n'ai plus trouvé trace de courant ni vu ses eaux jaunâtres tachant la verte émeraude du lac. Outre le Rhône, 100 ruisseaux ou torrents tombent dans le profond abîme où les eaux se sont accumulées jusqu'à ce qu'elles aient trouvé une échancrure par où elles s'échappent. Ce point s'est rencontré vers Genève; c'est par là que le trop plein du lac s'écoule, en formant un nouveau courant auquel on a donné le nom du principal tributaire du Léman, le Rhône. Le Rhin ne traverse pas davantage le lac de Constance. Il en est de même pour tous les cours d'eau qui se jettent dans des lacs profonds et considérables, qui ne sont pas la simple expansion du fleuve sur des rives basses et noyées. Il conviendrait de supprimer une expression vicieuse, qui fait naître dans l'esprit une idée fausse.



tère capricieux et terrible. Depuis Lyon, il fuit vers la mer avec la rapidité d'une flèche; en quinze heures, il arrive à Beaucaire. En vain les digues s'amoncellent sur ses bords, il les franchit et porte au loin la désolation. Qu'un vent du midi passe sur les hautes cimes et y fonde en quelques heures les neiges de l'hiver, ou que les vents d'ouest arrivent chargés d'une humidité qui, à cette altitude et dans l'atmosphère refroidie par le voisinage des glaciers, se résout en pluies abondantes sur les Alpes déboisées, aussitôt, le long de leurs flancs dénudés, se précipitent mille torrents qui entraînent les sables et les rochers, comblent leurs anciens lits, en cherchent de nouveaux et vont grossir les rivières, puis le grand fleuve, de leurs eaux troublées et impétueuses.

Le limon que le Rhône reçoit ainsi, il le porte le long de son cours, qu'il sème de nombreux bas-fonds, et jusqu'à la Méditerranée, où il jette, dans les grandes crues, en vingt-quatre heures, 5 millions de mètres cubes de matières terreuses. Ainsi s'est comblée l'immense embouchure que la nature, aux premiers âges du monde, lui avait formée, alors que tout l'espace qui s'étend d'Arles à la mer n'était qu'un vaste golfe. A un kilomètre au-dessus d'Arles, il se divise en deux bras. Ceux-ci donnent naissance à plusieurs autres qui, comme ceux du Nil, ont souvent changé et de position et de nombre[1]. Aujourd'hui, il en reste deux, dont un seul est navigable et se porte de plus en plus vers l'est; encore est-il fermé par une barre qui, année moyenne, avance de 50 ou 60 mètres vers le sud, et dont le sommet n'était encore naguère qu'à quelques décimètres au-dessous des eaux. Cette barre s'entr'ouvrait çà et là pour former des passes qui changeaient incessamment sous l'impulsion des vents du large ou des crues du fleuve; de sorte que les navires attendaient quelquefois des semaines entières, à la Tour-Saint-Nicolas, un instant favorable pour franchir la barre. Un jour sur quatre, le passage était impossible. Aussi, le grand port de la vallée du Rhône n'est-il pas sur le fleuve même, mais à 50 kilomètres vers l'est, à Marseille.

D'importants travaux, récemment exécutés, ont enfin permis

[1] Le Sylvéréal est à sec, le Japon ou Bras-de-Fer, par où passait encore, en 1711, la plus grande masse des eaux, n'est plus qu'un canal d'irrigation. Le petit Rhône, qui passe à Saint-Gilles et aux Saintes-Maries, et qui était anciennement le bras principal, n'est plus qu'un vaste fossé. Le grand Rhône, qui coule à l'est, entraîne les quatre cinquièmes des eaux du fleuve; il entre à la mer par deux embouchures, celle de l'Est et celle de Roustan. Huit marins étaient occupés naguère à sonder chaque jour ces passes mobiles. Vauban déclarait les bouches du Rhône *incorrigibles* et elles le sont. Mais on reprend l'ouvrage de Marius, en creusant un canal entre le bas-Rhône et la Méditerranée. Ce canal s'ouvre près de la tour Saint-Louis, bâtie en 1737 à 2,000 mètres de la mer, et qui en est aujourd'hui à 7,200, et débouche dans l'anse de Fos, en face du port de Bouc, où l'escadre anglaise a plus d'une fois hiverné dans nos grandes guerres.



d'avoir, d'une manière à peu près permanente, 4 mètres d'eau sur la passe, mais ce n'est pas assez pour que la grande navigation remonte jusqu'à Arles. Elle pourra y venir quand le canal de Saint-Louis sera achevé.

Dans cette partie de son cours, la vitesse impétueuse du Rhône est bien tombée, et dans les temps ordinaires, il y roule lentement ses eaux; aussi peut-on le remonter à la voile jusqu'à Beaucaire. Au-dessus de cette ville, il n'est plus possible de vaincre le courant que par le secours du halage ou des remorqueurs à vapeur, service pénible et lent, à cause des vents du nord qui soufflent parfois avec une extrême violence et de la variation dans la hauteur des fonds.

Le Rhône ne reçoit des Cévennes que d'insignifiants cours d'eau. Mais les Alpes lui envoient la Durance et l'Isère. Encaissée, à son origine, entre de hautes montagnes, la Durance n'est, malgré ses 320 kilomètres de cours, qu'un torrent gigantesque, capricieux et dévastateur. Les rochers, les sables qu'elle entraîne, la rapidité de son cours, ses changements soudains la rendent impropre à la navigation. Il n'y a pas d'aspect plus désolé que celui de son large lit, sans bords arrêtés, partout semé de rocs énormes et d'une grève aride, ou coupé d'îles sans fin. C'est, disait-on autrefois, un des deux fléaux de la Provence; je ne veux point, par respect pour nos parlements, dire quel était l'autre. Cependant, la Durance n'apporte point des montagnes qu'un gravier stérile; ses eaux limoneuses fertilisent souvent les terres. D'ailleurs, sous cet ardent soleil du midi, où l'eau est le premier besoin de l'agriculture, les fleuves sont tour à tour bienfaisants et terribles. C'est dans le bassin de la Durance que se sont élevées toutes les cités gauloises qui ne se sont pas assises au bord de la mer ou du Rhône : Briançon, Embrun, Gap, Sisteron, Digne, Senez et Forcalquier. Trois autres cités provençales : Aix, Draguignan et Grasse sont de fondation romaine. Arles et Marseille sont plus vieilles encore, d'origine grecque; la dernière, brûlée entre les roches calcaires par un soleil torride, s'enveloppe aujourd'hui de verdure et de fleurs. Un aqueduc de 160 kilomètres de longueur qui, à Roquefavour, passe au-dessus d'une vallée, à 83 mètres d'élévation, vient prendre à la Durance l'eau pure dont Marseille inonde ses rues, ses jardins et ses promenades.

L'Isère passe à Grenoble; ses débordements, moins fréquents que ceux de la Durance, ont été parfois plus terribles.

Un humble affluent du Rhône naît en un lieu célèbre, à Vaucluse, la fontaine de Laure et de Pétrarque. La source sort d'un gouffre qui s'ouvre au pied d'une falaise à pic, énorme masse de rochers rougeâtres. A l'époque de la fonte des neiges, les eaux s'élancent avec une telle force, qu'elles débitent, à l'étiage, 13 mètres cubes

par seconde. Peu à peu, cette onde impétueuse s'apaise, à mesure que la nature sauvage qui l'entoure s'adoucit, et elle s'étend en une belle nappe transparente et bleue, qui court et se divise au milieu d'une fraîche et riante vallée : on l'appelle les Sorgues. Des platanes, des ormeaux, des grenadiers aux fleurs éclatantes, et l'aubépine à la douce senteur ombragent un sentier de poètes qui descend à la grande cité des papes, à la ville bruyante et joyeuse, pour les jours où il fait bon voir la foule et s'y perdre, mais qui remonte aussi vers le site sauvage, pour ceux où l'on veut être seul ou deux. C'est là que Pétrarque se retira pour rêver, et qu'il chanta en canzones immortels ses deux amours sans espoir, Laure et l'Italie. Non loin de là, sur un pic qui domine ce vallon alpestre, se voient encore les ruines d'un ancien château-fort des évêques de Cavaillon. Pétrarque y vint souvent visiter le cardinal de Cabassol et lui montrer toutes les blessures de son âme.

Cette poétique rivière est aussi une des plus utiles. Ses mille dérivations arrosent la plaine du Comtat qui aurait la fécondité de la Lombardie si ses eaux étaient moins crues et charriaient un limon fertile.

Ne donnez pas d'autres affluents au Rhône, et il pourra être, en arrière des Alpes, une bonne ligne militaire, il ne sera pas un grand fleuve commercial et politique. Mais par la Saône, son bassin s'ouvre vers la Bourgogne et la Champagne, et par elle arrivent dans les provinces qu'il traverse, les produits et les idées de la vieille France. « La Saône, dit un ancien écrivain, coule avec une lentitude admirable et tant paresseuse jusqu'à Lyon, où le Rhône la charge et, fuyant à course perdue, l'emporte à la mer. » Au-dessous de Gray, elle a déjà 90 mètres de largeur, mais si peu d'eau qu'on y trouve trois gués.

Le Doubs, au contraire, son principal tributaire, la rivière sombre, comme les Gaulois l'appelaient, est profond et dangereux. La disposition des chaînons du Jura en lignes parallèles explique la singularité de son cours, qui ne trace pas, comme celui de la Seine, des courbes gracieuses, mais des angles aigus, car il change deux ou trois fois sa direction du sud au nord, pour prendre la direction contraire.

Un autre des affluents de la Saône, l'Oignon, est comme elle : « Douce et lente en sa descente, courant par pays gras, prairies herbues, terres fertiles, collines vineuses. » Mais que de grandes pluies surviennent, et la Saône montera plus haut qu'aucune autre rivière de France. On l'a vue à $0^m,29$ au-dessous du zéro de son échelle, et en novembre 1840, à $8^m,52$ au-dessus, ce qui fait un parcours total de près de 9 mètres. La Garonne seule a des changements de niveau

plus considérables. En 1840, elle est montée, à Langon, jusqu'à 13^{m},5, grâce, il est vrai, à un resserrement notable du lit en cet endroit, car à Agen la crue n'était, le même jour, que de 9^{m},37.

Malgré son cours paresseux dans un lit mal encaissé, et ses violences soudaines, la Saône, on vient de le voir, est une des grandes artères du pays, et comme le lien du sud-est avec le nord. Réunie au Rhône, elle forme une ligne navigable de 150 lieues. Aussi que de villes sur ses rives! C'est à son confluent avec le Rhône que se trouve, après Paris, la plus grande agglomération d'hommes qu'ait la France : Lyon.

Le Rhône descend de très hautes montagnes et coule dans une des vallées les plus longues et les plus profondément encaissées de l'Europe. Ses crues devraient donc être formidables, et elles compromettraient certainement l'existence de Lyon, si le Léman ne lui servait de régulateur. Quelle que soit la masse des eaux qu'il apporte du Valais, le niveau de l'immense bassin n'en change pas, et il y a peu de différence dans la quantité d'eau qui passe sous les ponts de Genève. Aussi la grande crue de 1840 ne s'est élevée, à Lyon, que de 5^{m},54 sur l'étiage, tandis que dans le bas de la vallée elle atteignait, à Avignon, 8^{m},30 [1]. Il est à regretter que la Loire n'ait pas un modérateur analogue. Des ingénieurs n'ont pas craint de songer à lui donner ce que la nature lui a refusé. On a proposé d'établir dans sa vallée supérieure des barrages qui régulariseraient son cours, et préviendraient ses crues subites en retenant les eaux, comme son appauvrissement estival en ouvrant à propos les écluses. C'est la pensée gigantesque de créer, au milieu de la France, un lac de Genève [2].

Le Rhin et le Rhône ont un cours symétrique. Nés tous deux sur les flancs opposés du Saint-Gothard, ils s'éloignent rapidement l'un de l'autre, le premier, dans la direction du nord, le second, dans celle de l'ouest. Vers Bregenz, le Rhin rencontre les Alpes de la Souabe qui le jettent dans le lac de Constance, comme les Alpes de la Savoie jettent le Rhône dans le lac de Genève. Arrêtés par le Jura, ils en tournent la double extrémité, mais pour tomber sur les Cévennes et les Vosges qui les forcent à se diriger définitivement l'un vers la Méditerranée, l'autre vers la mer du Nord.

Moins torrentueux, moins rapide, le Rhin fait de plus longs dé-

[1] Les 19/20es des crues du Rhône sont au-dessous de 5^{m},50. La plus haute crue, à Lyon, celle de 1755, n'a été que de 6^{m},80.

[2] Cette proposition, faite par M. le commandant Rozet, pour nos fleuves de France, a été présentée, il y a quinze ans, par un célèbre ingénieur américain, M. Ellet, pour l'Alleghany et la Monongahela, qui forment le cours supérieur de l'Ohio, rivière capricieuse, dont le niveau a varié, en une seule année, de 20 mètres. C'est d'ailleurs ce qu'on pratique sur une petite échelle en Espagne et même dans l'Algérie.



tours. Du Saint-Gothard à Bâle, où il arrive grossi de l'Aar qui double son volume en lui apportant toutes les eaux de la Suisse, il serait déjà navigable sur une grande étendue, sans ses rapides et ses chutes, à Schaffhouse et à Laufen. De Bâle jusque vers Mayence, son lit est encore embarrassé d'îles nombreuses. Mais plus loin, la beauté des sites, la multitude des villes qui baignent leur pied dans ses flots, la richesse des cultures, à côté de rochers arides et sévères, les ruines féodales dont sont couvertes toutes les cimes de l'Hundsruck, de l'Eifel et du Westerwald, enfin l'aspect du fleuve tour à tour sauvage et terrible, gracieux et grandiose, rendent cette vallée une des plus belles de l'Europe. Au delà de Cologne, le Rhin s'écoule lentement vers Dusseldorf et la Hollande. Malgré la masse considérable de ses eaux, il arrive, comme le Rhône, humblement à la mer. Comme lui, il se divise en plusieurs bras, le Wahal et le Lech, qui se réunissent à la Meuse, l'Yssel et le Vecht, qui se rendent dans le Zuyderzée. Appauvri par toutes ces pertes, le Rhin véritable, le bras du moins qui porte ce nom et par lequel, du temps de Tacite, s'écoulait la plus grande masse des eaux, n'a plus à Leyde, après un cours de 1,550 kilomètres, que la largeur d'un grand fossé, et il disparaissait naguère dans les sables, avant d'atteindre l'Océan. Il a fallu lui ouvrir une issue à travers les dunes et y placer une écluse pour empêcher les relais de mer de la fermer. Heureusement le Wahal et le Lech le mettent en communication avec la vaste embouchure de la Meuse, et il s'ouvre par là à la grande navigation.

Sa largeur, entre Strasbourg et Kehl, est de 365 mètres, à Mayence et à Cologne de 500. Sa profondeur, dans le thalweg [1], de Brisach à Strasbourg, de 1^{m},17 à 4 mètres ; ses crues de 3 à 4 mètres. A partir de Bâle, il n'y avait plus que des ponts volants ou des ponts de bateaux. La France vient d'en reconstruire un en face de Kehl [2], et l'Allemagne deux autres, à Mayence et à Cologne.

Tel est notre système hydrographique : cinq grands fleuves courant vers tous les points de l'horizon, et, ce qui vaut encore mieux, faciles à relier entre eux.

La chaîne cévenno-vosgienne n'est pas, en effet, assez élevée pour intercepter les communications. Au midi, elle laisse passer le canal des Deux-Mers ; au centre, ceux du Charolais et de Bourgogne ; au nord, celui de la Marne au Rhin. Les ramifications dont elle couvre

[1] *Thalweg*, route de la vallée. On nomme ainsi la ligne qui passe par la partie la plus profonde d'un fleuve, et où se tient le grand courant. Quand un fleuve baigne deux États différents, le *thalweg* marque la limite. A Bâle, le Rhin a monté jusqu'à 6^{m},75 au-dessus de l'étiage, et au-dessous de Strasbourg, dans un étranglement du lit, à 7^{m},68.

[2] Les sondages exécutés pour le pont de Kehl ont été poussés jusqu'à 80 mètres, et n'ont toujours rencontré que le même gravier, celui que le Rhin charrie encore.



la France ont présenté encore moins d'obstacles. La Seine a pu être rattachée à la Loire par les canaux d'Orléans, de Briare et du Nivernais; à l'Escaut, par ceux de Saint-Quentin et de la Somme; à la Meuse, par ceux de la Sambre et des Ardennes; à la Saône et au Rhône, par le canal de Bourgogne. Elle touche au Rhin par celui de Vitry à Strasbourg. Le bassin de la Loire a pu communiquer avec le Rhône par le canal du Centre [1]; le Rhône avec le Rhin par le canal de l'Est, avec la Garonne par le canal de Beaucaire et celui du Midi. Il n'y aurait même pas de grave difficulté à vaincre pour réunir la Marne et la Meuse à la Saône à travers le plateau de Langres que Néron voulait couper; et si la Garonne et la Loire restent encore isolées, l'une par rapport à l'autre, c'est que la mer sert de canal entre Nantes et Bordeaux.

La France est orientée dans le sens de l'équateur et des méridiens. Sa frontière, de Bayonne à Antibes, court dans la direction des parallèles, et si la Bretagne, dont la position est excentrique, était jetée dans la Manche, entre la pointe de Barfleur et le cap Gris-Nez, sa limite septentrionale serait aussi parallèle à l'équateur. Ses grands côtés formés à l'est par les Alpes, le Jura et le Rhin, à l'ouest par le littoral du golfe de Gascogne et celui du Cotentin, qui seraient réunis si les vagues montaient seulement de 100 mètres derrière Saint-Malo, suivent presque exactement deux méridiens. Les grandes routes intérieures ont même direction. De sorte qu'en traçant sur une carte de France un carré dont les côtés viendraient aboutir à ces quatre points : Caen, Bordeaux, Marseille, Dunkerque, et qui aurait pour diagonales deux lignes tirées de Marseille au Havre et de Bordeaux à Strasbourg, on aurait tracé les grandes lignes de dépression du sol français, celles que suivent les grandes routes, les chemins de fer et les canaux projetés ou déjà en exploitation.

De Bordeaux à Marseille et de Marseille à Dunkerque et au Havre, la voie navigable est complète. Elle l'est aussi du Havre à Strasbourg; elle pourrait l'être aisément de Caen à Bordeaux. Pour relier Bordeaux à Strasbourg, il ne resterait qu'à franchir le faîte qui sépare les bassins de la Dordogne et de l'Allier, puisque la Loire communique déjà avec la Saône, et celle-ci avec le Rhin.

Regardons de près à ces questions, malgré leur matérialisme apparent, car l'explication d'une partie des faits de l'histoire est là. Ces échancrures des montagnes, ces dépressions du sol, ouvrent en

[1] Dans le Charolais et le Lyonnais, la distance de la Loire au Rhône n'est que de 21 à 32 kilomètres. Saint-Etienne est au point où les deux fleuves sont le plus rapprochés. Cette position et ses mines de houille expliquent sa rapide prospérité. Le bief de partage, ou point culminant sur le canal du Rhône au Rhin, à Béfort, n'est qu'à 348 mètres au-dessus du niveau de la mer.



effet les seules voies naturelles que les hommes aient longtemps suivies. C'est par elles qu'ont passé la guerre, le commerce, les idées, toute la vie enfin des nations qui, pour faciliter l'éternel voyage, ont semé leur route de villes populeuses. Ainsi, les fées du Morbihan descendaient, en filant, du haut de leurs montagnes, et de leur tablier s'échappaient les rocs énormes que le voyageur étonné rencontre le long des chemins. A l'entrée, à l'issue, au centre de ces voies naturelles, principalement sur le bord des fleuves, ces chemins qui marchent tout seuls, disait Pascal, de grandes cités se sont assises comme autant d'étapes pour les marchands et les armées, comme autant de foyers lumineux pour la civilisation qui a rayonné autour d'elles.

Les grandes lignes de dépression du sol ont donc été les grandes lignes de communications et de peuplement, j'ajouterai encore les grandes voies de l'unité et de la nationalité françaises. C'est dans ces directions que le midi, au temps de Rome, a agi sur le nord, et que le nord, sous les fils de Clovis et de Pépin d'Héristal, sous Philippe-Auguste et saint Louis, sous Louis XI et Richelieu, a réagi à son tour sur le midi, qu'il s'est assimilé. Supposez de hautes montagnes entre chacun de nos grands fleuves, et la France sera l'Espagne ou l'Italie; je veux dire que les habitants de chaque bassin auraient bien plus longtemps formé des nations particulières.

Le peuplement est rapide dans les vallées riches comme le sont les nôtres, et ce que Napoléon disait que de Paris au Havre il n'y avait qu'une ville, dont la Seine était la grande rue, on peut le dire de la Loire, de la Garonne, de la Saône et du Rhône. Mais, dans les bassins hermétiquement fermés, la vie est exclusive, le patriotisme local. La moins ouverte de nos grandes vallées, celle de la Garonne, a été aussi celle dont la population a le plus énergiquement résisté à l'influence centrale. Parfois encore Toulouse frémit au souvenir de la défaite qui la subordonna à Paris, et il n'y a pas longtemps que Bordeaux se plaignait, avec tout le Midi, d'être sacrifié aux provinces du nord.

La Loire et la Seine, au contraire, qui ont entre elles tant de communications faciles, ont presque toujours coulé sous les mêmes lois. Paris et Orléans étaient les deux villes patrimoniales de nos rois, et la première acquisition de la royauté renaissante fut Bourges. Trois siècles plus tard, Charles VII, chassé de Paris, s'y réfugia. Les Valois semblent même hésiter entre les deux fleuves. Leurs somptueux châteaux sont à Fontainebleau et à Amboise, à Saint-Germain et à Chambord. Blois et Tours furent quelque temps les deux capitales de Henri III et de Henri IV. Presque toujours aussi, la Saône a été dans la dépendance de la Seine. Les Burgondes payè-

rent, avant les Visigoths de Toulouse, tribut à Clovis, et la Bourgogne n'eut presque jamais que des ducs capétiens. Dès l'année 1310, Philippe IV mettait la main sur Lyon; en 1349, Philippe VI achetait Grenoble et Montpellier, et les Anglais étaient encore à Bordeaux un siècle plus tard !

Une des grandes causes de l'unité physique et, par suite, de l'unité morale de la France est assurément dans cette facilité de communications entre les divers bassins. Ils descendent à toutes les mers; mais ils sont facilement reliés entre eux. Il y a unité dans la variété; c'était la meilleure condition pour le développement d'une grande société et d'une civilisation puissante.

V. Duruy.

(La 3e partie à la prochaine livraison).

LE
MONITEUR UNIVERSEL
DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

LE MONITEUR PENDANT LA RÉVOLUTION

PREMIÈRE PARTIE

Hatin : ***Histoire de la Presse en France***, **8 vol. in-8°. Paris, Didot.**

L'histoire du *Moniteur* est, sous plus d'un rapport, celle de la France elle-même depuis la fin de 1789. Pour qui veut étudier à fond nos vicissitudes sociales et militaires, ou plutôt celles du monde moderne tout entier, aucun livre ne saurait remplacer ce vaste recueil d'éphémérides. On trouve dans les nombreux ouvrages historiques publiés depuis trois quarts de siècle, des appréciations plus ou moins exactes de notre passé révolutionnaire; mais dans les colonnes du *Moniteur*, on sent revivre ce passé lui-même. On peut à toute heure prendre sur le fait, toucher du doigt tous les personnages qui, depuis 89, ont figuré sur la scène du monde. Sans doute, le témoignage du *Moniteur* n'a pas toujours été exact ni complet. Dans les grandes crises révolutionnaires, ses rédacteurs ont subi des entraînements, des appréhensions irrésistibles. Ils ont vu souvent les faits à travers le prisme changeant des passions contemporaines; souvent aussi ils ne savaient pas tout, ou bien n'osaient pas tout dire. Plus tard, la position de journal officiel, acquise par le *Moniteur*, lui a

imposé un système plus suivi de réticences. Néanmoins, on doit reconnaître que de toutes les publications contemporaines des événements accomplis depuis 1789, la collection du *Moniteur*, prise dans son ensemble, est celle qui offre non-seulement les informations les plus nombreuses, mais la plus forte moyenne de vérité. A quelque point de vue qu'un écrivain se place pour apprécier ces événements, il aura à compter avec le *Moniteur;* il devra toujours, ou le prendre pour base, ou exposer les motifs qui parfois autorisent à compléter ou à discuter son témoignage. Ainsi ce recueil profite encore à l'histoire, par les investigations que provoquent ses erreurs, ses contradictions et jusqu'à son silence. L'un des moyens les plus sûrs pour juger impartialement les grandes mutations politiques enregistrées dans ce journal célèbre, c'est de le contrôler par lui-même; en confrontant souvent, à quelques pages d'intervalle, le langage que tenait ou qu'imposait le pouvoir vaincu la veille de sa chute, avec celui du pouvoir vainqueur au lendemain de son triomphe. Les meilleurs travaux historiques ne seront toujours que des œuvres de seconde main, des réquisitoires ou des plaidoiries plus ou moins remarquables; le *Moniteur*, c'est l'interrogatoire même des prévenus. L'impression y est plus immédiate, plus profonde et presque toujours plus vraie. Ce vaste dépôt de renseignements est indispensable à l'administrateur, à l'homme d'Etat, au diplomate, aussi bien qu'à l'historien. Il contient les antécédents de toutes les grandes questions, des éléments d'étude pour tous les problèmes sociaux présentement à l'ordre du jour. Incessamment on le consulte, on le met à contribution souvent sans daigner lui faire l'honneur d'une référence. On est heureux de trouver dans le *Moniteur* des renseignements essentiels, souvent même de l'ouvrage tout fait, et de se donner, en se dispensant de le citer, un certain air d'universalité et de profondeur. Mais la vérité se fait jour tôt ou tard, et le public n'en est plus à ignorer aujourd'hui l'importance de ces archives d'histoire moderne. Aussi nous espérons qu'on accueillera avec intérêt quelques détails sur l'origine du *Moniteur*, et sur certains épisodes trop peu connus de son histoire intime.

I

Eclos sous les premiers rayons de la Révolution, le *Moniteur* nous présente un phénomène rare dans les temps modernes, la stabilité. Ces trois quarts de siècle qui ont vu commencer et finir tant d'institutions politiques et industrielles n'ont fait que consolider l'œuvre

créée par Panckoucke. Au rebours de ceux qui se laissent aller à « suivre la mauvaise voie tout en discernant et en louant la bonne, » le *Moniteur* a vu venir et loué prudemment bien des révolutions, mais en évitant soigneusement, pour lui-même, ce régime dangereux. Commencé en 1789, il en est encore à changer de dynastie! Cette immutabilité dénote l'habile profondeur de la conception primitive. Sans être un Horace, Charles-Joseph Panckoucke avait jeté les bases d'un monument assez peu lyrique, il est vrai, mais qui néanmoins passera aussi à la postérité, *ære perennius.*

Il y aurait une curieuse étude à faire sur la vie et les travaux de cet atlas de la librairie et du journalisme. Panckoucke Ier, au génie de la spéculation, joignait des aptitudes vraiment encyclopédiques. Il était suffisamment littérateur, financier, économiste, érudit, pour juger sûrement, sans intermédiaire, de la capacité des gens de lettres, et assigner à chacun la tâche qui lui convenait le mieux. Ses grandes entreprises, le *Voltaire* de Kehl, le *Journal de Genève*, le *Mercure*, l'*Encyclopédie* méthodique, le *Moniteur* enfin, furent de véritables campagnes, dont chacune mériterait une relation spéciale. Son nom revient à toutes les pages de l'histoire littéraire de son temps; et l'impulsion qu'il a donnée au journalisme dont il avait deviné l'avenir, est encore vivante et se poursuit sous nos yeux.

Cependant, il y avait plus de savoir-faire que d'originalité dans les combinaisons du grand libraire de la rue des Poitevins; on en démêle aisément la filiation en y regardant de près. Ainsi, il avait emprunté l'idée de son premier journal, celui *de Genève* (1773), à deux publications du même genre, alors en pleine prospérité, le *Journal de Verdun*, et le *Journal encyclopédique*, publié d'abord à Liége, puis à Bouillon, par un nommé Rousseau, manufacturier littéraire profondément oublié aujourd'hui, mais qui alors ajoutait fièrement à son nom celui de Toulouse, sa ville natale, de peur qu'on ne s'avisât de le confondre avec son homonyme, Jean-Jacques Rousseau, de Genève. Ce Rousseau (de Toulouse) avait su faire de son journal un des organes du parti encyclopédique; quelques hardiesses philosophiques avaient valu à ce journal les honneurs fructueux d'une petite persécution. Ces lauriers de Rousseau (de Toulouse) empêchaient Panckoucke de dormir. Voyant avec quelle facilité l'administration se prêtait à éluder le privilége suranné de la *Gazette de France*, laissant, moyennant finance, circuler des journaux politiques imprimés à la frontière, il obtint, au moyen d'arguments irrésistibles, l'autorisation de faire imprimer à Paris, sous la rubrique de Genève, une nouvelle feuille, le *Journal historique et politique*, paraissant trois fois par mois. Cette publication devait « renfermer ce que les papiers publics d'Europe, dont le nombre

dépassait déjà *la centaine*, pourraient contenir de faits, d'événements curieux et de mémoriaux, relatifs à la politique générale et particulière. » De plus,.... « grâce à des correspondances sûres, on pourrait souvent compléter ou rectifier les nouvelles données par les autres gazettes, ou suppléer à leur silence. » Enfin, « cet ouvrage devait former avec le temps une espèce d'histoire générale, où seraient détaillés les projets, les démarches de toutes les puissances de l'Europe. » C'était déjà, comme on le voit, une sorte d'ébauche et de prélude au *Moniteur*. Panckoucke ne s'en tint pas là. Vers la fin de cette même année, il lança un *Journal de politique et de littérature*, destiné primitivement à desservir une tout autre catégorie d'abonnés. Il en avait, en conséquence, donné la rédaction à Linguet, ennemi juré de la « philosophaille, » tandis que l'autre journal, concurrent du Rousseau (de Toulouse), nageait en plein courant encyclopédique. Le journal de Linguet était censé venir de Bruxelles, comme l'autre de Genève. En réalité, tous deux, pareils au Rhin et au Rhône, sortaient du même lieu pour suivre des voies divergentes. L'un et l'autre étaient fabriqués dans l'officine de la rue des Poitevins. Panckoucke aspirait à y centraliser toutes les combinaisons de journalisme, et à lever tribut sur les tendances les plus contradictoires de l'esprit humain. Il ne tint pas à lui, simple éditeur, d'organiser une presse conservatrice. Ce qui l'en empêcha à plusieurs reprises, ce fut l'inexcusable partialité de l'autorité elle-même pour ceux qui travaillaient d'un si beau zèle à la démolir. Les colères très peu philosophiques des philosophes contre tout contrôle de leurs doctrines et de leurs œuvres n'auraient pas arrêté Panckoucke si des hommes investis d'importantes fonctions ne s'étaient faits, en maintes occasions, les auxiliaires du despotisme encyclopédique. Malheur à qui s'avisait de résister au torrent ! Ce n'était pas assez d'avoir contre soi une nombreuse affiliation d'hommes de talent, en possession de cette popularité qu'on est toujours sûr de conquérir chez nous en frondant à tort ou à raison les institutions établies. Les rares défenseurs du trône et de l'autel devaient s'estimer heureux, quand ils étaient simplement abandonnés à leurs seules forces ; quand, dans cette lutte inégale, ils n'avaient pas à essuyer, de plus, le feu des ingrats dont ils soutenaient la cause, avec un talent et un dévouement dignes d'être mieux récompensés. Mais comment en aurait-il été autrement quand la discorde était dans le camp même de l'autorité, où l'ennemi étendait chaque jour ses intelligences ; quand les parlements, la noblesse et le clergé, s'entredéchirant au lieu de s'entr'aider, s'en allaient tous ensemble à la dérive vers l'abîme qui devait ensemble les engloutir ! Dans cette situation anormale, où toutes les séductions d'amour-propre et d'intérêt étaient réunies

dans le camp des novateurs, on peut s'étonner qu'il se soit rencontré encore çà et là quelques publicistes assez courageux, assez convaincus pour soutenir cette lutte inégale. Tels furent Desfontaines, Guénée, les deux Clément, Palissot, Fréron, Linguet, enfants perdus d'une juste cause, tour à tour négligés ou persécutés par les représentants des grands intérêts sociaux qu'ils défendaient.

Les antécédents de l'organisation du journalisme à l'hôtel de Thou nous offrent un exemple de la façon étrange dont l'autorité traitait les ennemis de ses ennemis. Nous avons dit que Panckoucke avait confié la rédaction de son journal de Bruxelles à Linguet, écrivain de talent, mais d'un caractère acariâtre, encore surexcité par les tracasseries qui l'avaient contraint de renoncer à sa profession d'avocat. Des gouvernants éclairés auraient pu, en le dirigeant et l'encourageant, tirer grand parti d'un homme dont les philosophes eux-mêmes, tout en l'appelant un *fagot d'épines*, reconnaissaient et vantaient la capacité. Linguet, qui se faisait lire autant que les encyclopédistes, ne laissait pas échapper une occasion de s'élever contre leur despotisme croissant. Il reprit cette thèse favorite avec une énergie nouvelle en parlant de la réception de Laharpe à l'Académie française (1776). Toute la coterie cria vengeance et fit jouer de tels ressorts, que Panckoucke fut obligé de renvoyer Linguet et de prendre à sa place Laharpe lui-même. Quatre ans après, Linguet, qui avait fondé à l'étranger un nouveau journal, pour pouvoir dire librement à ses ennemis leurs vérités, fut attiré à Paris par des manœuvres fallacieuses, et expia par deux années de détention à la Bastille ses témérités anti-philosophiques. Déjà trop faible, Louis XVI avait laissé commettre, *malgré la reine*, cette maladresse inique. C'était pour complaire aux précurseurs de la Révolution qu'on envoyait à la Bastille l'homme que la Révolution elle-même devait envoyer plus tard à l'échafaud, comme coupable d'avoir osé s'offrir pour défendre le roi !

Les procédés ministériels, à l'égard de Linguet, avaient mis plus que jamais en évidence la partialité du gouvernement, de la magistrature et d'une partie de la noblesse pour les encyclopédistes. Chaque jour, il devenait plus évident qu'aucune entreprise littéraire ne pouvait plus être menée à bien sans leur concours ; aussi, Panckoucke, qui tenait avant tout au succès, entretenait avec eux des relations de plus en plus fréquentes et intimes. Il avait été mis en rapport avec la plupart d'entr'eux par Buffon d'abord, puis par l'académicien Suard, auquel l'unit bientôt une alliance de famille. Aussi modeste que clairvoyant, Suard suggéra à son beau-frère Panckoucke plusieurs de ses meilleures combinaisons, et fut sou-

vent lui-même un de ses plus utiles auxiliaires. Suard appartenait à la catégorie la plus modérée des philosophes déistes. Il témoigna toujours une vive et sincère aversion pour les doctrines de d'Holbach et d'Helvétius, qui scandalisaient jusqu'à Voltaire, et ne partageait même pas l'aversion de celui-ci pour le christianisme. L'hôtel de Thou, dont Mme Panckoucke et sa belle-sœur, Mme Suard, faisaient les honneurs avec une grâce exquise, devint un centre littéraire important, surtout quand Panckoucke eut commencé (1781) la publication de son *Encyclopédie méthodique*, gigantesque entreprise poursuivie, avec une persévérance bien rare en France, parmi tous nos bouleversements politiques. Indépendamment des bénéfices que cette spéculation promettait par elle-même, elle mettait à la disposition de Panckoucke un personnel de rédaction imposant pour ses entreprises de journalisme. Il acquérait le droit de faire retentir dans ses prospectus les noms les plus sonores, et s'assurait la collaboration active des jeunes écrivains qui faisaient leurs premières armes sous ces vétérans de la littérature. Ce fut ainsi qu'après avoir réduit à rien par une concurrence acharnée le classique *Mercure*, il en devint propriétaire (1784) et lui infusa en quelque sorte une vie nouvelle par la collaboration Laharpe, Suard, Condorcet, Morellet, Ginguené, Chamfort, Berquin, etc. Tout en tirant parti des plus hardis philosophes, Panckoucke avait su garder son indépendance. Il l'avait bien prouvé en confiant la chronique politique du *Mercure* à Mallet du Pan, homme d'un grand talent et d'un grand sens, mais complétement en dehors de la coterie encyclopédique, et que Voltaire lui-même n'avait pu convertir. Il faut croire que cette combinaison, qui peut paraître bizarre aujourd'hui, était bonne pour le temps, car le *Mercure* atteignit, dit-on, le chiffre inouï jusque-là de 15,000 abonnés. Encouragé par le succès, Panckoucke prit à bail, en 1787, la vénérable et trop discrète *Gazette de France*, espérant qu'un jour ou l'autre, on lui permettrait de la rendre un peu plus amusante. La crise de 1789, qui aurait dérouté un spéculateur vulgaire, ne fit que surexciter l'imagination de Panckoucke et lui suggérer de nouvelles entreprises, dont la plus heureuse et la plus durable devait être le *Moniteur*.

II

Pour bien apprécier la perturbation que les événements de 1789 allaient apporter dans les affaires de Panckoucke, auxquelles se reliaient intimement les intérêts de la plupart des gens de lettres, il



ne faut pas oublier que, sous l'ancien régime, les priviléges de journaux étaient grevés d'une quotité proportionnelle de pensions viagères. On arrivait ainsi à rémunérer des services de différente nature qui, parfois, n'avaient absolument rien de littéraire, mais pourtant la majorité de ces pensionnaires était composée d'écrivains émérites. En raison de son grand succès, *le Mercure* était l'un des plus lourdement grevés de semblables redevances, et le chiffre total des pensions que Panckoucke avait à payer sur ses journaux dépassait, en 1788, cent vingt mille livres. « Nous n'ignorions point, disait-il lui-même à ce sujet, dans un *avis* publié vers la fin de 1789, que, la Révolution ayant amené un nouvel ordre de choses, la liberté de la presse étant désormais le grand privilége national devant lequel ont disparu tous les priviléges exclusifs de ces sortes d'ouvrages, celui qui était attaché au *Mercure* était aboli de droit et de fait, et que l'on ne pouvait exiger de nous ni pension ni rétribution. Plusieurs journaux et almanachs s'étaient même affranchis déjà des charges que le gouvernement leur avait précédemment imposées. Mais nous avons voulu, par de nouveaux efforts et de nouvelles combinaisons, donner aux gens de lettres une nouvelle preuve du désir que nous avons toujours montré de leur être utile..... » Effectivement, pendant la période la plus désastreuse de la Révolution, Panckoucke réussit non-seulement à faire vivre plus de huit cents ouvriers typographes, dessinateurs et graveurs, à poursuivre assez régulièrement la publication des livraisons de l'*Encyclopédie*, mais à continuer le service des pensions assignées sur *le Mercure* par l'ancien gouvernement. Pour obtenir de tels résultats à une telle époque, pour se maintenir à flot parmi tant de débris, il lui fallut faire de cruels sacrifices, déployer une force d'esprit et d'imagination peu commune en improvisant de nouvelles ressources au jour le jour. Le spectacle de cette lutte trop oubliée a bien son intérêt, nous dirions volontiers sa grandeur, et mérite de nous arrêter un moment[1].

Dès les premiers temps de la convocation des états généraux,

[1] La Révolution pesant particulièrement sur l'aristocratie et la classe moyenne, la majorité des souscriptions de l'*Encyclopédie* se trouva suspendue pendant plusieurs années. Panckoucke ne publiait pas une livraison qui ne lui coûtât 12 ou 15,000 liv. d'excédant de dépense réelle sur la recette, et « les insurrections survenues dans l'imprimerie » le forcèrent de suspendre l'impression du texte. Il y suppléa, comme il l'a dit lui-même, en allant en avant sur les volumes de planches, et parvint ainsi, non-seulement à sauver son entreprise, mais à faire vivre, chemin faisant, « soixante familles d'imprimeurs et de » graveurs en taille douce, » à une époque où toutes les grandes publications étaient interrompues, où les graveurs les plus habiles, comme Duplessis-Bertaux, Moreau, Choffard, Quéverdo, en étaient réduits à faire des têtes de lettres pour les fonctionnaires civils et militaires. On voit, par les collections d'autographes du temps, que la plupart des représentants en mission, des généraux, etc., avaient leurs vignettes spéciales, remplaçant les armoiries de l'ancien régime.



Panckoucke s'était mis en campagne pour tirer parti des éventualités qu'il prévoyait. On sait que, dès le 2 mai 1789, Mirabeau avait commencé la publication d'une feuille intitulée *Etats Généraux;* que deux arrêts du conseil qui prohibaient cette feuille donnèrent lieu à une protestation de l'assemblée des électeurs du tiers-état de Paris, protestation que les électeurs du clergé refusèrent d'appuyer, mais qui obtint l'adhésion de ceux de la noblesse. Dans ce premier conflit, le pouvoir exécutif avait montré une faiblesse qui en faisait présager bien d'autres; le 19 mai, il autorisa la reproduction, sans commentaire, des délibérations préliminaires des députés, et cette prohibition restreinte demeura pareillement comme non avenue. En réalité pourtant, la protestation de l'assemblée des électeurs ne reposait que sur un sophisme : il n'était pas exact de dire que les arrêts émanés du conseil *dans le temps même de l'Assemblée, décidaient* une question qui lui avait été réservée par le roi lui-même. D'abord, on n'était pas « dans le temps de l'Assemblée, » car dans ce moment elle n'était pas encore constituée, et les députés de Paris n'étaient même pas élus; de plus, il était faux que les arrêts du conseil préjugeassent quoi que ce soit contre l'établissement régulier de la liberté en matière de presse : ils se bornaient à maintenir provisoirement une réglementation non encore abrogée, « jusqu'à ce que Sa Majesté eût fait connaître, d'après les observations qui lui seraient présentées par les états généraux, les modifications dont ces règlements pouvaient être susceptibles. » Le pouvoir exécutif n'eût rien fait que de légal et de très prudent en persistant à interdire ces discussions prématurées, et Bailly convient que le refus du clergé d'adhérer à la protestation était *conforme aux principes;* mais il ajoute que ces principes n'étaient pas applicables, que cette protestation était dictée par la nécessité des circonstances et par l'utilité publique. Panckoucke et son beau-frère Suard faisaient partie de cette assemblée de l'Hôtel de Ville, et y exerçaient une certaine influence. On trouve leurs noms parmi ceux des membres de la première commission que cette assemblée eut occasion de nommer; scrutin fatidique où le premier nom sortant fut celui du docteur Guillotin!

Au moment où le pouvoir exécutif, fléchissant sous la protestation parisienne, autorisa, par un avis adressé au *Journal de Paris*, « les feuilles périodiques et les journaux autorisés à rendre compte de ce qui se passait aux états généraux, » il n'existait que trois journaux autorisés : le *Journal de Paris*, la *Gazette* et *le Mercure*. Panckoucke n'était que fermier du bail de la *Gazette*, organe officiel du gouvernement, et condamnée d'avance à ne rien dire. Il ne lui restait donc que son *Mercure*, publication hebdomadaire, pour faire concurrence



au *Journal de Paris*, qui paraissait tous les jours. Tout l'avantage demeurait à celui-ci, pour rendre compte de débats quotidiens qui déjà excitaient une si avide curiosité. L'assemblée n'était pas faite encore, et déjà l'opinion, encouragée par l'attitude faible et irrésolue des ministres, tendait à lui déférer la dictature ; aussi, c'est de ce côté que Panckoucke se hâte de diriger ses batteries. Le jour même où l'autorisation de rendre compte a paru au *Journal de Paris*, un projet de création d'un bulletin officiel de l'assemblée avait été présenté à la réunion préparatoire de Versailles. Panckoucke se hâta de « solliciter l'impression de ce journal de l'Assemblée nationale, comme supplément naturel au *Mercure de France*, le plus ancien des journaux, dépôt, *en* 1614, des principaux actes des états généraux[1]. » Malheureusement, cette adresse, présentée dans la séance du 23 mai, venait déjà trop tard. La motion du bulletin officiel, discutée chaudement dans les séances du 20 et du 22, avait été écartée à une très grande majorité. On avait surtout fait valoir contre elle cette même considération qui aurait dû empêcher de protester contre les arrêts du conseil, que le droit de statuer sur cet objet ne devait appartenir qu'à l'assemblée constituée, « en état d'activité pleine et légale. »

Panckoucke n'était pas homme à se décourager d'un premier échec ; toutefois, il s'en tint provisoirement au *Mercure*, où Mallet du Pan traçait d'une main ferme ses tableaux « politiques et prophétiques » de la Révolution française. Mais Mallet, traité injustement d'anarchiste sous l'ancien régime, ne tarda pas à passer non moins injustement pour aristocrate sous le nouveau, précisément en raison de l'immobilité de ses convictions. « Bientôt, dit M. Hatin, il se vit distancé par les rédacteurs de la partie littéraire, Laharpe et Chamfort, et *le Mercure*, affranchi du joug de la censure, offrit, dès le mois d'août 1789, le singulier contraste d'un journal violemment révolutionnaire dans une moitié, énergiquement conservateur dans l'autre. » Mais comme c'était naturellement le bulletin politique qu'on remarquait le plus et qui fixait la couleur du recueil, *le Mercure*, qui osa blâmer l'initiative révolutionnaire de l'Assemblée et l'insurrection du 14 juillet, gagna beaucoup d'abonnés, et se fit encore plus d'ennemis. Déjà Camille Desmoulins écrivait que « Mercure, si mal famé dans l'Olympe, soutenait parfaitement sa mauvaise réputation sur la terre. » Par une inversion peu rassurante sous la plume du « procureur général de la Lanterne, » il changeait le nom de Mallet du Pan en celui de Mallet Pendu. Aussi la joie de l'éditeur n'était pas sans mélange ; lui-même apprenait au public, quelques mois plus tard, que, « dès le commencement de la Révolution, il avait senti la posi-

[1] *Le Mercure* n'existait pas à cette époque.

tion difficile où allaient le mettre les journaux et gazettes dont il était chargé. » Suivant lui, la prospérité matérielle du *Mercure* était son plus grand crime aux yeux de ses rivaux. Mais leurs attaques n'avaient fait qu'inspirer à Panckoucke de *nouvelles combinaisons.* « C'est presque toujours l'effet que produit le mal qu'on veut faire à une tête active, et qui a une grande habitude des ressources et des affaires. » La situation offrait encore un autre stimulant à l'habile et entreprenant spéculateur; l'immense succès de certains journaux favorables au mouvement, celui notamment des *Révolutions de Paris*, de Loustalot, des *Révolutions de France et de Brabant*, de Camille Desmoulins, où *le Mercure* était précisément fort maltraité. La meilleure manière de se venger d'eux, c'était de faire sur leur propre terrain une diversion dont Panckoucke lui-même va nous exposer le plan. « Sacrifier les journaux dont il était chargé aurait été un sacrifice en pure perte pour la patrie; il eût perdu sans aucun fruit cent mille livres qu'il avait dans les journaux; les pensions auraient été exposées. Il eût vu vendre à sa porte ces mêmes ouvrages dont il se serait dépouillé, et qu'importe que le débit s'en fasse rue des Poitevins, ou rue Saint-Jacques, ou quai des Augustins? Il a donc fait, dans les circonstances délicates où il se trouvait, les seules combinaisons qui pussent peut-être concilier à ses intérêts particuliers une sorte de bienveillance publique, c'est d'avoir joint à ses journaux et gazettes des journaux *absolument dans le sens de la Révolution.* » Ainsi s'explique la fondation de la *Gazette nationale*, ou *Moniteur universel*, titre heureusement emprunté à un journal littéraire, né en 1760, mais qui avait depuis longtemps cessé de paraître. Néanmoins, Panckoucke avait pris du temps pour mûrir cette combinaison et voir venir les événements. On a dit et répété, en prenant au pied de la lettre les assertions d'auteurs contemporains, mais malveillants et mal renseignés, que Panckoucke avait imaginé le *Moniteur* au retour d'un voyage en Angleterre. Cette allégation a été démentie formellement par la famille elle-même. Nous pensons aussi qu'on a confondu l'effet avec la cause, et que Panckoucke ayant déjà en tête l'idée d'un journal quotidien, d'une composition analogue à celle des grands journaux anglais, voulut aller étudier de plus près leur organisation, avant d'exécuter son projet. « Le format des journaux de Londres, dit la *Biographie des Contemporains*, était déjà assez connu à Paris, et il ne fallait pas une grande force d'imagination pour concevoir qu'il était parfaitement en rapport avec l'immensité des événements, des actes et des discussions qui ont lieu dans le passage des pouvoirs absolus aux pouvoirs constitués, et même dans l'action régulière des monarchies représentatives ou des républiques. »

L'issue des journées du 5 et du 6 octobre 1789 hâta l'éclosion du

Moniteur. En présence de ce nouveau désastre de la royauté, on ne pouvait plus supposer qu'elle prît de longtemps sa revanche, et *le Mercure*, en improuvant les excès de cette émeute heureuse, excitait un redoublement de fureur dans la presse démocratique. Parmi les gens de lettres qui composaient le personnel de rédaction dont Panckoucke disposait pour une nouvelle feuille dans le sens du mouvement, les uns, approuvant en bloc, sinon dans tous les détails, ce qui s'était fait jusque-là, croyaient nécessaire et possible de s'arrêter; tandis que d'autres voulaient aller plus loin, ne trouvant pas encore le pouvoir exécutif assez abaissé. On avait donc de quoi suffire à toutes les éventualités d'une prolongation de *statu quo*, ou de nouveaux « progrès » révolutionnaires. Aussi la liste des collaborateurs primitifs présente un étrange amalgame d'économistes et de philosophes de toute nuance. On y voit de ces constitutionnels ou républicains modérés qui se rejetèrent à temps en arrière, et surent se cacher ou se faire oublier; Andrieux, Lenoir-Laroche, les deux Lacretelle. D'autres, plus téméraires dans leur premier élan comme dans leur tardive résistance, devaient être victimes des tempêtes qu'ils avaient soulevées; tels furent Rabaud, Chamfort, Condorcet, et aussi Laharpe et Ginguené, pour lesquels le 9 thermidor faillit arriver trop tard. Enfin quelques-uns, associés par peur aux plus grands excès de la Révolution, devaient, comme Garat, ministre de la *justice* sous la Terreur, se faire complices des bourreaux pour n'être pas victimes. Au-dessous de cette pléiade de noms déjà connus, figuraient d'autres collaborateurs plus obscurs, et par conséquent plus laborieux. Parmi ceux-là, pour la plupart secrétaires d'encyclopédistes, nous citerons Peuchet, écrivain instruit, infatigable, qui, bien qu'investi à diverses reprises de fonctions importantes dans l'administration municipale de Paris, a travaillé presque sans interruption au *Moniteur* pendant près de quarante ans; Grouvelle, rédacteur de la correspondance étrangère, depuis secrétaire du conseil des ministres en 1793, et forcé, en cette qualité, de lire à Louis XVI sa sentence de mort; de Marcilly, premier rédacteur en chef, dont Mirabeau estimait le talent; Framery, qui avait été le collaborateur de Panckoucke, dans ses traductions du *Tasse* et de l'*Arioste*, et qui fit de nombreux articles de critique musicale, etc.

Le premier numéro de la *Gazette nationale* ou *Moniteur universel*, parut le 24 novembre 1789. Il était précédé d'un prospectus qui commençait ainsi : « Nous croyons faire une chose agréable au public de lui proposer un papier-nouvelles, qui paroîtra tous les jours. Cette feuille nationale embrassera cinq grands objets, auxquels peut se rapporter tout ce qui peut servir à nos besoins ou satisfaire notre curiosité. » Le premier de ces cinq objets était,

on le devine, l'Assemblée nationale. On promettait « les résultats de chaque séance de la veille dans la feuille du jour, et les détails dans celle du lendemain. » Viennent ensuite la politique extérieure et intérieure, l'administration et tout ce qui en dépend, la littérature, les sciences et les arts ; enfin les « annonces et avis généralement quelconques, reçus moyennant finance. » Dans la nomenclature détaillée des articles qui se rapportent à ces cinq divisions principales, on en remarque un qui devait bientôt perdre le peu d'importance qu'on y attachait encore en novembre 1789 : « l'article de la Cour. » En revanche, les rédacteurs ne prévoyaient pas sans doute quel intérêt puissant et terrible allaient acquérir « les arrêtés de la commune de Paris. »

Tout en applaudissant à l'avénement de la liberté, l'auteur du préambule manifestait déjà quelques appréhensions prophétiques. « Un peuple qui s'éclaire raisonne ; un peuple qui raisonne est bientôt libre ; mais si l'intelligence de ses droits donne au peuple qui les avait perdus le courage de les recouvrer, il ne peut espérer de les défendre à l'avenir que par une réflexion soutenue par un jugement exercé ; car la liberté politique est le fruit tardif de l'étude et de l'expérience. » Puis le rideau se lève brusquement sur l'horizon européen, de toutes parts chargé d'orages. Miroir fidèle de l'esprit du temps, le *Moniteur* voit avec complaisance les succès éphémères des « nouveaux insurgents » dans le Brabant. Ses rédacteurs ne veulent pas comprendre que ce mouvement révolutionnaire s'accomplit en sens inverse du nôtre, qu'il éclate précisément à l'occasion de réformes projetées par un monarque philosophe, réformes analogues à celles qu'élabore l'Assemblée nationale. Tout philosophe qu'il est, Joseph II, contre lequel on s'insurge, n'en est pas moins souverain et le propre frère de Marie-Antoinette ; il n'en faut pas plus pour qu'on sympathise de confiance avec la révolte.

On éprouve un sentiment pénible en trouvant, dans ce premier numéro, deux autres attaques contre la reine. Le correspondant de Londres écrit que les ouvriers en soie de Spitalfields viennent de faire insérer dans le *Formulaire du dimanche* des actions de grâces aux belles dames du royaume, pour avoir recommencé à porter de la soie fantaisie, qui redonne de l'ouvrage et du pain à cinquante mille ouvriers mourants de faim depuis dix ans. On reconnaît là une allusion à la préférence connue de Marie-Antoinette pour les mousselines et autres tissus légers, préférence qui avait fait passer de mode les soieries, et dont l'industrie lyonnaise avait souffert. L'autre attaque est plus maligne encore : elle concerne Augeard, secrétaire des commandements de la reine, récemment arrêté par ordre du comité des recherches, comme prévenu d'avoir comploté l'évasion

du roi et de sa famille. Augeard venait de publier un mémoire justificatif qui avait fait quelque sensation, et le *Moniteur* fait observer à ce sujet que « quand un homme a été arrêté dans Paris par ordre de la municipalité, on ne doit peut-être pas se permettre de le croire tout à fait innocent, sur le simple exposé d'une justification qu'il présente au public. » Toutefois, nous devons ajouter que quelques semaines plus tard, le *Moniteur* lui-même publia, comme document judiciaire, une nouvelle défense d'Augeard, qui fut acquitté par le Châtelet.

Dans le second numéro du *Moniteur*, on remarque un long article en faveur du divorce, et une pièce de vers de Chamfort, intitulée : *Calcul patriotique.* Il y raille les disgrâces temporelles du clergé, et conseille très sérieusement aux Français de ne pas s'arrêter en si beau chemin, et d'envoyer par économie la croyance à l'immortalité de l'âme rejoindre « la sacristie. »

De nos jours la philosophie
A porté quelqu'économie
Dans la croyance du chrétien.
Mettons de côté l'autre vie ;
Ce qu'on perd en théologie,
En finance on le gagne bien.

Le souvenir de ces gentillesses d'esprit-fort ne devait pas préserver Chamfort des vengeances de la démagogie, quand il la prit à son tour, trois ans plus tard, pour point de mire de sa verve satirique [1].

Il ne faudrait pas juger par cette incartade de l'esprit général du *Moniteur* dans les premiers temps. Pendant toute la durée de la Constituante, il règle invariablement son langage sur celui de la majorité, réputée infaillible. Ses aspirations ne vont pas au delà d'une monarchie constitutionnelle ; il rend justice, en plus d'une occasion, aux vertus et aux intentions loyales de Louis XVI. Il va même quelquefois jusqu'à conseiller des ménagements pour ceux dont la Révolution froisse les intérêts, mais qui s'habitueront tôt ou tard aux privations. Ces tendances d'un optimisme un peu myope sont assez bien résumées dans une *Chanson patriotique* (nº du 26 février 1790), où l'on trouve de généreuses illusions, de bons sentiments, exprimés en assez méchants vers :

Enfin, après tous les orages
Qui sont venus fondre sur nous,

[1] Chamfort traduisait l'inscription : « Fraternité ou la mort, » par celle-ci : « Sois mon frère ou je te tue. » Il disait aussi : « La fraternité de ces gens-là est celle de Caïn et d'Abel. » Détenu une premiere fois, puis relâché, il se déroba, par le suicide, à une nouvelle arrest tion.



Nous voyons les heureux présages
De jours plus sereins et plus doux.
....
Français (*bis*), luttons, résistons, tenons ferme,
Veillant toujours, parons, mais épargnons les coups,
Et tâchons d'arriver au terme
Sans cesser d'être humains et doux.

Ah ! ménageons nos adversaires,
Tout en repoussant leurs efforts,
N'oublions pas qu'ils sont nos frères
Et que nous sommes les plus forts.
....
Français (*bis*), que la liberté règne en France,
Mais, puisqu'enfin vous avez su la recouvrer,
Ne la changez point en licence,
Si vous voulez la conserver[1].

Nous croyons qu'il faut reporter à Panckoucke lui-même le mérite de cette tendance à l'impartialité, à l'éclectisme, dont nous retrouverons quelque trace jusque dans les moments les plus difficiles. Aux époques comparativement calmes de 1790 et 1791, il accueille toutes les réclamations, les rectifications présentées dans une forme convenable, par ceux-là même dont il réprouve les opinions. Ainsi, dans la discussion qui s'éleva en octobre 1790, sur les événements d'octobre 1789, le marquis de Bonnay ayant eu le courage de faire en pleine assemblée l'apologie des gardes du corps, et s'étant plaint de quelques inexactitudes dans la reproduction de ses paroles, le *Moniteur* s'empresse de publier la copie communiquée par M. de Bonnay lui-même. L'année suivante, après avoir publié la vive réplique d'André Chénier aux palinodies antiphilosophiques et antirévolutionnaires de Raynal, le *Moniteur* n'hésite pas à donner deux lettres du même auteur, mais empreintes d'un esprit bien différent ; sa défense, si éloquente et en même temps si sensée des prêtres insermentés, et surtout la lettre sur « le choix des députés à la prochaine législature » (4 septembre 1791). Nous voudrions pouvoir citer toute cette page admirable, qui étincelle comme un diamant dans ce courant d'ondes troubles et violentes :

Une haine furieuse contre la cour, contre l'ancien régime, ne me semble pas suffire dans un représentant du peuple. J'exigerais davantage..... Je me méfie du courage qui naît de l'ivresse. Chacun dit : les représentants doivent être indépendants. Mais je les voudrais entièrement indépendants..... de toute espèce d'influence qui ne serait pas celle de la justice et de la raison. La flatterie sera toujours agenouillée devant le

[1] Par une singulière coïncidence, cette chanson est faite sur l'air de *Renaud d'Ast*, de Dalayrac, qu'affectionnait si fort Napoléon, et sur lequel fut parodié depuis l'hymne célèbre : *Veillons au salut de l'Empire*. Dans son ode célèbre du *Jeu de Paume*, André Chénier exprimait les mêmes sentiments d'une façon plus poétique.



pouvoir suprême. *Ce pouvoir, où est-il maintenant?* Deux années d'expérience ont pu nous apprendre avec quelle facilité on fait accroire à un peuple qu'une petite partie de lui-même, c'est lui tout entier. On lui persuade qu'on le venge, lorsqu'on ne venge que soi. On lui parle de sa toute-puissance, pour se rendre tout-puissant par lui. Des citoyens..... violent les asiles domestiques, forcent les prisons de la loi, outragent les magistrats et appellent tout cela surveiller les fonctionnaires publics. Qu'on imagine une assemblée composée de pareils hommes, ou seulement jalouse de plaire à de pareils hommes, et je demande ce que devient la France?

Trois ans plus tard, André expiait par l'échafaud ces sages conseils, exprimés en si beau langage, et qui du moins ne seront pas perdus pour la postérité.

III

Le succès du *Moniteur*, ce « journal patagon, » comme l'appelaient les petites feuilles du temps, s'était prodigieusement accru dès le commencement de l'année 1790, par l'annexion du « Bulletin de l'Assemblée nationale, » publié depuis le mois de septembre précédent, avec l'assentiment et le concours des membres les plus influents de la gauche, par un jeune avocat aussi laborieux qu'intelligent, qui devait parvenir quelques années plus tard, aux plus hautes fonctions sous le gouvernement impérial. Dans ces premiers temps de l'Assemblée constituante, les fonctions d'annotateur présentaient de graves difficultés matérielles. Aucune place spéciale n'était réservée à ceux qui se vouaient à cette tâche. L'affluence et les clameurs de l'auditoire leur suscitaient des difficultés d'autant plus sérieuses, précisément, que le débat devenait plus grave et plus passionné. De tous ceux qui s'efforçaient de saisir au vol ces discussions à jamais mémorables, d'où allait sortir notre moderne état social, nul ne réussissait aussi bien que le jeune Maret à rendre la véritable physionomie des séances. L'humble annotateur manifestait déjà dans cette œuvre de reproduction une partie des éminentes qualités, base de sa fortune politique : une tête calme, une grande sûreté d'analyse, une mémoire prodigieuse. En annexant à sa *Gazette nationale* le bulletin de Maret, en s'assurant cette coopération précieuse, en se conciliant par des procédés généreux et délicats l'affection durable du futur duc de Bassano, Panckoucke fit une opération plus avantageuse encore qu'il ne pensait; il assura, du même coup, le présent et l'avenir de son journal.

Malgré toute sa perspicacité, Panckoucke s'était trompé en un point ; il avait cru à tort que les journalistes du mouvement lui pardonneraient le *Mercure* en considération du *Moniteur*. Loin de là, cette position mixte était le point de mire continuel de grosses colères et de plaisanteries parfois très spirituelles : tous ceux qui n'avaient pas un intérêt personnel à le ménager lui en voulaient à la fois des dures vérités que Mallet du Pan prodiguait courageusement aux écrivains révolutionnaires, et de la concurrence redoutable que leur faisait le *Moniteur*. A l'époque où commença la procédure criminelle contre le malheureux Favras (1790), un journal fit remarquer la coïncidence du voyage de Panckoucke et de son gendre Agasse en Angleterre, avec le séjour qu'y avait fait Favras en 1789, et Panckoucke, effrayé, crut devoir protester, dans une lettre insérée au *Moniteur*, contre cette insinuation perfide. Les attaques redoublèrent quelques mois plus tard, quand Panckoucke eut l'idée malencontreuse de poser sa candidature à l'Assemblée législative. « Le peuple, écrivait agréablement Cloots, le futur orateur du genre humain, ne pend plus personne, pas même le libraire Panckoucke. Ce nouveau Janus gagne l'argent d'un *Moniteur* patriote, tandis qu'il nourrit les *furies* du *Mercure*. Cet étrange citoyen traverse les ponts et les quais sans qu'on songe seulement à le jeter dans la rivière. » Ces aménités portaient coup de temps en temps, et, malgré les raisonnements de Panckoucke, excellents pour des gens d'affaires, mais un peu subtils pour la multitude, celle-ci faillit plus d'une fois franchir brutalement la ligne de démarcation qu'il s'efforçait de maintenir entre sa personnalité et les opinions de ses rédacteurs. Ainsi, dès la fin de 1790, il reçut une sommation menaçante des sociétés patriotiques du Palais-Royal. On lui défendait, sous peine de voir son établissement traité comme venait de l'être l'hôtel de Castries, de laisser aller davantage son *Mercure* contre l'opinion dominante et contre la liberté (*sic*) décrétée par l'Assemblée nationale. » Mallet recevait en même temps pareille signification. Une autre fois, c'était à propos de la malheureuse *Gazette officielle* qu'on cherchait querelle à Panckoucke. « Des lettres anonymes, plus menaçantes les unes que les autres, » sommaient le rédacteur, Dubois-Fontanelle, et Panckoucke lui-même, de *rendre libre* cette gazette ministérielle : prétention aussi raisonnable en droit que l'eût été plus tard celle de forcer le *Moniteur* lui-même, devenu journal officiel, d'insérer des articles royalistes sous l'Empire, ou des articles napoléoniens sous la Restauration. Mais alors on n'était pas sous l'empire du droit ni de la raison ; il fallait subir la loi du plus fort, comme le disaient, du reste, sans détour les porteurs de ces étranges sommations. Panckoucke le savait bien, et, « pour satisfaire le public, » il s'avisa

de joindre à la *Gazette* un supplément dit *Gazettin*, « respirant le patriotisme le plus pur ; » et le gouvernement toléra cela comme tout le reste !

La prospérité croissante du *Moniteur* consolait un peu Panckoucke de toutes ces tribulations.

Pendant les premiers mois de 1791, le compte rendu des débats de l'Assemblée porte bien toujours le même cachet d'impartialité, mais l'esprit du journal accuse une progression marquée dans le sens révolutionnaire, sans dépasser cependant l'extrême limite des aspirations de la gauche constitutionnelle. Panckoucke disait bien quelquefois que « le feu du patriotisme de ses rédacteurs » les entraînait plus loin qu'il n'aurait voulu, mais au fond il prenait assez philosophiquement son parti de ces entraînements, qui grossissaient le chiffre des souscripteurs.

Les premiers jours de juin (1791) furent signalés par un incident qui fait époque dans les fastes du *Moniteur*. Pour en bien comprendre l'importance, il faut nous reporter à quelques semaines en arrière, à la journée du 18 avril (lundi de Pâques), où le départ de la famille royale pour Saint-Cloud avait été violemment empêché par des gens du peuple et des gardes nationaux, qui le considéraient comme le préliminaire d'une évasion complète. Le lendemain, on avait vu Louis XVI venir *en écolier*, suivant la cruelle mais trop juste expression de Marat, demander vainement un congé à l'assemblée souveraine. L'agitation causée par le refus de sanction des décrets relatifs au clergé était si grande, que Louis XVI, au moment où ce nouvel outrage mettait enfin sa trop longue patience à bout, feignit de céder pour gagner du temps, et apposa docilement sa signature à une circulaire rédigée par Montmorin, ministre des affaires étrangères. Cette circulaire (23 avril) contenait une protestation contre les calomnies « atroces et absurdes » de ceux qui osaient dire à l'étranger que le roi n'était pas libre, et l'assurance de son attachement à la Constitution, qui « faisait son bonheur. » Personne ne prit au sérieux ce bonheur de Louis XVI, et ce mensonge constitutionnel devint un texte commode pour les déclamations furibondes des journaux, dans lesquels le roi lui-même était de moins en moins épargné. Dans ce moment, le *Moniteur*, toujours en arrière des plus violents, marchait néanmoins d'un assez bon pas pour diminuer la distance entre eux et lui. Ses rédacteurs se montraient assez sobres de réflexions personnelles sur les actes ou les intentions présumées du pouvoir exécutif. Mais ils y suppléaient par des correspondances étrangères, interpolées et remaniées à Paris, dans lesquelles on dénonçait avec une amertume extrême les trames contre-révolutionnaires du dehors et celles de l'intérieur. Ainsi, le *Moniteur* publia,

dans son numéro du 31 mai, une lettre de Francfort, en date du 17, dont l'auteur affirmait « avoir entre les mains les copies fidèles de deux *contre-lettres* envoyées en même temps que la déclaration (du 23 avril) dont *on* avait voulu qu'elles annulassent l'effet. On annonçait que l'on s'était soumis pour très peu de temps aux lois de la nécessité; qu'il avait fallu recourir à cet expédient, d'abord pour sauver sa vie, ensuite pour apaiser la défiance, et se servir de l'instant où elle se ralentirait afin de reprendre les mesures de précaution récemment déconcertées. » Le même correspondant ajoutait « que le voyage de Saint-Cloud, qui n'avait pu s'effectuer, ne devait pas se terminer à deux lieues de Paris; la nuit suivante l'aurait conduit à Compiègne et de là à Bruxelles. Alors un manifeste aurait appris à l'Europe qu'on venait d'échapper à une longue et pénible captivité, etc. » Ces détails étaient donnés comme « partant des Tuileries, et apportés dans une cour allemande voisine de Francfort, par une correspondance confidentielle émanant de l'un des agents les plus actifs d'un grand personnage aristocratique, qui lui avait fait donner une part considérable dans la direction du département auquel sont réservées les *trahisons diplomatiques.* » Les termes de cette insinuation, bien qu'assez équivoques, semblaient désigner le ministre des affaires étrangères, Montmorin. Il s'en défendit avec vivacité dans une lettre adressée au président de la Constituante, le lendemain du jour où l'article avait paru. « Ce serait, disait-il, une tâche difficile à remplir et même absurde que celle de répondre aux calomnies répandues habituellement dans une partie des nombreux journaux dont nous sommes inondés..... Mais cependant lorsqu'elles se trouvent consignées dans un journal qui jusqu'à présent n'était pas encore confondu avec ceux qui paraissent n'avoir d'autre but que celui d'agiter le peuple, de l'égarer et de le porter à des excès, il est de mon devoir de démentir avec la plus grande publicité ce que la malveillance invente et répand. » En conséquence, il niait avec la plus grande énergie non-seulement l'existence des contre-lettres qu'on paraissait lui attribuer, mais celle du « projet absurde d'évasion qu'on ne craignait pas de prêter à Louis XVI. » Il ajoutait que le roi, auquel il venait de communiquer cette lettre, en avait non-seulement *autorisé*, mais *ordonné* l'envoi.

Cette communication souleva une violente tempête contre le *Moniteur* parmi les membres du côté droit de l'assemblée. Plusieurs réclamèrent non-seulement le renvoi de l'imprimeur devant l'accusateur public, mais l'expulsion immédiate des « notateurs » du journal. Le *Moniteur* eut dans cette circonstance l'honneur peu enviable d'être défendu par Robespierre. Seul, le futur tribun osa insinuer assez clairement qu'il croyait, malgré tout, à la véracité du journal.

« Je demande, dit-il, si, de quelque part que vienne une dénonciation, l'Assemblée doit s'en charger sans savoir si elle est vraie ou fausse. Quelles preuves avez-vous contre l'assertion de l'écrivain? l'assertion de M. Montmorin, et *rien de plus.* » Il y avait de plus, cependant, la confirmation royale. « Le roi, s'écria imprudemment M. de Liancourt, serait le plus faux des hommes si l'article n'était pas une calomnie. » Les hommes appartenant au « juste milieu » de l'époque avaient souvent de ces naïvetés, tandis qu'en déclarant tenir pour suspecte la véracité du souverain, Robespierre exprimait l'opinion et le vœu secret des partis extrêmes. La majorité passa donc seulement à l'ordre du jour sur la motion de poursuivre le *Moniteur*, motion qualifiée de servile par Robespierre. Dans le numéro du 4 juin, le *Moniteur* triomphant maintient et amplifie ses allégations. « Loin de nous justifier de l'emploi que nous avons fait de cette lettre, nous nous applaudissons de l'effet qu'elle a produit et du désaveu ministériel dont elle a été l'éclatante occasion. » Il insinuait que ce désaveu n'était encore rien moins que rassurant, qu'il reposait uniquement sur le sens équivoque du mot « contre-lettre, » qu'évidemment le correspondant de Francfort avait entendu dénoncer, non une « expédition diplomatique, » mais des « communications secrètes, pouvant fort bien avoir été faites en arrière d'un ministre des affaires étrangères, lequel n'est pas toujours le confident de *l'intérieur.* » Il affirmait « n'avoir jamais mieux mérité que par cette communication la confiance du public. » Telle était la manière dont il fallait qu'un journal relativement modéré traitât le pouvoir exécutif, pour se mettre au niveau moyen de l'esprit public.

Trois semaines après, l'affaire de Varennes sembla confirmer pleinement les révélations du *Moniteur*, qui pourtant n'étaient vraies qu'en partie. On sait aujourd'hui que, s'il existait réellement, et depuis longtemps, des projets d'évasion, aucun n'avait encore obtenu, avant le 18 avril, l'assentiment du roi ni celui de la reine, et que ce voyage de Saint-Cloud n'était nullement la première étape d'une fuite. Il est faux surtout que le roi ait admis, à cette époque ni même plus tard, l'idée de dépasser la frontière, et par conséquent de gagner Bruxelles, comme l'affirmait le prétendu correspondant du *Moniteur*, qui, ainsi que bien d'autres, confondait de bonne foi les vœux d'une partie des émigrés avec la volonté de Louis XVI. Tous les mémoires émanés de ceux qui coopérèrent au projet définitif d'évasion, notamment ceux de MM. de Bouillé et de Choiseul, s'accordent pour constater : 1° que ce fut précisément sous le coup de l'insulte du 18 avril que le roi se décida enfin à tenter de fuir; 2° que, même depuis ce moment, il repoussa obstinément, au risque d'allonger le parcours et de compromettre le succès (comme cela ar-

riva en effet), toute combinaison qui « l'aurait forcé à mettre le pied hors du territoire français, dont il tenait absolument à ne point sortir. » La lettre de Francfort était exacte seulement en ceci, que la circulaire du 23 avril, expédiée de bonne foi par le ministre, alors que le roi prenait secrètement le parti de s'échapper, avait été démentie par des communications secrètes. Montmorin était de ceux qui, malgré la mort de Mirabeau, s'entêtaient à espérer une réconciliation entre les deux pouvoirs. On n'avait pas osé le mettre dans la confidence de l'assentiment donné après le 18 avril à l'évasion. Puis, comme une réticence en entraîne toujours d'autres, on n'osa pas davantage, le 31 mai, l'empêcher de protester sans distinction au nom du roi lui-même, contre *toutes* les révélations du *Moniteur*. Voilà comment Louis XVI était fatalement conduit, par sa répugnance invincible pour toute initiative énergique, à ces duplicités qui furent, suivant l'expression du plus brillant des écrivains royalistes, Suleau, *le crime de sa vertu*.

Cette dénonciation anticipée de l'évasion de Louis XVI classa définitivement le *Moniteur* parmi les journaux du mouvement, et lui valut, à l'étranger, des prohibitions qui, dans ce temps-là, étaient une véritable bonne fortune pour l'intérieur. Cette persécution fournissait tout naturellement une occasion de réclame, et Panckoucke n'était pas homme à la laisser échapper. Condorcet, l'un des commensaux de l'hôtel de Thou, rédigeait à cette époque l'un des journaux les plus avancés, *la Chronique de Paris ;* il s'empressa d'annoncer la ligue des tyrans du Nord contre « l'excellent » *Moniteur*. Mais l'icorrigible Camille continuait à décocher ses sarcasmes les plus acérés contre Panckoucke, « aristocrate enragé, » tant qu'il tint son papier in-8°, son *Mercure*, mais patriote des plus chauds quand il a pris son papier in-folio, sa *Gazette Nationale*.

IV

A la clôture de la Constituante, Maret quitta fort à propos le journalisme pour la diplomatie. Cette retraite fut signalée par un incident intime, aussi honorable pour les propriétaires du *Moniteur* que pour Maret lui-même. Voulant rémunérer dignement une collaboration à laquelle ils devaient, en grande partie, le succès de leur journal, Panckoucke et Agasse offrirent à Maret une pension viagère dont ils laissaient le chiffre à son appréciation, et doublèrent celui de mille écus auquel il s'était arrêté, craignant encore d'estimer trop haut ses services. Plus tard, sur la demande du duc de Bassano,

cette pension fut transmise à l'un de ses anciens auxiliaires, auquel elle a été fidèlement payée pendant près de quarante ans.

Vers la même époque, le *Moniteur* dut se priver momentanément des services de Peuchet. Déjà signalé à l'animadversion du parti avancé pour son attachement à Bailly, il avait achevé de se compromettre en osant faire ressortir, dans un article signé de son nom, le ridicule de l'arrêté municipal qui n'autorisait les prêtres insermentés à remplir les fonctions de leur ministère que « sous le contrôle et la direction des prêtres constitutionnels. » En revanche, le journal acquit deux nouveaux collaborateurs qui, sans valoir ceux qu'il perdait, rendirent de grands services dans les jours difficiles. L'un d'eux, Trouvé, devait arriver plus tard, et par le *Moniteur*, à de hautes fonctions, où il ne montra pas la même dextérité que dans le journalisme. C'était, en 91, un jeune homme de vingt-trois ans, fou, exalté, et affectant de le paraître encore davantage, sachant faire passablement un peu de tout, improvisant avec une facilité étourdissante, suivant les besoins du moment, de la politique, des critiques littéraires, des odes et jusqu'à des tragédies. Une volonté énergique de parvenir, jointe à la facilité de travail, suppléait chez lui, jusqu'à un certain point, à la médiocrité du talent. Thuau-Grandville, supérieur à Trouvé, quoique moins connu, remplaça Maret dans les fonctions de notateur en chef, fonctions pénibles et qui allaient bientôt devenir dangereuses.

On ne devinerait jamais à quelles mains pastorales Panckoucke avait confié la rédaction en chef du *Moniteur* pendant l'orageuse dictature de l'Assemblée législative. Cette fonction ne fut sans doute qu'une sinécure pour l'ancien précepteur des enfants de l'imprimeur, l'inoffensif Berquin! A l'époque de l'émeute du Champ-de-Mars (juillet 91), le *Moniteur*, docile à l'impulsion de la majorité de la Constituante, avait approuvé la répression, et ce revirement l'avait ramené presque dans les eaux du *Mercure*. Mais ce rapprochement dura peu; immuable dans ses convictions comme dans son langage, Mallet, qui déjà avait failli périr lors de l'affaire de Varennes, renonça, après quelques mois d'héroïques efforts, à la tâche impossible de « dompter une tempête avec des feuilles de papier, » et sa retraite définitive (avril 1792) enleva au *Mercure* toute importance politique. Pendant ce temps, le *Moniteur*, plus souple, progressait dans le sens des opinions démocratiques, dont le triomphe devenait plus probable de jour en jour. Cette nouvelle évolution s'opéra graduellement, par demi-teintes, jusqu'à l'avénement des girondins au ministère. A cette époque, le *Moniteur* devient franchement girondin; « l'ami des enfants » abandonne la rédaction en chef aux mains plus viriles de Rabaud. La disgrâce de Roland et de

ses collègues ne fait qu'accélérer la marche révolutionnaire du journal. Après la journée du 20 juin surtout, qu'il veut bien encore trouver regrettable *à certains égards* (?), le *Moniteur* se laisse aller rapidement à la dérive du torrent révolutionnaire, pour ne pas être englouti. Nous aimons pourtant à signaler encore, même à cette époque, quelques timides vestiges d'impartialité. Ainsi, dans le numéro du 22 juin, le *Moniteur ose* donner la proclamation du roi ; il est vrai qu'elle ne figure qu'à la colonne des réclames. Le 25, il se permet également de reproduire, à titre de documents, et prudemment encadrées entre une diatribe de Louvet et d'autres pièces non moins hostiles à Louis XVI, deux adresses de municipalités départementales, protestant contre l'invasion des Tuileries. On a reproché au *Moniteur* d'avoir omis beaucoup de manifestations semblables, du 20 juin au 10 août, tant au dehors qu'au sein de l'Assemblée. Il y avait autant d'humanité que de timidité dans ces réticences ; en passant sous silence ces démonstrations courageuses, qui n'étaient que trop remarquées sans lui, il déclinait la complicité des proscriptions du lendemain. Il faut tenir compte aussi de la difficulté matérielle que rencontraient les notateurs à suivre des discussions de plus en plus véhémentes et tumultueuses, à saisir surtout les paroles des orateurs de la droite, couvertes incessamment par l'orage des tribunes. Quelquefois même, il leur arrivait, bien malgré eux, de manquer quelque phrase partie du côté gauche. Ainsi, dans la discussion qui s'éleva, quelque temps avant le 10 août, à propos de la rixe sanglante survenue entre les grenadiers royalistes et les Marseillais, le représentant Gaston avait dit ou soutenait avoir dit que le grenadier Duhamel, massacré par les fédérés, avait été l'agresseur, en tirant sur eux un coup de pistolet qui avait fait long feu. Cette phrase avait échappé aux sténographes, et Gaston accusa le *Moniteur* d'une « réticence infâme. » Heureusement, cette allégation de Gaston avait également été omise par le *Patriote Français* et la *Chronique de Paris*, dont les rédacteurs, Brissot et Condorcet, n'étaient pas encore suspects de modérantisme.

Mais ce n'était là que le début des difficultés avec lesquelles le *Moniteur* devait se trouver aux prises, et le soin de sa conservation allait exiger de lui bien d'autres précautions. « Ce n'est qu'au bout de quatre jours qu'il ose dire son mot sur les massacres de septembre et l'auteur de l'article se croit encore bien téméraire en les qualifiant de « scènes *affligeantes*, produites par de longues trahisons, et dont l'activité du ministère (!) empêchera sans doute le retour. » Il y a dans cette phrase, plus que timide, le pressentiment d'une époque où l'on en sera réduit à faire l'éloge de ces mêmes

actes. C'est encore la prévision de ce terrible lendemain qui arrachera au *Moniteur* une sorte d'approbation mitigée de la condamnation et de l'exécution de Louis XVI, dont la « fin tragique n'a pas inspiré tout l'intérêt sur lequel quelques gens avaient compté[1]. » Il est vrai que le rédacteur ose ajouter ces mots, presque courageux pour le temps, et dont il faut lui tenir compte : « Laissons Louis sous le crêpe ; il appartient désormais à l'histoire. Une victime de la loi a toujours quelque chose de sacré pour l'homme moral et sensible..... »

En étudiant attentivement la contexture du *Moniteur* pendant l'intervalle qui sépare la chute de la royauté de celle du parti girondin, on est amené à reconnaître que la poignante incertitude du dénoûment y fut de bonne heure et vivement pressentie, et qu'on s'arrangea de longue main pour ne pas être pris au dépourvu. De même que Sieyès et tous ceux de la plaine, le *Moniteur* pensait avant tout à *vivre*, tâche plus difficile pour un journal que pour des individus, car il n'a pas, lui, la ressource de garder le silence. Aussi, nous voyons se produire dans sa rédaction deux tendances distinctes et de plus en plus divergentes. Son bulletin, dirigé par Rabaud, conserve une nuance girondine, dans le compte rendu complet, par l'attribution plus libérale de « murmures » aux orateurs du parti opposé ; plus encore dans l'analyse sommaire de la séance du jour, où l'on insiste avec une complaisance marquée sur les triomphes oratoires de Vergniaud et de ses collègues. Mais, en même temps, le ton général des correspondances étrangères et des articles de fond prend un caractère d'exaltation calculée. Le *Moniteur* s'engage insensiblement dans la montagne, non comme un voyageur avide d'aller respirer l'air pur des hautes cimes, mais comme un timide habitant de la plaine, qui ne s'élève que pour échapper à l'inondation.

Dans cette position délicate, où chaque jour le danger se manifestait d'une manière plus évidente du côté de la modération, les propriétaires du *Moniteur* auraient dû s'estimer heureux de voir le lien qui les attachait à la Gironde se dénouer par la retraite volontaire de Rabaud, quand ses devoirs de rapporteur de la commission des Douze le forcèrent à quitter la direction du Bulletin. Toutefois, comme après tout les Girondins étaient toujours au ministère, et que par conséquent la présence d'un des leurs donnait au journal cette attache quasi officielle qui avait été dès 1789 le rêve de Panckoucke, comme d'ailleurs l'entrée de Rabaud avait notablement augmenté le nombre des abonnés de province, on jugea utile de dis-

[1] Article du 23 janvier 1793.

simuler cette démission pendant près de quatre mois, et on ne comprit la portée de cette imprudence qu'au moment où il était déjà presque trop tard pour la réparer. Ce fut seulement dans la nuit du 9 mars que Panckoucke, instruit du complot qui devait éclater le lendemain contre le pouvoir exécutif et les journaux girondins, fit insérer à la dernière heure dans la feuille du 10 l'avis suivant : « Le citoyen Rabaud n'est plus attaché au *Moniteur* depuis près de quatre mois. Il nous avait autorisés à en avertir le public. Nous avons toujours négligé de le faire, mais plusieurs personnes nous ont adressé à cet égard des questions auxquelles cette note servira de réponse. »

Il était temps et plus que temps de prendre cette précaution, car, dans cette même journée du 10 mars, les imprimeries de deux des principaux journaux girondins, le *Courrier de Gorsas* et la *Chronique de Paris*, furent envahies et saccagées impitoyablement[1]. On comprend que l'alerte fut vive rue des Poitevins, quand on vint briser rue Guénégaud les presses du *Courrier*, lesquelles, « par un juste retour des choses d'ici-bas, » étaient précisément celles de l'ancien journal ultra-royaliste de Royon, que Gorsas avait accaparées au 10 août pour les purifier. Cependant, comme la partie la plus essentielle du mouvement avait avorté pour cette fois, on osa prendre au *Moniteur* quelques mesures de défense. « Les rédacteurs restèrent en armes huit jours et huit nuits dans le lieu où se faisait leur travail, » et Panckoucke fit réitérer plusieurs fois, notamment en tête du numéro du 12, l'avis protecteur, relatif à la retraite de Rabaud. La crainte du pillage l'emportait sur celle des désabonnements.

Cette précaution un peu tardive empêcha bien les violences immédiates, mais le journal demeura notablement compromis dans l'opinion des révolutionnaires exaltés ; aussi nous le trouvons compris, avec toutes les autres feuilles de Panckoucke, parmi les journaux mis à l'index, le 13 mai 1793, par les représentants Bourbotte et Julien, en mission dans la Vendée. Quelques-uns des considérants de ce curieux arrêté semblaient même s'adresser spécialement à la grande manufacture de l'hôtel de Thou. « Considérant que cette classe d'écrivains faméliques qui obstruent toutes les avenues du temple de la Liberté ou en souillent l'enceinte a fait une spécu-

[1] Nous voudrions pouvoir citer en entier la lettre dans laquelle l'imprimeur de la *Chronique*, Fiévée, raconte la destruction de son propre établissement. « Sept minutes au plus ont suffi pour détruire le fruit de deux ans de travaux assidus. A moi personnellement, on ne voulait aucun mal, c'est du moins ce qu'on m'assurait le pistolet sur la poitrine..... Il n'y a pourtant pas quinze jours que j'ai payé cent cinquante livres pour mon droit de patente, or le gouvernement n'exige ce droit que pour la protection qu'il m'accorde dans mon commerce. Mais c'est positivement parce que j'ai été pillé une fois que je dois maintenant être sûr de sa vigilance. »



lation criminelle de fortune *sur la diversité des sentiments.....* que les influences pestilentielles de ces folliculaires à gages obscurcissent notre horizon politique, en répandant un nuage épais sur les fourberies et l'intrigue, qui sont sans cesse en embuscade pour étouffer le cri de la vérité..... A ces causes, et pour prémunir les bons citoyens de ce poison dangereux, qui ne circule au milieu d'eux qu'afin de leur inspirer le *goût des fers.....* » il était fait défense expresse à tous les directeurs des postes de recevoir et faire distribuer directement ou indirectement les journaux intitulés..... suivait la liste de proscription d'une trentaine de feuilles, parmi lesquelles figuraient le *Mercure* et le *Moniteur*. Ce dernier « osa signaler à l'indignation publique cet arrêté, précieux, disait-il, pour l'histoire du proconsulat en France. » C'est dans le numéro du 24 mai 1793 que les rédacteurs s'exprimaient ainsi. Huit jours plus tard ils auraient voulu, pour beaucoup, pouvoir effacer ces lignes téméraires. Les tribulations du *Moniteur* après la chute définitive des Girondins sont peut-être le chapitre le plus intéressant de son histoire intime, et forment aussi l'un des épisodes les plus curieux et les moins connus de ce régime de la Terreur, qui fut en même temps celui de la servitude illimitée de la presse.

V

Le plus grand danger qu'ait couru le *Moniteur* sous la dictature du comité de salut public lui fut suscité par un homme qui avait jadis concouru à sa rédaction et à celle du *Mercure*, par Garat, commensal de l'hôtel de Thou, l'ami de Rabaud et de Condorcet ; mais Garat était de ces égoïstes timides, plus dangereux que les méchants en temps de révolution, parce que, tout en gémissant tout bas sur le malheur des temps, ils sacrifieront toujours leurs amis les plus chers pour n'être pas compromis.

Dans la séance du 16 juin 1793, Garat, alors ministre de l'intérieur, monta à la tribune pour signaler les invectives mensongères de la presse « fédéraliste » contre les vainqueurs du 2 juin, et notamment contre la *prétendue* tyrannie des Danton, des Marat, des Robespierre. « Cette révolution était destinée à démontrer à l'univers la puissance de la calomnie, » s'écria ce dernier avec lequel la scène était visiblement concertée. Il s'emporta violemment contre « la conspiration des libellistes, la plus redoutable de celles qui mettaient la liberté en danger, » et demanda « les mesures les plus sévères pour *arrêter* ces journalistes infidèles, les plus dangereux ennemis

de la liberté. » Cette motion fut vivement applaudie et renvoyée à l'examen du comité de salut public. Le soir, Robespierre s'expliqua encore plus catégoriquement en famille, c'est-à-dire aux Jacobins : il y dénonça nominativement plusieurs journaux, et parmi eux le *Moniteur*. Le propriétaire et les rédacteurs furent d'autant plus terrifiés de ce langage, que, depuis plusieurs jours déjà, les numéros destinés aux départements étaient retenus à la poste par ordre de la commune, et, dans cette mesure, ils retrouvaient encore la main de Robespierre. On résolut de fléchir à tout prix son courroux, et Thuau-Grandville, chargé de faire auprès de lui une démarche peut-être seulement verbale, lui adressa la supplique suivante, triste monument de ces temps de violence et de pusillanimité :

Citoyen, plusieurs personnes m'ont fait craindre que votre motion de dimanche dernier ne tendît à une proscription générale des feuilles publiques. Quoique je ne puisse croire qu'une feuille aussi utile que la nôtre puisse avoir été l'objet de votre proposition, au moment où des lettres des commissaires de la Convention attestent qu'elle a principalement et efficacement contribué à éclairer l'opinion d'un grand nombre de départements sur la révolution du 2 juin, je vous prie de me communiquer fraternellement les reproches que vous pourriez avoir à nous faire. Souvent on attribue à l'intention ce qui n'appartient qu'à l'erreur. L'écrivain le plus dévoué à la cause du patriotisme est sujet à être accusé ; souvent on le soupçonne pour la plus légère omission, parce qu'on ne songe pas combien il est difficile qu'un travail aussi rapide et aussi compliqué que le nôtre atteigne toujours une entière perfection, surtout lorsque, avec des matériaux immenses, on est forcé de le circonscrire dans les limites d'une feuille d'impression. Il n'y a que deux mois qu'on avait l'opinion qu'un journal devait également publier tout ce qui s'est dit dans une séance pour et contre, en sorte que nous étions forcés, sous peine d'être dénoncés, sous peine de perdre la confiance de nos abonnés, de publier les diatribes les plus absurdes des imbéciles ou des intrigants du côté droit. Cependant, vous devez avoir remarqué que toujours le *Moniteur* a rapporté avec beaucoup plus d'étendue les discours de la montagne que les autres. Je n'ai donné qu'un court extrait de la première accusation qui fut faite contre vous par Louvet, tandis que j'ai inséré en entier votre réponse. J'ai rapporté presqu'en entier tous les discours qui ont été prononcés pour la mort du roi, et je ne citais quelques extraits des autres qu'autant que j'y étais indispensablement obligé pour conserver quelque caractère d'impartialité. Je puis dire avec assurance que la publicité que j'ai donnée à vos deux discours et à celui de Barrère en entier, n'a pas peu contribué à déterminer l'opinion de l'Assemblée et celle des départements. Nous avons publié l'appel nominal de cette délibération avec la plus grande étendue ; il nous a occasionné six mille francs de frais, et vous avez dû remarquer que ce travail, fruit de mes veilles, a été rédigé dans le sens le plus pur, et que toutes les opinions

qui concluaient à la mort du tyran ont été mises dans leur intégrité. Personne ne contestera non plus que le *Moniteur* n'ait rendu les plus grands services à la révolution du 10 août. Depuis plusieurs mois, je fais les plus grands efforts pour détruire les préventions qu'auraient pu exciter contre nous quelques séances retouchées par Rabaud Saint-Etienne, l'hiver dernier, et pendant mon absence. Il est connu que ce Rabaud n'a été attaché que pendant trois semaines au *Moniteur*. Nous l'en avons exclu, ainsi qu'un nommé His, qui rédige actuellement le *Républicain*, et nous allons changer de rédacteur pour la partie politique. Au reste, il suffit de jeter un coup d'œil sur nos feuilles, depuis un mois, pour voir qu'il n'est aucun journal qui ait plus contribué à culbuter dans l'opinion les intrigants dont le peuple va faire justice. Aussi, avons-nous déjà perdu mille abonnés dans le midi et dans la Normandie; aussi, à Marseille, a-t-on d'abord arrêté à la poste, puis brûlé le *Moniteur* en place publique. D'après cela, nous croyons avoir quelque droit à l'indulgence et même à la protection des patriotes.

Cette démarche n'était pas courageuse, mais il faut tenir compte des circonstances dans lesquelles elle fut faite. Les arrêts de proscription lancés contre Brissot, Gorsas, Carra, Condorcet disaient assez que, cette fois, les vainqueurs entendaient détruire autre chose que les presses des journaux hostiles ou suspects. Le *Moniteur* avait été nominativement menacé par un homme qui ne menaçait guère en vain, et la supplique qu'on vient de lire était littéralement écrite sous le couteau. Elle désarma Robespierre, et l'on a même la preuve qu'elle lui fut particulièrement agréable. Thuau-Grandville fut un des quatre commissaires proposés par le comité de salut public, dans la séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793), pour la rédaction du *Bulletin des Lois*. « Le comité, dit Barrère, a cru devoir donner cette marque de confiance à celui qui s'est le plus signalé dans la rédaction des journaux patriotiques. » — Je demande, s'écria Bourdon (de l'Oise), qu'on nous dise depuis quand Grandville est dans l'entreprise du *Moniteur*, car ce journal était souvent infidèle au temps de l'Assemblée législative et au commencement de la Convention. » C'était encore le souvenir de la collaboration de Rabaud qui valait cette attaque au *Moniteur*, mais, cette fois, comme en 1791, Robespierre prit sa défense. « Lorsque le *Moniteur*, dit-il, était rédigé par Rabaud, sans doute il méritait les reproches qu'on vient de lui faire; mais Grandville a lui-même dénoncé la malveillance de Rabaud; et, quand il a eu plus d'influence sur la direction de ce journal, il est devenu plus exact et a fini par être bon. » Ces paroles étaient une allusion évidente à la lettre écrite par Grandville six mois auparavant. Quoique Robespierre, fidèle à son système de réserve habituel, eût pris soin d'ob-

server que ce qu'il avait à dire « n'était pas pour appuyer la nomination de Grandville, mais seulement pour révéler un fait à son honneur », il était clair que ce journaliste était dans ses bonnes grâces, et il n'en fallait pas plus pour mettre fin à toute objection [1].

On reparla, à cette occasion, de l'établissement d'un journal officiel, dont chacun recommençait à sentir la nécessité, dès qu'un gouvernement reprenait quelque consistance. « Il faut, dit Cambon, que la Convention fasse faire un journal qui rendra fidèlement et sans esprit de parti les opinions de ses membres. » Barrère appuya cette proposition, et en fit prononcer le renvoi au comité de salut public, où cette même idée, dit-il, avait été discutée le matin même. On peut remarquer à ce sujet que ces hommes qui avaient si amèrement reproché aux Girondins les subventions accordées à quelques journaux en avaient fait autant aussitôt après le 31 mai. On trouve des détails curieux à ce sujet dans une lettre du ministre de la guerre Bouchotte à Robespierre, en date du 5 prairial an II. Cette lettre, ainsi que celle de Grandville, figure parmi les pièces imprimées à la suite du rapport de Courtois. Après l'arrestation d'Hébert, plusieurs membres du comité avaient reproché au ministre de la guerre d'avoir longtemps fait envoyer le *Père Duchesne* aux armées, et Bouchotte écrivait à Robespierre pour se disculper. « Après le 31 mai, dit-il, le comité manifesta l'intention d'envoyer des papiers publics aux armées ; des fonds furent mis à la disposition du conseil, qui en assigna pour cet objet. La feuille du *Père Duchêne*, le *Journal des Hommes libres*, le *Journal universel* et plusieurs autres furent envoyés. Le but était d'empêcher les soldats de s'engouer de leurs généraux, et de représenter l'aristocratie sous les couleurs odieuses qui lui appartiennent. La feuille du *Père Duchêne* semblait destinée à ce but ; les soldats ne virent que ces objets *transcendants.* » C'était là cette « *braise,* » dont Hébert disait avoir besoin pour chauffer ses fourneaux, et qui lui avait valu les railleries mortelles du *Vieux-Cordelier*. Dans ces numéros, distribués aux soldats par ordre supérieur, Hébert, pour gagner son argent, leur prêchait ouvertement l'insurrection dans le langage « transcendant » que l'on connaît. « Envoyez-moi faire f..... ces b...... d'épauletiers ; écrivez leurs noms au *Père Duchesne*, etc. » Suivant Bouchotte, « les représentants, les soldats et les généraux (!)

[1] Dans son intéressante *Histoire de la Presse*, M. Hatin a cité cette lettre, mais il n'avait pu retrouver le nom de son auteur. Les explications données postérieurement au 9 thermidor par les propriétaires du *Moniteur*, explications qui trouveront leur place dans la suite de ce travail, démontrent surabondamment que l'initiale G....., sous laquelle cette lettre figure dans les pièces imprimées à la suite du rapport de Courtois, sur les papiers trouvés chez Robespierre, est bien celle de Grandville.



étaient enchantés de cette feuille. » Telles étaient les exhortations patriotiques que le gouvernement expédiait aux armées qui défendaient nos frontières, pour y faciliter le maintien de la discipline.

Esprit mieux organisé pour le gouvernement que la plupart de ses collègues, Robespierre comprit de bonne heure combien il pouvait être utile au comité d'avoir à sa disposition, non pas des pamphlétaires, mais un papier-nouvelles solidement organisé, comme l'était le *Moniteur*. Nous verrons bientôt ce qui advint de la proposition émise au sein du comité, de faire du *Moniteur* le journal du gouvernement. En attendant, et sans se chauffer d'autre « braise » que la sienne propre, le *Moniteur* avait repris, dès le mois de juillet 1793, le caractère presque semi-officiel qu'il avait eu sous les girondins. Ce caractère se reconnaît à la fréquence et à la promptitude des communications d'arrêtés et autres documents officiels, au ton d'exaltation croissante de la rédaction. Toutefois, nous devons remarquer, à la louange des hommes qui dirigeaient le journal dans ces jours terribles, que, dans les articles de fond, ils conservent une sorte de modération relative, qu'ils provoquent et injurient Pitt et Cobourg en meilleur français que la plupart de leurs confrères, enfin qu'ils évitent autant qu'ils le peuvent, sans se compromettre, d'insulter personnellement les victimes. Quand on trouvait qu'ils avaient gardé trop longtemps à cet égard un silence incivique, quand il fallait absolument faire écho aux furies de la guillotine, ils tournaient la difficulté à demi, en empruntant les appréciations d'autres journaux. Ainsi, mis en demeure de manifester leur approbation des sentences de mort rendues contre Marie-Antoinette, Olympe de Gouges et Mme Roland, ils se tirent d'affaire en empruntant à la *Feuille de Salut public* un article qui, tout violent qu'il est, semble encore presque modéré auprès de ceux d'Hébert.

Enfin, la partie sténographique, qui occupait à cette époque plus des deux tiers du journal, était, de la part des dictateurs, l'objet d'un contrôle sévère. Ce n'était pas qu'on se méfiât de l'habileté traditionnelle des notateurs; on craignait, au contraire, qu'ils ne fussent trop exacts, trop complets, dans certaines circonstances délicates. Aussi, les bulletins des séances les plus mémorables, les comptes rendus des procès les plus importants, portent les stigmates de coupures imposées ou d'omissions craintives. Dans le procès de Marie-Antoinette, ses réponses sont encore exactement notées, mais le plaidoyer de ses défenseurs est supprimé, tandis que l'on donne *in extenso* l'acte d'accusation et le réquisitoire. Le procès des girondins, qui vient immédiatement après, offre des lacunes encore plus regrettables. Les invectives déclamatoires des témoins y sont intégralement reproduites, tandis que les répliques des accusés sont

souvent analysées très sommairement ou brutalement interrompues par des *et cætera*. Les accusés en avaient déjà trop dit, au gré de leurs proscripteurs, avant que le jury leur coupât la parole en se déclarant suffisamment instruit; on aurait voulu abolir jusqu'à la mémoire de leur défense commencée. A cette époque, on peut suivre, numéro par numéro, le progrès de la compression exercée sur le *Moniteur*. Il avait pu donner encore une sorte de compte rendu, revu, corrigé et abrégé, du procès de Vergniaud et de ses « complices ». Cette faculté lui est retirée lors du jugement d'Hébert et de ses coaccusés, de Danton, de Camille-Desmoulins; on n'a laissé passer cette fois que les premiers mots des interrogatoires et la mention que les accusés ont subi leur sort.

L'incendie des archives du *Moniteur* (1855) a fait disparaître les preuves de la plupart des remaniements, des mutilations que ce journal dut subir à cette époque. On sait néanmoins, à n'en pas douter, que les membres des comités et les principaux représentants de la montagne, se conformant à un usage établi dès l'époque de la première Assemblée, communiquaient au *Moniteur* les manuscrits de leurs rapports et des discours élaborés d'avance; que souvent ils faisaient jusque sur les épreuves des changements considérables. Ceux même qui n'avaient fait qu'improviser faisaient fréquemment, selon les circonstances, des additions ou des suppressions sur la copie des notateurs. Un exemple irréfragable de ce genre de travail existe dans le compte rendu de la séance du 22 prairial, celle où Couthon et Robespierre firent passer d'emblée le trop fameux décret qui complétait l'organisation du tribunal révolutionnaire, en refusant, au nom de l'intérêt politique et de l'*humanité*, des défenseurs aux accusés. Le lendemain du jour où la Convention terrifiée avait voté, sans désemparer, conformément à l'injonction menaçante de Robespierre, ce décret monstrueux, « trois ordonnances vinrent coup sur coup demander à la rédaction du *Moniteur* les notes de la veille, et plusieurs des membres qui avaient parlé dans cette séance y firent des changements. » La nuit avait porté conseil à plusieurs de ceux qui avaient élevé quelques objections contre le décret, et ils avaient obtenu la permission de faire disparaître la trace de ces contradictions téméraires. Ce compte rendu amendé ne laissait subsister d'opposition dans la discussion préalable que trois noms, déjà voués à une proscription prochaine, ceux de Ruamps, de Bourdon (de l'Oise) et de Lecointre (de Versailles), qui avaient osé parler d'ajournement. A la suite du discours de Robespierre, reproduit *in extenso* et probablement retouché, on mentionnait sommairement que « les articles avaient été adoptés après une légère discussion. » Ces faits ne furent connus que plus d'un an après, par

une curieuse révélation du *Moniteur*, qui semble avoir échappé à tous les historiens [1].

VI

Peu de jours après cette terrible séance du 22 prairial, le *Moniteur* eut à subir un nouvel orage. Depuis le mois de septembre précédent, cédant à des conseils fort semblables à des menaces, il reproduisait assez régulièrement les débats des Jacobins d'après leur organe officiel, le *Journal de la Montagne*. Il crut donc bien faire en lui empruntant le discours prononcé par Robesbierre aux Jacobins le 3 messidor, à propos d'une proclamation du duc d'York et les réflexions adulatrices dont le rédacteur de ce journal faisait suivre son compte rendu. On sait aujourd'hui que cette harangue était un prélude de l'attaque méditée dès lors par Robespierre contre ses collègues du comité. Il y faisait allusion à de nouveaux complots ayant pour but « d'isoler le peuple de la Convention, celle-ci des comités, et les membres de ces comités d'avec eux-mêmes. » Il revenait à diverses reprises, avec une colère affectée, sur l'audace du despote qui nommait les armées républicaines troupes de Robespierre, et « faisait de lui le roi de France et de Navarre.» L'irritation produite par ce discours sur les ennemis de Robespierre fut encore aggravée par les flatteries maladroites du compte rendu. Il y eut ce jour-là même (6 messidor) une violente altercation à ce sujet au sein du comité. Robespierre, qui n'était pas en mesure de rompre, rejeta toute la faute sur les journalistes qui avaient dénaturé ses pensées, et fit en effet le soir une sortie énergique contre eux aux Jacobins. On remarque toutefois quelque chose de forcé dans ce grand courroux, et de grands ménagements pour le *Moniteur* : « Les ennemis, dit-il, ont toujours payé des écrivains. Depuis que le gouvernement a pris une attitude *imposante*, les journalistes ont pris une nouvelle tournure, en falsifiant ou dissimulant, selon que les choses tendent à accréditer les calomnies, à avilir la représentation nationale, à favoriser la cause des tyrans de manière quelconque. Celui dont je vais parler n'est pas un de ceux sur lesquels tombe ma censure. Cependant, le *Moniteur* n'est pas sans reproche, puisqu'il peut avoir une très grande influence sur l'opinion, et qu'on peut lui reprocher des flagorneries et des inexactitudes. » Il cita comme exemple de flagornerie

[1] Note des rédacteurs. (N° du 1er avril 1795.)

cette réflexion : « Chaque mot de ce discours vaut une phrase, chaque phrase un discours. » Il se plaignit de deux inexactitudes principales. D'abord, on lui avait fait dire que la faction d'Orléans n'existait plus, quand au contraire il avait dit qu'elle existait encore. Ensuite, rappelant que le duc d'York lui imputait « d'être entouré d'une garde militaire, » il avait ajouté : « Vous le voyez, c'est un fait bien constant. » Robespierre trouvait mauvais qu'on eût reproduit cet assentiment à l'accusation d'York, sans en faire ressortir l'intention ironique; « de sorte que c'est accréditer une calomnie, puisqu'il est faux, en effet, que moi ni aucun représentant ayons de garde militaire. »

Les rédacteurs n'en furent pas quittes pour cette réprimande assez bénigne. Ils en reçurent une beaucoup plus énergique au comité de salut public, où on les fit comparaître dans la soirée. Il semble résulter de leur récit que les collègues de Robespierre le soupçonnaient d'avoir suggéré cette insertion de son discours, tandis qu'elle avait été faite spontanément, dans l'intention de lui être agréable. Robespierre siégeait au comité lors de l'arrivée des journalistes, mais ce fut Collot d'Herbois qui les interpella. Quand il fut question de cet incident l'année suivante à la Convention, pendant le procès de Collot, celui-ci, qui se posait alors en homme foncièrement débonnaire, avoua pourtant que la scène avait été très vive, qu'il avait parlé « avec force » aux rédacteurs; on sait ce que cela devait signifier en pleine Terreur. « Si vous étiez patriotes, dit-il, vous auriez bien vu que la malveillance pouvait tirer grand parti de ce discours. » Ils eurent beau alléguer qu'ils n'avaient fait que reproduire le compte rendu du journal avoué et payé par les Jacobins, il leur répéta, avec force imprécations et menaces, que *la malveillance et l'aristocratie avaient pu seules les diriger*. Cette inculpation ricochait évidemment sur Robespierre, qui gardait l'attitude d'indifférence et d'ennui apparente qu'il affectait presque toujours au comité, dans ces derniers temps. Il tressaillit pourtant sous le coup, et, prenant la parole, « rejeta toute la faute sur Rousseau, rédacteur de *la Montagne*, engagea les rédacteurs du *Moniteur* à demander une tribune aux Jacobins, et promit de les appuyer. » Mais Collot n'avait pas épuisé ses griefs contre les malheureux journalistes. Il leur reprocha encore « de n'avoir rapporté que trois signatures de membres du comité, à la suite d'un arrêté inséré dans le *Moniteur* du 3 messidor, prétendant découvrir en cela le dessein perfide de faire croire au peuple que trois membres menaient le comité. » Ceci était encore une attaque indirecte à l'adresse de Robespierre. Pour la comprendre, il faut savoir que cet arrêté, qui prescrivait des mesures financières immédiates pour arriver à l'extinction de la mendicité

dans les grandes villes, ne portait dans le *Moniteur* que les trois signatures de Collot, de Billaud-Varennes et de Barrère. Or, depuis la scène dans laquelle Vadier l'avait traité de tyran, Robespierre tendait visiblement à s'isoler de ses collègues. Ce n'était pas, comme l'ont dit par erreur plusieurs historiens, qu'il eût complétement cessé de paraître au comité dès les derniers jours de prairial, puisque les rédacteurs du *Moniteur* l'y voyaient encore siéger le 7 messidor, et qu'on retrouve sa signature sur plusieurs arrêtés postérieurs. Cette abstention absolue aurait équivalu à une rupture complète, et à cette époque il n'était pas encore prêt à la lutte, et n'avait pas pleinement combiné sa dernière épuration. Mais il ne s'associait qu'à l'expédition des affaires courantes, fuyait toute explication, et s'abstenait soigneusement de prendre part aux discussions sérieuses. Il voulait se réserver la faculté, dans l'hypothèse dès lors plus que probable d'une scission déclarée et d'une lutte à mort avec une partie de ses collègues, de rejeter sur eux toute la responsabilité des actes odieux. Il tenait à se mettre en mesure d'affirmer devant la Convention, comme il le fit en effet dans la séance du 8 thermidor, « que depuis au moins six semaines il n'avait plus aucune espèce d'influence sur le gouvernement, » et de faire dire à Saint-Just, dans le rapport dont Tallien interrompit la lecture au début de la séance du lendemain, que « les délibérations du comité étaient livrées à deux ou trois hommes. » Collot était une des victimes désignées le plus sûrement d'avance; il devinait le jeu de Robespierre, et croyait que le *Moniteur* était de connivence avec lui pour lui préparer les pièces justificatives d'une accusation contre de nouveaux triumvirs, en publiant des arrêtés revêtus seulement de trois signatures. Pour se justifier, l'un des journalistes ainsi inculpés, Bréjard, « tira de sa poche l'expédition qui lui avait été remise au comité même, et sur laquelle il ne se trouvait réellement que les trois signatures imprimées par le *Moniteur*. » Mal satisfait de cette explication, Collot répéta avec emportement que le journal aurait dû reproduire non-seulement les signatures qui figuraient sur l'expédition, mais toutes celles portées *au registre*. Comme effectivement Robespierre avait signé l'original de l'arrêté en question, il était facile de comprendre qu'on tenait par-dessus tout à produire cette signature, et qu'il y avait bien de la peur sous cette colère. La situation ainsi comprise avait un côté burlesque qui n'échappait pas aux journalistes, si bien que l'un d'eux sourit malgré lui, et que malheureusement Collot s'en aperçut. Il ne faisait pas bon rire de Collot; les Lyonnais en savaient quelque chose. Prenant immédiatement à partie ce mauvais plaisant, « il lui demanda son nom, sa demeure, ce qu'il faisait avant d'entrer au *Moniteur*, s'informa même de la personne qui lui avait procuré l'ou-

vrage qui l'occupait auparavant. Ouvrant ensuite le numéro du jour qui était sur la table du comité, il y trouva d'autres méfaits. La troisième colonne contenait l'extrait d'une correspondance d'Italie sur une querelle entre un noble florentin et un Anglais qui l'avait qualifié de « sacré jacobin. » Collot se récria sur la légèreté criminelle avec laquelle on reproduisait une pareille injure, accolée à un titre si auguste. Un peu plus loin, il se récria encore, en trouvant dans le compte rendu de la Convention une dénonciation faite à la barre contre Joseph Lebon, accusé d'avoir fait réintégrer en prison plusieurs citoyens dont un arrêté du comité du salut public avait ordonné l'élargissement. « Si vous étiez patriotes, dit Collot de sa voix de tonnerre, vous sauriez que cet arrêté avait été rapporté..... » Robespierre prenant la parole pour la seconde fois, fit observer que la délibération toute récente qui, sur les nouvelles dénonciations de Lebon, avait rapporté le décret d'élargissement, n'avait encore reçu aucune publicité, et qu'on ne pouvait faire équitablement un crime aux journalistes d'en avoir ignoré l'existence. Cette nouvelle intervention de Robespierre en faveur du *Moniteur* fit une certaine impression sur Collot. « Le comité de salut public, dit-il, a eu un instant l'intention de faire du *Moniteur* le journal du gouvernement, mais nous avons bientôt abandonné cette idée ; vous êtes trop *insignifiants.* » L'un des journalistes lui demanda d'indiquer un rédacteur qui pût donner au journal la teinte que désirait le comité. « Vous en connaîtriez si vous étiez patriotes. — Pourquoi, dit un autre membre, ne vous faites-vous pas recevoir aux Jacobins ? — Ils éprouveraient de grandes difficultés, interrompit encore Collot, à moins qu'ils ne fussent présentés par un patriote connu. » Il leur dit enfin, pour terminer, que s'ils se sentaient la force de donner à leur journal la nuance patriotique qui lui manquait, le comité pourrait bien revenir à l'idée d'en faire le « papier du gouvernement. » Malgré cet adieu plus rassurant, le rédacteur que Collot avait si rudement interpellé jugea à propos de se mettre en sûreté, et ses collègues restèrent convaincus que cet incident aurait pu avoir des suites fort désagréables de toute façon sans l'intervention de Robespierre. Ils s'empressèrent, bien entendu, d'insérer dans le numéro du lendemain un *erratum* rétablissant les noms de tous les membres du comité qui avaient signé au registre l'arrêté relatif à la mendicité, et continuèrent à reproduire ainsi *in extenso* les noms des signataires tant que le nom de Robespierre y figura. La dernière pièce émanée du comité qui porte encore sa signature est un avis en date du 19 messidor, prescrivant d'adresser au comité, et non individuellement à tel ou tel de ses membres, les communications concernant les affaires publiques. Toutefois, le *Moniteur* du 26 (14 juillet), an-

térieur seulement de treize jours à la chute de Robespierre, publie un arrêté important, où se trouve encore son nom; mais cet arrêté avait été pris dès le 10, et il semble qu'il ait été réservé jusque-là pour dissimuler le plus longtemps possible les divisions du comité [1]. Par la même raison, quand Robespierre cessa tout à fait de se réunir à ses collègues, ils cessèrent aussi de faire reproduire les signatures données au registre, afin qu'on ne remarquât pas que la sienne manquait. Aussi, les arrêtés communiqués au *Moniteur* dans la dernière quinzaine avant le 9 thermidor, portent seulement la souscription collective : *les membres du comité.*

Cependant, l'imminence d'un conflit causait aux rédacteurs de terribles insomnies. Ils n'avaient pas oublié l'embarras que leur avait causé la chute des girondins. L'issue de la lutte était cette fois bien autrement problématique; il fallait louvoyer de manière à ne laisser aucun sujet de ressentiment au vainqueur, quel qu'il fût, car les suites d'une méprise pouvaient être mortelles, et pas seulement pour le journal. Cette préoccupation cruelle perce à chaque ligne du *Moniteur*, pendant le mois qui précéda la catastrophe. Pour arriver à la « teinte patriotique » exigée par Collot, le rédacteur en chef, Trouvé, fait des appels désespérés aux muses. Il lance d'abord un fougueux dithyrambe contre Albion, « la mort à tout esclave anglais, » avec cette épigraphe : *delinda* (sic) *est Carthago*, puis une ode « en stances irrégulières » (trop irrégulières) sur la bataille de Fleurus, où l'on trouve des rimes et des métaphores d'une audace plus que républicaine.

Oui, je vous vois, champs de Fleurus,
Je vous entends crier : Les tyrans sont *vaincus !*

Et plus loin :

Qu'est devenu cet amas de tonnerres
Qui vomissaient la rage avec les feux?

C'est seulement sur l'édition originale du *Moniteur* qu'on peut bien apprécier l'effet de cette étrange poésie, improvisée, imprimée à la hâte, au dernier moment, comme remplissage, à la place de ce qu'on n'osait pas mettre, de ce qu'on recevait l'ordre d'enlever, accolée

[1] Cet arrêté, signé Barrère, Billaud, Carnot, Collot, Robespierre, Couthon, Prieur et Lindet, avait pour but de centraliser tous les projets d'embellissement, d'assainissement de Paris et des autres villes, dans les mains d'un jury spécial chargé d'élaborer des plans généraux « propres à améliorer le sort des citoyens, » au moyen d'eaux abondantes, de l'élargissement des places et des rues, de constructions d'égouts et de trottoirs, etc. Il est curieux de voir ces hommes, prêts à s'entre-déchirer, se trouver d'accord une dernière fois peut-être, pour exprimer une pensée grande et vraiment patriotique, mais qu'il n'étaient pas dignes d'accomplir.



d'une part aux listes des victimes, de l'autre aux programmes des spectacles. Et quels spectacles ! La *Réunion du 10 août* (opéra) ; les *Épreuves du républicain* (opéra comique) ; le *Mariage républicain*, *Alisbelle* ou les *Crimes de la féodalité*, *les Dragons et les Bénédictines*, *la Nourrice républicaine*, *le Naufrage des rois dans l'île de la Raison*, et autres « sans-culottides » en un ou plusieurs actes. Ces programmes se terminent toujours par l'annonce de la troupe équestre de l'amphithéâtre d'Astley, dont on ne peut s'empêcher d'admirer la ténacité, parmi tant de bouleversements. La monarchie, la gironde, les indulgents, Robespierre, les thermidoriens sombrent tour à tour, rien ne désarçonne le citoyen Franconi. Tous les soirs, le 10 août comme le 31 mai, en thermidor comme en prairial, Franconi « avec ses élèves et ses enfants, continue ses exercices, tour de manége, danse sur ses chevaux, avec plusieurs scènes et entr'actes amusants ! »

Malgré tout le soin qu'apportait le *Moniteur* à ne froisser aucun patriote influent, il eut encore, quelques jours avant la révolution de thermidor, à essuyer un choc de la part de Vadier, l'un des membres du comité si improprement nommé de sûreté générale. Cet incident, quoique secondaire, jette également une certaine clarté sur les intrigues qui s'entrecroisaient dans l'ombre. Le 21 messidor, Vadier avait présenté à la Convention un projet de décret tendant à faire mettre *provisoirement* en liberté les cultivateurs détenus comme suspects. « Comme il avait improvisé son rapport, celui des rédacteurs qui avait pris les notes les lui communiqua, pour qu'il reconnût si c'était bien là ce qu'il avait dit. Vadier les renvoya, après avoir fait écrire au verso : *optime.* Il paraît cependant qu'il avait lu sans attention, car le discours, reproduit dans le numéro du 24 messidor, contenait une phrase où l'on pouvait voir une allusion ironique aux procédés expéditifs du tribunal révolutionnaire. Cette phrase dangereuse avait passé inaperçue dans le débit confus et pâteux de l'orateur, mais elle fut remarquée dans les journaux ; on en parla avec indignation aux Jacobins, au tribunal révolutionnaire, et Vadier comprit bien vite qu'il lui importait fort de n'avoir jamais prononcé de semblables paroles. Il se hâta d'adresser au rédacteur du *Moniteur* une sommation impérieuse de rétracter ce malencontreux paragraphe. « J'aime à croire, disait-il, que tes commis n'ont pas saisi ce que j'ai dit ; mais il existe au moins une grande négligence à le défigurer aussi grossièrement..... à m'imputer d'avoir voulu atténuer la confiance due à un tribunal *qui sauve tous les jours la patrie.* » Il exigeait que des exemplaires du numéro contenant la rectification fussent envoyés aux comités, à la Société des Jacobins, au président du tribunal révolutionnaire et à l'accusateur public.

Suivant la mode du temps, Vadier se vengeait de ses propres frayeurs en faisant trembler les autres. Il envoya porter sa lettre au *Moniteur* par un de ces estafiers du comité de sûreté générale surnommés les « Tape-Dur, » parce qu'ils ne marchaient jamais sans le gourdin noueux appelé « constitution. » Le messager constitutionnel de Vadier s'acquitta vigoureusement de son mandat. Il exigea au *Moniteur* un engagement écrit d'insérer immédiatement la réclamation, et jura que, si on lui manquait de parole, il reviendrait dès le lendemain empoigner tout le monde. Gis, alors rédacteur du *Républicain*, ayant reçu un semblable message, se plaignit de ce procédé à Dumas, le président du tribunal révolutionnaire. Dumas répondit que tous les journalistes qui avaient commis cette faute méritaient la guillotine. Voilà où en était la liberté de la presse à l'époque du 9 thermidor.

On a vu que, depuis la démarche faite secrètement auprès de lui par le rédacteur en chef du *Bulletin*, Robespierre s'était montré, en toute occasion, assez favorable au *Moniteur*. Les rédacteurs du journal sentaient bien aussi qu'au fond il ne leur savait pas mauvais gré de s'être compromis en donnant son discours sur la proclamation du duc d'Yorck. Aussi ils s'empressèrent de reproduire également ses dernières harangues aux Jacobins, notamment celle qu'il prononça contre l'individu Fouché. Mais l'incertitude des résultats de la lutte engagée le 8 thermidor mit le comble à leur embarras. Pendant les journées du 8 et du 9, les rédacteurs, si diligents d'ordinaire, s'attardent pour voir venir l'événement, et régler leur travail en conséquence. Dans le numéro du 10, composé pendant que Robespierre délivré siégeait encore à l'Hôtel de Ville, on se borne à énoncer brièvement son arrestation. Le bulletin détaillé des séances s'arrête aux préliminaires de la journée du 8, où Robespierre avait commencé l'attaque, et l'on accumule les remplissages pour remettre au lendemain toute la partie importante et délicate de la discussion. Trouvé profite de la circonstance pour placer un hymne à l'Etre suprême, qui n'offre rien de compromettant si Robespierre est vaincu, et ne peut que lui être agréable s'il demeure vainqueur. Seulement les préoccupations du jour pèsent sur l'imagination du poète, et multiplient les chevilles dans ses vers :

Epoux, respectez les saints nœuds
Qui vous attachent l'un à l'autre ;
Hélas ! quand vous êtes heureux,
Quel bonheur est égal au vôtre ?

C'est seulement dans le numéro du 11, paru après l'exécution de Robespierre et de ses complices, que le *Moniteur* s'engagea dans le

compte rendu de cette révolution. L'insuffisance et la partialité évidentes de ce compte rendu ont été signalées par tous les historiens, mais il nous paraît injuste d'en faire un crime au *Moniteur*. Si à cette époque tous les journaux étaient esclaves, on peut dire que le *Moniteur* portait, pour ainsi dire, double chaîne en raison de la position déjà spéciale qu'il occupait dans la presse. Si ses archives existaient encore, on y trouverait la preuve que ce bulletin, communiqué par ordre, avait subi, de la part des vainqueurs, des remaniements encore plus considérables que tous les précédents. Par un juste retour, on défigura, on tronqua les paroles de Robespierre, comme lui-même avait jadis fait mutiler la défense de ses victimes.

A partir du 9 thermidor, le *Moniteur* entre dans une phase nouvelle. Délivré du contrôle impérieux auquel il avait fallu obéir sous peine de la vie, il revient naturellement à des idées de modération, sans dériver toutefois jusqu'à celles de l'ancien régime. Malgré les récents et affreux excès de la tyrannie populaire, les propriétaires et les rédacteurs du *Moniteur* ont su promptement comprendre que la fortune de leur feuille, née de la révolution, en demeurait inséparable. Ils restent donc attachés à ses principes fondamentaux, mais en répudiant avec une horreur sincère et constante toute violence sanguinaire. Nous allons les voir, pendant les dernières années de la république, suivre cette ligne mixte, avec leur dextérité accoutumée, et non sans quelque hardiesse dans certains moments, décisifs pour l'avenir de la France et pour la fortune du *Moniteur*.

Bon ERNOUF.

(La 2e partie à une prochaine livraison.)



LES

DETTES D'HONNEUR

DEUXIÈME PARTIE[1]

VII

Pendant ce temps, Aglaé, dans le salon, étudiait une valse au piano, et Mme Guérin, dans sa chambre, relisait les lettres de sa mère. Il n'en restait plus que deux : Mme Guérin en prit une et lut :

« Ma chère fille,

» Je te remercie des nouveaux détails que tu me donnes sur mes chers petits enfants Aglaé, Victor, Léon et Henriette Guérin. Je suis bien heureuse d'apprendre que tes deux fils ont terminé brillamment leurs études. Leur titre de bacheliers ès lettres leur ouvre toutes les portes, et tu seras bientôt récompensée de tes sacrifices, car tu as mis tes deux fils à même de conquérir une place honorable dans le monde. Je vois d'ici Victor, tel que tu as si bien su me le dépeindre, sensible, bon, accessible pourtant à toutes les satisfactions d'une fierté légitime, qui sera plus tard un vif stimulant pour réussir. Je vois également Léon, plus malicieux, plus ingénieux peut-être, ardent à s'amuser aussi bien qu'au travail. Et Aglaé ? Tu me parles de ses qualités, de ses talents, mais peu de sa beauté. Est-elle belle comme tu l'as été ? A l'égard de la beauté, ma chère fille, tu ressembles aux gens riches, qui ne font jamais mention de leur fortune,

[1] Voir 2e série, t. XL, p. 625 (livr. du 31 août 1864).

mais Aglaé et Henriette sont tes enfants, et je suis bien certaine qu'en elles les agréments du visage ne le cèdent pas aux charmes de l'esprit, aux vertus du cœur.

» Que de fois, ma fille, je me suis transportée en pensée à votre retraite de Quatre-Vents! Hélas! C'est ma seule manière de voyager. Je suis vieille. Les infirmités me clouent dans ma chaise longue. A mon âge, on n'est qu'un embarras sur terre, et je ferais tache au milieu de la belle jeunesse qui se presse autour de toi. Et cependant, que je voudrais te voir, voir mes chers petits-enfants Aglaé, Victor, Léon et Henriette Guérin! Je me suis abstenue le plus longtemps possible de formuler ce vœu. Je le savais inutile, inopportun. Avec tes dix-huit cents francs de rente viagère, qu'aurais-tu fait à Paris, toi et tes quatre enfants? Il faut avouer que ton père a eu une bien excellente idée de nous constituer à chacune une rente viagère de dix-huit cents francs. Sans elle, que serions-nous devenues? Je sais bien que ta sœur est riche, mais elle a une fille, un grand train de maison, et il est si dur d'être à la charge de quelqu'un, même d'une sœur, même d'une fille! Avec ta petite rente, tu as pu élever tes enfants là-bas et compléter leur éducation. Mais à présent, tes fils sont d'âge à commencer leur carrière, ta fille aînée est d'âge à se marier. Dans leur intérêt, tu es restée à Quatre-Vents, dans leur intérêt actuel, tu dois venir à Paris. Clara, qui est toujours en Belgique, se joindra bien certainement à moi pour t'offrir un pied-à-terre dans notre maison. Au besoin, je te donnerai mon petit salon et ma chambre. J'aurai toujours assez de place dans un cabinet auprès de toi. J'ai eu bien des peines dans ma vie, mais la divine Providence m'aura bien amplement dédommagée le jour où nous serons réunies.

» J'ai écrit à M. ***, et il a eu l'obligeance de venir me voir. Il m'a promis de s'employer très activement pour faire entrer Victor au ministère des finances.

» M. ***, d'un autre côté, a également eu la bonté de grimper à notre rue du Cherche-Midi. Il s'est parfaitement souvenu de toi. Tu sais qu'il est à la tête de mines fort importantes. Je lui ai parlé de Léon.

» J'ai vu encore d'autres personnes qui, toutes, m'ont témoigné beaucoup de bienveillance pour tes fils, beaucoup de zèle pour contribuer à assurer leur avenir.

» Quant à tes filles, l'une n'a pas besoin encore d'autre protection que de celle de sa mère, et l'aînée n'aura qu'à se montrer pour que l'on soit bien disposé en sa faveur.

» Les voyageuses m'ont écrit; je te copie la lettre pour que tu puisses assister à leurs triomphes.

» Victor et Léon sont sortis du collége ; ils doivent avoir bien des désirs à réaliser. J'envoie pour eux et pour leurs sœurs un billet de cinq cents francs. C'est entre nous, et Clara n'en sait rien. J'emploie mon autorité maternelle pour te défendre de me gronder. Je t'assure que je ne me suis nullement gênée ; mais à mon âge on est bien obligé de faire des économies.

» A bientôt, ma fille ; j'embrasse tendrement mes chers petits enfants Aglaé, Victor, Léon et Henriette Guérin.

» Ton affectionnée mère,

» Baronne DE MÉROUVELLE. »

Copie de la lettre de Clara et de sa fille.

« Chère maman,

» Je t'écris en toute hâte pour t'envoyer un bon baiser et te prier..... mais cela regarde Marie, parlons d'abord de toi. Nous sommes toujours admirablement accueillies, Emmeline et moi, par notre excellente amie. Nous voilà inséparables et il est très fortement question d'une tournée que nous ferions ensemble à Ostende, quoique la saison soit bien avancée, puis à Ems et à Spa. Emmeline est ravie. Elle prépare ses toilettes. Nous passons souvent des journées entières à faire les couturières, à essayer, tailler, couper, rogner. Les ouvrières belges sont peu commodes à diriger. Tu juges, chère maman, si cela fait du bien à mes nerfs, de me fâcher ainsi à chaque instant. Il n'y a que Paris au monde et je le regrette parfois cruellement. Mais il me faut des distractions ; sans elles je succomberais bien vite à cette maudite maladie de nerfs. Les docteurs de France et de Belgique sont unanimes sur ce point, et il faut croire que l'évidence leur saute aux yeux, car ces messieurs ne sont pas souvent d'accord. Cette terrible nécessité m'oblige, bien à contre-cœur de m'éloigner de toi, dont le régime est tout contraire, et à qui le repos, la tranquillité, sont ordonnés. Marie te soigne-t-elle bien, au moins? Elle ne se plaindra pas que je lui donne trop d'occupations. Ses services me seraient bien indispensables ici, mais puisqu'elle t'est utile, garde-la. Si nous voyageons, d'ailleurs, je ne saurais qu'en faire, et nous prendrons, dans les hôtels, des domestiques de rencontre. Cela te ferait rire si tu nous voyais, Emmeline et moi, ensevelies dans les chiffons. Nous cessons, bien entendu, lorsque arrivent des visites. Hier, le marquis est venu, et Emmeline, dans sa précipitation, a paru devant lui toute couverte de longs fils blancs. « Vous êtes donc devenue couturière, mademoiselle ? » a dit le marquis. Juge si nous avons ri. Il a recueilli gravement tous ces bouts

de fil et les a serrés dans son portefeuille avec une galanterie charmante et respectueuse, dont Emmeline n'a pu s'empêcher de rougir jusqu'au blanc des yeux. J'étais fort embarrassée. Redemander au marquis ces souvenirs auxquels il paraissait attacher tant de prix eût été peut-être un peu sévère et l'aurait blessé. C'est bien le cas de dire que l'amour ne tient souvent qu'à un fil.

» Je plaisante, je n'en ai guère envie. Les fêtes perpétuelles par lesquelles on nous accueille me fatiguent un peu. Mais à tout prendre, il vaut mieux se fatiguer de plaisir que d'ennui, et, puisque ma santé l'exige..... J'oubliais. Mme Guérin m'a écrit et je n'ai pas encore eu une minute pour lui répondre. Elle me prie de m'informer près du prince ***, qui a de grands intérêts dans les mines de Belgique, s'il ne lui serait pas possible d'y procurer une place à un de mes neveux, Léon, je crois, je ne me rappelle plus bien. Je vois en effet le prince, qui est fort mondain, mais dans les salons où je le rencontre, il est plus occupé de musique, de chevaux et d'artistes que de charbon de terre et de commis. Ma demande lui aurait paru bien étrange et je me suis abstenue. C'était d'autant plus sage que le prince m'a promis par deux fois de venir me voir cet hiver à Paris, et qu'il oublierait probablement sa promesse si je l'importunais de sollicitations. Tu seras charmée de le voir. Il a été parfait pour moi et a bien voulu me prier de le rappeler à ton souvenir. Dans ta prochaine lettre, ne manque pas de me dire combien tu as été sensible à sa délicate attention, je lui communiquerai le passage que tu lui consacreras.

» Mais je cause et je néglige l'important. Tu ne t'en plaindras pas, toi qui aimes les détails. Dis à Marie de m'envoyer immédiatement ma robe de velours noir, ma robe de velours bleu et mon cachemire fond orangé. On nous mande d'Ostende que les soirées y sont fraîches et que le velours a déjà fait son apparition. Il faut aussi que Marie aille chez la modiste et me commande deux ou trois chapeaux de demi-saison, plutôt fond clair qu'autrement, chapeaux de concert, de théâtre, très simples mais très élégants. Que Marie dise à la modiste où je suis, où je vais, et elle saura à peu près ce qu'elle doit faire. Emmeline aurait bien besoin aussi d'un chapeau de crêpe blanc. Marie enverra d'abord les robes, dans une malle qu'elle achètera. Les chapeaux devront être adressés à Bruxelles; si nous sommes parties quand ils arriveront, nous aurons laissé des ordres pour les expédier où nous serons.

» Adieu, chère maman, amitiés à Mme Guérin si tu lui écris.

» Je t'embrasse,

» Comtesse DE RADZERETZ. »



» Ma chère bonne maman,

» Maman ne m'a laissé qu'un tout petit bout de place sur son papier, mais assez pourtant pour me permettre d'y mettre un bon baiser et de te l'envoyer. Je te dirai que la petite Parisienne, comme on m'appelle, a beaucoup de succès ici. On me trouve de l'esprit, on s'extasie sur mes propos, aussi je dis tout ce qui me passe par la tête. Le marquis vient presque tous les jours. Il est aimable, galant, et je vois bien que ses assiduités font enrager quelques-unes de mes nouvelles amies. Que veux-tu que j'y fasse? Je ne puis pas cacher ma figure dans ma poche. Je ne puis pas, quand on me parle, baisser les yeux comme une sotte, et tortiller gauchement mon mouchoir au lieu de répondre, chose que je vois faire à beaucoup de jeunes personnes. Je ne serais pas la petite-fille de ma grand'mère si je ne savais pas dire avec discernement à chacun un mot gracieux et poli. Mais ne penses-tu pas que je suis bien jeune pour me marier? Maman m'affirme qu'il est temps d'y songer; le marquis s'épuise en circonlocutions pour me le faire comprendre aussi. Il me persuade médiocrement. Tu sais qu'il est blond, d'un blond un peu hasardé; je crois que j'aurais préféré un brun. Et puis il est Belge! Je lui ai reproché ce défaut l'autre jour, maman m'a grondée, le marquis m'a boudée. Ce n'était pas ma faute. Le mot était parti sans que j'y fisse attention. Je crois, d'ailleurs, que j'aimerais mieux un Belge qu'un Anglais ou qu'un Allemand. Quant aux Français, je ne peux pas les souffrir. Ils ont tout à fait perdu l'habitude du monde et des bonnes façons. Imagine-toi que le jeune duc de *** est ici avec une actrice. Tous les jours, il se montre en calèche avec elle. N'est-ce pas honteux? Mon rêve serait d'épouser un Russe. Il y en a qui possèdent deux ou trois mille paysans. Me vois-tu me promenant en traîneau au milieu d'une haie d'esclaves? Il me semble que je suis faite pour ce rôle et que la petite Parisienne saurait prendre des airs d'impératrice aussi bien que..... tu sais qui je veux dire. Ne suis-je pas folle, chère bonne maman? Mais tu m'as toujours permis de l'être avec toi, et je ne suis pas déjà si folle si je t'amuse un instant par mon bavardage. Voilà que je fais comme maman, j'oublie l'essentiel. Recommande bien à Marie qu'elle dise à la modiste de m'envoyer non pas un chapeau, mais une vapeur, un nuage, quelque chose de diaphane et d'aérien. Il vaudrait mieux m'en faire deux, car si l'un ne va pas, je le mettrai seulement quand nous sortirons avec le marquis. Suis-je assez méchante! C'est sa faute. Il me trouve charmante même quand je suis mal fagotée et laide à faire peur. Dis encore à Marie de m'adresser une douzaine de paires de gants blancs

et une douzaine assortie de couleurs. Pas de noirs; je n'en ai, grâce à Dieu, pas besoin. Est-ce tout? S'il y a de la place dans la malle, que Marie y fourre des cols et des manches. J'ai laissé dans le tiroir de ma toilette mon peigne qui se ferme. J'en ai acheté un autre ici, mais je suis habituée à l'ancien, et je prie Marie de le joindre aux autres objets.

» Adieu, chère bonne maman, le papier me manque et me force de terminer. Si tu écris à ma tante Guérin, embrasse-la pour moi. Amitiés à mes cousins et cousines.

» Ta respectueuse petite-fille,

» EMMELINE DE RADZERETZ. »

VIII

Mme Guérin, après la lecture de cette triple lettre, pressa avec émotion sur ses lèvres l'écriture de sa mère, et joignit cette missive au paquet de celles qui avaient été déjà lues. Une dernière restait encore, la plus récente. Mme Guérin, qui se complaisait dans cette occupation comme un exilé dans les souvenirs de la patrie absente, prit cette lettre et lut :

« Ma chère fille,

» Je suis enchantée d'apprendre que mes chers petits-enfants, Aglaé, Victor, Léon et Henriette Guérin, se portent bien, ainsi que toi, et que tu songes sérieusement à revenir à Paris. Quelle joie, ma fille, quand nous serons réunis ! Je puis te dire à présent tout ce que j'ai souffert depuis le jour où ton mariage t'enleva à ma tendresse. Je me dissimulai d'abord mon chagrin; je n'avais pas le droit d'en avoir, puisque tu épousais un homme de ton choix, et que tout présageait pour toi et tes enfants un avenir heureux. Tant que M. Guérin a vécu, je me consolais de ton éloignement. Je me disais qu'il importait peu que ta mère ne fût pas près de toi si elle ne t'était pas nécessaire; je faisais taire toutes les exigences de mon cœur et je l'apaisais facilement en lui montrant dans le lointain un riant tableau où tu figurais, belle, riche, radieuse, entourée d'un mari qui t'adorait et d'enfants dont les grâces et les jeux prolongeaient ta jeunesse. Mais depuis la mort de Guérin, la perte de ta fortune, depuis ces coups affreux auxquels tu n'as pu résister que parce que tu es mère, notre séparation était devenue pour moi pleine d'amertume : je me reprochais de ne pas être près de toi à te consoler, à t'aider

dans l'accomplissement de tes devoirs, et je maudissais les terribles nécessités qui nous retenaient, toi à Quatre-Vents, moi à Paris. Tandis que tu restais, dans l'intérêt de tes enfants, dans cette belle campagne que je connais si bien d'après tes descriptions, et où j'aime tant à suivre ta vie, je m'efforçais de trouver un allégement à mes chagrins dans cette chaise longue où les infirmités me retiennent, en entretenant ici ton souvenir et des relations qui pourront, je l'espère, être utiles à Aglaé, Victor, Léon et Henriette Guérin. Mais, vois-tu, ma fille, je puis te le dire à présent, tu es tout ce que j'ai de plus cher au monde. Tu es bonne comme ton pauvre père, bonne comme Guérin, que j'ai toujours aimé et estimé, quoi qu'il y ait eu des personnes qui ne trouvaient pas ce mariage assez brillant pour toi. Dans ta jeunesse, nous ne nous quittions pas, tu te plaisais avec moi, et je ne pouvais faire un pas sans toi. C'était un beau temps pour ta vieille mère, et si la divine Providence me paraît quelquefois sévère maintenant dans ses décrets, je ne dois pas oublier les heureuses années qu'elle m'a accordées en te donnant à moi. Hélas! peut-être a-t-elle voulu me punir de ma trop vive affection. Elle m'a laissé ta sœur Clara, très excellente sans doute, et dont je n'ai jamais eu qu'à me louer, mais dont le caractère et les goûts sont si opposés aux miens, et elle m'a privée de toi, toi, ma fille bien-aimée, dont le cœur a toujours battu à l'unisson avec le mien, dont les pensées étaient les miennes, se confondant les unes avec les autres, se comprenant d'un signe, d'un coup d'œil, et formant ce doux accord qui est le charme tout-puissant de l'intimité. Dieu ne m'abandonne pas, ma chère fille, puisque je te reverrai. Je le bénis tous les jours, je le remercie en pleurant de joie lorsque je songe qu'il va me permettre enfin de t'embrasser avant de mourir.

» Il faut que je te gronde, ma fille, car tes craintes me paraissent bien exagérées. Tu as peur qu'Aglaé, Victor, Léon et Henriette Guérin n'acceptent difficilement la transition de la vie de province à la vie de Paris. Tu redoutes de dire à Victor et à Léon : Vous voilà instruits, capables, hommes ; il faut aborder résolûment une carrière et vous créer une position honorable. Tu te repens de ne pas leur avoir enfoncé rudement cette idée dans l'esprit, afin de les préparer à l'avance aux privations, au labeur, aux efforts soutenus. Tu te demandes si les études de luxe que tu leur as fait terminer sont une initiation convenable pour lutter courageusement contre la pauvreté, s'il n'eût pas été préférable de les armer depuis longtemps pour cette lutte par un apprentissage plus dur et plus pratique, par une assiduité de travail spécial dont ils se seraient habitués à tirer des ressources. Tu t'effraies de ne pouvoir leur procurer à Paris ce bien-être que tes soins incessants leur conservent en province, et dont la

brusque cessation va leur être pénible ici. Chère fille timorée, tendre et prévoyante mère, tu ressembles à ces parfaits chrétiens qui mènent une existence exemplaire et se reprochent pourtant de ne pas assez honorer Dieu. Tu as maintenu tes enfants dans le rang où le sort les a placés, tu t'es arrangée de manière à les faire profiter du bienfait de l'éducation. La divine Providence t'a accordé des enfants et tu en as fait des hommes. Tu as rempli tes devoirs, ma fille, et Dieu t'approuve, j'en suis sûre, aussi bien que ta vieille mère le fait en cet instant. Il t'a donné l'énergie et la patience pour soutenir ta tâche jusqu'à la fin, il donnera à tes fils des sentiments de reconnaissance pour toi, et le légitime orgueil de se frayer une route dont tu as écarté les premiers obstacles. Je te reconnais bien là, ma chère fille. Dans ton exquise bonté, tu voudrais aplanir pour tes enfants le chemin de la vie, garder pour toi les fatigues, les meurtrissures, et ne leur laisser que des fleurs à respirer et des fruits à cueillir. Rassure-toi, ma fille, et ne doute plus de tes fils. Ton rôle va cesser, le leur commence; ils s'en montreront dignes. Ah! le cœur des mères est bien toujours le même! Quand tu t'es mariée, il m'a semblé que tu ne pourrais point te passer de moi. Au moment où tes fils vont s'écarter de ton aile, ton cœur se déchire, tu te désoles de ne plus avoir à exercer ta protection, tu pleures de ce que tes enfants n'auront plus besoin de toi. Mais tu te trompes, ma fille, tu te trompes comme je me suis trompée, car toutes les mères sont ainsi. Elles voudraient prodiguer toujours le lait de leurs seins, le sang de leurs veines, mais il arrive un moment où les enfants veulent tâter du pain pétri par les hommes, et, s'il faut le gagner, les bontés de leurs mères leur inspirent, crois-moi, plutôt la force que la faiblesse.

» Je retrouve ta sagesse ordinaire dans les confidences que tu as faites, dès à présent, à Aglaé. Ma chère petite-fille est en âge de comprendre la raison, et je vois, d'après tout ce que tu me dis, qu'elle n'en manque pas. Assure-la de ma part qu'à Paris, comme partout ailleurs, on sait apprécier la beauté, l'esprit, les talents, les vertus. Evidemment, la fortune ne nuit pas, mais une jeune personne bien élevée rencontre quelquefois un galant homme assez riche pour deux. Aglaé a le temps de choisir. A défaut de dot, elle aura dans sa famille et par nos relations des appuis, des recommandations, qui faciliteront l'avancement de celui qu'elle aura préféré pour mari. Tu sais aussi bien que moi comment vont les choses. A Paris, on aide peu de sa bourse, ce n'est praticable qu'entre parents, et encore, chacun garde volontiers ce qu'il a; mais on aide de grand cœur de son crédit, surtout quand il s'agit de réparer les torts injustes de la fortune. Il m'est aussi impossible qu'à toi de constituer une dot à Aglaé, mais nous pouvons faire de son mari un capitaine s'il est mi-

litaire, un chef de bureau ou mieux, s'il est dans une administration, lui procurer des causes s'il est avocat. Ces considérations ont beaucoup de poids pour un mariage. Je ne parle pas des beaux yeux de ma petite-fille, qui nous épargneront bien de la besogne.

» Quant à Henriette, je l'aime déjà beaucoup, cette petite sauvage. Je suis certaine qu'elle n'aura pas peur de moi et que je l'apprivoiserai facilement. Je la vois d'ici, avec sa figure chiffonnée et ses cheveux ébouriffés. Je suis persuadée que si elle n'ose pas m'embrasser la première fois qu'elle me verra, la seconde fois elle ne se fera pas prier. Dis-lui qu'il y a aussi un jardin rue du Cherche-Midi, pas très grand, c'est vrai, mais assez pour qu'une jeune personne bien sage puisse y jouer.

» Toi-même, ma fille, la première fois que tu me reverras, tu auras peut-être besoin d'invoquer ton cœur plus que tes yeux pour te jeter dans mes bras. Je suis bien changée. Ma santé est toujours chancelante et, depuis quelques jours, mes jambes sont un peu enflées et me font beaucoup souffrir. Je te raconte cela parce que je te dis tout, mais ne t'inquiète pas. Je prends tous les jours un bain de deux heures; cela me soulage sensiblement. Je n'ai pas besoin de te dire que je suis au pied de la lettre les prescriptions du médecin. Je veux faire provision de santé pour ton arrivée, pour m'occuper avec toi de l'avenir de mes chers petits-enfants Aglaé, Victor, Léon et Henriette Guérin. J'ai calculé qu'il te faudrait bien un grand mois pour terminer tes affaires, vendre ce que tu ne veux pas emporter et faire tous tes préparatifs de départ. Tu ne seras sans doute pas fâchée aussi de laisser à tes deux fils un mois de vacances qu'ils ont si bien gagnées par leur travail. Cela nous mènera au mois d'octobre. Tâche de ne pas dépasser cette époque. Clara et sa fille seront probablement absentes jusqu'à la fin de novembre, et je pourrai être toute à toi et à tes enfants. Si tu pouvais me préciser le moment où tu quitteras Quatre-Vents, je serais bien heureuse, car je me dirais : il n'y a plus que tant de jours, tant d'heures, tant de minutes, qui me séparent de ma fille, ma fille que je n'ai pas vue depuis plus de vingt années.

» Adieu, ma chère fille, ou plutôt au revoir. Je t'embrasse bien tendrement ainsi que mes chers petits-enfants Aglaé, Victor, Léon et Henriette Guérin.

» Pas de nouvelles des voyageuses.

» Ton affectionnée,

» Baronne DE MÉROUVELLE. »



IX

Après avoir consolé de son mieux Henriette sur la perte de sa cathédrale, Sophie lui dit :

« Henriette, il faut que j'aille faire le déjeuner. »

La servante descendit, et la petite fille, toujours plongée dans son chagrin, resta assise sur une chaise.

Le déjeuner prêt, Sophie appela toute la famille et remonta chercher Henriette.

« Je n'ai pas faim, dit celle-ci.

— N'importe. Si ta mère ne te voyait pas à table, cela lui ferait de la peine. Essuie tes yeux et viens. »

Henriette ne répliqua point et vint prendre sa place ordinaire dans la salle à manger. Mme Guérin paraissait soucieuse. La lecture qu'elle venait de faire avait répandu sur son front une ombre de tristesse. La santé de sa mère l'inquiétait, quoique sa mère lui recommandât de ne point s'inquiéter. La dernière lettre de la baronne de Mérouvelle était ancienne de huit jours. Mme Guérin n'en attendait pas encore d'autre, et, cependant, elle avait demandé plusieurs fois à Sophie si le facteur s'était présenté. Très satisfaits d'une matinée bien remplie, Victor et Léon pardonnaient à Henriette d'avoir fait évader le jeune paysan. Léon, qui avait l'esprit taquin, dit à sa sœur :

« Pourquoi ne manges-tu pas ? Tu as l'air tout drôle. Je parie que tu as rencontré le gros serpent.

— Quel gros serpent ? » demanda Victor avec épouvante.

Léon le poussa du coude et expliqua à Henriette qu'il y avait dans le jardin un gros et long serpent, très méchant, très dangereux, et que, par conséquent, il ne fallait pas sortir de la maison sans être en nombre et bien armé. Victor, comprenant la malice, affirma qu'il avait vu le serpent.

« N'effrayez donc pas votre sœur par des périls imaginaires, dit Mme Guérin.

— Ah ! tu vois, maman, s'écria Victor avec sensibilité, tu m'empêches de causer avec Henriette ; tu seras cause qu'elle ne m'aimera pas.

— Elle n'aime que sa servante, » dit Léon.

Et, pour ne pas donner à Mme Guérin le temps de le réprimander, il dit très haut :

« Sophie, avez-vous vu le gros serpent ?

— Laissez-moi tranquille, » dit Sophie.

Dans des circonstances semblables, Mme Guérin, comme beaucoup de mères, était un peu embarrassée de savoir dans quels termes elle devait intervenir. Les personnes vraiment bonnes, surtout quand elles ont l'esprit occupé de graves et incessants devoirs, sont souvent inhabiles à réprimer en temps opportun les mille tracasseries qui se pratiquent d'habitude entre frères et sœurs. Gronder les uns aux dépens des autres, c'est souvent communiquer de l'importance à des choses qui n'en ont pas. Autoriser les taquineries par le silence, c'est tolérer parmi ses enfants un état permanent d'hostilité, danger réel, car les impressions de jeunesse sont ineffaçables, aussi bien que les habitudes contractées. Dans ce sens, l'amour de l'isolement fut nuisible à Henriette; son peu d'exigences fut mis sur le compte d'une médiocrité native. En famille comme dans le monde, il est nécessaire que chaque être dise : je suis là, me voilà, j'ai tels goûts, telle ambition, telles prétentions, et j'entends que vous les respectiez. Quand on s'efface modestement, on est immédiatement envahi, étouffé, écrasé par des personnalités remuantes, qui s'imposent partout et toujours. C'est par des sacrifices obtenus que l'on marque sa place, même au foyer de famille, et Henriette était plutôt de nature à en faire qu'à en exiger. Fille posthume, pour ainsi dire, de la ruine et du chagrin, elle avait conservé ces allures tristes et timides qui intéressent moins, au premier abord, qu'une contenance fière, dégagée, un sentiment, même exagéré, de sa propre valeur. Mme Guérin ne chérissait pas moins Henriette que ses frères et sœur, mais elle la chérissait différemment, sans les stimulants de l'amour-propre, et avec cette tendre commisération que l'on éprouve pour un enfant boiteux ou manchot. L'amour maternel, aussi bien que l'autre, le grand, s'exalte par le sacrifice, et s'endort quelquefois devant la douceur et le renoncement. Malin comme un singe, Léon avait depuis longtemps trouvé une excellente excuse pour tourmenter sa sœur. Quand sa mère le grondait, il lui disait, avec une parfaite sincérité apparente :

« Tu ne me comprends donc pas, maman? Je plaisante avec Henriette pour la dégourdir un peu. »

Toujours imitateur et sensible, Victor, en pareille occasion, disait :

« Ah! maman, tu me réprimandes parce que je cause avec Henriette; mais, si je m'en abstiens, elle me détestera. »

D'un autre côté, par fierté et pour ne pas affliger sa mère, Henriette ne se plaignait jamais. On s'accoutuma donc peu à peu à la considérer comme une personne chétivement douée et que rien n'émouvait, en bien ni en mal. Elle était arrivée effectivement à cette force de concentration qui corrompt ou purifie le cœur des

femmes, leur communique le génie de la haine ou celui de la tendresse et du dévouement, et éclate plus tard, chez les hommes, en passions fougueuses, indomptables, ou en œuvres sublimes.

Aglaé restait presque toujours étrangère à ces débats. Elle prenait alors une contenance hautaine et dédaigneuse. En son âme et conscience, elle considérait sa sœur comme sotte et obtuse, et ses frères comme des collégiens vulgaires et insignifiants.

L'histoire du serpent, si habilement inventée par Léon, aurait fourni ample matière à la conversation du déjeuner, mais le facteur entra et fit diversion. Mme Guérin frissonna en voyant une lettre cachetée de noir. Dès qu'elle l'eut ouverte, Mme Guérin pâlit et perdit connaissance. Ses enfants se levèrent et s'empressèrent autour d'elle. Sophie accourut et, sans dire un mot, saisit Mme Guérin dans ses bras, la porta dans sa chambre et l'étendit sur son lit. Puis la servante la délaça et lui jeta de l'eau au visage. Aglaé, Victor, Léon et Henriette avaient suivi, muets, interdits, consternés.

Quand Mme Guérin rouvrit les yeux, elle poussa un cri terrible.

« Ma mère est morte, » dit-elle.

Tous ses enfants s'approchèrent et tombèrent à genoux autour de son lit. Elle leur dit :

« Laissez-moi, je vous en prie, laissez-moi seule.

— Ah ! maman, nous ne te quitterons pas, répondit Aglaé en lui embrassant les mains.

— Sophie, dit Mme Guérin, par grâce, emmenez-les, consolez-les ; je veux être seule. »

Cette douleur poignante ne voulait pas de témoins.

Sophie emmena les enfants.

Quand elle fut seule, Mme Guérin fut prise de sanglots nerveux et effrayants. Elle essaya de lire la lettre qu'elle tenait dans sa main crispée, mais des larmes obscurcissaient sa vue.

« J'ai lu, murmurait-elle ; j'ai lu ; elle est morte. »

Une sorte de torpeur s'empara d'elle. Puis levant les bras vers le ciel avec un geste désespéré, elle s'écria :

« C'est trop ! c'est trop ! Je veux mourir. »

Henriette était revenue sans faire de bruit, elle se tenait cachée dans un coin, et, lorsqu'elle entendit ce cri désolé, elle se précipita au cou de sa mère.

« Ah ! c'est toi, dit Mme Guérin ; tiens, lis-moi cela. »

Et elle lui tendit la lettre. Henriette lut :

« Madame,

» Je remplis un devoir pénible mais sacré en vous annonçant la mort de Mme la baronne de Mérouvelle. »

Henriette, suffoquée par les larmes, s'arrêta.

« Continue, » dit Mme Guérin.

Henriette essuya ses yeux et reprit :

« Elle est décédée aujourd'hui, après quatre jours de souffrances bien cruelles, pendant lesquels je n'ai cessé de la veiller avec un soin dont, j'ose le dire, elle m'a été reconnaissante. Quand elle s'est éteinte dans mes bras, sa tête, je me permets de le dire, n'y était plus, car elle vous appelait, madame, elle vous appelait constamment, comme si vous aviez été à portée de l'entendre. Si elle n'a pas prononcé votre nom et celui de ses chers petits enfants cinq cents fois, elle ne l'a pas prononcé une seule. « Elle va venir, disait » Mme la baronne, Dieu soit loué, je la reverrai. » J'ose dire, madame, que vous perdez une tendre mère, munie, d'ailleurs, des secours de la religion. J'ai été plusieurs fois sur le point de vous écrire, voyant que les médecins auguraient mal. Mme la baronne, à qui j'ai dû demander permission, me l'a formellement défendu, disant qu'il ne fallait pas vous inquiéter, et que vous deviez venir dans un mois, quand elle serait guérie. C'est une consolation pour vous, madame, de penser que Mme la baronne est décédée en gardant toujours la croyance qu'elle vous reverrait, chose qui ne pourra, hélas! être effectuée que dans un monde meilleur. D'après les instructions expresses de Mme la comtesse, je lui ai écrit dès que les médecins m'ont prévenue du danger. Mme la comtesse, en effet, m'avait dit en partant qu'il était plus convenable qu'elle fût présente, ainsi que Mlle sa fille, en cas d'accident. Mais mes lettres, vraisemblablement, ne sont pas parvenues à destination, quoique j'aie écrit simultanément à Bruxelles, à Ostende et à Ems. Un crochet qu'aura sans doute fait Mme la comtesse dans son voyage a dérangé les probabilités. Je n'en ai pas moins agi subséquemment, madame, pour le mieux, et vivant, j'ose le dire, dans l'intimité de Mme la baronne défunte et de Mme la comtesse sa fille, j'ai pris des dispositions pour que les obsèques fussent conformes à ce que Mme la comtesse et vous, madame, étiez en droit d'en attendre. Tout a été très bien, j'ose le dire, et il y avait beaucoup de monde à l'église et même au cimetière. Je sais, madame, que rien ne remplace une fille dans le cœur de sa mère, mais soyez persuadée cependant que, grâce à moi, Mme la baronne n'a pas manqué de soins à ses derniers moments.

» J'ai l'honneur d'être, madame, avec une grande considération, votre respectueuse servante,

» MARIE. »

X

Mme Guérin était restée immobile, calme en apparence, pendant cette lecture. Dès qu'elle fut finie, Mme Guérin demeura un instant les yeux fixes, grands ouverts, puis sa figure se contracta en livrant passage aux sanglots qui oppressaient sa poitrine.

« C'est trop ! c'est trop ! Je veux mourir ! » répétait la malheureuse femme d'un air égaré.

Puis, regardant Henriette, elle ajouta :

« Non, non, je ne mourrai pas, car j'ai des enfants. Dieu me laissera sur la terre tant qu'ils auront besoin de moi. Pourquoi restes-tu là, ma fille? A ton âge, on doit ignorer les sévérités de la Providence et ce que c'est que la mort. Je ne voudrais pas pleurer devant toi, devant tes frères et ta sœur, parce que cela vous fait de la peine. Mais, pourtant, je ne puis m'empêcher de pleurer. Va avec tes frères et sœur, ma fille. Il faut être unis plus que jamais, car vous avez à présent une véritable amie de moins.

— Si tu voulais me laisser pleurer avec toi..... Je ne ferai pas de bruit. »

Elle s'agenouilla à l'écart. Un instant après, Mme Guérin dit :

« Henriette, es-tu là ?

— Oui, maman.

— Lis-moi encore cette lettre. »

La jeune fille recommença sa lecture. Mme Guérin écouta attentivement, puis reprit la lettre fatale, essaya de la déchiffrer afin de ressaisir encore quelque chose de sa mère dans la relation de ses derniers moments. Mais les mains de Mme Guérin tremblaient, ses yeux étaient aveuglés par les larmes. De ses doigts qui se mouvaient au hasard, elle caressa les cheveux de sa fille et lui dit :

« Elle t'aimait bien, ta grand'mère. Elle désirait tant te connaître ! Elle aurait été si heureuse de te voir jouer dans son jardin. Ah ! ces beaux rêves ! la mort les a interrompus. »

Sophie entra sur la pointe du pied. Elle ne pleurait pas, la brave femme ne s'en accordait peut-être pas le droit, mais son visage était grave, profondément empreint d'une tristesse vraie et contenue. Mme Guérin, en la voyant, lui tendit une main que la servante serra avec respect.

« Madame, dit-elle, c'est un grand malheur. »

Et avec cette clairvoyance de cœur que les gens les plus simples ont souvent, elle ajouta :

« Madame, il faut aller à Paris. »

Ce mot trouva un écho immédiat chez Mme Guérin.

« Oui, dit-elle, je veux aller à Paris. C'est là qu'est la tombe de ma mère, c'est là qu'elle a vécu. Son souvenir y palpite encore. Je retrouverai ma mère dans la maison qu'elle a habitée, la chambre où elle est morte, les meubles qui lui ont appartenu, les mille objets dont elle se servait, les amis qui me parleront d'elle. Elle est morte! Ah! pourquoi suis-je encore au monde?

— Pour vos enfants, » dit Sophie.

Mme Guérin sentit se réveiller en elle ce courage qui lui avait fait supporter déjà tant de coups terribles.

« Ah! mes chers enfants! dit-elle; ils ne savent pas quelle perte ils ont faite. Que Dieu leur inspire la résignation dont je n'ai pas la force de leur donner l'exemple. Où sont-ils? Que font-ils? »

Sophie hésita un peu, puis montrant d'un geste Henriette agenouillée :

« Vous voyez, dit-elle; ils pleurent et ils prient.

— Ah! dit Mme Guérin, et ces mots indiquaient la richesse de son âme, aussi bien que l'habitude de s'oublier soi-même pour ses enfants : je leur ai appris ce malheur avec trop peu de ménagements.»

Sophie ne répondit pas. Après un silence, elle dit :

« Madame, Mme Marny demande à vous voir.

— Elle sait?....

— Oui.

— Chère dame! Elle a fait aussi une perte bien cruelle.

— Plus cruelle que la vôtre, madame; car votre mère était âgée et son fils n'avait pas vingt ans. »

La voix de Sophie tremblait d'émotion en administrant ces consolations un peu rudes, et en remettant, pour ainsi dire, Mme Guérin debout, afin qu'elle pût lutter avec sa douleur. Mais Sophie, comme tous les cœurs simples et bons, savait se conduire admirablement dans les grandes circonstances, tandis qu'elle montrait peu d'esprit et de ressources dans les petites. Elle s'était dit d'abord : « Mme Guérin veut pleurer en liberté, c'est tout naturel. » Mais elle redouta les effets de cette solitude dans un pareil moment. Elle ne voulait pas, elle non plus, rendre les enfants témoins de ce désespoir; elle eut donc l'idée d'avertir Mme Marny.

« Elles pleureront ensemble, pensa-t-elle, et le chagrin sera adouci. »

Mme Marny, à la première nouvelle, témoigna un grand empressement à venir, non pas consoler son amie, mais partager sa peine. Sophie emmena Henriette et introduisit la visiteuse, qui resta toute la journée avec Mme Guérin. La servante conduisit dans sa chambre

Henriette, et elles demeurèrent là toutes les deux, occupées de travaux d'aiguille. Après une heure de silence, la petite fille dit :

« Maman ne reverra donc plus sa mère ?

— Non. Excepté quand ta maman sera morte.

— Alors, elles se retrouveront ?

— Oui.

— Au ciel ?

— Oui.

— C'est pour cela que maman voulait d'abord mourir tout de suite ?

— Oui.

— Ainsi, dans le ciel, on revoit ses parents ?

— Quand on les a aimés et qu'ils sont dignes d'y entrer.

— Et s'ils n'en sont pas dignes, où vont-ils ?

— Ils font pénitence et ils viennent vous rejoindre.

— Qui te l'a dit ?

— Laisse-moi. Tu m'empêches de penser à quelque chose ?

— A quoi ?

— Vous allez partir pour Paris.

— Eh bien, tu viendras avec nous.

— Je ne sais pas.

— Que dis-tu là ?

— Cela me fendra le cœur de te quitter, mais je ne sais pas si ta mère m'emmènera avec elle. »

Henriette leva sur Sophie des yeux pleins d'effroi. Mais celle-ci ne put que réitérer ce qu'elle venait de dire et la petite fille s'absorba dans une tristesse dont elle n'osa même pas parler, de peur d'éclater en sanglots. La mort, la séparation, l'absence, se présentaient pour la première fois à son esprit avec une sorte d'identité vague et douloureuse. Commençant à peine la vie, Henriette en apprenait déjà les rudes épreuves, la perte de ceux qu'on aime, l'abandon du lieu où l'on est né, où l'on a vécu, les habitudes rompues, les amitiés brisées. L'idée du ciel où l'on se retrouve lui paraissait si lointaine, si obscure, que cette compensation était insuffisante. Voulant éclairer et rassurer son intelligence effrayée, elle demanda à Sophie pourquoi nous sommes au monde, pourquoi nous souffrons, pourquoi nous sommes malheureux, questions que la servante ne put résoudre.

« Ah ! dit enfin celle-ci avec impatience, ta mère avait bien raison de vous faire sortir tous de sa chambre. Il y a des choses que les enfants ne doivent pas connaître. L'insouciance est comme une innocence qu'il ne faut pas gâter. Tu es au monde, puisque tu veux le savoir, pour être heureuse. Si tu ne l'es pas, tu offenses le bon Dieu.

— Mais je ne puis être heureuse lorsque maman pleure, lorsque nous sommes sur le point de partir pour Paris sans être certaine que tu y viendras.

— Tu m'ennuies, dit Sophie ; tais-toi. »

Pendant ce temps, Aglaé, Victor et Léon étaient ensemble, ne sachant trop que faire. Assis à une certaine distance les uns des autres, la tête baissée, les mains oisives, leur attitude parfaitement en rapport avec les circonstances, les faïsait ressembler à des invités attendant l'heure d'une cérémonie funèbre. Exerçant réciproquement sur chacun d'eux un contrôle muet, ils s'efforçaient de se maintenir dans cette tristesse digne, qui est la manifestation extérieure du deuil. Par moments, ils se soulageaient de ce silence par quelques questions s'appliquant à la situation présente :

« Quel âge avait-elle ?

— Je n'en sais rien.

— Je le demanderai à maman.

— Maman me l'a dit, mais je ne m'en souviens plus. »

Victor était remarquable de tenue et de sensibilité.

« Tu n'as seulement pas versé une larme, dit-il à son frère.

— Je ne *la* connais pas, répondit Léon.

— Qu'est-ce que cela fait ? Sans elle, tu n'existerais point.

— Ce n'est pas sûr.

— Comment voudrais-tu exister si ta grand'mère n'avait jamais existé ?

— Je vais te le dire. Suppose un instant.....

— Messieurs, dit Aglaé, le jour me semble mal choisi pour une discussion.

— C'est vrai, » répondit Léon, qui aurait peut-être été fort embarrassé pour développer son idée.

Au bout d'une demi-heure, Léon commença à se fatiguer de son inaction.

« Viens-tu au jardin ? dit-il.

— Messieurs, objecta Aglaé, j'espère qu'aujourd'hui vous serez assez raisonnables pour ne pas sortir.

— Mais qu'allons-nous faire ? demanda Victor un peu alarmé.

— Faites comme moi ; tenez-vous tranquilles. Prenez un livre.

— Pendant les vacances ! Merci. »

La conversation tomba. Aglaé, Victor et Léon parurent se faire un point d'honneur de conserver le plus longtemps possible leur attitude recueillie. Léon se lassa le premier. Il se mit à battre du tambour sur les vitres. Par un entraînement irrésistible et spontané, il attrapa une mouche, puis une autre. Il leur arracha les ailes et s'amusa ensuite à les voir jouir d'une liberté qu'il leur rendit noble-

ment. Victor suivait du coin de l'œil l'opération, et riait intérieurement. Sa sœur le gênait un peu, car il considérait comme un devoir de ne pas se laisser vaincre en tristesse par elle.

« Aglaé, dit-il, pourquoi n'envoies-tu pas chercher Noémie ?

— Je lui ai fait savoir, au contraire, qu'aujourd'hui je ne recevrais pas.

— Maman reçoit bien Mme Marny.

— C'est bien différent.

— Je ne trouve pas.

— Cela m'est égal que tu ne sois pas de mon avis, mais je sais, moi, ce que j'ai à faire. »

Mieux avisé que son frère et désirant autant que lui éloigner leur sœur dont la présence leur imposait une contrainte mal supportée, Léon prit la parole.

« Aglaé, dit-il d'un air grave et confidentiel, penses-tu à t'occuper des vêtements de deuil d'Henriette et des tiens ?

— Je ne pense qu'à cela, répondit-elle vivement. Mais comment faire ? Dès que maman sera plus calme, je lui parlerai. Il faut absolument aller à la ville pour acheter les étoffes.

— Raté ! murmura Léon.

— Que dis-tu ?

— Rien. Je m'adresse à une mouche que je viens de manquer. »

Cependant Léon ne se regarda pas comme battu. Un instant après, il dit :

« Victor, je te joue deux sous au piquet.

— C'est une idée ! s'écria Victor.

— Y songez-vous ? dit Aglaé. Jouer aux cartes !

— Oui, ma chère, répliqua Léon ; et c'est permis. Tu ne connais donc pas ton histoire de France ? Louis XIV ne sachant, comme nous, à quoi passer son temps le jour où il perdit son fils, fit une partie de piquet et déclara publiquement que ce jeu était de deuil.

— En effet. Mais le piquet seulement.

— Nous ne jouerons pas autre chose.

— J'y compte bien, car ce ne serait pas convenable. »

Les deux frères s'installèrent, et Aglaé eut la méritoire constance de demeurer auprès d'eux à marquer les points, afin de s'assurer que le jeu de piquet ne serait pas abandonné pour un autre qui eût offensé les lois de la bienséance. Tout à coup, Mlle Guérin s'écria avec indignation :

« Tu triches, Léon ; c'est très mal. Tricher n'est pas de deuil. »

XI

Mme Guérin ne put se lever ni manger de toute la journée ; le soir, elle rassembla ses enfants autour d'elle, et les entretint de leur grand'mère. Aglaé n'oublia pas le point important des vêtements noirs, et il fut convenu que Sophie irait le lendemain matin à la ville pour acheter des étoffes et ramener deux ouvrières. Consultée par sa fille pour savoir s'il n'y avait pas d'inconvénient à ce que Noémie fût mandée, Mme Guérin engagea Aglaé à envoyer chercher son amie dès le lendemain. Cette jeune fille vint donc avec sa mère, qui, sa première messe entendue, se fit un devoir de rester auprès de Mme Guérin. Ce second jour s'écoula paisiblement. Les deux jeunes personnes travaillèrent dans la salle à manger, avec les ouvrières. Victor et Léon s'isolèrent dans le jardin, et s'occupèrent à fabriquer des lacets de crin qu'ils comptaient planter dans les sillons d'un champ du voisinage. Ni l'un ni l'autre n'avaient de goût pour Mlle Marny. Elle était cependant jolie, quoique d'un blond un peu vague. Sa taille svelte, mignonne, doucement penchée comme une fleur délicate et frêle, avait une sorte de suavité douce dans les contours, quelque chose de chaste et de timide qui retenait le regard sans l'éblouir. Par une coquetterie très commune en province, et qui existe aussi à Paris, Mlle Marny était très fière de la finesse de son corsage, et elle mesurait souvent avec Aglaé, pour savoir laquelle des deux avait la plus fine taille. Aglaé usait alors de subterfuges, elle trichait un peu, et Noémie, qui était fort douce, finissait par avouer qu'il n'y avait pas de différence. Cette jeune fille avait, du reste, une figure agréable. Ses yeux bleus, transparents, indiquaient la placidité d'une âme pure et craintive ; ses joues étaient pâles, son nez petit et droit, son front bombé et incliné en arrière, signe de faiblesse et de bonté ; ses mains étroites, un peu longues, d'une blancheur presque maladive, accusaient, par leur mollesse, peu de penchant à un labeur quelconque. Mlle Marny était en effet d'une nature rêveuse, contemplative, comme on dit à présent. Elle passait des journées entières à se reposer d'une fatigue morale provenant de la situation que sa mère lui avait faite. Elle ressemblait alors à ces vierges diaphanes, roides, immaculées, telles que les représentent Van Eyk et les premiers peintres flamands. Sans passions, sans désirs, sans volonté, incapable de ressaisir chez sa mère un amour qui la fuyait ; inutile, gênée et comprimée devant les témoignages d'une douleur qui la taxait de nullité et lui montrait crûment



qu'elle était incapable de faire oublier un mort et d'inspirer de la tendresse, même à sa mère, elle s'était laissé graduellement envahir par une indifférence apathique, souffreteuse. On voyait clairement que la vie puissante et généreuse ne devait jamais transformer, embellir cette frêle créature, qui désapprenait tous les jours à s'y marquer un but.

Victor et Léon n'étaient pas précoces, relativement aux sentiments tendres, et s'occupaient à peine de l'amie de leur sœur. L'éducation des colléges de province développe peu les jeunes gens sous ce rapport; ils y restent enfants plus longtemps, et préfèrent le bruit, les exercices du corps, les batailles, les divertissements énergiques aux pâles amours qui déflorent l'adolescence. Leurs instincts n'ayant pas été hâtés, Victor et Léon étaient peu portés aux aventures romanesques ou grossières. Deux ou trois fois, Léon avait dit en diverses circonstances :

« Voilà une belle femme. »

Victor, alors, ne répondait pas. Une seule fois il annonça, assez vulgairement, que son cœur s'éveillait. Dans une partie de jeux innocents, il lui fut ordonné, comme pénitence, d'embrasser Noémie. Il le fit de si mauvaise grâce, que son frère le plaisanta plus tard.

« On aurait cru, dit-il, que tu n'osais pas la toucher.

— C'est vrai, répondit Victor ; j'ai eu peur de la casser. »

Ce scrupule indiquait d'ailleurs l'impression que produisait Noémie. Elle était tellement fluette et transparente qu'elle semblait fragile. Victor et Léon la laissèrent donc ce jour-là auprès de leur sœur, et ne lui adressèrent la parole que pour la saluer.

Henriette, depuis la veille, était devenue soucieuse. La probabilité d'un départ prochain emplissait son esprit et son cœur de pensées vagues, tristes, douloureuses. Elle parcourait ce jardin, qui, pour elle, était un monde, regardait la maison où elle avait grandi, les arbres dont elle aimait l'ombrage, les murs gris, noirs par places, chargés de mousse, d'herbes, de fleurs sauvages, crevassés, pleins de rapiettes, d'insectes, et si vivants dans leur vetusté ; ces murs qui, en vieillissant, avaient pris une physionomie distincte, et qu'Henriette connaissait si bien. Elle se promena dans tous les coins, sous les arbustes, sur la terrasse, dans son if, mais elle ne jouissait plus de rien, et il lui sembla qu'un sourd déchirement se faisait en elle. Avant d'apprendre à se détacher de ceux qu'on aime, l'enfant apprenait à se détacher des choses d'ici-bas. Elle éprouvait ces sensations cruelles qui annoncent le néant des affections humaines, ces sensations navrantes, mêlées d'un charme étrange, qui sont si douces et, en même temps, si

amères, quand on quitte la maison où l'on a vécu, l'amant qu'on ne doit plus revoir.

Pendant la nuit, Mme Marny avait formé un projet, et elle en parla à Mme Guérin dès qu'elle fut seule avec elle. Il s'agissait, dans le cas où la famille Guérin irait à Paris, de lui confier Noémie. Mme Guérin comprit immédiatement toute la portée de cette proposition, qui lui sembla d'abord une leçon que Dieu lui donnait. Sans rien dire, elle se leva, s'habilla, et, surmontant sa douleur, elle voulut se montrer debout à ses quatre enfants.

« Ah ! mes chers enfants, pensa cette courageuse femme, je me suis abandonnée au chagrin, et vous avez pu croire un instant que je ne vivais pas exclusivement pour vous. Me voici. Je vous appartiens. J'aurai le temps de pleurer quand vous n'aurez plus besoin de moi. »

Cette exagération dans le culte d'un être adoré, la vue de cette emme qui, à force d'être bonne mère d'un côté, devenait marâtre de l'autre, et rejetait sa fille loin d'elle, après l'avoir chassée de son cœur, causèrent à Mme Guérin une réaction soudaine, et lui inspirèrent même une sorte de répulsion pour Mme Marny.

« Madame, dit Mme Guérin en revenant près d'elle, ce que l'on affirme est donc vrai? Vous désirez mourir? »

Rayonnants d'espoir et d'enthousiasme, les yeux de Mme Marny se levèrent vers le ciel, puis elle les baissa subitement, et, donnant à sa voix une expression calme, elle répondit :

« Souhaiter la mort et la craindre sont également répréhensibles. Je songe seulement à ce que ma fille deviendra quand je ne serai plus dans ce monde.

— Mais vous y êtes, répliqua Mme Guérin, et pour longtemps. »

Mme Marny garda le silence, ses lèvres pâles se plissèrent sous un sentiment d'ironie et de dédain.

« Taisons-nous, pensa-t-elle, elle ne me comprendrait pas. »

Les passions profondes et exclusives, nourries dans la solitude et la méditation, acquièrent presque toujours de colossales proportions, élèvent l'âme qui les contient à des hauteurs vertigineuses, inaccessibles, d'où l'on contemple les intérêts d'en bas avec une sorte d'indifférence et de mépris. Du haut de son amour absorbant, Mme Marny considérait avec pitié cette autre mère, qui morcelait sa tendresse, qui faisait quatre parts de son cœur parce qu'elle avait quatre enfants, qui aurait fait six parts ou plus si le hasard l'eût exigé. Sans réfléchir que ces lois communes sont immuables et sacrées, conformes à la nature et aux vœux de la religion, Mme Marny ne voyait en Mme Guérin qu'une femme vulgaire, banale, incapable d'accepter dans toutes ses conséquences un culte unique, permanent, auquel

on offre en holocauste soi-même et tous les êtres de la création. Pour Mme Marny, sa fille n'était rien, sa fortune n'était rien, ses amis et sa vie n'étaient rien ; Dieu n'était quelque chose que parce qu'elle espérait se retrouver avec son fils dans une éternité bienheureuse. Si Dieu ne lui eût pas présenté cette idée comme prochainement réalisable, elle l'eût renié. Tout, pour cette femme, se résumait dans l'image de son fils ; à l'exception de lui, elle n'aimait rien. Pareille à ces femmes exaltées qui oubliaient autrefois patrie, famille, richesses, et s'élançaient au martyre comme à une résurrection rayonnante, elle marchait vers la mort d'un pas ferme, en écartant toutes les entraves, non pour aller se prosterner plus vite devant Dieu, mais pour partager le sort d'un fils et se confondre avec lui dans les ténèbres ou la glorification suprême. Etrange et redoutable folie, grandiose en même temps, comme tout ce qui détache l'âme de la terre. Lorsque sa pensée s'abaissait par moments sur ces êtres qui passent leur existence à travailler, s'enrichir, se réjouir, se désoler, se garantir de la ruine et des maladies, Mme Marny souriait avec mépris et remontait bien vite vers ses rêves lumineux, splendides, auxquels rien ne manquait, pas même cette porte noire et mystérieuse derrière laquelle se trouve l'inconnu, l'infini. Cette adoration fervente, ce culte jaloux et intolérant avaient fini par s'emparer totalement de Mme Marny, par chasser tout ce qui n'était pas pour lui un aliment. Elle évitait même de parler de ce sentiment, de le discuter, pour être seule à en mesurer les magnificences. Quand Mme Guérin lui dit : « vous désirez mourir, » elle fut tentée de répondre : « Oui, telle est mon ambition, ma volonté ; assez longtemps, j'ai attendu. » Mais elle se contraignit pour ne pas occasionner une discussion inopportune. Tout est inutile pour dissuader de sa passion un amant fortement épris ; il y rencontre des sensations telles qu'il préfère mourir plutôt que d'y renoncer. Toutes les représentations auraient été également inutiles pour arracher son idole au cœur de Mme Marny ou l'amoindrir. Cette idole lui était si chère et si sacrée, qu'elle ne voulut même pas l'exposer à un regard profane, à un contrôle. Un scrupule, une gêne restaient à cette femme. Sa fille Noémie lui semblait un vivant reproche, un empêchement pour obéir assez vite à l'appel de son fils. Mme Marny s'empressa donc de saisir une circonstance favorable pour se débarrasser de sa fille. Venue d'abord auprès de Mme Guérin par curiosité, par cette attraction inavouée qui fait que les douleurs, aussi bien que les amours, trouvent du charme à se comparer entre elles, Mme Marny éprouva un mouvement d'orgueil en voyant son amie surmonter peu à peu son chagrin, si vif et si violent, pour s'occuper du soin de ses enfants et de la maison.

« Voilà donc comment on est aimé ! pensa cette femme exaltée ;

on meurt aujourd'hui, on est pleuré demain, et oublié huit jours après. »

Et elle se crut bien supérieure à l'humanité en se dévouant d'une façon absolue à d'incurables regrets.

« Ah ! mon fils, dit-elle tout bas, pourquoi suis-je retenue loin de toi par cette misérable guenille ? »

Elle nommait ainsi son périssable corps.

Puis, suivant le cours de sa pensée :

« Sans ma fille, reprit-elle, j'aurais bientôt rendu cette guenille à la terre. »

Pour arriver promptement à ce but, elle proposa à Mme Guérin de se charger de Noémie. Mme Marny se garda bien de dévoiler ses espérances secrètes ; elle se contenta d'indiquer les avantages qu'aurait sa fille à accompagner à Paris la famille Guérin.

« Noémie aime beaucoup Aglaé, dit Mme Marny ; elles sont devenues inséparables. Si vous partez, ma fille se trouvera dans un isolement complet. Je pourrais, je le sais, habiter la ville, voir du monde, distraire Noémie. Mais ma santé est faible, je suis vieille, et j'éprouve une répugnance invincible à changer des habitudes trop anciennes. La chère enfant les a prises aussi. Hors vous et les vôtres, elle ne connaît personne. Les nouveaux visages lui sont antipathiques, et je frémis de la prévoir reléguée, dans ce triste village de Quatre-Vents, en face d'une mère qui n'est plus bonne à rien. Elle est bientôt en âge de se marier, et notre solitude ne lui permettra guère de bien choisir. Près de vous, au contraire..... Ma fille est riche, je lui donnerai plus de deux cent mille francs, et à ma mort..... »

Mme Marny s'arrêta, elle parut attendre une ouverture que Mme Guérin ne fit pas. Voyant cette abstention, Mme Marny ajouta :

« Un de vos fils, peut-être.....

— Mes fils, madame, interrompit Mme Guérin, ne peuvent songer encore à se marier, et, dans tous les cas, ils ne solliciteraient la main d'une jeune personne riche qu'après avoir conquis une position équivalente.

— Je connais votre délicatesse, madame, et votre légitime fierté. C'est parce que je les apprécie autant qu'elles le méritent que je serais heureuse de vous confier ma fille.

— N'est-il pas préférable, madame, que le sort d'une jeune personne reste entre les mains de sa mère ? En assumant une pareille responsabilité.....

— Réfléchissez-y, se hâta de dire Mme Marny, qui entrevit un refus, et ne me rendez réponse que demain. »

Mme Guérin ne consulta pas sa fille ni aucun de ses enfants sur ce

sujet. Aglaé aurait inévitablement répondu : « Emmenons Noémie. » Par suite de diverses susceptibilités de conscience, Mme Guérin ne pouvait se décider pour l'affirmative. S'emparer ainsi d'une jeune fille riche était un acte que des gens malveillants devaient interpréter défavorablement. Mme Guérin n'ignorait pas, en outre, que Noémie était le lien le plus puissant pour retenir sa mère à la vie. Mme Marny, en formulant sa proposition, n'avait paru agir que dans l'intérêt de sa fille, mais elle avait parfaitement laissé deviner que celui de Mme Guérin trouverait de grands avantages dans la présence de Noémie. Loin de la déterminer, ce dernier point offensait Mme Guérin. Elle voyait avec répugnance que les difficultés de son séjour à Paris seraient en partie aplanies par une étrangère, introduite, moyennant salaire, au milieu de ses enfants. Cette incorporation eût décélé la gêne, l'expédient, le besoin d'inventer des ressources.

« Si nous n'avons que du pain à manger, pensait Mme Guérin, au moins nous le mangerons en famille. »

Le gros bon sens de Sophie lui étant connu, elle lui dit, à un moment où elles étaient seules :

« Sophie, Mme Marny m'a demandé de me charger de sa fille.

— Ah ! dit la servante.

— Qu'en pensez-vous ?

— Je pense qu'on portera en terre Mme Marny huit jours après le départ de sa fille.

— Et encore ?

— On vous accusera d'avoir endoctriné la mère pour avoir la demoiselle et ses écus.

— Aussi je vais refuser.

— Et vous ferez bien, madame. »

Sophie fit deux ou trois tours dans la chambre et dit tout à coup :

« Madame, m'emmènerez-vous à Paris ?

— Si vous voulez, Sophie, mais je dois vous prévenir.....

— Oui, oui, je sais..... ce n'est pas cela qui m'inquiète. Merci, madame. »

Elle sortit précipitamment, rejoignit Henriette et lui dit :

« Monte vite à ta chambre. »

L'enfant escalada deux par deux les marches de l'escalier. La servante la suivit, ferma la porte et dit :

« Henriette, j'irai à Paris. »

Henriette ne répondit rien, elle s'élança dans les bras de Sophie, et les deux amies s'embrassèrent.

Mme Marny voulant, pour la réussite de son projet, faire agir sa

fille, essaya d'abord de lui faire partager ses idées. Aux premiers mots, Noémie s'écria :

« Ah ! ma mère, vous me chassez !

— Pouvez-vous parler ainsi, répliqua Mme Marny, lorsque je m'occupe de votre bonheur ?

— Vous me chassez ! » répéta Noémie en couvrant son visage de ses mains.

Mme Marny se détourna d'un air froid et impatient.

« J'obéirai, reprit la jeune fille d'une voix défaillante. Il est donc vrai ? Je vous suis odieuse. Vos regards me fuient. Ne vous détournez pas de moi, ma mère ; je ne résisterai pas à vos volontés. J'ai fait mon possible pour ne pas vous déplaire, je n'ai pu y parvenir. Je ne faisais pas de bruit pourtant dans votre maison, et vous ne m'accuserez pas d'avoir troublé votre deuil. J'existe, c'est trop sans doute, et vous m'en punissez. J'avais conçu d'abord l'espérance de vous consoler peu à peu, de ramener sur vos lèvres un sourire, sur votre front la pensée que vous avez une fille. Hélas ! tout a été inutile. Vous m'avez montré que votre cœur ne s'ouvrirait pas pour moi. Je me suis résignée. Je croyais au moins que vous me toléreriez auprès de vous. Je me faisais humble, silencieuse; j'aurais voulu me rendre invisible pour ne pas vous importuner. Mais je le vois, je ne puis vous faire oublier que Dieu s'est trompé : ce n'était pas mon frère qu'il fallait prendre, c'était moi. »

Mme Marny écouta ces plaintes sans y répondre. Elle n'avait jamais permis entre sa fille et elle les effusions, les épanchements de cœur à cœur. La moindre démonstration de tendresse lui eût paru une offense à la mémoire de son fils.

« Vous êtes injuste, dit-elle à Noémie, et je n'ai pas à vous rendre compte de la manière dont j'envisage votre avenir. La famille Guérin va à Paris. Je juge convenable que vous y alliez aussi. Une jeune personne possédant votre fortune n'est pas faite pour rester dans l'ombre d'un village. N'ayant pas de goût pour le monde, je n'ai cependant pas de raisons pour vous imposer ma solitude. Je songe à votre avenir, à votre bonheur, plus que vous ne paraissez en être persuadée. Votre dot est de deux cent mille francs. Vous recevrez les intérêts de cette somme pendant votre séjour à Paris, et vous ne me ferez pas croire que vous n'y serez pas heureuse. Dites cela à Aglaé. Elle vous aime et sera enchantée de ne pas se séparer de vous. Allez lui parler. Assurez-lui que vous désirez ne pas la quitter. Il est vraiment surprenant qu'il faille tant de précautions pour terminer un arrangement aussi simple. »

Avant de s'éloigner, la jeune fille ajouta d'une voix suppliante :

« Vous m'écrirez !

— Sans doute. Vous êtes folle. Pourquoi ne vous écrirais-je pas ? »

Dès qu'Aglaé eut connaissance de ce projet, elle courut dans la chambre de sa mère et lui dit :

« Ah ! maman, tu as des secrets pour moi. Noémie vient avec nous à Paris.

— Non, ma fille.

— Comment ! Non ? Mais ce sera charmant. Elle m'a fait confidence que sa mère lui accordait une pension de.....

— C'est un peu pour cela que je refuse, par crainte de glisser dans une spéculation.

— Mais au contraire ; si la spéculation est bonne.....

— Ton amitié t'emporte trop loin, mon enfant. Je sais que tu auras un grand chagrin de ne plus voir Noémie, mais il serait bien plus grand si tu la voyais dans des conditions susceptibles de soulever un blâme. »

Mme Guérin fut inébranlable, sans cesser toutefois d'interpréter comme elle l'avait fait l'insistance de sa fille.

Quand le refus fut définitivement signifié à Mme Marny, Noémie, tremblante et confuse, ne se sentit pas le courage de paraître devant sa mère. Lorsqu'il fut inévitable de se présenter devant elle, la jeune fille lui dit :

« Excusez-moi, ma mère, si je ne puis réussir à rien, pas même à vous débarrasser de moi. Il existe un dernier moyen et je l'emploierai : j'entrerai au couvent.

— Jamais ! répondit Mme Marny. Vous demeurerez près de moi. »

Plusieurs démarches avaient déjà été tentées dans ce sens, par des gens qui connaissaient la situation et la fortune de Mme Marny. Mais, bien qu'elle eût de la religion, elle avait acquis, dans la fréquentation de son mari et de son fils, une insurmontable horreur pour les couvents. Cloîtrer sa fille lui eût paru une immolation. Si elle n'aimait pas sa fille, Mme Marny ne la détestait pas, et, par répugnance autant que par humanité, elle ne voulait pas la condamner à la réclusion.

Pendant trois jours, il y eut beaucoup de mouvement à Quatre-Vents. Des meubles, vendus à la hâte, furent enlevés ; d'autres, emballés dans des caisses, attendaient le moment d'être dirigés vers la ville. Aglaé regardait avec un dédain marqué Noémie, destinée à rester enfouie dans un village, et demandait à sa mère des renseignements sur sa cousine Emmeline de Radzeretz. Victor et Léon, ravis d'aller à Paris, saccageaient le jardin, dont ils ne devaient plus jouir. Henriette, un peu triste, s'utilisait de son mieux, en compagnie de Sophie, et semblait, au milieu de ce bouleversement, une

alouette sur un champ de blé en gerbes. Mme Guérin était soucieuse.

« Ah! Sophie, dit-elle plusieurs fois, comment ferons-nous là-bas ?

— Nous ferons comme nous pourrons, » répondit Sophie.

Au moment de partir pour le chemin de fer, Mme Guérin reçut cette lettre :

« Ma chère sœur,

» Tu as appris le malheur par Marie. C'est plutôt un bonheur car notre pauvre mère souffrait horriblement, et Dieu lui a fait une grâce en la rappelant à lui. La nouvelle du danger m'est arrivée trop tard, car nous avions quitté Spa pour huit jours afin d'aller les passer au château du comte de***, qui est un peu, comme tu le sais, notre parent. Je pensais, du reste, que la maladie aurait traîné encore quelque temps, et je ne m'étais pas même occupée de commander mon deuil, oubli qui nous a laissées, Emmeline et moi, fort au dépourvu. En fait d'oublis, Marie a négligé de t'envoyer des lettres de faire part. Je t'en adresse cinquante, pour tes amis et connaissances. C'est sans doute trop, mais il vaut mieux que tu en aies plus que moins.

» J'ai vu, ma chère sœur, par tes lettres à notre mère, que tu lui es redevable de petites sommes, avancées en diverses fois. Le total, autant que je puis en juger, se monte à trois ou quatre mille francs, sur lesquels, par conséquent, j'ai droit à la moitié. Pensant bien que ta position de fortune est, comme à l'ordinaire, peu brillante, je ne te réclamerai rien à ce sujet, voulant par là te donner une nouvelle preuve de mon dévouement. Je ne te réclamerai rien non plus pour toutes les dépenses occasionnées par notre mère, qui était chez moi, tu ne l'ignores pas, et qui a dépassé son revenu cette dernière année, surtout si l'on considère les frais funéraires de toutes sortes au sujet desquels je n'ai pas cru devoir chicaner Marie. Entre nous soit dit, elle m'a un peu volée, mais elle me ferme la bouche en me répétant, ce qui du reste est exact, que notre mère n'a manqué de rien à ses derniers moments.

» Tu juges, ma chère sœur, dans quel état de santé tous ces tracas m'ont mise. J'ai quitté Spa brusquement, au moment où allaient avoir lieu les courses d'automne. Mes nerfs sont si fortement attaqués depuis mon retour à Paris, que j'ai à peine le courage de recevoir les visites de condoléance. Tu es bien heureuse dans ta campagne. Là, au moins, tu es tranquille. Restes-y toujours, ma sœur, et bénis des revers de fortune qui t'empêchent de risquer ton repos

à Paris. La ville voisine, d'ailleurs, est une ville de commerce, et j'espère que tes fils, par leur travail et leur application, ont déjà mérité une place lucrative dans quelque magasin. Tu sais les vœux que je forme pour toi et les tiens. En te parlant de tes enfants, je tiens à te renouveler l'expression de tous mes sentiments d'amitié. Nous ne nous reverrons probablement jamais ; je te libère très volontiers des dettes contractées par toi envers notre mère, et je t'en avertis dès aujourd'hui afin que tu n'aies pas la préoccupation de m'écrire à ce sujet, mais en cela j'ai moins en vue de t'épargner la peine de correspondre avec moi que de me dire, ma chère sœur,

» Ta bien dévouée et affectionnée,

» Comtesse DE RADZERETZ.

» Emmeline va bien. Elle t'embrasse ainsi que tes enfants. »

Pendant cette lecture, Mme Guérin, saisie par une défaillance dont elle ne s'aperçut même pas, s'était assise machinalement sur une caisse. Elle y resta quelques minutes, en proie à une hésitation douloureuse, à une accablante fatigue physique et morale. Elle essaya de se lever en appuyant fortement ses mains sur le coffre, comme si son corps, fléchissant sous un poids trop lourd, eût été incapable de se redresser sans aide. Mais le double effort de ses bras et de ses jambes ne put parvenir à la mettre debout.

« Eh bien, dit-elle en sentant sa vue s'obscurcir comme devant une nuit épaisse, est-ce que je suis malade ? Je ne puis pas être malade dans ce moment-ci. »

Elle passa la main sur ses yeux et regarda du côté où étaient ses enfants. Ils s'étaient tenus à l'écart pour lui laisser lire tranquillement sa lettre, et se rapprochaient maintenant, supposant la lecture finie. Leur présence rendit à Mme Guérin son courage un instant disparu.

« Je suis prête, » dit-elle.

Et se rapprochant en affermissant de plus en plus sa démarche :

« Sophie, reprit-elle, vous n'avez rien oublié ?

— Non, madame.

— Alors, partons. »

Deux heures après, la famille était en chemin de fer, et après un voyage d'un jour et d'une nuit elle arriva à Paris.

XII

La rue du Cherche-Midi est une rue longue et large, irrégulière, variée d'aspects. Située entre les aristocratiques résidences des rues

de l'Université, Saint-Dominique, de Grenelle, de Varennes, le quartier paisible et studieux du Luxembourg et les populaires demeures de Vaugirard, elle rassemble et résume les différentes physionomies de ses alentours. Une maison vouée à l'industrie y côtoie souvent un petit hôtel entre cour et jardin, qui a lui-même pour voisin un de ces vastes bâtiments carrés, dits de produit, où s'agglomère toute une population bourgeoise, rentière ou travailleuse.

Mme de Radzeretz avait loué, depuis des années, une maison qu'elle occupait seule, avec sa fille et sa mère tant que celle-ci vécut. Cette maison, déjà ancienne, n'avait qu'une façade latérale et point de portes sur la rue. La porte cochère, en bois surmonté d'une grille qui permettait de voir à l'intérieur, s'ouvrait sur un étroit espace sablé, borné au nord par la rue, à l'est par un grand mur que le lierre masquait, au midi par le jardin, et à l'ouest par la façade principale de la maison, au milieu de laquelle était un double perron, abrité par une légère construction de fer et de verre. Le jardin du fond était petit, composé d'une pelouse qu'encadraient une allée circulaire et de beaux marronniers d'Inde dont le feuillage alors commençait à jaunir. La comtesse de Radzeretz disait volontiers « mon hôtel » en parlant de son habitation. Le rez-de-chaussée contenait un péristyle, un grand salon à gauche, à droite une salle à manger et une cuisine donnant sur la rue. Au premier étage, à gauche, étaient les chambres avec cabinets de toilette de la comtesse et de sa fille ; à droite, un petit salon et la chambre, à présent vide, de la baronne de Mérouvelle. Au second, la même distribution se répétait. La comtesse, qui voyageait souvent, tenait à avoir un appartement à mettre à la disposition des parents éloignés ou des amis chez lesquels elle avait elle-même reçu l'hospitalité. Le troisième étage était réservé aux domestiques. D'habitude, Mme de Radzeretz avait une cuisinière et une femme de chambre. La dernière cuisinière était partie, à la suite de quelques méfaits, depuis trois mois environ, et n'avait pas été remplacée. L'absence de la comtesse et de sa fille rendait cette lacune supportable, et la femme de chambre, Marie, qui savait faire un peu de cuisine, avait proposé de s'occuper seule des soins du ménage jusqu'au retour des voyageuses. Le cruel événement qui venait de motiver et d'avancer ce retour n'avait pas encore permis de songer à se pourvoir d'une seconde domestique.

La comtesse de Radzeretz était dans sa chambre avec sa fille, lorsque celle-ci s'écria, en se levant :

« Une voiture à notre porte !

— C'est impossible, répondit la comtesse, on ne fait pas de visites si matin. »

Devant cette observation si juste, Mlle Emmeline vint se rasseoir, pensant qu'elle avait mal entendu et mal interprété les bruits du dehors.

La comtesse avait quarante-cinq ans, mais personne n'en savait rien. Veuve d'un général qui ne s'était pas parfaitement conduit envers elle, elle savourait, dans toute leur plénitude tranquille, les charmes du veuvage. Elle aurait pu se remarier, ou chercher des compensations dans d'autres amours; les hommages ne lui avaient jamais manqué, mais les passions lui faisaient peur; elle craignait par-dessus tout de déranger l'équilibre de son existence et cachait ce sentiment en faisant savoir à tous qu'elle voulait se consacrer exclusivement à sa fille. Elle ne détestait pas, toutefois, l'empressement, l'assiduité à lui plaire; elle se laissait dire avec une évidente satisfaction que sa fille et elles semblaient être les deux sœurs. Mais la moindre entreprise dépassant la flatterie et la galanterie superficielle lui inspirait une répulsion qui passait pour de la vertu et augmentait l'estime de ses admirateurs. Comme beaucoup de femmes qui arrêtent, avec un tact merveilleux, les hommes au point précis où ils deviennent conquérants, la comtesse voulait bien recevoir, mais sans jamais donner. Grande, bien faite, pourvue d'un embonpoint mesuré, le sourire aimable, les dents belles, les cheveux magnifiques, les yeux doux et spirituels, elle avait grand soin de sa beauté, de sa personne, et ne la compromettait pas, même dans les escarmouches du sentiment. Ses nerfs, d'ailleurs, ses nerfs la tourmentaient d'une façon terrible. Elle évitait, comme la peste, les émotions, et, pour s'en préserver, elle avait pris l'habitude de n'en point éprouver, de les faire glisser sur elle sans qu'elles rayassent la surface brillante de son existence. Dans sa conviction intime, un amour, après son veuvage, l'eût tuée, tant elle se croyait sensible et fragile. D'après cette même conviction, appliquée à un autre ordre d'idées, elle écartait d'une main douce et ferme tout ce qui pouvait attenter à son repos. Le plus fâcheux en ceci, c'est que, par suite du vide de ses idées et de son cœur, elle aimait beaucoup le monde et ne pouvait s'en passer. Elle s'ingéniait donc constamment à faire cadrer les exigences, les fatigues qu'il impose avec les ménagements nécessités par une santé chancelante. Femme honorable, en résumé, pour laquelle les salons de Paris ouvraient, à l'occasion, leurs portes à deux battants, et chez laquelle les hommes les plus considérables, de même que les femmes les plus respectables, étaient fiers d'être admis, d'autant mieux qu'elle avait une fille charmante.

Emmeline était petite, vive, moqueuse, jolie, pénétrée de son propre mérite. Elle aimait le bal, la danse, les voyages, les spec-

tacles, la musique, tout ce qu'une jeune personne bien élevée doit aimer. On lui trouvait beaucoup d'esprit et elle le prodiguait généreusement. Elle était gaie, adroite de ses mains, remuante, gracieuse et assurée dans ses mouvements, frivole, bonne et charitable selon l'acceptation mondaine de ces mots, aristocratique dans ses idées, haïssant d'instinct le vulgaire, renfermant toute la terre dans un petit nombre d'endroits choisis et de personnes distinguées, n'ayant d'autres notions du bien et du mal que celles qui sont pratiquées dans le cercle rétréci de salons et d'élus où les convenances, la mode, l'usage, certaines lois strictement observées remplacent le vaste spectacle de la vie universelle et les enseignements qui en découlent. En somme, très agréable jeune fille, destinée à faire honneur au mari assez heureux pour la posséder.

La servante Marie..... Mais son portrait ferait tache à côté de ceux de ses deux maîtresses. Deux mots suffiront : ni bonne ni mauvaise, aimant à dominer, un peu intéressée.

Bientôt Emmeline s'écria :

« Je ne me suis pas trompée. On sonne.

— Qui ce peut-il être? dit la comtesse. Encore quelqu'homme d'affaires. Je ne suis pas habillée. Que Marie dise que je n'y suis pas.

— Ah ! maman, viens donc voir. Une dame mal mise.....

— Quelque quêteuse.

— Non. Une jeune personne, deux jeunes personnes, deux jeunes gens, une paysanne. Ah ! qu'ils sont drôles ! Comment ont-ils pu tenir six dans une voiture? Il y en a peut-être encore.

— Six ! dit la comtesse ; quatre enfants ?

— Oui. Viens donc voir. Ils sont amusants. Ont-ils l'air ahuri !

— Ah ! mon Dieu ! s'écria Mme de Radzeretz après avoir regardé ; c'est Mme Guérin et son régiment d'enfants. Je reconnais bien ma sœur. J'espère qu'elle ne vient pas s'installer chez moi avec toute sa suite. Il ne me manquait plus que cela pour m'achever. »

Accablée sous le poids de cet événement inattendu, la comtesse se laissa tomber sur un fauteuil. Mlle Emmeline envisagea l'arrivée de ses parents sous un autre point de vue.

« C'est à merveille, maman, dit la jeune fille ; notre deuil nous empêche de recevoir et d'aller dans le monde ; mes cousins et cousines vont nous procurer des distractions. »

La porte s'ouvrit. Mme de Radzeretz, malgré sa faiblesse, se leva, et Mme Guérin l'embrassa avec effusion. Aglaé, Victor, Léon et Henriette, un peu décontenancés, se tinrent timidement à l'écart, tandis qu'Emmeline les examinait curieusement.

« Ah ! ma sœur, quels regrets pour nous ! dit Mme Guérin. Nous n'étions pas là.....

— Je t'en prie, ma sœur, interrompit Mme de Radzeretz, ne parlons jamais de la perte que nous avons faite. Je suis à peine remise de ce coup terrible, et le médecin m'a ordonné.....

— Où est *sa* chambre? dit Mme Guérin. Je veux aller prier dans sa chambre, et que ma première pensée soit pour *elle*.

— Va, ma sœur. Je n'y suis jamais entrée depuis mon retour, car de pareilles émotions me briseraient. Marie, conduisez Mme Guérin. »

La servante accompagna Mme Guérin dans la chambre où était morte la baronne de Mérouvelle. Les persiennes étaient closes, le lit était sans draps et sans couvertures. Une demi-obscurité mystérieuse et solennelle régnait dans cette pièce où la vie n'habitait plus. Mme Guérin congédia la servante et s'agenouilla.

Pendant ce temps, la comtesse s'était assise sans s'occuper de ses neveux et nièces, mais Emmeline, que cette aventure amusait, se mit immédiatement à faire les honneurs de chez elle, d'un air de protection enjouée, et avec beaucoup de bonne grâce.

« Mesdemoiselles, dit-elle, nous sommes cousines; voulez-vous m'embrasser?

— Très volontiers, mademoiselle, dit Aglaé.

— Quant à vous, messieurs.....

— Oh! tu peux les embrasser, dit la comtesse avec un sourire un peu dédaigneux; il n'y a pas d'inconvénient.

— Puisque maman le permet!.... Ah! par exemple, messieurs, si vous ne faites point les premiers pas, je n'irai point vous chercher.

— Va donc, dit tout bas Léon, en poussant son frère.

— Je n'ose pas, répondit Victor.

— Eh bien, dit Emmeline, j'attends.

— Pour aujourd'hui, mademoiselle, dit Léon en s'avançant, il faut nous encourager un peu. Vous verrez que, dans quelques jours, ce ne sera plus nécessaire.

— C'est ce que je me disais, ajouta Victor.

— Ces garçons-là ne sont pas si bêtes, pensa la comtesse étonnée.

— Vous êtes bien heureuses, mesdemoiselles, d'avoir des frères, dit Emmeline. Ce doit être très commode jusqu'à ce qu'on ait un mari. Quelquefois, maman et moi, nous sommes bien ennuyées de ne pas avoir un cavalier à nos ordres. Je dis mesdemoiselles..... C'est ridicule. Nous sommes cousines. Appelons-nous par notre petit nom. Nous pourrions même nous tutoyer, n'est-ce pas, maman?

— Ah! cela m'est bien égal. Tutoyez-vous tous, si cela vous fait plaisir..

— Mes cousins aussi?

— Tes cousins aussi. Petite, comment te nommes-tu ?

— Henriette, madame.

— Oui, c'est juste, je me souviens. Eh bien, petite, appelle-moi ta tante et non madame; dis-moi *tu*. Je t'en accorde l'autorisation. »

Par une sorte de philosophie douce, qui consiste à tirer le meilleur parti des faits que l'on ne peut empêcher, la comtesse se disait que, puisque le troupeau Guérin était là, il valait mieux se résigner que s'attrister outre mesure. Dans le fleuve de la vie, Mme de Radzeretz était de ceux qui suivent le courant sans jamais essayer de le remonter. Elle voyait sa fille se réjouir, aborder de bon cœur un divertissant rôle de maîtresse de maison ; elle essaya donc, comme sa fille, de se récréer un peu en se familiarisant avec les nouveaux venus. Mais la bienveillance ne fut qu'à la surface, et la comtesse laissait à chaque instant percer sa mauvaise humeur par des épigrammes voilées.

« Viens ici, petite, dit-elle à Henriette, et adresse-moi un compliment en me tutoyant.

— Je ne dis *tu* qu'à ceux que j'aime, répondit Henriette.

— Et tu ne m'aimes pas? Voilà qui est gracieux !

— Ah ! ma tante, ne la faites pas parler ! s'écria Aglaé.

— Pourquoi donc? Sachez, mademoiselle, qu'on doit toujours aimer sa tante. Voyons, dis-moi que tu m'aimes, petite.

— Je t'aimerai, mais à une condition.....

— Ah ! qu'elle est drôle ! s'écria Emmeline, qui était tout oreilles comme à la comédie. Que je suis contente que vous soyez venus !

— Voyons ta condition, reprit la comtesse en affectant un grand sérieux ; j'y souscrirai si elle est raisonnable.

— Eh bien, dit Henriette, je t'aimerai si tu aimes bien maman. »

Emmeline comptait sur une repartie plus comique ; la comtesse aussi, et elle témoigna son mécontentement en cessant brusquement d'interroger. Emmeline dit tout bas à Aglaé :

« J'ai cru que ta sœur allait demander des confitures.

— Ne la faites jamais parler, répliqua Aglaé tout bas ; c'est une petite sauvage. »

Mlle de Radzeretz connaissait déjà l'art difficile et charmant de varier la conversation, de la maintenir sur un ton gai et mesuré, d'offrir à chacun des assistants l'occasion d'y prendre part. S'adressant à Victor et à Léon :

« Vous avez voyagé longtemps?

— Vingt-deux heures ! répondit Victor avec un grand soupir. Nous sommes venus par la petite vitesse.

— Mais nous nous entretenions de vous, ajouta Aglaé, et le temps passait vite.

— Et nous n'avons rien mangé depuis Orléans, dit Léon.

— Maman ne revient pas, continua Victor avec sensibilité. Elle doit avoir bien faim.

— Vous n'avez pas déjeuné ! s'écria Emmeline. Et moi qui ne songeais pas à cela! Vite, vite, venez. Nous allons, avec l'aide de Marie, improviser un bon petit repas. »

Cousins et cousines ne se firent pas prier. Ils suivirent Emmeline comme on suit un général, et marchèrent gaiement à la conquête d'un déjeuner.

« Voilà ma maison au pillage, » pensa la comtesse.

Cette considération l'inquiétait moins toutefois que son repos menacé. Mais sa fille paraissait si satisfaite que la comtesse s'abandonna involontairement au plaisir de donner l'hospitalité à ses parents. La jeunesse, d'ailleurs, a des priviléges inattaquables. Dès qu'elle se montre, bruyante ou silencieuse, souriante ou triste, présomptueuse ou naïve, elle gagne facilement les cœurs et dispose à l'indulgence. On ne se défend guère contre le charme de voir autour de soi des physionomies mutines et éveillées, des têtes blondes ou brunes qui n'ont besoin que d'apparaître pour inspirer la sympathie. La comtesse accueillait volontiers tout ce qui était rire, joie, mouvement, nouveauté. Ce qui la contrariait le plus dans cet envahissement subit de sa demeure, c'était Mme Guérin. La comtesse prévoyait une série de charges et de désagréments, des embarras, des humiliations d'amour-propre vis-à-vis de ses connaissances. En outre, Mme Guérin semblait sérieuse, soucieuse, sentimentale. Cette affectation d'aller tout de suite pleurer dans la chambre de sa mère n'était pas d'un bon augure.

« Quand nous serons ensemble, pensa la comtesse, ma chère sœur sera intarissable pour me raconter ses malheurs. Comme ce sera gai ! »

Mme de Radzeretz résolut de ne pas permettre à sa sœur les attendrissements, les retours vers le passé, et, quand Mme Guérin revint, l'âme encore toute bouleversée de sa pieuse visite, la comtesse lui dit :

« Je te devine, ma sœur. Tu vas me demander mille détails, mille souvenirs sur un sujet dont je ne puis m'occuper sans être malade. Sache donc (c'est mon docteur qui parle) que si j'avais été présente lors du fatal événement, j'en serais morte. Il m'est prescrit, absolument prescrit, de placer devant moi des idées riantes qui rattachent à la vie, et non des regrets qui me seraient mortels.

— Soit, répondit Mme Guérin, laissons le passé au fond de nos cœurs puisqu'une allusion même te serait si funeste.

— Oui, ce sera plus sage. Tu as toujours été pour les grands sentiments, et c'est ce qui t'a perdue.

— Perdue, ma sœur !

— A peu près. Tu t'es obstinée à épouser Guérin.....

— Et qui donc pourrait m'en blâmer. Est-ce parce que mon mari a été malheureux que sa mémoire n'est plus respectable ?

— Ah ! ma sœur, de grâce !....

— Oui, tu as raison, reprit Mme Guérin, qui se contraignit en songeant à ses enfants. Le passé n'existe plus. L'avenir a assez d'importance, car nous sommes mères toutes deux, pour que nous lui consacrions toutes nos pensées, et, sur ce point, nous serons toujours d'accord.

— Mais tu dois avoir faim, ma chère sœur, reprit la comtesse, satisfaite d'avoir nettement et convenablement formulé ses intentions. Si tu veux rejoindre tes enfants, ils déjeunent. Emmeline est déjà aux petits soins pour ses cousins et cousines.

— Ah ! que tu es bonne, ma sœur ! dit Mme Guérin les larmes aux yeux. J'étais bien certaine qu'en souvenir de notre excellente mère....

— Encore ! »

La comtesse fit un geste de désapprobation un peu trop significatif. Pour en atténuer l'effet, elle ajouta en souriant :

« Ah ! tu es insupportable, ma sœur, et je serai obligée de te gronder, quoique tu sois l'aînée. La première fois que le docteur viendra, je lui ferai dire, devant toi, que les émotions me sont formellement défendues. On ne doit pas s'attrister, d'ailleurs, quand on a quatre enfants. Quatre enfants ! Est-il possible d'avoir quatre enfants ? Ils sont charmants, tes petits monstres. Emmeline en raffole. Reste avec nous pendant quelque temps ; tu nous feras plaisir à ma fille et à moi. »

HIPPOLYTE AUDEVAL.

(*La 3e partie à la prochaine livraison.*)

LA

CRITIQUE RELIGIEUSE

A LA SORBONNE

TERTULLIEN

Cours d'Éloquence sacrée fait à la Sorbonne, de 1861 *à* 1863, par M. l'abbé FREPPEL, 2 vol. in-8°. Paris, Ambroise Bray. 1864.

Pendant tout le Ier siècle, au sein de l'Eglise qui se fonde, se propage et s'organise, on écrit peu, on parle et on agit beaucoup. C'est une période d'enthousiasme puissant et de luttes fécondes : lutte intérieure ; on en peut saisir bien des traits dans les moins contestées des *Epîtres* de saint Paul, dans les *Actes des Apôtres*, et, plus tard, sous le voile du roman des *Clémentines ;* lutte extérieure, avec les Juifs surtout, qui repoussent l'idée d'un messie cosmopolite et s'indignent d'entendre proclamer que la loi de Moïse a fait son temps. Ce qui nous reste des travaux de l'époque apostolique est évidemment la moindre part de l'œuvre des apôtres. Constituer l'Eglise, l'affranchir de la synagogue et l'étendre, ne furent pas affaire de plume mais de parole, d'intime communication, de pénétration d'âmes. A quoi bon écrire ? Ceux que gagnèrent tout d'abord les ouvriers de la première heure ne lisaient pas, ignorance ou faute de temps, et la société fut prise non par le faîte mais par les racines. Les humbles, les petits, les faibles, furent les prémices de la société nouvelle.

Ils apportaient, non des doutes et des difficultés, mais des cœurs simples et des esprits dociles. Aussi, les seules compositions chrétiennes qu'on rencontre au Ier siècle sont, pour la plupart, des lettres familières adressées aux communautés naissantes, et écrites au jour le jour, selon le besoin des circonstances particulières ou locales, pour fortifier, réconforter, redresser les fidèles et non des traités didactiques et des formulaires.

Le IIe siècle, au contraire, vit fleurir avec éclat une ample moisson d'écrits d'un intérêt plus général et d'un caractère plus impersonnel. La polémique avec les Juifs n'est pas finie, sans doute. Le *Dialogue* de Justin *avec le juif Tryphon* est du milieu du IIe siècle. Mais cette polémique n'a plus pour théâtre la place publique ou les synagogues, ni pour accompagnement les injures et les cris de colère qui accueillaient naguère saint Paul. Elle est plus calme, plus rassise, et, si j'ose dire, plus scientifique. On commence à disputer et à argumenter sur les textes. Au reste, ce n'est plus guère parmi les Juifs que le christianisme doit se recruter désormais. Ce peuple, *au cou raide*, garde obstinément sa foi et ses espérances, le seul lien qui unisse encore ses tronçons dispersés, le dernier débris de la patrie et de la nationalité perdues. C'est aux païens, plus libres et plus dégagés de toute attache religieuse, que s'adressent les docteurs héritiers des apôtres. Quant à la lutte intérieure entre les judæo-chrétiens et les chrétiens hellénistes, si vive au temps de saint Paul, elle n'est tout à fait éteinte qu'à la fin du IIe siècle. Le christianisme universel a triomphé, et ce que Paul appelait l'*Evangile de la circoncision* ne compte plus guère de partisans. La littérature chrétienne naît alors, on peut le dire. L'éloquence devient une arme d'attaque et de défense en même temps qu'un instrument de propagande. Le premier monument vraiment littéraire du christianisme, au IIe siècle, a gardé l'ancien titre. C'est une lettre, l'*Epître à Diognète;* au fond, c'est un traité apologétique. Il ouvre la série de ces écrits intitulés : *Discours* ou *Exhortations aux Grecs*, c'est-à-dire aux païens, *Apologie*, *Requête*, *Légation*, et qui sont, en somme, de purs plaidoyers pour le christianisme. La prédication, appuyée sur l'autorité seule de la révélation, fait dès lors place à la discussion, à la critique et à l'exposition dogmatique. Les Justin, les Athénagore et les Théophile d'Antioche, sont les précurseurs des Clément d'Alexandrie et des Origène. Ils ont traversé les écoles de philosophie profane, et en ont gardé une certaine sympathie pour les œuvres de la raison et un goût très vif pour les méthodes rationnelles. Ils exposent leur foi comme une philosophie nouvelle, et ne craignent pas de lui donner ce nom. C'est sur des arguments purement rationnels qu'ils prétendent faire reposer les dogmes même qui paraissent

le plus répugner à la raison. Le traité d'Athénagore, *sur la Résurrection des Morts*, est donné comme un traité de pure philosophie.

Plusieurs choses sont menées de front en ce siècle : la propagande, qui est l'œuvre de tous et de chacun : la science y a moins de part que l'initiative des hommes de bonne volonté; la polémique contre la philosophie et la religion païennes; la défense contre les clameurs de l'ignorance et du fanatisme, les dédains du bel esprit, les calomnies de la malveillance; l'élaboration du dogme en face des interprétations téméraires qui tendent à faire dévier la doctrine de ses voies; la revendication de la conscience et de ses droits sacrés en face des prohibitions légales, des procédures sommaires et des condamnations injustes. Ce n'est plus l'âge héroïque, l'âge des expansions merveilleuses : c'est une époque d'élucubration doctrinale et d'édification, pourquoi ne dirai-je pas de tâtonnements théologiques? Il faut un singulier parti pris, en effet, pour trouver le dogme chrétien achevé, fixé, arrêté, chez les docteurs chrétiens du II[e] siècle, et voir clairement les formules et les définitions de Nicée dans Justin, Méliton de Sardes et les autres. Il y a des textes terriblement positifs, qu'on ne peut, à ce qu'il semble, interpréter dans le sens de Nicée sans faire de la critique de fantaisie. Les apologistes sont plus encore des orateurs que des savants et des théologiens. Oserais-je dire même que, dans les flots de pure et mâle éloquence qui coulent de leurs plumes, il y a quelque gravier, de la rhétorique d'école, des antithèses, des faux brillants, un certain manque de goût et de mesure? On ne s'avisera jamais de trouver que saint Paul a de l'esprit. Il y a de l'esprit chez les orateurs chrétiens du II[e] siècle, surtout chez le premier en date de l'Eglise d'Occident, Tertullien. En lui se rencontrent l'éloquence la plus solide et la rhétorique la plus artificielle, la dialectique la plus vigoureuse et la subtilité la plus raffinée, les grands mouvements de la passion oratoire, et les entortillements de la plus misérable sophistique. Il y a en lui du Démosthènes et du Fronton : le souffle puissant, la véhémence, le nerf du grand orateur athénien, et l'esprit subtil, raffiné, précieux, du rhéteur de Cirtha. L'époque où il a vécu était un siècle de combat, et nul n'a été mieux armé par la nature pour la lutte, nul n'a bataillé avec une ardeur plus infatigable. Ennemi-né des accommodements, des demi-mesures, des tempéraments, poussant jusqu'au bout dans sa voie, il n'a jamais su pactiser avec ce qu'il croyait l'erreur en doctrine ou en morale; trop emporté pour être équitable avec ses adversaires, il a été, à leur égard, plus souvent violent que fort. En somme, dans la double guerre que le christianisme soutenait avec le paganisme et l'hérésie, nul n'a rendu plus de services à l'Eglise. Même lorsque son rigorisme extrême parut impolitique, incommode, inhumain et anti-

social, et que l'Eglise se sépara de lui ou qu'il se sépara d'elle, il ne laissa pas de lui continuer l'appui de sa parole altière, et imposa à ceux dont il répudiait les langueurs et les timidités, le secours de son impérieux génie.

Il faut savoir gré à M. l'abbé Freppel d'avoir ramené l'attention sur cet homme extraordinaire, que le catholicisme, qu'il ne ménagea guère, a toujours traité avec une certaine complaisance. Saint Cyprien l'appelait *le Maître*, et Bossuet le méditait continuellement. C'est le seul hérétique à qui l'Eglise ait été douce, et qu'elle ait honoré comme un de ses plus fermes soutiens et de ses plus grands serviteurs, tout en condamnant ses égarements.

M. l'abbé Freppel, professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne, a commencé, il y a plusieurs années, l'étude des monuments de la littérature ecclésiastique. Ce qu'il a fait et ce qu'il continue, c'est de mettre en leçons vives, colorées, d'une érudition discrète, et, quand l'occasion se présente, d'une polémique tranchante, l'encyclopédie chrétienne publiée, il y a cent ans, par dom Remy Ceillier. Qu'on prenne en main les six volumes de leçons que M. Freppel a consacrés jusqu'ici aux deux premiers siècles et au commencement du troisième, depuis les Pères apostoliques jusqu'à Tertullien inclusivement, et qu'on lise parallèlement les trois premiers volumes de l'*Histoire générale des Auteurs sacrés ecclésiastiques*, on trouvera sans doute plus d'intérêt, plus d'agrément, plus de vie, plus de chaleur et de mouvement dans les leçons du professeur, plus de personnalité aussi, et un ton d'autorité que le théologien du XVIII[e] siècle, plus réservé ou plus modeste, n'a pas songé à prendre ; mais, après tout, la même méthode et le même esprit. Le cadre est différent et les enluminures, le dessin des personnages est le même. J'imagine que M. Freppel trouve Tillemont souvent bien audacieux dans les doutes et les difficultés qu'il soulève à la fin de chaque volume de ses *Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique.* Sans quelques échappées dédaigneuses sur les travaux de l'Allemagne contemporaine, on ne saurait vraiment pas que l'ouvrage de Ceillier a un peu plus de cent ans de date, et que depuis cette époque, grâce aux patientes études d'esprits pénétrants et hardis, la critique religieuse a été renouvelée. Volontiers M. Freppel, traitant la critique de ce siècle comme Tertullien traitait jadis l'hérésie, lui opposerait le fameux argument de prescription et mettrait dans la bouche de l'Eglise, en réponse à ses témérités, la fin de non-recevoir que le prêtre de Carthage employait contre les novateurs : « Néander, Baur, et vous tous, disciples de l'un ou de l'autre, qui êtes-vous? Depuis quand et d'où êtes-vous venus? Que faites-vous dans mon domaine, vous qui n'êtes pas des miens? Toi, de quel droit coupes-tu ma

forêt? Et toi, qui t'a permis de détourner mes ruisseaux, d'ébranler mes bornes, de semer et de mener ici ton troupeau? Ceci est mon champ. Je suis en possession depuis longtemps, je suis en possession la première. Mes titres sont solides. Je les tiens de ceux qui ont créé ce domaine. Ils vous ont constamment reniés et déshérités comme étrangers et comme ennemis. » Par malheur, on a beau répudier la libre pensée, protester contre ses envahissements et ses irrévérences, il faut compter avec elle. La théologie n'est plus un domaine réservé, une terre de main-morte. La science sacrée, comme les autres, est dès longtemps sécularisée.

Je me permettrai donc de trouver un peu trop superbes les dédains de M. l'abbé Freppel à l'endroit de l'exégèse moderne en général et des théologiens de l'Allemagne en particulier, et son verbe un peu haut quand par exception il condescend à discuter. Pascal écrivait à propos de la censure d'Arnauld, « qu'il est plus aisé de trouver des moines que des raisons. » Le silence, les exclamations dédaigneuses, les prétéritions sont choses commodes aussi, faciles à trouver, et fort utiles aux avocats embarrassés, mais plusieurs aimeraient mieux de bons arguments présentés simplement. Quand on a l'érudition de M. Freppel, il ne doit pas coûter de discuter. Il est vrai que M. Freppel n'est pas professeur de dogme, et que, quand on parle dans une chaire à un public français, un peu mêlé, comme tout public, il est sage, si l'on veut être suivi et si l'on veut plaire (ce qui n'est pas défendu à la faculté de théologie), de n'être ni trop profond ni trop sérieux. Malgré la pluie de brochures qui depuis un an n'a cessé de tomber autour du livre de M. Renan, et parmi lesquelles celle de M. l'abbé Freppel n'est pas la plus modérée, il est certain que nous ne sommes pas encore tous en France de grands théologiens. Si l'ouvrage de M. Renan eût été comme celui de Strauss un livre de pure critique, on peut bien croire qu'il n'eût pas atteint sa douzième édition.

M. l'abbé Freppel a beaucoup d'auditeurs, mais la science en souffre un peu, et il garde en réserve bien des choses qu'il sait, de crainte sans doute qu'elles ne soient pas entendues de tous. Mais pourquoi, s'il ne veut pas les dire, ne les écrit-il pas? Ses livres, à notre avis, ne perdraient pas pour être un peu plus profonds que ses leçons, et ses lecteurs eussent assurément supporté une nourriture un peu plus forte que celle qu'il leur a donnée. L'agrément, qui est l'assaisonnement indispensable de la critique littéraire en matière profane, doit tenir moins de place dans la critique religieuse appliquée surtout à des monuments dont les auteurs ont pour la plupart dédaigné les grâces du langage. Quand on fait l'histoire du mouvement des idées dans les premiers temps de l'Eglise (et un cours

d'éloquence sacrée au Ier et au IIe siècle ne peut guère être autre chose), il ne s'agit pas seulement d'édifier les fidèles, il faut apprendre quelque chose à ceux qui savent, répondre à leurs doutes, expliquer leurs difficultés. Ce qui suffit au sermon ne suffit pas en Sorbonne, moins encore au livre imprimé, si l'on veut qu'il compte et soit lu jusqu'au bout des deux côtés du Rhin. Ici, les emportements d'éloquence, les réfutations par ironie ou par parenthèse, les sarcasmes et les épigrammes, et tous ces petits engins oratoires dont on apprend le juste emploi au collége et qu'on doit laisser quand on l'a quitté, ne sont pas plus à leur place que la rhétorique des plaideurs de cours d'assises dans les affaires civiles. Il ne s'agit pas de toucher et d'émouvoir un jury d'auditeurs bénévoles, mais de convaincre des récalcitrants qui demandent autre chose que des phrases bien faites et des affirmations hautaines, et trouvent que ce n'est pas assez pour réfuter Strauss que d'appeler son livre *la grande plaisanterie du docteur Strauss*. M. l'abbé Freppel, toujours porté à abonder dans son sens, ne prend pas suffisamment au sérieux les opinions contraires aux siennes; il use plus volontiers contre elles de mépris que de preuves, et n'a pas assez présente à l'esprit la parabole du bon pasteur qui laisse tout son troupeau pour aller chercher la brebis égarée. « S'il arrive qu'il la trouve, je vous dis en vérité qu'il a plus de joie de celle-là que de toutes les autres qui ne sont point égarées. » (Matth. XVIII. 13.) M. Freppel ne veut pas de cette joie, car il ne se met guère en frais de charité pour ceux qui ne sont point dans le bercail. En somme, je ne veux pas dire que M. l'abbé Freppel est plutôt un habile rhéteur qu'un profond théologien, mais il aime trop la rhétorique et tient plus au brillant qu'au solide. Je ne veux pas dire qu'il manque de politesse dans la polémique, mais il accuse trop facilement ses adversaires de parti pris, d'ignorance, d'aveuglement volontaire et de mauvaise foi. La modération n'est pas la mollesse, et le calme convient aux forts. Je ne veux pas dire qu'il escamote les questions délicates, mais il les tranche plus souvent qu'il ne les résout. Enfin, il n'est guère de chapitres dans les six gros volumes qu'il a publiés où la discussion semble suffisamment serrée, les preuves aussi péremptoires qu'on le dit, où la libre critique ne soit plutôt malmenée que réfutée et réduite au silence, où n'apparaisse quelque lacune à combler, quelque supplément de lumière ou d'éclaircissement à demander, quelque conclusion qui ne sorte pas clairement des prémisses, quelque affirmation sommaire donnée comme un argument sans réplique.

Je ne veux pas accuser en l'air, je prends un exemple entre mille ; je le prends dans le premier volume du cours de M. Freppel. Ce volume a pour titre *les Pères apostoliques*. Ce sont, comme on sait, les

disciples immédiats des apôtres. M. Freppel a consacré deux leçons aux évangiles apocryphes qui forment un hors-d'œuvre dans ce sujet et une seulement à la prédication apostolique. C'est peu. La place sans doute a manqué pour aborder certaines questions où la pleine lumière n'est pas faite encore pour tout le monde, telles que la question des deux captivités de saint Paul, de son excursion en Espagne, du voyage et du séjour de saint Pierre à Rome, et d'autres encore que M. Freppel connaît bien. Mais le problème capital de cette période, celui qui remplit ou peu s'en faut les deux volumes de l'*Histoire de la Théologie chrétienne au siècle apostolique*, de M. Reuss, est le problème des controverses doctrinales qui agitèrent la primitive Eglise, et sur lesquelles les Epîtres les moins contestées de saint Paul, celles aux Romains, aux Corinthiens et aux Galates jettent un jour si vif. M. l'abbé Freppel n'était pas libre de négliger ce problème. Au sommaire de la première leçon on lit : *saint Pierre, saint Paul et saint Jean. — Identité de leur enseignement.* C'est sans doute le résumé d'une démonstration. On la cherche en vain dans les pages qui suivent. M. Freppel dit simplement : « L'esprit de parti a voulu trouver des divergences doctrinales là où règne l'unité la plus parfaite. » Hélas, si cette unité était si parfaite, et s'il ne fallait pas pour la voir une grâce et des lumières surnaturelles, on eût moins écrit et moins disputé sur ce sujet. La libre critique ne regarderait pas comme un fait démontré, acquis, hors de contestation, la thèse diamétralement contraire à celle que M. Freppel pose avec tant d'assurance. M. Freppel cependant ne méconnaît pas entre les trois apôtres certaines différences. Chacun d'eux, selon lui, eut sa physionomie propre et distincte. Ils ne furent pas des échos passifs de la parole de Dieu. « En appelant ces trois hommes à de si grandes choses, dit-il, Dieu s'est plu à répartir entre eux, sans partage exclusif, les trois dons les plus éminents de l'âme humaine : *la grandeur du caractère*, *la grandeur du génie* et *la grandeur du cœur.* » En vérité, on peut se demander si c'est sérieusement que M. Freppel pense résoudre une question aussi grave par cette application tout à fait inattendue de la théorie des facultés maîtresses. A la fin du même volume, M. Freppel accumule sur le même point de nouvelles et tout aussi gratuites affirmations : « Le coup d'œil le plus exercé, dit-il, ne saurait découvrir un vestige d'opposition dans les lettres apostoliques, » et encore : « Ce qu'une critique qui ne veut pas se payer de mots ne saurait admettre d'aucune façon, c'est qu'il ait existé entre les apôtres une ombre de dissentiment dans la doctrine elle-même. » Voilà qui est dit. Mais les preuves, les preuves ! Baur a fourni les siennes. Ce n'est pas le réfuter que de le taxer d'audace et d'appeler ses travaux « de la critique de fantaisie. » Les écrits des

Pères apostoliques, selon M. Freppel, établissent deux choses : d'une part, l'authenticité du nouveau Testament; de l'autre, le caractère d'unité que présente la prédication apostolique. Tant s'en faut, ni l'une ni l'autre, si par authenticité M. Freppel entend la canonicité. Car d'abord dans ces écrits on rencontre très peu de citations textuelles des vingt-sept livres qui forment le canon de nos écritures, et l'existence d'un assez grand nombre de textes cités avec le même respect, souvent même avec la formule *il est écrit* (que les pères apostoliques n'emploient guère que pour l'ancien Testament, et qui ne se lisent pas dans le recueil du nouveau Testament,) prouve qu'ils considéraient comme également authentiques et également inspirés des écrits aujourd'hui perdus; et d'autre part l'identité de doctrine des Pères apostoliques, loin de prouver l'unité de doctrine des apôtres, aurait elle-même besoin d'être prouvée, ce qui est assez difficile avec le peu de documents qu'ils ont laissés ; de plus, les *Clémentines* et particulièrement les *Homélies*, où la personne et la doctrine de Paul sont attaquées d'une manière assez transparente, et cela au milieu du II[e] siècle, permettent d'imaginer avec quelque raison que la différence qui séparait saint Pierre et saint Paul était sérieuse et profonde, et ne consistait pas uniquement dans les nuances du caractère et les dons de l'esprit. J'aurais bien d'autres critiques à présenter, et sur ce volume, et sur les trois qui ont paru à la suite, et où le même esprit d'affirmations tranchantes et de polémique hautaine éclate avec une regrettable économie d'arguments vraiment concluants. Mais j'ai hâte d'arriver aux deux volumes que M. Freppel a consacrés à l'étude des ouvrages de Tertullien.

I

L'ouvrage de M. l'abbé Freppel sur Tertullien est la reproduction du cours qu'il a professé en Sorbonne pendant ces deux dernières années. Ce cours a-t-il été écrit avant d'avoir été prononcé ou seulement après? Je l'ignore et peu importe. Assurément l'auteur, qui a l'expérience de la chaire, a volontairement conservé à son livre, non-seulement la forme extérieure de son cours, c'est-à-dire la division en leçons, mais le ton oratoire, les allures vives, rapides, faciles et un peu lâches de la parole publique. Le sujet est tout entier divisé en trente-huit leçons, et chacune de ces leçons est un discours sur la totalité ou sur une partie d'un des nombreux ouvrages qui nous restent du grand rhéteur de l'Eglise d'Afrique. Parfois M. Freppel élargit son horizon soit par des digressions, comme lorsqu'à propos

du *Traité des spectacles* de Tertullien, il touche la question du théâtre en général ; soit par des excursions sur le protestantisme comme à propos du *Traité des prescriptions*. M. Freppel, le dirai-je, sacrifie aussi à la mode du jour. Ce n'est pas assez aujourd'hui d'écrire un bon livre ou de faire une bonne pièce de comédie. Il faut lui trouver un titre curieux, piquant, qui tire l'attention et affriande le public. C'est ainsi que les chapitres que M. Freppel a consacrés aux traités *De la Couronne* et *du Manteau*, sont intitulés : *Un Cas de conscience en Afrique au IIIe siècle, — Une Fantaisie d'artiste ;* titres excellents parce qu'ils sont caractéristiques, mais qui sentent un peu trop l'article de revue.

On ne va guère au spectacle entendre un acte d'une pièce qu'on ne connaît pas. Au contraire, en Sorbonne, plus d'un désœuvré, sans avoir vu l'affiche, entre et passe une heure à jouir du plaisir délicat d'entendre parler élégamment et doctement. Il y a là, comme on sait, un va-et-vient d'auditeurs nomades et flottants que le professeur voit un jour, qu'il n'a pas vus la veille et qu'il ne verra sans doute pas le lendemain. Que deviendraient-ils s'ils ne pouvaient comprendre l'orateur à moins d'avoir entendu toute la série des leçons précédentes ? De là, la nécessité pour celui-ci, s'il veut les retenir pendant toute la séance, d'arranger ses leçons de manière que chacune d'elles puisse être détachée des autres, former un corps à part, avoir par elle-même son agrément et son intérêt propre. Le livre composé ensuite avec la collection de ces divers morceaux n'a pas une très forte unité. De plus, il y a en histoire, et particulièrement en histoire religieuse, certaines questions fort importantes, mais qu'on ne peut guère traiter devant un public libre, car on ne se résout pas facilement à être ennuyeux, et aucune ne répugne davantage aux beaux développements et n'est moins susceptible d'attacher un auditoire nombreux, un peu frivole et souvent renouvelé. Ce sont les questions de chronologie et d'authenticité. Si le livre ne comble pas ces lacunes, peut-être pourra-t-on dire qu'il n'a pas un caractère scientifique. L'ouvrage de M. Freppel sur Tertullien, intéressant et d'une lecture facile, on ne peut le nier, prête le flanc, si je ne me trompe, à ces deux critiques. Il est composé de pièces de rapports. L'unité manque à l'ensemble. Après l'avoir lu, je sais les divers travaux entre lesquels Tertullien a partagé son exubérante activité, je n'en saisis pas parfaitement le lien. C'est un génie tout d'une pièce qu'on me montre par fragments, si je puis dire. Je connais ses œuvres, mais son œuvre ne m'apparaît pas clairement. Quant aux questions de chronologie et d'authenticité, M. Freppel les a laissées de côté. Passe encore pour le premier point. La chronologie des œuvres de Tertullien est difficile et souvent im-

possible à déterminer avec certitude et d'ordinaire importe peu. Mais les questions d'authenticité sont capitales. Je trouve, pour mon compte, que M. Freppel a traité bien légèrement cette question pour ce qui regarde les œuvres si généralement contestées et si contestables qu'on imprime d'habitude à la suite des deux apologies et du *Dialogue avec Tryphon* de saint Justin. Ici pas un mot. L'auteur semble craindre de refroidir son enthousiasme en soumettant l'objet qui l'a excité à un contrôle attentif. S'éprenant tour à tour des différents ouvrages de Tertullien, à mesure qu'il les considère, il répète à satiété les mêmes formules admiratives : «jamais le prêtre de Carthage, dit-il, ne s'est élevé plus haut, nulle part il n'a été plus serré, plus nerveux, plus éloquent. » Et cela, à propos de chacun des livres de Tertullien : à propos du *Scorpiaque;* à propos du *Traité de la Pénitence;* à propos du *Traité contre les Juifs.* Mais si ces trois ouvrages n'étaient pas de Tertullien? La critique moderne a élevé des doutes sur l'authenticité du *Scorpiaque.* Erasme et Daillé, et plusieurs autres après eux, estiment que le *De Pœnitentia* est attribué à tort à Tertullien, et le *Traité contre les Juifs* passe généralement pour une compilation anonyme. Si l'authenticité de ces trois ouvrages, dont l'un est considéré comme suspect, les deux autres et surtout le troisième comme décidément apocryphes, n'est pas douteuse pour M. Freppel, qu'il dise pourquoi, mais qu'il marque au moins qu'en fait il y a là une question. Et que deviennent les conséquences que M. Freppel a tirées de ces trois ouvrages, s'ils n'appartiennent pas à Tertullien ?

Tertullien peut être envisagé comme apologiste, comme controversiste et comme moraliste. Ses œuvres embrassent la doctrine et la vie chrétienne considérées soit dans leurs rapports avec le paganisme, soit en elles-mêmes, soit dans leur opposition avec les hérésies. C'est la division que M. Freppel a adoptée et elle est certainement préférable à celle qui consiste à partager ses écrits en deux classes, ceux qu'il a composés avant sa défection, c'est-à-dire avant sa chute dans le montanisme, et ceux qui sont, comme on dit, visiblement infectés de cette erreur. La démarcation, en effet, est fort difficile à faire. Tertullien n'est pas devenu montaniste un certain jour. Il l'a toujours été. Il n'y a pas de contradiction entre la première partie de sa vie et la seconde. On ne peut opposer l'une à l'autre. Dans les premiers écrits échappés de sa plume on trouve les mêmes tendances, le même esprit que dans les derniers : tout au plus dans les uns le montanisme est-il flottant, enveloppé, intermittent, tandis que dans les autres il est plus net et plus décidé. Dès le commencement le christianisme, qu'il embrassa sans doute, non par suite d'une comparaison lente et réfléchie avec la religion et la phi-

losophie païenne, mais comme par une illumination soudaine, lui parut moins une philosophie nouvelle, comme l'appelaient les apologistes grecs, qu'un renouvellement de la vie et une vraie régénération, moins une révolution dans les idées et dans la doctrine qu'une nouvelle discipline morale. Il en saisit surtout le côté pratique, et dans le côté pratique le caractère sévère. Sa croyance à la fin prochaine du monde qu'il avait puisée dans la tradition orale et dans la méditation des *Ecritures* l'affermit encore dans cette voie. On ne saurait dire à quel moment précis les germes du montanisme qui, dès le principe s'étaient montrés chez lui, éclatèrent et s'épanouirent pleinement. Ce ne sont pas les tracasseries du clergé de Rome, comme l'a dit saint Jérôme, qui changèrent son âme. Il ne se fit pas hérétique par rancune. Tout au plus le spectacle d'un clergé qui s'accommodait insensiblement à la vie du siècle, ses complaisances, ses tiédeurs, ses relâchements le portèrent à outrer encore des tendances qu'il avait trahies depuis longtemps. Il s'enfonça d'autant plus dans son christianisme sombre, rigide, antisocial et antihumain qu'il lui semblait que l'esprit littéral et pharisaïque faisait chaque jour de plus fâcheux progrès dans l'Eglise. La chaîne des temps était-elle donc rompue? Le Saint-Esprit était-il muet ou n'avait-il plus d'interprète? Le grand courant de l'inspiration était-il tari? Le don des révélations n'était-il plus accordé à personne, et la génération des prophètes de l'ancienne et de la nouvelle alliance était-elle éteinte à jamais? A ces questions le montanisme répondait que l'Esprit était immanent dans l'Eglise, qu'après la mort des apôtres il continuait à souffler là où il voulait; que tout n'était pas dit en effet, et que les révélations faites par le Christ et ses premiers disciples avaient besoin d'un couronnement. Le montanisme ne répudiait aucun des dogmes du christianisme, il était seulement une réaction contre l'esprit mondain qui envahissait l'Eglise, un retour à la pureté des mœurs et à l'austérité primitive, un réveil des croyances millénaires dont la ferveur commençait à s'affaiblir, et une foi ardente dans les manifestations continues du Saint-Esprit. Je ne sais si M. Freppel qui a fort bien marqué les traits caractéristiques de ce mouvement n'en a pas affaibli la portée. Montan et ses acolytes sont à ses yeux des sectaires et des illuminés. Oui, sans doute, mais les chrétiens dont ils prétendaient continuer fidèlement les traditions étaient-ils autre chose parmi la société païenne au siècle précédent? La sévérité des mœurs et la rigidité des pratiques ne les distinguaient-elles pas en tous lieux? Ne professaient-ils pas ardemment la foi en la venue prochaine du Seigneur? Ne poussaient-ils pas la soif du martyre jusqu'au fanatisme? Ne croyaient-ils pas à la présence et aux manifestations du Saint-Esprit? L'Eglise avait-

elle protesté contre les révélations prophétiques du Ier et du IIe siècle? N'avait-elle pas reconnu et salué *les grâces prophétiques* chez Agabus, Silas, les filles d'Antioche, et plus tard chez Quadratus et Ammia de Philadelphie? Récemment encore, saint Justin n'avait-il pas opposé à Tryphon le don de prophétie accordé à certains chrétiens de son temps? Παρ' ἡμῖν καὶ μέχρι νῦν προφητικὰ χαρίσματά ἐστιν. (*Dial.*, c. 82.) La passivité absolue de l'âme, lorsqu'elle reçoit l'inspiration, n'était-elle pas décrite dans les mêmes termes par saint Justin et Athénagore, dont personne ne contestait l'orthodoxie, et par Montan? « Les bouches des prophètes, avait écrit Athénagore, sont des instruments que l'esprit de Dieu fait mouvoir. »

Le montanisme a là ses racines. Il ne se donne pas comme une innovation, mais comme une restauration. *Paracletus restitutor potius quam institutor* (Tert., *De Monogamia*, 4.) Il aspire à rétablir un état dont l'Eglise s'est laissée déchoir et à resserrer des liens qui se sont détendus et relâchés. En fait, s'il exagère, c'est parce qu'il réagit, et que toute réaction dépasse la juste mesure. Réduire le montanisme à un fait accidentel sans portée et sans influence, y voir une éclosion parasite sortie du sein du paganisme phrygien, sous prétexte que Montan aurait été, avant sa conversion, prêtre de la *Grande Mère* adorée en ce pays, imaginer des rapports entre l'esprit étroit, superstitieux, visionnaire qui régnait en Phrygie et les principes que le montanisme représente dans l'Eglise, c'est méconnaître le sens de ce mouvement considérable, et suivant une expression chère à M. Freppel, faire de la critique de fantaisie. Le montanisme, à la fin du IIe siècle, tient une grande place dans l'Eglise, compte de nombreux partisans en Orient et en Occident, et se prétend l'héritier légitime et le fidèle continuateur des anciennes traditions. Il est puissant à Carthage, où résonne la forte parole de Tertullien qui, certes, n'est pas sans écho, et où écrit le rédacteur des Actes du martyre des saintes Perpétue et Félicité; à Rome, où le chef de l'Eglise hésite un instant entre Praxéas et Montan; à Lyon même, où celui qui rédige la fameuse lettre des martyrs de Lyon et de Vienne, adressée aux Eglises d'Asie et de Phrygie, laisse percer de visibles tendances montanistes. Ce n'est pas une hérésie, une secte particulière, une doctrine analogue à celle de Marcion ou de Valentin, c'est un esprit, une tendance, une direction, une manière de comprendre le christianisme, une réformation morale et disciplinaire dans le sens même où ce mot était entendu au XVIe siècle. L'Eglise a repoussé et condamné le montanisme, et fait en cela très sagement; car, malgré son respect pour les dogmes, il creusait entre le christianisme et le monde non encore conquis un véritable abîme. Par l'ascétisme farouche qu'il profes-

sait, par sa répudiation, non-seulement des secondes noces, mais du mariage même, il eût fait du christianisme une révolte violente contre la nature humaine ; par sa proclamation du sacerdoce universel, il tendait à faire de la société chrétienne un collége de sectaires, une vaste association monastique. Jamais le monde ne se fût laissé courber sous le joug de fer qu'il prétendait imposer aux fidèles. Ceux qui abandonnaient le paganisme pour la foi nouvelle, c'est-à-dire le plus grand nombre (car le christianisme, Tertullien l'atteste expressément, se recrutait par les libres conversions), eussent-ils embrassé la foi nouvelle s'il leur eût fallu rompre en visière à la nature, renoncer à la famille, embrasser une vie de jeûnes et de macérations continuelles, en un mot, dépouiller l'humanité ? Le montanisme avait donc peu de chance de se faire accepter. Par sa nature même, s'il captivait quelques âmes rigides, tournées vers l'extraordinaire, il répugnait à la foule ; cependant il constitua pour l'Eglise, au IIe siècle, une véritable crise.

M. Freppel a analysé exactement les divers éléments du montanisme, mais il en a singulièrement amoindri l'importance historique. J'aurais voulu qu'il expliquât cette phrase que je lis dans son premier volume : « Le montanisme est moins le fruit des conceptions particulières de son chef que le résultat d'un courant d'idées et de passions qui était venu traverser le IIe siècle. » En quoi consiste ce courant d'idées et de passions ? D'où sort-il ? Quelle en est la source et l'origine ? Montan fit-il autre chose que de donner un nom à un mouvement d'idées qui existait bien avant lui ? Au commencement du IIIe siècle, le montanisme est un parti, une petite Eglise qui veut se substituer à la grande, une sorte d'aristocratie chrétienne dont les membres prennent le nom de *Spirituels* (πνευματικοί) ; un siècle et même cinquante ans auparavant, toutes les opinions qu'il professait étaient les opinions mêmes de la majorité des chrétiens. La condamnation du montanisme marque dans l'histoire de l'Eglise une ère nouvelle. L'Eglise désormais s'accommode au monde et accepte les conditions d'existence et les formes de la société. Quant à Tertullien, il était né sectaire. Son accession au montanisme ne fut pas un accident dans sa vie. Le montanisme existait avant Montan. Il fut montaniste sans avoir subi son influence : il le fut le jour même où il se fit chrétien. M. Freppel note déjà des semences de montanisme dans son *Traité de l'Idolâtrie*, qui a précédé la composition de l'*Apologétique*. On en peut noter aussi dans sa *Lettre aux Martyrs*, le premier écrit peut-être qui soit sorti de sa plume après sa conversion, et dans son *Traité des Spectacles*, qui a suivi de fort près. Auparavant, il avait composé un petit écrit sur les *Embarras du Mariage*, qui n'est pas venu jusqu'à nous, et dont

saint Jérôme parle comme d'un innocent badinage de jeune homme. M. Freppel prétend qu'il était déjà chrétien, mais, à vrai dire, nous n'en savons rien. « Il y a, dit-il, dans cette œuvre de la jeunesse de Tertullien, comme un premier essai du moraliste sévère qui méconnaîtra plus tard les conditions ordinaires de la nature humaine. » (T. I, p. 29.) Ne jurerait-on pas que M. Freppel a eu sous les yeux ce livre qui n'existe plus? Tertullien ne fut rien moins qu'un moraliste sévère dans sa jeunesse, s'il faut en croire son propre témoignage, et ce jeu d'esprit sur les avantages du célibat, si édifiant aux yeux de M. Freppel, qui en parle par conjecture, ne l'empêcha pas, comme on sait, de se marier. La *Lettre aux Martyrs* fut le début du nouveau chrétien. Il l'est au moins pour nous, début brillant, plein de ferveur assurément et aussi d'antithèses. Le passage que M. Freppel cite et signale comme l'apparition de « la grande éloquence » au sein de l'Eglise, et les réminiscences profanes, si nombreuses dans ces quelques pages, prouvent que, dans le cœur du néophyte, la foi n'avait pas chassé la rhétorique. Au reste, elle ne la chassa jamais complétement, et jusque dans les meilleurs ouvrages de Tertullien on peut noter un manque de goût, de simplicité et de mesure qui fait tache dans la littérature sacrée aussi bien que dans la littérature profane, je ne sais quoi de subtil et de déclamatoire tout à la fois (sans parler du style si souvent barbare et tourmenté) qui empêchera toujours de ranger Tertullien parmi les auteurs classiques.

Tertullien est surtout connu comme défenseur de l'Eglise, comme apologiste du christianisme. L'*Apologétique*, qu'ont lu ou au moins parcouru tous ceux qui s'intéressent aux lettres sacrées ou profanes; les *Deux livres aux Nations*, c'est-à-dire aux païens ou, pour mieux dire, contre les païens, dont la seconde partie nous est venue dans un état de mutilation qui la rend presque absolument illisible, et la *Lettre à Scapula*, proconsul d'Afrique, constituent l'œuvre apologétique de Tertullien, en y joignant le *Petit Traité du Témoignage de l'âme*, qui n'est que le développement d'un passage de l'*Apologétique*. On ne saurait fixer exactement la date certaine à laquelle chacun de ces quatre traités doit être rapporté. Les deux premiers et le quatrième ont-ils été écrits avant l'an 202, époque où l'on marque ordinairement la persécution de Sévère ou l'année suivante? Les raisons décisives manquent pour choisir. La *Lettre à Scapula*, évidemment postérieure, est peut-être de la dernière année du règne de Sévère, 211.

A quelle occasion Tertullien prit-il la plume? Dans sa *Lettre à Scapula*, il atteste que Sept. Sévère, au commencement de son règne, montra quelque tolérance à l'égard des chrétiens, et les défendit même contre le fanatisme populaire. Quand et pourquoi

l'empereur changea-t-il de sentiments et de politique à leur égard ? On l'ignore. Spartien rapporte qu'étant en Palestine (202), *il défendit sous des peines sévères de se faire juif ou chrétien.* Il faut évidemment forcer un peu les termes dont se sert le chroniqueur pour tirer de là un édit de persécution, car, à prendre ces mots à la lettre, c'est non la profession de la foi juive ou chrétienne, mais la propagande qui était interdite par cette loi. Nous ne savons pas si cette loi fut suivie d'autres édits plus rigoureux et plus explicites. Certes, il y avait une flagrante contradiction et en même temps un singulier aveu d'impuissance de la part du gouvernement à absoudre le christianisme dans le passé et à le condamner dans l'avenir, à sanctionner d'une main ce qu'on repoussait de l'autre, à déclarer coupable le chrétien du lendemain et innocent celui de la veille. Cependant la politique vit d'accommodements et ne suit pas d'ordinaire les règles abstraites de la pure logique. Le pouvoir peut-être faisait la part du feu. Il consacrait le *statu quo*, acceptait les faits acquis, mais déclarait vouloir s'opposer désormais aux envahissements d'une doctrine que l'opinion publique réprouvait généralement et contre laquelle n'avaient cessé de courir les plus sinistres rumeurs. N'était-ce pas le meilleur moyen d'étouffer une secte qui se recrutait moins par la naissance que par les conversions que d'interdire sévèrement tout acte de prosélytisme ? Mais les populations et les magistrats pouvaient-ils comprendre facilement cette distinction subtile qui consistait à permettre d'être chrétien et à défendre de le devenir? N'était-ce pas ouvrir la porte à bien des interprétations arbitraires de la part de juges trop souvent portés à pécher par excès de zèle, et à chercher les intentions du prince sous la lettre un peu vague de son édit.

A s'en tenir donc aux expressions dont se sert Spartien, en admettant qu'il ait résumé exactement la loi de Sévère, et que l'empereur n'en ait publié aucune autre sur le même sujet, ce qu'il est impossible d'affirmer faute de documents, la persécution put résulter du seul fait de sa publication, d'abord parce qu'il est dans la nature des choses que l'opposition avive l'enthousiasme au lieu de l'éteindre, et que les menaces qui intimident les tièdes exaltent les ardents ; ensuite, parce que le zèle des agents de l'autorité, soutenu et excité par les clameurs des masses, pouvait rendre très rigoureuse l'application de cette loi ; enfin, parce qu'en demeurant dans les termes stricts de la formule impériale, ils avaient le droit de faire des enquêtes sur les croyances individuelles, de rechercher l'époque à laquelle elles remontaient, de procéder contre les personnes qui les avaient inspirées ou suggérées. Les chrétiens, qui voyaient dans le martyre la gloire, et après le martyre une éternité bienheureuse,

se résigneraient-ils au silence et à l'inertie? Des proconsuls, assurés de complaire au maître, ne croiraient-ils pas entrer dans l'esprit de la loi quand, pour arrêter l'essor des croyances nouvelles, ils frapperaient les convertisseurs mal couverts par une prescription dérisoire, et mettraient la cognée aux racines pour empêcher la sève de monter aux branches! Puisqu'il est défendu de se faire chrétien, le coupable n'est-il pas plutôt celui qui a séduit que celui qui s'est laissé séduire?

Avant même cet édit, les vieilles lois suffisaient: les proconsuls étaient armés, ils pouvaient sévir et souvent ils sévissaient. La loi romaine comme la nôtre distinguaient les associations et réunions licites des illicites. Imaginez que deux ou trois sectateurs de Bouddha viennent en France, s'y livrent à une active propagande et gagnent à leur culte quelques partisans; que ceux-ci négligent de demander à qui de droit l'autorisation de se réunir pour prier en commun, ou que, se l'étant vu refuser, ils passent outre et se rassemblent dans un lieu déterminé, pour vaquer librement à leurs pratiques religieuses, au nombre de vingt et un, ou qu'ayant obtenu cette autorisation ils enfreignent quelqu'une des conditions à eux imposées, on sait ce qui arrivera. Il y a, dans le Code pénal, les art. 291 et 292, l'art. 2 de la loi du 10 avril 1834, et des juges en France pour frapper les délinquants. De même dans l'empire romain, des lois qui dataient de la république, et dont tant de malheureux avaient fait la cruelle expérience lors de la tragique affaire des Bacchanales, et que depuis on avait plusieurs fois renouvelées, n'accordaient le droit d'exister qu'aux corporations reconnues et autorisées, et sous certaines conditions. Les autres étaient expressément interdites; leurs membres, traités comme des factieux et des conjurés, encouraient les peines les plus rigoureuses. Ces associations, non couvertes par la sanction légale, étaient hors la loi. C'est la réelle situation des chrétiens dans l'empire jusqu'à l'édit protecteur de Milan, qui fut pour eux ce qu'a été précisément en France l'édit de Nantes pour les protestants. Ils jouirent alors du *jus personæ*, non de la suprématie. Jamais Constantin, malgré ses rêves d'unité politique et religieuse, ne fit du christianisme une religion d'Etat.

Bien que le christianisme portât en lui un principe de vie et d'expansion presque irrésistible, il est permis de croire qu'il n'eût pu durer et se répandre comme il le fit, si, dès le commencement, les lois portées contre les associations et les réunions illicites avaient été partout constamment et rigoureusement appliquées. Elles ne le furent qu'assez tard (la persécution de Néron est un caprice de cruauté et non une mesure de politique), elles ne le furent jamais d'une manière suivie, continue, générale. Si puissante que fût la

centralisation administrative au IIe siècle, elle ne l'était pas et, vu l'immense étendue de l'empire et la variété des peuples et des races que la conquête avait agrégés plutôt que fondus, elle ne pouvait l'être assez pour passer partout le niveau, effacer les traditions locales, et étouffer toute manifestation de la vie provinciale. Les mœurs, les coutumes, les institutions et les pratiques religieuses, tous les éléments vitaux de la nationalité demeuraient distincts et propres à chaque pays. Le Juif conquis était demeuré Juif. Avant la prise de Jérusalem, en dépit des tracasseries des gouverneurs, il avait conservé certaines franchises administratives et la pleine liberté de son culte. Des synagogues s'élevaient dans toutes les grandes villes. Elles abritèrent les premiers prédicateurs de l'Evangile, et quand les Juifs, à Corinthe, essayèrent d'intéresser l'autorité à la répression du mouvement nouveau, qui les débordait, le proconsul répondit que ce n'était pas affaire à lui de régler les différends religieux. Le temple rasé, les Juifs dispersés conservèrent leurs immunités religieuses sous d'insignifiantes conditions. Jamais Rome n'eut la prétention d'administrer les consciences. Le christianisme se développa d'abord sous le manteau du judaïsme, méprisé, mais toléré, avec lequel on le confondit quelque temps, puis il se propagea sourdement, grâce à la confusion des religions et à la complète tolérance dont jouissaient les opinions individuelles en fait de doctrine, grâce aussi à l'indifférence dédaigneuse des magistrats, qui se contentèrent, çà et là et par intervalle, de faire quelques exemples. Mais, répandu partout et souffert dans un pays alors même qu'on le poursuivait dans un autre, chargé des haines publiques, mais réparant abondamment les brèches que lui faisait la persécution pendant les trêves dont il jouissait, il s'éleva peu à peu, comme ces plantes marines qui se détachent insensiblement du fond de la mer et viennent flotter à la surface. Quand, dans la première moitié du IIe siècle, les apologistes prirent la plume pour le défendre et réclamer pour lui le droit d'exister, il comptait déjà de nombreux partisans. A la fin de ce siècle, il préludait à la conquête des classes moyennes. C'est de leur sein que Tertullien était sorti. Il s'en faut cependant qu'il faille prendre à la lettre le fameux passage : « Nous sommes d'hier, et déjà nous remplissons l'empire, vos cités, vos îles, vos forteresses, le palais, le Sénat, le Forum..... » Quand Tertullien parlait de la sorte, le christianisme n'était pas précisément d'hier. Il avait deux cents ans d'existence, et, au temps de Symmaque, la majorité du Sénat et des grandes familles de Rome était demeurée fidèle au culte ancien.

Au moment où Tertullien parut sur la brèche, avec cette foi militante et cet esprit agressif qu'on lui connaît, la situation des chré-

tiens n'avait pas changé ; la loi leur était hostile. En tout pays, la persécution pendait sur eux, leur sort était partout à la merci des magistrats. Parmi ces derniers, les uns, répugnant aux inquisitions, aux mesures de police, aux condamnations sur des griefs mal déterminés, les laissaient en repos ou, si on amenait les plus remuants à leur tribunal, se contentaient parfois de les réprimander, de les traiter d'insensés et de brouillons, et montraient un visible déplaisir à s'occuper de ces sortes d'affaires (*ad Scapul.*, 4) ; les autres les condamnaient sans scrupule, après les avoir vainement engagés à satisfaire à la loi, c'est-à-dire à brûler quelques grains d'encens devant la statue de l'empereur. Dans les *Actes des Martyrs Scillitains*, qu'on rapporte à cette époque, la raideur et l'âpreté ne sont certes pas du côté du proconsul, qui semble chercher, au contraire, un moyen d'épargner les accusés. « Vous ne voulez donc ni pardon, ni trêve, » répond-il à ce qu'à son point de vue il pouvait appeler leur entêtement et leurs bravades.

Cette situation légale du christianisme suffit pour expliquer la composition des *Traités Apologétiques* de Tertullien. Il a pu les écrire avant l'édit de Sévère comme après. Cet édit, à s'en tenir encore une fois aux termes dont se sert Spartien, atténuait plutôt qu'il n'augmentait la rigueur des lois anciennes, en condamnant seulement le prosélytisme. En tout cas, l'apologiste africain n'en a fait mention ni dans son *Apologétique* ni dans sa lettre *à Scapula*, qui est assurément postérieure de plusieurs années.

Les *Deux Livres aux Nations* et l'*Apologétique* n'inauguraient pas une nouvelle forme littéraire au sein de l'Eglise. La littérature ecclésiastique, au IIe siècle, est presque exclusivement polémique. L'exposition dogmatique, qui trouve sa place dans les apologies, se présente même ordinairement mêlée à la critique et à la réfutation de la philosophie et de la religion païennes. Dans cette littérature de combat, Tertullien vient le dernier, mais il est de beaucoup le plus vigoureux et le plus éloquent.

En lisant les nombreuses apologies du christianisme écrites au IIe siècle et adressées aux empereurs, au Sénat, aux magistrats ou aux païens en général, on se demande ce que devenaient ces pièces, et si elles allaient à leur adresse. Il ne faut pas songer à notre temps où, grâce à l'imprimerie, la pensée prend corps si facilement et si vite et se propage avec une si merveilleuse rapidité. Les docteurs chrétiens n'avaient pas sans doute à leur service une légion de secrétaires et de copistes. La tradition orale avait été et était encore le principal instrument de la propagande et le grand véhicule de la foi. Ces écrits circulaient, j'imagine, dans le milieu d'où ils étaient sortis, précieusement gardés, prudemment colportés et montrés

clandestinement à ceux dont on ne se défiait pas, presque introuvables dans les pays éloignés. Qui pourrait assurer qu'Adrien, Antonin, Marc-Aurèle et Septime Sévère aient lu jamais les apologies de Quadratus, de saint Justin, de Méliton de Sardes et de Tertullien, que le Sénat en ait pris connaissance et ait délibéré à leur sujet? Nés dans l'ombre, ces écrits avaient sans doute peu de retentissement au milieu de la société païenne. Si l'on suppose qu'ils ont eu l'éclat que de pareilles publications pourraient avoir de nos jours, on sera forcé d'admirer l'étonnante liberté accordée à cette époque, et la condescendance de l'autorité à souffrir qu'on se déchaînât si vivement contre les religions de l'Etat. Trois siècles et demi plus tard, le christianisme, vainqueur incontesté, était moins tolérant; Justinien fermait les écoles philosophiques d'Athènes et d'Alexandrie, faisait brûler les livres de Porphyre et des autres adversaires de la foi chrétienne, anciens ou nouveaux, païens où hérétiques, et décrétait la peine de mort contre ceux qui oseraient avoir en leur possession ou lire de pareils ouvrages[1]. Encore une fois, nous croyons que la polémique chrétienne, au IIe siècle, passa inaperçue, car nous ne pouvons nous imaginer qu'on l'eût soufferte. Les apologies, en effet, ne sont pas seulement de hautaines requêtes, d'altières protestations contre les lois en vigueur, ce sont encore de violentes attaques, disons le mot, de virulents pamphlets contre les institutions religieuses dont l'empereur, en sa qualité de souverain pontife, était le chef et le gardien suprême. Qu'on s'avise de nos jours, je ne dis pas d'imiter la sainte furie de Polyeucte, mais de traiter l'un des cultes reconnus en France avec le sans-façon dont Tatien, Théophile d'Antioche ou Tertullien ont usé si largement à l'égard du paganisme, on tombera sous le coup de la loi, qui punit *quiconque, par la voie de la presse, aura outragé ou tourné en dérision les religions dont l'établissement est reconnu.*

Glorieuses attaques, assurément, nobles et impérissables pamphlets, qui ont affranchi la conscience humaine, élargi les âmes et renouvelé la civilisation, mais qui, au IIe siècle, devaient être re-

[1] Voici la loi de Justinien qui met le bras séculier au service de l'Eglise : *Sancimus igitur ut omnia quæcumque Porphyrius sua pulsus insania aut quivis alius contra religiosum christianorum cultum conscripsit apud quemcumque inventa fuerint, igni mancipentur. Omnia enim provocantia Deum ad iracundiam scripta, et pias mentes offendentia, ne ad aures quidem hominum venire volumus.* Et le législateur ajoutait, après avoir prescrit de brûler aussi tous les ouvrages qui ne seraient pas conformes aux définitions de foi de Nicée et d'Ephèse : *His qui talia scripta aut tales libros habere aut legere sustinuerint, ultimum supplicium experturis. De cætero nulli patente licentia, præter expositam fidem, ut diximus tam Nicææ quam Ephesi aliud quid vel dicere, vel docere : transgressoribus nimirum hujus nostri divini præcepti ei pœnæ quæ continetur lata adversus impiam Nestorii fidem, lege subjiciendis.* Cette peine était la mort. (Cod. Just., t. I, lib., I, 3.)

gardés, par les païens non convertis, comme dangereux pour la paix publique, et dont le magistrat chargé d'appliquer la loi pouvait dire qu'ils provoquaient à la haine et au mépris des institutions de l'Etat.

Qu'on ouvre en effet les deux livres de Tertullien *Aux Nations.* Ce n'est pas une défense du christianisme, c'est une perpétuelle attaque contre le polythéisme. L'invective, l'ironie, le sarcasme y sont semés à pleines mains contre tous les cultes de l'empire. Rien n'est mieux dit, rien n'est plus fort et plus spirituel, nous l'accordons volontiers à M. Freppel; mais comprenons aussi que l'Etat qui, un siècle plus tard, sous Dioclétien, proscrivait et faisait brûler le traité *De la Nature des Dieux* de Cicéron, comme irrévérencieux et subversif des religions légales, pouvait penser autrement. La loi romaine, qui condamnait le diffamateur, alors même qu'il eût fait la preuve des faits allégués, ne pouvait admettre qu'on fît la satire des croyances publiques, et qu'on écrivît que le polythéisme n'était en somme qu'un tissu d'extravagances, d'absurdités ou d'infamies, et cela dans le but avoué d'introduire un culte nouveau, chose expressément interdite par une loi formelle[1].

Les *Deux Livres aux Nations* ont précédé l'*Apologétique* et en sont comme l'ébauche et le canevas. M. Freppel, qui ne craint pas les digressions, était en plein dans son sujet en montrant combien, au point de vue de la méthode et de l'expression des idées, l'*Apologétique* est supérieure aux *Livres aux Nations*, dont il n'est le plus souvent qu'un remaniement. Il y avait là une veine que M. Freppel n'a fait qu'indiquer en passant, et qui méritait peut-être qu'on la suivît plus curieusement. Il s'est privé et a privé ses lecteurs d'un chapitre intéressant, purement littéraire, et où les remarques ingénieuses ne lui eussent pas fait défaut. Quand il s'agit d'un esprit de la trempe de Tertullien, ce n'est pas perdre son temps de le comparer avec lui-même si l'on en trouve l'occasion, de noter les variantes d'une même pensée, de faire voir comment un grand écrivain sait se corriger et transformer une esquisse en un tableau achevé. J'avoue, pour ma part, que je donnerais sans regret les pages que M. Freppel a consacrées à rapprocher fort artificiellement, à mon avis, et fort superficiellement le traité *De la Nature des Dieux* des *Deux Livres aux Nations*, pour ces détails dont il s'est trop gardé.

On n'attend pas ici une analyse de l'*Apologétique.* Pour le fond des idées, ce mémorable plaidoyer rappelle les ouvrages de même nature qui avaient déjà paru. Après saint Justin et les autres, et

[1] *Qui novas et usu vel ratione incognitas religiones inducunt, ex quibus animi hominum moveantur honestiores deportantur, humiliores capite puniuntur.* (J. Pau *Sententiæ*, lib. V, t. XXI, l. 2.)



avec une plus grande énergie encore, Tertullien réclame contre l'étrange procédure suivie à l'égard des chrétiens dans les jugements; comme eux, il proteste contre les odieuses calomnies dont on les charge, et relève, pour les réfuter, les accusations d'apostasie, de nouveauté, de rébellion, de vie oisive et stérilement isolée; comme eux, enfin, il met en parallèle la pureté et la piété chrétienne avec la superstition effrénée et l'extravagante superstition des païens. Ce qui était nouveau, c'était non les considérations et les raisonnements, mais la vigueur que Tertullien déployait dans la défense et dans l'attaque, et le souffle puissant qui animait ces pages enflammées.

M. Freppel s'est attaché à deux points de l'*Apologétique* : la question de la liberté de conscience et la question du crime de lèse-majesté. Je m'attendais, en lisant ce dernier titre mis en tête d'une leçon, à trouver une discussion approfondie de la fameuse *loi Julia* (*lex Julia Majestatis*). J'y ai rencontré tout autre chose. Une citation tronquée des *Actes des Martyrs Scyllitains*, des passages de Lucain, de Pline le Jeune et de Sénèque, avec cette conclusion tout à fait incontestable, que le langage de Tertullien, en face de la puissance impériale, fut plus libre et plus fier que celui des littérateurs courtisans contemporains de Claude, de Néron et de Trajan, et que c'est au christianisme que revient l'honneur d'avoir affranchi la conscience. Mais en quoi consistait précisément le crime de lèse-majesté? Est-il vrai que la seule forme de ce crime fut de refuser aux empereurs les honneurs divins? On sait que, sous les premiers césars, les délateurs avaient poussé loin l'art de trouver matière à l'accusation de lèse-majesté. Mais Nerva et Trajan firent taire les délateurs et rassurèrent les honnêtes gens. Le mot de lèse-majesté fut dès lors moins élastique et moins large. Il reprit son acception ancienne de crime contre l'Etat, les lois, les institutions, la paix et la sûreté publique. La *haine du genre humain*, dont on taxait les chrétiens, est la racine du crime de lèse-majesté dont on les charge. Quand on appelait les chrétiens *ennemis publics*, ne voulait-on pas dire qu'ils formaient dans l'empire une vaste et sourde conspiration? Le sens que M. Freppel donne au mot de lèse-majesté n'est qu'un sens étroit, spécial et dérivé. Les honneurs divins, que quelques empereurs ont affectés et que la bassesse publique ne leur a guère marchandés, sont des hommages civils et politiques et non religieux. Assurément, ceux qui, se conformant aux formalités de l'étiquette sans sourire, jetaient un peu d'encens sur le brasier aux pieds de la statue du souverain, ne confondaient pas l'empereur vivant avec Jupiter très grand et très bon. Les mots *Deus* et *Dominus*, dont Domitien voulait, dit-on, qu'on se servît pour traduire et communiquer ses

ordres, ne prouvent pas qu'il se crût dieu plus que les successeurs de Constantin, qui ne se révoltaient pas qu'on les appelât *Votre Eternité*. Les opinions religieuses des Romains n'étaient point intéressées dans ces titres d'adulation exagérée. Jamais personne, en s'inclinant devant la statue de l'empereur ou en l'appelant du nom de Dieu, ou de quelque autre nom qui n'est pas fait pour l'homme, ne s'est imaginé que l'empereur était réellement un être divin. *Majesté*, *piété*, *sainteté*, *éternité*, *divinité*, autant de noms desquels on pourrait dire, s'ils n'étaient des façons de parler et des formules d'usage, qu'ils mesurent la vanité de ceux à qui on les applique et la bassesse de ceux qui s'en servent. J'ignore si Caligula eut jamais la fantaisie d'inscrire le nom de son cheval sur les fastes consulaires, comme il eut l'étrange caprice de faire mettre sa propre statue dans le temple de Jérusalem. Ce sont deux actions de même nature, et, bien qu'il eût la cervelle un peu troublée, dit Tacite, il ne se crut pas plus dieu qu'il ne crut son cheval consul. « Assurément, dit M. Freppel, il peut sembler étrange qu'à une époque quelconque de l'histoire, on ait eu besoin de prouver qu'un simple mortel ne saurait prétendre à un caractère absolument incommunicable ; le bon sens le plus vulgaire aurait dû suffire pour défendre les peuples contre une telle surprise. Mais il n'est que trop vrai, l'ivresse d'un pouvoir sans limites a fait éclore dans le cerveau de quelques hommes ces rêves insensés qui nous paraissent tenir de l'hallucination mentale. » (T. Ier, p. 134.) Mais quel docteur, quel apologiste chrétien, a pris la peine de prouver à ses contemporains que ni Trajan, ni Antonin le Pieux, ni Marc-Aurèle (je ne prends que les meilleurs), n'étaient pas des dieux en effet ? Quand et où cette démonstration fut-elle nécessaire et a-t-elle été faite ? L'usage de conférer des honneurs divins aux personnes impériales est un usage civil ou politique, et qui n'avait aucun rapport avec les opinions qu'on professait sur la nature et l'essence des dieux. La méprise de M. Freppel est vraiment si forte que j'ai peur de n'avoir pas bien compris sa pensée et que je me demande s'il n'a pas voulu dire autre chose que ce qu'il a dit.

Je m'arrêterai plus longtemps sur la question de la liberté de conscience. M. Freppel soutient en effet sur ce point une thèse contraire, je le crois, à l'esprit du christianisme, assurément contraire à l'esprit et à la lettre des apologies non moins qu'à l'esprit moderne tel que l'a fait le mouvement de la civilisation.

Cette thèse est chère à M. Freppel ; il la prête à toute l'antiquité chrétienne, à saint Justin aussi bien qu'à Tertullien. Elle lui paraît la seule et vraie tradition de l'Eglise.

Est-il vrai, oui ou non, que les apologistes chrétiens aient tous d'une seule voix réclamé la tolérance, c'est-à-dire, la liberté d'ado-

rer Dieu à leur manière? M. Freppel l'accorde, mais voyons ce qu'il entend par liberté de conscience, et, ce qui est plus grave, ce qu'il prétend que les apologistes ont entendu. Ici, il faut citer : « En voyant les premiers chrétiens réclamer la liberté de conscience, on s'est parfois mépris sur le caractère de cette requête jusqu'à transformer les apologistes en défenseurs d'un système tout moderne. D'après ce système, condamné par le pape Grégoire XVI dans ses mémorables encycliques de 1832 et de 1834, tout homme aurait le droit imprescriptible, inaliénable, de professer et de répandre en tout temps et en tout lieu, tel culte qui lui semble bon; ce serait un devoir d'assurer et de garantir à qui que ce soit la liberté de conscience; en d'autres termes, la tolérance universelle ou la liberté absolue des cultes serait l'état normal des sociétés, à tel point qu'on ne pourrait s'en écarter dans aucun cas sans porter atteinte aux droits de l'homme et du citoyen. Or, ce n'est qu'au moyen d'une équivoque assez grossière qu'on pourrait imputer aux apologistes une pareille doctrine. Il n'y a pas trace, chez eux, de ce prétendu droit inhérent à la nature humaine, et que les lois ne pourraient ni entraver ni restreindre. Ils ne s'appuient point sur des théories de ce genre pour demander le libre exercice de leur culte. Ils ne viennent pas dire aux païens : Chaque homme a le droit absolu et illimité de croire ce qu'il veut, d'enseigner ce que bon lui semble, de pratiquer tel culte qui lui agrée; donc, ne mettez pas d'obstacles à la propagation de nos doctrines. La voie qu'ils adoptent pour triompher de l'intolérance païenne est toute différente. Au lieu de s'égarer dans des maximes abstraites, fausses en théorie, irréalisables dans la pratique, ils prennent leur point de départ dans l'Etat social qu'ils trouvent autour d'eux. Ils profitent de la brèche faite aux lois romaines par l'invasion des cultes du monde entier, pour s'introduire sous le bénéfice du droit commun. Loin de s'arroger le droit de prêcher une doctrine quelconque, sous prétexte que rien ne doit gêner l'homme dans la manifestation de sa pensée quelle qu'elle soit, ils demandent qu'on examine leur religion; ils énumèrent les titres qu'elle possède au respect des peuples et à la confiance des princes; l'élévation de son dogme, la pureté de sa morale, son influence salutaire sur les mœurs publiques. En un mot, c'est sur la valeur intrinsèque du christianisme qu'ils s'appuient avant tout pour en demander la libre profession. Ce n'est pas dans saint Justin ni chez les apologistes postérieurs qu'on trouve cette singulière théorie, d'après laquelle la vérité serait tenue de procurer à l'erreur une liberté pleine et entière..... Ainsi, pour me résumer, revendication du droit commun au milieu d'une société qui permettait la libre circulation de toutes les superstitions, même des plus pernicieuses; revendica-

tion du droit essentiel à la vérité résultant de la divinité du christianisme, tel est le mode d'argumentation, tantôt relative, tantôt absolue, que nous trouvons dans les apologistes chrétiens. C'est uniquement dans ce sens qu'ils ont demandé la liberté de conscience. » Quelques lignes plus loin, M. l'abbé Freppel, après avoir cité l'opinion de MM. Jules Simon et Laboulaye, qui ne sont pas de son avis, ajoute : « S'il fallait en croire les deux auteurs que je viens de citer, les premiers apologistes auraient demandé la liberté de conscience dans le sens rationaliste, tandis qu'après la persécution, l'Eglise aurait changé de système, appliquant ainsi deux poids et deux mesures, selon qu'elle était elle-même ou dominante ou persécutée. Pour soutenir de pareilles propositions, il faut ne s'être jamais donné la peine d'ouvrir les apologistes des premiers siècles de l'Eglise. Jamais il ne leur est venu dans l'esprit de demander autre chose, si ce n'est la liberté de la vérité. »

Il y a ici deux choses distinctes, une théorie, la théorie ultramontaine, comme on l'a quelquefois appelée et une thèse historique, laquelle peut être résolue par la seule interprétation des textes, sans le secours des trop mémorables encycliques de 1832 et de 1834.

La théorie ultramontaine a été cent fois réfutée. Nous y reviendrons cependant. La liberté de conscience n'est ni si simple ni si claire, à ce qu'il paraît, que se l'imaginent les hommes d'un sens droit et uni qui ne sont pas théologiens. Ces derniers distinguent une liberté de conscience rationaliste et une liberté de conscience qui n'est pas rationaliste. La première est la liberté absolue de penser en matière religieuse, l'autre la liberté de penser en matière religieuse, mais seulement d'une seule façon. L'une est la liberté de l'erreur, l'autre la liberté de la vérité. Imaginez, s'il vous plaît, un voyageur embarrassé devant plusieurs routes qui s'ouvrent devant lui, et ne sachant laquelle prendre. Il avise un philosophe et le consulte. Celui-ci lui conseille l'une ou l'autre, mais assure qu'il peut librement choisir entre toutes. Il interroge un autre guide qui, comme c'est son droit et son devoir, lui représente les dangers qu'il va courir s'il prend tous les autres chemins, excepté un seul qu'il lui indique, et finit par lui dire qu'il est tout à fait libre de choisir, mais à la condition qu'il ne choisira qu'une seule route. Singulière liberté, pensera notre homme. De même, je cherche la vérité, je la cherche sincèrement et de bonne foi, de toute mon âme et de toutes mes forces. Perdu sur ce carrefour de l'infini, où aboutissent tant de routes diverses, je m'entoure, avant de m'engager et de choisir, de toutes les lumières qui peuvent m'éclairer et me guider. Mais, ai-je le droit de choisir? Puis-je prendre la voie que je crois la meilleure? Non, dit-on. Il n'y a qu'une seule voie bonne et sûre. Vous n'avez

pas le droit d'en prendre une autre. Ce n'est pas à l'autorité de votre conscience d'en décider. Fort bien, mais alors qu'on ne se joue plus des mots et qu'on ait le courage de dire, non pas seulement que la liberté absolue de la conscience est une chimère, mais toute liberté de conscience, toute liberté de penser.. Que reste-t-il en effet de la liberté sans le droit de se déterminer librement et de choisir par soi-même ? Dit-on d'un homme dont on a entravé les jambes qu'il a la liberté de marcher ? Il n'y a pas à distinguer ici entre une liberté illimitée et sans frein et une liberté tempérée. La liberté de conscience n'admet pas de degré. On ne lui fait pas sa part. Là où elle est, elle est entière. Ne pas vouloir que je pense ce que je pense, autant vouloir que je ne sois pas ce que je suis. Ma conscience ne relève de personne, et dans mon for intérieur je suis inviolable. Qui donc pourrait m'y forcer ? Les martyrs ont bien prouvé qu'il est plus facile de mutiler le corps que de dompter la conscience, et que les violences se brisent sur le ferme rocher d'une foi tenace. Mais peut-être vous trompez-vous ? c'est affaire entre Dieu et moi ; il voit mon cœur, il est le seul juge de mes pensées et de mes croyances. Il ne me demande que la sincérité, la droiture, le ferme désir de chercher la vérité. J'ai tout cela, et, usant de la raison qu'il m'a donnée, et qui, selon l'expression de Justin, est une semence de son *Verbe* répandu partout, je crois ceci, je refuse de croire cela. Le puis-je ? en ai-je le droit ? Et ne jouons pas encore avec les mots. Je n'entends pas demander si j'en ai *la faculté* ou *le pouvoir*, mais si, le faisant, j'agis dans les limites de ce que je puis faire légitimement sans blesser personne et sans avoir rien à redouter de personne, ni blâme, ni injure, ni mauvais traitement. Car si vous dites que je le puis faire, mais que je serai traité comme Jean Hus l'a été par le concile de Constance ou Servet par Calvin, vous m'accordez précisément le même droit que les proconsuls de Dioclétien et de Galère accordaient aux chrétiens traînés à leur tribunal, le droit de choisir entre l'idolâtrie et le dernier supplice. Est-ce là ce qu'on appelle la liberté de la vérité ? Mais la vérité pour chacun, c'est ce qu'il croit, car personne n'embrasse l'erreur sciemment et volontairement. Les confesseurs chrétiens repoussaient la *vérité* des païens. « Quelle vérité, disaient-ils ! Les idoles ne sont que démons et bois pourri. » J. Hus repoussait la *vérité* du concile de Constance. « Quelle vérité ! disait-il aussi. Le prêtre n'a pas le droit de remettre les péchés mortels. La transsubstantiation, dans le sacrifice de la messe, n'est pas un effet des paroles du prêtre. » Qui jugera, qui décidera de la vérité ? Le nombre, la force ? Mais les païens étaient les plus nombreux et les plus forts. La raison ? Mais chacun prétend user de la raison et « en être si bien pourvu que les plus difficiles à contenter en toute autre

chose n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils n'en ont. » C'est la raison qu'invoquait particulièrement Jean Hus contre les décisions de Rome et de ses délégués. La tradition ecclésiastique, l'autorité de l'Eglise ? Mais si l'hérétique prétend que cette tradition lui donne gain de cause et que les Pères de l'Eglise sont avec lui, qui résoudra la question ? On argumentera, on combattra à coup de syllogismes. Rien de mieux. Mais si l'hérétique oppose des textes aux textes, et des preuves aux preuves ; s'il croit fermement avoir raison. Qu'on ne s'y méprenne pas, nous ne voulons pas dire que toutes les opinions soient égales et aient, prises en elles-mêmes, la même valeur. Evidemment l'erreur et la vérité ne sont pas seulement des mots qui expriment des relations. Nous admettons sans hésiter que de Jean Hus ou du concile l'un des deux se trompait. Nous admettons aussi que l'Eglise, représentée par le concile, avait le droit d'excommunier Hus, c'est-à-dire le droit de le déclarer séparé de la société spirituelle qu'elle formait. Vous ne voulez pas recevoir pour vrai ce que nous croyons ; donc vous vous placez par le fait en dehors de notre société, et nous déclarons solennellement que vous n'êtes plus des nôtres. Votre droit est de ne pas adhérer aux opinions et aux croyances que nous professons; le nôtre est de proclamer que vous n'êtes plus en communion d'idées avec nous. Mais l'iniquité commence et les franchises de la conscience sont violées quand, après les arguments, seuls moyens légitimes de soumettre les esprits, on a recours à la contrainte, qu'on allume les bûchers et qu'on veut réduire une âme rebelle par les supplices. « Quand la force combat la force, disait Pascal, la plus puissante détruit la moindre. » Contre la conscience elle est à la fois injuste et impuissante. Ici le caractère des opinions et la qualité des croyances ne font rien. Il y a égale violation du droit à contraindre l'individu à embrasser telle doctrine ou telle autre, égale iniquité à le frapper parce qu'il refuse de jurer par le génie de l'empereur ou parce qu'il n'admet pas la présence réelle. Ce n'est pas une question de majorité, ou bien il faut soutenir que les chrétiens ont eu le droit contre eux pendant plus de trois siècles.

Ces principes sont élémentaires. Je regrette d'être obligé de dire que M. l'abbé Freppel, dans les chapitres mêmes où il analyse des œuvres qui valent surtout comme revendications des droits de la conscience, les ait méconnus entièrement. Sa distinction (elle n'est pas très nouvelle) entre la liberté de la vérité et la liberté de l'erreur détruit absolument toute liberté de conscience ; car, quelle liberté de conscience possède, je vous prie, celui qui n'a pas le droit de croire ce qu'il croit, c'est-à-dire ce qu'il regarde comme vrai, parce que vous l'estimez faux et que peut-être en effet cela est faux ? Son

assimilation de l'erreur et du vice (qui n'est pas nouvelle non plus) est une assimilation fausse et dangereuse : fausse, parce que le vice est un mal universellement reconnu comme tel, tandis que l'erreur, en matière théologique surtout, n'a pas de signe certain qui permette de la reconnaître. Ce n'est pas sérieusement que M. Freppel écrit que la vérité religieuse se démontre par des preuves aussi évidentes et aussi certaines que les théorèmes d'Euclide. Dangereuse, parce qu'elle peut avoir pour conséquence d'armer les citoyens les uns contre les autres, tout au moins de semer entre eux des haines et des divisions, et peut-être de faire intervenir la force publique pour punir des opinions.

M. l'abbé Freppel ne répugne nullement à cette dernière conséquence, qu'il appelle la coercition en matière religieuse. Il l'admet en théorie et l'approuve dans l'histoire : « Les erreurs religieuses, dit-il, ont des conséquences morales et sociales qui peuvent jeter la perturbation dans les Etats et les mener à deux doigts de leur ruine. Les guerres de religion depuis trois siècles en sont une preuve suffisante. Voilà pourquoi, tant pour la défense de la vérité que pour celle de l'ordre et de l'unité nationale, les Etats catholiques du moyen âge ont pu exercer contre les hérétiques un droit de coercition dont il est impossible de méconnaître la légitimité. » (*Saint Justin*, p. 246.) M. Freppel ne s'en tient pas à ces généralités où ses amis sans doute eussent aimé qu'il s'enveloppât. Dans une leçon qui a pour titre *la Liberté de conscience*, il fait l'apologie formelle des massacres des Albigeois et des Vaudois. Simon de Montfort et son armée d'exécuteurs, qui ont répandu plus de sang hérétique que tous les empereurs romains réunis n'avaient fait couler de sang chrétien, « assuraient, dit-il, la liberté des âmes menacées par l'oppression de l'erreur et du vice. » Voilà le jugement de M. Freppel sur ces atrocités. M. Freppel n'a pas voulu risquer en Sorbonne la publique réhabilitation de la Saint-Barthélemy ; sa pensée sur ce sujet paraît assez transparente cependant. Là où il est explicite, c'est dans le panégyrique de la *Ligue* (*Tertullien*, p. 162-163), « ce grand mouvement national, » comme il l'appelle, oubliant que les Guises, ses chefs, étaient à la solde de l'Espagne, que jamais faction ne se souilla par de plus ignobles saturnales, n'enseigna et ne pratiqua plus effrontément l'assassinat. Que M. Freppel dise que des deux parts les passions populaires étaient déchaînées et sans frein, qu'elles furent de moitié dans les désordres de cette triste époque, ou plutôt qu'il ait la prudence de jeter un voile sur ces jours néfastes, où le rôle de l'Eglise ne fut ni pur ni glorieux. Mais laissons ces souvenirs détestables, qu'on eût mieux fait de ne point évoquer et voyons la théorie. M. Freppel se déclare partisan de l'intolérance ; nettement et déci-

dément, non, mais à demi, et non sans quelques faux-fuyants. « Il ne faut pas, dit-il, ériger la tolérance en système tellement absolu que le droit de coercition à l'égard de l'erreur ne puisse s'exercer dans aucun cas donné. » (*Justin*, p. 246.) Il y a donc pour l'Etat un droit de coercition à l'égard de l'erreur qui peut être exercé dans certains cas. Mais quel cas? C'est ici qu'il faut presser la pensée de M. Freppel et chercher ce qu'il ne dit pas dans ce qu'il dit. La chose n'est pas très malaisée. La rupture de l'unité chrétienne et la formation de sociétés religieuses sorties de ce déchirement et constituées en dehors et à côté de l'Eglise, est un fait consacré par le temps et reconnu par la loi. M. Freppel l'accepte et veut bien ne pas faire appel à la force pour le modifier. « Reconstituer cette unité, dit-il, est le devoir du présent et sera sans nul doute le résultat de l'avenir ; mais de même que la vérité s'est établie dans le monde par la force que Dieu a mise en elle, elle pourra s'y rétablir par les mêmes moyens, et ce serait assurément la plus haute preuve de sa puissance que d'avoir triomphé par elle-même sans l'intervention d'une force étrangère, qui a trompé plus d'une fois ceux qui s'y confiaient et coûte souvent cher à ceux qui la demandent. » (*Justin*, p. 249.) Voilà d'excellentes paroles et un appel à la persuasion, la vraie arme chrétienne, la seule que Jésus ait employée et conseillée jamais, qu'on aime à lire. Mais ne séparons pas ces lignes des pages qui précèdent. En bonne critique, le texte s'explique par le contexte. Je lis un peu plus haut : « Les circonstances peuvent faire une nécessité et même un devoir à la vérité de tolérer l'erreur à côté d'elle pour empêcher un plus grand mal. Il peut arriver par la force des événements que l'erreur acquière une extension telle qu'il vaut mieux la laisser subsister que de songer à l'éteindre, au risque de troubler la société ou d'ensanglanter le monde. Je dirai même qu'une longue possession ou bien des conventions positives peuvent assurer à l'erreur çà et là une sorte d'existence légale. Mais il n'y a que le scepticisme qui puisse prétendre que l'erreur n'est pas un mal ou qu'elle possède le droit d'être et de vivre au même titre que la vérité. » (Ibid, p. 244-245.) Ce langage n'est-il pas clair? L'erreur est un mal et n'a pas le droit d'être. On peut la tolérer par nécessité, parce qu'on ne peut faire autrement ou qu'entre deux maux il faut choisir le moindre, et que pour l'étouffer il faudrait bouleverser la société. La tolérance est donc une concession déterminée par certaines circonstances, une mesure de prudence et de bonne conduite, non un devoir strict et absolu pour l'Etat, non un droit pour ceux qu'on tolère. Ainsi le protestantisme s'est fait une place dans le monde moderne; il existe depuis longtemps, il est reconnu par la loi, il compte de nombreux partisans; chercher à l'anéantir serait

imprudent, impolitique, plein de périls et de conséquences funestes. Mais changeons les données du problème, supposons que les protestants soient d'hier, *hesterni*, comme disait Tertullien des chrétiens de son temps, qu'ils soient peu nombreux, comme au temps où l'on brûlait Dolet pour avoir donné d'un passage de Platon une version qui sentait l'hérésie; que l'opinion publique soit contre eux, comme la veille de la Saint-Barthélemy ; la répression devenant plus facile, plus sommaire, moins fertile en fâcheuses conséquences, sera légitime. Dans cette théorie, la conscience individuelle n'a pas de droit; elle n'est ni libre ni inviolable en soi. Le devoir de respecter les croyances n'est rien de plus qu'une nécessité de situation. On comprend alors dans quel cas peut s'exercer le droit de coercition; c'est en face de nouveautés naissantes, faibles, n'ayant pour elles ni la sanction du temps ni la possession d'état. Si M. l'abbé Freppel eût siégé au Sanhédrin et qu'il eût partagé les préjugés que nourrissait encore saint Paul avant le voyage à Damas, qu'aurait-il fait lorsque, pour la seconde fois, on amena saint Pierre et saint Jean comme de dangereux agitateurs populaires? Eût-il donc voté pour les mesures de rigueur et taxé la modération de Gamaliel de tiédeur et de scepticisme?

Sur quoi pourrait reposer maintenant le droit de coercition de l'Etat? Je comprends bien cette antithèse de la vérité et de l'erreur et cette confusion exorbitante de l'erreur et du délit. Mais pour qu'un Etat admette cette antithèse et cette confusion, il faut qu'il professe et affirme explicitement la vérité religieuse. C'est-à-dire il faut que la puissance religieuse et la puissance politique soient unies et confondues. C'est le système de la Chine et de la Turquie. Ce n'est pas, ce n'a jamais été celui de la France. Le souverain n'y a jamais été appelé *le commandeur des croyants*. Ou bien il faut que l'Etat soutienne avec la puissance religieuse le rapport du serviteur au maître. Ç'a été, non sans beaucoup de restrictions, le régime des Etats catholiques au moyen âge. L'Etat n'était pas théologien, ne décidait aucun point de doctrine, mais il mettait son bras au service de l'Eglise. Elle ordonnait, il exécutait ; elle excommuniait, il frappait; elle déclarait l'erreur, il la punissait. Les rapports de l'Eglise et de l'Etat sont tout autres dans les temps modernes et surtout en France depuis la révolution. Ces deux puissances sont séparées, et s'il y a subordination en quelque chose de l'une à l'autre, c'est au profit de l'Etat. Il a les yeux ouverts, en effet, sur toutes les choses du culte. Il ne s'arroge pas le pouvoir de contrôler les dogmes, de les affirmer, de les consacrer ou de les rejeter; mais comme gardien de l'ordre et de la paix publique, il peut et doit savoir avant de les laisser passer ce que contiennent les *brefs*, les *encycliques*, les

mandements, etc., qui émanent du dehors ou du dedans. Un grand intérêt social est attaché à cette surveillance qui, au temps de Louis XIV, n'a pas été exercée avec moins de jalousie qu'au nôtre. Si dans la pratique habituelle l'autorité publique n'use pas de ce pouvoir et se relâche de son droit, elle sait le rappeler quand il est besoin, et tient dans sa main les articles organiques 1, 2, 3, 4 et 6 du *Concordat* pour le cas où il faudrait résister à des empiétements plus difficiles à combattre que ceux de la force matérielle. En France, comme on sait, quatre cultes sont non pas tolérés, mais reconnus, et leurs ministres reçoivent un traitement de l'Etat. Or, comment l'Etat pourrait-il prendre parti et en même temps reconnaître et salarier quatre cultes? Cette reconnaissance n'implique nullement un jugement sur la valeur intrinsèque de ces cultes, c'est-à-dire sur la vérité et sur l'erreur, puisqu'elle s'applique à quatre systèmes différents et, par certains côtés, contradictoires. De même, cette reconnaissance n'emporte aucune conséquence sur la valeur théorique des cultes non reconnus. On ne peut pas dire que l'Etat, en gardant le silence sur les autres systèmes religieux, déclare par le fait qu'ils sont faux ou dangereux ou même qu'il les interdit. A côté des communions de Luther et de Calvin, il y a, en France, d'autres communions protestantes, non salariées, mais libres. En fait, nulle opinion, nulle croyance religieuse n'est interdite en tant qu'opinion, et ne peut l'être. Toute croyance peut se manifester par des actes individuels et un culte domestique sans tomber sous le coup de la loi. La nécessité de l'autorisation préalable édictée dans l'article 290 du Code pénal, pour toute réunion de plus de vingt personnes, est une précaution politique et non une loi religieuse. Le législateur ne saurait, sans abdiquer, renoncer à la surveillance d'un culte public, et, quand il s'agit d'un culte nouveau, il a certainement le droit de s'enquérir de sa nature et de ses conditions d'existence. Lors de la discussion de la loi du 10 avril 1834, au sujet d'un amendement qui avait été proposé pour dispenser de l'autorisation préalable les associations ou réunions qui auraient exclusivement pour objet la célébration d'un culte religieux, le garde des sceaux s'exprimait ainsi : « Une grande distinction doit être faite : s'agit-il des réunions qui ont simplement pour but le culte à rendre à la divinité et l'exercice de ce culte, la loi n'est pas applicable, nous le déclarons de la manière la plus formelle..... » La reconnaissance légale des quatre cultes, catholique, protestant, de la confession d'Augsbourg et de l'Eglise réformée et israélite n'est, en somme, que la ratification d'un grand fait. Ce sont les quatre cultes qui comptent le plus grand nombre de fidèles. En Algérie, où la situation est différente, la religion musulmane jouit de

l'existence légale, bien que ses principes et ses actes n'aient pas toujours été d'accord avec notre occupation. La loi, qui punit l'acte d'outrager ou de tourner en dérision une religion reconnue, ou de troubler la liberté de ses pratiques, protége la liberté de conscience loin de la violer. Outrager ou tourner en dérision est non une erreur, mais un fait délictueux. Et cela est si vrai, que si l'outrage est puni par la loi du 17 mai 1819, la discussion en matière religieuse est parfaitement libre, et que les opinions, quelles qu'elles soient, émises sur les religions ou sur l'objet même de toute religion ne tombent pas sous le coup de la loi. M. Royer Collard, commissaire du roi, le déclarait hautement dans la discussion de cette loi du 17 mai : « *Les opinions ne sont l'objet de la loi ni comme vraies, ni comme fausses, ni comme salutaires ou nuisibles.* »

Rien n'est plus solide qu'une distinction dont M. Freppel se raille : celle de la religion positive et celle de la morale. Il y a une morale publique, il n'y a pas une religion positive publique, c'est-à-dire partout uniforme et professée par l'Etat. La morale est un terrain neutre, commun à toutes les religions, aux fidèles et aux infidèles. C'est le terrain de la loi : je dis plus, vues de haut, les lois ne sont rien autre chose que la morale formulée, sanctionnée par l'Etat et mise en harmonie avec l'intérêt et le bien de tous et de chacun — non pas toute la morale, je l'accorde, car la conscience demande plus à l'homme que la loi. Sans doute, tous les philosophes et tous les publicistes ne sont pas d'accord sur les principes de la morale considérée comme science. Mais si les théories diffèrent, tout le monde est d'accord pour la pratique. Et ce ne sont pas des théories, des opinions en morale que le législateur condamne et frappe, mais des faits, c'est-à-dire des crimes et des délits. Or, il faudrait abuser singulièrement du sens des mots pour appeler erreurs religieuses les délits qui se rapportent même aux choses du culte : un vol commis dans une église, ou l'injure publique adressée au ministre d'un culte en exercice, etc. Ce n'est pas la répression de pareils actes que M. Freppel peut appeler coercition de l'erreur. Dans nos lois et avec les conditions d'existence de notre société, cette coercition n'a pas de place et ne peut en avoir. L'erreur religieuse, si grave qu'elle soit, la négation même de l'objet de toute religion, ne laisse aucune prise à la loi. L'Etat, par sa nature, est incompétent dans les questions de doctrine : il ne saurait être juge du vrai et du faux, et de fait, il ne l'est pas. On peut gémir et regretter le régime de l'Espagne sous Philippe II : mais on ne remonte guère le courant des âges, et ce n'est pas de ce côté que souffle l'esprit moderne.

J'arrive à la question historique. Les apologistes chrétiens du

IIe siècle ont-ils entendu la liberté de conscience comme nous l'entendons quand ils ont, d'une voix si fière, demandé place au soleil pour la religion du Christ? Ont-ils connu cette distinction raffinée, que leur prête l'abbé Freppel, de la liberté de la vérité et de la liberté de l'erreur? « Ce serait vraiment chose par trop plaisante, dit-il, de s'imaginer qu'en revendiquant le libre exercice du culte catholique, saint Justin et les apologistes aient voulu en même temps plaider la cause du paganisme, du judaïsme et des hérésies. Ce qu'ils demandaient, encore une fois, c'est la liberté de la vérité, non la libre propagation de toutes les erreurs possibles, sous prétexte que tout homme a le droit d'enseigner ce que bon lui semble. Il n'y a pas trace d'un pareil système dans leurs écrits. » (*Just.*, p. 243, 244.) Chose non moins plaisante, pourrait-on répondre, qu'un Etat, si facile qu'il fût à admettre dans son sein les cultes étrangers, eût abdiqué au point d'ouvrir les bras à une religion nouvelle qui se mettait en hostilité déclarée avec toutes les institutions publiques, et qu'un souverain pontife eût signé de sa main la déchéance d'une religion dont il était le chef! Ni saint Justin, ni les apologistes n'ont jamais déclaré qu'ils aspiraient à changer les conditions d'existence de l'Etat et à bouleverser l'ordre social. Ce n'eût pas été, on l'avouera, d'une bonne tactique. Est-ce à dire qu'ils ont cru que la doctrine qu'ils avaient embrassée de toute leur âme et qu'ils entreprenaient de défendre n'avait pas plus de vertu que les autres? Il serait absurde de le prétendre. Le scepticisme et l'indifférence religieuse n'étaient pas nés encore, au IIe siècle, au sein de la société chrétienne, et ce n'était guère par tiédeur que péchaient les nouveaux convertis. Nul croyant sincère, quel que soit l'objet de sa foi, ne peut professer que toutes les religions aient une valeur égale. Chacun considère sa foi comme la meilleure et la seule vraie. Autrement dit, l'intolérance doctrinale est de l'essence de toute religion positive; elle est surtout la marque du judaïsme et du christianisme. Il est donc tout naturel que les apologistes aient allégué la vertu intrinsèque du christianisme, et que, protestant contre cette inégalité, cette iniquité qui consistait à laisser toutes les philosophies et tous les cultes se déployer et s'épanouir librement, tandis qu'on entravait l'essor de la seule doctrine chrétienne, ils aient insisté sur sa pureté et sa sainteté, et l'aient mise en parallèle avec l'immoralité des autres doctrines, qui jouissaient du bénéfice de l'existence légale. Dans la défense de toute cause, il y a toujours nécessité de comparer et de réfuter, et c'est un des points où le christianisme triomphait le plus facilement et avec le plus d'éclat. On doit d'ailleurs remarquer qu'il s'agit plutôt, dans les apologies, des vertus morales du christianisme que du caractère surnaturel et de la vérité

absolue de ses dogmes. Saint Justin, dans sa grande *Apologie*, rapporte un certain nombre de passages de l'*Ancien Testament*, pour faire voir le lien de l'ancienne alliance et de la nouvelle, et confirmer par là la vérité du christianisme. Mais cette argumentation, qui pouvait toucher des chrétiens chancelants ou des juifs non convertis, était sans force pour les païens, qui ne connaissaient guère les Ecritures, ou qui, s'ils y jetaient les yeux par hasard, les considéraient sans doute comme des curiosités historiques, sans croire le moins du monde à l'inspiration de ceux qui les avaient rédigées. Oui, certes, Justin et les apologistes croyaient que les divines promesses étaient écrites dans l'*Ancien Testament*, et qu'elles avaient reçu leur accomplissement dans la personne de Jésus; mais ici, il ne s'agissait pas de propagande, mais d'apologie; il ne s'agissait pas de démontrer aux païens que le christianisme était la vérité absolue. L'Etat alors, comme aujourd'hui, n'avait pas de doctrine officielle exclusivement patronnée et qu'il imposât à tous; il laissait vivre en paix les religions les plus diverses, sans s'inquiéter de leur valeur comme systèmes. Il fallait établir que la religion chrétienne, vraie ou fausse, était innocente en elle-même et ne pouvait provoquer la juste rigueur des lois. C'était là que les apologistes faisaient porter tout l'effort de la défense. En quoi ils avaient raison. Je ne veux pas dire, encore une fois, qu'ils se souciassent peu de la question de l'origine du christianisme et de la vérité de ses dogmes, mais le premier point, ils le confessaient comme un acte de foi; le second, ils essayaient de le prouver par une exposition philosophique et des arguments rationnels encore plus que par le postulat de la révélation. Après ses arguments, saint Justin écrivait, parlant de la résurrection des morts : « Si ce dogme vous paraît impossible et incroyable, eh bien, c'est une erreur comme il y en a tant; regardez-le comme telle, méprisez-le, mais ne nous mettez pas à mort parce que nous nous trompons. » Et de même, après avoir exposé ce qui se passait dans ces réunions de chrétiens si calomniées, il disait : « Si cette conduite vous paraît conforme à la raison et à la justice, osez lui rendre hommage; si vous n'y voyez qu'une vaine comédie, riez-en comme d'un jeu, mais ne frappez pas de la peine de mort, comme des ennemis publics, des hommes qui ne sont coupables d'aucun crime. » Ailleurs, il disait : « Encore que Jésus, fils de Dieu, ne fût qu'un homme comme les autres, il serait digne, par sa sagesse, d'être appelé fils de Dieu. » Il ajoutait qu'il était né d'une vierge, et que les chrétiens, en l'enseignant, ne disaient rien de plus merveilleux que les païens, qui assignaient une pareille naissance à Persée. Que M. Freppel nous pardonne, nous avons lu tous les apologistes du IIe siècle, nous n'y avons pas trouvé ce qu'il y voit par-

dessus tout, à savoir des démonstrations de la divinité du christianisme; nous ne croyons pas que ce fût là le terrain où les défenseurs de la cause chrétienne dussent se placer et se soient placés en effet. Ils demandaient la *liberté d'être*, au nom du droit de la conscience, violé dans leurs personnes, et violé d'une manière d'autant plus odieuse, que leur morale est plus pure, et les exemples qu'ils donnent meilleurs et plus salutaires, que leur doctrine se rapproche de ce que la philosophie païenne a produit de plus excellent, et vaut bien mieux encore, car elle est toute la vérité. Mais ils appuient si peu sur ce dernier point, ils en font si bon marché, qu'ils vont jusqu'à écrire, par la plume de Justin, les passages que j'ai cités plus haut.

Tertullien est plus explicite encore. Il n'a pas pour la philosophie profane ce reste de tendresse que saint Justin a gardé de son passage à travers les écoles. Il jette un anathème sommaire, non pas à tel système philosophique en particulier, mais à tous les systèmes philosophiques, et à tous les philosophes en bloc. Ils sont à ses yeux « les patriarches des hérétiques. » « Rien, dit-il ailleurs, n'est plus ennemi de la vérité que la philosophie, rien n'est plus fertile en erreurs de toute espèce. » C'est encore un point, pour le dire en passant, où je regrette de ne pas être de l'avis de M. Freppel. Je veux bien qu'on distingue la philosophie des philosophes, mais je ne comprends pas bien comment on peut être ami de la philosophie en condamnant en masse toutes les doctrines qu'elle a produites. « Autre chose est la philosophie, dit M. Freppel, autre chose les systèmes philosophiques imaginés par les chefs des différentes écoles : on peut condamner ce qu'il y a d'incomplet et de défectueux dans ces théories, sans condamner pour cela *ce qui est en dehors et au-dessus de toute spéculation individuelle*. Certes, Tertullien ne ménage pas les reproches à ces gens qui, *au lieu de suivre les lumières du bon sens, et de la tradition, ont préféré se perdre dans les rêves d'une intelligence éprise d'elle-même*, mais en accusant les maîtres de la science païenne d'avoir entassé erreurs sur erreurs, il est loin d'incriminer l'âme humaine qu'un mouvement naturel incline vers la vérité. » (T. I, p. 169.) On trouvera peut-être que M. Freppel est dur pour Socrate, Platon, Aristote et les autres maîtres de la sagesse antique, et que c'est les juger légèrement que de leur reprocher de n'avoir pas suivi les lumières du bon sens et de la tradition. On ajoutera que c'est un ami bien équivoque de la philosophie, celui qui, après avoir immolé toutes les doctrines philosophiques, épargne seulement l'âme humaine. C'est bien l'âme en effet qu'épargne Tertullien : ce n'est pas la raison, ce n'est pas l'âme instruite, aiguisée par la réflexion, fortifiée par la haute culture, l'âme noblement cu-

rieuse et cherchant à s'expliquer les choses qu'elle ignore; non, cette âme-là est en travail de philosophie. C'est l'âme non dégrossie, inculte, telle qu'elle est sortie des mains de Dieu, telle qu'elle s'exprime dans la profonde ignorance et l'épaisse incuriosité de toutes choses. Où la prend-il en effet? Sur la place publique, dans les carrefours, là où la culture, la science, la pratique de la méditation et du raisonnement ne pénètrent pas. C'est la nature brute, si je puis dire, dont Tertullien invoque et recueille le témoignage dans le passage si souvent cité de l'*âme naturellement chrétienne.* La philosophie, selon lui, déprave l'âme et étouffe cette voix de nature qui jaillit des bouches saintement ignorantes. Je ne veux rien dire de cette théorie, si ce n'est que je ne puis y voir, comme M. Freppel, un hommage rendu à la philosophie. Jamais Justin ni Athénagore n'eussent écrit le mot souvent cité : *prorsus credibile est quia ineptum est*, que Tertullien a laissé tomber de sa plume. (*De carne Christi*, 5.) Je crois donc avoir le droit de dire avec la plupart des critiques que Tertullien est un adversaire déclaré de la philosophie. Je dirai aussi que, par la nature de son esprit très passionné, très exclusif, très ami de l'autorité et de la règle, et extrême en tout, il incline vers l'intolérance. « Il faut forcer les hérétiques, dit-il, et non les gagner, rompre leur dureté et non l'amollir par la persuasion (*Hæreticos compelli non illici dignum est. Duritia vincenda est non suadenda. Scorp.*, 2.) Après le triomphe de l'Eglise, il eût certes signé l'appel de Maternus aux violences contre le paganisme et ses adhérents. Il n'est pas moins vrai que, dans sa défense du christianisme en face des païens, Tertullien invoque hautement et clairement la liberté de conscience. Il ne s'est pas proposé de leur démontrer la vérité du christianisme; l'exposition philosophique des dogmes tient bien moins de place dans l'*Apologétique* que dans les pièces analogues des docteurs qui ont écrit en grec, et la discussion juridique une bien plus grande. Il ne doute pas, il est vrai, de la vérité de la doctrine chrétienne, il l'affirme au contraire avec beaucoup de force, et il va jusqu'à dire, dans l'ardeur de sa foi, que « les chrétiens seraient punissables si les dieux, qu'ils refusent d'adorer parce qu'ils ne croient pas à leur existence, existaient réellement. » M. Freppel triomphe de ce passage. « C'est de la vérité, dit-il, que Tertullien déduit le droit qu'a la religion de n'être pas entravée dans son développement par les lois civiles. » Prenons garde de mutiler l'argumentation de Tertullien. C'est d'abord au droit de la conscience qu'il fait appel, et puis il ajoute que la secte chrétienne est innocente des crimes dont on l'accuse, et qu'elle ne ressemble pas aux factions que la loi proscrit justement, c'est-à-dire qu'elle ne tombe pas sous le coup de la *loi de majesté*, laquelle n'était pas dirigée contre des opinions vraies

ou fausses, enfin qu'elle a d'autant plus droit à la tolérance et au respect que la doctrine qu'elle professe est vraie. On voit la gradation des idées. Le principe de toute l'argumentation est la liberté de penser, qui est absolue et au-dessus des lois ; en second lieu, l'innocence des chrétiens ; en troisième lieu, la vérité de leur doctrine. Les textes sont formels et résistent aux ingénieuses interprétations auxquelles M. Freppel les soumet comme à une douce torture. Qu'on en juge :

« Permettez à l'un d'adorer Dieu, à l'autre d'adorer Jupiter, à l'un d'élever au ciel ses mains suppliantes, à l'autre d'étendre les siennes vers l'autel de la foi, à celui-ci de compter les nuages en priant, comme vous dites ; à celui-là de compter les panneaux d'un lambris ; à l'un d'offrir à Dieu sa propre vie en sacrifice, à l'autre *d'offrir celle d'un bouc.* Prenez garde que c'est autoriser l'irréligion que d'ôter la liberté de la religion et d'interdire le choix de la divinité au point de ne pas me permettre d'adorer qui je veux, pour me contraindre d'adorer qui je ne veux pas (*adimere libertatem religionis et interdicere optionem divinitatis ut non liceat mihi colere quem velim sed cogar colere quem nolim*). Où est le Dieu qui aime les hommages forcés ? Un homme même n'en voudrait pas. » (*Apolog.* XXIV.)

« Cet argument, dit M. Freppel, se réduisait à dire : donnez-nous la liberté que vous accordez à tout le monde, appliquez-nous le droit commun. » Mais non, Tertullien n'invoque pas le droit commun, il invoque le droit pur, le droit absolu, le droit de la conscience libre, le droit de choisir son Dieu, de l'adorer et de lui rendre hommage de la façon qu'on veut. « Puisque forcer des hommes à sacrifier malgré eux, dit-il encore, est une injustice criante, attendu que tout acte religieux doit être volontaire, quoi de plus inepte que de vouloir contraindre un homme à honorer des dieux qu'il aurait tout intérêt à se rendre favorables s'il les reconnaissait ? N'a-t-il pas le droit de vous répondre au nom de sa liberté (*jure libertatis*) : Je ne veux pas, moi, des bonnes grâces de Jupiter. De quoi vous mêlez-vous ? Que Janus s'irrite contre moi, qu'il me montre tel visage qu'il voudra, peu vous importe ! » (*Ibid.*, XXVIII.)

Ce passage n'est-il pas assez fort, et quel sens veut-on donner à ce mot *droit de la liberté* que Tertullien atteste si énergiquement ? Même pensée, même esprit dans la lettre à Scapula : « Il est de droit humain et de liberté naturelle (*humani juris et naturalis potestatis est*) *que chacun adore ce qu'il juge à propos.* La religion de l'un ne nuit ni ne profite à l'autre. Il *est contraire à la religion de contraindre à la religion*, qui doit être embrassée volontairement, non par force. Tout sacrifice demande à être fait d'un cœur qui y

consent. Ainsi, quand même vous nous forceriez à sacrifier à vos dieux, il ne leur en reviendrait aucun honneur ; ils ne peuvent se plaire à des sacrifices qu'on leur offre malgré soi, à moins qu'ils n'aiment la violence. » (*Lettre à Scapula*, 2.)

M. Freppel ne dissimule aucun de ces textes, et il fait suivre ce dernier d'excellentes réflexions sur l'inviolabilité de la conscience, lesquelles ne s'accordent peut-être pas très bien avec ce qu'il dit un peu plus loin du droit de coërcition à l'égard de l'erreur. Il ajoute que Tertullien n'a pas voulu dire que toutes les religions sont également bonnes. C'est évident. Mais il introduit une distinction entre le droit et la liberté extérieure, ou le pouvoir de faire ou de ne pas faire, qui n'est ni dans l'esprit ni dans la lettre des textes de l'apologiste africain. N'est-ce pas torturer ces expressions : *liberté de religion*, *droit de liberté*, *droit humain et naturel*, si claires et si précises par elles-mêmes et par ce qui les entoure, que de les considérer comme des synonymes de *pouvoir ou faculté de faire ?* A la place de la religion, supposez un acte évidemment criminel, comme un vol ou un assassinat (ce sont les exemples mêmes que prend M. Freppel), admettra-t-on qu'un auteur écrive que nous avons la liberté de voler et d'assassiner, qu'il est de droit humain (*juris humani*) qu'on puisse voler et assassiner, que c'est un mal d'ôter la liberté du vol et de l'assassinat ? Mais le droit ainsi entendu, les chrétiens l'avaient bien ; ils pouvaient refuser d'adorer les dieux ; ils pouvaient les blasphémer ; ils pouvaient se réunir pour prier en commun. La loi les frappait ; ils n'avaient pas la liberté de le faire impunément, et en cela, selon Tertullien comme selon les autres apologistes, le droit naturel qui veut que chacun puisse adorer Dieu comme il le juge bon, était violé. Ces divers passages de Tertullien ne prêtent pas du tout à l'équivoque ; ils sont la revendication éclatante de la liberté absolue de la conscience ; ils signifient que chaque homme tient de la nature non pas le pouvoir, (la belle découverte !) mais le droit absolu de choisir et de régler sa croyance. Tertullien est trop bon légiste cependant pour ignorer que l'autorité aussi a le droit de surveiller les cultes, et de réprimer non les dogmes purs, mais les actes qui porteraient atteinte à l'ordre et à la sécurité publique. Aussi, il écrit : « Si vous prohibez notre religion, par la raison qu'elle ne saurait être autorisée, c'est apparemment parce que le mal doit être défendu, comme ce qui est bien doit être permis. » *Mal*, ici ne signifie pas *erreur doctrinale ;* la loi romaine ne punissait pas les opinions ; il a son sens ordinaire de fait ayant le caractère du délit ou du crime. Or, l'opinion publique mettait sur le compte des chrétiens des faits de cette nature, et Tertullien s'attache à montrer que ce sont des calomnies.

En voilà assez sur ce sujet. Les apologistes du II[e] siècle, et c'est là leur plus solide gloire, ont été les défenseurs de la liberté religieuse et les champions des droits sacrés de la conscience. C'est un fait éclatant, et il suffit d'ouvrir leurs ouvrages pour en être convaincu. Je n'ai pas à me demander maintenant si l'Eglise, après Constantin, n'a pas changé de langage; mais on sait qu'à la fin du IV[e] siècle c'était le polythéisme qui, par la voix plus ou moins convaincue de Thémistius, de Libanius et de Symmaque, demandait grâce aux empereurs chrétiens; Thémistius, dans son *Discours consulaire* plaidant la cause de la tolérance et de la liberté religieuse, retrouvait sans le savoir l'accent et presque les expressions mêmes de l'auteur de l'*Apologétique;* et lorsqu'après Jovien, Valentinien, par un édit, accordait à chacun le droit de professer la religion qu'il voudrait, il n'entendait pas faire autre chose que consacrer et légaliser la liberté de conscience, que les chrétiens d'abord avaient revendiquée, et que, par la vicissitude des événements, les païens suspects et proscrits réclamaient à leur tour.

Je ne puis parcourir ici, leçon par leçon, les deux volumes de M. l'abbé Freppel, ni entamer une controverse sur tous les points qui m'ont paru erronés, contestables, hasardés, émis sans preuve ou appuyés sur des preuves légères.

Est-il besoin, par exemple, de discuter au sujet des actes prétendus de Pilate et du dessein de Tibère d'admettre Jésus-Christ au rang des dieux de l'empire? Cette histoire est racontée par Justin et répétée par Tertullien. Elle n'est pas plus sérieuse que l'histoire de la composition de la version des *Septante*, par soixante-dix vieillards inspirés, dans leurs soixante-dix cellules. M. Freppel l'admet à demi. Faut-il demander à M. Freppel où il a vu que la colonne Antonine où sont enroulées, comme autour de la colonne Vendôme, des scènes militaires, et entre autres la scène de la pluie qui sauva, dit-on, l'armée romaine dans le pays des Quades, ait été érigée en mémoire de cet événement mémorable?

Est-ce le lieu de suivre M. Freppel dans sa digression sur la question du théâtre en général, et de contester plusieurs jugements qu'on trouve dans ce chapitre?

Est-il nécessaire de lui demander compte d'admirations souvent excessives pour des passages de Tertullien qu'une charité sincère voudrait effacer, comme celui où il jouit d'avance et avec une exaltation farouche et vraiment satanique des tortures dont il ne doute pas que les païens seront punis dans les enfers, ou qu'un goût plus épuré eût abrégés, ou rayés comme ceux qu'il cite du *De Corona militis* ou du *De Cultu feminarum?*

Est-il opportun de trouver arbitraire et peu sérieux le rapport

prétendu entre la loi primordiale donnée à Adam dans le paradis terrestre, le Décalogue et la loi évangélique?

Je m'arrête pour ne pas être accusé de chercher de vaines chicanes et de pousser la critique jusqu'à l'infiniment petit. Je ne dirai donc rien des leçons que M. Freppel a consacrées à cette partie considérable des œuvres de Tertullien qui concernent la casuistique et la discipline, bien que là aussi je trouve qu'il n'a pas mis suffisamment en relief le caractère de sombre ascétisme, de dureté plus que stoïque, et de rigorisme tout judaïque qui s'y montre à divers degrés, et qui, s'il eût prédominé dans l'Eglise, eût fait de la société chrétienne une sorte de communauté pythagoricienne ou d'institut monastique.

Malgré ces excès où il s'enfonça de plus en plus, et ses intempérances de langage à l'égard de la grande majorité chrétienne qui n'acceptait pas ses visées et qu'il appelait *psychiques*, Tertullien ne se considéra jamais comme séparé de l'Eglise pour ce qui regardait la doctrine. « Les psychiques et nous, dit-il, nous avons la même foi, le même Dieu, le même Christ, les mêmes espérances, le même sacrement du baptême, en un mot, nous faisons, eux et nous, une seule Eglise. » (*De Virg. vel.*, 2.) Aussi l'Eglise peut revendiquer comme sienne toute la polémique de Tertullien contre l'hérésie. Le docteur de Carthage mit dans cette polémique un zèle et un emportement extraordinaires. Ne lui demandez pas la modération avec ses adversaires; c'est la vertu des hommes de peu de foi, des âmes froides et qui n'ont pas pris parti. Elle n'appartient pas à l'antiquité chrétienne. La passion politique et plus encore la passion religieuse, on l'a pu voir hier encore, transforme aisément les discussions en diatribes, donne à la critique le ton du pamphlet et mêle les personnalités aux arguments. Tertullien est acerbe et violent. C'est peu pour lui de réfuter les opinions : il raille, insulte, foule aux pieds ceux qu'il combat. De là, dans ses livres polémiques, un mouvement, un entrain, une vie incomparables, des jets d'éloquence et aussi parfois des échappées de poésie que M. Freppel a justement signalées. Pour le fond des idées, un caractère commun. Soit, en effet, qu'il s'élève contre la doctrine anti-trinitaire de Praxéas, soit qu'il attaque le dualisme d'Hermogène et de Marcion, soit qu'il revendique contre le docétisme des *Valentinines* la vraie humanité de nature du Christ et la sainteté de la chair qui doit selon lui ressusciter dans son intégrité, Tertullien semble n'avoir d'autre souci que d'opposer à une théologie individuelle, vague, abstraite, chimérique, un enseignement consacré par la tradition et essentiellement pratique; à un idéalisme sans consistance, un réalisme fortement accusé. Il va même si loin dans cette voie, qu'il semble confiner au matérialisme.

Tout au moins il en parle le langage. Dans son traité de l'âme il paraît soutenir la corporalité essentielle de l'âme au même sens et par les raisons mêmes des Epicuriens, et lui, qui traite d'ordinaire si mal les philosophes, ne craint pas de les appeler ici en témoignage et d'emprunter leurs arguments afin de fortifier ceux qu'il prétend tirer de l'*Ecriture* pour établir que rien n'est réel que ce qui est matériel et que la substance de l'âme est de la même nature que celle du corps, qu'elle a les mêmes propriétés et comme lui les trois dimensions. Ailleurs cependant, Tertullien donne de l'homme cette définition où il distingue nettement l'âme et le corps : « Ni l'âme par elle-même, dit-il, n'est l'homme, puisqu'après que cette masse d'argile fut nommée l'homme, l'âme lui fut associée, ni la chair d'autre part sans l'âme n'est l'homme, puisque dès que l'âme en est sortie, cette chair n'a plus que le nom de cadavre; mais l'homme est la synthèse de deux substances enlacées l'une dans l'autre et qui ne méritent ce nom d'homme qu'autant qu'elles restent unies. » (*De Ressur. Carnis*, 40.) Ailleurs, Tertullien écrit que l'âme n'est pas charnelle, que Jésus-Christ sauve nos âmes, qui non-seulement ne sont point de chair, mais qui sont distinctes de la chair. (*De Carne Christi*, 10.) Ces expressions n'emportent pas, il est vrai, la spiritualité de l'âme; car Tertullien pourrait admettre que la chair n'est pas la seule forme possible de la matière ; et que l'âme, tout en étant distincte de la chair est d'une nature plus subtile. Mais dans un autre passage du livre *de l'Ame* il est plus net. Il y affirme, en effet, que l'âme est simple, indivisible, indissoluble et immortelle. « Se diviser, c'est se dissoudre, et se dissoudre c'est mourir. Si l'âme était composée de parties elle serait dissoluble et ne pourrait être immortelle. » N'y a-t-il pas une contradiction manifeste à soutenir en même temps et dans le même ouvrage que l'âme partage les propriétés de la matière (*solemnia quæque et omnina debita corpulentiæ adesse animæ quoque ut habitum, ut terminum, et illud trifarie distantivum longitudinem dico et latitudinem et sublimitatem quibus metantur corpora philosophi. — De Anima*, 9); et qu'elle est simple, indivisible et indécomposable? Il semble difficile de le nier. M. Freppel accorde que le langage de Tertullien est peu exact, mais il ne s'arrête pas à quelques expressions isolées, et lève cette difficulté d'une manière qui nous a frappé. « Lorsqu'il fait usage du mot corps, dit-il, pour exprimer la réalité de la matière, Tertullien ne le prend nullement comme synonyme de chair ou de matière : jamais il n'emploie l'un ou l'autre de ces deux termes quand il s'agit de la substance pensante : ce qui doit exclure tout soupçon de matérialisme. Qu'est-ce donc que signifie le mot corps dans ce cas particulier? Rappelons-nous la définition que donnait de la substance l'adversaire d'Hermogène :

« La substance, disait-il, est le corps de chaque chose. » C'est dans le même sens que parle l'auteur du *Traité de l'Ame*. Pour lui, la corporéité de l'âme est sa réalité substantielle. Il oppose le mot corporel à ce qui n'a ni réalité, ni consistance, *inane et vacuum*, pour montrer que l'âme n'est pas une pure abstraction ni une simple qualité de l'être humain, mais une réalité concrète et subsistant par elle-même. » (*Tertul.* t. II, p. 355.) Voilà qui est assurément tout à fait spécieux. Il reste bien encore cependant quelque doute dans l'esprit, car enfin attribuer à l'âme la forme et les trois dimensions essentielles à la matière, c'est bien l'assimiler à la matière et l'identifier avec elle autant qu'il est possible ; ce n'est pas seulement donner au mot corps dont on se sert pour la désigner une signification spéciale. Quoi qu'il en soit l'explication de M. Freppel est ingénieuse et vraisemblable.

Dans la dernière leçon, pleine d'excellentes remarques sur la langue de Tertullien et de généralités un peu banales sur son génie et son influence, j'attendais un jugement sur le rôle de Tertullien et sa place dans l'Eglise. Y a-t-il dans cette âme, pleine de contrastes, quelque unité, dans cette vie quelque suite? Est-il juste de la diviser en deux parties par cette crise du montanisme dont on fait un accident dans ce siècle et un accident dans la carrière de Tertullien? A ces deux questions, pas de réponse. Montaniste, Tertullien resta l'ardent défenseur de la tradition et de l'autorité, mais il se crut dans la voie droite frayée par le Christ. Sa foi lui expliquait, en effet, l'histoire du monde, et cette histoire formait à ses yeux comme une chaîne sacrée de révélations progressives. L'âme confessant naturellement Dieu dans la spontanéité de ses instincts primitifs, et rendant témoignage à la vérité, *Testimonium animæ naturaliter christianæ*, voilà le premier anneau. La loi judaïque, révélation plus explicite et plus formelle destinée à développer la révélation naturelle; la foi chrétienne, entée sur la loi mosaïque, qui, loin de l'annuler, l'explique, la fortifie et la complète; enfin, la révélation du Paraclet, héritier et continuateur du Christ, destinée à consommer son œuvre. Tels sont les quatre degrés de la série. Tertullien, arrivé à la fin des temps, comme il le croit, assiste au règne de l'*Esprit*, lequel précède l'heure suprême qui verra s'accomplir les destinées du monde. Rome était-elle alors une autorité compétente pour décider que le docteur de Carthage était abusé? Il ne le crut pas. C'est, dit M. Freppel, sa plus grande faute. Il désobéit; il préféra son sens religieux à l'autorité du pontife romain, que suivait ou plutôt qui suivait la majorité des fidèles. C'est à cause de cela que le protestantisme tend la main à Tertullien. Mais était-il inconséquent en défendant avec tant de vigueur la tradition et en se

jetant d'autre part hors de l'Eglise et de la voie commune? Il est permis de penser que non, mais qu'il crut, au contraire, que c'étaient ses adversaires qui se séparaient de lui et de la vérité. La majorité des chrétiens lui parut fourvoyée. Il crut, en soutenant les opinions montanistes, défendre aussi la tradition et restaurer l'esprit ancien qui s'affaiblissait. Un mot que nous avons cité le prouve clairement à nos yeux : Le Paraclet n'innove pas, il répare et rétablit. *Paracletus restitutor potius quam institutor.* (*De Monogamia*, 4.)

En somme, les deux volumes de M. Freppel sont moins un ouvrage de critique qu'une suite d'agréables et vives analyses des œuvres de Tertullien. La critique vit de liberté et rien ne lui est plus mortel que les partis pris et les systèmes. Si dans ces derniers temps elle a été renouvelée en matière religieuse, c'est que les livres saints et les écrits des Pères ont été étudiés et traités comme les écrits profanes et soumis aux mêmes règles d'interprétation. Or, dans le cours que M. Freppel a fait à la Sorbonne pendant ces deux dernières années, comme dans ceux qui ont précédé, je ne puis pas ne pas voir cette constante préoccupation qui consiste à vouloir à tout prix constater et vérifier par les textes l'immobilité de la doctrine catholique. M. Freppel, dans les études qu'il a successivement publiées, semble partir de ce principe qu'il n'y a eu au sein du christianisme nulle élaboration progressive, nulle diversité de points de vue ; qu'au premier jour, dogmes, liturgie, discipline, hiérarchie sont fixés et arrêtés comme aujourd'hui. Les incertitudes, les tâtonnements, les contradictions, conditions ordinaires du développement de la pensée humaine, sont pour ainsi dire exclus *à priori* de l'histoire de l'Eglise. Il suffit ensuite de plier les textes pour les ajuster à cette thèse. Je n'ai pas à me demander si le *surnaturalisme* serait, en effet, contredit par la thèse opposée. Ce qui est certaiu, c'est qu'il faut interroger l'histoire comme on interroge la nature, sans vouloir y trouver d'avance la confirmation d'une doctrine préconçue. Car ce n'est le plus souvent qu'en faussant ou en altérant les faits qu'on y trouve ce qu'on y cherche. Ne cherchons rien d'avance dans les monuments écrits non plus que dans les expériences, et souvenons-nous que le mot de Bacon s'applique aux sciences historiques comme aux sciences physiques et naturelles, qu'il faut écrire *sous la dictée des faits*.

B. Aubé.



LA

LIBERTÉ DES THÉATRES

Le théâtre, par l'influence qu'il exerce sur les mœurs, tient dans la société une place trop importante pour que le législateur n'ait point intérêt à favoriser ses progrès et à prévenir ses écarts; comprenant qu'il y avait là autre chose qu'un divertissement inoffensif et sans portée, il a toujours senti qu'il était nécessaire de réglementer ce puissant mode de publication de la pensée humaine, qui, se manifestant sous l'une de ses formes les plus expressives, s'adresse tout à la fois à l'intelligence, à l'âme et aux sens. Aussi le décret récent, qui vient de modifier la législation des théâtres en proclamant la liberté de l'industrie théâtrale, était-il annoncé par l'Empereur lui-même, à l'ouverture des Chambres, comme l'une des réformes les plus considérables d'une année que devaient marquer tant de graves événements.

Plusieurs mois se sont écoulés depuis le jour où la promulgation de ce décret était acclamée presque sans réserve par tous ceux qui croient qu'il n'y a point pour l'activité humaine de plus salutaire régime qu'une sage liberté; aujourd'hui qu'il est passé dans la pratique, que des circulaires ministérielles sont venues en régler l'application, le temps est arrivé de l'examiner et de chercher à se rendre compte de la situation qu'il a modifiée et des principes nouveaux qu'il a consacrés. Nous avons pensé qu'au moment où une réforme si importante vient de s'accomplir, il ne serait pas sans intérêt de jeter un coup d'œil en arrière, et de déterminer, par l'étude même des différents régimes auxquels le théâtre a été soumis, le caractère de la législation nouvelle, et les avantages qu'elle peut présenter.

I

Nous n'avons pas la prétention d'apporter ici, à l'aide de quelques textes épars, une hypothèse plus ou moins ingénieuse sur la législation des spectacles à l'époque où le peuple d'Athènes se pressait en foule aux chefs-d'œuvre impérissables de ses grands tragiques; nous ne parlerons pas davantage du théâtre romain; quelque brillantes qu'aient été ses destinées, il ne pouvait échapper à cette loi fatale de destruction qui devait successivement atteindre ce qui avait fait la gloire de l'empire, et le flambeau de l'intelligence dramatique qui avait jeté de si vives lumières se serait éteint dans les ténèbres du moyen âge, s'il n'était allé se ranimer au foyer du christianisme, où se purifiaient en quelque sorte les débris du vieux monde, destinés à reconstituer les sociétés nouvelles.

Ce fut en effet l'Eglise qui, après s'être montrée justement sévère pour le théâtre païen, alors qu'il ne cherchait qu'à satisfaire les convoitises honteuses d'une société corrompue, devait être la première à convier le peuple à des divertissements dramatiques destinés cette fois à élever l'âme au lieu de l'avilir, à inspirer la vertu au lieu de glorifier le vice. C'étaient le dogme et la morale mis en action; on instruisait le peuple en l'amusant, on l'élevait en le charmant, et le plaisir qu'on lui offrait développait et fortifiait son existence morale, à une époque où les esprits encore grossiers exigeaient que l'idée leur fût présentée sous une forme sensible; c'était une sorte de prédication qui en valait bien une autre, et l'éloquence la plus persuasive eût attiré sans doute moins d'auditeurs que ces mystères naïfs où rien n'était caché, et où l'on voyait tour à tour, sans le secours des yeux de la foi, la sainte Vierge et l'Hérésie, le Christ et les rois de Babylone, sans compter les personnages d'un rang secondaire.

C'était sur les places publiques, dans les couvents, dans les églises elles-mêmes, que se donnaient ces spectacles; les acteurs étaient le plus souvent des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, de la Sainte-Baume et de Jérusalem : comme le rapsode antique, ils s'arrêtaient de temps en temps pour raconter, dans de longs cantiques, les merveilles des lieux qu'ils venaient de parcourir et les aventures que leur piété avait eu à braver; à la pantomime dont ils accompagnaient ces chants, ils joignaient le secours du dialogue, et la foule, dont ces naïves représentations réchauffaient la foi, leur témoignait sa reconnaissance par d'abondantes aumônes qui les aidaient à continuer leur route.

Le succès qu'ils obtenaient, le caractère hiératique imprimé à ces drames par la nature des sujets, par la situation des personnages, par le lieu de la scène elle-même, les priviléges nombreux accordés à ceux qui y figuraient comme acteurs, tout cela devait amener la création d'un théâtre plus régulier, et une entreprise par laquelle on pouvait espérer faire sa fortune dans ce monde et son salut dans l'autre devait trouver des gens disposés à s'en charger et à donner ainsi une satisfaction plus complète au besoin dramatique de l'époque.

Une troupe sédentaire se forma bientôt, au lieu de promener son théâtre de carrefours en carrefours et de tréteaux en tréteaux, elle vint l'établir dans un local fixe. Les premiers essais se firent au bourg de Saint-Maur; le sujet qu'elle avait adopté, la Passion de Notre-Seigneur, montrait bien qu'elle entendait suivre les pieux errements de ses prédécesseurs; dans ces temps de foi vive, un pareil choix n'avait rien de dangereux ; néanmoins, il parut téméraire au prévôt de Paris, qui, dans sa prudente sollicitude pour les intérêts de la religion et de ses administrés, rendit, à la date du 3 juin 1398, une ordonnance qui fit défense à tous les habitants de Paris, à ceux de Saint-Maur et des autres villes de sa juridiction de représenter aucuns jeux de personnages, soit de vie des saints, ou autrement, sans le congé du roi, à peine d'encourir son indignation et de forfaire envers lui.

On voit par là que la censure théâtrale n'est pas une invention moderne, et qu'elle peut compter, parmi ses défenseurs, le magistrat qui, en 1398, présidait à l'administration de la ville en qualité de prévôt. Ajoutons, pour être juste, que le roi se montra tout à la fois moins craintif et plus libéral que lui. Il est vrai que, pour obtenir l'autorisation souveraine, la troupe d'acteurs avait eu soin de se présenter sous les apparences les plus recommandables, et de se couvrir du nom le mieux fait pour se concilier les bonnes grâces d'un prince très chrétien : elle s'était formée en confrérie sous le titre de la Passion de Notre-Seigneur. N'était-ce pas rendre toute résistance impossible de la part du monarque ? Il consentit donc ; il fit plus encore, il voulut voir le spectacle ; quelques pièces furent représentées devant lui ; elles lui furent si agréables, que, le 4 décembre 1402, il témoigna sa reconnaissance en délivrant des lettres-patentes dans lesquelles on lit ce qui suit : « Nous qui voulons et désirons le bien, profit et utilité de ladite confrérie et les droits et revenus d'icelle être par nous accrus et augmentés, de grâce et priviléges, afin qu'un chacun par dévotion se puisse adjoindre et mettre en leur compagnie à iceux, maîtres, gouverneurs et confrères d'icelle, confrères de la Passion de Notre dit Seigneur, nous avons

donné et octroyons de grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, cette fois pour toutes, et à toujours perpétuellement, autorité, congé et licence, de faire jouer quelque mystère que ce soit, soit de la passion et résurrection, ou autre quelconque, tant de saints comme de saintes qu'ils voudront élire. »

Sous ce haut patronage, la confrérie vint s'établir aux portes de Paris, dans un asile fondé en 1410, sous le vocable de la Sainte-Trinité, par deux gentilshommes allemands, afin d'y recevoir les pèlerins et voyageurs qui arrivaient aux barrières après l'heure de leur fermeture. Il se trouvait dans cet asile une grande salle, peu élevée, aux voûtes en ogives, soutenue par de lourds piliers aux chapiteaux symboliques, percée de quelques fenêtres laissant passer à travers le prisme des vitraux une lumière mystérieuse ; ce fut sous les voûtes austères de cette sombre salle qu'en vertu du premier privilége vint s'établir le premier théâtre. La description que d'anciens auteurs nous en ont laissée peut nous montrer qu'à cette époque les auteurs ne devaient pas le succès de leurs pièces à la splendeur de la mise en scène ni aux ressources de l'art du machiniste.

L'ignorance complète de cet art mettait dans la nécessité de conserver sur la scène tous les décors nécessaires aux diverses pièces qui y étaient représentées ; il est vrai que le répertoire étant peu varié, les mêmes accessoires figuraient dans la plupart des drames ; ainsi, dans le fond, il y avait deux échafauds, dont le plus élevé représentait le paradis, celui du dessous, la terre ; un autre, le palais d'Hérode et la maison de Pilate ; devant, l'enfer était figuré par la gueule d'un dragon qui s'ouvrait et se fermait lorsque les diables y entraient ou en sortaient ; sur les côtés, s'élevaient des gradins où les acteurs s'asseyaient lorsqu'ils n'étaient plus en scène, de sorte qu'ils restaient toujours sous les yeux du spectateur ; enfin, comme à cette époque la simplicité de l'auteur ne reculait devant aucune peinture, il y avait sur le théâtre une espèce de niche fermée par des rideaux discrets, où se dénouaient les situations critiques.

Ceux dont l'esprit généreux croit à la puissance de la liberté se diront sans doute que nos pères n'auraient pas été obligés de se contenter, pendant longtemps, d'un théâtre aussi imparfait, si l'absence de priviléges eût permis à d'autres troupes de se former et de perfectionner l'art scénique. Je ne sais ce qu'eût produit la liberté des théâtres ; je constate seulement qu'elle n'existait pas. Les confrères de la Passion, pourvus de priviléges légaux, se montraient jaloux à l'excès des prérogatives que leur avait conférées la bienveillance royale ; ils n'admettaient pas que l'on s'amusât sans leur permission ; ils défendaient leur monopole contre les entreprises les plus humbles ; ils redoutaient jusqu'à la concurrence des danseurs

de corde; ils comprenaient que le public déserterait bientôt leurs spectacles le jour où il ne le retiendraient plus par l'impossibilité de trouver d'autres distractions ailleurs.

.Cependant, malgré son influence, la confrérie de la Passion n'avait pu empêcher une autre corporation d'obtenir, de son côté, le droit de donner des représentations théâtrales. Le succès des confrères de la Passion n'avait pas tardé à exciter l'émulation des clercs de la basoche, mais les mystères leur étaient interdits, et ils avaient été obligés de chercher une autre route et d'adopter un genre nouveau. Ils s'étaient mis à jouer, sous le titre de *Farces et Moralités*, des comédies bouffonnes où le pédantisme de l'époque tenait encore une large place, mais dans lesquelles la peinture souvent hardie des ridicules et des passions, portait une vie et un mouvement que ne pouvait avoir le drame purement religieux ; les Ecritures saintes étaient abandonnées pour les contes et les nouvelles en vogue. Trois fois par an, la basoche donnait une grande représentation. Elle n'avait pas de théâtre fixe; ses jeux se passaient tantôt au Châtelet, tantôt dans des maisons particulières, le plus souvent au palais, sur cette fameuse table de marbre qui occupait toute la largeur de la grande salle des Pas-Perdus, et qui subsista jusqu'à l'incendie du 6 mars 1518.

Les confrères de la Passion, qui avaient sur leurs rivaux l'avantage d'avoir un théâtre fixe et un privilége pour toute l'année, auraient peut-être pu prolonger les jours du drame religieux pendant quelque temps encore, si une autre troupe, également autorisée, n'était venue hâter à son tour le mouvement qui entraînait les esprits vers une littérature moins métaphysique et moins abstraite. Des jeunes gens de famille, trouvant sans doute que le théâtre privilégié et quasi officiel leur donnait d'insuffisantes distractions, résolurent d'y suppléer; ils se réunirent, prirent le nom d'Enfants-sans-Souci, choisirent un chef auquel ils donnèrent le nom de Prince des Sots, appelèrent leurs jeux des soties, et obtinrent des lettres-patentes qui leur permirent d'ériger un théâtre et d'y jouer des pièces de leur composition.

Le succès de ces pièces fut immense ; ce fut une révolution littéraire que sanctionna le suffrage universel; tout le monde applaudit à ces comédies pleines d'entrain et de gaîté; l'esprit gaulois, auquel convenait si peu la majesté des mystères, se sentit à l'aise quand il lui fut permis de rompre avec cette société de saints et de saintes, dont la compagnie, à coup sûr, n'avait rien que de très honorable, mais dont le caractère auguste lui imposait trop de contrainte. La foule se pressa autour de ces tréteaux où, à la place du mystère de l'Apocalypse, on voyait se dérouler les réjouissantes péripéties de la

farce de Colin, qui revient de la guerre de Naples, et amène un pèlerin prisonnier, pensant que ce fût un Turc; ou bien encore l'histoire du testament de Lucifer, qui mariait Présomption aux jeunes gens, Curiosité aux femmes, Rapine aux robins. Ces farces, où l'auteur ne craignait pas, avec une grande liberté de style, d'aborder la peinture des mœurs de l'époque, de mettre en scène, avec une singulière hardiesse, des personnages vivants, étaient toujours applaudies par le peuple; lui-même était rarement épargné; il se reconnaissait sans peine, mais il était heureux de rire, même à ses dépens.

Au milieu de cette transformation que subissait l'art dramatique, qu'étaient devenus les confrères de la Passion? Ils s'étaient d'abord retranchés derrière leurs priviléges; mais, s'apercevant bientôt que toute résistance était impossible, ils suivirent le mouvement général; à leurs représentations, ils mêlèrent bientôt des farces tirées de sujets profanes et burlesques, et, ne pouvant vaincre leurs rivaux, ils firent alliance avec eux et demandèrent aux Enfants-sans-Souci leur concours pour la représentation de ces nouvelles pièces.

Ce devait être le dernier coup porté aux mystères; déjà le sentiment religieux, qui, à l'origine, avait présidé à ces représentations, avait depuis longtemps disparu; les spectateurs y portaient souvent des dispositions rien moins que recueillies, et ces assemblées, jadis édifiantes, étaient sans cesse l'occasion de scandales. Comment, en effet, le drame religieux n'aurait-il point perdu à la société de la comédie bouffonne? Le mystère était profané par le voisinage de la sotie; les farces les plus burlesques et les plus indécentes se mêlaient aux sujets les plus respectables; des acteurs cyniques, jouant les personnages les plus sacrés, venaient débiter des plaisanteries grossières et obscènes; on était déjà bien loin du temps où le chapitre de Notre-Dame avançait l'heure des vêpres pour permettre d'assister à la représentation, et le moment était arrivé où la rupture allait devenir complète entre le théâtre et l'Eglise, qui ne cessait de s'élever avec force contre de telles profanations.

Le 30 juillet 1547, un édit du parlement expulsait les confrères de la Passion de la maison de la Sainte-Trinité, rendue à sa destination première. Le parlement avait même été jusqu'à leur interdire d'ouvrir un nouveau théâtre; mais le roi, moins sévère, leur permit de s'installer autre part, et comme ils avaient fait des gains considérables, bien que le prix des places ne fût que de quatre sous, ils se trouvèrent assez riches pour acheter l'ancien hôtel des ducs de Bourgogne. Le parlement confirma cette permission par un arrêt du 12 novembre 1548, mais à la condition, toutefois, que les confrères ne pourraient jouer que des sujets profanes, licites et honnêtes, et

avec défense expresse de représenter les *Mystères de la Passion*, ni aucun mystère de la religion.

Le parlement au surplus aurait pu se dispenser d'interdire ce genre de représentations, qui ne répondait plus aux besoins littéraires de l'époque. L'antiquité grecque, dont on s'était engoué, avait amené sur le théâtre les formes dramatiques et les personnages des temps anciens. C'est alors qu'on vit jouer le *Mystère de la destruction de Troye la Grant*, où on apprenait que cette ville avait quarante lieues de long et 8 de large, ce qui permet de supposer, a-t-on remarqué avec esprit, que l'auteur n'avait pas lu le passage d'Homère où Hector, poursuivi par Achille, fait trois fois le tour de Troie.

Le jour où les confrères de la Passion furent obligés de jouer le rôle de Pâris ou d'Achille, et d'en revêtir les costumes, ils devinrent assez embarrassés de leur nom et de leur passé, peu en harmonie avec des sujets aussi profanes, et, comprenant que leur règne était fini, ils se dispersèrent pour faire place à une troupe de comédiens, qui prit à loyer le privilége de l'hôtel de Bourgogne.

Ces nouveaux venus se montrèrent aussi jaloux de leur monopole que leurs prédécesseurs, et leurs prétentions furent d'autant plus tyranniques qu'elles rencontrèrent toujours l'appui du roi et des parlements. Ainsi une troupe d'acteurs qui s'était formée en province et qui avait eu un grand succès, voulut venir s'établir à Paris ; elle loua l'hôtel de Cluny et y joua quelques pièces; les comédiens de l'hôtel de Bourgogne jetèrent les hauts cris, et le parlement, averti de cette atteinte portée à l'arche sainte du privilége, rendit, à la date du 6 octobre 1584, sur la remontrance du procureur général, un arrêt par lequel il fit défense à ces comédiens de jouer leurs pièces, ni faire aucunes assemblées en quelque lieu de la ville ou du faubourg que ce soit, et au concierge de l'hôtel de Cluny de les y recevoir à peine 1,000 écus d'amende. D'autres tentatives échouèrent de la même façon devant la barrière infranchissable du privilége.

Ce n'était pourtant pas que les résultats d'un régime aussi restrictif fussent bien satisfaisants, et le pouvoir ne l'eût pas longtemps maintenu si, au lieu de chercher à favoriser quelques individus, il se fût préoccupé des intérêts du public ; les acteurs privilégiés, à l'abri de toute concurrence, ne se donnaient aucun mal, et ne faisaient aucun effort pour retenir la faveur qui ne pouvait leur échapper ; les auteurs, peu soucieux de voir leurs pièces confiées à de tels interprètes, les faisaient représenter dans l'intérieur des colléges ou dans les palais des grands seigneurs, et ceux qui n'étaient pas admis à ces réunions intimes étaient réduits à des farces grossières et sans esprit, ou bien à des moralités où la décence la plus

vulgaire était à chaque instant blessée. Aussi, dès cette époque, es priviléges furent-ils vivement attaqués ; le peuple, mécontent qu'on l'eût privé du plaisir que lui auraient donné les troupes de province, voulut s'en venger contre l'hôtel de Bourgogne ; il fit des attroupements, il brisa quelques vitres, il siffla les acteurs, mais tout ce tapage n'eut d'autre résultat que de faire autoriser les comédiens à jouer pendant la foire de Saint-Germain, et encore, à la condition de payer deux écus à l'hôtel de Bourgogne.

Une si mince concession n'était pas faite pour satisfaire les Parisiens; sous le prétexte que les comédiens exigeaient trop d'argent et que la représentation commençait trop tard, ils protestèrent de nouveau contre le privilége en troublant la représentation, en jetant des pierres et de la poudre, et tout ce dont l'industrie populaire sait s'armer en pareille circonstance. Ces désordres s'étaient produits tant aux portes de l'hôtel de Bourgogne que de l'hôtel d'Argent au Marais, où les comédiens privilégiés avaient établi une succursale que les accroissements de la ville avaient rendue nécessaire; le lieutenant civil y prit l'occasion de faire un règlement général sur la police des théâtres, qui porte la date du 12 novembre 1609. Ce règlement, tout en maintenant les droits des comédiens de l'hôtel de Bourgogne, chercha à apaiser le public, en donnant satisfaction à quelques-unes de ses exigences ; ainsi il prescrivit aux comédiens de commencer à quatre heures et demie, quand même il n'y aurait personne dans la salle, de ne jamais prendre plus grande somme que cinq sous au parterre et dix sous aux loges et galeries, et enfin, d'avoir de la lumière en lanterne.

Cependant, malgré ces progrès, qui peuvent donner une idée du point de départ et justifier le peu de sympathie des turbulents Parisiens pour le privilége, malgré les efforts de quelques hommes de talent, le théâtre languissait misérablement et n'était plus guère fréquenté que par la lie du peuple, lorsqu'un petit événement arrivé dans une maison bourgeoise d'une ville de province, vint lui imprimer un mouvement que n'avaient pu lui donner ni les faveurs du monopole, ni les prescriptions du lieutenant civil. Un jeune homme mène un de ses amis chez une fille dont il était amoureux, le nouveau venu s'établit sur les ruines de son introducteur, le plaisir que lui fait cette aventure le rend poète, il en fait une comédie, et voilà le grand Corneille. Quelle que soit l'authenticité de cette aventure racontée par Fontenelle, il n'en est pas moins vrai que la comédie de *Mélite* eut un si grand succès, que la troupe de l'hôtel de Bourgogne dut ouvrir une nouvelle salle.

Mais au moment même où la fortune paraissait lui sourire, une concurrence, qui devait lui être fatale, se préparait contre elle. Le 24 oc-

tobre 1658, des comédiens de province venaient de jouer, grâce à la recommandation de Monsieur, frère de Louis XIV, la tragédie de *Nicomède*, sur un théâtre élevé dans la salle des gardes du vieux Louvre. Après la représentation, le chef de la troupe s'avança sur le bord de la scène, loua fort habilement, dans un discours modeste, les comédiens de l'hôtel de Bourgogne qui figuraient parmi les spectateurs, se fit devant eux aussi humble que possible, et après avoir remercié Sa Majesté de la bonté qu'elle avait eue d'excuser ses défauts, et ceux de toute sa troupe, qui n'avait paru qu'en tremblant devant une assemblée aussi auguste, il lui dit que l'envie qu'ils avaient eue d'avoir l'honneur de divertir le plus grand roi du monde leur avait fait oublier que Sa Majesté avait à son service d'excellents originaux, dont ils n'étaient que de très faibles copies, mais que puisqu'il avait bien voulu souffrir leurs manières de campagne, il la suppliait très humblement d'avoir pour agréable qu'il lui donnât un de ces petits divertissements qui lui avaient acquis quelque réputation et dont il régalait les provinces.

La permission fut donnée, l'acteur fut trouvé excellent, et le divertissement eut l'heureuse fortune de faire rire le grand roi ; l'acteur s'appelait Molière, et la pièce le *Docteur amoureux*.

Le roi voulut récompenser ceux qui avaient su le distraire ; il leur permit de s'établir à Paris, sous le titre de troupe de Monsieur, et de jouer alternativement avec des comédiens italiens, sur le théâtre du Petit-Bourbon. Cette salle ayant été abattue vers la fin d'octobre 1659 pour bâtir la colonnade du Louvre, Louis XIV accorda à Molière la salle du Palais-Royal que Richelieu avait fait bâtir pour y faire jouer sa tragédie de *Mirame*, « laquelle salle, dit Voltaire, était aussi mal construite que la pièce pour laquelle elle fut bâtie. »

C'est ainsi que fut troublé le repos des comédiens de l'hôtel de Bourgogne. On peut voir, par là, quels étaient les inconvénients et les dangers du privilége, même pour ceux qui en étaient pourvus ; d'un instant à l'autre, le caprice du souverain pouvait se tourner vers de nouveaux favoris, et il suffisait qu'un solliciteur adroit ou qu'un courtisan habile parvînt à s'insinuer dans l'esprit du dispensateur tout-puissant des grâces, pour que le possesseur de l'ancien privilége se vît ruiner tout d'un coup ; la liberté, il est vrai, impose de plus rudes efforts ; elle ne supporte pas le laisser-aller et le sommeil, mais en mettant l'industrie à l'abri de toutes ces fluctuations d'une faveur capricieuse, elle lui donne des bases plus solides et assure à ceux qui l'exercent plus de sécurité, en ne faisant dépendre leur succès que de leur travail et de leur intelligence.

Habitués jusque-là à voir leurs priviléges respectés, les comédiens de l'hôtel de Bourgogne cherchèrent à se venger de mille fa-

çons, ils firent tous leurs efforts pour ruiner l'entreprise et discréditer la nouvelle troupe ; elle eut à se défendre de la division que les comédiens de l'hôtel de Bourgogne et du Marais voulurent semer entre eux, mais toute la troupe demeura stable ; tous les acteurs, raconte Lagrange, aimaient Molière, leur chef, qui joignait à son mérite une capacité extraordinaire, une honnêteté et une manière engageante, ce qui les obligea tous à lui protester qu'ils voulaient courir sa fortune. Mais, pour répondre à ces attaques, Molière avait pour lui mieux encore que la faveur royale; il avait su mériter la faveur du public; il avait cette verve sarcastique dont ses imprudents ennemis eurent souvent à éprouver les traits, et ses rivaux ne pouvaient résister à ces spirituelles attaques, à ces mordantes allusions, auxquelles les spectateurs s'associaient toujours; ainsi lorsque Cathos, dans *les Précieuses ridicules*, demandait à Mascarille à quels comédiens il donnerait la pièce qu'il voulait faire représenter, et que Mascarille répondait : « Belle demande ! Aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne ; il n'y a qu'eux qui soient capables de faire valoir les choses ; les autres sont des ignorants, qui récitent comme l'on parle; ils ne savent pas faire ronfler les vers et s'arrêter au bel endroit ; et, le moyen de connaître le beau vers, si le comédien ne s'arrête pas et ne nous avertit pas par là qu'il faut faire le brouhaha. » Le public applaudissait à cette fine critique de l'emphase et du mauvais goût de la vieille école, et donnait raison à Molière, qui avait su ramener sur la scène le naturel et la vérité.

En 1665, le roi attachait à sa personne la troupe de Molière, et le titre de comédien du roi, donné à ceux qui en faisaient partie, devait la protéger contre toutes les cabales Mais ces succès ne devaient pas survivre à Molière. A sa mort, sa troupe, dont se séparèrent les principaux acteurs, se vit enlever la salle du Palais-Royal au profit d'un nouveau favori, Lulli, qui venait d'obtenir le privilége pour la représentation des tragédies lyriques, et était allé s'installer dans l'ancienne salle de l'Opéra, rue Mazarine, vis-à-vis la rue Guénégaud. A la même époque, on y réunit la troupe du Marais, et, sept ans plus tard, en 1680, la troupe de l'hôtel de Bourgogne vint également s'y fondre. Il n'y eut plus dès lors, à Paris, qu'une société de comédiens français sous le titre de troupe du roi.

Le roi adressa, à cet effet, au lieutenant général de police une lettre de cachet dont le passage suivant montre bien tout ce qu'il y avait d'arbitraire dans l'organisation du théâtre. « Sa Majesté, y est-il dit, ayant estimé à propos de réunir les deux troupes de comédiens pour n'en faire qu'une seule, afin de rendre la représentation des comédies plus parfaite, par le moyen des acteurs et des actrices auxquels elle a donné place dans ladite troupe, Sa Majesté a ordonné et

ordonne qu'à l'avenir lesdites troupes de comédiens français seront réunies pour ne faire qu'une seule et même troupe, et sera composée des acteurs et actrices dont la liste sera arrêtée par Sa Majesté. Pour leur donner un moyen de se perfectionner de plus en plus, Sa Majesté veut que ladite seule troupe puisse représenter des comédies dans Paris, faisant défense à tous autres comédiens français de s'établir dans la ville et faubourgs sans un ordre exprès de Sa Majesté. »

Mais à côté du Théâtre-Français, déjà dépositaire de glorieuses traditions qu'il conserve précieusement, des spectacles d'un autre genre avaient obtenu l'autorisation de s'établir à Paris. En 1669, un artiste grand seigneur, le marquis de Sourdeac, et l'abbé Perrin, poète et musicien, obtenaient des lettres patentes qui leur assuraient pendant douze ans le privilége d'établir en la ville de Paris et dans les autres villes du royaume des académies de musique pour chanter des pièces de théâtre; le privilége était bientôt cédé à Lulli, qui, grâce à la faveur de Mme de Montespan, obtenait de Louis XIV des lettres patentes au mois de mai 1672, et le Grand-Opéra se trouvait ainsi fondé. D'un autre côté, une troupe d'acteurs venus d'Italie s'était fait autoriser à élever un théâtre destiné à la représentation de comédies bouffonnes. Ces trois théâtres également privilégiés étaient en lutte perpétuelle. L'Opéra, son privilége à la main, faisait interdire les ballets à la Comédie-Française, qui cependant eut bientôt assez de crédit pour se les faire rendre. La Comédie-Française reprochait aux Italiens de ne pas se contenter de chanter, et dans les recueils de l'époque on trouve la trace de toutes ces contestations que le parlement était appelé à trancher; mais ces théâtres oubliaient leurs querelles personnelles pour se coaliser contre l'ennemi commun et faire une guerre à outrance aux spectacles non privilégiés.

On avait commencé, sur la fin du règne de Louis XIV, à jouer aux foires Saint-Laurent et Saint-Germain de petites comédies mêlées de chant, dont Arlequin était toujours le principal acteur, escorté d'un Pierrot et d'une Colombine. L'Opéra vit là un empiétement sur ses prérogatives; chanter sans sa permission n'était-ce pas de la dernière audace? Il signifia donc à ces théâtres forains de supprimer leurs couplets; de leur côté, les comédiens français réunis aux Italiens firent interdire la parole aux forains, et l'Opéra leur défendit le chant; c'était leur laisser libre peu de choses. Tout Paris prit parti dans cette grande querelle; le public, qui fuyait l'ennui et cherchait la nouveauté, et qui aimait mieux rire à la foire que de bâiller à l'Opéra, se mit du côté des forains, et dans cette lutte du privilége contre la liberté, les Parisiens firent des prodiges d'invention et de malice. On écrivit les couplets sur des pancartes suspendues

à la voûte, l'orchestre faisait l'accompagnement, les spectateurs chantaient en chœur, et les acteurs condamnés au silence se chargeaient de faire les gestes; nous trouvons toujours tant de charme au fruit défendu qu'il eût fallu dépenser un prodigieux esprit pour obtenir le succès qui s'attacha bientôt à ces joyeuses conspirations contre les priviléges de l'Opéra et de la Comédie-Française.

Cette ténacité du public et ce goût marqué qu'il témoignait pour ces sortes de pièces, si conformes à son esprit, finirent par forcer la main au pouvoir; l'Opéra-Comique, dès lors constitué, s'arrangea avec l'Opéra en achetant fort cher le droit de chanter, et l'intérêt se faisant entendre par-dessus tout, les comédiens italiens furent trop heureux d'ouvrir leur théâtre, qui menaçait ruine, à ces mêmes forains qu'ils avaient tant persécutés. Le Théâtre-Français conserva son privilége jusqu'à la révolution, et les règlements que nous rencontrons jusqu'à cette époque n'ayant trait qu'à son organisation intérieure, nous n'avons pas à nous en occuper ici.

L'Opéra qui fut le spectacle favori des derniers temps de la monarchie, tandis que la Comédie-Française se faisait l'interprète de la philosophie nouvelle, l'Opéra, disons-nous, conserva son privilége; mais sa constitution fut profondément modifiée. La direction de ce théâtre, qui, confiée jusque-là à des entrepreneurs, avait donné lieu aux abus les plus graves, fut, en 1749, donnée à la ville de Paris. « Le public, dit Barbier dans son journal, paraît content de ce changement. L'Opéra a beaucoup de dettes et de pensions qu'on ne paye pas; les directeurs, qui ne cherchent qu'à gagner, ménageaient sur tout ; ce spectacle aurait sans doute manqué à la fin, au lieu que la ville ayant cette direction et devant y avoir un profit assez considérable tous les ans, tout sera en règle et l'on travaillera à mettre ce spectacle, qui doit être le plus beau de l'Europe, à sa perfection, même, par la suite, à bâtir une salle de spectacle; mais ce qu'il y aura de plus difficile pour le corps de ville sera la police et la manutention des acteurs et actrices de l'Opéra, qui est un genre de peuple très embarrassant à mener. »

Mais l'Opéra ne resta pas longtemps entre les mains de la ville de Paris; il fut bientôt réuni au service et dépenses des spectacles de la cour, et le roi se chargea de pourvoir, du fonds de ses menus plaisirs, à l'entretien de ce grand théâtre, considéré dès lors comme un établissement national destiné à contribuer aux embellissements et aux plaisirs de la capitale, et à faciliter le progrès des arts et la perfection du goût et de l'industrie. Le privilége fut retiré à la ville; mais le secrétaire d'Etat ayant le département de Paris resta toujours chargé de la haute surveillance.

Tel était l'état du théâtre au moment où éclata la révolution fran-

çaise. Mais avant de rechercher quelle modification elle y apporta, nous devons nous arrêter un instant pour nous demander si le système de l'ancien droit peut inspirer quelque regret. Le régime, nous le connaissons, c'était le privilége dans ce qu'il a de plus absolu ; la faveur était souveraine, et tout était remis au caprice et au bon plaisir du roi et de ses agents : c'était assez d'un acte de la volonté personnelle du souverain pour ouvrir ou fermer un théâtre. Il en était de même dans les provinces. Aucune troupe de comédiens ne pouvait s'établir dans les villes du royaume qu'après avoir obtenu la permission du lieutenant général de police de chaque ville. Les acteurs étaient soumis à une discipline non moins sévère, obligés de plier sous la volonté de leur chef, qui, lui-même, ne faisait qu'obéir aux caprices de l'intendant des menus plaisirs ; ils perdaient toute leur indépendance le jour où ils étaient enrégimentés dans une troupe; ils étaient contraints de déférer aux ordres de début, et la puissance paternelle elle-même était sacrifiée à l'engagement contracté avec l'Opéra par un mineur. Une simple injonction du roi faisait passer un acteur d'une scène sur une autre. L'on vit souvent un directeur profiter de son crédit pour obtenir du roi un ordre lui permettant d'enlever à une troupe rivale l'acteur qui faisait son succès ; et s'il manifestait quelque velléité de résistance, il allait bientôt expier au Fort-Levêque son insubordination à la volonté souveraine. Nous avons trouvé mille exemples de ces déplorables abus ; nous n'en citerons qu'un seul qui est peu connu.

Il y avait, en 1662, une troupe de comédiens ambulants qui, sous la direction d'une femme nommée la Raisin, jouissait d'une certaine vogue auprès du public ; elle devait son succès au talent d'un de ses acteurs nommé Baron. Cela préoccupait Molière, qui aurait bien voulu attirer à lui cet acteur ; comment s'y prendre? La Raisin tenait à son acteur ; mais y a-t-il quelque chose d'impossible quand on est dans les bonnes grâces d'un roi tout-puissant ? Molière invite un jour Baron, et le retient à souper ; il lui fit si bien les honneurs de sa table, que, le soir, l'acteur ne pouvait rentrer chez lui ; le lendemain, profitant du profond sommeil dans lequel son hôte, trop confiant, était encore plongé, Molière le met sous clé, puis, en toute hâte, il s'en va à Saint-Germain, et supplie le roi de lui donner un ordre pour enlever Baron de la troupe où il était ; le roi accueille sa demande, et l'ordre est expédié sur-le-champ. La Raisin ne fut pas longtemps sans apprendre son malheur ; elle arrive furieuse chez Molière, l'accable d'injures et de menaces ; Molière se contente de lui montrer l'ordre du roi. Voyant alors qu'il n'y avait plus d'espérance, elle se jette à ses genoux, et le prie de lui permettre au moins que Baron joue encore trois jours dans sa troupe ; faisant alors

le généreux, Molière lui en accorde huit, à la condition que Baron sera accompagné par un homme de confiance qui sera chargé de le lui ramener. Quelque temps après, la Raisin était ruinée.

Voilà la concurrence que favorisait le privilége, voilà ce que valait aux acteurs ce régime arbitraire. Et, quant au public, que gagnait-il à cette tyrannique intervention du pouvoir? Lui donnait-elle des comédiens plus habiles, des salles plus commodes, des pièces mieux écrites?

Le public, et qui donc s'en préoccupait alors? Quand le théâtre fut véritablement institué, c'est-à-dire sous Louis XIV, on le considérait comme destiné uniquement aux amusements du roi et au plaisir des grands. Les comédiens donnaient le plus souvent leurs représentations dans des salles particulières, dans les hôtels des seigneurs, et, quand le théâtre public était ouvert, tout ce qui tenait à la cour y régnait en maître, et le malheureux bourgeois n'y jouissait que du privilége de payer sa place; les pages et les chevaux-légers, les mousquetaires et les laquais avaient leurs entrées gratuites à la comédie, ce qui ne les empêchait pas d'user largement du droit de siffler et de huer les acteurs. On essaya un jour de leur interdire l'entrée, ils firent une véritable émeute, et le récit que nous en a laissé Grimaret peut nous donner une idée des plaisirs que le spectacle offrait alors aux citoyens paisibles : « Les femmes croyaient être mortes, chacun cherchait à se sauver, surtout Hubert, un des acteurs, et sa femme, qui avaient fait un trou dans le mur du Palais-Royal. Le mari voulut passer le premier; mais comme le trou n'était pas assez ouvert, il ne passa que la tête et les épaules, jamais le reste ne put suivre, on avait beau le tirer de dedans le Palais-Royal, rien n'avançait; il criait comme un forcené par le mal qu'on lui faisait et la peur qu'il avait que quelque gendarme ne vînt lui donner un coup d'épée par derrière. » Et, certes, de plus braves qu'Hubert auraient pu avoir peur, car le Suisse qui avait voulu s'opposer à l'entrée de ces turbulents spectateurs, avait été percé de plusieurs coups d'épée, et sans la fermeté de Molière, qui sut les haranguer avec beaucoup d'esprit, leur colère eût pu faire d'autres victimes. Ces désordres se reproduisaient souvent, et il paraît que les mesures prises pour en empêcher le retour n'avaient pas grande efficacité, car Delamarre, dans son *Traité de la police*, mentionne jusqu'à trois ordonnances, prises à de très courts intervalles, pour interdire aux gens de la cour l'entrée du théâtre.

Ce n'est pas tout: non-seulement les gentilshommes et leur suite se considéraient comme les maîtres de la salle, mais encore ils envahissaient la scène; ils avaient pris l'habitude d'aller s'asseoir sur le théâtre, se préoccupant fort peu de troubler la représentation,

d'interrompre les acteurs et de détruire complétement l'illusion de la scène ; « ils ne venaient souvent sur le théâtre, nous dit Barbier, que pour voir les femmes des loges et se faire voir, causer entre eux et avec les actrices, aller et venir dans les chauffoirs. » On peut s'imaginer si, dans de semblables conditions, l'action des acteurs devait être libre et les vraisemblances bien observées. Ce ne fut qu'en 1759 qu'on mit fin à ce scandale, et l'auteur que nous citions mentionne dans son journal le vif plaisir que cette réforme causa au public, bien facile alors à contenter.

Mais, au moins, pour se faire pardonner de si nombreux et de si regrettables abus, le privilége fut-il utile au développement de l'art dramatique? Nous avons vu dans quel triste état se trouvait le théâtre avant Louis XIV; il y eut alors un moment où, par la puissance de grands génies, la littérature dramatique s'éleva à des hauteurs qu'elle n'a jamais dépassées; mais, sans rechercher ici les causes de ce mouvement littéraire, sans vouloir même enlever à Louis XIV l'honneur de l'avoir encouragé, qui pourrait soutenir que les œuvres admirables qui illustrèrent son règne ne se seraient pas produites si le théâtre eût été libre, qu'il n'eût pas été plus grand sans la pression du principe d'autorité, que les écrivains auraient montré moins de talent s'ils avaient été affranchis des faveurs du roi. Quand on songe que les comédiens de l'hôtel de Bourgogne auraient pu réduire Molière au silence s'il n'avait vécu dans la familiarité du grand roi, dont il avait su conquérir les sympathies personnelles; quand on songe que Molière n'eût peut-être pas pu faire jouer *Tartufe* ou *le Misanthrope*, s'il n'avait su faire rire le roi en jouant devant lui la farce du *Docteur amoureux*, on peut se demander si le privilége n'a pas empêché d'autres talents, moins favorisés par les circonstances, de se produire ou de se développer complétement, et, pour notre compte, nous recherchons en vain les œuvres dont le privilége pourrait revendiquer l'honneur. Nous avons vu les comédiens privilégiés chercher à ruiner Molière, et lui susciter des embarras dont il n'eût pas triomphé sans l'appui du roi; et plus tard, quand la Comédie-Française, quand l'Opéra furent constitués, nous les avons vus s'opposer à la représentation des œuvres qui cherchaient à se produire à leurs côtés, aller jusqu'à interdire la parole aux acteurs des entreprises rivales, ne leur laisser que la pantomime, et forcer les petits théâtres à imaginer mille ruses pour éluder ces défenses tyranniques.

C'est dans cette situation que la Révolution française trouva le théâtre ; il nous reste maintenant à voir ce qu'il devint à cette époque, où, suivant l'expression d'un grand orateur, chacun savait ce qu'il fallait renverser, nul ne savait ce qu'il fallait élever.



II

Le 24 août 1790, le citoyen Laharpe, à la tête d'une députation des gens de lettres et des auteurs dramatiques, portait à la barre de l'Assemblée une pétition dans laquelle ils demandaient l'abolition des priviléges pour les entreprises de théâtre ; et, le 19 janvier 1791, une loi déclarait que tout citoyen pourrait élever un théâtre public et y faire représenter des pièces de tous les genres, sur une simple déclaration faite à la municipalité.

Mais cette liberté, défendue à la tribune par l'éloquence de Mirabeau lui-même, proclamée avec enthousiasme, ne devait pas être longtemps respectée, et le théâtre n'échappait au bon plaisir des gentilshommes de la chambre que pour passer sous le joug autrement rude des autorités révolutionnaires. La scène sur laquelle s'était produite, sous la forme d'allusions timides, quelques protestations contre les excès de la révolution, fut bientôt signalée à ce pouvoir tyrannique qui régnait par la terreur; dans la séance du 5 août 1793, Couthon vint dénoncer les théâtres à la Convention nationale comme des ennemis de la République. « Vous blesseriez, vous outrageriez les républicains, disait-il, si vous souffriez qu'on continuât de jouer en leur présence une infinité de pièces remplies d'allusions injurieuses à la liberté, et qui n'ont d'autre but que de dépraver l'esprit et les mœurs publiques, si même vous n'ordonniez qu'il ne sera représenté que des pièces dignes d'être entendues et applaudies par des républicains. Le comité, chargé spécialement d'éclairer et de former l'opinion, a pensé que les théâtres n'étaient point à négliger dans les circonstances actuelles; ils ont trop souvent servi la tyrannie, il faut enfin qu'ils servent aussi la liberté. » Et, sur la proposition que lui fit Couthon, la Convention nationale décréta que sur certains théâtres indiqués, seraient représentées trois fois par semaine des tragédies dites républicaines, telles que celles de *Brutus*, *Guillaume Tell*, *Caïus Gracchus*, et autres pièces dramatiques propres à entretenir le principe d'égalité et de liberté, et que, une fois la semaine, une de ces représentations serait donnée aux frais de la République. Les théâtres n'ayant pas montré assez d'empressement à répondre au vœu de la Convention, ils furent l'objet des mesures les plus arbitraires; le Théâtre-Français, accusé d'aristocratie, fut fermé le 3 septembre 1793.

A l'exemple de la Convention, le Directoire exécutif voulut se servir des théâtres comme moyen d'influence sur l'esprit public; un

arrêté, du 18 nivôse an IV, ordonna à tous les directeurs de spectacles de faire jouer, avant la levée du rideau, les airs chéris des républicains, tels que : *Ça ira*, *le Chant du départ*, et, pendant les entr'actes, *la Marseillaise*. En même temps, la censure devint d'autant plus oppressive que le pouvoir se sentait moins solidement assis. « On a conservé, dit M. Vivien dans ses *Etudes administratives*, et nous avons parcouru les notes des administrateurs du temps ; rien ne peint mieux cette époque. Dans l'espace d'un mois, sur 151 pièces censurées, 33 sont rejetées et 45 soumises à des changements. Tout l'ancien répertoire est examiné, la censure déclare mauvais les ouvrages les plus irréprochables, presque toutes les comédies de Voltaire ; elle exige des corrections dans la *Métromanie*, dans le *Guillaume Tell*, de Lemierre, bien qu'à titre de passeport on lui donnât pour second titre *les Sans-Culottes suisses;* le dénoûment de *Brutus* et celui de la *Mort de César* doivent être changés. *Mahomet* est interdit comme chef de parti. »

Les théâtres qui, depuis l'abolition des priviléges, s'étaient multipliés à l'infini, auraient eu besoin, pour résister à la concurrence qu'ils se faisaient les uns aux autres, de jouir d'une liberté sérieuse qui leur eût permis d'attirer le public par le mérite et la variété des pièces ; au lieu de cela, on ne leur laissait que la liberté de jouer de mauvaises pièces ; on les transformait en tribunes politiques, où se débitaient de fastidieuses déclamations dont on commençait à se lasser. Aussi, l'art dramatique était-il en pleine décadence ; l'ancien répertoire était devenu suspect et rien ne l'avait remplacé ; la plupart des théâtres avaient succombé, quelques-uns seulement devaient une sorte de vogue au scandale de leurs pièces. Quand l'ordre fut un peu rétabli, on s'aperçut que le théâtre marchait à une ruine complète, et on essaya de le sauver.

Le 30 brumaire an VI, Chénier fit une motion tendant à modifier la loi de 1791, qui, disait-il, avait pu être imposée comme le seul moyen de détruire les priviléges à un moment où les ménagements étaient impossibles. Il demanda qu'il fût formé une commission pour présenter un rapport sur ces trois questions : 1° Faut-il modifier l'art. 1er de la loi du 13 janvier 1791, relative aux théâtres ? 2° quelle doit être la surveillance du Directoire sur ces établissements ? 3° comment doit être déterminé le mode de récompense pour les théâtres qui auront bien servi la cause de la liberté ?

Lors de la discussion de cette motion au sein du conseil des Cinq-Cents, tout le monde fut d'accord sur la gravité de la situation, mais on ne s'entendait pas aussi bien sur le remède à y apporter ; les uns proposaient de réduire à trois le nombre des théâtres ; les autres, d'assujettir au serment de haine à la royauté les entrepreneurs,

administrateurs et artistes attachés au théâtre ; d'autres, enfin, d'encourager par des récompenses solennelles distribuées dans les fêtes publiques, ceux qu'un jury spécial en aurait déclarés dignes ; mais, au milieu de tous ces moyens, la liberté, compromise par les circonstances au milieu desquelles elle s'était produite, ne trouvait que de rares défenseurs ; c'est en vain qu'un orateur disait avec beaucoup de raison : « Etablissez une police sévère sur les théâtres, vous en avez le droit ; mais les réduire, mais en fixer le nombre et le genre, vous ne le pouvez pas sans créer des exclusions et des priviléges. Un théâtre est, comme toute autre entreprise, un objet de spéculation ; le grand régulateur, à cet égard, est le plus ou moins d'argent qu'on porte à son propriétaire ; le succès l'élève, la chute le ferme ; il n'y a pas pour cela besoin d'une loi, et les conseils n'ont rien à voir dans de tels différends. »

Le conseil ne se laissa pas convaincre par d'aussi sages paroles, et il chargea le directoire exécutif de faire sur le nombre des théâtres, sur leur organisation, sur leur police tous les règlements nécessaires, et, pour donner un encouragement aux auteurs, de fixer à dix ans le terme des droits des héritiers, et, après ce terme, de réserver les parts d'auteur dans la représentation de leurs ouvrages, pour former un fonds de récompense alimenté par les produits de l'art dramatique lui-même.

Cette résolution arrêtée par le conseil des Cinq-Cents, fut longtemps examinée par le conseil des Anciens ; elle allait être votée lorsqu'un membre, ayant fait observer qu'il serait inconstitutionnel de confier au Directoire le soin de réglementer les théâtres, que c'était au Corps législatif que ce soin devait appartenir, et qu'il devait d'autant moins renoncer à ses prérogatives qu'en ce moment le pouvoir exécutif était le point de mire de tous les ennemis de la liberté. L'Assemblée fut touchée par ces considérations politiques, la proposition fut rejetée, et les théâtres restèrent sous l'empire de la législation de 1791.

Il faut avouer que, durant cette période, l'industrie théâtrale fut loin de prospérer ; aucune pièce sérieuse ne fut offerte au public ; c'est en vain que les directeurs cherchaient à se sauver par le scandale et à réveiller la curiosité par des spectacles où les bonnes mœurs étaient aussi offensées que le bon goût ; leurs efforts étaient impuissants, et chaque jour voyait une nouvelle salle fermée par la faillite.

On a voulu et on veut encore rendre la liberté responsable de pareils écarts, dont le retour, s'il fallait en croire certains esprits, serait l'unique résultat du nouveau décret. Ces accusations nous semblent injustes et ces prévisions irréfléchies ; lorsqu'une liberté est

donnée, il est bien rare qu'au début on évite d'en user avec excès ; il se produit alors un trouble passager dont il ne faut pas prendre ombrage ; bientôt tout rentre dans le calme, l'expérience conseille de sages réserves, et chacun se plie aux nécessités que la pratique a révélées.

C'est ce qui se serait évidemment produit si le gouvernement impérial n'eût pensé qu'en cette matière il lui serait possible, du jour au lendemain, et par le seul effet de sa volonté, de relever le théâtre et de rendre en même temps à la littérature dramatique l'éclat qu'elle avait perdu. Tout le monde sait que l'une des préoccupations les plus constantes de l'Empereur fut de créer une grande littérature ; l'ordre restauré en France, la fortune la plus rapide que l'histoire ait enregistrée, l'Europe maintes fois traversée par ses armées victorieuses, toutes ces gloires ne lui suffisaient pas et ne pouvaient le consoler de n'avoir pu trouver quelqu'un qui fût digne de les chanter, et ce n'était pas sans une secrète jalousie qu'il voyait ses comédiens ordinaires ramenés toujours aux admirables chefs-d'œuvre que Louis XIV avait applaudis. Il espéra encourager les auteurs en modifiant l'organisation des théâtres ; mais au lieu de réglementer la liberté, il pensa qu'il valait mieux la supprimer et recourir au principe d'autorité dont il avait fait ailleurs une si heureuse application. Sans s'arrêter aux droits acquis sous l'empire de la loi de 1791, il rendit, à la date du 8 juin 1806, un décret qui rétablissait les priviléges et attribuait à chaque théâtre un genre dans lequel il devait rigoureusement s'enfermer, et, le 29 juillet 1807, le nombre des théâtres était réduit à quatre grands théâtres et quatre théâtres secondaires, et aucune salle ne pouvait plus être élevée ou même déplacée sans l'autorisation de l'Empereur.

La fixation des genres fut déterminée avec une rigueur toute militaire ; de même que dans les armées il y a les corps d'élite qui forment la réserve, et les troupes légères chargées des combats d'avant-garde, il y eut le Théâtre-Français avec le privilége de la tragédie et le monopole des vers alexandrins ; l'Opéra, auquel furent réservés les ballets du genre noble et gracieux ; tels sont ceux, disait le décret, dont les sujets ont été puisés dans la mythologie ou dans l'histoire, et dont les principaux personnages sont des dieux, des rois ou des héros ; il y eut le théâtre des Variétés qui fut affecté à ce que le décret appelle le genre grivois, poissard ou villageois. L'Empereur lui-même veillait soigneusement à ce qu'aucun théâtre ne sortît de de ses attributions ; il se tenait au courant des répertoires, donnait des conseils aux acteurs, se faisait rendre compte des pièces et presqu'au lendemain d'Iéna envoyait à Gardel le sujet du ballet du *Retour d'Ulysse.*

Ainsi, l'autorisation préalable du gouvernement, la fixation des genres, le rétablissement du monopole au profit d'un nombre limité d'entreprises, telles furent les bases de la nouvelle organisation des théâtres. L'Empereur voulut plus encore. Il considérait l'Opéra et la Comédie-Française comme des institutions nationales destinées à maintenir les bonnes traditions de l'art dramatique et à soutenir l'honneur de la scène française; il voulait que l'éclat de ces théâtres privilégiés fût entretenu à l'aide de puissantes subventions, et que toutes les entreprises secondaires fussent obligées de contribuer à leur splendeur. L'Opéra redevint ainsi ce qu'il était avant la révolution, c'est-à-dire le suzerain tout-puissant des scènes secondaires, réduites à l'état de vassaux; il eut droit à un prélèvement sur leurs bénéfices; les concerts furent frappés d'un impôt à son profit; les guinguettes de la barrière elles-mêmes n'en furent pas exemptes, par ce motif, peu flatteur pour le public, que leurs orchestres pouvaient détourner du théâtre les amateurs de musique. L'Opéra alla plus loin encore dans ses prétentions: il voulut prélever un impôt sur les messes en musique, et il intenta à cette occasion un procès à la fabrique de Saint-Roch; mais cette fois c'était trop demander, et il fallut un arrêt du conseil d'Etat pour faire comprendre à l'Opéra qu'une messe, fût-elle en musique, n'était pas de nature à lui faire concurrence.

D'autres avantages étaient encore accordés aux théâtres privilégiés: le droit de jouer certaines pièces tombées depuis longtemps dans le domaine public leur était accordé exclusivement; on formait des répertoires auxquels les autres entreprises ne pouvaient rien emprunter; enfin, non content d'enlever aux scènes de second ordre une partie de leur bénéfice, non content de leur interdire la représentation des œuvres classiques, le gouvernement se réservait encore le droit de leur prendre leurs meilleurs acteurs, et de les attacher à une autre entreprise au moyen d'un ordre de début.

Des faveurs analogues étaient accordées dans les départements aux troupes autorisées; l'ardeur avec laquelle elles défendaient leurs priviléges rappelle les anciennes querelles des comédiens et des forains, qui furent l'occasion de tant d'arrêts du parlement; c'étaient ces mêmes forains qui causaient le plus de soucis aux théâtres de province; ils ne cessaient de réclamer contre leurs prétendus empiétements. Bien qu'ils eussent été privés du droit de porter le nom de théâtre, ils n'en donnaient pas moins de petites pièces dans le genre de *Geneviève de Brabant* ou du *Chien de Montargis*. Heureusement, le ministre de l'intérieur avait les yeux ouverts, et il ne pouvait tolérer une semblable atteinte aux droits du privilége; le 1er juillet 1808, le comte Cretet adressait aux préfets la circulaire suivante :

« J'ai été informé que des directeurs de spectacles dits de curiosité, tels que danses de cordes, voltiges, exercices d'équitation, etc., se permettaient de faire jouer des pantomimes et ouvrages dramatiques. Cette infraction à l'esprit des décrets et règlements porte le plus grand préjudice aux entreprises théâtrales que le gouvernement a eu pour but d'encourager. Il est urgent de réprimer un pareil abus. »

Les craintes qu'inspirait une semblable concurrence laissent deviner ce que pouvaient être en province les théâtres que le gouvernement soutenait. Ce n'était pas que leur situation fût beaucoup plus brillante à Paris; sauf la Comédie-Française, dont les acteurs ne furent jamais plus remarquables, les théâtres subventionnés se montraient peu dignes des faveurs qui leur étaient accordées; l'Opéra surtout était loin de répondre aux intentions de l'Empereur; les sommes énormes dépensées dans son intérêt, les priviléges nombreux dont il jouissait, ne semblaient servir qu'à diminuer le talent des artistes et le mérite des pièces. L'Empereur s'en irritait, et, au lieu d'en accuser son système, il aimait mieux rendre ses ministres responsables de cette décadence de l'art. « Si l'armée tâche d'honorer la nation autant qu'elle le peut, écrivait-il à M. de Cambacérès le 21 novembre 1806, il faut avouer que les gens de lettres font tout pour la déshonorer. J'ai lu hier les mauvais vers qui ont été chantés à l'Opéra. En vérité, c'est tout à fait une dérision..... On se plaint que nous n'avons pas de littérature, c'est la faute du ministre de l'intérieur. »

L'Empereur, malgré son génie, oubliait qu'on ne manie pas les esprits comme on manie la matière, et qu'il ne dépend pas de la volonté d'un homme, fût-il le plus puissant des souverains, de créer des poëtes et des littérateurs, et que d'ailleurs ce n'est point en multipliant les entraves administratives que l'on peut faciliter le développement intellectuel d'une nation.

Le système de compression qu'il avait cru devoir adopter portait une trop profonde atteinte à la liberté pour pouvoir survivre au pouvoir absolu qui l'avait fondé. Après l'établissement du gouvernement constitutionnel, les théâtres furent organisés d'une façon moins arbitraire; le régime des autorisations préalables subsista toujours, mais le nombre des théâtres ne fut plus aussi rigoureusement limité, et de nouveaux priviléges purent être facilement obtenus; l'Opéra se vit enlever les droits de redevance qu'il exerçait sur les scènes secondaires; les ordres de début furent abolis au nom de la liberté individuelle; une littérature nouvelle, secouant le joug de la tradition, parvint à déjouer toutes les prévisions des décrets relatifs au partage des genres, et de la législation impériale il ne resta bientôt plus que la propriété du répertoire et les subventions.

Ces subventions atteignirent des proportions de plus en plus considérables ; aussi chaque année étaient-elles vivement attaquées lors de la discussion du budget, et ces accusations, il faut l'avouer, étaient le plus souvent d'autant mieux justifiées qu'on avait lieu d'être moins satisfait du résultat produit par ces dépenses énormes. L'exécution des pièces laissait beaucoup à désirer; les faillites se succédaient sans interruption ; la direction d'un théâtre était devenue chose si périlleuse qu'on rencontrait difficilement des hommes disposés à accepter une aussi lourde tâche. En présence de pareils résultats, on se demandait depuis longtemps, s'il ne convenait pas d'attaquer le mal dans son principe en modifiant la législation théâtrale.

En 1849, M. Dufaure, ministre de l'intérieur, soumit au conseil d'Etat un projet de loi qui, écartant les anciens vestiges de l'organisation impériale, consacrait la liberté des théâtres; le conseil d'Etat jugea nécessaire de procéder à une enquête ; il fit appel à l'expérience des personnes les plus compétentes par leurs travaux, leur profession, leurs intérêts, et, après avoir recueilli les informations les plus minutieuses, après une discussion approfondie, il se prononça pour la liberté, pensant avec raison que l'industrie livrée à sa propre initiative se montrerait plus active et plus intelligente que l'industrie placée sous la tutelle de l'administration.

Mais si le conseil d'Etat proclamait la liberté en principe, il faut reconnaître que, dans l'application, il y apportait de telles restrictions qu'elle devenait à peu près illusoire , elle ressemblait un peu à cette liberté de la presse dont parle Figaro : « Pourvu que je ne parle en mes écrits ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'Opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer librement sous l'inspection de deux ou trois censeurs. » Et en effet, d'après le projet adopté, tout Français majeur, jouissant de ses droits civils, avait le droit d'ouvrir un théâtre, mais à la charge de faire une déclaration préalable à l'autorité municipale, de désigner la salle où les représentations devaient avoir lieu, de déposer un cautionnement d'une valeur égale à dix fois la recette, de se conformer aux minutieuses prescriptions des règlements administratifs, de respecter le répertoire du Théâtre-Français, de ne donner de représentations que dans une salle contenant environ 1,000 spectateurs à Paris, 800 dans les villes de 50,000 âmes et au-dessus, et 600 dans les autres villes.

D'un autre côté, on avait pensé qu'il était utile d'entretenir à l'aide de subventions quelques scènes privilégiées, qui serviraient de modèle aux autres théâtres, et qui, affranchies des soucis de la concurrence, pourraient se consacrer sans danger à la représentation

des chefs-d'œuvre de l'art. C'est ainsi, disait le rapporteur, que l'Etat offre des modèles, des types dans les autres arts, par ses académies, ses écoles, ses musées ; dans l'industrie par ses grandes manufactures, ses expositions publiques, son enseignement gratuit; dans les sciences, les lettres, l'instruction, par l'Institut, les facultés, les colléges et les écoles. En conséquence, le projet portait qu'on subventionnerait à Paris deux théâtres destinés l'un à l'art lyrique, l'autre à la représentation des œuvres les plus connues de la poésie dramatique. Un troisième théâtre, appelé le théâtre du peuple, et sur lequel devaient se jouer de grands drames populaires, destinés à moraliser le peuple et à lui inspirer des sentiments généreux, devait être également doté d'une subvention. Enfin, pour exciter l'émulation des théâtres abandonnés à leurs propres forces, le conseil d'Etat proposait d'accorder chaque année des encouragements : aux communes qui entretiendraient des théâtres municipaux, et aux auteurs, acteurs et directeurs de Paris et des départements qui auraient contribué le plus au progrès de l'art.

C'est ainsi que le conseil d'Etat, après avoir entendu les témoignages les plus considérables, après avoir étudié les différents systèmes, avait proposé d'organiser l'industrie dramatique. Les graves événements qui s'accomplirent alors tournèrent l'attention publique vers des objets plus sérieux; le projet resta dans les cartons du conseil, et la législation théâtrale ne subit aucun changement jusqu'au 6 janvier 1863, où un décret émané de l'initiative du souverain vint lui donner pour base la liberté elle-même, et réaliser d'une manière plus radicale les sages réformes que le législateur de 1849 avait préparées.

III

Le décret renferme un certain nombre de dispositions de détail dont l'analyse ne peut rentrer dans le cadre de cette étude; l'examen historique que nous venons de faire suffit déjà à fixer le caractère et la portée de la réforme qui vient de s'accomplir dans la législation théâtrale, et nous pouvons nous borner maintenant à indiquer ses caractères principaux.

Il y a deux espèces de liberté que le théâtre peut revendiquer : la liberté littéraire, c'est-à-dire le droit de jouer sans censure préalable une pièce quelle qu'elle soit, et la liberté industrielle, c'est-à-dire le droit d'ouvrir une salle sans autorisation. Ces deux libertés, essentiellement différentes dans leur objet, ne sauraient être sou-

mises au même régime; l'une, abandonnée sans frein, deviendrait bientôt l'instrument dangereux de toutes les passions et dégénérerait en licence; l'autre, bien dirigée, ne peut que placer l'art et la littérature dans des conditions plus favorables à leur progrès.

Parlons d'abord de la liberté littéraire.

Le décret ne l'admet pas, il conserve la censure; il faudrait pour l'en blâmer ne tenir aucun compte des conditions toutes particulières dans lesquelles se produit la publicité que le théâtre, avec tous ses prestiges, fournit aux œuvres de la pensée. Une représentation théâtrale présente des dangers que n'offre pas la simple lecture; il se forme entre les hommes réunis dans le même lieu, soumis aux mêmes influences, partageant les mêmes émotions, une secrète et puissante sympathie; les idées et les sentiments se transmettent de l'un à l'autre, et c'est avec la rapidité de l'éclair qu'elles traversent en l'agitant une foule attentive et pressée.

Il est arrivé à tout le monde de constater quelle valeur incomparable le théâtre peut ajouter à une pièce. Lue dans le silence du cabinet, elle avait paru insignifiante et sans portée; elle n'avait fait aucune impression et le souvenir s'en était bientôt effacé; mais la représentation a tout changé, les mots ont pris une force inconnue en passant par la bouche d'acteurs habiles; une intonation de voix, un geste heureux ont suffi pour faire découvrir des allusions qui avaient échappé, des intentions qui étaient passées inaperçues; les magnificences de la scène, le prestige des décors, agissant sur les sens, préparent l'esprit à mieux recevoir les impressions que le poète a voulu produire; la vie manquait au livre, les idées qu'il contenait passaient languissamment au lecteur; mais tout ce monde d'acteurs, de figurants, de comparses, qui se remue, s'agite, met le spectateur en face de la réalité; il s'établit une communication entre la scène et la salle; les flammes de ce foyer ardent rayonnent sur la pièce, font ressortir mille détails perdus dans l'ombre, et c'est alors que ces passions dangereuses qui se développent si facilement au sein des masses, faisant explosion avec une irrésistible puissance, peuvent produire de regrettables désordres.

Il faut donc qu'avant d'être représentée, la pièce ait été examinée par des hommes intelligents et consciencieux, qu'elle ait été débarrassée de tout ce qui pourrait être une excitation et une occasion de manifestation turbulente; de telle sorte qu'en allant chercher au théâtre le repos et la distraction de l'esprit, on soit sûr de n'y point rencontrer l'émeute.

Un régime simplement répressif serait ici sans efficacité; il ne faut pas tolérer les provocations de la scène pour n'avoir point à sévir contre ceux qui n'auraient d'autre tort que d'y avoir ré-

pondu. Il n'y a déjà que trop de scandales que la censure la plus attentive ne peut prévenir, sans songer à affaiblir encore cette digue qui protége l'ordre public et les bonnes mœurs. Les hardiesses de la scène, l'éloquence du geste, les improvisations que se permettent certains acteurs, viennent bien souvent déjouer les plus sages précautions. Lors de l'enquête de 1849, un acteur, dont le nom a eu quelque célébrité, Bocage, voulait prouver que la censure était inutile, et, pour justifier sa thèse, il faisait des aveux dignes d'être recueillis. « En 1831, disait-il, je désirais faire de l'opposition au gouvernement, je pensai à une pièce de Lemercier intitulée *Pinto;* ce n'était pas à coup sûr une pièce faite exprès contre le gouvernement de Juillet, je trouvai néanmoins que je pourrais faire naître de son texte, à la représentation, des allusions piquantes. Il y avait dans la pièce une conjuration ; Pinto conspirait contre le roi d'Espagne. A un certain moment de la pièce, on lui remettait un papier, il le lisait, et en le lisant il s'écriait : A bas Philippe ! Le soir où on le joua pour la première fois, il y avait peu de monde dans la salle. J'arrive au passage que je viens de citer, je prononce les mots : A bas Philippe ! de telle façon que j'enflamme tous les spectateurs; la censure eût-elle fonctionnée à cette époque, en parcourant le manuscrit, elle n'eût certainement pas songé à ce passage. »

Il est vrai que les acteurs se permettent souvent certaines inconvenances que la loi pourrait réprimer si la censure ne peut les prévenir ; mais, dans la plupart des cas, elle suffira à supprimer les passages de nature à produire des désordres ou à éloigner du théâtre ceux qui y cherchent des distractions honnêtes. Tous les gouvernements l'ont compris, et l'expérience a montré bien vite que la dignité de l'art ne pouvait que gagner au maintien de la censure. En 1830 et en 1848, elle fut suspendue pendant quelques mois, et la licence put alors se donner libre carrière. En 1830, on jouait à la Porte-Saint-Martin un drame où l'on montrait l'archevêque de Paris deshonorant une jeune fille, et mettant le feu à sa chaumière pour faire disparaître la trace du crime ; le 24 février, dans une pièce de M. Félix Pyat, intitulée *le Chiffonnier*, on voyait le héros du drame arrivant sur la scène, couvert de sordides haillons ; il vidait sur le théâtre sa hotte pleine d'ordures, et, parmi ces ordures, se trouvait la couronne royale de France.

Si l'on veut empêcher le retour de ces pièces où l'art et la morale sont également outragés, où les choses les plus saintes sont traînées dans la boue, où les instincts les plus mauvais sont habilement flattés, les convoitises les plus abjectes satisfaites, il faut une censure préventive ; supprimez-la et le lendemain toutes les ignominies,

tous les scandales s'empareront de la scène, et les esprits distingués et honnêtes, qui n'ont pas toujours la majorité, seront impuissants à résister à l'envahissement des esprits grossiers et violents. Mais il ne faut pas que l'intervention salutaire du gouvernement fasse oublier aux citoyens qu'ils ont des droits à exercer et des devoirs à remplir. « Si les pièces immorales sont celles qui attirent le plus la foule, disait M. Dupin en 1836, il ne faut pas seulement faire la querelle aux acteurs et aux auteurs, mais il faut en accuser le public, qui se rend ainsi complice de l'immoralité du théâtre; la censure est comme la loi, elle ne peut tout empêcher et tout punir, elle ne peut aller jusqu'à imposer la vertu ; » il ne faut pas, sous le prétexte qu'il existe des censeurs officiels, que le public s'abstienne de toute critique, allant avec le même empressement et gardant le même maintien aux pièces dignes d'être représentées et aux pièces qui déshonorent notre scène; il ne faut pas que le public oublie que la censure est obligée de laisser passer bien des choses dont lui seul peut faire justice, et lorsque ses protestations, inspirées par une généreuse indignation, se manifestent avec calme et convenance, il faut les respecter comme l'exercice d'un droit légitime.

Mais s'il convient que la censure soit ferme et sévère, il ne faut pas qu'elle devienne tracassière ; il importe qu'elle soit exercée avec impartialité, et qu'elle se borne à flétrir les œuvres déshonnêtes ou séditieuses. En 1849, l'enquête du conseil d'Etat avait porté sur les moyens d'organiser la censure de façon à ménager tous les intérêts. Victor Hugo demandait qu'il n'y eût pas de censure, et que la répression fût confiée à un tribunal spécial, composé des membres de la société des auteurs dramatiques : « Ce jury, que vous appellerez jury de blâme, ou de tout autre nom que vous voudrez, sera saisi, soit sur la plainte de l'autorité publique, soit sur celle de la commission dramatique elle-même, de tous les délits de théâtre commis par les auteurs, les directeurs, les comédiens. » D'autres voulaient que l'on fît passer les théâtres dans les attributions du ministre de l'instruction publique, et que le conseil de l'université fût chargé de la censure, soit directement, soit en appel; les autres demandaient que ces fonctions fussent dévolues aux tribunaux, entre les mains desquels on serait certain qu'elles ne deviendraient jamais l'instrument docile de certaines susceptibilités politiques. « La censure, disait M. Jules Janin, devrait être une magistrature; elle devrait emprunter quelque chose de la grandeur de l'antique magistrature romaine ; il faudrait qu'elle fût exercée, non plus par des bureaux, mais par un homme élevé et par un homme environné de l'estime des littérateurs et des citoyens, par un homme qui ne craindrait pas de se rendre responsable de la moralité, de la sagesse des

théâtres. » La difficulté serait de trouver un homme à l'abri de toute critique. Probablement on le cherchera toujours.

A la suite de cette enquête, le conseil d'Etat proposa d'exiger que les pièces de théâtre fussent déposées au ministère de l'intérieur, d'en défendre la représentation, sauf le cas d'une autorisation spéciale, pendant les quinze jours qui suivraient ce dépôt, et de la permettre, passé ce délai, si le ministre n'avait pas déclaré qu'il s'opposait à la représentation. Ainsi, le silence du ministre tenait lieu d'autorisation, et son opposition ne pouvait se produire que pendant un certain temps. Le projet du conseil d'Etat donnait en outre au directeur du théâtre, en cas d'opposition, le droit de demander un nouvel examen, et, dans ce cas, l'autorisation ou l'interdiction définitives ne pouvaient être prononcées qu'après un avis donné par la commission des théâtres.

Sous l'empire du décret du 6 janvier, c'est au ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts que sont confiés les redoutables ciseaux de censeur. Nous ne doutons pas qu'il ne les manie d'une main fort légère, et que les auteurs ne trouvent toujours en lui un juge aussi éclairé qu'indépendant; mais cependant n'eût-il pas mieux valu remettre ces importantes et délicates fonctions à une commission permanente, composée d'hommes spéciaux ? N'est-il pas à craindre, en effet, que le ministre, occupé souvent de soins plus graves, ne s'en rapporte complétement aux bureaux, et, sans mettre en cause ceux qui seront investis de cette magistrature, sans nier leur compétence, sans douter de leur zèle, n'est-il pas permis de penser qu'une commission qui eût jugé à charge d'appel eût présenté des garanties plus sérieuses?

Il nous reste maintenant à examiner la liberté des théâtres au point de vue industriel.

L'exploitation d'un théâtre est une entreprise financière; c'est un emploi d'une nature particulière qu'un ou plusieurs individus font de leurs capitaux et de leur intelligence, à l'effet de réaliser un bénéfice; le directeur d'un théâtre est un spéculateur dont les opérations consistent à fournir au public une certaine somme de plaisir, moyennant un salaire, et si la nature particulière de son industrie exige de lui une culture intellectuelle et un goût littéraire qui l'élèvent bien au-dessus du négociant ordinaire, il n'est pas moins vrai que la loi elle-même le considère comme un véritable commerçant.

Cependant, jusqu'à présent, la loi les avait mis en dehors du droit commun, en arrêtant le libre essor de leur industrie par les entraves du privilége. La Révolution avait donné la liberté à l'industrie, elle avait aboli les anciens monopoles, elle avait proclamé la liberté du travail, et le théâtre seul, un instant libre, avait vu bientôt restaurer



pour lui toutes les restrictions d'un régime aboli. Le décret met enfin un terme à cette exception, et si quelque chose peut nous étonner, c'est qu'elle ait pu se maintenir aussi longtemps. Pourquoi l'Etat, qui laisse les citoyens maîtres de disposer de leur fortune, qui n'a pas la prétention d'intervenir dans le placement de leurs capitaux, dans la direction de leurs affaires privées, se montrerait-il si soucieux de leurs intérêts, lorsqu'au lieu d'établir une usine ils ouvriraient un théâtre? Dira-t-on qu'une entreprise de ce genre intéresse le public? Mais le même argument pourrait s'appliquer à toutes les industries, et si l'Etat a pu s'affranchir sans inconvénient des embarras que lui causait le monopole d'autres industries bien autrement utiles, on ne voit pas pourquoi il continuerait à tenir en tutelle l'industrie des théâtres; qu'il exerce sur elle, comme sur toutes les autres, une surveillance qui préviendra les abus; qu'il empêche les directeurs de faire représenter des pièces dangereuses pour l'ordre et pour la morale, comme il empêche certains commerçants de profiter de la liberté qui leur a été donnée pour donner de la mauvaise viande ou du mauvais pain, et alors le public n'aura rien à craindre de la suppression des priviléges, et le rôle de l'Etat sera ramené à son véritable caractère.

Dira-t-on maintenant que la liberté absolue va faire naître une concurrence effrénée, qui entraînera la ruine de bien des familles; mais de semblables considérations pourraient justifier toutes les prohibitions; est-ce que la ruine d'un manufacturier, qui emploie dans ses ateliers des milliers d'ouvriers, instruments de désordre le jour où le travail vient à leur manquer, ne compromettra pas des intérêts bien plus nombreux, ne sera pas pour la paix publique un danger bien plus grand que la faillite d'un directeur de théâtre? alors, pourquoi ne demande-t-on pas à l'Etat de faire revivre tous les anciens priviléges, de restreindre le nombre des usines, d'exiger un cautionnement des chefs de maison, et, sous le prétexte de protéger quelques imprudents, de paralyser à tout jamais l'essor de notre industrie, qui est assez fortement constituée pour respirer l'air pur de la liberté, et qui tient à notre sol par des racines assez profondes pour résister à une concurrence qui fera sa grandeur, sa force et sa dignité?

Mais, d'ailleurs, à supposer que notre confiance dans la liberté nous inspire de fausses espérances, la situation du théâtre était si précaire sous le régime du privilége, qu'il est difficile de supposer qu'elle puisse l'être davantage sous le régime de la liberté. Les autorisations ministérielles, en effet, avaient tous les inconvénients de l'arbitraire, et les théâtres, privés des avantages de la liberté, n'étaient même pas garantis contre les dangers de la concurrence.

Ils étaient soumis à toutes les restrictions, à toutes les obligations par lesquelles le privilége fait payer ses coûteuses faveurs, et si l'initiative privée ne pouvait leur susciter de concurrents, ils étaient exposés tous les jours à voir une nouvelle salle s'ouvrir à leur porte, en vertu d'un privilége obtenu au préjudice de leurs droits.

Le privilége, en outre, livrait complétement celui qui l'avait obtenu à la discrétion de ceux qui en étaient les dispensateurs ; il fallait accepter toutes les conditions et se ménager les bonnes grâces de ceux dont on dépendait ; il fallait, par exemple, accepter l'abus des billets de faveur qui venaient diminuer les recettes dans une proportion considérable. « En 1830 et 1831, dit M. Vivien, l'administration des hospices fit faire le relevé des billets de faveur présentés au bureau de contrôle. Leur valeur fut portée pour 1830 à 1,135,625 fr., et pour 1831 à 1,162,730. — Le désordre s'est accru depuis, ajoute-t-il ; bien loin de chercher à le restreindre, les agents de l'autorité ne négligent pas les occasions d'en profiter ; obtenir les plaisirs du spectacle, sans les payer, est un signe d'influence, un témoignage de crédit.

D'un autre côté, une entreprise de théâtre ne pouvait changer de salle sans autorisation ; contrainte de rester dans le même local, sous peine de perdre son privilége, elle était livrée sans défense aux prétentions les plus exorbitantes des propriétaires, dont il fallait accepter la loi.

Ce n'était pas tout encore ; dans les industries maîtresses d'elles-mêmes, pour peu que celui qui les dirige ait l'expérience la plus vulgaire, il s'efforce toujours de tenir une balance égale entre la production et la consommation, et attend pour fabriquer qu'il se soit assuré d'un débouché pour ses produits. Il n'est pas une industrie qui ne soit forcée, à certaines époques, de ralentir et de modérer la fabrication ; les règlements avaient changé tout cela, et ils n'admettaient pas que le théâtre eût ses mortes-saisons ; il fallait que le public pût s'amuser à un moment où il n'en a plus envie, et, à cette époque de l'année où, fatigué des plaisirs de la ville, le Parisien s'enfuit à la campagne, il fallait, pour l'honneur des principes, que les spectacles fussent ouverts, tout le personnel à son poste et les lustres allumés pour éclairer des banquettes vides ; nous ne doutons pas que si le même système eût été appliqué aux bains froids, on ne les eût obligés à rester ouverts pendant l'hiver ; mais comme on n'avait pas songé à forcer les citoyens à recevoir des billets de spectacle, il s'ensuivait nécessairement que les pertes subies pendant l'été absorbaient en grande partie les recettes perçues pendant l'hiver.

Aussi, sous ce régime, dont quelques esprits par trop conserva-



teurs paraissent se séparer avec regret, les directeurs étaient presque certains de se ruiner, et la faillite était devenue l'état ordinaire de certains théâtres. Le gouvernement lui-même reconnaissait le mal ; s'il ne cherchait pas à y remédier, il avait au moins la franchise de l'avouer, et on n'a qu'à jeter les yeux sur les circulaires des ministres de l'intérieur pour y rencontrer des plaintes continuelles sur les embarras des théâtres et sur l'incurie des directeurs. Mais c'était constater le mal sans remonter à sa cause; au lieu de faire la statistique des faillites et d'accuser les théâtres de ne pas profiter de la faveur dont ils jouissaient, il eût mieux valu reconnaître que c'était précisément cette faveur qui causait tous ces désastres, en imposant aux uns des obligations qui les écrasaient, en permettant aux autres de se laisser aller à leur indolence.

Est-ce à dire que, sous le régime de la liberté, tout va se transformer par enchantement, que les théâtres vont devenir des mines d'or pour les directeurs, que les artistes seront régulièrement payés, et que les spectateurs, assis dans de moelleux fauteuils, pour une somme minime, n'entendront plus que de bonnes pièces, jouées par d'excellents acteurs? La liberté, quelle que soit sa puissance, ne saurait faire de pareils miracles; il faudrait au moins lui en laisser le temps. Il faut s'attendre à des secousses, a quelques désastres; les révolutions, même les plus pacifiques, font toujours quelques victimes et excitent quelques mécontentements; puis, peu à peu, l'ordre se rétablira, les entreprises téméraires s'écrouleront, et quand le bruit de ces chutes méritées aura cessé de se faire entendre, on appréciera les bienfaits du nouveau décret, et l'on s'étonnera que la réforme utile qu'il a consacrée ne se soit pas plus tôt accomplie.

Sous ce nouveau régime, tout individu peut faire construire et exploiter un théâtre, tant à Paris que dans les départements ; aucune condition restrictive n'est mise à l'exercice de ce droit; des règlements de police prescriront certaines dispositions à prendre dans l'intérêt du public, mais nous sommes convaincus que l'esprit libéral qui a inspiré le décret ne permettra pas que, sous le prétexte de protéger les spectateurs, l'administration puisse faire revivre sous une autre forme les charges aussi lourdes que minutieuses que les anciens règlements imposaient aux directeurs. Ils seront suffisamment engagés par leur propre intérêt à chercher à attirer le public, en lui offrant des salles commodes, aérées pendant l'été, bien chauffées pendant l'hiver, et d'ailleurs, s'il se rencontrait des gens qui eussent du goût pour des salles étroites et sans air et pour des siéges mal rembourrés, nous ne voyons pas pourquoi l'administration les empêcherait de se donner cet innocent plaisir; qu'on n'en

doute pas, la foule se portera vers les théâtres les mieux organisés, et elle en sera d'autant plus reconnaissante envers leurs directeurs qu'ils n'auront agi que par le désir de lui plaire.

Le décret ne contient non plus aucune disposition relativement au nombre des places ; le projet de 1849 s'était montré plus timide et il voulait que le chiffre des places fût au moins de huit cents ; on justifiait cette disposition par un motif d'ordre moral; on disait que le système de la loi de 1791 avait produit les plus funestes abus en permettant de donner dans de très petites salles, en quelque sorte à huis-clos, de prétendues représentations dramatiques, dont un nombreux auditoire n'eût pas supporté le scandale ; il n'y a, disait-on, qu'une publicité véritable qui offre des garanties. Nous pensons que le décret a eu raison de ne point s'arrêter à ces considérations ; une censure fortement organisée, et une police bien faite ne permettront pas les abus que l'on pouvait redouter en 1849.

Telle est la part faite à la liberté ; sans entrer dans tous les détails d'un commentaire, nous croyons en avoir dit assez pour montrer que le décret est resté fidèle dans chacune de ses dispositions au principe inscrit dans son préambule, et que le droit qu'il consacre ne se trouve ni amoindri, ni restreint par les articles qui en règlent l'exercice.

Mais en ouvrant cette nouvelle carrière à l'activité individuelle, il ne fallait cependant point laisser péricliter les destinées du théâtre ; il y avait là une question d'honneur national, et un gouvernement qui, tout en prenant l'initiative des réformes les plus hardies, ne répudie aucune des glorieuses traditions du passé, ne devait point retirer à nos grandes scènes la protection que les divers pouvoirs ont toujours tenu à honneur de leur accorder. En conséquence, le décret dispose que les subventions sont maintenues et que l'Etat se réserve le droit d'accorder les mêmes faveurs à d'autres théâtres qui sauraient les mériter. C'est par cette disposition que le décret se rattache au passé et qu'il rencontre les critiques de ceux qui auraient souhaité une réforme plus radicale encore.

La légitimité et les avantages des subventions ont été, de tout temps, vivement contestés ; en parcourant les longues et ardentes discussions qui se reproduisaient régulièrement au moment du vote du budget, on voit que c'était là une des matières que l'opposition savait le mieux exploiter ; chaque année, la question était agitée de nouveau ; chaque année, les subventions subissaient les mêmes assauts, auxquels elles résistaient toujours, et la France ne croyait pas payer trop cher les frais du culte de la grande tragédie et l'entretien de ces théâtres, où se conservent mieux qu'ailleurs, au milieu de leurs œuvres les plus remarquables, la mémoire et le respect de

ces écrivains illustres qui honorent assez le pays pour mériter d'en être honorés à leur tour.

Cependant, les adversaires des subventions ne se sont jamais tenus pour battus, et le nouveau décret leur a fourni l'occasion de renouveler leurs attaques. « Il est fâcheux, disent-ils, que les frais des théâtres pèsent indistinctement sur tous les citoyens, ce n'est point d'une bonne justice distributive que de faire partager à l'artisan, à l'habitant des campagnes les dépenses qu'entraînent des plaisirs auxquels ils ne peuvent prendre part, et c'est leur rendre plus lourds encore les impôts qu'ils payent à la sueur de leur front, que de les employer à procurer à d'autres des jouissances qui leur sont interdites. »

Ces considérations pourraient avoir quelque valeur si l'économie politique se résumait dans quelques formules abstraites et se renfermait dans le domaine de la théorie pure, sans tenir compte des faits; il est certain que le produit de l'impôt doit être employé de façon à profiter au contribuable qui l'a fourni, mais il ne s'ensuit pas que ce profit doive revenir à chacun dans la même mesure et sous la même forme, et l'on sera mal venu à se plaindre d'une sorte d'absorption de l'impôt par une classe privilégiée, s'il est constant que cet impôt vient augmenter indirectement le bien-être de tous et donner, par exemple, un aliment nouveau au travail national. Or, s'il est vrai d'un côté que les subventions servent à soutenir des théâtres dont l'entrée n'est pas accessible à tous, ne faut-il pas reconnaître, d'autre part, que ce sont de vastes établissements faisant vivre une quantité considérable d'ouvriers, qui contribuent à la prospérité publique?

Est-ce que toutes les entreprises qui procurent un travail fécond et productif, qui augmentent la consommation, qui offrent de nouveaux débouchés à l'industrie ne sont pas d'un intérêt général? Lorsque l'Etat, dans l'intérêt immédiat d'un département ou d'une industrie spéciale, ouvre une route, fait creuser un canal, les individus étrangers à ce département ou à cette industrie ne songent pas à trouver mauvais qu'on ait employé le produit des impôts à exécuter un travail qui ne leur procurera pas un avantage direct; ils comprennent que tout ce qui favorise le progrès et l'activité sur un point quelconque du territoire profite par contre-coup à la communauté tout entière; il en est de même des théâtres : ils ne servent pas seulement aux plaisirs du riche, ils n'ajoutent pas seulement à la splendeur de la capitale, ils procurent au pauvre le nécessaire de sa famille. « Les théâtres, disait M. de Lamartine en 1849, ne nourrissent pas moins de quatre-vingt mille ouvriers de toute nature, peintres, maçons, décorateurs, costumiers, architectes, etc., qui

sont la vie même et le mouvement de plusieurs quartiers de cette capitale, et, à ce titre, ils doivent obtenir vos sympathies. » Et si demain, privés de leurs subventions, nos théâtres se voyaient obligés de suspendre leurs représentations, ce ne serait pas seulement l'art qui serait atteint, ce ne seraient pas seulement les gens de goût qui se trouveraient privés du plus noble de leurs plaisirs, ce seraient des milliers d'ouvriers qui verraient se fermer les portes des ateliers où ils gagnaient l'aliment de leur vie.

Mais ce n'est pas seulement par des motifs purement économiques que les subventions peuvent se justifier, c'est aussi par des considérations d'un ordre plus élevé.

Le théâtre est une institution vraiment nationale, dont la prospérité intéresse le pays tout entier; il a trop d'influence, en effet, sur le goût et sur les mœurs d'un peuple intelligent et civilisé, pour qu'on ne soit pas intéressé à en maintenir l'éclat et la dignité. Pouvant faire pénétrer dans les masses de bonnes et de saines doctrines, destiné à procurer au spectateur, au moyen des ressources les plus puissantes de l'art, des émotions bienfaisantes et généreuses, à vulgariser certaines vérités morales sous une forme saisissante, en mettant sur la scène des personnages animés, passionnés, qui parlent et agissent comme il appartient à des hommes mêlés à des événements réels; chargé d'un autre côté de conserver les traditions littéraires; appelé à résister à l'invasion du mauvais goût, à empêcher que les chefs-d'œuvre ne soient oubliés, à leur fournir des interprètes dignes de les comprendre et de les faire admirer, à être enfin pour la littérature ce que sont pour l'art nos collections et nos musées, où la foule, voyant réunies sous ses yeux les œuvres les plus remarquables que la statuaire et la peinture aient produites dans tous les temps, sent naître en elle le sentiment du beau; chargé de remplir dans le domaine de la morale et dans le domaine de l'art un rôle aussi important, le théâtre n'a pas besoin d'autres titres à la protection et aux encouragements de l'Etat. L'abandonner à lui-même, lui retirer les subventions qui lui permettent de se maintenir à la hauteur de sa mission, ce serait compromettre son existence, ce serait peut-être le condamner à une décadence irrémédiable, ce serait l'exposer à céder à la tentation d'être peu sévère sur les moyens d'arriver au succès, et de remplacer les subventions officielles par les subventions de tous ceux dont il consentirait à flatter les instincts et à satisfaire des appétits qui ne seraient peut-être rien moins que délicats.

Cet avilissement des théâtres qui sont aujourd'hui l'une de nos gloires, serait la conséquence forcée de l'abandon des subventions; l'expérience des hommes les plus compétents ne peut laisser aucun

doute sur ce point, et quelque séduisantes que puissent paraître certaines théories, il faut qu'elles s'inclinent devant l'autorité des faits; les théâtres subventionnés ne pourraient, dans l'état actuel, se passer un seul instant des secours qui leur sont accordés; les petits spectacles, où se jouent des pièces à la portée de tout le monde, d'une mise en scène peu coûteuse, exigeant moins de talent de la part des acteurs, peuvent se suffire à eux-mêmes, et réaliser des bénéfices; mais les grands théâtres, dont le répertoire s'adresse à un public plus restreint, qui ont à supporter des frais beaucoup plus considérables, ne peuvent même pas arriver à rentrer dans leurs frais; rien ne coûte plus cher que la représentation d'un chef-d'œuvre; il n'a pas, pour attirer le public, il faut bien l'avouer, à notre honte, le même attrait qu'une pièce qui chatouille la curiosité ou provoque le scandale, et le luxe de mise en scène qu'il exige impose des dépenses énormes; ainsi, pour ne parler que de l'Académie de musique, ses charges sont tellement écrasantes, que les recettes les plus élevées ne sauraient les couvrir; quelles que puissent être la vogue d'une pièce, l'affluence des spectateurs, la salle fût-elle comble, aucune place ne restât-elle vide, un tel succès ne donnerait pas de bénéfices, il y aurait encore un excédant de dépenses. Supprimer les subventions, ce serait donc décréter en quelque sorte la ruine de nos grands théâtres; mais, nous l'avons vu, la prospérité de ces établissements touche de trop près à l'honneur de la nation ils contribuent pour une trop large part à conserver à la France le premier rang parmi les pays où l'on a le culte des choses intellectuelles, pour que leur destinée et leur éclat ne deviennent pas en quelque sorte une question de patriotisme, qui nous impose à tous le devoir de les soutenir.

Si ce sacrifice fait à l'amour-propre national et aux intérêts de l'art devait être considérable, s'il devait nous empêcher de faire des dépenses plus utiles, on comprendrait qu'on hésitât à s'y résoudre; mais quand aucun intérêt ne se trouve compromis, que tous les besoins sont également satisfaits, et que la France peut élever avec la même magnificence l'asile où les souffrances du pauvre seront soulagées et le palais où se déploieront toutes les pompes de l'Opéra, devient-il nécessaire de renoncer à cette insignifiante cotisation, qui contribue à la splendeur de la patrie commune?

Le décret ne l'a pas pensé : nous devons nous en féliciter. Qu'on ne dise pas enfin que le maintien des subventions rendra la liberté complétement illusoire, en créant aux théâtres privés une concurrence insoutenable; il y aura, il est vrai, les théâtres privilégiés et ceux qui ne le seront pas, les théâtres pourvus de larges dotations et ceux qui en seront réduits à leurs seules res-

sources; mais ce ne sera pas dans un intérêt de spéculation que l'Etat interviendra, ce sera pour diriger le mouvement, pour offrir des types et des modèles à l'émulation des autres scènes; il lui appartient, et c'est le côté le plus élevé de sa mission, de ne point négliger les intérêts moraux, de diriger, de stimuler le mouvement des lettres, et, de même que les grands établissements universitaires que le gouvernement entretient et patronne, loin de nuire à la liberté de l'enseignement, ne font que la rendre plus active et plus féconde, de même le maintien des subventions ne fera qu'exciter l'énergie des théâtres libres et les encourager à redoubler d'efforts.

Tout en proclamant la liberté des théâtres, le décret a donc su le faire dans de sages limites; il a empêché qu'elle ne dégénérât en licence en maintenant la censure; en conservant les subventions, il a assuré l'avenir de la scène française.

Il consacre une réforme importante par les conséquences qu'elle est appelée à produire non moins que par le principe sur lequel elle repose. Développer l'initiative individuelle, stimuler l'industrie par la concurrence, renverser ces vieilles barrières du privilége qui gênaient le développement de ceux qu'elles devaient protéger, apprendre aux citoyens à se passer du secours de l'Etat, à compter sur eux-mêmes, c'est accomplir une œuvre de progrès, c'est préparer l'avenir en développant dans la nation le sentiment de sa puissance, de ses forces et de sa valeur personnelle. Mieux aussi que le système d'autorisation, mieux que toutes les combinaisons administratives des décrets du premier empire, la liberté pourra favoriser les progrès de l'art, et, par une impulsion heureuse, élever le niveau de la littérature dramatique.

De nombreux débouchés vont être ouverts aux œuvres nouvelles des compositeurs vivants; des auteurs qui, découragés par la difficulté de faire représenter leurs œuvres sur de grandes scènes, désertaient les études sérieuses, et dépensaient leur talent et leur force à composer pour les petits théâtres de misérables pièces, où il leur fallait faire à chaque instant le sacrifice de leur pensée, trahir la dignité de leur art, étouffer leurs plus nobles inspirations dans la recherche de jeux de mots et de plaisanteries grivoises, vont trouver aujourd'hui d'autres moyens de se faire connaître et de permettre au public de les juger; et, s'ils ne rencontrent pas le succès, ils ne pourront au moins accuser la société d'avoir comprimé leur génie en ne lui permettant pas de se produire.

Le décret donne ainsi au public un puissant moyen d'encourager les auteurs; c'est de lui qu'il va dépendre plus que jamais, en accordant ses faveurs avec discernement, d'exciter les artistes à bien faire et à ne point laisser périr l'honneur et la dignité de



notre théâtre ; s'il préfère les nobles jouissances de l'esprit aux bouffonneries et aux plaisirs des sens, la liberté servira à remettre en honneur les chefs-d'œuvre de notre langue et peut-être à en susciter de nouveaux.

De grands devoirs aussi sont imposés aux directeurs : ils peuvent, s'ils le veulent, exercer une salutaire influence sur le goût du public ; il leur appartient de contribuer à l'éducation littéraire du peuple, et de profiter des moyens dont ils disposent pour épurer les mœurs en élevant les intelligences. Jusqu'à présent, la représentation de certaines pièces était réservée aux théâtres subventionnés ; le prix élevé de leurs places, la nature et les habitudes du public qui les fréquentent, en éloignaient les gens peu aisés ; c'est tout au plus si un écho affaibli de ces chefs-d'œuvre pouvait arriver jusqu'à eux ; mais à certains jours, quand les portes de ces salles privilégiées leur étaient ouvertes, ils s'y précipitaient avec empressement, et, à voir avec quelle attention ils écoutaient, avec quel discernement ils appréciaient les beautés les plus délicates, à entendre avec quel transport éclatait leur enthousiasme, on se demandait s'il s'était jamais rencontré un auditoire plus intelligent. Si les théâtres veulent se rendre dignes de la liberté qui leur a été donnée, qu'ils convient souvent la foule à ces grandes solennités qui n'étaient que de trop rares exceptions, qu'ils prennent à tâche de vulgariser les chefs-d'œuvre ; que les grandes salles de nos quartiers populaires, où l'on ne rencontrait que les émotions dangereuses du drame, servent à faire entendre à un public qui ne les connaît pas encore les mélodies de nos grands maîtres, les accents inspirés de nos grands poètes, et à faire naître ainsi dans des esprits, habitués jusque-là à des spectacles trop grossiers, de délicates et généreuses impressions.

Mais c'est seulement avec le temps que la liberté pourra produire ces heureux résultats, et si quelques essais n'ont pas justifié certaines espérances, il ne faut en accuser que l'impatience et la précipitation de ceux qui les ont tentés. On a vu, le jour où le décret a pu être appliqué, des théâtres aborder sans transition des pièces où souvent venait échouer le talent consommé des maîtres les plus habiles. Qu'est-il arrivé ? C'est que les chefs-d'œuvre joués par des artistes sans talent n'ont point été appréciés et qu'il a fallu suspendre ces représentations. On ne doit pas s'étonner de l'insuccès de ces premières tentatives ; il faut en accuser bien moins le goût des auditeurs que l'inexpérience des acteurs ; elle disparaîtra peu à peu ; ils deviendront dignes, avec le temps, d'aborder le répertoire du Grand-Opéra et de la Comédie-Française, et d'interpréter à leur tour ces œuvres encore nou-

velles pour eux et qui ne demandent pas seulement un talent facile, une certaine chaleur naturelle, mais de fortes et de sérieuses études.

Telles sont les espérances que peut faire naître le décret du 6 janvier et que l'avenir réalisera sans doute; en attendant, il faut se féliciter de l'émancipation de cette branche de l'activité humaine, de cet hommage spontanément rendu à la liberté, à l'initiative personnelle que le gouvernement s'efforce de tirer de la torpeur où l'avait plongée une centralisation excessive condamnée par l'expérience; c'est aux citoyens qu'il appartient de faire bon usage de la liberté qui leur est donnée, de montrer, par l'emploi qu'ils en feront, qu'ils étaient capables de la recevoir; nous ne doutons pas que le public ne comprenne l'importance des devoirs que lui impose le décret du 6 janvier; placé entre les théâtres qui se disputeront ses préférences et les auteurs qui rivaliseront de talent, il ne laissera pas périr la cause de la liberté en accordant ses faveurs à des œuvres qui n'en seraient pas dignes.

ADOLPHE GUILLOT.

REVUE CRITIQUE

Philosophie de la révélation. — La Trinité selon l'Écriture, vrai fondement de la science, par J.-M. GRANDET, 1 vol. in-8°. Rodez, Rhatery.

Le livre a été écrit à Rodez ; on le voit de suite. En effet, il a un goût de terroir très prononcé. Ce n'est pas qu'on ne soit fort intelligent à Rodez, non ; on peut y voyager comme ailleurs dans les forêts sombres de la métaphysique. Je croirais assez, par exemple, que, dans ces forêts touffues, quand on habite Rodez, on recherche de préférence les endroits noirs et les fourrés sans issue. Il n'y a pas un rayon de soleil dans l'in-8° de M. Grandet. Durant cinq cents pages, le lecteur est obligé de cheminer dans une caverne obscure, se tenant aux parois afin de ne pas trébucher. La *Philosophie de la révélation* n'est donc pas amusante à lire ; mais elle est encore plus difficile à analyser. Elle contient toute une somme théologique ; les arguments y pressent les arguments, les doctrines s'accumulent, se coudoient, s'amalgament, donnent le vertige si l'on n'y prend garde. Le principal reproche à faire à l'ouvrage est néanmoins de manquer de méthode. Peut-être en cache-t-il une au fond de lui-même, mais il faudrait avoir le temps de le remuer à loisir et de la chercher comme Diogène cherchait un homme. Or, à l'heure qu'il est, c'est-à-dire à une époque de production littéraire et scientifique effrénée, offrir au public inattentif et blasé un livre de cette pesanteur, revient à ne vouloir pas être lu. Le public a raison. Il a le droit, et c'est aussi son devoir, d'exiger de ses maîtres un peu de méthode, de clarté et surtout d'élocution. Il n'est pas obligé de se déranger pour un auteur qui, derrière un français douteux, cache une dialectique hors de service, œuvre d'une époque où le raisonnement sortant de ses limbes était chargé de formes abruptes, abandonnées depuis le XVIe siècle et qu'on ne voit plus employer qu'à Rodez.

Essayons pourtant de descendre dans la crypte de M. Grandet. Il y a là des choses qui scintillent dans l'ombre, exemple : « La procession du Saint-Esprit (la perception, fait observer l'auteur,) est simultanée avec la génération du fils,—la production de la pensée, » fait encore observer l'auteur. Eh bien, voilà une proposition qui en dit très long et qui a peut-être plus de sens comme interprétation théologique que tout un traité sur la matière. Convenablement commentée et exprimée dans un style sobre et clair, elle aurait du retentissement. Mais personne ne l'ira chercher dans un index. De plus, elle est terriblement hardie, car elle ne tend à rien moins qu'à faire considérer la trinité chrétienne comme un mythe figurant les divers pouvoirs de l'âme humaine. M. Grandet supplée à l'in-

suffisance de la forme par la hardiesse du fond. Il est un disciple de la gnose égaré au XIXe siècle. Du reste, il n'apporte pas plus de mesure à discuter les personnes que les doctrines : « Saint Augustin, dit-il, n'avait pas l'intelligence de la personnalité du Verbe, saint Thomas non plus. Le Saint-Esprit est le désespoir des théologiens de toutes les communions, parce qu'ils se sont fait une fausse notion de la nature du Verbe, notion de laquelle est né l'hégélianisme. » Si l'auteur ne l'affirmait et n'essayait de le démontrer, inutilement il est vrai, on ne saurait trop ce que vient faire Hégel dans cette affaire.

Malgré cela, présentée avec modération et accompagnée des développements historiques qu'elle comporte, cette thèse intéresserait au point de vue de l'exégèse chrétienne comme à celui des intérêts de la philosophie morale. Hérissée de scolastique et de mauvais latin, et puis jetée là pêle-mêle et aussitôt abandonnée qu'entrevue, elle ne sert pas à grand'chose.

S'il m'était permis de hasarder une conjecture timide sur l'ensemble de la doctrine au milieu de laquelle tant d'assertions contradictoires se pressent dans un chaos pareil à celui qui dut précéder la création, je dirais que M. Grandet rêve vaguement la reconstruction d'une Eglise arienne sur les ruines du christianisme. Il essaye de s'abriter derrière saint Augustin et Bossuet, qui certes ne s'attendaient pas à lui servir de patrons. On comprend qu'il ne saurait être ici question du dogme en lui-même. Qu'Arius ait été un habile dialecticien, il n'en coûte à personne de le reconnaître. Est-ce à dire qu'il n'ait pas travesti l'Evangile ? Non. Arius n'est pas, si l'on veut, un hérétique formel, ou plutôt son hérésie, puisque hérésie il y a, n'est que le côté secondaire de sa doctrine. Il fut beaucoup plus un traître qu'un hérétique. Judas avait vendu le maître, il essaya de vendre l'œuvre du maître; il voulut subjuguer l'Evangile, en faire une annexe du Code civil, un instrument de l'Etat. Ses adeptes anciens et modernes le justifient avec des textes. Les textes disent toujours ce que l'on veut, quand on sait les manier avec artifice.

D'ailleurs, il s'agit moins, en ce qui concerne l'arianisme, de la lettre évangélique que de l'esprit de l'œuvre en général. De quelque manière qu'on retourne cette œuvre, il reste ceci : qu'Arius a tenté de faire du christianisme une philosophie, d'étendre sur lui les mailles serrées de la raison. Indépendamment de la duplicité de la conduite du sectaire, sa logique ne valait rien. Pourquoi? Parce que le christianisme n'était pas un fait rationnel, ni justiciable par conséquent de la dialectique, parce qu'il avait son principe hors de la raison, c'est-à-dire dans les profondeurs du sens affectif et imaginatif. Il était nécessaire, alors comme aujourd'hui, de le juger à ce point de vue, de considérer avec soin et scrupule que les vérités de l'ordre géométrique ne sont point applicables aux données de l'amour et de l'imagination, quoique ces données soient aussi légitimes que celles de l'entendement proprement dit. Du reste, cette observation s'applique autant aux apologistes qu'aux détracteurs du christianisme. Ces derniers commencent par injurier le mysticisme, contre lequel ils n'ont pas d'arguments; puis, pour attaquer l'Evangile, ils se placent sur un terrain qui n'est pas le sien, et le con-

damnent à l'aide de raisonnements qui ne le concernent pas. Ses apologistes acceptent le débat dans des termes impossibles, et réussissent uniformément à le compromettre. De sorte que, amis et ennemis semblent s'être mis d'accord pour parler à vide. C'est ce qu'on ne fera jamais entendre à M. Grandet. On le surprendrait fort en lui disant que le jour où un principe de l'ordre purement religieux pourrait être établi par voie de raisonnement, ce ne serait plus qu'un principe naturel de la même espèce que les principes qui gouvernent la physique ou la botanique. Or, une religion quelconque a ses racines hors des sciences naturelles et mathématiques, ou, si l'on veut, dans le *surnaturel*; car le surnaturel existe, bien qu'il ne soit pas en faveur de nos jours, et, en dernière analyse, les sciences morales et historiques n'ont d'autre sanction que lui. Il y a aussi une logique traitant de l'amour et de la vertu, une logique aux préceptes de laquelle obéissent l'inspiration littéraire, la poésie, l'éloquence et, en général, les sciences fondées sur nos sentiments. Les règles de cette logique sont aussi précises que celles de la logique vulgaire que l'on applique aux sciences naturelles, et que, de nos jours, les disciples de l'école positiviste s'efforcent d'appliquer aux sciences morales avec un sang-froid qui fera rire prochainement à leurs dépens. Bref, l'application de la dialectique propre aux sciences naturelles, à des objets qui leur sont étrangers, est le péché originel du livre de M. Grandet. Il a un autre défaut, qui est très vieux dans les écoles et dans les livres, mais qui reste cependant un défaut grave : c'est de vouloir établir d'une manière formelle les conditions permanentes de la vérité. La vérité n'est pas chose immuable. A ce propos, l'auteur aurait pu méditer et mettre à profit ces paroles, citées par lui d'après Bilfind et le P. Gratry, que « l'intelligence divine est la connaissance absolument distincte de tous les possibles. » L'intelligence humaine ayant des limites, ne peut pas avoir une connaissance distincte de tous les possibles, mais elle peut s'appliquer à connaître les possibles à sa portée. Or, s'il y a tant de possibles, tout ce qui existe n'est donc pas nécessaire. Pourquoi donc ce qui n'est pas nécessaire serait-il permanent? On ne conçoit de durable que le mouvement, c'est-à-dire la non-permanence de toutes choses, et il n'est conçu tel que parce qu'il est l'essence même de la vie générale. En sorte que vivre revient à participer au mouvement qui emporte tous les êtres vers un avenir à chaque instant nouveau. En définitive, c'est le contraire de l'immuable, c'est-à-dire le mouvement qui est permanent, permanent à ce point, que la prévision de sa fin s'appelle la fin du monde, à laquelle a cru toute la tradition, que le positivisme nie, ce qui n'est pas une raison pour qu'elle n'arrive pas un jour ou l'autre. M. Grandet me permettra de le lui répéter, en terminant : l'intérêt réel des questions agitées par lui aurait suffi à exciter l'attention de beaucoup de lecteurs s'il n'avait mis de l'amour-propre à être inintelligible. Et qu'on ne croie pas que j'exagère; il n'est pas rare, même aujourd'hui, de rencontrer des gens qui font, de propos délibéré, consister le sérieux et la profondeur dans l'art d'être inintelligibles à eux-mêmes comme à autrui. Ils continuent parmi nous une école très ancienne, dont les initiés aiment à laisser leur esprit courir

à travers la nuit noire d'idées qui flottent comme des nuages accumulés à l'horizon de leur pensée. Cet exercice a pour eux un charme étrange et poignant. M. Grandet tient par certains côtés à cette école, car on aurait tort d'imaginer qu'il n'est pas obscur volontairement. Quand il daigne être clair, il ne l'est pas à demi ; mais ce n'est pas une envie qui lui vient souvent. D'ordinaire, il se drape sous une triple cuirasse de latin, de scolastique et de confusion : *Æs triplex illi circa pectus erat.* L'exemple que voici pourra en donner une idée; je cite au hasard : « La raison de la différence entre la génération du Fils et la procession du Saint-Esprit est, suivant les uns, que le Fils reçoit du Père une nature féconde pour produire le Saint-Esprit, et le Saint-Esprit une nature épuisée, improductive; suivant les autres, que le Fils engendré procède selon la nature et le Saint-Esprit par la volonté ; suivant Suarez, que le Verbe procède par l'intellection actuelle, qui est le caractère spécifique et la raison dernière de la nature divine, et le Saint-Esprit, par la volition actuelle, volition qui suppose la nature divine déjà constituée ; suivant saint Thomas, que la génération du Fils se fait par l'entendement, dont le propre est de s'assimiler son terme, et la procession du Saint-Esprit par la volonté, c'est-à-dire par une puissance qui, de sa nature, ne tend point à la ressemblance, mais seulement à l'union. » M. Grandet ajoute, sans rire, que Tournely rejette ces divers avis ! On avouera que Tournely est bien sévère. M. Grandet n'ose se prononcer, moi non plus. Du reste, j'espère que notre perplexité commune ne se communiquera pas aux lecteurs de la *Revue.* S'il en était autrement, M. Grandet le regretterait, et je ne me pardonnerais pas d'avoir troublé mal à propos la paix de leur conscience.

L. DERÔME.

La Turquie en 1864, par M. B.-C. COLLAS, 1 vol. Paris, Dentu. 1864.

La Turquie est-elle appelée à une régénération prochaine? Succombera-t-elle au contraire victime de l'incurie de son gouvernement, du fanatisme de ses peuples ou de l'ambition de ses voisins? Toute la question d'Orient repose sur cette alternative. Des esprits impatients, que certaines tendances aveuglent sur les dangers d'une invasion moscovite, demandent que l'on rejette en Asie les Ottomans déchus. Nous ne discuterons point cette manière de voir qui méconnaît l'utilité d'une grande expédition. Mais à notre époque, où l'opinion publique prépare et dirige la plupart des événements, il serait sage de ne point l'égarer par de vaines théories et de ne juger qu'après une étude sérieuse la politique des États. Cette préparation est loin de faire défaut à l'auteur du livre dont nous allons donner un aperçu.

M. B.-C. Collas a passé de longues années en Orient ; il a fréquenté les hommes les plus considérables de la Turquie, visité ses diverses provinces, et il a pu apprécier l'exacte situation de ce pays. En 1861, il nous donna le résultat de ses premières observations. Depuis lors, il a vu s'accomplir d'importantes réformes. Il a assisté à ce qu'il appelle la résurrection de l'empire ottoman, et il constate ce progrès dans le tableau fort intéressant qu'il trace de la Turquie en 1864.



Quelques vues d'ensemble et l'histoire succincte des Turcs depuis le règne d'Othman jusqu'à nos jours commencent le volume. Nous sommes ensuite initiés à tous les ressorts d'une organisation multiple dont on nous signale les vices, les lacunes et les éléments vitaux. L'ouvrage n'a rien d'aride. L'exposé statistique n'est qu'une base sur laquelle l'auteur appuie ses observations et édifie ses idées économiques. Il indique la division administrative de la Turquie en gouvernements généraux et en provinces, le chiffre approximatif de sa population ; il fait le dénombrement des races et des sectes qui se partagent son vaste territoire. L'existence parallèle de tant de peuples et de religions réfute suffisamment aux yeux de l'auteur le reproche d'intolérance qu'on adresse aux Turcs. Il prouve que leurs croyances et leurs lois ne sont pas hostiles à la civilisation. Il cite quelques passages du Coran favorables aux chrétiens, aux juifs, et empreints de pitié pour les idolâtres. Il montre les premiers sultans protecteurs des chrétiens, donnant l'investiture au patriarche et aux évêques, poussant la condescendance jusqu'à se mêler aux cérémonies et à suivre les processions. Les querelles qui naissent aujourd'hui entre des sectes à demi barbares n'ont d'autres causes que la rivalité d'influence. Chacune veut dominer, et au premier conflit, on prêche des deux côtés la guerre sainte. L'intérêt est le mobile, la religion le prétexte.

Les institutions turques sont essentiellement démocratiques, chacun peut prétendre aux plus hauts emplois; la seule dignité héréditaire est celle du sultan. Chef laïque et religieux, il délègue sa puissance à un vizir, au cheick-ul-islam, chef du clergé, et à douze ministres.

L'administration de la justice et du culte est confiée aux ulémas ou membres du clergé musulman. Magistrats, ils prennent les noms de mollas, de cadis. Ministres du culte on les appelle imans, muezzins, cayïms. Les ulémas ne pactisent pas avec les idées modernes. Cependant, comme ils sont éclairés pour la plupart, qu'ils connaissent la loi et les interprétations qui peuvent s'appliquer au progrès, ils sont infiniment moins dangereux que les derviches, sorte d'ascètes farouches, peu soucieux des textes, et qui fanatisent les ignorants par leurs prédications.

L'armée turque, organisée à l'européenne depuis 1842, se divise en troupes actives et en troupes de réserve. On nomme les premières *nizam* et les autres *redifs*. Jusqu'en 1850, cette armée fut exclusivement composée de musulmans. Les sujets non musulmans payaient un impôt dit de capitation, perçu par leurs chefs religieux, qui le versaient dans les caisses de l'État. Lorsqu'on voulut abolir cette distinction dégradante, les chrétiens, peu belliqueux, se récrièrent, et les dispositions équitables du gouvernement restent encore sans effet.

On a beaucoup médit des finances de la Turquie ; grâce à l'emprunt de 200 millions, contracté en Europe en 1862, destiné au retrait des caïmés ou papier-monnaie, et à la liquidation de la dette flottante, la situation s'était déjà améliorée ; la création d'une Banque impériale ottomane au capital de 67 millions de francs et un nouvel emprunt de 200 millions, ont si bien continué l'œuvre réparatrice, que le budget de l'année courante, exceptionnel à la vérité, laisse un excédant de cinq millions de recettes sur les

dépenses. On songe à augmenter les revenus de l'Empire et on y parviendra facilement en élevant certains tarifs et en améliorant le système fort défectueux des douanes.

Il y a dans ce pays trois modes de propriété : la propriété religieuse qu'on appelle les vacoufs, la propriété patrimoniale et la propriété domaniale. Les vacoufs, exempts d'impôts, ont été de tout temps une source d'incroyables abus. Les étrangers ne peuvent posséder d'immeubles que par des moyens indirects. On allègue pour motifs les diverses catégories d'impôts et un genre de concessions faites à diverses époques et à titre gracieux aux puissances sous le nom de capitulations. Elles sont aujourd'hui en si grand nombre, on a si bien exploité à cet égard la faiblesse de la Turquie, que la marche des affaires en est sensiblement entravée. Les étrangers n'étant justiciables que de leurs consulats respectifs, ces derniers forment autant de petits États indépendants dans l'État; mais ces capitulations ont des effets plus fâcheux encore. Un sujet ottoman veut-il se soustraire à sa juridiction naturelle? la chose est simple. Il se fait naturaliser Russe, formalité qui n'implique pas nécessairement la résidence préalable sur le territoire du tzar, ou mieux encore, il se met sous la protection d'un consul qui croit la dignité de son gouvernement intéressée à le soutenir.

Dans ce volume, un chapitre est consacré aux monnaies, un autre aux poids et mesures; on y trouve aussi un exposé du commerce général de l'empire et du commerce particulier à chaque province. Disons en passant que nous sommes étonnés du triste état de l'agriculture privée de routes, de moyens de transports et doublement frappée par la dîme et la taxe foncière. L'industrie est dans une situation plus déplorable encore, et, sauf les établissements qui appartiennent à l'État, il n'y a guère de manufactures ni d'usines qui soient dignes d'attention.

L'ouvrage, écrit avec élégance et clarté, est une œuvre consciencieuse. Cependant l'auteur affiche quelque partialité en faveur de la race ottomane. Le goût qu'il a pris à son étude, le commerce des hommes distingués qui l'ont aidé dans ses recherches, l'intérêt que lui inspirent les efforts généreux du sultan, expliquent ces dispositions. Il accable de son dédain les sujets grecs et arméniens, dignes successeurs de leurs ancêtres du Bas-Empire et qui, privés des vertus civiques, manquent même de bonne foi et des vertus commerciales. Nous aimerions à croire que la population turque n'a ni cette indolence, ni ce mépris des chrétiens, ni ce fanatisme que lui reprochent ses détracteurs. Néanmoins il est à craindre que les vices de cette nation, signalés par M. Collas lui-même, ne puissent être guéris sans convulsions et sans crises. Ces crises amèneront-elles d'heureux résultats? La Turquie sortira-t-elle victorieuse de sa lutte contre la barbarie? Rendra-t-elle inutile un important remaniement dans la carte d'Europe? Les gens sensés le désirent et M. Collas l'espère.

LOUIS BULOT.



CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Théatres. — Gaîté : ***Les Mohicans de Paris.*** — Ambigu : ***Rocambole.*** — Porte-Saint-Martin : ***Les Flibustiers de la Sonore.*** — Théâtre-Français : ***La Volonté.*** — Odéon : ***Les Plumes du Paon, une Défaite avant la victoire.*** — Vaudeville : ***Le 24 Février, le Devin de Village, Pierrot posthume.*** — Palais-Royal : ***Les Ficelles de Montempoivre et autres.*** — Variétés : ***La Liberté des Théâtres,*** etc., etc.

Jamais, depuis tantôt cinq ans que nous avons pris l'habitude de dire ici sur les pièces qui se jouent dans les théâtres quelques mots non moins sincères qu'inutiles, jamais nous n'avons eu pareille affiche, jamais nous n'avons étalé un programme si chargé, si débordant, si complet. Tout y est, du grave au doux, du plaisant au sévère ; tous les genres s'y rencontrent et s'y coudoient, depuis la haute comédie jusqu'à la farce triviale, depuis le drame le plus sanglant jusqu'au vaudeville le plus bouffon ; M. Clairville et M. Gustave Aymard s'y donnent la main. Approchez ; vous trouverez chez nous le rire et les larmes, l'ironie et la fureur, la terreur et la pitié, la gaieté, la tristesse, le désespoir, la folie, la mort, la résurrection *et quædam alia*, au choix ; nous en avons pour tous les goûts, septembre en est garant ; c'est en septembre que l'on prépare sa saison et que l'on renouvelle son magasin.

Le nom d'Alexandre Dumas, d'Alexandre le Grand, brille comme un fanal sur le prospectus de la Gaîté. Ce n'est pas un fanal sauveur, car la Gaîté a bien de la peine à tenir la mer avec *les Mohicans de Paris*. Il a fallu jeter du lest, sacrifier le bagage inutile, couper un certain nombre de tableaux et de scènes, moyennant quoi le navire ne flotte encore qu'avec une extrême difficulté. Le premier soir, il a touché plusieurs fois, et n'a dû son salut qu'au courage et à l'adresse de deux matelots subalternes, qui s'appellent Alexandre et Perrin. Les optimistes assurent qu'il s'est depuis remis à flot, et qu'il court à toute vapeur dans les larges eaux de la fortune. Il court..... il court..... mettons tout au plus qu'il chemine.

Ce n'est pas qu'il n'y ait aucune espèce d'intérêt dans *les Mohicans de Paris*. Une pièce d'Alexandre Dumas est toujours intéressante ; quand il ne sait qu'y mettre pour attirer le public, il s'y met lui-même, et badauds

d'arriver. C'est ce qu'il a encore fait cette fois. Dieu me garde de dire un seul mot qui puisse paraître hostile au plus illustre *amuseur* de ce temps; je m'associe à la reconnaissance que le monde entier lui a vouée; je goûte et goûterai toujours le plaisir que le moindre de ses romans procure aux gens qui s'ennuient ; mais il a écrit à l'Empereur une lettre bien singulière. Les journaux l'ont insérée, colportée, vantée; elle est absurde ! Il est impossible de dire plus d'énormités en plus mauvais langage, et la dernière phrase sur l'exil, la prison et l'Empire est le comble du ridicule. Je vous demande un peu ce que cela peut faire au souverain qui gouverne la France, d'avoir trouvé ou de n'avoir pas trouvé Alexandre Dumas sur son chemin; il n'y a qu'Alexandre Dumas qui s'en préoccupe. Et quel rapport peut avoir cette gasconnade avec le véritable objet de la lettre qui est de demander grâce à la censure, et d'obtenir le rétablissement de quelques tableaux supprimés? La censure est souvent maladroite; mais que dire de M. Alexandre Dumas?

« Nous étions trois, sire, en 1830; Victor Hugo, Lamartine et moi; j'étais et je suis resté le plus grand, *sans en avoir l'air....* » Tel est à peu près le résumé de cette fameuse lettre que nos confrères ont déclarée belle de forme et magnifique d'audace. Elle est sublime de vanité, et son auteur n'a jamais rien écrit de plus parfait en ce genre. Il s'intitule un *vulgarisateur*, comme Arago, comme Humboldt, comme tous ces grands génies de notre siècle, qui ont rendu la science populaire et appelé l'humanité tout entière au partage de leurs découvertes. Il a vulgarisé quoi? *Les trois Mousquetaires* et *Monte-Christo*. C'est beaucoup, j'en conviens, et Dieu sait si nous ne devons pas autant à qui nous amuse qu'à qui nous instruit. Mais en supposant (chose monstrueuse!) que la lecture d'un livre aimable, fût-ce le plus chétif des livres, fasse autant de bien à l'humanité que la *Théorie des Equivalents optiques*, ou du *Magnétisme par rotation*, ce n'est pas encore une raison pour dire orgueilleusement « nous étions trois! » lorsque tout le monde sait qu'ils étaient quatre, cinq, six, une douzaine même, si l'on veut, que nos enfants mettront certainement sur la même ligne qu'Alexandre Dumas. Il fait trop bon marché des Balzac, des Sand, des Vigny, des Mérimée, des Musset, et de quelques autres, qui ont bien dû rire, même dans les enfers, en lisant sa lettre.

Il s'est trompé en l'écrivant, il s'est trompé en la publiant; c'est un de ses jolis enfantillages ordinaires, une naïveté de plus à ajouter à tant d'innocences; mais il s'est trompé aussi (ce qui est plus grave) en faisant d'un médiocre roman un mauvais drame. Celui-ci n'a ni queue ni tête; c'est un panorama de tableaux usés, une série de scènes connues, un défilé d'aventures vieillies? A quoi bon nous jeter une fois de plus dans l'égout parisien, dans cette arrière-boue lutétienne, exploitée avec un si prodigieux succès par Eugène Sue. A quoi bon recommencer *les Mystères de Paris?* Eugène Sue y nageait en pleine eau; c'était sa vocation, son talent; il aimait l'horreur et la représentait dans toute sa fangeuse vérité, comme l'élément où son imagination avait l'habitude de vivre. On dira tout ce qu'on voudra, il y a dans *la Salamandre*, dans *le Juif-Errant*, dans *les Mystères de Paris* des scènes abominables, dont l'abomination a

sa grandeur, des cauchemars splendides révélés au seul Eugène Sue, et que lui seul a su peindre. C'est le Salvator Rosa de la populace, et Victor Hugo, dans *les Misérables*, n'a pu l'égaler. Victor Hugo y a trop mis du sien, trop de sa personne et de sa poésie ; il s'est trop oublié à certains effets de style, où se reconnaît l'artiste théoricien ; comme tableau, il n'a pas su trouver l'équivalent de l'*orgie des matelots* au début de *la Salamandre* ; comme caractère, il n'inventera jamais le Chourineur.

Les Mohicans de Paris sont des nains à côté des *Mystères de Paris* et des *Misérables*. MM. *Gibassier*, *Sac-à-Plâtre*, *Barbillon*, *Vol-au-Vent* et consorts ne me paraîtraient pas dignes de dénouer les cordons des souliers du *Maître d'école*, de *Barbillon Ier*, de *Bras-Rouge*, du *Squelette*, de *Martial* et de quelques autres, si tous ces gens-là avaient des cordons et des souliers ; mais on sait que Barbillon n'a jamais eu que des *philosophes*. M. Alexandre Dumas a forcé son talent pour peindre tous ces *mohicans*-là ; on aime mieux ses mousquetaires.

Le *Rocambole* de MM. Anicet Bourgeois, Ponson du Terrail et Ernest Blum n'est pas fort supérieur aux *Mohicans*, mais il a mieux réussi. Voilà le vicomte Ponson du Terrail lancé au théâtre; et déjà les chiens du Cirque lui avaient porté bonheur. Il nous a servi là un petit salmis de coquins dont vous me direz des nouvelles. Rocambole surtout est un démon ; quand il cherchait Mlle Baccarat pour la poignarder, ses yeux lui sortaient de la tête. Mlle Baccarat est la bonne coquine de la pièce; vous connaissez ce personnage, une fille à pendre et à dépendre, qui consacre sa scélératesse à faire triompher l'innocence ; c'est Mme Laurent qui joue ce rôle. Elle excelle dans ces louves repenties. En cherchant bien, on trouverait peut-être quelques honnêtes gens au fil de la pièce, *rari nantes* ; mais qu'ils sont ennuyeux, et sots, et mal élevés. Vous n'imaginez pas l'air qu'ils prennent quand ils veulent paraître distingués, ce qu'on appelle distingués à l'Ambigu. Il n'y a de vraiment distingué ici que les assassins.

Et de deux drames ! En voici un troisième : *les Flibustiers de la Sonore* à la Porte Saint-Martin. Qui dit *flibustiers* dit Gustave Aymard, et c'est lui en effet qui nous a fourni cette heureuse occasion de sortir du théâtre à deux heures du matin. Le drame est tiré d'un de ses romans, mais il est mieux écrit que tous ses romans ensemble, on voit que M. Amédée Rolland y a mis la main. Le comte de Raousset-Boulbon y a mis davantage, il a prêté sa personne et ses aventures. On n'y a presque rien changé, sinon qu'il s'appelle dans la pièce le comte Horace d'Armancey, et que l'acteur Berton le rend parfaitement ridicule. C'est ce qu'il ne fut jamais, il ne faisait point le coup de fusil avec des gants jaunes ; il ne fouillait point les placers comme Buffon écrivait l'histoire naturelle, avec des manchettes. Pourquoi M. Berton lui donne-t-il des manchettes et des gants? Cet aventurier si intrépide, si héroïque, si original surtout, auquel il n'a manqué que le succès (c'est ce qui a manqué à Catilina pour être César), quelle idée avez-vous d'en faire une espèce de troubadour mélancolique, de Manrico larmoyant poursuivi par un comte de Luna qui s'appelle, pour cette fois, le général Guerrero. Vous l'avez placé entre deux femmes dont l'une, qui n'est point fort innocente, est extrêmement

sympathique, et dont l'autre est à la fois toute ingénuité et tout ennui. Il est fusillé au dénouement, et c'est ce qui s'appelle respecter l'histoire ; il est même mis en chapelle, avec des cierges tout autour de lui qui le font paraître extrêmement pâle ; il va au supplice en habit noir comme s'il allait à la noce, est-ce que c'est de l'histoire aussi ?

S'il faut dire la vérité, tout cet appareil de la fin n'est pas très réjouissant ; on s'attendait à autre chose. Pourquoi tuer votre héros ? Ce n'est pas Raousset, puisque c'est Armancey et vous n'êtes pas tenu d'être aussi exact avec l'un qu'avec l'autre. Nous pensions que ses compagnons allaient le délivrer par quelque joli coup de théâtre. Puisqu'ils parviennent à pénétrer déguisés en moines, jusqu'au lieu de l'exécution et à poignarder ce monstre de Guerrero, il ne leur en coûtait pas beaucoup plus de finir leur besogne et de délivrer cet excellent comte Horace. Ils ne l'ont pas fait, et le public a paru un peu désappointé. Il s'est dédommagé avec les lazzis d'Arthur Bellamy, un nom et un héros d'opéra-comique ; c'est un fils de famille ruiné que la Californie ruine encore davantage, et qu'elle réduirait absolument à rien s'il ne s'engageait à la suite d'Armancey. Jusqu'alors il ne s'était engagé qu'à la suite de Mlle Aldegonde, il n'avait trouvé auprès d'elle que d'amers déboires ; avec le comte il trouve la mort. Frappé d'une balle en pleine poitrine, il tombe et dit : « Je la trouve mauvaise !..... » Son ami, le marquis de Sauves, n'est pas beaucoup plus heureux ; il lui faut, pour manger, prendre une boîte de décrotteur, et cirer un certain nombre de bottes. Bellamy avec son habit boiteux, et le marquis de Sauves avec ses bottes, ont fait un demi-succès à la pièce. Il y a aussi une chanson :

> Voilà comment sont partis
> Les flibustiers de Paris,

avec des mots qui produisent toujours leur effet.

> Dans ces charmants paysages,
> Dans ces forêts, comme partout,
> On rencontre des femmes sauvages
> Qui n' sont pas sauvages du tout.

Je cite de mémoire, et j'écorche un peu cette fine poésie ; mais que les auteurs me le pardonnent en faveur de l'intention. M. Amédée Rolland faisait de meilleurs vers autrefois ; mais M. Gustave Aymard faisait de plus mauvaise prose.

Le Théâtre-Français a donné signe de vie ; il a ouvert ses portes à une comédie philosophique et morale, intitulée *la Volonté*. Ce n'est pas M. Jules Simon qui l'a faite, c'est un jeune poète, nommé M. J. Duboys qui a déjà obtenu des succès au-dessus de son âge. Sa pièce est tout ensemble au-dessus et au-dessous de sa jeunesse. Elle est à la fois trop sérieuse et trop enfantine pour un poète de vingt-cinq ans, trop sérieuse par le sermon qu'elle prêche, trop puérile par les moyens qu'elle emploie. Elle ressemble à un chapitre de la *Morale en action* ; heureusement elle est en vers,



le plus souvent en bons vers, et c'est ce qui nous empêche, en l'écoutant, de trop songer à Berquin. Logeant peu de chose en sa bourse, et dans sa tête ne logeant rien (c'est-à-dire qu'il était, en notre français d'aujourd'hui, totalement dépourvu d'instruction et de ressources), un brave garçon s'en fut trouver un grand banquier. L'autre lui dit : Que sais-tu faire? — Je ne sais rien ou presque rien. — Eh bien apprends, et puis reviens.

Il s'en alla, et puis revint
Cousu d'or, non, mais de science.

On jouerait là-dessus, fort aisément, un petit air de La Fontaine. Il savait l'allemand, l'anglais, la tenue des livres, et le reste. Le grand banquier le prit à son service, et lui donna sa fille en mariage; ce dont la belle ne fut point trop fâchée. Voilà ce que c'est que d'avoir de la volonté et d'apprendre la tenue des livres !

La comédie de M. Duboys est dirigée contre ceux qui n'ont que de bonnes intentions, soutenues par une forte dose de paresse ; contre ces bohémiens impuissants qui n'ont jamais donné que des espérances, gens sans courage et sans foi, jaloux de tout succès, querelleurs de toute renommée, ennemis systématiques de toute gloire. On les connaît, et qui ne les a vus, qui ne les a entendus, peintres, poètes, artistes ou écrivains manqués, médisant, calomniant à tort et à travers, incapables de rien produire que des critiques et des injures, remettant toujours leur œuvre au lendemain, assurant qu'ils seront les grands hommes de l'avenir, bâtissant mille projets sur leur talent problématique et leur réputation conditionnelle, prenant pour devise ce ridicule *si je voulais*, avec lequel on ne veut rien et on ne fait rien, bavards forcenés, hâbleurs émérites, incorrigibles fainéants ! L'auteur de *la Volonté* leur a lancé ses plus beaux vers et ses plus meurtrières tirades.

J'aime l'artiste, au monde il est essentiel,
La terre est en exil, de lui dépossédée,
Qu'il modèle le marbre ou cisèle l'idée,
Qu'il défende le bien ou lutte pour le beau,
Qu'il construise un hôtel ou le fût d'un tombeau,
Il est partout, au seuil, au terme de la vie.
Il détient la lumière au ciel jadis ravie,
Sur tout problème utile il jette sa clarté,
Et c'est lui le flambeau de notre obscurité.....
Celui-là, qui le nie? — Aucun. Qui le dédaigne?....
Sa flamme a trop d'ardeur pour qu'un souffle l'éteigne.
Si quelque fou tentait de nier sa mission,
Il serait aussitôt aveuglé d'un rayon !
Mais l'autre, le petit pied-plat, pédant et bête,
Qui voudrait usurper ce grand nom de poète ;
Ce fruit sec avocat, ce fruit sec médecin,
Qui, n'ayant pu soigner la gourme ou le farcin,
Se dit : « Soyons artiste. » et trouve plus facile
De tourner un sonnet que de purger en ville,
— D'autant plus dédaigné qu'il se tient en haut prix.
En effet, celui-là n'a droit qu'à nos mépris ;



Plus il veut viser haut, plus sa honte est accrue,
Et tout homme sensé, le voyant dans la rue,
Doit penser en dépit de tous ses embarras :
— « Son métier? c'est celui de ceux qui n'en ont pas! »

Pourquoi faut-il que ce ne soient que des tirades et des vers? Des théories sans action ne vont point au but, ou du moins ne le touchent pas utilement. Ce sont balles de liége qui frappent la cible sans l'entamer. Où est d'ailleurs la comédie, dans cette déclamation éloquente? Il faut un lièvre pour faire un civet, et un sujet comique pour faire une comédie. La volonté est une des trois facultés de l'âme, et n'est pas un des mille éléments du rire. On ne riait pas, je vous le jure, quand ce bon M. Damiron en parlait à la Sorbonne!

Il y a quelque analogie entre cette *Volonté* et *les Plumes du Paon*, que M. Louis Leroy vient de donner à l'Odéon. La première de ces deux pièces est pour les paresseux, la seconde pour les plagiaires :

Un paon muait : un geai prit son plumage,
Puis après se l'accommoda;
Puis parmi d'autres paons tout fier se panada,
Croyant être un beau personnage.
Quelqu'un le reconnu : il se vit bafoué,
Berné, sifflé, joué.
....
Il est beaucoup de geais à deux pieds comme lui,
Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui,
Et que l'on nomme plagiaires.....
Je me tais et ne veux leur causer nul ennui.
Ce ne sont pas là mes affaires.

M. Louis Leroy a mis en comédie la fable de La Fontaine; mais son geai est invraisemblable. Ce geai s'appelle M. Delahaye, et il achète pour douze cents francs les plumes, ou du moins la plume d'un auteur dramatique nommé Paul Gérard. Celui-ci mue en sa faveur d'une comédie qu'il a faite et qui va aux étoiles. Voilà notre pauvre Gérard bien attrapé : il aime une héritière, fille d'un père qui ne la veut donner qu'à l'auteur d'une belle comédie. L'auteur, c'est Delahaye, et puisqu'il a fait la comédie, il aura la fille. Gérard a trop d'honneur pour souffler mot de la supercherie; mais il a un ami complaisant qui se charge de tout révéler; sur quoi l'on met Delahaye à la porte, et Camille épouse celui qu'elle aime aux grands applaudissements de la galerie. Il y a dans cette comédie de l'entrain, de la verve, et même de l'esprit. C'est plus qu'il n'en faut pour faire passer beaucoup de choses impossibles. Les bureaux du journal *le Perroquet* ont contribué au succès; nous aimons toujours ce spectacle de nos misères bien qu'il nous ait été étalé vingt fois par les Champfleury et les Murger. Voilà M. Louis Leroy au-dessus de ces misères-là, et il peut désormais faire claquer son fouet tout comme un autre. La réussite des *Relais* et des *Plumes du Paon* lui assurent assez d'indépendance pour qu'il se corrige de certains défauts de jeunesse; il y a, si j'ose le dire, un excès de brio dans sa pièce; c'est un peu bruyant et étourdissant, comme

qui dirait un bruit perpétuel de grelots et de postillons, une sorte de course à l'esprit. C'est à merveille, mais le meilleur esprit est encore celui après lequel on ne court point.

Il faut mentionner encore une petite comédie à l'Odéon, *Une Défaite avant la victoire*, genre Louis XV. L'auteur s'appelle M. d'Antoine; la pièce est un peu décousue; c'est le premier *péché de M. d'Antoine.*

Au Vaudeville, quatre pièces : *le Florentin* de La Fontaine, *le Devin de village* de J.-J. Rousseau, *le 24 Février* de Zacharias Werner, *Pierrot posthume* de M. Théophile Gautier; voilà un singulier mélange. *Le Florentin* de La Fontaine est tout simplement de Champmeslé; du moins, tous nos confrères l'ont répété à l'envi cette semaine. A les en croire, La Fontaine s'est contenté de retoucher quelques vers, payant ainsi au mari les complaisances de sa femme. Il en a retouché beaucoup, si je ne me trompe, et la plupart sont de lui; c'est son air, son accent, sa tournure; au demeurant, une petite comédie glaciale. Est-il possible que cette adorable Champmeslé, qui inspirait si bien Racine, ait si mal inspiré La Fontaine? Singulier effet de son amour, qui faisait ou défaisait les poètes, suivant le cas; la poésie de Racine rayonnait, celle de La Fontaine s'éteignait sous le même regard. L'un trouvait, dans la Champmeslé, une muse; l'autre n'y voyait qu'une femme; lequel avait raison?

Le Devin de village reste une jolie chose, *quoi qu'on die.* Colin et Collette firent le bonheur de Mme de Pompadour; et le roi Louis XV chanta leurs chansons avec la voix la plus fausse de son royaume; cela vaut qu'on y regarde. N'est-il pas très piquant de voir l'auteur d'*Emile* s'oublier à cette bergerie de Watteau? Lui, le créateur de la vraie nature, le fondateur du paysage en France, il cultiva un instant les rubans et les pompons, il leur sacrifia ses pervenches, et la cour d'applaudir. *Le Devin de village* fut reçu avec enthousiasme; on y vanta surtout la richesse des accompagnements..... Nous avons fait du chemin depuis!

Je ne dirai rien du *24 Février* de Zacharie Werner. C'est un drame lugubre, bien qu'il n'ait rien de commun avec la révolution de 1848. Un fils qui tue son père et qui est tué à son tour par son enfant; la fatalité quittant les demi-dieux helléniques, pour s'appesantir sur une petite famille allemande; les Œdipe et les Oreste devenant Kuntz ou Müller; les palais de Thèbes remplacés par un chalet suisse ou une cabane de la Forêt-Noire; le saut est trop grand, et l'on se trouve dépaysé. Il faut lire toutefois ce *24 Février*, ne fût-ce que pour mesurer la distance qui sépare l'art germanique de l'art grec, et Sophocle de Zacharie Werner. L'horreur, dans le poète allemand, paraît moins solennelle et majestueuse; ce n'est plus l'épouvante sacrée des crimes antiques, mais c'est encore un beau frisson.

Le *Pierrot posthume* de M. Théophile Gautier a réussi à souhait. Il a rendu un semblant de gaieté à cette petite fête qui en manquait malgré ses quatre pièces. Sans *Pierrot posthume*, on n'eût pas ri de la soirée; c'est la vérité, quoique tout le monde l'ait dit; et ce serait un mensonge, que tout le monde l'eût dit encore : Théophile Gautier n'a que des amis!

Les auteurs de la *Liberté des Théâtres*, MM. Cogniard et Clairville ont

intitulé eux-mêmes cette folie un *salmigondis* en six actes et quatorze tableaux. Le *salmigondis* est un genre nouveau, qui a succédé au vaudeville et qu'on cultive particulièrement aux Variétés. Il a été créé par des Français nés malins, et il est applaudi par des Français nés badauds, à la barbe de la tragédie et du drame. Une folie, une absurdité, cette *Liberté des Théâtres*, et pourtant je ne voudrais pas vous dire qu'on n'y rit point. C'est si riant, la bêtise ! Sans compter une scène un peu outrée, un peu chargée, mais qui, légèrement adoucie, deviendrait excellente partout, et où M. Clairville (qui le croirait?) se rapproche à son insu d'Aristophane. C'est la scène où Mlle..... Mlle..... (ma foi ! je n'ai jamais bien su son nom), transformée tout à coup en commissaire-priseur, met à l'encan tous les acteurs et toutes les actrices de Paris. Deux directeurs de théâtre se les disputent, MM. Carcasson et Gros-Poulot ; mais ce n'est pas pour eux, c'est trop cher, et chaque fois que Carcasson voit comédiens et comédiennes lui échapper ainsi : « Ça m'est égal, dit-il, ce n'est pas Gros-Poulot qui l'a ! » La haute comédie n'a pas de mots plus profonds !

Nous en avons donc fini de cet entassement de pièces, de cet amas d'œuvres de toute dimension et de toute valeur. Nous avons terminé cet inventaire énorme. Des écrivains, des hommes d'esprit, des hommes de talent ont sué là-dessus, y ont mis leur travail, leur espérance et leur orgueil. Qu'en restera-t-il dans un an, dans six mois, dans six semaines ? Quelle idée survivra, surnagera de cette masse d'idées? Laquelle de ces créations a été fécondée du souffle vital? Quelle essence subtile et précieuse, émanée de toutes ces œuvres, se mêlera à l'air que nos esprits respirent? Quelles miettes de cette table somptueuse mériteront d'être recueillies et d'entrer dans notre pain quotidien ? A. CLAVEAU.

CHRONIQUE POLITIQUE

11 septembre 1864.

Il ne s'en est guère fallu que les conférences de Vienne n'aient abouti au même résultat que celles de Londres, et que la date fatale du 15 septembre, fixée pour l'expiration de l'armistice, n'ait amené une seconde reprise des hostilités. D'après les instructions de M. de Bluhme, le plénipotentiaire danois, M. de Quaade, devait insister avec énergie auprès des alliés pour obtenir en faveur du Danemark la conservation de quelques parcelles de territoire sur la frontière du Schleswig. On sait que l'inflexibilité des vainqueurs a mis à néant de ce côté les dernières espérances du Danemark. Sur toutes les questions territoriales, le cabinet de Copenhague a dû souscrire aux volontés de la Prusse et de l'Autriche. Malgré la protestation du Rigsraad, malgré toutes les menées du parti de l'Eider pour exciter des séditions populaires contre le gouvernement dans cette circonstance, le roi Christian a consenti à l'abandon sans retour des duchés et de leurs dépendances. C'était un sacrifice nécessaire à la consécration de ce grand principe des nationalités, auquel la politique moderne est désormais condamnée à subordonner ses maximes, et tout en réservant notre appréciation relativement aux destinées que l'ambition prussienne pourrait imposer bientôt aux populations soustraites à la domination du Danemark, la nécessité même de la séparation des duchés a dû, jusqu'à un certain point, légitimer, aux yeux de l'Europe occidentale, la rigueur déployée par les cabinets de Vienne et de Berlin, pour faire passer irrévocablement cette séparation dans l'ordre des faits accomplis. Mais lorsqu'il s'est agi de payer les frais de la guerre, le Danemark, épuisé par ses armements, appauvri par la perte de ses deux provinces les plus riches, réduit d'un tiers en population, a vivement protesté contre les exigences des plénipotentiaires alliés, qui prétendaient d'abord imposer à lui seul toutes les charges de la campagne ; il a exposé et son impuissance absolue à réaliser les fonds de l'énorme indemnité mise exclusivement à sa charge, et l'injustice qu'il y aurait à ne pas faire entrer au moins pour une partie dans le payement des dépenses de l'expédition austro-prussienne, ceux au profit desquels elle a été entreprise et qui doivent en re-

cueillir le bénéfice. Donc ce serait, soit à la Confédération germanique, soit aux duchés eux-mêmes que la Prusse et l'Autriche devraient demander le remboursement de tout ou partie de leurs avances. Assurément, cette théorie sur les conséquences financières des événements que l'intervention étrangère a amenés dans le Danemark depuis un an, quoique peu conforme à l'antique et impitoyable droit de la guerre sera admise par tous ceux qui pensent qu'aujourd'hui la raison du plus fort ne saurait plus dispenser les vainqueurs d'humanité et de justice envers les vaincus. L'Autriche en particulier aurait pu se souvenir, à cette occasion, de la générosité de la France après la guerre d'Italie. Mais il faut avouer aussi que, pour admettre les réclamations du Danemark, les deux grandes puissances allemandes devront accepter vis-à-vis des duchés ou de la Confédération, une situation également fausse. Est-ce moi, pourra dire la Confédération, qui vous ai priées de substituer votre action à la mienne, de retenir nos contingents inactifs à la frontière holsteinoise, de chasser les troupes hanovriennes de Rendsbourg, et de signer à Vienne les préliminaires de la paix sans me faire l'honneur de me consulter, même pour la forme? Ma position vis-à-vis de vous est celle d'un plaideur vis-à-vis d'un avocat d'office : vous n'avez point d'honoraires à réclamer. Quant aux duchés, n'ont-ils pas eu à supporter, pendant toute la durée de la guerre, l'onéreux entretien de leurs libérateurs; n'ont-ils pas été foulés et pressurés comme provinces conquises, ruinés par les réquisitions militaires, par le blocus de leurs ports, par le ravage de leurs champs et l'incendie de leurs villages? Le jour où les commissaires de la Prusse et de l'Autriche viendraient prélever sur eux l'indemnité de guerre, ne seraient-ils pas fondés à répondre : Nous avons largement payé notre part en nourrissant vos armées, maintenant adressez-vous ailleurs? C'est ainsi que, pour avoir dénaturé au profit des vues ambitieuses de leurs gouvernements une guerre de nationalité, M. de Bismark et M. de Rechberg ne peuvent, aujourd'hui, en liquider les dépenses sans un nouvel abus de force, soit envers le Danemark, soit envers leurs propres clients.

Mais comme, envers ceux-ci, il ne faut user qu'à la dernière extrémité des procédés rigoureux, vu la disposition actuelle des esprits en Allemagne, les plénipotentiaires de Berlin et de Vienne ont d'abord opposé, aux réclamations danoises l'inexorable *væ victis*. Il s'en est suivi une interruption momentanée des conférences dont toute l'Europe s'est alarmée. On s'est ému de l'opiniâtre résistance des représentants du Danemark au règlement des questions financières, et on y a voulu voir une tactique pour traîner les choses en longueur et éviter la conclusion d'une paix ruineuse, dans l'espoir d'un prochain et puissant secours étranger. La princesse Dagmar, dernière fille du roi Christian, a paru un instant prédestinée à devenir une Esther pour son pays. Le voyage du prince Humbert à Copenhague a été interprété comme le symptôme assuré d'une alliance matrimoniale avec la maison régnante d'Italie ; mais cette conjecture ne s'étant pas réalisée, on a bientôt appris que le grand-duc Nicolas, héritier présomptif de l'empereur Alexandre II, allait, à son tour, prochainement arriver à Copenhague, et qu'il venait épouser la prin-

cesse danoise. Ce bruit, d'abord vague, n'a pas tardé à prendre de la consistance, et aujourd'hui, le projet de ce mariage paraît être parfaitement arrêté. Presque en même temps, le prince et la princesse de Galles ont débarqué à Elseneur, et cette visite a été interprétée comme l'indice d'un revirement de la politique du cabinet de Saint-James qui, renonçant à sa longue inaction, se serait enfin décidé à intervenir au dernier moment en faveur de son allié.

Il est très admissible que le roi Christian, dans l'intérêt de sa couronne et de sa dynastie, ait en effet songé à se jeter dans les bras de la Russie ; mais cette alliance, utile seulement à la maison régnante, serait tellement funeste à la nation danoise, et rencontrerait une si vive opposition de la part de l'Allemagne et de l'Angleterre, dont elle menacerait les plus chers intérêts, que nous doutons fort qu'elle s'accomplisse jamais. Le Danemark, inféodé à la politique russe, serait promptement absorbé, et perdrait bientôt jusqu'au souvenir de sa nationalité. La *Revue* a développé, dans son dernier numéro, les raisons puissantes qui l'appellent à se rattacher à la grande union scandinave, dans laquelle il est assuré de trouver satisfaction pour tous ses intérêts, et de voir grandir sa prospérité matérielle et son importance politique. L'Allemagne ne verrait pas sans ombrage l'influence moscovite s'étendre jusqu'à sa frontière, après avoir contourné la Prusse, son unique rempart, et enfin l'Angleterre, qui prétend rester toujours maîtresse de la Baltique, serait assurément offusquée de rencontrer un jour les escadres russes dans les ports du Jutland et des îles danoises. Ces motifs réunis nous portent à croire que l'union projetée, si elle se réalise, ainsi qu'il y a maintenant toute apparence, restera une simple alliance de famille, et n'aura pas pour effet d'asservir le Danemark à la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg. D'autre part, il n'est guère possible de supposer que la visite du prince de Galles à son beau-père présage pour le Danemark une assistance efficace de la part de l'Angleterre, car depuis la mise en circulation de ce bruit, toutes les correspondances de Londres nous ont appris que le voyage du prince avait eu lieu contre la volonté de la reine, et malgré les vives représentations de lord Palmerston, qui reste obstinément fidèle à sa politique de non-intervention.

Le démembrement du royaume de Danemark s'accomplira donc, malgré les rumeurs propagées au dernier moment pour en reculer l'échéance. Il est à croire, cependant, que ces rumeurs n'ont pas été sans exercer une certaine influence à Vienne, et qu'elles ont contribué à la reprise des conférences et à l'adoucissement des conditions de la paix : les journaux officiels de Vienne et de Berlin se sont empressés d'annoncer que les alliés, prenant en considération les malheurs du Danemark, la diminution de ses ressources et les dommages causés à son commerce, étaient disposés à lui faire, dans le règlement des questions financières, toutes les concessions compatibles avec l'équité. M. de Bismark avait d'abord prétendu mettre au nombre des indemnités exigibles, non-seulement les sommes représentant la dette danoise à l'égard des duchés, mais encore une partie de l'actif du budget du royaume, et entre autres, le recouvrement

des annuités dues au Trésor de Copenhague pour le rachat des péages du Sund. L'un des plénipotentiaires danois avait répondu à cette demande exorbitante : « Arrachez-nous la peau ; car que peut-il nous arriver de pire que de signer de bon gré, *à priori*, une banqueroute inévitable ? Dans ces circonstances, il vaut mieux pour nous continuer la guerre à toute extrémité. Au moins, il nous restera quelques chances, et nous aurons pour nous les sympathies de l'Europe. » Un autre, faisant allusion à l'Autriche, avait dit que le Danemark était habitué à des finances réglées et ne pouvait pas vivre de crédit, comme certaines grandes puissances. De telles paroles n'étaient guère diplomatiques et c'est à la suite de la séance où elles avaient été prononcées qu'avait commencé l'interruption des conférences. Il est vraisemblable que leur reprise a été amenée par la renonciation de la Prusse et de l'Autriche au partage de l'actif. A la date où nous écrivons, tout marche vers une paix certaine : la sous-commission chargée de la délimitation des frontières entre le Schleswig et le Jutland a terminé son œuvre et est en voyage pour aller rectifier son travail sur le terrain ; la commission qui règle les questions financières a presque terminé, et son rapport doit être présenté sous quelques jours aux plénipotentiaires par M. de Scheele-Plessen. Cependant, il est douteux que la paix puisse être signée avant le 15 septembre, et une prorogation de l'armistice deviendra probablement nécessaire.

Mais la querelle des deux puissances allemandes avec le Danemark une fois terminée, restera à résoudre une question autrement délicate et compliquée, celle de l'attribution des duchés et du régime à établir dans les provinces incorporées à la Confédération. Entre les deux prétendants au trône du Schleswig-Holstein, le duc d'Augustenbourg et le grand-duc d'Oldenbourg, le choix ne saurait être douteux, si l'on ne consulte que le bon droit. Le vœu des populations du Holstein et du Schleswig, les préférences de l'Allemagne, le droit d'hérédité, tout plaide en faveur du duc d'Augustenbourg. Le vote des divers ordres de la population lui est acquis, et sur vingt-trois universités allemandes qu'il a consultées relativement à la légitimité de ses prétentions, vingt ont conclu affirmativement, et trois seulement ont éprouvé des doutes et laissé la question indécise. La Diète de Francfort, arbitre suprême entre les deux concurrents, est déjà saisie du mémoire rédigé en faveur de la candidature du duc. Ce mémoire, qui est plutôt un volume qu'un document diplomatique, s'appuie sur une interminable série de pièces historiques, dont la plus ancienne remonte à 1564. Mais le duc d'Oldenbourg n'ayant pas encore produit son mémoire, l'instruction de ce difficile procès n'a pu commencer jusqu'à présent. On doit présumer qu'elle sera longue, grâce à l'esprit formaliste des jurisconsultes allemands, aux formes peu expéditives de leur procédure, grâce surtout au peu d'empressement de la Prusse à faire cesser un régime provisoire, qui a déjà soulevé tant de récriminations dans les duchés, mais qui lui permet de préparer à son aise la réussite des projets de protectorat exclusif et même d'empiétement territorial dont elle a été soupçonnée dès le début des hostilités, et que les manières dictatoriales de son général en chef ont paru confirmer depuis. L'Autriche,

il est vrai, dont l'assentiment serait indispensable, ne paraît guère disposée à permettre un agrandissement quelconque de la Prusse dans le nord de l'Allemagne. M. de Bismark avait espéré, disent les feuilles autrichiennes, que le cabinet de Vienne ne s'opposerait pas aux annexions convoitées par celui de Berlin du côté des duchés, pourvu que la Prusse consentît à garantir à l'Autriche la conservation de ses provinces non allemandes. Des ouvertures dans ce sens auraient même été faites par M. de Bismark à M. de Rechberg. Mais ce dernier, au grand désappointement du ministre prussien, aurait toujours fait la sourde oreille et ne voudrait point acheter à ce prix la garantie désirée par l'Autriche. M. de Rechberg n'a pas oublié la guerre d'Italie, et la calme indifférence avec laquelle on vit à Berlin l'Autriche dépossédée de la Lombardie. Le gouvernement autrichien, le plus positif des gouvernements, exige un gage plus solide qu'une promesse que la Prusse ne se ferait pas scrupule d'oublier une fois maîtresse des positions qu'elle convoite. Si la Prusse consentait à lui restituer la Silésie qu'il n'a pas cessé de regretter depuis que cette belle province lui a été arrachée par Frédéric II, peut-être parviendrait-on à s'entendre. Mais la Prusse ne tient pas moins à conserver sa conquête que l'Autriche à la recouvrer. Il est plus que douteux qu'un accord amiable puisse jamais s'établir sur ce point entre les deux puissances. Tout cela est fort heureux pour les duchés, qui trouvent dans le dissentiment de leurs libérateurs la meilleure garantie de leur future indépendance ; la Diète germanique, que la Prusse et l'Autriche s'étudient à réduire de plus en plus au rôle insignifiant d'une assemblée purement consultative, ne doit pas voir ce désaccord d'un œil moins satisfait. Les préliminaires du traité de paix viennent d'être communiqués officiellement aux gouvernements de France et d'Angleterre, et cette circonstance a fourni au cabinet des Tuileries une nouvelle occasion de protester en faveur du droit des nationalités, dont il est en Europe le plus fidèle et le plus sûr champion : il a exprimé le désir qu'avant d'arrêter irrévocablement la délimitation des nouvelles frontières du Danemark, la conférence de Vienne consultât le vœu des populations du Nord-Schleswig. Le cabinet de Londres a fait la même réponse ; mais sa dépêche, conçue d'ailleurs en termes assez violents, aurait été accueillie presque ironiquement par M. de Bismark. On n'a pas oublié à Berlin que, dans une des réunions de la conférence de Londres, la Prusse ayant mis en avant la proposition de faire voter les populations du Schleswig sur la question de délimitation, cette proposition ne trouva pas d'adversaires plus énergiques que les représentants du gouvernement anglais. M. de Bismark n'a pas manqué de faire ressortir cette contradiction dans une note où, rappelant au cabinet britannique ses résistances d'autrefois, il raille avec bonheur le noble personnage qui dirige les affaires étrangères de la Grande-Bretagne.

Il y a longtemps déjà que l'Autriche cherche à entrer dans le Zollwerein dont la Prusse l'a jusqu'à présent obstinément exclue. L'assistance qu'elle a prêtée à sa rivale dans la guerre contre le Danemark lui a fourni une excellente occasion de vaincre la résistance du cabinet de

Berlin. On sait que le Zollwerein doit être reconstitué sur de nouvelles bases à partir du 1er janvier 1866, et que la Prusse ayant conclu le 2 août 1862 un traité de commerce avec la France, a déclaré qu'elle n'admettrait dans la nouvelle association douanière de l'Allemagne que ceux des Etats faisant partie du Zollwerein actuel qui auraient adhéré avant le 1er octobre prochain aux conditions du traité avec la France. Jusqu'à ce jour, quatre Etats seulement sur les vingt-huit qui composent le Zollwerein, avaient refusé leur adhésion. Ces Etats sont la Bavière, le Wurtemberg, la Hesse Darmstadt et le Nassau. L'opposition de ces quatre dissidents, de tout temps asservis à l'influence politique de l'Autriche, était surtout déterminée par l'exclusion du Zollwerein maintenue contre cette puissance. La Prusse ayant enfin accédé au désir de son alliée, la résistance des Etats clients de l'Autriche n'a plus aucune raison d'être, et déjà la Chambre des députés de Hesse Darmstadt vient d'inviter le gouvernement à adhérer avant le 1er octobre. Il est à présumer que cet exemple sera suivi par les trois derniers dissidents, et que les conférences qui doivent s'ouvrir en ce moment à Berlin pour déterminer les nouvelles frontières du Zollwerein reconstitué et les conditions d'admission de l'Autriche, parviendront à concilier les divers intérêts en présence. La principale difficulté de cette affaire consiste dans la modification demandée par l'Autriche de l'art. 31 du traité avec la France. Cet article stipule que la France devra jouir des avantages que la Prusse et le Zollwerein reconstitué accorderaient aux nations les plus favorisées. Des avantages réciproques sont assurés par la France à la Prusse et au Zollwerein. Cette clause favorise également les intérêts des deux parties contractantes, car les produits de la France ne sont pas les mêmes que ceux de la Prusse et de l'Allemagne du Nord où nos soieries et nos vins trouveront, grâce au traité de commerce, un facile écoulement et un placement avantageux, tandis que l'association douanière nous enverra les cuirs, les laines et les métaux dont nous manquons et qui abondent dans les contrées que l'Union embrasse. Mais la plupart de nos produits d'exportation existent en Autriche. Comme la France, elle possède des vignobles et fabrique des soieries. Il faut donc s'attendre à une concurrence active de sa part le jour où les bénéfices de l'art. 31 lui seront accordés. Assurément la France, après avoir hautement reconnu et consacré dans ses relations de commerce les féconds principes du libre échange, ne saurait blâmer une nation étrangère de vouloir entrer dans la même voie ni se refuser aux transactions nécessaires pour admettre l'Autriche au partage des priviléges que lui assure son traité avec la Prusse et le Zollwerein. Mais, si, comme l'ont fait craindre récemment certaines insinuations des journaux allemands et notamment de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, il s'agissait de modifier l'art. 31, non dans le sens d'une admission des produits autrichiens aux mêmes conditions que les produits français, mais en vue d'accorder à l'Autriche des avantages dont la France serait exclue, il n'est pas douteux que la France refusât nettement d'y souscrire et ne rappelât énergiquement la Prusse au respect de ses engagements. Cette dernière puissance a du reste autant, sinon plus,

d'intérêt que la France elle-même à n'admettre l'Autriche dans le Zollwerein qu'en lui imposant l'acceptation de toutes les conditions du traité français. Son commerce d'exportation n'a pour ainsi dire rien à faire en Autriche, où l'on rencontre en abondance toutes les matières premières qu'elle nous expédie en si grande quantité. Aussi, n'admet-on pas généralement que les négociations douanières qui vont s'ouvrir entre l'Autriche et la Prusse puissent avoir d'autre point de départ et d'autre base, du côté de la Prusse, que la position commerciale obtenue par le traité franco-prussien, position qu'il est impossible à la Prusse d'abandonner, et que le cabinet de Berlin, quel que puisse être son désir de satisfaire l'Autriche, ne songe pas à sacrifier. Il est donc incontestable ou que les conférences de Berlin consacreront expressément tous les droits acquis par le traité du 2 août 1862, ou qu'elles n'aboutiront pas.

Au moment où l'Allemagne commençait à se remettre de ses émotions belliqueuses, et cherchait avec tant d'efforts des garanties de paix et de stabilité intérieure, l'échauffourée inattendue de Genève a failli mettre à feu la Suisse entière, et désunir la seule confédération qui ne soit pas en discorde aujourd'hui. Il s'agissait de l'élection d'un membre du conseil d'Etat de Genève. Le parti radical se croyait d'autant plus assuré de la victoire que sa parfaite homogénéité lui permet de voter avec un ensemble et une discipline à laquelle le parti conservateur, divisé en vingt fractions, n'a jamais pu s'astreindre; aussi proclamait-on d'avance l'élection du candidat radical, M. James Fazy, homme considérable par le rôle qu'il a joué dans tous les événements dont la Suisse a été le théâtre depuis 1846, et la part qu'il a eue dans le grand mouvement d'émancipation qui de la Suisse a gagné l'Italie, puis la France, produit la révolution de 1848, et changé ensuite progressivement la situation politique, intérieure et extérieure de tous les Etats européens. Depuis cette époque, M. Fazy a toujours fait partie du conseil d'Etat, et sa réélection ne semblait pas douteuse. Cependant le résultat a trompé toutes les prévisions. Une entente sur laquelle on était loin de compter s'est établie entre les différentes nuances du parti conservateur, et son candidat, M. Chénevière, a été élu par une majorité de plus de 300 voix. Exaspérée par cet échec, la majorité du bureau électoral de Genève, composée de radicaux, n'a pas reculé devant une illégalité flagrante, et a annulé le vote sans aucun motif. La nouvelle de cet acte arbitraire s'est aussitôt répandue dans la ville, les électeurs de M. Chenevière se sont réunis en grand nombre, et une longue colonne de pétitionnaires s'est dirigée vers le conseil d'Etat, pour protester contre la décision du bureau électoral. Mais après avoir recouru à l'illégalité, les radicaux ne devaient pas reculer devant la violence. Arrivée à l'extrémité d'une rue, la colonne des conservateurs a donné dans une embuscade préparée contre elle par les radicaux, et a laissé sur le pavé plusieurs morts et un assez grand nombre de blessés. On sait ce qui arrive toujours en pareille circonstance, on court à l'arsenal, on envahit les boutiques d'armuriers, on se barricade; les deux partis vont en venir aux mains, et ensanglanter Genève si calme d'ordinaire, et que les touristes étrangers, très nombreux à cette époque de l'année, désertent

déjà avec effroi. Dans cette crise, le conseil fédéral informé des événements a agi avec une décision et une promptitude qu'on ne saurait trop louer. Deux bataillons de la milice, et une batterie d'artillerie ont rétabli l'ordre et fait un grand nombre d'arrestations parmi les agitateurs. Deux commissaires fédéraux, MM. Fornerod et Duplan-Veillon, ont commencé aussitôt une enquête sur les événements, et le conseil fédéral a cassé la décision du bureau électoral qui annulait l'élection de M. Chenevière. Appelé par M. Duplan à comparaître devant lui pour expliquer son rôle dans ces tristes circonstances, M. James Fazy a cru plus prudent de quitter précipitamment Genève et de se réfugier à la frontière, sous prétexte que sa vie était menacée. Cependant, il a depuis publié une lettre où il essaye péniblement de justifier sa conduite et de dégager sa responsabilité personnelle. Mais cette excuse tardive et mal étayée n'a pu détruire la mauvaise impression causée par son refus de fournir au commissaire fédéral les explications qu'il lui demandait. Le souvenir de cette affaire nuira certainement à la réputation de M. James Fazy, et le parti radical, qui proteste en toute occasion de son respect pour la constitution fédérale et pour le suffrage populaire, vient de donner à ses principes un démenti qui n'est guère propre à lui faire gagner du terrain dans les futures élections, et dont son influence politique aura certainement à souffrir.

Le calme, du reste, ne devait pas être troublé en Suisse par la courte émeute de Genève; depuis un mois environ, le vent tourne singulièrement à la paix, aussi bien dans le nouveau que dans l'ancien monde. La situation n'est plus aussi tendue entre le Pérou et l'Espagne, à propos de l'occupation des îles Chinchas, et le cabinet de Madrid paraît aujourd'hui disposé à des concessions qui probablement faciliteront un rapprochement. Il est vraisemblable que l'Espagne renoncera à sequestrer les îles plus longtemps, mais qu'elle partagera avec le gouvernement péruvien le monopole de l'exploitation du guano. Ce partage constitue, d'ailleurs, pour l'Espagne un bénéfice annuel assez important pour qu'elle n'ait pas à regretter son coup de main. Le Mexique accueille son nouvel empereur et applaudit à ses proclamations avec un enthousiasme dont la presse américaine rend elle-même témoignage. Les juaristes relégués dans les deux ou trois provinces les plus reculées et les moins peuplées de l'empire, réduits pour vivre à des subsides étrangers qui diminuent chaque jour, et que l'occupation, par notre escadre, des quelques ports qu'ils possèdent encore, empêchera bientôt entièrement d'arriver, ne prolongent plus qu'une résistance dont le terme est presque maintenant fixé d'avance. L'entière pacification du pays peut donc être, dès aujourd'hui, considérée comme un fait accompli. L'armée de l'empereur Maximilien se recrute malgré la mauvaise humeur qu'en témoignent les partis qui, depuis deux ans, ont mis tout en œuvre pour jeter le discrédit sur notre expédition, et malgré les difficultés et les entraves que l'opposition a essayé de créer au recrutement en Belgique dans une des dernières séances de la Chambre des représentants. Enfin, le parti de la paix gagne chaque jour du terrain dans l'Ohio, dans le Maine, dans l'Illinois; la réé-

lection de M. Lincoln devient de plus en plus problématique, et il se pourrait bien que, malgré le démenti donné par le gouvernement fédéral à la nouvelle prématurée qui avait couru de négociations pacifiques confiées à MM. Clay et Holcomb pour le Sud, et Greeley pour le Nord, le mois de novembre vît suspendre les hostilités entre les unionistes et leurs adversaires, et que le mois de mars apportât la paix définitive.

L'insuccès de la dernière campagne des généraux nordistes a certainement contribué pour beaucoup à propager dans l'Union les idées de paix qui circulent aujourd'hui, et à multiplier les meetings où l'on réclame la paix avec une hardiesse qui eût été réprimée comme séditieuse, il y a quelques mois. Malgré la confusion qui règne dans les renseignements qui nous sont adressés du théâtre de la guerre, et la contradiction que l'on remarque entre ces renseignements émanés tour à tour de sources fort différentes, il ressort clairement de leur ensemble que les fédéraux ont échoué jusqu'à présent dans la plupart de leurs siéges, que deux de leurs armées se trouvent dans une situation inquiétante, et que le Nord est envahi à son tour. Si le commodore Farragut a réussi à forcer les passes de Mobile et à capturer le *Tennessée*, ce formidable bélier qui a tenu tête pendant un moment à toute la flotte fédérale, le corps d'armée qu'il a débarqué est trop faible pour emporter les fortifications de la ville aujourd'hui défendue par le général Maury, qui n'est autre que le lieutenant Maury, bien connu en Europe par ses remarquables travaux sur les courants de la mer. Une dépêche reçue hier annonce à la vérité la reddition du fort Morgan; mais il n'est pas certain que ce succès partiel amène la chute de Mobile. Sherman a perdu beaucoup de temps et d'hommes devant Atlanta, dont la résistance en se prolongeant pouvait compromettre singulièrement son armée perdue en plein pays ennemi, et coupée de toutes ses communications avec les forces du Nord. Le hardi général a enfin réussi, dit-on, à s'emparer de la ville : il ne faut pas oublier toutefois que cette dépêche vient de New-York. D'un autre côté, Grant a beau multiplier les attaques contre Petersburg et Richmond, ses efforts ne réussissent qu'à faire tuer beaucoup de monde sans résultat. Dernièrement, apprenant que Lee avait envoyé de Pétersburg et de Richmond des renforts considérables à Hood et à Early, il a tenté contre la capitale confédérée un coup de main où il a sacrifié 8 à 10,000 hommes, et après lequel il lui a fallu retourner affaibli dans ses premières positions. Il est vrai que, peu de jours après, il a réussi à s'établir sur le chemin de fer de Weldon, et qu'il a pu ainsi intercepter les communications entre Pétersburg et Richmond; mais les confédérés viennent de le chasser en partie de cette position importante, et concentrent en ce moment tous leurs efforts pour achever de la reconquérir. La vigilance de Lee a pourvu à tout. Secouru à temps par lui, Early neutralise sur le haut-Potomac toutes les manœuvres de Sheridan, et exécute des mouvements qui paraissent avoir dérouté entièrement le général unioniste. Toute la tactique de Lee tend à une nouvelle invasion du Maryland par la vallée de la Shenandoah, et une dépêche reçue dernièrement par le *Moniteur* nous apprend que cette invasion aurait déjà eu lieu : Lee ayant réussi à concentrer toutes ses

forces marcherait en ce moment vers le Potomac ; or, ce mouvement, s'il n'est pas arrêté, exercera une influence décisive sur le résultat de la campagne en forçant Grant à dégager Richmond et Pétersburg pour suivre la marche inquiétante de son habile adversaire. Sur mer, quoique la supériorité des Fédéraux soit incontestable, les corsaires du Sud prennent de temps à autre des revanches qui ruinent le commerce américain. Un nouveau successeur de l'*Alabama*, le *Tallahassée* épouvante en ce moment New-York du bruit de ses exploits et bloque par la seule terreur de son nom tous les navires marchands ancrés dans le port. La stérilité d'une lutte qui dure depuis bientôt quatre ans sans autre résultat que l'épuisement des belligérants, a fini par inspirer du calme aux plus acharnés. La conscription, si antipathique à la race Yankee, et qui doit fournir le contingent de 500,000 hommes demandé par le dernier appel de M. Lincoln, achève en ce moment de dégoûter les Américains du Nord d'une guerre qui vide leurs caisses et qui éclaircit leurs rangs sans trêve et sans pitié. Les enrôlements s'opèrent avec une incroyable difficulté, et les recruteurs fédéraux sont obligés de recourir aux moyens violents pour remplir les cadres. Ils guettent au port les émigrants venus d'Allemagne et d'Irlande, et les confisquent à peine débarqués, sans même leur donner le temps de se reconnaître. Ces procédés ont fini par émouvoir les représentants des puissances européennes; des protestations ont été adressées par eux au gouvernement fédéral, mais le trafic immoral des courtiers de recrutement n'en est que momentanément entravé. Déjà même, l'émigration ne suffit plus à combler les vides de l'armée. Les citoyens de l'Union se voient appelés en masse sous les drapeaux et n'évitent la conscription qu'au prix de lourds sacrifices. Les primes de remplacement montent jusqu'à 1,300 dollars, encore ne trouve-t-on point toujours de remplaçants à ce taux exorbitant. A New-York, le gouverneur Seymour vient de découvrir que la ville seule avait fourni à la marine fédérale, depuis le commencement de la guerre, 25 à 26,000 matelots, et il a demandé que ces hommes fussent déduits du contingent de l'Etat. Mais sa démarche n'a point réussi auprès de M. Lincoln, qui a répondu que les dangers de l'Union ne permettaient pas de faire cette exception en faveur de New-York, et a laissé entendre qu'au moindre signe d'émeute, la ville serait mise en état de siége.

C'est ce qui explique pourquoi les meetings en faveur de la paix réunissent jusqu'à 100,000 assistants, et portent en triomphe M. Vallandigham, qui s'est fait l'apôtre de la réconciliation. L'opposition à la guerre est particulièrement menaçante en Pensylvanie et dans les Etats de l'Ouest. On n'y épargne guère M. Lincoln, dont la réélection serait considérée comme le plus grand des malheurs publics, et dont le nom a été unanimement rejeté par les organisateurs de la convention de Chicago, formée en vue de préparer l'élection du futur président. Il est vrai que la convention de Chicago appartient tout entière au parti des démocrates de la guerre, et que le général Mac-Clellan, son candidat, n'est peut-être pas l'homme qu'il faudrait pour rétablir la concorde entre le Nord et le Sud. Son nom n'est cependant pas un symbole de guerre à outrance

comme celui du président actuel, et sa candidature aura toujours cet avantage de tenir en échec celle de MM. Lincoln et Fremont, que les deux grandes fractions opposées du parti républicain ont choisis pour leurs candidats. D'ailleurs, les démocrates de la paix n'ont pas encore désigné le leur, et si l'état actuel des choses ne s'améliore pas pour les fédéraux d'ici à novembre, il n'est nullement impossible que ce parti, fortifié par les défections de ses adversaires, ne fasse triompher l'homme qui représentera ses principes. La plus grave difficulté au rétablissement de la paix réside dans la différence des bases sur lesquelles les négociations pourront s'établir. Le Sud accepterait peut-être, à la rigueur, l'abolition de l'esclavage; quelques faits récents paraissent autoriser cette supposition; mais il n'acceptera jamais de rentrer dans l'Union, et ne renoncera pas à une indépendance qu'il a si chèrement conquise. De son côté, le Nord sacrifierait plus aisément la suppression de l'esclavage qui lui a servi de drapeau, ou, pour mieux dire, de prétexte, que le rétablissement de l'Union, c'est-à-dire de sa prépondérance politique et commerciale dans le Nouveau-Monde. Ces deux intérêts sont également fondés, également opiniâtres dans leur résistance, et leur conciliation est un de ces difficiles problèmes dont la solution ne saurait dépendre en ce moment d'aucune politique humaine.

L'Europe, dont la guerre de sécession diminue depuis si longtemps l'activité commerciale, n'a que des vœux à former pour le rétablissement d'une paix qui rendra à son commerce d'exportation le plus important de ses débouchés. A ce même point de vue, les dernières nouvelles apportées de Madagascar prennent un grand intérêt. On sait que depuis la mort violente de Radama, les assassins de ce malheureux prince dévoué aux intérêts européens et surtout à la France, où il avait été élevé, s'étaient emparés du pouvoir et avaient adopté une politique diamétralement opposée à la sienne. Le chef de ce parti, le ministre instigateur du meurtre de Radama, qui gouvernait sous le nom de sa veuve, vient d'être disgrâcié à la suite de l'un de ces incidents grotesques qui se renouvellent assez fréquemment à la cour de Tanarive. Un des articles de la Constitution, promulguée après la mort de Radama porte, on le sait, que la reine ne s'enivrera pas. Le premier ministre aurait sagement fait de s'appliquer aussi cette défense, car c'est pour l'avoir enfreinte qu'il est tombé. Dans un moment d'ivresse, on raconte qu'il se permit publiquement de grossières insultes envers la reine et son entourage. Peut-être se croyait-il autorisé à cette familiarité madécasse par son titre de mari de la reine qu'il avait épousée morganatiquement. Mais l'événement a prouvé qu'il s'était fait illusion sur l'étendue de ses droits. Immédiatement destitué, puis condamné à mort, il n'a dû qu'à l'intervention des plus hauts dignitaires du royaume de sauver sa tête au prix d'une détention perpétuelle. Sa chute a rendu le courage aux nombreux partisans de l'ancien roi, qui continuent à croire que Radama n'est pas mort. Sous l'influence de cette rumeur persistante, une insurrection avait éclaté, il y a quelques mois, à Madagascar, qui avait déjà failli précipiter du pouvoir le premier ministre et la reine avec lui. Cette leçon a profité à la reine qui, comprenant la néces-

sité de briser tous les liens qui la rattachaient au ministre disgrâcié, a fait casser son mariage avec lui pour convoler en troisièmes noces, et donné la direction des affaires au propre frère du proscrit, personnage dévoué à la politique du feu roi et partisan des Européens. Le choix qu'il a fait de Raharla, personnage connu et estimé par la colonie européenne, comme nouveau gouverneur de Tamatave, a donné bonne idée de sa politique à Paris et à Londres. M. Lambert, duc d'Emyrne, est immédiatement parti, chargé d'une mission par le gouvernement français, pour aller renouer à Madagascar nos relations amicales avec la cour de ce pays. Les Anglais, de leur côté, n'ont pas perdu de temps pour mettre à profit l'heureuse nouvelle : la chute de Radama, qu'on a véhémentement soupçonné un de leurs missionnaires d'avoir préparée, n'avait servi qu'à les envelopper dans la même proscription que nos nationaux; cette déception, en modifiant leur manière de voir, rattache aujourd'hui leurs intérêts aux nôtres à Madagascar.

Tandis qu'en Amérique et en Allemagne on s'évertue à chercher des combinaisons favorables à la paix, la France qui a su avec autant de grandeur que de sagesse dégager sa responsabilité de toutes les ruines que la guerre accumule depuis quatre ans sur les deux mondes, prépare sa prochaine réorganisation administrative. M. Rouher en a développé avec un rare bonheur d'expression le sens et le programme dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture du conseil général du Puy-de-Dôme. Le temps n'est plus où la théorie de l'état-providence, passée à l'état de dogme, avait fini par faire refluer au centre toute la vie de la nation, où la réparation d'une église de village, d'une caserne de gendarmerie, d'une maison d'école exigeait l'intervention du pouvoir suprême. On a compris que le maintien de cette belle unité politique obtenue par la centralisation et qui fait la gloire et la force de la France, n'exigeait pas que la tutelle du gouvernement s'étendît toujours aux plus minces détails de l'administration locale, que le département, l'arrondissement, la commune pouvaient être, dans une certaine mesure, chargés du soin de leurs intérêts sans danger pour le pouvoir. Déjà l'expédition des affaires qui ressortissaient jadis aux administrations centrales a été simplifiée et abrégée par les décrets de 1852 et 1859, en vertu desquels les préfets peuvent statuer directement : la compétence préfectorale a depuis encore été augmentée par une série d'autres décrets. Cette réforme si libérale et si féconde va maintenant s'étendre aux attributions des conseils généraux, des conseils d'arrondissement et de commune. L'émancipation des municipalités dans le sens purement administratif avait été déjà projetée par Turgot, et M. Rouher rappelle avec raison que ce fut là une des plus heureuses inspirations de l'intelligent ministre de Louis XVI. Quelques adversaires obstinés de la décentralisation sous quelque forme que ce soit, prétendent encore, il est vrai, qu'on ne saurait relâcher le plus faible, le plus insignifiant des liens qui enchaînent les provinces à l'action centrale sans s'exposer à les voir un jour brisés tous. Mais cette théorie exagérée a fait son temps. Peut-il y avoir danger pour l'Etat à ne pas éternellement tout administrer par lui-même, à ne pas refuser toute initiative aux gouvernés,

à se décharger sur eux d'une part de la responsabilité de leurs affaires? Les autorités locales auront d'autant plus d'intérêt à conformer leur administration aux besoins véritables des populations que le recours restera toujours ouvert contre elles devant le pouvoir suprême et qu'elles ne pourront plus accuser qu'elles-mêmes de leurs mesures injustes ou maladroites. L'éducation administrative de nos assemblées provinciales est d'ailleurs faite aujourd'hui; les conseils généraux savent fort bien que l'Etat seul ne peut pas donner satisfaction aux besoins particuliers des quarante mille communes de France : le vœu qu'ils ont presque unanimement exprimé en faveur de la création des chemins de fer vicinaux dont ils demandent que le réseau soit établi au moyen des ressources départementales prouve qu'il ont compris la pensée du ministre et qu'ils sauront remplir la mission utile qui leur est réservée.

Les municipalités n'hésitent plus à se charger directement de l'entreprise des grands travaux d'utilité publique. Ainsi, le département de la Loire a demandé et obtenu dernièrement la concession du grand canal d'irrigation de la plaine du Forez; la ville du Havre fournit elle-même les fonds nécessaires pour améliorer son port; celle de Boulogne demande en ce moment à entreprendre des travaux analogues. L'esprit d'initiative se répand de plus en plus dans les provinces. Elles montrent qu'elles sont capables aujourd'hui de gérer leurs intérêts, et justifient la confiance que le gouvernement a mise dans l'initiative individuelle. HENRI VIERNE.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Cᵉ, rue Coq-Héron, 5.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction à M. LÉO JOUBERT, rédacteur en chef, 1, rue du Pont-de-Lodi.

La direction ne répond pas des manuscrits qui lui sont adressés et ne se charge pas de les renvoyer.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire avec cette livraison sont priés de le renouveler dans la quinzaine, afin qu'ils n'éprouvent aucun retard dans l'envoi de la ***REVUE.***

S'adresser à l'administration, 1, rue du Pont-de-Lodi.

Prix de la REVUE CONTEMPORAINE à l'étranger,

SERVIE DIRECTEMENT PAR LA POSTE.

	fr.
Alexandrie (Egypte)	66
Australie	76
Autriche	68
Bade (grand-duché de)	68
Bavière	72
Belgique	72
* Bolivie	98
* Bornéo	76
Brésil	82
* Buénos-Ayres	76
Chili	98
Chine	78
* Colonies anglaises, espagnoles, portugaises et néerlandaises	76
Colonies françaises	76
* Danemark	72
* Egypte (moins Alexandrie)	66
* Equateur (république de l')	98
Espagne	66
Etablissements français dans l'Inde	90
Etablissements français de l'Océanie	100
* Etats de l'Amérique du centre	76
Etats-Unis du Nord	76
Etats-Romains	88
Francfort-sur-le-Mein	70
Grande-Bretagne	66

	fr.
* Grèce	66
Hambourg	70
Hanovre	70
Iles Ioniennes	78
* Indes-Orientales	76
Italie (royaume d')	68
* Japon	76
* Mexique	76
Moldavie et Valachie	78
* Monténégro	68
* Norwége	70
* Nouvelle-Zélande	76
Pays-Bas	64
* Pérou	98
* Pologne	70
* Portugal	62
Prusse	70
* Russie	70
Saxe	68
* Servie	68
* Suède	70
Suisse	60
* Tunis	68
* Turquie d'Europe et d'Asie	68
Wurtemberg	68

* Les pays précédés d'un astérisque sont ceux où les destinataires ont un droit à payer en sus à la réception des numéros.

LA REVUE CONTEMPORAINE paraît tous les quinze jours, le 15 et à la fin de chaque mois, par livraisons de 14 à 15 feuilles d'impression, contenant la matière d'un volume de 600 pages, et forme, tous les deux mois, un volume de 1,000 pages environ, six volumes par an ; plus un supplément de BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE, formant à part un 7ᵉ volume. — Le prix de l'abonnement est de

Paris.	Un an, **50** fr. — Six mois, **26** fr. — Trois mois, **14** fr.
Départements.	Un an, **56** fr. — Six mois, **29** fr. — Trois mois, **15** fr.
Étranger.	LE PORT EN SUS, suivant le pays. (*Voir ci-contre.*)

On s'abonne, pour la France, à tous les Bureaux de Poste, chez tous les Libraires et dans les Bureaux des Messageries. — Pour l'Etranger, dans toutes les Librairies et aux Directions des Postes.

LIBRAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER :

Allemagne.

LEIPZIG	Maison FIRMIN DIDOT. ALPHONSE DURR. H. BROCKHAUS. MICHELSEN.
VIENNE	GEROLD fils. SINTENIS.
BERLIN	SCHNEIDER et Cᵉ.
AUGSBOURG, CARLSRUHE, COLOGNE, FRANCFORT, HAMBOURG, MAYENCE, MUNICH, SARREBRUCK, WURZBOURG	DIRECTION DES POSTES.

Grande-Bretagne.

EDIMBOURG	SETON ET MACKENZIE.
LONDRES	KING, Parliament street, 34. ARNOLD, Fleet street, 86. BARTHES et LOWELL, 14, Great Marlborough street. H. BAILLIÈRE, 219, Regent str. A. B. DULAU et Cᵉ, Soho sq., 37. W. JEFFS, Foreign Bookseller, 15, Burlington Arcade, Picadilly.
OXFORD	PARKER.

Belgique.

BRUXELLES	LIBRAIRIE NOUVELLE, 39, r. Montagne-de-la-Cour. MUQUARDT. DECQ.

Canada.

QUEBEC	ROZEZ. MOREL et GRAVEL.

Brésil.

RIO-JANEIRO	GARNIER frères.

Chili.

VALPARAISO	FLOURY. PASCUAL EZQUERRA.

Cuba.

LA HAVANE	CHARLAIN.

Danemark.

COPENHAGUE	HORST. C.-A. REITZEL.

Égypte.

ALEXANDRIE	E.-H. SCHUTZ.
LE CAIRE	OZANNE.

Espagne.

BARCELONE	VERDAGUER.
MADRID	J. BAILLY-BAILLIÈRE.

États-Unis.

BOSTON	LITTLE, BROWN et Cᵉ.
NEW-YORK	BAILLIÈRE. CHRISTERN.
NOUVELLE-ORLEANS	HÉBERT. LIBRAIRIE NOUVELLE.
PHILADELPHIE	JOHN PENNIGTON and SON.
SAN-FRANCISCO	HENRI PAYOT.

Hollande.

AMSTERDAM	VAN BAKKENES. CAARELSEN et Cᵉ.
BRÉDA	BROESE et Cᵉ.
LA HAYE	KOOL.
ROTTERDAM	KRAMERS.
UTRECHT	BROESE et Cᵉ. KEMINK et fils.

Hongrie.

PESTH	EMICH.

Italie.

ROME	MERLE.
NAPLES	DUFRESNE.
TURIN	BOCCA frères. PIC (DEGIORGIS). GIANINI et FIORE.
MILAN	DUMOLARD. MOLINARI.
GÊNES	BEUF.
TRIESTE, VENISE, VERONE	H.-F. MUNSTER.
FLORENCE	VIEUSSEUX.

Mexique.

MEXICO	BRUN.

Pérou.

LIMA	MORINIÈRE.

Pologne.

CRACOVIE	FRIEDLEIN.
VARSOVIE	ROD. FRIEDLEIN. GEBETNER. NATANSON.

Portugal.

LISBONNE	SILVA.

République Argentine.

BUENOS-AYRES	CH. VILLATE.

Russie.

ODESSA	VILIETTY.
MOSCOU	GAUTHIER. RENAUD. URBAIN.
SAINT-PETERSBOURG	S. DUFOUR. JACQUES ISSAKOFF. BASILE ISSAKOFF. A. CLUZEL et Cᵉ.

Suède et Norwége.

STOCKHOLM	BONNIER.

Suisse.

BERNE	DALP.
GENÈVE	J. CHERBULIEZ. DESROGIS.
LAUSANNE	BRIDEL.

Turquie.

CONSTANTINOPLE	WICK.

Paris. — Imprimerie de DUBUISSON et Cᵉ, rue Coq-Héron, 5.

REVUE

CONTEMPORAINE

(REVUE EUROPÉENNE ET ATHENÆUM FRANÇAIS)

XIII[e] ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

TOME QUARANTE ET UNIÈME

(LXXVI[e] DE LA COLLECTION)

30 SEPTEMBRE 1864

2[e] LIVRAISON

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE CONTEMPORAINE

1, RUE DU PONT-DE-LODI, 1

Et à la Librairie DENTU, Palais-Royal

LONDRES

KING, Parliament street, 34,

ARNOLD, Fleet street, 86.

BRUXELLES

BROUWET, Librairie Nouvelle,

Rue Montagne-de-la-Cour, 89.

1864

LIVRAISON DU 30 SEPTEMBRE 1864 (N° 300).

INTRODUCTION

GÉNÉRALE

A L'HISTOIRE DE FRANCE

TROISIÈME PARTIE[1]

DESCRIPTION DE LA SURFACE DU SOL FRANÇAIS

SUITE DE LA DESCRIPTION DU TERRITOIRE : MONTAGNES
ET FRONTIÈRES DE TERRE ET DE MER

IV

La France est une ; elle serait d'autant plus vulnérable si elle n'était pas bien gardée. Car plus l'organisme est parfait, et plus dangereux sont pour lui les chocs extérieurs. Heureusement, la nature nous a donné de formidables barrières : au sud les Pyrénées, à l'est les Alpes et le Jura.

La longueur des Pyrénées françaises est de 40 myriamètres, et leur épaisseur, vers le centre, de 12. Elles ont, comme les Alpes et comme toutes les montagnes dirigées dans le sens de l'équateur, leur pente au nord et leur escarpement au midi. Aussi, sur ces deux frontières, la France a plus souvent fait l'invasion qu'elle ne l'a

[1] Voir 2e série, t. XL, p. 209 (livr. du 31 juillet 1864) ; t. XLI, p. 5 (livr. du 15 septembre).



subie. Annibal, Sertorius, les Arabes et les Aragonais de don Pèdre sont passés d'Espagne en France, mais le premier seul avec succès, encore avait-il d'avance les Gaulois pour alliés. En 1814, Wellington, qui pénétrait par le côté le plus faible, n'est arrivé jusqu'à Toulouse que parce que la France était occupée ailleurs. Quant aux Anglais du moyen âge, c'est de Bordeaux, où leurs flottes les amenaient, et non d'Espagne, qu'ils partirent pour aller prendre le roi Jean à Poitiers. Les Gaulois, les Romains, Pompée, César, les Visigoths, les Francs, Charlemagne, Philippe III, Duguesclin, les armées de Louis XIII et de Napoléon ont, au contraire victorieusement franchi les Pyrénées.

Les montagnes granitiques s'élancent dans la nue en pointes aiguës. Elles peuvent être très élevées, sans que le corps de la montagne qui les porte le soit beaucoup. Ainsi, les Alpes laissent toujours entre leurs pics les plus menaçants des gorges profondes, par où les deux versants communiquent. Combien de fois ne se sont pas mêlées l'histoire, les idées, les espérances de la France et de l'Italie, deux sœurs s'il y en eut jamais parmi les nations. Les montagnes calcaires sont couronnées, au contraire, par de larges plateaux, dans lesquels il n'y a pas de brèches nombreuses; telles sont les Pyrénées, qui, par l'égale hauteur où se maintient leur ligne de faîte, environ 2,700 mètres, ressemblent à une longue muraille rarement interrompue par d'étroites ouvertures. Aussi ferment-elles presque hermétiquement la France.

Du cap de Creus à la vallée d'Aran, on compte bien 75 cols, ports ou passages. Mais, sur ce nombre, 7 seulement sont praticables aux voitures et 28 aux mulets. Ces cols sont même, en général, plus élevés et par conséquent plus dangereux que ceux des Alpes. Ainsi, la Brèche de Roland et les ports[1] d'Oo et de Clarabide, qui mesurent 9,246 pieds, ont une altitude plus grande que les passages de la Furca, du Saint-Bernard, du Saint-Gothard, du Mont-Cenis et du Brenner. « Dans les tourmentes, disent les gens du pays, le fils n'y attend pas le père. »

La Brèche de Roland est célèbre dans les poésies du moyen âge; elle l'est encore pour les touristes modernes, parce qu'elle se trouve sur le cirque majestueux de Gavarnie, muraille de rochers qui se creuse en un amphithéâtre colossal, à plusieurs étages de gradins, comme pour un peuple de géants. Il a 400 mètres de haut et 3,000 de tour. La crête est ébréchée en un point; elle s'ouvre de 40 mètres : c'est le paladin qui lui fit cette blessure d'un coup de sa du-

[1] Les passages, dans les Pyrénées, ont le nom de *ports*, comme beaucoup de cours d'eau celui de *gave*.



randal. On arrive à la brèche par un plan incliné de glace, et on est là sur la limite de deux mondes. Au midi poudroient, sous le soleil, les plaines de l'Espagne, qui descendent vers Saragosse ; au nord, le regard s'étend jusqu'à Toulouse. Parfois dans la nue plane un aigle royal, mais tout autour règne un silence de mort.

La hauteur moyenne des Pyrénées est de 2,800 mètres, ou de 100 mètres au-dessus de la limite des neiges perpétuelles. C'est dire qu'elles sont inabordables aux armées, lesquelles ne peuvent opérer qu'à l'ouest ou à l'est, en deux points où les nécessités géographiques ont fait créer deux fortes villes, Bayonne et Perpignan, les deux portes de la France sur l'Espagne.

Là où il n'y a point de routes pour les armées, il y en a peu pour le commerce et pour les idées. Berlin, Varsovie, même Saint-Pétersbourg, sont plus près de nous, malgré l'éloignement, que ne l'étaient naguère Saragosse, Madrid ou Grenade, qu'il semble que nous puissions voir du haut de nos Pyrénées.

C'est que la France n'a pas eu toujours pour la libre expansion de son influence par delà ces monts les deux provinces où les Pyrénées s'abaissent. Elle n'est que depuis deux siècles aux bords du Tech ; et c'est Henri IV qui lui a donné la Navarre. Au moyen âge, un même peuple, les Gascons ou Basques, cantonné, comme en un fort inaccessible, dans le nœud de montagnes inextricables d'où l'Ebre descend, tenait tout le pays depuis ce fleuve jusqu'à la Garonne, et y resta longtemps indépendant des maîtres de la France, aussi bien que de ceux de l'Espagne.

A l'autre extrémité, par où les vieilles populations ibériennes avaient déjà débordé sur la Gaule, les Visigoths et les Arabes, refoulés par Clovis et Charles Martel de l'intérieur du royaume sur le Bas-Languedoc et le Roussillon, gardèrent cette porte de la France. Les Carlovingiens la reprirent. Mais leurs fidèles, les comtes de Barcelone, s'approprièrent ce qu'on leur avait confié. Devenus rois d'Aragon, seigneurs de Montpellier, comtes de Roussillon et de Cerdagne, ils s'unirent aux maisons féodales du Languedoc et des Pyrénées et furent comme les suzerains de tous ces brillants seigneurs du midi. Alors, de ce côté, il n'y eut plus de Pyrénées. Des bords de l'Èbre à ceux de la Garonne, les troubadours allèrent chantant les mêmes canzones, dans leur idiome mélodieux et sonore. Aragonais, Catalans, gens de la langue d'Oc, tous s'entendaient. De Toulouse à Béziers, de Jacca à Barcelone, c'était partout la parole brillante, les mœurs faciles et la croyance légère de don Pèdre ou du comte Raymond. L'armée sortie de l'Ile-de-France avec Simon de Montfort tua cette France espagnole. Louis XI et plus tard Riche-

lieu avancèrent jusqu'au Canigou. Nous y sommes encore : mais notre langue y est à peine.

Nous étions arrivés plus vite sur l'Adour, à la suite des Anglais. Pour fermer ces deux trouées, Vauban fortifia Bayonne et Perpignan; l'une qu'on pourra tourner encore, comme Wellington le fit en 1814, parce que derrière elle les deux revers de la grande chaîne appartiennent à l'Espagne; l'autre qui barre absolument la route, et que les Espagnols attaquèrent vainement en 1793. Le Roussillon, d'ailleurs, n'est pas un pays favorable aux grandes armées. « On en est chassé par les armes, si l'on est en petit nombre, par la faim si l'on est en force. » Ces mots du cardinal Dubellay à François Ier sont toujours vrais, surtout quand une sécheresse prolongée, le fléau de cette province, a tari les sources et suspendu la végétation. Durant onze mois, cette année, on n'y a pas vu pleuvoir une fois. Aussi avec quelle ardeur les habitants, héritiers de l'industrie arabe, savent-ils ménager les eaux que les montagnes leur envoient durant la fonte des neiges. Pas une goutte n'est perdue : ils ne laissent arriver à la mer de l'eau des torrents que ce que leurs champs n'ont pu boire. Certaines parties du Roussillon valent la *Huerta* de Valence.

Jamais l'invasion n'a été tentée et ne pourra l'être par les deux routes à la fois de Bayonne et de Perpignan. Car les montagnes franchies, il resterait aux armées envahissantes l'insurmontable difficulté de se relier l'une à l'autre, et de combiner leurs mouvements à travers plus de 80 lieues d'un pays où ne se trouve aucune grande vallée longitudinale, c'est-à-dire parallèle à la chaîne. La Garonne et le canal des Deux-Mers forment en outre comme un large fossé, en arrière des Pyrénées et en avant d'une autre forteresse, les mamelons de l'Auvergne, du Limousin et du Périgord.

Les contreforts des Pyrénées se détachent du faîte à angle droit, puis s'infléchissent peu à peu vers l'est ou vers l'ouest, de manière à former de grandes vallées divergentes qui débouchent sur le golfe de Gascogne et sur la Méditerranée. Le point où ce changement de direction commence est au pic de Corlitte, d'où partent les monts Corbières. A l'est descendent à la Méditerranée le Tech, la Teta et l'Aude. A l'ouest l'Ariége, la Salat, la Neste, le Gers et la Baise vont à la Garonne, qui les mène à l'Océan. La Midouze, le Gave de Pau, le Céson et la Nive vont avec l'Adour au fond du golfe de Gascogne. Un contrefort qui s'échappe du Mont-Perdu et qui court, quoique à peine sensible, jusqu'à la pointe de Grave, sépare le bassin de la Garonne de celui de l'Adour, et le pays des landes, où l'on ne trouve que pauvres cités, de la riche vallée où les villes se comptent comme ailleurs les villages.

Toutes ces vallées ont pourtant chacune plusieurs villes qui mar-

quent comme les différents étages du sol. Dax, Mont-de-Marsan, Auch, Lombez, Muret, Pamiers, Limoux se sont assis dans la plaine. Pau, au débouché de la charmante vallée d'Ossau, que domine majestueusement le pic du Midi d'Ossau, a déjà 205 mètres d'altitude. Tarbes (302), Saint-Gaudens, Saint-Girons (411), Prades (340), Céret (97), sont à l'entrée des montagnes et comme à la première étape; Saint-Jean-Pied-de-Port (166), Mauléon, Oleron (307), Argelès (470), Lourdes (471), les deux Bagnères (556 et 614), Mont-Louis (1,588) et Prats de Mollo, à la seconde; à la troisième, il n'y a plus que les villages, et au-dessus les sentiers des contrebandiers, ou les passes impraticables des chasseurs d'ours et d'isards.

C'est derrière Bagnères de Luchon que s'ouvre le port de Venasque, par où l'on peut, de France, attaquer la Maladetta, le géant qui domine toute la chaîne des Pyrénées.

Je viens de nommer la vallée d'Ossau. Rien n'est charmant comme ce vert et frais pays. Les grandes montagnes s'écartent pour un moment, et les collines mamelonnées descendent jusqu'à la petite plaine que le Gave arrose de ses eaux limpides. Sur les collines s'étendent de gras pâturages émaillés de belles vaches, qui vous regardent passer de leur grand œil tranquille et doux. La plus forte ou la plus sage porte au cou une clochette qui conduit tout le troupeau, et dont les sons argentins jettent mille vagues harmonies dans cette calme nature. Au-dessus des pâturages, la sombre verdure des pins et les roches qui percent çà et là dans le ciel; vers le soir, des bandes de vautours, qui cherchent leur proie et tracent au-dessus des herbages et des parcs leurs cercles magiques; enfin, au fond de la vallée, au dernier plan, le pic du Midi d'Ossau, géant qui semble se dresser pour regarder à plaisir le beau pays étendu à ses pieds. Dès la fin d'août, sa tête se cache sous la neige.

Un autre spectacle est celui que donne la belle race d'hommes qui a grandi dans cet air salubre. L'œil vif, le nez au vent, l'air spirituel et résolu, ils semblent être la vraie postérité de Henri IV, ce roi qui fut, à plus d'un titre,

..... de ses sujets, le vainqueur et le père,

non le gros Henri IV de la statue équestre du Pont-Neuf, mais celui de Rubens, dans la galerie de Marie de Médicis, grand, svelte et hardi. La main sur la hanche, la veste rouge sur l'épaule, le béret de côté et la jambe couverte de légères espardilles, ils reviennent des champs comme des mousquetaires de la bataille : on ne peut voir campagnards moins paysans [1].

[1] Je courais leur vallée dans une voiture, car c'était le temps où l'on voyageait encore;



L'extrémité méridionale de la vallée d'Ossau touche à la vallée espagnole de Canfran. Une croix y marquait la limite des deux royaumes. Autrefois, Espagnols et Français se rendaient en ce lieu chaque année, le 1er août, avant l'aurore, pour renouveler le traité des frontières. Dès que le soleil se montrait, les jurats des deux communes croisaient leurs piques sans mot dire, puis se mettaient à genoux en silence. La prière terminée, ils se relevaient et s'embrassaient au cri de *Patz avant*. On allumait des feux de joie sur les hauteurs voisines; la danse mêlait les deux peuples; les gens d'Ossau avaient apporté des jambons de Béarn, ceux de Canfran des vins de Navarre, et le festin scellait l'amitié renouvelée.

Les pays montagneux ont une richesse qu'on appréciait peu autrefois, qui est fort recherchée aujourd'hui : leurs sites pittoresques[1]. Cependant, les Pyrénées furent de tout temps très visitées, parce qu'à part leur beauté, elles avaient leur mérite; je veux parler des sources thermales, fréquentées depuis des sièces. Les Eaux-Bonnes, qu'au XVIe siècle on appelait les *Eaux d'arquebusades*, et les Eaux-Chaudes sont au pied du pic du Midi d'Ossau, dans un site sauvage. De plus renommées se trouvent au sud-ouest du pic du Midi de Bigorre, haute montagne entre Barége et Campan, que Ramond gravit trente-cinq fois, et d'où il prit, au nom de la science, possession des Pyrénées.

Les eaux de Saint-Sauveur ont une températures de 34 degrés; celles de Baréges, si excellentes pour les blessures, vont à 40; celles de Cauterets, à 50.

Les premières sont au bout de la belle vallée d'Argelès. Les rochers y disputent l'espace à la culture. Mais le paysan béarnais est tenace : il ne néglige rien de ce qu'il peut prendre, et garde ce qu'il a une fois saisi. On voit des domaines cultivés de 10 mètres carrés, et si l'ouragan emporte la terre amassée à grand'peine au flanc de la

aujourd'hui on arrive. A un certain endroit de la route, la voiture s'arrête, le postillon saute à terre, et une jeune fille prend sa place. Une autre était sur la route; elle attendait son fiancé, notre guide, et revint lentement au village, tandis que l'amie bienveillante nous lançait au galop sur la route poudreuse. Le Vert-Galant n'a-t-il pas bien des fois aussi fait l'amour en courant et planté là les affaires de la France pour quelque heureuse aventure?

[1] Le goût des voyages dans les montagnes, comme celui des voyages au bord de la mer, est tout moderne. Il est né de la sécurité. Chateaubriand, qui a tant couru le monde, ne l'avait pas encore. Les Alpes de la Suisse le laissèrent insensible et froid; il leur préférait, et il a osé le dire, la plaine de Montrouge; Lamennais moins encore, son coin du feu. Le premier ne vit dans l'Auvergne que les souvenirs du passé, et au lieu d'un tableau des beautés naturelles, traça un récit d'histoire. Chamounix, la vallée incomparable, fut comme découverte par deux Anglais en 1741. Aujourd'hui, il n'y a personne pouvant disposer de trois semaines et de trois cents écus qui n'aille parcourir quelque coin des Alpes ou des Pyrénées, au grand profit de son esprit et de sa santé.



montagne, il va chercher son champ dans la vallée et le remonte à sa première place.

Cauterets, dominé par le Vignemale, qui monte dans la nue à 3,400 mètres, est exposé huit mois de l'année aux avalanches et aux inondations; le reste du temps, il appartient aux touristes et aux malades. Baréges en est à une demi-journée de chemin. La route qui y conduit offre, l'espace de deux lieues, les aspects les plus sauvages. Les saillies des montagnes ombragent la route; le long du gave, dans les fentes dégradées des roches, croissent des sapins et des hêtres. On voit çà et là des troncs d'arbres frappés de la foudre, déracinés par les avalanches ou blanchis par l'âge. Près du pont d'Enfer, le chemin longe un abîme dont l'œil n'ose sonder la profondeur. Dans ses sinuosités, le torrent écume et tourbillonne à travers des buissons d'églantiers et de coudriers; parfois, les roches le resserrent au point qu'on peut le franchir d'un saut. Quelques cabanes éparses et le village de Bircos, assis sur le bord du précipice, animent pourtant cette affreuse solitude. Enfin, au haut de la montagne, on découvre la riante plaine de Luz. Des ruisseaux limpides y serpentent au milieu d'une végétation vigoureuse; des champs de sarrazin élèvent leurs blanches aigrettes, où l'abeille vient en foule butiner son miel. Rien de charmant, à l'époque de la floraison, comme ces oasis de fleurs et de verdure encadrées par les teintes sombres des roches et des bois de sapins.

Les Alpes forment, au centre de l'Europe, un épais massif dont la largeur varie de deux à quatre degrés, et qui tracent autour du bassin du Pô une demi-circonférence de 560 kilomètres, si bien décrite, que le col de Cadibone, extrémité des Alpes maritimes, se trouve sur le même méridien que le Saint-Gothard, nœud de toute la chaîne. La convexité de ce demi-cercle est tournée vers la France et l'Allemagne. De ce côté aussi se trouve, comme pour toutes les montagnes européennes dirigées dans le sens de l'équateur, l'inclinaison la moins rapide. Tandis que les hautes vallées tombent brusquement dans le Piémont et la Lombardie, elles descendent en pente douce dans la Provence, le Dauphiné et la Suisse, comme autant de routes s'ouvrant d'elles-mêmes devant les peuples du Nord. Aussi, l'Italie a-t-elle subi bien plus d'invasions qu'elle n'en a fait.

La partie sud-ouest de cette longue chaîne séparait, dans l'antiquité, la Gaule de l'Italie, et portait différents noms qui subsistent encore[1]. Son point culminant est le mont Blanc. Bien qu'il soit la

[1] *Alpes maritimes :* Mont Pelvo, 3,035 mètres; col Longet, 3,155; col de Genestres, 2,288. — *Alpes cottiennes :* Mont Viso, 3,836; mont Genèvre, 3,592; cols dell' Agnello, 3,215, et de

plus haute cime de l'Europe, il dépasse à peine la moitié de l'élévation de l'Himalaya. Mais son altitude relative est plus grande qu'aucune autre montagne du globe. On arrive, en effet, d'étage en étage, jusqu'au pied des cimes colossales du Chimborazo et du Dhawalgiri, tandis que le mont Blanc se dresse tout droit, jusqu'à une hauteur de plus de 3,000 mètres au-dessus de Chamounix, où ses glaciers descendent et viennent mourir.

J'eus un jour une singulière sensation de cette élévation extrême : j'étais dans la vallée de Sallanche, et je regardais bien loin, au fond du ciel, flotter quelques nuages blancs et légers au-dessus d'une large bande de vapeurs grises qui cachait l'horizon. Un d'eux restait seul immobile. J'en cherchais la cause, quand un coup de vent emporta le manteau de vapeur qui couvrait le corps de la montagne ; le roi des Alpes apparut soudainement dans toute sa majesté, et je reconnus que ce point fixe au-dessus de la région où couraient les nuages était la cime même du mont Blanc.

Du haut de ce géant de glace, que de Saussure gravit le premier en 1786, la vue perce, par un temps clair, à 60 lieues de distance, jusqu'à Gênes, jusqu'à Toulon, jusqu'aux montagnes de la Bourgogne. Au nord, l'œil n'aperçoit que le chaos des montagnes de la Suisse, les plus éloignées, verdoyantes ou sombres, selon les pâturages ou les forêts de sapins qui les couvrent ; les plus voisines et les plus hautes resplendissant, sous les feux du soleil, de l'éblouissant éclat que projette leur manteau de neiges éternelles.

Du col de Cadibone jusqu'au mont Blanc, les Alpes grandissent. Du mont Blanc au mont Rosa, la ligne de faîte conserve une hauteur à peu près égale. A partir de ce point, elle s'abaisse. Le Saint-Gothard, limite de l'ancienne Gaule, est déjà de 1,500 mètres au-dessous du mont Blanc. Mais, ce qu'il perd en élévation, il le rachète par l'épaisseur de son massif, où viennent se rencontrer sept chaînes de montagnes. Comme des vastes flancs de ce colosse, descendent le Rhône qui va à la France, le Rhin qui va à l'Allemagne, et le Tessin qui va à l'Italie ; il domine ces grandes voies naturelles et est, en quelque sorte, avec la Suisse qui l'enveloppe et qu'il couvre

Servières, 2,921 ; passage du mont Genèvre, 1974 ; col de Fenestre, 2,216 ; mont Pelvoux, 4,097 ; mont Olan, 4,212. — *Alpes grées :* Mont Cenis, 3,493 ; mont Iséran, 4,045 ; passage du mont Cenis, 2,065 ; du Petit-Saint-Bernard, 2,192. — *Alpes pennines :* Col du Bonhomme, 2,446 ; mont Blanc, 4,795 ; le Geant, 4,206 ; hospice du Grand-Saint-Bernard, 2,428 ; mont Cervin, 4,522 ; mont Rosa, 4,618. — *Alpes lépontiennes* ou *helvétiques* : Le Simplon, 3,518 ; passage du Simplon, 2,005 ; la Yungfrau, 4,181 ; le Moine, 4 114 ; le Finster-Aar-Horn, 4,400 ; le Schreckhorn, 4,080. — Les Alpes rhetiennes, noriques, carniques et juliennes ont toujours été en dehors des limites de la Gaule. *Alp*, en langue gaëlique, signifie la même chose que le mot latin *albus*, blanc : les Alpes sont donc les *Montagnes blanches. Craïg* veut dire pierre, de là le nom des *Alpes graiæ* des Romains, dont on a fait si étrangement Alpes grecques.

de ses ramifications, la forteresse de l'Europe centrale. Aussi, a-t-on prudemment reconnu la neutralité perpétuelle des cantons helvétiques. L'indépendance des Etats voisins serait menacée si une des grandes puissances européennes était maîtresse de ces positions, où sont les clefs de la France, de l'Allemagne et de l'Italie.

Nous n'avons donc plus les sources du Rhin ni celles du Rhône. Mais nous venons de recouvrer celles de l'Isère, que les traités de 1815 avaient laissées, avec la Savoie, au Piémont. Des deux magnifiques chaussées construites par Napoléon Ier pour abaisser les Alpes, l'une, la route du Simplon, entre Genève et Milan, qui permettait de déboucher au cœur de la Lombardie, reste à la Suisse; l'autre, la route du mont Cenis, qui unissait Chambéry et Turin, nous a été rendue par Napoléon III. Nous avions gardé celle du mont Genèvre, entre Briançon et Suze, que les Romains pratiquèrent, et où Napoléon Ier crut qu'Annibal avait passé. L'élévation du col est de 1,974 mètres. La Doire, qui descend au Pô, la Durance, qui va au Rhône, y prennent leur source. Trois autres passages servirent à François Ier pour tourner les Suisses, avant Marignan : les cols de l'Argentière entre Barcelonnette et Demonté, de Sestrière entre Briançon et Villafranca, enfin, entre Queyras et Château-Dauphin, celui dell' Agnello, mauvais sentier de chasseurs, où l'on fit pourtant passer soixante-douze canons.

Dans les Alpes maritimes, la grande route de Provence en Italie est par le col de Tende, 1,795 mètres. Le col de Cadibone, entre Savone et Dego, marque le point le plus bas de toute la chaîne; les Alpes y finissent et l'Apennin y commence. C'est par là que Bonaparte passa en 1796, et coupa en deux l'armée austro-sarde; par là aussi que les Autrichiens percèrent la ligne de l'armée française, en 1800, et rejetèrent Masséna sur Gênes, Suchet sur le Var.

Le bassin de ce fleuve devait appartenir à la France, puisqu'il se trouve tout entier en deçà des Alpes, avec Nice, ville toute française par sa langue, par ses habitudes et par la gloire dont plusieurs de ses enfants ont couvert nos drapeaux : Masséna était Niçard. Mais, jusqu'en 1860, nous n'en avons possédé qu'une partie. Le Var est un des plus indomptables torrents qui se précipitent des Alpes. On n'avait osé entreprendre d'améliorer son régime. « Il est si fou et si gueux, dit Vauban, que le profit qu'on en pourrait espérer n'égalerait pas la centième partie de la dépense qu'il y faudrait faire. » Nous avons été plus hardis que le grand ingénieur, et le fleuve « si fou » a été ramené à la raison, sur une partie de sa rive gauche.

Les places d'Antibes et d'Entrevaux défendent le passage du Var, mais mal; car Antibes se trouve trop éloigné de ses bords, pour être autre chose qu'un arsenal et un dépôt : on l'a toujours impunément

tourné. Aussi, le Var serait-il une bien mauvaise barrière, si l'ennemi ne rencontrait au delà un pays difficile et pauvre, où, dans sa marche sur Toulon et Marseille, son flanc droit serait sans cesse exposé à de subites attaques, que rendent faciles les nombreuses vallées qui s'ouvrent de l'intérieur sur la ligne d'invasion. Le connétable de Bourbon, Charles-Quint, le duc de Savoie en 1707 et les Autrichiens en 1746, y ont tous échoué. Les Romains y ont réussi parce qu'il n'y avait que confusion en Gaule quand ils y parurent. En outre, Toulon et Marseille pris, on arriverait au grand fossé du Rhône, derrière lequel se dresse l'inexpugnable forteresse des Cévennes.

Si l'armée d'invasion n'ose ou ne peut franchir le fleuve et qu'elle en veuille remonter la rive gauche, elle aurait à passer successivement la Durance, la Drôme, l'Isère; après quoi, elle se trouverait encore au fond d'une nasse, au grand coude du Rhône, que Lyon garde et, maintenant, gardera bien.

Plus haut, l'invasion ne pourrait être tentée que par le mont Genèvre; mais l'inexpugnable Briançon, Mont-Dauphin et Embrun barrent la route. D'ailleurs, on s'emprisonnerait dans la vallée de la Durance, qui ne mène à rien.

En face des deux routes du mont Cenis et du Petit-Saint-Bernard (vallées de l'Arc et de l'Isère), la France n'était couverte par aucun obstacle naturel, depuis qu'elle avait perdu le bassin supérieur du Rhône (Savoie, Valais et Genève), qui lui donnait l'excellente barrière des Hautes-Alpes, jusqu'au Saint-Gothard; puis, en retour, les Alpes-Helvétiques, le Léman et le Jura. Par l'annexion de la Savoie, l'Empereur vient de fermer heureusement cette trouée. En arrière de notre nouvelle province, nous avons sur l'Isère une de nos fortes places, Grenoble, et, ce qui vaut mieux, une de nos plus braves populations, les Dauphinois. Du temps des armées féodales, on appelait leur noblesse l'écarlate des gentilshommes. Bayard en était, et aussi Lesdiguières, Montbrun dit le Brave, et le terrible baron des Adrets.

Deux routes descendent des grandes Alpes dans le bassin du Rhône, par le Simplon et le grand Saint-Bernard. La première mène de Genève à Milan; la seconde conduisit Bonaparte à Marengo. Toutes deux aboutissent à Lyon, ce qui a obligé de faire de la seconde ville de l'empire une place forte de premier ordre.

De puissants rameaux se détachent des Alpes et sillonnent la Suisse, la Savoie et le Dauphiné. Le contrefort qui vient s'appuyer entre le mont Cenis et le mont Genèvre, sur la chaîne centrale, porte jusqu'à une hauteur de 4,097 et de 4,212 mètres les cimes nei-

geuses des monts Pelvoux et Olan, les plus hautes montagnes de France, quand la France n'avait pas le mont Blanc.

Les vallées que forment ces ramifications n'ont pas la simplicité de direction des vallées pyrénéennes. Elles finissent toutes sur le Rhône, mais après s'être contournées de mille façons, courant tantôt au sud, tantôt au nord, et restant toujours sans communications entre elles. Les deux plus grandes, celles de la Durance et de l'Isère, sont séparées par des cimes aussi hautes que la crête des grandes Alpes.

Dans cet inextricable chaos de montagnes habitent des peuples pauvres et braves, qui sont longtemps restés indépendants de Rome et plus tard des dauphins du Viennois. Ils n'acceptèrent leur suzeraineté qu'en se faisant reconnaître des franchises et libertés qui n'étaient pas toutes supprimées en 1789. Mais leur éloignement des grands courants d'hommes et de choses les a tenus dans un isolement tel qu'en plusieurs cantons, disait, il y a quelques années, un voyageur, « l'importation d'une brouette serait aujourd'hui même une nouveauté. » Ces populations ont malheureusement ajouté elles-mêmes à leur misère. Le déboisement des montagnes n'a eu nulle part de plus désastreux effets : la terre végétale est tombée des hautes cimes laissant à nu le roc aride, les sources diminuent, les torrents augmentent et recouvrent les vallées inférieures de pierres et de gravier. La stérilité et la dépopulation s'accroissent. Dans le Var, en 1791, le sol forestier couvrait 360,000 hectares, il n'est plus que de 250,000. Dans les Basses-Alpes, on comptait alors 240,000 hectares de bois, on n'en trouve plus que 140,000. La population recule devant cette dévastation et va chercher ailleurs une vie moins rude. En dix années, 1846-1856, celle des Basses-Alpes a diminué d'un vingtième. Elle décroît de même dans la plupart de nos départements montagneux et forestiers, la Lozère, l'Ariége, les Hautes et Basses-Pyrénées. « Si l'on ne prend des mesures énergiques et promptes, disait en 1853 un préfet des Basses-Alpes, dans cinquante ans, la France comptera des ruines de plus et un département de moins. »

Il ne faudrait cependant pas assigner à cette dépopulation une cause unique. Le déboisement a été fort accusé depuis quelques années, à raison des inondations qu'on lui attribuait. Il est fatal, en effet, pour les terrains à grande pente que les eaux dénudent, et d'où elles se précipitent en torrents; mais si, en déboisant une région plane ou peu inclinée, on augmente la quantité de pluie qui y tombe, en la livrant à la culture on augmente aussi la perméabilité du sol, qui alors absorbe plus d'eau qu'il n'en laisse écouler à sa surface. La population diminue dans les départements alpestres,

surtout par cette raison que l'ordre général et l'activité industrielle lui permettent d'aller chercher dans les plaines et les villes des salaires plus élevés, une vie moins rude et la sécurité qu'elle ne trouvait autrefois que dans ses hautes vallées.

Le Jura court parallèlement aux Alpes, dans la direction du sud-ouest au nord-est, sur une ligne longue de 280 kilomètres et large de 60 à 80, qui aboutit d'une part au confluent de l'Aar et du Rhin, de l'autre au grand coude du Rhône, entre Belley et Chambéry. C'est du côté des Alpes que le Jura présente ses croupes les plus hautes et les plus escarpées; à l'orient, au contraire, dans la Franche-Comté, la pente est comme ménagée et adoucie par six chaînons parallèles, qui diminuent graduellement d'élévation et finissent par se confondre avec les plaines de la Bourgogne.

Vu du lac de Genève, le Jura paraît une longue chaîne dont la crête peu ondulée ne dépasse pas 1,000 mètres, mais que dominent çà et là quelques sommités arrondies, plus hautes de 400 et même de 700 mètres, comme la Dôle, 1,681, le Mont-Tendre, 1,600, et le Reculet, 1,717. Un petit nombre de gorges étroites et faciles à défendre, celles de Nantua, de Saint-Claude, des Rousses, ouvrent seules, à travers cette haute muraille, un passage souvent dangereux. C'est donc une bonne barrière.

La masse du Jura se décompose, avons-nous dit, en six chaînons parallèles; il en résulte que toutes ses vallées sont longitudinales, c'est-à-dire dans le sens de la chaîne, et qu'elles sont toutes aussi coupées à angle droit par les grandes routes qui traversent la Franche-Comté. Celles-ci, courant sans cesse de la crête d'une montagne au fond d'une vallée, peuvent être aisément défendues contre l'assaillant et rendues impraticables. Il n'y a d'ailleurs que trois de ces routes dans toute la chaîne du Jura, depuis Porentruy jusqu'au fort l'Ecluse.

Malheureusement, le Jura ne finit pas au nord, sur le Rhin, comme il finit au sud, sur le Rhône, par un escarpement abrupte. A l'Ecluse, la route passe dans le fort même dont le fleuve baigne le pied, et ce fort ne fut pris, en 1814, que parce que les Autrichiens traînèrent à force de bras, sur le mont Vouache, de l'autre côté du Rhône, quelques pièces de canon qui ouvrirent un feu plongeant sur la place, où une poignée de gardes nationaux s'étaient enfermés. Aujourd'hui, la montagne, creusée à l'intérieur pour recevoir plusieurs étages de batteries couvertes, fait elle-même partie des fortifications, qui ont ainsi des vues sur toutes les approches, et l'ennemi passerait bien difficilement. Mais, vers le Rhin, le Jura descend en pente douce et laisse entre lui et les Vosges la fatale trouée de

Béfort, par où la France, en 1814, a été percée au flanc. Sur ce point, en effet, qui n'est élevé que de 351 mètres au-dessus du niveau de l'Océan, se croisent cinq routes artérielles qui viennent de Lorraine, de Bourgogne, de Franche-Comté, de Suisse et d'Alsace. Le canal du Rhin au Rhône et un chemin de fer s'y rencontrent.

C'est par là que pénétrèrent en Gaule Arioviste, les Alamans, les Huns, les Burgondes, qui sont restés les maîtres du pays; par là aussi que l'influence allemande et calviniste prévalut si longtemps dans la Franche-Comté. En 1789, ce grand passage appartenait encore au duc de Wurtemberg (principauté de Montbéliard). Avant 1815, Huningue et Porentruy en défendaient les approches; le premier, en tenant le pont de Bâle sous la bouche de ses canons; le second, en servant, à Besançon, de poste avancé pour appuyer la défense du Jura septentrional. Depuis que Huningue est abattu et Porentruy livré à la Suisse, il a fallu entourer Béfort d'ouvrages formidables et faire à Langres d'immenses travaux pour couvrir Paris, que dans cette direction rien ne protége [1].

Le Jura n'a que deux cours d'eau secondaires : le Doubs et l'Ain. Le Doubs, après avoir couru au nord-est, comme s'il allait au Rhin, s'infléchit au sud-ouest pour tomber dans la Saône. C'est une bonne ligne de défense, sur laquelle se trouvent Pontarlier, au débouché des routes de Lausanne et de Neufchâtel, que le fort de Joux commande ; Besançon, autrefois ville impériale et centre de toute la défense du Jura; enfin Dôle, ancienne capitale de la Franche-Comté. L'Ain arrose la Bresse, petit pays également bien défendu par un dédale de vallées et de lacs qui couvrent les approches de Lyon, et par une population belliqueuse, qui nous a donné Joubert. Mais son bassin, hérissé de hauteurs, n'a pas de villes importantes. Toutes celles de la Franche-Comté se sont naturellement placées en trois points : à l'est, en face des échancrures du Jura, qui s'ouvrent sur la Suisse, comme Morez, Saint-Claude et Nantua qui se mire dans son joli lac; à l'ouest, sur les cours d'eau qui descendent du dernier chaînon à la Saône, comme Louhans, Lons-le-Saulnier et Bourg; ou enfin vers le Rhône, comme Seyssel, Belley et Montluel. Les autres

[1] Autour de la première de ces villes, qui s'élève au bord de la Savoureuse, le fort de la Justice et celui de la Miotte, bâtis sur le roc, ferment la route de l'Alsace et couvrent un immense camp retranché où une armée trouverait un sûr asile. Une courtine, difficilement abordable du dehors, à cause de ses escarpements, relie le fort imprenable de la Miotte à un ouvrage à cornes qui bat en amont toute la plaine de la Savoureuse. La route de Bâle est fermée par la citadelle, qui a été construite sur un escarpement inaccessible de 40 mètres de hauteur. Aussi a-t-on pu la couvrir de trois enceintes continues dont les escarpes et les contrescarpes sont taillées dans le roc, et y creuser d'immenses magasins souterrains, à l'abri de la bombe. Cette citadelle présente à l'assaillant cinq étages de feux, et se relie par une lunette et un chemin couvert au fort de la Justice. Cette porte de la France est donc aujourd'hui bien gardée.



durent leur naissance à des accidents de territoire : ainsi Salins, à des sources salines, Arbois à ses vignes, le meilleur cru de la Franche-Comté, et Poligny à sa position au milieu des montagnes, qui la fit choisir pour résidence par les gouverneurs romains de la Séquanaise et par les anciens comtes de Bourgogne.

Je parlais tout à l'heure de la Bresse, curieux pays aux riants paysages et qui renferme un des joyaux de l'architecture religieuse, l'église de Brou, qu'une tante de Charles-Quint a bâtie et décorée de sculptures en marbre et en albâtre. C'est une plaine onduleuse, formée comme le plateau de la Dombes, qui lui est contigu, par une couche argilo-siliceuse que les habitants nomment le *terrain blanc*, et qui, disent-ils, « tient l'eau comme un verre. » Dans les seuls arrondissements de Bourg et de Trévoux, on comptait, il y a quelques années, 1667 étangs. Dans la Bresse on les dessèche, mais dans la Dombes on en crée tous les jours : le sol noyé rapportant deux fois plus, presque sans main-d'œuvre, que le sol cultivé. Au reste, la même terre est tour à tour un étang ou un champ de labour, et a parfois deux propriétaires : l'un qui l'ensemence en poisson dès qu'on y a mis l'eau, et qui, à la fin de la seconde année, pêche, puis expédie à Lyon par la Saône son poisson vivant, qui s'y vend 80 fr. le quintal ; l'autre qui, le terrain séché, y fait une prairie ou laboure et sème du seigle et de l'avoine. Ces étangs donnent un autre profit : la chasse aux oiseaux aquatiques y est louée à très haut prix. Dans le département de Saône-et-Loire, les étangs diminuent. Cependant il y en avait encore naguère près de 2,000. Une loi de 1857 facilite les dessèchements que la santé publique réclame et que des intérêts particuliers repoussent. L'école d'agriculture de la Saulsaie, établie au milieu de la Dombes, fait bonne guerre aux habitudes invétérées du pays [1].

Toutes les eaux du Jura français, toutes celles qui descendent au sud et à l'est des monts Faucilles, du plateau de Langres et de la Côte-d'Or, sont amenées par la Saône au Rhône, qu'elle rejoint à Lyon. Lyon est ainsi au point de rencontre des grandes routes de l'occident. Il communique à la Suisse et à l'Italie par Genève, le Valais et la Savoie ; à la Méditerranée, par le Rhône et Marseille ; à la Garonne, à l'Espagne, par Beaucaire et Narbonne ; au Rhin et à l'Allemagne, par la Saône et le Doubs ; à la Loire, à la Seine, à la Meuse, c'est-à-dire à l'Atlantique, à l'Angleterre, aux Pays-Bas, par Saint-Etienne, Dijon et Langres. Trop près de la frontière du sud-est, trop à l'étroit entre les Cévennes, le Jura et les Alpes, il n'a pu de-

[1] Ces étangs, qui couvrent un cinquième de la superficie totale, datent du XVe et surtout du XVIIe siècle. La Dombes, autrefois boisée, était bien plus peuplée ; nombre de villages ont des églises qui conviendraient à des populations trois fois plus fortes.



venir la capitale de la France, il en est du moins resté la seconde ville pour le commerce, l'industrie, la population, même pour l'importance politique et militaire.

Au nord-est, notre frontière, à ne considérer que la géographie, devrait être le Rhin. Dans la Suisse septentrionale, ce fleuve est resserré entre les Alpes de la Souabe et le Jura; après son entrée en France, il l'est encore pendant soixante lieues, entre les Vosges et la Forêt-Noire. Dans l'origine, ces deux montagnes ne formaient qu'un massif, mais la partie centrale et la plus haute s'abîma à la suite de quelque grande commotion, et à sa place s'est creusée la large dépression vers laquelle on descend du haut du Schwartzwald et des Vosges par des pentes rapides et abruptes. Le Rhin coule au fond.

Les grands fleuves, disait Napoléon, ne sont à la guerre que des obstacles de troisième ordre, après les déserts et les hautes montagnes. Une circonstance géographique affaiblit encore la force de la barrière du Rhin; dans cette partie de son cours, le lit est semé d'îles nombreuses, qui, malgré la largeur du fleuve, ont rendu facile aux armées ennemies le passage d'une rive à l'autre. Heureusement, en arrière de ce grand fossé, les Vosges élèvent leurs fortifications naturelles. On les a rarement franchies, parce que derrière elles se trouvent un pays difficile, sillonné par deux fleuves, Moselle et Meuse, dont le cours leur est à peu près parallèle, et, ce qui vaut mieux, une nation depuis longtemps unie. Au contraire, au delà du Schwartzwald et des étroits défilés qui le traversent, s'ouvre la vallée du Danube, qui conduit à Vienne et qu'ont tant de fois menacée ou suivie Bernard de Weimar, Turenne, Condé, Villars, Moreau et Napoléon, bravant la résistance de peuples qui sont toujours restés divisés.

Quatre vallées ou bassins considérables, ceux de la Moselle et de la Meuse, à l'ouest; ceux du Necker et du Mein, à l'est; même cinq, si l'on compte l'Escaut, qui débouche dans la mer du Nord, au même lieu que le Rhin et la Meuse, viennent d'Allemagne et de France mourir sur le Rhin. Il en résulte que le bassin de ce fleuve, étranglé au Sud dans la Suisse et l'Alsace, s'élargit au centre jusqu'à occuper, sous le cinquantième parallèle, une étendue de plus de cinq degrés. Là se concentra longtemps tout le commerce de l'Europe; car, sauf quelques interruptions, il se trouvait dans cette direction une ligne de voies navigables qui traversait l'Europe de la mer Noire à l'Océan. Par la Sambre, en effet, la Meuse, affluent du Rhin, touche à l'Oise, qui descend à la Seine, et, à la droite du Rhin, le Mein, qui tombe à Mayence dans le grand fleuve, s'ap-

proche, par lui-même ou par ses affluents, de la Saale, qui va à l'Elbe, de l'Altmuhl, qui tombe au Dannbe. Il y a mille ans que Charlemagne songeait déjà à compléter cette ligne par le canal qui a été construit de nos jours entre le Mein et le Danube.

Mais les voies du commerce sont aussi celles de la guerre. Ces mêmes lieux, berceau de tant de peuples, de villes et de richesses, ont été le grand champ de bataille de l'Europe. Les Gaulois et les Germains, César et Ambiorix, Hermann et Varus, Rome et la barbarie s'y sont rencontrés. Clovis y vainquit les Alamans. Charlemagne les Saxons, Arnoulf les Northmans. Les Huns, les Hongrois et les Cosaques ont baigné leurs coursiers sauvages dans les eaux rapides du grand fleuve. Seuls des envahisseurs de l'Europe, les Mongols et les Arabes n'ont pu approcher de ses bords. Les Polonais ont arrêté les premiers, les Francs ont arrêté les seconds; mais, sans eux, bien assez de sang déjà a coulé sur ses rives. Que de victimes sont ensevelies dans ses flots, et quel peuple immense formeraient ces braves s'ils pouvaient se lever de leur couche funèbre!

A vrai dire, du côté de la France, la Moselle seule débouche sur le Rhin. Un épais massif, l'Ardenne, la sépare de la Meuse, qu'il rejette vers le nord. Ce pays stérile et d'accès difficile se prête mal aux invasions; aussi, ont-elles eu lieu sur ses flancs par la Moselle ou par la Meuse. La Moselle, serrant de près le revers occidental de l'Hundsruck et des Vosges, ne donne pas entrée dans l'intérieur du pays, et son bassin est assez étroit vers le centre pour que Thionville et Metz le puissent fermer contre une attaque de front. Il serait inexpugnable si nous avions encore Landau et Sarrelouis, qui couvraient son flanc droit, et que Bitche remplace imparfaitement. Charles-Quint échoua en voulant forcer le passage. Il est inutile de rappeler pourquoi Blücher réussit.

La Meuse, dont le cours est longtemps parallèle à celui de la Moselle, forme, en arrière de ce fleuve, une seconde ligne de défense à travers un pays difficile. C'est par là que les Prussiens, en 1793, essayèrent d'entrer, en passant entre les deux fleuves. L'Argonne, puis Valmy et le courage de nos jeunes conscrits, les arrêtèrent.

Par la Meuse et l'Escaut sont venus, à plusieurs reprises, Espagnols, Impériaux et Hollandais; Philippe II, jusqu'à Saint-Quentin; Wellington, jusqu'à Paris. Les champs de bataille se trouvent surtout au nord de la Meuse, parce que là est le plus riche pays, des plaines plantureuses et des villes sans nombre. Quelle liste de noms sanglants et glorieux! Bouvines, Lens, Denain, Fontenoy et Oudenarde, sur l'Escaut ou près de ses bords; Steinkerque, Nerwinde, Ramillies, Senef, Ligny et le funèbre Waterloo, entre l'Escaut et la Meuse; Malplaquet, Watignies et les champs quatre

fois ensanglantés de Fleurus, près de la Sambre ; Rocroy, Raucoux, Lawfeld, près de la Meuse. Plus au nord, à Mons-en-Puelle, Cassel et Rosebecq, eurent lieu nos grandes batailles flamandes ; plus à l'ouest, à Hondschoote, Crécy et Azincourt, trois de nos cinq grandes batailles contre les Anglais.

Aujourd'hui, nous n'avons même pas la frontière de Louis XIV et de Vauban. Les traités de 1815 ont perfidement démantelé notre ligne de défense [1]. On nous a pris Landau pour tourner aisément les Vosges, Sarrelouis pour éviter Thionville et Metz, Philippeville et Marienbourg pour rendre inutiles les places de la Sambre et de la Meuse, et pour ouvrir une route directe sur Laon et Paris. De Huningue à Lauterbourg, le Rhin, Strasbourg et les Vosges couvrent la France. De Maubeuge à Dunkerque, une triple ligne de forteresses, un pays coupé de canaux et de rivières et la neutralité de la Belgique nous donnent une satisfaisante sécurité. La partie la plus vulnérable de cette frontière est donc de Maubeuge à Lauterbourg. La trouée de Philippeville équivaut à celle de Béfort. Heureusement nous tenons les têtes des vallées, ce qui nous permet de prendre l'offensive pour descendre rapidement au Rhin. Nous y sommes presque toujours arrivés les premiers, et le fleuve une fois franchi, l'invasion de l'Allemagne est aisée, car six rivières, sur la rive droite, tombent perpendiculairement dans son lit, la Lippe, la Ruhr, la Sieg, la Lahn, le Mein et le Necker. Ce sont autant de routes qui ouvrent l'Allemagne jusqu'au cœur, et que les légions romaines, les Francs des deux premières races et les armées de Louis XIV, de Louis XV et de la Convention ont souvent suivies. Par le Necker, Napoléon alla, en tournant les redoutables défilés de la Forêt-Noire, à Ulm, à Vienne, à Austerlitz ; par le Mein, il alla à Iéna, à Berlin, à Friedland et à Tilsitt.

V

La France a 420 kilomètres de côtes sur la Méditerranée, 800 sur le golfe de Gascogne, 900 sur la Manche et la mer du Nord jusqu'à Dunkerque [2].

[1] Cette ligne a, de la mer au Rhin, en suivant tous les contours, un développement de 730 kilomètres, et elle est percée de 19 grandes routes, tandis que la frontière du Rhin n'a qu'un pont à Strasbourg. De Huningue à l'embouchure du Var, le long du Jura et des Alpes, la frontière a aussi 750 kilomètres ; mais elle n'est traversée que par 11 grandes voies de communication.

[2] Le pourtour de notre littoral, en suivant les principales sinuosités, est de 2,693 kilo-

Mais ces côtes ont des aspects bien différents. Là où les montagnes arrivent jusque sur le littoral et prolongent dans la mer leurs dernières collines, la côte est ferme, dentelée, chargée de caps et de pointes rocheuses qui laissent entre leurs extrémités de grandes rades et des ports naturels. Lorsqu'au contraire les montagnes sont loin, et qu'une vaste plaine sépare leur pied des bords de la mer, la côte est basse, unie, couverte de vase ou de dunes de sables, souvent aussi de marais salants et de lagunes pestilentielles. Ainsi, entre les bouches du Var et celles du Rhône, les derniers gradins des Alpes projettent dans la Méditerranée des promontoires qui abritent les plus beaux ports de France, de même que la chaîne granitique qui parcourt la Bretagne, a sillonné les côtes de dentelures profondes qui sont autant de ports naturels.

Partout ailleurs, le littoral présente une ligne à peine ondulée, et presque toujours rentrante, excepté vers les falaises de Fécamp et la pointe de Calais [1]. Ainsi, entre les Pyrénées et le Rhône, la Méditerranée a creusé le vaste golfe de Lion [2] qui correspond au golfe de Gascogne, sur l'Océan, comme la côte élevée, les grandes rades, et les habiles marins de la Provence correspondent aux rives déchirées, aux falaises abruptes, aux grands ports militaires et aux intrépides matelots de la Bretagne et de la Normandie.

De Toulon au Var s'ouvre une succession de rades, dont la moindre est préférable à la meilleure qu'offrait, d'Alexandrie à Ceuta, la côte d'Afrique tout entière, avant que nous y eussions formé le port d'Alger. Ce sont les golfes ou ports d'Antibes, de Jouan, de Cannes, de Fréjus, de Saint-Tropez, d'Hyères, de Giens, de Toulon et, plus à l'ouest, de la Ciotat, de Cassis et de Marseille. Cette côte, si bien ouverte et si bien abritée par des promontoires et des îles qui arrêtent les vents et les flots du large (îles Lérins, en face de Cannes, d'Hyères, au sud-est de Toulon, de Ratoneau et de Pomègue, en face de Marseille, etc.), se couvrit de bonne heure de colonies massaliotes, et prospéra malgré les incursions des Lombards, malgré les brigandages des Sarrasins et des Barbaresques. Aujourd'hui, Antibes n'a pas plus d'habitants qu'au temps de Richelieu. Fréjus, où Octave envoyait les deux cents galères prises sur Antoine, et qui montre encore les quais immenses le long desquels s'amarrait la flotte impériale, est tombée de 40,000 habitants à moins de 3,000.

mètres, dont 619 sur la Méditerranée. Je me suis beaucoup servi pour ce chapitre des excellents travaux de M. Baude sur le littoral français.

[1] Le saillant le plus prononcé de la côte normande se trouve entre Fécamp et Saint-Valery-en-Caux, près de l'embouchure de la Durdent.

[2] M. Am. Tardieu fait venir ce mot de l'ancien nom du golfe et du peuple qui en habitait les rives Λιγύων πέλαγος, et préfère l'orthographe Lyon.

L'Argens a comblé son port, et une plage de 1,600 mètres la sépare des flots qui baignaient ses murailles. Saint-Tropez a perdu, en deux siècles, la moitié de sa population. Sans les belles créations de M. Béhic, on en pourrait dire autant de la Ciotat. Cassis, célèbre par ses temples et ses aqueducs, est presque délaissé. Toulon et Marseille ont absorbé toute la vie de ces rivages. En quarante-cinq ans, Marseille a presque triplé sa population, Toulon en moins de temps encore [1].

A l'ouest de Marseille, s'étend une mer intérieure, l'étang de Berre, qui présente 70 kilomètres de côtes et une surface de 16,000 hectares, dont les quatre cinquièmes ont une profondeur de 7 à 10 mètres. Ce magnifique bassin peut communiquer avec le Rhône, c'est-à-dire recevoir immédiatement les approvisionnements en hommes, en denrées, en combustibles, qu'on transporte à grands frais d'Arles à Toulon; et les plus grandes flottes y seraient à l'aise, si elles pouvaient y entrer. Malheureusement, l'étang de la Caronte, par lequel il s'ouvre sur la Méditerranée, s'est engravé depuis un siècle de près d'un mètre, et n'a nulle part plus d'un mètre et demi d'eau. De grands travaux vont l'approfondir et rendre à ses bords la vie qui s'en est éloignée [2]. Martigues, dont les citoyens étaient estimés, au temps de Richelieu, « les plus courageux et meilleurs mariniers de la mer Méditerranée, » a perdu le tiers de ses habitants, plus de la moitié de ses matelots et les neuf dixièmes de ses capitaines au long cours.

Arles, elle-même, la Rome des Gaules, la capitale d'une moitié de l'Occident, semble un désert. 25,000 spectateurs pouvaient prendre place sur les gradins de son amphithéâtre; naguère sa population n'en eût pas couvert la moitié. De tout ce qui faisait sa puissance et sa renommée, elle n'a gardé qu'une chose, fleur délicate

[1] Recensement de 1811, à Marseille, 96,271; de 1846, 183,186; de 1856, 233,817; de 1861, 260,910. Toulon, en 1811, 28,380; en 1831, 28,419; et en 1846, 62,911, dont 17,509 de population flottante, militaires, forçats, marins, etc., qui, sans doute, n'étaient pas compris dans les recensements antérieurs; en 1856, 82,705; en 1861, 84,987. Aussi a-t-on été obligé de reculer les remparts et de porter la superficie de la ville de 32 hectares à 66, ce qui sera même bientôt insuffisant. Si le *Ragas* tient les promesses qu'on fait en son nom, Toulon aura bientôt une source qui sera pour la ville et ses environs ce que l'eau amenée par l'aqueduc de Roquefavour est pour Marseille. La Seyne, près de Toulon, participe à sa prospérité. Elle a presque doublé sa population en moins de vingt ans : 1846, 6,497 âmes; 1861, 11,700.

[2] Une loi a été votée, le 3 juillet 1845, pour la construction d'un canal de 5,380 mètres de long, 75m,15 de large et 8 mètres de profondeur, du port de Bouc à la mer de Berre; mais les travaux commencés ont été suspendus. Ce petit port de Bouc est fort actif. De 1850 à 1857, la moyenne des entrées annuelles a été de 3,150 navires jaugeant 206,000 tonneaux. Il est un refuge précieux pour les navires qui, par le vent du sud-est, manquent Marseille; mais ils n'y peuvent entrer qu'à condition de ne pas caler plus de 5 pieds d'eau. S'ils manquent aussi Bouc, il ne leur reste plus que Cette, où, avec ce vent, la mer est toujours grosse et dangereuse.



et gracieuse, poussant sur des ruines, la distinction et la beauté antiques de ses filles. N'allez pas chercher la Grèce à Athènes ; voyez-la dans ces statues vivantes, qui semblent être la famille de la Vénus d'Arles. Voilà du moins ce qui se dit souvent et n'est peut-être qu'une consolation mensongère.

Avignon, Beaucaire et Marseille ont tué cette ville ; la mise en culture de la Camargue et de la Crau, surtout l'amélioration des passes du Rhône, qui, sous les murs d'Arles, présente une profondeur d'eau considérable, lui rendraient la vie. Déjà le chemin de fer de Lyon à Marseille la réveille et l'anime. Pour la première fois, depuis bien longtemps, le recensement de 1856 a constaté que sa population augmente [1].

La plaine de la Crau, d'un circuit d'environ 120 kilomètres, entre l'étang de Berre et le Rhône, est une surface inégale, semée de cailloux dont quelques-uns ont la grosseur de la tête d'un cheval. Cette singularité étonna les Grecs, qui ne voyaient pas d'où ces pierres provenaient, les rochers et les montagnes étant fort loin. Mais ils avaient trop d'esprit pour rester embarrassés longtemps, et voici l'explication qu'ils trouvèrent. Hercule, le grand voyageur, s'en allait par la Gaule, armé de sa massue et de ses flèches. Arrivé sur les bords du Rhône, il rencontra une puissante armée et eut à soutenir un combat terrible. Ses flèches s'épuisèrent ; il allait succomber, quand Jupiter, qui du haut du ciel suivait des yeux cette lutte inégale, fit tomber une pluie de pierres qui fournit de nouvelles armes au héros. Ces pierres, on les voit encore, ce sont celles de la Crau [2]. La science tout aussi poétique, mais d'une autre manière, montre que la Durance a arraché ces pierres des Alpes et les a apportées jusqu'en cet endroit, quand elle passait au-dessous d'Arles. Le mal qu'elle a fait alors, elle le répare aujourd'hui : des canaux répandent sur plusieurs parties de la Crau ses eaux limoneuses qui en quelques endroits ont créé un sol fécond de $0^{m},66$ d'épaisseur. Le phénomène du mirage se produit dans ce désert provençal comme au milieu des déserts africains, et parfois le voyageur voit cette grève, à peu près stérile, transformée sous ses yeux en un lac immense, où les objets lointains se réfléchissent comme dans un miroir. « Lou temps si miraillou, » disent alors les gens du pays. Là même où les eaux de la Durance n'arrivent pas, les pluies d'automne font pousser entre les pierres une herbe rare mais substantielle ; les troupeaux viennent la brouter l'hiver ; l'été, ils montent dans les Cévennes, le Dauphiné et

[1] En 1789, elle avait 23,034 habitants ; en 1841, 19,406, dont 12,153 seulement dans l'enceinte de la ville. Le chiffre de 1856 est 21,816, celui de 1861 de 25,543

[2] *Craïg*, en gaëlique, signifie pierre.



les Alpes de la Provence[1], où de juin à octobre on en trouve jusqu'à 500,000 têtes.

La Camargue, immense delta, cinq ou six fois grand comme la Crau (79,000 hectares, dont 13,000 seulement en culture), n'est également qu'une vaste plaine, mais on n'y trouverait pas un caillou plus gros qu'une noisette. C'est un dépôt d'alluvion du Rhône, qui continue d'arroser et de fertiliser 31,300 hectares placés au bord de ses rives ou de ses canaux. Le limon qu'il y répand, abondant et riche, exhausse incessamment le sol. En favorisant cette action du fleuve, en répandant sur toute la surface de la Camargue les eaux troubles du Rhône, on élèverait rapidement son niveau[2], et la terre, débarrassée de ses efflorescences salines, se prêterait à de riches cultures, surtout à la production des plantes fourragères, dont cette contrée exceptionnelle est totalement privée. Ainsi régénérée, elle compléterait les pâturages d'hiver et du printemps de la Crau, et dispenserait peut-être de la transhumance des troupeaux, un des fléaux de la Provence[3]. On a calculé que les atterrissements annuels du Rhône peuvent être évalués à 20 hectares, déduction faite des terrains emportés par la mer. A ce compte, la Camargue serait âgée de 6,500 ans ; ce qui nous reporte encore vers la date que beaucoup d'autres faits semblent donner pour le commencement de la période géologique actuelle. Les deltas sont donc de grands instruments chronologiques, comme Dolomieu l'avait pressenti, ou comme M. Elie de Beaumont les nomme, des *chronomètres naturels*[4].

Le grand courant de la Méditerranée occidentale se dirige de l'est à l'ouest, de Gênes sur Marseille et de Marseille sur Port-Vendres, en longeant la côte. Au delà de Marseille, il rencontre les cinq mil-

[1] Le phénomène du mirage se reproduit aussi dans la baie du mont Saint-Michel. On l'a vu également dans les Pyrénées et au Puy-de-Sancy.

[2] C'est l'opération du colmatage. En Toscane, on a ainsi créé, en neuf ans, dans la Maremme du val di Chiana, à l'embouchure de l'Ombrone, 14,095 hectares d'excellentes terres arables. Le remblai tout entier a excédé 175 millions de mètres cubes, et les dépenses ne se sont élevées qu'à 5,292,722 fr.

[3] Les rizières essayées dans la Camargue n'ont encore donné que des résultats désastreux. Au moment de la récolte, tout est égrainé par le mistral, et les fièvres emportent les travailleurs. Les ingénieurs estiment que le sol du département des Bouches-du-Rhône s'est accru de près de trois lieues depuis l'ère moderne. Depuis 1737, époque où fut construite la tour de Saint-Louis, les atterrissements ont gagné dans cette direction plus d'une lieue.

[4] Il y a, toutefois, dans ces calculs beaucoup de données incertaines. Lyell recule bien loin cette date de 6 à 8,000 ans. Pour lui, le delta du Mississipi est en formation depuis 100,000 années, chiffre qu'un célèbre ingénieur américain, M. Ellet, réduit au quart, à 22,222 années, en ne donnant que 45 mètres d'épaisseur au dépôt d'alluvion. Mais les sondages ont prouvé qu'il y en avait plus de 200, et on a trouvé, au-dessous de l'usine à gaz de la Nouvelle-Orléans, un crane d'Indien enfoui à une telle profondeur, sous des couches superposées de forêts, qu'on estime qu'il était là depuis 57,000 ans. Le nouveau monde, selon l'opinion de M. Agassiz, est plus vieux que l'ancien.



lions de mètres cubes de matières terreuses que, dans ses grandes crues, le Rhône jette en vingt-quatre heures dans la mer. Il les emporte et les dépose le long des côtes du Languedoc et du Roussillon. Cette vase et les sables de la mer, incessamment accumulés, ont formé un immense bourrelet qui arrête les eaux de l'intérieur et les force à s'étendre en vastes lagunes salées qui ont le même niveau que la mer, celles d'Aigues-Mortes, de Mauguio, de Thau, de Sigean et de Leucate. Sur la plupart d'entre eux pèse l'air maudit, la *malaria* de la campagne romaine, que le vent d'ouest, arrêté par les monts Corbières, ne peut emporter. Les passes ouvertes çà et là dans la côte et ce bourrelet de sable, se sont peu à peu comblées. Aigues-Mortes, le port de saint Louis, peut à peine recevoir des barques, et Narbonne, la plus grande colonie de Rome hors de l'Italie, la plus florissante des cités transalpines, Narbonne, que Strabon appelait le port de toute la Gaule, et qui, au moyen âge, signait des traités de commerce avec Alexandrie et Constantinople, n'a pas aujourd'hui 17,000 habitants. Aussi là, point de havres. Des six ports qui existaient dans le golfe de Lion, les sables en ont mis quatre hors de service depuis l'époque romaine, Saint-Gilles, Aigues-Mortes, Maguelone et Narbonne. Agde se défend contre eux à grand'peine. Il ne reste que l'atterrage inhospitalier de Cette qui est lui-même menacé [1]. Malheur au navire assailli par la tempête dans ce golfe, que les marins du moyen âge appelaient la mer du Lion [2] ! De Marseille à Port-Vendres, il n'y a pas un abri. « Si nos galères, disait Vauban en 1679, sont prises de quelque mauvais temps sur les côtes d'Espagne, elles sont contraintes de traverser le golfe avec un péril extrême pour se sauver, comme elles peuvent, à Marseille. » Depuis Vauban, rien n'a changé ; seulement, on revient aux idées de ce grand homme : on veut faire de Port-Vendres, dont l'atterrage est sûr et facile, un de nos arsenaux maritimes et une station navale. Placé hors de la sphère d'action des coups de vent du golfe, à 115 lieues marines d'Alger, tandis que Toulon en est à 135, Port-Vendres sera une excellente succursale de notre premier port militaire, et Marseille, protégée sur ses deux flancs, n'aura plus rien à craindre des flottes ennemies. Déjà, pour les navires à voiles, la route d'Alger et d'Oran à Marseille ou à Toulon est, par le cap de Creus, auprès de Port-Vendres, en prévision des vents du nord-ouest que l'on rencontre fréquemment dans le golfe.

[1] Le petit port de la Nouvelle, près l'île de Sainte-Lucie, à l'entrée de l'étang de Sigean et en face de l'extrémité du canal de Narbonne, commence à prendre une certaine importance.

[2] Aux Saintes-Maries, bourg qui se trouve à l'embouchure du Petit-Rhône, était un lion



A l'autre extrémité des Pyrénées, nous avons aussi, sur l'Adour [1], un port, Bayonne, qui, malgré sa barre mobile, est précieux pour les navires qui fuient devant les affreuses tempêtes du golfe de Gascogne. De ce côté, entre l'Amérique et l'Europe, il n'y a, sur une longueur de 1,500 lieues, ni une île ni un rocher qui fassent obstacle à la mer. Aussi, quand le vent d'ouest se déchaîne et que, pendant plusieurs jours, l'ouragan et la vague courent impétueusement à l'est et s'engouffrent entre les deux Finistères de Galice et de Bretagne, la tempête arrive au fond du golfe de Gascogne avec une violence qu'on lui voit rarement ailleurs. Cette mer, que nos marins de la Saintonge appellent la mer sauvage, secoue les navires comme le vanneur son blé, et elle tourne, comme les feuillets d'un livre, les digues qu'on lui oppose. A Saint-Sébastien, aucun ouvrage, tel fort fût-il, n'a pu tenir contre elle. On comprend que ces puissantes vagues labourent profondément les rivages qui les arrêtent, et en réduisent les roches en sable qu'elles jettent à la côte. Vers 1500, un de ces ouragans amoncela tant de gravier à l'embouchure de l'Adour, que le fleuve quitta son lit obstrué, traversa la plaine du cap Breton, et se fit jour vers la mer par le vieux Boucau et Messanges, à 7 lieues de Bayonne. Ce n'est qu'en 1579 que l'on réussit, par de grands travaux, à le ramener vers son ancienne passe, où le flot remanie incessamment les bancs, qui en rendent l'approche si périlleuse, même quand la mer est belle au large.

La mer, qui ronge et creuse sans cesse le fond de la baie de Saint-Jean-de-Luz, jette, au contraire, chaque année, sur la côte basse et dépouillée qui s'étend de la Gironde à l'Adour, 1,245,000 mètres cubes de sable, que les vents amoncellent en collines et poussent dans l'intérieur des terres, où, après avoir comblé des ports, ils ensevelissent les villages et changent en étangs les ruisseaux dont ils ferment l'embouchure. L'élévation de ces dunes est de 50 mètres, leur largeur de 10,000, leur marche annuelle de 20, sur un front de 200 kilomètres. Elles envahissent par conséquent, chaque année, 400 hectares, et en couvrent déjà 120,000. Nous avons des chartes du moyen âge où sont mentionnés des villages qu'il faudrait aller chercher aujourd'hui sous la dune. D'autres ont été depuis assez longtemps submergés pour que la dune, dans sa marche, dépasse leurs ruines. Le village de Soulac a été ainsi atteint par les sables, caché par eux, puis laissé à découvert. On pourrait calculer le jour où les départements de la Gironde et des Landes auront disparu

de pierre qui regardait la mer. De là, selon une autre tradition, le nom donné au golfe. (Lortet, *Géographie physique du bassin du Rhône.*)

[1] L'embouchure de l'Adour est à 5,550 mètres de Bayonne. A l'époque des marées de vive eau, la mer monte au pont de Bayonne de 3m,50. La marée se fait sentir jusqu'à Dax.



sous cette masse stérile. Il ne faudrait que 2,083 ans pour que Bordeaux vît la dune à ses portes [1].

Ce fléau en produit un autre. Les eaux de l'intérieur du pays, barrées par la dune, ne vont plus à la mer et s'étendent en marais derrière elle. Tels sont les étangs de Hourtin, de Sainte-Hélène, de Carcans, de la Canau, de Sanguinet, de Biscarosse et dix autres. L'ancienne église de Saint-Paul est sous les eaux de l'étang d'Aureilhan. Le bourg de Bias, son église, ses vignobles ont été noyés. En 1802, le village de Saint-Julien a ainsi perdu cinq métairies, et, il y a quarante ans, dans les basses eaux, on voyait une chaussée romaine allant de Bordeaux à Bayonne.

Mais le génie de l'homme a vaincu les flots et les vents. On sait maintenant arrêter ces dunes mobiles par d'habiles plantations. Les racines du gourbet [2], des genêts, des ajoncs, des pins maritimes pénètrent et s'enlacent au milieu des sables humides, et les fixent. Dès lors, la dune n'avance plus vers l'intérieur des terres. Si les vents et la mer lui jettent de nouveaux sables, ils augmentent son talus, mais du côté de l'Océan, qui recule à son tour devant son propre ouvrage. L'une des plus belles forêts de France couvre aujourd'hui les dunes arides, dont on voyait, il y a soixante ans, blanchir et s'avancer la crête menaçante.

C'est l'ingénieur Brémontier, mort en 1809, qui trouva ce moyen simple et grand d'écarter un malheur public. Il l'appliqua à partir de 1788; on achève aujourd'hui son ouvrage. Jamais une bonne action n'aura si vite et autant rapporté. On a sauvé une province, et, du même coup, l'administration a créé sur la dune stérile une valeur que le ministre des finances de 1844 portait déjà au chiffre de 40 millions [3]! Maintenant, on attaque la lande, que le paysan ne

[1] Les dunes de Saint-Paul de Léon, en Bretagne, ont fait 6 lieues en cinquante-six ans. Dans le canton submergé, on voyait encore naguère des pointes de clocher et le haut de quelques cheminées qui sortaient de cette mer de sable. (*Histoire de l'Académie des sciences*, année 1722, p. 7.) Le même phénomène se produit sur les côtes de la Saintonge, entre la Seudre et la Gironde. D'après la tradition locale, une petite ville, Anchoanne, est ensevelie sous les sables de la côte de Maumusson.

[2] L'*Arundo arenaria*. Le *calamagrestis arenaria*, graminée à racines traçantes, connue sous le nom de *oyat* sur le littoral français de la Manche, et le *carex arenaria*, plante de la famille des *cyperacées*, remplissent les mêmes fonctions dans les dunes de Picardie.

[3] Le principal produit n'est pas le bois même, mais la résine qu'on en tire, et dont on fait du brai, de la colophane, des essences, du vernis. Un pin en donne pour 25 ou 30 cent. par an. Deux cents pins sur un hectare portent donc le revenu annuel de l'hectare à 50 fr. De l'arbre même, quand on l'abat, on fait du charbon et du goudron, ou du bois de construction. Un hectare de pins de trente ans se vend 600 fr. On a semé aussi du chêne, qui est parfaitement venu, et produit, à l'hectare, un revenu de 150 fr. La liste a acheté 7,000 hectares dans les Landes pour y installer quatorze fermes, et cette initiative, fortifiée par la législation nouvelle sur ces vastes steppes, a doublé en quelques mois le prix des terrains.



parcourt encore que monté sur des échasses, et où la fièvre, la *pellagre*, sortent incessamment des flaques d'eau marécageuses qui l'inondent. On viendra sans doute à bout de la lande comme on est venu à bout de la dune, et l'homme inscrira une victoire de plus sur cette nature qui l'a si longtemps tenu asservi.

Entre la Gironde et la Loire la côte, mieux protégée contre les tempêtes de l'Océan par plusieurs grandes îles, Ré et Oleron, n'offre pas le triste aspect des landes de Bordeaux. Mais la mer ronge et détruit très rapidement les pointes saillantes. Ainsi celle de Chatelaillon est aujourd'hui séparée de l'île d'Aix par un bras de mer de 6,000 mètres. Au moyen âge, on allait de l'une à l'autre presque à pied sec, et on trouvait une ville entre les deux, Monmeillan qui a disparu. Les débris résultant de cette destruction forment une immense quantité de vase qui, comme les sables des Landes, comble les golfes et les ports, mais est trop pesante et tenace pour se laisser élever, comme eux par les vents, en dunes mobiles. Elle s'étend en plaines que les habitants assèchent peu à peu ou changent en marais salants. Les rivages de la Saintonge et de l'Aunis en sont couverts. L'Aunis lui-même ne semble être qu'un récent atterrissement de la mer. Aucune voie romaine ne le sillonne, et son nom n'apparaît pas avant le XIIe siècle dans l'histoire.

Certaines parties des îles de Ré et de Noirmoutiers, formées par des atterrissements, seraient recouvertes par la mer, dans les forts coups de vent, si le flot n'était arrêté par des levées soigneusement entretenues. A Noirmoutiers, 25 kilomètres de digues protégent un pays qui est parfois à 1^{m},60 au-dessous des hautes marées. Ici encore, ces levées défendent bien contre la mer le sol placé derrière elles, mais empêchent son exhaussement progressif par les dépôts marins qui, à force de s'accumuler, les auraient mis pour toujours à l'abri des eaux.

Dans l'origine, la côte du Poitou était profondément échancrée, et du milieu de ce golfe immense s'élevaient une vingtaine d'îles qui sont de nos jours les collines dont la plaine est semée. Ainsi l'ouverture de la baie de l'Aiguillon est de 7,000 mètres ; elle était autrefois de 34,000. Elle ne s'avance que de 9,000 mètres dans les terres, et jadis la mer y entrait jusqu'aux environs de Luçon, Maillezais, Aigrefeuille, Longueville et Niort. Pour aller en droite ligne de Luçon à Aigrefeuille, on avait à faire un trajet par mer de 42 kilomètres. Ce même trajet se fait à pied. Aujourd'hui Longueville est à 25 kilomètres du rivage ; Luçon, à plus de 12 ; Maillezais, à 29 ; Niort, à 48 ; Grip, à 49 ; Benon, à 21, et Aigrefeuille, à 22. Le canal du Goua, qui sépare Noirmoutiers du continent, a 5,306 mètres. A mer basse, il assèche et est classé parmi les routes du

département comme chemin vicinal de grande communication.

Dans le seul bassin de la Sèvre niortaise, plus de 20,000 hectares ont été abandonnés par les eaux, et sont d'une extrême fertilité. C'est dans ces herbages que s'élèvent les grands bœufs dits de Chollet, qui alimentent Paris, et ces mulets que l'Espagne nous achète si cher. Il y a là tel âne qui ne serait pas cédé pour 6 et 7,000 francs.

Plus bas, la mer reprend parfois ce qu'elle a donné, ou du moins revient visiter son ancien domaine. La partie du rivage qu'on appelle les *marais mouillés* est recouverte par elle dans les hautes marées, ou inondée par les pluies d'hiver. Rien de triste comme cette vaste étendue tour à tour reprise ou laissée par les eaux, et découpée par les digues étroites qui sont les chemins des marais. Partout la solitude et le silence. On n'entend que le clapotement des eaux contre le pied des *terrées*. Parfois un bruit sourd de rames ou le chant plaintif du huttier qui refait sa cabane de roseaux et de branchages. Point de village montrant au loin son clocher qui annonce que là on prie, on aime ; point de ferme, ni le bruit joyeux des troupeaux qui rentrent à l'étable, ni l'aigrette de fumée s'échappant le soir du haut des toits, signe que la famille, dispersée par les travaux du jour, se réunit autour du foyer domestique ; pas même d'arbre, si ce n'est le saule bas et trapu, tristement étêté, et, dans les roselières, l'*arundo phragmites*, le roseau à balais, qui élève à 2 mètres ses fleurs d'un rouge sombre, plante précieuse toutefois, et la providence de la contrée, car elle nourrit de ses feuilles la vache du cabanier, quelquefois, dans les temps de disette, le nourrit lui-même de ses jeunes pousses ou de ses racines réduites en farine, et toute l'année le chauffe et l'abrite. C'est le seul bois du pays ; les huttes en sont faites. Là, habitent pêle-mêle l'homme, la femme, les enfants et la vache. Mais le maraîchain y reste peu ; sa yole est sa vraie maison. Il y naît, il y vit, il y meurt. Elle lui sert à chercher le long des digues l'herbe pour la vache, à tendre les filets, ou à poursuivre les oiseaux aquatiques, les maîtres véritables du marais.

Cette petite Hollande, comme on appelait au XVIe siècle la côte humide et basse du Poitou, avait son Amsterdam, la Rochelle, née au XIe ou au XIIe siècle sur un rocher étroit, *Rupella*, que des marais entouraient de trois côtés, et qui, devenue une puissante république, ne courba la tête que sous la rude main de Richelieu. Ses marins passaient pour les plus habiles qu'il y eût au monde. Au commencement du XVIIe siècle, ils avaient battu les rois de la mer, en ce temps-là, une flotte hollandaise. Aujourd'hui, leur port, souvent désert, ne communique à l'Océan que par un canal long et étroit, que la vase menace de faire disparaître. Celui de Brouage,

autrefois très florissant, est à peu près comblé, et la fièvre a fait déserter la ville. Le brasseyage diminue dans l'anse de l'Aiguillon, dans la baie de Bourgneuf et des deux côtés de l'île de Ré, à l'entrée du Pertuis Breton et du Pertuis d'Antioche. Toute la vie maritime s'est retirée de cette côte insalubre pour se concentrer à ses deux extrémités, à Bordeaux et à Nantes. La révocation de l'édit de Nantes est pour quelque chose dans cette ruine. Les changements survenus dans la navigation et dans la construction des navires y ont contribué davantage. Aucun de ces petits ports ne pourrait recevoir maintenant les flottes marchandes qui entrent dans la Gironde et la Loire. Le pays même qui s'étend derrière eux, dans leur rayon d'approvisionnement, est singulièrement déchu de son ancienne prospérité. Poitiers, comme Bourges, comme Provins, autres villes déshéritées, a une enceinte trop grande pour sa population actuelle.

C'est cependant là que Louis XIV, forçant la nature comme il l'avait forcée à Versailles, établit un grand arsenal maritime, Rochefort, sur la Charente. Cette petite et gracieuse rivière, que Henri IV appelait le plus joli ruisseau du royaume, n'était pas digne d'un tel honneur. Rochefort ne pourrait nous donner que des coques de navires, si aux bouches du fleuve ne s'étendait la belle rade d'Aix où on les arme, et qui est, à présent, mieux défendue que le jour où les brûlots anglais vinrent, en 1809, y détruire toute une escadre.

Les côtes dentelées de la Bretagne ont autant de ports qu'elles ont de golfes. Ce rocher de granit, contre lequel brisent en vain les tempêtes, porte à lui seul une grande partie de la fortune maritime de la France. De nos cinq ports militaires deux sont là : Lorient, chantier de construction, et Brest; celui-ci avec une rade magnifique où 500 vaisseaux de ligne seraient à l'aise et où l'ennemi ne peut entrer, mais aussi d'où il est parfois difficile de sortir. Le goulet, long d'une lieue, par où la rade s'ouvre sur l'Océan, a seulement 1,300 mètres de large, et en son milieu une roche dangereuse, le *Mengam*, ou pierre boiteuse; au delà du goulet, s'étendent des deux côtés et fort loin en mer, quantité d'écueils et de brisants auxquels on a donné un nom commun, l'*Iroise*, et qui sont à la fois la sûreté et le danger de Brest. En 1793, un vaisseau de 120 canons, *le Républicain*, a péri dans ces passes.

A considérer Brest en particulier, disait Vauban, on trouvera qu'il est situé comme si Dieu l'avait fait exprès pour être le destructeur du commerce des Anglais et des Hollandais, puisqu'il est plus que pas un autre à portée de le pouvoir incommoder de quelque côté qu'il puisse entrer. » Cette pointe de Bretagne qui s'avance en face de la mer d'Irlande, entre le golfe de Gascogne et la Manche, domi-



nerait en effet toute la navigation dans ces eaux, si on y plaçait des forces suffisantes.

A mi-chemin de Brest à Cherbourg se trouve le premier de nos anciens ports de corsaires, Saint-Malo, patrie de Surcouf et de Duguay-Trouin.

Ici un phénomène particulier se produit. Saint-Malo est le point du globe, après Annapolis aux Etats-Unis, où la marée monte le plus haut, quelquefois de 50 pieds, et avec une telle vitesse que sur la plage du mont Saint-Michel le flot dépasse le galop d'un cheval. Autre fait important et curieux : la mer rejette dans la baie de Cancale et sur plusieurs points de cette côte, un sable mêlé de débris d'animaux et qu'on appelle la tangue ou le trez, matière riche en phosphate de chaux et qui fournit un engrais précieux à l'agriculture normande et bretonne.

Le Couesnon, limite de la Normandie et de la Bretagne, débouche dans la grève du mont Saint-Michel, *en péril de mer*, au milieu de sables mouvants qui engloutissent tout, hommes et chevaux. Cette grève n'a pas toujours existé. Il fut un temps où le mont Saint-Michel était en terre ferme, et Jersey, aujourd'hui à 5 lieues de nos côtes, s'y rattachait, car dans cette direction on a souvent trouvé, à l'endroit où ils avaient poussé, des troncs d'arbres, débris d'anciennes forêts. Un pied de chêne gigantesque fut arraché du sable, il y a dix ans, à 900 mètres au sud-ouest du mont. Sans les digues, la mer avancerait encore de plusieurs lieues dans les terres entre Avranches, Pontaubault et la jolie ville de Pontorson. On voit, sur un rocher pittoresque, Granville, avec son petit port de commerce fort actif. Mais le regard a hâte de courir à l'extrémité de cette péninsule qui s'avance, comme pour la barrer, au milieu de la mer que les Anglais ont osé appeler le canal britannique (*the british channel*). Par une des fortunes les plus rares qui soient au monde, la nature, qui d'ordinaire termine les promontoires par des rochers abruptes et inhabitables contre lesquels la mer déferle avec fureur, a ici creusé un golfe qui entre de 4,000 mètres dans les terres et une rade qui s'ouvre de 7,000 entre les deux pointes qui la forment; mais tous les vents la balayent, et longtemps il n'y a eu là qu'un petit port peu sûr, incapable de recevoir et de protéger de grands vaisseaux. Aujourd'hui Cherbourg s'y trouve [1], et dans une position que Vauban estimait audacieuse. Elle l'est, car de là on a vue sur toute la Manche et on menace de bien près les côtes d'Angleterre. Des travaux surhumains

[1] On a longtemps hésité entre Cherbourg et le port de Saint-Waast, près de la fameuse rade de la Hougue. Il est bien heureux que Cherbourg l'ait emporté, car des atterrissements se forment vers le sud du mouillage de la Hougue, qui aujourd'hui ne donnerait pas un refuge à plus de six vaisseaux.



y ont été accomplis. Que sont les fastueuses et inutiles constructions des Pharaons d'Egypte [1] à côté de cette montagne jetée dans l'Océan et qui emprisonne une mer orageuse dans un bassin de granit?

C'est une terrible mer, en effet, que celle qui vient battre cette pointe avancée de notre continent. On l'a vue jouer avec des blocs de 4,000 kilogrammes, comme avec le galet des falaises, et, quand elle trouva la digue devant elle, y briser ses vagues furieuses qui rejaillissaient jusqu'à 80 pieds dans les airs, mais retombaient impuissantes. Cette digue n'a pas moins de 150 mètres de largeur à sa base, une longueur de 3,638 mètres, avec un relief de 22 mètres au-dessus du fond de la mer. Une muraille en maçonnerie de 10^{m},50 de hauteur au-dessus du niveau des basses-mers la recouvre. « J'avais résolu, disait Napoléon, de renouveler à Cherbourg les merveilles de l'Egypte. J'avais élevé déjà dans la mer ma pyramide ; j'aurais eu aussi mon lac Mœris. » Il veut parler de la rade que la digue renferme et où 40 vaisseaux de ligne avec toute une flotte de bâtiments inférieurs et un immense convoi trouveraient un sûr abri [2]. C'est le plus bel ouvrage hydraulique qui soit sorti de la main des hommes. Le *breakwater* de Plymouth n'a que 1,800 mètres de longueur. Commencée en 1783, la digue vient d'être terminée ; on y a dépensé 67,300,000 fr., et elle est portée sur le budget à l'état d'entretien depuis le 1er janvier 1854.

Cet effort et les millions qu'il a coûtés étaient nécessaires, car sur toute la longueur de la Manche, nous n'avons pas un port, pas une rade défendue où puisse se réfugier une frégate. Une escadre prise dans le canal par les forts vents d'ouest qui y soufflent les deux tiers de l'année, est toujours en danger d'être affalée et perdue sur les sables ou contre les falaises. Ce n'est pas que la Manche soit profonde ; les tours de Notre-Dame, dit M. Elie de Beaumont, pourraient s'y promener sans mouiller leurs créneaux ; mais elle est capricieuse, violente, brumeuse, sillonnée de remous et de courants qui se renversent à chaque instant, et qui en font une des mers où la navigation est le plus difficile.

Brest, Rochefort, Toulon même, peuvent être bloqués par une flotte ennemie et l'ont été ; refuge excellent pour nos vaisseaux, ils sont quelquefois devenus aussi leur prison. Cherbourg ne peut jamais l'être, du moins l'ennemi ne parviendrait que très difficilement, même avec la vapeur, à nous y tenir enfermés. Aussi a-t-il excité

[1] Du seul rocher de granit dans lequel on a creusé les bassins de Cherbourg, il a été extrait une masse qui cube un tiers de plus que la masse entière de la grande pyramide. Le cubage de la digue est du double.

[2] En utilisant l'avant-port et les bassins, on pourrait faire tenir à Cherbourg 65 vaisseaux de premier rang.



la colère et les craintes de l'Angleterre. « Ne voyez-vous pas, s'écriait le haineux et éloquent Burke dans le Parlement, dès l'année 1785, ne voyez-vous pas la France, à Cherbourg, placer sa marine en face de nos ports, s'y établir malgré la nature, y lutter contre l'Océan, et disputer avec la Providence, qui avait assigné des bornes à son empire. Les pyramides de l'Egypte s'anéantissent lorsqu'on les compare à des travaux si prodigieux. Les constructions de Cherbourg sont telles, qu'elles finiront par permettre à la France d'étendre ses bras jusqu'à Portsmouth et Plymouth; et nous, pauvres Troyens, nous admirons cet autre cheval de bois, qui prépare notre ruine. Nous ne pensons pas à ce qu'il renferme dans son sein, et nous oublions ces jours de gloire pendant lesquels la Grande-Bretagne établissait à Dunkerque des inspecteurs pour nous rendre compte de la conduite des Français. »

De la pointe de Barfleur au cap d'Antifer le rivage se creuse en un vaste golfe dont les bords généralement plats ou, en de certains points, escarpés et à pic, ne sont abordables qu'aux bateaux de pêche. Les puissants courants dont la Seine n'est plus que l'image bien affaiblie, ont emporté le rivage entre Honfleur et Harfleur sur une largeur de 10 à 12 kilomètres; c'est par cette échancrure que le fleuve se réunit à l'Océan.

Le nouveau rivage à peine formé, la mer commença à le remanier. Elle y fit, avec les débris des falaises voisines, ce qu'elle fait partout, un cordon littoral, en arrière duquel se trouva naturellement une dépression du sol que les marins du XVe siècle appelaient la *grande fosse*. Aujourd'hui encore, certaines rues du Havre sont au-dessous du niveau des grandes marées. François Ier voulut avoir là un port. Sur le cordon littoral, on a bâti les bastions; dans la *grande fosse*, on a creusé les bassins; et avant la guerre actuelle d'Amérique, le Havre-de-Grâce était le premier port de France pour les importations transatlantiques. Il n'a point assez de profondeur pour recevoir de grands bâtiments de guerre; mais des draguages énergiques permettent aujourd'hui l'entrée, même en morte eau, à des navires calant 7 mètres.

Le Havre doit une partie de son importance à la marche particulière que la disposition des lieux impose aux marées dans la baie de Seine. Le flot qui arrive de l'ouest, à la marée montante, se partage à la pointe de Barfleur. La portion la plus considérable court tout droit au cap d'Antifer, puis le long des falaises de Normandie, dont il remplit les ports; l'autre longe la côte du Cotentin et du Calvados et entre dans la large embouchure de la Seine. Quand le flot se renverse, il s'établit du cap d'Antifer à la pointe de Barfleur un courant contraire par lequel passe toute la marée descendante de la Manche,

et qui empêche pendant quelque temps l'écoulement des eaux enfermées dans la baie de Seine. De là, il résulte que la mer, qui n'est que quelques minutes dans son plein pour tous les ports à l'est du Havre, y reste une heure dans la baie de Seine, c'est-à-dire que les gros navires trouvent, pour entrer au Havre, pendant une heure, dans les marées ordinaires, pendant trois aux syzygies, la plus grande profondeur d'eau, tandis qu'ils ne la trouvent dans les ports de l'est que durant quelques minutes [1]. On voit pourquoi un grand port est là.

Au Havre commencent les falaises qui se continuent jusqu'à la Somme. Hautes de 60 à 100 mètres, et surplombant les flots qui minent incessamment leur base, elles ont reculé, depuis l'ère chrétienne, de 600 mètres au moins [2]. Sur certains points, elles ont laissé au milieu des flots des débris d'elles-mêmes plus résistants : des aiguilles élancées que la lame ronge en vain, des arcades ogivales, comme celles d'Etretat, qui semblent avoir appartenu à une gigantesque cathédrale écroulée. Mais, d'ordinaire, la falaise *en travail*, comme disent les gens du pays, tombe et se brise avec le bruit du tonnerre. Les rochers bondissent, la mer recule et parfois, comme aux Longues, sous la pression de cette masse énorme, l'ancien rivage effondré se relève du côté du large et forme une digue parallèle à l'écroulement. C'est plus de 3 millions de mètres cubes de débris que chaque année la terre abandonne à la mer. Celle-ci les broie incessamment avec ce gémissement plaintif qui est, au pied des falaises, la triste voix de l'Océan, et elle les réduit en sable et en galets. Les sables emportés par les courants vont au loin. La marée montante jette les uns sur les rivages du Boulonais, où le vent d'ouest les amoncelle en dunes; la marée descendante emporte les autres dans l'embouchure de la Seine, où ils ont comblé Harfleur, le

[1] La durée de l'étalé du plein de l'eau est d'une heure, en ce sens que pendant 30 minutes avant l'heure de pleine mer et 30 minutes après, la hauteur de l'eau ne varie que de 0m,02. Une heure et demie après le plein, à l'époque des syzygies la mer ne s'est abaissée que de 0m,35 en moyenne Ce précieux avantage permet de tenir ouvertes les portes des bassins, débouchant dans l'avant-port, pendant trois heures et demie environ, à chaque marée.

[2] De 1800 à 1847, la falaise a perdu, par an, 80 centimètres devant le phare d'Ailly, et 30 devant les feux de la Hève. En 1,200, l'église de Sainte-Adresse était sur un banc éloigné maintenant de 2,000 mètres de la côte, qui, ici, a reculé, par an, de 2m,60. Les petits ports d'Ault et de Veules ont été comblés par l'écroulement de leurs falaises. — A 2,700, 3,500 et 5,200 mètres du rivage, la sonde a trouvé du lignite; la côte allait donc jadis au moins jusque-là. — Baude, *côtes de Normandie*. On a calculé que la côte, sur une longueur de 220 kilomètres, perdait annuellement une couche verticale de 0m,33 d'épaisseur. En septembre 1859, aux Longues, entre Arromanche et Port-en-Bessin, la falaise s'est écroulée sur une longueur de 1,200 mètres et une largeur de 25. Cependant, grâce aux travaux de défense qui ont été entrepris, la destruction se ralentit : depuis huit ou dix ans, par exemple, la situation n'a pas changé en face des phares de la Hève.



vieux port normand. La plaine de l'Heure, aujourd'hui en culture, et celle qui est encore en formation au delà d'Harfleur, sous les falaises d'Orcher, sont dues aux mêmes atterrissements. La portion la plus légère de ces sables traverse la baie, et va s'étendre sur la côte du Calvados, en plages immenses, où ne se trouve pas un caillou. Les galets plus lourds ne peuvent dépasser à l'ouest l'embouchure de la Seine, ni à l'est celle de la Somme, mais ils pénètrent dans les échancrures du littoral, rétrécissent chaque année les ports qu'ils n'ont pas encore comblés, et seraient une menace pour le Havre et pour Dieppe, si, à mesure qu'ils s'amoncèlent, on ne les enlevait afin de fournir du lest aux navires. Aussi cette côte, autrefois si commerçante, dépérit. Abbeville ne se relève point, malgré le canal et le chemin de fer qu'on lui a construits. Sa population a augmenté à peine depuis 1698, quand celle du département a triplé. Le Crotoy, tant disputé au moyen âge entre les Français et les Anglais, n'est plus qu'un pauvre bourg à demi enfoui dans le sable. Saint-Valery, port de Guillaume le Conquérant, est désert, et la charrue sillonne la plage où se rassembla la flotte qui porta en Angleterre les 60,000 soldats du vaillant bâtard de Normandie. Le pays de Marquenterre, entre Rue et Le Crotoy, était autrefois en grande partie sous les eaux. Dieppe lui-même, la patrie de Duquesne, ressemble-t-il à la ville d'Ango, de Béthancourt, et des hardis marins qui visitèrent le cap de Bonne-Espérance avant Vasco de Gama, et l'Amérique avant Christophe Colomb! Les atterrissements ont diminué la profondeur de son port, où nos grands navires n'entrent plus, et la concurrence du Havre aurait accéléré sa décadence si le récent traité de commerce ne lui avait valu des importations considérables de houilles et de fontes anglaises.

Cependant, le génie de l'homme a su entrer en lutte avec l'irrésistible puissance de la nature. Il ne l'a pas vaincue directement, mais il a su l'obliger à se vaincre elle-même. En arrière des ports menacés par le sable et par le galet, il a creusé de vastes bassins fermés, à l'entrée, par des écluses, et il y emmagasine aux marées de vive eau, quand la mer monte de 20 pieds et plus, d'énormes quantités d'eau que les écluses laissent échapper à mer basse, de manière à former dans les ports un puissant courant qui les nettoie et les creuse. La mer est ainsi contrainte de reprendre ce qu'elle avait donné, et d'approfondir le chenal qu'elle avait comblé. Les bassins de retenue et les écluses de chasse sont la précieuse ressource des ports de l'Océan. Ceux de la Méditerranée ne l'ont pas, car cette mer n'a que des marées insensibles. A Toulon, le niveau ne s'élève que de $0^{m},11$.

Les pêcheurs sont cependant encore nombreux sur cette côte, à Etaples, au Tréport, à Saint-Valery, à Fécamp, à Etretat; et la petite pêche, qui donne l'habitude de naviguer au milieu des récifs et des courants, qui impose la nécessité d'être à la fois, dans la manœuvre, le bras et la tête, est la meilleure école pour les matelots. Il est triste pour nous que la Manche ait si inégalement dessiné ses deux rives. La nôtre, sans ports, sans abri, sans défense et, par conséquent, avec une navigation réduite, fait face à la rive anglaise, qui s'ouvre en bien des points à la mer par de profondes échancrures, et où se trouve le plus grand marché du monde, Londres, avec les plus formidables arsenaux, Plymouth, Portsmouth : toute la force résistante et agressive de l'Angleterre, le Brest et le Toulon anglais en face de Boulogne, de Dieppe et de Fécamp ! C'est là notre faiblesse, que Cherbourg ne protége pas assez, malgré son admirable position au milieu de la Manche. Il y a deux cents ans que Richelieu faisait chercher de Calais au Havre un autre Cherbourg, mais nul encore ne l'a trouvé [1].

A partir de la Somme, les dunes de sables recommencent, moins larges, moins mobiles, mais tout aussi tristes à l'œil, tout aussi funestes aux navires et aux cités que celles de Gascogne. Leur largeur est souvent de 3 kilomètres, et, comme dans les Landes et sur la côte de Bretagne, elles ont envahi des lieux habités et contraint la population et la culture de reculer devant elles.

Wissant, « autrefois port fameux [2], » où Edouard III descendait encore en 1328 et faisait, après Crécy, élever de grands ouvrages de défense, Wissant n'est plus aujourd'hui qu'un bourg; les deux tiers de l'ancienne ville sont sous le sable. Etaples n'a plus de port. Grâce à la Canche, qui y débouche dans la mer, elle conserve une plage et quelques bateaux de pêche, mais sa baie est féconde en naufrages. Deux magnifiques navires de 800 tonneaux, le *Conqueror* et la *Reliance* s'y sont perdus il y a peu d'années. Ambleteuse a eu aussi ses jours de prospérité : Louis XIV y fit travailler Vauban ; Napoléon y creusa un port qui renferma 321 bâtiments de la flottille. De tout cela, il subsiste quelques ruines et des souvenirs. Un jour que, du haut d'un rocher de la plage, Napoléon contemplait la ligne d'embossage de ses vaisseaux et mesurait d'un œil irrité la largeur du détroit, son cheval, répondant à l'impatience de celui

[1] Nous n'avons point de port de refuge dans la Manche, et l'Angleterre en crée trois, à Douvres, à Aurigny et à Portland. Les travaux sont assez avancés à Portland pour que, dès l'année 1857, un de mes amis y ait vu, dans un coup de vent, plus de 150 voiles du commerce au mouillage et en sécurité.

[2] Les antiquaires hésitent entre Boulogne et Wissant, comme port d'embarquement de César.

qu'il portait, frappa du pied la roche avec tant de violence, qu'il y laissa l'empreinte de ses fers; du moins on les y montre.

Les dunes touchent à Boulogne, où César s'embarqua, où Napoléon, malheureusement, ne put s'embarquer. Boulogne, seul sur cette côte, s'est défendu contre les sables, qui, au lieu de monter au rivage et dans le port, s'arrêtent en mer, pour former parallèlement au littoral un vaste banc, celui de la Bassure, où, moyennant bien des millions, il est vrai, on pourrait renouveler les merveilles de Cherbourg et placer à 7 lieues de Douvres une seconde terreur de l'Angleterre [1].

Boulogne, au lieu de dépérir, s'accroît tous les jours. Comme pour la fortune du Havre, il y a pour celle de Boulogne une raison physique : par suite de la conformation des lieux, le chenal est d'accès plus facile que celui des ports voisins, et l'élévation moyenne entre la haute et la basse mer y est plus grande d'un mètre, de sorte que les navires y trouvent plus d'eau et y ont plus de temps pour toutes les manœuvres de l'entrée et de la sortie. « Son atterrage n'est pas de ceux qui promettent plus qu'ils ne tiennent; on n'aperçoit du large que les falaises grisâtres, surmontées d'un peu de verdure, mais elles enveloppent la fraîche vallée de la Liane, et la perle est dans l'écaille. Le chenal, avec la courbe gracieuse de ses jetées en charpente, semble s'avancer entre deux profondes colonnades; un large quai, garni de belles constructions, se développe le long du port; la ville s'étage au-dessus, avec un encadrement de grands arbres : elle ressort au milieu des coteaux verdoyants, et les montagnes du haut Boulonnais ferment au loin l'horizon. Une ceinture de quinze redoutes, batteries et forts détachés, construits par les soldats du camp de l'an XII, défend les approches de la ville et du port, et sur la hauteur voisine la colonne de la Grande-Armée domine cet ensemble et le couronne de glorieux souvenirs [2]. »

Au nord de Boulogne, les falaises reparaissent un moment; c'est l'extrémité des collines de l'Artois, qui viennent finir aux caps Gris-Nez et Blanc-Nez. Là commence la mer du Nord, que la Norvége et le Jutland, l'Ecosse et l'Angleterre, enferment comme un immense canal, et dont les vagues pesantes viennent déferler sur les terres noyées qui s'étendent de Calais au Danemark. A Calais même, sans l'écluse de garde du canal, les hautes marées de vive eau iraient jusqu'à Saint-Omer.

Toute cette zone, si bien appelée les Pays-Bas, se compose de ter-

[1] Un travail analogue pourrait être exécuté dans la rade du Havre sur la ligne des récifs, qui court parallèlement au rivage. Malheureusement, les falaises du Havre n'offrent que de mauvais matériaux de construction.

[2] Baude, *le Pas-de-Calais*.



rains dont le niveau est inférieur à celui de la haute mer et supérieur à celui de la mer basse. « Plages incertaines, disait un poète latin, qui tantôt appartiennent à la terre et tantôt à la mer; que le vaste Océan envahit et abandonne tour à tour. » Aussi n'a-t-on pu les conquérir sur les flots qu'avec des travaux gigantesques, en s'aidant des dunes ou des bourrelets de sable formés par la mer elle-même. En preuve de leur ancien état, ces terrains conservent d'immenses marécages, des mers intérieures, dont les unes sont les restes de quelque invasion de l'Océan, qui, dans ses plus furieuses tempêtes, passe par-dessus les digues, comme le jour où il forma le Zuiderzée, qui était anciennement un lac, et celui où il remplit la mer de Harlem, que les Hollandais viennent de dessécher. Ou bien, ce sont les fleuves de l'intérieur, qui apportent tant de limon du haut pays, que leur lit s'en exhausse et que leurs eaux, dépassant le niveau des campagnes voisines, crèvent ou surmontent les digues entre lesquelles il faut les enfermer. Ainsi se forma le Biesboch, où, le 19 novembre 1421, la Meuse engloutit 71 villages et 100,000 habitants. 22 de ces villages sont encore sous les eaux, et longtemps on vit la flèche des clochers pointer au-dessus des vagues de cette mer nouvelle. Il y a des polders qu'on ne maintient à sec qu'à l'aide de machines à épuisement, mises en action par des moulins à vent, et dont le sol est à 4, 5, même 8 mètres au-dessous des hautes marées ordinaires.

La Hollande est continuellement entre ces deux périls de l'Océan et de ses fleuves. Que la tempête gronde avec le vent du nord et une marée de syzygie, que ses fleuves lui arrivent grossis par les pluies ou que la débâcle des glaces arrête et amoncelle leurs eaux, tous, hommes, femmes et enfants, courent aux digues. On est là ingénieur sous peine de mort.

Sur les côtes de Gascogne, l'homme fixe les sables; ici, il refoule l'Océan, et, pour mettre hors de ses atteintes le sol qu'il a conquis sur lui, il l'exhausse sans relâche. Les écluses des digues laissent passer sur les terres des polders les eaux troubles de la mer ou des fleuves, et ne les leur rendent qu'après qu'elles ont déposé les parties terreuses dont elles étaient chargées.

Sur ces rivages plats et bas, les ports ne peuvent être ni profonds ni nombreux. Nous y avons Calais et Dunkerque. Dans le premier, la marée ne laisse entrer chaque jour les paquebots que pendant un petit nombre d'heures; le second, situé en face de la Tamise, dans une position où nous aurions tant besoin d'avoir un grand port militaire, ne peut malheureusement recevoir que des frégates. Anvers nous manque, Anvers, le grand port de la mer du Nord, et qui eût été le rival de Londres, si la diplomatie ne l'avait condamné à rester pauvre et inactif, sur un fleuve magnifique, qui communique avec

le Rhin et la Seine, et d'où il desservirait la France et l'Allemagne [1].

Ce sol, domaine incertain de l'homme et de l'Océan, fut au moyen âge couvert de cités florissantes. C'était la Flandre, jadis si riche et si fière. Aujourd'hui, la misère la décime. Nos villes des côtes de Picardie et de Normandie sont moins malheureuses. Elles déclinent pourtant, et là se répète le phénomène que nous avons déjà reconnu sur le littoral de la Provence, du Languedoc et du Poitou. Les petites localités s'effacent, l'activité nationale, éparse jadis sur tous les points du territoire, se rapproche et se concentre pour produire de plus grandioses résultats. Ces résultats, nul plus que nous ne les admire. Mais n'y a-t-il pas de regrets à donner à cette vie provinciale qui s'épanouissait si richement dans la vieille Gaule et au moyen âge? Que de splendides monuments qui ne s'élèveraient plus aujourd'hui ! Caen, Bayeux bâtiraient-elles encore leurs belles églises ? Poitiers ses arènes ? Bourges son immense cathédrale ? Chartres son église décorée de tout un peuple de statues? Saint-Malo offrirait-il encore de prêter les 30 millions qu'il donna à Louis XIV, ou d'armer 22 vaisseaux à ses frais? Arles, Aix, Narbonne, Provins, Colmar, Sens, un des centres intellectuels de l'ancienne France, Autun, longtemps sans rival en magnificence et en richesse, Compiègne, cité populeuse et commerçante, Troyes, qui peut-être eut jadis le double de sa population actuelle, déclinent ou se meurent, tandis que Paris gagne 300,000 habitants en cinq ans. Le phénomène est général et ce mouvement de concentration s'opère partout. Londres croît plus vite encore que Paris : il renferme, à lui seul, le neuvième de la population totale de l'Angleterre.

Ainsi quelques foyers actifs reçoivent et absorbent la plus grande partie de la vie générale. La civilisation moderne est comme ces redoutables machines qui vont travaillant d'un puissant et infatigable effort. Autour d'elles, le feu, la fumée, le bruit d'un labeur gigantesque et une armée de serviteurs empressés qui sont accourus de tous les points d'alentour; au loin, la solitude et le silence.

V. Duruy.

(La 4e partie à une prochaine livraison.)

[1] Anvers a cependant un grand inconvénient : chaque année, les glaces interceptent la navigation, et les alluvions que l'Escaut forme à son embouchure rendent difficile, pour les grands navires, le passage du fleuve à la mer. Aussi le fret est-il à Anvers plus cher que partout ailleurs, même qu'au Havre. Amsterdam, Rotterdam, Brême, Hambourg et les ports situés sur les fleuves qui débouchent dans la mer du Nord, voient croître incessamment les difficultés de la navigation. Pour y parer, la Hollande vient de supprimer deux bras de mer (le Slœ et l'Escaut oriental), afin de mettre, à l'aide d'un canal et d'un chemin de fer, le port de Flessingue en communication directe avec les villes marchandes de l'intérieur.



DE

LA LÉGISLATION

RELATIVE AU PRÊT A INTÉRÊT

PREMIÈRE PARTIE

Du Prêt, par M. TROPLONG. — *Correspondance de Bastiat avec MM. P.-J. Proudhon et Chevé.* — *Du Prêt à intérêt*, par ROMIGUIÈRES. — *Répertoire de Législation* de DALLOZ Discussion à l'Assemblée législative (session de 1850). — *Essai sur l'Histoire et la Législation de l'Usure*, par LIÉGEOIS.

La loi est présumée être la raison écrite du peuple auquel elle s'applique, et de même que l'on peut juger un homme d'après ses raisonnements, on peut en général juger une nation d'après sa législation. Mais parfois cette vérité se trouve être singulièrement contredite. Nous croyons, par exemple, que la génération à venir, qui rechercherait dans notre volumineuse collection de textes législatifs le degré de développement intellectuel, moral et industriel de la France à notre époque, serait singulièrement induite en erreur par la loi du 3 septembre 1807. Cette loi déclare que dans les prêts d'argent on ne pourra exiger de l'emprunteur un intérêt supérieur à 5 p. 0/0 en matière civile et 6 p. 0/0 en matière commerciale. Dépasser ce maximum légal, c'est commettre un délit, ou, tout au moins, lorsque le fait est isolé, c'est s'exposer à un procès civil tendant à la restitution des intérêts indûment perçus. Une telle interdiction a-t-elle jamais été conforme aux vrais principes qui doivent régir la matière des prêts? Nous ne le pensons pas, mais si cette règle a paru être nécessaire à un moment donné, n'est-elle pas aujourd'hui inutile et même dangereuse? Nous n'hésitons pas à nous

ranger du côté de ceux qui répondent affirmativement à cette question ; nous allons essayer de démontrer qu'en effet, cette règle n'a pas de raison d'être et qu'il importe qu'elle soit abrogée.

Il peut paraître téméraire d'entreprendre ainsi la défense d'une thèse qui, aux yeux de quelques personnes, doit conduire à affranchir l'usure de toute répression. — Telle n'est pas notre intention. Nous ne voulons en aucune façon chercher ici à disculper les usuriers ; nous croyons seulement que la véritable usure n'est pas celle qui résulte de la loi de 1807. Ce délit, au point de vue de la saine raison, dérive non du taux de l'intérêt, mais des conditions dans lesquelles la convention de prêt est consentie, et la plus ou moins grande élévation du prix de l'argent ne constitue pas à elle seule un acte immoral, méritant d'être flétri par la vindicte publique et d'être puni par le législateur. Ce qui constitue l'usure à nos yeux, ce sont les conditions dans lesquelles la convention a été faite. Du moment où un contrat de prêt a été consenti librement et n'est pas entaché de fraude ou de violence, nous pensons que, quel que soit le taux de l'intérêt, le contrat doit être exécuté et maintenu par les tribunaux. Si, au contraire, ce contrat est entaché de fraude ou de violence, de manœuvres frauduleuses ou d'escroquerie, nous souhaitons vivement que la société, par l'organe de ses tribunaux, ait le pouvoir d'intervenir, et non-seulement d'annuler, mais encore de sévir. Ce droit existe déjà dans nos Codes. Les art. 405 et 406 du Code pénal entr'autres sont des moyens de répression dans la main des juges, et l'art. 1156 du Code Napoléon permet de rechercher dans tous les contrats la commune intention des parties. Ce droit est d'autant plus considérable qu'un acte usuraire revêt rarement la forme du prêt. Toutefois, si les pouvoirs résultant des articles cités ci-dessus ou de tous autres paraissent être insuffisants, nous nous réunissons à ceux qui demandent la modification de nos lois dans un sens plus rigoureux. Mais en dehors de ces circonstances, qui doivent être considérées comme des vices dans un contrat, nous voudrions que tout prêteur fût libre de mettre à son argent le prix qu'il juge être le plus rémunérateur, comme nous voudrions que tout emprunteur pût contracter aux conditions qu'il juge être en rapport avec sa position, ses besoins et l'utilité qu'il doit retirer de son emprunt.

La fixation d'un maximum en ce qui concerne les prêts d'argent est antisociale, parce qu'elle est contraire à la liberté individuelle. Elle est inutile, parce que, dans la plupart des cas, son impuissance a presque toujours été démontrée. Elle est dangereuse parce qu'elle contribue, principalement pour une certaine catégorie de prêts, à faire monter le prix de l'argent, en diminuant la concurrence. Enfin, elle est arbitraire et ne repose sur aucun principe.

Nous allons d'abord jeter un coup d'œil sur la législation ancienne. Puis nous exposerons le système de la loi actuelle. Nous dirons quelques mots de la théorie du prêt gratuit et nous expliquerons les motifs qui nous font demander en cette matière la pleine et entière liberté

I

Les conditions industrielles des peuples sont actuellement tellement différentes de ce qu'elles ont été et surtout de ce qu'elles étaient dans l'antiquité que nous ne croyons pas qu'il y ait de très utiles enseignements à puiser dans les faits historiques. — Néanmoins, il peut paraître intéressant de rappeler sommairement les anciennes législations relatives à la matière qui nous occupe.

Moïse interdisait aux Hébreux de consentir entre eux des prêts à intérêts, mais il leur permettait de faire des contrats de cette nature avec les étrangers. Cette distinction paraît d'abord singulière et semble être difficile à justifier. Cependant, un législateur comme Moïse devait avoir un motif, et nous croyons qu'il se fondait sur une raison d'ordre politique intérieure. Il ne défendait pas le prêt à intérêt entre juifs pour le permettre à l'égard des étrangers parce qu'il le croyait criminel, mais parce qu'il voulait arriver à établir dans son peuple des relations fraternelles, éviter les discordes et les troubles.

Cette disposition de la loi mosaïque ne fut pas imitée par Solon, qui n'édicta aucune interdiction du prêt à intérêt, ni aucune limitation du taux de cet intérêt. — Le prix de l'argent à Athènes était libre. Il subissait de grandes variations. Il montait quelquefois de 16 à 30 p. 0/0 ; mais ces variations étaient le résultat de causes naturelles, dont le peuple ne pouvait faire retomber la responsabilité sur le gouvernement; elles n'amenèrent ni rumeurs, ni séditions. — Il n'en fut pas de même à Rome où le prix de l'argent fut toujours très élevé malgré les efforts des législateurs. Les conditions du loyer de l'argent donnèrent lieu dans ce pays à de fréquentes séditions, dont les conséquences furent, il est vrai, presque toujours pour le peuple des conquêtes politiques. Avant la loi des douze tables, le prêt était libre. Le patricien, entre les mains duquel se trouvait presque exclusivement la richesse territoriale, était toujours le prêteur, et le plébéien, parfois très petit propriétaire, plus souvent simple fermier de la terre qu'il exploitait, était toujours l'emprunteur. L'avarice et la cupidité des patriciens étaient un joug pesant, qui

suscita des révoltes de la part des plébéiens. La question des dettes fut la cause de cette retraite sur le mont Sacré à laquelle mit fin le consul Menenius Agrippa par son apologue bien connu. Parmi les réformes introduites à cette époque par la loi des douze tables, il se trouve une disposition qui fixe le maximum de l'intérêt à 10 p. 0/0. Quoique confirmée par la loi Duillia, cette règle fut constamment violée, et le peuple opprimé de nouveau fomenta de nouvelles séditions. En l'an 413 de Rome, la loi Genucia, rapportée par Tite-Live, mise en doute par beaucoup d'auteurs, vint abolir entièrement l'intérêt dans le contrat de prêt. Que cette loi n'ait pas existé ou qu'une loi postérieure soit venue rétablir l'intérêt, toujours est-il que ces prêts furent constamment l'objet de la préoccupation du législateur. Ces sortes de contrats attirèrent d'autant plus leur attention que la puissance du peuple devenait plus grande. Les intérêts furent tantôt diminués, tantôt interdits, la contrainte par corps qui entraînait l'esclavage fut supprimée. Enfin, toutes les fois qu'un tribun voulait se rendre populaire, l'abolition des dettes était mise en question. Mais ces lois étaient, ainsi que le fait dire Plaute à un de ses personnages, comme l'eau bouillante qui ne tarde pas à se refroidir. L'usure excessive persista dans Rome. Dans les provinces il en fut de même, et nous voyons Cicéron accusant Verrès d'avoir fait valoir à son profit l'argent de la République et d'en avoir tiré 24 p. 0/0, et le vertueux Caton, malgré ses principes austères sur le prêt, n'hésitant pas à louer son argent moyennant 48 p. 0/0 par an.

Le prix de l'argent n'a jamais pu se soumettre aux exigences émanées de la prévoyance du législateur. Sous le Bas-Empire, les mêmes faits se produisirent. Justinien avait reconnu la légitimité du prêt. Il en avait fixé le maximum à 4 p. 0/0 pour les prêts faits par des personnes illustres, à 8 p. 0/0 pour ceux consentis par des commerçants et à 6 p. 0/0 pour les prêts émanant de toutes autres personnes. Mais malgré ces dispositions, ou, ce qui est plus vraisemblable, grâce à ces dispositions, le taux de l'intérêt fut toujours très élevé.

En Occident, dans les premiers temps chrétiens, la loi religieuse seule défendit la perception d'intérêts quels qu'ils fussent dans le prêt. Le droit séculier ne tarda pas à se conformer sur ce point au droit canonique. Lorsque nous traiterons de la gratuité du prêt, nous reviendrons sur les défenses faites à cet égard par l'Eglise, défenses qui, tout en étant encore aujourd'hui écrites, n'en constituent pas moins une lettre morte.

Cette fausse appréciation du prêt qui consistait à interdire le payement d'aucun intérêt ne fut abandonnée en France qu'en 1789. Jusqu'à la Révolution, la même défense de tirer un profit de son

argent se retrouve dans toutes les lois. Charlemagne, dans son capitulaire d'Aix-la-Chapelle, prononça une interdiction absolue contre cette sorte de contrat, et Louis le Débonnaire déclara que l'usure est le fléau des peuples. Mais tant est impérieuse la force de la vérité que, malgré les prohibitions, le prêt à intérêt persista. Il atteignit même un taux d'autant plus élevé que le risque à courir était plus grand, et on fut obligé de transiger avec le principe. Bien singulière est la transaction qui intervint. Elle consistait à tolérer de la part des juifs[1] ce que l'on ne permettait pas aux chrétiens. On se fondait sur cette raison, admise dans un temps d'intolérance, que, les juifs étant déjà damnés, il ne pouvait y avoir inconvénient à les laisser se charger la conscience d'une cause de plus de damnation; mais pour l'observateur attentif une autre raison apparaît et se comprend plus aisément. Ces sortes de tolérances étaient accordées moyennant de forts tributs, et la permission de faire l'usure devint pour les souverains une source de revenus. Tous, à l'exception de saint Louis, considérèrent l'érection des tables de prêts comme un droit régalien. Ce droit était doublement profitable; car, quand les juifs embrassaient le christianisme, on leur retirait leur privilége, et tous les biens qu'ils avaient acquis étaient confisqués. On prétendait bien, il est vrai, que c'était afin qu'il ne restât rien de l'esclavage du démon. En réalité, les princes et les seigneurs compensaient ainsi la perte que leur faisait éprouver la conversion des juifs. Lorsque ces derniers, en effet, étaient devenus chrétiens, on ne pouvait plus prélever sur eux ces droits énormes, et ils cessaient d'être une source abondante de gain. — Ce n'est qu'en 1392 que cette coutume fut abolie. — Montesquieu fait remarquer cette bizarre contradiction; après avoir confisqué les biens des juifs, lorsqu'ils voulaient être chrétiens, plus tard, on les fit brûler lorsqu'ils ne voulurent pas le devenir. On comprend que ces malheureux prêteurs, tantôt attirés à prix d'argent quand leur concours était nécessaire, tantôt expulsés de France, faisaient payer d'autant plus leurs services que leur position était plus dangereuse et plus précaire. — Aussi voit-on le roi Jean, en 1360, les autoriser par lettres-patentes à prêter à plus de 86 p. 0/0.

Mais la dérogation en faveur des juifs ne fut pas la seule inobservation du principe rigoureux alors en vigueur. — Beaucoup de combinaisons furent cherchées et trouvées à l'usage des chrétiens.—

[1] A la fin du XII[e] siècle, un grand nombre de marchands juifs de la Lombardie vinrent acheter en France le droit de prêter. On les désignait souvent sous le nom de *corsains*, mais plus souvent sous le nom de *Lombards*, et la rue de Paris où ils étaient tous groupés est encore appelée aujourd'hui rue des Lombards.



On parvint à inventer des contrats sous des dénominations diverses, qui tous aboutissaient à la perception d'un intérêt. Pourvu que le mot de prêt à intérêt ne figurât pas dans l'opération, on croyait que le principe était sauvé. Nous reviendrons sur ces subterfuges, qui servent à prouver que jamais, à aucune époque, les lois créant des obstacles au commerce de l'argent n'ont pu être exécutées.

Des priviléges aussi furent accordés à certaines foires, telles que celles de Champagne et de Lyon, et « les marchands, par advis communs, arrestaient combien vaut l'argent, c'est-à-dire quel est l'intérêt du séjour des deniers. »

Il n'est pas inutile de remarquer que les nations en possession d'un régime différent au moyen âge devinrent rapidement les plus florissantes au point de vue du commerce et de l'industrie.

En Hollande, à Venise, à Gênes et à Florence une interdiction de cette nature n'existait pas. Aussi, des institutions de crédit purent-elles se fonder, et l'on vit l'intérêt de l'argent baisser à 4 p. 0/0 au même moment où, en France, il était trois fois plus élevé, grâce aux précautions ingénieuses ou bizarres que les prêteurs étaient obligés de prendre.

Luther, comme l'Eglise romaine, avait en Allemagne proscrit le prêt à intérêt. Mais Calvin, au contraire, avait déclaré que, s'il y a une espèce de cruauté à exiger des intérêts quand on prête aux pauvres, il n'y en a pas lorsqu'on prête aux riches, et que l'usure n'est condamnable entre les riches que quand on tire du prêt des intérêts excessifs. En Angleterre, pays de religion calviniste, le prêt à intérêt fut permis, toutefois avec un maximum fixé par Henri VIII à 10 p. 0/0. Un instant, sous Edouard IV, l'interdiction absolue fut prononcée, mais la reine Anne rendit la liberté aux transactions en fixant seulement une limite de 5 p. 0/0. En 1819, des dispositions plus libérales furent prises par la couronne. Il fut décidé que le billet à ordre ou la lettre de change annulable pour cause d'usure pourrait être cependant considéré comme valable si son détenteur était de bonne foi. En 1833, le Parlement abrogea les lois sur l'usure en ce qui concerne les lettres de change et les billets à ordre à trois mois de date et au-dessous. Enfin, après divers changements dans le même ordre d'idées, un bill de 1840 laissa toute liberté, excepté en ce qui concerne le prêt hypothécaire et les prêts mobiliers au-dessous de 10 liv. sterl., lesquels ne peuvent être contractés à un prix plus élevé que 5 p. 0/0.

Montesquieu, puis Turgot préparèrent chez nous la réforme que devait opérer à la fin du XVIII[e] siècle l'Assemblée constituante. Le 3 octobre 1789, le vieux système de la gratuité du prêt fut enfin abandonné, et il fut rendu un décret portant que « tous les particuliers,

corps, communautés et gens de main-morte pourront à l'avenir prêter l'argent à terme fixe, avec stipulation d'intérêt suivant le taux déterminé par la loi, sans entendre rien innover aux usages du commerce. » Cette loi supprimait donc la prohibition des intérêts, mais elle ne donnait pas la pleine et entière liberté. Pour les prêts commerciaux, elle s'en référait aux usages du commerce, c'est-à-dire au taux de la bourse; et pour les prêts civils, elle les soumettait au taux fixé par la loi.

De 1789 à 1796, plusieurs lois intervinrent successivement. C'est d'abord la loi des 11-16 avril 1793, qui défend la vente du numéraire, sous peine de six années de fers, et qui déclare qu'aucuns achats, ventes, traités ne pourront désormais contenir d'obligation qu'en assignats. C'est ensuite le décret du 25 avril 1795, qui, annulant la loi précédente, déclare que le numéraire en or et argent est marchandise. Mais ce décret fut abrogé le 21 mai suivant (1795), et la Convention nationale déclara de nouveau que l'or et l'argent n'étaient pas marchandises. A cette époque, les lois se succédaient rapidement, et nous voyons encore dans la même année (1795) intervenir un décret qui règle l'achat et la vente des matières d'or et d'argent, en exigeant que cette vente ait lieu à la bourse et à haute voix. Enfin, cette série de mesures contradictoires se termine par la loi du 23 juillet 1796, dans laquelle il est dit : « que chaque citoyen sera libre de contracter comme bon lui semblera; que les obligations qu'il aura souscrites seront exécutées dans les termes et valeurs stipulés. »

Quel était le résultat de cette législation? A partir du 23 juillet 1796, les prêts étaient-ils libres, ou le premier décret de 1789, soumettant les prêts civils au taux fixé par la loi et les prêts commerciaux aux usages du commerce, était-il seul en vigueur? C'est un point sur lequel on n'est pas d'accord. Certains jurisconsultes soutiennent que le décret de 1789 était resté entier et que les lois subséquentes n'étaient relatives qu'à la monnaie d'or et d'argent que l'on avait voulu proscrire, afin de donner plus de valeur aux assignats. Telle fut un instant la doctrine de la cour de cassation, qui, cependant, abandonna dans la suite cette opinion pour considérer la loi de 1796 comme ayant donné une entière liberté. Ce qui est certain, c'est que, durant toute cette triste période de notre histoire nationale, l'intérêt de l'argent fut très élevé. Une loi sur le taux de l'intérêt, en présence des événements dont la France était le théâtre, n'a pu agir ni dans un sens, ni dans un autre. On a, dans ces derniers temps, beaucoup trop parlé de cette époque dans les discussions et dans les écrits sur la limitation des prêts.

Ceux qui considéraient la liberté comme existant alors ont voulu

voir dans les désordres commerciaux la preuve de la nécessité du maintien de la loi de 1807. Nous ne rechercherons pas si ceux-là se trompaient sur le point de départ de leur argumentation, c'est-à-dire si la liberté existait réellement, mais il nous est aisé de démontrer que les déductions de leurs raisonnements étaient mal fondées.

Dans l'histoire des sociétés on a toujours vu le prix du loyer des capitaux suivre une marche ascendante ou une marche descendante en raison directe de l'augmentation ou de la diminution de la confiance publique. — A quel degré était portée la confiance publique dans notre période révolutionnaire ? C'est une question qu'il suffit de poser pour la résoudre. Dès lors, rien de surprenant, quelle que fût la législation en vigueur, que le prix du loyer des capitaux ait été élevé. — Il y a encore une autre raison à donner et qui est très péremptoire. — A la fin du dernier siècle, il n'y avait ni argent, ni crédit. Les très rares détenteurs de capitaux trouvaient à faire des placements en terres, à des taux fabuleusement élevés, grâce aux quantités immenses de biens fonciers jetés dans la circulation par l'Etat. — Il aurait fallu être bien insensé pour prêter dans des conditions douteuses de remboursement à 6 p. 0/0, quand on pouvait acheter de la terre à 11 et même 20 p. 0/0. Ce à quoi nous voudrions conclure, c'est qu'il n'y a pas d'argument à puiser dans les faits accomplis pendant la Révolution, et nous voudrions que cette époque fût mise hors de discussion. Mais il a toujours été difficile de s'entendre sur cette question.

En 1804, les rédacteurs du Code Napoléon avaient évité de trancher la difficulté sur laquelle ils étaient appelés à se prononcer. Ils laissèrent la porte ouverte au système de la restriction, en disant, dans l'article 1907, que l'intérêt conventionnel pourrait excéder l'intérêt légal toutes les fois que la loi ne le prohiberait pas. En d'autres termes, ils déclarèrent que le législateur pourrait intervenir dans la fixation du taux de l'intérêt, mais qu'en attendant cette intervention du pouvoir législatif, ils laissaient aux parties intéressées le soin de régler et de débattre les conditions de leurs marchés. Le conseiller d'Etat Jaubert a depuis justifié cette disposition par ces paroles que l'on ne saurait trop méditer aujourd'hui : « Le Code Napoléon, qui ne doit contenir que des règles éternelles, ne pouvait pas fixer le taux de l'intérêt, qui est variable de sa nature. » Dans la discussion qui eut lieu au conseil d'Etat, Régnault de Saint-Jean-d'Angély, Treillard et Bérenger avaient insisté sur l'impossibilité de déterminer par une règle immuable la fixation de l'intérêt. Ils considéraient de telles lois comme devant être nécessairement éludées parce qu'elles sont absolues. Il leur semblait que l'on ne pouvait pas plus poser un terme au prix de l'argent que l'on ne pouvait

limiter le prix des denrées et marchandises. Mais ces considérations empreintes de ce bon sens et de cette juste appréciation des choses, que l'on retrouve dans la plupart des articles de notre Code, furent combattues par Malleville, et c'est sur la proposition de Tronchet qu'on s'en remit à l'avenir du soin de statuer sur cette difficulté.

En 1807, le gouvernement pensa que le moment était venu d'user de la faculté laissée par le Code Napoléon. A la date du 3 septembre de cette année, il fut promulgué une loi qui nous régit encore aujourd'hui et qui limite à 5 et 6 p. 0/0 le taux de l'intérêt de l'argent. Parmi les conseillers qui entouraient Napoléon Ier, un des plus éminents, Mollien, n'était pas favorable à ce principe d'une limitation. — Il n'est pas sans intérêt de citer à cette occasion le passage suivant, extrait des mémoires de ce célèbre ministre du Trésor public. « Quoique Napoléon m'eût entendu, sans m'avoir contredit, me récrier dans nos conférences particulières contre les lois qui, sous prétexte de réprimer l'usure, fixaient un maximum à l'intérêt de toute espèce de prêts ; quoiqu'il m'eût permis de lui dire souvent que ces lois étaient au moins inutiles, toutes les fois qu'elles n'étaient pas nuisibles, parce que le propriétaire d'un capital devait avoir le droit d'en tarifer le loyer proportionnellement aux risques ; que la loi ne devait intervenir pour fixer l'intérêt que dans le cas où, les parties ayant négligé de le faire, des contestations s'élevaient entre leurs héritiers, il me dit un jour devant un cercle nombreux, avant l'ouverture d'un conseil d'Etat auquel il allait se rendre : « Je vais » faire discuter une loi qui n'est pas dans le système de vous autres » idéologues, car elle doit déclarer usuraire tout intérêt qui excède » 5 p. 0/0. » Je m'abstins d'assister à ce conseil, ajoute Mollien dans ses mémoires, je n'aurais pas empêché que la mesure fût adoptée. Elle le fut à l'unanimité. »

Quand on recherche dans l'exposé des motifs de cette loi de 1807 les raisons qui ont rendu nécessaire une telle disposition, on est frappé du petit nombre d'arguments invoqués en faveur de la limitation. On ne peut surtout s'empêcher de remarquer que, dans une partie de ce document officiel, il est dit qu'il faut mettre un frein aux désordres causés par l'usure excessive qui se pratique journellement, et que dans d'autres parties au contraire, il est constaté que : « une baisse de l'intérêt s'est généralement opérée, que, dans beaucoup de places, l'intérêt est au-dessous de 6 p. 0/0, qu'à Paris l'escompte est inférieur à ce chiffre ainsi que dans la plupart des grandes places de commerce, et que tout annonce qu'il doit s'améliorer partout. » Puisqu'il en était ainsi, ne convenait-il pas d'en conclure que le régime de la liberté, qui avait permis cette amélioration, permettrait aussi un abaissement plus grand encore dans l'avenir? Cet abaisse-

ment constaté dans l'intérêt de l'argent tenait à des causes politiques, et c'est en vain que les défenseurs de la loi de 1807 voudraient aujourd'hui faire remarquer que, grâce à cette réforme, les cours de la rente se sont élevés en 1808 à 81 fr., chiffre le plus haut qu'ils aient atteint sous l'Empire, que le nombre des détenus pour dettes, qui avait été à Paris de 602 en 1805, de 645 en 1806, diminuant de plus de moitié, descendit à 345 en 1807, à 355 en 1808, à 290 en 1809. Ce sont là des faits dont il serait puéril de vouloir, ainsi qu'on le fait, trouver la cause dans la réglementation du taux de l'intérêt. Ces résultats furent la conséquence de circonstances qui appartiennent à un tout autre ordre de choses. Ils ont été produits par le retour de la confiance publique et par une plus grande abondance de capitaux.

Sous la République, ce ne sont pas les lois relatives à la liberté des prêts qui causèrent l'élévation du taux de l'intérêt, de même que, sous l'Empire, ce n'est pas la loi de 1807 qui amena un abaissement. Ces oscillations, nous l'avons déjà dit, échappent aux législateurs. Dans les moments de troubles, l'argent avait disparu, et le peu de capitaux qui restaient avaient dû nécessairement accroître de valeur. Lorsque la moitié de la ville de New-York fut brûlée, le lendemain de cet incendie, les loyers des maisons épargnées par le feu montèrent au quadruple de ce qu'ils étaient la veille. L'effet que l'incendie a produit à New-York sur le prix des maisons, l'incendie de la Révolution l'a produit en France sur les capitaux. Lorsque les maisons de New-York réduites en cendres furent réédifiées, les loyers revinrent à leurs anciens cours. De même, en 1807, le commerce et l'industrie semblèrent vouloir reprendre un nouvel essor. La paix de Tilsitt venait d'être signée. On s'éloignait des scènes sanglantes qui avaient troublé la fin du dernier siècle, et quand l'espérance renaissait partout, il est bien naturel que le malaise commercial tendît à disparaître. Aussi aurait-on pu espérer avec juste raison que la libre concurrence aurait suffi pour seconder l'amélioration qui commençait à se produire. Tel ne fut pas cependant le sentiment du gouvernement. Il crut de son devoir d'intervenir par une réglementation dans les intérêts privés.

Au Corps législatif, la loi fut adoptée par 126 voix contre 23, mais Treillard avait fait intervenir dans la discussion un palliatif qui pouvait rassurer la conscience de ceux qui votèrent cette loi. Il annonça que ce taux de 5 et 6 p. 0/0, serait révisé tous les six mois. On le sait, la promesse n'a pas été tenue. Beaucoup de choses furent changées en France depuis cette époque, excepté cette règle bizarre contre laquelle s'élèvent aujourd'hui des récriminations bien fondées.

Aux termes de cette loi du 3 septembre 1807, l'intérêt conventionnel ne peut excéder, en matière civile, 5 p. 0/0, et en matière commerciale, 6 p. 0/0. L'intérêt légal, c'est-à-dire celui que la loi détermine pour suppléer au silence des conventions, est soumis à la même limitation. A titre de sanction, la loi décide que la perception des intérêts supérieurs au taux officiel donnera lieu à la restitution de l'excédant, et que tout individu prévenu de se livrer *habituellement* à la perception de cet intérêt usuraire sera traduit devant le tribunal de police correctionnelle. Ainsi donc, le fait d'avoir dépassé une fois la limite légale n'est pas de l'usure; ce fait donne seulement lieu à une restitution, et il ne devient une action punissable que lorsqu'il dégénère en habitude. Cette distinction ne saurait être assurément fondée sur un motif de morale. Si le premier fait n'est pas un délit, comment sa répétition ou sa reproduction pourra-t-elle opérer cette transformation? En général, la circonstance de la récidive amène une aggravation de la pénalité; mais qu'elle puisse changer le caractère propre d'une action, c'est ce que l'on ne peut s'expliquer que difficilement. Si dépasser le taux légal une fois est un délit, il fallait attacher à ce délit une sanction pénale; mais n'arriver à ce résultat que lorsqu'il y a une certaine collection d'infractions, c'est ce qui doit paraître à tout esprit judicieux bien étrange. Un vol, une escroquerie, un assassinat, ne deviennent pas vol, escroquerie, assassinat, par l'effet de leur gémination. Une telle disposition devait nécessairement donner lieu à des doutes et à des hésitations de la part des tribunaux. Ce résultat n'a pas manqué de se produire. De quelle façon doit-on entendre dans la pratique ce mot *habituellement.* Faire deux fois la même chose, est-ce contracter une habitude ou faut-il atteindre au chiffre de quatre fois? Ce sont des points sur lesquels nos jurisconsultes sont loin d'être d'accord ; ils ne sont pas davantage unanimes pour décider si les divers prêts constitutifs du délit doivent être contractés avec des personnes différentes, ou si, au contraire, quatre prêts faits à une même personne sont suffisants pour engendrer l'habitude, ou bien encore si divers renouvellements d'un même prêt doivent être envisagés comme des prêts distincts. Ce sont là des questions qui se sont présentées devant les tribunaux, et qui ont été résolues de façons différentes par des hommes dont l'opinion fait autorité.

En résumé, une réunion de faits considérés comme innocents, puisque isolément ils ne sont pas punis, peut-elle constituer un fait coupable? Des indices ne peuvent arriver à former une preuve, et on pourrait, à cette occasion, rappeler ce mot d'un orateur anglais qui, dans un langage pittoresque, disait : que cinquante chevaux gris ne feront jamais un cheval noir.



La limite de ce prétendu délit est bien variable et bien arbitraire. D'un autre côté, frapper le fait isolé et unique présente de grands inconvénients. Il n'en serait pas ainsi si la loi reposait sur un principe vrai et juste. La proposition de faire résulter le délit d'usure d'un acte isolé a été présentée en 1850 à l'Assemblée nationale. 366 voix contre 293 conclurent au maintien de l'état de choses actuel.

Pendant les derniers jours de l'Empire, cette loi fut un instant suspendue. Sous l'influence des événements politiques, deux décrets impériaux ayant force de lois et portant les dates des 15-18 janvier 1814, laissèrent jusqu'au 1[er] janvier 1815 aux prêteurs et aux emprunteurs la liberté de déterminer par les contrats ou autres actes la quotité de l'intérêt. A partir de 1815, la loi de 1807 fut remise en vigueur; cette suspension momentanée est bien la meilleure preuve que l'on puisse donner que cette loi ne convient pas dans tous les temps, et ne peut pas s'appliquer à toutes les situations.

Sous la seconde République, on demanda que la pénalité édictée en 1807 fût aggravée. Cette pénalité consistait dans une amende qui ne pouvait excéder la moitié des capitaux prêtés à usure, et, lorsqu'il y avait escroquerie, dans un emprisonnement qui ne pouvait excéder deux ans. Une loi des 19-27 décembre 1850 ajouta à l'amende, pour le simple délit d'habitude d'usure, un emprisonnement de six jours à six mois, et déclara que, lorsque l'escroquerie serait réunie à l'usure, le coupable pourrait être passible de cinq ans d'emprisonnement.

Enfin, pour terminer cet historique de la législation, nous dirons que la loi du 7 juin 1857, relative au renouvellement du privilége de la Banque de France, déclare dans son art. 8 que la Banque de France pourra, si les circonstances l'exigent, élever au-dessus de 6 p. 0/0 le taux de ses escomptes et l'intérêt de ses avances. C'est, on ne peut en disconvenir, une dérogation importante au principe de la loi. Mais cette exception, faite avec juste raison en faveur de notre plus grand établissement de crédit, n'aurait-elle pas dû en même temps être étendue avec non moins de raison aux simples particuliers? C'est ce que nous essayerons de démontrer plus loin.

Les colonies françaises sont plus favorisées que la métropole à cet égard. La loi de 1807, n'ayant pas été promulguée dans nos possessions d'outre-mer, n'y est pas applicable, et toute liberté est laissée aux conventions; en sorte que ce qui est un délit dans la mère-patrie est un acte licite dans les colonies. Il en est de même aujourd'hui en Algérie, où l'intérêt légal seul a été limité à 10 p. 0/0 par une ordonnance du 7 décembre 1835. Pendant une année, le système appliqué en France fut essayé dans ce pays; mais cette tentative ne

fut pas heureuse. Un arrêté rendu le 4 novembre 1848 par le chef du pouvoir exécutif sans l'intervention ni de l'autorité gouvernementale en Algérie, ni du conseil d'Etat, et sous l'empire de discussions politiques relatives au crédit, a soumis à une limite fixée à 10 p. 0/0 l'intérêt conventionnel dans notre possession africaine. Les conséquences désastreuses de cette limitation ne tardèrent pas à se produire. Un décret du 21 novembre 1849 dut abroger l'arrêté du chef du pouvoir exécutif, pour revenir à l'état de choses créé par l'ordonnance de 1835, c'est-à-dire à la limitation à 10 p. 0/0 de l'intérêt légal, et à la liberté en ce qui concerne l'intérêt conventionnel. Pour expliquer les motifs de ce décret de 1849 abrogatif de l'arrêté de 1848, nous ne croyons pouvoir faire mieux que de reproduire les passages suivants extraits du rapport du ministre de la guerre au président de la République : « L'arrêté de 1848 n'a fait qu'aggraver le mal et rendre sensibles par l'expérience tous les inconvénients attachés à la fixation du taux de l'intérêt. D'une part, cet arrêté aussitôt éludé que rendu, a donné lieu à une foule d'opérations dans lesquelles l'excédant d'intérêt a été frauduleusement dissimulé ; de l'autre, il a été funeste en éloignant les capitaux, en élevant leurs prix que la concurrence tendait à diminuer, en nécessitant des actes simulés qui multipliaient les frais, en livrant les emprunteurs à la merci de ceux des prêteurs qui, ne craignant pas d'éluder la loi, faisaient nécessairement payer les peines ou la honte qu'ils avaient à braver. Sous l'empire de l'ordonnance de 1835, les placements étaient descendus successivement à un taux inférieur à celui du taux légal. Sous l'empire de l'arrêté du 4 novembre 1848, l'argent a disparu presque complétement, et, malgré les peines édictées, l'intérêt des prêts qui s'effectuent aujourd'hui s'élève en fait à un taux fabuleux, qu'on n'oserait citer. Déjà, par une délibération du 18 novembre 1848, les chambres de commerce d'Alger et d'Oran, présageant tous les dangers que l'arrêté du 4 du même mois devait apporter avec lui, avaient demandé avec chaleur le retour à l'ordonnance de 1835. Depuis, le mal n'a fait qu'empirer ; des faits récents l'attestent, des témoignages honorables le confirment. Il est urgent de remédier à ce mal, qui aggraverait, en la prolongeant, la crise déjà trop longue dont souffre aujourd'hui l'Algérie. »

Tel est l'exposé de notre législation en France et en Algérie, en ce qui concerne le prêt à intérêt.

II

La légitimité du prêt à intérêt est aujourd'hui un fait consacré par le droit civil, puisque, en vertu de l'art. 1905 du Code Napoléon, il est permis de stipuler des intérêts pour simple prêt soit d'argent, soi de denrées ou autres choses mobilières. Mais le prêt à intérêt n'est-il pas contraire à la religion catholique? est-il bien un contrat de droit naturel?

Nous avons dit sommairement, dans les pages précédentes, que, sous l'ancien régime, la faculté de prêter son argent à la condition d'un intérêt quelconque n'existait pas en France, et qu'il en a été ainsi jusqu'en 1789. La gratuité du prêt a été, pendant vingt siècles, demandée par les philosophes, consacrée par les lois religieuses et, à partir de Charlemagne, par les lois civiles. Cette longue protestation, soutenue par des autorités élevées et diverses, est un fait qui frappe et qui, seul, suffirait à justifier l'examen de cette question, s'il n'existait d'autres raisons de l'étudier. La conséquence de cette ancienne et fausse théorie subsiste encore, et cette conséquence est la loi limitative que nous combattons. Les partisans du régime actuel relatif à l'intérêt de l'argent ne se rendent pas compte de l'influence qu'ils subissent. Leurs craintes et leurs appréhensions contre la liberté que nous sollicitons n'ont pas d'autre origine que cette erreur séculaire. Il est contre nature que le grand jour succède immédiatement à la profonde obscurité, et les yeux habitués aux ténèbres, avant de s'ouvrir à la lumière, ont besoin d'une transition; cette transition, qui n'est autre que le régime de la loi de 1807, on l'a donnée, et elle dure depuis assez longtemps pour céder la place à la réforme qu'elle devait préparer. Il est d'autant moins inutile d'arrêter son esprit sur la vieille théorie de la gratuité du prêt, que, dans des moments de troubles politiques qui ne sont pas loin de nous, ce problème a été de nouveau posé.

Des traités des anciens législateurs et des dissertations des théologiens, la théorie de la gratuité du prêt est en effet passée dans les écrits des apôtres du socialisme. En changeant d'interprète, le système est resté le même, avec cette différence, cependant, que ceux qui le soutenaient jadis puisaient leurs arguments dans un sentiment de charité envers le prochain, tandis que ceux qui le soutiennent actuellement ont pour point de départ un sentiment de haine contre celui qui possède. Cette animadversion contre le capital, qui n'est « un tyran qu'aux yeux de ceux qui veulent le

tyranniser, » subsiste toujours, et, pour être latente, elle n'en est pas moins très vivante. Elle est le résultat d'une de ces erreurs sociales sur lesquelles il importe de répandre le plus possible la lumière. Mais examinons d'abord le côté religieux du problème, c'est-à-dire la question de savoir si les catholiques peuvent, sans inquiéter leur conscience, consentir des prêts à intérêt, quel qu'en soit le taux.

La morale chrétienne a professé, à cet égard, une opinion conforme à la morale du polythéisme, qui l'avait précédée. Aristote avait le premier émis la pensée que l'argent, n'étant pas frugifère par lui-même, ne devait pas, par suite de conventions, donner des fruits. Caton avait comparé l'usure à l'assassinat. Sénèque l'avait qualifiée d'œuvre de cupidité, et, enfin, Cicéron avait combattu la légitimité de l'intérêt. Ce sentiment de réprobation, exprimé par les hommes illustres du paganisme, trouva un écho dans le cœur des Pères de l'Eglise et des théologiens. Les premiers conciles furent unanimes à condamner les contrats de prêts moyennant intérêts. L'interdiction avec sanction pénale ne s'appliqua d'abord qu'aux clercs ; mais elle ne tarda pas à être étendue aux laïques.

Il est d'autant moins surprenant qu'il en ait été ainsi, que les motifs et les erreurs qui avaient inspiré cette opinion dans l'antiquité subsistèrent longtemps encore après l'avénement du christianisme. Ces motifs étaient la vue des misères publiques, amenées par les prêts d'argent, consentis à des taux excessifs, à cause du monopole des patriciens à Rome et des juifs en France. Ces erreurs provenaient de ce que le commerce, tel que nous l'entendons aujourd'hui, était alors inconnu ou peu connu.

Sous l'empire de ces deux causes, et en présence d'une organisation sociale si différente de la nôtre, on s'explique que de grands esprits se soient laissé séduire par tout ce que la théorie de la gratuité du prêt a de spécieux. On pouvait se sentir plus naturellement porté à prendre la défense de celui qui avait besoin, surtout à une époque où l'emprunteur était presque constamment un homme dans la misère. Il semble, à première vue, que l'on emprunte toujours le nécessaire, et que l'on prête toujours le superflu. Enfin, l'inexécution du contrat paraît être moins onéreuse pour le prêteur que son exécution pour l'emprunteur. Ce sont là des raisons d'humanité qui pouvaient conseiller la gratuité du prêt dans un temps où le prêt, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, n'existait pas, dans un temps où le prêt était une aumône. Le dilemme suivant de saint Jérôme prouve que c'est sous ce dernier aspect qu'était envisagé le prêt de l'argent : « Aviez-vous, disait-il, prêté à celui qui avait ou à celui qui n'avait pas? — S'il avait, pourquoi lui prêter? — S'il n'avait pas, pourquoi lui en demandez-vous davantage, comme s'il avait? »

Saint Basile déclarait que prêter à intérêt c'était recueillir là où on n'avait rien semé. Enfin Bossuet, dans son *Traité sur l'usure*, dit que l'usure est tout ce que l'on exige en plus du principal ; que puisque la loi mosaïque considérait comme une obligation d'iniquité un pareil contrat, la loi évangélique, qui est encore plus parfaite, ne saurait être moins sévère sur ce point. « Il faut prêter, ajoute-t-il, comme on fait l'aumône, non pour son profit, mais pour le bien de l'indigent, *Alors le prêt se fera selon son véritable esprit*, et la société n'en ira que mieux, car l'usure ne sert qu'à entretenir l'oisiveté et tous les vices qui en naissent. »

L'Eglise catholique invoquait, à l'appui de cette interdiction, cette sublime parole de Jésus-Christ : « Prêtez à ceux de qui vous n'espérez rien recevoir. » Le Christ avait émis là un principe de charité élevée et de désintéressement admirable, que chacun devrait avoir sans cesse gravé dans son for intérieur ; mais nous croyons que c'était un conseil purement spirituel, n'ayant rien de commun avec ces lois temporelles faites par les hommes. Néanmoins, les Pères de l'Eglise élevèrent au rang d'un devoir de conscience l'obligation de prêter gratuitement. Rome excommuniait les prêteurs à intérêt. Mais, comme une société ne peut exister sans le prêt, on fut obligé de recourir à des subterfuges pour sauvegarder, en apparence, les principes, tout en accomplissant réellement le fait interdit. Les détours les plus compliqués et les combinaisons les plus ingénieuses furent inventés pour masquer le but que l'on était bien contraint d'atteindre. Les constitutions de rentes perpétuelles et de rentes viagères furent considérées non comme des prêts, mais comme des ventes. L'intérêt de la rente, disait-on, n'est pas un profit de l'argent, mais l'effet d'un achat parfait. On admettait aussi d'autres distinctions non moins subtiles à l'occasion du *damnum emergens*, du *lucrum cessans* et des intérêts moratoires. On permettait également l'opération dite des trois contrats, dont la conséquence était la perception d'un intérêt, mais qui était composée de trois conventions licites. Ces trois conventions licites, faites successivement, ne paraissaient pas pouvoir aboutir à un contrat illicite. De même, le *mohatra* était accepté. Escobar, inventeur de cette combinaison, en explique ainsi le mécanisme : « Le contrat mohatra est celui par lequel on achète des étoffes chèrement et à crédit pour les revendre au même instant à la même personne, argent comptant et à bon marché. » Cette définition peut être complétée par ce passage de l'*Epilogus summarum* : « Un homme qui a affaire de 20 pistoles achète d'un marchand des étoffes pour 30 pistoles, payables dans un an, et les lui revend à l'heure même pour 20 pistoles comptant. » Telle est la subtilité qui courrouçait si fort Pascal. Ces concessions aux néces-

sités sociales méritaient-elles d'échauffer la bile de l'auteur des *Lettres provinciales?* L'adversaire des jésuites n'aurait-il pas mieux fait de voir seulement, dans les nuances de ces contrats, dont les limites sont toutes de convention, la preuve que le prêt à intérêt était nécessaire, indispensable? Il nous semble que l'on peut aussi voir dans ces distinctions tout à fait arbitraires, qu'il était possible de transiger sur cette règle de l'Eglise avec les exigences du monde, et que, par conséquent la défense de prélever des intérêts sur les sommes prêtées ne pouvait être considérée comme un de ces principes immuables et éternels qui forment la base de la religion catholique. La défense de l'Eglise à cet égard paraît être une de ces règles de discipline qu'il est possible de modifier selon les temps sans que les principes du dogme en reçoivent la moindre atteinte. C'est ce qui ressort des dissertations du cardinal de La Luzerne et du cardinal Gousset.

En se renfermant dans un rigorisme excessif, on pourrait soutenir encore que le prêt est toujours, au point de vue de l'Eglise, un contrat illicite, car la décision du concile de Latran qui refusait la communion et la sépulture ecclésiastique aux prêteurs à intérêt n'a pas été rapportée. Aucun bref n'a décidé le contraire. Mais on trouve la preuve que telle n'est plus, sur le fond de la question, l'interprétation de la cour de Rome dans plusieurs réponses qu'elle fit à des pénitents qui s'étaient adressés à elle pour rassurer leur conscience ou pour obtenir une absolution qui leur avait été refusée.

En 1822, sous le pontificat de Pie VII, en 1830, sous celui de Pie VIII[1], des décisions furent rendues, desquelles il résulte que les prêtres ne doivent pas priver de l'absolution ceux qui ont prêté à intérêt jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement, c'est-à-dire que, sans résoudre la difficulté, on l'a tranchée pratiquement. — Cette réponse de la cour de Rome, cependant, ne parut pas à tous satisfaisante, et plusieurs membres du clergé protestèrent contre l'arrêt de la pénitencerie moderne. — L'abbé Denavit, professeur de théologie à Lyon, entre autres, écrivit : « Je refuse l'absolution à ceux qui prennent des intérêts et aux prêtres qui prétendent que la loi civile est un titre suffisant. »

Néanmoins la majorité du clergé se soumit à l'avis du pape, et la réprobation de l'Eglise ne frappe plus aujourd'hui que ceux qui perçoivent des intérêts supérieurs au taux légal, en d'autres termes, qui commettent une infraction à la loi civile.

Si vraiment la loi religieuse laisse maintenant une grande latitude à l'égard du prêt à intérêt, ce contrat, du moins, n'est-il pas con-

[1] Circulaires de Mgr de Belley.



traire à la loi naturelle ? Les théologiens ne fondaient pas exclusivement leur doctrine sur l'Evangile : ils s'appuyaient sur des considérations philosophiques et économiques qui sont à peu de choses près semblables à celles développées avant eux par les philosophes païens et après eux par les prosélytes de l'école socialiste. Malgré la diversité des époques et des lieux, les mêmes motifs se retrouvent dans les écrits récents, et principalement dans les travaux de MM. Chevé et Proudhon, publiés par la *Voix du Peuple* en 1849, auxquels il a été répondu victorieusement, selon nous, par Frédéric Bastiat.

Ce sera toujours une gloire pour les promoteurs de la science économique, que d'avoir, dans les moments où les principes de la société sont mis en question, porté sur la brèche le drapeau des saines doctrines et lutté contre les idées perturbatrices.

L'argent, prétendent les partisans de la gratuité du prêt, est de sa nature stérile, *nummus nummum non parit.* Il ne doit servir qu'à l'échange, c'est pourquoi vouloir en retirer des profits comme on en tire des animaux qui se multiplient, c'est aller contre le vœu de la nature et contre la destination donnée par Dieu à cet élément. « L'usure, disait Aristote, est un mode d'acquisition né de l'argent lui-même et ne lui donnant pas la destination pour laquelle on l'avait créé..... Les pères sont ici absolument semblables aux enfants. L'intérêt est de l'argent issu de l'argent, et c'est de toutes les acquisitions celle qui est le plus contre nature. » S'il est illogique, affirment les partisans de la gratuité, de recueillir des fruits sur un terrain qui ne doit pas en donner, il est mal de transformer un contrat de bienfaisance en un contrat intéressé.— Ici, nous voyons revenir cette confusion de la charité et du commerce. — Personne, selon les adversaires de l'intérêt, dont nous exposons la doctrine, n'est forcé de prêter son argent, pas plus que l'on n'est contraint de le donner, mais du moment où l'on consent à venir au secours de quelqu'un, il faut laisser à cette intervention son caractère purement de bienfaisance. Il doit d'autant plus en être ainsi, que le service rendu par le prêteur ne lui coûte aucune peine, aucun travail, et qu'un service de cette nature est bien susceptible d'être gratuit. Celui qui prête ne s'impose pas une privation. Il ne se sépare de son argent que parce que, si cet argent restait entre ses mains, il serait stérile, et d'inutile il devient, par ce contrat, productif. Il est naturel que, dans la vente, un prix soit exigé pour compenser la privation de la chose livrée, mais dans le prêt la chose entière devant être rendue, pourquoi demander plus que la simple restitution? Pourquoi exiger du *par-dessus*, comme dit Bossuet. Est-ce pour l'usage que l'emprunteur a fait de la chose prêtée ? Mais cet emprunteur avait momentanément la propriété de l'argent livré. La propriété

comprend le droit d'user et d'abuser, dès lors, l'emprunteur n'est redevable de rien pour avoir profité d'une faculté que lui conférait sa qualité de propriétaire temporaire; car qui a la propriété a l'usage. Dans le commodat, c'est-à-dire dans le prêt qui ne donne à l'emprunteur que l'usage de la chose, le prix du loyer est légitime parce que le locateur ne transfère pas le droit de propriété, qui reste tellement à lui, que si la chose vient à périr sans qu'il y ait de la faute du locataire, cette perte est pour son compte. Au contraire, dans le *mutuum*, c'est-à-dire dans le prêt qui donne à l'emprunteur le droit de consommer la chose, la perte est pour celui-ci. Dans le commodat, quand on rend la chose, sa valeur est amoindrie par suite de l'usage qu'en a fait le locataire. Dans le *mutuum*, quand a lieu la restitution, la somme d'argent rendue est exactement semblable à la somme d'argent prêtée. Bossuet, à l'occasion du prêt des choses fongibles et des choses non fongibles, fait le raisonnement suivant : — « Ce qui peut se vendre, l'usage s'en peut vendre aussi ; une maison se peut vendre, un cheval se peut vendre, donc on peut en vendre l'usage, mais l'argent ne se peut pas vendre, on ne peut donc pas en vendre l'usage. »

L'école socialiste a été bien plus radicale dans la réforme qu'elle appelle de ses vœux. Elle n'a pas distingué entre le *commodat* et le *mutuum* et elle a englobé dans sa réprobation le loyer des choses fongibles comme celui des choses non fongibles. C'est-à-dire que ses attaques portent autant sur le prêt à intérêt que sur le loyer des meubles et de la terre. L'école socialiste est, à cet égard, plus logique, plus conséquente avec elle-même. On ne peut, disent les défenseurs de ce système, demander en échange d'un usage temporaire une propriété perpétuelle, et pour qu'il y ait mutualité et réciprocité dans le prêt n'ayant pas le caractère d'un acte de bienfaisance, il faut que l'usage soit payé par l'usage. Echanger l'usage contre la propriété, c'est dépouiller l'un au profit de l'autre. Si Jean prête à Jacques 100 litres de blé, et qu'il exige la restitution de 105 litres, il viole la loi naturelle. Tout ce qu'il pourrait exiger, c'est la prestation, pendant une égale durée de temps, d'une égale quantité de blé. — Si Pierre prête à Paul 100,000 fr. pour un an afin de faciliter ses opérations commerciales, et s'il exige, à l'expiration du terme, que ses 100,000 fr. soient rendus, plus la propriété de 5,000 fr., il commet une injustice et prélève un intérêt illégitime qui résulte du travail d'autrui, sans que lui-même se soit livré à aucun effort. Il en résulte qu'un homme absorbe le profit d'un autre, c'est-à-dire son loisir, sa vie morale et intellectuelle. Si la rente n'existait pas, personne ne recueillant exactement que ce qu'il a produit, les hommes aujourd'hui dans l'oisiveté complète seraient contraints de travailler,

ce qui augmenterait les forces productives de la société. La rente de l'argent ou de la terre dépouille le travailleur au profit de l'oisif. L'intérêt du capital est la propre négation de lui-même, car il n'existe pour le prêteur qu'à la condition d'être supprimé pour l'emprunteur. Ces sortes de conventions permettent au propriétaire de vivre sans travailler, c'est-à-dire de faire un acte immoral et contraire à la bonne organisation de la société. Pour mieux saisir tout ce que le prêt à intérêt a d'injuste, il faut le considérer non dans un acte isolé et accidentel, mais dans sa vraie fonction, qui est la pérennité. 100 fr. placés pendant vingt ans rapportent 100 fr., sans tenir compte de l'anatocisme, c'est dire que l'on peut doubler son capital sans l'entamer, ou avec 100 fr. se procurer 100 fr. sans travailler. C'est dire aussi que l'heureux détenteur des 100 fr. aura absorbé le bénéfice des vingt emprunteurs qui auront été obligés de faire appel à ses capitaux. Lui et ses enfants pourront continuer indéfiniment cette moisson sans jamais cesser d'être propriétaires des 100 fr. On atteindra donc à des millions, et, pour juger la question, il suffit de demander si la propriété de 100 fr. équivaut à des millions. Ces millions n'ont-ils pas été acquis par un moyen injuste? Pour être irréprochable, l'usure doit être égale pour tous, ou ce qui revient au même, doit être nulle. La productivité du capital n'a pas d'autre raison d'être que la force et la nécessité. La première de ces raisons explique l'exigence du prêteur, la seconde fait la résignation de l'emprunteur. De là découlent l'inégalité des fortunes, l'accumulation incessante des capitaux dans un petit nombre de mains; de là découle surtout la division en deux castes, la caste des capitalistes exploiteurs et la caste des travailleurs exploités. Pour élucider une question, il ne faut pas l'envisager d'un seul côté, il faut en faire le tour. C'est ce qu'oublient ceux qui portent aux nues les avantages de l'intérêt. Ils négligent de signaler que cet intérêt à 5 p. 100, qui produit la richesse de l'un par le doublement du capital au bout d'un certain nombre d'années, engendre la misère de l'autre, d'où il résulte que ce contrat bienfaisant que l'on cite comme une merveilleuse invention, profite à celui qui en est le moins digne, à celui qui s'est contenté de se croiser les bras et d'avoir confiance dans l'habileté de son emprunteur. Ce système éternise l'antagonisme du capital et du travail; il détruit l'équivalence et la réprocité des services. Il est injuste. C'est une routine, véritable continuation de l'esclavage ancien sous une forme et avec un nom nouveau. Pour rentrer dans la voie de la justice, il faudrait cesser de faire payer l'usage par la propriété. Il faudrait qu'un prêt fût payé par un autre prêt, c'est-à-dire que l'usage fût payé par l'usage. On atteindrait alors à une mutualité équitable de services.

L'intérêt serait gratuit après l'usage réciproque de deux services, parce que chacun rentrerait dans la propriété exacte de ce qu'il aurait prêté, et aurait obtenu des avantages égaux à ceux qu'il aurait procurés. Cette réciprocité des services libérerait chacun à l'égard de chacun.

Telle est en substance la célèbre théorie de la gratuité du prêt, qui subsiste depuis tant de siècles, mais à laquelle la pratique n'a cessé, depuis bien des siècles aussi, de donner le démenti le plus formel.

Le prêt à intérêt a toujours existé. Lorsqu'il a été persécuté, il a su revêtir mille formes pour continuer de vivre sans être vu de ceux qui le frappaient. Mais cette contrainte qu'il subissait le rendait plus oppresseur, et partant plus odieux à ses ennemis. En philosophie, on accepte avec juste raison comme une preuve celle qui est tirée du consentement universel, et on pense qu'une croyance admise de tous les temps et par tous porte dans sa généralité même la démonstration de sa vérité. L'économie politique pourrait, au besoin, ne pas se montrer plus difficile et dire que la pratique du prêt à intérêt a existé de tout temps, même malgré les théoriciens et les législateurs ; mais elle a tant de bonnes raisons à opposer à la gratuité du prêt, qu'elle ne saurait s'en tenir à cette réponse.

Le premier argument de nos adversaires et le plus vieux, qui est fondé sur la stérilité de l'argent, est, disons-le, malgré tout le respect dû à Aristote, qui en est l'auteur, complétement chimérique. Tout n'est-il pas stérile dans le monde, quand le travail humain n'intervient pas? Quelle est la chose qui donne des fruits utiles sans le secours de l'homme, soit pour la faire germer, soit pour la recueillir? A quoi servirait le blé s'il n'était moulu, préparé, mis au four? L'argent donne des fruits comme l'arbre, comme le champ soigné par le cultivateur. Le génie de l'homme a fait fructifier bien d'autres choses que l'argent. On pourrait s'en convaincre si on allait rechercher toutes les choses inutiles que la chimie a su rendre utiles, ainsi que le fait très justement observer le savant président Troplong dans son remarquable travail sur le prêt.

Le produit de l'argent est un fruit indirect, qui naît, non de l'argent lui-même, mais de l'emploi qu'on en fait. Quand on prête une certaine somme, on fait une délégation de son droit et de son moyen d'acquérir une portion de produits. C'est exactement comme si on prêtait ces produits. En sorte que l'intérêt rendu est réellement l'intérêt des produits que l'emprunteur a pu se procurer. Aussi, pourrait-on, jusqu'à un certain point, contester la justesse de cette expression, l'intérêt de l'argent, et lui substituer cette autre expression, l'intérêt des produits. L'argent n'est pas, en effet, l'objet

réel du prêt. Il n'est pour ainsi dire que le contrat de délégation. Aussi, Calvin disait-il avec raison : « Qui doute que l'argent que l'on n'emploie pas soit une richesse inutile? Celui qui demande à un emprunteur un capital veut apparemment s'en servir comme d'un instrument de production. Ce n'est donc pas de l'argent même que provient le bénéfice, mais de l'emploi qu'on en fait. » La prétention de prélever un intérêt dans le prêt n'a rien qui soit contre nature. Cette exigence est aussi légitime que le prix du loyer des choses non fongibles. La distinction que l'on établit entre le commodat et le mutuum est parfaitement exacte juridiquement, mais la conséquence que l'on en déduit est moins exacte. Il est vrai que, dans le prêt des choses fongibles, l'emprunteur a l'usus et l'abusus, tandis que, dans le prêt des choses non fongibles, il n'a que l'usus; mais il n'est pas vrai de conclure précisément de cet état de choses que le prix du mutuum est illégitime, tandis que le prix du commodat est légitime. S'il est licite de faire payer l'usus, il doit être doublement licite de faire payer l'usus et l'abusus provisoires. Ce parallèle entre le prêt et le louage sert d'autant moins la cause des partisans du système de la gratuité que, s'il est conforme aux principes du droit civil que dans le mutuum la chose périt pour l'emprunteur et dans le commodat pour le locateur, il est du moins incontestable dans la pratique, sauf les cas d'hypothèques, que les chances de ne pas rentrer dans sa chose sont plus grandes pour celui qui a prêté une somme d'argent que pour celui qui a loué une ferme, un appartement, un cheval. Le prêteur d'argent court donc une chance qui mérite bien d'être payée, et ce qui le prouve, c'est que les intérêts sont d'autant plus hauts que les chances de non-remboursement sont plus nombreuses. Cette distinction entre le mutuum et le commodat, qui aboutit à cette conclusion que le prix du loyer des choses non fongibles est la compensation de la détérioration faite par le locataire, est inacceptable. Pour la rendre complète, il faudrait dire que le loyer des choses non fongibles ne devra pas dépasser la détérioration faite par le locataire. Elle mènerait même plus loin, car dans le cas où le locataire aurait, par son usage, amélioré la chose prêtée, c'est le locateur qui, au moment de la restitution, serait redevable d'une somme égale à la plus value.

D'autres raisons militent en faveur de la légitimité de l'intérêt. Le prêteur se prive de sa propriété et il rend un service. C'est en vain que l'on a voulu prétendre que l'on ne prêtait que le superflu ou au moins que l'on prêtait des capitaux qui seraient restés improductifs. C'est là une supposition toute gratuite, car le capitaliste aurait pu employer lui-même son argent; et, d'ailleurs, ne l'eût-il pas fait, cette circonstance d'avoir cessé de détenir son argent, de l'avoir

exposé à une perte, suffirait à elle seule pour expliquer comment une rémunération est demandée. Le prêteur, la plupart du temps, n'a accumulé un capital que dans le but d'en tirer un revenu et d'être récompensé des travaux auxquels il s'est livré pour faire cette accumulation. Le capital présuppose, en effet, toujours un travail ayant donné une épargne, et c'est par la démonstration de cette vérité que doit tomber ce grand grief des socialistes qui pensent que la société est divisée en deux parts, ceux qui jouissent et ceux qui travaillent.

L'obligation d'acquérir par soi-même est dans notre société moderne la loi de tous les êtres raisonnables, et l'intérêt dans le prêt n'est que l'indemnité des efforts ayant permis de faire une accumulation de valeur. Que l'on demande à un ouvrier qui a amassé un pécule de 100 fr. s'il est disposé à le prêter pendant un an à son voisin sans réclamer une rémunération. Supposons que les 100 fr. soient prêtés gratuitement, quel est celui des deux qui vivrait aux dépens de l'autre ? Quel est celui des deux qui profiterait du travail de l'autre ? Il ne faut donc pas dire que le prêteur absorbe le travail de l'emprunteur, c'est le contraire qui se produirait si le prêt était gratuit. Le capitaliste ne vit pas du travail de l'emprunteur, il est bien pour quelque chose dans ce travail, puisqu'il y est représenté par son capital, c'est-à-dire par le fruit de ses épargnes. Il est juste qu'ayant contribué aux semailles il participe à la moisson. L'intérêt de l'argent n'est pas autre chose que la part d'une moisson qui n'aurait pas pu être recueillie si la semence n'en avait été prêtée. Dans le système contraire, on veut que l'homme actif, intelligent, consacre ses forces à créer une richesse qui sera mise à la disposition de l'homme moins actif et moins intelligent. Au lieu de cette souveraine injustice, on arrive à une égalité de service en donnant à celui qui prête une rémunération que l'on appellera du nom que l'on voudra, mais qui sera toujours en réalité un intérêt.

Admettre comme un raisonnement exact que la société est divisée en deux parts, ceux qui jouissent et ceux qui travaillent, c'est méconnaître la disposition démocratique de l'art. 745 du Code Napoléon en ce qui concerne les successions. Assurément, nous estimons que l'oisiveté complète et volontaire est immorale. Mais c'est une sorte de délit dont chacun doit trouver la sanction au fond de sa propre conscience, et chacun doit, sur ce point, conserver la liberté la plus absolue. Le correctif de pareilles habitudes malheureusement trop répandues dans la société, se trouve dans le Code. Grâce au partage égal entre les enfants de la même famille, sans distinction de sexe ni de primogéniture, chacun doit travailler s'il veut se maintenir dans la société au même rang que son père. Assuré-

ment, un fils pourra bien vivre avec le produit du travail de son père. Mais si, prenant pour point de départ un chef de famille qui aurait acquis une grande fortune par son travail, on descend à la quatrième génération de ses enfants que nous supposons être restés oisifs, on verra que la misère a fait place à l'opulence.

Les socialistes disent que ce qu'ils repoussent, c'est l'usage payé par la propriété, et que ce qu'ils demandent, c'est le payement de l'usage par l'usage. Ils ne désirent nullement faire vivre les ouvriers inactifs au détriment des ouvriers actifs.

Mais du moment où l'on reconnaît que l'usage de l'objet prêté est une valeur qui mérite un payement, pourquoi vouloir que ce payement ait lieu par un autre usage et non par l'acquittement d'une somme? Toute valeur est susceptible d'être représentée par une somme d'argent, il est donc bien naturel que le service rendu par le prêteur soit payé en argent. Au lieu de ce mode d'acquittement si simple et si légitime, on joue sur les mots usage et propriété, et on crée une théorie d'après laquelle tous les prêts seraient compensés par d'autres prêts, ce qui réduirait l'intérêt à zéro. Pour raisonner ainsi, il faut supposer que tous les prêts sont égaux et ne nécessitent aucun solde, car alors ce solde serait le payement d'un intérêt. On pourrait arriver à la suppression du solde et par conséquent de l'intérêt, si l'on pouvait égaliser chez tous les hommes l'habileté, la probité, l'économie, les besoins, les goûts, les vertus, et même les chances. Le jour où on produira ce résultat, la théorie de la gratuité du prêt pourra être applicable. Mais pour atteindre à ce but, il faudra refaire l'homme, c'est-à-dire l'œuvre de Dieu. Tant qu'il y aura des ouvriers actifs et intelligents et des ouvriers paresseux et maladroits, il y aura des riches et des pauvres, ainsi que le fait remarquer Frédéric Bastiat, qui a soutenu cette polémique avec ardeur et talent.

Le prêt à intérêt vient au secours de celui qui n'a rien en lui donnant les moyens de travailler et d'accumuler à son tour une épargne. C'est l'opération de la société la plus philanthropique, et le capital, loin d'être le tyran de l'humanité, en est au contraire le bienfaiteur. Ce n'est pas à la condition de dépouiller l'emprunteur qu'il profite au prêteur, il est au contraire utile à l'un et à l'autre. Si le capital n'était point rémunéré pour les chances auxquelles il s'expose, pour les services qu'il rend, l'association n'existerait pas. Nous n'aurions pas toutes ces sociétés commerciales et industrielles dont le développement a été une cause si grande de prospérité pour le monde civilisé. C'est grâce aux capitaux accumulés que l'on peut espérer d'atténuer le paupérisme, donc le prêt à intérêt ne ruine pas l'ouvrier, et en effet, dans presque tous les salaires, il y a une certaine partie du

prix qui n'est autre chose que l'intérêt d'un certain capital. Le prêt non gratuit est d'autant plus nécessaire que l'intérêt et le crédit, ses deux corollaires, sont des multiplicateurs de capitaux. Du jour où le prêt à intérêt cesserait d'être permis, le commerce si important du papier fiduciaire cesserait d'être possible.

La théorie de la gratuité du prêt ne pourrait être aujourd'hui appliquée. Nous en avons la preuve dans les nombreux subterfuges auxquels on a dû recourir, alors que ce principe était érigé en loi dans ces temps d'ignorance où la puissance presqu'infinie du crédit était inconnue.

ARTHUR LEGRAND.

(La 2e partie à la prochaine livraison.)

LES DERNIÈRES RELATIONS

DES

EUROPÉENS AVEC LE JAPON

Ten weeks in Japan, by G. SMITH, bishop of Victoria. London, 1861. — ***Yedo and Pekin***, by Robert FORTUNE. London, 1861. — ***The Capital of the Tycoon, a narrative of three years' résidence in Japan***, by sir RUTHERFORD ALCOCK. London, 1863. — ***Fraser's Magazine***, 1863. — ***Parliamentary Debates***. — ***Annales du Commerce extérieur***, 1856-1863.

Les nouvelles du Japon nous arrivent presque toutes sous pavillon britannique; c'est également par des Anglais, fonctionnaires ou touristes, que sont signées ou endossées la plupart des relations et des observations qui paraissent de temps à autre sur ce pays; aussi, bien des choses représentées à leur point de vue, d'après l'impression du moment, changent-elles singulièrement d'aspect lorsque, plus tard, d'autres sources d'informations se rencontrent. L'année dernière, ce n'étaient que scélératesses tramées ou commises par des Japonais; au dire des Anglais, la population était perfide, féroce, dépourvue de sens moral; les classes supérieures et les gouvernants nourrissaient contre les étrangers une haine aveugle et implacable, qui ne pouvait se satisfaire que par l'extermination ou l'expulsion de ces hôtes importuns; il n'était sorte d'entraves et de vexations dont les commerçants n'eussent à se plaindre; l'assassinat était érigé en système; jusque dans les quartiers où les étrangers vivaient renfermés, leurs jours étaient constamment menacés; il fallait se résoudre, soit à se retirer devant ces dispositions malveillantes, soit à avoir tou-



jours dans le voisinage des escadres et des troupes pour tenir en respect les indigènes. Depuis lors, on a reçu des nouvelles toutes différentes : les étrangers n'étaient ni massacrés ni expulsés ; le commerce prospérait et allait toujours grandissant, malgré la différence des mœurs et des usages. Ce n'étaient pas le gouvernement ni la généralité des classes supérieures qui voulaient interrompre les relations avec l'extérieur, c'était seulement un parti rétrograde, condamné à s'éteindre. Paris, d'ailleurs, a vu récemment, à la tête de l'ambassade envoyée à la cour des Tuileries, trois de ces nobles qu'on représentait comme tous également farouches, intraitables, sans foi ni loi ; c'étaient des hommes éclairés, très intelligents, pleins de civilité ; en retour des justes satisfactions que réclamait la France, ils eussent voulu introduire dans les traités certaines restrictions que leur souverain considérait comme nécessaires à la sûreté du Japon ; mais ils se sont rendus aux observations qui leur ont été faites, et ils ont consenti, en définitive, à de nouvelles conditions plus favorables au développement des relations internationales. Essayons de dégager la vérité des versions contradictoires et des opinions différentes qui existent sur les événements arrivés dans ce lointain pays depuis l'admission des étrangers et sur sa situation actuelle. Ce qui s'est passé n'est pas un simple fragment d'histoire de l'extrême Orient ; c'est une excellente leçon pour régler les intérêts rivaux qui s'agitent sur une terre nouvelle, et au milieu desquels la France a sa mission à remplir, celle de défendre la cause de l'humanité et de la justice [1].

Il y avait plus de deux cents ans que le Japon, isolé au fond de l'Orient, refusait tout accès sur son territoire, lorsque le commodore Perry vint, au nom du président des Etats-Unis, demander un traitement plus favorable pour les navigateurs américains, que la tempête jetterait sur ces rivages ou que des nécessités forceraient de s'y arrêter. Rien n'était changé dans l'organisation politique, depuis l'époque où l'on avait expulsé ou massacré les étrangers avec tous leurs parents ou alliés japonais ; c'était toujours le même système de principautés féodales. Dans l'intérieur de l'île de Niphon, à Kioto, loin des yeux des profanes, vivait retiré, avec une douzaine de

[1] Le lecteur sait que le Japon, Niphon dans la langue du pays, se compose d'une suite d'îles qui s'étend du 21e au 46e degré de latitude septentrionale, entre l'île Formose et le Kamtchatka. Pour faciliter l'intelligence de ce qui suit, nous rappellerons que l'île principale, Niphon, renferme la ville de Yédo, qui est la capitale ; celles de Kioto et d'Osaka, ainsi que les ports de Simoda, d'Uraga, de Kanagawa et de Yokohama. Dans l'île Yeso, au nord de la précédente, se trouve la ville maritime de Hakodadé, et dans l'île Kiou-Siou, au sud de Niphon, sont situées les villes de Nagasaki et de Kagosima. La quatrième des grandes îles, celle de Sikokf, n'est pas ouverte aux étrangers.



femmes et de nombreux domestiques, le mikado, chef suprême de l'Eglise et grand-prêtre de la nation, comme les anciens souverains desquels il descendait en ligne directe, mais réduit, quant au pouvoir temporel, à donner l'investiture aux grands feudataires, et à sanctionner pour la forme les actes qui dérogeraient à la loi constitutionnelle de l'Etat. A Yédo, ville de palais et de jardins, résidait au centre, dans une sorte de citadelle, le taïkoun, chef du pouvoir exécutif, sorte de maire du palais, et seigneur suzerain dans cinq provinces de l'empire, qui lui procuraient le revenu nécessaire à l'entretien de sa cour et de celle du mikado. Les autres provinces, plus ou moins étendues, formaient les domaines des dix-huit grands daïmios, feudataires du mikado, qui exerçaient leur seigneurie sous la condition d'aller résider dans la capitale à certaines époques, et de faire le service militaire à la tête de leurs vassaux en cas de besoin. Ils avaient pour résidences des châteaux entourés de fossés et de murailles flanquées de tours avec parapets et créneaux, comme ceux de nos anciens seigneurs féodaux. Cinq d'entre eux, choisis par le taïkoun, se réunissaient à Yédo pour y siéger en conseil législatif, sauf la sanction du mikado. La dignité de taïkoun était héréditaire ; si le titulaire mourait sans héritier, les dix-huit grands daïmios choisissaient le successeur dans l'une des trois familles princières de Kiou-Siou, de Mito et d'Owari. Au-dessous des grands daïmios venaient successivement, dans la hiérarchie sociale, les petits daïmios, qui relevaient du taïkoun, les soldats, les prêtres ; puis les marchands, les artisans et les laboureurs, qui formaient la classe inférieure. Tous ces rangs étaient observés avec une scrupuleuse régularité ; l'inférieur rendait exactement au supérieur l'hommage auquel celui-ci avait droit, et les saluts, réglés suivant la condition respective des personnes, variaient de degré en degré, depuis une légère inclination de tête jusqu'à la prosternation entière.

Le taïkoun fut dans une étrange perplexité lorsqu'une estafette lui annonça que l'escadre américaine était rangée devant Uraga. Le gouverneur, dépourvu de moyens de défense, s'efforçait du moins d'empêcher toute communication entre les étrangers et les Japonais ; il représentait au commodore que les lois du pays interdisaient de recevoir personne ; il l'invitait à reprendre le large. L'Américain répondit qu'il consentait à s'éloigner pour quelques mois, afin de donner le temps de délibérer ; mais que si, à son retour, on ne lui envoyait pas des plénipotentiaires, il débarquerait des marins, et qu'avec eux il irait à Yédo même. Les daïmios, convoqués en assemblée générale par le taïkoun, tinrent nombre de séances fort orageuses : la prohibition à tout prix avait de zélés partisans, tandis que d'autres membres, jugeant la résistance impos-

sible, étaient d'avis de traiter en faisant le moins de concessions que l'on pourrait. Quant au taïkoun, le sort ne lui laissait que le choix entre deux périls extrêmes; s'il accédait à la demande des Américains, il était sûr d'allumer parmi les daïmios et leurs adhérents des haines implacables, qui amèneraient de noirs attentats; si, au contraire, il voulait maintenir l'exclusion des étrangers, les Américains très probablement n'accepteraient pas son refus avec résignation, et ce serait sur ses domaines, sur ses villes, sur Yédo même que tomberaient la guerre et ses ravages. Les conseils d'un agent des Pays-Bas firent pencher la balance.

Avant l'expulsion des étrangers, les Hollandais, luttant contre l'influence des jésuites du Japon, leur avaient témoigné une inimitié qui devint un titre à la faveur du gouvernement japonais; ils purent ainsi conserver un comptoir à Décima, îlot voisin de Nagasaki, où, chaque année, deux navires hollandais arrivaient chargés de produits de différents pays et prenaient en échange des produits du Japon, du cuivre notamment. Ces relations permirent au cabinet de La Haye d'adresser à celui de Yédo, en 1844, des observations amicales sur le système d'isolement auquel était enchaînée toute sa politique. On exposa que la navigation à vapeur permettait désormais aux nations occidentales de pousser leurs entreprises jusque dans les mers les plus lointaines, qu'il deviendrait de plus en plus difficile de leur fermer l'accès d'aucun pays, qu'il valait mieux abaisser volontairement des barrières qu'on ne pouvait plus se flatter de faire respecter comme auparavant. Cette ouverture resta sans résultat; mais quand l'instant critique fut arrivé, le taïkoun consulta de lui-même un officier hollandais, dont les avis, communiqués à l'assemblée des daïmios, entraînèrent les voix du plus grand nombre.

D'après le traité de paix et d'amitié qui fut conclu le 31 mars 1854, il était permis aux citoyens de l'Union américaine d'entrer dans deux ports déterminés, de s'y approvisionner des objets dont ils auraient besoin, et de circuler librement dans l'intérieur des deux villes et au dehors dans un certain rayon. Si des navires américains échouaient ou faisaient naufrage sur les côtes de l'empire, les Japonais seraient tenus de leur prêter secours, et de laisser aux naufragés tous les objets qui auraient été sauvés. De plus, le président des Etats-Unis était autorisé à nommer dans les deux villes déterminées des consuls ou agents consulaires [1].

La brèche était ouverte. On vit bientôt arriver les Anglais, les

[1] Voir, pour plus amples renseignements sur cette période des relations des Occidentaux avec le Japon, la livraison de la *Revue* du 15 décembre 1854 (t. XVII, 1re série, p. 141).



Russes, les Hollandais, et des traités semblables furent conclus successivement avec eux, en 1855, 1856 et 1857. L'année suivante, lorsque les Français et les Anglais forcèrent l'entrée du Peï-Ho, le consul des Etats-Unis, qui s'était installé à Simoda, profita très habilement de l'émotion produite par la déroute des Chinois, pour parler d'un traité de commerce pareil à ceux que le Céleste Empire avait dû conclure avec la France et l'Angleterre. « Ce qui venait de se passer en Chine, disait le consul, montrait assez la puissance des deux nations victorieuses. Bientôt leurs flottes allaient paraître dans le golfe de Yédo, apportant des demandes qu'il serait bien difficile de rejeter. Dans une semblable circonstance, les bons offices des Etats-Unis pouvaient ne pas être à dédaigner. Le Japon, d'ailleurs, en établissant avec les Américains des relations plus étroites, n'aurait aucun sujet d'inquiétude, puisque leurs vues étaient exclusivement commerciales et qu'il ne s'y mêlait aucun désir de conquête. » Pendant qu'on négociait sur ce terrain, un amiral russe, arrivant de la Mandchourie en voisin redoutable, fit aussi des ouvertures appuyées de canons prêts à tonner ; de sorte qu'à l'arrivée des Français et des Anglais, l'Union américaine et la Russie avaient déjà obtenu des traités de commerce qui furent étendus aux deux autres nations.

D'après ces actes qui se ressemblent dans leurs dispositions principales et forment le fond de toute la question japonaise, chaque puissance étrangère peut avoir un agent diplomatique en résidence à Yédo, et des consuls dans les ports ouverts au commerce. Les agents diplomatiques et les consuls ont le droit de voyager librement dans toutes les parties du Japon. Les villes maritimes de Hakodadé [1], de Kanagawa [2] et de Nagasaki [3] sont ouvertes aux étran-

[1] Au sud-est de l'île Yéso. C'est là qu'est installé le consul général de Russie, avec tous ses nationaux. Le commerce d'importation est peu important ; mais on exporte des bois, du soufre, du sel de nitre, de la houille, du cuivre, et pour la Chine, des herbes marines, ainsi que des produits alimentaires. Le port sert de point de relâche à des baleiniers et à des bâtiments de guerre, russes pour la plupart.

[2] Ce port, situé dans le golfe de Yédo, était assigné aux étrangers ; mais les navires ne pouvant en approcher qu'à une distance d'un à deux milles, il eût fallu construire une jetée dispendieuse; puis Kanagawa se trouvait sur la route des daïmios qui vont de l'ouest à Yédo, toujours accompagnés de nombreuses escortes, et l'on craignit que des rencontres avec les étrangers n'amenassent des malheurs. D'un commun accord, les Anglais, les Américains et les Français furent installés dans un port voisin nommé Yokohama, qui ne présentait pas les mêmes inconvénients. Leur quartier renferme une centaine de maisons; les habitants, la plupart Anglais, sont au nombre de 300 environ. A côté est situé le quartier japonais, qui a pris un développement considérable; presque toutes les maisons sont remplies de produits envoyés de l'intérieur, notamment d'Osaka, pour l'exportation. De 3,000 âmes, en 1859, la population était arrivée à plus de 8,000, en 1863. Le quartier des étrangers et celui des Japonais sont entourés l'un et l'autre d'un fossé qu'on traverse sur des ponts gardés par des postes de soldats.

[3] A l'ouest de l'île Kiou-Siou. A côté est situé l'îlot de Décima, où les Hollandais avaient déjà un comptoir. La jouissance leur en a été conservée.



gers[1]. Ces derniers peuvent y résider sur l'emplacement déterminé par le consul de leur nation de concert avec les autorités japonaises. Il leur est également permis de circuler au dehors, dans un rayon de 10 ris (39k,91)[2]. Ils peuvent exercer librement leur religion. Tous différends entre sujets d'une même nation concernant leurs droits, leurs propriétés ou leurs personnes, sont soumis à la juridiction des autorités de leur nation constituées dans le pays. Tout Japonais coupable d'un acte criminel envers un étranger doit être puni par les autorités japonaises compétentes, suivant les lois du Japon, et les étrangers qui se rendraient coupables de crimes contre des Japonais ou contre des individus d'une autre nation doivent être traduits devant leur consul et punis conformément aux lois de leur pays. Soit qu'un étranger ait à se plaindre d'un Japonais, soit qu'un Japonais ait à se plaindre d'un étranger, l'affaire est du ressort du consul de la nation de cet étranger; le consul doit tâcher de concilier les parties, et, s'il ne peut y parvenir, il se concerte avec les autorités japonaises pour arriver à une solution équitable. Toute monnaie étrangère a cours au Japon et passe pour la valeur de son poids comparé avec celui de la monnaie japonaise analogue. Enfin, les monnaies japonaises, à l'exception de celles de cuivre, peuvent être exportées du Japon, aussi bien que l'or et l'argent étrangers non monnayés[3].

La validité de ces traités a été contestée, non-seulement au Japon par les daïmios, mais encore en Europe, lorsque des difficultés sont survenues. On a soutenu que le taïkoun avait cédé à la violence, qu'il n'avait pas le droit de traiter, que la nation n'était pas engagée. Rien de plus facile que de répondre à ces objections.

Sans doute, une nation est parfaitement libre, d'après le droit international, de refuser de faire du commerce avec une autre. Mais les Japonais ne s'en tenaient pas là; ils traitaient les étrangers en ennemis; ils repoussaient ou massacraient jusqu'aux naufragés; ils pillaient les objets échappés aux naufrages; c'était tout un système

[1] Nigata et Hiogo, port d'Osaka, la plus grande ville industrielle et commerciale de l'empire, devaient être ouverts, le premier, en janvier 1860, et le second, en janvier 1863; mais on a reconnu que l'accès de Nigata est trop difficile : il a été convenu qu'on chercherait un autre port sur la côte occidentale. Quant à Hiogo, l'ouverture en a été ajourné d'un commun accord, comme inutile quant à présent.

[2] Il devait être permis aux étrangers de résider à Yédo, à partir du 1er janvier 1862; mais le gouvernement japonais a représenté que cette condition offrait trop de dangers pour la tranquillité publique; qu'elle pouvait avoir des conséquences funestes dans l'état des esprits. Il a été convenu que, jusqu'à nouvel ordre, les étrangers, autres que les ministres et les consuls généraux, ne pourraient se rendre à Yédo qu'avec une autorisation spéciale du représentant de leur nation.

[3] Ces différentes dispositions se retrouvent dans les traités conclus ultérieurement avec le Portugal, la Prusse et la Suisse.

de barbaries auquel les puissances étrangères étaient fondées à les contraindre de renoncer. Quant aux relations commerciales, si le droit international admet qu'on les interdise, c'est sans aucune garantie : l'Etat qui veut se placer dans cette situation anormale doit être assez fort pour faire respecter sa volonté par ceux qu'elle mécontente, ou sinon, céder à leurs remontrances ou à leurs menaces. Un Etat ne peut se prévaloir, comme un particulier, de la maxime : « charbonnier est maître chez lui, » car s'il plaît à un particulier d'exclure de sa maison tout le reste du monde, il le fait en vertu de la loi qui lui en donne le droit, et qui fera respecter ce droit en cas de besoin, tandis qu'il n'existe aucune loi semblable entre le Japon et les nations étrangères.

Le taïkoun a cédé, non à la violence, mais à la crainte des conséquences d'un refus; ce qui est bien différent. D'après le droit des gens, c'est dans le cas où la signature d'un traité a été arrachée par l'erreur ou par la ruse, ou lorsqu'elle est entachée de contrainte, de manœuvres frauduleuses ou d'erreurs substantielles, que le consentement n'est pas libre. Or, il ne s'est passé rien de semblable entre les ambassadeurs étrangers et le taïkoun. Ce dernier a craint les conséquences d'un refus, ce qui n'est point une cause d'invalidité, car les docteurs nous disent que la crainte d'un plus grand mal, présent ou futur, n'est pas un défaut de consentement. Les Japonais, d'ailleurs, n'ont pas une ombre de lésion à alléguer : on n'a exigé d'eux ni cession de territoire, ni abandon de droits naturels essentiels; on ne leur a imposé ni protection ni vasselage; on ne leur a parlé ni d'hérésie ni de conversion. En un mot, les traités ne renferment rien de contraire à l'intégrité, à l'indépendance ou à l'honneur du Japon; il n'y a de stipulé qu'une liberté réciproque de communications avantageuses pour les deux parties.

Le taïkoun n'avait pas le droit de déroger à la loi qui excluait du pays les étrangers; mais ce n'est pas de son autoritée privée, *de motu proprio*, qu'il a pris cette résolution. Il a convoqué une assemblée générale des daïmios, où l'affaire a été longuement délibérée et mise aux voix. On n'a contesté alors ni le droit du taïkoun ni celui de l'assemblée; on s'est considéré comme pleinement compétent, et la majorité, après avoir discuté la demande des étrangers, a décidé qu'il y avait lieu de l'accueillir. Ce n'est que quatre ans après, que des daïmios sont allés porter plainte contre le taïkoun devant le mikado; ce souverain que, depuis six cents ans, ils traitaient comme un véritable soliveau, qu'ils avaient dépouillé de toute autorité réelle, à qui ils rendaient à peine les vains hommages auxquels il avait droit, tout à coup ils le reconnaissent comme le maître suprême, pour en faire l'instrument de leurs colères. Encore, si le



taïkoun les eût contraints d'admettre les étrangers dans leurs domaines ; mais c'est seulement dans trois ports, à lui appartenant, que des relations commerciales ont été autorisées.

Au surplus, à l'époque où se conclurent les traités, ce ne fut pas par des reproches d'illégalité que l'opposition manifesta son mécontentement, ce fut par des crimes. Un fougueux partisan de l'ancien régime, le prince de Mito, appela sur le taïkoun l'exécration publique, et n'eut pas de peine à trouver quelqu'un pour l'assassiner[1]. Comme l'héritier était atteint d'idiotisme, un daïmio, chef de la famille à laquelle appartient éventuellement la régence, prit en mains les rênes du gouvernement. Son premier acte fut d'ordonner au prince de Mito de s'éloigner de Yédo ; mais, peu après, le nouveau taïkoun mourut sans descendant direct, et deux concurrents, l'un fils du prince de Mito, l'autre fils du prince de Kiou-Siou, se présentèrent au choix des daïmios. Le régent combattit de tout son pouvoir la candidature du premier, non-seulement parce que c'était pour lui un ennemi, mais encore parce que le fils du prince de Kiou-Siou étant encore mineur, la régence devait continuer s'il obtenait la préférence. C'est ce qui arriva ; seulement, du fond de sa province, le père du candidat évincé organisa une bande d'assassins, qui se jeta sur l'escorte du régent comme il sortait de son palais pour aller chez le taïkoun, et avant que les gardes, surpris par cette brusque attaque, eussent pu reprendre le dessus, la tête du régent était coupée et emportée à Mito, où le prince la fit exposer en place publique.

Tels étaient les auspices sous lesquels les étrangers entraient en relations avec la population japonaise. Et cependant les scènes qui s'offraient à leurs yeux ne respiraient que la paix et le bien-être. Descendus la plupart à Yokohama ou à Nagasaki, ils étaient entourés de riants paysages dont le charme les pénétrait[2]. Des plaines parfaitement cultivées, de belles routes ombragées d'arbres séculaires, des vergers magnifiques, où se reconnaissaient tous les fruits de nos contrées, des forêts habilement aménagées, des groupes d'habitations semés au milieu de bosquets de verdure et de fleurs, montraient partout l'art associé à la nature pour en développer les trésors. Dans les villes, régnaient l'ordre et la propreté. On n'y voyait pas le contraste affligeant que font le luxe et la misère dans beaucoup de grandes cités de l'Occident. Des rues spacieuses et

[1] D'après ce qu'on raconte, un officier du palais se chargea d'empoisonner le taïkoun ; mais celui-ci se douta du crime, lorsque le breuvage empoisonné lui fut présenté ; il le jeta à la figure de l'officier, qui aussitôt, tirant son sabre, le passa au travers du corps du taïkoun et se tua de même.

[2] Les îles Niphon et Kiou-Siou ont un aspect beaucoup plus agréable que l'île Yéso, où les Russes se tiennent à part. Le climat de celle-ci est moins doux. Des coups de vent y causent souvent des dégats.



bordées de ruisseaux d'eau courante, des maisons simples, mais bien tenues, où chaque chose était disposée avec une singulière adresse[1], de jolis jardins attestaient un degré de civilisation qu'on n'avait pas soupçonné. Mais ce qui causait le plus de surprise, c'était la population.

Dans les idées apportées de l'Occident, un despotisme accompagné de deux siècles d'isolement avait dû exercer sur le caractère et l'intelligence des Japonais une influence des plus tristes. On s'attendait à rencontrer quelque variété de Chinois ou d'Indous, qu'on traiterait comme d'habitude. On se trouvait, au contraire, en présence de gens intelligents et braves, pleins de finesse et de gaieté, exempts de préjugés religieux, très curieux d'inventions nouvelles et de produits utiles. En exerçant son génie naturel, ce peuple avait marché de lui-même de manière à se suffire entièrement. Il savait à merveille se loger, s'habiller, se nourrir; il était abondamment pourvu de toutes les choses nécessaires à la vie. Simple dans ses goûts, exempt de recherche et de besoins factices, il ne promettait pas dans les premiers temps un bien grand débouché pour les objets de luxe de l'étranger, et montrait d'ailleurs qu'il saurait fabriquer aussi bien que personne tous ceux qui lui conviendraient. Outre les porcelaines et les objets en laque déjà connus au dehors, les magasins offraient à l'admiration des étrangers de riches étoffes de soie, des broderies pleines de goût et d'élégance, des objets en bronze et en ivoire, surtout des sabres et des objets de coutellerie d'une trempe non moins fine que les plus beaux produits de Birmingham et de Sheffield. Chaque objet nouveau qui tombait sous les yeux des indigènes donnait l'éveil à leur esprit industrieux. Ils questionnaient, s'enquéraient, prenant des notes, des croquis, des mesures, ne reculant devant aucune difficulté d'exécution. Sur de simples dessins donnés par le ministre hollandais, ils parvenaient à construire une machine à chaudières tubulaires et à l'installer à bord d'un vaisseau qu'ils manœuvrèrent à travers le Pacifique. A l'entrevue d'Uraga, le commodore Perry avait offert, entre autres cadeaux diplomatiques, un modèle de télégraphe électrique et un modèle de chemin de fer qui avaient obtenu un succès d'enthousiasme; aussitôt on en construisit de semblables. On fabriquait des télescopes, des montres, des thermomètres; on y joignit la fabrication des anéroïdes, des lampes à modérateur, des revolvers.

Autre surprise peu agréable pour les spéculateurs accourus dans l'intention d'exploiter ce nouveau marché : les indigènes étaient

[1] Les maisons sont de construction légère, en bois et en pisé, avec une couverture en tuiles. A l'intérieur, des châssis en papier d'écorce de mûrier ment les cloisons.



passés maîtres en fait de négoce; nul ne leur en eût remontré pour l'adresse à disposer les marchandises de manière à attirer les acheteurs, ni pour la ténacité à débattre les prix. Aussi beaucoup d'Anglais et d'Américains se rejetèrent-ils sur une opération dont la différence des monnaies leur suggéra l'idée, et qui fit dans le pays une impression des plus fâcheuses.

Les traités portaient transitoirement que, comme il devait s'écouler un certain temps avant que le gouvernement japonais connût exactement la valeur des monnaies étrangères, les autorités japonaises compétentes devraient, pendant l'année qui suivrait l'ouverture de chaque port, fournir aux étrangers, de la monnaie japonaise en échange à poids égal et de même nature que celle qui leur serait remise par ces derniers. Or, les spéculateurs remarquant qu'au Japon, l'or, au lieu de valoir environ quatorze ou quinze fois son poids en argent comme ailleurs, ne valait que quatre fois autant, se mirent à changer des dollars[1] contre des itzibous japonais, qui pesant seulement le tiers devaient être donnés à raison de trois par dollar; puis ils échangèrent ces itzibous en pièces d'or dites kobangs, de sorte que pour 4 itzibous qui leur revenaient à 6 shillings (7 fr. 20 c.), ils recevaient une valeur en or de 17 shillings 6 pence (20 fr. 94 c.), qu'ils s'empressaient d'exporter. Le gouvernement voyant les demandes affluer pour des sommes énormes et l'or s'en aller en quantités considérables, émit de nouveaux itzibous valant seulement 1 dollar la pièce. En vendant leurs produits, les Japonais demandèrent autant d'itzibous qu'auparavant, et dans les changes de monnaies ils donnèrent poids pour poids un itzibou pour un dollar; mais comme le rapport entre l'or et l'argent restait le même, l'exportation des kobangs continua au grand mécontentement de la population.

Au surplus, il existait d'autres causes de discorde et de conflits plus profondes et plus durables. Le jour où les princes du Japon avaient dû se rendre à Uraga, non avec les troupes déjà rassemblées pour repousser les étrangers qui se présentaient, mais avec la mission plus modeste de faire des concessions aussi restreintes que possible, ce jour avait laissé à la noblesse un souvenir des plus cruels. Non-seulement il avait fallu recevoir avec honneur des gens qu'on représentait auparavant comme le rebut de la nature, et faire fléchir devant leurs volontés hautement exprimées les lois fondamentales du pays; mais cette humiliation des gouvernants était pour eux d'autant plus amère qu'ils ne pouvaient la dérober à la connaissance des gouvernés. Toute cette classe inférieure de marchands, d'artisans, de laboureurs, de journaliers, qui se prosternaient jusqu'à terre lors-

[1] Monnaie d'argent américaine équivalente à 5 fr. 42 c.

qu'un daïmio paraissait devant eux, toute cette foule dressée à la plus parfaite obéissance savait que les envoyés de l'Occident avaient conféré en égaux avec les princes du Niphon; elle voyait percer journellement dans la façon d'agir des étrangers et dans leurs propos, un esprit de liberté civile et politique dont elle pouvait d'autant plus aisément subir l'influence que les transactions engagées à la faveur des traités devaient lui procurer des bénéfices et des salaires très séduisants. Si ces exemples opéraient, adieu les priviléges. Une partie des princes et des nobles reconnaissaient bon gré mal gré que l'ancien système d'exclusion avait fait son temps, qu'en prétendant y revenir, on ne ferait qu'attirer sur le pays d'affreux malheurs. Ceux-là étaient disposés à la résignation; mais pour d'autres, tels que les princes de Satsuma et de Kaga, les étrangers étaient un fléau dont il fallait à tout prix purger l'empire du Niphon. N'avait-on pas des armes, des batteries, des bâtiments de guerre? Les vassaux n'étaient-ils pas prêts à s'armer à l'appel de leurs suzerains, et dans les grandes villes n'y avait-il pas les *lounines* [1], qu'il serait aisé de tirer de leurs repaires et d'exciter contre les étrangers?

Il existait d'ailleurs entre les mœurs du Japon et celles de l'Occident des différences qui rendaient un contact très périlleux. Sir Rutherford Alcock cite, dans son ouvrage, entre autres exemples des singularités de la vie japonaise, les cavaliers qui montent à cheval du côté droit, les tailleurs qui cousent en poussant l'aiguille devant eux, les menuisiers qui rabotent en tirant à eux la varlope, les serrures qui se ferment en tournant la clef de gauche à droite. Les idées ne différaient pas moins. A tout instant, on pouvait se blesser réciproquement sans mauvaise intention; les indigènes s'impatientaient de façons d'agir qui semblaient aux Européens toutes naturelles. Quelques coups de fusil tirés dans la campagne étaient considérés comme une sorte de sacrilége. Lorsqu'un daïmio arrivait en cérémonie avec un nombreux cortége, suivant l'usage national, et que les habitants s'enfuyaient ou s'agenouillaient de chaque côté, l'Européen qui restait debout, même sans la moindre bravade, excitait des fureurs sans pareilles.

Il faut le dire aussi, tous les étrangers ne mettaient pas dans leur conduite la circonspection nécessaire. Sans parler des matelots dont les bordées à terre laissaient après elles bien des ressentiments, des Anglais et des Américains arrivant de pays d'Orient où la population les avait gâtés par sa docilité à subir toutes leurs fantaisies, apportaient ici, chez un peuple tout différent, une morgue blessante,

[1] Sous cette dénomination sont compris des hommes déclassés, des aventuriers, des vagabonds et des malfaiteurs.



des façons indiscrètes, des airs arrogants qui causaient autant d'ennuis à leurs consuls que d'irritation aux indigènes. Ces individus prétendaient n'être gênés en quoi que ce fût. Ils eussent voulu circuler librement dans l'empire sans y courir plus de danger que dans nos pays d'Occident, se livrer sans obstacle à leurs goûts et à leurs habitudes, acheter et vendre tout ce qu'ils jugeaient à propos en ne payant que des droits modiques. En un mot, il eût fallu qu'immédiatement le Japon se façonnât à leur fantaisie, et, comme les choses ne vont pas si vite, ils ne cessaient de causer des embarras par leurs manières insupportables.

Puis on avait un malheureux penchant à verser sur les hommes et sur les choses la critique et la dérision, sans réfléchir que non-seulement la prudence commandait de ménager les indigènes, mais qu'après leur avoir imposé sa société, on devait au moins les prendre tels qu'ils étaient [1]. Que de réponses d'ailleurs n'avaient-ils pas à faire? La fraude et la déloyauté, disait-on, étaient dans le caractère national, parce qu'on avait trouvé de la poudre de riz au fond de jarres de camphre, et de la soie de qualité inférieure au fond de plusieurs ballots. Ne se passe-t-il donc rien de semblable en Angleterre et en Amérique, et ces deux pays sont-ils voués au mépris public pour toutes les fraudes que se permettent certains de leurs commerçants? Les Japonais, disait-on encore, ne faisaient qu'équivoquer et mentir; et sur quoi cette accusation était-elle fondée? Sur ce que l'on ne pouvait pas toujours obtenir d'eux immédiatement les objets ou les renseignements dont on avait envie! Le mensonge, d'ailleurs, n'est-il pas un effet naturel de l'oppression? Les Irlandais, les Hindous, mentent également aux Anglais, sans être moins sincères entre eux. En voyant les hommes et les femmes faire leurs ablutions ensemble dans les bains publics, on leur reprochait d'être profondément dépravés, comme si le manque de pudeur et la dépravation ne sont pas deux choses toutes différentes. Que les Japonais soient très indifférents en matière religieuse, que, dans les villes, beaucoup de maris manquent à la foi conjugale, et qu'un assez grand nombre de jeunes filles soient livrées à la prostitution; ce sont là des faits malheureusement vrais; mais ne voit-on rien de semblable ailleurs qu'au Japon? Y a-t-il lieu de tant fulminer et de le prendre d'un ton si haut? Il n'est pas moins vrai que les indigènes sont intelligents et braves, très délicats sur le point d'honneur, que les pères ont une tendresse extrême pour leurs jeunes en-

[1] C'est aussi par le côté critique que pèche l'ouvrage de sir Rutherford Alcock. Plusieurs des jugements que l'auteur porte sur les Japonais sont non-seulement d'une sévérité extrême, mais encore injustes, en ce que les torts des étrangers sont passés sous silence, tandis qu'ils ont exercé une très grande influence sur la conduite des indigènes.



fants, que l'empire était dans une situation très prospère. Et comme si ce n'était pas assez de les vilipender, on leur annonçait qu'ils seraient bientôt rayés du nombre des nations : tombés dans le matérialisme, disait-on, livrés aux plaisirs des sens, indécents dans leurs manières, faux dans leur langage, indifféremment prodigues de la vie des autres ou de la leur, ils avaient perdu les plus hauts attributs de la nature humaine pour n'en garder que les plus basses facultés ; quand un peuple était tombé dans cet abîme de brutalité, c'en était fait de son existence morale, et en vertu d'une loi irrésistible de la Providence, il devait être écrasé par quelque nation armée d'une force morale supérieure [1].

A toutes ces causes d'irritation s'ajoutait la hausse que le commerce avait produite dans le prix des denrées. Comment des malheurs ne seraient-ils pas arrivés ? En 1859, deux Russes et un domestique du consul de France furent assassinés. En 1860, un nouveau meurtre fut commis sur un Japonais employé par la légation britannique en qualité d'interprète. Cet homme était méprisé de ses compatriotes, qui le considéraient comme un renégat, parce qu'il avait été amené aux Etats-Unis encore enfant et qu'il n'était rentré au Japon qu'avec les étrangers. Irrité de ces mépris, et comptant sur l'appui de la légation, il avait fréquemment des querelles qui devaient finir par un malheur. Au lieu de tenir compte de ces circonstances et de se borner à chercher un autre interprète moins compromettant, l'ambassadeur britannique crut devoir exiger une réparation éclatante ; il voulut que le premier ministre assistât aux funérailles du défunt ; puis on grava sur sa tombe en gros caractères qu'il avait été tué par des assassins japonais. Qu'en résulta-t-il ? Le premier ministre, déjà mal disposé, fut outré de dépit d'avoir à rendre les derniers devoirs à un Japonais de la basse classe, contrairement à l'usage du pays ; l'inscription entretint des haines qu'il eût mieux valu s'efforcer d'étouffer, et les meurtres s'accrurent au lieu de cesser.

Peu de temps après la mort de l'interprète, deux capitaines hollandais furent assassinés en plein jour dans la grande rue de Yokohama. L'année suivante, le secrétaire de la légation américaine eut le même sort à Yédo. C'était un jeune homme doué d'excellentes qualités, mais téméraire, porté à narguer les indigènes, et se conduisant, à l'égard des hauts fonctionnaires de l'empire, d'une facon beaucoup trop leste. Le premier ministre l'ayant averti qu'il courait des dangers en sortant la nuit, il répondit à cet avis par une lettre impertinente, et, quelques jours après, on le trouvait mort dans la rue.

[1] Voir la *Revue d'Edimbourg*. Avril 1863.



Le ministre américain agit tout autrement que son collègue. Il fit enterrer très simplement son secrétaire, ne fit graver sur la tombe que la date de la naissance du défunt et celle de sa mort, puis il resta tranquillement à Yédo pendant que les ministres d'Angleterre, de France et de Hollande se retiraient à Yokohama, en déclarant qu'ils ne rentreraient dans la capitale qu'après avoir obtenu une éclatante satisfaction pour les meurtres commis sur leurs nationaux.

Le taïkoun envoya des excuses ; il promit de rechercher les coupables, de veiller à la sûreté des étrangers. Mais, dans l'excès de son zèle, il entoura si étroitement de postes de soldats les hôtels des légations, après que les ministres eurent fait leur rentrée solennelle, il leur fournit si ponctuellement de nombreuses escortes toutes les fois qu'ils sortaient de chez eux, qu'obsédés de ces soins tutélaires, ils les taxèrent d'espionnage et préférèrent retourner à Yokohama, où ils furent bientôt rejoints par le ministre américain, à qui un incendie avait enlevé son hôtel.

Les Anglais inspiraient-ils aux indigènes une antipathie particulière, ou bien, étant beaucoup plus nombreux que les autres étrangers, se trouvaient-ils plus en évidence et plus exposés aux accidents ? Toujours est-il que ce fut contre eux que les attentats continuèrent à Yokohama. Une nuit, l'hôtel de la légation britannique fut attaqué par une quinzaine de Japonais. On se battit corps à corps dans l'obscurité ; quatre personnes de la légation furent tuées et dix-neuf blessées. Plusieurs des assaillants restèrent sur la place ; les autres s'enfuirent. Quel avait été leur mobile ? Un daïmio les avait-il apostés, comme on le raconta d'une part, afin de se venger de ce que son palais avait été incendié, à la suite d'un conflit avec les Russes, dans le détroit de Corée, et les assassins avaient-ils assailli par méprise la légation britannique ? ou bien avaient-ils agi de leur propre mouvement, comme on le dit d'un autre côté avec plus de vraisemblance, dans la pensée de venger l'honneur national et de servir l'intérêt public par un grand acte de dévouement ? On ne découvrit rien de positif.

Le ministre britannique se forma une garde de matelots de sa nation ; mais bientôt, le 20 juin 1862, deux de ces marins furent assassinés à la porte de la légation, et, en septembre, un événement non moins affreux arriva entre Yokohama et Kanagawa, sur la route qui conduit à Yédo. Trois Anglais et une Anglaise se promenaient dans les limites fixées, lorsqu'un des plus puissants daïmios, le prince de Satsuma, suzerain d'une partie de l'île Kiou-Siou, passa accompagné d'une nombreuse escorte [1]. Les Anglais se rangèrent-ils, comme

[1] D'après le cérémonial, deux hommes marchent en tête, avertissant chacun de laisser

la prudence conseillait de le faire et comme les règlements le prescrivaient? Le chemin était-il trop étroit, comme on le dit pour leur défense? Le fait est qu'ils troublèrent l'ordre du cortége. Des hommes se jetèrent sur eux, soit sur l'ordre du prince, soit d'après la consigne ordinaire; un Anglais, nommé Richardson, fut tué avec un raffinement de cruauté, et les autres n'échappèrent à la mort qu'à grand'peine.

Le ministre britannique était absent. Le gouvernement de la reine ordonna au chargé d'affaires, le colonel O'Neale, de demander une somme de 100,000 liv. sterl. à titre d'indemnité et le châtiment des coupables, en représentant que le taïkoun devait pourvoir à la sûreté des sujets britanniques sur le territoire soumis à son autorité, et qu'il n'aurait pas dû négliger de mettre des gardes sur la route, puisqu'il savait qu'un prince devait y passer et qu'il pouvait en résulter des accidents. Mais pendant que les étrangers reprochaient ainsi au taïkoun de violer ou de laisser violer les traités, ce prince était à Kioto, menacé de mort pour les avoir conclus. Des daïmios avaient porté plainte contre lui devant le mikado, l'accusant d'avoir usurpé l'autorité souveraine, violé les lois les plus sacrées, et demandant qu'il fût puni comme coupable de haute trahison. Le mikado, charmé de cette occasion de sortir de la nullité à laquelle il était ordinairement réduit, invita le taïkoun à se rendre auprès de lui dans la ville sainte. Que se passa-t-il dans leurs entrevues? Le taïkoun plaida-t-il la cause des traités? Usa-t-il de ruse pour échapper aux périls qui le menaçaient? On n'en sait rien encore. Seulement, les représentants des puissances étrangères reçurent, vers la même époque, notification d'un édit portant que le séjour de leurs nationaux étant une cause incessante de troubles et de malheurs, que la sûreté de l'Etat ne permettait pas de les laisser plus longtemps résider sur le territoire de Niphon, et, qu'en conséquence, ils devaient se disposer à en sortir dans le plus bref délai [1]. Avec cet édit coïncidaient d'autres signes de l'agitation du parti rétrograde. Dans certaines provinces, les vassaux s'armaient à l'appel de leurs suzerains. Le prince de Satsuma, retiré dans son palais, sur la côte sud-ouest de l'île Kiou-Siou, auprès de la ville de Kagosima, sa capitale, préparait des batteries et des bâtiments de guerre avec lesquels il comptait

le passage entièrement libre. Viennent ensuite des hommes armés, les uns de lances, les autres de fusils, tous de deux sabres passés dans la ceinture, tous aussi décorés des armoiries du maître. Derrière eux, des hommes portent sur leurs épaules la litière qui renferme le noble voyageur. A la suite marchent d'autres hommes équipés comme les premiers, et de nombreux domestiques chargés des bagages.

[1] D'après les relations, cet édit ne faisait point de distinction entre les quatre villes où des étrangers peuvent résider; mais il ne concernait probablement que Yédo et Yokohama. On eût laissé au commerce Nagasaki et Hakodadé.



détruire l'escadre britannique si elle osait venir le chercher dans cette retraite. D'un autre côté, le prince de Nagato, embusqué dans le détroit de Simonosaki, à l'entrée de la mer intérieure, attendait au passage les vaisseaux de l'Occident; un steamer américain, un français et un anglais furent successivement assaillis à l'improviste et n'échappèrent qu'à grand'peine. Puis, dans les environs de Yokohama, on voyait grossir le nombre des *lounines* et autres coupe-jarrets, qui arrivaient de l'intérieur, altérés du sang des étrangers.

Le colonel O'Neale, chargé d'affaires britannique, et le consul général de France, M. Duchesne de Bellecour, pourvurent au salut commun. Intelligents et résolus, suivant de concert la même ligne politique, ayant à leur disposition deux escadres mouillées dans le golfe de Yédo, ils donnèrent aux affaires une heureuse direction. Des marins, des soldats, des canons furent débarqués; on occupa une partie des hauteurs qui dominent Yokohama, et l'on fit des travaux de défense. En même temps, un fonctionnaire japonais se rendit à Kioto, pour offrir au taïkoun, de la part des ministres de France et d'Angleterre, l'aide dont il pouvait avoir besoin pour réduire les daïmios ligués contre lui. Il leur adressa, en réponse, de gracieux remerciements; il allait, ajoutait-il, revenir à Yédo; si ses intentions pour le développement des relations étrangères continuaient à être entravées par des daïmios, il ferait cesser leurs résistances, et s'il avait besoin d'aide, il accepterait avec reconnaissance celle que lui offraient ses alliés; quant aux demandes d'indemnités, il promettait d'y satisfaire à son retour. Mais d'après ce qu'ont rapporté les Japonais, le taïkoun se trouvait dans une situation très critique, et il risquait fort de ne pas revoir sa capitale si quelques-uns de ses serviteurs n'eussent organisé à propos un coup de main pour sa délivrance. Une nuit, toute sa maison prit les armes avec un appareil propre à déconcerter le mikado et sa cour. Au milieu du trouble occasionné par ce déploiement de forces militaires, le taikoun, observant toujours les règles de l'étiquette, exprima humblement le désir de prendre congé de son souverain, et s'éloigna sans rencontrer d'opposition. Le cœur avait manqué au mikado; incapable d'exercer cette autorité dont on l'avait excité à s'emparer, il la laissait échapper de ses mains au premier choc, et rentrait, avec sa cour, dans une douce quiétude, qui leur convenait mieux que le maniement de l'Etat.

Rentré à Yédo, le taïkoun tint ses promesses. Les *lounines* furent attaqués dans leurs repaires, et, après une défense opiniâtre, un grand nombre restèrent sur la place. L'Angleterre reçut, à la fin de juin, l'indemnité qu'elle réclamait; quant au châtiment des assas-

sins, le taïkoun déclara que, n'ayant aucune autorité sur les gens du prince de Satsuma, il ne pourrait les punir que si leur maître consentait à les lui remettre entre les mains; mais il laissait les Anglais complétement libres d'aller se faire justice à eux-mêmes. Il donna une autorisation semblable pour les faits qui s'étaient passés dans le détroit de Simonosaki, et fit remettre à chaque amiral le modèle d'un pavillon qui distinguerait ses bâtiments, pour leur servir de sauve-garde; tous ceux qui ne porteraient pas ce signe, pouvaient être considérés comme ennemis et traités en conséquence.

Aussitôt, des vaisseaux américains, anglais et français se dirigèrent vers les endroits où leurs pavillons avaient été insultés. Les forts furent bombardés, les batteries détruites; on coula bas des bâtiments de guerre; sur les deux points où se portèrent les Anglais et les Français, les commandants débarquèrent des troupes qui attaquèrent les Japonais dans leurs positions, et les mirent en déroute. Restait l'affaire du prince de Satsuma. L'escadre britannique partit de Yokohama le 6 août, et arriva le 12 devant Kagosima. Le lendemain, des officiers du prince vinrent demander l'objet de cette visite. Le colonel O'Neale, qui était à bord de l'*Euryale*, vaisseau amiral, leur remit une lettre préparée à l'avance, et dans laquelle il réclamait, au nom de son gouvernement, la punition des assassins de M. Richardson, ainsi qu'une indemnité de 25,000 liv. sterl., pour ses parents et pour les trois autres Anglais qui avaient failli périr avec lui. Le prince répondit en déplorant ce qui s'était passé : c'était sur l'ordre de son père, disait-il, que des hommes de sa suite s'étaient portés à des violences regrettables; or, pouvait-il, si affreux que fût cet accident, livrer son père au taïkoun ou le punir lui-même? Tout le mal provenait de ce qu'en traitant avec les puissances étrangères, le taïkoun n'avait pas eu le soin de réserver expressément aux daïmios la jouissance exclusive des routes pour leurs voyages de cérémonie; c'était à lui à répondre des suites de son inadvertance.

Le chargé d'affaires combattit vainement ces raisons évasives, n'obtenant aucun résultat, il finit par ordonner à l'amiral Kuper de saisir par représailles trois bateaux à vapeur qui se trouvaient dans le port de Kagosima et qu'on disait chargés de marchandises. Comme cet ordre s'exécutait, les batteries de côte envoyèrent sur l'*Euryale* des boulets dont un emporta le chef de pavillon et le commandant en second. L'amiral riposta; pendant quatre heures, l'artillerie joua de part et d'autre; mais le tir supérieur des Anglais faisait d'affreux ravages; les canons étaient démontés, les vaisseaux

détruits ; des magasins sautaient ; enfin un incendie éclata dans la ville et la réduisit en cendres [1].

L'action avait eu lieu par un gros temps, qui continua le lendemain et qui ne permettait pas à l'escadre de conserver sa position. Avant de s'éloigner, le colonel O'Neale voulut faire sentir encore à quel ennemi on avait affaire. Le palais du prince avait échappé au désastre ; une batterie aussi était intacte ; le feu des vaisseaux fut dirigé sur ces deux points, et bientôt il n'y resta que des ruines. On vit alors paraître des envoyés qui apportaient de la part de leur seigneur et maître, les 25,000 liv. sterl., avec la promesse de continuer à rechercher les assassins ; ce dont le chargé d'affaires se contenta, en se réservant de rappeler l'affaire si l'Angleterre avait de nouveaux griefs de ce côté.

Au milieu de ces inquiétudes et de ces périls, telle était déjà la vitalité du commerce, que, s'il s'arrêtait un moment, c'était pour reprendre de nouveau. « Chose singulière, disait le colonel O'Neale dans une dépêche adressée à Lord Russel, après l'affaire de Kagosima, à côté de relations politiques entravées, d'un édit ordonnant l'expulsion des étrangers, de demandes de réparations et d'indemnités considérables, de paniques fréquentes, de risques imminents d'hostilités et de violences, un commerce prospère et toujours en progrès ! » Voici, en effet, les évaluations annuelles seulement pour le port de Yokohama :

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAL.
1860. . . .	4,925,575 fr.	20,792,800 fr.	25,718,375 fr.
1861. . . .	7,699,600	13,973,700	21,673,300
1862. . . .	15,423,580	37,829,660	52,253,240
1863. . . .	24,700,000	63,570,000	88,270,000

L'importation est limitée naturellement par les mœurs et les usages du pays, qui ne comportent point quant à présent une foule de produits étrangers; il faudra de profondes modifications dans la vie japonaise pour que le débouché nouvellement ouvert de ce côté s'élargisse au gré de nos désirs. Cependant, on commence à introduire des camelots, du coton en écheveaux, des cotonnades, des toiles, de l'étain et du plomb ; ces marchandises figuraient en 1862 pour une valeur de 13 millions. Il est arrivé des cargaisons de bois de sapan

[1] Il faut dire qu'en général les maisons sont d'une construction légère, à cause des tremblements de terre auxquels le pays est sujet. Le devant et le derrière sont en bois, les deux côtés en pisé; le dessus en tuiles ; les cloisons intérieures sont des châssis de papier d'écorce de mûrier. Lorsqu'un incendie éclate, on fait très largement la part du feu. A Kagosima, personne ne périt : tous les habitants s'étaient retirés à distance, au commencement de l'action. Six mois après, dit-on, le désastre était réparé.



qui se sont bien vendues. Les princes japonais achètent des bateaux à vapeur de commerce. Des perses, des draps, de l'horlogerie, des articles de Paris, commencent à entrer dans la consommation.

L'exportation est beaucoup plus active ; elle consiste principalement en soies écrues, en coton brut et en thé. En 1862, les soies sorties de Yokohama représentaient une valeur de 32 millions de francs, et les cotons, une valeur de 390,000 fr. ; en 1863, les évaluations sont de 50 millions pour les soies et de plus de 2 millions pour les cotons. Parmi les autres produits, on distingue les bois de construction, le cuivre, la cire, la noix de galle, les objets en laque, le camphre, les huiles. Le soufre abonde, et l'on trouvera de la houille en grande quantité dès que les dépôts seront exploités plus profondément. D'autres produits destinés à la Chine y sont transportés par des navires européens ou américains ; ce sont des herbes marines en très grande quantité, du poisson salé, de la colle de poisson, des pois oléagineux, des champignons ; ces articles forment un élément de fret déjà fort avantageux.

Tels sont les progrès qu'a faits le commerce du Japon au milieu de circonstances si peu favorables. S'il est vrai, comme on l'a dit et écrit en anglais [1], que pendant quatre années le cabinet de Yédo et les daïmios aient pris à tâche de paralyser les relations commerciales, que chaque jour ait amené de nouvelles restrictions, qu'on ait tout fait pour enlever aux commerçants étrangers toute chance de profit et pour leur rendre la résidence insupportable, qu'on ait même recouru contre eux à un système d'assassinats, il faut avouer que cette politique a bien mal réussi. Mais il est de fait, au contraire, que le taïkoun n'est pas d'accord avec les daïmios sur la question des traités, et que les daïmios eux-mêmes ne sont pas d'accord entre eux. Le premier est directement intéressé à ne pas interrompre les relations commerciales ; car les trois seuls ports où se font les échanges, dépendent de son domaine, et les droits de douane, qui se perçoivent par conséquent à son profit, ont produit dans son revenu un accroissement considérable, auquel il n'entend nullement renoncer. Ce qu'il veut empêcher, ce sont les rixes, les meurtres et les demandes d'indemnités qui s'ensuivent. C'est pour ce motif qu'il a fait entourer d'un fossé le quartier des étrangers, installé aux portes des gardiens chargés de s'enquérir des allées et des venues, et prescrit partout un redoublement de surveillance. Il n'y a dans ces mesures aucun calcul machiavélique ; c'est de bonne foi qu'elles ont été prises comme des nécessités de la situation.

[1] Voir l'ouvrage de sir Rutherford Alcock, et la *Revue d'Edimbourg*.



Si le taïkoun avait eu réellement la pensée arrêtée de rompre avec les étrangers et de les exclure de nouveau, il n'avait qu'à faire amende honorable pour les crimes dont il était accusé lorsqu'il fut appelé à Kioto devant le mikado. Au contraire, il demeura fidèle aux traités. Outre les actes indiqués ci-dessus, il réduisit les droits d'importation sur certains produits et annonça d'autres mesures favorables aux échanges. Depuis lors, il a envoyé à Paris des ambassadeurs qui ont signé, le 20 juin dernier, une convention confirmative du traité de 1858. Une indemnité de 35,000 dollars (192,500 fr.) a été payée pour la famille d'un Français assassiné en octobre 1863 [1]. Il a été convenu qu'une autre indemnité de 140,000 piastres mexicaines serait payée par le taïkoun, au retour de l'ambassade, pour réparation de l'insulte faite au pavillon français dans la province de Sagato ; que le détroit de Simonosaki serait maintenu libre en tout temps, et qu'au besoin le commandant de la division navale française agirait de concert, pour cet objet, avec le gouvernement japonais. Enfin, des conditions plus favorables ont été accordées pour l'importation d'un assez grand nombre de produits et pour l'exportation du thé. N'est-ce pas témoigner hautement de la volonté d'entretenir avec les étrangers des relations amicales ?

Les événements ont amené entre le taïkoun et les daïmios une rivalité qui ne leur permet plus de s'entendre ; un accord entre eux ne serait possible que si des puissances étrangères venaient à faire la guerre au taïkoun ; sinon, le désaveu qu'il donne aux agressions contre les étrangers et la prétention qu'il manifeste de maintenir les traités en dépit de toute opposition, entretiendra perpétuellement la discorde entre les deux partis. Ce n'est que par les étrangers que ce prince est reconnu et traité comme le chef de l'Etat ; il n'occupe pas ce rang dans la hiérarchie sociale et politique ; subordonné au mikado, comme les daïmios, ce n'est pour eux qu'un égal à qui ils ne reconnaissent pas le droit de faire acte d'autorité à leur égard ; ils ne doivent obéissance qu'au mikado, dont l'approbation leur est assurée toutes les fois qu'il s'agit d'hostilités contre les Occidentaux. Si tous les daïmios ne montrent pas la même animosité, s'il en est qui, reconnaissant l'impossibilité de rentrer dans l'ancien isolement et acceptant avec résignation les faits accomplis, désirent seulement participer aux profits qui en résultent et dont le taïkoun, jusqu'à présent, s'est réservé la jouissance, ceux-là sont en général les moins puissants. Ils n'entendent pas d'ailleurs plus que les autres abdiquer leurs prérogatives en faveur du taïkoun ; la seule différence est qu'au lieu d'accueillir les étrangers en ennemis, ils consen-

[1] Le lieutenant Camus, tué aux environs de Yokohama, dans une rixe particulière.



tiraient à lier des relations commerciales, sauf à les régler suivant leur bon plaisir et à s'en réserver les avantages.

Le taïkoun ne mérite donc pas les reproches de connivence et de complicité qu'on lui adresse chaque fois que des daïmios se portent à des actes d'agression. Il n'aurait légalement le droit de les empêcher ou de les réprimer que si le mikado lui en donnait l'ordre; pour que de lui-même il réduise à la soumission les assaillants, il faut qu'il se mette au-dessus des lois, et s'il se décide à prendre ce parti, c'est la guerre civile à porter de province en province. Or, possède-t-il les ressources nécessaires pour réussir? Les daïmios sont les propriétaires du sol; ils ont à leurs ordres de nombreux vassaux, qui valent ceux du taïkoun; ils ont des forts, des canons, des bâtiments de guerre. Les classes supérieures leur sont généralement favorables, et les sentiments qui les animent ne sont que trop répandus dans les provinces mêmes de leur rival. Au-dessous de cette noblesse altière, il n'existe point de classe moyenne que le taïkoun puisse lui opposer, comme chez nous la royauté le fit jadis avec succès : elle exploite elle-même ses domaines, fait du commerce, de l'industrie, du cabotage; les capitaux lui appartiennent en grande partie; les gens qu'elle emploie sont des vassaux habitués de père en fils à cette condition subalterne, contents de leur humble bien-être et exempts de toute idée révolutionnaire. En dehors de cette population, il n'y a, comme représentants de la bourgeoisie à venir, que les commerçants et les fabricants d'Osaka, qui jouissent d'une certaine indépendance et qui puissent être utiles au taïkoun. Les autres marchands et artisans, classés au dernier rang dans la hiérarchie sociale, plus soucieux d'accroître leurs profits que de sortir de leur état d'abaissement, sont sans considération et sans influence.

Comment veut-on qu'avec des éléments si peu propices, au milieu d'un tel conflit d'intérêts et de passions, le taïkoun crée incontinent un nouvel ordre de choses offrant aux étrangers la sécurité et la liberté d'action dont on jouit dans l'Occident! Il faut du temps pour accomplir une pareille tâche; l'adresse doit y jouer un aussi grand rôle que la force; il y a des résistances à vaincre les armes à la main, d'autres par la voie des négociations; l'esprit national, aussi, ne peut se modifier qu'insensiblement sous des influences pacifiques; enfin, condition suprême, il faut que les étrangers ne contrarient pas cette politique, mais qu'ils la secondent en y adaptant la leur. Or, toutes les puissances ne paraissent pas envisager la question de cette manière. Dès le principe, les Etats-Unis ont adopté une ligne de conduite fort sage, dont ils ne se sont jamais écartés : tenant compte de la situation difficile dans laquelle se trouve le taïkoun, ils ne lui ont point demandé de réparations pour les accidents qu'il

est incapable d'empêcher, et ils ont évité soigneusement tout ce qui pouvait irriter la population ou lui faire ombrage. La Hollande, la France et la Prusse se sont conduites aussi en fidèles alliées : unies par le concours des mêmes intentions, ne souhaitant que le maintien des relations de commerce, elles n'ont donné au taïkoun aucun sujet de mécontentement ou d'inquiétude. La Russie a pris une attitude différente ; elle n'a pas envoyé de ministre à Yédo comme les autres puissances et n'a pas établi de comptoirs à Yokohama, où se fait cependant le plus grand nombre d'affaires. Entre les trois ports ouverts au commerce, elle a choisi Hakodadé, le plus rapproché de ses établissements de l'Amour et le moins fréquenté par les autres étrangers. Là réside le consul général, avec un prêtre, un médecin, une flottille de bateaux à vapeur en permanence ; c'est une sorte de colonie ou de poste avancé, où l'on se tient à l'écart, ne prenant parti dans aucune des difficultés qui surgissent, affectant, au milieu des agitations, un air calme et froid; on observe tout ce qui se passe dans le pays; qu'une occasion se présente, on n'a qu'un signe à faire aux forces de terre et de mer, toujours prêtes de l'autre côté de la mer du Japon, pour les occupations ou les partages en expectative [1].

Quant à l'Angleterre, à peine le Japon était-il ouvert à ses marchandises, que déjà elle discutait la question de savoir s'il ne convenait pas d'y planter son drapeau. Il lui plairait fort d'avoir sous sa domination quelques-unes de ces îles dont elle apprécie les immenses ressources en charbon, en bois, en métaux, en ports et en marins. Elle voit d'un œil jaloux la position prise par la Russie, et craint que sa rivale en Asie ne se fasse, de ce côté, un nouveau Sébastopol, d'où elle dominerait le Pacifique. Toutefois, comme l'occupation d'une partie du territoire serait un exemple qui ne manquerait pas d'être suivi du côté de Hakodadé, l'Angleterre a préféré, jusqu'à ce jour, ne pas prendre une semblable initiative, et rester amie du Japon suivant les traités. Mais quelle amie! Impatiente, hautaine, affectant de ne voir dans le gouvernement du taïkoun que malveillance et perfidie, exigeant immédiatement des garanties et des facilités qui ne peuvent venir qu'avec le temps, exhalant sans cesse la menace, et imposant à tout propos des réparations humiliantes, elle semble avoir pris son parti des conséquences fâcheuses que peut avoir cette ligne de conduite.

[1] Déjà, en 1861, une corvette russe a tenté de s'emparer de l'île de Tsusima, qui commande le détroit de Corée. L'équipage était descendu à terre, avait dégréé le bâtiment sous prétexte de le réparer, et s'était construit des maisons de bois dans lesquelles il habitait. Les Japonais, étant hors d'état de faire déguerpir ces intrus, demandèrent l'assistance de l'amiral Hope, qui les en délivra.



C'est pourtant dans le taïkoun que réside la seule puissance capable d'établir avec le temps un régime conforme aux vœux des étrangers. Il n'est pas nécessaire de le violenter pour qu'il se mette à l'œuvre; son ambition est un stimulant assez actif; s'il ne tient pas déjà les daïmios sous sa domination, ce n'est pas la volonté, c'est le pouvoir qui lui manque. Ira-t-on lui déclarer la guerre pour l'affaiblir encore? Après des flots de sang répandus, des sommes énormes dépensées, les étrangers trouveraient-ils dans la population plus de sympathie? Les voit-elle déjà d'un œil si favorable qu'il faille encore l'aigrir par des désastres? Qu'on réserve les rigueurs pour les daïmios, lorsqu'ils commettent des agressions au mépris des traités; leur sort est de succomber tôt ou tard, comme toutes les factions égoïstes qui voudraient arrêter la marche de la civilisation pour conserver leurs priviléges; qu'on châtie ces petits despotes, qui tranchent du souverain dans leurs provinces, comme l'a fait l'Angleterre à Kagosima, comme elle se prépare à le faire encore dans le détroit de Simonosaki. Mais obséder et humilier le taïkoun, ce serait une injustice et une maladresse; sa cause est liée à celle des étrangers; pour eux, ce n'est point un ennemi, c'est un allié d'autant plus sûr qu'il a grand besoin de leur assistance. Qu'on encourage donc ses efforts par une politique respectueuse et bienveillante; qu'on lui fournisse des secours opportuns; c'est le vrai moyen de lever, avec le temps, les obstacles que rencontre l'exécution des traités, et d'achever d'ouvrir au commerce de l'Occident le Japon régénéré.

L. SMITH.

LES

DETTES D'HONNEUR

TROISIÈME PARTIE[1]

XIII

Une seule personne, parmi les nouveaux venus, eut de la peine à trouver grâce aux yeux de la comtesse. Quand elle aperçut Sophie, elle jeta comme un cri d'effroi, puis appelant Marie :

« Qu'est-ce que c'est que cette femme ? dit-elle.

— C'est leur servante, madame la comtesse.

— Je ne veux pas de cela chez moi. On dirait un grenadier en jupons. Et quels jupons ! Je vais dire à ma sœur de renvoyer cette créature-là dans son village.

— Pourtant, si madame la comtesse m'écoutait..... A peine dans ma cuisine, Sophie.....

— Sophie ! Pourquoi pas tout de suite Dulcinée ?

— Sophie (c'est son nom) s'est mise à laver la vaisselle. « Que faites-vous ? lui ai-je dit. — Je n'aime pas à rester sans rien faire, » m'a-t-elle répondu. Et, effectivement, elle n'a pas cessé un instant de travailler. C'est un vrai cheval, madame la comtesse, et elle nous sera bien utile.

— Gardez-la si vous voulez, mais, au moins, qu'elle ne se montre pas. »

Sophie reçut donc la consigne de ne pas paraître sous les yeux de madame la comtesse, « qui était très nerveuse. » La brave femme ne

[1] Voir 2e série, t. XL, p. 625 (livr. du 31 août 1864); t. XLI, p. 68 (livr. du 15 septembre).

chercha pas à comprendre l'ironie de cette recommandation, dont elle fut, du reste, bien dédommagée en voyant que sa chère Henriette allait être logée dans une chambre contiguë à la sienne, comme à Quatre-Vents. Le second étage de la maison de la comtesse fut occupé par Mme Guérin et Aglaé d'un côté, et, de l'autre, par Victor et Léon.

Dès les premiers jours, Mme Guérin songea à placer ses fils, mais elle ne put obtenir de sa sœur de la seconder dans ses démarches. Pour ne pas attenter à son repos, Mme de Radzeretz prétextait de son deuil qui lui défendait, disait-elle, de faire des visites ou d'en recevoir. La comtesse, du reste, ne tarda pas à changer d'opinion relativement à sa sœur, et à en concevoir une tout à l'avantage de Mme Guérin. Celle-ci écrivit son arrivée à un des anciens amis de son mari, en possession d'un haut poste au ministère des finances, et l'engagea à venir la voir. La comtesse se trouva présente au salon lorsqu'il vint, et sut gré à sa sœur de tous les témoignages d'estime et de considération prodigués par un homme considérable. Elle se convainquit que sa sœur n'avait pas cessé d'être une femme du monde, pleine de dignité, de discernement et de politesse, une femme accomplie, dont la parenté ne pouvait que lui faire honneur et devait être, par conséquent, hautement avouée. Par suite de son indolence naturelle, Mme de Radzeretz s'abandonnait volontiers, devant ses amis et connaissances, à un mutisme ennuyé qui éloignait bien des gens. Quand elle avait parlé pendant quelques instants de sa santé, c'était fini, et la conversation tombait. Incapable d'idées sérieuses, étrangère à la politique, qui lui semblait fastidieuse, à la littérature, qui la fatiguait, à tout ce qui est une nourriture pour l'esprit et l'agrandit en le fortifiant, peu avide même de commérages, car, excepté elle, personne ne l'intéressait, elle était complétement insuffisante pour donner la réplique en quoi que ce soit. Cette apathie mettait dans son existence un grand vide, qui avait besoin d'être comblé par les voyages, les distractions du dehors. Elle ne se plaisait guère nulle part et trouvait facilement les gens insupportables, car sa paresse d'esprit l'empêchait très vite d'entrer avec eux en communion de pensée. Voulant toujours demeurer simple spectatrice sans prendre jamais aucun rôle, la solitude morale se faisait promptement autour d'elle. Les solennités du monde, ses compliments empreints d'une élégance vague, les devoirs qu'il impose, venaient tour à tour combler un instant cette solitude; l'amabilité et la gentillesse d'Emmeline concouraient aussi à entretenir près de la comtesse une animation creuse et factice dont il fallait bien se contenter. Mais, en résumé, la comtesse s'ennuyait; l'ennui se loge forcément dans les cœurs que les affections et le dévouement

ne remplissent pas. Quand Mme de Radzeretz, confortablement installée dans son fauteuil, vit sa sœur empressée, attentive, causant, écoutant, soutenant sans lassitude la conversation sur différents sujets, et, en un mot, faisant tout l'ouvrage, elle fut enchantée et très reconnaissante du plaisir sans peine qu'on lui procurait. Pendant longtemps, Mme de Mérouvelle s'était montrée telle que paraissait aujourd'hui Mme Guérin, aussi la comtesse avait tendrement aimé sa mère. Mais l'âge, les maladies, avaient entravé chez la baronne de Mérouvelle l'humeur sociable et bienveillante, les larges et chaleureuses expansions de cœur qui charmaient et retenaient près d'elle un cercle nombreux. Trop nerveuse, trop sensible pour assister impunément à ce dépérissement, Mme de Radzeretz s'était éloignée, afin de chercher dans les voyages des distractions que sa santé réclamait impérieusement. Aujourd'hui, quel bonheur! Mme Guérin semblait devoir être une seconde Mme de Mérouvelle. La sœur de la comtesse arrivait très à propos. S'il était malséant, à cause du deuil, d'attirer des amis, on n'offenserait pas les convenances en s'occupant de placer Victor et Léon. Cela nécessiterait quelques démarches, obligerait à voir quelques personnes, mais le motif excusait tout. De plus, la comtesse s'aperçut bientôt combien, en se montrant si bonne parente, elle augmentait la considération dont elle jouissait.

« Ma sœur, dit-elle un jour, il n'est rien que je ne fasse pour toi, et, si tu veux, dans l'intérêt de tes enfants, nous prendrons une voiture pour faire des visites. Seulement..... »

La comtesse hésita, car la fierté de Mme Guérin lui était connue.

« Ecoute, ma sœur, reprit-elle, ne te formalise pas. Je sais que tes ressources sont bornées. Permets-moi de t'offrir une robe, un châle et un chapeau. »

Mme Guérin ne put s'empêcher de rougir. Bien des fois déjà, en diverses circonstances, elle avait eu à préserver sa susceptibilité. Dans sa position difficile, délicate, elle s'efforçait de ne pas déplaire à la comtesse, tout en sauvegardant autant que possible un amour-propre légitime. Accepter un bienfait, c'était, pour cette femme courageuse, glisser sur une pente avilissante. Et cependant, elle en recevait; elle était logée chez sa sœur; elle ne pouvait faire autrement. Mme Guérin, qui avait besoin d'un peu d'illusions pour ne pas succomber à la peine, n'arrêtait pas sa pensée sur la pénurie de sa mise; ses enfants, qu'elle ne voyait qu'avec des yeux de mère, lui semblaient aussi très bien vêtus. Quand cette illusion tomba, Mme Guérin fut humiliée et honteuse, et n'eut pas assez d'empire sur elle-même pour le cacher.

« Ah! tu n'es pas aimable, dit la comtesse. Est-ce que je compte avec toi? Entre sœurs on ne fait pas tant de façons. »

Mme Guérin ne crut pas devoir refuser. Devant cette nécessité urgente d'aller courir les magasins, la comtesse fut ravie.

« Nous emmènerons Emmeline, dit-elle ; elle a du goût. Et, pour nous mettre toutes les trois plus à notre aise, nous ne dirons pas que c'est un cadeau que je te fais. Je veux que tu sois superbe. Sans te flatter, ma chère sœur, tu as déjà l'air d'une duchesse; il ne te manque qu'un peu de toilette. Ah! quel malheur que tu aies épousé Guérin! Enfin, n'en parlons plus. »

La comtesse en parlait et croyait bien sincèrement avoir acquis ce droit. Quant à Mme Guérin, elle se voyait, pour ainsi dire, dans la situation d'une femme désireuse, avant tout, de soins et d'affection, et à laquelle un mari frivole impose pour tout devoir le luxe et la parure.

Mme de Radzeretz se hâta de profiter de l'avantage qu'elle avait conquis. Un de ses grands plaisirs fut d'envoyer ses neveux, moyennant une légère gratification, lui faire des commissions aux quatre coins de Paris. Victor et Léon acceptaient tout de suite la corvée et la récompense. Très satisfaite de ses jeunes ambassadeurs, leur tante se creusait la cervelle pour inventer de nouveaux caprices. Mme Guérin souffrait intérieurement de voir ses fils entrer dans une sorte de domesticité. Elle aurait été très heureuse qu'ils rendissent des services à leur tante, mais d'un autre genre. Le salaire surtout lui déplaisait, mais pouvait-elle défendre à ses fils de se montrer serviables, à sa sœur de leur faire quelques dons sans importance? La comtesse qui, dans sa nonchalance d'esprit, adorait les formules invariables, en avait adopté une dont elle ne se départait jamais.

« Victor, disait-elle — ou Léon — toi qui fais si bien les commissions, tu vas aller en tel endroit me chercher telle chose. »

Léon, plus spirituel que son frère, avait adopté, lui aussi, une formule et répliquait :

« Oh ! c'est bien loin. Combien me donneras-tu? »

Mme de Radzeretz n'était jamais plus heureuse que quand un de ses neveux marchandait sur le prix de la course.

« Ils sont charmants, disait-elle en riant. Ces garçons-là feront leur chemin. »

Léon, qui était en coquetterie réglée avec Emmeline, prenait ses ordres tous les matins et les exécutait gratuitement.

« Si tu me le commandais, disait-il, j'irais au bout du monde.

— Pour rien ?

— Pour te faire plaisir. »

Et on s'extasiait sur sa galanterie. En voyant ses neveux si dociles, si empressés à se rendre utiles et agréables, la comtesse regrettait par moments qu'ils ne fussent pas nobles et manquassent de fortune.

« Quel dommage, disait-elle, que ma sœur ait épousé Guérin ! »

Un jour, elle appela Victor et lui dit :

« Victor, toi qui fais si bien les commissions, tu vas aller rue Saint-Honoré, près du Palais-Royal, et tu me rapporteras un fromage à la crême. On ne les fait bons que là.

— Un fromage à la crême !

— Oui.

— Oh ! Je n'ose pas.

— Que tu es bête ! On ne te mangera pas.

— Un fromage à la crême !

— Un gros. Nous nous régalerons à dîner.

— Oh ! Je n'ose pas. »

La comtesse tira de sa poche une pièce blanche. Mais Victor, les yeux baissés, restait stupide. Léon s'avança.

« J'irai, dit-il ; mais combien me donneras-tu ? »

Immédiatement Victor se ravisa.

« J'irai, reprit-il, mais à la nuit tombante, pour qu'on ne me voie pas. »

Henriette, qui était présente, sentit le feu de la honte lui monter au visage.

« Ma tante, dit-elle, veux-tu que j'envoie Sophie ?

— Laisse-moi donc tranquille avec ta Sophie.

— Ma sœur, dit Mme Guérin, puisque tu as envie d'un fromage à la crême, je vais aller t'en chercher un.

— Toi !

— Ce sera plus convenable que d'en charger un de mes fils.

— Ma foi, oui, j'aime autant cela, s'écria Victor.

— Nous ne mangerons pas de fromage à la crême, voilà tout, répliqua la comtesse avec dépit. Je sais à présent à quoi m'en tenir sur la complaisance de mes neveux. »

Cet incident jeta un peu de froid, mais Emmeline trouva moyen d'en atténuer les conséquences. Elle prit Léon à part et lui dit :

« Tu refuses ton bonheur. Tu n'as jamais goûté rien de pareil.

— Eh bien, ordonne-moi d'y aller et j'irai. Je ferai semblant d'aller voir l'arc de triomphe.

— Je ne te l'ordonne pas, je t'en prie.

— As-tu de l'argent ?

— Oui. En voilà.

— Et qu'aurai-je pour ma peine ?

— Qu'exiges-tu ?

— Deux baisers.

— Tiens ! tiens ! »

Emmeline paya comptant, puis, un peu confuse, elle ajouta :

« Surtout, si jamais tu vois le marquis, ne lui dis pas que je t'ai embrassé en cachette.

— Le marquis, ton futur?

— Oui.

— Puisqu'il n'est pas là, nous n'avons pas besoin de nous gêner.

— C'est ce que j'ai pensé, mais il ne faudra pas le lui dire.

— Bien entendu. Embrasse-moi encore, veux-tu?

— Non, non.

— Alors, laisse-moi t'embrasser.

— Non, monsieur.

— Ecoute. Promets-moi que si le fromage est bon tu m'embrasseras.

— Nous verrons. »

Ce fut une douce surprise, au dessert, quand on vit apparaître un magnifique fromage représentant le dôme du Panthéon ou des Invalides, et entouré d'une belle crême presque aussi épaisse que du beurre. La figure de la comtesse rayonna de joie.

« Ah! dit-elle, on a donc passé chez le crêmier? Il a envoyé un de ses garçons?

— Non, ma tante, dit Léon; le crêmier n'envoie pas ses garçons si loin. J'ai rapporté l'objet moi-même, par suite d'un marché conclu entre ma cousine et moi, et je la prie d'exécuter sa promesse. »

Ayant ainsi parlé, Léon se leva et donna galamment deux baisers aux joues qu'Emmeline lui tendit.

« Sont-ils drôles tous les deux! s'écria la comtesse avec ravissement. Quel joli tableau! Ah! la vie de famille! Que c'est bon! Et ce fromage aussi est délicieux. Ah! ce diable de Guérin!.... Il ne m'a jamais plu, cet homme-là.

— Ma sœur, dit tout bas M[me] Guérin, n'oublie pas que mes enfants sont les siens.

— C'est juste. Je n'y pensais plus. »

Dans la soirée de ce jour mémorable, Marie apporta au salon la carte du marquis Van Bruyssen, qui demandait si ces dames étaient visibles.

XIV

Quand on annonça cette visite, la comtesse et sa fille, un peu troublées, échangèrent rapidement quelques exclamations.

« Le marquis à Paris!

— N'est-ce pas trop tôt?

— Quelle impatience !

— Nous ne pouvons guère nous dispenser de le voir.

— Marie, faites-le entrer.

— Attendez un instant. »

La comtesse jeta un coup d'œil sur ses neveux et ses nièces, et ne jugea pas à propos de les présenter.

« Allez-vous-en vite, dit-elle. Pas par là. Passez par le jardin. Ma sœur, tu peux rester. Ton bonnet est de travers, laisse-moi te l'arranger.

— Sauvez-vous, sauvez-vous vite, » dit Emmeline en ouvrant la porte du jardin à ses cousins et cousines.

Ils se retirèrent. Aglaé, mécontente, ne se permit cependant aucune observation. Elle se demanda intérieurement si on les renvoyait parce qu'on avait honte d'eux. Mais sa vanité la consola bientôt de cette mortification.

« Emmeline a peur de moi, pensa-t-elle, et ne veut pas que le marquis puisse nous comparer. »

Quand les enfants eurent disparu, quand Mme de Radzeretz et sa fille se furent assurées devant la glace que leur toilette n'avait rien de discordant, la comtesse prononça avec dignité les mots sacramentels :

« Faites entrer. »

Le marquis entra. C'était alors un homme de trente-cinq ans, ayant une tournure militaire et belge, c'est-à-dire un peu raide. Grand, robuste, les traits réguliers, le sourire poli, les yeux sans expression, les favoris rigoureusement égalisés et bien peignés, sans qu'un brin dépassât l'autre, les cheveux plaqués, blonds et luisants, la taille rigoureusement emprisonnée dans des habits bien faits, les mains épaisses mais parfaitement gantées, les pieds gros mais admirablement chaussés, c'était véritablement un bel homme, bien élevé, brave, solennel, et susceptible d'aimer. Par un raffinement de galanterie charmante, il était vêtu tout en noir, y compris les gants. On voyait au premier abord qu'il avait voulu se mettre à l'unisson de la tristesse des dames de Radzeretz. Il avait pensé à faire ajouter un crêpe à son chapeau, mais, par une délicatesse exquise, il n'avait pas osé, pour n'être pas accusé d'anticiper sur ses droits futurs. La comtesse nomma sa sœur.

« Je comprends, madame, que vous soyez venue à Paris, dit le marquis en s'inclinant. Dans une telle affliction..... Madame la comtesse est si sensible !.... N'est-il pas téméraire à moi, madame la comtesse, d'avoir aspiré à revenir aussi autour de vous ? La perte de madame votre mère, creusant un abîme dans votre cœur, impose à vos parents et à vos amis l'obligation.....

— Votre santé a toujours été bonne? dit la comtesse.

— Oui, madame..... L'obligation de serrer les rangs autour de vous, comme on le fait pour un général d'armée qui vient de perdre son chef d'état-major..... Ce malheur irréparable.....

— Avez-vous froid? ajouta la comtesse. Nous ne faisons pas encore de feu, et nous avons peut-être tort.

— Oh! madame, la saison est si douce.....

— Ne vous gênez pas avec nous, marquis.

— Je vous certifie, madame la comtesse..... Après cette douloureuse catastrophe..... »

Mais le marquis, fâcheusement interrompu dans son compliment de condoléance, n'en put retrouver la fin, et, s'adressant subitement à Mme Guérin :

« Vous habitiez la province, madame, dit-il, séjour bien triste pour des personnes distinguées. Hormis quelques grandes villes, Bordeaux, Nantes, Rennes, Toulouse, Lyon, Metz, Nancy peut-être, Poitiers, on prétend qu'à Poitiers les relations sont charmantes, mais je n'y suis jamais allé, hormis ces villes et quelques autres sans doute, Strasbourg encore si vous voulez, la bonne société dans les départements est restreinte, exclusive, routinière, insuffisante presque toujours, les beaux-arts sont négligés; c'est tout simple, ils n'ont pas de moyens d'extension, la centralisation les enferme dans Paris, d'où ils ne s'échappent guère que comme des étincelles qui s'éteignent bien vite dans la nuit. L'Angleterre, sous ce rapport..... Vous n'avez pas parcouru l'Angleterre, madame?

— Non, monsieur.

— Curieux pays! Du reste, disons-le à la louange de l'humanité, un cœur généreux trouve parfois, dans quelque contrée que le sort l'ait jeté, des compensations souveraines à l'aridité de la vie. Vous avez des enfants, madame?

— Oui, monsieur.

— Quatre enfants, dit Emmeline.

— Deux filles et deux garçons, peut-être?

— Justement. Ah! marquis, vous le saviez. Je vous l'avais dit.

— Croyez-vous? Je vois, mademoiselle, que vous voulez m'ôter la gloire de l'avoir deviné.

— Pardonnez-lui, mon cher marquis; vous n'ignorez pas combien elle est espiègle.

— Ah! je voudrais, madame la comtesse, que mademoiselle votre fille eût tous les défauts, afin de lui prouver..... »

Il s'arrêta, ne jugeant pas une déclaration opportune en ce moment.

« Cela me rappelle, reprit-il, un fait bizarre. Un de mes amis, un Belge, a dit-sept filles, dix-sept!

— Ne soyez pas trop son compatriote, dit la comtesse avec un fin sourire.

— Ah! madame la comtesse..... Charmant! Adorablement spirituel! Oh! les Parisiennes! les Françaises! J'ai beaucoup voyagé, mesdames, et sous aucun climat je n'ai rencontré..... Et pourtant, j'aime mon pays. Si je ne connaissais pas mademoiselle, et, j'ose ajouter, sa mère, il tiendrait la première place dans mon cœur. Nos libertés..... Avez-vous su, madame la comtesse, que le ministère belge va être changé?

— Non, marquis. Je vis dans une réclusion telle.....

— C'est juste. Veuillez excuser mon indiscrétion. »

La comtesse se leva pour chercher son mouchoir qu'elle croyait avoir oublié sur le piano. Pendant ce temps, le marquis Van Bruyssen rapprocha ostensiblement son fauteuil de celui d'Emmeline. Par des manéges habiles, délicats, continus, savamment gradués depuis qu'il faisait la cour à la jeune fille, le marquis était arrivé à poser nettement sa candidature, à établir des droits de plus en plus certains et inattaquables. Entr'autres priviléges, il avait conquis celui de parler bas à Emmeline, signe évident d'intimité, preuve de l'assentiment tacite de la comtesse. Dès sa première visite, le marquis se garda bien de laisser périmer ce droit en n'en usant pas. Avec l'assurance d'un prétendant accepté, il se pencha vers la jeune fille et lui dit à l'oreille :

« Le train du chemin de fer par lequel je suis venu a été en retard d'un quart d'heure.

— Ah!

— Oh! ne vous inquiétez pas. Il n'y a pas eu d'accident. Il n'y en a pas souvent sur la ligne de Belgique.

— A quoi cela tient-il?

— A la régularité du service. »

Le marquis paraissait radieux. On aurait cru qu'il glissait mystérieusement à Emmeline des paroles enflammées.

« Que chuchotez-vous donc? dit la comtesse sans se fâcher et d'un ton bienveillant.

— Avec votre permission, madame, répondit le marquis, nous avons nos secrets et vous n'en saurez rien. »

La comtesse n'insista pas, et parut même satisfaite de cette prétention à avoir des secrets. Un coup d'œil général et rapide jeté par le marquis à sa toilette avertissait, d'ailleurs, Mme de Radzeretz que son futur gendre allait prendre congé. Comme beaucoup de gens assidus aux réunions du monde, le marquis avait adopté le système

de se retirer après avoir dit un mot spirituel ou saillant, afin de laisser partout une bonne impression. Les mots spirituels étaient rares; le marquis ne daignait pas les chercher; car, sans cela, il en eût bien certainement trouvé. Dans sa position, du reste, il lui semblait moins urgent de prouver de l'esprit que de l'amour. Il se retira donc, sa preuve quotidienne faite, et enchanté de voir qu'elle avait été, comme toujours, bien accueillie. Emmeline, qui l'avait vu venir sans une joie trop vive, le vit s'éloigner sans déplaisir. Le marquis faisait sa cour régulièrement, convenablement. La jeune fille acceptait ces hommages qui la flattaient et n'exigeait pas des démonstrations plus chaleureuses. Elle n'était pas pressée de se marier; elle songeait même, avec une certaine appréhension, à la perte de sa liberté, mais, d'un autre côté, elle n'était point fâchée d'avoir à ses pieds un prétendant si distingué, si respectueux, si patient. Pour jouir de son triomphe, elle alla immédiatement chercher Aglaé; mais Aglaé, par dépit, s'était couchée. Victor et Léon étaient sortis. Emmeline fut forcée de se rabattre sur Henriette, qu'elle ramena au salon.

« Maman, dit Mlle de Radzeretz, il faut que mes cousins et cousines fassent connaissance du marquis. Quand il viendra, nous passerons la soirée tous ensemble, ce sera bien plus amusant. Viens ici, petite. Ah! comme ta robe est fripée. Il m'est resté quelques morceaux de ma dernière; voyons donc s'il n'y aurait pas moyen de t'en faire une.

— Je te remercie, dit Henriette; je n'ai pas besoin de ta robe.

— Tu n'en as pas besoin! Mais regarde donc la tienne, petite. Elle ne tient que par miracle.

— N'en dis pas de mal, interrompit Mme Guérin; c'est une des miennes que je lui ai arrangée.

— Raison de plus, ma tante, pour la remplacer. Viens ici, petite. Laisse-moi prendre ta hauteur de jupe.

— Je ne veux pas de ta robe, répliqua Henriette.

— Mon enfant, dit la comtesse, tu es une capricieuse ou une sotte. Quand on n'est pas riche, on ne doit pas être si fier.

— Au contraire, ma tante.

— Tu raisonnes, je crois. Comment veux-tu que nous puissions te présenter à nos amis si tu es mise comme une pauvresse? Tiens, laisse-moi tranquille. Tu m'ennuies. Je ne sais pas pourquoi je m'occupe de toi.

— Ma sœur! dit Mme Guérin.

— Ne vas-tu pas prendre sa défense? Ne vois-tu pas que je parle à ta fille dans son intérêt?

— Tu te fais gronder, et c'est ta faute, dit tout bas Emmeline à

Henriette. Quand on vous offre quelque chose, on doit toujours accepter. Tu ne trouveras pas beaucoup de gens comme nous. Va embrasser maman et lui demander pardon. »

Henriette s'éloigna d'Emmeline; mais au lieu de se diriger vers Mme de Radzeretz, elle vint embrasser sa mère et lui dit à l'oreille :

« Je ne veux pas de leur robe; je n'en ai pas besoin. »

Mme Guérin pressa sa fille contre son cœur. Cette susceptibilité répondait trop bien aux siennes pour que Mme Guérin eût le courage de la blâmer. Chez cette mère, deux sentiments se combattaient sans cesse : la fierté et la nécessité de la faire fléchir à cause de ses enfants. Satisfaite, par moments, de voir Aglaé, Victor et Léon gagner les bonnes grâces de leur tante par leur complaisance et leur soumission, Mme Guérin ne pouvait s'empêcher de louer intérieurement Henriette quand elle montrait les ombrageuses révoltes d'un orgueil qu'une impérieuse détresse défendait à sa mère de manifester. Si elle se réjouissait, d'un côté, de voir trois de ses enfants développer ces qualités souples et aimables qui conquièrent la bienveillance, elle se félicitait, de l'autre, de voir Henriette se maintenir à cette hauteur d'âme grâce à laquelle on redoute moins l'infortune que l'abaissement.

« Ma sœur, dit la comtesse, allons-nous indéfiniment nous attendrir pour une malheureuse robe? Ta fille n'en veut pas. N'en parlons plus. Henriette restera dans son coin, voilà tout. »

Dès qu'Henriette fut partie, Mme de Radzeretz sermonna sa sœur.

« Heureusement pour toi et pour eux, dit la comtesse, tes autres enfants ne ressemblent pas à Henriette. Si je leur offrais tout ce que je possède, ils ne se feraient pas prier. Mais je ne le leur offrirai pas. »

Dans la prévision d'une prochaine visite du marquis, Emmeline aida sa cousine Aglaé à se compléter une toilette convenable. Victor et Léon furent également mis sur le pied de guerre. Emmeline se plaisait beaucoup avec eux. Il n'y a pas de flatterie plus agréable, pour certaines natures, que la présence continuelle de personnes d'une infériorité marquée. Au milieu de ses cousins et cousines, Emmeline était reine, elle gouvernait, elle était maîtresse absolue. Moyennant quelques légères faveurs, quelques cadeaux, elle se faisait obéir dans tous ses caprices. Aglaé, parfois, se raidissait contre ce joug, mais elle ne laissait rien paraître de ces rébellions; elle étudiait le caractère, les façons d'Emmeline, type accompli duquel les provinciales s'efforcent toujours d'approcher, elle apprenait l'art de s'habiller, de parler, de s'asseoir, d'être aimable, de recevoir les hommages; elle s'effaçait, se soumettait afin de savoir dominer plus tard.

Après sa présentation au marquis, elle éprouva un crève-cœur affreux. Elle s'attendait à être comptée, à faire sensation. Le marquis la traita comme une personne complétement insignifiante. Emmeline ne lui fit pas même l'honneur d'être jalouse d'elle. Bien au contraire, Mlle de Radzeretz semblait satisfaite d'avoir Aglaé près d'elle, de même que les jolies femmes s'entourent volontiers d'amies laides qui les font valoir. Un jour, Aglaé, furieuse de ne produire aucun effet, d'être, près d'Emmeline, comme une vassale à côté de sa souveraine, quitta brusquement le salon et monta à sa chambre. Là, elle se regarda dans la glace.

« Et pourtant, dit la jeune fille, je suis belle. Je suis plus belle que ma cousine. »

Puis elle ajouta avec amertume :

« Oui, mais je ne suis pas riche ; je ne suis pas noble. »

Et elle se souvint, malgré elle, de ces paroles qu'elle avait entendues plusieurs fois dans la bouche de sa tante :

« Quel malheur que ma sœur ait épousé Guérin ! »

Léon, que le séjour de Paris avait sensiblement modifié, éprouva un sentiment analogue en se voyant traité tout à fait légèrement par le marquis. Dans le secret de son cœur, Léon eût également préféré un peu de jalousie. Il ne cessa pas, cependant, de témoigner beaucoup d'empressement à Emmeline. Celle-ci, de son côté, ne discontinua pas d'être coquette avec son cousin. Sur le prix de ses commissions, il rapportait souvent un bouquet à la jeune fille. En lui en donnant un, il lui dit un jour :

« Surtout, ne dis pas au marquis qu'il vient de moi.

— Et pourquoi pas?

— Cela pourrait le contrarier.

— Ah ! par exemple, cela lui est bien égal. Il sait bien que ces fleurs sont sans conséquence. D'un rival, je ne dis pas, mais de toi !.... »

Ces mots : *de toi !* étaient si dédaigneux que Léon se demanda par quelle aberration d'esprit il avait pu concevoir des espérances. Son illusion tomba comme un fruit vert détaché et jeté au loin par une main distraite.

« Bah ! pensa Léon, il y a à Paris de plus jolies femmes que ma cousine. »

Il appela son frère, et ils allèrent se promener.

— Est-ce que tu te plais chez ma tante ? dit Léon.

— Beaucoup. On y dîne bien.

— Tu ne songes qu'à manger.

— Eh bien, et toi ?

— Moi, je trouve qu'on nous traite comme des domestiques.

— Parce qu'on nous fait faire des commissions ?

— Précisément.

— Je les accepte pour faire plaisir à ma tante.

— Et pour avoir un franc.

— Il faut bien, puisque maman ne nous donne jamais rien.

— Ah ! Victor, pourquoi ne sommes-nous pas riches ?

— Le fait est que c'est ridicule. Si j'étais riche !....

— Partagerais-tu avec moi ?

— Cela va sans dire.

— Oui, mais tu me ferais faire tes commissions.

— Bien entendu.

— C'est humiliant de ne pas être chez soi. As-tu remarqué de quelle façon on agit avec nous ? On nous fait venir, on nous montre comme des bêtes curieuses, on nous renvoie, sans jamais s'informer si nous sommes contents. On rougirait de nous si on n'était pas bien aise de montrer qu'on nous fait la charité.

— L'hospitalité.

— C'est la même chose.

— Vois-tu, Léon, Henriette nous fait du tort. On n'est pas flatté d'avoir une parente si sotte.

— Henriette ne compte pas. Elle n'a pas l'air d'être de la famille. Quand il vient des visites, on ne la fait pas paraître.

— Donc, on rougit d'elle, et, par suite, de nous.

— Ah ! comme notre position changerait si nous devenions riches !

— Eh bien, Léon, tâchons d'y parvenir. Inventons quelque chose.

— Quoi ?

— Je ne sais pas. Cherche. »

Les deux frères cherchèrent, mais sans rencontrer un moyen praticable.

« Il en est de la fortune, continua Léon, comme du jeu de billes. Si on en a une douzaine, on peut en gagner trois ou quatre cents, mais il faut commencer par avoir une mise de fonds, et c'est ce qui nous manque. »

Léon était triste et communiqua sa tristesse à son frère. Leur tante, quand ils rentrèrent, ne les trouva plus si gais, si attentifs, si dociles. Aglaé, se voyant définitivement réduite à une attitude subalterne dans l'hôtel de la rue du Cherche-Midi, laissa percer de l'aigreur, du ressentiment, de la mauvaise humeur. Quant à Henriette, ne s'étant jamais montrée aimable, sa tante s'accoutumait à ce qu'elle ne le fût point. Elle ne faisait pas de tapage, ne déran-

geait jamais personne et ne se mettait point en évidence. Une faute qu'elle commit attira pourtant un jour l'attention sur elle.

XV

Plus que ses frères et sa sœur, Henriette subissait l'influence d'un changement de séjour et d'habitudes si complet. Reléguée dans son coin, comme disait Mme de Radzeretz, ne sortant jamais, toujours contrainte et silencieuse, n'ayant d'autres distractions que ses longues conversations du soir avec Sophie, Henriette, dans son inaction, sentait s'amasser sur elle de lourdes couches d'ennui. Vivace et remuante sous ses apparences froides, accoutumée au grand air, aux occupations multipliées et sans cesse renaissantes que lui créait sa fantaisie dans l'immense jardin de Quatre-Vents, elle n'avait plus pour compensation qu'une étroite pelouse sans soleil, sans horizon, quelques arbustes étiolés, quelques grands arbres s'efforçant de s'élever au-dessus des murs pour y trouver l'air libre et la pleine lumière. Pas de fruits, pas de fleurs, d'insectes ni d'oiseaux, rien de ce qui constitue la vie, le mouvement, la gaieté. Et encore, quand elle se hasardait dans ce jardin sombre et humide, elle était accablée, avant et pendant, par des recommandations incessantes de ne toucher à rien. Qu'aurait-elle donc pu toucher ou gâter ? L'herbe, le sable des allées ? Il lui était formellement interdit de passer sur le gazon, d'arracher la moindre feuille, de salir le jardin. Elle s'y promenait donc tristement, le front penché, les yeux à terre, évoquant dans sa mémoire tous ces beaux souvenirs de campagne qui lui devenaient si chers à présent, les treilles resplendissantes et chargées de grappes, les arbres vigoureux et touffus, étoilés de fruits savoureux, les nuages blancs et nacrés, venant rompre l'imposante monotonie du ciel, les rosiers robustes avec leurs larges roses et leurs jets qui se balançaient comme des panaches, les bandes de linots, les couples de chardonnerets, et, au-dessus, le triangle des grues voyageuses, la rapidité éblouissante de l'hirondelle, l'immobilité menaçante de l'épervier, le cri d'alarme, en l'apercevant, de la couveuse rappelant ses poussins. A la campagne, chaque bruit a un sens distinct, une signification tendre ou terrible ; les bruits même purement physiques, comme celui du vent, ont, dans leurs modulations plaintives ou aiguës, quelque chose de pénétrant et d'accentué qui fait croire à une provenance humaine ou divine. A la ville, les bruits sont uniformes, discordants ; l'oreille en est lassée bien vite et le cœur ne s'ouvre jamais pour qu'ils y trouvent un écho. Henriette,

dans son allée circulaire de Paris ou sur un des deux bancs de pierre rongés d'humidité, pleurait à son aise en se reportant par la pensée sous les ombrages de Quatre-Vents. Si jeune encore, elle vivait déjà par les souvenirs et s'y plongeait comme dans des eaux salutaires et fortifiantes. Dans sa nouvelle existence, elle n'avait plus la facilité de communiquer librement avec la nature, de puiser au sein de cette mère éternelle le lait puissant de la vie. Saine et pure religion, qui se manifeste souvent par des actes d'une simplicité touchante ! Une fleur arrosée chaque matin, des miettes de pain offertes à la faim d'un oiseau, un regard longtemps fixé sur une étoile, un bouquet fané cueilli dans des champs parcourus une fois et qu'on ne reverra plus, tels sont les aliments dont se nourrit cet amour naïf de la nature, amour satisfait de peu, riche d'espoir et d'illusions, qui se contente parfois d'un brin d'herbe pour deviner l'infini.

Devant toutes ses tendresses, toute son activité, toutes ses habitudes refoulées et brisées, Henriette éprouva d'abord un morne sentiment de concentration. Libre, agissante et heureuse, elle se voyait tout d'un coup transportée dans une prison, et privée de cette indépendance qui était le plus prononcé de ses penchants. Quand on lui criait : « Ne touche à rien, » elle promettait de s'abstenir, et elle tint longtemps parole. Mais, peu à peu, et sans qu'elle se rendît bien compte de la faute où elle se laissait entraîner, une idée funeste germa dans son esprit. Henriette avait remarqué au jardin trois marguerites, trois chétives marguerites qui s'étaient obstinées à ne pas mourir malgré le manque d'eau et de soleil. Elles étaient dans un coin, seules fleurs de ce jardin-sépulcre, humbles, modestes, n'aspirant qu'à vivre en se faisant oublier, résignées comme des vieilles filles dont le cœur ne doit jamais s'ouvrir. Henriette regardait toujours ces trois sœurs d'un air de compassion.

« Elles ne poussent guère, » disait-elle.

Une baguette, plantée près de leurs tiges la convainquit que ces pauvres fleurs restaient stationnaires.

La saison, cependant, s'avançait.

« Ah ! disait Henriette chaque matin, mes marguerites ne fleuriront pas. »

On voyait leurs têtes surmontées de trois petites couronnes, mais ces couronnes restaient fermées.

Peu à peu, Henriette désolée conçut un projet étrange, fatal, et dont elle n'osa même pas parler à Sophie. Elle résolut de déplanter les marguerites et de les transporter au milieu de la pelouse. Un matin, à six heures, avant le jour, elle se glissa hors de la maison et vint accomplir son œuvre. Henriette n'avait pas dormi de la nuit car elle ne se dissimulait point toute la gravité de son entreprise

Mais cette enfant, dont tous les goûts avaient été depuis longtemps comprimés, obéissait à un pouvoir plus fort que sa volonté. Elle descendit sur la pointe du pied, précaution superflue, car tout le monde dormait profondément, elle enleva avec une bêche des plaques de gazon, de manière à former un rond régulier, et repiqua ses chères marguerites, soigneusement accompagnées de leurs mottes de terre, dans cette superbe place. Puis elle les arrosa abondamment et alla cacher sous une sorte de hangar les plaques de gazon. L'opération dura plus d'une heure. Quand elle fut finie, Henriette courut chercher Sophie, et lui dit, comme autrefois :

« Sophie, viens vite voir. »

La servante s'empressa de descendre.

« Suis-moi, marche sur l'herbe, n'aie pas peur, » ajouta Henriette qui ne redoutait plus rien.

Quand Sophie aperçut le bouleversement pratiqué dans le jardin, elle joignit les mains d'un air de consternation.

« Henriette, s'écria-t-elle, qu'as-tu fait? Que Dieu nous assiste ! »

Mais la petite fille, surexcitée encore et exaltée par son travail, semblait avoir renoué, grâce à lui, la chaîne du passé, et oubliait une longue contrainte.

« Tu ne connaissais pas mes trois marguerites, dit-elle. Viens voir où elles étaient, les malheureuses. Là, dans ce coin où des orties ne pourraient pas vivre. A présent, Sophie, mes marguerites fleuriront; mais il était grand temps de s'occuper d'elles, car le soleil de cette saison n'est plus bien chaud.

— Le fait est, dit Sophie, que ces fleurs sont beaucoup mieux ici.

— N'est-ce pas?

— C'est certain. Mais comment as-tu fait pour creuser ton trou juste au milieu de la petite prairie?

— J'ai mesuré avec une corde.

— Vraiment! Vois-tu, Henriette, tu es adroite comme un écureuil. »

La servante n'avait jamais le courage de blâmer longtemps Henriette, et elles se mirent à causer amicalement.

« Est-on singulier à Paris! dit Sophie; on met des petits prés dans les jardins, au lieu d'y planter des fleurs et des légumes; on y fait pousser de gros arbres comme dans les forêts, au lieu d'y avoir des arbres à fruit. Cela fait pitié de penser que ces gros marrons ne se mangent pas.

— Sais-tu pourquoi on agit ainsi?

— Non.

— On veut prouver qu'on est assez riche pour n'avoir pas besoin de cultiver.

— C'est bien possible. Je crois aussi que les fleurs et les fruits ne prospéreraient pas dans ce Paris.

— Tu as peut-être raison.

— Il n'y pousse que de l'herbe, et encore il faut bien prendre garde de marcher dessus.

— Ah! Sophie, je regrette bien Quatre-Vents!

— Moi aussi. Je ne te dis pas combien j'ai du chagrin, mais j'en ai beaucoup, Henriette. »

Les deux amies s'attardèrent un peu à causer. On appela la servante, et elle tressaillit d'une frayeur instinctive.

« Adieu, dit-elle, » comme si elle eût quitté Henriette pour longtemps.

Puis, revenant près d'elle, elle ajouta :

« Si tu vois qu'on va te gronder, tu diras que c'est moi qui ai fait le trou pour les fleurs.

— Non, non, répliqua Henriette, je ne dirai jamais cela. »

Quand elle rentra, il était près de neuf heures, et Emmeline, qu'elle rencontra sur l'escalier, l'engagea à venir embrasser sa tante, comme d'habitude. Dans cet escalier un peu obscur, Emmeline ne remarqua point que sa cousine avait les mains malpropres, et la robe couverte de terre. Henriette ne songea pas à ces détails. Mais dès son apparition dans la chambre de sa tante, celle-ci s'écria :

« Ah! mon Dieu, d'où sors-tu? Dans quel état tu es! Il ne t'est pas arrivé d'accident?

— Non, ma tante.

— Ne m'approche pas. Va te laver, va te nettoyer. »

Henriette s'éloigna, laissant sa tante en proie à une grande irritation nerveuse. La comtesse frissonnait d'effroi en pensant qu'elle avait failli être embrassée par une petite fille si sale.

« Fais venir tes cousins, » dit-elle à sa fille.

Dès qu'ils furent présents, Mme de Radzeretz leur dit brusquement, sans même employer les formules ordinaires :

« Courez rue de la Chaussée-d'Antin, rapportez-moi chacun une boîte de pilules d'éther. Elles ne sont bonnes que là. Courez vite. Le premier de retour aura deux francs, l'autre n'en aura qu'un. »

Victor partit tout de suite pour avoir de l'avance sur son frère. Léon hésita. Il regarda Emmeline comme pour lui faire comprendre que, s'il était si complaisant, c'était pour elle.

« Va donc, dit la jeune fille tout bas. Henriette est bien coupable. Elle a fait bien du mal à maman.

— Faut-il ramener le médecin? demanda Léon d'un air un peu ironique.

— Non, non, mais dépêche-toi. »

La comtesse, fort heureusement, se trouva guérie avant d'entrer en possession des pilules d'éther. Elle daigna même sourire d'une façon toute bienveillante lorsque ses deux neveux se présentèrent presque ensemble devant elle, haletants et couverts de sueur.

« Vous n'avez pas été trop longtemps, dit-elle d'un ton d'indulgence, et vous gagnerez le prix de la course tous les deux. »

Mais, dans le courant de la journée et par un fâcheux hasard, la comtesse s'aperçut la première que son gazon était tonsuré comme un abbé. L'événement lui parut si prodigieux qu'elle n'eut pas le temps d'avoir un ébranlement nerveux. Elle quitta le salon, ne pouvant croire au témoignage de ses yeux, et descendit au jardin pour s'assurer du fait. Quand elle fut bien convaincue, elle cria d'une voix forte :

« Ma sœur, ma fille, mes neveux, mes nièces, Marie, venez tous ! »

Ils accoururent.

« Tout est découvert ! » pensa Sophie, qui trembla de la tête aux pieds.

Quoiqu'elle ne fût pas mandée, elle s'approcha, prête à s'accuser.

« Que demandez-vous ? dit la comtesse en la voyant. Je vous ai fait signifier de ne jamais paraître en ma présence. »

Sophie ne répliqua rien et se retira.

« Qui a fait cela ? » dit la comtesse en désignant son gazon.

Personne ne répondit.

Mme de Radzeretz promena sur les assistants un regard interrogateur. Elle ne put se défendre d'un mouvement de vanité en voyant chacun comparaître ainsi devant son tribunal. La contenance pleine de déférence de ses parents la prédisposa favorablement. Une grande mobilité d'humeur augmenta encore chez la comtesse sa propension à pardonner.

« Eh ! mais c'est assez gentil, pensa-t-elle. Ces trois fleurs au milieu de la pelouse font bon effet. »

Ne voulant pas toutefois se contredire si vite, elle ajouta :

« Qui a dévasté mon jardin sans ma permission ?

— Ma tante, dit Henriette, ces marguerites, dans leur coin, n'auraient pas fleuri.....

— Ah ! c'est toi, petite ?

— Oui, ma tante. »

La coupable, par malheur, avait de mauvais antécédents. La comtesse, dont la colère était un instant tombée, et qui n'eût infligé à ses neveux qu'une remontrance amicale, se rappela la scène du matin,

la sauvagerie désobéissante d'Henriette, et crut nécessaire de punir sa nièce sévèrement.

« Je t'en prie, ma tante, reprit Henriette, laisse dans cette belle place mes trois marguerites. Tu verras comme elles fleuriront.

— Tes trois marguerites ! Il n'y a rien ici à toi, petite.

— Ah ! je le sais bien.

— Ne vas-tu pas pleurer ? Je n'aime pas les simagrées. Ma santé ne me permet pas tous ces bouleversements ; mais je dois veiller à ce qu'on ne mette pas ma maison au pillage. Finissons-en. Te repens-tu ?

— Oui, ma tante, si j'ai pu vous déplaire.

— Demande-moi pardon.

— Je vous demande pardon, ma tante.

— A genoux. »

Henriette, qui s'était rapprochée, recula.

« A genoux ! dit-elle.

— Ma sœur, dit Mme Guérin, épargne cette humiliation à Henriette. Jamais je ne la lui ai fait subir.

— Tu agis comme bon te semble ; moi de même. Veux-tu demander pardon à genoux, petite ?

— Non.

— Je ne te ferai pas prendre par quatre gendarmes. Mais tu auras la bonté de rester dans ta chambre et de ne plus te présenter à ma table.

— Dans ce cas, ma sœur, dit Mme Guérin, j'irai dîner avec ma fille.

— Tu prends son parti, soit ! Tu es libre de dîner avec tes enfants et moi avec Emmeline. »

La comtesse de Radzeretz s'éloigna. Aglaé, Emmeline, Victor et Léon demeurèrent muets et consternés. Henriette se jeta au cou de sa mère et lui dit, en mots entrecoupés :

« Ah ! maman..... tu m'as défendue..... protégée..... mais je suis cause d'un malheur !....

— Pauvre chère enfant ! dit Mme Guérin, tu as eu tort de te considérer ici comme chez toi ; mais tu as eu raison de ne pas t'agenouiller. Nous n'avons que notre honneur, il ne faut pas permettre qu'on y touche. »

Puis, s'adressant à ses fils et à Aglaé :

« Mes enfants, faites vos préparatifs pour partir.

— Nous quitter ! s'écria Emmeline.

— Oui, ma nièce.

— Je ne t'oublierai jamais, » dit Léon.

Les préparatifs ne furent pas longs. Mme Guérin fit demander sa

sœur pour lui faire ses adieux; mais la comtesse était trop affectée d'une secousse aussi violente pour qu'il lui fût possible de recevoir personne. Mme Guérin écrivit un billet qu'Emmeline porta. La comtesse n'eut pas la force de l'ouvrir. Elle fondit en larmes et envoya la jeune fille chercher Mme Guérin.

« Viens vite, ma tante, dit Emmeline; maman est bien malade. »

Mme Guérin ne crut pas devoir refuser.

« Ah! ma sœur! s'écria la comtesse, j'en mourrai! »

Toutes ces émotions l'avaient brisée. Heureusement les larmes, et en même temps des flots de doléances sur son infortune, la soulagèrent.

« Qu'est-ce que je deviendrai, dit-elle, si tu m'abandonnes? Emmeline va se marier. Je resterai donc seule, seule et délaissée. Ne t'éloigne pas de moi, laisse-moi te voir encore. Ah! ma sœur, je n'aurais pas cru t'aimer autant. Je suis habituée à toi maintenant, et mon cœur saigne à l'idée de te perdre. Tu seras bien étonnée si je te dis que tes enfants m'amusent. C'est la vérité pourtant. Ils m'amusent. Cette petite Henriette est encore plus drôle que les autres. On n'a pas exemple d'enfants si singuliers. Comprends-tu cela? faire la jardinière! Je suis certaine qu'à Quatre-Vents elle passait son temps à tripoter la terre avec ses mains. Quelle jolie éducation pour une demoiselle! Et je parie que tu ne lui disais rien. Cela te semblait tout naturel. Tiens, vois-tu, ma sœur; vous êtes tous des originaux. Et ce pauvre Guérin! Je me le rappelle encore, quand il te faisait la cour; c'en était ridicule. Mais le cœur est bon. Ton cœur est bon, ma sœur, et celui de tes enfants aussi. Si tu veux rester chez moi, je ferai faire un bon dîner, avec un fromage glacé. Emmeline, va chercher mes neveux et nièces. Tous! même Henriette. Je crois que je l'aime plus que les autres, cette petite. Elle me tient tête. Tu verras qu'un jour elle me dira des sottises. Cela me rappelle le chien du marquis. On fait semblant de battre son maître, et le chien se précipite pour vous mordre. Il n'y a rien de plus comique. Si tu veux, un jour, j'aurai l'air de te tourmenter, tu verras que ton Henriette me sautera au visage. Nous mettrons le holà, bien entendu. Ton Henriette, ma sœur, était née pour avoir cent mille livres de rentes. Elle ne sera jamais bonne à rien, mais elle me plaît. Tes fils, c'est différent. Ecoute ma prédiction : Dans vingt ans, ils seront riches; ils ont tout ce qu'il faut pour réussir. Aglaé..... elle n'est pas mal; nous la formerons et elle trouvera à se marier. Mais la plus amusante, c'est Henriette. Souviens-toi de ce que je te dis : si son mari la trompe jamais, elle lui plantera un couteau dans la poitrine. Quelle catastrophe! Malheureusement, je ne serai plus de ce monde. Peut-être. »

Les enfants arrivèrent. La comtesse les groupa autour d'elle comme si elle eût été sur le point de trépasser.

« Henriette, dit-elle, tu peux faire tout ce que tu voudras dans le jardin ; je t'y autorise. »

Un instant après, se sentant épuisée par cette scène attendrissante, Mme de Radzeretz donna à ses neveux quatre ou cinq commissions.

« Nous restons ? » dit Léon en interrogeant sa mère du regard.

Emmeline supplia Mme Guérin. Les autres enfants joignirent leurs instances à celles de leur cousine. Henriette était très heureuse de voir sa faute réparée et de n'être pas cause d'une brouille entre sa mère et sa tante. Elle invoqua ce motif pour décider Mme Guérin, et ce motif, en effet, engagea puissamment celle-ci à revenir sur sa détermination.

Cet événement, qu'une rupture ne terminait pas, donna lieu, au dîner et le soir, à une petite fête improvisée dans l'intimité de famille ; mais Mme Guérin résolut en elle-même de chercher dans Paris un appartement, et de s'y installer au terme d'octobre.

XVI

Ce récit ne serait pas digne d'intérêt s'il avait besoin, comme un avocat devant ses juges, d'apporter avec lui des explications, des preuves à l'appui, des pièces justificatives. Il ne serait pas digne d'intérêt non plus, et sortirait totalement de sa voie, si un art quelconque était nécessaire pour donner un passe-port aux événements qu'il déroule. En supposant même que des arabesques élégantes fussent tracées avec la pointe d'un diamant sur ce mouvant miroir, elles ne feraient qu'en altérer la netteté, et les personnages qui s'y succèdent perdraient la sincérité, l'intégrité de leur image. Quand aucun fait, aucune silhouette ne viendront se profiler devant lui, il sera beaucoup plus simple de couvrir le miroir d'un voile et de se distraire un instant en pensant à autre chose. Ce temps d'arrêt n'est pas encore arrivé, mais il viendra probablement. Peut-être, dans ces moments-là, serait-il à propos de chanter la puissance divine, comme le chœur antique, ou de dégager quelque belle moralité ? Mais non ; ce serait inutile. Si, dans un récit, la vérité rayonne, elle éclaire tout, l'âme, le corps, la vie ; elle indique suffisamment ce qui est bon et ce qui est mauvais ; elle porte ses enseignements avec elle. Sa lumière est si vive qu'on n'a pas besoin de crier : Faites attention, voilà une grande vertu ; prenez garde, voilà un bourbier.

Cela se voit de reste, et il n'y a que faire d'avertir, comme en pleine nuit.

Mme Guérin prit la résolution de quitter la maison de sa sœur. C'est vrai, et il est certainement superflu de décliner les motifs de cette détermination. Il s'élève pourtant des objections à ce sujet, et deux ou trois personnes demandent ce que va devenir Mme Guérin au milieu de Paris, avec quatre enfants sur les bras, et n'ayant pour toute ressource que sa rente de dix-huit cents francs? Ne serait-il pas plus sage à elle, dans cette situation, de conserver l'hospitalité de sa sœur? Matériellement, oui; moralement, non. Quand on doit se mettre en route pour un voyage pénible, mieux vaut s'armer de courage et partir immédiatement, au lieu de s'énerver le corps et l'âme par des délais et de molles hésitations. Qu'apprenaient Aglaé, Victor et Léon dans l'hôtel du Cherche-Midi? L'oisiveté, la glorification de la noblesse et de l'argent, la dépendance, la flatterie, les lâches révoltes contre la destinée, l'envie peut-être, la souplesse, entraînant par gradations à l'avilissement du caractère, les basses complaisances qui engendrent souvent la haine et les mauvais sentiments. Mme Guérin devinait cela plutôt qu'elle ne le calculait, car sa nature était bonne, grande, généreuse; son esprit, lorsqu'il essayait de percer les voiles de l'avenir, se tournait plus volontiers du côté de l'espérance que vers des appréhensions dissolvantes. Mais les faits parlaient, et hautement. La comtesse de Radzeretz, sans autres inspirations que celles de son plaisir au jour le jour, écartait soigneusement tout ce qui était soucis, préoccupations, affaires sérieuses. Le seul mérite qu'elle appréciait et louait chez ses neveux était celui de bien faire les commissions; chez sa nièce Aglaé, celui de lui complaire ainsi qu'à sa fille par des attentions et une obéissance qui ne se démentissent point. Quant à Henriette, elle venait de se recommander aux yeux de sa tante à peu près comme un perroquet maussade qui conquiert de l'importance au fur et à mesure qu'il se rend plus désagréable et commet plus de méfaits. Toute cette famille, y compris Mme Guérin, était traitée et considérée par la comtesse comme gens de compagnie, envers lesquels on peut tout se permettre, gens destinés à amuser, et qui amusent autant par leurs défauts que par leurs qualités.

Devant cette situation, Mme Guérin manifesta à sa sœur, quelques jours après, afin de ne pas avoir l'air d'obéir à une rancune, son intention de chercher un logement pour le terme d'octobre. La comtesse jeta les hauts cris et faillit encore avoir une attaque de nerfs. Voyant que sa sœur persistait, elle lui dit :

« Tu n'y penses pas! Attends au moins que tes fils soient placés, qu'ils puissent t'aider à soutenir ta maison. »

Puis elle appela en grand conseil de famille ses neveux et ses nièces, et leur demanda s'ils n'étaient pas heureux, s'ils désiraient la quitter. Ils furent unanimes pour rester, et Mme Guérin fut contrainte d'ajourner la réalisation de son projet.

Les personnes qui, à ce point du récit, blâmaient Mme Guérin de se séparer de sa sœur, d'affronter la gêne, presque la misère pour ses enfants, vont donc se trouver momentanément satisfaites et rassurées; mais il était utile de raconter fidèlement comment les choses se passèrent. On peut même ajouter que si Mme Guérin, n'écoutant que sa propre volonté, eût placé dès lors ses enfants dans les rudes sentiers de la vie qu'ils devaient forcément connaître, c'eût été plus salutaire pour eux que la jouissance passagère d'une opulence à laquelle Aglaé, Victor et Léon s'accoutumaient à tout sacrifier.

Le marquis van Bruyssen venait régulièrement de deux jours l'un passer la soirée. Pour remplacer les bals, les spectacles et autres distractions dont son deuil la privait, Emmeline avait imaginé d'acheter un magnifique album et de le remplir. Elle y avait d'abord placé les lettres les plus spirituelles de ses amies. Le marquis, en relations avec des artistes et des écrivains, lui avait procuré une piquante collection d'autographes. Il s'était même engagé à composer des vers en l'honneur de sa fiancée, tâche délicate, et qui nécessita le concours anonyme d'un poète de sa connaissance. Ce fut donc avec une certaine solennité que le marquis se présenta un soir, muni d'une feuille de papier d'un aspect tout à fait tendre et sentimental.

« Ah ! voyons, dit Emmeline.

— Lisez, marquis, ajouta la comtesse, je suis sûre d'avance que ce sera charmant.

— Alors, madame la comtesse, il serait peut-être plus prudent à moi de vous laisser sur cette bonne impression.

— Non, non, lisez. Mes neveux, tenez-vous tranquilles.

— Vous souvenez-vous, mademoiselle, dit le marquis en manière de préambule, de cette matinée ravissante où nous fîmes une promenade sur les montagnes, près de Spa ?

— A âne, je crois ?

— J'en descendis, mademoiselle, pour cueillir un bouquet que je vous offris. Ce bouquet vous embarrassa plus tard, vous le jetâtes et je le ramassai pieusement, car votre main l'avait touché.

— On n'est pas plus galant, dit la comtesse.

— Il a séché, hélas ! contre mon cœur, oserai-je dire, et c'est en vous rapportant quelques-unes de ses fleurs que j'ai pris la liberté d'y joindre quelques strophes de ma façon.

— Lisez, marquis, nous sommes tous d'une impatience !....

— Oh ! oui, monsieur, dit Aglaé. »

Et elle ajouta intérieurement :

« On ne m'a jamais fait de vers, à moi.

— Ces fleurs sont fanées, continua le marquis ; permettez-moi de remarquer pourtant qu'elles n'ont pas perdu et ne perdront jamais, pour moi du moins, leur parfum le plus doux, le plus suave ; ce parfum, c'est le souvenir.

— Très heureuse pensée, monsieur le marquis, dit Mme Guérin.

— Il fallait la mettre en vers, » ajouta la comtesse.

Victor et Léon se taisaient. Ils restaient muets d'admiration.

« Je commence, dit le marquis : *le Fiancé et les Fleurs*, fable.

— C'est une fable ! s'écria la comtesse. Emmeline, envoie chercher Henriette.

— Oh ! ce n'est pas la peine, madame. Ma fable n'est pas une fable pour les enfants. *Le Fiancé et les Fleurs*. C'est un dialogue sans prétention aucune. Les fleurs prennent d'abord la parole et s'expriment ainsi :

Pourquoi donc nous cueillir d'une main si cruelle ?
Demain nous n'aurons plus ni parfums ni couleurs.
Quand le vif papillon nous effleure de l'aile,
Quand la rêveuse nuit nous baigne de ses pleurs,
Dans ces sentiers déserts, ah ! que la vie est belle !
Laisse-nous vivre encor ! — disaient les pauvres fleurs.

— Très joli ! s'écria Mme de Radzeretz ; La Fontaine n'est pas si poétique que cela. Mais je persiste dans mon idée : il faut envoyer chercher Henriette et lui faire apprendre votre fable.

— Oh non, madame la comtesse. C'est impossible à cause de la suite.

— J'aime à croire, marquis, que vous n'avez pas franchi les bornes.....

— Jugez-en, madame. Le fiancé répond aux fleurs en ces termes :

Vous que mon cœur suivra, vous que ma main qui tremble
Garde sans y penser pour vous voir plus longtemps,
Allez, fleurs qu'en rêvant je ramasse et j'assemble,
Pauvres fleurs que peut-être on va jeter aux vents,
Allez dire là-bas qu'il est doux d'être ensemble,
Allez voir si parfois on rêve des absents.

— Ah ! marquis, dit Emmeline, ce sera la plus belle page de mon album.

— Je suis certaine, pensa Aglaé, que ce n'est pas lui qui a composé ces vers.

— Victor, Léon, dit la comtesse, vous qui faites si bien les com-

missions, allez chercher votre sœur, je veux absolument qu'elle apprenne cette fable. »

Les deux frères sortirent. Léon était enchanté de ne pas assister au triomphe du marquis; Victor n'était pas fâché de changer de place.

« J'attendrai donc, dit le marquis un peu contrarié de savoir que sa poésie irait se vulgariser dans la bouche d'un enfant.

— Non, non, terminez. Je meurs d'envie d'entendre la fin.

— Soit! madame. Vous vous rappelez ce qu'ont dit les fleurs et le fiancé?

— Oui, très bien.

— Voici maintenant leurs réflexions dès qu'elles entrevoient la perspective d'une destination flatteuse :

Ah! dit l'une, sa main, si sa main nous caresse,
Sera plus douce encor qu'un papillon vermeil;
Si des larmes sur nous tombent avec tristesse,
Ce sera la rosée avant notre réveil,
Si nous obtenons d'elle un regard de tendresse,
Ce regard vaudra bien les rayons du soleil.

— Bravo! délicieux! merveilleux! Ah! marquis, vous êtes poète et vrai poète. Ma sœur, vois-tu des inconvénients à ce que Henriette récite cette fable? Continuez, marquis.

— C'est fini, madame.

— Déjà! De si jolies choses ne devraient point avoir de fin. Au fait, oui. Les fleurs, qui se plaignaient, ne se plaignent plus; c'est une conclusion. Ne pourriez-vous, marquis, insinuer que Dieu, dans toutes ses actions, sait bien ce qu'il fait? Ce serait la morale. Ah! voilà ces messieurs. Eh bien! Henriette?

— Elle est couchée, ma tante.

— Faites-la lever.

— Ah! maman, si tu veux, nous allons continuer notre séance littéraire. Victor et Léon me feront des vers.

— Oh! ma cousine, c'est impossible.

— Impossible n'est pas français.

— C'est une excellente idée, dit la comtesse..... Victor et Léon, faites des vers.

— Mais, ma tante.....

— Faites des vers, et tout de suite. Cela nous amusera.

— Pour mon album! Vous ne pouvez refuser.

— Mais sur quel sujet?

— Sur la pluie et le beau temps; sur moi. Est-ce que je ne vous inspire pas?

— Ces messieurs, dit le marquis un peu froissé, ne sont sans doute pas poètes.

— En effet, répliqua Léon ; mais si vous vouliez nous prêter votre *Dictionnaire des rimes ?....*

— Je n'en possède pas et n'en ai pas besoin.

— Ni moi non plus. Viens, Victor. Dans une demi-heure, ma cousine, tu auras un impromptu.

— Ah ! quel bonheur ! s'écria Emmeline. Nous ressuscitons l'hôtel Rambouillet. »

Les deux frères se rendirent dans une autre pièce pour se livrer au feu de l'inspiration. Assez mécontent d'être confondu avec eux, le marquis se mit à causer avec Aglaé.

« Et vous, mademoiselle, dit-il, ne favoriserez-vous pas d'un don cet album ?

— Je n'écris presque jamais, monsieur le marquis.

— Cependant, mademoiselle, cet album devant rester toujours entre les mains de votre cousine, et, par conséquent, entre les miennes plus tard, je serais bien charmé d'y trouver.....

— Tes amies ne t'écrivent donc pas ? interrompit Emmeline. Tu n'as pas quelques jolies lettres ?

— J'en ai de charmantes, mais ce ne serait peut-être pas dans ton genre.

— Qu'appelles-tu mon genre ?

— Elles seraient peut-être trop sérieuses.

— Trop ennuyeuses. Montre toujours.

— Venant de vos amies, mademoiselle, ces lettres ne peuvent être que fort intéressantes, et je serais, pour ma part, bien curieux de les connaître.

— Ne te fais pas prier, va les chercher. Si elles sont ennuyeuses, tant mieux ; j'en prendrai une ou deux pour varier ma collection. »

Aglaé s'était un peu avancée en parlant de sa correspondance, qui se résumait en trois ou quatre lettres reçues de Noémie Marny, depuis leur séparation. La jeune fille ne voulut pas, toutefois, rester en arrière de sa cousine, et, pour prouver qu'on lui adressait, à elle aussi, des lettres, elle en tira une de sa poche.

« Elle vient de ma meilleure amie, dit-elle, une jeune personne fort riche, parfaitement élevée, d'un excellent caractère, et que j'aime beaucoup.

— Voulez-vous me permettre de la lire, mademoiselle ?

— Oui, monsieur, et, si elle fait plaisir à ma cousine..... »

Victor et Léon rentrèrent. Léon avait promptement terminé son improvisation. Victor, après s'être creusé la tête, n'avait pu en tirer que ce seul vers :

Je trouve qu'Emmeline est ravissante en tout;

mais, par ses supplications, il obtint de son frère deux autres vers pour accompagner le sien.

Se voyant en mesure, les deux jeunes gens se présentèrent la tête haute. La lettre de Noémie fut laissée de côté, et resta entre les mains du marquis, qui affecta de ne s'occuper que d'elle.

« Nous vous écoutons, messieurs, dit Mme de Radzeretz, et notre indulgence vous est acquise, car vous n'avez pas été trop longtemps absents. Lequel de vous va commencer ?

— Toi ! dit Victor tout bas ; je n'ose pas.

— Allons, Léon, passe le premier. Je vois que ton frère a peur. As-tu aussi composé une fable ?

— Non, ma tante.

— Tant pis. J'adore les fables. Qu'est-ce que c'est, une méditation, un recueillement, une ode ?

— C'est..... Vous allez voir.

Ecrire des vers, Emmeline.
C'est téméraire, en vérité;
Si j'avais de l'esprit, cousine,
Depuis longtemps tu me l'aurais ôté.
Parler de toi ! ce n'est pas sage;
Occupé de ce doux objet,
Mon cœur ne pense qu'au sujet,
Et ma main laisse là l'ouvrage.

Ce joli madrigal, qui n'était peut-être qu'une heureuse réminiscence, fut accueilli par les compliments qu'il méritait. Emmeline, visiblement flattée, rougit de plaisir, et, dans sa reconnaissance, elle alla chercher immédiatement une assiette pleine de gâteaux pour récompenser son poète. Mme Guérin applaudit aussi son fils, dont les vers, il faut le reconnaître, n'étaient pas mal tournés.

« A présent, écoutez-moi, dit Victor, qui s'était enhardi devant le succès de son frère, et désirait aussi avoir sa part de louanges.

Je trouve qu'Emmeline est ravissante en tout;
Elle et ma tante sont tout à fait de mon goût ;
Aimables toutes deux, je les aime beaucoup.

— C'est fini ? dit la comtesse.

— Oui, ma tante.

— C'est très gentil. Viens m'embrasser. Tu n'as peut-être pas autant d'esprit que ton frère, mais tu as certainement autant de cœur, et c'est le principal. Emmeline, donne-lui des gâteaux. Marquis, que pensez-vous du talent de mes neveux ?



— Selon moi, madame la comtesse, les vers de M. Victor, quoique peu nombreux, sont préférables. Ceux de son frère sont moins harmonieux, et, faute grave, il y en a un beaucoup plus long que les autres.

— Léon le raccourcira, répliqua Emmeline un peu dépitée.

— Du reste, mesdames, je suis mauvais juge en ce moment, étant absorbé par la lecture d'une lettre qui, sans aucun doute, mériterait les honneurs de la rime.

— Lisez-la-nous, marquis, vous qui lisez si bien.

— N'est-ce pas que mon amie écrit comme une Sévigné ? dit Aglaé.

— Mieux que cela, mademoiselle, comme une Maintenon. »

Le marquis ne pensait pas un mot de ce qu'il disait. Il trouvait prétentieuse et assommante la lettre de Noémie. Mais, sans daigner être positivement jaloux de Léon, il était importuné du modeste triomphe obtenu par le cousin d'Emmeline. Pour en détruire l'effet, le marquis n'aurait pas hésité à proclamer chef-d'œuvre la plus informe production. Aglaé le secondait en cela, croyant faire rejaillir sur elle quelque chose de la gloire de son amie. Ce fut donc après des éloges très vifs que le marquis donna communication de cette lettre :

« Ma chère Aglaé,

» Tu me demandes quelle est ma vie ? Ce qu'elle a été et ce qu'elle sera toujours. Mets-y l'amitié en moins, et juge ce qui lui reste. Par moments, car notre être est si imparfait qu'il est nécessaire, pour lui prouver sa propre existence, de le jeter souvent en dehors de soi, par moments, dans mes longues journées de solitude, je laisse aller mon esprit à l'aventure, vers toi, vers le ciel, vers l'inconnu et l'infini, et il sourit alors, comme un enfant en voyage, au milieu de ces belles régions qu'il ne verra jamais que dans ses rêves. Je partage en pensée ton existence, puis je te quitte, car songer à toi c'est songer à notre éternelle séparation, source de pleurs et de regrets intarissables ; je tâche d'oublier, de contenir mon cœur entre les limites qu'il ne peut dépasser sans se meurtrir; je m'efforce de l'intéresser à ce qui m'entoure, sans lui permettre de s'élancer au delà; je le fixe aux rayons des étoiles pour pénétrer les secrets de Dieu: je remonte le cours des rivières pour deviner les secrets de la nature; je les cherche aussi dans le vol des oiseaux, dans ces petites racines blanches et tendres qui sont d'imperceptibles fragments de la vie commune. Je voudrais m'identifier avec cette vie passive et irresponsable, suivre une pente descendante comme celle de l'eau, ou ascendante comme

celle des fleurs ; je voudrais m'anéantir dans une existence végétative, car je n'ai dans ce monde ni devoirs à remplir, ni ambition, ni espérances, ni possibilité de contribuer au bonheur de personne. Cette inutilité complète m'écrase. Je me surprends parfois à souhaiter d'être un des cailloux du chemin, qui, eux du moins, préservent de la boue, servent à quelque chose. Saisie d'une fatigue que perpétue mon découragement, je n'ai plus d'autres plaisirs qu'une contemplation vague, une indécise curiosité qui fait dire : voyons si demain ressemblera à aujourd'hui. Cette curiosité se satisfait même en t'écrivant : j'ai passé la matinée à regarder les nuages courir sur la campagne, et je regarde maintenant mes pensées flottant comme des ombres sur ce papier. »

« Ce n'est pas gai, dit la comtesse.
— Non, dit Emmeline. Si nous en restions là ?
— Aglaé, dit Mme Guérin, cette lettre est confidentielle.
— Ah ! maman, elle est si belle !
— Je suis de l'avis de mademoiselle, ajouta le marquis. Son amie a dans le style quelque chose de Bossuet. L'orthographe même est très soignée. Je continue :

« Tu vois, ma chère Aglaé, quelle est ma vie. A force d'inaction, mon esprit et mon cœur s'annulent, se rétrécissent, n'ont plus la puissance de se concentrer sur aucun objet. Quand je suis dans ma chambre, seule, immobile, enveloppée de ce solennel et lugubre silence que n'interrompt même pas le vol d'une mouche, il me semble parfois que je suis morte. Je lève la main, puis le bras, et je suis étonnée de ne pas les voir pétrifiés. Pourquoi Dieu ne me rappelle-t-il pas à lui ? Que fais-je sur la terre ? A quoi suis-je bonne ? Frêle roseau, je n'ai seulement pas d'autres roseaux autour de moi pour m'y appuyer. Et cependant, le croirais-tu ? je regrette la vie, je me révolte contre la destinée, surtout quand je me sens plus faible et plus près du tombeau. Dernièrement, il a plu pendant huit jours; je ne pouvais aller au jardin; je suis restée dans ma chambre à faire semblant de lire. A la fin, j'ai éprouvé je ne sais quelle hallucination funèbre, ma raison s'est échappée de mon cerveau comme l'eau d'un vase renversé; je me suis crue folle; j'ai crié pour entendre un bruit humain; j'ai marché au hasard et d'une façon si aveugle, que je me suis heurtée violemment contre l'angle d'un mur. Le sang a jailli, mais je vivais, j'en étais certaine; je n'étais pas morte, je n'étais pas folle. Alors, je ne sais quelle inspiration invincible s'est emparée de moi. Les êtres les plus misérables redoutent la mort, car j'ai été au jardin, à la pluie, mouillant et rafraîchissant mon front

dans l'air humide, regardant les oiseaux qui se sauvaient à mon approche, étreignant en tremblant les vignes jaunies, les branches pendantes de chèvrefeuille, comme pour me rattacher à la vie en me rattachant à elles. Depuis ce jour, je sors tous les matins. Quand le soleil luit, il me semble que ses rayons arrivent jusque dans mon âme. Quand le ciel est nébuleux, je suis triste et je trouve le temps long. Trouver le temps long! n'est-ce pas encore de la folie, puisque la vie entière n'est rien? Dimanche soir, je me suis amusée à voir les paysans danser sur la place. Leur animation me récréait. Te souviens-tu qu'un jour nous avons été danser avec eux? Ma mère s'est approchée de la fenêtre où j'étais et m'a engagée à descendre. Hélas! pouvais-je me mêler aux jeux de cette jeunesse lorsque je sais ma mère plus triste qu'elle ne l'a jamais été? Pour elle comme pour moi, il n'y a plus qu'un refuge: Dieu. En attendant, ma chère Aglaé, les seules consolations possibles sont celles de l'amitié, et j'espère que tu m'écriras..... »

Le marquis interrompit brusquement sa lecture. Mme Guérin la suivait avec émotion, Aglaé avec une satisfaction manifeste. Victor somnolait. La comtesse, n'écoutant plus depuis longtemps, échangeait des signes d'approbation avec Emmeline, qui, dans un coin, bourrait Léon de gâteaux et de thé. Cette petite collation ne se faisait pas sans rires étouffés et sans mots prononcés à voix basse. Elle indisposa le marquis, qui se leva et dit en s'asseyant près d'Emmeline :

« Me feriez-vous la grâce, mademoiselle, de m'offrir une tasse de thé?

— Très volontiers. Votre lecture est donc finie?

— Oui, car je vois qu'elle ne vous plaît point.

— C'est un vrai sermon, marquis.

— Cette jeune personne manie parfaitement, en effet, le style épistolaire sérieux. La fille d'un de mes bons amis excelle aussi dans ce genre, et ses lettres sont tristes, sévères, désenchantées, quoiqu'elle ait, dans la conversation, une gaieté inépuisable. Vous connaissez ***, le premier comique de Belgique; il est morose et taciturne à la ville. Qui s'en douterait en le voyant au théâtre? Votre amie, mademoiselle Aglaé, a bien du talent.

— Veux-tu sa lettre pour ton album? demanda Aglaé.

— Non, merci; c'est trop larmoyant. »

Aglaé s'éloigna fort mortifiée. Sa mère l'appela.

« Pourquoi, dit-elle, avoir montré ces confidences de notre chère Noémie? Vingt fois je voulais interrompre.....

— Noémie écrit fort bien, répondit Aglaé. Fallait-il avouer de-

vant Emmeline, qui reçoit tant de lettres, que personne ne m'en adresse? Du reste, tu as raison. Je suis fâchée d'avoir parlé de cette lettre ; ils ne sont pas dignes de la comprendre. »

La soirée se termina sans autres incidents.

XVII

Le marquis ne commit pas la faute d'être longtemps jaloux de Léon, et surtout de le paraître. Quelques jours après, il apporta à Victor les poésies de Lamartine et à Léon celles de Victor Hugo, en les priant d'accepter ce léger don, qui devait les encourager, ajouta poliment le marquis, à marcher sur les traces des deux grands écrivains. Au premier jour de l'an, il offrit encore d'autres cadeaux. Cette courtoisie ne manquait pas d'habileté : elle plaçait Léon dans un degré d'infériorité marquée et enchaînait de plus en plus Emmeline. La comtesse de Radzeretz le comprit bien ainsi.

« Ah ! marquis, dit-elle, et ce joli mot le combla de joie, ces présents annoncent le futur. »

Les cadeaux destinés à Emmeline avaient été si beaux, si riches, quoiqu'ils ne se composassent que de bagatelles coûteuses, si bien choisis, qu'ils firent faire un pas immense au prétendant. Après s'être longtemps consultée avec sa fille, la comtesse résolut de le récompenser. Dès le mois de février, elle le prévint qu'un grand dîner serait donné par elle en mars, six mois jour pour jour après le décès de la baronne de Mérouvelle, et qu'il aurait l'autorisation de déclarer, au dessert, qu'il était agréé comme son gendre. La comtesse ajouta qu'elle avait obtenu l'assentiment d'Emmeline.

« Mais l'époque du mariage n'est pas fixée, s'empressa de dire la jeune fille. Rappelez-vous bien, marquis, que je ne veux pas me marier tant que ma mère et moi serons en deuil.

— Vous n'ignorez pas, mademoiselle, répondit le marquis, que, par dérogation spéciale à l'usage établi, le deuil se quitte pour un jour dans les plus grandes familles, ou se termine, quand il touche à sa fin, en faveur d'une circonstance aussi solennelle qu'une alliance.

— Je le sais. Nous en avons souvent parlé ma mère et moi, mais nous avons décidé, ou plutôt j'ai décidé.....

— Je n'insiste pas, mademoiselle ; ma vie est à vous, disposez-en selon votre bon plaisir.

— Marquis, ajouta la comtesse en souriant, j'ai à vous annoncer une chose qui vous fera prendre patience. Dès le lendemain du dî-

ner, il vous sera permis de dire à ma fille : *Emmeline*, au lieu de : *mademoiselle.* Etes-vous content ?

— Ah ! madame !.... mon bonheur serait complet si..... Mais ne serait-ce pas une indiscrétion ?....

— Quoi ?....

— De vous demander si c'est à vous ou à mademoiselle votre fille que je suis redevable d'un si doux privilége ?

— C'est à ma fille, marquis ; c'est elle qui en a eu l'idée.

— Ah ! mademoiselle.....

— Maman a eu tort de vous le dire, répliqua-t-elle en rougissant et avec un geste d'adorable mutinerie. Mais n'oubliez pas, marquis, que les droits accordés peuvent être retirés. A la moindre preuve d'impatience de votre part..... »

Elle n'acheva pas. Le marquis s'empara de la main qu'elle levait en signe de menace, et, la portant respectueusement à ses lèvres, il osa dire :

« Emmeline !.... »

Mais cette tendre familiarité, dont il prenait possession ainsi par anticipation, ne fut pas mal accueillie. La comtesse et sa fille y virent la fougue d'un amour qui ne se contient plus, et la pardonnèrent d'autant mieux que le marquis, aussi réservé qu'enflammé, ne récidiva point.

Ce dîner, dont l'échéance approchait insensiblement, devint la grande préoccupation de la comtesse et d'Emmeline. Elles décrétèrent qu'il serait de seize couverts ; la salle à manger ne pouvait contenir que ce nombre de convives. Mme Guérin et ses quatre enfants furent nécessairement au courant des délibérations. Victor, attaqué par son faible, avait d'avance l'eau à la bouche. Ses confidences à son frère ne roulaient plus que sur ce sujet.

« Que ce sera beau ! disait-il. Des mets dont tu n'as pas idée ! Des vins comme tu n'en as jamais bu ! Et des cristaux, des fleurs, des lumières !.... »

Mais Léon n'avait pas l'air de partager l'enthousiasme de son frère.

« Tu es vexé, lui dit Victor d'un ton de compassion goguenarde ; tu voudais bien être à la place du marquis.

— Moi ! s'écria vivement Léon. Te voilà comme ma cousine. Tu te figures que je suis amoureux d'elle. Elle s'est même avisée de vouloir me consoler, de me parler raison. Je l'ai joliment reçue. Je lui ai répondu qu'elle se méprenait, et que j'ai laissé un amour au village, comme dans la chanson. Elle a été fort attrapée.

— Vraiment ! Mais c'est très ingénieux, Léon.

— Crois-tu donc que je veux avoir l'air d'un amoureux transi ? J'aime. J'aime au village.

— Qui donc ?

— Noémie Marny.

— Tu m'étonnes.

— Rien n'est plus vrai. Je ne cesse de songer à elle.

— Le fait est qu'elle sera riche; elle l'est déjà, répliqua Victor devenant rêveur.

— Eh ! ce n'est pas à cause de cela. Mais je veux montrer à ma cousine.....

— Tu fais bien. Car, franchement, elle se moque de toi.

— Elle s'en est moquée peut-être. Mais maintenant c'est moi qui me moque d'elle. »

Victor prit le bras de son frère avec un air d'amitié et de reconnaissance. Léon venait de le mettre sur une excellente piste.

« Noémie Marny ! répéta-t-il mentalement ; elle est très bien. Et puis..... le reste y est. C'est étonnant que cette idée-là ne me soit pas venue plus tôt. »

Il se garda bien de laisser voir sa satisfaction à son frère, et, feignant de l'attribuer à une toute autre cause :

« Hein ! Léon, dit-il gaiement ; quel bon dîner nous allons faire ! »

Aglaé, de son côté, prit ses dispositions pour ce grand jour. C'était pour elle une véritable entrée dans le monde. Les hauts personnages qu'elle entendait citer parmi les convives, les noms sonores ou illustres stimulaient en elle le désir bien naturel de plaire.

« Quel dommage d'être en deuil ! » se dit-elle.

Mais, après y avoir mûrement réfléchi, elle se félicita de cette circonstance, qui devait mettre une uniformité favorable au lieu d'une différence écrasante entre la toilette d'Emmeline et la sienne. En se préparant à cette solennité, Aglaé n'éprouvait ni timidité ni crainte. Elle avait trop d'esprit pour ne pas apprécier la distance qui existait entre sa cousine et elle, distance produite par le rang et la fortune, mais elle ne s'en épouvantait pas. Bien des armes lui manquaient pour sortir victorieuse des combats de la vie, combats si redoutables à une jeune fille pauvre ; mais elle avait pour elle une qualité sans laquelle toutes les autres ne servent à rien, la conscience de son propre mérite, et, au lieu de s'effrayer d'aller dans le monde, Aglaé se présentait à lui avec le sourire que donnent les plus hautes espérances, secrètement et depuis longtemps caressées.

Henriette elle-même ne put se défendre d'un sentiment de curiosité en entendant discuter d'avance les apprêts et la composition de ce magnifique dîner. Le jour où le menu lui fut soumis, la comtesse trouva plaisant de consulter sa nièce.

« Voyons, petite, dit Mme de Radzeretz, donne ton goût. Aimes-tu ceci ? Aimes-tu cela ?

— Je ne sais pas, ma tante.

— Ah ! c'est juste. Tu n'en as jamais mangé. »

Depuis l'aventure des trois marguerites, Henriette était devenue la protégée de la comtesse. Celle-ci avait acheté, pour le grand dîner, une robe de taffetas noir à sa nièce, mais elle l'avait fait offrir par Mme Guérin.

« Cache bien surtout qu'elle vient de moi, dit la comtesse à sa sœur. Ta fille m'arracherait les yeux si je me permettais de lui faire un cadeau. Elle est si fière, si amusante ! Emmeline a fait emplète d'un joli col, mais je lui ai bien recommandé de dire que c'est elle qui l'a brodé quand elle le donnera à sa cousine. Sans cela, ma fille attraperait un refus bien sec. En résumé, tes quatre enfants seront très convenablement mis. Il ne manque rien à tes fils ?

— Non, ma sœur.

— Bien vrai ? Tu ne te gênes pas avec moi, j'espère. Tu sais bien, d'ailleurs, que si je me suis décidée à faire les dépenses nécessaires pour ce dîner, je veux au moins que tout y soit bien. »

L'avant-veille du grand jour, le marquis van Bruyssen, dans sa visite du soir, annonça l'arrivée à Paris du prince de ***.

« Le prince est ici ! s'écria la comtesse.

— Il se propose, madame, d'avoir l'honneur de vous voir demain.

— Le prince est ici ! Quelle heureuse nouvelle ! Eh ! mais, tu le connais, ma sœur, au moins de nom. Ne m'avais-tu pas chargée de lui demander, à Bruxelles, pour un de tes fils ?.... Le prince à Paris !.... Le verrez-vous avant nous, marquis ?

— Oui, madame la comtesse. J'ai dîné avec lui et décliné l'honneur de l'accompagner à l'Opéra.

— Vraiment ! Pourquoi ? Ah ! Je devine. Vous avez préféré venir nous voir. C'est bien aimable à vous. Cependant, dans cette circonstance, nous aurions très bien compris, Emmeline et moi..... N'est-ce pas, ma fille ? J'y pense : il faut que le prince nous fasse la grâce de dîner avec nous après-demain. C'est un peu tard pour l'inviter, mais il ne s'en formalisera pas puisque nous le supposions à Bruxelles. Lui avez-vous dit que vous étiez des nôtres ce jour-là ?

— Je n'y ai pas manqué, madame la comtesse ; causer de vous et de mademoiselle, c'est à présent tout ce que je sais faire.

— On n'est pas plus gracieux. Mais vous savez combien nous aimons le prince. L'idée ne vous est pas venue ?....

— Pardonnez-moi, madame la comtesse. Seulement, je n'ai pas osé sans votre assentiment.....

— Ah ! marquis, vous étiez sûr d'avance d'être approuvé. Je vais

écrire. Mais ma lettre n'arrivera que demain. Le prince prendra peut-être un engagement. Et puis, convier pour le lendemain!.... Je sais bien que le prince, avec sa bonté ordinaire, m'excuserait. Faisons mieux. Vous savez où il est?

— Oui, madame. Le prince a bien voulu, quoique je lui eusse dit que je n'étais pas libre, me donner le numéro de sa loge et m'y réserver une place. Ses deux fils même ont joint leurs instances aux siennes.

— Ses deux fils sont également à Paris! Marquis, il faut que vous nous rendiez un service, un signalé service. Courez à l'Opéra. Voulez-vous une lettre? Non. C'est inutile. Vous êtes presque de la famille. Invitez de ma part le prince et ses fils. Dites que je me brouille avec lui s'il n'accepte pas. Cher prince! Je serai si heureuse de le voir! Qu'il vienne sans cérémonie, en voyageur, nous lui rendrons sa liberté après le dîner s'il l'exige, mais qu'il vienne. Eh bien, vous n'êtes pas déjà parti! Ah! songez-y, marquis, si votre mission ne réussit pas, je m'en prendrai à mon ambassadeur.

— Mais, madame la comtesse, ne pourrai-je au moins passer une heure près de vous?

— Pas une minute, marquis, répliqua Emmeline avec enjouement. Si vous tardez, le prince ne sera peut-être plus libre pour après-demain. Obéissez. C'est le premier devoir d'un galant chevalier..... surtout quand il reçoit d'avance sa récompense. »

Elle cueillit dans une des jardinières du salon un magnifique camélia et l'offrit au marquis. Il s'inclina, puis releva fièrement la tête comme un preux qu'on vient d'armer, et se disposa à s'éloigner.

« A propos, madame la comtesse, dit-il en se retirant, vous savez que le prince est toujours accompagné de son secrétaire, ce jeune homme incomparable.....

— Ah! oui; un dictionnaire vivant. Invitez-le aussi, cela va sans dire. »

A onze heures moins un quart, le même soir, le domestique du marquis van Bruyssen vint annoncer, de la part de son maître, que le prince acceptait, en son nom et au nom de ses fils et de son secrétaire. Cette bonne nouvelle combla de joie la comtesse et Emmeline.

« Mais, dit tout à coup Mme de Radzeretz, je réfléchis à une chose. Voilà un fâcheux contre-temps. Il n'y a place dans la salle à manger que pour seize personnes. Ma sœur, nous serons forcées de faire dîner tes enfants dans ta chambre.

— Que notre présence ne soit pas un embarras pour toi, ma sœur. Je dînerai avec mes enfants.

— Y penses-tu? J'ai besoin de toi pour m'aider à faire les honneurs. Tous ces tracas, je le vois, me rendront malade. Je suis déjà

toute bouleversée de savoir le prince à Paris. Si le médecin sait les fatigues que je m'impose malgré l'état de mes nerfs, il m'abandonnera, c'est certain.

— Ne pourrait-on, maman, dit Emmeline, mettre une petite table?

— Une petite table! Où? A quel endroit? Dans quel coin? Crois-tu donc que je suis assez étourdie pour ne pas l'avoir proposé si c'était possible? Mes seize convives placés, les domestiques auront à peine l'espace nécessaire pour circuler et faire leur service. »

Un assez long silence s'ensuivit. Aglaé le rompit la première.

« Quant à moi, dit-elle avec un courageux effort pour prononcer distinctement des paroles qui avaient peine à sortir de sa gorge sèche et serrée, je préfère dîner dans ma chambre. Il est si désagréable de se trouver avec des personnes qu'on ne connaît pas!

— C'est vrai, ajouta Léon avec la même présence d'esprit et le même courage. Si ma tante peut nous éviter cette corvée, elle sera bien aimable. C'est si ennuyeux de rester deux heures à table!

— D'ailleurs, dit Victor à son tour, on nous montera de tous les plats. »

Henriette ne put rien dire; elle était couchée.

« Oh! quant à cela, vous serez satisfaits, répondit la comtesse, charmée de la repartie de Victor. On vous montera de tous les plats, et de grosses parts. Je donnerai des ordres en conséquence.

— C'est contrariant tout de même, dit Emmeline, car mes cousins et cousines ne verront pas le coup d'œil.

— Oh! nous savons bien ce que c'est, ma cousine, répliqua Aglaé.

— Ce n'est toujours pas à Quatre-Vents que vous l'avez appris, dit la comtesse.

— Ma sœur, dit Mme Guérin, tu as de l'humeur, je le vois, de savoir que nous ne serons pas tous réunis après-demain. Mais ta bonne intention suffit, et nous t'en remercions. Ne te préoccupe plus de cela. Nous dînerons, mes enfants et moi..... »

Mais Mme Guérin fut interrompue par des réclamations générales. Chacun, dans des vues différentes, la supplia d'assister au grand dîner. Aglaé pensait que ce serait un moyen d'inaugurer des relations brillantes; Victor et Léon se disaient qu'ils s'amuseraient davantage et seraient plus libres si leur mère n'était pas avec eux; la comtesse tenait à partager son rôle de maîtresse de maison avec sa sœur; Emmeline dit à sa tante que, puisqu'elle avait à solliciter le prince, l'occasion serait excellente. Mme Guérin céda.

HIPPOLYTE AUDEVAL.

(La 4e partie à la prochaine livraison.)



JANE GREY

ET

LA SOCIÉTÉ ANGLAISE

AU XVIᴱ SIÈCLE

PREMIÈRE PARTIE

Jane Grey, par M. DARGAUD, 1 vol. in-8. Paris, Hachette. 1863.

Un grand historien, donnant à la fois le précepte et l'exemple, a écrit, avec beaucoup de vérité bien qu'un peu d'exagération, que l'histoire était à refaire à chaque génération nouvelle [1]. Est-ce donc à dire que, condamné ainsi à un travail sans utilité comme sans relâche, l'homme, ne changeant que d'erreurs, délaisse successivement ses croyances et ses admirations premières pour en prendre de nouvelles qui ne seront pas plus durables. Ou bien ne faut-il pas croire plutôt, en interprétant, comme elle doit l'être, cette pensée de l'éminent historien, que l'intelligence de l'homme incapable, dans sa faiblesse, d'embrasser et de pénétrer d'un seul regard dominateur, le vaste déroulement du passé, est obligée, en quelque sorte, de changer souvent de point de vue et de reproduire par des œuvres multiples, diverses, souvent tellement dissemblables qu'elles paraissent contradictoires, cette immense scène du monde

[1] M. Guizot, préface de l'*Histoire de la civilisation en France*.

où passe, avec ses mœurs, ses passions, ses croyances, ses guerres, ses labeurs du corps et de la pensée, ses misères profondes et parfois ses joies héroïques, l'humanité en marche à travers les siècles. C'est dans cette œuvre, si infiniment fractionnée, mais dont le but même est la synthèse, que chaque génération, chaque individu choisit, suivant ses aspirations ou ses préoccupations du moment, la part qui lui est réservée dans le travail commun. Et qui ne voit alors que l'homme, curieux du passé mais ne le comprenant bien qu'à l'école des événements, impatient de l'avenir, mais hésitant devant l'ombre qui le lui cache, demandera tantôt au présent l'intelligence plus vive du passé, tantôt au passé le courage de l'avenir; double action qui fait la vie et l'activité de l'histoire?

Ainsi, pour ne parler que de l'Angleterre, combien n'y voit-on pas les sciences historiques obéir à cette loi de féconde réciprocité! Sous l'influence des idées qui animèrent tout le XVIII[e] siècle, l'histoire en Angleterre est philosophe avec Hume et Gibbon, tandis que plus tard, lorsque le système représentatif y a pris tout son développement et jeté son plus vif éclat, on voit paraître l'admirable récit de la révolution de 1688, par Macaulay. Alors que l'intolérance religieuse avait eu au XVIII[e] siècle son contre-coup dans l'histoire d'Angleterre de Hume, si violemment hostile au catholicisme, au XIX[e], au contraire, le triomphe de plus en plus marqué de la liberté de conscience amène cette sereine impartialité qui se montre de nos jours dans les écrivains qui étudient même les périodes de l'histoire d'Angleterre les plus troublées par les querelles religieuses.

Et, en effet, le XVI[e] siècle qui, jusque-là, n'avait trouvé dans David Hume et dans le docteur Lingard que des écrivains animés, bien qu'à des degrés très différents, l'un d'une aversion haineuse pour le catholicisme, l'autre d'une sympathie toute contraire, est étudié aujourd'hui par deux nouveaux historiens qui comptent parmi leurs plus éminentes qualités une impartialité et une hauteur de vue indispensables pour peindre fidèlement une époque où l'esprit humain se donna si largement carrière. Ces deux écrivains remarquables sont : miss Agnès Strickland et M. Anthony Froude; l'une, dans la première partie de ses *Vies des Reines d'Angleterre*[1]; l'autre, dans son *Histoire d'Angleterre depuis la chute du cardinal Wolsey jusqu'à la mort d'Elisabeth*[2].

[1] *Live of the queen of England, from the Norman conquest with anecdotes of their courts, new first published from official records and other authentic documents privates as well as public*, 8 vol. in-18. London, Henri Colburn.

[2] *History of England from the fall of Wolsey to the death of Elisabeth*, 8 vol. in-8°. London, Parker.

Ce que les belles études de M. Mignet, en France, avaient commencé pour la connaissance approfondie du XVI[e] siècle en Europe, M. Anthony Froude l'a fait complétement pour l'Angleterre à cette époque. On connaît déjà cet éminent historien par l'étude consacrée ici même au problème historique de la complicité de Marie Stuart dans le meurtre de Darnley [1]. D'une érudition rigoureuse, ne s'avançant dans cette vaste entreprise qu'appuyé sur les documents les plus authentiques et les plus rares, entrant dans ces détails intimes qui font connaître une époque, et s'élevant aussi aux hauteurs d'où on la juge, nul historien n'a mieux que lui fait le tableau de ce XVI[e] siècle, où tout renaît et prend son essor, les lettres comme la politique, l'art aussi bien que la pensée religieuse. Quant à miss Strickland, bien que renfermée par le choix de son sujet dans des bornes plus resserrées, elle n'est ni moins érudite, ni moins sagace à lire dans les innombrables pièces qu'elle a laborieusement rassemblées. Tout au plus, pourrait-on lui reprocher d'avoir trop rarement de ces vues d'ensemble qui sont la perspective de l'histoire.

Dans cette période historique, objet des travaux de M. Froude, et à laquelle nous limitons volontairement ceux de Miss Strickland, il est cependant un moment précis qui attire particulièrement l'attention, ce sont ces deux ou trois années, point d'intersection entre deux mondes, l'un ancien et l'autre nouveau, où le catholicisme, abattu et persécuté en Angleterre sous Henri VIII, se trouve, pour la première fois, en présence du protestantisme implanté par Edouard VI sur le sol anglais, et engage la lutte avec lui. C'est l'époque où Marie Tudor, catholique et parente de Charles-Quint, se heurte à Jane Grey, protestante et disciple des grands réformateurs de l'Allemagne. M. Dargaud, le nouvel historien français de Jane Grey, en choisissant pour sujet de ses récents travaux ces quelques années de l'histoire d'Angleterre, se rencontrait avec M. Froude, qui lui consacrait presque en même temps tout un volume de son bel ouvrage. Cependant, dans le vaste ensemble de l'écrivain anglais comme dans le cadre plus resserré de l'historien de Jane Grey, il nous a semblé que le puissant développement intellectuel qui remplit tout le XVI[e] siècle et qui s'unit si étroitement au mouvement religieux et politique de cette époque, avait eu dans l'ordre des événements, et devait prendre dans l'histoire, une place plus grande que celle qu'il occupe dans ces deux remarquables ouvrages. C'est donc en quittant un peu la scène politique où les nouveaux historiens de Jane se sont presque exclusivement placés, et en entrant plus avant dans les

[1] Voir le jugement, selon nous décisif, que M. Léo Joubert a prononcé sur cette question. (*Revue Contemporaine*, livr. du 15 mars 1864.)



mœurs sociales et intellectuelles de ces temps, que nous avons tenté d'aborder à notre tour la touchante figure de Jane Grey. Les grands ouvrages de Strype, qui, à eux seuls, sont toute l'histoire de cette époque ; les lettres si précieuses de Roger Ascham, les poètes du temps, comme Skelton, Wyatt, Surrey, le chroniqueur Holinshed, ont été pour nous, comme pour nos devanciers, le fond même de cette étude ; seulement, nous avons choisi en eux ce qui pouvait éclairer d'une plus vive lumière le point de vue auquel nous nous sommes volontairement placé. Mais en revenant ainsi aux sources de l'histoire, nous avons été bien souvent ramené au livre de M. Dargaud. On pourrait dire, en effet, qu'en beaucoup de points et pour un lecteur français, M. Dargaud, à trois cents ans de distance, est presque autant témoin qu'historien des événements qu'il raconte ; tant il interroge directement les demeures seigneuriales, les monuments de l'art, les trésors des musées ou des collections particulières qui gardent encore quelque trace du passé au milieu duquel il se place et il vit. Pour lui, plus que pour personne, l'histoire est véritablement une muse : elle l'inspire. « Les impressions involontaires de l'âme, dit-il quelque part, ne fécondent pas moins l'histoire que la poésie... Sans elles la science ne suffit pas... La science est la lumière, elle brille : l'impression est le feu, elle échauffe, elle pénètre, elle vivifie. » Sans doute on peut concevoir différemment les devoirs de l'historien, et la méthode, ou plutôt l'inspiration de M. Dargaud n'est peut-être pas la plus prudente et la plus sûre, mais comme il a su habilement en éviter les écueils, il lui en reste l'émotion, le charme, et cet accent de vérité qui semble la voix même du passé. Pour cette histoire de Jane Grey, comme pour celle de Marie Stuart qui l'a précédée, M. Dargaud ne s'est mis à l'œuvre qu'après un long séjour en Angleterre, consacré en partie à rechercher, dans les œuvres de la peinture et du dessin, ces divers portraits de Jane Grey et de ses contemporains, si précieux pour l'histoire. Grâce à lui, nous avons pu ne pas être étranger à cette œuvre immense de Hans Holbein, qui est pour l'Angleterre du XVI[e] siècle ce que sont pour la France du XVII[e] les chefs-d'œuvre d'Edelinck et de Nanteuil.

Jane Grey naquit au château de Bradgate, dans le comté de Leicester, en 1537. Son père était cet Henri Grey, alors marquis de Dorset, plus tard duc de Suffolk, allié à la famille royale d'Angle-



terre par sa vertueuse ancêtre, la charmante Elisabeth Grey, qui avait répondu au roi Edouard IV : « Je serais heureuse d'être votre femme, mais je ne serai jamais votre maîtresse. » Cette lady Grey, devenue reine d'Angleterre, avait à la fois perpétué la descendance des Grey par les enfants qu'elle eut de lord Grey, son premier mari, et la lignée royale en donnant naissance aux deux princes que Richard III fit si cruellement périr, et à Elisabeth d'York, épouse du roi Henri VII, et mère de Henri VIII, sous le règne duquel venait au monde la petite Jane. Mais Jane touchait de plus près encore au roi, par sa propre mère, Françoise Brandon. Celle-ci, en effet, était la fille de cette sœur du roi Henri VIII, Marie d'Angleterre, que la politique avait d'abord donnée en mariage au roi de France, le vieil et amoureux Louis XII, mais que, devenue veuve, l'amour unit, le 13 mai de l'année 1515, à un simple chevalier, Charles Brandon, fait bientôt, par son royal beau-frère, grand-maître du palais et duc de Suffolk.

On connaît assez la charmante, mais trop légère, Marie d'Angleterre, reine de France, qui aimait tant les fêtes et les tendres hommages, et dont l'époux succombait après trois mois d'un régime matrimonial, où les bals et les carrousels, les chasses et les brillants voyages de châteaux en châteaux n'avaient pas été les plus fatigants ébats. François Ier, le gaulois et le galant, ne disait-il pas, en abandonnant à la nouvelle veuve un diamant de la couronne, le *Miroir de Naples*, auquel il tenait beaucoup : « Eh bien, qu'elle le garde ! foi de gentilhomme, elle le peut, en retour d'un joyau plus précieux qui a coûté cher au feu roi. »

Quant à Charles Brandon, duc de Suffolk, c'était un aimable cavalier et un brave soldat, portant aussi galamment le pourpoint de soie qu'il maniait dextrement la lance un jour de tournoi, et l'épée un jour de bataille ; cœur brave, mais tête nullement politique. Henri VIII l'avait mis à sa place, en l'élevant très haut à la cour et très peu dans le conseil. D'une race où la bravoure et la générosité étaient héréditaires, il avait peu de goût d'ailleurs pour ces intrigues qui s'enroulaient et se nouaient déjà autour des passions du monarque ; bien que serviteur du roi jusqu'à travailler très activement à son divorce et à accepter de lui une foi nouvelle, il vivait cependant beaucoup au milieu des vastes forêts qui entouraient son domaine héréditaire de Bradgate. Lorsqu'il quittait Londres et les résidences royales, où cet époux d'une reine de France tenait le sceptre de l'élégance et du goût, c'était là qu'il venait chasser le daim et le cerf, et vivre de cette existence féodale qui touchait à sa fin.

C'est là aussi que Jane naquit, mais sans prendre de ses ancêtres autre chose que le double lien qui l'unissait au sang royal. Descen-

dante d'une reine d'Angleterre, et sœur en quelque sorte, par son aïeule lady Grey, de ceux que le peuple ne connait que sous le nom d'*enfants d'Edouard*, elle était encore la petite nièce de Henri VIII, le roi régnant. Illustre origine qui fut la tentation des parents de Jane, sans même éveiller son orgueil ou son ambition, et qui, tout en la rapprochant du trône, laissait encore assez d'intervalle entre elle et lui, pour qu'il y eût là un abîme où devaient s'anéantir le bonheur de sa vie et jusqu'à sa vie même. En prolongeant, moins que ne le fait d'ordinaire la nature, les jours de la duchesse de Suffolk, il semble que la Providence ait voulu, indirectement, soustraire Jane à une parenté si périlleuse. Elle ne connut point sa grand'mère, cette sœur du roi étant morte en 1534. Et, une fois ce lien fraternel brisé, il est peu probable qu'au milieu des amours si multipliés de Henri VIII, il y ait eu dans son affection une bien grande place pour sa jeune parente. Ce fut donc uniquement sous l'influence et la direction de son grand-père, le duc de Suffolk, et de ses père et mère, le marquis et la marquise de Dorset, que Jane se trouva placée en naissant. Quelle fut cette influence? qu'emprunta-t-elle aux personnes, aux événements et à l'état général de la société et des esprits? Ce sont là autant de points importants dans l'histoire de celle qui, plus tard, fut, malgré sa jeunesse, une des plus nobles individualités de la réforme en Angleterre.

Depuis son divorce avec Catherine d'Aragon suivi de son mariage avec Anne Boleyn (25 janvier 1533), Henri VIII avait rompu avec Rome ; mais, tout en dépouillant le pape de son autorité spirituelle pour s'en revêtir comme chef de l'Eglise d'Angleterre, il avait entendu maintenir l'orthodoxie religieuse dans ses Etats et repousser aussi bien ce qu'on appelait déjà le papisme que la Réforme. Les bûchers s'étaient donc allumés non moins nombreux pour les luthériens que pour les catholiques qui refusaient de reconnaître la nouvelle autorité religieuse du monarque. Le parlement, par son acte du 30 mars 1534, avait donné à Henri le titre de chef suprême de l'Eglise anglaise et le droit de nommer aux évêchés : mais ce n'était pas au profit des novateurs que le roi entendait faire usage de son pouvoir spirituel. Ce changement, dans les habitudes religieuses de la nation, tout restreint qu'il fût, ne s'était pas opéré sans agiter profondément les consciences ; et les doctrines luthériennes avaient rencontré dans cette émotion même une disposition favorable à leurs progrès. Le mouvement une fois imprimé aux esprits, il était difficile de lui fixer la limite qu'il ne devait pas franchir. D'ailleurs, seul peut-être de ceux qui l'entouraient et le conseillaient, Henri VIII croyait à la durée du singulier *statu quo* sur lequel l'avait arrêté son appétit matrimonial satisfait. Mais Cranmer, son plus intime con-

seiller, mais Anne Boleyn, la reine de son choix, l'épouse passionnément aimée, penchaient vers la Réforme et même y étaient peut-être déjà engagés. Celui qui, par la libre interprétation de la Bible avait légitimé le divorce du roi, et qui en Allemagne avait épousé secrètement la fille de son ami Osiander, Cranmer pensait dès lors à fonder la religion de l'Angleterre sur la libre interprétation des Ecritures, comme il avait déjà assuré le développement des sciences et des lettres en substituant l'enseignement et la philosophie d'Aristote à celui de la scolastique et l'étude du texte grec et hébraïque des livres saints à celui de la version latine. Ces secrets désirs de l'archevêque de Cantorbéry étaient partagés par Latimer et Fox, évêques de Worcester et de Hereford. Mais c'était surtout sur la nouvelle reine que comptaient les partisans de la réforme. Elevée en France, auprès de la sœur de François Ier, cette belle Marguerite au charmant et libre esprit, Anne s'y était familiarisée à la hardiesse des croyances et des pensées. Devenue reine d'Angleterre, elle eut le goût de toutes les nouveautés, qu'elle servit à la fois de son esprit, de son adresse et de sa beauté. Henri VIII lui-même, tout en maintenant sa sanglante impartialité entre les catholiques et les luthériens, était sorti des limites de l'orthodoxie, et, en 1536, avait rendu plusieurs décrets qui réduisaient les sacrements au nombre de trois (le baptême, l'eucharistie et la pénitence), défendaient l'adoration des images, et ordonnaient la traduction de la Bible en langue vulgaire.

C'est sous ces influences diverses, mais puissantes, que la Réforme s'était notablement étendue en Angleterre, et, à cette date même de 1537, qui est celle de la naissance de Jane Grey, comptait déjà de nombreux partisans. Toutefois, elle n'avait guère pénétré que dans les classes les plus humbles de la nation, pauvres gens de peine et de métiers, savetiers, tisserands et cardeurs de laine, charpentiers, apprentis ou pauvres artisans, tous de basse naissance et de petit état, mais faisant bon marché de la vie, et se glissant, quelque livre défendu sous le bras, dans l'ombre de la nuit ou des ruelles obscures. Pour les anglicans c'étaient des monstres d'hérésie, *pravitate heretica*, et dont les mœurs étaient aussi abominables que les doctrines. Dès 1526, ils s'étaient déjà organisés en association, celle des *Frères en Jésus-Christ* (*the Chistian Brotherhood*) [1], qui avait son comité central à Londres, sa caisse destinée à l'achat des Bibles, et ses orateurs salariés parcourant le pays. Un certain nombre des membres les plus pauvres du clergé étaient même affiliés à la société nouvelle, et plus d'un marchand de la Cité en fréquentait les assemblées « la nuit, et

[1] *Memorandum relating to the Society of Christian Brethren*, Rolls-House. Mss. cité par M. Froude, t. I, p. 153.

en secret, par crainte des Juifs. » A ces premiers partisans de la Réforme, le prosélytisme enthousiaste d'une femme devait bientôt rattacher un assez grand nombre de membres de la noblesse, esprits élevés et âmes ardentes, détournés par elle des frivolités et des ambitions de la cour vers ces voies difficiles et périlleuses. Cette femme fut Anne Askew. Née quelques années avant Jane Grey, en 1529, elle devint l'amie de la belle duchesse de Suffolk, et de la reine Catherine Parr, la plus remarquable des épouses de Henri VIII par son savoir et ses aspirations religieuses. En jetant dans le courant de la Réforme ces deux femmes, dont l'une était la mère de Jane, et dont l'autre en fut la véritable et définitive institutrice, Anne Askew doit être signalée parmi les influences qui contribuèrent à faire de Jane Grey le type le plus pur et le plus véritablement chrétien de la Réforme. L'apostolat d'Anne Askew avait commencé dans les angoisses du cœur et les douleurs domestiques, pour finir par la persécution et le martyre. Chassée de son foyer par son mari Kyme, papiste fanatique qu'elle n'avait épousé que contrainte par la volonté de son père et en vue d'une sorte de substitution à une sœur aînée morte avant ce mariage projeté, elle vint à Londres, prêchant dans les carrefours comme dans les salons, fut un des plus séduisants apôtres de l'hérésie, et finit par périr, en 1546, du supplice réservé aux dissidents.

Ce ne fut pas par intervalles seulement et en quelque sorte à distance, mais au milieu des siens et par un contact permanent, que Jane respira l'air de la Réforme. Son grand-père, le duc de Suffolk, avait travaillé d'une manière éclatante au divorce du roi, et plus d'une fois traité rudement de paroles les lenteurs et les hésitations du cardinal Wolsey. Plus tard, en 1536, chargé de réprimer les soulèvements catholiques des comtés de York et de Lincoln, il l'avait fait avec une grande énergie. Mais il mourut en 1545, et Jane passa sous la direction exclusive de son père et de sa mère, le marquis et la marquise de Dorset.

Jane ne changea pas pour cela d'influence religieuse, mais celle où elle était élevée s'accrut au contraire de tout le zèle et de tout l'enthousiasme religieux que la marquise de Dorset puisait dans ses relations avec Anne Askew, comme son père Henri Grey, dans la fréquentation assidue des réformateurs venus de Suisse et d'Allemagne.

La nature et la science furent, après le sentiment religieux, les deux choses qui s'emparèrent le plus tôt et le plus fortement de la jeunesse de Jane Grey. Elevée à Bradgate, pendant les sept premières années de sa vie, c'est là qu'elle commença à ressentir les impressions que les majestueux aspects des grands bois de Charn-

wood firent sur son esprit et sur lesquelles elle se plaisait à revenir aux jours les plus funèbres de sa vie. M. Dargaud, qui n'a pas seulement vu la demeure du marquis de Dorset dans les estampes des cartons Fourniols, mais qui a voulu visiter presque en pèlerin tous les lieux habités par Jane, décrit minutieusement la résidence de Bradgate. C'était un vaste château carré, construit moitié en pierres de taille, moitié en briques. Ce château, où l'on entrait par un pont-levis, puis par une porte monumentale, avait quatre ailes, dont les angles étaient flanqués de quatre tours et de seize tourelles. Le parc, de neuf ou dix milles de circonférence, était planté d'arbres magnifiques; plusieurs bassins servaient d'abreuvoirs au gibier. Mais la plus grande beauté de ce parc était sa proximité avec la forêt de Charnwood. Elle en était le prolongement, et du haut de ses collines boisées on n'apercevait qu'une mer de verdure et les clochers aigus de Leicester, à quatre milles, dans le lointain. Mais Bradgate n'était plus alors une de ces demeures féodales des grands lords des anciens temps, si froides et si incommodes. Jane se trouvait là au milieu du luxe de la Renaissance, qui, faisant invasion en Angleterre, semblait alors lui donner la gaîté de la riante et molle Italie. C'était le commencement de cette architecture nouvelle, que l'on a appelée le *style des Tudors* et à laquelle l'Angleterre doit ses plus élégants palais. Palais demi-gothiques, demi-italiens, tout chargés d'ornements capricieux, de dômes et de tourelles, d'escaliers et de statues, dans lesquels l'éclat des riches vêtements de soie et des parures éblouissantes venait à point remplacer la sombre sévérité des antiques armures féodales. Car en ce siècle si plein de force et de vie, la métamorphose était partout. A la parcimonie des anciens temps avait succédé la prodigalité la plus débordante : l'art se mêlait à tout, aux vêtements, comme aux palais, comme aux ameublements, comme à l'ordonnance des fêtes et des festins. Wolsey donne à Henri VIII des fêtes « de façon si coûteuse et si splendide, dit Holinshed, que c'est un ciel de les regarder. Il n'y manque ni dames, ni demoiselles bien habiles et bien adroites pour danser avec les seigneurs masqués. Il y a aussi toute sorte de musique et d'harmonie avec de belles voix d'hommes et d'enfants. » C'était une chose ordinaire alors de « mettre mille chèvres et cent bœufs à un habit et de porter tout un manoir sur son dos[1]. » Jamais le luxe des vêtements n'éclata en plus de fantaisies, de recherches et de raffinements : la beauté des étoffes se rehaussait de la richesse des broderies, la diversité des formes de la rareté des bijoux ou de la splendeur des armes. « C'est merveille à voir, dit

[1] Becon, *Jewel of Joy*.

Becon, que l'élégance folle, éblouissante de nos gens du bel air. Non, il n'existe point de contrée sur la terre, pas même celle du Turc ou du Sarrazin, plus somptueuse en habits, en joyaux et en parure que ne l'est à présent l'Angleterre. Tout gentilhomme anglais veut aujourd'hui que son haut-de-chausse soit de mode italienne, son manteau à l'espagnole, sa pelisse à l'orientale ; sa toque et son feutre à la française ; il faut que sa dague lui vienne d'Ecosse et que la torsade de soie en ait été tressée à Venise. Que dire des bas et du pourpoint, si fins et si menus, si prodigieusement tailladés et dentelés, qu'ils sont pure dentelle, cédant au moindre choc, riches lambeaux d'or et de soie, plutôt que bons et chauds vêtements. [1] » Les fabriques de l'Angleterre payaient tout ce luxe : elles habillaient de leurs draps le monde entier, depuis l'Allemand et le Hongrois jusqu'à l'Espagnol du Brésil et du Pérou [2]; et, à ce moment même, Cholmley doublait cette prospérité, en créant à Londres l'industrie de la teinture, pour laquelle les Anglais avaient été jusque-là tributaires des Pays-Bas. L'art profitait de ces richesses et de ce bien-être. C'est l'époque où Hans Holbein est présenté à Henri VIII par l'illustre Thomas Morus : toute la cour vient poser devant lui, et quand il demande au roi protection contre les menaces d'un lord insolent, Henri VIII fait venir le grand seigneur et lui dit : « Vous n'aurez point affaire à Holbein, mais bien à moi. Rappelez-vous qu'avec sept paysans je puis faire sept seigneurs aussi grands que vous; mais je ne pourrais pas faire un seul Holbein. » Enfin, l'art italien apparaît en Angleterre avec le sculpteur Pietro Torregiano, l'artiste intraitable, qui, dans une querelle, avait défiguré Michel-Ange, et avec le florentin Toto del Nunziata, le célèbre peintre de portraits. Ce fut au milieu de cette riche floraison de l'art que vécut Jane Grey, elle l'admira et s'en éprit, comme toute son époque ; mais tout en subissant cette influence, elle la dégagea, par le sentiment chrétien, de ses mollesses corruptrices, et, mêlant en même temps les inspirations venues de l'Italie à celle de la Grèce philosophique et de la Judée du Christ et des prophètes, elle adoucit la religion par l'art, les lettres et la philosophie qu'elle avait d'abord purifiés par l'Evangile.

Ce fut, le caractère particulier de la renaissance en Angleterre de rester chrétienne tout en se pénétrant de l'esprit littéraire et artistique de l'antiquité païenne. L'amour du foyer domestique et la Réforme furent les deux causes principales de cette différence. L'Angleterre était bien encore « la joyeuse Angleterre », *merry*

[2] *Camden miscellany.*

[3] Burton, *Anatomy of melancoly*. Cité par M. Taine, dans sa remarquable *Histoire de la Littérature anglaise.*



England; mais sans les saturnales littéraires, où l'on voyait, en France, les poètes de la Pleïade danser autour de l'autel du dieu Pan. C'était, en effet, à la Réforme, même incomplète de Henri VIII, que l'Angleterre devait alors la renaissance des études grecques, latines et hébraïques. Le savant William Lilly avait, le premier, en 1512, enseigné publiquement le grec à l'école de saint Paul, après être allé l'étudier à Rome. Fox, le pieux évêque de Winchester, tout autant que Wolsey, philosophe presque païen sous sa pourpre de cardinal, avait protégé les nouvelles études. Wolsey, et c'est sa plus grande gloire, s'était donné tout entier à leur progrès. « Il portait, dit Warton, un si grand attachement au nouveau mode d'instruction que, malgré ses hautes fonctions et son rang élevé, il adressa de sa main une circulaire générale à tous les maîtres d'école du royaume, dans laquelle il leur enjoignait d'apprendre aux jeunes gens la littérature élégante du grec et du latin. » Il fondait l'école d'Ipswich et, à l'Université d'Oxford, le collége de *Corpus Christi*, où le professeur de latin recevait de lui l'ordre « d'extirper la barbarie de la nouvelle société, » tandis qu'une chaire y était instituée pour l'explication des meilleurs écrivains de la Grèce, poètes, historiens et orateurs. Le roi lui-même n'était pas seulement, comme son voisin François Ier, le *père des lettres*, il était un des lettrés les plus érudits de son royaume. Destiné à l'Eglise avant la mort de son frère Arthur, il avait en lui toute la science, à la fois sacrée et profane, d'un prélat du XVIe siècle. C'est l'époque où il réunissait à sa table Thomas Morus, qui expliquait saint Paul, Linagre, qui commentait Horace et Virgile ; Collet, qui accréditait les œuvres de Platon ; Erasme enfin, qu'il venait d'appeler en Angleterre. Editeur de la première édition du Testament grec, en 1516, Erasme expliquait à Cambridge la grammaire grecque de Chrysoloras. Mais tout cet enthousiasme eût tombé bien vite devant l'opposition d'une partie du clergé ou bien abouti à la renaissance toute païenne de la France ou de l'Italie, si la Réforme ne lui eût imprimé tout ensemble un nouvel élan et une autre direction. Pour Henri VIII, ne cherchant dans les écritures que la légitimité de son divorce, comme pour les réformateurs plus ambitieux et plus désintéressés, l'original du nouveau Testament grec fut le seul texte sur lequel pût désormais s'appuyer l'interprétation biblique. En 1535, la cause de l'antiquité grecque et romaine est gagnée. Cromwel, le ministre de Henri VIII, parcourt les universités et y impose l'étude publique de Plaute et de Térence, de Sophocle et d'Euripide, de Cicéron et de Démosthène, d'Hérodote, de Thucydide, de Xénophon et de Tite-Live. C'est le temps du grand enseignement littéraire de Thomas Smith, de John Cheke et de Nicholas Medculf à l'Université de Cambridge ; c'est sous eux

que se forment Guillaume Grindall et Roger Ascham, les futurs instituteurs de la princesse Elisabeth ; ainsi que John Aylmer, qui fut celui de Jane Grey.

Né en 1521, à Aylmer-Hall, dans le Norfolk, Aylmer avait été, à Cambridge, l'élève patronné du marquis de Dorset. Très versé dans la connaissance du grec et de toute l'antiquité, déjà pénétré des idées de la Réforme, dont Cambridge était un des foyers, c'est à lui que le marquis de Dorset confia, vers 1541, l'éducation de Jane. Celle-ci avait quatre ou cinq ans à peine, et le maître vingt. Mais Aylmer avait toutes les souriantes douceurs de la jeunesse, sans en avoir la légèreté frivole ou la vanité pédantesque. Le portrait qu'en a tracé M. Dargaud est bien celui que l'on s'en fait en lisant les *Vies* de Strype[1] et les *Lettres* (*Epistolæ*) de Roger Ascham. « D'un caractère très doux, dit-il, d'une âme exaltée et mystique, d'un génie subtil, simple et insinuant, et d'une profonde érudition, il ajoutait à tous ces dons la tendresse. Il veilla de loin ou de près, mais toujours d'une manière décisive, sur cette pupille de son choix et de son cœur. Jane était ravie de sa présence, et rien ne valait pour elle soit une promenade, soit une conversation avec le bon Aylmer. » Mais ce ne fut pas seulement sous la direction d'un tel maître que la petite Jane fit de rapides progrès en toutes sciences : les habitudes érudites de ce siècle et le vaste ensemble de connaissances qui entrait alors dans l'instruction de la jeune noblesse y furent pour beaucoup. Rien n'étonnerait plus nos prétentions littéraires et scientifiques du XIX[e] siècle, qu'un tableau complet de ce qu'était l'éducation en Europe au XVI[e], particulièrement en France, en Espagne et en Angleterre. Si jamais l'esprit humain réalisa le rêve de la science universelle, ce fut à cette époque. Non-seulement, le latin et le grec étaient entendus et parlés par un grand nombre de princes, d'hommes de cour et d'écrivains, mais encore les langues vivantes de l'Europe leur étaient familières. L'hébreu était enseigné à Oxford comme au Collége de France de Paris, et commençait à entrer dans l'enseignement si large de l'antiquité. Henri VIII parlait quatre langues. Thomas Morus, sir Th. Elliott, le poète Wyatt, Cranmer, Thomas Cromwell n'étaient pas seulement d'habiles politiques ou d'élégants courtisans, ils comptaient encore parmi les plus érudits du royaume. Edouard Seymour, duc de Sommerset, avant d'être protecteur du royaume sous son neveu, Edouard VI, avait brillé à l'Université d'Oxford. Les ducs de Norfolk et de Suffolk, l'un de sang presque royal, l'autre grand-père de Jane Grey, avaient bien souvent prolongé leurs savants entretiens avec Thomas Morus,

[1] *Vies de J. Aylmer, de R. Ascham, de Cranmer.*



dans sa riante maison de Chelsea, qui rappelait le modeste champ d'Horace. Erasme écrivait à cette époque : « Etrange vicissitude des choses humaines ! Auparavant, le savoir se confondait avec l'Eglise; celle-ci en était le foyer. Aujourd'hui, pendant que le clergé s'abandonne *ventri*, *luxui pecuniæque*, l'amour de la science est passé aux princes, à la cour, à la noblesse. N'est-ce pas une honte? Pendant que, dans les bombances du prêtre et du docteur, le vin ruisselle, que les cris, les plates bouffonneries et les misérables commérages mêlent le bruit au désordre, on n'entend, à la table frugale des princes, que graves entretiens où savoir et piété ont le pas. » Il y avait alors, à l'Université de Cambridge, d'après le témoignage de Th. Lever, qui y professait, « deux cents étudiants en théologie, ainsi qu'un grand nombre d'autres et d'anciens docteurs. Le nombre des élèves appartenant à de nobles familles s'élevait en outre à plus de cent. » Le latin, le grec et même l'hébreu faisaient le fond des études; mais en y ajoutant encore l'enseignement du français, de l'italien et de l'espagnol, devenus d'un usage général par suite des communications fréquentes que la vaste politique de Charles-Quint, de François Ier, et même d'Henri VIII avait établies entre les diverses contrées de l'Europe. Une lettre curieuse que le maître du jeune fils de Thomas Cromwell écrivait au père de son élève, nous donne un tableau exact de l'éducation à cette époque. On y voit le maître faisant lire chaque jour à son élève quelque passage en anglais, en lui indiquant les mots empruntés au latin et au français. Suivant l'usage, le fils de Cromwell a un compagnon d'étude, et c'est entre eux à qui parlera le mieux français, aura la plus belle écriture, montrera le plus d'habileté au maniement des armes, ou de supériorité dans le jeu de quelque instrument de musique. « Mon élève, dit-il, lit le matin le dialogue d'Erasme *de Pietate puerili*, sur la manière dont doit être élevé un enfant..... Non-seulement je le lui fais traduire, mais je lui en fais observer les principes..... Puis il écrit une ou deux heures de suite et lit en outre la *Chronique de Fabien* pendant autant de temps. Le reste de la journée est employé à la musique ou à des récréations. Lorsqu'il monte à cheval, ce qu'il fait très souvent, je lui raconte, à la promenade, quelque histoire des Grecs et des Romains, et je lui fais répéter après moi ce que je lui ai dit. La chasse, le tir à l'arc sont ses principaux amusements[1]...... » En entendant parler ainsi le bon Henri Dowes, on se souvient du beau chapitre de Montaigne sur l'éducation, et l'on comprend que les songeurs comme lui n'étaient pas très éloignés, dans

[1] Ellis, 3e série, t. I. p. 342, 3.

ce beau XVIe siècle, de voir se réaliser les rêves de leur imagination.

Telle fut à peu près l'éducation de Jane, sous la direction de John Aylmer. Et en effet, les études des femmes ne différaient guère alors en profondeur et en étendue de celles des hommes. Le latin, le grec, l'hébreu furent donc enseignés à Jane, et ces trois langues lui devinrent assez familières pour qu'elle pût lire couramment Platon et Virgile, épeler la Bible dans son texte original, et correspondre bientôt avec Aylmer, Ascham, et Bullinger dans un latin plein de clarté et d'élégance. L'étonnement et même un peu d'incrédulité seraient sans doute permis, si l'on n'avait pas sous les yeux les lettres latines et les compositions, on pourrait dire, presque littéraires de Jane.

En présence de ces œuvres, l'admiration, qui est le sentiment éprouvé par la postérité, était aussi celui des contemporains, et Roger Ascham, dans une visite qu'il fit en 1550 à Jane Grey, au château de Bradgate, ne put lui cacher son émotion de savant enthousiaste en présence de cette jeune érudition. Pendant que les hôtes du château couraient le cerf dans la forêt de Charnwood, il avait trouvé Jane lisant le *Phedon*. Elle avait alors quatorze ans : et la réponse qu'elle fit aux questions d'Ascham nous donne le secret de ses progrès et de son ardeur pour la science. « Une des plus grandes miséricordes de Dieu sur moi, lui dit-elle, c'est de m'avoir donné, en même temps que des parents si impérieux, un professeur si bienveillant; car lorsque je suis en présence soit de mon père, soit de ma mère, quand je veux parler ou me taire, m'asseoir, rester debout ou marcher, ou manger ou coudre, ou danser, ou faire toute autre chose, il faut que je tâche d'observer une à une les tyrannies de l'étiquette. Autrement je suis grondée, quelquefois même maltraitée : alors me voilà triste et malheureuse jusqu'au moment où paraît M. Aylmer. Cet indulgent ami me prodigue, lui, ses leçons avec tant de condescendance, qu'elles passent comme des éclairs et que l'étude est pour moi un ravissement. Vous pouvez juger d'après cela si mes livres ont été mes consolateurs. Chaque jour ils m'apportent des félicités que je ne saurais trouver autre part [1]. »

Ainsi, c'était comme dans un refuge que Jane se jetait dans l'étude : toute jeune encore, elle la mit entre elle et les projets ambitieux de ses parents, s'en faisant un asile de calme et de recueillement au milieu des fêtes où la plaçaient nécessairement son rang et les ordres de sa famille. Ce qui frappe surtout en elle dans

[1] Strype, *Aylmer*.



un âge encore si tendre, c'est l'indépendance de caractère, et déjà la fermeté de sa raison et de sa volonté. Eprise de l'étude, elle ne recule pas, à ce sujet, devant une lutte avec les siens, et elle leur résiste avec douceur, mais avec résolution. Elle prend les grâces du monde, sans abandonner les habitudes sévères de l'étude. Pour être spirituelle et élégante, elle n'en reste pas moins docte.

Dans la société d'Aylmer, et au milieu de l'atmosphère générale de cette époque, son esprit était devenu profondément religieux : mais sa religion n'était que le raisonnement appliqué à l'instinct du bon et du beau, elle était entièrement dégagée de toute superstition. La poésie même avait en elle quelque chose de réel et de positif : elle s'inspirait plus de la nature visible que de la rêverie et de la légende. A neuf ans, cette raison précoce de Jane avait déjà étonné son maître Aylmer. « Elle ne croyait pas, dit M. Dargaud, à l'exemple des vassaux de son père, que le cardinal Wolsey sortît chaque nuit de son sépulcre de l'abbaye de Leicester pour se promener sur sa mule parmi les bois de Charnwood. » Ainsi s'expliquent encore ses progrès rapides, et le choix de ses lectures. Platon, qu'elle lisait en grec, David, qu'elle lisait en hébreu, étaient, comme on disait alors, ses livres de chevet. Après venaient Homère, Virgile et Plutarque. Sur une des tablettes qu'elle donna comme un souvenir d'elle en allant au supplice, elle avait écrit trois sentences, l'une était en grec, l'autre en latin, la troisième en anglais. Elle apprit presque toutes les langues de l'Europe.

Ce qui nous semble, à nous, pauvres ignorants du XIX[e] siècle, presqu'un miracle d'érudition, était, au XVI[e] siècle, l'instruction presque générale des filles de haute naissance. Non-seulement l'étude des langues, mais encore le chant, la musique, la poésie, se partageaient leur temps. Les travaux de l'aiguille même ne leur étaient pas moins familiers ; et il faut ajouter qu'elles en avaient fait un art qui eut ses chefs-d'œuvre. Lorsque les cardinaux se présentèrent chez Catherine d'Aragon pour obtenir son consentement au divorce, ils la trouvèrent avec un écheveau de fil pendu au cou. Les deux filles de Henri VIII, Marie et Elisabeth, excellaient dans des ouvrages de broderies, qu'elles donnaient en présent à leurs parents et à leurs serviteurs. Elisabeth présenta à Edouard VI, pour cadeau de nouvel an, une chemise de percale qu'elle avait faite elle-même ; et Anne Boleyn broda une couverture de lit pour son mari.

La liste de toutes les jeunes savantes contemporaines de Jane serait longue, et la France et l'Angleterre rivaliseraient entre elles pour en fournir les noms. Quel prodigieux spectacle offrait alors la cour de France, moitié chevaleresque et moitié lettrée, mêlant les tournois et les études, la chasse à l'érudition, mais avant tout pas-

sionnément livrée à toutes les jouissances de l'esprit. C'était l'époque de ces trois Marguerites qui enchantèrent tour à tour les princes et les poètes. D'abord, la sœur de François Ier, la Marguerite des Marguerites, la protectrice de Clément Marot, l'auteur de si jolis vers et de tant galants contes. Puis, la seconde Marguerite, sœur de Henri II, dont l'ambassadeur vénitien, Marino Cavalli, nous parle comme d'une merveille « tant elle a de prudence, de modestie, de bonté, de talent; tant elle est versée dans le latin, dans le grec, même dans l'italien[1]. » Enfin, la spirituelle fille de Catherine de Médicis, « la dame la plus éloquente et la mieux disante, » comme l'appelle Brantôme; et tant d'autres à leur suite, Claude de France, Jeanne d'Albret, Diane de Poitiers elle-même. Lorsque la jeune Marie Stuart vint en France, elle étonna toute la cour par son précoce savoir. « Elle s'estoit, dit encore Brantôme, faicte fort savante en latin. Estant à l'aage de treize à quatorze ans, elle déclama devant le roy Henry..... publicquement en la salle du Louvre, une oraison en latin qu'elle avoit faicte soubtenant et deffendant qu'il estoit bien séant aux femmes de scavoir les lettres et arts libéraux. »

Et en effet, si la vivacité de l'esprit, l'imprévu de la poésie, et les élans de l'imagination semblent être les qualités dominantes des princesses françaises, l'Angleterre, comme dit Marie Stuart, revendique pour elle l'érudition plus profonde et plus étendue. Nous connaissons celle de Jane Grey; mais elle n'était pas sans avoir à côté d'elle des émules, des rivales, et même des modèles. Vers l'année 1544, en effet, Jane Grey avait été conduite à la cour par ses parents. Catherine Parr, la nouvelle épouse de Henri VIII, se plaisait à réunir autour d'elle les filles du roi, et à se faire en quelque sorte leur institutrice. Elle les appelait ses élèves. Elle avait donc réclamé Jane, pour compléter ce groupe de royales pupilles. Aussi bonne humaniste que savante théologienne, elle tenait tête à Henri VIII, le docteur, en même temps qu'elle charmait les enfants du roi par son esprit gracieux et sa science aimable. Une estampe de 1548 représente Henri VIII, dans les jardins de Whitehall, Catherine Parr à sa droite, et sur le devant la princesse Marie, âgée de trente ans, la princesse Elisabeth âgée de quatorze. Le prince Edouard, âgé de dix ans, donne la main à Jane Grey. Il eût été difficile de réunir ailleurs un groupe d'esprits aussi épris des lettres et de toute étude. Placé sous la direction d'Antony Coke et de John Cheke, les deux plus savants hellénistes de l'Angleterre, le prince Edouard, né la même année que Jane, avançait exactement

[1] *Correspondance des Ambassadeurs vénitiens.* (Collection des documents inédits sur l'histoire de France.)



du même pas qu'elle dans la science et dans la vie. Un penchant mutuel l'un pour l'autre en faisait des compagnons inséparables. Marie, qui avait dépassé les années de la jeunesse, n'était inférieure à personne par l'ensemble de ses vastes connaissances. Crispin, sieur de Miherve, gentilhomme français qui la vit à Londres en 1536, nous la représente s'instruisant dans l'astronomie, la géographie, la philosophie et les mathématiques, lisant dans le texte les historiens et les poètes de la Grèce et de Rome, jouant également bien du luth, de la viole et du clavecin, aussi habituée à écrire qu'à parler l'espagnol et le français; mais (et n'en est-on pas vraiment étonné), ne se risquant pas à converser dans la langue italienne, qu'elle comprenait cependant[1]. Elisabeth, beaucoup plus jeune que Marie, devait encore la surpasser en savoir. Vive, insouciante par le dehors, elle se recueillait en secret dans des méditations qui allaient mûrir vite son esprit. L'étude de l'histoire l'attirait déjà instinctivement. Ascham, qui fut son maître, ne partagea qu'entre elle et Jane son zèle et son affection. « Elle savait, dit Léti son historien, le latin sans le parler cependant, et les savants qui la visitaient lui faisaient beaucoup de plaisir en conversant avec elle dans cette langue. Mais elle apprit si bien la française, l'italienne, l'espagnole et la flamande, qu'elle parlait et écrivait dans toutes ces langues, avec tant de facilité et de perfection, qu'on aurait dit que chacune était sa langue naturelle. Elle aimait beaucoup la poésie et se plaisait à faire des vers, mais elle regarda cela comme un amusement inutile, et se tourna du côté de l'histoire et de la politique : quelque jeune qu'elle fût, elle lut les livres qui traitaient de cette science en toutes langues et y consacrait trois heures par jour. » Mais un portrait plus vivant encore d'Elisabeth, âgée à peine de vingt ans, est celui qu'en fait l'ambassadeur vénitien, Giovane Michele. « Elle n'est pas, dit-il, moins remarquable de corps que d'esprit, bien que son visage soit plus agréable que beau. Elle est grande de sa personne et bien faite. Son teint a de l'éclat, encore qu'il soit olivâtre. Elle a de beaux yeux et par-dessus tout une main magnifique, qu'elle aime à montrer. Elle est d'un esprit et d'une habileté admirable. Elle surpasse la reine sa sœur dans la connaissance des langues. Outre l'anglais, l'espagnol, le français et le latin qu'elle sait comme la reine Marie, elle n'a pas une médiocre connaissance de la langue grecque, et, mieux que la reine, elle parle l'italien, dont elle se plaît à se servir[2]. »

La supériorité d'Elisabeth sur Marie était donc la connaissance de

[1] Miss Strickland, *Hist. of the queens of Engl.*, t. V, p. 196.
[2] *Relatione.* (Mss. Bibl. nat.)



la langue grecque, comme celle de Jane sur toutes d'eux fut celle de l'hébreu, à l'étude duquel elle se mit avec une véritable passion. Mais dans cette voie, Aylmer et Ascham étaient plutôt des compagnons pour Jane que des maîtres, et c'est hors de l'Angleterre qu'elle trouva un guide expérimenté. Ce fut l'illustre Bullinger, l'ami de Zwingle et le continuateur de ses prédications.

Dans les lettres qu'elle lui écrivait à Zurich (de 1551 à 1553), cette préoccupation se retrouve sans cesse, et s'y mêle à son zèle même pour la Réforme. « Comme dans un jardin délicieux, dit-elle, on cueille les plus charmantes fleurs, ainsi j'extrais chaque jour une belle pensée du petit volume (*de Perfectione christianorum*) écrit suivant la pure et vraie doctrine..... Mais un mot encore, puisque j'ai commencé l'hébreu, si vous pouvez me communiquer le moyen d'avancer dans cette langue avec le plus de vitesse possible, je vous en saurai un gré infini. »

Par cette passion singulière pour l'étude comme par son inaltérable douceur, mais surtout par une communauté d'opinion religieuse, Jane était devenue, vers l'année 1548, la pupille la plus aimée, on pourrait presque dire l'amie de la reine douairière Catherine Parr. Entre la disciple d'Anne Askew et Jane, la correspondante des Bucer, des Bullinger et des Virmigli, les grands réformateurs, il n'y avait d'autre inégalité que celle des années. « En s'éloignant du mal, disait Jane, on s'approche de Dieu. » Quelles espérances pour la religion et le bonheur de l'Angleterre ne devait pas concevoir Catherine Parr en entendant ces paroles de Jane, dont elle projetait déjà l'union avec le jeune Edouard, devenu roi depuis la mort de son père Henri VIII, en 1547.

Dans ce règne trop court d'Edouard VI, qui s'étend du 28 janvier 1547 au 6 juillet 1553, Jane fut le centre de cette jeune cour animée d'une incroyable passion pour les discussions théologiques et littéraires. Sous le gouvernement des oncles du roi, dont l'un, Thomas Seymour, avait épousé la veuve de Henri VIII, la savante Catherine Parr, tandis que l'autre régnait en réalité sous le titre de Protecteur, la Réforme avait définitivement pris pied en Angleterre et devenait peu à peu la religion d'Etat. Le tumulte populaire, qui avait brisé les images saintes dans l'église Saint-Martin, avait été tièdement réprimé. Sommerset lui-même avait une correspondance active avec Calvin et s'efforçait d'affermir le protestantisme dans le royaume. Non-seulement Barlow, évêque de Saint-David, et Ridley, alors simple principal à l'Université de Cambridge, et, déjà puissant par la parole, prêchaient publiquement les nouvelles doctrines, mais encore des hommes chers à la Réforme étaient appelés du continent et chargés de professer dans

les plus célèbres chaires de l'Angleterre. Les plus illustres de ceux-ci furent Martin Bucer et Pierre Martyr Vermigli. Le premier, né à Strasbourg, allait plus loin que Luther et moins loin que Zwingle, qui repoussait la *présence réelle :* pour lui, dans l'âme seulement s'opérait l'insondable mystère, et c'était par la foi seule que se communiquait le Christ. Il enseigna à Cambridge. Pierre Vermigli, qui professa à Oxford, était né à Florence. Il savait l'italien, l'anglais, le français, l'allemand, le latin, le grec et l'hébreu. Le plus audacieux comme le plus érudit des novateurs, il ne croyait pas à la présence réelle.

L'influence de ces deux hommes sur la cour du jeune roi Edouard, et, en particulier, sur Jane Grey, fut décisive. Edouard VI, dit Burnet[1], aimait tellement Bucer, qu'étant informé combien il était sensible au froid et combien il était incommodé, faute d'un poêle à l'allemande, il lui envoya cent écus pour en avoir un. Mais ce fut surtout dans l'intimité de la famille que Jane connut les deux grands réformateurs. Le duc et la duchesse de Suffolk les recevaient dans la familiarité de la plus étroite amitié, et Jane s'inspirait presque chaque jour de leur enthousiasme et de leur éloquence. Quand Bucer mourut, en 1551, il expira entre les bras de la duchesse de Suffolk, qui avait voulu le soigner elle-même, et les deux oncles de Jane composèrent à sa louange un de ces *tombeaux* poétiques qui étaient une des habitudes littéraires de l'époque, et qui, comme dans cette circonstance, n'étaient pas toujours un vain étalage d'érudition. L'étude de l'hébreu lia peut-être plus étroitement encore Jane à Pierre Vermigli. Il ne croyait pas à la présence réelle : mais rien n'indique que Jane l'ait suivi jusque-là dans son audace. Ce qui reste d'elle n'annonce que le zèle ardent d'une chrétienne qui ravive sa foi aux sources de la Bible, et pour qui la Réforme n'est qu'un courant plus intense de foi et d'érudition théologique. Elle s'unit aux novateurs par leurs aspirations généreuses et par leur élan chrétien bien plus que par les subtilités et les aridités de leur polémique. Elle ne s'éloignait guère de la voie où elle était entrée à Bradgate, sous l'influence des idées novatrices, mais encore bien vagues, d'Aylmer et d'un théologien du Leicestershire, John Sadder, dont la parole simple et émue se faisait écouter par la seule éloquence de la conviction. Jane était allée à la Réforme par l'érudition, et dans l'ardeur de sa foi il y avait beaucoup de son amour pour les lettres. Le culte des anciens était, en effet, plus que jamais florissant à la cour d'Edouard. Jeunes femmes et jeunes hommes, dans la simplicité puritaine qui, sous l'influence biblique, avait

[1] *Histoire de la Réforme*, t. I.

succédé à la somptueuse élégance du règne de Henri VIII, rivalisaient de zèle littéraire. La science masquait la politique; mais elle n'avait rien de triste et de chagrin, on eût dit une école où tout le monde était heureux d'apprendre et où l'ardeur de la jeunesse, le désir de plaire venaient en aide aux plus nobles efforts de l'esprit. « Jamais la noblesse d'Angleterre, écrivait, en 1550, Ascham à Sturnius, le célèbre docteur de Strasbourg, n'a été plus savante qu'à présent. Notre illustre roi Edouard surpasse en talent, en habileté, en persévérance et en instruction le nombre de ses années et ce que l'imagination peut supposer. Il faut accorder aussi de justes éloges à cette foule de jeunes seigneurs élevés avec notre prince dans la littérature grecque et latine. »

Comme de Jane Grey, il existe du jeune roi des écrits qui attestent la singulière vigueur de son esprit dans un âge si tendre. Parmi eux figurent un discours sur la réforme des abus, *A discourse on the reformation of abuses*, suivi d'un recueil de notes sur ce sujet, et, en le lisant, on est bien près, comme ses contemporains, d'appeler ce prince « un miracle de nature. » Le désir du bien, du progrès en toutes sciences, était l'élan de son âme. « Mon père, disait-il à Cranmer, qui venait lui parler de la création d'écoles et de chaires nouvelles, j'autorise tous vos desseins. C'est m'honorer que de protéger les lettres et ceux qui les cultivent avec éclat. Ne vous y épargnez pas; si l'argent manque à mon trésor, réduisez plutôt mes écuries et les dépenses de ma maison [1]. » Très-délicat et déjà atteint de la maladie dont il devait mourir, il n'avait rien cependant de triste ni de chagrin, et on ne peut imaginer, je crois, de figure de prince plus charmante que celle qu'a tracée d'Edouard VI M. de Vieilleville dans une des meilleures pages de ses mémoires. C'était à la présentation du nouvel ambassadeur français à Londres, le marquis de Boisdauphin : « Le jeune roi, dit-il, ne se pouvant contenir d'aise, le vint embrasser fort joyeusement, lui disant en bon langaige françois..... (nous passons ce discours assez long). Etant passé ensuite dans la salle du festin, il dit à M. de Gié, en désignant M. de Boisdauphin, qui était fort gros : Vous me ferez recevoir une honte à cause de cet ambassadeur, car ne trouvant pas en ce pays la délicatesse de France, il y maigrira, qui me sera reproche perpétuel. Nous nous prîmes à rire de la gaillardise de ce jeune prince, et il nous donna l'accolade avec un visage riant et très joyeux..... Tout le monde était bien édifié de ce prince qui n'avait pas encore seize ans et scavait parler parfaictement trois langues oultre la sienne, la française, l'espagnole et l'italienne. Il parlait semblablement fort

[1] Citation de M. Dargaud.



bien le latin, et avait très beau commencement aux lettres grecques. » Et l'excellent M. de Vieilleville ajoute, avec un bon sens un peu vulgaire, mais que l'événement justifia trop fâcheusement : « aussy ils lui rompirent tellement l'esprit, qu'il ne parvint jamais à l'âge de dix-sept ans. »

Mais, comme le disait Ascham, la cour tout entière partageait les goûts du prince : les lettres étaient évidemment la vie même de l'Angleterre à cette époque. Les plus nobles semblaient les plus savants : c'étaient les Norfolk, les Seymour, les trois Dudley, fils du duc de Northumberland, l'aîné, comte de Warwick, Robert, plus tard favori d'Elisabeth et comte de Leicester, Guildford enfin que l'ambition commune des Dorset et de Northumberland allait bientôt unir à Jane Grey. Comme à la cour de France la poésie aussi avait ses privilèges, et Wyatt, le poète, *brûlait* en vers pour la jeune Elisabeth, et chantait la beauté de Jane « en son avril. » Comme le comte de Surrey, son ami et une des dernières victimes de Henri VIII, Thomas Wyatt était, en Angleterre, le représentant de l'art italien. Par les douceurs de son rhythme et la délicatesse de ses pensées, il rappelait Pétrarque. Dans ses vers riants et faciles, aussi bien que dans ceux de ses contemporains, lord Berner, lord Sheffield et Georges Ferrars, — celui-là qu'affectionnait entre tous le roi Edouard pour son zèle religieux peut-être autant que pour son talent, — la poésie anglaise avait enfin déployé ses ailes, et, sortant de la plate aridité du moyen âge, elle planait dans les riantes hauteurs de l'imagination. A les lire, on sent que Spenser et Shakspeare ne sont pas éloignés. L'apparition d'une littérature nationale coïncidait ainsi avec la renaissance des lettres anciennes. En 1545, Roger Ascham publiait son *Toxophilus*, dédié à toute la noblesse anglaise, et dans lequel, rajeunissant le précepte d'Aristote, et prenant sa rhétorique là où plus tard la chercha également notre Molière, il conseillait de parler comme fait le peuple et de penser comme fait le sage. Mais en donnant ainsi le premier, en Angleterre, les règles de l'art d'écrire, il réagissait cependant déjà contre l'invasion de la littérature italienne, qui blessait la délicatesse de son goût autant que son puritanisme religieux. « Les enchantements de Circé, écrivait-il, ont été apportés d'Italie pour gâter les mœurs des gens en Angleterre, surtout par les préceptes des mauvais livres traduits dernièrement d'italien en anglais, et vendus dans toutes les boutiques de Londres. Il y a plus de ces livres profanes imprimés ces derniers mois qu'on n'en a vu depuis plusieurs vingtaines d'années en Angleterre. Aussi, maintenant ils ont plus de respect pour les Triomphes de Pétrarque que pour la Genèse de Moïse, et font plus de cas d'un conte de Boccace que d'une histoire de la Bible. »

Par son éducation première, sous Aylmer et Ascham, comme par ses propres instincts, Jane ne subit en rien cette mode des lettres italiennes, et resta toujours dans le courant classique. La Bible lue et étudiée dans le texte hébreu fut sa dernière halte dans son ascension vers la sience, et, si elle eût vécu et régné, l'Angleterre aurait sans doute été moins directement placée sous l'influence très franchement italienne qu'elle reçut du goût personnel de la reine Elisabeth. Ce fut autour de Jane que se groupèrent, animés par son zèle érudit et aussi charmés par sa grâce, tous ces jeunes hommes et surtout ces nombreuses jeunes filles ou jeunes femmes que l'étude de l'antiquité semblait seule passionner. La liste de ces amies de Jane en Platon et en Homère est presque aussi longue que celle des charmants et jeunes visages qui composaient cette cour d'un roi de seize ans. C'était, Marie comtesse d'Arundel, Lady Jane Lumley, la duchesse de Norfolk, qui, toutes trois, traduisirent plusieurs ouvrages du grec en latin et en anglais; les trois filles du malheureux duc de Sommerset, Anne, Marguerite et Jane qui pleurèrent en vers harmonieux la mort de Marguerite de France, reine de Navarre (1551). Puis encore, Lady Vaughan et la comtesse de Pembroke, sœur de Catherine Parr, toutes deux célébrées par Ascham ; mistress Clark, petite-fille de Thomas Morus, qui semblait réunir en elle le double savoir du chancelier et de sa savante fille mistress Roper ; et enfin, unies par le double lien du sang et de la science, les trois filles d'Antony Coke ; l'aînée Mildred, déjà femme de W. Cecil, le futur ministre d'Elisabeth, et dont Buchanan a vanté l'érudition ; Anne, la seconde, qui épousa Nicolas Bacon ; et surtout Catherine, que son zèle pour l'étude de l'hébreu rapprochait tout particulièrement de Jane.

II

Ce monde de savants et de lettrés était le domaine exclusif de Jane Grey, et elle y régnait d'autant plus qu'elle s'y renfermait davantage. Tandis, en effet, que la princesse Marie était depuis longtemps déjà aux prises avec les difficultés de la politique, d'abord mesurant strictement sa soumission au degré de volonté de son père, puis défendant sa foi catholique contre le protestantisme d'Edouard et du Protecteur ; tandis qu'Elisabeth scrutait d'un œil avide ce monde politique auquel elle se mêlait par ses études et ses désirs ; Jane Grey, au contraire, s'isolait dans la théologie et les lettres.

Sa naissance, ses opinions religieuses avaient cependant déjà

rattaché Jane, sans qu'elle le sût, à des combinaisons ambitieuses que formaient soit le marquis de Dorset, son père, soit ceux-là mêmes qui étaient à la tête du gouvernement de l'Angleterre. Les premiers qui tournèrent un regard politique sur Jane Grey furent Catherine Parr, la veuve de Henri VIII, et le duc de Sommerset, protecteur du royaume ; songeant à affermir par elle, l'une l'avenir de la Réforme, l'autre la grandeur de sa maison. Catherine Parr, dans sa pensée, donnait Jane pour épouse au jeune roi Edouard, tandis que le Protecteur, par un double coup de maître de son ambition, mariait Edouard à sa propre fille Jane Seymour, et Jane Grey à son fils aîné, le comte de Hertford. Pour réaliser l'union qu'elle avait en vue, Catherine Parr comptait sur une communauté de goûts littéraires et d'opinions religieuses, et, en cela, le protestantisme de Jane servait merveilleusement ses desseins. Toutefois, cette combinaison politique fût restée un simple désir, si l'intérêt de Thomas Seymour, grand-amiral et nouvel époux de Catherine, ne s'en fût bientôt puissamment emparé. Frère du Protecteur, Thomas Seymour en jalousait la toute-puissance, et méditait d'en faire servir la chute à son élévation. Son mariage avec la reine douairière, bien que suffisamment accompagné d'amour, avait été son premier pas dans cette voie ; l'union de Jane avec le jeune roi, formée sous ses auspices, devait être le second. En conséquence, un certain Harrington, homme dévoué au grand-amiral, était venu trouver le marquis de Dorset, et lui avait proposé d'entrer en communauté d'intérêts politiques avec son maître, dont l'élévation prochaine serait aussi la sienne. Il lui insinuait en même temps de confier lady Jane aux soins de Catherine Parr et du grand-amiral, qui sauraient bien lui ménager une illustre alliance. « Et quel mari, s'il vous plaît, voulez-vous lui donner, avait répondu le marquis. — Un mari, avait repris Harrington, un mari qui sera le roi lui-même [1]. »

Cette scène, qui semble celle d'une comédie, était très sérieuse ; le marché, car c'en était bien un, fut conclu, et Jane remise au grand-amiral ou plutôt à Catherine Parr, en échange d'une somme de cent livres sterling comptés au marquis de Dorset. Tel fut le soudain enthousiasme de celui-ci pour Thomas Seymour, qu'il était prêt, disait-il, le roi excepté, à le soutenir envers et contre tous. Plein d'audace, ne reculant devant aucun moyen, capable de jeter à dessein la confusion dans la filiation royale en épousant Catherine Parr avant les dix mois de veuvage, comme de mépriser assez la sainteté du foyer domestique pour compromettre, par des privautés ambitieuses, la princesse Elisabeth, il noua tant de complots et de ligues

[1] Harris Nichols, *Memorials of lady J. Grey*, et Hayn, *Burleigh papers*, t. I.

avec les lords, comme Dorset et le marquis de Northampton, avec les meneurs de la populace, les partis religieux et même les pirates qui infestaient alors les côtes de l'Angleterre, qu'il tomba e fin pris dans la multiplicité de ses intrigues. Mais en montant sur l'échafaud, il y fut bientôt suivi par son frère, poussé à sa perte par un homme qui, placé au second rang, sut perdre les deux frères l'un par l'autre, et, recueillant leur double héritage d'autorité, devenir à lui seul plus puissant que ceux qu'il avait renversés (22 janvier 1552).

Ce rusé et profond politique était Henri Dudley, comte de Warwick, bientôt duc de Northumberland. Fils de ce Dudley, instrument des exactions de Henri VII, et que Henri VIII, pour donner satisfaction à la haine populaire, avait laissé condamner à mort en 1510, cette rigueur nécessaire lui avait été un titre à la faveur du roi, et elle ne lui avait pas fait défaut. Habile à profiter de l'élévation comme de la chute de ses protecteurs, la ruine de Wolsey et de Cromwell, qu'il servit tour à tour, avait été pour lui un nouvel échelon de la fortune. Vicomte de Lisle en 1541, grand-amiral en 1545, Henri VIII l'avait indiqué pour des emplois plus hauts encore en le nommant un de ses exécuteurs testamentaires. Arrivé à la toute-puissance, après la fin tragique des deux oncles du roi, il ne songea plus à augmenter une autorité sans rivale, mais à la perpétuer. Sans cesse menacé, par la faible constitution du roi, de voir l'avenir se fermer devant lui, sa première préoccupation fut de se prémunir contre un nouveau règne, qu'il redoutait en proportion même de la haine que lui portait Marie, la reine future. Ce sentiment de conservation fut le mobile constant de sa politique. Indifférent et même incrédule par nature, il fut calviniste ardent par politique, mettant d'autant plus de distance entre le trône et Marie Tudor, qu'il creusait davantage l'abîme qui séparait l'Angleterre protestante de la foi catholique. C'est ainsi qu'il était allé jusqu'à courtiser l'intraitable Jean Knox, qui, devinant l'hypocrisie sous ces avances, avait durement refusé le siége vacant de Rochester (mars 1553). Sollicité par le roi de France et l'empereur, qui se disputaient l'alliance de l'Angleterre, il louvoya habilement entre ces deux princes, flatta leurs espérances sans les réaliser, et évita surtout, en se prononçant pour l'un, de jeter l'autre dans le premier parti qui s'élèverait en Angleterre contre son gouvernement. Pressé plus vivement par Charles-Quint après la conquête des Trois-Evêchés par Henri II (avril 1552), il avait mis en avant la médiation de l'Angleterre, et cherchait, par une politique hasardeuse, à se faire deux puissants appuis de ces deux adversaires réconciliés. Selon lui, Charles-Quint levant précipitamment le siége de Metz et malade

jusqu'à la mort, devait encore considérer cette attitude comme un bon office dans sa mauvaise fortune (mars) [1].

A l'intérieur, en même temps qu'il était créé ou plutôt qu'il se créait lui-même duc de Northumberland, il distribuait largement à ses partisans les titres et les dignités. Il institua duc de Suffolk le père de Jane Grey, le marquis de Dorset, dont les deux beaux-frères, fils du vieux duc de Suffolk, avaient succombé à l'épidémie de la *suette*. Le comte de Wiltshire fut créé marquis de Winchester, sir W. Herbert, comte de Pembroke; Cecil, Cheke, Sidney, Nevil, furent faits chevaliers.

Condamné à cette politique de conservation, Northumberland aurait pu, comme l'avaient tenté le duc de Sommerset et Th. Seymour, songer à se fortifier par une alliance avec le jeune roi. Sa famille était nombreuse : elle se composait de trois fils, le comte de Warwick, Robert et Guildford Dudley, et de plusieurs filles. Pourquoi n'aurait-il donc pas travaillé au mariage de l'une d'elles, Catherine, sans doute, belle, savante et zélée protestante, avec le jeune roi? Peut-être, il est vrai, n'ignorait-il pas la répugnance d'Edouard pour toute union qui ne l'eût pas allié à une famille royale. Car, en cela, Edouard VI laissait le savant et le philosophe s'effacer derrière le roi, et même, il faut le dire, derrière un roi un peu frivole et enfantin. Dans son *journal*, confident de ses pensées, il s'indigne à la pensée qu'avait eu Sommerset de le marier avec toute autre qu'une fille de sang royal [2], et déclare que sa volonté bien arrêtée est de n'épouser « qu'une princesse étrangère bien pourvue de dot et de joyaux, » *stuffed and jewelled* [3].

Mais Edouard, touché déjà par la mort, ne devait jamais se marier ; ce n'était donc pas là qu'était la question, et Northumberland le savait bien. Le roi, en effet, touchait à sa seizième année, l'âge fatal pour les Tudor, celui où était mort le prince Arthur, frère aîné de Henri VIII, aussi bien que le duc de Richemond, fils naturel de ce dernier. Malade de la poitrine, il avait eu déjà plusieurs crachements de sang, et l'œil exercé de Northumberland ne pouvait s'aveugler sur sa situation. Edouard devant mourir bientôt et mourir sans descendant, qui donc lui succéderait? L'ordre légal de succession appelait Marie, c'est-à-dire l'adversaire le plus redouté de Northumberland, comme catholique et comme fille de Catherine d'Aragon. C'est à conjurer cet avenir terrible pour sa puissance que Northumberland travailla dès le mois de mai 1553. Le seul moyen pour atteindre sûrement ce but était de changer l'ordre de la succession à

[1] *Ambassades de Noailles*, t. I.
[2] « *A Kinswoman and a subject.* »
[3] *Edouard's Journal.*

la couronne; Henri VIII en avait déjà donné l'exemple, il n'hésita pas à le suivre. Le salut de la Réforme, se disait-il, serait le prétexte et peut-être la justification d'une telle mesure. Jugée nécessaire par Henri VIII pour exclure Marie, l'était-elle donc moins pour Edouard?

Mais, tout en disposant secrètement le roi à entrer dans ses vues, Northumberland affecta publiquement de tout autres pensées. La princesse Marie, retirée à Hunsdon, dans le comté de Herford, vivait là à l'abri de toute surprise, dans une défiance d'autant plus menaçante, qu'elle se joignait à une active correspondance avec Scheyfne, l'ambassadeur de Charles-Quint. Les premiers soins du duc furent donc de donner le change à l'opinion publique et, par suite, à la princesse. Il adressa chaque jour, à Marie, un bulletin de la santé du roi, et la fit autoriser à écarteler ses armes de l'écu royal, comme héritière présomptive de la couronne; mais, en même temps, il accumulait dans la Tour l'argent, les armes, les munitions, et plaçait sous sa main le gouvernement tout entier. Quand il eut ainsi jeté l'incertitude parmi ses adversaires, et disposé tous ses moyens d'action, il leva alors les dernières hésitations du roi, en lui indiquant celle qui, pour le bien du royaume et de la religion, devait être l'héritière de sa couronne. C'était Jane Grey.

Pourquoi la pensée ambitieuse de Northumberland s'arrêtait-elle sur la fille du duc de Suffolk, comme autrefois celle de Thomas Seymour s'y était portée? C'est que, combinant le renversement audacieux de l'ordre de succession avec une arrière-pensée de mariages et d'alliances entre sa propre famille et celle des Suffolk, il ne plaçait pas seulement sur le trône une reine de son choix, mais il couronnait encore son propre fils, Guildford, en lui donnant Jane pour épouse, Jane la future souveraine de l'Angleterre. En réalité, c'était lui qui allait régner derrière ces deux enfants, qui n'auraient de la royauté que l'apparence.

Aussi heureux qu'habile, tout semble d'abord marcher au gré de son ambition. Le père de Jane, qui déjà était si facilement entré dans les vues de Thomas Seymour, n'était pas homme à contrarier les vues de Northumberland. La duchesse de Suffolk fut moins maniable. Nièce de Henri VIII, et d'un degré plus rapproché du trône que sa fille, elle arrêtait les combinaisons de Northumberland à celle qui lui aurait assuré la couronne comme à la plus proche parente dans la ligne anglaise des Tudors. Quant à Jane, elle ne fut pas consultée. En relisant très attentivement une lettre écrite, à cette époque, par Roger Ascham, on peut cependant conclure, comme l'a fait M. Dargaud, que l'amour, tel du moins qu'il pouvait se glisser dans une âme aussi pure que celle de Jane, ne fut pas étranger à

cette union. « Lady Jane, écrit-il au moment même où les entrevues étaient plus fréquentes entre Guildford et elle, lady Jane est animée du même zèle pour les anciens; ses progrès continuent, *malgré quelques langueurs.* » Ces langueurs venaient-elles d'un cœur déjà ému et tout prêt à s'ouvrir à un autre amour que celui de la science? Il y aurait peut-être quelque témérité à l'affirmer, et nous aimons mieux en rester sur une ignorance qui, assurément, fut la sienne, quel qu'ait été le sentiment inconnu dont elle se sentit alors troublée. Elle était alors dans sa seizième année, et la pureté de son visage était comme un reflet de son âme. D'après le portrait qu'en a peint Holbein, et que M. Dargaud a vu à Londres, dans la galerie de M. Fourniols[1], voici à peu près comme on se représente la beauté de Jane : ses yeux profonds et limpides sont surmontés de sourcils légers et fins, la narine est d'une rare délicatesse, les lèvres s'entr'ouvrent et sourient. Quant à Guildford Dudley, « il était, dit M. Dargaud, brave, mais un peu faible, très élégant, soumis à son père..... » « A voir le tableau d'Holbein, « son nez est d'une finesse exquise, ses yeux d'une lueur passionnée, ses lèvres, sous une moustache blonde, balbutient des mots de tendresse..... » Peut-être, cependant, doit-on, comme on le verra, élever quelques doutes sur cette tendresse d'âme de l'époux de Jane Grey.

Le 25 mai 1552 eut lieu, à Durham-House, nouvelle résidence du duc de Suffolk, une cérémonie magnifique : on y célébrait quatre mariages, celui de lord Guildford Dudley, quatrième fils du duc de Northumberland, avec lady Jane Grey, fille aînée du duc; celui de Catherine Dudley avec lord Hastings, fils aîné du comte de Huntington; celui de lady Catherine Grey, seconde fille du duc, avec lord Herbert, fils du comte de Pembroke, et enfin celui de Mary, sa troisième fille, avec Martin Keys, gentilhomme de la Chambre du roi. Cette dernière union, qui donnait la main d'une cousine du roi à un simple gentilhomme, attestait la hâte qui avait précipité ces nombreux mariages, dont le but évident était de confondre les intérêts du duc de Northumberland avec ceux des membres les plus puissants de la noblesse. Quelques jours après, Edouard VI faisait un acte testamentaire (*his device for the succession*) par lequel il laissait, après lui, la couronne, en l'absence d'héritiers mâles issus de lui ou de la duchesse de Suffolk, lui étant vivant, à lady Jane et à sa descendance mâle; à défaut de celle-ci, aux enfants mâles de Catherine et de Mary Grey, et, subsidiairement enfin, aux héritiers mâles de Marguerite Clifford, issue d'Eléonor, seconde fille de Marie, reine douairière de France, et de Ch. Brandon. Le 16 juin, ce testament fut

[1] Aujour'dhui à New-York.

scellé du grand sceau, et seulement après une vive résistance de la part du grand-juge, sir Edouard Montague, et de ses collègues, qui ne cédèrent qu'en se voyant abandonnés par la noblesse. Le 21, enfin, il était signé par les lords et le haut clergé, qui jurèrent de le maintenir[1]. Quelques jours après, dans la matinée du jeudi 6 juillet 1553, Edouard expirait au palais de Greenwich. Les catholiques remarquèrent que c'était le jour anniversaire de la mort de Thomas Morus.

C'était, en effet, en présence du parti catholique impatient de ressaisir le pouvoir avec la princesse Marie, que Northumberland se trouvait placé tout d'abord. Là était pour lui le plus pressant danger; il le crut, du moins, et ce fut sa plus grande erreur. La fille légitime de Henri VIII et de Catherine d'Aragon n'avait pas seulement derrière elle un parti religieux, mais la nation presque tout entière. Fatiguée de discussions et de troubles religieux qui n'avaient abouti qu'à l'oppression de la conscience par les anglicans de Henri VIII comme par les calvinistes d'Edouard VI, l'Angleterre aspirait au repos sous les descendants légitimes de ses anciens rois. D'autant plus attachée à l'ordre légal de succession que le trouble qui y avait été naguère apporté avait coïncidé avec le bouleversement des intérêts et des croyances, elle voyait dans l'avénement de Marie un retour aux anciennes mœurs, et aux usages populaires que le puritanisme du dernier règne lui avait fait souvent regretter.

Sentant les difficultés qui l'entouraient, bien que n'en discernant pas bien la nature, Northumberland chercha d'abord à gagner du temps. S'emparer de la princesse Marie s'il était possible, asseoir en quelque sorte le nouveau règne avant qu'il fût connu et proclamé, telles furent ses premières mesures politiques. La mort du roi fut cachée avec soin; les ambassadeurs de France et d'Espagne furent surveillés attentivement et tenus dans la même ignorance. Quelque temps auparavant, la France et l'Espagne, dans la prévision de graves événements, avaient renouvelé leurs ambassadeurs : Henri II avait envoyé à Londres Antoine de Noailles, soldat et diplomate tout ensemble, négociateur du mariage de François Ier avec Eléonore d'Autriche, et général habile en Italie et en Provence; tandis que Charles-Quint accréditait en Angleterre l'un de ses plus fins et retors agents, Simon Renard, l'homme qui sut le mieux joindre à une clairvoyante lenteur la décision rapide, et à une parole insinueuse, l'accent qui, au besoin, domine et subjugue. Ce fut contre eux que Northumberland se tint d'abord en garde; mais il ne put si bien

[1] On peut lire dans le précieux ouvrage de M. Nichols, *Queen Jane and Queen Mary*, la liste exacte des signataires, p. 93.



dissimuler ses apprêts ni étouffer les bruits qui venaient du palais de Greenwich, que la mort du roi ne leur fût bientôt connue. Sa faute fut alors de ne pas former avec la France une alliance que celle-ci désirait de tous ses vœux, tant l'avénement d'une reine catholique comme Marie et obéissant aux vues politiques de Charles-Quint lui paraissait menaçant.

Mais celle qui ignorait le plus profondément les menées de Northumberland, c'était Jane elle-même. Retirée à la résidence de Chelsea, sur les bords de la Tamise, elle y passait, dans le calme et la solitude, les premiers temps de son union avec Guildford. M. Dargaud a fait du jeune ménage un tableau plein de grâce et de séduction, et l'on serait bien tenté de le prendre pour la réalité. Cependant, il est un détail qu'il faut noter pour se faire une idée exacte de ce que fut cette union entre Jane et le descendant de la race dure et altière des Dudley. M. Froude[1], auquel ce point n'a pas échappé, nous dit, d'après Baoardo, l'historien italien, que Jane, faisant valoir sa grande jeunesse, avait demandé et même exigé de continuer à habiter avec sa mère. La duchesse de Northumberland y avait consenti. L'intimité fut donc moins grande entre Jane et son mari que ne le pense M. Dargaud, et les orages que la politique et surtout l'humeur altière et violente de la duchesse de Northumberland élevèrent bientôt dans le ciel des deux époux, jettent sur Jane, dès ces premiers jours, une ombre de tristesse qui ne se dissipera qu'aux approches de la mort et du supplice. Jane ne semble avoir souri à Guildford que pour lui donner le courage de l'échafaud et l'espérance de l'immortalité.

Elle vivait à Chelsea, depuis deux mois, ignorante des projets de Northumberland et du testament fait par le roi, lorsque, le 9 juillet, lady Sidney, sœur de Guildford, vint la trouver pour la conduire avec son mari à Sion-House, d'après la volonté du roi, disait-elle. Déjà plusieurs fois des bruits, trahissant en partie les projets de son beau-père, étaient venus jusqu'à elle, mais elle n'avait pas voulu y prêter l'oreille, et il fallut alors l'autorité de la duchesse de Suffolk pour la décider à suivre Guildford. Sa mère l'en avait adjurée « par l'obéissance qu'elle devait, comme épouse, à son mari. » Le 10, elle était au palais de Sion-House. Alors Northumberland, et les comtes de Pembroke, de Northampton, de Hungtington et d'Arundel, entrèrent en grand appareil, dans la chambre où elle était seule, et, après que le comte de Pembroke lui eût baisé la main à genoux, son beau-père, comme chef du conseil, lui apprit la mort du roi, et son avénement à la couronne.

[1] *Hist. of Engl.*, t. III, p. 7.

En l'écoutant, Jane pâlit, et, se couvrant le visage de ses mains, tomba à terre sans connaissance. Son premier cri avait été pour Edouard, qu'elle avait aimé comme son frère. Lorsqu'elle revint à elle, elle voulut repousser cette couronne qu'on lui offrait, disant qu'elle ne lui appartenait pas, qu'elle était aux sœurs du roi, qu'elle ne pouvait la porter. Elle dut cependant céder à la volonté du roi et de Northumberland ; mais alors, reportant vers Dieu cette royauté dont elle n'aurait pas voulu, elle le pria que, s'il était vrai que ce trône fût à elle par le droit et la justice, il la fit régner pour le bien de sa gloire et de la nation.

Pendant que cette scène se passait à Sion-House, la proclamation de la nouvelle reine avait lieu solennellement à Londres. Mais à l'enthousiasme officiel des hérauts d'armes et des gardes qui les suivaient, le peuple ne répondit que par une froideur de mauvais augure. Quelques démonstrations se produisirent même en faveur de Marie. Un jeune garçon, nommé Gilbert Potter, osa crier « que lady Marie avait le bon droit. » Le lendemain, la nouvelle reine fit son entrée à la Tour, en grand appareil royal ; mais, comme la veille, le peuple resta muet, à peine animé d'une banale curiosité. Rien ne fait mieux connaître l'état de Londres à ce moment que cette peinture qu'en a tracée Simon Renard. « Ce jourd'huy, dit-il, après midy, environ les quatre heures, la cérémonie de l'entrée et réception a esté faicte en la Tour, accompaigné des cérémonies accoustumées, et portoit la queue de la nouvelle reyne sa mère la duchesse de Suffolk, et n'y avoit grand concours du peuple pour veoir ledict acte ; et ledict acte faict, l'on a publié par les carrefours de ce lieu, à voix de crix, ung mandemant par lequel, par l'avis de la reyne nouvelle, l'on a déclairé spécifiquement madicte dame Marie inhabile de la couronne et joinctement la dame Elisabeth, les qualifiant baptardes, et telles sont esté déclairées, et que madicte dame Marie se pourroit allier avec estranger ; adjoutant que pour tenir la vieille religion, aussy elle pourroit introduire le papispe. Mais à ladicte publication *il n'y a eu personne qui ayt démonstré resjouissance* ni qui ayt crié vive la reyne ! fors le mesme hérault..... et quelques archiers qui le suyvoient. » Et cependant Simon Renard qui écrivait ces lignes, pas plus que M. de Noailles, ne doutait du succès du duc de Northumberland. Les mesures prises par le duc étaient si bien concertées qu'ils ne pouvaient croire que la princesse Marie, seule, perdue dans son exil volontaire au château de Hunsdon, sans argent, sans soldats, ayant à peine, ce semble, quelques partisans timides, pût soutenir ou même engager la lutte contre toutes les forces dont disposait le duc de Northumberland. EUGÈNE ASSE.

(*La 2e partie à la prochaine livraison*).

LE
THÉATRE CONTEMPORAIN

LES JEUNES FILLES AU THÉATRE

I

L'histoire de Lucinde, dans le *Médecin malgré lui*, peut résumer celle de la jeune fille au théâtre : un trop grand mutisme, suivi d'un excès de paroles. Ce n'était autrefois qu'une *amoureuse*, qui, le plus souvent, passait devant nous sans nous faire connaître son caractère, trop jeune, d'ailleurs, et trop naïve pour en avoir un qui fût fortement marqué, figure de second plan, à peine dessinée, partout la même, non sans grâce toutefois, si elle était sans relief. Mais cette abstinence de paroles, à laquelle les poètes la condamnaient à la scène, comme font parfois les mères dans le monde, a fini par lasser sa patience : s'enhardissant chaque jour davantage, la jeune fille a percé peu à peu la foule des autres personnages ; du second plan, elle est arrivée au premier, et d'*amoureuse* la voilà passée *héroïne*. Rosine, qui protestait hier et soupirait après l'indépendance, n'a plus lieu de se plaindre aujourd'hui. Elle n'a plus besoin de recourir à la ruse pour jouer Bartholo : elle lui rira bravement au nez, s'il ne lui prend fantaisie de l'épouser. Affranchie de toute tutelle et pleinement émancipée, plus prompte à imposer silence à ses parents qu'à en accepter des avis, la jeune fille du théâtre actuel, qui en sait juste aussi long que l'auteur, raisonne et

pérore *de omni re scibili ;* comme Lucinde, elle se dédommage du long jeûne qu'elle s'est imposé ; si bien qu'il pourrait arriver, un jour, que le spectateur, étourdi de son babil, finît par dire, à son tour, à l'auteur, comme Géronte à Sganarelle : « Monsieur, je vous prie de la faire redevenir muette. »

Il faut avouer qu'un peu plus de réserve ne messiérait pas à ce caractère. Je comprends le sentiment de Clitandre qui veut qu'une femme sache parfois ignorer les choses qu'elle sait ; il ne semble pas bon qu'elle dise, fût-ce au seul spectateur, tout ce qu'elle pense, et je crois que ce dernier sera toujours assez fin pour pénétrer au delà de ses paroles jusqu'au fond de sa pensée. Comment nier qu'il est certaines figures qui, comme ces lacs du paysagiste à demi voilés par le feuillage, trouvent leur grâce à se montrer au second plan? La jeune fille gagne de même à s'entourer d'un certain mystère, et c'est à elle que le poète italien pensait, en disant de la fleur à moitié entr'ouverte :

Quanto si mostra men, tanto è più bella.

Qu'elle se montre donc à nous sous un demi-jour qui puisse nous laisser quelque chose à deviner. N'allons pas, sous prétexte de mieux voir le lac, abattre les arbres qui l'ombragent en le masquant un peu, nous souvenant que c'est en eux que réside une partie de son charme. Les âmes mêmes ont leur sexe : celle de la jeune fille doit avoir sa pudeur. Aussi, aimerait-on qu'elle ne se révélât à nous qu'avec une discrète réserve, non qu'elle s'étalât à nos yeux en se disséquant elle-même, comme il arrive si souvent.

Un pareil idéal du rôle de la jeune fille se tient à égale distance de l'ancien théâtre et du nouveau. Le premier, nous l'avons dit, tout entier à la satire et à la franche gaîté, la condamnait à se montrer souvent un peu insignifiante et nulle ; et l'autre, où les comédies qui justifient ce titre sont si rares, plus porté à l'étude des sentiments qu'à celle des caractères, a développé la peinture de ce personnage dans une mesure qui peut sembler exagérée et peu conforme à la place que sa modestie doit lui faire tenir. Ce défaut n'est peut-être, à de certains égards, que l'exagération d'une qualité. Le théâtre actuel aura eu ce mérite d'exceller dans l'analyse des impressions amoureuses, et c'est de ce côté qu'il aura le plus créé ; à cette source, il a puisé cette poésie et ce lyrisme qui le caractérisent et dont il ne serait pas mauvais de tempérer la rudesse de la verve comique, pourvu que ces qualités ne tendissent pas à l'étouffer. C'est ainsi que, porté à développer le caractère de son héroïne, il l'a tirée de la pénombre où l'avaient rejetée les devanciers et qu'aguerrissant la jeune fille, qu'il doue d'une audace un peu trop masculine,

il l'a mise à la tête de ses troupes, faisant parfois reposer sur elle toute la responsabilité de la lutte.

Il est juste de reconnaître que l'ancienne comédie était singulièrement dépourvue de poésie dans la peinture d'un sentiment qui est la source de la poésie même. La déclaration, de bonne compagnie, dans son style compassé, y tourne souvent au madrigal, et les amoureux semblent presque toujours naviguer sur les eaux glacées du fleuve de Tendre. Lors même que l'amour est le plus vrai, il n'a pas cette élévation d'expression, cette ardeur enthousiaste que le théâtre contemporain des Hugo et des Lamartine aura su lui donner; mais, à défaut de lyrisme, il y aurait injustice à oublier quelle fraîcheur et quel charme Molière a prêtés à quelques figures de jeunes filles dessinées çà et là. Tout le monde n'aime pas Henriette, dont l'idéal nous paraît un peu bourgeois aujourd'hui; mais la timide réserve dans laquelle elle se renferme n'en fait-elle pas un type gracieux et véritablement virginal, et qui n'a souvent souhaité que les jeunes filles du jour fussent parfois sur ce point un peu plus *bourgeoises* qu'elles ne le sont? — Moins idéalisées que les nôtres et moins passionnées aussi, les jeunes filles de Molière n'en sont pas moins animées souvent d'une jeunesse et d'une tendresse véritables : telles sont ces amoureuses qui, en congédiant ceux qu'elles aiment, seraient si fâchées d'être prises au mot; telle est surtout Agnès, type éternellement vrai de l'amour naissant, plein de timidités et d'audaces, et qui a dans son innocence les allures de la perversité.

Il est certain, toutefois, qu'à quelques exceptions près, Molière relègue assez volontiers dans l'ombre les personnages d'amoureuses. Regnard va bien plus loin sur ce point, et la plupart de ses jeunes filles sont d'une nullité qui touche presque à la niaiserie. — Le XVIII[e] siècle, auquel il est difficile de rattacher Regnard, malgré la date de ses œuvres, insiste bien plus sur la peinture de l'amour que celui qui l'a précédé, mais sans en tirer, à proprement parler, des caractères. Ses ingénues, chercheuses d'esprit, procèdent bien en partie de l'Agnès de Molière, toutefois à une importante nuance près. Agnès, qui n'a d'autres nouvelles à annoncer à Arnolphe que la mort du petit chat, Agnès, qui « ne peut sans pleurer voir un poulet mourir », offre la figure de la petite fille en train de devenir jeune fille. Ce type était par certain côté de nature à séduire le goût blasé du XVIII[e] siècle; aussi est-ce celui sous lequel il nous montre le plus volontiers ses amoureuses; mais il n'y voit qu'un prétexte à des plaisanteries et des situations scabreuses, bien différent en cela du maître, qui, dans la vérité et la franchise de sa peinture, a mis une délicatesse et une pureté incontestables. Chez les Agnès du

siècle de Louis XV, ce n'est plus le sentiment qui s'éveille, c'est l'instinct.

Il appartenait au XIXe siècle d'idéaliser complétement la femme, en lui donnant toutes les vertus de son sexe et en lui prêtant quelques-unes du nôtre. Aimée du poète autant que du héros, la jeune fille du drame et du roman modernes est le type et l'incarnation de tout ce qui est bon et de tout ce qui est beau. Il n'est aucune qualité de nature à charmer et à séduire le spectateur dont l'écrivain ne se plaise à la douer libéralement. L'amour des arts et des lettres, elle l'aura comme personne, et non cet amour passif, modestement recueilli, qui se laisse aller naïvement au charme des impressions, mais un amour bavard et riche en théories. La nature, Claude Lorrain ne l'a pas mieux comprise. Je ne parle pas de sa beauté, de sa grâce, des vertus du cœur, toutes choses qui lui reviennent de droit; mais veut-on des mérites plus virils, l'auteur ne les lui refusera pas. Quel raisonnement! Tout ce qu'il voudra dire de juste et de sensé passera par sa bouche. Et quel esprit! Tout ce qu'il voudra exprimer de fin et de charmant devra prendre le même chemin. Son héroïne raisonnera comme un mathématicien, sentira comme un poète, parlera comme un orateur et agira comme un sage.

Que demander de plus? — Pour moi, je ne demanderai rien de plus ; mais je me permettrai de souhaiter quelque chose de moins. S'il est permis, s'il est heureux même d'idéaliser chez la jeune fille les qualités qui appartiennent à son sexe, l'enthousiasme du poète ne devrait point aller, ce me semble, jusqu'à lui en attribuer d'autres qui lui sont étrangères et qui ne lui conviennent guère plus que les vêtements masculins ne sauraient la parer. La femme forte, la femme artiste, la femme poète, la femme telle qu'on se plaît à nous montrer l'héroïne aujourd'hui, n'existe, en réalité, qu'à titre d'exception, exception qui, d'ailleurs, perd, à de certains égards, les charmes qu'elle peut gagner à d'autres, puisqu'aussi bien, dans cette foule de qualités nouvelles dont notre littérature s'est plu à combler la jeune fille, il en est une qui vient nécessairement à manquer et la plus charmante de toutes, la modestie.

II

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que notre siècle est, dans l'ordre littéraire, foncièrement amoureux. De là viennent ses éminentes qualités poétiques ; mais de là vient aussi qu'il a souvent,

à mon avis, faussé le caractère de la femme. Il serait à souhaiter que celle-ci pût, en général, apporter dans l'analyse morale en littérature un esprit assez sérieux et assez profond pour se bien peindre elle-même. Le défaut essentiel de nos caractères de femmes, et de filles surtout, c'est d'être tracés par des hommes. Notre sexe a trop de peine à garder une complète impartialité en face de l'autre pour en être un parfait observateur; nous ne savons que l'aimer ou le haïr (ce qui revient à peu près au même), et nous sommes tous, en cette matière, des juges qu'on pourrait récuser. Le poète, amoureux de son héroïne, ne se contente pas d'en idéaliser la figure, j'entends d'en épurer et d'en exagérer les qualités possibles; mais, nous l'avons vu, il lui en prête mille autres qu'elle n'a pas et que la nature même de son sexe ne lui permet pas d'avoir : en quoi il est semblable à tout autre amoureux. Celui-ci voit la femme, et celui-là la peint, telle qu'il voudrait qu'elle fût, et non telle qu'elle est.

Je ne dis pas pour cela que le poète ou l'amoureux fasse la femme meilleure qu'elle n'est, mais autre simplement. Dieu a créé l'homme à son image; le poète, à son tour se plaît à créer la femme à la sienne. Ce qu'il aime, il se persuade qu'elle l'aime comme lui; ce qu'il voit dans la nature, dans tout ce qui l'entoure, il se plaît à penser que les yeux de celle-ci le voient comme les siens. Ne pouvant se former un idéal que sur ce qui le frappe et l'enthousiasme lui-même, il lui prête ses propres enthousiasmes, le plus souvent contre toute vérité. Puis, après l'avoir ainsi parée de qualités qui sont les siennes, il s'incline devant elle, comme ces sauvages qui se prosternent devant leur idole, éblouis par l'éclat des bijoux dont ils l'ont eux-même revêtue.

Prenons, par exemple, cet amour de la nature, que le poète prête d'autant plus volontiers à son héroïne, qu'il le sent plus fortement lui-même. Quelle étrange confusion ne ferait-on pas à vouloir juger les jeunes filles, à cet égard, sur ce que les écrivains les ont faites! Où est cette héroïne, tant aimée d'eux, qui rêve la solitude, fût-ce la solitude à deux, au fond de quelque vallée sauvage ou de quelque mystérieuse forêt? Où, sinon dans leur imagination? Quiconque interrogera ses souvenirs et ses observations avouera qu'il n'a guère rencontré que chez l'homme quelque chose de cet amour profond et rêveur de la nature qui a dicté à Beethoven sa symphonie pastorale dans les chemins écartés de la Forêt-Noire. Quant à la jeune fille que le despotisme de la mode aura transportée dans quelque campagne véritable et solitaire, il faut avouer que, lorsqu'elle aura cueilli quelques fleurs pour se désennuyer, pris prétexte de ce qu'elle est aux champs pour porter un chapeau rond, changé de robes plusieurs fois le jour, et rendu quelques visites qui lui rap-

pellent Paris, qu'elle ne quitte que pour le retrouver ailleurs, elle n'aura plus qu'à tourner les yeux, en soupirant, du côté où est la grande ville.

Il faut avoir le courage de le dire : les femmes n'aiment pas la nature. Ce qui leur plaît tout au plus, c'est la villégiature ; et l'amour de la villégiature ne doit pas plus être confondu avec celui des champs qu'on ne doit confondre l'hypocrisie avec la dévotion, et, comme dit Cléante, le masque avec le visage. La villégiature, c'est la vie bruyante et agitée des villes, transportée avec toutes ses exigences dans une solitude qu'on peuple le plus qu'on peut d'amis et d'indifférents ; on y joue parfois à la vie champêtre, mais que de soins à s'entourer alors d'un confortable prudent ! Marie-Antoinette l'a inventée le jour où, pour se reposer de la royauté, elle a fait des fromages à Trianon..... sur des tables de marbre blanc. Pour bien exercer la villégiature, il faut avoir un certain ton, une maison élégante, des chevaux et quelques cinquante mille livres de rente. Qu'a-t-elle de commun avec cet amour des champs qui ne veut qu'un esprit doué de quelque poésie, un peu de verdure et un coin de ciel bleu ?

Que la femme soit ainsi, je veux bien ne pas m'en plaindre ; mais pourquoi s'obstiner à lui prêter des goûts qui sont si loin d'être les siens ? N'en déplaise au préjugé littéraire, c'est renverser les rôles des deux sexes que mettre, par exemple, au début de *Gabrielle*, dans la bouche de la jeune femme, ces paroles dans lesquelles elle se reporte avec regret à ses rêves de jeune fille, si cruellement déçus. Citons ces vers, qu'on a peut-être oubliés, et qui, certes, sont fort beaux :

Il m'aime ! il dit qu'il m'aime ! O nature immortelle,
Pénétrante senteur de la feuille nouvelle,
Tranquillité des champs au soleil prosternés,
Est-ce là cet amour dont vous m'entretenez ?
Heureuse, s'il en est une entre mes compagnes,
Celle qui peut marcher à travers les campagnes,
Appuyant tout son cœur sur un bras bien-aimé,
Selon le rêve ardent qu'elle s'était formé !
Nous partirions le soir, à cette heure sereine
Où l'ombre et le silence ont apaisé la plaine ;
Nous irions, quel bonheur ! moi, pendue à son bras,
Lui, sur mon pas plus lent ralentissant son pas ;
Et tous deux, regardant tomber la nuit immense,
Nous nous enivrerions d'amour et de silence.

D'amour, soit ; mais de silence, non. Oui, l'amour tient autant de place dans le cœur des femmes que l'auteur de *Gabrielle* le dit, mais le sentiment de la nature tient moins de place dans leur amour. Ce bonheur de la solitude à deux, ce programme de Gabrielle, c'est, à

tout prendre, celui qu'avec moins de poésie, assurément, que l'écrivain du XIX[e] siècle, Molière, fait proposer par Alceste à Célimène. Non, ce n'est pas là ce que rêvent les jeunes filles, et l'auteur du *Misanthrope* a encore dit le vrai mot là-dessus :

La solitude effraye une âme de vingt ans.

C'est à l'homme seul qu'appartient cet amour misanthrope ; c'est lui, et encore ne parlé-je que du poète, qui rêve de placer un bonheur mystérieux dans un cadre de verdure. Mais le poète, en traçant le portrait de son héroïne, ne s'aperçoit pas que c'est lui-même qu'il peint et qu'il estime en elle. Quoi d'étonnant? N'est-ce pas d'elle que lui vient la poésie? Comment ne lui attribuerait-il pas ce qu'il ne tient que d'elle-même? Et cependant, la femme est loin, généralement, de sentir la poésie autant qu'elle l'inspire. Elle est, sur ce point, si je puis me servir d'une telle comparaison, pareille à ces corps que la physique nomme *bons conducteurs du calorique*, qui communiquent la chaleur et ne semblent presque point la garder. Le poète, aveugle comme l'amour, la prend alors pour la poésie, quand elle n'est que le prétexte à la faire naître en lui. Tout ceci, du reste, se résume dans un mot bien vrai d'Alphonse Karr, un des rares écrivains qui aient osé regarder les femmes en face : « L'amour que nous sentons est tout en nous : la personne aimée n'est qu'un prétexte. » C'est ainsi que, l'amour du poète étant tout en lui, son imagination façonne ses héroïnes tout à son image, et c'est pourquoi je disais plus haut que les jeunes filles seraient peut-être observées plus exactement si elles pouvaient l'être par d'autres que par des hommes.

A la vérité, elles en seraient, à certains égards, moins charmantes, et c'est pour cela qu'on me donnera peut-être tort de me plaindre. J'ai moi-même reproché à Scribe d'être resté étranger au lyrisme de l'école moderne lorsqu'il peignait ses jeunes filles d'un pinceau si prosaïque et si bourgeois. Si la femme, disais-je alors, ne sent guère la poésie, fût-ce même à vingt ans, elle l'inspire du moins, et, après l'avoir inspirée, elle la subit à son tour ; il est donc permis à l'écrivain de prêter à son héroïne quelque reflet des sentiments élevés qu'elle inspire. Mais il y a loin, toutefois, de l'absence complète d'imagination qui caractérise les amoureuses de Scribe à l'exubérance des sentiments poétiques dont beaucoup d'écrivains ont gratifié les leurs. C'est entre les unes et les autres, quoiqu'en me rapprochant plus volontiers de ces dernières, que je placerais mon idéal. Le lyrisme que le théâtre contemporain a mis dans la bouche de ses amoureux me séduit et me charme ; mais je voudrais que les rôles qu'il

est juste d'assigner à chacun y fussent mieux déterminés. Celui que je donnerais à la femme ne serait guère moins aimable pour être plus passif qu'on ne le fait d'ordinaire. Je lui retirerais cette torche poétique qu'on lui met à la main, pour ne la donner, en général, qu'à celui qu'elle aime ; mais elle en serait toujours assez près pour en être vivement éclairée. Suivant en cela, comme en toute chose, la loi naturelle qui la régit, elle aurait plutôt, sur ce terrain, à se laisser guider qu'à guider elle-même ; elle sentirait par autrui, l'amour l'initiant à toutes les choses élevées que sa vue inspirerait à l'homme qui serait épris d'elle ; ainsi, elle s'échaufferait, à son tour, à la flamme qu'elle aurait fait naître, et, compagne de l'homme aussi timide par l'esprit que courageuse par le cœur, elle ne demanderait qu'à s'associer à ses enthousiasmes comme elle s'associe à sa fortune. De cette façon, elle ne rêverait pas de vivre avec l'homme aimé dans quelque désert pittoresque ; mais elle pourrait s'y laisser entraîner par lui..... tout au moins pendant la durée réglementaire de la lune de miel.

Je ne sais, à vrai dire, si l'on pourrait me reprocher alors de retrancher quelque chose aux charmes de ce personnage, et si la jeune fille ne regagnerait pas largement d'un côté ce qu'elle aurait perdu de l'autre. Avec moins d'initiative et d'ardentes aspirations, elle aurait dans sa tendresse je ne sais quel abandon plus charmant et plus conforme à sa faiblesse ; moins poète et moins artiste qu'on ne la fait, elle serait plus propre peut-être à devenir la compagne de ceux qui le sont. Son amour que les poètes mettent, à leur image, dans l'esprit et l'imagination, je le mettrais tout dans le cœur, où il doit être et où il est ; elle rêverait moins, elle aimerait plus. C'est au contact de l'homme que son esprit se fortifierait et que son imagination s'ouvrirait à ce sentiment du beau intellectuel qu'il lui est si rarement donné d'entrevoir autrement, tandis que la rudesse de celui-ci se tempérerait par je ne sais quoi de tendre et de délicat, qu'il ne peut, de son côté, gagner lui-même qu'à son contact. Bienfaisant échange, dicté par la nature même, où l'un donne sa force et l'autre sa faiblesse, c'est-à-dire sa douceur ; remarquable fusion de deux êtres se complétant l'un par l'autre, où le rôle de la femme, pour être modeste et réservé, n'en serait pas moins efficace, et où, rien qu'en aimant et se laissant aimer, elle saurait inspirer de grandes choses sans dire de grands mots.

Voilà, ce me semble, à quel type nous en arriverions si nous n'étions portés le plus souvent à donner à la jeune fille des qualités qui sont en nous, et qu'à tort, peut-être, nous aimerions à trouver en elle. Et il est si vrai que nos illusions sur ce point tiennent, en général, à la différence de sexe entre l'observateur et l'objet observé que

nulle part l'idéal de ce type n'a été plus près d'être atteint que dans des œuvres écrites par des femmes, lorsqu'il s'est rencontré des esprits féminins assez fortement trempés pour allier une mise en œuvre puissante à une observation véritable. C'est ainsi qu'au théâtre, personne peut-être n'aura mieux réussi la peinture de la jeune fille, et n'aura mieux su l'idéaliser sans l'altérer, que Mme de Girardin et Mme Sand. Nul mieux qu'elles n'a saisi les nuances qui distinguent l'idéal, tel qu'il est pour les femmes, de ce qu'il doit être pour nous, ainsi que les nuances plus délicates encore qui séparent l'esprit de la jeune fille de celui de la femme. Pour celle-ci, plus que pour l'homme, le mariage est ce qui complète et développe le caractère, souvent ce qui le fait éclater et découvre en lui mille aperçus nouveaux par la plus étrange des révélations. Jusque-là, il y a dans ses goûts, ses pensées et ses croyances quelque chose de superficiel et de léger qui comporte mal le rôle tout plein d'initiative et de hautes aspirations que la littérature du jour se plaît si souvent à prêter à la jeune fille. Voilà ce qu'ont bien compris les deux écrivains que j'ai nommés et qui n'ont pas, pour idéaliser faussement ce personnage, les mêmes raisons que ceux de l'autre sexe. C'est grâce à la délicatesse des sentiments, à cet oubli d'elles-mêmes qu'elles apportent dans leurs affections et dans leurs dévouements, à toutes ces qualités du cœur par lesquelles les femmes nous dominent, que leurs héroïnes se grandissent à nos yeux. Elles sont grandes sans y penser, ce qui est la seule manière de l'être qui, en réalité, leur convienne ; car il en est de cette supériorité toute charmante de la jeune fille comme de la grâce de l'enfant, qui disparaît dès qu'il en a conscience.

Quelle gracieuse et sympathique figure est celle de Jane, dans *Lady Tartuffe*, sur laquelle j'aurai, d'ailleurs, à revenir, car elle est, à peu près, la seule ingénue du théâtre contemporain. Quel charme et quel délicieux parfum de jeunesse se dégage aussi du personnage de Blanche, dans *la Joie fait peur !* Le moyen de ne pas s'associer à ses tristesses et à ses joies, de ne pas s'intéresser, lorsquelle prépare sa mère à un bonheur trop grand et trop inattendu, à tout son plan de campagne, combiné avec cette habileté qui part tout entière du cœur et qui fait dire au vieux Noël qu'elle est «le démon du bien ?» Quant à George Sand, qui, plus que personne, pourrait revendiquer le droit de prêter à la femme un ton d'assurance et d'autorité, c'est encore dans l'étendue de sa tendresse qu'elle place sa supériorité et sa grandeur. Faut-il rappeler les grâces touchantes de sa *Claudie*, les abnégations de sa *Françoise*, une héroïne presque oubliée à présent et qui eût pu obtenir les mêmes triomphes que celle du *Marquis de Villemer*, si le succès n'avait ses hasards et le public ses caprices, surtout enfin la délicatesse de sentiment qui fait du

Démon du foyer un chef-d'œuvre dans le genre des drames intimes et familiers ? Dans cette dernière œuvre, l'héroïne est une cantatrice à laquelle l'auteur attribue un rare et sympathique talent; mais de quelle modestie ne couvre-t-elle pas son mérite! Rien ne la fait mieux valoir que la méprise du marquis, au premier acte, lorsque, enthousiasmé du talent de la Corsari, qu'il a entendue, sans la voir, dans une loge perdue de *la Scala*, il passe près d'elle sans la remarquer, et prend pour elle sa sœur, chanteuse médiocre, mais grande parleuse et coquette effrénée, ne pouvant croire que des deux sœurs, la vraie, la remarquable artiste soit celle qui s'efface, silencieuse et modeste, et de son plein gré se place au second plan. L'auteur n'aurait pu présenter son héroïne avec plus d'habileté, et, de cette façon, Camille s'offre au spectateur comme au Marquis, dès que l'erreur est reconnue, avec toute la pure séduction de la virginité; les préventions que le nom d'artiste fait naître contre une femme en sont aussitôt effacées ; et, lorsque nous la voyons sacrifier tout, jusqu'à son amour, pour garder l'amitié de sa sœur humiliée et jalouse de sa supériorité, si modeste qu'elle soit, lorsqu'elle semble s'excuser de tous les torts qu'elle n'a pas et de tout le talent qu'elle a, lorsqu'enfin tout cela est dit avec cet accent de simplicité et de vérité qui donne tant de vie aux œuvres de George Sand, il faut reconnaître que, difficilement le type de la jeune fille peut être présenté sous une forme plus idéale et plus aimable.

Est-ce à dire que les femmes seules aient, dans le théâtre contemporain, su idéaliser dans ce type les qualités qui lui sont propres et qui lui conviennent ? Une pareille thèse serait trop exagérée pour être vraie. Ce qui l'est, du moins, et ce que l'on est obligé d'avouer, c'est qu'il y a chez les hommes, aujourd'hui, une tendance à représenter l'héroïne comme, au dire d'Eliante, chaque amoureux représente celle qu'il aime, que l'écrivain, d'ailleurs, pour peu qu'il soit poète, veut à présent que tous ses personnages le soient, et qu'ainsi le théâtre est inondé d'une pléiade de poètes en jupons, auxquels l'auteur prête trop facilement son langage, sans que le type, qui en devient moins vrai, en soit pour cela plus séduisant et plus gracieux. Cette critique peut s'adresser aux héroïnes de MM. Sandeau, Augier, Octave Feuillet, d'une façon générale, évidemment, non absolue. En ce qui touche ce dernier, par exemple, je ferai remarquer que son personnage de Marthe, dans *Dalila*, est, en raison peut-être du demi-jour réservé où il s'offre à nous, une des plus heureuses incarnations du type de la jeune fille au théâtre ; ce n'est plus, cette fois. l'héroïne ordinaire de la scène moderne, s'analysant et se commentant elle-même, avide de faire connaître à tous ses impressions les plus intimes; c'est une chaste figure, à demi entrevue, qui

nous fait d'autant plus rêver qu'elle nous communique moins ses rêves.

Malheureusement, les écrivains modernes ont rarement compris tout ce que le type dont nous parlons trouve de prestige dans ce demi-jour, qui est comme sa pudeur et fait sa véritable poésie, et leur aveugle sympathie a servi aussi mal ses intérêts que l'éducation débonnaire de parents faibles et irréfléchis. La jeune fille est l'enfant gâtée de la comédie moderne; celle-ci ne sait rien lui refuser. Elle a voulu briller, et elle brille. Briller! Est-ce donc là le dernier mot pour elle, et n'y perd-elle pas, avec sa modestie naturelle, une partie de sa dignité et ce culte des vertus intimes, où elle peut trouver sa vraie grandeur. Gardons-nous d'oublier que le foyer, qui, après tout, est une émanation de la patrie et un inspirateur de grandes choses, est le véritable fond sur lequel se détache harmonieusement la figure de la jeune fille, et que les vertus du foyer, plus modestes que brillantes, et qui se rattachent plus aux choses du cœur qu'à celles de l'esprit, sont celles par où elle arrive le mieux à plaire tout naturellement et comme sans le vouloir.

On ne saurait trop le répéter : c'est par le cœur que la femme est grande; c'est par là qu'elle est forte. C'est donc dans le cœur de la jeune fille que l'écrivain doit aller chercher ce qui peut la grandir à nos yeux; c'est ainsi qu'il l'idéalisera véritablement, la faisant vivre, non d'une vie qu'il lui prête et qui est celle du poète, mais bien de la sienne propre; c'est ainsi enfin que de la plus simple et la plus modeste héroïne, animée d'un souffle créateur, il se dégagera de la poésie, sans qu'il soit besoin qu'elle en fasse elle-même. Peu importera alors qu'elle soit une femme supérieure, comme le veulent les poètes d'aujourd'hui. Quelle qu'elle soit, elle vivra, et nous vivrons de sa vie; viendra-t-elle à aimer, à chanter ou à pleurer, nous aimerons, chanterons et pleurerons avec elle. Alors, poète, tu auras véritablement créé.

III

En vérité, on doit savoir peu de gré à celui qui, le premier, a jeté dans la littérature cette idée fausse que, pour nous intéresser, il fallait que les héros du roman et du théâtre fussent des personnages d'un esprit supérieur. La plus petite amoureuse d'à présent a du génie. Qu'on ne taxe pas le mot d'exagération; s'il n'est pas toujours en toutes lettres dans le portrait de l'héroïne, il est bien rare

qu'il ne s'y trouve au moins à l'état latent. Singulière coutume ! Un auteur croirait nous manquer de respect s'il voulait nous intéresser à une autre qu'à une femme supérieure. Mais, lorsque je lis dans l'Odyssée cet épisode admirable et charmant de l'arrivée d'Ulysse chez les Phéaciens, pourquoi me laissé-je charmer à la grâce virginale de Nausicaa ? A-t-elle donc du génie, comme telle héroïne de la littérature moderne ? Je n'en sais rien, et, à la vérité, il me suffit qu'Homère en ait.

C'est une étrange erreur que de croire que l'héroïne ne devra nous intéresser qu'en raison de la supériorité de son esprit. Agnès, qui n'est d'ailleurs point une sotte, n'a qu'un esprit ordinaire, puisqu'aussi bien Molière veut prouver par elle comme, avec l'amour, l'astuce entre dans les esprits les plus simples, si bien barricadés qu'on les pense ; cependant, le moyen de ne pas prendre part à ses ennuis et à ses joies, en dépit des intrigues où elle se laisse aller si innocemment ? Et Desdémone, et Juliette, sont-elles des femmes supérieures ? Par le cœur évidemment ; par l'esprit, rien ne nous le prouve. Que dire aussi de Miranda, l'héroïne de *la Tempête*, la plus charmante ingénue qui soit avec Agnès et le plus pur type de jeune fille qu'ait tracé la plume de Shakespeare, cette douce Miranda, élevée dans une île abandonnée, où elle n'a connu d'autre homme que son père, et qui, en apercevant Ferdinand après son naufrage, sent à sa vue une émotion inconnue qui est autre chose que de la pitié ? Que dire d'elle, sinon qu'elle nous charme par la naïveté et la simplicité mêmes de son esprit vierge comme son cœur ? N'en est-il pas de même encore de la Marguerite de *Faust* ? Ce type exquis, qui a si heureusement exercé le génie des poètes, des peintres et des musiciens, que tour à tour Gœthe, Scheffer et Gounod ont fait vivre d'une vie si saisissante et si vraie, c'est celui d'une pauvre fille, simple autant qu'ignorante. « Je sens bien, dit-elle elle-même à Faust, que monsieur me ménage ; il s'abaisse jusqu'à moi pour ne pas m'humilier. Un voyageur a l'habitude de s'accommoder ainsi, par bonté, de tout ce qu'il rencontre ; mais quelle apparence qu'un homme si instruit trouve du plaisir à l'entretien d'une fille simple comme moi ? » Et, lorsque Faust s'est retiré : « Mon Dieu, comment un tel homme s'est-il avisé de m'aimer ? Je suis toute honteuse devant lui ; je ne sais que répondre *oui* à tout ce qu'il me demande. Je suis si sotte et si ignorante que je ne comprends pas ce qu'il a pu trouver en moi. » Et Rosine enfin, la vive et l'agaçante Rosine, a-t-elle plus que les autres la prétention de passer pour une femme supérieure ? Non, mais elle aime, et son esprit même est de l'amour.

Par combien d'exemples, non moins fameux, ne pourrait-on pas prouver encore que les héroïnes du théâtre n'ont pas besoin, pour

nous plaire, d'être parées de tous les dons de l'esprit et de l'imagination dont la baguette des enchanteurs modernes les a douées à plaisir ! Notre erreur, sur ce point, est d'autant plus regrettable que nous avons ainsi laissé perdre, ou peu s'en faut, le gracieux personnage de l'*ingénue.* Dans son enthousiasme pour les femmes de tête et de génie et dans son dédain pour les autres, notre siècle, de tous les siècles le moins ingénu, semble désormais confondre ce type avec celui de la niaise, et l'homme qui le cherche dans le théâtre contemporain doit errer quelque temps avant d'éteindre sa lanterne. Non qu'il n'existe plus tout à fait que pour mémoire :

Il en est jusqu'à trois que je pourrais nommer;

Mais peut-être aurait-on de la peine à en citer davantage. J'ai dit plus haut que Mme de Girardin avait, dans *Lady Tartuffe*, dessiné une véritable figure d'ingénue. Jeanne en est une en effet et de la bonne espèce, vive et étourdie, heureuse de vivre, simple comme une enfant et étrangère à toute pensée mauvaise. Son innocence et sa candeur se révèlent d'une façon touchante dans une scène un peu hardie en ce qu'elle a d'intime et de délicat, mais remarquable par une rare puissance d'émotion. Les bruits et les soupçons les plus graves ont atteint l'honneur de la jeune fille, et sa mère, accablée par des preuves qui semblent irrécusables, a rendu à son fiancé la parole donnée ; mais ce dernier a pleine foi dans l'innocence de Jeanne; l'insouciance enfantine de celle-ci, qui ignore tout, dément, à ses yeux, toutes les preuves, et, de concert avec sa mère, il la fait causer, avec une prudente réserve, des aventures de cette nuit où l'on prétend avoir vu la jeune fille se promener avec un M. Valleray, sur l'épaule de qui elle s'appuyait. Il fallait la délicatesse d'une femme pour bien conduire une telle scène, où les interrogateurs, anxieux et inquiets, n'avancent qu'avec mille précautions, combattus entre le désir de connaître la vérité et la crainte d'éclairer une jeune âme qui semble encore naïve et pure. Après de longs détours pour amener la conversation sur ce M. Valleray, la mère dit enfin : « Vois, ma petite Jeanne, vois comme on invente ! Quelqu'un assure vous avoir vus, un soir, ensemble dans le jardin. — On nous a vus ! — C'est donc vrai ? — Et qui est-ce qui nous a vus ? — Mais c'est donc vrai, c'est donc vrai, malheureuse ! — Calmez-vous, » dit alors le fiancé à la mère, et Jeanne, sans comprendre quels soupçons ont plané sur elle, explique comment, cette nuit-là, sa mère, en danger de mort, venait de tomber dans un assoupissement bienfaisant, lorsque le chien du logis avait aboyé sur le passage du jeune homme, comment elle-même était descendue et avait reconduit M. Valleray,

en affectant de s'appuyer sur lui comme sur un ami, afin de faire taire les scrupules et les aboiements du farouche gardien.

Tout ce passage est traité avec un art qui en fait un modèle du genre. La candeur de Jeanne apparaît dans la simplicité et l'enjouement avec lesquels elle poursuit son prolixe récit, sans se douter de l'émotion haletante des deux autres personnages. Quelques lignes permettront d'en juger. « Je me disais bien : « Ce sont peut-être des » voleurs ; » mais je n'avais pas peur. Oh ! j'ai du courage, moi. J'ouvre la porte, et qu'est-ce que je vois sur la terrasse ?.... Ce méchant César qui dévorait un grand jeune homme !.... Tant qu'il le mordait, il n'y avait pas de danger, il n'aboyait pas ; mais le jeune homme avait une grosse canne et frappait fort, et je voyais le moment où César allait lâcher prise ; c'est alors qu'il aurait hurlé et réveillé toute la maison. Il n'y avait pas une minute à perdre. Aussi, je m'approche de M. Valleray — je l'avais reconnu — et je lui dis : « Monsieur, prenez-moi vite la main et faites-moi beaucoup d'ami» tiés. » M. Valleray comprit tout de suite que je venais à son secours ; il saisit ma main, et alors je lui parlai très doucement, en le câlinant, comme ça..... (*Elle prend vivement la main d'Hector et s'appuie sur son épaule, puis elle se trouble et s'éloigne de lui.*) Avec vous, je n'ose pas ; c'est singulier..... Toi, maman..... (*Elle pose sa main sur l'épaule de sa mère et la caresse.*) Comme ça, en disant : « Ce bon monsieur Charles Valleray, je le connais ; c'est un de nos » amis, nous l'aimons bien, il ne faut pas lui faire du mal, ni aboyer » après lui, César, ne te fâche pas, tu vois bien que c'est un de nos » amis..... » Enfin, toutes sortes de bêtises qui firent une grande impression sur l'esprit de César, car il lâcha enfin ce pauvre jeune homme. »

Le rôle de la jeune fille dans la bonne comédie de M. Félicien Mallefille, *le Cœur et la Dot*, est encore un des rares spécimens du type de l'ingénue. Il rappelle, et fort heureusement, celui du théâtre classique. Adèle a, devant sa grand'mère, toute la timidité d'Agnès en face d'Arnolphe ; mais quand l'amour a éveillé en elle l'ardeur de la jeunesse, qui y sommeillait, c'est avec une audace semblable à celle de l'ingénue de Molière, et dont M[me] Desperriers demeure stupéfaite, qu'elle fait l'aveu de ses sentiments : « Grand'maman, je ne sais pas mentir et je ne veux tromper personne, surtout vous. J'en appelle à votre cœur de mère, et je vous demande le bonheur comme je vous dis la vérité. Henri est mon ami d'enfance : je l'aime, je l'aimerai toujours, parce que je l'ai toujours aimé, et je mourrai plutôt que d'appartenir à un autre. » Le caractère qui ne se dément pas et se développe durant toute l'œuvre avec cette limpidité de sentiments emprunte à sa naïveté un charme irrésistible. C'est

que cette naïveté, pareille à celle de l'enfance, n'est autre chose que l'entière droiture et la loyauté résolue d'une âme jeune et forte. Lorsque Mme Desperriers annonce à Adèle qu'elle a promis sa main à un avoué de cinquante ans, quelles leçons la simplicité de l'enfant ne donne-t-elle pas, sans y songer, à la triste expérience de la vieille femme ! — « M. Chavarot m'a demandé votre main. — Pour qui? — Pour qui? Pour lui donc, pour lui, Dieu merci ! — Mais alors vous refuserez, n'est-ce pas, grand'maman? — Refuser M. Chavarot, le plus beau parti de Moulins ! — Mais, grand'maman, vous le traitiez tout à l'heure de cuistre et de ladre. — Moi ? — Oui, et vous ajoutiez que, eût-il le double de fortune, eût-il cinquante mille livres de rente, vous ne lui accorderiez jamais ma main. — Pouvais-je me douter qu'il la demanderait? — Vous n'en avez pas moins dit..... — Qu'importe ce que j'ai dit? Et où en serait-on s'il fallait toujours conformer sa conduite à ses paroles ! — Mais, grand'maman, je n'aime pas M. Chavarot. — Vous l'aimerez plus tard. — Jamais. — Et quant même ! on ne se marie pas pour s'aimer ! — Pourquoi faire alors? — Pourquoi faire? pour vivre ensemble donc. — Je ne me soucie pas du tout de vivre avec M. Chavarot. — Je vous demande à mon tour : pourquoi? — Parce que je ne l'aime pas. — Vous répétez toujours la même chose. — Grand'maman, laissez-moi, au moins, je vous en conjure, le temps de réfléchir. — C'est inutile : j'ai réfléchi pour vous. — Huit jours seulement. — Pas huit minutes. En hésitant, nous le laisserions réfléchir aussi, lui, et adieu les noces ! Adieu mon repos et votre bonheur. — Mais, grand'-maman, vous ne pouvez pas vouloir me rendre heureuse malgré moi. »

Quelle grâce séduisante et quelle sûreté de jugement en même temps n'y a-t-il pas dans l'ingénuité des réponses d'Adèle ! Si l'on en excepte l'héroïne du proverbe : *Il ne faut jurer de rien*, qui est la troisième et la dernière ingénue qui existe, à ma connaissance, dans les œuvres contemporaines, je ne connais pas de figure de jeune fille qui se présente avec un plus grand charme que celle que nous venons de voir, et, disons-le surtout, avec un charme plus véritablement virginal. M'étonnerais-je cependant que ce gracieux personnage de l'œuvre de M. Mallefille soit passé presque inaperçu au milieu des héroïnes du jour? Malheureusement, on nous a, à cet égard, depuis trop longtemps, faussé le goût pour qu'on ait le droit de s'étonner de cette indifférence. Il nous faut aujourd'hui des jeunes filles qui parlent comme des femmes, qui théorisent comme des hommes, discutent et argumentent, proclament avec autorité les principes de l'écrivain et ne laissent pas que d'emprunter parfois à Desgenais lui-même le droit de lancer à brûle-pourpoint une épi-

gramme brutale et hardie. Certes, si Adèle eût répondu à Mme Desperriers sur le ton ordinaire des jeunes filles du théâtre moderne, relevant avec amertume et vivacité la fausseté des théories de sa vieille grand'mère, nous ne lui eussions pas refusé notre approbation, et, moins digne de nos sympathies, elle en eût été plus assurée. Mais c'est une enfant naïve et simple ; loin de méconnaître l'autorité que donnent à Mme Desperriers le droit du sang et ceux de son grand âge, elle n'oppose aux idées fausses contre lesquelles son instinct se révolte que les étonnements d'une âme honnête et droite ; elle n'a pour toute arme que ces éternels *pourquoi* de l'innocence que Musset a si heureusement prêtés à Cécile de Mantes et qui déroutent si bien les subtilités de l'expérience ; elle ne sait pas guerroyer pour les idées de l'auteur, et foudroyer par l'ironie acerbe celles qu'il réprouve ; elle ignore l'art de nous séduire en nous livrant les secrets de son idéal et de ses rêveries ; elle s'imagine simplement qu'on se marie pour aimer son mari et n'en demande pas davantage : comment s'intéresser à une fille si insignifiante et à ce point effacée ?

A la vérité, peut-être pourrait-on dire que le mérite de l'auteur consiste ici précisément à maintenir le caractère de la jeune fille dans les limites de la timidité et de la modestie qui lui conviennent avant tout ; que son talent se montre surtout à corriger les écarts de raisonnement de la grand'mère par la seule simplicité de cette enfant, au lieu de faire tomber celle-ci dans ces répliques mordantes et audacieuses qui visent aux applaudissements bruyants. On pourrait ajouter que l'art des maîtres se place souvent dans de telles oppositions ; qu'ainsi Molière redresse les subtilités des femmes savantes par le lourd bon sens d'un simple d'esprit comme Chrisale et les ingénieuses théories d'Arnolphe par la naïveté d'Agnès, qui n'a que le génie de l'amour. On pourrait faire remarquer, d'ailleurs, à ceux qui exigent une certaine supériorité chez nos jeunes heroïnes que celles-là peut-être sont véritablement des femmes supérieures, dont la simplicité n'est que la droiture d'une âme saine et forte, que celles-là, enfin, sont réellement grandes, et de cette grandeur qui sied à la jeune fille, qui le sont sans y prétendre ni seulement s'en douter. De telles idées, je le sais, sont loin de celles qui dictent aujourd'hui le portrait des jeunes filles au théâtre. C'est pourtant parce qu'elles me semblent être celles auxquelles il faudrait se rattacher que je me suis plu à m'étendre sur le caractère tracé par M. Mallefille dans *le Cœur et la Dot*, où j'aime à voir cette alliance de sentiments élevés et de naïvetés enfantines. Voilà pourquoi, enfin, je regrette que cette aimable ingénue ait trouvé si peu de sympathies, ayant au moins, parmi nous, le mérite de l'originalité, et pourquoi je ne puis m'empêcher de dire que le public, en mécon-

naissant le charme d'un pareil caractère, a fait tort à l'auteur et à lui-même.

Il est curieux de penser que l'auteur de *Rolla* a donné à la scène contemporaine une ingénue de plus et créé, dans Cécile de Mantes, le plus chaste type de jeune fille qui se puisse voir. Son innocence même est son plus grand danger, et, comme Agnès, elle est heureuse d'avoir donné son cœur à un honnête homme ; car Valentin, il faut le dire, n'est pas un aussi grand libertin qu'il voudrait le faire croire. « N'as-tu pas peur? lui dit-il, lors de ce rendez-vous où elle l'a rejoint avec le calme d'un cœur pur et ignorant du mal, es-tu venue ici sans trembler?—Pourquoi ? De quoi aurais-je peur? est-ce de vous ou de la nuit? — Pourquoi pas de moi? qui te rassure? Je suis jeune, tu es belle, et nous sommes seuls. — Eh bien! quel mal y a-t-il à cela? » C'est dans cette simplicité, à vrai dire un peu forcée peut-être, qu'est tout le charme de la physionomie de Cécile. Voilà, certes, une héroïne qui ne vise pas aux grands airs et aux poétiques aspirations, qui ne prétend pas à absorber l'attention et à se donner pour une femme de tête ou d'esprit. Avec quelle modeste réserve ne se présente-t-elle pas ! Cécile n'a, en réalité, qu'une scène, et le spectateur, habitué aux héroïnes du jour toujours sur la brèche et les premières à l'assaut, trouve son personnage un peu effacé, ne remarquant pas que c'est à cette pénombre où nous la voyons, qu'elle emprunte en grande partie ce qu'il y a en elle de grâce chaste et de virginale séduction.

A part ces très rares exceptions, il faut reconnaître que le type de l'ingénue s'est perdu dans le théâtre actuel. On peut même dire qu'il nous est devenu à ce point étranger, qu'il serait impossible à la plupart de nos écrivains de retrouver dans son entière exactitude la naïveté de ce caractère. Telle est du moins la croyance que m'inspire un passage du *Fils de Giboyer*, fort goûté d'ailleurs, ou l'auteur, voulant prêter à Fernande un trait d'ingénuité, passe, à mon sens, la mesure de la simplicité, et ne prouve rien pour vouloir trop prouver. Fernande souffrant, dans sa délicatesse, des coquetteries de sa belle-mère et s'en montrant fort scandalisée, Maximilien la rassure et affirme que les torts de celle-ci ne sont « que des enfantillages romanesques. » « Quoi ? dit-il, qu'avez-vous surpris? Des lettres, des aveux? c'est possible; mais je vous certifie que c'est tout. — Et que pourrait-elle davantage? » répond Fernande. Et le parterre d'applaudir. Il me semble pourtant que ce mot, qui reproduit en l'exagérant celui de l'héroïne de Musset, est à la naïveté vraie ce que la forfanterie est au courage et la mignardise à la grâce. Fernande ici fait l'enfant et répète la leçon qu'on lui a faite. Si la réponse de Cécile de Mantes pouvait sembler déjà d'une simplicité

quelque peu enfantine, encore pouvait-on dire qu'elle se conformait du moins aux autres traits de ce gracieux caractère, puisque Cécile est une fille de seize ans dont l'esprit s'ouvre à peine à la connaissance du monde. Mais il n'en est pas ainsi de l'héroïne du *Fils de Giboyer;* elle connaît assez la vie pour douter de l'amour qu'on lui témoigne et soupçonner tous ceux qui demandent sa main de n'aspirer qu'à sa fortune; ce même Maximilien, qui s'incline devant l'innocence de la réponse que nous venons de voir, l'avait auparavant accusée « d'avoir perdu la sainte ignorance du mal, » et lui avait assez brutalement reproché « d'en savoir plus que lui sur toutes choses; » son langage, enfin, dans toute l'œuvre, décèle une intelligence naturellement élevée et formée en même temps. On peut donc s'étonner que cette parole naïve, difficilement admissible de la part d'une Agnès de même âge, se rencontre chez Fernande, qui n'est rien moins qu'une Agnès. Et ai-je tort alors de penser que ce caractère de l'ingénue nous est devenu comme étranger, que les nuances délicates en échappent aux plus habiles, et que, lorsque nous voulons le peindre, nous sommes exposés à le forcer et l'outrepasser, ayant peine désormais à saisir le point où la naïveté vraie fait place à la fausse naïveté.

IV

Ce serait sans doute une tâche ingrate et qui, difficilement, assurerait, à qui l'oserait entreprendre, la sympathie de ses juges, que de vouloir rendre à la jeune fille, au théâtre, ce qu'elle a perdu de timide réserve et de simplicité. Il faudrait pour cela avoir assez de force pour remonter le courant des idées du jour, assez d'audace pour braver les lois de cette philosophie banale et commode qui nous crie qu'il faut marcher avec son temps. Ce temps, certes, n'est pas à la naïveté. On peut dire même que ce mot renferme en lui l'accusation qui nous révolte le plus, et dont nous avons aujourd'hui le plus à cœur de nous défendre. Il n'est rien, de nos jours, dont on rougisse autant que d'être jeune; l'honnêteté même et la simplicité des mœurs se cachent avec une sorte d'hypocrisie, et lorsque, par l'étrangeté des allures dont les femmes de bien ne savent pas toujours se garder, il arrive à l'une d'elles de ne pas trouver sur son passage tout le respect auquel elle a droit, je n'oserais affirmer que l'indignation qu'elle en ressent soit sincère de tous points. Voilà qui, à mon sens, est fâcheux, et j'estime fort ceux qui, sur ce point,

ont le courage de ne pas marcher avec leur temps. Mais ce courage est le plus rare de tous, et, à une époque où le sort des cœurs purs et modestes est d'être écrasés par les habiles et bafoués par les présomptueux, il n'appartient qu'à un esprit solidement assis dans ses principes, d'estimer encore, en dépit de tout, la loyauté qu'on exploite et la simplicité qu'on raille.

Entraînée par le courant des idées communes, la jeune fille du théâtre moderne ne craint rien tant que de passer pour une sotte ou pour une enfant; elle se pare avant tout de qualités brillantes, préoccupée sans cesse de l'effet à produire, et plus avide d'admiration que de sympathie. Aussi, ce travers la lance-t-il, avec tous les autres personnages de la comédie contemporaine, dans ce *steeple-chase* de l'esprit, où chacun saute par-dessus les obstacles du naturel et de la vraisemblance, pour arriver à des *mots* qui ne valent jamais ce qu'on sacrifie pour les atteindre. Que ne pourrait-on dire de cet abus nouveau qui nous détourne de l'observation et de l'étude des caractères, de cette *débauche d'esprit*, pour employer une expression moderne qui veut être un éloge, et qui pourrait bien être une critique. Mais si cet abus est regrettable, tendant à faire d'un art sérieux un amusement futile, combien n'est-il pas surtout choquant lorsque c'est à la jeune fille qu'on prête cette recherche prétentieuse du mot et de l'effet! Assurément, l'on ne peut défendre à celle-ci de mettre dans son langage une certaine finesse de trait qui est dans la nature même du langage féminin; on ne peut refuser à l'auteur le droit de faire passer par une jolie bouche de spirituelles observations; mais il semble qu'il faudrait que celle qui parle n'y mît nulle prétention, nul désir de se faire valoir. On peut admettre enfin que la jeune fille ait de l'esprit; il est singulièrement déplaisant qu'elle en fasse.

Comment supporter alors le genre d'esprit qu'on lui donne à présent, esprit qui n'est ni naturel, ni même empreint de cette délicatesse que la réserve la plus ordinaire devrait lui inspirer? Comment ne pas être froissé de ces allures cavalières que la conversation des jeunes filles, au théâtre, emprunte à je ne sais quel monde qu'on flatte en le disant équivoque? Qui pourrait, en effet, dans la plupart des œuvres contemporaines, reconnaître d'une façon assurée la nuance qui devrait distinguer le langage des jeunes filles honnêtes de celui des chercheuses d'aventures? Qui oserait se vanter de ne s'y tromper jamais? Nos héroïnes, je l'avoue, valent mieux que leur conversation, et mettent en tout cela plus d'étourderie que de mauvais vouloir; mais cette affectation à courir, au mépris des convenances, après l'esprit de mauvais ton en est-elle, toutefois, moins déplaisante? Qu'on me cite une matière d'entretien délicate, une

allusion hasardée que n'ait touchée, en furetant partout, l'indiscrète curiosité de ces enfants terribles. Il faut se résigner à le souffrir, nos jeunes filles ne sont pas des ingénues; mais elles tiennent trop à nous le faire savoir. Entre cette affectation d'une naïveté invraisemblable, que l'auteur du *Fils de Giboyer* prête un moment à Fernande, et qui ne peut persuader personne, et la manière d'être ordinaire à nos héroïnes, il me semble qu'on pourrait trouver un ton modeste et discret, qui ne tombât ni dans la niaiserie ni dans l'impertinence. Il est des choses qu'une fille bien née ne devrait pas connaître; il en est d'autres, du moins, qu'elle ne peut éviter d'apprendre, mais dont elle n'a jamais le droit de supposer tout haut l'existence. Malheureusement, nos écrivains et, il faut le dire, le tour même de nos conversations, nous ont à ce point habitués à ce ton cavalier de maintes jeunes filles, qu'à peine en pouvons-nous sentir le défaut; mais il y a des esprits délicats dont le poète devrait surtout rechercher les suffrages, aux yeux de qui de telles allures font perdre à l'héroïne tout le prestige de son charme, de sa jeunesse et de sa beauté.

Que le théâtre ne fasse guère en cela, du reste, que suivre les errements du jour, c'est ce qui n'est que trop vrai. Lorsqu'un système d'éducation étroitement rigide n'impose pas, dans le monde, à nos jeunes filles, l'apparence et parfois la réalité d'une nullité complète, celles-ci ne savent, trop souvent, que se jeter dans ce ton d'esprit à outrance, singulièrement hardi et dégagé, que la bonne compagnie, aujourd'hui, affecte d'emprunter à la mauvaise; de telle sorte qu'elles n'ont, en général, à opter qu'entre le langage d'une Agnès hypocrite et ces allures cavalières dont je viens de parler. Mais si la comédie reflète ces travers contemporains, que ce soit pour les critiquer, non pour les consacrer. Que ce ne soit pas à la jeune fille qu'elle désigne à nos sympathies qu'elle donne un langage qu'une femme seule pourrait avoir, et qu'une femme de bon ton aura soin de n'avoir pas. Qu'elle y songe : les belles parleuses, qui veulent nous éblouir à tout prix, sont de celles qui charment et amusent, mais dont on ne songe pas à faire sa femme. Qu'elle nous fasse donc moins admirer ses héroïnes, mais qu'elle nous les fasse plus aimer. Qu'elle sache enfin faire de chacun de nous un Rodrigue pour Chimène. Après cela, qu'elle s'inquiète peu de faire briller son héroïne : une femme a toujours de l'esprit quand elle a eu celui de plaire.

Mais, je l'ai dit, la simplicité n'est pas en faveur parmi nous, et le poète qui voudra entrer dans cette voie, et qui saura être modeste pour son héroïne devra entrer en lutte avec les idées reçues. Il faudra qu'il ait le courage de ne pas nous plaire d'abord, pour ne nous gagner que peu à peu; qu'il sache, à l'inverse de tant d'écrivains du

jour, voir la manière d'être de nos jeunes filles en historien fidèle qui la juge, et non en chroniqueur complaisant qui ne sait qu'applaudir; qu'il ne se mêle pas à la foule pour marcher de son pas, mais qu'il en sorte et se place au-dessus d'elle pour la bien voir, imitant le général d'armée qui gagne une éminence pour observer les mouvements de ceux qu'il dirige. Il devra être assez audacieux pour voir, au mépris de l'opinion du jour, un assez mince et pauvre esprit dans celui qui vit, une année durant, sur les mots plus ou moins fins des comiques de petits théâtres, et il faudra qu'il ose nous faire voir que, si nos jeunes filles (*horresco referens*) n'échappent pas toujours à cette rage malsaine de mauvaise plaisanterie, elles y perdent, à la vérité, plus qu'on ne saurait le dire. Celles qu'il nous donnera comme vraiment dignes d'estime et d'amour devront se résigner à briller peu tout d'abord à côté des discoureuses intrépides qu'elles auront à supplanter, peut-être même à nous sembler insignifiantes et sottes, par cela seul qu'elles ne seront pas évaporées; mais si notre goût n'est pas, sur ce point, entièrement corrompu, nous finirons par sentir le prestige aimable d'un esprit modeste, qui, comme cette rose du Tasse à demi ouverte, dont je parlais plus haut, se laisse deviner plus qu'il ne se laisse voir; et nous reconnaîtrons alors que, si le charme qui s'en dégage est moins prompt et moins triomphant que celui des esprits qui nous éblouissent à l'abord, il a sur eux le mérite d'être mieux assuré et plus durable.

Mais où est l'écrivain qui ne préfère l'œuvre facile et toujours applaudie d'amuser et de flatter les caprices de la foule, à la tâche pénible de redresser son goût. Le public est un prince dont nous sommes les complaisants précepteurs : ce qu'il fait et ce qu'il dit, nous ne savons que l'approuver. S'il boite, nous nous mettons à boiter comme lui, et nous trouvons qu'il y a une grâce infinie à avoir les jambes d'inégale grandeur. S'il louche, nous voyons dans ses yeux quelque chose de piquant que n'auraient point ceux qui regardent dans une même direction. Il ne veut être, au théâtre, ni ému par de belles choses, ni frappé par des idées justes, ni agité par ce rire sérieux qui laisse la réflexion après lui ; il ne lui faut que de l'esprit, un esprit léger, facile, superficiel, des mots enfin : comment ne pas se plier à ses goûts quand il nous est si aisé de les satisfaire? Aussi lui montrera-t-on de l'esprit et lui fera-t-on des mots partout, toujours et par chaque bouche. La vérité des situations, les nuances diverses des caractères auront peut-être à en souffrir : qu'importe? Et qui s'occupe de la vérité, qui songe aux caractères?

Il me semble, cependant, que, n'y eût-il plus qu'un homme au monde qui se préoccupât de ce côté sérieux de la comédie, c'est pour

cet homme-là qu'on devrait s'efforcer d'écrire. Mais, comme peu d'auteurs ont assez de foi dans la grandeur de leur œuvre pour accepter une telle tâche, on comprend quelle excuse les écrivains du jour peuvent puiser dans l'indifférence fâcheuse du public pour tout ce qui ne tend pas uniquement à l'amuser, dans sa répugnance même pour tout ce qui exige de lui quelque tension d'esprit. Il faut le reconnaître, dans cette fièvre d'affaires qui nous travaille, l'auteur dramatique a pour auditeurs des hommes qui ne viennent lui demander, pour la plupart, qu'une distraction d'un moment et dont l'attention ne veut pas être tenue en éveil, gens affairés, que la préoccupation de leurs affaires poursuit au milieu de leurs plaisirs, et qui attendent impatiemment la fin de l'acte pour reprendre, au foyer, le cours de leurs négociations un instant suspendues. Que faut-il à ces esprits inquiets et fatigués, sinon une orgie de mots qui pétillent et s'entrechoquent ? Qu'obtiendrait d'eux un chercheur consciencieux, un laborieux observateur ? Parviendrait-il à tendre ces esprits détendus ? Entraînerait-il à sa suite ces hommes qui sont venus lui demander le repos ? S'en ferait-il écouter en leur disant que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, et ne renverrait-on pas cet ennuyeux redresseur des torts aux railleries des Cervantes modernes ? Voilà ce qu'on pourra dire pour justifier la légèreté ordinaire de nos esquisses de mœurs et ce déploiement infatigable d'esprit sans mesure et souvent sans portée qui gâte jusqu'au caractère de nos héroïnes. On ne saurait disconvenir de ce qu'il peut y avoir de vrai dans de telles observations : il est certain que le public fait en partie l'écrivain. Mais ce dernier ne devrait jamais oublier que cette influence, qu'il accepte si facilement, pourrait être réciproque, qu'à son tour il peut prétendre à former son public et que celui-ci finit toujours par écouter l'écrivain qui sait lui parler avec quelque fermeté et indépendance. Que cette tâche soit difficile, je le sais ; qu'elle ne soit pas assurée d'un succès immédiat, je le crains ; mais il serait bon qu'on la tentât plus souvent qu'on ne le fait, et qu'on ne se contentât pas de nous montrer à nous-mêmes tels que nous sommes, sinon pour nous faire voir tels que nous devrions être.

V

C'est, j'en conviens, un doux et facile précepte que celui qui nous dit : il faut être de son temps, un précepte qui nous dispense de

penser et de choisir, remettant à la mode le soin de régler nos idées comme celui de tailler nos vêtements. Mais il a ceci de commun avec les meilleures choses qu'on aurait tort d'en abuser. Quoi qu'en pense le vulgaire, il est bon de *se singulariser* quelquefois. Faut-il donc, par exemple, savoir gré à nos héroïnes d'être de leur temps, quand elles viendront, non-seulement, comme nous venons de le voir, étaler un esprit d'un goût des plus douteux, mais aussi parler affaires et calculer comme gens de négoce? — Il s'est introduit depuis quelques années sur notre scène un certain type de jeune fille qui ne comprend pas le bonheur en dehors de la fortune, qui le mesure à la grandeur de celle-ci et réserve son cœur et sa main au dernier enchérisseur. Je sais bien que l'auteur se donne pour tâche de ramener à de plus hauts sentiments cet esprit fourvoyé, qu'il nous le donne pour égaré par de mauvais conseils qui s'autorisent d'une influence respectée et qu'il nous le montre docilement imbu d'idées qui ne sont pas les siennes. Mais je ne puis, pour ma part, admettre, quelque corrigible qu'elle soit, une pareille tendance chez celle qu'on me présente comme l'héroïne de l'œuvre dramatique. Je ne la veux pas sans défauts, puisque je la veux humaine et possible : cependant il est tel défaut qu'il est impossible à l'auteur de lui donner sans lui ôter à nos yeux ce certain prestige qu'elle doit conserver jusqu'au bout. Eh quoi ! nous nous révolterions s'il prenait fantaisie à l'écrivain de choisir une héroïne qui fût laide ou mal faite : que de précautions prend l'auteur de *Philiberte* pour nous faire comprendre que, si la sienne n'est pas *jolie*, elle est du moins *charmante* :

> Son accent est plus doux que sa voix ; son sourire
> Plus joli que sa bouche, et son regard plus beau
> Que ses yeux.....

Mais qu'on nous montre une jeune fille dont le cœur, desséché à vingt ans et revenu des illusions de la vie avant d'avoir vécu, fait marché de ses affections, et, dans ses rêves de mariage, ne va pas même jusqu'au mari, et nous pourrons nous intéresser à elle, comprendre qu'on l'aime, admettre que, sur quelques mots de sentiment, il naisse une âme à ce marbre et que le don d'une telle compagne soit la récompense de quelque esprit noble et élevé ! N'est-ce pas là une chose étrange? Je ne comprends pas, quant à moi, que, lorsqu'une jeune fille s'est offerte à nous sous un pareil aspect, l'écrivain se croie autorisé à réclamer pour elle nos sympathies. Que les tristes calculs de ce cœur soient le résultat d'une direction funeste, qu'il y ait injustice à l'en rendre responsable, je le veux bien; je pourrai donc le lui pardonner ; mais les oublier, voilà ce qui n'est

pas possible. Dépoétisée à ce point, l'héroïne peut bien se réhabiliter, mais elle ne peut plus me plaire. Entre elle et ce charme dont mon imagination voudrait en vain la revêtir désormais, il y a un obstacle insurmontable. Il me semble qu'une jeune fille est poétiquement condamnée lorsque, comme Anna de Préval, dans *les Parisiens*, elle peut, réellement éprise d'un homme pauvre, consentir à en épouser un riche, « parce qu'il lui semble qu'elle ne pourrait vivre dans la médiocrité, » ou quand elle a pu dire, avec Eugénie des *Faux Bonshommes*, « qu'une femme ne peut être heureuse qu'à la condition d'être bien mise, d'avoir voiture et loge à l'Opéra, » ou même enfin lorsqu'on lui a fait tenir le langage que l'auteur du *Duc Job* prête à Emma, au moment où son cousin lui demande si elle aime son riche prétendu : « Pour qui me prends-tu ? Est-ce que je suis une femme à aimer un monsieur à première vue..... et entre deux contredanses. Assurément non, je ne l'aime pas..... encore; mais, si je l'épouse, *je l'aimerai peut-être.* » Je puis tout pardonner à l'héroïne, excepté d'avoir, à vingt ans, cette triste sagesse qui lui permet d'épouser un homme *qu'elle aimera peut-être.* S'il est une chose qui m'étonne, c'est qu'après une telle déclaration de principes, le duc Job, ce Jean de Rieux auquel l'auteur prête de si généreux sentiments, ne soit pas guéri de la passion qu'il ressent pour sa cousine. Je comprends Alceste convaincu de la coquetterie incorrigible de Célimène et venant encore lui offrir son pardon et lui demander sa main : on connaît les lâchetés des cœurs amoureux, et celle-ci, du moins, peut s'admettre : la coquetterie est le défaut d'une âme de vingt ans et n'ôte pas à la femme aimée son prestige. Mais aimer encore une jeune fille qui renie ainsi sa jeunesse, c'est, ce me semble, une lâcheté dont Alceste aurait rougi, c'est là un fâcheux symptôme des tendances de notre temps qu'on nous présente de telles héroïnes, fût-ce pour les corriger. M. Laya, auquel il faut rendre cette justice que l'ensemble de sa comédie est dicté par les idées les plus nobles et les plus justes, paraît avoir senti lui-même cet écueil, et il semble vouloir se justifier à l'avance, lorsqu'il fait dire d'Emma au marquis de Rieux : « C'est un petit instrument faussé..... mais il suffit de toucher un peu la note. » Malheureusement, dans de pareils cœurs, la note ne peut pas être touchée, car elle fait défaut; mais, en fût-il du reste autrement, il est certain jour sous lequel la jeune fille ne peut se montrer sans perdre son charme poétique, et elle devrait, sur la scène, se garder des calculs intéressés avec autant de soin, à mon gré, qu'elle le fait du ridicule.

J'admets plus volontiers un autre type qui s'est développé parallèlement à celui-ci, qui en est précisément l'opposé et dont on n'a eu que le tort d'user avec peu de discrétion : c'est celui de la jeune

fille riche, qui, pour rêver l'amour, rêve la pauvreté, craignant de ne trouver dans chaque soupirant qu'un prétendant à sa fortune. Les héroïnes de *Ceinture dorée* [1], du *Roman du jeune homme pauvre* [2], du *Beau mariage* [3], du *Fils de Giboyer*, de *Jean Baudry* [4], qui représentent surtout ce type, nous offrent presque invariablement la même figure. Celles-ci, non plus, ne sont certes pas des ingénues; leur amère expérience de la vie et ce désenchantement qui en est la suite leur ôte, il faut le dire, ce charme de jeunesse et de virginité qui est dans l'ignorance du mal et la confiance d'un cœur droit et candide; mais s'il y a dans leurs sentiments quelque chose d'amer, il s'y trouve aussi un besoin d'expansion, des élans d'amour vrai cruellement refoulé, qui leur gagnent dès l'abord notre pitié et notre estime. Et comment, à celles qui ont acquis assez de connaissance de la vie pour ouvrir leur âme à cette pénible défiance, comment refuser, du moins, le droit de se plaindre d'une richesse qui doit presque inévitablement les jeter dans les bras des avides et des habiles, effarouchant la tendresse discrète des sincères et des délicats? Ce type, qu'un manque de mesure jette parfois dans une affectation systématique, n'est pourtant pas sans vérité, et, si les pensées n'en sont pas celles qui parent le mieux le caractère de la jeune fille, elles ont au moins le mérite de ne pas le déparer et de le montrer sous un aspect singulièrement loyal et élevé. Je ne voudrais pas, cependant, que l'excès d'une défiance légitime poussât le caractère jusque dans une aigreur hautaine, et j'ai peine à admettre, à cet égard, la Marguerite, du *Roman du jeune homme pauvre*, qui devient insultante envers Maxime au point de nous révolter, de se dépouiller de sa grâce à nos yeux, et d'ôter même toute dignité à celui qui peut l'aimer encore après tant de dédains et de mépris.

Entre la jeune fille qui aspire à la richesse et celle qui aspire à la pauvreté, le monde et le théâtre nous montrent aussi celle qui rêve le mariage, sans songer au mari, et qui souhaiterait volontiers que l'un pût exister sans l'autre. Ce dernier type de jeune fille admet un grand nombre de variétés. Celle-ci ne voit dans le mariage que le bonheur d'être appelée *madame*, celle-là le droit de porter des diamants et le cachemire. De cette dernière sorte il en est plus qu'on ne saurait dire, et un écrivain n'aurait pas une mince besogne qui voudrait examiner l'influence du cachemire sur le bonheur des jeunes ménages. — Mais c'est, à mon sens, faire un choix peu justifiable que d'aller prendre ses héroïnes parmi ces poupées qui, à la vérité,

[1] De M. Emile Augier.
[2] De M. Octave Feuillet.
[3] De MM. Em. Augier et Em. Foussier.
[4] De M. Aug. Vacquerie.

empruntent bien quelque chose à la jeunesse, mais qui ne lui prennent que ce qu'elle a de futile et de léger, en lui laissant ce qu'elle a de généreux. Il y a, assurément, dans un pareil type matière à l'observation, mais c'est à l'observation satirique et railleuse. L'auteur perd sa peine à vouloir convertir les jeunes filles de cette espèce ; il a beau vouloir, au cinquième acte de sa comédie, leur prêter un cœur pour les besoins de son dénoûment, le don qu'il fait à son héros de ce cœur improvisé est peu digne d'envie, et je ne voudrais pas garantir le bonheur de celui-ci, en supposant à l'œuvre un sixième acte.

VI

Si l'on excepte la dernière espèce de jeunes filles dont je viens de parler, qui ne présentent que futilité et chez qui l'on peut dire que le caractère brille par son absence, on reconnaîtra qu'il y a, entre les différentes héroïnes du théâtre moderne, un lien commun et regrettable. Dois-je le dire ? Le tort ordinaire de nos jeunes filles est de n'être pas jeunes. Soit que la connaissance trop grande qu'elles ont de la vie leur inspire le penchant aux calculs avides et intéressés, ou qu'au contraire il excite chez les plus nobles d'entre elles un amer et juste dégoût, soit que l'auteur leur donne cette assurance de langage et ce lyrisme exalté qui n'est pas dans leur nature, soit qu'enfin il les fasse courir après un esprit audacieux et de mauvais goût, ce qui leur manque est toujours ce charme de simplicité et d'insouciance, qui, du moins, ne faisait pas défaut aux amoureuses de l'ancienne comédie, et qui est tout entier dans la jeunesse. En cela, du reste, elles ne font que copier trop bien celles du monde, qui suivent docilement elles-mêmes le courant du jour. Il faut bien l'avouer, nous ne savons plus être jeunes. Le jeune homme est l'idéal de l'enfant, l'homme fait l'idéal du jeune homme. Le moindre rhétoricien, apprenti imberbe au métier de la vie, affecte l'importante gravité ou l'ironie sceptique de l'homme qui a beaucoup vu et tranche audacieusement cent questions qu'à peine il osera se poser vingt ans plus tard. Qu'il en soit ainsi dans notre sexe, encore puis-je en rire, tout en regrettant qu'il n'en soit pas autrement ; mais la jeune fille est la dernière personne à qui l'on puisse permettre de devancer son âge, et de prendre part à cette course où l'on vise, non à atteindre le but, mais à le dépasser. J'aimerais mieux, à vrai dire, qu'elle en fût encore à nous entretenir de la mort de son petit chat, comme

le faisait Agnès, que de faire tant de belles théories sur telle question d'art qu'elle ne connaît pas assez, ou tel point de morale qu'elle connaît un peu trop. Je me demande avec inquiétude ce que deviendra le charme du foyer et ce rafraîchissement d'esprit que nous y venons chercher au retour de la vie agitée du dehors, si la jeune fille doit prendre à tâche de renoncer à ce naturel enjouement, à cet abandon gracieux qui sent la fleur et l'éclat de ses vingt ans. Fille, sœur, femme ou mère, la femme n'oublie-t-elle pas son rôle dès qu'elle cesse d'être l'incarnation chaste et souriante du bonheur intime et privé? Sa place à la bataille de la vie n'est pas dans la mêlée, mais à côté du combat : témoin intéressé, mais inactif, elle doit mettre sa gloire à encourager les faibles, à consoler les vaincus et à calmer la souffrance des blessés. Et pour cela, que lui faut-il souvent? Un sourire. Mais où s'arrêtera la gravité morose que le tracas des affaires jette dans l'esprit de notre sexe, si l'autre, loin de la combattre, l'encourage en l'imitant? Je connais un philosophe aimable, mais dont la finesse naïve et simple serait difficilement goûtée aujourd'hui, qui a, en parlant quelque part du mariage, assigné le mieux du monde la part qui doit revenir à chacun des deux sexes dans le train naturel de la vie : « On peut dire, » écrit l'auteur anglais du *Spectateur*, « que l'homme et la femme ont été créés pour servir de contrepoids l'un à l'autre, afin que les fatigues du mari puissent être adoucies par la bonne humeur et la vivacité de la femme. Lorsque ces choses se trouvent bien mêlées ensemble, la vigilance et la gaieté se donnent toujours la main, et la famille, comme un vaisseau équipé de tout son attirail, ne manque jamais ni de voilure ni de ballast. » En donnant à l'homme le soin de lester le navire et laissant à sa compagne celui d'en être la voilure, l'écrivain semble autoriser chez la femme une certaine légèreté d'esprit, qui trouvera toujours assez de contrepoids dans la gravité du premier. Et, il faut l'avouer, si cette légèreté est un défaut, il est difficile à la femme de s'en corriger sans tomber, en affectant nos allures, dans un défaut plus grand encore.

C'est pourquoi, s'il est vrai qu'entre la jeune fille qui méprise les passions avides de notre temps et celle qui les partage, mes sympathies sont acquises à la première, ce n'est qu'en regrettant qu'elle prenne, dans la manifestation de ses justes dédains, un ton d'affirmation et d'autorité qui sied mal à sa grâce et à sa jeunesse. C'est pourquoi enfin je ne puis trouver, dans le théâtre actuel, un type de jeune fille qui me satisfasse autant que celui de la jeune Adèle dans *le Cœur et la Dot*, puisque, sans la faire dogmatiser, l'auteur trouve moyen de flétrir nos mauvaises passions par les seuls étonnements de son ingénuité. Certes, les femmes supérieures, qu'on nous donne si volon-

tiers pour héroïnes, ont autant qu'elle des droits à notre estime : leur droiture vaut la sienne. Je ne connais pas, par exemple, je l'avoue, de caractères plus loyaux que ceux des jeunes filles dans le théâtre d'Emile Augier. Leur sincérité entière, leur mépris de toutes les petitesses, leur démarche ferme et assurée dans la voie de leur conscience, tout cela nous les fait aimer, mais un peu de la façon dont nous aimons un ami. Pour nous séduire tout à fait, pour nous les faire voir d'un œil plus attendri, il faudrait leur donner un peu plus d'ignorance de la vie qu'elles n'en ont, une gaieté plus naïve et plus franche, et ce grain de coquetterie qui complète la jeune fille. Telles qu'elles sont, elles font penser à cette beauté célèbre qui se vantait d'être, pour le moins, un honnête homme. Elles nous empruntent telles qualités qui sont l'honneur de notre sexe, mais négligent un peu trop celles qui font l'ornement du leur.

Que nos jeunes héroïnes soient donc de leur sexe avant tout ; qu'elles sachent aussi être jeunes et filles, qu'elles n'empruntent pas même aux femmes leur langage ; que leur tendresse soit leur arme, et, moins préoccupées de briller, elles seront plus assurées de nous plaire. Sur ce dernier point, celui du sentiment, il est une remarque à faire, qui me semble avoir échappé parfois aux écrivains dans l'étude du caractère qui nous occupe, et dont l'oubli peut se rattacher à cette tendance, que je relevais en commençant, chez le poète, à présenter la jeune fille bien plutôt comme il aimerait qu'elle fût que comme elle est véritablement. Celle-ci, il faut le dire, est bien plus tendre que passionnée, et, en amour, comme dans les choses de l'esprit, on devrait peut-être lui donner moins d'initiative qu'on ne le fait en général. Je ne parle pas seulement de la dignité naturelle de son sexe et de cette réserve qu'on lui impose, réserve dont nous sentons si bien la nécessité que l'homme, alors même qu'il l'en a fait sortir, est souvent le premier à lui en reprocher l'oubli ; mais il est dans les tendances mêmes du caractère de la jeune fille de prendre à l'amour une part moins active que passive. Son cœur, lorsqu'il s'éveille à la connaissance de ce sentiment, la porte plus à se laisser aimer qu'à aimer elle-même. Aussi sa tendresse doit-elle être plus dévouée qu'exaltée ; et, lorsque je souhaitais plus haut que les écrivains nous montrassent leurs héroïnes grandes surtout par le cœur, je voulais moins parler de l'amour, que la jeune fille ressent généralement à un degré moindre qu'elle ne l'inspire, que de ces affections nées au sein de la famille et près de ce foyer où presque toute son âme se dépense. C'est ainsi que cette Camille, dont j'admirais, dans *le Démon du foyer*, le type si vrai et si séduisant, brille bien plus encore par les tendresses de la sœur que par celles de l'amante. Il en est de même du petit rôle de jeune fille que Mme de

Girardin a si finement esquissé dans *la Joie fait peur* ; et la scène de *Jean Baudry*, qui assurait le mieux à la jeune fille les sympathies du spectateur, nous la montrait dans la grâce de son amour filial préparant avec mille délicatesses son père à la nouvelle de sa ruine.

Mais, en amour proprement dit, la jeune fille reçoit plus qu'elle ne donne. On peut dire qu'avant le mariage, les hommes aiment plus que les femmes, sauf, peut-être, à aimer moins qu'elles après : il se produit alors quelque chose d'assez semblable à cette scène du *Bourgeois gentilhomme*, où, alternativement, Cléonte poursuit Lucile et Lucile poursuit Cléonte. L'écrivain, qui veut saisir avec soin la nuance qui sépare l'amour de la jeune fille de celui de la femme, ne devrait jamais oublier ce mot célèbre d'un grand penseur que « les femmes s'attachent aux hommes par les faveurs qu'elles leur accordent. » Le développement de cette pensée se trouve très heureusement suivi dans la peinture que fait de l'amour de Rosine l'auteur *du Barbier de Séville* et *du Mariage de Figaro*. Dans la première de ces comédies, Rosine aime véritablement en jeune fille, d'un amour qui semble peu profond et qui est assurément moins passionné que celui d'Almaviva : *ama d'esser amata*. Le comte alors n'est guère pour elle que l'incarnation de sa liberté. Mais que le mariage vienne assurer à Almaviva la possession de celle qu'il aime, et comme alors les rôles sont changés ! C'est la comtesse qui poursuit le comte d'un amour profond et dédaigné ; et l'on songe à cette pensée fâcheuse, mais souvent trop vraie, de l'écrivain, qui, après avoir dit que les femmes s'attachent aux hommes par les faveurs qu'elles leur accordent, ajoute : « les hommes guérissent par ces mêmes faveurs. »

Voici donc plusieurs nuances dont notre théâtre ne me semble pas s'être assez préoccupé : celles qui séparent le sexe féminin du nôtre, et celles qui, dans ce sexe, séparent la jeune fille de la femme. J'ai remarqué déjà que, dans les allures et le langage, les usages de notre temps tendent trop souvent à effacer ces différences, qui, pour bien des causes, ont besoin d'être maintenues. Mais si l'on ne sort pas du monde honnête, dans lequel le théâtre prend encore la majorité de ses héroïnes, on avouera que les différences réelles, qu'il faudrait faire ressortir, percent sous la similitude des apparences. Une jeune fille bien née aura beau, par une manie du jour, emprunter à sa mère son costume, à son frère son langage (et plût à Dieu, encore une fois, qu'on nous en fît voir le ridicule !), elle ne pourra, par bonheur, se dépouiller aussi facilement de cette ingénuité d'idées, qu'elle dérobe sous un vernis d'assurance, et dont elle devrait se parer. Que l'écrivain, sans encourager ces travers ni se laisser prendre à ces ap-

parences, sache voir celle-ci telle qu'elle est au fond et qu'il lui apprenne à se montrer telle en la forme. Qu'il lui enseigne à mieux cacher l'esprit qu'elle montre et à montrer davantage la naïveté qu'elle cache. Qu'elle n'échange pas une heureuse insouciance contre de fâcheuses préoccupations, qui ne sont ni de son sexe ni de son âge. Qu'elle ait vingt ans, enfin! Que son esprit, en train de se former et malléable encore, ne s'offre pas à nous armé de toutes pièces, et que les qualités en soient en elle ainsi que le fruit est dans la fleur, plus comme des espérances que comme des réalités. Qu'elle sache surtout ignorer quelque chose, se souvenant que les hommes ont peur des filles trop savantes, ne fût-ce que par amour-propre et par crainte d'en sentir la supériorité. — Voilà à quelle simplicité j'aimerais voir revenir l'héroïne. Vais-je trop loin, et est-ce trop exiger des jeunes filles, au théâtre, que de leur demander d'être jeunes et de parler comme il sied à des jeunes filles de le faire?

JULES GUILLEMOT.

REVUE CRITIQUE

De l'amélioration de la Loi criminelle (2e partie), par M. BONNEVILLE DE MARSANGY, conseiller à la cour de Paris, 1 vol. in-8°. Paris, Cosse et Marchal, Cotillon.

Personne n'ignore aujourd'hui l'influence que M. Bonneville a exercée sur l'amélioration de la loi criminelle, soit en France, soit dans plusieurs autres Etats de l'Europe. C'est à lui qu'on doit, par exemple, la réforme de notre législation sur le faux témoignage en matière civile et correctionnelle, impuni pendant de longues années, tant qu'on le déférait aux cours d'assises, exclusivement réservé aux tribunaux depuis la dernière loi d'ensemble qui a modifié le Code pénal. Son nom reste attaché à l'institution des casiers judiciaires, qui permet de vérifier avec promptitude et sûreté les antécédents de tous les accusés, partant, d'apprécier d'après leur conduite passée leur culpabilité présente : il avai proposé cette utile mesure en 1848, et M. le garde des sceaux Rouher l'adopta en 1850 : il en réclamait le perfectionnement en 1855, et, six mois plus tard, M. le garde des sceaux Abbatucci prescrivait ce que l'infatigable criminaliste avait conseillé. L'Italie, la Saxe, l'Angleterre elle-même se sont parfois inspirées de ses écrits; mais il a eu l'insigne honneur de rallier à presque toutes ses théories les meilleurs esprits du Portugal. Le Code pénal portugais est aujourd'hui le plus scientifique et le plus parfait des Codes européens ; il a résolu presque tous les problèmes que la philosophie pénale avait posés et laisse bien loin derrière lu toutes les lois criminelles des peuples latins ; je ne crains pas de dire qu'on peut inscrire au frontispice du monument le nom de M. Bonneville ; personne n'y apporta plus de matériaux, même en Portugal.

Le nouvel ouvrage de M. Bonneville mérite d'attirer l'attention des magistrats et des publicistes. Dans un premier chapitre, il constate la décroissance de la criminalité en France. De 1826 à 1855, elle avait sans cesse augmenté dans notre pays : pour la première fois en 1855, un mouvement rétrograde se manifeste ; les crimes ont diminué dans la proportion de 15 p. 100, les délits dans la proportion de 8 p. 100 ; nouvelle décroissance en 1856, en 1857, en 1858, en 1859 ; en 1860, les crimes ont diminué dans la proportion de 32 p. 100. A peu près à la même époque, un résultat inverse s'opère en Angleterre, et la *Revue d'Edimbourg* signale un accroissement d'environ 13,000 infractions pour l'année 1861 ! M. Bonneville explique avec sagacité les causes de cette décroissance si vainement attendue pendant de longues années dans notre pays. Mais il est de ceux qui ne savent pas s'arrêter en chemin et pour qui le

progrès n'appelle que le progrès ; c'est donc avec une ardeur nouvelle qu'il cherche les moyens nouveaux de parer au mal qui subsiste encore.

L'éminent magistrat consacre une série de chapitres à la libération préparatoire. Il examine ensuite la mission préventive de la justice et demande qu'on donne au ministère public le droit « de prévenir au besoin le crime par des avertissements comminatoires ; » l'usage de ces *mandements au parquet* existe déjà dans presque tous les ressorts de l'empire, quoiqu'aucun texte législatif ne les ait autorisés. Il réclame le rétablissement de l'admonition répressive, inaugurée par le droit canonique, rétablie en Europe par les Codes de la Bavière, de la Sardaigne et du Portugal; dans le système de M. Bonneville, le juge pourrait à son gré, pour les infractions légères, quand le délinquant comparaît pour la première fois, substituer à l'amende et même à l'emprisonnement la réprimande et la condamnation aux frais. Cette théorie peut être sérieusement contestée ; les tribunaux, en cas pareil, n'ont-ils pas le droit d'abaisser la peine jusqu'à la plus insignifiante amende ? N'est-ce pas transférer au pouvoir judiciaire le droit de grâce qui, dans un état monarchique, appartient naturellement au prince ? L'admonition répressive aura-t-elle une bien grande efficacité ? Tout le monde connaît l'histoire de ce cocher cité devant le parlement : « La cour vous blâme. — Cela m'empêchera-t-il de conduire mes chevaux ? — Non, sans doute. — Eh bien, alors..... » et le condamné manifesta de la façon la moins respectueuse sa stoïque indifférence. La cour de Paris, présidée par M. Séguier, acquitta par un arrêt célèbre, rendu sous la Restauration, le journal *le Constitutionnel*, lui enjoignant néanmoins d'être plus circonspect à l'avenir. L'histoire ne dit pas que cette admonition ait corrigé le *Constitutionnel*.

Le chapitre des pénalités pécuniaires serait parfait si l'amende n'y était représentée comme la peine par excellence. Ce principe, qu'il serait trop long de réfuter ici, n'est applicable, selon moi, qu'aux infractions d'une certaine classe, et je pense, avec la majorité des criminalistes, que l'emprisonnement doit être toujours regardé comme la pierre angulaire du système pénal. Mais je redeviens le disciple de M. Bonneville quand il propose de substituer à notre amende fixe l'amende proportionnelle à la fortune du délinquant et au dommage causé. Il y a quinze ans, le jurisconsulte espagnol Pacheco démontrait, avec une rare vigueur, l'absurdité d'une peine pécuniaire qui frappe également, ou peu s'en faut, le millionnaire et l'indigent. Le grand-duché de Bade, le Wurtemberg, le Brésil, l'Espagne, le Portugal ont adopté le système des amendes proportionnelles, et ce principe salutaire mériterait d'être popularisé dans notre pays. J'attache encore plus de prix à la seconde partie du dixième chapitre, où M. Bonneville étudie le moyen d'appliquer les peines pécuniaires aux insolvables. L'administration forestière, dit la loi des 18 juin-19 novembre 1859, pourra admettre les délinquants insolvables à se libérer des amendes au moyen de prestations en nature, consistant en travaux d'entretien et d'amélioration dans les forêts ou sur les chemins vicinaux. C'est avec une haute raison que l'auteur demande la généralisation de ce système.

Il faut encore signaler d'excellents chapitres sur le concours des méfaits, sur la suppression des peines infamantes, sur l'abolition progressive de la peine capitale, sur la révision des procès criminels, sur les indemnités dues par la société aux condamnés reconnus innocents. Mais j'appelle avant tout l'attention sur la théorie de la libération préparatoire, la plus importante, qu'ait soutenue et développée M. Bonneville.

Est-il raisonnable de soumettre les condamnés à un régime transitoire avant de les rendre à la plénitude de la liberté? Nous le croyons avec M. Bonneville. Un libéré, sachant qu'il doit cette faveur à sa bonne conduite, qu'il la perdra s'il retourne à des habitudes antérieures, luttera contre lui-même et fera triompher son intérêt sur ses mauvais instincts. Libre conditionnellement parce qu'il s'est bien conduit pendant la durée de sa peine, il devient honnête homme parce qu'il est libre conditionnellement, et, quand le jour de la liberté définitive est venu, reste honnête homme parce que son passé l'enchaîne au bien. Mais une pareille mesure ne peut être prise qu'avec des précautions infinies, et ces conditions restrictives sont précisément inséparables de la mesure elle-même. La libération préparatoire ne doit pas être indistinctement accordée aux condamnés, comme on l'a fait en Angleterre dans ces dernières années, mais seulement aux condamnés dont on a constaté l'amendement, et « la stricte observation de devoirs uniformes (*routine duties*), » c'est-à-dire la simple obéissance aux règlements du pénitencier, n'est pas une marque suffisante de cet amendement, comme l'a si étrangement prétendu le colonel Jebb. En rejetant dans la société des malfaiteurs encore infectés de la maladie du crime, l'Angleterre a provoqué chez elle une déplorable récrudescence de criminalité. D'autre part, cette faveur doit être inflexiblement révoquée dès que le libéré s'en rend indigne; autrement, cette libération perd son caractère distinctif, c'est-à-dire son caractère provisoire, et n'est plus qu'une aveugle abréviation du châtiment. « Il n'est pas d'usage, et il serait trop rigoureux, disait lord Grey dans l'enquête parlementaire de 1856, de priver le condamné de sa licence dès qu'il a commis une légère infraction. » Non-seulement cela ne serait pas trop rigoureux, mais cela serait insuffisant : la simple inconduite devrait autoriser la révocation; cette perspective est la meilleure garantie de sécurité pour le corps social et de régénération pour le condamné. La recrudescence de la criminalité chez nos voisins n'a plus rien qui doive surprendre quand on songe que des libérés, même après avoir commis de graves délits, n'ont pas vu révoquer leurs licences. En troisième lieu, ces libérés doivent être, non pas traqués par la police, mais habilement et constamment surveillés; c'est encore par une étrange aberration qu'on les a laissés librement, en Angleterre, former des *meetings*, comme celui du 12 mars 1856, à Holborn; il résulte même d'une enquête parlementaire que la police avait la mission de ne pas s'occuper d'eux, ce qui paraît contraire aux plus vulgaires notions du sens commun. Il faut enfin « qu'au sortir du lieu d'expiation, le convict amendé trouve un patron qui veuille l'accueillir; un atelier où il ait sa place, où il puisse gagner honorablement sa vie : car, quel que soit son repentir, s'il n'a ni asile, ni travail, ni ressources, n'y a-t-il pas à

craindre qu'une impitoyable nécessité ne le rejette de nouveau dans les entreprises criminelles? » C'est sur ces bases que la libération préparatoire devrait être établie en France.

Ainsi pratiquée en Irlande, elle a donné d'admirables résultats. La formule inscrite au dos de la licence enseigne au libéré qu'il l'a obtenue par sa bonne conduite ; qu'elle sera certainement (*most certainly*) révoquée, non-seulement s'il est convaincu d'un nouveau méfait, mais encore s'il mène une vie oisive et dissolue : il est obligé de résider dans un district et de se présenter chaque mois à un bureau de police déterminé : enfin, l'autorité locale et les constables lui procurent un patron, ce qui n'est pas difficile, car au dire de la revue écossaise, « beaucoup de maîtres ont déclaré aux directeurs que les condamnés licenciés se conduisent mieux et méritent plus de confiance que les ouvriers ordinaires. » En effet, depuis 1856, les condamnés licenciés n'ont dû être réincarcérés par la privation de leur *ticket of leave*, que dans la proportion de 7 p. 100. Sur 1,800 condamnés qui ont été licenciés, 75 seulement (4 p. 100) ont encouru une nouvelle condamnation. Bien mieux, les prisons de l'Irlande, qui contenaient, en 1854, 4,278 convicts, n'en comptaient plus que 1,314 au commencement de 1862 : il a fallu fermer quatre prisons et diminuer cette partie du budget de 50,000 liv. sterl., tandis que le budget des prisons anglaises s'accroissait de 77,000 livres.

Ces résultats frappèrent l'esprit du roi de Saxe. Une ordonnance du 5 août 1862 vint appliquer à ce royaume la théorie de la libération préparatoire. La liberté conditionnelle, aux termes mêmes de l'ordonnance, est réservée aux condamnés dont l'amendement paraît sérieux : en cas d'inconduite, ils sont ramenés en prison pour y subir la fin de leur peine, abstraction faite du temps passé hors de l'établissement pénal. Leur surveillance est très bien organisée par un arrêté ministériel, qui porte aussi la date du 5 août 1862. Rien n'est plus facile que d'encourir la révocation de cette licence, puisque l'ivresse publique ou la fréquentation de gens mal famés suffit à la faire prononcer, et pourtant le baron d'Holtzendorff atteste qu'aucun de ces libérés n'a dû être jusqu'à présent réintégré dans sa prison. C'est ce que déclare encore l'illustre Mittermaier dans un article publié en juin 1863 sur les progrès du système pénitentiaire dans les différents Etats de l'Europe.

Le gouvernement de l'Empereur donnerait un nouveau gage de son infatigable désir d'améliorer notre législation criminelle en mettant sérieusement à l'étude le système de libération préparatoire proposé par M. Bonneville.

ARTHUR DESJARDINS.

***La Science du Langage*, cours professé à l'Institution royale de la Grande-Bretagne,** par M. Max MULLER, et traduit de l'anglais sur la 4e édition, par MM. Georges HARRIS et Georges PERROT, 1 vol. in-8°. Paris, Durand. 1864.

La science du langage s'est donné pour mission de classer les langues parlées chez les différents peuples et à différentes époques, d'établir leur filiation et surtout de déterminer leur origine. Or, il n'y a guère plus d'un demi-siècle que cette science a acquis une base quelque peu certaine.

Longtemps, on s'y était pris à rebours. Les linguistes se divisaient en deux classes qui, négligeant chacune un des côtés essentiels de la question, faisaient nécessairement fausse route. Les uns, en effet, raisonnaient *à priori*; ils croyaient aller droit au but en attaquant de prime abord la question d'origine. Cette méthode laissait trop de prise à l'imagination pour ne pas conduire aux résultats les plus incertains et les plus divergents. Dans son *Cratyle*, Platon avait déjà discuté toutes les hypothèses possibles sur l'origine du langage, hypothèses qui se sont reproduites dans les siècles derniers et jusqu'à notre époque.

Pour beaucoup de gens, la grande question fut longtemps de savoir quelle langue avait parlée Adam. Etait-ce l'hébreu? comme le voulaient quelques orthodoxes; le hollandais ou le suédois? comme le prétendaient quelques excentriques. Une opinion moins arbitraire se fit jour; on admit que le langage n'était autre chose que le résultat d'une convention, oubliant que toute convention suppose l'entente préalable, c'est-à-dire le langage même.

Cependant, une autre classe de savants étudiaient les éléments du langage sans se préoccuper d'arriver à des idées générales. C'étaient d'abord les grammairiens, dont la principale préoccupation était de classer les mots suivant leurs fonctions. C'étaient ensuite les étymologistes qui recherchaient la filiation des mots, soit dans une langue à part, soit en comparant plusieurs langues entre elles. Depuis le livre de Varron sur la langue latine, dont les explications fantastiques sont devenues proverbiales, jusqu'aux œuvres contemporaines d'érudits d'ailleurs fort respectables, on a eu trop d'occasions de constater des divagations tellement extraordinaires et puériles qu'elles ont excité, à l'endroit des étymologistes, un concert de railleries dont l'effet rejaillit malheureusement sur des savants plus sérieux.

Ainsi, attaquée par ses deux extrémités, la science du langage était encore à créer, lorsqu'en 1710, Leibnitz indiqua le premier une méthode rationnelle et montra qu'on n'arriverait au but qu'en lui appliquant les principes des sciences exactes. Il avait surtout en vue la recherche de l'origine du langage, mais il voulait qu'elle s'appuyât sur l'observation et non plus sur la spéculation.

On se mit donc à recueillir des matériaux; mais un siècle de labeurs ne fit point avancer la question, et fort heureusement, car il n'est rien de plus fâcheux que des conclusions prématurées, surtout lorsqu'elles sont présentées par des hommes dont le talent fait autorité. Il ne suffit pas de réunir des faits et d'arriver à des rapprochements ingénieux; on ne doit pas se contenter d'une certaine affinité vague et générale; il faut une règle, une méthode, et, nous l'avons dit, cette règle fit longtemps défaut à la science du langage. On avait beau dire qu'on voulait classer les idiomes en familles, comme les plantes, encore fallait-il préciser le degré de parenté.

La découverte du sanscrit, popularisée par Schlegel dès 1808, aplanit les difficultés; non pas que le sanscrit soit la source commune de toutes les autres langues, mais il a conservé une grande quantité de formes pri-



mitives et se prête admirablement à l'analyse. Dès lors, la philologie comparée fit de rapides progrès; on sut, pour chaque famille, réduire les matériaux fournis par le dictionnaire à un nombre très restreint de racines; cela simplifia la tâche des érudits, et leur permit de concentrer leurs efforts sur les points essentiels. On a constaté que, dans son état primitif, le langage avait dû se composer de monosyllabes d'où étaient dérivés tous les autres mots, et qu'on a appelés racines; que, de plus, il fallait distinguer les racines attributives exprimant des idées de fond et surtout d'action, des racines démonstratives représentant une idée de localité. Certaines langues, comme le chinois, sont restées dans cet état primitif, et n'ont d'autre moyen d'exprimer des idées complexes, des rapports et des phrases, que de coller les racines les unes aux autres dans un ordre qui diffère suivant le sens. D'autres langues, par exemple le sanscrit et l'hébreu, ont, en revanche, soudé et amalgamé les racines en les modifiant, pour former des composés et des dérivés; on a constaté, de plus, que les terminaisons flexionnelles des conjugaisons et des déclinaisons sont primitivement des mots distincts, des racines démonstratives. Ces observations ont fourni la base de diverses classifications, qui ne sont pas encore entièrement satisfaisantes, mais qui, basées sur des faits dont l'importance est incontestable, facilitent néanmoins la tâche des savants. Désormais, à mesure que de nouveaux matériaux arrivent, on peut les ranger dans un ordre provisoire et les retrouver sans peine; aussi chacun ne sera plus obligé de déblayer pour son propre compte une route déjà souvent parcourue. Nous ne pouvons entrer ici dans plus de détails; nous renvoyons le lecteur au livre de M. Max Müller, dont les leçons III à VIII forment la partie la plus importante. La neuvième et dernière discute l'origine du langage, qui nous entraînerait trop loin. Nous ne nous permettrons ici qu'une seule critique.

M. Müller, qui consacre les deux premières leçons de son livre à exposer le point de vue auquel il se place, nous paraît avoir poussé à l'extrême l'idée de Leibnitz. Sans doute, il faut appliquer à la linguistique les procédés des sciences exactes — constatation rigoureuse des faits, analyse, classification — pour arriver à déduire des principes généraux; ces procédés sont appliqués de nos jours à toutes les sciences sans distinction; ils constituent ce que, dans les sciences appelées *historiques* par M. Müller, on désigne sous le nom général de *critique*. A ce point de vue, il était parfaitement superflu d'affirmer que la science du langage doit être rangée parmi les sciences naturelles.

Pour bien saisir l'idée de l'auteur, il importe toutefois de s'entendre sur les termes. Par sciences *de la nature*, M. Müller veut dire celles qui traitent des œuvres de Dieu; par sciences *historiques*, celles qui traitent des œuvres de l'homme. Cette classification ne nous semble pas suffisamment justifiée. M. Müller serait il de l'école ultra-orthodoxe, qui admet un langage révélé de toutes pièces? Cela trancherait, il est vrai, la question de l'origine du langage, mais dans un sens un peu différent de celui auquel est arrivé le savant professeur d'Oxford. Peut-être aussi Dieu a-t-il un sens plus large, et est-il employé comme synonyme du mot nature, choisi d'ailleurs

à dessein pour ne pas effaroucher un auditoire anglais? *Il est avec le ciel des accommodements;* mais il paraît que le sol britannique n'est pas tout à fait un paradis terrestre; et, malgré tout le soin qu'a mis M. Müller à éviter de froisser les convictions puritaines de son pays d'adoption, il n'a pu continuer ses leçons à l'Institut royal.

Qui ne voit qu'en voulant déterminer la nature du langage, on arrive à la limite extrême des connaissances humaines, c'est-à-dire à une de ces impasses ou de ces antithèses contre lesquelles tous les systèmes philosophiques ou théologiques semblent devoir éternellement échouer? M. Müller ne nous dit-il pas lui-même : « Le langage et la pensée ne se peuvent séparer; la pensée sans les mots n'est rien; les mots sans la pensée ne sont que de vains bruits. » C'est au fond la même idée que Turgot exprimait il y a plus d'un siècle : « Les langues, disait-il, ne sont pas l'ouvrage d'une raison présente à elle-même. » En dernière analyse, la science aboutirait donc à dire que les facultés volontaires ne sont pour rien dans la formation du langage. Mais si cela est vrai du langage primitif, de ce premier trésor de mots-racines d'où se sont développés comme autant de riches végétations, nous le voulons bien, tant d'idiomes divers; doit-on pousser cette théorie à l'extrême et refuser aux hommes toute espèce d'action sur ce développement? Ne serait-ce point la pensée qui serait l'élément changeant, et la faculté de la parole l'élément constant? La société a besoin de règles qui limitent les modifications et les variations de toute chose; mais aussi elle a besoin de mouvement et de progrès. Les langues subissent ces nécessités, et c'est ce qui prouve qu'elles ont un côté essentiellement humain et que l'étude des races en particulier n'est pas, comme le répète à plusieurs reprises M. Müller, sans aucune connexité avec celle du langage.

Quoi qu'il en soit, nous ne craignons pas d'affirmer que les auditeurs ont perdu plus que le professeur à l'interruption du cours de philologie comparée qu'il professait à Londres, car il était impossible d'exposer un sujet si nouveau et si compliqué avec plus de clarté et plus d'intérêt que ne l'a fait M. Müller. S'adressant à un public auquel les études philologiques ne sont point familières, il est à la portée de tout le monde. Son style est quelquefois un peu poétique; mais il est bien difficile de ne pas s'abandonner à la poésie quand on arrive dans ces hauts domaines de la science, et qu'on entrevoit tant de secrets merveilleux cachés trop longtemps sous la phraséologie aride des grammairiens. Les fréquentes digressions historiques ou littéraires reposent le lecteur novice. D'ailleurs, ce livre en est à sa quatrième édition anglaise; il est traduit en allemand et en italien; l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui a décerné, en 1862, le prix Volney. Ce sont des lettres de grande naturalisation que le public français ne manquera pas de ratifier, surtout en lisant l'excellente traduction que nous avons sous les yeux. MM. Perrot et Michel Bréal, qui se sont fait déjà un nom dans le monde savant, l'ont enrichie de notes précieuses et ont apporté le plus grand soin à ce que la version française fût en tout point digne de l'original. CH. MOREL.



CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Les Satiriques latins, comprenant *Juvénal, Perse, Lucilius, Turnus, Sulpicia,* traduction nouvelle par M. E. DESPOIS. Paris, Hachette.

Voici un des livres les plus agréables qu'on puisse lire ; il répète en français des médisances latines, et quelles médisances ! Nous avons là rassemblés tous les cancans, tous les mauvais propos de l'ancienne Rome, des méchancetés, des tableaux de mœurs, une foule de détails rares sur certaines monstruosités uniques, des scandales exceptionnels, tout ce qui est fait pour piquer la curiosité. Quintilien disait que la satire était toute romaine, c'est-à-dire d'invention latine et non grecque ; on le voit bien en lisant Perse et Juvénal. Ceux-ci, à vrai dire, sont les deux satiriques romains, les deux qui se sont occupés spécialement des vices romains, car le cher Horace se contenta de railler doucement les travers généraux de l'humanité. Il fut bien plus philosophe et bien moins amusant que les deux autres; ce qu'on demande, en effet, ce que la postérité demande à un satirique, c'est d'être de son pays; elle veut être renseignée sur des vices locaux, sur des mœurs particulières ; les caractères essentiels, ordinaires, primordiaux de la sottise ou de la méchanceté humaine, elle les connaît de reste, et n'a pas besoin qu'on les lui révèle ; elle en tient elle-même pour sa bonne part.

Quant à Turnus, Lucilius et Mme Sulpicia, ils ne paraissent ici que pour mémoire, attendu qu'il ne reste rien d'eux ou presque rien. Turnus fut pourtant cité avec éloge par Martial et mis par Rutilius Numatianus sur la même ligne que Juvénal lui-même. On nous offre sous son nom un fragment *contre les poètes qui flattent Néron :* « Donc ce qu'ils vont chanter, c'est la famine et ses souffrances, c'est le poison mêlé aux mets perfides, c'est le peuple épuisé de sang, ce sont les amis de cet homme, engraissés pour ses boucheries ! C'est la vieillesse de l'empire, c'est cet énervement qu'ils appellent la paix, et que ces gens-là décorent du nom d'âge d'or ; c'est enfin l'incendie de Rome, la ville de marbre, cet incendie digne de tant de larmes, qu'ils célébreront comme une belle chose *qui console les yeux lorsque la nuit est noire.* Ils vont chanter un fils s'applaudissant d'un

crime bien réussi, du meurtre de sa mère, un fils affrontant les furies vengeresses, et qui, pour leur opposer d'autres furies, d'autres vipères, va leur montrer de nouveaux monstres et des forfaits encore plus affreux.. .. » Cette dernière invective n'est peut-être pas de très bon goût, un peu raffinée, alambiquée, contournée et enchevêtrée, à la Lucain, à la Corneille dans les mauvais moments ; mais enfin, on voit que cela ne commence pas mal, et la suite répond à ce début : « Les Muses ne savent plus rougir ; leur nom de vierge, leur honneur, elles ont tout oublié. Ah ! la pudeur est morte, les doctes sœurs se déshonorent ; sous un faux nom, elles se prostituent. Elles, ces saintes filles de Jupiter, que leur naissance élevait au-dessus de l'humanité et des nécessités de la vie, elles ont vendu leur corps pour gagner un salaire ignoble. Les voilà ravies de se plier aux insolents caprices d'un Ménas (à vous, monsieur.....); le sourire d'un Polyclète (à vous.....), un mot d'éloge suffit pour les rendre heureuses..... »

Turnus voyait de loin ; mais il y a un petit malheur, c'est que ces trente beaux vers sont de Balzac et ne sont pas de Turnus. On trouve le fragment tout au long dans les œuvres de ce Balzac (Jean-Louis), intercalé au beau milieu d'une pièce latine adressée au marquis de Montausier (Paris, 1665, in-folio). Lucilius au dire d'Horace, était un ruisseau bourbeux, où l'on pouvait recueillir des paillettes d'or. Ce qui nous en reste n'est ni fange ni or : c'est insignifiant. On peut croire, d'après plusieurs témoignages que ses satires ressemblaient à des épîtres intimes, à une sorte de journal où il disait tout ce qui lui passait par la tête ; on y trouvait des épigrammes et des discussions grammaticales, des portraits satiriques et des récits de voyages ; quels précieux mémoires nous aurions là, s'ils avaient survécu, et comme on en doit déplorer la perte quand on songe que Lucilius fut peut-être le Saint-Simon de son temps. Il parlait, il écrivait avec une liberté qui fit peur à ses contemporains et envie à ses successeurs. Personne, après lui, n'osa se permettre ce qu'il se permit, dans un temps où la loi des Douze Tables renfermait déjà des dispositions très sévères contre la presse, et où le premier avertissement n'avait pas besoin d'être suivi d'un second, car c'était la suppression, non pas du journal, mais du journaliste. On le punissait de mort, dans cette République, où César laissa faire sur lui tous les mauvais calembours que l'on voulut. Voici de Lucilius quelques vers, *A l'oseille* : « Oseille, quiconque te connaît te doit des éloges. Oui, Lélius, ce sage, poussait en ton honneur des cris d'admiration : « O Publius Gallonius, disait-il, ô goinfre ! que je te » plains : tu n'as pas bien soupé une fois en ta vie, toi qui dépenses tout » ton bien en langoustes et en esturgeons monstrueux ! » Lucilius est un impertinent, Lélius un sot. On ne comprend pas, du moins je ne comprends pas leurs cris d'admiration en l'honneur de l'oseille ; franchement, il n'y a pas de quoi, et toute cette oseille manque de sel. Que Gallonius n'était point si bête de lui préférer ses langoustes ; et demandez à Brillat-Savarin ce qu'il pense de ces mangeurs de verdure. Que Lucilius s'écrie après cela : « Il faut être le défenseur des honnêtes gens et des mœurs honnêtes, les glorifier, leur vouloir du bien, vivre leur ami ; enfin placer

au premier rang dans nos affections les intérêts de la patrie, au second ceux de nos parents, au troisième et dernier les nôtres ; » il a l'air d'un pédant.

Sulpicia fut une Lucrèce du temps de Domitien. Martial, qui a dit du mal de tout le monde, a dit du bien d'elle. Elle composait, à ce qu'il paraît, des vers à la fois chastes et badins sur l'amour, probablement des idylles ; mais son mari ayant été banni, elle fit une satire contre l'empereur. Martial assure que Phaon, qui n'aima point Sapho, eût aimé Sulpicia. Mais Sulpicia eût dédaigné Phaon, Bacchus, Apollon et Jupiter : elle n'aimait que son mari Calénus. C'est pourquoi elle éprouva une si vive indignation quand Domitien le lui ôta. Nous avons vu, nous aussi, dans nos troubles politiques, la plume d'une femme, habituée à d'autres exercices, se changer en fouet dans sa main, et flageller (même un peu trop fort) un dictateur qui avait mis son mari au secret :

..... Vous dormiez, général.....

Sulpicia montre encore plus d'énergie : « L'homme qui règne dans Rome, ce débauché au dos courbé, cette ruine humaine, ce goinfre au teint blafard, proscrit la science, la race des sages, le nom même de la sagesse, il les chasse de Rome ! Que faisons-nous ? Eh quoi ! nous avions cessé de parcourir la Grèce et de visiter les cités des hommes, nous trouvions à Rome même des sages pour nous instruire. Et voilà, nous dit-on, qu'un nouveau Camille chasse les Barbares du Capitole, que devant lui les Gaulois se sauvent, laissant là leurs épées et leurs balances ! Ce sont nos vieux maîtres qu'on désigne ainsi ; dispersés, ils anéantissent eux-mêmes leurs écrits qui les perdraient. Il s'était donc trompé, le vainqueur de Numance et de l'Afrique, ce Scipion qu'un sage de Rhodes avait formé et fait si grand ; ils se trompaient aussi, ces orateurs, héros de la seconde guerre punique. L'un d'eux, le vieux Caton, dans sa divine sagesse, se demandait avec inquiétude si ce n'était pas l'adversité plus que les succès qui maintenait si forts les enfants de Rome. Oui, c'était l'adversité..... Une longue paix, c'est là ce qui pèse sur les enfants de Rome ; c'est ce qui les tue. » Cette pièce fit grand bruit dans Rome, et le vœu de Sulpicia, qui souhaitait en finissant la mort de Domitien, ne tarda pas à être exaucé. « Lisez Sulpicia, jeunes femmes qui ne rêvez qu'un seul amour ; lisez Sulpicia, maris qui ne voulez aimer que votre femme ! » Ainsi parle Martial ; aujourd'hui, les maris et les femmes qui ont de pareilles intentions lisent M. Octave Feuillet.

J'arrive à Perse, qui est autrement connu et goûté que tous les Turnus, les Sulpicia et les Lucilius. Perse était un jeune noble, riche, beau, élégant, spirituel. Il eut le courage de s'ennuyer entre Cornutus et Thraséas au lieu de profiter de ses avantages pour briller dans le monde..... Il en mourut, vierge et martyr, à vingt-huit ans ; sa philosophie le tua. Ses écrits se ressentent de son régime.

Les défauts en sautent aux yeux ; Perse a un jargon à lui, prétentieux, éloigné de la langue commune, souvent obscur, et presque toujours péni-

ble ; mais il a aussi de ces vers qui enlèvent, de ces hémistiches énergiques et même sublimes, qu'on ne retrouve pas sans émotion et qui trahissent une grande âme. Le plus célèbre de ces beaux cris est dans toutes les mémoires :

Virtutem videant, intabescantque relicta.

Si l'on ne regarde que le moule, l'imitation de Virgile y est flagrante ; c'est proprement une forme copiée de Virgile, mais la beauté de l'idée morale subsiste, neuve et hardie, sous ce vers virgilien. M. Despois l'a traduit ainsi : « Puisse la vertu se montrer aux regards des tyrans et qu'ils sèchent de douleur en voyant ce qu'ils ont abandonné ! » Il s'accuse lui-même d'avoir été un peu long. Saint Augustin a eu besoin d'une demi-page pour commenter cette ligne. Et de fait, de pareilles beautés, aussi condensées, aussi pleines, sont intraduisibles. M. Despois avoue spirituellement que le plaisir de les goûter nous console du chagrin de ne pouvoir les rendre. « On peut, sans trop de honte, confesser avec Montaigne un certain faible pour ces écrivains si dénigrés de la décadence latine (ceci est pour M. Nisard). Peut-être est-ce chez eux plus que chez des écrivains plus parfaits que se trouvent ces vers si pleins, si forts, si saisissants, de ces vers qui tiennent toute une âme concentrée en quatre ou cinq mots, qui vont droit à ce que nous avons de meilleur en nous, les vers cornéliens de la langue latine, ceux que Corneille y recherchait, et dont plus que personne, il a su nous donner l'équivalent. » C'est on ne peut mieux dit, et nous devons remercier le traducteur de nous avoir donné une fois de plus l'occasion de rechercher et de savourer ces belles, ces divines sentences, pressantes et serrées, où le poète affecta d'enfermer plus de sens que de mots. On ne songe pas assez à Perse quand on déplore la destinée des poètes qui moururent jeunes, et peut-être a-t-il plus de droits qu'un autre à ces souvenirs tendres de la postérité. Nos héros ordinaires, nos regrets habituels, les Chatterton, les Malfilâtre, les Gilbert, les Moreau, les Chénier, ne nous offriraient peut-être pas un pareil échantillon de vertu ni de talent.

Nous nous sommes arrêté avec une certaine complaisance sur sa première satire *contre les ridicules des gens de lettres*. Elle va spécialement à l'adresse de Néron et de ses prétentions littéraires ; mais il faudrait un Saumaise pour l'interpréter. « Le ventre plein, nos Romains, tout en buvant, demandent : « Quelqu'un ne pourrait-il nous réciter un de ces « divins poëmes....? » Alors un quidam se lève, un homme vêtu d'un manteau grec couleur de hyacinthe, et, d'un ton de nez fort ému, vous récite quelque légende passablement faisandée, le trépas de Phyllis ou d'Hypsipyle, ou toute autre histoire larmoyante, et il vous distille cela goutte à goutte, mais avec tant de larmes dans la voix, qu'il y noie la moitié des mots. On applaudit. La cendre du poète ne doit-elle pas s'en réjouir et la pierre peser plus doucement sur ses os ?.... Veux-tu que je te dise, moi, la vérité ? Eh bien, tu es un sot de faire des vers, avec une panse comme la tienne, vieux fou, avec une bedaine qui déborde d'un pied et demi. » Mais l'allusion directe, l'allusion sanglante à l'empereur



était celle que Boileau a imitée, en l'appliquant à des écrivains moins puissants et moins vindicatifs que le fils d'Agrippine :

> *Auriculas asini Mida rex habet,*
> Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne.

On assure que ce vers avait été un peu modifié par l'éditeur Cornutus : *Auriculas asini quis non habet*, et qu'il ne fut rétabli, tel que nous l'avons, qu'après la chute de Néron. La précaution était sage, dit Bayle, quoique peut-être Néron ne fût pas encore sorti de ses bons jours. Quoi qu'il en soit de ce changement, la fin de la satire est d'une fierté admirable, et en même temps d'une application si voisine, que je ne puis m'empêcher de la citer. A vous, jeunes mignons d'aujourd'hui, cet écho de deux siècles : « Ce droit de rire tout seul et de penser tout bas, pauvre plaisir, dis-tu : eh bien, je ne l'échangerais pas contre la gloire d'être l'auteur d'une Iliade. Vous donc, lecteurs, vous que le hardi Cratinus a touchés de son souffle puissant, vous que fait pâlir d'émotion le courroux éloquent d'Eupolis, ou d'Aristophane le vieux maître, venez, peut-être votre âme trouvera-t-elle ici sa pâture. Celui dont je voudrais remuer le cœur, c'est celui qui a su s'émouvoir à la lecture de ces grands maîtres. Mais quant au plat personnage qui fait d'agréables épigrammes contre les Grecs et leurs sandales, qui est bien capable, après tout, de dire à un borgne : *tu es un borgne*, qui se croit quelque chose et se donne de grands airs pour avoir été édile en Italie et fait briser de fausses mesures à Arretium ; quant à ceux qui se croient des malins, parce qu'une opération d'arithmétique ou des figures tracées sur la table leur semblent des choses fort plaisantes, et qui rient à gorge déployée s'ils voient la nuit quelque drôlesse tirer effrontément la barbe à un philosophe ; ceux-là, ce qu'il leur faut, c'est une affiche à lire le matin, et une Callirhoé quelconque après souper ! »

J'arrive enfin à Juvénal, au grand Juvénal, à l'un des trois grands inspirés de la muse latine (Virgile et Lucrèce sont les deux autres). Mais ici où m'arrêter, et que choisir? Il est prodigue comme la grêle, épars comme le fouet, nous disait-on naguère ; ses coups pleuvent de toutes parts sur les vices en déroute. Nous avons relu ces satires une à une dans la traduction de M. E. Despois, et aujourd'hui, comme autrefois, nous avons rencontré dans chacune quelque chose à méditer, à savourer, à caresser dans un coin de la mémoire ; des traits vifs, saisissants, ineffaçables, des diamants, des éclairs, des coups de soleil soudains et irrésistibles déchirant tout à coup l'horizon romain, des tableaux à perspectives infinies qui font rêver ; nous avons refait connaissance, une connaissance nouvelle et toujours plus intime, avec tant de choses familières, pénétrantes, classiques, et que nos poètes ont pillées à loisir ; ici un morceau sur la cour :

> Or, quant à ton conseil qu'à la cour je m'engage,
> Je n'en ay pas l'esprit non plus que le courage.
> Il faut trop de sçavoir et de civilité,
> Et, si j'ose en parler, trop de subtilité.
> Ce n'est pas mon humeur : je suis mélancholique ;
> Je ne suis point entrant ; ma façon est rustique ;

Et le surnom de bon me va-t-on reprochant,
D'autant que je n'ay pas l'esprit d'estre méchant.
Et puis je ne sçaurais me forcer ni me feindre.
Trop libre en volonté je ne me puis contraindre.
Je ne sçaurais flatter, et ne sçay point comment
Il faut se taire accort ou parler faussement.....

Je ne suis point entrant : Qui dit cela ? C'est Mathurin, et il a bien raison, le brave homme ; ils sont tous *entrants* à l'heure qu'il est ; mais il n'y a plus de Juvénal ni de Régnier pour le leur dire.

Ici, le fameux portrait de Messaline ; on sait gré au traducteur d'avoir reproduit les versions en vers qu'en ont données Joseph Chénier et Fontanes. Celle de Fontanes, un peu moins solennelle, a bien plus d'exactitude et de caractère que l'autre ; aucun des détails n'y est négligé qui rendent ce portrait vivant comme un Murillo ; mais Régnier est encore là, qui les bat l'un et l'autre :

Lasse, dis-je, et non soûle, elle s'est retirée !

Ah ! précision ! ah ! bravoure de notre vieille langue, on ne vous retrouve plus que dans ces gaillards du XVIe siècle. Il y a du même morceau une imitation d'Agrippa d'Aubigné, dans ses *Tragiques* (édit. Lalanne, page 110) ; elle est plus forte que nature, plus juvénalienne que Juvénal.

Ailleurs, c'est la satire sur la noblesse, avec ces foudroyantes invectives, très dignement imitées par Boileau :

Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous
Sont autant de témoins qui parlent contre vous ;
Et tout ce grand éclat de leur gloire ternie
Ne sert plus que de jour à votre ignominie.

Soutenu par Juvénal, Boileau se rapproche de Corneille ; ce sont quatre de ses plus beaux vers, et nous sommes aussi en plein Molière, en plein *don Juan* : « La gloire de vos aïeux est un flambeau qui éclaire aux yeux d'un chacun la honte de vos actions. » Voici maintenant la satire des *Vœux*, les portraits de Sejan, d'Annibal, d'Alexandre, de Cicéron : *Expende Annibalem : quot libras in duce summo.....*

Et toi, colonne, un jour descendu sous ta base,
Le pèlerin pensif contemplant en extase
Ce débris surhumain,
Serait venu peser à genoux sur la pierre
Ce qu'un Napoléon peut laisser de poussière
Dans le creux de la main.

Dans cette satire des *Vœux* comme dans celle des *Femmes*, il faudrait tout citer : on y court tout de suite, en ouvrant Juvénal, et on y a de nouvelles surprises. La satire VII sur les *Misères des gens de lettres* n'est point parmi les meilleures, ou du moins parmi les deux ou trois premières. Elle commence ainsi : « L'empereur, tel est aujourd'hui l'unique espoir des lettres, leur seule raison d'être. Seul en ce siècle, il a daigné jeter un

regard sur les muses désolées. Déjà des poètes connus, célèbres, se faisaient *baigneurs* à Gabie, ou boulangers à Rome; d'autres ne croyaient pas s'avilir en se faisant vendeurs à la criée. » Qui de nous, moitié railleur, moitié sincère, n'a jamais eu l'occasion de dire comme Juvénal : Mieux vaudrait être garçon de bains ou boulanger ! Et quel est cet empereur que le poète invoque comme la dernière Providence des muses ? Les uns disent que c'est Adrien ou Trajan; les autres sont convaincus que c'est Domitien lui-même. O suprême ironie! Domitien loué, prié, adoré par Juvénal ; c'est pour le coup qu'il eût mieux valu crier des légumes et vendre en voiture les quatre saisons.

« Crois-moi, Thelesinus, l'empereur te regarde..... Mais si tu t'imagines trouver ailleurs quelque ressource; si, dans cet espoir, tu remplis de vers un volume à couverture jaune, demande vite un peu de feu, et fais hommage de tes œuvres à l'époux de Vénus..... Pour former le grand poète, le génie original, qui a horreur du convenu..... il faut une âme libre de soucis, exempte d'amertumes, une âme amie des solitudes, et faite pour s'abreuver aux sources des Muses. Il faut n'avoir pas à se poser cette abrutissante question : « Comment m'acheter une couverture? » Il faut que l'âme ait tout son essor pour contempler les chars, les chevaux, la face même des dieux. »

Juvénal a raison quand il dit que le poète a besoin d'avoir une couverture toute prête, mais il a tort s'il pense que Trajan a le temps de songer à tous les poètes qui n'en ont pas: l'empereur a bien autre chose à faire; l'Italie et le monde entier lui donnent assez d'occupation. Juvénal a tort également de s'adresser aux riches : « Le riche Numitor est vraiment à plaindre; il n'a pas le moyen de venir en aide à un poète de ses amis, mais il trouve l'argent nécessaire pour entretenir Quintilla, il en a bien trouvé pour acheter un lion privé qu'il faut gorger de viande. Peut-être, après tout, cette grosse bête est-elle moins dispendieuse à nourrir qu'un poète : un poète, ça doit manger plus qu'un lion! » Mais oui, un poète mange plus, dix fois plus qu'un lion, ou du moins il a dix fois plus d'appétit, et Juvénal a tort de rire.

M. E. Despois mérite tous nos remercîments pour nous avoir offert, une fois de plus, sous une forme facile et légère, c'est-à-dire avec la simple traduction française, sans excès de notes ni commentaires (à peine avec un petit abus de pudeur), ces satiriques latins, ces miroirs vivants d'une société qui a contribué à former la nôtre, et à laquelle nous ressemblons encore en quelques points. Sa version est peut-être un peu moderne, un peu attifée et coquette, prompte aux équivalents contemporains; mais c'est justement ce qui la rend tout de suite accessible et familière par le rapprochement. Nous entrons de plain-pied dans ce monde ancien, que deux ou trois expressions font voisin du nôtre. Pour désigner les *beaux* de la Rome impériale, M. Despois dit quelque part les *mignons*, un peu plus il aurait dit *les gandins*. Il y a des anachronismes qui servent de trait d'union et qui en disent plus que des volumes.

A. CLAVEAU.

CHRONIQUE POLITIQUE

29 septembre 1864.

Les récents procédés de la Prusse à l'égard des populations du Schleswig septentrional achèvent aujourd'hui d'édifier l'opinion publique sur le véritable caractère de l'intervention armée des deux grandes puissances allemandes. 200,000 habitants du Schleswig, Danois de race et de langue, expriment le désir de rester Danois ; la Prusse et l'Autriche, qui ont pris les armes pour rendre à l'Allemagne les Allemands des duchés, ne sauraient, en bonne conscience, y trouver à redire. Forts de leur droit, ces braves gens députent vers Christian IX des mandataires chargés de lui faire connaître leur volonté de rester unis au Danemark ; sans leur rien garantir, — sa situation actuelle ne le permet pas, — le roi s'engage à favoriser de tous ses efforts l'accomplissement de leurs vœux, et renvoie les délégués avec des paroles d'espoir et d'encouragement. Cette démarche ayant fortement déplu aux champions de la nationalité germanique, une ordonnance datée d'Apenrade, quartier général de l'armée alliée, a aussitôt déclaré passible des peines portées par les lois de la guerre toute personne qui mettrait en circulation des pétitions et recueillerait des signatures, en rappelant aux bons Schleswigeois, qui paraissent trop facilement l'oublier, que l'état de guerre n'a pas cessé d'exister.

Ainsi la Prusse, qui, même avant l'ouverture des hostilités, favorisait par tous les moyens en son pouvoir le mouvement contre le Danemark dans les duchés, qui usait et abusait des manifestations populaires contre un gouvernement encore en relations pacifiques avec elle, trouve aujourd'hui mauvais que 200,000 Danois refusent de se laisser incorporer à la Confédération, et n'hésitent pas, même sous l'œil menaçant des aigles prussiennes, à manifester librement leurs sentiments. La revendication du droit de nationalité que l'on trouvait fort légitime pour les populations allemandes des duchés, est qualifiée à Berlin et à Vienne de fanatisme national quand les populations danoises l'essayent à leur tour. Dans l'opinion des alliés, le germanisme exclut le scandinavisme, et ils agissent en con-

séquence. On aura certainement de la peine à faire accepter cette logique en France, le gouvernement impérial ayant pris pour maxime invariable de respecter le droit des nations à l'indépendance, sous quelque drapeau qu'il s'abrite. Quant à l'Angleterre, elle n'avait pas attendu la proclamation d'Apenrade pour réclamer contre l'éventualité d'une annexion forcée à l'Allemagne de la partie danoise du Schleswig. Mais on sait maintenant aussi bien à Copenhague qu'à Berlin quelle importance il convient d'attacher à cette protestation tardive du comte Russell; M. de Bismark n'a pas dissimulé qu'il ne la prenait pas au sérieux, et le Danemark, tant de fois victime depuis un an de sa confiance dans le cabinet britannique, ne risquera pas un suprême effort sur l'espérance trompeuse d'un secours toujours attendu vainement. C'est à l'Allemagne elle-même que les procédés de la Prusse envers les populations schleswigeoises doivent inspirer les plus salutaires réflexions. Elle doit comprendre combien ce patronage imposé, qui viole en son nom et sans son consentement une nationalité étrangère, peut devenir menaçant un jour pour sa propre indépendance.

Il ne semble pas du reste qu'il existe une entente parfaite entre les deux gouvernements alliés sur cette difficile question du règlement des conditions de la paix. La Prusse dénonce avec aigreur l'obstination du Danemark comme l'unique cause des retards apportés à la conclusion du traité de paix; elle prétend voir dans la résistance opiniâtre des plénipotentiaires danois à la complète cession du Schleswig, et au partage de l'actif de la monarchie un calcul pour gagner du temps dans l'espoir de voir surgir bientôt des événements qui changeraient la situation au profit du Danemark, et pour déjouer ce prétendu calcul, elle refuse de prolonger de quatre mois l'armistice expiré depuis le 15 septembre et dont la dénonciation actuelle pourrait amener une reprise des hostilités dans six semaines. On pense à Berlin que sous cette épée de Damoclès le Danemark renoncera à se défendre plus longtemps contre des exigences dont la Prusse paraît très décidée à ne rien rabattre. Mais on est bien loin à Vienne de présenter la situation sous le même jour; d'après la *Correspondance générale*, les seules difficultés qui entravent encore la marche des négociations n'ont que fort peu d'importance et sont complétement étrangères au fond de la question. Le motif de cette divergence se découvre aisément. Elle s'explique par la différence du but que les deux puissances ont poursuivi dans cette guerre entreprise de concert. La Prusse, plus directement intéressée que l'Autriche dans la question, a combattu pour étendre encore son influence sur l'Allemagne du nord, et pour s'annexer au besoin, l'occasion aidant, ce qu'elle trouverait de bonne prise dans les dépouilles du Danemark. C'est au désir de réaliser cette dernière partie de son programme politique, et aux difficultés imprévues qu'elle y rencontre, bien plus qu'à un calcul du Danemark dans l'espérance de quelque intervention étrangère, qu'il faut attribuer, croyons-nous, les difficultés qu'on semble vouloir éterniser en vue d'empêcher le succès des négociations de paix. Que la Prusse cherche à en rejeter la responsabilité sur le Danemark, rien de plus conforme à son rôle. Mais on n'admettra pas autre part qu'à Berlin que le Danemark, désillusionné sur le compte des puis-

sances dont il espérait le secours, et obligé de payer les frais de l'occupation du Jutland, retarde volontairement un arrangement indispensable à ses populations pressurées, à ses finances ruinées. L'Autriche a parfaitement compris cette tactique de la Prusse, mais elle paraît médiocrement disposée à s'y prêter. Elle a coopéré à la guerre contre le Danemark, moins dans l'intérêt de la nationalité allemande, dont au fond elle n'a pas plus de souci que la Prusse elle-même, que pour empêcher sa rivale de grandir seule en influence à son détriment. Son but est atteint, et, pour rester fidèle à sa politique, elle ne saurait aujourd'hui favoriser les convoitises prussiennes. Il n'est donc pas étonnant que l'on affecte à Vienne de n'attacher que peu d'importance aux difficultés que rencontre la conclusion de la paix, tandis qu'on les exagère tant à Berlin.

La question du gouvernement futur des duchés n'avance guère plus que celle du rétablissement de la paix avec le Danemark, et, sur ce chapitre comme sur celui qui se traite au sein des conférences de Vienne, les arrière-pensées ambitieuses de la Prusse se dévoilent aux yeux les moins clairvoyants. Comment interpréter autrement cette étrange prétention de régler elle-même d'office la constitution intérieure du Schleswig-Holstein et les droits politiques et civils de ses habitants avant même que la Diète de Francfort ait désigné le souverain de cet Etat? Il est vrai que l'Allemagne entière, soutenue par l'Autriche, a protesté aussitôt contre cette immixtion arbitraire dont on devinait facilement le but, que M. de Bismark a cru prudent, en présence de ces protestations, de faire un pas en arrière, et que, depuis, la Prusse se serait engagée, dit-on, à se soumettre, dans la question de succession, à la décision du tribunal qui a été formé par la Diète, conformément à la constitution fédérale, et à faire entrer dans le Zollverein le nouvel Etat de Schleswig-Holstein constitué en vertu de cette décision. Mais on ajoute que les deux derniers articles de la même convention stipulent que Rendsbourg deviendra forteresse fédérale avec garnison prussienne, et que des traités établiront une certaine solidarité entre l'armée et la marine du nouvel Etat et les forces de mer et de terre de la Prusse. Si ces deux clauses existent en effet, elles assurent à la Prusse les mêmes avantages qu'une annexion pure et simple, sans lui en imposer les charges. La Confédération germanique aura le droit de nourrir et de payer la garnison de Rendsbourg, mais cette garnison n'obéira qu'au roi de Prusse ; d'autre part, le duc d'Augustenbourg ou tout autre qui sera proclamé souverain du Schleswig-Holstein pourra entretenir une flotte et une armée, mais à la condition que cette armée et cette flotte resteront toujours à la disposition du cabinet de Berlin et viendront, à la première réquisition, se ranger sous les ordres de ses généraux et de ses amiraux; car entre deux Etats de forces aussi disproportionnées, ce que la diplomatie appelle *une certaine solidarité* ne saurait être qu'une véritable inféodation du plus faible au plus fort. Ce sera une solidarité équivalente à celle qui unit déjà à la Prusse les Mecklembourgs et tant d'autres petites principautés allemandes.

Cette convention, qui fait si bon marché de l'indépendance des populations du Schleswig et du Holstein, de l'autorité du futur souverain de



ces contrées, et des droits de la Confédération germanique, n'aurait été consentie par l'Autriche, d'après certains bruits, que pour obtenir de la Prusse son admission dans le Zollverein et dans le traité de commerce conclu avec la France. Cette double négociation, qui se poursuit à Prague entre les délégués de la Prusse et ceux de l'Autriche, et à Berlin entre la Prusse et les Etats appelés à faire partie du Zollverein reconstitué, n'avait fait, jusqu'à ce jour, aucun progrès. L'Autriche, ayant le plus grand intérêt à supprimer la barrière qui exclut toutes ses possessions des avantages commerciaux assurés à la Prusse et aux Etats du Zollverein, par leur union douanière et par le traité franco-prussien, met tout en œuvre pour arriver à ce résultat important. Mais, jusqu'à présent, M. Hasselbach, l'envoyé prussien, chargé de débattre à Prague, avec M. de Hock, qui représente l'Autriche, les conditions pour l'admission de cette puissance, a manifesté des dispositions si peu conciliantes, que le cabinet de Vienne a fait déclarer par ses journaux qu'il laisserait la Prusse de côté, et qu'il traiterait directement avec la France. Cette menace paraît avoir produit son effet, car on est maintenant tout près de s'entendre à Prague, et des quatre Etats qui avaient refusé de faire partie du nouveau Zollverein si l'Autriche continuait à en être exclue, un seul, la Bavière, persiste dans son refus d'adhésion. Or, si ce royaume n'a pas adhéré d'ici au 1er octobre, dernier délai fixé par la Prusse, il est certain qu'il restera en dehors du Zollverein, et il y restera probablement seul, car les difficultés qui empêchent l'admission de l'Autriche seront vraisemblablement aplanies. Ce ne sera pas la première fois du reste que la Bavière aura été dupe de sa fidélité envers l'Autriche. En attendant qu'elle en recueille, pour dernier prix, l'isolement commercial le plus funeste à ses intérêts, elle vient de recevoir un singulier témoignage de la gratitude du cabinet de Vienne : l'Autriche a reconnu le nouveau roi des Hellènes et ratifié ainsi la déchéance d'Othon ; à Munich, on a été piqué au vif par ce procédé, et dans un moment de mauvaise humeur, on s'est décidé à y répondre par la reconnaissance du royaume d'Italie ; cette revanche a été dénoncée officiellement à Vienne, mais elle n'a point produit le coup de théâtre qu'on en attendait probablement. M. de Rechberg s'est contenté de répondre avec beaucoup de sang-froid que l'Autriche n'avait pas à s'occuper des motifs qui avaient pu motiver cette reconnaissance, et que, dans cette circonstance, la Bavière avait dû agir dans le sens le plus conforme à ses intérêts.

La question du traité de commerce et du Zollverein peut bien n'avoir pas été étrangère aux récentes complaisances de l'Autriche envers la Prusse dans la convention relative aux duchés, mais nous croyons que le rapprochement de ces deux puissances est plutôt motivé par l'arrangement intervenu le 15 septembre entre la France et le royaume d'Italie. La nouvelle de cet événement a produit à Vienne une émotion profonde, et y a été interprétée comme l'indice précurseur d'une alliance intime de la France avec l'Italie et l'Angleterre, d'une réaction des puissances occidentales contre la coalition que les entrevues de Carlsbad et de Kissingen ont pu nouer entre les puissances allemandes et la Russie. Il est très naturel que l'on prête, à Vienne, cette signification menaçante au traité du

15 septembre, qu'on le représente comme le prélude d'une nouvelle campagne de la Révolution, personnifiée par la triple alliance de la France, de l'Italie et de l'Angleterre, contre les gouvernements conservateurs de l'Allemagne et du Nord. C'est à l'aide de ce vieil épouvantail que l'Autriche a toujours réussi à faire garantir, par les puissances qui vivent sur les traditions du passé, l'intégrité de ses possessions, si compromise aujourd'hui par le triomphe du principe des nationalités. Elle va probablement encore user de la même manœuvre dans le même but; mais, en réalité, elle seule est sérieusement menacée par l'entente plus intime que la convention franco-italienne semble annoncer entre le gouvernement de Victor-Emmanuel et celui du libérateur de la péninsule. C'est Venise, et non pas l'ordre européen qu'il s'agit de défendre. Le cabinet de Vienne sait parfaitement à quoi s'en tenir à cet égard ; il sait que les principes d'ordre n'ont pas de plus fidèle défenseur que le gouvernement actuel de la France; mais il est tellement de son intérêt de ne pas le reconnaître, et de dénoncer au contraire la liberté d'action qui va être rendue à l'Italie comme un complot de l'esprit révolutionnaire, qu'il faut s'attendre à le voir employer sans retard toutes les ressources de sa diplomatie à accréditer cette opinion chez tous ses alliés naturels.

Heureusement que les sentiments et les intérêts de l'Autriche ne sauraient prévaloir sur la bonne renommée que le gouvernement impérial a su conquérir en Europe par sa conduite à la fois sage, ferme, digne au milieu des nombreux conflits qui, depuis quelques années, lui auraient fourni tant d'occasions d'intervenir dans un intérêt d'ambition ou de propagande révolutionnaire, si telles avaient été ses maximes. Pour apprécier le véritable caractère de la convention du 15 septembre, il faut se reporter à la lettre que l'Empereur écrivait, il y a deux ans, à M. Thouvenel, alors ministre des affaires étrangères, au sujet des relations à établir entre le gouvernement pontifical et le gouvernement italien.

Il est également nécessaire, l'Empereur le proclame, de conserver au pape son pouvoir temporel, et à l'Italie l'unité après laquelle elle a si longtemps aspiré. En effet, d'une part, la grande majorité des catholiques sincères considèrent, à tort ou à raison, l'indépendance du Saint-Père, l'existence même de la papauté comme inséparable du maintien de sa souveraineté politique, et, d'autre part, les intérêts de la civilisation, le vœu unanime des populations italiennes, le respect de ce grand principe des nationalités dont la légitimité n'est plus contestée aujourd'hui, l'opinion de tout le parti libéral en Europe, exigent que toutes les entraves qui empêchent le développement des nouvelles institutions italiennes et la consolidation de son unité soient supprimées. Malheureusement, jusqu'à ce jour, tous les efforts tentés pour réconcilier en Italie l'Eglise avec la liberté ont échoué devant l'intolérance des défenseurs de l'une et l'autre cause. « Les uns disposent d'un pouvoir consacré par dix siècles d'existence, comme s'il était abattu; les autres, d'un peuple qui demande à vivre, comme s'il était mort, et chacun substitue son sentiment exclusif aux véritables principes d'équité et de justice. » Cependant la papauté a

autant d'intérêt que l'Italie à une réconciliation également profitable aux intérêts religieux et aux intérêts politiques. L'Italie, comme Etat nouveau, est suspecte à toutes les vieilles puissances; comme Etat qui a fait appel à la révolution, elle inspire la défiance à tous les hommes d'ordre, à toutes les populations, à tous les gouvernements catholiques de l'Europe. Mais le Saint-Siége, qui donne asile aux princes déchus de toutes les dynasties réactionnaires, qui repousse, avec une obstination systématique, toutes les réformes libérales et condamne invariablement toute manifestation de l'esprit de progrès, passe pour être, en politique, le foyer même de la réaction européenne, le champion de l'ancien régime et de ses nombreux abus, et se discrédite par là non-seulement auprès de tout ce qui est libéral en Europe, mais aux yeux mêmes des hommes les plus sincèrement religieux, dans les pays catholiques, où les idées nouvelles ont un grand empire. La réconciliation du pape avec l'Italie ramènerait donc à la religion et à la liberté des millions d'adversaires; mais sur quelle base fonder une œuvre si désirable? Ici, il nous faut citer textuellement :

« Le pape, ramené à une saine appréciation des choses, comprendrait la nécessité d'accepter tout ce qui peut le rattacher à l'Italie, et l'Italie, cédant aux conseils d'une sage politique, ne refuserait pas d'adopter les garanties nécessaires à l'indépendance du souverain pontife et au libre exercice de son pouvoir.

» On atteindrait ce double but par une combinaison qui, en maintenant le pape maître chez lui, abaisserait les barrières qui séparent aujourd'hui ses Etats du reste de l'Italie.

» Pour qu'il soit maître chez lui, l'indépendance doit lui être assurée, et son pouvoir accepté librement par ses sujets. Il faut espérer qu'il en serait ainsi, d'un côté, lorsque le gouvernement italien s'engagerait vis-à-vis de la France à reconnaître les Etats de l'Eglise et la délimitation convenue; de l'autre, lorsque le gouvernement du Saint-Siége, revenant à d'anciennes traditions, consacrerait les priviléges des municipalités et des provinces, de manière à ce qu'elles s'administrent pour ainsi dire elles-mêmes; car alors, le pouvoir du pape, planant dans une sphère élevée au-dessus des intérêts secondaires de la société, se dégagerait de cette responsabilité toujours pesante, et qu'un gouvernement fort peut seul supporter.

» Les indications générales qui précèdent ne sont pas un *ultimatum* que j'aie la prétention d'imposer aux deux partis en désaccord, mais les bases d'une politique que je dois m'efforcer de faire prévaloir par notre influence légitime et nos conseils désintéressés. »

Nous avons cru devoir reproduire dans leur entier les conclusions de cet important document malgré sa date déjà ancienne, parce qu'il présente la situation actuelle sous le jour qui lui convient, et restitue à chacun son véritable rôle, que cherchent à défigurer les clameurs intéressées des partis extrêmes dont le traité du 15 septembre contrarie les rancunes ou les ambitions. Quoique plus de deux ans se soient écoulés depuis que la lettre impériale a été écrite, il semble qu'elle date seulement d'hier, tant la cour de Rome a mis peu de bonne volonté à se prêter aux sages con-

seils qu'elle renferme et à faciliter cette réconciliation de la papauté avec l'Italie d'où dépend non-seulement l'avenir politique de la Péninsule, mais encore l'union de la catholicité en Europe. Les mêmes conseils prévalent toujours au Vatican ; le gouvernement de Victor-Emmanuel a eu beau se montrer depuis deux ans loyal en toute circonstance et compromettre un moment jusqu'à sa popularité en barrant le chemin de Rome au valeureux capitaine qui lui avait déjà conquis Naples et la Sicile, le service rendu à Aspromonte n'a pu effacer les souvenirs de Castelfidardo, et Rome n'a pas cessé d'être le foyer de la réaction en Italie, l'asile de ses princes déchus, le refuge et l'arsenal de ces bandits qui entretiennent l'agitation, promènent le meurtre et le pillage dans les provinces napolitaines au nom du Saint-Père et des princes légitimes de la maison de Bourbon. Nous ne parlons pas de toutes les marques d'antipathie prodiguées à notre armée d'occupation, des procédés malveillants à notre égard du trop célèbre ministre des armes, de la dédaigneuse réserve avec laquelle le cardinal Antonelli a constamment accueilli toutes les avances du cabinet des Tuileries en vue de faciliter ce rapprochement de Pie IX et de Victor-Emmanuel, aussi utile à la papauté qu'à l'Italie. Les essais de conciliation sont tous venus échouer successivement devant cette unique et désespérante réponse : *non possumus*, qui est le mot d'ordre de la politique romaine.

Cette lettre répandit, on ne l'a pas oublié, une joie immense d'un bout à l'autre de la Péninsule et donna lieu de croire que l'occupation de Rome ne se prolongerait pas au delà d'un délai que les plus impatients ne fixaient qu'à un mois. L'interprétation, peut-être un peu trop exclusivement favorable à l'Italie, donnée par M. Thouvenel aux termes de la lettre impériale, encouragea la malencontreuse démarche du général Durando, et tout fut remis en question pour un temps indéterminé. Le ministre italien intimait à la France une véritable sommation de faire évacuer Rome par ses troupes, et la France n'eut alors qu'une réponse à faire : ordonner à nos soldats de rester à Rome; c'est ce qui eut lieu. Un retard de deux ans a paru nécessaire pour ramener les esprits, en Italie, à une plus saine appréciation des choses, pour faire comprendre au cabinet de Turin que la France avait des engagements aussi sacrés à remplir envers la papauté qu'envers l'Italie, et calmer des emportements dont la triste échauffourée de Garibaldi a été le résultat et qui auraient évidemment faussé le sens de la mesure équitable proposée par l'Empereur, et dénaturé le caractère de notre intervention.

Cependant l'occupation de Rome par nos troupes ne pouvait pas se prolonger indéfiniment ; elle a duré 15 ans déjà, c'est-à-dire tant qu'il a été indispensable de protéger le Saint-Siége contre les attaques de la révolution menaçante en Italie ; mais le jour où le pouvoir de la maison de Savoie a paru assez affermi pour suffire à la tâche que la France avait remplie jusqu'alors, l'Empereur a écrit cette fameuse lettre du 20 mai 1862 qui ne constituait pas un ultimatum, mais un programme aux conditions duquel était subordonnée la fin de l'occupation française. Dans cette lettre, la France disait à l'Italie : le jour où vous vous engagerez à ne plus convoiter Rome et à respecter les possessions du Saint-Siége, je ferai

cesser un état de choses que la nécessité a maintenu jusque-là, mais qui est à la fois contraire au principe de non-intervention préconisé par la France elle-même et à la dignité nationale de l'Italie ; ce jour que depuis quinze ans la France attendait est enfin venu : la révolution tenue en échec par l'Italie, cesse de menacer Rome ; il est dès lors très naturel que le drapeau français cesse de flotter sur le château Saint-Ange. Telle est l'unique signification de la convention du 15 septembre, dont nous ne connaissons d'ailleurs pas encore le texte qui ne sera publié qu'après l'acceptation du traité par le Parlement italien; or, la convocation du Parlement étant fixée au 24 octobre, tous les commentaires qui se font à présent sur la portée et les conséquences de cet acte considérable pourraient très bien pécher par la base.

S'il est vrai, néanmoins, comme on le dit, que les troupes françaises ne doivent évacuer Rome que dans un délai de deux ans, nous avons peine à comprendre que l'on représente, dans un certain camp, cette évacuation à terme comme un acte de complicité avec la révolution italienne, un abandon du pouvoir temporel, une spoliation anticipée au profit de Victor-Emmanuel. En supposant même, ce qui est inadmissible, que le gouvernement français n'ait pas exigé du cabinet de Turin les garanties les plus solides relativement à l'intégrité des possessions actuelles du pape, aurait-il laissé ces deux années de répit à la cour pontificale pour lui donner le temps d'organiser sa défense, et d'appeler au besoin l'Autriche à son aide, s'il eût secrètement comploté sa déchéance avec Victor-Emmanuel, ainsi que le supposent charitablement les défenseurs alarmés du droit divin et de la légitimité? Tout en obéissant aux nécessités du moment, le gouvernement de l'Empereur n'a négligé aucune des précautions nécessaires pour le cas où malgré sa ferme volonté de rester fidèle aux engagements qu'il vient de prendre envers Rome, sous la caution de la France, Victor-Emmanuel, débordé par le parti de l'action, se verrait entraîné à une agression contre les états pontificaux. C'est sous l'œil de la France, sous la surveillance de nos régiments, que vont avoir lieu les débuts de la nouvelle organisation, et, si les deux premières années s'écoulent sans amener de troubles, si le premier moment d'effervescence produit en Italie par l'idée qu'il faut renoncer à la capitale désirée, n'amène pas de complications dangereuses, il y a tout lieu de croire que la situation sera acceptée définitivement et que l'Italie s'habituera à vivre en paix avec le pape.

La communication de cette nouvelle faite au pape par M. de Sartiges, notre ambassadeur à Rome, a reçu un accueil dont la froide réserve prouve qu'on n'est guère disposé, au Vatican, à abandonner des errements qui n'ont conduit jusqu'à présent à aucun bon résultat. Pie IX et le cardinal Antonelli ont déclaré presque simultanément que la convention qu'on leur annonçait n'avait pas lieu de les surprendre; qu'ils savaient que le *statu quo* ne pouvait être éternellement maintenu par la présence des troupes françaises à Rome, et que l'Empereur des Français leur avait toujours très loyalement laissé pressentir la fin d'une intervention essentiellement provisoire. Le Saint-Père a ajouté qu'il n'avait, pour le mo-



ment surtout, aucune observation à présenter en ce qui concernait les engagements pris par l'Italie vis-à-vis de la France, et qu'il demandait à réfléchir mûrement, avant de faire connaître son impression sur la nouvelle situation qui était faite à la papauté. Il est assez difficile de pressentir, d'après ce langage, quelle va être l'attitude du gouvernement pontifical. On croit généralement, cependant, que le cardinal Antonelli n'attend que le moment où la ratification du traité par le Parlement italien aura consacré le nouvel ordre de choses, pour faire un appel aux puissances catholiques. L'Autriche et l'Espagne ont déjà, du reste, manifesté leur intention d'intervenir, attendu que le sort de la papauté intéresse au même titre toutes les puissances catholiques, et ne saurait être réglé exclusivement par une seule. Dans ces limites, l'intervention de l'Autriche et de l'Espagne ne saurait être qu'une question de pure forme, et ne donnera lieu à aucune protestation de la France ni de l'Italie. Mais il est à craindre que l'appel qui leur sera adressé par le Vatican n'ait un but tout autre que celui-là, que la papauté ne veuille demander à l'une ou l'autre de ces deux puissances l'appui armé que la France lui retire, et ne les amène à s'opposer plus ou moins ouvertement aux arrangements conclus entre le gouvernement impérial et celui du roi d'Italie; si cette supposition malheureusement trop autorisée par l'opiniâtre fidélité de la cour de Rome à la politique qu'elle suit depuis dix ans venait à se réaliser, il faudrait craindre ces événements que redoutent également les amis sincères de l'Italie et ceux du Pape, et que la prudence du cabinet des Tuileries a pu écarter jusqu'à présent. Mais nous avons la certitude que cette inquiétante éventualité a été déjà prévue par le gouvernement français, et que ses dispositions sont prises pour dominer encore la situation le cas échéant, et maintenir l'édifice de la nationalité italienne dont il a posé la première pierre à Solferino.

Pour l'Italie, le plus grand danger n'est pas à Rome, il est en Italie même; c'est parmi ces fanatiques encore trop nombreux et toujours incorrigibles qui ont conduit Garibaldi à Aspromonte, que l'unité italienne va sans doute rencontrer cette fois encore ses premiers ennemis. Déjà Turin, cette ville si sage d'ordinaire, si amie de l'ordre et si dévouée à la dynastie de Savoie, a donné le signal de la résistance. L'idée de perdre, au profit d'une autre ville que Rome, les priviléges et les avantages attachés à son titre de capitale du royaume, a troublé la cervelle habituellement si calme des Turinois; l'esprit de municipalité, encore aujourd'hui si profondément enraciné en Italie, et qui ne constitue pas un des moindres obstacles à son unification, s'est réveillé à Turin avec une énergie telle, que pour la première fois le sang des habitants a rougi le pavé des rues. La nouvelle de la convention du 15 septembre, apportée par MM. Menabrea et Pepoli, est arrivée d'ailleurs dans un assez mauvais moment. Le cabinet Minghetti, déjà suspect depuis quelque temps, était en voie de dislocation : le général della Rovere, ministre de la guerre, avait même déjà donné sa démission ; il n'en a pas fallu davantage pour accréditer le bruit que le ministère tout entier était acquis à la France, et qu'après avoir vendu la Savoie au gouvernement impérial, on voulait encore lui vendre

et le Piémont et les droits de l'Italie sur Rome. L'indécision des ministres qui se sentaient en suspicion, la demi-complicité de la junte municipale de Turin avec les mécontents, l'absence momentanée des troupes réunies aux camps de Saint-Maurice et de Somma, toutes ces circonstances malheureuses ont contribué à donner à l'émeute des proportions qu'elle n'aurait pas eues autrement, et ont encouragé un certain nombre de mazziniens à se mêler au mouvement, dans l'espérance de le diriger et de mener les Turinois beaucoup plus loin qu'ils ne voulaient aller. Par bonheur, cette manœuvre n'a pas réussi, et l'insurrection, promptement comprimée par l'énergie du général della Rocca, a complétement cessé depuis le 23. Si l'on tient compte des circonstances exceptionnelles qui ont aggravé pendant un moment le caractère de cette émeute, on doit voir qu'il ne faut pas lui prêter trop d'importance, ni supposer qu'elle puisse avoir de l'influence sur les destinées futures de l'Italie. Contrairement à ce qui s'est passé à Turin, c'est avec des applaudissements unanimes qu'on a reçu dans toutes les autres grandes villes d'Italie la nouvelle du traité avec la France; ni Parme, ni Modène, ni Naples n'ont manifesté la moindre jalousie contre Florence, où il serait question, d'après les journaux italiens, de transporter le siége du gouvernement. Il est vrai qu'on espère que cette installation ne sera que provisoire, et que, dans la conviction populaire, Florence n'est regardée que comme la dernière étape avant Rome. Ce n'est pas à nous qu'il appartiendrait de désillusionner les Italiens à cet égard, s'il est vrai toutefois que leurs espérances ne reposent que sur une illusion ; l'avenir tient peut-être en réserve des événements que nul ne saurait prévoir aujourd'hui, et qui donneront satisfaction aux espérances du peuple italien ; mais, quoi qu'il arrive, si ces espérances motivent sa confiance dans le gouvernement, et facilitent à ce dernier la tâche si difficile qu'il remplit en ce moment, il faut s'en féliciter dans l'intérêt de l'Italie, et ne point s'attacher à les détruire si on ne les partage pas.

Les nouvelles venues d'Amérique depuis le 15 ont confirmé le bruit de la prise d'Atlanta et maintenu l'incertitude où nous étions relativement au sort de Mobile. Toutefois, Sherman paraît n'avoir pas retiré de ses succès tout le profit qu'il en espérait. Hood a pu s'éloigner tranquillement avec son corps d'armée, et il occupe aujourd'hui une position parfaitement fortifiée dont Sherman est impuissant à le déloger, et qui lui permet de tenir à son tour en échec son adversaire enfermé dans les murs d'Atlanta plutôt comme dans une prison que dans une conquête, vu le manque de communications de son corps d'armée avec les autres armées fédérales. La résistance de Charleston continue à se perpétuer indéfiniment ; enfin, le siége de Pétersburg est momentanément négligé par Grant, occupé, d'après les dernières nouvelles, à se fortifier sur la route de Weldon, où le général Lee menace de l'attaquer. Jusqu'à présent, les succès si vantés de l'armée fédérale se réduisent, en définitive, à la prise stérile d'Atlanta et à l'occupation des passes de Mobile par la flotte cuirassée de l'amiral Farragut. Il se pourrait donc bien que le président Lincoln se soit trop hâté d'ordonner des prières publiques pour

remercier Dieu du succès des armes fédérales. Toutefois, nous devons reconnaître que si la grande bataille qui, probablement, va avoir lieu entre Lee et Grant donne la victoire au général unioniste, elle avancera beaucoup les affaires du Nord, et mettra le Sud dans la situation la plus critique où il se soit jamais trouvé.

Mais c'est surtout à la candidature de M. Lincoln que cet événement, s'il se réalise, sera profitable. La convention de Chicago a enfin désigné son candidat; son élu a été le général Mac Clellan, ainsi que nous l'avions fait pressentir. Tout s'est passé d'abord à la plus entière satisfaction des commettants et du mandataire. Quelques divergences s'étaient bien manifestées avant le vote au sein de la convention, notamment de la part des délégués du Maryland, dont l'un avait même été jusqu'à déclamer avec la dernière violence contre le passé du général, et contre la tyrannie militaire dont il prétendait que son élection deviendrait le signal aux Etats-Unis. Mais le résultat du scrutin ayant attribué une majorité considérable à Mac Clellan, M. Wallandigham, le tribun de la paix, proposa de déclarer le vote unanime pour donner plus de poids à cette grande manifestation du parti démocrate. La motion fut accueillie, et le général accepta solennellement la candidature qui lui était offerte par le vote unanime des délégués de Chicago. Jusque-là, tout allait bien; mais il n'en a plus été de même lorsque Mac Clellan a publié son programme politique.

La *plate-forme* de la convention de Chicago—on appelle ainsi le document indiquant la ligne politique que les meetings électoraux entendent imposer au candidat de leur choix — avait été surtout rédigée sous l'influence des démocrates de la paix. Aussi, n'insistait-elle guère sur la nécessité de rétablir l'Union, mais beaucoup sur celle de mettre fin, par tous les moyens compatibles avec l'honneur et les intérêts du Nord, à une guerre également préjudiciable au commerce et aux institutions libérales de l'Amérique. Elle demandait la conclusion immédiate d'un armistice avec le Sud et l'ouverture de négociations pour arriver à la paix définitive. Elle recommandait vivement à son candidat d'élargir immédiatement tous les citoyens injustement détenus dans les prisons par le gouvernement de M. Lincoln, et de rétablir dès son arrivée au pouvoir toutes les libertés civiles et politiques inscrites dans la Constitution des Etats-Unis et suspendues au profit d'un régime dictatorial qui n'a que trop duré déjà.

A ce programme, qui sollicite avant toutes choses le rétablissement de la paix et de l'ancien état de choses dans les Etats du Nord, le général Mac Clellan a répondu par une profession de foi qui a jeté dans la stupéfaction une grande partie de ses adhérents. « Le rétablissement de l'Union dans son intégrité est, dit-il, et doit continuer à être l'indispensable condition de tout arrangement. » A cet objet essentiel, le candidat des délégués de Chicago subordonne absolument l'accomplissement de tous les vœux exprimés par ses électeurs. Il ne recule pas même devant la perspective d'une prolongation indéfinie de la guerre, en ajoutant que si les efforts tentés pour ramener à l'Union les Etats rebelles ne

réussissent pas, la responsabilité des conséquences ultérieures retombera sur ceux qui resteront en armes, mais que l'Union doit être maintenue à tous hasards. Du reste, dans cette profession de foi, le mot « armistice » n'est pas prononcé une seule fois, et il n'est fait aucune allusion à l'abolition de l'esclavage dont la plate-forme de Chicago ne parlait pas davantage et qui décidément est abandonnée même comme prétexte aussi bien par les partisans de la guerre que par ceux de la paix.

La publication de cet étrange manifeste, dans lequel le général semble s'être étudié à réfuter et à contredire toutes les conditions du programme de la convention qui l'a élu, a mis la scission dans le parti des démocrates. Toute la fraction de ce parti qui tient pour la paix déclare aujourd'hui qu'elle a été trompée indignement, et qu'elle s'opposera de tout son pouvoir à l'élection de Mac Clellan, qu'elle considère comme un traître. M. Wallandigham a déclaré que sa conscience lui défendait de prêter plus longtemps son appui à un homme qui professe de tels principes, et M. Pendleton, choisi comme candidat à la vice-présidence par la convention de Chicago, mais qui entend rester fidèle à la politique de ses mandataires, annonce qu'il donnera sa démission si le vote populaire le désignait pour collègue à Mac Clellan. Le Maryland et tous les Etats de l'Ouest, où la guerre est profondément impopulaire, et qui pourraient bien agir comme le Sud, si le futur président suivait les errements de son prédécesseur, repoussent dès à présent la candidature du général, et se mettent en quête d'un autre candidat. Les démocrates de la paix vont, dit-on, se réunir prochainement à Murfresboro, en vue de se concerter pour le choix d'un homme qui pourra représenter fidèlement leurs principes. Les chances de M. Lincoln s'augmentent de toutes celles que perd ainsi son principal antagoniste. Il est certain que les démocrates de la paix ne voteront pas en sa faveur; mais s'ils se voient trop faibles au mois de novembre pour imposer leur candidat, ils s'abstiendront, et leur abstention profitera au président actuel, surtout si la renonciation, aujourd'hui probable, de M. Frémont réunit sur lui l'unanimité des votes du parti républicain. Que le président nommé en novembre s'appelle Lincoln ou Mac Clellan, toutes les probabilités sont aujourd'hui contraires aux espérances de paix qu'on avait pu concevoir au début de la campagne électorale. Mais si, de toute manière, la guerre doit continuer, mieux vaut encore que ce soit par l'élection de M. Lincoln que par celle du héros d'Antietam. C'est ainsi que l'on pense au Sud, où Mac Clellan est loin d'être populaire, et où l'on déteste encore plus les démocrates de guerre que les abolitionistes pur sang. C'est ainsi que l'on devra penser aussi en France et en Angleterre, à la lecture de ce passage de la profession de foi de l'élu de Chicago, où il est déclaré « que l'Union doit, au moyen d'une nationalité plus vigoureuse, reprendre sa position à la tête des nations de la terre. » Ces paroles pourraient bien contenir une menace à notre adresse et à celle de nos voisins d'outre Manche; mais ce n'est qu'une menace à long terme, vu le temps qu'il faudra encore avant que la complète soumission du Sud laisse au Nord la libre disposition de ses forces, et permette au général Mac Clellan de constituer cette nationalité vigoureuse qui doit soumettre l'uni-

vers entier à la suprématie américaine et faire triompher, dans les deux parties du Nouveau-Monde, la doctrine de Monroë.

Tandis que la jeune Amérique continue ainsi à présenter le spectacle affligeant de divisions intestines de plus en plus profondes, les discussions s'apaisent chaque jour davantage dans le pays de la vieille Europe, où elles ont le plus longtemps régné et où la guerre civile avait paru devoir s'acclimater pour toujours. La réconciliation semble être devenue le mot d'ordre du nouveau ministère espagnol présidé par le maréchal Narvaëz. La suppression des mesures rigoureuses prises contre la presse par le précédent ministère, la levée de l'internement imposé au général Prim et aux autres généraux et officiers progressistes, la permission de revenir à Madrid donnée à la reine Marie-Christine, sont des actes qui font honneur au nouveau cabinet espagnol et qui lui concilieront plus d'adversaires que la rigueur et l'intolérance ne lui eussent créé d'ennemis. Clément à l'intérieur, le maréchal Narvaëz paraît disposé à déployer dans ses relations internationales une fermeté devenue nécessaire. Il ne veut pas hériter des embarras que le cabinet de M. Mon lui a laissés dans plusieurs affaires extérieures et particulièrement dans celles du Pérou. Le ministère Narvaëz entend évidemment défendre énergiquement l'honneur espagnol, tout en hâtant la solution du conflit hispano-péruvien, mais il veut profiter des avantages que lui donnent les dispositions conciliantes manifestées à Lima, dispositions que M. Pacheco était mal placé pour écouter. Les dernières correspondances de Lima reçues à Madrid disent, d'ailleurs, que le gouvernement péruvien n'aspire qu'à concilier ses bonnes relations extérieures avec la dignité du pays et les institutions nationales. Les journaux eux-mêmes, après s'être montrés très exaltés, commencent à prêcher la modération. Si le mauvais effet produit par les dernières propositions du cabinet de Madrid ne peut pas encore être détruit, l'opinion publique se prête à l'idée de reprendre l'examen des événements par la voie diplomatique, à la condition toutefois que le Pérou soit préalablement déchargé de l'accusation de violences ou tentatives de violences contre l'envoyé extraordinaire de la reine Isabelle. On espère donc à Madrid que le cabinet Narvaëz va renouer avec Lima des négociations, dont le résultat sera de le débarrasser des soins d'une affaire regrettable pour le laisser tout entier aux graves questions intérieures.

C'est un exemple que ferait bien de suivre en ce moment l'empire ottoman qui, plus encore que l'Espagne, a besoin de réformes intérieures. Le successeur d'Abdul-Medjid, après avoir condamné les folles dépenses de son prédécesseur et les millions engloutis par son harem, épuise à son tour les finances pour satisfaire une manie fort coûteuse, celle des constructions. On bâtit à Constantinople presque autant qu'à Paris, comme si on avait les mêmes ressources et qu'on fût aussi assuré du lendemain. L'école militaire et quatre grandes casernes viennent à peine d'être achevées à Constantinople, et déjà l'on se hâte de reconstruire à grands frais le ministère de la guerre, la grande maîtrise de l'artillerie, un immense palais à Tchéragan et deux autres à Beilerbey et Thérapia. Tous les fonds du dernier emprunt y ont passé, et déja, pour faire face aux dépenses cou-

rantes, l'administration ottomane a dû emprunter à la société générale financière 500,000 liv. sterl. à un taux exorbitant. Le gouvernement turc ressemble à l'octogénaire qni plantait; mais les futures générations de l'empire jouiront-elles du fruit de ses folles dépenses? Il est de plus en plus permis d'en douter.

On ne soupçonnerait guère, cependant, les embarras du divan, à la singulière obstination que mettait son ambassadeur à rester à Tunis, quoique sa présence n'eût plus aucun prétexte depuis que l'insurrection a complétement cessé grâce à la diminution des impôts consentie par le kasnadar. On a d'abord poliment essayé de persuader à cet ambassadeur que, les troubles étant apaisés, les flottes européennes étant rentrées chez elles, il n'avait plus qu'à en faire autant. Il ne s'opposait point au départ des autres, mais il prétendait rester indéfiniment à Tunis, où il se trouvait bien. Cette opiniâtreté a fait craindre qu'il n'eût reçu de son gouvernement des instructions qui lui prescrivaient de séjourner à Tunis comme chez lui. Mais la France, qui s'est constamment opposée à toute intervention de la Turquie dans les affaires tunisiennes, ne pouvait admettre le séjour indéfiniment prolongé de son ambassadeur. En manifestant cette étrange prétention, le gouvernement ottoman oubliait que nos troupes de la province de Constantine sont bien rapprochées de Tunis, de même qu'il oublie, en se ruinant à bâtir des palais, que la solde manque souvent à son armée, et que son crédit est épuisé sur toutes les places de l'Europe.

Il n'a fallu rien moins que l'intervention concertée des amiraux de France, d'Angleterre et d'Italie pour triompher de l'obstination de l'ambassadeur Hayder-Effendi, et le décider à retourner à Constantinople avec les deux navires qui l'avaient amené. Dans cette circonstance critique, l'amiral Bouët-Willaumez a su montrer une énergie qui a déjoué une dernière fois les desseins ambitieux de la Porte sur Tunis, et évité de fâcheuses complications pour l'avenir. L'amiral anglais, en se joignant à ses deux collègues pour décider le départ d'Hayder-Effendi, semble indiquer que son gouvernement renonce à soutenir les prétentions injustifiables du divan sur la régence. La frégate *l'Invincible* reste en observation devant Tunis pour empêcher que le pavillon turc ne vienne réveiller le fanatisme sur cette côte. C'est une précaution qui ne paraîtra pas inutile à qui connaît la politique traditionnelle du gouvernement ottoman. HENRI VIERNE.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction à M. LÉO JOUBERT, rédacteur en chef, 1, rue du Pont-de-Lodi.

La direction ne répond pas des manuscrits qui lui sont adressés et ne se charge pas de les renvoyer.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire avec cette livraison sont priés de le renouveler dans la quinzaine, afin qu'ils n'éprouvent aucun retard dans l'envoi de la ***REVUE.***

S'adresser à l'administration, 1, rue du Pont-de-Lodi.

Prix de la REVUE CONTEMPORAINE à l'étranger,

SERVIE DIRECTEMENT PAR LA POSTE.

	fr.
Alexandrie (Egypte)	66
Australie	76
Autriche	68
Bade (grand-duché de)	68
Bavière	72
Belgique	72
* Bolivie	98
* Bornéo	76
Brésil	82
* Buénos-Ayres	76
Chili	98
Chine	78
* Colonies anglaises, espagnoles, portugaises et néerlandaises	76
Colonies françaises	76
* Danemark	72
* Egypte (moins Alexandrie)	66
* Equateur (république de l')	98
Espagne	66
Etablissements français dans l'Inde	90
Etablissements français de l'Océanie	100
* Etats de l'Amérique du centre	76
Etats-Unis du Nord	76
Etats-Romains	[illegible]
Francfort-sur-le-Mein	70
Grande-Bretagne	66
* Grèce	66
Hambourg	70
Hanovre	70
Iles Ioniennes	78
* Indes-Orientales	76
Italie (royaume d')	62
* Japon	76
* Mexique	76
Moldavie et Valachie	78
* Monténégro	68
* Norwége	70
* Nouvelle-Zélande	76
Pays-Bas	64
* Pérou	98
* Pologne	70
* Portugal	62
Prusse	70
* Russie	70
Saxe	68
* Servie	68
* Suède	70
Suisse	60
* Tunis	68
* Turquie d'Europe et d'Asie	68
Wurtemberg	68

* Les pays précédés d'un astérisque sont ceux où les destinataires ont un droit à payer en sus à la réception des numéros.

LA REVUE CONTEMPORAINE paraît tous les quinze jours, le 15 et à la fin de chaque mois, par livraisons de 14 à 15 feuilles d'impression, contenant la matière d'un volume de 600 pages, et forme, tous les deux mois, un volume de 1,000 pages environ, six volumes par an ; plus un supplément de BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE, formant à part un 7e volume. — Le prix de l'abonnement est de

Paris.	Un an, **50** fr. — Six mois, **26** fr. — Trois mois, **14** fr.
Départements. .	Un an, **56** fr. — Six mois, **29** fr. — Trois mois, **15** fr.
Étranger.	LE PORT EN SUS, suivant le pays. (*Voir ci-contre.*)

On s'abonne, pour la France, à tous les Bureaux de Poste, chez tous les Libraires et dans les Bureaux des Messageries. — Pour l'Etranger, dans toutes les Librairies et aux Directions des Postes.

LIBRAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER :

Allemagne.

LEIPZIG	Maison FIRMIN DIDOT. ALPHONSE DURR. H. BROCKHAUS. MICHELSEN.
VIENNE	GEROLD fils. SINTENIS.
BERLIN	SCHNEIDER et Ce.
AUGSBOURG, CARLSRUHE, COLOGNE, FRANCFORT, HAMBOURG, MAYENCE, MUNICH, SARREBRUCK, WURZBOURG	DIRECTION DES POSTES.

Grande-Bretagne.

EDIMBOURG	SETON ET MACKENZIE.
LONDRES	KING, Parliament street, 34. ARNOLD, Fleet street, 86. BARTHES et LOWELL, 14, Great Marlborough street. H. BAILLIÈRE, 219, Regent str. A. B. DULAU et Ce, Soho sq., 37. W. JEFFS, ForeignBookseller, 15, Burlington Arcade, Picadilly.
OXFORD	PARKER.

Belgique.

BRUXELLES	LIBRAIRIE NOUVELLE, 39, r. Montagne-de-la-Cour. MUQUARDT. DECQ.

Canada.

QUEBEC	ROZEZ. MOREL et GRAVEL.

Brésil.

RIO-JANEIRO	GARNIER frères.

Chili.

VALPARAISO	FLOURY. PASCUAL EZQUERRA.

Cuba.

LA HAVANE	CHARLAIN.

Danemark.

COPENHAGUE	HORST. C.-A. REITZEL.

Égypte.

ALEXANDRIE	E.-H. SCHUTZ.
LE CAIRE	OZANNE.

Espagne.

BARCELONE	VERDAGUER.
MADRID	J. BAILLY-BAILLIÈRE.

États-Unis.

BOSTON	LITTLE, BROWN et Ce.
NEW-YORK	BAILLIÈRE. CHRISTERN.
NOUVELLE-ORLEANS	HÉBERT. LIBRAIRIE NOUVELLE.
PHILADELPHIE	JOHN PENNIGTON and SON.
SAN-FRANCISCO	HENRI PAYOT.

Hollande.

AMSTERDAM	VAN BAKKENÈS. CAARELSEN et Ce.
BRÉDA	BROESE et Ce.
LA HAYE	KOOL.
ROTTERDAM	KRAMERS.
UTRECHT	BROESE et Ce. KEMINK et fils.

Hongrie.

PESTH	EMICH.

Italie.

ROME	MERLE.
NAPLES	DUFRESNE.
TURIN	BOCCA frères. PIC (DEGIORGIS). GIANINI et FIORE.
MILAN	DUMOLARD. MOLINARI.
GÊNES	BEUF.
TRIESTE, VENISE, VERONE	H.-F. MUNSTER.
FLORENCE	VIEUSSEUX.

Mexique.

MEXICO	BRUN.

Pérou.

LIMA	MORINIÈRE.

Pologne.

CRACOVIE	FRIEDLEIN.
VARSOVIE	ROD. FRIEDLEIN. GEBETNER. NATANSON.

Portugal.

LISBONNE	SILVA.

République Argentine.

BUENOS-AYRES	CH. VILLATE.

Russie.

ODESSA	VILIETTY.
MOSCOU	GAUTHIER. RENAUD. URBAIN.
SAINT-PETERSBOURG	S. DUFOUR. JACQUES ISSAKOFF. BASILE ISSAKOFF. A. CLUZEL et Ce.

Suède et Norwége.

STOCKHOLM	BONNIER.

Suisse.

BERNE	DALP.
GENÈVE	J. CHERBULIEZ. DESROGIS.
LAUSANNE	BRIDEL.

Turquie.

CONSTANTINOPLE	WICK.

Paris. — Imprimerie de DUBUISSON et Ce, rue Coq-Héron, 5.

REVUE
CONTEMPORAINE

(REVUE EUROPÉENNE ET ATHENÆUM FRANÇAIS)

XIIIe ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

TOME QUARANTE ET UNIÈME

(LXXVIe DE LA COLLECTION)

---

15 OCTOBRE 1864

3e LIVRAISON

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE CONTEMPORAINE

1, RUE DU PONT-DE-LODI, 1

Et à la Librairie DENTU, Palais-Royal

LONDRES

KING, Parliament street, 34,

ARNOLD, Fleet street, 86.

BRUXELLES

BROUWET, Librairie Nouvelle,

Rue Montagne-de-la-Cour, 39.

1864

LIVRAISON DU 15 OCTOBRE 1864 (N° 301).

INTRODUCTION

GÉNÉRALE

A L'HISTOIRE DE FRANCE

QUATRIÈME PARTIE[1].

DESCRIPTION DE LA SURFACE DU SOL FRANÇAIS

RÉGIONS NATURELLES ET HISTORIQUES GÉOGRAPHIE MORALE

VI

La Gaule n'a pas de centre géographique. A mesurer au compas, ce serait Bourges qui a joué, en effet, un grand rôle dans la période gauloise, quand Ambigat, maître d'une partie de la Gaule, y régnait; quand Sigovèse et Bellovèse en partirent pour conquérir la haute Italie et la vallée du Danube ; quand César faillit y briser sa fortune. Mais Bourges n'est ni une position commerciale, ni une position militaire. Avec l'admirable système hydrographique que la nature lui a donné, la Gaule devait trouver sa capitale, soit sur la ligne de partage des eaux, vers Langres, Dijon, Nevers ou Autun, soit sur

[1] Voir 2e série, t. XL, p. 209 (livr. du 31 juillet 1864); t. XLI, p. 5 (livr. du 15 septembre); t. XLI, p. 209 (livr. du 30 septembre).

un de ces beaux fleuves qui s'en vont à quatre mers. D'autre part, elle tient trop largement au continent pour que sa capitale ait pu se trouver à l'ouest vers la mer; et les Pyrénées la dispensent de l'avoir au sud. Orléans serait une position centrale. Mais à Orléans rien n'aboutit, pas même une rivière, et pas un grand homme n'en est sorti. Aussi les habitudes y sont restées tout autant exclusives et locales que dans une ville des montagnes. Il peut cependant se glorifier d'avoir arrêté deux fois la fortune des ennemis de la France, celle d'Attila et des Anglais; le duc de Guise est mort au pied de ses murs. Mais c'est là de la résistance, non de l'action.

Les pays d'où sont parties les principales influences qui ont agi sur la France, comme les plus sérieuses menaces contre son indépendance, sont, dans l'antiquité, l'Italie, dans les temps modernes, l'Angleterre et l'Allemagne. A chacun de ces deux âges de la civilisation, notre pays a eu une capitale différente. Tant que l'Italie resta la reine du monde, Lyon, au débouché des grandes Alpes, fut l'œil et la main de Rome sur la Gaule; c'est là que s'élevait la statue colossale d'Auguste, entourée des images des soixante cités gauloises. Quand l'empire romain, déjà chancelant, envoya des Césars dans les provinces pour les défendre, Julien se fixa aux mêmes lieux où, quatre siècles plus tôt, s'était tant de fois arrêté le conquérant des Gaules, à Lutèce, afin de s'y trouver, comme lui, à proximité de la Germanie et de la Bretagne, les deux frontières menacées. Là, convergent les principaux cours d'eau, c'est-à-dire les principales routes du nord de la France, et s'étend un terrain fertile, Brie, Beauce, Beauvaisis, Valois, qui forme entre les tristes plateaux de la Champagne, de la Sologne et d'une partie du Perche, l'oasis si bien appelée par nos pères l'île de France.

Pendant vingt ans, Clovis domina de l'Escaut à la Loire. Paris était au centre, il s'y arrêta. L'Aquitaine, conquise plus tard, ne fut pour lui et pour tous les Mérovingiens qu'une possession extérieure, comme la Souabe, la Thuringe et la Bavière. Le vrai centre, à leurs yeux, était si bien Paris, où ils trouvaient les souvenirs, les traditions, les monuments des empereurs et du chef de leur race, qu'en partageant le royaume, les fils de Clovis refusèrent de partager Paris. Hugues Capet et ses ancêtres y régnèrent comme comtes avant d'y régner comme rois. Le berceau de la première et de la troisième race devint et est resté la capitale de la monarchie.

Comme autour du noyau se trouve le fruit, autour de Paris se forma le royaume. Les Capétiens, longtemps réduits à la possession de l'Ile de France, allèrent depuis Louis le Gros, arrondissant à chaque règne le fief royal, si bien qu'à la fin la France entière y entra. Paris, qui avait protégé leur faiblesse, partagea leur gran-

deur. « Il avait été à la peine, disait Jeanne d'Arc de son étendard, en le portant au sacre de Charles VII, il est juste qu'il aille à l'honneur. »

Depuis que la France est constituée, il n'y a pas eu de grande invasion par les Pyrénées; il y en a eu quatre par la Provence qui toutes quatre ont échoué, aucune par les Alpes, une seule par le Jura : j'omets 1814. Mais par le Rhin, la Meuse, l'Escaut et la Manche, que de fois ne sont pas venus Impériaux, Espagnols et Anglais! Charles-Quint a pénétré jusqu'à Meaux, Philippe II jusqu'à Saint-Quentin, des cavaliers hollandais jusqu'à Saint-Cloud, le duc de Parme a couru toute la Normandie, et un roi d'Angleterre a été proclamé roi de France à Vincennes. Le point vers lequel se dirigeaient toutes les menaces a été naturellement celui ou s'est porté tout l'effort de la résistance, toute l'activité, toute la vie nationale. C'est à Paris que la France s'est reconnue France, parce que c'est là que la nationalité a été le plus sérieusement mise en péril.

Paris est situé sur la Seine, fleuve aux paisibles allures et facilement navigable, qui tombe dans la Manche en face de l'Angleterre, et qui naît non loin des lieux d'où la Saône se dirige vers la Méditerranée, en face de l'Italie. Il se trouve donc sur la plus grande voie de navigation fluviale que la France possède; c'était un immense avantage pour sa fortune commerciale. On peut de là surveiller à la fois la Manche et le Rhin, et tenir dans Orléans la clef du Midi, c'est donc aussi une position politique et militaire, où le gouvernement central du pays a dû naturellement s'établir. Mais, depuis que notre frontière a reculé jusqu'à la Meuse, Paris est trop près de l'invasion. Placé au débouché de douze vallées qui viennent des Ardennes, du plateau de Langres et de la Côte-d'Or, il est au centre d'un cercle dont l'ennemi peut occuper la demi-circonférence orientale pour descendre sur lui par tous les rayons, comme les alliés l'ont fait en 1814. Aussi s'est-on décidé à le couvrir de formidables ouvrages pour mettre enfin un bouclier sur le cœur de la France.

Toutefois, une disposition singulière du terrain favorise notablement la défense. Toutes ces vallées qui descendent sur la capitale sont coupées transversalement par des bourrelets ou crêtes saillantes qui tournent, parallèlement les uns aux autres, autour de Paris, leur centre commun, et qui offrent autant de positions militaires. Sur le premier, en effet, que la Seine coupe près de Fontainebleau, sans l'empêcher de se continuer jusque derrière Versailles, se trouvent les champs de bataille de Montereau, de Nogent, de Sézanne, de Vauchamps, de Montmirail, de Champaubert, d'Epernay, de Craonne, de Laon, et un peu plus loin celui de Saint-Quentin; près du second, Troyes, Brienne, Vitry-le-Français, Sainte-Menehould,

Valmy; près du troisième, les défilés de l'Argonne; sur le quatrième, Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Bar-le-Duc, Ligny; près du cinquième, Châtillon-sur-Seine, Chaumont, Toul, Verdun; le sixième est formé par les côteaux élevés qui s'étendent de Langres à Metz, Thionville, Longwy, Montmédy et Mézières. Mais ces plis du calcaire jurassique ne franchissent pas l'Oise, au delà de laquelle ne se trouve jusqu'à la mer aucune ligne de défense naturelle.

Voilà bien des raisons pour expliqner la fortune de Paris; nous en rouverons d'autres, prises dans la conformation générale de la France.

Si l'on néglige les deux vallées du Rhin et du Rhône, qui ne sont pas dans le sens général du territoire français, c'est-à-dire inclinées vers l'Océan, la géologie et l'histoire partageront le reste du pays en quatre groupes qui se correspondront chacun à chacun. Le massif volcanique de l'Auvergne, auquel répondra le terrain granitique de la Bretagne et de la Vendée, le bassin crayeux de Paris, qui a son semblable dans le bassin crayeux de Toulouse et de Bordeaux. Entre ces quatre groupes géologiques, court une large bande de calcaire jurassique qui trace sur la surface de la France une figure dont la forme est presque celle d'un 8 incliné et ouvert par en haut, la Manche ayant emporté sa partie supérieure. Au nord, cette bande enveloppe et domine le large bassin de Paris par Mézières, Metz, Langres, Auxerre, le Blanc, Angers et Caen. Sa partie inférieure ou méridionale contourne par Cahors, Milhau, Montpellier, Privas et Lyon, le pied du massif granitique de l'Auvergne, contre lequel elle s'appuie. Le point de jonction se trouve vers Poitiers et Auxerre, dans le Poitou et la Bourgogne, deux autres provinces qui se répondent aussi l'une à l'autre.

Les deux parties principales, et comme les deux pôles opposés de a France, le dôme de l'Auvergne [1] et le bassin de Paris, sont tous deux circulaires, mais présentent des structures diamétralement contraires. L'un est en relief et se maintient longtemps à une hauteur moyenne de 750 mètres, l'autre est en creux [2] et s'abaisse, par

[1] En y comprenant ses dépendances naturelles : Bourbonnais, Marche, Limousin, Beaujolais et Forez, Velay, une partie du Vivarais et du Gévaudan, le reste des Cévennes et même une partie des côtes du Morvan. (Beudant, *Géologie*, p. 272. Cf. Dufresnoy et Elie e Beaumont, t. I, p. 21.) Le groupe granitique du Limousin et de l'Auvergne conserve Gne hauteur assez constante de 750 mètres.

[2] L'intérieur du bassin de Paris est rempli par une succession d'assises concentriques, comparables, dit M. Elie de Beaumont, à une série de vases semblables qu'on ferait entrer les uns dans les autres, de manière que le bord du second dépassât celui du premier, et ainsi de suite. — Voici, en tournant autour de Paris, l'élévation des lieux au-dessus du niveau de la mer : Orléans, 117 mètres; son plateau, 166; Blois, 80; Chartres, 150; Saint-uermain, 96; le château de Versailles, 176; Montlhéri, 136; Montargis, 85; Troyes, 101;



l'est, le nord et le sud, jusqu'à n'avoir plus à Paris même que 34 mètres au-dessus du niveau de l'Océan. Vers celui-ci, tout converge, population et lumières ; c'est le pôle attractif. De celui-là tout s'échappe, routes et vallées, hommes et rivières, pour descendre dans toutes les directions ; c'est le pôle répulsif. Le premier est devenu la capitale du monde civilisé ; le sang et la vie de la France y affluent, mais aussi les passions et les vices qui donnent à l'existence une surexcitation fiévreuse et ne laissent pas se perpétuer les générations, de sorte que ce qu'il y a de plus rare à Paris, ce sont de vieilles familles parisiennes. Le second, pauvre, sauvage, et chaque année abandonné d'une partie de ses enfants, garde, au milieu de sa nature âpre et salubre, un sang riche et fécond, avec son vieil idiome et ses antiques coutumes.

Dans ces migrations que la pauvreté lui impose, l'Auvergnat emporte le caractère qu'il a pris dans ses montagnes, parfois violent, mais toujours laborieux, opiniâtre et d'une persistance qui ne s'altère pas plus au contact des mœurs étrangères que le granit de ses rochers au contact des agents extérieurs. Au milieu de la foule, il s'isole pour se rapprocher des siens, et tous forment, dans nos villes, une colonie qui jamais n'oublie le pays, ni ses fêtes, ni ses plaisirs, ni sa langue, et où entrent bien rarement des femmes d'une autre race. Aussi l'Auvergne, par sa constitution géologique et par le caractère que le sol a donné à ses habitants, a été pour la France ce que la Suisse est pour l'Europe, une sorte de forteresse centrale. C'est elle qui a été le foyer de la résistance contre Rome et César. Devenue, après la conquête, profondément romaine, elle a été, avec l'Armorique, la dernière des provinces gauloises à se soumettre aux Barbares. L'invasion anglaise, qui venait du midi, n'a pu l'entamer. Richard Cœur de Lion fut tué au pied d'un château du Limousin ; mais par ses longues vallées de la Vienne, de la Creuse, de l'Allier et de la Loire, toutes tournées vers le nord, elle s'ouvrait au-devant de la domination et de l'influence françaises. Quelques-unes de nos familles les plus nationales, celles de Bourbon, de Turenne, de Villars et de Lafayette, un de nos généraux les plus populaires, Desaix, un grand pape, Sylvestre II, le premier Français qui se soit assis dans la chaire de saint Pierre, et le vénérable chancelier de L'Hôpital, sont sortis de cette région.

A l'Auvergne répond géologiquement la péninsule armoricaine,

Auxerre, 199 ; Montmirail, 166 ; Chaumont, 378 ; Langres, 415 ; Epinal, 317 ; Toul, 193 ; Verdun, 172 ; Nancy, 197 ; Metz, 148 ; Bar-le-Duc, 185 ; la colline au nord-est de Rocroy, 585 ; Châlon et Reims, 109 ; Laon, 156 ; Saint-Quentin, 96 ; Cambrai, 69 ; Amiens, 41. La pente de la Seine est marquée par les points suivants : sa source, près de Chanceaux, 435 mètres ; à Troyes, 101 ; au canal du Loing, 56 ; à Corbeil, 45 ; à Paris, 31 ; à Rouen, 8.



plateau granitique aride et triste comme les hauteurs du massif central[1], mais comme lui bordé de vertes prairies, que nourrissent les brouillards de la mer. La Bretagne a aussi ses annexes, le Cotentin et la Vendée, où se présentent les mêmes phénomènes géologiques. Le sol de la Vendée, comme celui de la Bretagne, appartient au terrain primitif, et sa direction générale est la même, du sud-est au nord-ouest. Toutes deux ont les vallées sans nombre du Limousin et de l'Auvergne, leurs mille ruisseaux, leur sol aride sur les hauteurs, fécond au bas des coteaux, en un mot, toutes les causes physiques qui isolent les populations et leur donnent, avec un ardent amour du sol natal, un caractère à part, persistant et réfractaire, qui semble aussi indestructible que leurs mœurs, leur langue et leurs sombres monuments de granit. Cependant, sous l'action des siècles, le granit lui-même se décompose, la langue aussi recule insensiblement. Ici-bas, rien n'est immuable, pas même la mort.

La Bretagne et l'Auvergne sont deux grandes îles continentales ; mais, considérée dans son ensemble, la Bretagne présente deux plateaux se dirigeant de l'est à l'ouest, et séparés par deux crêtes rocheuses, les monts d'Arrée et les montagnes Noires, que les Bretons appellent le Kein-Breiss, l'échine de Bretagne. Entre elles s'étend une vallée longitudinale, qui se prolonge de la rade de Brest aux limites du bassin de la Vilaine. Malheureusement, il n'y a point de fleuve au fond de cette vaste dépression, seulement des landes arides et pierreuses qui rejettent toute la vie de la Bretagne sur les côtes. Du haut de ses montagnes, l'Auvergnat voit se dérouler au loin de riches pays ; du haut de ses collines, sous son ciel gris et bas, presque toujours chargé de nuages pesants que le vent d'ouest lui apporte, le Breton ne voit que la houle menaçante d'une mer orageuse. L'un court à ces villes qui l'appellent, l'autre s'asseoit, morne et mélancolique, sur ces grèves désolées, où viennent mourir les vagues, « ses tristes et gémissantes amies. »

La pente de l'Auvergne est vers Lyon, Paris, Bordeaux ; de là les habitudes nomades et les voyages périodiques de ses habitants, qui descendent joyeusement de leurs montagnes, mais retrouvent avec plus de joie encore l'air pur, les larges horizons, le soleil radieux du pays natal et les costumes aux vives couleurs, les danses animées, les fêtes bruyantes. Pas un fleuve de la Bretagne ne verse ses eaux à

[1] Le sol, formé par la destruction des granites et des roches feldspathiques, produit à peine du blé noir. Le terrain de transition, beaucoup plus fertile, donne, dans quelques circonstances, des récoltes abondantes, et les pâturages y sont toujours excellents, excepté dans les parties formées par le grès. Sur ce sol, ordinairement maigre, croissent à profusion les ajoncs et les bruyères rabougries. (*Explication de la Carte géologique de la France*, I, 239.



l'intérieur de la France, et rarement ses enfants vont y chercher un séjour plus riant et une vie moins rude. Sa pente, dans toutes les directions, est vers la mer. Les populations y sont accourues, les villes se sont assises sur le rivage, et le centre est resté désert. La Bretagne, a-t-on dit, est un cadre brillant dont le fond est triste; un moine, dont l'épaisse chevelure avait été largement tonsurée, la comparait plus prosaïquement, mais avec autant de vérité, à sa couronne monacale. Les Gaulois eux-mêmes l'appelaient le pays de la mer, *àr mor*, d'où les Romains ont fait Armorique. Aussi la mer est-elle devenue la seconde patrie du Breton, et les deux pays avec lesquels il a eu et garde encore le plus de relations sont, au delà de la Manche, l'Angleterre, au delà du golfe de Gascogne, l'Espagne.

Un siècle avant notre ère, les hommes du Morbihan possédaient déjà une flotte puissante. Ils eurent, comme les Arvernes, l'honneur d'une lutte acharnée contre César, et tous les conquérants de la Gaule, Francs, Northmans, Anglais, durent compter avec eux quand ils voulurent toucher à leur chère indépendance. Nulle province n'est géographiquement plus séparée de la France, et n'a résisté davantage à l'attraction centrale : plus de 80,000 enfants n'y savent pas encore un mot de français; nulle non plus n'a compté autant de génies fiers et libres, et dans aucune la géographie n'explique mieux l'histoire ainsi que le caractère des populations.

Quand la tempête soulève les vagues et en fouette avec fureur cette pointe extrême de notre continent, vraie côte de fer qu'elle voudrait détruire et qui lui résiste, le bruit du choc des flots contre le granit de Penmark, les écueils de Glenant ou les îles désertes de Bréat, s'entend à plusieurs lieues de la côte. Des hurlements lugubres se mêlent parfois aux sifflements de la tempête : ce sont les plaintes des loups marins que la mer a délaissés sur les rochers et que la marée reprendra. A la pointe de Ratz, d'où se voit l'île druidique de Sein, séjour de vierges redoutées qui commandaient, disait-on, à la tempête, ces voix sinistres de la nuit et de la mer prennent un caractère étrange. On est là près de la baie des Trépassés, et le voyageur effrayé croit les voir sortir de leur liquide tombeau pour lui demander une prière et une sépulture en terre bénie. Comment le Breton ne serait-il pas triste et superstitieux ? toute la nature autour de lui gémit et parle.

Il est dur aussi, car il vit entre deux marâtres, la terre qui le nourrit à peine, la mer qui si souvent brise son navire et emporte femmes et enfants, quand ils viennent chercher le varech, l'engrais providentiel de leur pauvre champ. L'homme du midi a du moins, pour égayer sa misère, l'air splendide et doux qui l'enveloppe. Le lazzarone de Naples s'habille d'un rayon de soleil, et au besoin

quelques fruits, poussés sans culture, lui suffisent. Il est riche et heureux, parce qu'il est sans besoins. Combien le Breton n'est-il pas condamné à en avoir, sous son ciel humide et sombre! Pendant des siècles, on l'a vu, comme ces oiseaux de proie que l'odeur de la mort attire, accourir au rivage, dans la tempête, lorsqu'un navire était en perdition, non pour le sauver, mais pour assurer le naufrage, allumer des fanaux trompeurs qui conduisaient sur des écueils, et rejeter à l'abîme le naufragé que l'ouragan avait du moins jeté à la terre. Un vicomte de Léon disait en montrant un rocher caché sous l'eau : « J'ai là une pierre plus précieuse que celles qui ornent la couronne des rois. » Elle lui rapportait davantage : bon an, mal an, dix ou quinze naufrages dont il profitait; tout ce que la mer rendait était à lui, les naufragés fussent-ils arrivés à la côte avec les épaves.

Regardez aux monuments de ce peuple et vous trouverez dans l'œuvre comme dans l'ouvrier ce caractère de tristesse, de force ramassée et de forme pesante. Quelle en est la cause? la nature des matériaux employés. Avec le granit, point de légèreté ni d'élégance, mais des constructions lourdes et massives, sur lesquelles n'ont pu courir le ciseau et la fantaisie de l'artiste. Il faut beaucoup de temps et de peine, ce qui représente beaucoup d'argent, pour donner au granit des arêtes aussi vives qu'à la pierre calcaire, parce que les cristaux dont il est composé se détachent sous l'action des instruments, suivant leurs faces de clivage et non pas selon le plan voulu par l'artiste. L'architecture des contrées granitiques a donc un caractère exceptionnel, des formes plus sévères, des moulures moins fines, une décoration moins riche et par conséquent un aspect plus triste. C'est une des mille harmonies que j'essaye de montrer entre la nature et l'homme, non comme on l'a fait souvent dans le seul intérêt de la poésie et de l'art, mais pour y voir la relation de la cause à l'effet.

Le Vendéen, peu sollicité par l'Océan qui, sur ses plages basses et sans ports, recule lui-même devant la vase qu'il apporte, voyage moins encore que le Breton. Le voisinage de la mer et quatorze rivières, dont pas une n'est navigable, lui donnent de riches prairies; mais pour parquer les troupeaux, il a coupé ses vallons et ses herbages de haies vives, du sein desquelles sortent çà et là des arbres, le coudrier, l'aubépine, le chêne, le châtaignier, qui donnent au pays un aspect boisé et pittoresque. Le long de ces haies, bordées de fossés profonds et qui cachent des chaumières aux toits bas, courent des sentiers étroits et sombres. De là le nom du pays, le *Bocage*, inextricable réseau de ruisseaux tortueux, de chemins ombragés et creux, entre des talus à pic où le meilleur guide s'égare, où à chaque pas peut se placer une embuscade. Que de sang y a coulé! Ces haies

ont été des remparts, ces arbres des forteresses. Du milieu des branches, le Vendéen épiait l'arrivée des bleus, et vingt fusils éclataient là où l'on venait d'entendre les oiseaux chanter. Naguère on a trouvé dans le tronc d'un chêne un squelette debout, tenant encore entre les bras son long fusil : un blessé sans doute réfugié là et à qui la force a manqué pour sortir de son tombeau.

Résistance aux influences extérieures, aux idées comme aux armes de l'étranger, tête dure, caractère de fer, amour de toutes les choses du passé, coutumes et langue, religion et organisation sociale, voilà les traits principaux du génie breton et vendéen. La nature du sol et la situation géographique n'y sont-elles pour rien? Qu'on suive dans la péninsule armoricaine et le Poitou les limites du terrain granitique, et on marquera les limites que n'a pu dépasser l'insurrection vendéenne. Les routes stratégiques de Napoléon ont ouvert le cœur de la Vendée et modifié déjà son esprit, en faisant circuler l'air et la vie générale sous la voûte épaisse de ses bois. Les chemins de fer causeront une semblable révolution en Bretagne[1].

Comme le Breton et le Vendéen, l'Auvergnat répugne au service militaire. En 1816, lors de la formation de la légion du Cantal, le département ne put fournir assez d'officiers pour compléter les cadres, et en 1845 il comptait 589 insoumis. Le Puy-de-Dôme en avait 292, la Corse 253, la Loire 232, la Haute-Loire 472, et l'Aveyron 251 ; c'est-à-dire que, dans la région centrale, les réfractaires étaient beaucoup plus nombreux même que dans la péninsule armoricaine. Pour dernière ressemblance, l'Auvergne, à la fin de l'Empire, était toute royaliste. Deux écrivains qui ont le plus audacieusement prêché le retour à l'ancien régime, MM. de Montlosier et de Bonald, étaient l'un de Clermont-Ferrand, l'autre de Milhaud.

Si la Bretagne répète l'Auvergne, le bassin de la Garonne répète celui de la Seine. A ces deux grandes régions montueuses et réfractaires, qui coupent la France de l'est à l'ouest, sont opposées, au nord et au sud, deux grandes vallées attractives et expansives. Pour elles aussi, même sol, mêmes produits, blés et vins, seulement la Champagne du sud se trouve à l'ouest, sur les collines calcaires du Bordelais, et ce qui est un contraste tout favorable au grand bassin du nord, la vallée de la Garonne finit par des landes et des marais sur un océan immense et vide, tandis que celle de la Seine se ter-

[1] Cette terre, la plus vieille de l'Europe, et où les idées meurent si lentement, nourrit encore un arbre qui fut le compagnon des druides, et qui est le vétéran des végétaux de la France. Dans la commune de Pommeraie, près de Beaupréau, se trouve un chêne qui a 15 mètres de tour, et à qui l'on donne vingt siècles d'existence. D'autres chênes du même âge existent en Bretagne; on en voit un aussi qui a un nom, la *Cerve*, dans la forêt de Brothone (Eure), et un autre près de Saint-Palais (Basses-Pyrénées).



mine par notre plus riche province qu'un étroit canal sépare de l'Angleterre, le centre industriel et commercial du monde. Les landes de Gascogne sont plus tristes que la Bretagne, parce qu'elles sont encore plus stériles, et n'en ont pas la sombre grandeur; mais dans la Normandie sont ouvertes et coulent à pleins bords toutes les sources de la richesse des nations : l'agriculture, l'industrie et le commerce, les pâturages, les usines et les ports. Les mines seules lui manquent : en échange, elle a la beauté élégante et gracieuse de ses molles collines et de son fleuve que vous admirerez, même au retour de longs voyages, soit que vous suiviez le cours tranquille et lent de la Seine au milieu des îles nombreuses qu'elle contourne, soit que, du haut de la falaise de Quillebeuf vous la voyiez lutter avec une mer furieuse, tandis qu'au loin le soleil perce de ses rayons d'or les nuages amoncelés, ou inonde de feux empourprés et d'une lumière resplendissante sa couche de l'océan, où il va reposer.

Dans ces deux bassins encore de la Garonne et de la Seine, mais sans un succès égal, même activité littéraire, même ambition politique. En tout, le midi devance le nord, puis se laisse distancer. La Seine coulait obscure et inutile entre des rives marécageuses que la Garonne portait déjà sur de nombreux navires les denrées de *Narbo Martius* et baignait les murs d'une métropole politique et religieuse des Gaulois, l'antique *Tolosa.* Ici, l'histoire domine la géographie. Dans l'antiquité, c'est du midi que venait la lumière et tous les pays riverains de la Méditerranée en étaient inondés, grâce à ces quatre foyers d'activité féconde placés sur ses bords : Athènes et Tyr, Rome et Carthage. L'invasion des Barbares change les pôles du monde : le midi baisse, le nord s'élève et la puissance y passe. Au moyen âge, l'équilibre est déjà rétabli. Cependant, Bordeaux et Toulouse éclipsent encore Paris et Rouen; les troubadours sont les maîtres des trouvères, et si un homme du nord, Godefroy de Bouillon, est, par ses vertus et son mâle courage, le chef de la première croisade, un homme du midi, Raymond de Saint-Gilles, est, par ses richesses, en état d'acheter tous les croisés.

Mais tandis qu'aux bords de la Seine le rôle des ducs de France, passés rois, se précise et s'étend, celui des rois d'Aquitaine, déjà réduits à n'être plus que comtes de Toulouse, s'obscurcit et s'embarrasse. Celui-ci ne sait plus s'il est Espagnol ou Français, catholique ou manichéen; celui-là devient le redresseur des torts, le défenseur des communes, l'avoué des monastères, le fils aîné de l'Eglise et le signe vivant de la nationalité que l'Allemand menace à Bouvines, l'Anglais à Taillebourg, et qu'il vainc tous les deux. Dès lors, les événements se précipitent. Sur ces riches contrées où la vie est si douce, la foi si chancelante, passe un vent terrible qui porte

la désolation et la mort. C'est du nord qu'il souffle, c'est un baron de l'île de France qui étouffe dans son gantelet de fer cette fleur brillante et fragile. Après ce grand désastre, la question est tranchée. Toulouse obéira à Paris ; la langue d'Oc se perdra dans la langue d'Oïl ; l'art roman disparaîtra devant l'art gothique : *In Tiberim defluxit Orontes.*

Elle a rendu les armes, cette grande province, mais, dans sa défaite, elle garde un orgueil immense, se souvenant des jours où elle créait une hérésie puissante qui troubla le monde catholique, et une littérature nouvelle qui alla réveiller dans le Nord, jusqu'au fond de l'Allemagne, la poésie muette encore ou toute honteuse et craintive, au milieu de ces rudes hommes d'armes qui ne voulaient entendre que le sifflement des flèches et le bruit martial des lances se brisant contre les boucliers. En signe de cette indépendance tant rêvée, elle garda jusqu'à la Révolution ses états provinciaux ; elle continue dans ses jeux Floraux les cours d'amour, et elle couronne Jasmin, son grand poète provincial, aussi fièrement que Rome couronnait Pétrarque ou le Tasse au Capitole.

L'aspect seul des deux grandes villes de la Garonne montre leurs prétentions et leur caractère. Au lieu de construire des usines, Bordeaux vise à se donner l'aspect monumental d'une capitale d'empire [1]. Il bâtit des hôtels, des places publiques, un théâtre qui effacent ceux de Paris, et Toulouse décore de sculptures jusqu'à ses plus humbles maisons. Naguère, avec ses bustes et ses moulures en terre cuite, elle croyait inaugurer l'avénement d'une nouvelle renaissance, de même qu'elle donne le nom pompeux de Capitole à son hôtel de ville, qui n'a ni les cent marches du temple du Jupiter romain ni rien d'antique, si ce n'est le profil de Bonaparte gravé sur son fronton. Mais sous ce beau ciel la parole est abondante, l'exagération facile, habituelle. « Un Gascon, dit un proverbe du pays, peut se dédire trois fois. » L'esprit, trop vif, s'échappe en saillies plutôt qu'il n'est contenu et concentré pour les grands travaux. Il y a du Rivarol dans tous les hommes distingués de ce pays. L'art, la littérature, sans être jamais sévèrement traités, sont la distraction habituelle. L'agriculture, le commerce ne viennent qu'après, et l'industrie, la grande force des temps modernes, suit de bien loin, d'un pied boiteux. Moissac, Montauban, Toulouse, sont les seules villes industrielles de la vallée de la Garonne. Car, à l'action, on préfère ici la parole ; à l'existence laborieuse et sévère du négociant de Marseille et du Havre, ou de l'industriel de Rouen, de Tarare et de Mulhouse, les fêtes et les spectacles, l'élégance des habitudes et les

[1] Bordeaux a trente et un grands édifices publics, dont huit églises, trois hospices, etc.



grands airs qui contrastent avec l'éternelle plainte de Bordeaux sur sa décadence et sa ruine. De ses 100,000 habitants il n'est sorti qu'un seul général, Nansouty ; encore n'a-t-il fait qu'y naître, sa famille venait d'ailleurs ; de Toulouse, pas un. Mais que d'avocats, de journalistes, d'hommes de lettres et de ministres ! Depuis plus de deux siècles, les hommes du Midi sont nos maîtres, à commencer par Henri IV pour finir par Napoléon. C'est comme dans la monarchie constitutionnelle, Paris règne, le Midi gouverne [1].

L'île de France n'eut jamais cet éclat scintillant ; jamais non plus, chose remarquable, ces libertés étroites et jalouses que le Languedoc sut se faire reconnaître. Là, assez de féodalité pour exercer et tenir en haleine la royauté naissante, pas assez pour l'étouffer ; peu de communes et pourtant beaucoup de villes ; point d'états provinciaux ; seulement des franchises locales, trop précaires pour n'avoir pas besoin de s'abriter sous des libertés générales. En un mot rien de spécial ni d'exclusif. C'est bien dans cette région sans obstacles géographiques, où ni le sol ni la population n'ont des traits à part, où tout arrive par la pente du terrain, comme par l'attraction des idées, que s'est formé le vrai caractère de la France, généreux et sympathique, parce que là tout s'est mêlé et se mêle incessamment, rationaliste et critique, parce que les contrastes provoquent l'examen ; léger et pourtant enthousiaste, comme l'ont prouvé les croisades et la révolution, toutes deux accomplies surtout par des hommes du Nord.

L'Ile de France, le cœur du pays, est bordée à l'ouest, du côté de l'Angleterre, par notre plus riche province, la Normandie, mais est couverte à l'est et au nord, du côté de l'invasion, par deux populations batailleuses et vaillantes, et si éminemment françaises que l'une, en Champagne, n'a point de patois, quelqu'effort qu'on ait fait pour lui en trouver un, et que l'autre, en Picardie, parle encore au fond de ses villages la langue d'Oïl du XIV[e] siècle.

Excepté le point par où la Champagne touche à la Meuse, du côté de Mézières, sa pente uniforme est vers Paris. Mais elle a trois sortes de sol : à l'ouest une zone très fertile, la Brie ; au centre une immense plaine de craie, onduleuse et plissée comme la surface d'une mer tranquille dont les grandes et longues vagues se seraient doucement étendues et solidifiées, mais aride, sans bois ni moisson, et abandonnée en grande partie à la vaine pâture : le pin sylvestre, l'arbre des calcaires pauvres, comme le pin maritime est celui des dunes, y poussent même misérablement. La vigne pourtant y vient à mer-

[1] Du Midi sont venus, dans les derniers temps, Talleyrand, Cambacérès, Sieyès, Mirabeau, MM. de Sèze, de Villèle, de Peyronnet, de Polignac, Lainé, Portal, Ducos, Decaze, Montbel, Salvandy, Martignac, Thiers, Guizot, etc.



veille sur les coteaux qui s'étendent de Reims à Châlons, vin léger, qui doit presque autant à l'industrie des habitants qu'au sol qui l'a donné. A l'est, le terrain se relève en collines qui portent d'épaisses forêts et renferment d'excellent minerai de fer ; on sent qu'on approche de l'Argonne et de l'Ardenne. De nombreux cours d'eau, avant de descendre sur Paris, courent parallèlement à ces montagnes, de manière à former plusieurs lignes de défense. La Gaule fut sauvée d'Attila et des Huns dans les plaines de Châlons, la France le fut de la coalition à Valmy ; elle l'eût été encore à Arcis-sur-Aube, en 1814, de l'Europe entière, sans l'écrasante supériorité du nombre. Au moyen âge, un comte de Champagne avait défendu la couronne de saint Louis et ce grand fief était entré de bonne heure dans la maison de France.

Six rivières navigables, la Seine, l'Aube, l'Yonne, la Marne, l'Aisne et la Champoy arrosent et facilitent son commerce. Les foires de Troyes étaient autrefois célèbres ; les manufactures de Reims et de Sedan le sont aujourd'hui ; et malgré leur renom fâcheux, quant à l'esprit, les Champenois nous ont donné un grand nombre d'hommes illustres. Une bonne partie de ces fabliaux caustiques, de ces contes salés, où les puissants du jour étaient joyeusement pris à partie, sont nés dans la Champagne.

La Flandre, à demi allemande par ses origines et de bonne heure anglaise par ses intérêts, a toujours été au nord notre grand embarras. Heureusement, entre elle et nous s'étendait une province dont les enfants, à défaut de bonnes murailles, présentaient à l'ennemi de vaillantes poitrines, la Picardie et le Boulonais. De là partirent le prédicateur et le plus illustre chef de la première croisade, Pierre l'Ermite et Godefroy de Bouillon. Le premier qui planta sa bannière sur les murs de Jérusalem était un Picard, le sire de l'Estourmel, dont la race inscrivit sur son écu la devise : « Vaillant sur la crête. » A Bouvines, les milices de la province contribuèrent à la victoire, comme leurs descendants ont tant aidé, en 1793, à repousser l'invasion ; à Crécy, à Azincourt, elles partagèrent la défaite, et Jeanne Hachette ne fut pas la seule héroïne qui sauva sa ville : Marie Fourrée, à Péronne, Becquétoile, à Saint-Riquier, firent la même chose. A Amiens, les femmes combattirent pour l'établissement de la commune.

Tant de batailles ont donné à cette population de notre vieille frontière, lente pourtant dans ses allures, un caractère colérique qui se marque par la révolution communale sortie principalement de cette province, et une obstination, une ténacité dans les mœurs qui ont eu à leur tour deux effets. D'un côté, ce peuple a beaucoup gardé de ses vieilles coutumes : au siècle dernier, on trouvait encore

à Moreuil les pleureuses antiques le jour des funérailles, et çà et là quelques restes des superstitions druidiques et des fêtes burlesques du moyen âge; d'une autre part, dès que l'industrie s'est établie chez lui, il a montré une puissance de travail, une âpreté au gain qui ont fait sa prospérité industrielle et commerciale. Du reste, point d'imagination, partant peu de poésie et de légendes populaires, même peu d'art, quoiqu'ils aient deux chefs-d'œuvre de l'architecture ogivale, le portail d'Amiens et la nef de Beauvais. Mais des hommes d'action et de pratique, des soldats, des généraux, des jurisconsultes et deux révolutionnaires en théologie et en philosophie : Calvin et Ramus.

Les pays que la Garonne et la Seine arrosent ne sont pas les seuls en France qui se répondent par la géologie et par l'histoire. Il en est de même du Poitou et de la Bourgogne. Leur ressemblance géologique est telle, que l'aspect de l'une rappelle en maint endroit l'aspect de l'autre. Mêmes destinées aussi et même rôle dans la formation de la nationalité française. Le Poitou est le grand chemin de l'ouest, la Bourgogne le grand chemin de l'est. Par l'un, communiquent les bassins de la Garonne et de la Loire; par l'autre, ceux de la Seine et de la Saône. Poitiers comme Autun fut, au temps de Rome, une des plus brillantes cités transalpines, au IVe siècle, la première école chrétienne des Gaules, au VIe, le dernier écho des muses latines. Saint Hilaire, qui soutint le grand combat contre l'arianisme, et le poète de sainte Radegonde, Fortunat, y furent évêques. Au moyen âge, Poitiers effaça quelque temps Paris et Toulouse. A la brillante cour de ses comtes affluèrent les chantres nouveaux, les maîtres en la gaie science. Guillaume VII, qui conduisit 100,000 hommes à la terre sainte, fut lui-même bon troubadour, et nous avons encore de ses vers. Il était aussi bon chevalier d'armes, mais de mœurs légères, et, dit un vieil écrivain, courut longtemps le monde pour tromper les dames. « Quand te corrigeras-tu? lui disait un jour l'évêque d'Angoulême. — Quand tu peigneras ta chevelure. » L'évêque était chauve.

Eclat, puissance, renommée, rien ne manquait à ces princes. « Qui t'a fait comte? demande Hugues Capet à l'un d'eux armé contre lui. — Qui t'a fait roi? répond fièrement le vassal. » Mais le Poitou, resserré entre les deux masses granitiques de l'Auvergne et de la Bretagne, barré par la Loire et la Garonne, n'avait pas d'expansion possible. Si sa position lui interdisait le rôle d'un grand centre, elle lui donnait une sérieuse importance militaire. Là en effet, se sont rencontrés les Francs de Clovis et les Visigoths, ceux de Charles Martel et les Arabes, le roi Jean et le prince Noir, les ligueurs et les calvinistes. On y a bien souvent gagné ou perdu

l'Aquitaine, mais toujours au profit des maîtres de la Seine ou de la Garonne.

La Bourgogne peut être un grand champ de bataille. C'est près d'Auxerre que trois armées venues de l'ouest, de l'est et du sud, ont décidé, entre les fils de Louis le Débonnaire, la question du démembrement de l'empire carlovingien. Mais elle n'a point de retraite où la guerre civile puisse s'établir et durer. Le Poitou, au contraire, offre, on l'a vu plus haut, deux régions admirablement propres à la résistance, et, où les populations ont dû prendre des habitudes réfractaires aux influences extérieures. Cet esprit d'opposition au gouvernement central s'est montré sous ses deux formes les plus énergiques : dans le Bocage vendéen, la grande insurrection royaliste, que Napoléon appela une guerre de géants; dans les marais de l'Aunis, la grande résistance calviniste, que Richelieu seul put briser.

La Bourgogne a eu et conserve plus d'importance, parce qu'elle ne conduit pas, comme le Poitou, à une impasse, la vallée de la Garonne, que ferme la muraille des Pyrénées. Par la Bourgogne, on va au Rhône, à la Méditerranée, à l'Italie, à l'Orient, ou bien à la Seine, à la Meuse, à l'Angleterre, aux Pays-Bas et à la lointaine Amérique. Les comtes de Poitiers portèrent leur influence au sud, dans l'Aquitaine, mais furent arrêtés par Toulouse. Les ducs de Bourgogne étendirent leurs domaines au nord, dans les Pays-Bas, mais ne purent entamer la Lorraine. Des deux côtés, c'était un Etat mal fait, géographiquement. Le fief patrimonial était à l'extrémité de la ligne des possessions, de sorte que le point d'appui étant placé sur la circonférence, au lieu d'être au centre, il n'y avait pas, entre les diverses parties, cet équilibre que trouve naturellement un Etat bien constitué. Tout autre fut la fortune des maîtres de l'Ile de France. Paris fut toujours au centre de leurs domaines, et leurs acquisitions ne dérangèrent pas cette position. Aussitôt après que Philippe-Auguste eut couvert sa capitale du côté du nord et de l'ouest, saint Louis et Philippe le Bel lui donnèrent de nouvelles provinces au sud et à l'est.

Pour dernière ressemblance entre le Poitou et la Bourgogne, leurs deux grandes maisons féodales s'éteignirent l'une et l'autre dans la ligne masculine. Eléonore de Guienne, d'abord épouse de Louis VII, porta son héritage aux Anglais, qui le gardèrent trois siècles. Marie de Bourgogne d'abord promise à Charles VIII, porta le sien aux Allemands, qui n'ont pas encore tout rendu. Moins d'un quart de siècle sépare l'instant où Charles VII reprit le dernier reste du duché d'Aquitaine, et celui où Louis XI mit la main sur le duché de Bourgogne. La grandeur de la France ne date que de cette double conquête.

Pour les produits et les hommes, la ressemblance cesse. Le père de Charles le Téméraire avait six duchés, quinze comtés, je ne sais combien de seigneuries; mais quand il lui arrivait quelque épître royale, suivie d'une fastueuse nomenclature de titres retentissants, il répondait parfois en signant : « Philippe, duc des Bons-Vins. »

Le Poitou, moins étendu et moins riche, n'a ni ces précieux vignobles, ni les villes nombreuses, ni les illustres écrivains de la Bourgogne. Quels noms opposerait-il aux noms de saint Bernard, de Bossuet, de Buffon, de Vauban et de Carnot? — Fontanes, Mme de Maintenon, et, en descendant dans l'Angoumois, Balzac et La Rochefoucault? Mais il revendique Voltaire, dont la famille était originaire des environs de Parthenai; et si on le lui accorde, comme il a déjà Richelieu, il n'aura plus rien à envier à aucune province, car il nous aura donné les deux hommes qui ont fait le plus pour l'unité politique et l'influence littéraire de la France.

La vallée du Rhône, entre les Cévennes et les Alpes, est d'un dessin plus sévère, d'une beauté plus mâle que celles de la Garonne et de la Seine. Elle semble même avoir une utilité géographique mieux accusée; et, au centre, s'élève une grande ville, Lyon. Aussi s'est-elle trois fois constituée en royaume sous les Burgondes, sous les Franks et après le déchirement de l'empire carlovingien. Mais l'unité y est plus apparente que réelle; elle est trop étroite pour sa longueur. Du plateau de Langres aux bouches du Rhône, elle mesure 120 lieues à vol d'oiseau; elle n'en a pas 25 du mont Tarare au Jura. En outre, le sol y suit des directions contraires. Le long du Jura, les vallées secondaires courent du nord au sud; au pied des Alpes, leur direction est de l'ouest à l'est. La Provence regarde la mer et, par delà la mer, l'Italie et l'Espagne qui l'attirent ou la dominent. Maintes fois elle leur a obéi; ses comtes y ont cherché et conquis des couronnes. La Bourgogne regarde au nord : par Nevers, elle descend à la Loire; par Auxerre, à la Seine, et sa maison ducale régna aux Pays-Bas, de même que le Provençal Jean de Calabre voulut régner à Naples et à Barcelone. Les gens du Vivarais, comme ceux de la Franche-Comté et du Dauphiné, sont toujours restés isolés dans leurs montagnes, car le Rhône, trop rapide, divise plus qu'il ne rapproche. De Belley à Lyon, il coupe lui-même son bassin à angle droit.

Ces populations, tirées en sens contraire, par les Provençaux vers le sud, par les Bourguignons vers le nord, n'ont pu demeurer unies. Pour les mieux séparer, la royauté, tournant la Bourgogne, gagna le Rhône par le Berry et le Bourbonnais, et mit, dès 1310, la main sur Lyon. En 1348, Philippe VI achetait encore le Dauphiné. Can-

tonnés au centre, les rois devaient finir par tout attirer à eux, d'autant mieux qu'aux divisions naturelles du sol étaient venues se joindre les divisions politiques les plus étranges. Il y avait là des pouvoirs de tous les noms. Avignon et le Comtat appartenaient au pape, le Vivarais à son évêque, le Charolais et la Franche-Comté à l'Espagne, le Bugey et la Bresse au Piémont, et Besançon était ville impériale.

Depuis que ces différences se sont effacées au sein de la grande unité française, la vallée du Rhône est devenue ce que sa position voulait qu'elle fût, le grand chemin du nord et du midi, non-seulement de la France, mais de l'Europe. A la richesse du sol et du climat répond celle des mines. La nature lui a prodigué ce qu'elle refuse aux autres parties de notre territoire, le grand agent de l'industrie moderne, le principal moteur de la puissance britannique, la houille. Des houillères d'Autun, de Saint-Etienne et d'Alais, le précieux combustible se répand dans toute la vallée; elle semble n'être qu'un immense atelier où retentit incessamment le bruit des machines, et qui s'appelle Lyon, Tarare, Annonay, Saint-Etienne, Rive-de-Gier, Givors, la Voulte, Vienne, Alais, Avignon, Nîmes, le Vigan, Lodève et Carcassonne.

Il faut en effet réunir à la vallée du Rhône le bas Languedoc que la politique rattacha à la vallée de la Garonne et qui présente un tout autre caractère. Cette région qui descend des Cévennes et des monts Corbières à la Méditerranée, fut dès la plus haute antiquité la route d'Espagne en Italie. Les Marseillais, les Romains la couvrirent de populeuses cités qui subsistent encore, quelques-unes déchues, les autres plus florissantes. Longtemps elle appartint aux Goths et aux Arabes d'Espagne, puis en partie aux comtes de Barcelone. Le protestantisme si odieux à Toulouse, y descendit des Cévennes et y jeta d'inextricables racines. Aujourd'hui il y a, de Carcassonne à Alais, plus de travail industriel que dans toute la vallée de la Garonne.

La Provence serait le plus beau pays du monde si elle avait de l'eau et si elle n'avait pas le mistral. Faute d'eau, dès que l'été arrive, tout n'est plus que poussière desséchée et végétation languissante ; grâce au mistral, vent froid et violent qui descend du nord-ouest et parcourt impétueusement la vallée du Rhône, à raison quelquefois de 20 mètres par seconde, la température s'abaisse brusquement, le fleuve s'agite comme battu par la tempête, les fruits tombent; tombent aussi, pauvres fruits trop mûrs, les jeunes malades que les médecins du nord ont envoyés dans le midi pour y rétablir leur poitrine délabrée. Le mistral les fauche, ainsi que le moissonneur la moisson, s'ils n'ont pas eu le temps d'arriver, avant

qu'il souffle, à Montpellier, pour s'y envelopper de sa tiède atmosphère, ou dans les deux paradis de la Provence, Hyères et Cannes, et dans les jardins parfumés de Grasse. A Marseille, où il se fait sentir la moitié de l'année, les enfants des étrangers s'élèvent difficilement, comme ceux des Anglais dans l'Inde. Quelques moralistes ayant remarqué le caractère plus dur des Provençaux de l'ouest, en ont accusé le mistral qui sévit surtout dans cette région. Il en est bien capable. Une chose certaine, c'est qu'il force le chanvre cultivé dans les régions qu'il parcourt à prendre des fibres épaisses d'où l'on ne tire qu'une filasse grossière, et qu'il déforme les arbres exposés à ses chocs; ceux-ci ne poussent pas du côté d'où il vient, et au contraire enfoncent, étendent dans cette direction leurs racines pour lui résister mieux, comme le navire que fouette la tempête s'allonge sur ses ancres; ce qui ne l'empêche pas de déraciner parfois les plus gros arbres comme il enlève les toitures les plus solides. Un jour il emporta par-dessus la terrasse du mont Sainte-Victoire l'abbé Portalis qui s'y promenait et qui se tua dans la chute. Au château de Grignan, dit Saussure, il brisait si souvent les vitres de la façade septentrionale, qu'on avait renoncé à les faire remettre [1]. Les variations de température qu'il cause sont subites et extrêmes; il n'est pas rare de voir en quelques heures se succéder, du côté d'Avignon, une pluie douce, une tempête furieuse et un calme absolu.

L'homme ne peut rien contre le mistral, mais il peut beaucoup contre l'aridité du sol en la combattant par l'irrigation [2]. Dans le Comtat, les prairies artificielles sont fauchées cinq ou six fois l'an et on a la riche culture de la garance, importée en 1765 par le Persan Althen, dont la statue se dresse sur le rocher de Notre-Dame de Doms qui domine Avignon et un panorama splendide. La plaine de Nîmes doit à la même cause la même abondance : l'hectare y vaut de cinq à six mille francs. Virgile disait de la Lombardie que l'herbe broutée le soir, au matin avait repoussé; le paysan nîmois attend mieux de sa terre : « Laisse tomber ton bâton, demain tu auras un

[1] Le 30 octobre 1782, M. Buret opposa au mistral une surface d'un pied carré, et il souleva un poids de 5k,6. On peut juger par là de son action sur de plus grandes surfaces.

[2] Sur les bords de la Durance, des landes stériles valent aujourd'hui, grâce à l'irrigation, de 5 à 6 000 fr. l'hectare. Dans le Var, il a été officiellement constaté qu'avec une dépense de 2 millions on rendrait irrigables 18,000 hectares, ce qui donnerait une plus value de 45 millions. Que ne produiraient pas ces travaux s'ils étaient étendus à toute la surface de notre territoire, qui est sillonné par 7,900 kilomètres de grandes rivières, et environ 180.000 kilomètres de cours d'eau non navigables! En Angleterre, les prairies occupent plus de la moitié de la superficie cultivée; en France, à peine un sixième (5 millions d'hectares en prairies contre 25 millions de terres arables). Chaque année nous perdons des centaines de millions en laissant arriver à la mer des eaux qui n'ont pas servi à l'arrosage des terres.

arbre. » Même cette Arabie-Pétrée où Marseille s'élève a enfin de vrais arbres, une vraie verdure, depuis que le magnifique aqueduc de Roquefavour lui apporte l'eau de la Durance ; et les roches pelées qui entourent et brûlent la reine de la Méditerranée finiront par se cacher sous l'herbe. Plus à l'est sur la côte, Hyères et Cannes ont des orangers et des palmiers en pleine terre, et le bassin de l'Argens est un immense jardin où la récolte ne s'arrête jamais, parce que l'eau et le soleil y sont toujours.

Mais dans la vallée inférieure du Rhône, ces riches cultures sont l'exception. Au-dessous de Vienne, les pluies d'été manquent et avec elles les prairies, le bétail. Les neuf départements riverains du fleuve n'ont pas à eux tous la moitié du bétail que possède le seul département de Saône-et-Loire. En conséquence, point d'engrais, peu de blé quoique de qualité excellente. Les cultures arbustives dédommagent : le mûrier, l'olivier, la vigne enfoncent assez avant dans le sol leurs racines pour ne pas redouter les sécheresses d'un été brûlant.

Ainsi, au centre de ce grand bassin, l'industrie ; au nord, les coteaux vineux et les riches vallons des deux Bourgognes ; au sud, le mûrier des Cévennes, la garance du Comtat, l'olivier de la Provence, à partir de Montélimart [1], et la vigne du bas Languedoc, qui dans le seul département de l'Hérault donne plus de vin que dans la Gironde et la Charente-Inférieure [2]. Enfin pour exporter tous ces produits, la marine provençale et languedocienne. Quel magnifique ensemble ! Ajoutez que les grands hommes s'y pressent, comme les grandes cités. On le verra plus loin.

Le Dauphiné, placé au-dessus de la Provence, a un autre caractère. Les eaux y abondent et y causent d'effroyables ravages. Quand l'ouragan s'abat dans les hautes vallées, sur quelques points des cent mille hectares qui ont été déboisés sans avoir été mis en culture, et encore quand le siroco africain ou le vent humide et chaud du sud-ouest passent sur les hautes cimes, d'énormes quantités d'eau descendent subitement des montagnes et inondent les lieux bas. Les vallées, tourmentées, étroites, sont aussi parfois barrées par un éboulement de montagne ; les eaux s'amoncellent derrière l'obstacle, montent, montent toujours, jusqu'à ce qu'elles l'emportent, et alors précipitent dans les vallées inférieures leurs ondes furieuses, mêlées à des débris de rochers. Les villages, les champs fertiles diparaissent, et les populations sont ruinées ou détruites. Une partie de Grenoble, ville et habitants, périt ainsi en 1219.

[1] Dans le Var, l'olivier couvre 100,000 hectares. Ce département est le seul point de notre territoire où le jujubier et le caprier sont cultivés avec succès.
[2] Quatre millions d'hectolitres par an.



Mais ces eaux abondantes nourrissent une riche végétation. A voir les magnifiques cultures du Graisivaudan, les nombreuses plantations de mûriers, ces beaux châtaigniers qui, avec ceux du Vivarais et du Luc, près de Draguignan, donnent les marons de Lyon, les vignes fameuses de l'Ermitage, de la côte Rôtie, les moissons des plaines voisines du Rhône et les prairies des vallons, on croirait que le Dauphiné est une de nos plus productives provinces ; c'en est bien certainement la plus pittoresque.

Les montagnes, entre Grenoble et Briançon, sont aussi hautes que les grandes Alpes, et leurs cimes portent des neiges perpétuelles et des glaciers. Le mont Pelvoux, qui cache sa tête dans les nues, à 4,300 mètres au-dessus de l'Océan, domine une mer de glace, où règne une tempête éternelle. Le mont Olan n'a pas 100 mètres de moins. Les ramifications que ces deux géants lancent autour d'eux renferment des gorges affreuses, des vallées perdues entre des rochers à pic. Dans le Valgodmard, les habitants, comme ceux du cercle polaire, restent près d'un tiers de l'année sans voir monter le soleil à leur horizon. Le jour où le premier rayon doit descendre dans ces catacombes alpestres est la grande fête du pays ; les habitants accourent avant l'aurore, sur un pont qui traverse le torrent, pour saluer le retour de l'astre bienfaisant et lui offrir les prémices de ce qu'ils ont de plus précieux. Ce ne sont pas des gerbes de blé, il n'en pousse pas chez eux ; ce ne sont pas des fruits, il n'en vient pas là à maturité ; ce ne sont pas non plus des fleurs, il ne s'en épanouit point dans cette ombre glacée, mais ce qu'un oiseau rustique et fidèle a donné, des œufs, dont ils ont très prosaïquement fait des omelettes. Tous sont sur le pont ; en attendant que le soleil arrive, on danse ; dès qu'il paraît, chacun lui présente son offrande, puis rentre au village la manger en famille. Le reste du jour se passe en liesse. C'est la fête du Soleil, qui probablement se célèbre ainsi depuis deux mille ans et plus. Près de Briançon se retrouve une coutume aussi vieille, la *Pyrrhique* ou danse armée, dont les Grecs de Marseille avaient sans doute répandu l'usage autour d'eux.

Ailleurs, la coutume est de conserver ses morts dans son grenier ou sur le toit de sa chaumière pendant tout l'hiver, le sol étant gelé trop profondément pour qu'on puisse y ouvrir un tombeau. Un repas suit fréquemment les funérailles, et le chagrin s'oublie au fond des verres, après que le plus proche parent a bu « à la santé du pauvre mort. »

De ces belles horreurs, la plus renommée est le désert de la Grande-Chartreuse, à cinq lieues et demie de Grenoble, non pour le site, d'autres sont aussi sauvages, mais parce que, dans cette solitude où l'hiver règne huit mois, des hommes sont venus chercher

un asile et se bâtir une demeure là où l'aigle construisait son aire. Depuis le jour où saint Bruno s'y fixa, en 1084, huit fois le monastère a brûlé, huit fois les moines l'ont rebâti. Aucune femme ne pouvait naguère franchir le pont qui donne accès dans ce désert, et quand les visiteurs n'y viennent point, aucune parole humaine ne s'y fait entendre que pour la prière du soir à l'église. Mais la nature y parle par ses grandes voix, presque toujours ici empreintes de colère ; c'est le vent qui mugit tristement dans les sapins de la forêt ou les cataractes lointaines, qui envoient jusque-là le fracas de leurs eaux luttant au milieu des rocs écroulés.

Nulle retraite ne convenait mieux à ces esprits brisés par la fatigue de la vie ou exaltés par l'ardeur de la foi, qui aspirent à la mort comme à la délivrance. Même pour les hommes de notre génération, si occupés de vivre, il est salutaire de venir oublier parfois, dans les sites majestueux ou sombres, le bruit des cités, les merveilles de l'art, les grandeurs de la civilisation qui nous parlent trop de nous-mêmes. Il est bon de placer, de temps à autre son âme au milieu de ces imposants spectacles, qui éveillent tout un monde de pensées saines et fortifiantes : Dieu est toujours sur les hauts lieux ; mais il faut se souvenir que l'homme est fait pour l'action ; que travailler, c'est honorer Celui qui a fait le travail et que bien agir, c'est aussi prier.

On a exploité quelques filons d'or dans le Dauphiné. La veine est pauvre et l'extraction ne rend pas ce qu'elle coûte. Les paysans expriment cela à leur manière, qui en vaut bien une autre. « Les mines sont riches, mais une vierge vêtue de blanc et armée d'une faux d'argent en a la garde. Capricieuse dans ses préférences, la vierge admet ceux-ci et repousse ceux-là. Aucun homme du pays ne peut pénétrer dans les souterrains au fond desquels se cache le précieux trésor ; s'il y entrait une fois, il n'en retrouverait jamais l'issue, mais des inconnus y sont mystérieusement introduits et en sortent chargés d'or. » Voilà pourquoi, disent-ils, il y a tant de misère dans leurs vallées, pourquoi aussi tant de richesses dans les villes lointaines.

En face du Dauphiné, sur l'autre rive du Rhône, le Vivarais (Ardèche), s'étage sur les flancs abruptes des Cévennes, et le roc y perce le sol arable sur la moitié de sa surface. Cette province est riche pourtant, grâce à d'excellents vignobles, à des châtaigniers qui sur une terre aride donnent un bon produit, à ses noyers qui fournissent une huile abondante, à ses nombreux troupeaux de chèvres et de chevreaux utilisés pour les fromageries du pays et les ganteries de Grenoble ; grâce surtout à ses mûriers. La plus belle des industries rurales, la production de la soie, n'a nulle part mieux réussi que

dans les Cévennes, à Alais et à Uzès dans le Gard, à l'Argentière et à Privas dans l'Ardèche. On y trouve des plantations de mûriers, valant 40,000 fr. l'hectare. C'est là que la France a conquis sa toison d'or.

Sous le nom de *Lotharingie* que porta le royaume éphémère des fils de Lothaire, je désigne cette partie de l'ancienne Gaule qui comprend la moitié occidentale du bassin dont le Rhin reçoit les eaux. Là se trouvent l'Alsace et la Lorraine, que la France a reprises, des provinces que l'Allemagne garde encore et a partagées entre sept princes, pour que nous ayons plus d'ennemis dans la Confédération germanique, si nous essayons jamais de ressaisir notre vieil héritage, enfin les deux royaumes des Pays-Bas et de Belgique. Pourquoi ces partages multipliés? L'histoire et la géographie, deux sœurs inséparables, vous le diront.

Rome, après de vains efforts pour dompter la Germanie, arrêta au Rhin son empire. Toute la vie de la Gaule se porta sur cette limite de deux mondes, et une foule de cités s'y élevèrent. Bâle, Strasbourg, Worms, Spire, Mayence, Coblentz, Bonn, Cologne, Utrecht grandirent sur la rive gauche du fleuve. C'est encore l'état actuel. La rive droite n'a, si j'ose dire, que des villes de plaisance. Ainsi, le bassin du Rhin fut une première fois coupé en deux par Rome : un côté appartint à la Gaule et à la civilisation, l'autre aux Germains et à la barbarie; il le fut en trois par les Francs, après qu'ils eurent régné pendant quatre siècles sur les deux bords. Trois fils de Louis le Débonnaire se partagèrent son empire, l'un eut les pays à l'orient du Rhin, l'autre les provinces à l'occident de la Meuse, le troisième, Lothaire, ce qui se trouvait entre les deux fleuves. Ainsi, des convenances de famille relevaient, en la doublant, la barrière posée autrefois par Rome et abattue par Clovis et Charlemagne.

Des trois nouveaux royaumes, deux pouvaient vivre et ont vécu, la France et l'Allemagne; l'autre n'était pas né viable et a disparu. Après avoir été royaume, il devint duché. Son nom est resté à une de nos provinces, la Lorraine. A le prendre comme tel, depuis les Vosges méridionales et les monts Faucilles jusqu'à la mer, c'était encore un Etat mal fait qui, n'ayant ni centre, ni frontières, avait contre lui la géographie; de plus, la politique avait mis à ses portes deux grands et ambitieux voisins qui se disputèrent longtemps. Il n'en fallait pas tant pour mourir. La France en a pris un morceau, l'Allemagne un autre, la Belgique et la Hollande le reste.

La Lotharingie offrait cinq zones distinctes, presque parallèles et séparées par des obstacles naturels : l'Alsace avec le Palatinat, entre les Vosges et le Rhin; la vallée de la Moselle, entre les Vosges

t l'épais massif des Ardennes; l'Ardenne; enfin les deux vallées de la Meuse et de l'Escaut, qui ont chacune un caractère différent. Parcourons vite ces cinq régions qui, il y a cinquante ans, étaient encore la France, et où nos pères sont allés tant de fois.

Aucune de nos provinces n'est à la fois pittoresque et industrielle comme l'Alsace. Suivez-vous les bords du Rhin? C'est la chaîne des Vosges dont vous voyez se découper sur le ciel les ballons mollement arrondis, tous accessibles et à peu près partout couverts de terre végétale, de sorte que si l'on n'y trouve pas les belles horreurs des grandes montagnes, on n'y rencontre pas non plus leur nudité et leur misère. Au sommet, les pâturages, quelquefois même, à mille mètres de hauteur, des moissons; sur les pentes élevées, d'épaisses forêts de hêtres et de sapins coupées de riches vallons où des cascades se précipitent, comme celle du Nidock qui tombe de cent pieds de haut; au-dessous, la zone des châtaigniers; plus bas, les vignes, enfin la plaine féconde. Ici, des lacs tranquilles, entourés de sombres bois de sapins; là, une forteresse féodale fièrement posée sur un rocher abrupte, et si vivante encore sous le lierre et les clématites qui montent à l'assaut des tours, qu'on s'attend volontiers à voir sortir du pont-levis la longue file des chevaliers, leur pompeux cortége et tout ce moyen âge si beau à voir de loin, à travers les siècles[1].

Etes-vous dans la montagne? le plus riche tapis de verdure se déroule à vos pieds, semé de nombreux villages qui, de là-haut, paraissent de blanches fleurs émaillant la prairie; plus loin, les eaux miroitantes du Rhin avec leurs îles innombrables, vertes émeraudes sur un ruban d'argent. Sur l'autre rive, les sombres teintes du Schwartzwald, la Forêt-Noire; plus haut encore, dans le sud-est, les géants des Alpes avec leurs neiges éternelles qu'à certains jours le soleil couchant dore de couleurs ardentes; comme s'il allumait un immense incendie sur leurs cimes.

L'industrie est venue ajouter ses richesses à celles du sol; et une population forte, patiente, laborieuse, cultive le blé, le tabac et la garance dans la plaine, tisse le coton à Mulhouse, forge le fer à Sainte-Marie-aux-Mines, exploite les laiteries des Vosges et donne de braves recrues à notre grosse cavalerie, mais délaisse trop lentement son mauvais jargon allemand et son intolérance religieuse. Strasbourg, sa grande cité, tient de ce côté et porte fièrement l'épée de la France.

L'Alsace ne devrait pas s'arrêter à la Lauter. Au delà de ce cours

[1] Avant la guerre de Trente ans, on comptait en Alsace 300 de ces châteaux, presque tous en granit.



d'eau, on trouve même sol, même richesse. C'est un coin béni de l'Allemagne, le seul où jadis poussât la vigne et pour cette raison attribué, lors du partage de Verdun, à Louis le Germanique, afin que sa table royale ne manquât pas de la liqueur dorée qui semblait alors refusée à la Germanie. Là sont les crus fameux qui donnent les vins du Rhin.

En franchissant le Hundsruck ou Dos de Chiens, on descend dans la vallée de la Moselle, qui, large au sud, s'étrangle vers Thionville et court au Rhin, enserrée par les hauteurs décharnées de l'Eiffel et du Hundsruck. Les archevêques de Trèves et de Cologne tenaient la partie inférieure de ce bassin, et nous, par Metz et Thionville, la partie moyenne. De ces deux princes ecclésiastiques, le premier, placé à nos portes, fut souvent notre allié. Alors, par Trèves, Metz et Strasbourg, nous enveloppions le Palatinat, circonstance qui deux fois fit venir à Louvois et à Louis XIV la pensée, très bonne militairement, détestable au point de vue politique et moral, de brûler cette province pour empêcher l'ennemi d'y vivre, ce qui mettait toute cette frontière à l'abri.

Par le Palatinat, la langue allemande pénétra jusque sur la Sarre et aux environs de Thionville : l'idiome roman l'arrêta là et se maintint contre elle dans la partie supérieure du bassin de la Moselle, jusqu'au pied des Vosges. Il resta maître aussi de tout le bassin de la Meuse jusque par delà Liége. On parle français à Verviers, mais l'allemand règne en souverain à Aix-la-Chapelle.

La Lorraine, qui touche, par l'est et le nord, à des pays allemands, est restée française ; ce ne fut pas sans avoir hésité longtemps entre la France et l'Allemagne. Ses ducs auraient voulu n'être ni pour le roi ni pour l'empereur, mais pour eux-mêmes. Au moyen âge, ils penchèrent de notre côté et versèrent leur sang pour nous sur tous les champs de bataille du XIVe siècle : à Courtrai, à Cassel, à Crecy, à Poitiers, à Auray, à Rosebecque. Thibaut Ier avait été blessé à Bouvines. Ces tendances de la Lorraine vers la France expliquent la haine qu'on y portait aux Anglais. Charles VII dut sa couronne à Jeanne d'Arc [1]. Louis XI dut peut-être la sienne au duc René et à la courageuse résistance de Nancy contre les Bourguignons. Plus tard, la Lorraine devint indifférente, puis hostile, et il fallut la conquérir. Elle est aujourd'hui une des régions les plus françaises. Le cœur du pays y bat et tous les bras s'y arment quand il s'agit de le défendre.

La Lorraine n'est pas sans analogie avec une autre de nos pro-

[1] Jeanne était née près de Vaucouleurs, dans le hameau de Domremy, village de Champagne, dépendant de la seigneurie de Neufchâteau, qui était tenue en fief par le duc de Lorraine.



vinces, l'Anjou, dont les princes ont régné sur elle. Toutefois, ses traits physiques, comme son histoire et le caractère qu'elle leur a dû, sont plus fortement accusés. L'Anjou, adossé à la Bretagne, ne touche de ce rude pays que la région la moins réfractaire et vient finir dans la molle et énervante Touraine. La Lorraine, d'un dessin plus sévère, est entourée de trois côtés par des montagnes, coupée de grands fleuves et couverte de forêts. C'est une place forte dont les Vosges, l'Ardenne et l'Argonne forment la triple enceinte, la Moselle et la Meuse les fossés, Metz la citadelle ; et elle est bien approvisionnée de courage, car le rôle de province-frontière a énergiquement trempé sa population. Si l'invasion du XV[e] siècle fut arrêtée par la sainte héroïne de Vaucouleurs, il ne tint pas aux paysans lorrains, levés en masse en 1814, qu'ils n'arrêtassent celle du XIX[e]. Il y a des cadavres prussiens dans tous les fourrés du pays.

Le bassin de la Moselle est séparé de celui de la Meuse par un terrain élevé, l'Ardenne, qui s'étale en plateaux arides, où la Meuse, la Semois, l'Ourthe, la Warge et la Roër ont creusé de profondes vallées, dont les escarpements ont parfois 200 mètres de hauteur verticale. Ces plateaux sont couverts de vastes marécages, nommés *fagnes* ou fanges, de maigres pâtures qu'il faut laisser reposer quinze ou vingt ans, et de landes immenses, où l'on ne voit que la sombre et triste verdure des bruyères, des fougères et des genêts. Là où la charrue peut ouvrir ce sol composé de débris schisteux, il ne vient qu'un peu de seigle, d'avoine et de pommes de terre. C'est l'Ardenne qui par son autre bord vient mourir sur la Meuse.

Ces plateaux marécageux se continuent jusqu'au Rhin par le Hohe-Veen ou Hautes-Fanges et l'Eiffel, région volcanique et tourmentée. La population ne pouvait être nombreuse sur cette zone aride ; aussi, les villages y sont clair-semés. J'ai déjà montré qu'étant sans villes et sans routes, il ne s'ouvre point aux armées, qui ne sauraient s'y mouvoir ni y vivre, et que l'invasion est obligée de longer soit la basse Meuse et la Sambre, ce qui la mène contre nos places du Nord, soit la Moselle, ce qui la conduit au milieu de la Lorraine, où elle trouverait à qui parler.

Au delà de la Meuse, nous entrons dans les Pays-Bas. Là commence cette immense plaine qui est un des traits caractéristiques de la configuration générale de l'Europe. Dans les Pays-Bas, elle n'a que quelques lieues de largeur ; au delà du Rhin, elle couvre la moitié de l'Allemagne ; au delà de l'Oder, toute la Russie, où l'on ne trouve pas, dans l'intérieur, de montagne qui dépasse 400 mètres. Cette plaine vient mourir sur l'océan Germanique, par des terrains que la mer et les fleuves inondent tour à tour. Chose singulière au premier abord, cette zone de terres à demi noyées qu'il faut

défendre sans cesse contre les eaux, ces Pays-Bas ont aussi été des pays libres. Du Pas-de-Calais jusqu'à la côte danoise du Jutland, il y a toujours eu de l'indépendance ou des priviléges, beaucoup de libertés municipales et fort peu de féodalité. Pour ne pas sortir de la région française, de quel éclat brillèrent, au moyen âge, les grandes communes flamandes! Comme ils étaient rudes à leur comte, ces riches et fiers bourgeois, fût-il appuyé de son suzerain le roi de France et de toute la chevalerie du royaume! Pourquoi tant de richesses, de courage et de force? Regardez sur le sol, et vous y verrez écrite toute cette histoire. Un pays qu'il fallut couper de canaux pour le rendre habitable n'était pas favorable aux évolutions de la lourde cavalerie des seigneurs; les pesantes armures de fer, les grands chevaux de bataille enfonçaient dans ce sol noyé, que les manants avaient conquis par leurs efforts, et qu'ils gardaient par leur courage. A une époque où le travail libre ne trouvait nulle part sécurité, il se réfugia dans cet asile et y prospéra; la Flandre fut le grand atelier du moyen âge, et l'Europe entière s'habillait du drap tissé dans ses villes. Depuis que l'industrie a pu se répandre partout, son ancien berceau est presque devenu pauvre et désert. Qu'est-ce aujourd'hui que Bruges et Ypres à côté de Rouen et de Manchester! La géographie et l'histoire expliquent ces vicissitudes.

Les Pays-Bas, pris dans leur ensemble, sont pourtant restés un des points les plus riches du monde. La houille a sauvé la Belgique, et la Hollande a, durant ses jours de lutte et de grandeur, amassé tant de bonnes qualités, qu'elle en garde assez pour faire un peuple heureux et libre, et amassé tant de capitaux, qu'Amsterdam est encore un des plus grands marchés de l'Europe pour les métaux précieux.

Je viens de parcourir à grands pas les principales régions naturelles et historiques de la France, celles du moins qui ont un caractère déterminé. On pourrait multiplier à l'infini ces détails, en étudiant les contrées qui ont une constitution géologique et agricole spéciale, par suite des mœurs particulières. Ainsi, les pays à étangs et à marais, comme l'Ardenne, une partie de la Bresse et la Dombe, dont j'ai parlé; comme le Bugey, la Sologne, la Brenne et la plaine du Forez, dont le sol, peu perméable, retient les eaux à la surface; les pays à herbages, comme le Bray, la vallée d'Auge, le Bocage vendéen; les terres à blé de la Brie et de la Beauce, du pays de Caux, de la Limagne, de l'Agenais, du Graisivaudan; les vignobles des collines du Médoc et du Bordelais, de la Champagne, de la Bourgogne, du Dauphiné et du bas Languedoc; les friches, les bruyères et les ajoncs de la Champagne pouilleuse, de la Bretagne intérieure et des Landes; les steppes de la Crau et de la Camargue, bien d'au-

tres encore, qui tous ont chacun leur culture propre, et donnent à leurs habitants des usages et un caractère différents, même une constitution médicale particulière. Pourquoi le Landescot est-il petit, maigre et sec comme ses sables? le Franc-Comtois ou l'Alsacien de taille élancée? Pourquoi, dans la Sologne, est-on vieillard à quarante ans, décrépit à cinquante[1]? Par des causes analogues à celles qui ont produit le canut de Lyon et empêchent parfois des villes de manufactures de fournir toutes les recrues que la répartition du contingent leur impose. L'homme, par son corps, est une plante, et il est soumis comme elle à toutes les influences extérieures. Changez le milieu où il vit, et vous changerez, au bout de quelques générations, sa constitution physique, ses mœurs, avec bon nombre de ses idées.

On en trouvera la preuve dans ce qu'on peut appeler la géographie morale de la France. Il y a des points qui ont été presque toujours lumineux, d'autres qui sont restés obstinément obscurs.

Ainsi, les vigoureuses populations des montagnes qui bordent notre frontière n'ont guère donné que des soldats[2] et nos côtes des marins[3]. Ceci est naturel, mais pour les artistes il se présente une particularité singulière qui, pourtant, elle aussi, s'explique. Nos provinces de l'ouest, qui penchent vers l'Atlantique et ses brumes, sont encore plus pauvres d'artistes que l'Angleterre. Il semble, au contraire, qu'un reflet de la Grèce et de l'Italie s'étende, par la vallée du Rhône, jusqu'aux bords de la Seine et de l'Escaut, où il se

[1] La durée de la vie moyenne dans les cantons de la Ferté et de Sully, est de vingt-trois ans (Rapport de M. l'ingénieur en chef Machard au préfet du Loiret). La Sologne, entre la Loire et le Cher, couvre 450,000 hectares; la Brenne, entre l'Indre et la Creuse, 80,000.

[2] Henri IV, Gassion, Bernadotte, Lannes, Lamarque et Harispe, au pied des Pyrénées; Masséna, Bayard, Lesdiguières et Championnet, au pied des Alpes; Joubert, Pichegru, Moncey, dans le Jura; Rapp, Kellermann et Kléber, au pied des Vosges. L'Alsace est de toutes nos provinces celle qui fournit le plus de remplaçants. Là où notre frontière sans défense naturelle s'ouvre à l'invasion, il semble aussi que des soldats sortent de terre tout armés, comme au temps de l'antique Cadmus. Fabert, Lasalle, Custine, Richepanse, Grenier, Molitor, Leclerc, sont nés dans la patriotique et vaillante, mais trop lacédémonienne cité de Metz (*Noverca artium*). Ney est de Sarrelouis, où un soldat prussien monte la garde à la porte de sa maison; Oudinot, Exelmans, Lobau et Gérard, de la Meuse; Drouot, de Nancy; d'Erlon, de Reims; Turenne, de Sédan; Dumouriez, de Cambrai; Serrurier, Dupont, Foy, de la Picardie.

[3] Jean Bart naît à Dunkerque; Duquesne, à Dieppe; Tourville, près de Cherbourg; Jacques Cartier, qui donne le Canada à la France, Duguay-Trouin, Surcouf et Mahé de la Bourdonnais, à Saint-Malo; de Kersaint, à Brest; Cassard, à Nantes; Duperré, à la Rochelle; La Galissonnière, à Rochefort; Bergeret, à Bayonne, d'où Bruix était originaire. L'amiral Paul, Forbin, Brueys, Missiessy, Truguet, appartiennent au littoral de la Provence. De Guichen est de Fougères, sur le Couesnon; de Grasse, de Valette, en Provence; Lamotte-Piquet, de Rennes.



concentre et brille en deux foyers ardents, Paris et la Flandre [1]. Les étapes de l'art français ont été Marseille, Aix, Avignon, Lyon, qui doit la supériorité de son industrie à ses écoles de dessin, et Dijon, où les Etats de la province avaient fondé un grand prix de Rome. L'inspiration venue d'Italie s'était propagée comme une onde lumineuse dans ces villes, où sont accumulés les chefs-d'œuvre qui éveillent le génie et où se rencontrent les encouragements qui le soutiennent. Le grand art du moyen âge, l'architecture ogivale, a suivi une marche contraire: il s'est propagé du nord au midi, mais c'est encore dans la Normandie et l'île de France, c'est à Amiens, à Beauvais, à Reims, à Chartres, à Rouen, à Paris, qu'il s'est montré dans sa majestueuse beauté, et le petit nombre d'architectes de ce temps qui nous sont connus appartiennent tous au nord. La renaissance du XVI[e] siècle a eu son épanouissement dans cette même région de la France, aux bords de la Seine et de la Loire. Les savants ont besoin de méditations solitaires; et le génie des sciences exactes est, bien plus que celui des arts, indépendant des circonstances extérieures. Aussi, les noms célèbres dans les sciences se retrouvent sur tous les points de la France [2].

Les érudits sont aussi de tous les lieux, principalement de ceux où sont placées les riches bibliothèques et où étaient les abbayes

[1] A Paris, nous trouvons : Vouet, Lesueur, Lebrun, Lemoine, Lafosse, David, Gros, Guérin, Boucher, Pigalle, Delaroche et Charlet, Jean Goujon et son ami Pierre Lescot, le restaurateur de l'architecture française; Le Nôtre, les deux Perrault, les deux Mansard, Combert, le créateur de l'opéra en France; Berton, Hérold, même Lully, né à Florence, mais amené dès l'âge de treize ans à Paris, où toute sa vie se passa.

Poussin, poëte et philosophe autant que peintre, et la plus grande gloire de notre école, est des Andelys; Jouvenet et Géricault sont de Rouen; Boïeldieu, du Havre; Girodet, de Montargis; Girardon et les Mignard, de Troyes; Nanteuil, de Reims; Bouchardon, de Chaumont; Watteau et les Vanloo sont Flamands; mais, dès l'âge de dix-huit ans, le premier travaillait à Paris; les autres se partagent entre Paris, Aix et Toulon. Jean Cousin, Rameau, Greuze, Prudhon et Soufflot, l'architecte du Panthéon, sont de la Bourgogne; Philibert Delorme, le constructeur des Tuileries et du délicieux château d'Anet; Coustou, Coysevox, Michallon, de Lyon. Les Vernet sont originaires d'Avignon; de Forbin et Granet sont d'Aix; Vien, le maître de David, est de Montpellier; Puget, le Michel-Ange français, de Marseille, d'où étaient partis, au commencement du XVI[e] siècle, deux artistes à peu près inconnus aujourd'hui, Claude et Guillaume, qui firent connaître à l'Italie la peinture sur verre. Les Italiens disaient de leurs vitraux qu'ils étaient descendus du ciel. A l'ouest, je trouve seulement Germain Pilon, peintre-émailleur, près du Mans; David, à Angers; Léonard, à Limoges; Valenciennes, à Toulouse; et vers Agen, Bernard de Palissy, un de ces génies qui ne relèvent que d'eux-mêmes.

[2] Paris a Lavoisier, Fourcroy, La Condamine, Clairaut, d'Alembert; deux Piémontais, Berthollet et Lagrange, y ont gagné leur renommée. Mais Geoffroy Saint-Hilaire est d'Etampes; Haüy, de l'Oise; Laplace et Vauquelin, du Calvados; Papin, de Blois; Réaumur, de la Rochelle; Lalande et Bichat, de Bourg en Bresse; Monge, de Beaune; Gassendi, de Digne; Cassini, du comté de Nice; Fermat, de Toulouse; Cuvier, de Montbéliard; Pascal, de Clermont-Ferrand; Descartes, de Rennes, car s'il naquit à Tours, c'est que, pour obéir à la loi qui voulait que la moitié des conseillers au parlement de Rennes fussent étrangers à la Bretagne, sa mère était venue faire ses couches en Touraine.



célèbres [1]. Ici encore, le nord l'emporte. Tout le sud-ouest, si riche au moyen âge en troubadours, et aujourd'hui en vainqueurs des jeux floraux, n'a pas plus de savants qu'il n'a d'artistes et d'industriels.

Les rédacteurs de nos coutumes viennent du nord [2]. Cujas, l'interprète du droit romain, est tout naturellement du Midi. Mais c'est au centre, au point de contact des pays de droit écrit et de droit coutumier, que se trouvent nos grands jurisconsultes, comme afin d'unir dans l'égalité des droits ces deux moitiés de la France. Quelques-uns des plus illustres, Dumoulin, Godefroy, sont à Paris, où se fit le grand travail de la fusion des coutumes et de la législation romaine et où s'établirent de bonne heure tant d'illustres familles de robe [3].

Je parlais tout à l'heure de points restés toujours obscurs. L'Anjou et la Lorraine, deux pays d'action par leur voisinage de deux frontières, ont plus agi qu'ils n'ont pensé [4]. Nos montagnards aussi n'ont pas le temps d'écrire; la lutte contre une nature rebelle use leurs forces, tout en leur donnant de brillantes qualités militaires et un grand sens pratique. Chose étrange! la vue des montagnes, qui ébranle si fortement l'imagination de l'homme des plaines, laisse l'esprit de leurs habitants prosaïque et froid. Là où la vie est difficile, tout le travail de la tête et des bras se borne à satisfaire aux nécessités impérieuses de l'existence. Nos départements granitiques, qui sont les plus pauvres, sont aussi les moins éclairés et les plus stériles en hommes célèbres [5].

[1] Vincent de Beauvais, le grand encyclopédiste du XIIIe siècle, Mabillon, Du Cange, dom Bouquet, Legrand d'Aussy, Ramus, Daunou, appartiennent à la Picardie; Bréquigny, à Granville; Labbe est du Berri; dom Martène, de Saint-Jean-de-Losne; Fontette, de Brosses, de Dijon; près de Limoges, l'helléniste Muret, un des maîtres de Montaigne; à Tulle, Baluze; dans le Languedoc, Montfaucon; près d'Alby, dom Vaissette; Bayle, dans le comté de Foix. D'Ausone à Montesquieu; la ville de Bordeaux n'a, en quatorze siècles, d'autre nom à citer que celui du vieil historien Du Haillan.

[2] Pierre Desfontaines, qui écrivit les *Coutumes de France et de Vermandois*, le plus ancien traité de pratique que nous ayons; Philippe de Beaumanoir, l'auteur des *Coutumes de Beauvoisis*, le chef-d'œuvre du droit français au moyen âge; Raoul de Presles, les auteurs des *Etablissements de Saint-Louis*, et Loysel, Loyseau, etc. Gui Coquille est né à Decize en Nivernais; d'Aguesseau, à Limoges; Domat, à Clermont; Michel de l'Hôpital, à Aigueperse; Pothier, à Orléans. Le président Jeannin, le bon homme, comme l'appelait Henri IV, était d'Autun; Duprat et Barillon, d'Issoire; Anne Dubourg, de Riom; l président Lizet et les du Vair, d'Aurillac.

[3] Les Lamoignon, originaires du Nivernais; les Séguier, du Languedoc; les Nicolaï, du Vivarais; les de Thou, de l'Orléanais; les Molé, de Troyes; les Harlay, les Bignon, etc.

[4] L'une n'a que Joachim du Bellay, Volney, Germain Pilon et David d'Angers; l'autre n'a que Palissot et Gilbert, mais deux grands artistes : Callot et Claude Gelée, dit le Lorrain.

[5] Les Ardennes n'ont que l'astronome Lacaille; les Vosges, Gilbert; la Creuse, Quinault; la Lozère, Chaptal; la Loire, Gall; la Haute-Loire, l'Indre, les Landes et la Vendée, personne. Le Morbihan, sans Le Sage, qui n'est certainement pas d'origine bretonne, et l Lot, sans Clément Marot, que le hasard fit naître à Cahors d'un père normand, n'auraient aussi aucun nom à citer.



Les points lumineux, au contraire, sont dans la direction du nord au sud-est, sur la route par où la civilisation ancienne est entrée chez nous : l'Ile-de-France, le centre politique du pays, la Bourgogne, le grand passage entre les bassins de la Seine et du Rhône, et la Provence qui baigne ses pieds dans les tièdes eaux des mers d'Italie.

A Paris même se trouvent Villon, enfant perdu de la poésie, Molière, Regnard, notre second poète comique, Boileau, Voltaire, Beaumarchais qui fut la menue monnaie de Voltaire, Turgot, un sage, Béranger et Paul-Louis Courier; c'est-à-dire la netteté limpide et précise de la forme, la vivacité de l'intelligence et le bon sens élevé parfois jusqu'au génie : mais aussi le sarcasme et le rire, l'esprit parisien par excellence, pour lequel il fallut créer deux mots : Sous la monarchie absolue, les frondeurs ; sous le régime représentatif, l'opposition. Mais la critique du faux, l'opposition au mal, ou seulement à l'immobilité, peuvent être aussi le goût du beau et du vrai, le désir du bien et du progrès ; et, suivant les temps, la Renaissance ou la Révolution [1].

Autour de Paris et dans sa sphère d'attraction, naissent Corneille, à Rouen; La Fontaine, à Château-Thierry, Racine à la Ferté-Milon ; La Bruyère, à Dourdan ; Malherbe, le législateur de l'ancien Parnasse, à Caen; Regnier, le satirique, à Chartres ; Ronsard, près de Vendôme ; Amyot, à Melun, et tous vivent à Paris.

Après la grande capitale, Dijon avec ses alentours est la ville de France qui compte le plus d'hommes célèbres. Aux grands noms de Bossuet, de Buffon, de saint Bernard et de Mme de Sévigné, la Bourgogne joint ceux de Vauban et de Carnot, de Jean Cousin, artiste éminent, et de Saumaise, le prince des érudits français. Lamartine est de Mâcon. Au moyen âge, la Bourgogne renfermait les plus grands monastères de France : Cluny, de qui relevaient en Europe plus de deux mille maisons religieuses; Cîteaux, d'où sortirent quatre papes, un grand nombre de cardinaux, et qui fonda Clairvaux et Morimond, l'un chef d'ordre de 3,252 monastères, l'autre qui posséda 700 bénéfices et eut sous sa dépendance les ordres militaires de l'Espagne et du Portugal [2].

Dans le bassin du Rhône, trois points brillent : Lyon, Grenoble et Aix ; le reste est obscur.

A Lyon et aux environs se trouvent Ballanche, qui montre le côté mystique de la grande cité, un des premiers et encore aujourd'hui

[1] De Paris sont encore J.-B. Rousseau, Laharpe, Marivaux, Delille, Etienne Pasquier, Malebranche, Pingré, Rollin, Sacy, Scribe. Quelques-uns y font naître Richelieu.

[2] Ajoutez Théodore de Bèze, Monge, Fourier, Crébillon, Piron, Rameau, dom Martène, de Brosses, Fontète, Larcher.



un des plus ardents foyers du catholicisme en deçà des Alpes ; de Jussieu, Ampère, Jacquart, qui en sont l'expression scientifique et industrielle ; J.-B. Say, en est l'économiste. Lemontey, le juge sévère de Louis XIV, reproduit l'esprit critique de cette classe bourgeoise et marchande qui ne se laisse pas éblouir par le coûteux éclat de la gloire. Les artistes ne pouvaient manquer dans cette seconde et riche capitale de la France. Je les ai déjà cités.

Grenoble, où la révolution de 1789 était faite d'avance, fournit surtout des philosophes et des politiques : les deux frères Condillac et Mably, Mounier, Barnave, Réal, Casimir Perrier. Condorcet était d'une famille dauphinoise.

A Aix et dans la Provence, des naturalistes et des voyageurs : Adanson, Tournefort et d'Entrecasteaux ; un moraliste, Vauvenargues ; un prédicateur plus hardi que Bossuet dans la chaire, Mascaron ; son heureux rival, l'harmonieux Fléchier ; un historien, Barthélemy ; Raynouard, érudit et poète ; Portalis, un des rédacteurs du code civil ; enfin, pour réunir tous les contrastes, à Hyères, Massillon, le prédicateur des âmes douces et tendres ; vers la Durance, l'impétueux Mirabeau ; dans la ville solitaire de Fréjus, le froid et imperturbable Sieyès ; et plus haut, à Draguignan, Isnard, génie violent et orageux ; à Marseille même, Barbaroux, le plus intrépide des girondins.

Ainsi, trois de nos cinq orateurs de la chaire, le grand tribun des temps modernes, et quelques-uns des conventionnels les plus illustres sont sortis de ce coin de la France. Ici donc la grande éloquence domine ; celle des journaux, des petits vers et des discussions parlementaires, l'esprit, en un mot, et ajoutons aussi le savoir-faire, l'habileté à se pousser, semblent appartenir surtout aux hommes de l'autre grande région du midi, la vallée de la Garonne. L'étendue et la profondeur manquent à ces esprits brillants et légers comme le sable de leurs dunes, comme le vin de leurs coteaux, même au milieu d'occupations graves et de hautes pensées.

Leur grand politique, qui cache si mal le bel esprit sous la robe de président à mortier, publie les *Lettres persanes* avant d'écrire l'*Esprit des lois*, colossal monument bâti de petites pièces. Leur grand philosophe promène capricieusement à travers tous les systèmes son prudent égoïsme et sa causerie *ondoyante et diverse ;* plaçant la vertu « en une plaine fertile, où qui en sait l'adresse peut arriver par des routes gazonnées, ombrageuses et doux fleurantes, » tandis qu'il relègue au loin la chimérique austérité des philosophes « sur un rocher, à l'écart, parmi des ronces, fantôme à effrayer les gens. » Et cette brillante députation de la Gironde, que lui manqua-t-il pour

nous sauver de la Terreur? non de savoir parler, assurément, mais de savoir agir.

Cependant, dans ses passions religieuses ou politiques, comme dans ses grands hommes, Toulouse a quelque chose de plus dur et tout à la fois de plus profond. Capitale des pays de droit écrit, elle donna à la France le premier de ses jurisconsultes, Cujas, qu'on a appelé le Bossuet de la jurisprudence, et son parlement, célèbre pour sa science, pour son zèle catholique et la sévérité de ses arrêts, fut le plus terrible instrument de la royauté et de l'Eglise contre les tentatives insurrectionnelles ou hérétiques du midi. Un des membres de ce corps, Fermat, fut l'ami de Pascal et de Huyghens, le rival de Descartes, le précurseur de Leibnitz et de Newton.

A ces grands noms, ajoutez encore l'indomptable Bernard de Palissy, Bayle le sceptique, qui n'osa y vivre et fit bien; La Boétie, Fénelon, après lequel je ne puis nommer Brantôme, bien qu'ils fussent du même pays, et vous ne trouverez plus dans ce magnifique bassin de la Garonne que des esprits plus diserts que profonds, plus passionnés qu'énergiques. Depuis les troubadours, Montaigne, Montesquieu et Fénelon font seuls toute sa gloire littéraire. Encore, Fénelon n'y vécut-il pas.

Aujourd'hui, Bordeaux croit avoir assez fait en nous donnant Montesquieu; Nantes aussi ne songe qu'au commerce, et tout le pays compris entre ces deux villes fait comme elles. Il brillait autrefois; cette vieille réputation lui suffit. Mais au point de contact des deux races bretonne et normande, l'activité s'est éveillée. De Saint-Malo à Rennes, nous trouvons Descartes, Chateaubriand et Lamennais, Maupertuis, que Voltaire a trop maltraité, Lanjuinais, un noble caractère, Duclos, Broussais, Lachalotais, esprits inflexibles. Abailard était né plus bas, à quelques lieues de Nantes, mais n'était, sans doute, pas plus breton que Lesage.

Caen, *la ville de sapience*, et ses alentours sont un des points les plus féconds de la Normandie. Elle était assez près de la mer pour s'enrichir, mais son port ne fut jamais assez actif pour que sa vie entière fût, comme au Havre, comme à Rouen, à Nantes, à Bordeaux, à Marseille, absorbée dans les spéculations du commerce. Le père de Clément Marot, qui fut poète lui-même, Mézerai, notre premier historien, Malherbe, Segrais et Malfilâtre, le savant Huet, évêque d'Avranches; le chimiste Vauquelin, l'auteur de la *Mécanique céleste*, Laplace, les officiers généraux de terre et de mer, Decaen et Dumont-d'Urville étaient de Caen ou du Calvados.

Chartres fut un autre centre: Rotrou, Régnier; l'historien de Paris, Dom Félibien, Nicole, un des solitaires de Port-Royal, les poètes Belleau, Desportes, Godeau, Panard, Collin d'Harleville, les conven-

tionnels Pétion et Brissot, le général Marceau, naquirent à Chartres ou dans ses environs.

Rouen n'a pas fourni un contingent en rapport avec sa population et son importance. Il n'a qu'un grand nom, celui de Corneille, génie à part, qui eût été lui-même partout où il fût né. Son neveu Fontenelle mérite une mention rapide. Mais faut-il citer Benserade, le faiseur de rondeaux, et ce Pradon si malmené par Boileau ?

Nos grands chroniqueurs du moyen âge, Villehardouin et Joinville, et nos meilleurs trouvères, Chrestien de Troyes, le comte Thibaut, sont de la Champagne, où nous trouvons aussi les deux extrêmes de l'amour divin et du matérialisme : J. Gerson, le *docteur évangélique*, comme le moyen âge l'appela, Diderot, le champion de l'athéisme. Le Mirabeau de la populace, Danton, était d'Arcis-sur-Aube.

Troyes a donné les frères Pithou, savants jurisconsultes, et deux artistes de talent, Girardon et Mignard; Reims l'industrieuse le graveur Nanteuil et Colbert. Près de Vitry est né Royer Collard.

Amiens, en Picardie, a eu de spirituels écrivains, Gresset et Voiture ; des savants, Dom Bouquet, le patient éditeur de nos chroniques nationales, Legrand d'Aussy, surtout Ducange, l'honneur de l'érudition française, et l'ingénieur Gribeauval, un des créateurs de notre génie militaire. Mais gens d'esprit léger ou de science profonde, ils semblent un peu dépaysés au milieu de la foule des hommes d'action de la Picardie, qui a surtout des généraux, Foy, Dupont, Serrurier ; des jurisconsultes praticiens, Philippe de Beaumanoir, Pierre des Fontaines et Boutillier ; enfin, trois révolutionnaires, Calvin, Ramus et Condorcet ; je serais tenté de dire quatre, les deux Saint-Simon, le duc et le réformateur, en valant bien un à eux deux. L'Artois a deux hommes de gouvernement et de dictature, mais l'un honoré, l'autre maudit, Suger et Robespierre.

Plus au nord, la Flandre, avec ses nombreuses cités dont j'ai montré l'origine, avec son régime municipal, ses instincts démocratiques, son catholicisme ardent et son amour des fêtes et des arts, semble tenir quelque chose de l'Italie, dont elle fut au moyen âge la rivale pour l'industrie, le commerce et la richesse. Mais c'est une Italie du nord, voilée d'éternels brouillards, que pourtant le soleil déchire parfois de ses rayons étincelants, ce qui donne ces jeux de lumière et d'ombre qu'affectionnent certains peintres de l'école flamande. Sous un ciel habituellement gris et lourd, l'imagination, arrêtée dans ses élans vers l'idéal, rampe sur la terre. Peu de poésie dans les arts ou les lettres, car la folle du logis ici calcule et raisonne. Les poètes, d'ailleurs, ne naissent que par exception sur la limite des deux langues, et l'industrie étouffe, sous le bruit de ses

lourds marteaux, les chants du poète, comme elle alourdit ou enchaîne la main de l'artiste. Le genre littéraire qui domine ce sont les légendes, dont les Bollandistes d'Anvers ont fait l'immense recueil, et les récits historiques qui nous montrent l'orageuse vie de ces cités turbulentes. Comines, Froissard et ses continuateurs, Monstrelet, Jacques du Clerq, Molinet, Mathieu de Coucy sont Flamands. Leurs artistes aiment la nature forte, mais prosaïque, parfois triviale, avant tout la reproduction du réel, même avec l'exagération du terrible et du laid. Point de sculpteurs, si ce n'est pour les ornements et les figurines en bois dans les églises, car la statuaire est fille des pays du soleil. Des statues de marbre feraient froid en cet humide climat. Mais des architectes, parce que sur ce terrain mouvant, bien bâtir est une condition de vie ou de mort, des ingénieurs pour les canaux et les digues, pour les remparts et le beffroi, pour l'hôtel de ville et l'église. Chaque cité a parmi ses officiers municipaux, le maître des ouvrages et au-dessous de lui le maître charpentier. Puis, pour égayer cette existence passée au coin du feu et près du métier, de doux chants, de longs récits, pieux ou terribles, et des peintres qui fixent sur la toile les scènes bouffonnes ou paisibles de cette vie d'intérieur, et les joyeuses Kermesses des grands jours de gala. Mettons à part l'impétueux et éclatant Rubens, à qui l'Italie et l'Espagne, où il a tant vécu, n'ont pu cependant ôter son type flamand, son dessin large et sensuel.

Les peintres des Pays-Bas, qu'on a appelé les Italiens de l'Allemagne, ont formé une grande école qui occupe une digne place dans l'étude de l'art, et les musiciens appelés par Charlemagne d'Italie à Aix-la-Chapelle ont eu une longue suite d'héritiers. C'est du côté des Pays-Bas que sont nés le plus grand nombre de nos compositeurs : Grétry et Méhul, des bords de la Meuse, l'un à Liége, l'autre à Givet ; Gossec du Hainaut, Monsigny du Pas-de-Calais, Lesueur d'Abbeville, Philippe de Champagne et Van der Meulen, deux des peintres de Louis XIV, les Vanloo, Watteau, appartiennent à cette région.

Il ne faudrait pourtant pas pousser trop loin cette recherche du lieu d'origine des grands hommes; ce serait matérialiser le génie que de le rendre toujours dépendant des lieux. Nous croyons que les mœurs, par conséquent la tournure d'esprit et l'aptitude générale d'une population, dépendent, pour le commun des hommes, des circonstances physiques et morales au milieu desquelles ils naissent et vivent. Mais si la foule se laisse docilement marquer d'une même empreinte, les hommes supérieurs résistent. En face des canons prussiens, la Lorraine n'est qu'un soldat ; en face de la mer se couvrant de navires ennemis, nos pêcheurs deviennent d'intrépides marins. Mais il est

né des marins bien au delà du point où le *flot de mars* [1] se fait sentir, et nos provinces intérieures ont aussi donné de glorieux chefs d'escadres ; nos généraux, peut-être les plus habiles, en sont sortis [2].

Dans la forêt où une essence domine, celle-ci chasse peu à peu toutes les autres ; quelques arbres vigoureux résistent seuls, percent la voûte ombreuse qui les étouffe, et planent fièrement au-dessus d'un océan de verdure uniforme. Ainsi en arrive-t-il pour ces accidents du génie qui se soustrait aux influences ambiantes, perce et grandit en quelque endroit que le grain de sénevé soit tombé. Rousseau, citoyen de la froide et sévère Genève, n'est-ce pas cela aussi un paradoxe? A moins qu'en y trouvant encore Mme de Staël, nous ne pensions que cette glace extérieure cache un ardent foyer. Pourquoi Cuvier naît-il à Montbéliard ? Je sais bien que je retrouverai en lui quelques traces de l'influence allemande et calviniste, comme il y a dans Montesquieu du bel esprit gascon, mais c'est l'alliage mêlé à l'or pur. Châteaubriand est-il Breton ? Oui, par le fond du caractère ; assurément non par les vives couleurs de sa riche imagination qu'un soleil du midi a dorée. Et la vaste intelligence de Napoléon, pourquoi est-elle éclose en Corse, dans ce coin retiré du monde ? Les grands hommes ne tiennent à la terre natale que comme le grand chêne, par les racines ; ou mieux encore, ils sont comme ces fleuves descendus des montagnes, dont l'origine n'est révélée que par les débris qu'ils roulent dans leurs flots, pierres précieuses ou sables impurs. Pour quelques-uns même, rien ne peut indiquer la source. Comment voir dans l'auteur de *Gil Blas* un homme du Morbihan ? N'oublions donc pas que nous touchons ici à ce qu'il y a de plus libre au monde, de plus indépendant de toutes les servitudes qui enchaînent le vulgaire, la force de l'esprit.

Voilà un bien long voyage à travers notre France. Je désirerais cependant qu'on voulût bien me suivre un moment encore pour marquer deux dernières choses : d'abord la mutuelle et inévitable dépendance de toutes nos provinces les unes à l'égard des autres, ce qui les obligea à mettre leur vie en commun, par conséquent l'unité réelle du sol français ; ensuite la place que la France occupe géogra-

[1] L'inscription maritime s'étendait autrefois jusqu'aux points où les marées d'équinoxe élevaient le niveau des fleuves.

[2] Les amiraux Roussin, de Dijon ; Decrès, de Chaumont ; Rigny, de Toul ; d'Orvilliers, de Moulins ; — les généraux Hoche, de Versailles ; Marceau, de Chartres ; Davoust, dans l'Yonne ; Jourdan, de Limoges ; Brune, de Brives-la-Gaillarde ; Bessières et Murat, du Lot ; Desaix, du Puy-de-Dôme ; Soult, du Tarn ; Suchet, de Lyon ; Duguesclin, de Dinan ; Moreau est même du Finistère ; Catinat, de Paris ; Villars, de Moulins ; Crillon, d'Avignon ; Condé, Turenne, Vendôme, Luxembourg, appartiennent à la France entière. Et Napoléon est né dans une île.



phiquement en Europe, et d'où lui est en grande partie venu son rôle européen.

Malgré l'apparent désordre de la surface de la France, il n'y a pas de pays au monde qui ait une plus réelle unité physique. Ce n'est pas l'uniformité de la Russie, où d'Arkangel à Astrakan s'étend le même sol, comme une même volonté y domine. Ce n'est pas davantage le chaos de montagnes de la Grèce, de l'Italie et de l'Espagne, où chaque vallée fut si longtemps un empire, chaque ville un Etat. Elle n'a pas, ainsi que l'Angleterre, ses montagnes au nord ni une grande île ennemie attachée à ses flancs, comme le brûlot aux flancs du navire qu'il menace de faire sauter, deux circonstances physiques qui, pendant dix siècles, ont arrêté l'essor de la puissance anglaise. La Suède est coupée en deux par les Alpes scandinaves bien autrement que la France ne l'est par les Cévennes et les Vosges. L'allemagne est sans frontières et tirée en deux sens contraires : le Danube la porterait à l'est, où l'Autriche devient slave ; l'Elbe, le Weser et l'Oder l'entraînent au nord, vers une côte sans ports ; et, au centre, s'élève le losange des montagnes de Bohême, forteresse naturelle, trop vaste et trop bien fermée pour n'avoir pas abrité une nation à part.

La France réunit tous les caractères physiques de l'Europe. Elle en a tous les terrains géologiques, tous les végétaux, c'est-à-dire 3,660 espèces, ou 1,380 de plus que l'Allemagne et 2,290 de plus que l'Angleterre, ce qui la fait très légitimement appeler le *jardin de l'Europe*. Elle en a aussi tous les climats. Tandis que le paysan du Roussillon et de la Provence lutte contre une sécheresse africaine, celui de la Bretagne vit dans l'air humide qui baigne l'Angleterre et y conforme ses cultures et ses goûts. « S'il pleut chaque jour, dit-il, c'est trop ; s'il ne pleut que tous les deux jours, ce n'est pas assez. » Et comme l'Anglais, il souffre quand s'établissent les vents secs de l'est [1]. Mais dans l'intérieur, le climat de nos plaines peut-être regardé comme le climat moyen de l'Europe [2]. A Paris même, la quantité d'eau que l'air contient est juste la moyenne entre la séche-

[1] Les catastrophes causées par le spleen ont habituellement lieu en Angleterre sous l'influence des vents d'est, qui doivent en effet être contraires à des constitutions qui se sont développées au milieu d'un air humide.

[2] La plus haute température observée a été de + 40°,2 à Orange, en juillet 1830 ; la plus basse, en plaine, a été de — 28°,1 à Mulhouse, le 3 février de la même année. La température moyenne des villes de France est de + 12°. Le climat est plus doux sur les côtes de l'Océan que dans nos provinces orientales ; il y est moins chaud l'été et moins froid l'hiver. A Brest, la différence moyenne entre l'hiver et l'été n'est que de 10°,4 ; elle est de 17°,7 à Strasbourg. Les plus cruels hivers dont on a mesuré la température sont ceux de 1709 (— 23° à Paris), de 1789 (— 22° à Paris), de 1820 (— 17° à Strasbourg), de 1830 (— 28°,1 à Mulhouse). En 1793, le 8 juillet, le thermomètre monta, à Paris, à + 38°,4, et, en 1842, le 18 août, à + 37°,2.

resse extrême et l'extrême humidité ; on en a conclu que la douceur et l'égalité de notre climat produisent un bien-être physique qui doit être pour quelque chose dans la sociabilité et la gaieté françaises. Si la France est ainsi, ce n'est point qu'elle ait été douée par quelque fée bienfaisante d'avantages particuliers ; c'est que les révolutions géologiques qui ont remanié tant de fois sa surface ont eu pour résultat dernier de soumettre sur son territoire les traits divers du sol européen à un dessin si correct et si harmonieux, qu'un des esprits les plus froids, mais aussi les plus sagaces de l'antiquité, le géographe Strabon, y trouvait la preuve évidente d'un Dieu intelligent et bon.

Elle n'est, en effet, ni toute en plaines comme l'Europe du nord, ni toute en montagnes comme celle du sud. Ces systèmes géologiques de notre continent s'y rencontrent, et donnent à sa population toutes les cultures et tous les genres de vie. Elle a le soleil de l'Espagne qui mûrit l'olive de la Provence avec le raisin du Languedoc, et les brumes humides de l'Angleterre qui nourrissent les verts pâturages de la Bretagne, de la Normandie et de la Flandre ; surtout elle touche aux deux mers, la Méditerranée et l'Océan, qui ont entre elles, par ses fleuves, les plus faciles communications. Elle a assez de larges et fertiles vallées pour compter de nombreuses villes où la civilisation s'élabore ; et elle est assez vaste pour retenir plus des deux tiers de ses habitants dans les campagnes, d'où part un perpétuel courant d'hommes robustes et sains qui viennent renouveler le sang appauvri des populations urbaines. Sa richesse en métaux lui assigne le second rang dans la production métallurgique de l'Europe, comme l'étendue de ses côtes lui donne le premier, après l'Angleterre, pour la marine militaire et marchande.

Il y a unité, parce que aucun des traits du sol n'est assez fortement accusé, ni dans d'assez grandes proportions pour avoir déterminé des divisions politiques immuables. Le terrain granitique, par exemple, au lieu de se trouver accumulé sur un seul point en une masse impénétrable, y est divisé en cinq groupes assez considérables chacun, pour donner un caractère à part à leurs habitants, pas assez pour être toujours inaccessibles aux idées et à l'influence des contrées voisines.

Il y a unité, parce qu'il y a équilibre entre les trois grands centres d'activité de la France : les bassins de la Seine, de la Garonne et du Rhône. Avec un seul, c'eût été l'uniformité, le repos et la langueur ; avec deux, la guerre ; avec trois, c'est la vie complète, la concurrence au sein de l'union imposée par le plus fort.

Il y a unité encore, parce que le centre géographique se trouve assez rapproché des lieux où les circonstances historiques ont fait

placer le centre politique pour que la géographie ait pu sans inconvénient céder sa place à l'histoire.

Il y a unité enfin, parce qu'une étroite solidarité s'est établie entre les provinces. Comme les terrains les plus divers s'y rencontrent, les cultures les plus variées s'y produisent. La vigne, rare ou inconnue au centre et à l'ouest, abonde dans les régions du sud et de l'est, qui approvisionnent de vins la Normandie, la Flandre et la zone des terrains primitifs[1].

L'Auvergne et la Bretagne n'ont guère que du seigle et du sarrasin. Mais les deux bassins qui bordent leur sol granitique et pauvre sont riches en blé. Les moissons du Gers valent en qualité celles de la Beauce et de la Brie. Comme denrées d'échange, le centre et l'ouest offrent les chevaux et les bœufs élevés dans les fraîches prairies de l'Auvergne, du Limousin et de la Vendée, ou dans les herbages de la Bretagne, du Cotentin et de la Basse-Normandie. Le sud-ouest a le maïs, le centre un produit à part, le châtaignier, l'arbre à pain de cette région ; le seul département de la Haute-Vienne récolte chaque année plus de 500,000 quintaux métriques de châtaignes, nourriture, pesante à laquelle le paysan ne mêle ni vin ni viande, et qui alourdit cette population honnête, mais lente d'esprit et de corps. La vallée du Rhône a l'olivier et le mûrier, c'est-à-dire l'huile que le centre et le nord lui achètent, la soie que Lyon fabrique, la garance qu'Avignon récolte ; la Flandre a le colza et le lin. Au midi, les plus riches cultures arbustives ; au nord, la betterave, le houblon et le pommier ; partout la pomme de terre.

Quant aux richesses minérales, elles se trouvent précisément déposées sur la ligne de séparation du calcaire jurassique et du sol granitique, c'est-à-dire au point de contact des pays à blé et des régions stériles, comme pour servir à celles-ci de dédommagement. Nous n'avons, à vrai dire, ni or, ni argent, ni mercure, ni pierres précieuses, quoiqu'on en trouve parfois sur certains points ; mais les Pyrénées donnent du fer, du cuivre ; la Bretagne, du plomb ; le massif central un peu de plomb, d'étain, de cuivre et du manganèse, de l'antimoine, de l'alun et du fer oxydulé, même quelques rubis qu'on ramasse dans le Vélay. Sur le littoral de l'ouest et du sud sont des marais salants ; dans la Lorraine et les Basses-Pyrénées, d'immenses mines de sel gemme, les premières formant des bancs de plus de trente lieues carrées de surface ; dans le Jura, des sources

[1] « C'est entre le 35e et le 50e degré de latitude que la culture de la vigne présente le plus d'avantages. Les grands vignobles ne dépassent pas ces bornes climatériques. La Providence, en plaçant la France entre des deux limites extrêmes, en a fait une terre toute spéciale pour la vigne ; elle a mis entre ses mains le sceptre des grands vins. » (V. Rendu, *Ampélographie française.*)



salifères; dans les pays volcaniques, du bitume; dans les terrains schisteux de l'Ardenne et de l'Anjou, des ardoises ; près de Limoges, du kaolin, qui fournit la pâte des porcelaines précieuses; autour des volcans éteints de l'Auvergne, des laves, des porphyres; dans les Pyrénées, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Bourgogne, même en Bretagne, des marbres utiles ou précieux; dans la vallée d'Aspe aux Pyrénées, de l'albâtre, etc.

Le fer est répandu en abondance. Nous avons plus de 150 mines exploités, 1,850 minières ou carrières à ciel ouvert, et près d'un millier de fonderies et forges. Malheureusement, le minerai n'est pas toujours à portée du combustible, surtout depuis que nos belles forêts druidiques sont tombées sous la hache des défricheurs. La houille peut remplacer le bois, et si la France avait toute l'étendue de l'ancienne Gaule, elle serait richement dotée de ce minéral ; mais deux des plus belles formations houillères sont aujourd'hui ou en dehors de nos limites, comme celle de la Sarre, au pied du Hundsruck, ou à notre extrême frontière, comme celle de la Belgique, au pied de l'Ardenne. Ce dernier bassin, le plus riche que l'on connaisse après celui du pays de Galles, et qui s'étend le long de l'Escaut, de la Sambre et de la Meuse, jusqu'à Aix-la-Chapelle, se présente sur notre territoire dans des conditions désavantageuses. Depuis Eschweiler jusqu'à Mons, la houille affleure presque la surface; mais en avançant vers l'ouest, cette formation s'abaisse et passe sous des morts-terrains dont l'épaisseur va en augmentant. A notre frontière, près de Condé, cette épaisseur n'est encore que de 30 à 40 mètres; à Valenciennes, elle est déjà de 70 à 80 ; à Aniche, de 120 et davantage [1]. Au delà, on ne trouvait plus, il y a quelques années, le précieux gisement, bien que l'on conjecturât qu'il se continuait vers l'Angleterre en passant sous le bassin parisien, mais à des profondeurs où l'on n'osait l'aller chercher. D'heureux sondages ont récemment fait trouver des relèvements de la couche dans le Pas-de-Calais, et nos départements du Nord, réduits jusqu'à présent aux exploitations de Valenciennes et de ses environs, n'auront peut-être bientôt plus rien à envier à l'Angleterre.

Si nous pouvions percer par la vue les couches qui recouvrent les flancs et le pied du massif central, nous le verrions entouré comme d'une ceinture souterraine de gîtes houillers. A l'est, nous reconnaîtrions les riches bassins d'Autun, du Creuzot, de Saint-Etienne et d'Alais, tous à portée de la Saône et du Rhône, ou le long des canaux du Centre et du Nivernais. A l'ouest, outre quelques gîtes épars sur les bords de l'Allier et du Cher, nous en trouverions un grand

[1] Aussi Anzin n'a-t-il été découvert qu'en 1716, et exploité qu'en 1734, tandis que la houille de Mons et de Liége était exploitée il y a huit siecles.



nombre, mais pauvres et à peine exploitables à cause de la difficulté des communications, sur une ligne longue de soixante lieues, qui s'étend de Decize à Mauriac. Les bassins de Brive-la-Gaillarde, de Decazeville et du Vigan fermeraient par le sud ce triangle de houille qui enveloppe le dôme granitique de la France centrale. Sa base fait face à la Saône et au Rhône, depuis Autun jusqu'à Alais ; son sommet serait situé au point de jonction des départements du Lot, du Cantal et de la Corrèze. Dans l'Aveyron, nombre de montagnes brûlent depuis des siècles ; ce sont des houillères enflammées.

Le précieux combustible se montre encore près de toutes les grandes formations granitiques du reste de la France ; dans les Vosges, en Provence, où les montagnes des Maures et de l'Esterel sont de même origine, dans la Vendée, au pied du plateau de Gatine, dans la Bretagne et l'Anjou, où se recontre aussi beaucoup d'anthracite.

Les terrains de sédiment n'ont en combustible que du lignite et de la tourbe, mais parfois en telle quantité, que si l'on parvenait à condenser celle que peuvent donner les immenses tourbières de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord, nous n'aurions plus rien à envier aux houillères de Belgique et d'Angleterre.

Ainsi, c'est dans les terrains granitiques ou sur leur bord que se trouvent les dépôts métallifères et le plus grand nombre des gîtes houillers ; ils ont souvent une autre richesse, les eaux thermales. Les produits du sol intérieur sont donc pour ces provinces une compensation à la pauvreté de la surface extérieure. Ils alimentent des industries dont quelques-unes furent, dès les temps les plus anciens, établies dans ces régions. Le règne de la houille est récent ; mais les Gaulois exploitaient déjà nos mines. Aujourd'hui, une grande partie de la France est tributaire des provinces centrales pour la houille, les aciers et les fers, car les provinces à terrain de sédiment n'ont à tirer de leur sous-sol que des marbres, du gypse, dont le meilleur se trouve près de Paris, de Tarascon et d'Aix, de l'argile plastique qui nulle part ne vaut le kaolin du Limousin ; et si elles ont du fer, elles manquent de combustible pour le mettre en œuvre à bas prix.

Ainsi nos provinces, par la variété de leurs produits, sont solidaires les unes des autres. C'est le meilleur gage de leur union. Ajoutons que, pour ses approvisionnements en denrées étrangères et en poisson, la zone intérieure dépend de la zone maritime ; et celle-ci, à son tour, a besoin que l'industrie intérieure alimente son commerce. Nos fleuves descendent à quatre mers : l'intérêt maritime se combine donc partout avec l'intérêt industriel et agricole, le premier représenté par 172,000 marins inscrits, pépinière d'une belle armée

navale, le second par 1,500,000 ou 1,800,000 ouvriers de fabrique [1], grande force productive; le troisième par 8,000,000 de paysans [2], base solide de notre agriculture et de notre puissance militaire.

Jusqu'à présent, nous ne sommes point sortis de la France ou du moins de la région française, et nous n'avons regardé que la carte de notre pays. Nous l'avons trouvé harmonieusement dessiné, ce qui est déjà une grande force; regardons la carte générale de notre continent, et nous lui en trouverons une autre, qui lui vient de sa position à l'égard des Etats européens.

La civilisation européenne a deux âges, comme elle a eu deux foyers : l'un, dans l'antiquité, au sud; l'autre, dans les temps modernes, au nord. Il n'est pas étonnant qu'il en ait été ainsi, puisque le système géographique de l'Europe est double. Une chaîne de montagnes longue de 700 lieues, les Pyrénées, les Alpes et les Balkans, coupe ce continent en deux. Au sud, des presqu'îles, des montagnes et des torrents qui arrêtent les communications intérieures; au nord, une plaine immense, où les cours d'eau errent paresseusement comme ont erré longtemps les hommes qui habitaient leurs bords. D'un côté, les populations gréco-latines, le régime municipal, la vie sédentaire et une civilisation brillante, où l'art, contenu par le goût, occupe la première place; de l'autre, les tribus germaniques et slaves, le despotisme monarchique ou le gouvernement féodal, et une société sérieuse et triste, avec des mœurs volontiers nomades et une imagination vagabonde. Ici, sous le soleil, la vie toute au dehors, sobre, mais bruyante et rieuse, souvent féroce; là, cachée au foyer domestique, pensive et pourtant sensuelle. A Rome, Léon X et Raphaël; à Wittemberg, Luther et les colères iconoclastes de la Réforme. En un mot, une différence de constitution physique d'où est sortie une opposition morale et politique qui n'a jamais permis à ces deux moitiés du monde européen de vivre des mêmes idées et de s'entendre.

Or, cette ligne de montagnes qui sépare deux mondes et deux sociétés n'est coupée qu'en un seul point, et ce point se trouve en France. Entre les Alpes et les Pyrénées, il y a solution de continuité : par la vallée du Rhône, la France s'ouvre sur l'Italie, comme par celles de la Moselle et du Rhin elle s'ouvre sur l'Allemagne, ce qui a permis à ces deux moitiés de l'Europe de se rencontrer chez nous. Au lieu de s'y combattre éternellement et de faire le vide entre

[1] L'inscription maritime donnait, en 1825, 94,611; en 1830, 96,215; en 1835, 99,580; en 1840, 110,458; en 1850, 122,025; en 1854, 160,014.

[2] Les agronomes et les statisticiens s'accordent à compter 24 millions de personnes intéressées en France à la propriété rurale. (Cf. Lullin de Châteauvieux, *Voyages économiques en France*. 1843.)



elles, les deux civilisations du nord et du midi, féodalité et régime municipal, droit coutumier et droit romain, langue d'oïl et langue d'oc, se sont modifiées aux bords de la Seine et de la Loire, l'une par l'autre, si bien que du mélange est sortie une civilisation nouvelle, à la tête de laquelle la France est restée.

Touchant à tout et à tous, la France n'a pu être exclusive ; de là son caractère sympathique. Elle ne peut avoir une existence solitaire, donc, sa pensée sera générale, sa vie expansive, et mille fois elle sortira par les mille routes qui s'étendent devant elle aux quatre coins de l'horizon. Par là aussi, elle subira, plus qu'une autre, les influences étrangères ; ce qui la forcera de se replier sur elle-même pour se concentrer. Mais ce flux et ce reflux incessant de guerres et d'idées ont fait de la France le centre politique et moral de l'Europe, le pays chargé de traduire à tous les idées de chacun.

M. Guizot, qu'on n'accusera pas de flatter hors de propos son pays, le dit lui-même : « Les idées, les institutions civilisantes, si je puis ainsi parler, qui ont pris naissance dans d'autres territoires, quand elles ont voulu se transplanter, devenir fécondes et générales, agir au profit commun de la civilisation européenne, on les a vues en quelque sorte obligées de subir, en France, une nouvelle préparation ; et c'est de la France, comme d'une seconde patrie, plus féconde, plus riche, qu'elles se sont élancées à la conquête de l'Europe. Il n'est presque aucune grande idée, aucun grand principe de civilisation qui, pour se répandre partout, n'ait passé d'abord par la France. »

Je veux finir par le témoignage d'étrangers, d'ennemis. Le chevalier Temple écrivait : « La France, noble et fertile Etat, le plus favorisé par la nature de tous ceux qui sont au monde. » Et de Maistre, reprenant à son compte les paroles de Grotius, l'appelait « le plus beau royaume après celui des cieux. » Qui nous reprochera un peu de fierté quand on entend ce grand adversaire de la Révolution, ce défenseur de la royauté et du pontificat s'écrier : « Vive la France, même républicaine [1] ! »

Les Grecs croyaient que la beauté physique est le signe et comme le reflet de la beauté morale. Notre pays est le mieux fait de l'Europe, je crois l'avoir montré ; notre histoire sera la plus grande des histoires européennes ; on le verra même à travers la faiblesse de mes récits.

V. DURUY.

[1] Lettre au baron Vigné, dans la *Correspondance de J. de Maistre*, publiée par M. Alb. Blanc.



DE
LA LÉGISLATION
RELATIVE AU PRÊT A INTÉRÊT

DEUXIÈME PARTIE[1]

Du Prêt, par M. TROPLONG. — *Correspondance de Bastiat avec MM. P.-J. Proudhon et Chevé.* — *Du Prêt à intérêt*, par ROMIGUIÈRES. — *Répertoire de Législation* de DALLOZ. — Discussion à l'Assemblée législative (session de 1850). — *Essai sur l'Histoire et la Législation de l'Usure*, par LIÉGEOIS.

III

Après avoir expliqué que l'intérêt du prêt est légitime, qu'il est utile, qu'il est nécessaire, nous allons entrer dans un autre ordre d'idées et rechercher si les gouvernements doivent imposer une limite fixe à cet intérêt, ou si au contraire ils doivent laisser aux parties contractantes le soin d'en débattre et d'en fixer le taux. Dans les pages qui précèdent, il ne s'est agi que de la question de savoir si le prêt doit être gratuit ou non. Il s'agit maintenant d'examiner si l'intérêt du prêt doit être soumis à un maximum.

Avec le temps, les idées ont fait des progrès, et la plupart des partisans de l'illégitimité de l'intérêt ont dû aussi modifier un peu leur manière de voir, mais l'opinion à laquelle ils s'arrêtent actuellement est, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, un reflet du système antérieur à 1789. A part certaines exceptions, on n'ose plus, en général, soutenir directement la vieille utopie d'Aristote, mais on se

[1] Voir 2e série, t. XLI, p. 215 (livr. du 30 septembre 1864).

retranche dans l'obligation pour l'Etat d'imposer une limite au prix de l'argent. Nous examinerons si cette opinion est fondée, si la loi du 3 septembre 1807, qui est la réalisation de cette idée, est observée et si la suppression de cette loi entraînerait les catastrophes que l'on ne manque pas de laisser entrevoir à l'horizon en les peignant sous les couleurs les plus sombres chaque fois que cette question est débattue.

Le prix de l'argent ne peut être fixé d'avance. Pourquoi soumettre à cette règle si exceptionnelle d'un maximum le numéraire monnayé? — N'est-il pas une marchandise comme les autres, ou a-t-il au contraire une qualité particulière, essentielle, qui doit le faire placer en dehors de la règle générale et qui justifie les mesures dont il est l'objet?

L'or et l'argent, en d'autres termes, la monnaie, est une marchandise entièrement semblable aux autres, et c'est en partie pour avoir méconnu cette vérité que l'on est tombé dans des erreurs regrettables. Les uns ont dit que la monnaie était un signe; les autres ont prétendu que la monnaie était à la fois une marchandise et un signe. Cette dernière interprétation se rapprocherait davantage de la vérité qui, croyons-nous, consiste à dire que la monnaie est une marchandise dont les fractions sont garanties et signées par le gouvernement.

A l'origine des rapports commerciaux, on payait les choses avec d'autres choses. On se servit principalement des troupeaux de moutons comme du moyen de paiement le plus commode, parce qu'en diminuant et en augmentant le nombre des têtes de bétail, on arrivait à équipoller la valeur de l'objet que l'on achetait. On a reconnu ensuite que les lingots d'or et d'argent étaient encore plus commodes que les troupeaux. On a fait un pas de plus; ces lingots ont été fondus sous la forme d'un disque et pesés très exactement d'avance. Les disques ont donc remplacé les moutons, et c'est de cette substitution que vient leur nom. — On les appelait à Rome *pecunia*, du latin *pecus*, qui veut dire troupeau. — Cet usage s'est successivement répandu dans les autres pays; mais il est cependant encore des nations très commerçantes, comme la Chine, où les lingots d'or et d'argent qui servent à solder sont pesés à chaque transaction. Notre système dans lequel le gouvernement se charge de faire cette opération, au lieu d'en laisser le soin à chaque particulier, est infiniment préférable, mais cette garantie du poids et de l'alliage n'enlève pas à ces métaux leur caractère primordial.

La valeur de la monnaie ne dépend pas de la volonté d'un souverain. Si un gouvernement essayait de mettre son empreinte sur un disque de cuivre et d'y inscrire ces mots : « Vingt francs, » per-

sonne ne voudrait accepter ce disque, si ce n'est pour 5 cent. ; c'est donc bien la qualité intrinsèque de la pièce qui fait sa valeur mercantile et non le signe dont elle est revêtue. L'or et l'argent frappés en pièces sont d'autant plus des marchandises qu'ils ont été acceptés d'un commun accord comme les substituts de toutes les autres marchandises. Il est difficile de comprendre comment on veut précisément mettre un embargo sur le produit commercial par excellence, puisqu'il est, par suite d'une convention tacite, l'équivalent de tous les autres. C'est précisément cette faculté de substitution qui a amené sur la fonction de l'or et de l'argent un certain mirage trompeur.

Comme la monnaie métallique, par son abondance ou sa rareté, fait varier le prix de tous les autres objets, on a cru qu'elle était le principal élément de la richesse d'une nation. Elle est incontestablement un élément de richesse, mais au même titre que le blé, le coton, la laine, etc. Un pays des mines duquel on aurait extrait 100 millions d'or aurait acquis un accroissement de richesse égal à celui que lui aurait procuré une récolte de blé supérieure aux récoltes des années précédentes de 100 millions, parce que le blé comme l'or sont des marchandises ayant leur prix. Mais c'est ici que surgit une de ces causes d'erreur : quand le blé est en plus grande abondance, il baisse de prix, lorsque l'or est en plus grande quantité il paraît conserver la même valeur et ce sont les produits contre lesquels on l'échange qui semblent avoir varié. — En réalité sa relation avec les autres produits commerciaux subit la même différence que celle éprouvée par le blé. Seulement, la dénomination reste la même. La valeur des choses est le rapport qu'elles ont entre elles. Un litre de blé qui s'échange contre un litre de vin a la même valeur qu'un litre de vin. Mais s'il faut quatre litres de vin pour se procurer un litre de blé, le blé est devenu quatre fois plus cher que le vin. De même quand l'argent abonde, il en faut plus pour acheter un mètre de drap; quand il est plus rare, il en faut moins. Dans ce dernier cas de hausse et de baisse, quoique ce soit bien l'argent qui ait varié, la terminologie en usage fait que c'est le mètre de drap qui semble avoir changé de prix, tandis que sa valeur est restée exactement la même et que sa relation avec les autres produits commerciaux n'a pas éprouvé le plus petit changement.

En résumé, les choses que nous appelons communément marchandises sont directement responsables de leur plus ou moins grande abondance, tandis que l'or et l'argent semblent en apparence être affranchis de cette responsabilité. Le rôle joué dans la société par ces métaux monnayés, au point de vue de la richesse, est le même que le rôle accompli par tous les autres produits avec lesquels on

fait le commerce. Il y a toutefois cette différence que, servant plus particulièrement que toutes les autres marchandises aux échanges, l'abondance de l'or ou de l'argent facilite, jusqu'à un certain point, la circulation.

Cette affirmation, qui a certes encore sa valeur, en avait une beaucoup plus grande à l'époque où le crédit n'existait pas. Aujourd'hui, ce n'est plus la monnaie exclusivement qui facilite l'échange, c'est la présence ou l'absence du crédit, c'est le mode de constitution du crédit, et nous croyons que ce que l'on appelle souvent crise monétaire serait parfois avec plus d'exactitude qualifié de crise fiduciaire. Sans doute, il faut une certaine quantité de monnaie à un pays, mais il lui en faut une quantité d'autant moins considérable que la confiance est plus grande et que le crédit est mieux organisé.

Le capital métallique en Angleterre est à peu près de 5 à 600 millions, et cependant ce pays réalise annuellement une somme d'affaires évaluée à 75 ou 80 milliards de francs. — Nous avons en France environ 4 milliards en espèces et nous faisons à peine pour 40 milliards d'affaires, parce que les institutions de crédit ne sont pas encore suffisamment développées.

Plus on étudié cette matière et plus on arrive à se persuader que l'argent est une marchandise n'ayant pas, comme on semble le supposer, de vertu mystérieuse. On arrive surtout à se convaincre qu'il n'est pas nécessaire de faire de cette marchandise l'objet de mesures spéciales que l'on n'applique ni au blé, ni aux denrées les plus usuelles. Dès lors, puisque telle est la nature de l'or et de l'argent, puisqu'on peut en tirer des intérêts lorsqu'on prête ces deux métaux, pourquoi ne pas procéder à leur égard comme on le fait à l'égard de tous les autres produits qui ont encore à un moindre degré cette essence première du produit commercial? Pourquoi ne pas laisser les parties débattre au mieux de leurs intérêts les conditions de la stipulation? Autrement, c'est le hasard seul qui peut mettre en équilibre le taux de la loi et le taux réel.

En ce qui concerne le prêteur, l'intérêt de l'argent représente le dédommagement de la privation que s'impose celui qui prête, c'est-à-dire le dédommagement du gain qu'il aurait obtenu s'il avait utilisé lui-même ses capitaux restés entre ses mains. Cet intérêt représente encore le risque des mauvaises chances auxquelles est exposé l'argent. On ne saurait admettre que tous les prêteurs subissent une égale privation. Il y a des gens qui laisseraient dormir leur argent dans un tiroir; pour ceux-là la privation est moindre. Il y en a d'autres qui en tireraient un peu de profit, il y en a enfin qui en tireraient de grands profits. Dès lors la privation n'étant pas la même pour tous, il serait naturel d'admettre une gradation dans le dédom-

magement. C'est ce que l'on semble avoir eu en vue quand on a établi une différence entre l'intérêt civil et l'intérêt commercial. Ce sont là des éléments essentiellement mobiles du taux de l'intérêt; on ne peut nier que ces éléments soient variables et sujets à des différences considérables. C'est bien du reste ce qu'a compris le législateur qui n'a pas osé décréter la fixité du prix de l'argent. En fixer une fois pour toutes le maximum alors que l'on reconnaît la possibilité des variations n'est pas plus logique.

En ce qui concerne l'emprunteur, les causes de hausse ou de baisse sont plus nombreuses encore. Il y a des emprunteurs qui offrent de grandes garanties, il y en a qui en offrent moins. D'autres présentent quelques risques, et d'autres encore de grands risques. Tout cela doit être pris en considération. Ce sont cependant des circonstances sur lesquelles la loi de 1807 veut fermer les yeux. Elle est sous ce rapport entachée de socialisme. Elle donne à celui qui présente des garanties de remboursement comme à celui qui en présente peu ou point les mêmes droits au prêt. C'est exactement comme si la loi fixait les salaires et interdisait de donner à celui qui, étant fort et intelligent, travaille beaucoup, une rémunération plus élevée qu'à celui qui, étant faible, ignorant ou paresseux, fait peu de travail. Pour voir jusqu'à quel point ce principe est faux, il suffit de l'appliquer à d'autres matières. Que dirait-on d'une loi qui interdirait aux Compagnies d'assurances de tenir compte des risques d'incendie qui menacent le meuble ou l'immeuble assuré ? Cette loi cependant aurait le même principe que la loi de 1807.

C'est en vain que l'on veut prétendre que ce ne sont pas les chances plus ou moins grandes de remboursement que calcule le prêteur, et que, quand il y a une seule possibilité de perte du capital, le prêteur ferme sa bourse, parce qu'aucun intérêt, si élevé qu'il fût, ne pourrait compenser la disparition du principal. C'est en vain que l'on veut prétendre que le seul calcul fait par le prêteur, c'est le plus ou moins grand besoin de l'emprunteur, et que c'est sur l'urgence de l'emprunt que la spéculation se base. Sans doute, des usuriers qui savent que leur client ne leur échappera pas abusent, sous l'empire de la loi de 1807, de la situation pressante dans laquelle se trouvent ceux qui s'adressent à eux. Lorsqu'ils sauront au contraire que ces derniers trouveront d'autres bourses ouvertes, ils modifieront leurs prétentions, et alors ils se contenteront de proportionner l'intérêt de l'argent aux chances du remboursement; car, nier l'existence plus ou moins grande de ces chances, c'est méconnaître l'esprit de ces sortes de contrats. Les deux alternatives ne sont pas toujours, comme on l'a prétendu, ou un remboursement assuré, ou une perte certaine. Entre ces deux points extrêmes, il y a une distance considérable, le

long de laquelle sont placés bien des degrés, comme la plus ou moins grande facilité du recouvrement, les frais à faire, la nature des gages à saisir, etc.

Mille circonstances dont l'énumération, quelque longue qu'elle fût, ne serait jamais complète, peuvent être prises et sont prises en considération lorsque des prêts sont contractés.

Le temps pour lequel on prête peut avoir une action sur la fixation du taux du prêt. De même, l'état politique ou commercial, au moment où le prêt s'effectue, doit avoir une grande influence sur les prétentions du détenteur de capitaux. Croit-on qu'en 1848, on se procurait de l'argent aussi facilement qu'aujourd'hui? Dans les moments où tout le monde veut emprunter, les conditions doivent être plus dures que dans les moments où les prêteurs sont obligés de chercher des placements. Le prix de cette marchandise est soumis comme celui de toutes les autres, aux lois de l'offre et de la demande, et la somme de travail général donne à l'intervention du numéraire un degré plus ou moins grand d'utilité, et contribue par conséquent à augmenter ou à diminuer la demande. Le besoin d'argent ne dépend pas exclusivement de la rareté du capital, mais bien aussi de la façon dont peuvent s'accomplir les transactions. Une bonne ou une mauvaise récolte change les conditions des prêts, qui sont tellement variables qu'elles ne sont même pas toujours égales dans toutes les parties de la France au même moment, et que, du nord au midi, on constate souvent des écarts. Un nombre infini de causes concourent à faire hausser ou à faire baisser le prix de l'argent. Ces causes innombrables paraissent avoir été méconnues. On trouve cependant, dans nos autres lois, des dispositions qui sont en complète contradiction avec le principe aveugle et absolu édicté en 1807. Ainsi, telle est la faculté laissée à ceux qui font au commerce maritime des prêts à la grosse aventure. Dans ces sortes de contrats, on peut exiger 100 p. 0/0 d'intérêt, à cause des risques auxquels on est exposé. Mais, en vérité, ces risques n'existent-ils pas dans le prêt terrestre? Est-il nécessaire de mettre son argent sur un bâtiment pour l'exposer à être perdu? Bien des prêts consentis sur la terre ferme présentent au même degré un caractère aléatoire, et les tempêtes industrielles ont englouti plus de millions que les tempêtes de la mer.

Cette barrière de 5 et 6 p. 0/0 imposée aux prêts a-t-elle toujours été respectée? Nullement! La violation de cette règle est tous les jours pratiquée, non-seulement aux yeux de tous, mais avec la protection des tribunaux. Nous ajouterons que cette loi ne doit son existence qu'à son inobservation parce que, appliquée avec rigueur, elle eût à l'instant même désorganisé le système des maisons de banque.

Les lois qui font violence à la force naturelle des choses demeurent inexécutées. La cour de cassation et les tribunaux ont reconnu que la limitation du taux de l'intérêt, appliquée d'une manière absolue, équivalait à une impossibilité, et ils ont dû admettre dans la pratique quotidienne des tempéraments à la règle. On couvre assurément de considérations ces infractions à la lettre du texte : mais quelle que soit l'habileté de nos jurisconsultes, ces considérations ne pourront jamais convaincre personne, si ce n'est de l'esprit libéral avec lequel les tribunaux ont appliqué cette loi.

La cour de cassation, en admettant une jurisprudence des plus indulgentes, n'a pu atténuer complétement les inconvénients de la limitation. On pourrait presque dire qu'il est regrettable que la loi n'ait pas produit complétement tous les inconvénients dont elle renferme le germe, et que quelques-uns aient été évités, parce que la nécessité de sa suppression aurait apparu de suite. On aurait depuis longtemps renoncé à cet héritage d'un temps d'ignorance, si contraire à l'esprit commercial de notre siècle et si opposé à l'expansion des capitaux. A ce regret ne serait-il pas permis d'en joindre un autre? La trop large interprétation d'un texte n'est-elle pas de la part des tribunaux un empiétement sur le domaine du législateur? La pensée qui a animé ce dernier doit être évidemment recherchée, mais seulement afin d'être appliquée d'une façon plus complète, et non pas afin d'être modifiée. Il nous semble précisément que, quand la cour de cassation a dit que l'escompte n'était pas un prêt, que la lettre de change n'était pas soumise à la limitation, qu'un droit de commission pouvait être ajouté par les banquiers au taux de leurs prêts, il nous semble que la cour de cassation a modifié l'œuvre du législateur de 1807.

Distinguer l'escompte du prêt, afin de ne pas en soumettre le taux à une limite aveugle et invariable, est une pensée éminemment sage. On comprend pourquoi cette distinction a été faite ; mais comment a-t-elle pu être accomplie sous l'empire de la législation actuelle? C'est ce qu'il est plus difficile d'expliquer. Il faut faire un grand effort d'esprit pour arriver à se convaincre que celui qui donne 90,000 fr. comptant, en échange d'un billet de 100,000 fr. payable dans un an, n'est pas un prêteur, et que celui qui présente ce billet à l'escompte n'est pas un emprunteur. Un négociant est détenteur d'un billet qui sera payable dans six mois, il préfère avoir de l'argent immédiatement, fût-ce même une somme moindre que celle à laquelle il aurait droit dans six mois. Il se fait prêter par un banquier la somme dont il a besoin, et il remet le billet dont il était porteur pour que le banquier en réclame le montant au souscripteur. La différence entre la somme avancée par le banquier et celle indiquée

sur le billet, gage de sûreté pour la restitution de cette avance, est ce que l'on appelle le prix de l'escompte. Cette différence doit avoir pour base l'intérêt de l'argent calculé sur le temps qui reste à courir jusqu'au moment de l'échéance. D'après la cour de cassation, le taux de cet intérêt peut être aussi élevé qu'il plaît aux parties, pourvu que l'on se renferme dans les usages admis dans le commerce. Il nous paraît pourtant que le négociant est un emprunteur ordinaire, et le banquier un prêteur non moins ordinaire. Tel est l'avis de jurisconsultes considérables. Les motifs sur lesquels la cour de cassation fonde sa jurisprudence sont, entre autres, que l'escompte est une vente; mais c'est une vente bien imparfaite, puisque le négociant emprunteur demeure responsable du payement du billet. C'est, croyons-nous, un prêt dans lequel il y a seulement une substitution de personne. Or, en droit, le changement des personnes qui sont parties dans un contrat ne modifie pas la nature du contrat. Un prêt est fait par un capitaliste qui vient à mourir, c'est l'héritier de ce capitaliste qui sera remboursé, et, quoique ce ne soit pas cet héritier qui ait avancé la somme, le contrat n'en demeure pas moins un prêt.

On allègue encore que l'escompte donne lieu à un contrat aléatoire, parce que le souscripteur du billet peut être tombé en faillite au moment de l'échéance, mais ce caractère aléatoire existe au même degré dans le prêt simple et dans l'escompte. Enfin, on fait remarquer que la somme retenue par le banquier ne représente pas seulement l'intérêt de l'argent déboursé, mais qu'il représente aussi l'intérêt des frais généraux de la maison de commerce. Ceci revient à dire que les banquiers peuvent prélever, en sus de l'intérêt, un droit de commission. Mais terminons d'abord la question de l'escompte. Cette jurisprudence ne s'est établie qu'avec le temps, et on ne s'étonnera pas que, dans le domaine d'une interprétation aussi arbitraire, des divergences se soient produites. Ainsi, la cour de cassation a décidé, il y a peu d'années, contrairement à l'avis de la cour de Paris, que, quand on escompte un billet souscrit par soi-même, on rentre dans la règle du prêt.

Les rédacteurs de la loi de 1807 ne pensaient pas que leur œuvre donnerait lieu à une interprétation si subtile. Rien ne peut mieux prouver combien, dans leur esprit, l'escompte tombait sous l'application de la loi de 1807, que le passage suivant. Il s'agissait de démontrer que le taux de 6 p. 0/0 était suffisamment élevé, et le rapporteur au conseil d'Etat disait : « Dans quelle circonstance cette fixation a-t-elle lieu? Lorsque l'escompte est au-dessous à Paris, ainsi que dans la plupart des autres grandes places de commerce, et lorsque tout annonce qu'il doit s'améliorer partout. »

En résumé, l'escompte est bien un prêt, et c'est même presque la forme uniquement usitée pour les prêts commerciaux.

Les tribunaux se fondent sur des motifs analogues à ceux indiqués, à l'occasion de l'escompte, pour démontrer que la négociation de la lettre de change n'est pas un prêt, mais bien l'achat et la vente d'un papier fiduciaire. Enfin on permet aux banquiers d'ajouter à l'intérêt qu'ils prélèvent pour leurs opérations un droit de commission qui est, comme nous l'avons dit, présumé représenter le remboursement des frais généraux de leur commerce, et le dédommagement de la peine qu'ils prennent pour se procurer de l'argent. Si tel est le but du droit de commission qui, en réalité, grossit considérablement le prix de l'argent, nous demandons quel est le but de l'intérêt perçu dans l'escompte et dans le contrat de change ? De quoi donc cet intérêt, qui peut dépasser 6 p. 0/0, doit-il dédommager ?

On a fait incontestablement, à propos du droit de commission, une division arbitraire dans les éléments dont se compose l'intérêt, et cette division est d'autant plus difficile à justifier que la jurisprudence a admis une distinction entre le prêt civil et le prêt commercial. Pour le premier de ces prêts, l'adjonction d'un droit de commission quelconque est considérée comme un supplément d'intérêt et, par conséquent, comme constituant une usure cachée. Dans le second cas, au contraire, une latitude plus grande est laissée au banquier. Mais comment savoir quand ces sortes de contrats sont commerciaux ou civils? Il semblerait tout d'abord que la ligne de démarcation n'est pas difficile à tracer. Il faut cependant qu'il en soit autrement, puisque beaucoup d'auteurs ont été en désaccord sur le point de savoir s'il y a lieu de prendre en considération la qualité de l'emprunteur ou la qualité du prêteur, ou bien enfin l'objet du contrat ?

La voie de l'interprétation a cela de dangereux que l'on n'en connaît pas le terme. De très nombreux doutes se sont élevés sur l'application de ce droit de commission. Plusieurs cours ont permis à des banquiers d'en faire l'addition à l'intérêt de toutes les avances d'argent ; d'autres cours, au contraire, ont jugé que le droit ne pouvait être perçu qu'à l'occasion des premières avances, et non sur les soldes portés à nouveau sur un compte. Quelle que soit la solution donnée par les tribunaux sur ce point comme sur ceux qui précèdent, ces solutions sont toujours spéciales aux affaires qui les ont fait naître, et les magistrats restent libres, dans d'autres procès, d'émettre une doctrine différente. Chaque jour, les juges peuvent entrer dans une voie nouvelle s'ils pensent s'être trompés jusqu'ici. Il en résulte une incertitude très regrettable pour les justiciables. Dût-

on être acquitté, il est très préjudiciable de pouvoir être accusé d'usure pour un contrat que l'on a fait de bonne foi, mais dont les apparences ont pu faire naître des doutes. Grâce à l'invention de ce genre d'usure, qui consiste à dépasser 5 et 6 p. 0/0, il n'est pas de contrat avec payement d'une somme d'argent qui ne puisse être suspecté, et, par conséquent, pas d'honnête homme qui ne puisse tomber sous le coup d'une pareille prévention.

En admettant une interprétation plus que libérale, la magistrature a tenu compte du mouvement d'idées qui a toujours suivi une progression constante dans la véritable appréciation du prêt. Par ce mode de procéder, la magistrature a démontré quelques-uns des inconvénients de la loi que nous combattons, et elle a paré à ces inconvénients à l'aide des moyens dont elle dispose, mais ce n'est pas seulement à l'occasion du change et du droit de commission que la loi a été éludée. D'autres infractions sont chaque jour commises, et si ces infractions n'ont pas en leur faveur, comme les précédentes, la sanction des tribunaux, elles ont du moins pour elles le silence de la justice.

A côté des violations que nous venons d'indiquer il s'en trouve un grand nombre qui n'ont reçu d'autre sanction que celle d'une longue pratique, et qui vraisemblablement ont conquis leurs titres de légalité. L'Etat viole la loi de 1807 lorsqu'il fait des emprunts au-dessus du taux légal. La dette inscrite sur le Grand-Livre de l'Etat n'a pas toujours été contractée au taux légal. Les grands emprunts négociés en 1817-1818, ont été émis au taux de 10 p. 0/0. Pourquoi l'Etat procède-t-il ainsi? C'est parce qu'il est emprunteur et que comme tel il doit subir une loi plus forte que celle de 1807, la loi de la concurrence. On ne prêterait pas à des conditions autres, et personne ne trouve mauvais qu'un taux plus élevé que le taux légal soit exigé. Rien ne peut mieux démontrer, croyons-nous, l'impuissance de la loi de 1807, car si véritablement le législateur avait un droit ou un pouvoir quelconque sur le prix de l'argent, ne s'empresserait-il pas d'en user pour en faire profiter l'Etat lors des grands emprunts? Un législateur qui aurait la moindre action sur cet élément que l'on appelle le prix de l'argent émettrait ses titres de rente au taux qui lui conviendrait le mieux. Il faudrait qu'il eût, en outre aussi, la précaution d'en décréter l'invariabilité. Une telle faculté, si elle existait, faciliterait considérablement l'unification de notre dette publique.

Sous l'ancienne monarchie, alors que réprouvant en lui-même le prêt à intérêt, on était amené par la force des choses à consentir des rentes perpétuelles et que, pour sauver le principe, on déclarait que ces sortes d'emprunts étaient des ventes, on a dû en varier le taux

selon les circonstances. On a été à cette époque plus logique que nous ne le sommes aujourd'hui. Le gouvernement comprit que ces rentes à fonds perdus ne pouvaient être uniformément constituées aux mêmes conditions, et, dans les grandes variations que l'on constate, on trouve la preuve de l'obligation d'augmenter ou de la possibilité d'abaisser le prix de l'argent, selon les événements. Rien ne peut mieux démontrer, à notre avis, l'absurdité d'une règle fixe et perpétuellement fixe, que l'énumération de quelques-uns des édits en vertu desquels les rentes purent être constituées à des conditions très différentes. L'édit de mars 1576 fixa le prix des rentes à 12 p. 0/0, celui de juillet 1601, à 16 p. 0/0, celui de mars 1621 à 18 p. 0/0, celui de décembre 1665, à 20 p. 0/0, celui de mars 1670, à 50 p. 0/0, celui de mars 1724, à 30 p. 0/0, celui de mars 1725, à 20 p. 0/0.

Si le gouvernement avait le pouvoir d'empêcher la hausse du prix de l'argent, et telle semble être la prétention du législateur de 1807, après avoir établi une limite, il ne laisserait pas les communes et les départements contracter des emprunts qui dépassent toujours, en réalité, cette limite légale.

A cette critique on a répondu que ces sortes d'emprunts étaient contractés en vertu de lois, et que le législateur avait la faculté de défaire ce que son prédécesseur avait établi. Ceux qui pourraient être satisfaits de cette réponse pourraient encore cependant objecter que certains emprunts départementaux et communaux sont autorisés par des décrets, et qu'un décret ne peut défaire ce qu'a fait une loi. A cette observation encore, on répond que ces sortes d'emprunts autorisés par décrets sont presque toujours contractés par le Crédit foncier, que ce grand établissement est dirigé par des fonctionnaires à la nomination de l'Empereur, et que les engagements pris par lui vis-à-vis des communes et des départements ne rentrent pas dans la catégorie des prêts prévus par la loi de 1807. Enfin, on fait remarquer que l'argent résultant de ces emprunts est destiné à des dépenses d'utilité publique, et en outre que l'Etat, les départements et les communes n'empruntant qu'accidentellement seulement, ils ne peuvent commettre le délit d'usure qui consiste dans l'habitude.

La meilleure de toutes les raisons à donner, croyons-nous, c'est qu'il y a impossibilité de faire autrement, et que le Corps législatif aurait beau déclarer que telle commune empruntera à 5 p. 0/0, jamais l'emprunt ne pourra être réalisé si la commune n'est pas en situation de trouver des prêteurs à ce prix. Il faut le dire, l'exemple donné par l'Etat, par les départements, par les communes, est chaque jour suivi par les sociétés commerciales ou par les simples particuliers. Il se pratique quotidiennement à la Bourse un genre de prêt que

l'on appelle report et qui parfois est consenti moyennant un intérêt de 12 à 15 p. 0/0. Ceux qui prêtent en report ont la conscience de faire un acte moral. La liberté qu'on leur accorde pourrait presque leur faire supposer qu'ils font un acte légal. Il est loin d'en être ainsi. Le report pratiqué à la Bourse est la violation la plus flagrante de la loi de 1807.

Il est bien d'autres prêts qui ne donnent pas lieu à des poursuites correctionnelles, ni même à des restitutions civiles. A la halle de Paris, il existe un genre de commerce de pièces de cinq francs que l'on appelle le prêt à la brouette. Les marchands de légumes que l'on rencontre dans Paris, plus généralement connus sous le nom de marchands des quatre saisons, sont les emprunteurs quelque peu usurés. Ils empruntent 5 francs le matin avec lesquels ils achètent la quantité de légumes nécessaire pour garnir une voiture à bras, et le soir, quand toute la marchandise est vendue, ils reviennent à la halle. La pièce de 5 fr. est rendue plus 25 cent. pour prix de la location. Celui qui prête ces 5 fr. perçoit un intérêt à raison de 1800 p. 0/0 l'an, et cependant il ne fait pas fortune parce que cet intérêt compense les chances auxquelles est exposée la pièce de 5 fr. Il suffit d'un emprunteur qui ne revient pas pour absorber l'intérêt payé par ceux qui reviennent, en sorte que ces prêts consentis à 1800 p. 0/0 sont, en réalité, certains jours, faits gratuitement.

Il y a quelques années, le parquet s'est inquiété de cette pratique usuraire : des poursuites furent intentées, mais on dut abandonner l'action tant étaient grandes les réclamations de ceux au secours desquels on venait, de ceux dans l'intérêt desquels on voulait forcer les prêteurs à ne demander que 5 p. 0/0 de leur pièce de 5 francs, c'est-à-dire à ne plus prêter. Les clients soi-disant usurés préféraient payer un peu plus et pouvoir emprunter une pièce de monnaie à l'aide de laquelle ils pratiquaient un bénéfice d'environ 3 fr.

Un fait analogue se produisit dans un procès dont Turgot était rapporteur au Châtelet, car cette industrie n'est pas une invention moderne comme on pourrait le croire. En 1767 elle existait déjà. Le petit marchand ambulant empruntait à cette époque un écu de 3 livres moyennant 2 sous, ce qui constituait un prêt sur le pied de 173 1/3 p. 0/0. Turgot ne fut sollicité en faveur des prévenus d'usure que par ceux-là même qui précisément passaient pour leurs victimes, et dans son remarquable mémoire sur les prêts d'argent, il dit que cette circonstance fit sur lui une impression profonde et lui donna à réfléchir.

Cette loi de 1807 n'a jamais été exécutée avec une très grande

rigueur, avons-nous dit. Chaque fois que l'on a tenté de le faire, on a dû renoncer au système de la sévérité. Sous l'administration de MM. de Villèle et de Peyronnet, il y eut de la part des procureurs généraux un redoublement de surveillance. « Des procédures furent entreprises, disait en 1850, à l'Assemblée nationale, M. Boinvilliers, des frais énormes furent faits, des centaines de témoins furent entendus, des faits relatifs à la fortune privée des citoyens furent révélés, des scandales locaux éclatèrent de toutes parts, et la justice dut s'arrêter dans la voie où elle était entrée. »

Il faut que les lois répressives reposent sur des principes nets et précis. Quand le principe est vrai, aucune exception ne peut être admise. La loi doit être toujours et constamment appliquée, ou bien supprimée. Nous avons cependant déjà cité quelques exceptions, les unes sanctionnées par les tribunaux, les autres sanctionnées par la pratique. Indiquons-en encore une qui prouve bien que le fait de l'usure ne consiste pas dans la limite de 5 et 6 p. 0/0. Le Mont-de-Piété, cet établissement, institué dans un but de bienfaisance, prête à Paris au taux de 9 1/3 p. 0/0; dans onze villes de France, au taux de 12 p. 0/0; et enfin, à Cambrai, au taux de 15 p. 0/0. Un particulier qui voudrait faire de la charité à ce prix serait, aux yeux de la loi, un usurier. Non-seulement le Mont-de-Piété a ce privilége de ne pas observer la loi commune, mais il peut prêter sur simple reconnaissance, avec le droit de faire vendre aux enchères publiques, à défaut de payement, dans un délai préfixé, tandis que le particulier qui veut prêter sur gage est contraint de recourir, pour une somme supérieure à 150 fr., à un acte authentique ou sous-seing privé ayant date certaine, et il ne peut jamais disposer du gage sans l'autorisation de la justice.

Mais, dira-t-on, si cette loi est si peu appliquée, si la jurisprudence et la pratique ont fait admettre tant d'exceptions, il n'importe guère qu'elle soit maintenue ou supprimée, et, par conséquent, son existence n'a pas ce sérieux intérêt que semblent y attacher les défenseurs et les adversaires du principe qu'elle établit. Sans doute, nous l'avons déjà dit, beaucoup des funestes effets du maximum légal ont été évités par la prudence des tribunaux et, ensuite, par la force des choses. Mais on n'a pu obvier à toutes les conséquences qu'entraîne un pareil système. Ces conséquences, nous allons les examiner. Disons d'abord que, quand même des inconvénients directs et saisissables ne se produiraient pas, le fait, dans un pays bien organisé comme le nôtre, de voir une loi être fréquemment violée, est un fait d'une gravité considérable. Tout ce qui peut développer l'habitude de l'obéissance à la loi doit être encouragé, comme aussi on doit éviter soigneusement tout ce qui peut faire croire qu'une loi

peut être impunément violée. Si l'importance de la stricte observation de la loi est telle, s'il importe tant que ceux pour qui elle est faite l'observent, il n'importe pas moins, pour ceux qui sont chargés de la faire, d'introduire les réformes devenues nécessaires. Dans la pratique, les inconvénients de cette loi, fréquemment éludée, mais parfois appliquée, sont faciles à apercevoir.

En matière civile, elle crée un monopole au profit de ceux qui ne craignent pas de courir les chances de la police correctionnelle. Ces chances, toujours possibles, éloignent les honnêtes gens, qui, ne voulant pas dépasser la limite légale, se trouvent être, la plupart du temps, dans l'impossibilité de prêter. Les emprunteurs sont donc privés du secours des honnêtes gens, et, afin de ne pas les laisser contracter un emprunt à 7 p. 0/0 avec un prêteur honorable, on les force à contracter des emprunts à 18 et 20 p. 0/0 avec des gens faisant profession d'usure. Ces petits prêteurs de village, auxquels les paysans sont si souvent obligés de s'adresser, font des conditions à leurs clients d'autant plus dures que le contrat est conclu sous le manteau de la cheminée, qu'aucun sentiment humain n'anime ce capitaliste clandestin, et qu'enfin, s'exposant à des procès ruineux pour sa fortune, ruineux pour ce qu'il appelle son honneur, il fait payer ce risque en élevant davantage ses prétentions.

Ce qui se passe dans les campagnes est certainement un des aspects les plus douloureux de l'usure. Il est bien loin de notre pensée d'entreprendre la défense de la violence exercée par un prêteur sur un emprunteur, seulement, nous différons avec nos adversaires sur le point où commence ce délit, et sur le remède qu'il est possible d'apporter à cette plaie très réelle de la société. Nous avons la ferme conviction que, la pleine liberté faisant naître la pleine concurrence, le sort des paysans emprunteurs serait rendu meilleur. Il ne saurait être rendu pire, car l'impuissance complète de cette loi de restriction est démontrée par une expérience d'un demi-siècle. Nous ne pouvons mieux faire à cet égard que de céder la parole à ses défenseurs. « Il n'est personne, disait-on en 1836, à la Chambre des députés, qui ne sache qu'il existe dans chaque ville, dans chaque bourgade, des bureaux d'usure où quiconque veut emprunter à un taux illégal trouve des bourses ouvertes. » En 1850, à l'Assemblée nationale, on ne tenait pas un langage plus favorable à l'heureuse influence de cette loi. « J'ai été à même, disait un honorable représentant, d'étudier l'usure, de la voir à l'œuvre dans l'arrondissement de France où elle se pratique sur l'échelle la plus variée et la plus étendue. J'ai pu constater des faits tellement énormes, que vous, aussi bien que moi, vous eussiez été stupéfiés à la vue de ce qu'il a fallu d'intelligence, d'imagination, de mauvaise foi pour les pro-

duire, de ruse, de patience, pour les mener à fin, des faits d'autant plus épouvantables, que la justice a constamment été impuissante à les réprimer ; j'ai vu des fortunes scandaleuses s'élever en peu d'années sur les ruines de centaines de familles. »

Puisque tel est l'état des choses dans les campagnes pour le prêt civil, sous l'empire de la loi de 1807, n'est-il pas permis d'en conclure que la loi est mauvaise? Les lignes qui précèdent sont en effet, nous le croyons, une amère critique de la limitation. Ces efforts d'intelligence, d'imagination, cette patience, cette mauvaise foi, ces ruses, ne sont-ils pas, pour les prêteurs, des motifs d'élever les conditions des contrats?

Le but de la loi est, dit-on, de protéger le faible contre le fort. Nous acceptons cet axiome. En ce qui concerne le prêt civil, dont nous nous occupons spécialement en ce moment, le faible peut-être l'emprunteur ; mais cette condition n'est pas absolument exacte dans toutes les circonstances, car nous croyons que, lorsqu'il s'agit de certains prêts faits à des spéculateurs, pour des entreprises d'une utilité présumée, le faible méritant protection se trouve bien être alors le prêteur. Mais enfin, en ce qui concerne le paysan nécessiteux, nous concédons que c'est lui qui est le faible. Espère-t-on donc le rendre fort en monopolisant entre les mains des usuriers tous les prêts supérieurs à 5 p. 0/0 ? Ne le rendrait-on pas bien plus fort si, abandonnant cette limite, on lui permettait de demander à tout le monde des prêts à 6, 7 et même 10 p. 0/0 ? On le mettrait ainsi en situation de faire la loi à son prêteur. Il pourrait lui dire : « Si vous ne voulez pas de mon offre, je m'adresserai à tel autre, » et le prêteur, jadis exigeant parce qu'il savait qu'il n'avait que peu ou point de concurrents, modérera ses prétentions, par la crainte qu'un autre, mieux avisé, ne lui enlève son client. On nie, nous le savons, l'heureuse influence de la concurrence en cette matière, et on prétend qu'il y aura toujours plus d'emprunteurs que de prêteurs. L'affirmation n'est pas exacte, attendu que l'on ne doit pas apprécier les emprunteurs d'après leur nombre, mais d'après leur solvabilité. L'usure dont nous parlons est une industrie que l'on tuera en instituant l'industrie du prêt librement et ouvertement débattu. Le grand jour sera le seul remède contre cette phalange de spéculateurs qui agissent dans une ombre que semble projeter exprès pour eux la loi de 1807.

Les usuriers, contre lesquels est faite cette loi, se gardent bien d'en solliciter l'abrogation. Ils sont trop habiles pour s'élever contre une loi sans laquelle leur profession ne serait plus possible. Quel a été le seul remède à la contrebande? N'est-ce pas la suppression des prohibitions et l'abaissement de certains droits de douane? De

même, la contrebande des prêts ne tombera que par la suppression d'une limite que rien ne justifie. On ne pourra jamais moraliser les prêts par des lois coercitives. La publicité et la concurrence, voilà les deux remèdes qui mettront fin, autant qu'il est possible, à la plaie sociale de l'usure.

S'inquiètera-t-on de ces fils de famille qui livrent à de vils usuriers une fortune acquise par leur père? Pour ceux-là, nous l'avouons, nous nous sentons peu de sympathie. Il existe, du reste, des lois en leur faveur. Il en existe pour les mineurs dans la tutelle, pour les prodigues dans le conseil judiciaire, pour les faibles d'esprit dans l'interdiction. Si l'on ne trouve pas ces lois suffisantes, qu'on en fasse d'autres, mais qu'on ne demande pas, pour protéger ces fils de famille, le maintien d'une loi qui, d'ailleurs, ne leur est guère plus utile qu'aux habitants des campagnes. Sans doute, pour eux, le bienfait de la libre concurrence se fera moins efficacement sentir, parce que les emprunts qu'ils contracteront seront presque toujours secrets. Quand, du reste, il a été possible de punir les usuriers qui les exploitaient, ce n'est presque jamais la loi de 1807 que l'on a appliquée, c'est plutôt l'art. 405 du Code pénal sur l'escroquerie ou l'art. 406 sur l'abus de confiance. Pour cette classe d'emprunteurs, la loi de 1807 n'est donc pas une protection, et son abrogation n'amènera aucun changement; mais, du moins, on ne semblera pas les protéger alors qu'on ne leur est d'aucune utilité. Ce sera une circonstance de moins de la vie privée des citoyens, dans laquelle le gouvernement ne viendra pas les entourer de ses précautions. Ce système d'une constante intervention gouvernementale commence à être jugé à sa propre valeur. On comprend tout ce qu'a d'énervant pour le sens moral et individuel cette bienveillante protection sur laquelle on s'habitue à compter et qui, pour une fois qu'elle vous sauve du danger, vous laisse tomber une autre fois dans le précipice, parce qu'elle ne peut en réalité prévoir pour tout le monde. Il faut laisser à chacun le soin de se diriger selon son intelligence, sa conscience, il faut laisser à chacun le soin d'apprécier ses intérêts privés et de juger, quand l'argent est à 10 p. 0/0, s'il vaut mieux s'en priver ou le payer à ce prix.

Il y a véritablement contradiction à considérer chaque individu comme un mineur pour la gestion de ses propres affaires, tandis qu'on le considère comme un majeur pour la gestion des affaires du pays. Il a le droit de nommer des représentants au Corps législatif, et il n'a pas le droit d'apprécier les sacrifices qu'il doit s'imposer pour se procurer de l'argent. Si le législateur croit devoir absolument intervenir dans les prêts d'argent, ce qu'il faut décréter ce n'est pas le taux de l'intérêt, mais l'interdiction de tout emprunt contracté en vue

de satisfaire à des besoins improductifs. Ou bien, on emprunte un capital afin de mettre en œuvre des agents quelconques qui reproduisent la valeur du prêt avec profit, ou bien on emprunte pour faire servir les fonds à un emploi improductif, et, dans ce dernier cas, le capital ne peut être rendu, l'intérêt ne peut être payé, fût-il inférieur à 5 p. 0/0, qu'en entamant une source quelconque de revenu. Pour celui qui procède de cette façon, l'emprunt est nécessairement ruineux, la loi de 1807 pour lui est insuffisante, il faudrait la modifier en ajoutant un article nouveau dans lequel on déclarerait que l'argent emprunté devra toujours être employé de manière à ce qu'il rapporte au minimum 1 p. 0/0 de plus que le taux payé au prêteur. Pour être conséquent, on devrait aller plus loin et ne pas se borner à la matière du prêt. On devrait interdire aux marchands de vendre moins cher qu'ils n'ont acheté. Ceci rappelle ce conseil que donnait Franklin pour « avoir toujours de l'argent dans sa poche. » — « Que la probité et le travail, disait-il, soient vos compagnons absolus, et dépensez un sou de moins que votre bénéfice net. »

En matière commerciale, la loi de 1807, quoique exécutée avec une grande réserve, n'en est pas moins préjudiciable. Ses inconvénients sont d'une autre nature qu'en matière civile, mais ils sont très réels et très regrettables. Bien qu'appliquée avec une sage mesure afin de ne pas trop entraver les opérations commerciales, cette loi est toujours une menace qui peut d'un jour à l'autre être suivie d'exécution. Sans doute, grâce à la rédaction de la loi qui ne fait naître le délit d'usure que de l'habitude, l'action en police correctionnelle ne semble devoir appartenir qu'au ministère public, car un particulier ne peut guère avoir à se plaindre que d'un de ces faits isolés dont la gémination seule constitue le délit. La prudence avec laquelle procèdent les procureurs généraux doit inspirer une confiance qui n'est, après tout, fondée que sur des appréciations sujettes à erreur. Mais ce fait isolé qui, sur la plainte d'un emprunteur, ne peut donner lieu à une citation en police correctionnelle, peut du moins faire naître une instance civile. Cette instance civile, uniquement relative à une restitution de ce qui a été perçu en plus du taux égal, est un fait grave. C'est un danger auquel sont exposés chaque jour tous les commerçants.

La jurisprudence que nous avons indiquée les met à l'abri de ce danger pour l'escompte, le change et le droit de commission; mais, ainsi que nous l'avons déjà dit aussi, cette jurisprudence a varié et peut être modifiée encore. D'ailleurs, un procès civil en restitution, dût-il se terminer à l'avantage du prêteur, n'en est pas moins toujours une chose fâcheuse pour le crédit et la réputation

d'un commerçant. En 1861, des pétitions émanant de négociants sérieux et considérables, adressées au Sénat, ont signalé cette situation toujours incertaine dans laquelle la loi de 1807 place le commerce. Les pétitionnaires ont fait remarquer que ce défaut de sécurité, grâce à l'existence de cette vieille arme de 1807, toujours dans la main d'un emprunteur mécontent, n'était pas chimérique. Ils ont cité des exemples à l'appui de leur dire. Des négociants jouissant dans leur localité de la considération la plus méritée ont été, pour des obligations contractées avec une entière bonne foi, cités devant les tribunaux par des emprunteurs qui, au moment du contrat, avaient trouvé très agréable de se faire prêter de l'argent, mais qui, au moment du payement, ont voulu faire réduire leur dette au taux de 6 p. 0/0. Des plaintes n'ont pas seulement été formulées à l'occasion de notre commerce intérieur. Nos relations avec l'étranger ont également à souffrir du régime spécial au taux de l'intérêt. Dans presque tous les pays avec lesquels la France fait des échanges, le prix de l'argent est plus élevé, non pas que chez nous en réalité, mais que le taux légal français. Il en résulte qu'une maison de commerce paye, par exemple, l'intérêt de l'argent qu'elle doit à une maison du Brésil à raison de 8 p. 0/0, tandis que cette maison ne sert à son correspondant français qu'un intérêt de 6 p. 0/0. Ainsi, un négociant de Paris doit 100,000 fr. à un négociant de Rio, ce dernier doit également 100,000 fr. au négociant de Paris. On pourrait supposer qu'à la fin de l'année, les deux comptes courants se balancent, et que la liquidation s'opère par une simple compensation. Nullement. Le compte courant ouvert à Rio porte intérêt à 8 p. 0/0, de telle sorte qu'à la fin de l'année le passif est de 108,000 fr. Au contraire, le compte courant, ouvert à Paris, porte intérêt à 6 0/0 et le passif est de 106,000 fr.; le négociant de Paris perd une différence de 2,000 fr. En résumé, quand nous sommes débiteurs des étrangers, nous leur payons l'intérêt de la somme due sur le pied de l'intérêt de leur pays; quand nous sommes leurs créanciers, ils nous payent l'intérêt de la somme due à raison de 6 p. 0/0. Un commerçant qui voudrait procéder autrement s'exposerait à être traîné devant les tribunaux pour s'entendre condamner à restituer ce qu'il aurait exigé en sus du taux fixé par la loi française. Ce n'est point encore là, pas plus que dans l'espèce précédente, une hypothèse de pure invention. Il peut même arriver cette singulière circonstance, qu'un négociant étranger a plusieurs créanciers parmi lesquels se trouve un Français. Il est obligé de retarder ses payements, il obtient un atermoiement amiable et promet de payer l'intérêt des sommes dues. Tous les créanciers, sauf le Français, perçoivent l'intérêt d'après le taux du pays, quelquefois 12 p. 0/0.

Le Français doit recevoir 6 p. 0/0, s'il ne veut pas enfreindre la loi de 1807. Est-ce bien là une situation normale? Au moment où notre commerce d'exportation tend à se développer, faut-il laisser nos régnicoles dans une position aussi inégale?

On ne saurait se dissimuler que nous assistons à une révolution commerciale et industrielle tout entière, fondée sur une nouvelle découverte mille fois plus féconde que les mines d'or du Nouveau-Monde, la découverte du crédit. Les anciennes notions sur cette matière sont complétement changées, et il importe, pour un pays qui tient à ne pas se laisser devancer par ses rivaux, de ne point se placer dans des conditions d'infériorité. Ce n'est pas sans raison que M. de Forcade de La Roquette, dans un discours prononcé au Sénat, après avoir signalé la loi de 1857, relative au privilége de la Banque, comme un fait devant amener la suppression de la loi de 1807, ajoutait : « Il y a un autre fait tout aussi considérable ; on peut le regretter, mais il faut attendre cependant, pour le juger, que l'expérience se soit faite complétement. J'ajourne à quelques années ceux qui ont des critiques à adresser au traité de commerce avec l'Angleterre. J'ai eu l'honneur de participer, comme directeur général des douanes, à ce traité de commerce, et c'est un souvenir que je revendique et dont je ne renoncerai pas si facilement à me féliciter. Eh bien, je dis que ce traité de commerce constitue une situation nouvelle, et j'espère le démontrer. Je dis que, lorsque l'Angleterre a renoncé à ces idées anciennes qui datent des Romains (et je voudrais savoir ce qu'était le crédit du temps des Romains), lorsque l'Angleterre, ce grand pays commerçant, qui ne peut pas passer pour un pays de rêveurs, qui, au contraire, est un pays éminemment pratique et qui a des leçons à donner à tout le monde, au point de vue du commerce et de l'industrie, lorsque l'Angleterre, dis-je, a renoncé au maximum et à toutes ces doctrines, je demande que le gouvernement examine jusqu'à quel point l'Angleterre n'est pas dans la vérité, et si nous n'assurons pas la supériorité à ce pays en maintenant chez nous une loi qui n'est plus d'accord avec le progrès du commerce et de l'industrie. »

L'Angleterre a-t-elle eu à se repentir de cette liberté donnée aux conventions de prêts? Il suffit, pour se convaincre du résultat de cette réforme, de consulter les hommes les plus éminents de la Grande-Bretagne. Sir Robert Peel a constaté que c'est à la liberté du taux de l'intérêt que son pays doit d'avoir pu traverser, sans trop de catastrophes commerciales, la crise de 1839. Telle a été aussi l'opinion de M. S.-J. Loyd et de M. Samuel Gurney. La cour des directeurs de la Banque a constaté également que la modification des lois sur l'usure a grandement contribué à faciliter les opérations de

la Banque et qu'elle était indispensable au maniement de la circulation.

Mais l'Angleterre est-elle le seul pays qui ait accompli cette réforme? En aucune façon, et les nations les plus civilisées avec lesquelles nous concluons de nouveaux traités de commerce nous ont devancés depuis longtemps dans cette voie. La Suisse, la Hollande, l'Espagne, le Wurtemberg, les Etats-Unis d'Amérique, et d'autres encore ont supprimé ces entraves à la libre expansion des capitaux. La France qui, par toutes ses grandes réformes politiques, a su se mettre à la tête du monde entier, ne saurait impunément, pour les lois commerciales, se laisser devancer par les nations avec lesquelles elle est en concurrence.

IV

Le système en vigueur est une atteinte sérieuse portée au droit de propriété. A quel titre un gouvernement impose-t-il à un capitaliste la défense de tirer de son argent un intérêt supérieur à 5 et 6 p. 0/0? C'est comme tuteur des intérêts de tous, répondra-t-on, mais on oublie que cette tutelle est à charge à ceux-là mêmes en faveur desquels elle est instituée. On dit encore que c'est une exception comme il en existe dans d'autres parties de notre législation. On cite alors l'action en rescision de la vente pour cause de lésion de plus des 7/12, l'expropriation pour cause d'utilité publique, la prohibition de défricher, l'interdiction de bâtir dans certaines zones, et enfin on donnait jadis comme exemple la taxe de la boulangerie. On sait, en ce qui concerne cette dernière exception, que le législateur en a fait bonne justice, malgré de nombreuses oppositions, et on sait aussi que la suppression de cette bienveillante tutelle en ce qui concerne le pain n'a pas amené ces désastres que l'on faisait entrevoir. D'ailleurs, ce système de limitation, lorsqu'il existait, ne posait pas une barrière aveugle comme le fait la loi de 1807. Cette taxation était variable, elle était fixée à des époques périodiques, elle suivait la hausse et la baisse des farines constatées sur les marchés. Elle admettait surtout différentes qualités de pain. Si l'on veut s'appuyer sur cet exemple, il faudrait donc que la loi de 1807 admît aussi plusieurs qualités d'emprunteurs et fût l'objet d'une révision périodique. En ce qui concerne les autres atteintes au droit de propriété, nous répondrons simplement que ce sont des exceptions et que l'on doit en exciper, non pour infirmer la règle, mais au contraire pour la confirmer.

La propriété est une des bases fondamentales les plus essentielles

de notre organisation sociale. On ne saurait trop l'environner de toutes les garanties capables de la consolider et de la faire respecter. Il faut donc éviter de l'amoindrir inutilement, comme il faut aussi éviter de la confondre avec ce qui n'est pas elle et ce qui n'a que ses apparences. Ainsi on a voulu voir des principes de propriété dans les droits des auteurs et des inventeurs, ce qui est une erreur grave. En usant arbitrairement du mot propriété, on élève un nouvel édifice qui manque de base et on ébranle l'ancien malgré ses solides assises. Rien n'est plus facile à compromettre qu'une bonne cause et il importe essentiellement de ne pas ouvrir la voie à l'application de fausses doctrines.

L'école socialiste, en demandant la gratuité du prêt, ne fait que compléter l'idée primordiale de la loi de 1807. Cette école pense que, puisqu'on a le droit d'interdire au capitaliste de prêter au-dessus de 6 p. 0/0, on doit avoir aussi le droit de le forcer à prêter gratuitement. En effet, en bonne logique, ce qu'une loi peut limiter, ne peut-elle pas aussi l'interdire? Du moment où le législateur a le pouvoir de fixer l'intérêt à 6 p. 0/0, il doit avoir le pouvoir de le réduire à zéro, et s'il ne le fait pas, c'est une injustice qu'il commet. Lors de la discussion qui eut lieu à l'Assemblée législative en 1850, tous les membres de la partie gauche de l'Assemblée étaient fort partisans de la proposition de M. de Saint-Priest, qui tendait à aggraver la pénalité de la loi de 1807. On ne manqua pas d'adresser souvent à M. de Saint-Priest, quoique l'on sût qu'il appartenait à un parti différent, l'épithète de socialiste. M. Pierre Leroux s'écriait : « Il s'agit d'attaquer la tyrannie de la classe des capitalistes..... ; il s'agit de proclamer de nouveau le droit de la société de limiter l'intérêt de l'argent ; il s'agit par là d'intervenir dans le commerce, l'agriculture, l'industrie..... C'est l'intérêt de l'argent qui fait la ruine de l'humanité..... C'est la question même de la propriété ; mais la propriété n'est pas, comme peuvent le penser beaucoup de membres de cette assemblée, même de la gauche, fondée sur le travail individuel. Non, la propriété est fondée sur le droit de la société tout entière, la propriété est indivise dans son essence, » et dès lors M. Pierre Leroux concluait à l'obligation de limiter le droit d'user de l'argent et il soutenait la proposition de M. de Saint-Priest. Cette proposition, on le sait, devint une loi malgré le gouvernement, dont les éloquents défenseurs ne purent faire prévaloir des principes plus justes et plus conformes à la raison.

Pendant la session de la Chambre des députés de 1836, M. l'Herbette fit une proposition ayant pour objet d'abroger la limitation de l'intérêt. Cette proposition fut développée par son auteur avec talent. Elle fut appuyée par MM. le général Demarçay et Goupil de Préfeln.

Elle fut combattue par MM. Poulle, Hennequin et Dupin. La Chambre passa à l'ordre du jour après une discussion dans la lecture de laquelle on voit que le vote qui suivit fut plutôt le résultat d'une idée de rejet préconçue que d'une conviction née du débat.

Cette question ne fut plus soulevée que lors de la discussion de la loi du 27 décembre 1850, dont l'initiative appartient à M. de Saint-Priest. A cette époque, M. de Sainte-Beuve renouvela la proposition de M. l'Herbette; mais, comme en 1836, cette tentative échoua. La discussion de 1850 fut des plus brillantes, et M. Léon Faucher y soutint les principes de la liberté avec une logique si vigoureuse, que l'on peut dire de lui comme de Bourdaloue : « Ses arguments sont des coups de massue. »

M. de Flotte, dans cette même discussion, fit une autre proposition à laquelle il ne fut pas non plus donné suite. Elle était ainsi conçue : « Quiconque aura *abusivement* stipulé ou exigé une rémunération exagérée d'un emprunteur de deniers ou valeurs circulables, sera coupable du délit d'usure et puni des peines ci-après édictées..... Le jury sera seul compétent pour statuer en matière de délits d'usure. »

Toutefois, en adoptant la loi de 1850 qui aggravait la pénalité en matière d'usure, l'assemblée qui avait entendu les éloquentes paroles de MM. Rouher, Odilon-Barrot, Paillet, Sainte-Beuve, etc., émit un vœu qui témoignait du peu de confiance qu'inspirait la loi de 1807. Les événements politiques ont empêché la réalisation immédiate de ce vœu, qui avait été formulé dans la teneur suivante : « Il sera procédé à une enquête générale sur l'usure. Elle portera sur les divers modes d'exaction usuraire pratiqués, sur les répressions qui ont pu atteindre l'usure par application de la loi du 3 septembre 1807, sur l'exécution qu'il a été possible de donner à cette loi et sur les moyens à employer pour extirper le fléau et pour le combattre avec succès. »

En 1857, à l'occasion de la loi relative à la prorogation du privilége de la Banque de France, des députés sollicitèrent l'affranchissement des prêts. Nous avons déjà dit que la loi qui prorogeait le privilége de la Banque dispensait ce grand établissement de se soumettre à la règle des 5 et 6 p. 0/0. On voulait, par l'octroi de cette liberté, permettre à ce grand établissement de crédit de protéger son encaisse métallique. On pensait que les pays voisins où l'intérêt est plus élevé verraient affluer chez eux l'argent peu désireux de rester en France, où il obtenait un intérêt moindre. Sans rechercher si l'élévation du taux de l'escompte est un moyen d'arrêter la sortie du numéraire, sans rechercher si les motifs invoqués sont fondés sur des raisonnements très exacts, nous pensons qu'au point de vue des

principes généraux on a bien fait d'accorder à la Banque une pleine liberté, et qu'il faut continuer à marcher dans cette voie. C'est en vertu des mêmes principes généraux que la réforme si heureusement commencée doit être poursuivie, et que les autres établissements et les citoyens doivent jouir de la même faculté. Cette faveur exclusive accordée à la Banque de France amène de singulières conséquences. C'est à ce grand établissement que beaucoup de banquiers s'approvisionnent d'argent. Ils prennent du numéraire à 7 et 8 p. 0/0, qu'ils sont ensuite obligés de livrer à leurs clients à 5 et 6 0/0. Sans doute, ils trouvent le moyen, en ayant recours à cette heureuse invention du droit de commission, d'élever les conditions de leurs prêts, mais en vérité cette anomalie peut-elle être conservée ? Elle ne subsiste que grâce à cette fiction admise par la jurisprudence, mais sur laquelle le Corps législatif s'est expliqué très nettement.

Les rédacteurs de la loi de 1857 avaient été effrayés de l'échec porté au grand principe du maximum, et probablement aussi de l'injustice d'accorder à la Banque ce que l'on refusait aux simples particuliers. Pour tout ménager, et les intérêts de la Banque, et la loi de 1807, on avait proposé de dire seulement que la Banque pourrait ajouter un droit de commission au taux de ses escomptes et de ses avances. Le Corps législatif a reconnu que la pensée était sage, qu'il était même urgent d'affranchir ce grand établissement du joug qui pesait sur lui. Seulement il a déclaré qu'il importait d'appeler les choses par leur nom et de qualifier d'augmentation d'intérêt ce qui était une véritable augmentation d'intérêt; qu'il importait, au lieu de se servir d'un subterfuge tel que le droit de commission pour couvrir une infraction à la loi de 1807, d'avouer franchement ce que l'on faisait. C'est de cette proposition qu'est sortie la rédaction de l'art. 8 de la loi de 1857, qui est ainsi conçu : « La Banque de France pourra, si les circonstances l'exigent, élever au-dessus de 6 p. 0/0 le taux de ses escomptes et l'intérêt de ses avances. »

L'historique de cet article prouve que le droit de commission est un moyen illégal, et la nouvelle rédaction de cet article prouve qu'en 1857, on considérait l'escompte comme un véritable prêt, et surtout, ceci ne peut faire de doute, que l'on considérait l'escompte comme tombant sous l'application de la loi de 1807. Ce sont, du reste, deux points sur lesquels nous avons, dans les pages précédentes, exprimé notre opinion. Ainsi donc, depuis 1857, le même fait est un acte légal ou un délit, selon qu'il est accompli par la Banque de France ou par un simple particulier. Dans une loi de l'année 1807, on trouve un texte qui dit : « Ceci est mal. » Dans l'année 1857, on trouve un autre texte qui dit : « Cette même chose déclarée mal en 1807 sera

dorénavant bien en ce qui concerne la Banque de France. » Ce n'est donc pas sans raison que plusieurs députés au Corps législatif demandèrent que la réforme contenue dans l'art. 8 de la loi de prorogation devînt une règle générale.

Mais cette réforme si souvent demandée donna lieu à une discussion plus importante dans le Sénat en 1860. Deux pétitions adressées à ce grand corps de l'Etat avaient fait l'objet d'un remarquable rapport rédigé par M. le président Bonjean. Le vote du Sénat ne fut pas, sans doute, conforme aux propositions du rapporteur, néanmoins la discussion que chacun a pu lire dans les journaux a fait faire un grand pas à la solution de ce problème, qui est encore à résoudre en 1864.

Il peut paraître singulier que l'on ait horreur des choses, plus à cause du nom qu'elles portent qu'en considération des inconvénients qui y sont attachés ou des principes qu'elles renferment réellement. C'est cependant ce qui se produit à l'occasion de la question dont nous nous occupons. Si aujourd'hui on venait proposer de faire une loi semblable, concernant toute autre marchandise que l'argent, chacun se récrierait, et on dirait avec raison qu'une pareille mesure serait antipathique à nos mœurs, mais, malgré ces récriminations qui ne manqueraient pas de se produire, la loi de 1807, qui est une véritable loi de maximum, trouve d'ardents défenseurs.

M. Michel Chevalier, dans un discours prononcé au Sénat le 29 mars 1862, à la suite de la lecture du rapport du président Bonjean, après avoir démontré que la loi de 1807 était une loi de maximum contenant un principe dangereux, parce qu'on pourrait chercher à l'étendre, s'exprimait ainsi : « Pourquoi donc n'avez-vous pas aussi une fixation de limite pour le loyer des maisons? pourquoi ne chercheriez-vous pas un mécanisme administratif avec lequel on empêcherait le propriétaire d'augmenter indéfiniment le prix de location de ses appartements? pourquoi ne vous mettez-vous pas en quête de quelques moyens de le forcer à se tenir dans une limite de prix que vous appelleriez raisonnable? Vous diriez que c'est un projet insensé ; car, pour toute personne intelligente, il n'y a qu'un remède à la cherté des loyers, c'est que la construction soit le plus possible encouragée, et une loi qui tendrait à gêner la construction des maisons serait impolitique, funeste, absurde. Or, maintenant, reprenez la loi de 1807 et rendez-vous-en compte : elle fait, pour l'élévation du prix du loyer du capital en général, tout juste ce que ferait cette loi, évidemment absurde, que je viens de supposer, qui atteindrait dans leur considération et traiterait comme une classe à surveiller et à punir spécialement les personnes qui, présentement, bâtissent dans Paris des maisons dans le but d'en retirer le plus grand revenu

possible. La loi de 1807 tient les personnes qui font profession de prêter de l'argent sous le coup d'une suspicion, sous la menace de peines particulières. » Ainsi s'exprimait l'éminent économiste qui, plus loin, dans le même discours, considérant la loi de 1807 comme un mauvais service rendu aux emprunteurs, disait que les auteurs de cette loi auraient bien fait de consulter la fable de l'ours et de l'amateur des jardins, où un honnête animal, voulant protéger une estimable personne contre la piqûre des mouches, lui lance un pavé à la tête.

S'il fallait citer tous les écrivains qui sont favorables à la liberté des prêts d'argent, l'énumération en serait longue. Montesquieu disait que : « Le prince ne peut pas plus établir invariablement le prix uniforme des marchandises, qu'il ne peut établir, par une ordonnance, que le rapport de 1 à 10 est égal au rapport de 1 à 20. » Bentham, Turgot, Adam Smith, J.-B. Say, Bastiat, sont autant d'autorités qui ont fourni en faveur de cette opinion des arguments que nous ne craignons pas de qualifier d'irréfutables. Mais ce ne sont pas seulement sur ces sommités de la science économique qu'il nous est donné de nous appuyer. A côté du témoignage de ces hommes illustres, dont nul ne conteste le mérite, viennent se placer des témoignages plus modestes, mais émanant de gens ayant la pratique des affaires commerciales.

Les pétitions qui avaient été adressées au Sénat étaient revêtues de la signature de vingt-sept banquiers et escompteurs du département de la Charente, et de quinze négociants composant la chambre syndicale du commerce d'exportation à Paris. Ces pétitionnaires ne sont pas, certes, des hommes amoureux de la théorie et éblouis par des démonstrations scientifiques ; ils ont été aux prises avec les difficultés créées par la loi de 1807, et c'est en se fondant sur une longue expérience des affaires, qu'ils ont adressé un vœu au gouvernement. Les opinions, sur cette question, des chambres de commerce de Strasbourg, de Bordeaux, de Saint-Quentin, de Lyon, de Lille, etc., sont connues, et assurément ce ne sont pas les chambres de commerce les moins éclairées de la France. Les conseils généraux, dont les membres doivent être présumés savoir ce qui se passe dans les localités rurales, n'ont pas été moins affirmatifs en maintes circonstances. Que de fois ces corps délibérants ont émis, à l'occasion de la loi de 1807, des vœux formulés en termes les plus pressants! Il y a quelques jours encore, sur la proposition du président de la chambre de commerce de Rouen, et conformément aux conclusions d'un rapport rédigé par M. le comte de Germiny, le conseil général de la Seine-Inférieure a demandé que la loi sur l'usure fût rapportée. De toutes parts, cette réforme est désirée ; la meilleure manière de la

réaliser, c'est de reprendre, à dix-huit ans de distance, le texte de la proposition de l'honorable M. l'Herbette, et d'abroger la loi de 1807 ainsi que celle de 1850. Nous croyons qu'il serait regrettable d'adopter un système mixte dont on a souvent parlé, et qui consisterait à rendre aux prêts commerciaux la pleine liberté, sauf à laisser les prêts civils sous l'empire du régime de la restriction. Nous dirons d'abord que, si le principe de cette réforme est bon, si on l'applique aux matières commerciales, il ne semble pas y avoir de raison pour en priver les transactions civiles. Il serait souverainement illogique de procéder différemment à l'égard des unes et à l'égard des autres. Non-seulement nous croyons que le principe de la réforme est bon, mais qu'il importe plus encore d'en faire l'application aux prêts civils qu'aux prêts commerciaux. Pour ces derniers, la concurrence a déjà supprimé bien des inconvénients, tandis que, pour les premiers, le monopole au profit des usuriers, créé par la loi de 1807, a subsisté jusqu'ici, et c'est à eux plus particulièrement que profiteront les bienfaits de la liberté. D'ailleurs, il ne faut pas se le dissimuler, si on faisait la distinction dont nous parlons, on peut être certain que tous les prêts revêtiraient la forme commerciale, et qu'il ne se contracterait ostensiblement plus un seul prêt civil.

Nous ne pensons pas davantage que la Banque de France doive être prise comme un régulateur légal. Nous croyons qu'il serait injuste de laisser à ce grand établissement la faculté, chaque mois, d'avancer ou de reculer la limite d'un délit. La Banque de France, par son organisation et par les noms de ceux qui la dirigent, présente assurément toutes les garanties possibles de sagesse et de mesure, mais c'est en considération de ses propres affaires qu'elle modifie le taux de ses escomptes, et il peut arriver qu'elle baisse ou qu'elle hausse le prix de son argent sans pour cela que le même mouvement soit nécessaire dans toutes les parties de la France. Nous ajouterons qu'en ce qui la concerne, la distinction des prêts commerciaux et des prêts civils a été effacée, car la loi de 1857 autorise ce grand établissement à dépasser le taux de 1807 pour les prêts sur dépôts de valeurs, qui sont essentiellement des prêts civils.

Abrogation pure et simple des lois restrictives des prêts d'argent, tel est le vœu que nous formulons. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'il ne s'agit ici que de l'intérêt conventionnel. Le taux de l'intérêt légal doit être incontestablement fixé d'avance, sauf à le faire réviser à certaines époques, comme tous les cinq ans, par exemple. En demandant la pleine et entière liberté, nous avons la conviction que nous défendons les intérêts des emprunteurs, sur le sort desquels on est si prompt à s'alarmer. Maintenir la loi, c'est priver un grand nombre de citoyens du moyen de se procurer de

l'argent. C'est, par conséquent, empêcher des négociants, des propriétaires ou de simples ouvriers, de sortir d'embarras temporaires ou de tenter des entreprises commerciales. Sans doute, tous les prêts n'ont pas tiré d'affaire les gens obérés de dettes, et bien des entreprises commerciales ont été des causes de ruine ; mais est-il donc téméraire de laisser à chacun le soin d'apprécier ses propres intérêts ? Faciliter les prêts, c'est adopter une mesure essentiellement démocratique, et, par conséquent, essentiellement conforme à l'esprit de notre temps. Cette vieille prévention contre le prêt à intérêt, qui prenait en grande partie sa source dans la protestation du pauvre contre le riche, n'a plus sa raison d'être, puisqu'au contraire le prêt est la meilleure manière pour le riche de venir en aide au pauvre. Disons-le en passant, c'est la forme que la charité doit revêtir de préférence, et c'est surtout une forme de la charité bien supérieure à l'aumône. Cette vérité paraît avoir inspiré les habiles organisateurs d'une institution de prêt placée sous un auguste patronage.

La réforme que nous sollicitons est une de celles que le temps doit nécessairement amener, car la vérité a une force toute-puissante. Quoique méconnue dans certains moments, elle n'en subsiste pas moins, et, chassée, elle se représente de nouveau, parce qu'elle est certaine du triomphe. Nous ne nous abusons pas sur les effets de la liberté. Nous ne prétendons pas qu'il résultera immédiatement de ce régime un abaissement dans le prix de l'argent. Le contraire même se produira peut-être un instant ; mais nous avons la confiance qu'un taux normal ne tardera pas à s'établir. Le propre de l'industrie libre, c'est de savoir tracer elle-même son sillon. Pourquoi donc en serait-il à cet égard autrement en France, que dans les autres pays que nous avons cités et dans lesquels une réforme semblable a été introduite ? Pourquoi surtout en serait-il autrement en France qu'en Algérie, où la liberté a seule pu faire baisser le taux de l'intérêt ?

Bien des ombres ressemblent à la vérité. Il est prudent, en matière législative, de ne pas se laisser éblouir par des apparences trompeuses. Mais est-il une question économique qui apparaisse d'une façon plus évidente ? En est-il une seule qui ait été autant demandée et sollicitée de toutes parts ? Quant à nous, nous n'en connaissons pas dont la solution, dans le sens de la liberté, donne plus de satisfaction à l'esprit sans faire naître de crainte de danger. C'est ce que nous souhaiterions d'avoir démontré après tant d'autres, qui, avec du talent et plus d'autorité, nous ont précédé dans cette voie.

ARTHUR LEGRAND.



INDUSTRIES PARISIENNES

LES
FLEURS ARTIFICIELLES

I

La fleur est l'un des chefs-d'œuvre de la nature. Elle a tout ce qu'il faut pour plaire : la couleur, la forme et le parfum. Elle établit entre les deux règnes, animal et végétal, une différence profonde, un contraste frappant, tout à l'avantage du second. Par elle, la fonction suprême qui reproduit et perpétue l'espèce est, chez la plante, tout le contraire de ce qu'elle est chez l'animal : une chose chaste et délicate, que l'enfant et la jeune fille peuvent étudier dans tous ses détails sans que la limpidité de leur pensée, le calme de leur cœur et de leurs sens en soient un instant troublés.

Emblème de la jeunesse et de la beauté, de tout ce qui est frais, vivace et gracieux, elle est aussi, à plus d'un titre, celui de l'amour et du bonheur.

Ne nous étonnons pas si les poètes l'on chantée, si elle a été une des premières et des plus chères offrandes de l'homme aux objets de sa vénération et de sa tendresse, si elle est encore le plus gracieux ornement de la demeure du riche, et presque le seul de celle du pauvre.

Ne pas aimer les fleurs serait la marque d'un esprit incomplet, dépourvu du sentiment esthétique, et d'un cœur sec, inhabile aux douces impressions. L'aspect seul des fleurs rassérène la pensée.

C'est une harmonie de formes, un concert de couleurs qui agit sur nous par l'organe de la vue, comme la musique par l'organe de l'ouïe; l'œil en est charmé sans en être ébloui ni fatigué. Je ne parle point du parfum, qui manque à beaucoup de fleurs, et qui, dans quelques-unes, se transforme en une odeur repoussante, indice de leurs propriétés redoutables; — parmi les plantes, aussi, il y a des disgraciées! — mais ici la laideur — si même elle existe — n'est que l'exception : les plus humbles, les plus obscures ont un charme qui leur est propre, une qualité qui les rend aimables ou dignes d'intérêt. Aussi voit-on toutes les personnes de goût s'entourer de fleurs et de verdure. Un jardin pour la belle saison, une serre pour l'hiver; en tout temps, dans le salon, dans le boudoir, des corbeilles ou des vases de fleurs; ce sont là des choses de luxe qu'on se donne de préférence à bien d'autres, et pour lesquelles on sacrifie volontiers une partie de son bien-être. La pauvre ouvrière s'impose souvent de réelles privations, afin de consacrer un peu d'argent à entretenir sur sa fenêtre quelques pots de rosier, de giroflée, de réséda ou de marguerite, et de ne point laisser vides les deux vases de porcelaine qui garnissent sa cheminée.

Dans les villes, à Paris surtout, où les jardins publics sont éloignés les uns des autres et où les jardins particuliers deviennent de plus en plus rares, certains endroits sont affectés au commerce des fleurs. A des jours déterminés, le trottoir nu et poudreux se change, pour quelques heures, en une riante allée bordée de deux riches parterres. Il y a toujours foule à ces marchés, et les simples promeneurs y sont plus nombreux que les acheteurs. C'est qu'on a besoin, de temps à autre, de voir des fleurs et d'en respirer le parfum.

C'est un plaisir auquel les anciens ne pensaient pas que les dieux eux-mêmes pussent être insensibles. Ils avaient, pour ainsi dire, associé les fleurs à toutes leurs solennités religieuses et patriotiques, à leurs plaisirs et à leurs fêtes domestiques. Ils en paraient les autels, les statues et les temples de leurs divinités, et les victimes sacrées; ils en couronnaient le front des princes, des héros et des prêtres; ils les prodiguaient dans les cérémonies et dans les festins.

Le moyen âge a beaucoup négligé, oublié les fleurs. Il les eût anéanties peut-être, comme tant d'autres belles choses, si les femmes ne les eussent prises sous leur protection. Les femmes, durant ces siècles de barbarie, ont fait pour les fleurs ce que quelques moines ont fait pour les livres. Elles les ont conservées et cultivées dans la solitude, derrière les épais murs crénelés des sombres manoirs.

La renaissance des lettres, des sciences et des arts fut aussi celle des fleurs. Les jardins se rouvrirent au XVIe siècle, avec les écoles et les académies. L'industrie moderne, les chemins de fer qui cou-



pent le sol en tous sens, les usines qui l'envahissent, les villes qui sans cesse empiètent sur les campagnes, la culture utilitaire qui remplace partout la culture artistique, voilà de nouveau, pour ces pauvres fleurs, bien des dangers. Mais les protections ne leur manqueront pas. Il existe entre les femmes et les fleurs une affinité puissante qui fait des premières les amies, les gardiennes naturelles des secondes. La femme est invinciblement attirée par les fleurs. Elle se plaît au milieu d'elles ; elle aime à s'en parer. Nul entourage, nulle parure ne lui sied mieux. Je parle de la femme civilisée, non de la femme sauvage ou barbare. Celle-ci préfère aux fleurs les pierres brillantes, les métaux polis, de même qu'aux nuances douces et harmonieuses elle préfère, dans son costume, les couleurs éclatantes, criardes et tranchées. La « bergère » dont parle Boileau, et qui

..... Au plus beau jour de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête,
Et sans mêler à l'or l'éclat des diamants,
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements,

cette bergère est aussi loin de la vérité que les bergères de Mme Deshoulières, de M. de Florian, de Watteau, de Boucher et des autres poètes, romanciers et peintres de l'école bucolique. Ces bergères enrubannées et fleuries sont des marquises en costume de fantaisie. La bergère n'existe pas. Il n'y a jamais eu à la campagne que des gardeuses de moutons, de vaches ou de dindons, c'est-à-dire de petites paysannes laides et hâlées, parfaitement sales et mal vêtues toute la semaine, à moitié propres et mal habillées le dimanche. Or, la paysanne a le goût trop grossier pour apprécier les fleurs. Les parures massives, les larges anneaux, les lourdes chaînes et les croix d'or, les pendants d'oreilles volumineux, les épingles à têtes énormes, voilà de quels objets elle aime à charger son col, ses mains et sa tête. Elle y ajoute volontiers quelque coiffure ambitieuse et bizarre comme le bonnet cauchois, un châle ou un fichu écarlate, à grandes fleurs jaunes ou bleues ; et son bonheur est au comble si, à défaut de diamants et de « superbes rubis, » elle peut mêler à l'or l'éclat du strass ou d'autres pierres fausses.

A mesure que son goût s'épure et que le sentiment du beau devient chez elle plus subtil, la femme revient aux parures simples, naturelles et légères ; elle cherche à charmer plutôt qu'à éblouir, et cueille en un champ ou dans un jardin « ses plus beaux ornements. » Mais encore ceci n'est-il, à vrai dire, qu'une figure. Ni le champ ni le jardin ne sont capables d'alimenter la légitime coquetterie de nos dames. La fleur, hélas ! est de ce monde « où les plus belles choses ont le pire destin. » Sur sa tige même, elle ne vit guère, selon l'expression

du poète, que « l'espace d'un matin. » Séparée de la plante, elle s'effeuille et périt au bout de quelques heures. Les cheveux les plus soyeux, le plus frais corsage lui sont mortels. Elle souffre et déjà commence à se faner entre les doigts qui l'émondent et la tressent. C'est presque un tour de force et un trait d'audace que de se montrer dans un bal avec un couronne de fleurs naturelles. Avant la fin de la nuit, la couronne a perdu son éclat et son parfum. Chose triste à voir, et qui inspire des pensées amères. On se dit : « Cette belle jeune fille, cette charmante femme sera flétrie, fanée, elle aussi, dans quelques années, comme ces fleurs, tout à l'heure si fraîches, dont elle s'est parée imprudemment. Et c'est une faute grave de la part d'une femme de faire songer qu'un jour elle cessera d'être belle.....

Pourtant, les femmes ne sauraient se passer de fleurs : point de toilette sans elles, ni au bal, ni à la ville, ni même à la campagne. Il leur faut beaucoup de fleurs, et des fleurs qui ne se flétrissent pas.

Des fleurs qui ne se flétrissent pas ! Où les trouver? Comment les obtenir? L'horticulture a fait des prodiges; mais elle n'a pas osé tenter celui-là. La chimie est parvenue à préserver les cadavres de la décomposition, à leur conserver longtemps quelque apparence de vie. Elle n'a pu embaumer les fleurs. On empaille les animaux : on ne peut empailler les fleurs ; on ne les conserve qu'en les desséchant, en les défigurant. Il y a bien une fleur qui ne périt pas et qui, pour cette raison, se nomme *immortelle*. Mais elle est réservée aux morts. Les vivantes, avec raison, refuseraient de s'en parer. C'est à peine une fleur : par compensation à son triste privilége, il lui manque la beauté, la grâce, les attributs de la vie. Elle ne mourra pas : elle n'a jamais vécu ; elle est rigide, défraîchie d'avance. C'est une momie de fleur. Sa place est au cimetière, sur la pierre des tombeaux.

II

« Madame, disait à une reine un ministre courtisan, si ce que Votre Majesté désire est possible, cela est fait ; si c'est impossible, cela se fera. » Toutes les femmes sont plus ou moins reines et tous les hommes plus ou moins courtisans. Aussi, la sagesse des nations a-t-elle proclamé cet axiome : « Ce que femme veut, Dieu le veut. » Et cette fois la sagesse des nations ne s'est guère trompée. Lorsqu'une femme,—à plus forte raison les femmes,—désirent vivement quelque chose, il y a fort à parier que cette chose, si invraisemblable



qu'elle soit, finira par se réaliser. C'est ce qui est arrivé pour les fleurs de parure. La nature ayant condamné les vraies fleurs à mourir à peine séparées de leur tige, et la science étant impuissante à conjurer les effets de cet arrêt fatal, l'art s'est mis en devoir de créer de toutes pièces de fausses fleurs qui offrissent aux regards toutes les apparences des fleurs vraies, et qui, n'étant pas douées de vie, ne fussent pas sujettes à la mort. L'entreprise était hardie, et les premiers qui la tentèrent durent se heurter au début contre bien des obstacles. Comment imiter la nature dans son œuvre la plus délicate, la plus gracieuse, la plus brillante? Comment en reproduire et en assembler les parties si nombreuses, si frêles, et souvent si ténues? Comment donner à chacune les nuances, la forme et les proportions qui lui appartiennent? Quelles substances préparées par la main de l'homme pourraient rivaliser de finesse et d'éclat avec le tissu merveilleux des organes floraux? On conçoit que les esprits les plus ingénieux et les plus persévérants aient longtemps échoué contre de telles difficultés, et qu'avant d'arriver au degré de perfection où nous le voyons aujourd'hui, l'art de fabriquer les fleurs artificielles se soit borné, pendant plusieurs siècles, à des essais rudimentaires. Ce qu'il fut dans l'antiquité, on l'ignore ou peu s'en faut. Il est probable que, comme tous les arts de luxe, il prit naissance en Orient, soit dans l'Inde, soit plutôt en Chine. Les Egyptiens paraissent aussi l'avoir pratiqué à une époque très reculée, et ce fut de chez eux, s'il faut en croire Pline l'Ancien, qu'il passa en Europe. Sous les Césars, les dames romaines mêlaient, dans leurs coiffures, aux perles et aux tresses d'or des fleurs artificielles faites en cire, en papyrus, en parchemin, en tissu de soie, et qui, pour compléter l'illusion, étaient parfumées avec les essences des fleurs mêmes que l'artiste avait imitées. Les Chinois employaient, outre la soie, les plumes de certains oiseaux, le papier d'écorce et la moelle de bambou. Les voyageurs qui ont visité la Chine ont raconté que les dames de ce pays s'amusent à ce travail comme celles d'Europe à la tapisserie ou à la broderie, et qu'elles s'en tirent à merveille. Mais elles s'appliquent plutôt à faire des ouvrages de fantaisie qu'à copier la nature, et la plupart de leurs fleurs artificielles sont fantastiques et bizarres, comme les animaux et les personnages qu'on voit représentés sur les porcelaines, sur les tissus et sur les écrans chinois.

Pendant tout le moyen âge, les fleurs artificielles eurent le sort de leurs sœurs aînées les fleurs naturelles. Cependant les religieuses de quelques couvents d'Italie occupaient, à confectionner des fleurs pour l'ornement des autels, les loisirs que leur laissaient la prière et la méditation. Les matériaux dont elles se servaient pour ce



pieux et paisible travail étaient des rubans de diverses couleurs, des étoffes légères de lin ou de laine, du parchemin, des plumes et surtout des cocons de vers à soie. Le tissu dense et feutré de ces cocons se prête, dit-on, fort bien à l'imitation des fleurs, dont il rappelle la transparence mate et l'aspect velouté. Il présente d'ailleurs l'avantage de prendre et de conserver parfaitement la teinture. Les fleuristes italiennes ont gardé jusqu'à nos jours la spécialité, et l'on peut dire le secret de l'emploi des cocons, et elles en obtiennent des effets très heureux. Les religieuses de Cosimato (Etats pontificaux) avaient envoyé à l'exposition universelle de 1855 des ouvrages ainsi faits, qui leur ont valu une médaille de seconde classe.

Les plumes ont été, dans l'origine de l'art, une précieuse ressource pour les fleuristes. S'il est, dans le règne animal, quelque chose qu'on puisse comparer aux pétales des fleurs, ce sont assurément les ailes du papillon et les plumes de l'oiseau. Les premières ne se conservent qu'à la condition qu'aucune secousse, aucun frottement ne vienne faire tomber la fine poussière qui les couvre. Les secondes joignent à la légèreté, au moelleux de leur duvet, une grande solidité : leur tissu et leurs couleurs sont également inaltérables. C'était donc, pour les fleuristes, une matière première toute trouvée, et dont la mise en œuvre n'exigeait d'autre travail préparatoire que l'application de teintures convenables. Malheureusement ce travail n'est pas toujours facile. Souvent la teinture *prend* mal sur les plumes et leur enlève leur brillant, qu'on essaye ensuite vainement de leur restituer. Il importe donc de leur laisser, autant que possible, leurs couleurs naturelles. Or, ces couleurs ne ressemblent pas ordinairement à celles des fleurs : ce qui restreint dans des limites très étroites le parti qu'on en peut tirer. Cela est vrai surtout en Europe. Les nuances pâles ou sombres, le gris, le jaune, le brun dominent dans le plumage des oiseaux de nos climats. Les couleurs vives et franches : le bleu, le violet, le rouge, le vert y fon défaut. La confection des fleurs en plumes naturelles n'est donc possible que dans les contrées où les forêts et les prairies sont peuplées de ces oiseaux merveilleux au plumage éblouissant, qu'on a pu comparer avec justesse à des fleurs ou à des joyaux vivants. Mais encore, avec la dépouille de ces charmants petits êtres, l'art peut-il surpasser la nature plus aisément que l'imiter. Toutefois, on admirait, en 1851, à l'exposition de Londres, un splendide bouquet où les fleurs du caféier, du cotonnier et du tabac étaient reproduites à s'y méprendre. L'exposant était un Anglais résidant à Londres; mais le bouquet venait du Brésil. Quel en était l'auteur? Peut-être quelque pauvre Indien. Le jury n'en put rien savoir et, faute de mieux,

décerna au bourgeois de Londres la médaille méritée par l'artiste brésilien.

Des couvents d'Italie l'art des fleurs artificielles se répandit peu à peu au dehors. Les religieuses ne faisaient que des fleurs d'ornement et ne travaillaient que pour Dieu, la Vierge et les saints. Des travailleurs laïques se mirent à confectionner, à tresser en couronnes, à disposer en bouquets des fleurs destinées à servir d'auxiliaires à la coquetterie des dames. L'art sacré se transforma en une industrie profane. Des Italiens introduisirent à Lyon, au XVI[e] siècle, cette industrie, qui ne tarda pas à se trouver en France dans sa véritable patrie et à venir se fixer dans son foyer naturel, c'est-à-dire à Paris. Le premier qui l'y exerça avec distinction fut un nommé Séguin, de Mende en Gévaudan, qui s'établit à Paris en 1738. Ce Séguin était un véritable artiste et, de plus, un savant. Il possédait en chimie et en botanique des connaissances étendues et solides, dont il sut tirer habilement parti. On pourrait presque l'appeler le Bernard Palissy des fleurs artificielles. Seulement, plus heureux que l'illustre et infortuné potier de terre, il vit bientôt le succès récompenser ses efforts. Il ne se borna pas, comme ses devanciers, à une imitation plus ou moins grossière de la nature. Il voulut copier exactement ses modèles avec tous leurs organes, avec leurs nuances et leurs proportions, et il y réussit en appliquant la patience minutieuse du botaniste à la reproduction des plantes, et le savoir du chimiste à la composition et à l'emploi des couleurs. Le parchemin, la soie, le papier, la colle d'Allemagne, telles étaient les principales matières à l'aide desquelles il composait les fleurs les plus délicates, sans omettre ou défigurer aucune de leurs parties. La perfection qu'il atteignit mit en vogue, non-seulement ses ouvrages, mais son art même, auquel, vers la fin du XVIII[e] siècle, les plus grandes dames ne dédaignaient pas de se livrer comme à un passe-temps agréable. Quelques-unes y acquirent un certain talent, et Buffon put s'extasier devant les gracieuses imitations de fleurs des champs sorties des mains aristocratiques de M[me] de Genlis.

III

C'était alors la mode, parmi les personnes de haut rang, de *jouer au peuple*. Tandis que le roi Louis XVI s'habillait en ouvrier et battait le fer dans son atelier, la reine Marie-Antoinette s'habillait en fermière et battait le beurre à Trianon, et chacun autour d'eux s'empressait de se donner une occupation roturière aux heures de

loisir : j'entends aux heures qui n'étaient point prises par la toilette, les réceptions, les visites, les devoirs de cour. Broder, faire de la tapisserie, ce sont là, je crois, les œuvres favorites des femmes de tous les temps et de tous les pays. Remarquons que les fleurs y jouent toujours le principal rôle : le travail consiste presque invariablement à dessiner des fleurs avec de la laine, de la soie, du fil, des paillettes d'or ou d'argent. Les femmes peintres peignent en général des fleurs. Comme je le disais plus haut, l'affinité, l'attrait de la femme pour la fleur est irrésistible. Ce qu'elle cherche dans l'art comme dans la nature, c'est d'abord la fleur. Donc les grandes dames qui se mirent, il y a cent ans, non plus à broder ou à peindre des fleurs, mais à les imiter, cédaient à un instinct naturel plus encore qu'à la mode du temps ; elles restaient fidèles à la tradition de leur sexe ; et durent trouver dans cette fantaisie une source de douces jouissances.

De nos jours, l'art de la fleuriste est devenu plus difficile en se perfectionnant. Il ne suffit plus de se dire : « Amusons-nous à faire des fleurs. » Il faut un apprentissage assez long, une application sérieuse, et de plus un atelier, des outils, des matériaux tout préparés; à moins qu'on ne veuille se borner à produire des œuvres vulgaires et sans valeur : des fleurs en papier, qui sont à peu près aux fleurs artistiques ce que l'enluminure est à la peinture. Malgré ces difficultés, les fleuristes sont toujours des femmes, quelquefois des femmes du monde qui y cherchent, non plus un simple amusement, mais un petit revenu qui subvient en tout ou en partie à leurs frais de toilette, à leurs fantaisies. Un des principaux fabricants de Paris m'a dit avoir au nombre de ses ouvrières la fille d'un magistrat très haut placé. Les vraies ouvrières, celles qui travaillent pour vivre ne sont pas toutes des femmes ou des filles du peuple. Il y a parmi elles des *dames* et des *demoiselles* pauvres, victimes de revers de fortune, réduites à gagner leur pain de chaque jour et préférant un métier qui les laisse dignes et indépendantes à une profession prétendue libérale, comme l'enseignement, par exemple, qui les expose à de fréquents chômages, et, qui pis est, à la sujétion, aux humiliations, à mille dangers. Le métier de fleuriste est assurément, de tous ceux que les femmes peuvent exercer, le plus agréable, le plus intéressant, celui où l'instruction, le talent et l'intelligence trouvent le mieux à se faire valoir. Loin de rien enlever à la femme de son agrément naturel, il y ajoute plutôt; c'est un travail délicat, nullement mécanique, où les mains sont constamment surveillées et guidées par le goût et l'imagination, où l'esprit se complaît parce qu'il y a la plus grande part, et qui n'éveille que des idées douces et gracieuses.

Si c'est une jouissance de voir des fleurs, d'en respirer le parfum, n'en est-ce pas une bien plus grande de les produire ? Il s'y attache un double intérêt, artistique et scientifique, plus l'attrait des difficultés vaincues et le plaisir que chacun prend à s'admirer en ses œuvres. L'horticulture a des fanatiques : cela se conçoit. On conçoit aussi, par la même raison, que la confection des fleurs artificielles — supérieure sous certains rapports à l'horticulture — soit pour telle femme une véritable vocation, au même titre que la peinture ou la musique.

La création la plus poétique de George Sand, et à mon gré la plus vraie, Geneviève, est une fleuriste enthousiaste de son art. Qu n'a lu et relu avec attendrissement sa touchante histoire ? Pauvre, isolée, mais fière et libre, elle concentre d'abord toute sa vie dans ses chers travaux, dans le culte de ses gracieux modèles, qui peuplent la solitude de sa mansarde et remplissent le vide de son cœur, jusqu'à ce que, saisie de vagues désirs, tourmentée d'un trouble inconnu, elle aspire à pénétrer les secrets de l'organisation des plantes. L'art ne la satisfait plus ; il lui faut la science. C'est alors qu'en lui enseignant la botanique le long des sentiers, à l'ombre des bois, son professeur, le jeune marquis André, l'initie à l'amour. Ainsi les fleurs qui avaient parfumé de joies naïves son innocente jeunesse deviennent pour elle la source de joies vives et fiévreuses, bientôt suivies d'amères douleurs. Va-t-elle les accuser, les maudire ? Non : elle sait bien que ces pauvre fleurs ne sont point coupables, et comme elle leur a dû ses premiers plaisirs et ses premières souffrances, elle leur demande aussi ses dernières consolations. Mourante, elle prie son amant — maintenant son mari — « de lui apporter beaucoup de fleurs ; » et elle s'éteint calme, résignée, presque heureuse, en recevant de celui qu'elle aime cette suprême offrande.

Qu'on me pardonne cette digression : il est si difficile de parler de fleurs sans songer à la poésie et à l'amour !.... Je reviens à des considérations plus positives. Le métier de fleuriste n'est pas seulement pour les femmes le plus attrayant : c'est encore, sinon le meilleur, au moins un des meilleurs, parce que c'est un de ceux où il y a le moins de concurrence. La lingerie, la passementerie, la broderie, la tapisserie sont trop banales. Il n'est guère de femme ou de jeune fille, même parmi les plus riches, qui n'en fasse pour son propre usage, dans une mesure plus ou moins large. Plusieurs, atteintes par des revers de fortune, espèrent vivre de leur travail. Hélas ! le salaire qu'elles y peuvent gagner est illusoire, et encore doivent-elles s'estimer heureuses si elles trouvent de l'ouvrage à bas prix. Combien frappent en vain à toutes les portes ! Moins encom-

brée, la profession de fleuriste est plus lucrative, et elle est moins encombrée parce qu'elle est moins accessible. N'est pas fleuriste qui veut. L'adresse, l'habitude, la connaissance des procédés sont indispensables aux ouvrières les plus médiocres. Celles qui à ces conditions fondamentales ajoutent quelque chose d'elles-mêmes ne manquent point d'occupation et obtiennent un salaire relativement élevé. Elles peuvent, en outre, se soustraire à la communauté de l'atelier et travailler chez elles, seules ou au milieu de leur famille. Elles échappent aussi, chose précieuse, à cette oisiveté de l'esprit qui est, plus encore que la faim, mauvaise conseillère, et qui conduit tant de pauvres femmes, absorbées par un travail purement manuel, à l'abrutissement ou à la dépravation. « Près de six mille ouvrières, dit M. Jules Simon, vivent à Paris de cette fabrication... Les salaires s'élèvent quelquefois jusqu'à trois francs pour une journée de onze heures. Une fleuriste peut vivre dans ces conditions, quand il ne lui prend pas fantaisie d'essayer elle-même les guirlandes de fleurs qu'elle a faites, et d'aller les montrer au bal Mabille [1]. »

Le nombre de six mille ouvrières, emprunté sans doute par M. Jules Simon à l'enquête industrielle de 1848, était alors déjà le résultat d'informations incomplètes, partant inexactes ; aujourd'hui, ce chiffre représente au plus la moitié du nombre réel des ouvrières fleuristes qu'emploie la fabrique de Paris.

IV

L'industrie des fleurs artificielles a pris, depuis quelques années, un développement considérable ; et ce sont surtout les ouvrières libres qui en ont profité. Les salaires ont-ils baissé, comme le dit M. Michelet dans son livre de *la Femme?* Peut-être pour les ouvrières de second et de troisième ordre, qui confectionnent les fleurs de pacotille. Mais je ne crois pas qu'il en soit ainsi pour celles d'un ordre plus élevé, dont le talent et la bonne tenue sont toujours appréciés par les chefs des grandes maisons. En tout cas, on peut affirmer que la condition des femmes est restée meilleure dans cette industrie que dans aucune autre. Elles n'y ont point à redouter l'envahissement des machines ; les prisons ne leur font point concurrence, et les hommes qui se sont emparés de tant d'autres métiers jadis réservés au sexe le plus faible, ont jusqu'à présent respecté

[1] *L'Ouvrière*, IIIe part., ch. II, p. 212.



celui-là. Ils ne comptent guère que pour un dixième dans le total de la main-d'œuvre, et ce n'est pas à eux, tant s'en faut, que revient la part la plus brillante. On ne rencontre que dans un très petit nombre d'ateliers des hommes ou de jeunes garçons occupés à l'apprêt et au nuançage des tissus. En général, leur fonction consiste à découper tout le jour, avec le marteau et l'emporte-pièce, de petits morceaux d'étoffe ayant la forme de pétales de fleurs. Des machines s'acquitteraient aussi bien et plus rapidement de ce travail tout matériel pour lequel on prend de simples hommes de peine, payés à raison de trois francs par jour.

Je ne compte pas ici parmi les ouvriers fleuristes les chefs de maison, dont le nombre à Paris est d'environ douze cents. Cependant, il en est beaucoup qui ne sont que des ouvriers *établis*, c'est-à-dire travaillant pour leur compte avec l'aide de leurs femmes, de leurs enfants, et quelquefois d'un petit nombre de personnes étrangères.

Ces établissements constituent ce qu'on peut appeler la partie flottante de l'industrie des fleurs artificielles; chaque année en voit paraître et disparaître plusieurs. Formés avec des ressources insuffisantes et dans des conditions désavantageuses, par des gens inexpérimentés ou incapables, beaucoup n'ont qu'une existence précaire et de courte durée. Ces tentatives éphémères, aboutissant presque fatalement à des sinistres, ne laissent pas d'exercer sur l'ensemble du travail et des transactions une fâcheuse influence. Loin de nous, assurément, la pensée de décourager les travailleurs qui aspirent à s'affranchir de ce qu'on a nommé le *salariat* et à conquérir leur indépendance. Rien de plus légitime à nos yeux, rien de plus noble en soi qu'une telle ambition. Nous ne partageons nullement l'opinion des moralistes qui prétendent que chacun doit demeurer, quand même, dans la condition où le hasard l'a placé ; que le pauvre doit rester pauvre, que l'esclave doit rester esclave; que le salarié doit rester salarié; que l'humble qui cherche à s'élever est coupable et impie, et ne doit voir dans les déceptions et dans les revers qui le frappent que le juste châtiment de son orgueil et de sa témérité. Non. Vouloir entrer en possession de soi-même, vouloir pour soi la liberté, pour sa femme et pour ses enfants l'aisance, la richesse même s'il se peut, vouloir parvenir en un mot, et pour cela, ne reculer ni devant les privations, ni devant les fatigues, ni devant les obstacles, c'est le droit incontestable de tout travailleur; c'est le devoir de quiconque se sent une valeur au-dessus du vulgaire et une volonté capable de soutenir jusqu'au bout la lutte. C'est souvent à tort qu'on jette le nom de « parvenu, » comme une injure aux pauvres devenus riches, aux faibles devenus puissants, aux obscurs devenus célèbres. Dans beaucoup de cas, la richesse, la puissance, la

célébrité sont la juste récompense d'un labeur opiniâtre, de talents supérieurs, de services réels rendus à la société. Parmi les gens qui médisent des parvenus, on trouverait aisément bien des envieux : les uns, nés dans un rang qu'ils n'eussent certainement pas pu acquérir, sont blessés de voir tel homme qui était en bas s'élever peu à peu jusqu'à eux et au-dessus d'eux. D'autres, que leur paresse ou leur incapacité condamnent au néant, et que tourmente la soif de l'or, des grandeurs, du luxe, n'ont, pour satisfaire leurs désirs, ni énergie, ni savoir, ni intelligence; d'autres enfin que leurs folies, leurs excès, leurs vices ont conduits, par une pente plus ou moins rapide, de l'opulence à la misère, de la considération à l'abjection, s'indignent que de pauvres diables partis des couches inférieures de la société se soient élevés à la surface, tandis qu'eux demeurent frappés de déchéance, condamnés à végéter misérablement loin de la région bienheureuse dont ils convoitent les jouissances. Sans doute, il y a des parvenus méprisables et indignes ; il y a des parvenus qui se sont enrichis par la fraude, par le charlatanisme, ou qui se sont élevés par la violence et l'intrigue. Mais il y a aussi de glorieux parvenus, dont les noms ne sont jamais prononcés sans respect : Franklin, James Watt, Jacquart, Laffitte et d'autres encore; je ne parle que des parvenus du travail. Donc, s'il est juste de flétrir les ambitions lâches, obliques et malfaisantes, il convient d'encourager les ambitions braves, honnêtes et généreuses. Mais il ne s'agit pas seulement ici de morale, il s'agit aussi d'intérêt; il ne s'agit pas seulement de loyauté dans les sentiments, il s'agit de prudence dans les actes et de sagesse dans les résolutions. Le conseil qu'Horace donne aux écrivains est bon pour tout le monde :

Sumite materiam vestris..... æquam
Viribus, et versate diu quid ferre recusent,
Quid valeant humeri.

Mais la jeunesse et l'ignorance sont présomptueuses et n'aperçoivent pas la distance qui sépare ces deux termes : partir et arriver, entreprendre et réussir. Quand je dis ignorance, j'entends à la fois l'ignorance des choses et l'ignorance de soi-même. Combien de gens s'engagent dans une carrière sans savoir ni ce qu'elle est, ni ce qu'elle exige! Combien se font illusion sur leurs aptitudes, sur leur vocation! Combien se croient la volonté d'arriver, et n'en ont que la fantaisie! La volonté persiste, mais la fantaisie se rebute et s'abat au moindre obstacle, répugne à la peine, ne supporte pas une déception. Là est le danger dans toutes les carrières qui semblent ouvertes au premier venu, où l'on entre sans diplôme, sans instruction première et sans capitaux. L'industrie florale est de ce nombre. Elle

a cela de commun avec les professions dites libérales, avec les beaux-arts, auxquels elle confine d'ailleurs par plus d'un point. Son élément essentiel, comme celui de tout autre art, c'est le talent, et un talent, en somme, facile à acquérir. Il suffit, dans l'atelier, pour obtenir du travail et un salaire élevé. Mais autre chose est l'atelier, autre chose la maison de commerce. Le jour qu'on quitte l'un pour l'autre, le talent devient secondaire. Ce dont il importe surtout d'être pourvu, c'est l'entente des affaires, c'est la connaissance des meilleurs procédés d'achat et de vente, ce sont des relations dont on puisse tirer parti : toutes choses qui exigent un apprentissage spécial; ce sont enfin des capitaux et du crédit. Or, ces bases indispensables, je ne dirai pas de succès, mais d'existence, manquent presque toujours aux entreprises improvisées dont je parlais il y a un instant.

Leur histoire à toutes est à peu près la même et peut être racontée en quelques lignes. Une ouvrière fleuriste est entrée jeune dans un atelier. A vingt ans, elle est habile et l'ambition lui est venue. Nous la supposons sage, rangée, laborieuse et de bonne tenue; nous lui accordons, en un mot, par hypothèse, toutes les qualités d'une bonne ouvrière. Ces qualités et, si vous le voulez, sa gentillesse, l'ont fait remarquer d'un ouvrier découpeur qui travaille dans le même atelier, et auquel nous concéderons également, afin qu'on ne nous accuse pas d'assombrir les couleurs du tableau, de l'intelligence, de la probité, une conduite régulière. La condition de cet ouvrier est moins brillante encore que celle de la jeune fille. Son travail, nous l'avons dit, est purement mécanique. Il est là dix heures par jour, dans un coin de l'atelier, accroupi devant son enclume, le marteau d'une main, l'emporte-pièce de l'autre. Pour se plaire à une telle occupation, il faut être un poëte, un songe-creux ou bien une brute. Notre homme est tout simplement un ouvrier. Ce travail a pour lui un premier inconvénient, c'est d'être ennuyeux; un second plus grave, c'est de rapporter trop peu; un troisième enfin, de ne mener à rien. Or, il ne rêve point la gloire; tandis que ses mains accomplissent leur tâche monotone, son cerveau ne s'occupe pas à composer des poëmes, à réformer la société, à résoudre des problèmes imaginaires. Ses pensées sont beaucoup plus terre à terre et plus personnelles. Il songe qu'il serait bien plus agréable et plus avantageux d'avoir, comme tant d'autres, un petit fonds de commerce ou un atelier à soi, de travailler pour soi et chez soi, d'amasser pour l'avenir quelques centaines de francs de rente, qui lui permettraient de retourner dans son village et d'y vivre paisiblement. Il s'est dit aussi qu'il ne manquerait rien à son bonheur s'il avait une femme pour égayer son logis et le tenir en ordre, et un ou deux marmots

gazouillant et jouant près de lui. De tels rêves n'ont rien en eux-mêmes de chimérique, et l'on ne doit point s'étonner que notre homme ait avisé sans tarder au moyen de les transformer en réalité.

Pour « faire une maison, » il faut être deux. En examinant les ouvrières de son atelier et en causant avec elles, il n'a pas eu de peine à reconnaître celle dont les idées cadrent le mieux avec les siennes. On s'est bientôt mis d'accord. La jeune fille aussi avait bâti, de son côté, des châteaux en Espagne; elle aussi rêvait un établissement, une famille, une position indépendante et prospère. Maintenant, on est deux pour rêver le soir, après la journée finie; on fait route ensemble; le jeune homme se détourne un peu de son chemin pour accompagner la jeune fille. Le lendemain, il l'attend à sa porte pour se rendre avec elle à l'atelier et reprendre l'entretien interrompu. Bref, le roman suit son cours ordinaire; il ne se termine pas nécessairement par un mariage, mais toujours par une association. Les jeunes gens quittent l'atelier; ils louent une chambre ou un petit logement; ils ont mis en commun leurs projets de fortune, leur talent et leurs capitaux; ce dernier élément, pour l'ordinaire, est le moindre. Souvent même il manque totalement ou se réduit à de minces économies, à peine suffisantes pour se procurer les matériaux indispensables : une grande table en bois blanc, quelques outils fort simples, quelques pots de couleurs, quelques mètres de nansouk, de mousseline et de taffetas, des feuillages, des fruits en verre soufflé et d'autres accessoires qu'on trouve chez les marchands d'apprêts. La jeune femme se met à l'œuvre, tandis que le mari va et vient, voit les fournisseurs, fait les achats, va offrir ses services aux marchands en gros, tient les livres, reprend au besoin le marteau et l'emporte-pièce.

Au commencement, tout leur sourit, l'espérance les soutient, l'avenir leur apparaît sous les plus riants aspects. Ils entrevoient déjà l'époque où, les commandes devenant plus nombreuses et plus importantes, ils quitteront leur humble logis pour en habiter un plus vaste et mieux situé, où ils auront un élégant magasin dans une des belles rues de Paris, et sous leurs ordres une escouade d'ouvrières. Ils se voient déjà les chefs d'une grande maison qu'ils laisseront à leurs enfants. En attendant, il y aura de durs moments à passer. Ils le savent et ne s'en effrayent pas. C'est déjà beaucoup pour eux d'avoir secoué le joug du patron, de s'appartenir; le succès ne leur paraît pas douteux. Ils ont la bravoure inconsidérée de l'homme qui s'embarque pour la première fois, n'ayant jamais vu de près la mer. La navigation n'est qu'une partie de plaisir, un voyage un peu plus accidenté qu'une promenade en voiture. Il foule hardiment le pont du navire immobile dans le port; il se dresse sur ses jarrets et défie

à l'avance le tangage et le roulis. Aux premiers mouvements du navire, il chancelle, mais bientôt il se raffermit et tient bon jusque dans la rade ; alors tout change, le vertige s'empare de l'intrépide voyageur ; il se cramponne aux agrès sans réussir à conserver son équilibre. Enfin, vaincu par le mal de mer, il tombe, se traîne piteusement sur les mains et sur les genoux, se couche où il peut en maudissant la mer, le navire, et se reproche en vain sa présomptueuse imprudence.

Ainsi les deux jeunes gens voient se dresser chaque jour devant eux de nouveaux obstacles, et s'aperçoivent trop tard que la route n'est ni aussi unie ni aussi courte qu'ils se l'étaient figurée. Il leur faut aller au-devant des commandes, solliciter la confiance des acheteurs et des fournisseurs, se créer une clientèle, la conserver et l'étendre pour faire face aux engagements, tenir exactement leurs comptes, être à la fois ouvriers, commerçants et courtiers. Pour obtenir la préférence sur leurs concurrents, ils sont obligés d'offrir leurs produits à des conditions désavantageuses, de prendre de l'ouvrage quel qu'il soit et au plus vite, de peur d'être devancés. Le crédit pour eux n'existe pas encore et leurs frais s'élèvent avec le chiffre de leurs affaires. Aux déboursés que nécessitent la location de l'atelier ou du magasin et l'achat des matières premières, vient s'ajouter la main-d'œuvre, car seule la jeune femme ne pourrait y suffire. Elle se fait aider. La voilà patronne, entrepreneuse. Son rêve se réalise, mais à quel prix ? Elle a consenti à produire au rabais ; ses fournisseurs défiants lui refusent le crédit ou le lui font payer en raison du peu de garantie qu'elle leur offre. Il faut pourtant qu'elle réalise un bénéfice, si mince qu'il soit. La vie est à ce prix. Or, sur quoi ou sur qui ce bénéfice sera-t-il prélevé ? En d'autres termes, qui payera les frais d'installation ? Evidemment ce seront les pauvres ouvrières ; on ne se montrera pas trop sévère à leur égard, on n'exigera d'elles qu'un médiocre travail, mais on leur en demandera beaucoup en échange d'un chétif salaire. Même à ce prix, le salut de la maison est-il assuré ? Hélas, non ! La moindre crise peut tout compromettre, tout perdre ; sans doute avec du savoir-faire, avec une économie parcimonieuse, une activité, un courage opiniâtres, avec une santé robuste, une parfaite harmonie des volontés — et des chances favorables — quelques-unes de ces entreprises réussissent. Mais combien de ces ménages succombent, soit par leur faute, soit par celle des événements ! — Malheur à eux si les commandes se font attendre, si un billet souscrit n'est pas payé à l'échéance, si un accident imprévu vient déranger leurs combinaisons avant que le courant des affaires soit bien établi ; malheur à eux surtout si l'incompatibilité des humeurs, les dérangements, la mauvaise conduite de

l'un ou de l'autre, la jalousie, — que sais-je? — troublent la bonne harmonie du ménage. La déconsidération ne tarde pas à les atteindre; l'estime, la confiance et le crédit s'évanouissent, le travail est négligé. Le dégoût s'empare de l'un et de l'autre; la misère prend pied dans le logis avec sa compagne la discorde. Un beau jour, le mari se met en faillite, ou, plus simplement, il disparaît, abandonnant ses meubles au propriétaire et laissant là sa compagne, qui s'en va de son côté et devient ce qu'elle peut. Heureux encore l'un et l'autre s'ils ont la sagesse de retourner à leur ancienne condition, et s'ils trouvent des patrons qui veuillent les recevoir.

Ainsi, avilissement des produits, abaissement des salaires, décadence de l'art, misère pour les ouvrières, ruine pour les patrons, faillites, discrédit du commerce, tels sont les résultats généraux de ces tentatives trop multipliées, et presque fatalement condamnées d'avance à périr.

Réservant donc la grave question de l'association, dont l'examen ne saurait trouver place dans cette étude, je crois pouvoir affirmer que, dans l'industrie des fleurs artificielles comme dans beaucoup d'autres, les entreprises individuelles dépourvues des ressources propres à rendre la réussite au moins probable sont, en général, funestes à ceux qui les forment, et préjudiciables à l'intérêt commun, et même, s'il faut tout dire, à la moralité de la profession.

V

L'industrie qui nous occupe ne pouvait, en se développant, échapper à la loi économique de la division du travail, en dehors de laquelle il n'y a point de progrès possible.

Dans l'origine, chaque fabricant devait se pourvoir par lui-même de tous les matériaux de son travail. Il en résultait pour lui une perte notable de temps et l'obligation d'éparpiller, pour ainsi dire, son attention et son intelligence, au lieu de les concentrer sur un objet principal. Il n'y a guère qu'une quarantaine d'années que l'industrie des fleurs a commencé à se ramifier, qu'elle a donné naissance à d'autres industries accessoires, dans lesquelles le travail mécanique prête son puissant concours à celui de l'homme. A partir de cette époque, une ère nouvelle a commencé : la confection des fleurs, qui n'avait été jusque-là qu'un métier ou un art de peu d'importance, est devenue, dans plusieurs pays, mais surtout à Paris, un élément considérable d'activité commerciale.

On tisse aujourd'hui des étoffes, on prépare des couleurs et d'autres substances, on fabrique des outils tout exprès pour l'usage des fleuristes. Les tissus dont on se sert sont : le nansouk, la mousseline, la percale, le jaconas, la batiste, les velours, le taffetas et le satin-coton. Cette dernière étoffe, moëlleuse et mate, convient surtout pour l'imitation des pétales épais, tels que ceux du camélia. On emploie aussi, comme il a été dit plus haut, les cocons de ver à soie, les plumes d'oiseau, le papier de riz, le papier coquille. Pour les montures, les tiges, les calices, les pistils, les fruits, etc., on a recours à des matières très nombreuses et très diverses, que l'artiste choisit suivant l'effet qu'elle veut produire. Ce sont surtout l'ouate, la soie floche, la chenille, la plume, la baleine, la laine hachée, les fils de laiton et de fer, le verre soufflé ou filé, le papier serpente, l'amidon, la gomme, la gélatine, la cire, les pâtes.

Les outils dont se servent les fleuristes et qui se fabriquent tout exprès pour leur usage sont les pinces, les emporte-pièce, les presses, les gaufroirs, Ce dernier instrument, toutefois, est plutôt nécessaire au feuillagiste. Celui-ci, comme son nom l'indique, fournit aux fleuristes tous les feuillages qui doivent entrer dans la confection de leurs branches et de leurs bouquets, et qui n'en sont pas la partie la moins importante; car, outre que la plupart des parures contiennent d'ordinaire autant, et quelquefois plus de feuilles que de fleurs, les premières sont beaucoup plus difficiles à imiter que les secondes. Il serait même presque impossible de les exécuter à la main. On a donc recours : 1° à l'emporte-pièce, dont le limbe tranchant découpe à la fois un grand nombre de feuilles d'une forme déterminée; 2° au gaufroir qui, par une pression énergique entre deux matrices ou cuvettes métalliques, doit faire prendre au tissu tous les creux, les plis et les saillies de la feuille naturelle. Aussi le gaufroir doit-il être établi avec un soin extrême. Les cuvettes sont gravées sur acier ou moulées en cuivre. On tire aujourd'hui, pour obtenir ces dernières, un grand parti de la galvanoplastie. Il n'est pas rare que le feuillagiste préside en personne à cet important travail et fasse prendre sous ses yeux ou prenne lui-même sur nature les empreintes en soufre, en plâtre ou en cire, qui servent de modèles au mouleur et au graveur. Il choisit et prépare aussi les tissus destinés à la confection des feuilles; il les teint, les nuance, et leur donne, par divers procédés, l'aspect terne ou brillant, la surface lisse ou veloutée qui caractérise les feuillages des différents végétaux. Les matières que le feuillagiste emploie le plus ordinairement sont des tissus gommés ou trempés dans un bain de cire, de stéarine, de blanc de baleine, etc. On fait aussi, depuis quelques années, des feuillages en gutta-percha et en collodion. « Depuis qu'on a trouvé moyen de colorer ces ma-

tières, dit M. Alph. Payen, les feuilles ont la souplesse et la transparence de la nature[1]. »

Un certain nombre de feuillagistes achètent les tissus teints et préparés chez le fabricant d'apprêts, et n'ont plus alors qu'à les découper, à gaufrer leurs découpes et à les mettre sur queues. L'industrie des apprêts s'applique à la fabrication d'une multitude d'objets, y compris souvent les feuillages et même les pétales destinés à la confection des fleurs d'ornement, toujours moins fines que les fleurs de parure. Cette fabrication, très complexe, fonctionne toujours sur une grande échelle et exige un matériel considérable. Elle simplifie notablement aujourd'hui le travail des fleuristes, en leur fournissant à des prix très modiques, non-seulement toutes les matières premières que nous avons énumérées plus haut, mais encore des assortiments complets d'organes tout fabriqués, classés avec méthode, et que les ouvrières n'ont plus qu'à assembler pour en former telle ou telle plante. Mais, nous le répétons, ce mode de confection ne convient que pour les fleurs d'ornement et pour les parures de qualité inférieure, qu'il s'agit avant tout de produire rapidement en grandes quantités et à bon compte.

Le fleuriste jaloux de la dignité de son art, celui qui aspire à perfectionner sans cesse ses produits et qui entend se réserver la propriété exclusive de ses modèles, ne demande au fabricant d'apprêts que les étoffes, les papiers, les couleurs, en un mot, les matières brutes ; il n'achète même pas ses feuillages. Hormis les fruits en verre soufflé et un très petit nombre d'autres accessoires, il fait tout préparer, tout exécuter dans ses ateliers. Celui-là est le fleuriste proprement dit, qu'il faut encore distinguer du fleuriste *monteur*, appelé aussi, et plus exactement, fleuriste *modiste*. Ce dernier met en œuvre les fleurs et les branches fleuries qui sortent des mains des fleuristes proprement dits, et en compose les couronnes, les guirlandes, les bouquets qui, dans les bals et les soirées, ornent la chevelure des dames, s'épanouissent à leur corsage et relèvent les plis gracieux de leurs jupes de gaze ou de satin. Il est bon de faire remarquer, cependant, que la plupart des fleuristes font aussi le montage. Mais ce travail n'en est pas moins distinct de la confection des fleurs ; il est exécuté par d'autres ouvrières, dans un atelier séparé, qui, en général, est en même temps le magasin, le salon ouvert aux acheteurs. Car le montage est une occupation essentiellement propre, coquette même, si l'on peut ainsi dire, qui ne tache point les doigts, ne fait courir aucun danger aux jolies robes de ces demoiselles, occupe utilement les loisirs que leur laisse la vente, et n'a

[1] *Rapport de la Commission française sur l'Exposition internationale de 1862.*



rien que d'agréable et d'intéressant pour les personnes du dehors.

« Il y a, dit M. J. Simon, quelque chose de gai dans ce seul nom de fleuriste. » L'impression que le nom fait naître se justifie et devient plus vive lorsqu'on entre dans un de ces beaux magasins de fleurs comme il en existe plusieurs à Paris. Le lieu participe, par son aspect, du salon et de la serre. Il est meublé avec une élégance riche et simple à la fois; la lumière y pénètre largement. La maîtresse de la maison s'y tient, entourée de son gracieux état-major de jeunes personnes souvent jolies, presque jamais laides, toujours d'une tenue parfaite. Partout autour de vous, vous ne voyez que guirlandes, gerbes, bouquets. Les fleurs naturelles se mêlent aux fleurs artificielles, et c'est à peine si vous pouvez distinguer les unes des autres..... Mais tout cela, direz-vous, est arrangé pour séduire le visiteur; c'est la mise en scène indispensable d'une industrie de luxe, la décoration obligée d'un lieu où les dames du plus grand monde viennent choisir leurs parures. Eh bien! montons à l'atelier; les profanes en sont exclus, mais des considérations particulières, notre qualité d'observateurs désintéressés et l'obligeance du maître de la maison nous y feront admettre. Ici, la mise en scène n'existe plus. L'ameublement est d'une simplicité extrême. Cependant les murs sont ornés de gravures et de dessins coloriés qui pourraient nous faire croire que nous venons d'entrer dans le laboratoire d'un botaniste. Les spécimens variés de plantes, les unes entières, les autres séparées en leurs divers organes, que nous apercevons sur les tables, complèteraient l'illusion si le reste du matériel et surtout le personnel de ce gynécée laborieux ne nous rappelaient où nous sommes. Une quinzaine de femmes et de jeunes filles sont assises autour des tables. Chacune a près d'elle des morceaux d'étoffe de soie, de lin ou de coton, des pots de couleurs, de la gomme, des fils de soie ou de laiton. Celle-ci tient en main les ciseaux qui lui servent à découper les pétales, ou le pinceau pour les nuancer, ou l'outil à l'aide duquel elle les contourne, les creuse, leur donne les plis gracieux du modèle; celle-là façonne avec de la pâte le calice d'un œillet ou d'une rose; cette autre enveloppe d'ouate un fil de laiton, puis le revêt d'un papier vert ou jaspé de vert et de brun qui imite l'écorce de la tige naturelle. Une autre enfin, de ses doigts effilés, ajuste ensemble les pièces dont la réunion doit former la fleur complète ou la branche fleurie. Ce dernier travail est le plus important. Il est réservé aux meilleures ouvrières ou même au chef d'atelier. Ce chef, bien entendu, est une dame. Souvent la maîtresse de la maison elle-même ne veut s'en remettre à personne du soin de diriger et *d'inspirer* ses collaboratrices, de composer les modèles à exécuter. En tout cas, le chef est toujours

une personne de confiance, une véritable artiste, que dis-je? une botaniste, connaissant des plantes, non-seulement la forme extérieure, le port, la couleur, mais aussi la structure intime, le rôle des organes ; initiée même aux secrets de leur vie, ayant étudié, médité pour les imiter autant qu'il est en elle, les procédés que la nature met en œuvre dans leur création et leur développement. D'ailleurs, la mode est exigeante et changeante, et qui s'impose la tâche de satisfaire, de prévenir même ses caprices, doit être doué d'une faculté d'invention peu commune. La maîtresse fleuriste ne se contente donc pas de cueillir dans les champs, dans les jardins et dans les serres les fleurs les plus jolies, les plus brillantes ou les plus rares, de mêler à ces fleurs les feuilles et les fruits de la plante mère, de varier à l'infini la composition des touffes, des bouquets ou des couronnes. Elle résout par le fait seul de son imagination et de son talent d'artiste des problèmes qui mettraient en défaut la science de l'horticulteur le plus consommé. Elle fait des roses bleues ou panachées, des pensées roses et des violettes jaunes. Bien plus, elle crée de ravissantes fleurs qu'on chercherait en vain dans les cinq parties du monde. Ministre de la plus capricieuse des souveraines, elle se livre, elle aussi, sans contrainte, aux caprices de sa propre fantaisie, n'obéissant qu'à cette seule loi qui, pour son sexe, est la loi suprême : Plaire !

Est-ce à dire que ses créations valent mieux que ses imitations? Non, certes. Quelque féconde et brillante que soit son imagination, le vrai talent de l'artiste consiste toujours à copier fidèlement les œuvres de la nature. Et c'est à cela que s'appliquent les fleuristes qui aspirent à une renommée solide, à des succès de bon aloi.

VI

Mais puisque nous avons pénétré dans l'atelier, ne le quittons pas sans nous être un peu initiés aux secrets de l'art. On peut diviser le travail de la fleuriste en trois ordres d'opérations : la confection des organes, leur assemblage et enfin la confection des branches fleuries.

Sans parler de la branche plus ou moins garnie de feuilles qui la supporte, une fleur est formée, comme chacun sait, d'un certain nombre de pièces parfaitement déterminées. En premier lieu, à moins que la fleur ne soit sessile, c'est-à-dire attachée directement à la branche ou au tronc de la plante, elle repose sur une sorte de petite tige, qu'on appelle vulgairement sa queue, mais que les bota-

nistes nomment pédoncule. En second lieu, la fleur complète se compose de quatre organes ou systèmes d'organes qu'on désigne ensemble sous le nom de verticilles, et qui sont reliés au pédoncule par le disque ou torus. Les verticilles sont extérieurs et intérieurs. Les verticilles extérieurs, qui constituent le périanthe, sont au nombre de deux : le calice, qui est le plus extérieur et fait corps avec le pédoncule, et la corolle qui embrasse immédiatement les verticilles intérieurs, organes essentiels de la reproduction. Ces organes sont de deux sortes, ou, pour mieux dire, de deux sexes. Certaines fleurs n'en ont que d'un sexe ; elles sont dites unisexuelles ou unisexuées; mais les fleurs complètes sont hermaphrodites, c'est-à-dire que leur partie centrale — ce qu'on appelle communément le cœur — comprend à la fois les organes mâles ou étamines, et les organes femelles ou carpelles (ovaires). Le calice est composé de plusieurs pièces, tantôt bien distinctes, tantôt plus ou moins soudées ensemble. Il est dit, dans le premier cas, polyphylle ou polysépale; dans le second, monophylle, monosépale ou gamosépale. Les lobes ou parties distinctes du calice polyphylle sont appelées folioles ou, plus habituellement, sépales. Les sépales ne sont autre chose que de véritables feuilles, dont la forme est appropriée au rôle spécial que leur a assigné la nature, et qui est de préserver de l'action des agents extérieurs les organes floraux internes, pendant leur développement. Aussi le calice forme-t-il, durant cette période, un véritable étui dans lequel ces organes sont enfermés, et qui ne s'ouvre que peu à peu. C'est lorsque le calice commence à s'ouvrir que la fleur est à l'état de bouton. La couleur du calice est celle des feuilles de la plante ; il est donc presque constamment vert.

La corolle est comme un second calice, dont les segments ont reçu le nom de pétales. Les pétales, ainsi que les sépales, peuvent être distincts, et alors la corolle est polypétale, ou soudés entre eux, et dans ce cas la corolle est monopétale ou gamopétale. Les fleurs à corolle polypétale sont les plus communes, et le nombre des pétales peut varier considérablement, comme on le voit en comparant, par exemple, une pensée ou un narcisse avec une rose mille-feuilles ou avec un dahlia. La forme des corolles polypétales, aussi bien que celle des corolles monopétales, présente aussi, selon les espèces, des différences très remarquables et très multipliées, sur lesquelles il serait hors de propos d'insister ici, mais que les botanistes ont classées, caractérisées et dénommées avec une minutieuse exactitude. Nous avons peu de chose à dire ici du pistil et des étamines. Ces derniers organes forment, dans les fleurs mâles, le verticille qui vient immédiatement après la corolle. L'étamine consiste essentiellement en un filet plus ou moins long, qui se termine par une petite

masse celluleuse dont les loges renferment le pollen, poussière fécondante des végétaux. Enfin, le verticille staminal qui, dans les fleurs femelles dépourvues de perianthe, forme à lui seul toute la fleur, et qui, dans les fleurs chlamydées, est toujours placé au centre, est l'assemblage des carpelles, petits organes, ordinairement très nombreux, qui renferment l'ovule destiné à se convertir en fruit par la fécondation.

Maintenant que nous nous sommes remis sommairement en mémoire les parties dont se compose une fleur et l'ordre dans lequel la nature les a disposées, il nous sera facile d'en suivre la reproduction sous les doigts habiles de l'ouvrière.

Tandis qu'aux yeux du botaniste, la fleur est l'ensemble des organes reproducteurs des végétaux, et que ce sont, en conséquence ces organes mêmes, à savoir le pistil et le verticille staminal qui captivent avant tout son intérêt, les personnes étrangères à la science ne voient dans la fleur qu'une jolie chose, qu'elles se persuadent volontiers avoir été créée tout exprès et uniquement pour réjouir leur vue et chatouiller agréablement leur odorat. Aussi, ce que nous aimons et admirons presque exclusivement dans une fleur, c'en est la partie en réalité la plus insignifiante : c'est cette seconde enveloppe, cette sorte de doublure du périanthe, à laquelle, par un caprice dont il faut, du reste, lui savoir gré, la nature s'est plu à prodiguer, dans plusieurs espèces, les formes les plus charmantes, les plus vives couleurs et les plus doux parfums. La corolle pour nous, c'est presque toute la fleur : le reste n'est qu'accessoire.

Il en est de même pour la fleuriste. C'est sur la corolle que se concentre toute son attention ; c'est à reproduire fidèlement la forme, la couleur et la disposition des pétales qu'elle s'applique avec un soin particulier.

La confection des pétales exige premièrement le choix du tissu qui imite le mieux la fleur naturelle. Pour les pétales minces et légers comme ceux de la rose, de la marguerite, du bleuet, c'est la batiste, le nansouk ou le taffetas qui conviennent le mieux. Ce dernier tissu avait naguère l'inconvénient de se *tremper* difficilement ; mais on sait maintenant le tremper aussi bien que le fil et le coton, et c'est là un progrès important. On n'obtient pas avec la soie des nuances plus belles ou mieux fondues, mais on arrive à des tons plus fins, plus veloutés et d'un effet charmant. Le taffetas, ayant plus de fermeté et de brillant que la batiste ou la percale, demande moins d'apprêt, et l'on en peut faire des pétales d'une finesse extrême, légers et mobiles, que le moindre mouvement, le moindre choc agite, comme ceux d'une fleur naturelle. Pour les pétales plus épais ou d'un aspect plus mat ou plus velouté, on préfère le satin-coton, le satin de

soie même et le velours. La plupart de ces tissus doivent subir, avant d'être mis en œuvre par la fleuriste, un apprêt destiné à leur donner la consistance, le soutien voulu. C'est une sorte d'empesage qui se fait habituellement chez le fabricant d'apprêts, et les tissus s'achètent tout préparés. Le travail de l'ouvrière ne commence même pas toujours au découpage. Cette opération est faite, comme il a été dit plus haut, très simplement et très rapidement à l'emporte-pièce, par un ouvrier, un homme-machine, qui suffit à alimenter la consommation d'un nombreux atelier. Assis sur un escabeau devant un bloc ou billot de bois, il plie l'étoffe en plusieurs doubles, puis appuyant dessus l'emporte-pièce et le frappant avec un marteau, il débite, en trois ou quatre coups, trois ou quatre fois huit, seize, trente-deux pétales. Quelquefois cependant, ce sont les fleuristes elles-mêmes qui, avec des ciseaux, découpent les pétales, afin de les mieux approprier au but qu'elles se proposent. Il leur est également facile d'en obtenir plusieurs à la fois ; mais elles peuvent, s'il y a lieu, leur donner des dimensions et des contours moins uniformes, moins réguliers et, par cela même, d'un effet plus naturel.

Après le découpage, on procède au trempage, puis au nuançage. Le trempage ne donne aux pétales qu'une teinte uniforme, puisqu'il consiste simplement, comme le nom l'indique, à les tremper dans un bain de couleur. Toutefois le nuançage d'une couleur donnée s'effectue, pour ainsi dire, de lui-même, sans que les ouvrières aient d'autre soin à prendre que de suspendre les pétales, pour les faire sécher, en plaçant en bas le contour qui doit prendre une teinte plus foncée. Le liquide coloré descend et s'accumule vers la partie inférieure, et l'on obtient ainsi ces tons dégradés que la nature a donnés aux pétales de quelques fleurs, telles que la rose, le volubilis, le pois de senteur, etc. Mais le nuançage devient de la peinture, et l'emploi du pinceau est indispensable lorsqu'il s'agit de reproduire les teintes variées de rouge, de jaune, de blanc, de violet, dont se parent des fleurs telles que la tulipe, la pensée, les œillets et les dahlias panachés, etc. Après avoir été ainsi coloriés et séchés de nouveau, les pétales sont gaufrés ; c'est-à-dire qu'on leur donne les plis, les ondulations, les creux et les reliefs du pétale naturel qu'on veut imiter. Le gaufrage des pétales s'exécute quelquefois, comme celui des feuillages, à la mécanique ; mais le plus ordinairement, et surtout dans la confection des fleurs fines, il se fait à la main au moyen d'une pointe d'acier mousse, ou d'une boule polie fixée à l'extrémité d'une tige, ou enfin, dans certains cas, à l'aide d'outils spéciaux.

Les pétales se fixent avec de la colle ou de la gomme au calice et au cœur de la fleur. Ces deux organes sont généralement réunis et

formés d'une petite masse de pâte ou d'ouate agglutinée, recouverte extérieurement, soit du même papier serpente qui enveloppe la tige, soit d'un tissu convenablement découpé, nuancé et gaufré, imitant la forme et la couleur des sépales de la plante. Les verticilles intérieurs peuvent, suivant la structure de la fleur, être supprimés ou reproduits *grosso modo*. C'est ce qui a lieu lorsqu'ils doivent être cachés totalement on en grande partie par les pétales, comme dans la rose, le dalhia; ou bien lorsque leur assemblage constitue une masse sensiblement homogène, comme dans la marguerite, le narcisse. Mais dans quelques fleurs, la structure des verticilles intérieurs est plus compliquée, les étamines dépassent, non-seulement le pistil, mais le périanthe, et acquièrent dans l'ensemble une importance presque égale à celle des pétales. Le lys, l'iris, l'azaléa, le fuchsia sont dans ce cas. La laine, le crin, la plume, le verre filé, les brins de baleine sont les substances qu'on emploie avec le plus de succès pour imiter les organes délicats qui occupent le centre de ces fleurs.

Les anthères qui se trouvent au sommet des étamines et qui renferment le pollen fécondant, sont représentées par de petites masses de pâte habilement pétrie et coloriée, qu'on fixe à l'extrémité du filet staminal. Il n'est pas rare qu'au lieu de s'évertuer à imiter certains organes presque inimitables, on les emprunte directement à la nature, et qu'on se borne à leur faire subir une préparation propre à leur conserver le brillant naturel et l'apparence de la vie. C'est ce qu'on fait pour les épis, les tiges et les feuilles de plusieurs graminées qui, en se desséchant, ne subissent pas d'altération sensible dans leur forme et dans leur consistance.

Pour l'assemblage et la soudure des organes que nous venons d'indiquer, les fleuristes se servent ordinairement de pinces à peu près semblables à celles que les anatomistes et les chirurgiens emploient dans leurs dissections et dans leurs opérations. Les doigts de l'ouvrière, si délicats et si effilés qu'ils soient, ne pourraient saisir et ajuster avec assez de précision des pièces dont la plupart sont d'une extrême ténuité. Ce travail est d'ailleurs le plus difficile, celui où se manifeste le talent de la véritable artiste. Celle-ci doit d'abord posséder à fond sa théorie : j'entends par là la connaissance de la structure des fleurs et le sentiment raisonné de l'harmonie des tons et des formes. Elle doit déployer, en outre, dans la pratique, une adresse manuelle, disons mieux, une finesse de doigté dont les femmes seules sont capables, mais non pas toutes au même degré, et qui est plus encore un don de la nature que le résultat d'une longue habitude et d'un exercice assidu.

Nous avons dit plus haut que les fleurs et les feuillages n'entrent

pas seuls dans la confection des branches de parure et d'ornement. On y met aussi des fruits, particulièrement des grappes de raisin, des cerises, des baies de diverses sortes, qui sont tantôt des imitations de fruits réels, tantôt des créations de pure fantaisie. Ces fruits artificiels sont fournis au fleuriste, soit par le fabricant d'apprêts, soit par des maisons qui s'occupent exclusivement de ce genre de produits. Ces fruits sont en verre soufflé ou bien en pâte. Les premiers, colorés intérieurement, ont une transparence et un éclat qui joue quelquefois la nature à s'y méprendre. Les fruits en pâte sont aussi exécutés, dans beaucoup de maisons, avec une habileté remarquable; mais ce genre comporte, ainsi que tous les autres, des degrés de perfection très divers, et l'on trouve, à côté de fruits fabriqués avec un art merveilleux, des objets de pacotille qui ne font illusion qu'à distance et ne prennent place que dans les coiffures vulgaires et dans les bouquets d'ornement à bas prix.

En outre de cette spécialité et de celle des feuillages, une foule d'autres ont pris naissance dans l'industrie florale proprement dite, au fur et à mesure de ses développements. Elles s'y sont multipliées surtout depuis que l'imitation pure et simple des fleurs naturelles a cessé de satisfaire au besoin insatiable de nouveauté qui tourmente les sectatrices de la déesse Mode, et aux capricieuses exigences de cette toute-puissante divinité. Il serait, on le comprend, à peu près impossible d'embrasser à la fois tous les genres que comprend une industrie aussi vaste, aussi complexe, et dans laquelle la fantaisie occupe une si grande place. Cette impossibilité a été sentie par les fabricants les plus désireux de demeurer fidèles aux saines traditions, par les plus jaloux de l'honneur de leur art. Si bien qu'on peut dire qu'aujourd'hui il n'y a plus, dans l'industrie florale, que des spécialités. La variété des produits est une spécialité lorsqu'elle est maintenue dans de sages limites; l'élégance en est une aussi, le bon marché en est une autre. Aussi voyons-nous. à côté de telle maison largement assortie de tous les éléments dont se compose une parure élégante et riche, telle autre qui travaille seulement pour l'exportation, ou qui fournit aux modistes de second et de troisième ordre des fleurs d'une exécution moins soignée et moins parfaite sans doute, mais d'une fraîcheur toute printanière et d'une extrême modicité de prix. C'est là ce qu'on peut appeler des spécialités de qualité. Il en est de plus restreintes; par exemple, les spécialités de couleur et les spécialités de substance. Certains fabricants ne font que des fleurs blanches pour mariées, pour communautés ou pour cérémonies religieuses; ou des fleurs noires pour deuil, ou des fleurs bleues, ou des fleurs roses. Les *rosiers* forment une catégorie à part, qui elle-même se subdivise, car souvent les roses fines pour

parure, les roses plus communes pour l'ornementation, les roses mousseuses, les roses du Bengale, les roses pompon, etc. sortent d'ateliers différents.

Parmi les spécialités de substance, nous citerons celle des fleurs et feuilles en filigrane d'or, d'argent ou d'acier (qui, à vrai dire, se rapprochent beaucoup de la bijouterie); celle des fleurs en plumes ou en pâte, ou même en papier, sans parler des fleurs en biscuit, qu'on voit depuis peu chez les marchands de porcelaine, mais que les femmes n'ont pas encore eu la fantaisie de faire entrer dans le « galant édifice de leur coiffure. » Une spécialité fort curieuse est celle qu'a créée à Paris M. Bardin, qui a imaginé d'utiliser la vulgaire plume d'oie, maintenant chassée de nos bureaux et de nos comptoirs par la plume métallique. Avec les différentes parties de cette plume, artistement découpées, effilées, frisées et teintes, M. Bardin confectionne des plumets et des panaches d'une légèreté vaporeuse, et des gazons qu'on dirait dérobés aux vertes pelouses des squares parisiens, ou aux gras pâturages de la Normandie. Une génisse s'y tromperait.

Depuis quelque temps on a introduit aussi les insectes dans les coiffures des femmes. On y voit étinceler le scarabée, reluire la mouche et briller le papillon. C'est là encore l'objet d'une industrie spéciale, dont nous ne parlons ici que pour mémoire.

VII

C'est en perfectionnant et en multipliant ainsi leurs moyens de production que les fleuristes parisiens se sont acquis, sur leurs rivaux des départements et de l'étranger, une supériorité désormais incontestée. Chacune des trois expositions universelles qui ont eu lieu depuis treize ans a été pour eux l'occasion d'un éclatant triomphe. Ecoutons d'abord le rapporteur du jury international de 1851 : « Nous sommes heureux, dit-il, de déclarer que nos collègues étrangers ont reconnu, dans les termes les plus flatteurs, la supériorité des fabricants français..... Les fleurs artificielles de M. Constantin étaient une des merveilles de l'exposition universelle..... Depuis le bourgeon qui s'entr'ouvre jusqu'à la feuille jaunie; depuis le bouton à peine éclos jusqu'à la fleur flétrie et jusqu'à la graine, toutes les phases de la vie éphémère des fleurs et des feuillages étaient rendues avec une fidélité surprenante..... Qu'on se rappelle les coiffures et les bouquets de M[mes] Perrot et Petit; le travail était parfait jusque dans ses moindres détails, et c'était à croire que ces fleurs étaient naturelles et venaient d'être cueillies, tant elles avaient de



fraîcheur, d'éclat et de vérité. En un mot, nos fleuristes seuls ont le secret de grouper les feuillages, les fleurs, les fruits et les épis, de manière à former d'harmonieux contrastes; seuls ils savent rendre une parure tout à la fois riche, gracieuse et légère; seuls enfin ils possèdent l'art difficile d'adapter à chaque physionomie les nuances qui l'embellissent, et à chaque toilette les accessoires qui lui donnent le caractère particulier de grâce et de distinction que l'on appelle, à l'étranger, le cachet parisien. »

Dans cette conclusion si flatteuse et presque enthousiaste, je ne trouve qu'une chose à reprendre, c'est l'emploi du genre masculin au lieu du genre féminin. Il y a là plus qu'un manque de galanterie, il y a défaut de justice. Les éloges que l'honorable rapporteur décerne aux fabricants devraient s'adresser aux vrais auteurs des chefs-d'œuvre qu'il vante, et ces auteurs sont des femmes.

Le rapport de 1855, par M. Natalis Rondot, confirme les résultats de 1851. La flore parisienne a conservé sa supériorité. Les mêmes fabricants figurent, avec quelques nouveaux élus, sur la liste des récompenses, où l'on remarque aussi avec plaisir les noms de plusieurs ouvrières. A l'égard de ces dernières, la commission a pris une initiative hardie et louable. Elle a pensé que, dans ce grand concours du travail, le talent n'avait pas seul droit à ses encouragements; que le mérite moral devait être mis aussi dans la balance. Elle a osé marcher sur les brisées de feu M. de Montyon et de ses illustres exécuteurs testamentaires, MM. de l'Académie française. Quelques-unes des médailles qu'elle a décernées empruntent aux commentaires qui accompagnent les noms des lauréats le caractère de véritables prix de vertu.

Ainsi, au nombre des « coopérateurs » honorés d'une médaille de seconde classe se trouvent: M[lle] Amélie Capelet, monteuse de fleurs chez MM. Perrot et Petit. — « C'est, dit le rapport, une ouvrière habile et intelligente, dont la conduite est digne d'éloges; » — M[lles] Clara et Amélie Hallgarten, Emilie Noël, Eugénie Cuvillier et Célina Leybe, ouvrières de l'atelier de M[lle] Pitrat: « jeunes filles assidues au travail et déjà très habiles. » Au titre des mentions honorables, nous voyons figurer les noms de M[lle] Adèle Fruitier, employée chez M. Herpin-Leroy, fabricant de fleurs blanches à Paris, « citée pour son habileté, son dévouement et son excellente conduite; » — de M[lle] Césarine Delorme, ouvrière chez M. Jouve-Delorme: « ouvrière habile, laborieuse et dévouée, *qui a soutenu sa famille du produit de son travail et payé les dettes contractées pendant la maladie de ses parents;* » — de M[lle] Julia Hautefeuille, alors chef d'atelier chez MM. Perrot et Petit, et qui avait fait preuve de goût, de zèle et d'intelligence.

Le jury avait aussi accordé une mention à M. Brutus Henriet, à Paris, chez M. Notré depuis trente ans : « Ouvrier exact, honnête et très dévoué. » Enfin, une ouvrière plumassière de la maison de M. Marienval-Flamet, fabricant de fleurs et de plumes, avait été honorée d'une médaille de seconde classe, non-seulement comme très capable et très courageuse, mais aussi pour avoir longtemps soutenu, avec les produits de son travail, sa mère malade, son père aveugle, ses deux sœurs et son jeune frère [1].

Le jury international de 1862 a procédé plus sommairement que celui de 1855. Il a cru se montrer libéral en multipliant les médailles ; il a fait passer le niveau sur les têtes de ses élus, et supprimé parmi eux les distinctions et les catégories ; mais en aspirant ainsi à contenter tout le monde, il n'a satisfait personne. C'est d'ordinaire ce qui arrive en pareil cas. On s'est étonné de voir confondus dans une même rémunération les fabricants les plus distingués avec d'autres d'un mérite évidemment moindre. On est allé jusqu'à contester la compétence des juges, et l'on s'est plaint, non sans raison peut-être, en France surtout, des conditions défavorables où s'étaient trouvés, pour l'exhibition de leurs produits, les exposants étrangers à la Grande-Bretagne.

La vérité est que notre exposition florale ne disposait que d'un espace très restreint, et que l'exiguité des vitrines, le peu de lumière qui y pénétrait et leur position même dans un des coins les moins fréquentés de la *cour française* nuisaient sensiblement à l'effet des étalages. Nos fabricants avaient dû restreindre d'autant leurs envois et se borner à des échantillons parfaitement choisis sans doute, mais qui, en témoignant du talent des producteurs, ne répondaient pas assez à l'importance de la production. Or, on ne peut nier que la quantité ne contribue puissamment à faire valoir la qualité. La quantité, c'est la richesse, l'abondance, la profusion. Dans un concours de fleurs artificielles ou naturelles, comme dans une bataille, l'avantage, toutes choses égales d'ailleurs, est aux gros bataillons : je veux dire aux gros bouquets, aux grandes corbeilles bien pleines. J'en appelle à mes lectrices. Ce n'est pas, d'ailleurs, adresser à nos fabricants un mauvais compliment que de dire que ce qui figurait à l'exposition de 1862 faisait regretter qu'il n'y en eût pas davantage. Telle fut du moins mon impression personnelle, et j'ai gardé le

[1] L'enquête industrielle de 1847 constate qu'un grand nombre d'ouvrières fleuristes ont « une conduite irrégulière. » Soyons indulgents pour ces pauvres filles victimes, comme tant d'autres, des séductions du luxe au milieu duquel elles vivent sans pouvoir y participer, victimes des suggestions de ce conseiller sinistre qu'on nomme la misère, victimes des tentations sans nombre que multiplient autour d'elles la débauche et la vanité du riche, mais plus souvent encore victimes de leur propre cœur.

souvenir de merveilles artistiques qui, certes, ne le cédaient en rien à celles des expositions de 1851 et de 1855. J'ai parlé plus haut des gazons et des épis en plume d'oie sortis de la fabrique de M. Bardin, dont l'exposition était une des plus curieuses, sinon une des plus élégantes. Mais à côté des produits de cette industrie toute spéciale, on admirait les œuvres des fleuristes auxquels nos élégantes doivent une partie de leurs triomphes. La reine des fleurs, la rose, était, comme toujours, le modèle préféré des meilleures artistes. Ce qui frappait d'abord la vue dans les vitrines désignées d'avance à l'attention du public, c'étaient d'énormes bouquets de roses. Mme Estelle Kraft avait mêlé aux siennes des camélias, qui n'y étaient point déplacés. Mme Dehenne, associée de la maison Perrot et Petit, et directrice des ateliers, avait composé elle-même une magnifique gerbe, où toutes les variétés de roses connues étaient représentées avec une vérité qui faisait l'étonnement des horticulteurs. Mme Guillemin, de la même maison, avait présidé à la confection de délicieuses coiffures qui faisaient rêver aux têtes charmantes, seules dignes de s'en parer. On ne pouvait non plus passer sans s'arrêter devant les beaux vases de fleurs de Mme Lucie Brunet, devant la glycine de Chine, les tulipes et les roses mousseuses de M. Auguste Chagot; devant les fruits en pâte de M. Tournier. Enfin, M. Marienval-Flamet, au moyen d'un tissu et par des procénés qui lui sont propres, avait reproduit, avec une exactitude surprenante, non plus seulement des fleurs et des fruits, mais des plantes tout entières. Sa vitrine était une petite serre où le bananier poussait ses larges feuilles et suspendait ses régimes au-dessus de narcisses et de tulipes ; où le lierre grimpait le long des parois auprès d'une vigne chargée de grappes vermeilles. Le rapporteur de la commission française, M. A. Payen, a dédommagé autant qu'il était en lui la flore parisienne de l'abaissement relatif auquel la condamnait le système égalitaire du jury britannique. Il a constaté que les progrès généraux de cette industrie sont très marqués depuis 1855, « notamment en ce qui touche la fabrication des apprêts et des feuillages, et surtout l'outillage, qui permet de créer les formes les plus variées et les plus délicates. » Il ajoute que « l'application de nouveaux procédés de teinture et la division du travail tendent chaque jour à rendre la fabrication moins coûteuse ; de telle sorte qu'on peut donner à bas prix des fleurs et des parures d'une exécution très satisfaisante. » Il reconnaît enfin que la fabrique française a bénéficié du traité de commerce avec l'Angleterre, et que la liberté des échanges internationaux ne peut que lui être favorable.

VIII

Il n'est point étonnant qu'une industrie parvenue à ce haut degré de perfection soit une des plus prospères de celles dont Paris est le siége. Depuis l'époque, encore rapprochée de nous, où elle prit son essor, ses développements ont suivi une marche qui, en dehors des temps d'arrêt causés par les crises politiques ou commerciales, s'est presque constamment accélérée d'année en année. En 1847, la production des fleurs artificielles était à Paris de onze millions cinquante-six mille francs. Le nombre des fabricants qui y participaient était de six cent vingt-deux. Ces fabricants employaient un personnel de six mille cent cinquante-trois ouvriers, dont quatre cent trente-trois hommes et jeunes garçons, et cinq mille sept cent vingt femmes et jeunes filles. La moyenne des salaires était, pour les hommes, de trois francs soixante-dix-sept centimes, et pour les femmes, de un franc quatre-vingt-quatorze centimes. En 1858, le nombre des fabricants était presque doublé, et leur chiffre d'affaires dépassait en total seize millions. Le montant des salaires distribués annuellement aux onze mille ou douze mille ouvriers ou ouvrières qu'occupe aujourd'hui la fabrication des fleurs est évalué à huit millions, c'est-à-dire à la moitié environ des affaires réalisées. La moyenne des salaires s'est élevée, pour les hommes, à quatre francs, et pour les femmes à deux francs cinquante centimes par jour. La morte-saison ne dure pas, en temps ordinaire, plus de trois mois. L'outillage et les matières premières entrent pour les 3/10es et la main-d'œuvre pour les 4/10es ou même, comme on l'a vu plus haut, pour près de moitié dans les frais de fabrication.

J'ai parlé des avantages que présente pour les femmes la profession de fleuriste. On peut déjà apprécier jusqu'à un certain point, d'après les chiffres qui précèdent, les ressources qu'offre à la population féminine et laborieuse de Paris, une industrie qui nourrit près de dix mille ouvrières. La moyenne des salaires, avons-nous dit, est de deux francs cinquante centimes par jour, déduction faite de la rétribution des apprenties, rétribution toujours minime et par laquelle on se propose seulement d'encourager l'enfant, dont la subsistance et l'entretien restent en majeure partie à la charge de sa famille. Mais cette moyenne est un chiffre brut qui ne fait point connaître la répartition des salaires. Il est donc nécessaire d'entrer dans quelques détails pour donner une idée un peu précise de la condition des ouvrières fleuristes. On peut les partager d'abord en deux catégories : celle des ouvrières libres travaillant chez elles à



leurs pièces, et celle des ouvrières travaillant à l'atelier. Les premières sont peu nombreuses, et leurs gains sont très inégaux : les unes ne consacrant au travail que les heures qui ne sont pas absorbées par les soins du ménage et de la famille ; les autres, au contraire, donnant la plus grande partie de leur temps à l'exercice de la profession qui les fait vivre. Le plus ou moins de talent, d'activité et d'habileté crée d'ailleurs entre les ouvrières libres des différences qui ne permettent d'établir aucune règle fixe pour la détermination de leur revenu.

La condition des fleuristes travaillant dans les ateliers présente plus d'uniformité, bien que le mode de rétribution soit ici encore très variable. Le salaire le plus ordinaire de ces ouvrières peut être évalué l'un dans l'autre à une somme annuelle de cinq cents à sept cents francs. Mais cette somme n'est pas toujours payée en argent et jour par jour. Certaines ouvrières sont payées à la journée : ce sont celles qui n'ont point d'emploi fixe et qui s'enrôlent, soit dans une maison, soit dans une autre, suivant les besoins du moment. Elles jouent à peu près le rôle d'auxiliaires, et constituent ce qu'on peut appeler la population flottante des ateliers. D'autres, qui en forment le personnel fixe, sont payées soit à la semaine, soit au mois, soit même à l'année. Beaucoup sont nourries et même logées chez le patron. C'est là, si j'ose ainsi dire, le gros de l'armée, la grande majorité. Au-dessus se trouve l'état-major, qui comprend les ouvrières d'élite, les vraies artistes, les chefs ou sous-chefs d'ateliers. Dans ces grades supérieurs, les salaires, ou pour mieux dire les appointements atteignent aisément mille francs, douze cents, quinze cents francs, et quelquefois plus, y compris la nourriture et le logement. On pourrait même citer des chefs d'atelier, fleuristes proprement dites ou fleuristes-modistes, qui gagnent jusqu'à deux mille et deux mille cinq cents francs. Celles-là ont obtenu leur bâton de maréchal.

Il me reste peu de chose à ajouter à ce que j'ai dit plus haut des hommes qu'emploie accessoirement l'industrie florale. Je ne parle pas de ceux qui travaillent à leur compte, partant à leurs risques et périls. Ceux-là ne reçoivent point de salaire : ils réalisent, s'ils le peuvent, des bénéfices. Quant aux ouvriers proprement dits, leur salaire n'est jamais au-dessous de deux francs cinquante centimes ou trois francs, et s'élève rarement au-dessus de cinq francs par jour. La plupart, notamment ceux qui font le découpage à l'emporte-pièce, sont payés à la journée. Très peu sont payés au mois ou à l'année ; très peu aussi sont logés et nourris chez le patron.

C'est surtout comme industrie parisienne que nous venons d'étudier la fabrication des fleurs artificielles, et c'est bien en réalité l'industrie parisienne par excellence : celle qui résume le mieux les

aptitudes artistiques, le goût délicat mais futile, le caractère aimable mais inconstant de cette grande cité, où ce qui plaît, ce qui charme, amuse ou séduit, a toute chance d'être préféré à ce qui est beau, bon et utile. Cependant l'industrie des fleurs artificielles n'est pas concentrée exclusivement à Paris. Quelques autres villes de la France, surtout Lyon et Nantes, possèdent des fabriques assez importantes, mais dont les produits n'atteignent point la perfection des fleurs parisiennes. C'est d'ailleurs toujours à Paris que les fleuristes des départements viennent chercher leurs modèles, leurs apprêts et le mot d'ordre de la mode régnante. Dans quelques localités de l'ouest et du midi, des communautés religieuses se livrent à la confection de fleurs d'ornement pour les églises. A Notre-Dame-de-Liesse, on fabrique en outre des fleurs de pacotille que des colporteurs vont vendre aux habitants des campagnes. La production totale des départements est évaluée à un million de francs.

En Allemagne, en Belgique, la fabrication des fleurs artificielles est peu active et suit toujours l'impulsion de Paris. En Suisse, en Espagne, en Italie, elle puise une certaine originalité dans la tradition de procédés anciens et dans l'emploi de matériaux que nous dédaignons ou que nous ne possédons pas. Mais les produits naïfs ou bizarres de ces provenances ne sont recherchés en France et ailleurs que comme objets de fantaisie ou de curiosité.

En résumé, Londres est la seule ville du monde dont l'industrie florale, sans pouvoir encore rivaliser avec la nôtre, suive depuis quelques années une marche visiblement progressive. On fait en Angleterre, avec une incontestable habileté, des imitations de fleurs et de plantes, tant pour décoration que pour l'étude de la botanique. L'industrie des fleurs de parure a pris à Londres un développement assez considérable. Elle s'applique particulièrement à la confection de fleurs en tissus de coton, qui sont livrées au commerce à des prix très bas, et exportées en grandes quantités pour les colonies. On a vu aussi aux expositions de 1851 et 1862 des fleurs fines de fabrication anglaise, qu'un connaisseur médiocre eût bien pu mettre sur le même rang que celles de fabrication française. Mais on n'ignore pas que toutes les mains qui travaillent, à Londres, à ces ouvrages délicats ne sont pas des mains britanniques. Les Anglais et les Anglaises ne se font pas, du reste, illusion à cet égard, et le magasin qui, dans la Cité ou dans le Strand, attirera le plus sûrement les belles ladies, sera longtemps encore celui dont l'enseigne portera en grosses lettres : *Mme X., fleuriste de Paris.*

ARTHUR MANGIN.



LES

DETTES D'HONNEUR

QUATRIÈME PARTIE[1]

XVIII

Ce fut un mercredi. Dès midi, on vit arriver un premier fourgon. Il contenait de la vaisselle, quelques plats immenses, des pâtisseries montées, des édifices en sucreries, des candélabres, des vases à fleurs, un supplément d'argenterie, des jus, des roux, des condiments de toutes sortes, et des ustensiles destinés au grand œuvre. La table fut dressée. Après ces premiers préparatifs, tout la famille vint en corps admirer le coup d'œil. Emmeline, dont la joie était à peine mitigée par l'exclusion de ses cousins et cousines, leur offrit des quartiers d'orange glacés, des fragments d'une gelée qui s'était cassée en route, des truffes entières et à moitié cuites, et généralement un peu de toutes les choses auxquelles elle pouvait toucher sans compromettre l'ensemble du dîner. Quant à elle, elle mangeait de tout à belles dents. Sa mère la gronda.

« Je sais bien ce que je fais, maman, répondit-elle ; ce soir, je ne veux pas avoir l'air de dévorer.

— Au fait, tu as raison ; nous serons bien assez occupées sans cela. »

Et la comtesse imita sa fille.

Silencieux comme des captifs figurant dans un triomphe, les

[1] Voir 2e série, t. XL, p. 625 (livr. du 31 août 1864) ; t. XLI, p. 68 (livr. du 15 septembre t. XLI, p. 68 (liv. du 30 septembre).

quatre enfants Guérin goûtèrent du bout des lèvres les friandises qu'on leur offrait. Victor lui-même n'était pas en appétit. Absorbées par mille soins, mille pensées personnelles, la comtesse et Emmeline ne comprenaient pas la contrainte et le chagrin des quatre enfants. Mme Guérin les comprenait et souffrait cruellement. Henriette seule, parmi eux, avait une physionomie sereine, exempte de regrets, animée d'une curiosité ingénue, et plutôt gracieuse qu'envieuse. Par des paroles affectueuses, par une sollicitude tendre et incessante, Mme Guérin s'efforçait de consoler discrètement Aglaé, Victor et Léon. Mais, avec une indifférence inexprimée et terrible, ils repoussaient ces consolations et s'éloignaient de leur mère. Cette mère, si bonne et si dévouée, devenait coupable à leurs yeux, coupable de ne pas les avoir faits riches, et peu leur importait alors sa tendresse impuissante.

« Ah ! s'écria subitement Léon, j'ai bien mal à la tête.

— Moi aussi ! dit Victor.

— Allez prendre l'air, mes enfants, dit Mme Guérin qui voyait leur malaise ; cela vous fera du bien.

— Oui, reprit Léon, c'est bien nécessaire..... j'ai un mal de tête épouvantable. Viens, Victor ; allons au bois de Vincennes.

— Pourquoi pas au bois de Boulogne ? demanda Emmeline.

— Merci ! C'est trop comme il faut. Je ne connais rien de plus assommant.

— Un instant ! dit la comtesse. Ne partez pas si vite, mes neveux. Vous qui faites si bien les commissions.....

— Ah ! ma tante, je ne suis guère en train.

— Allons, tu veux être payé double. Il me manque un tas de choses : des cartes neuves, des abat-jour pour bougies.....

— Eh bien, ma tante, fais ta liste, interrompit Victor ; nous rapporterons tout cela en revenant. »

Aglaé se souvint qu'elle avait absolument besoin d'écrire à Noémie.

« Tu vas me quitter ! dit Emmeline contrariée. Tu ne m'aideras donc pas à ma toilette ?

— Eh ! ma chère, je ne suis pas femme de chambre.

— Quelle réponse ! Est-ce que je te refuserais, moi, si tu avais à t'habiller ?

— Ce serait bien différent.

— Comment cela ?

— Tu m'aiderais pour t'amuser ; tandis que moi.....

— N'en parlons plus. Fais comme tu voudras.

— Je t'assure, ma chère, que Noémie, ma chère Noémie, à qui j'ai promis positivement.....

— Dis-lui bien des choses de ma part, à ta Noémie. »

Dès qu'elle fut seule avec sa mère, Emmeline ne put s'empêcher de lui dire :

« Ils sont aimables, mes cousins et cousines ! Ils s'en vont au moment où ils pourraient nous être utiles.

— Que veux-tu y faire? répondit la comtesse. Tu sais bien que le monde est ainsi. Henriette ! Où est ma petite Henriette? Croirais-tu une chose, Emmeline? Je suis fâchée de ne pas la présenter ce soir. Elle nous aurait fait rire. Pourquoi ne la prends-tu pas pour t'aider?

— Une enfant !

— Je vois que tu as de l'humeur contre Aglaé. Son ingratitude t'a été sensible. Mais si tu n'oublies pas cela, tu seras laide ce soir à faire peur. Je t'en préviens. »

Un peu avant six heures, la comtesse, sa fille et Mme Guérin étaient en toilette, et dans une attitude expectante, au coin de la cheminée du salon.

« Ah ! ma tante, dit Emmeline, tu conviendras qu'Aglaé n'est guère gentille. Elle n'a pas eu la curiosité de venir voir si ma toilette était de son goût.

— Et mes neveux qui ne sont pas revenus ! s'écria la comtesse. Vous verrez que je serai obligée de faire jouer avec de vieilles cartes ! »

Emmeline n'y tint plus ; elle monta rejoindre sa cousine, et lui dit :

« Comment me trouves-tu ?

— Superbe ! magnifique ! répondit Aglaé d'un ton froid. Le noir te sied à ravir.

— Bien vrai ! Ah ! cousine, je suis meilleure que toi. Tu me boudes et je viens à toi la première. Embrasse-moi, veux-tu? Je suis bien fâchée, va, que tu ne dînes pas avec nous. Mais, sois tranquille, je te raconterai tout.

— Cela me fera plaisir, répondit Aglaé en dévorant ses larmes.

— Ah ! mon Dieu ! j'entends une voiture qui s'arrête à la porte. Vite, je me sauve ! Je veux être là quand on arrive..... J'aurais l'air de faire une toilette interminable. »

Victor et Léon ne tardèrent pas à rentrer. Par une malheureuse coïncidence, ils se rencontrèrent sous le vestibule avec un grave et brillant personnage qui les regarda avec étonnement, se demandant qui ils étaient, et qui, les voyant en négligé, crottés, chargés de paquets, s'abstint de les saluer.

« Sais-tu? dit Victor tranquillement et sans avoir l'air de s'en affecter ; on nous prend pour des domestiques. »

Léon était pâle. L'affront entrait en lui comme un fer aigu.

« Victor, dit-il, allons-nous-en.

—Quelle idée !

—Entends-tu? Voilà le branle-bas qui commence. Les marmitons se croisent, l'odeur de cuisine embaume, les invités se montrent, les équipages roulent, les bougies s'allument, les assiettes s'entrechoquent. Fête, régal, noces et festins excepté pour nous ! As-tu du cœur ? Décampons.

—Pour toujours?

—Que tu es bête !

—Dam ! Tu m'étourdis.....

—Allons nous amuser de notre côté, puisqu'on nous exclut. Viens, je te paye à dîner.

—Où?

—N'importe, pourvu que ce soit loin d'ici.

—Combien as-tu ?

—Douze francs.

—Eh bien, garde-les pour m'offrir deux voyages à Saint-Germain et à Versailles. J'ai envie d'y aller.

—Tu consens à manger ces mets empoisonnés.....

—Ils ne sont pas empoisonnés du tout. Avec tes douze francs nous n'aurions pas ce qu'on nous donnera ici pour rien. »

Léon avait rejoint Aglaé. Elle avait écouté le bruit des voitures, l'arrivée des convives. Etendue sur un fauteuil, elle laissait couler, sans s'en apercevoir deux larmes sur ses joues, larmes brûlantes, dévorantes, stérilisantes, larmes les plus amères de toutes, larmes de jalousie et d'envie.

« Aglaé, dit Léon..... Ah ! je le savais bien..... Tu pleures?

—Moi ! non !

—Ne t'en défends pas. Nous traiter ainsi, nous, des parents ! Ah ! les riches ! Ah ! si jamais je deviens riche !

—Oui, tu as raison, dit Aglaé. Il faut devenir riches à tout prix, et quand nous le serons.....

—Mais puisqu'il n'y a plus de place ! dit Victor.

—Où? Qu'est-ce que tu dis?

—A la table.

—Eh ! on s'arrange. On n'engage pas tant de monde.

—Mais puisqu'on nous enverra de tous les plats ! Qu'est-ce que ça fait de les manger là ou là ?

—Là ou là ! là ou là ! Tu as du sang de Tyrolien dans les veines. Croirais-tu, Aglaé, que je lui ai proposé d'aller dîner dehors et qu'il a refusé ?....

—Ah ! vous auriez bien fait. Mépris pour mépris !

— Tu m'approuves, toi !

— C'est possible, dit Victor, mais moi, je ne veux pas me brouiller avec ma tante.

— Est-ce que nous nous serions brouillés pour ça ! Elle aurait compris la leçon, voilà tout. Rappelle-toi Henriette le jour où on a voulu la faire mettre à genoux. Elle a refusé net. Maman a pris son parti et ma tante a été obligée de s'excuser. Où est Henriette ?

— Ah ! laissons-la dit Aglaé. Elle ne prend seulement pas garde à l'insolence qu'on nous témoigne.

— Il faut nous réunir, nous conjurer et nous venger.

— Oui, dit Aglaé. Ah ! si nous pouvions nous venger ! Figure-toi qu'Emmeline a eu l'aplomb de venir me faire admirer sa toilette !

— Que décidons-nous ? Sauvons-nous tous les quatre.

— Vous seuls le pouvez, mais moi.....

— Nous nous vengerons après dîner, dit Victor.

— Tais-toi ! c'est honteux. J'ai envie de faire un scandale..... de m'habiller et de descendre..... non..... de tout renverser dans la salle à manger. »

Ils étaient là tous les trois, hésitants, agités, pleins de rancune et de mauvaises passions, lorsque Mme Guérin entra.

« Ah ! mes enfants, dit-elle, voilà la première fois que je ne vous ai pas autour de moi ! je viens vous embrasser. »

Tous se jetèrent à son cou. Il y avait quelque chose de si grand, de si digne, de si touchant dans sa douleur, que toutes les passions mesquines et basses s'éteignirent autour d'elle sous un flot de tendresse filiale.

Peu d'instants après, Emmeline vint chercher sa tante, et, au lieu d'accueillir leur cousine avec une physionomie sombre et refrognée, Aglaé, Victor et Léon lui montrèrent un visage ouvert et souriant.

« Maman est venue nous consoler, dit Léon avec une sincérité sans embarras ; elle sait combien nous sommes peinés de ne pas dîner avec toi.

— Et moi donc !.... » dit Emmeline.

Par un élan spontané, elle embrassa Aglaé, Léon, Victor, puis elle prit le bras de Mme Guérin et l'emmena. Un maître d'hôtel en livrée noire annonça bientôt au salon que Mme la comtesse était servie, et les convives passèrent dans la salle à manger. Une silencieuse réserve régna d'abord. Par un sentiment exquis des convenances, tous l'observèrent assez longtemps pour faire comprendre qu'ils appréciaient la perte douloureuse récemment faite dans la personne de la baronne de Mérouvelle. Le prince de***, le plus autorisé par son rang et son âge, prononça quelques paroles pleines de tact sur les places

qui restent vides dans la vie, sur les rangs qui s'éclaircissent dans le cercle malheureusement si restreint de la parenté et de l'amitié. Puis, par une transition simple et naturelle, il parla des liens qui se reforment et se resserrent au fur et à mesure que d'autres sont détruits, il félicita la comtesse de la présence de sa sœur, et questionna Mme Guérin sur ses enfants, leur nombre, leur âge, leur caractère, leurs aptitudes. Chacun écouta cette conversation préliminaire avec l'air du plus vif intérêt. Bien que le prince eût trop d'usage pour s'informer du motif de l'absence des quatre enfants, Mme de Radzeretz crut devoir l'expliquer.

« Nous sommes ce soir dans l'intimité, cher prince, dit-elle, et il m'a fallu une confiance aveugle dans votre vieil attachement pour me permettre de vous recevoir ainsi au débotté et sans cérémonie. Ma sœur, cependant, a vu dans cette réunion une entrée prématurée dans le monde pour ses enfants et, jeunes comme ils le sont, imparfaitement installés à Paris, sous le coup encore de la perte qu'ils ont faite, elle n'a pas jugé à propos de les y présenter cet hiver. Voilà pourquoi, malgré mes vives instances..... Vous verrez un jour ou l'autre, dans un an ou deux, ma petite nièce Henriette. Elle est charmante ; elle vous amusera par ses reparties singulières. »

Le prince, pendant ce discours, s'était incliné deux fois d'un air d'approbation : la première pour donner raison à Mme Guérin de ne pas conduire encore ses enfants dans le monde ; la seconde pour donner raison à la comtesse d'avoir insisté afin qu'ils y allassent. Puis, ces devoirs de politesse accomplis, on causa d'autre chose et il ne fut plus question des absents.

Que devenaient-ils pendant ce temps-là ? Six heures sonnèrent, puis sept, puis huit. Leur couvert n'était pas même mis et ils grelottaient de froid dans la chambre où ils devaient dîner.

« Victor ! dit Aglaé.....

— Dieu ! que j'ai faim ! exclama Victor.

— Tu ne sais dire que cela. Moi, j'ai faim et froid.

— Sonne.

— J'ai sonné ; mais on est trop occupé pour me répondre. Tu devrais au moins aller chercher du bois, on gèle ici. »

Victor ne répondit pas. Mélancoliquement accoudé, la tête dans ses mains, il semblait absorbé par sa faim. Aglaé s'adressa à Léon.

« Veux-tu encore qu'on me prenne pour un domestique ? » répliqua-t-il d'un ton bourru.

Comme il avait lui-même très froid, il songea à prier Henriette de faire la commission et monta la trouver. Seule dans sa chambre, elle lisait. Elle descendit dans la pièce où se tenaient Aglaé, Victor

et Léon, prit le panier au bois et se disposa à aller en chercher. Sa sœur l'arrêta.

« Reste ici, Henriette, dit-elle; j'ai réfléchi. Faut-il donc divulguer qu'on nous laisse manquer de tout, que nous n'avons que notre propre sœur pour nous servir ? »

Henriette posa le panier.

« Eh bien, continua Aglaé, tu nous quittes encore ! On dirait que tu t'ennuies avec nous ; ne t'en va pas, nous allons dîner. »

Henriette s'assit et reprit sa lecture.

Victor, sortant de sa torpeur, se leva et alla écouter les bruits confus de l'escalier,

« Sœur Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » dit Léon.

Ils parlaient sans suite, sans s'écouter, sans savoir ce qu'ils disaient. La faim, cette terrible et inexorable maladie qui prend l'homme au berceau et ne le lâche qu'à la mort, les avait tous saisis. Elle se compliquait, comme la soif de Tantale, d'incessantes excitations, de la pensée du festin voisin, des allées et venues affairées des serviteurs, des chaudes bouffées s'élevant des cuisines et des plats qu'ils portaient. Elle éteignait en eux la colère, la rancune, le sentiment de l'infériorité et de l'humiliation. Léon lui-même, dont l'ardeur belliqueuse et vengeresse s'était affaissée dans cette longue attente, n'avait plus dans l'âme que cette grimaçante gaieté qui s'efforce de narguer le sort en le plaisantant.

« Victor, dit-il, je t'achète ton droit d'aînesse..... un plat de lentilles !

— Je veux bien, mais tu payeras comptant. »

Ils se mirent à rire, mais leur rire se termina par de longs bâillements.

« Ah ! reprit Léon après un instant, je comprends qu'on mange du cheval.

— Je comprends même qu'on soit anthropophage, répliqua Victor. »

Puis, pour achever sa bonne plaisanterie, il ajouta :

« Henriette, prends garde à toi. »

Tous les souvenirs faméliques furent cités : Ugolin, la *Méduse*, le *Pélican*.....

Soudain Victor, qui guettait, s'écria :

« Attention ! On monte ! »

Ils prirent un air d'indifférence et de contentement. Emmeline parut. Elle était rouge, animée, brûlante. Sa jeune tête resplendissait sous l'enivrement du parfum des fleurs, de la chaleur longtemps subie, des louanges reçues, des vins généreux auxquels la jeune fille n'avait pu s'empêcher de toucher du bout des lèvres.

« Ah ! Je respire, dit-elle. On étouffe en bas. Mes cousins, mes cousines, ah ! si vous saviez !.... Le marquis n'a pu se contenir jusqu'au dessert. Il a parlé ! Ah ! ma chère Aglaé, tu es bien heureuse, toi, tu ne te maries pas ! Il a fait un discours pour célébrer mes perfections. Juge dans quel état j'étais ! Tout le monde me regardait. J'aurais voulu être à cent pieds sous terre. Je rougissais, je pâlissais, je devenais de toutes les couleurs. Au moment où il a proclamé que je lui étais promise, il y a eu un brouhaha tel que j'ai failli perdre connaissance. On l'a complimenté, et des éloges pour moi, des éloges !.... Je me suis sauvée. J'ai bien fait, je crois. Maman m'a approuvée du regard. Ma bonne tante Guérin pleurait de joie. Oui, elle pleurait. Ma fuite, je l'ai vu, a été d'un excellent effet. Si j'étais restée à recevoir à bout portant tant de louanges, de choses flatteuses, on m'aurait accusée de manquer de modestie. Qu'il fait bon ici ! J'avais besoin de me rafraîchir un peu. Vous n'avez pas dîné. Vous avez faim, je parie ; vous êtes bien heureux ; je voudrais bien avoir faim. Mes bandeaux ne sont pas défaits ? Non. Adieu. Je m'en vais. Je voudrais bien demeurer encore. Mais si je prolongeais mon absence, le marquis en serait malade. Et les fils du prince ! Ah ! les drôles de corps ! Leur père les gronde à chaque instant. Ils seraient capables de dire que j'ai trop mangé. »

Elle disparut, vive, légère, éblouissante de joie et de plaisir.

Aglaé, Victor et Léon n'osèrent ni se regarder ni échanger une pensée. Ils baissèrent la tête d'un air morne. Aucune réflexion précise ne naquit sans doute en ce moment dans leur esprit, mais une empreinte ineffaçable s'y grava, et la terrible épreuve qu'ils subissaient fait comprendre bien des fautes et rachète bien des torts.

La pendule marquait neuf heures moins un quart.

« On monte, » dit Victor.

Mais sa physionomie ne pouvait plus exprimer la satisfaction ; elle demeura comme hébétée. C'était Sophie. Le visage enflammé et tout en sueur, elle se montra à la porte.

« Pauvres enfants ! Pauvres enfants ! » dit-elle.

Ils ne l'interrogèrent même pas. Ils la virent les mains vides et détournèrent d'elle leurs regards. Elle marcha droit vers Henriette.

« Henriette, dit-elle tout bas, viens à ta chambre. »

Elle s'éloigna, et la petite fille ne tarda pas à la suivre. La servante tira de sa poche un sac de papier et dit :

« Henriette, voilà pour deux sous de marrons. »

La petite fille fit un mouvement pour les prendre, puis s'arrêta, et dit :

» C'est d'en bas ?

— Non, j'ai été les acheter.

— Tu les as payés de ta bourse ?

— Oui. »

Henriette s'élança au cou de Sophie par un bond si désordonné que les marrons tombèrent, le sac creva, et deux ou trois s'échappèrent.

« Ça te fait donc plaisir? demanda la servante, qui tremblait de joie.

— Ah ! Sophie, quel bon dîner je vais faire ! »

Et elle ramassa les marrons.

« Je voudrais bien que tes frères et sœurs en aient, reprit Sophie en contemplant avec reconnaissance Henriette qui mangeait, mais ce n'était guère possible, et, d'ailleurs, ça ne leur aurait peut-être pas convenu. Figure-toi que depuis six heures je me ronge les sens. Ils m'ont mise à la vaisselle et je n'ai pas eu un instant à perdre, car ils salissent des assiettes plus qu'il n'y en a ici, et ils changent de cuillère, de fourchette et de couteaux comme si la maison en était pleine. Tous les quarts d'heure, je disais à Marie : Pensez-vous aux enfants de Mme Guérin ? Quant à moi, je ne pouvais bouger ; j'étais trop occupée. Je m'adressais aussi aux chefs, aux marmitons. Ils m'écoutaient à peine et ne savaient pas trop ce que je voulais dire. Marie paraissait contrariée de ne pas s'occuper de vous. Mais il n'y a pas de sa faute ; la chère femme a perdu la tête. Songe donc ! toute la responsabilité pèse sur elle, car ta tante, qui n'aime pas les tracas, lui a donné pleins pouvoirs. Marie verrait avec chagrin d'autres domestiques dans la maison, surtout une cuisinière, je ne sais pas pourquoi. La comtesse a proposé d'en prendre une. « Ce n'est pas nécessaire, » a répondu Marie. Elle espère suffire à la besogne. Le dîner d'aujourd'hui en serait une grande preuve, aussi tu juges du mal qu'elle se donne. Elle a tenu à préparer certains mets, à lutter avec les chefs. Elle a la tête solide. Mais, dans ce coup de feu dont son avenir dépend, elle n'a guère le temps de songer à vous. Quand j'ai vu venir sept heures, huit heures, neuf heures, j'ai commencé à ne plus pouvoir tenir en place. Cependant on me pressait, on me talonnait toujours. « Dépêchez-vous, madame, » disait un des chefs. Il m'appelait madame ! J'ai fini par l'envoyer promener. J'avais envie d'apporter quelque chose, n'importe quoi. Mais j'ai eu peur d'être grondée en touchant à ce qui ne nous appartient pas. Je me suis échappée, j'ai couru chez le marchand de marrons, j'en ai pris pour deux sous et me voilà. Les trouves-tu bons ?

— Délicieux, ma Sophie. Mais toi, as-tu mangé ?

— Oh ! je n'ai guère faim. Je me suis nourrie de l'odeur. Entends-tu le remue-ménage? On se lève de table. Les invités passent au salon.

— Alors, ma Sophie, on pourra s'occuper de mes frères et de ma sœur. Va veiller à ce qu'ils ne manquent de rien.

— Et toi? Ce que je t'ai apporté n'est qu'un à-compte.

— J'ai parfaitement dîné, ma Sophie. Je vais me coucher. »

La servante regarda Henriette, et, poussant un soupir de regret :

« Ah ! dit-elle, nous étions plus heureuses à Quatre-Vents ! »

Puis elle ajouta :

« Il y a de bonnes choses, mon Henriette ; tu ne veux plus rien prendre?

— Non, non, non, » répliqua la petite fille.

Elles se regardèrent et se comprirent.

La délicatesse et le sens moral le plus exquis existent parfois à un très haut degré chez les êtres les plus grossiers en apparence. Sous sa rude et vulgaire enveloppe, Sophie devina qu'il y a dans la vie des chagrins dont on ne doit pas parler, des chagrins si bas et si mesquins qu'ils risquent de rapetisser à jamais les êtres qui les éprouvent s'ils n'ont pas assez de fierté native pour les laisser dans l'ombre et les oublier. Il est honteux d'avoir à souffrir de certaines choses, plus honteux d'avouer qu'on en souffre. La servante se contenta donc de la confidence vague et muette d'Henriette, confidence que celle-ci n'eût pas, d'ailleurs, précisée davantage, et se retira, tandis que la petite fille se couchait.

Le premier soin de Mme Guérin, devenue libre par la fin du repas, fut de monter auprès de ses enfants. Elle les trouva, excepté Henriette, dans un abattement voisin de l'insensibilité. La pendule marquait neuf heures et demie.

« Eh quoi ! mes enfants, dit Mme Guérin, vous êtes sans feu et vous n'avez pas dîné ! Et ma sœur qui m'affirmait qu'on vous servait en même temps que nous !

— Oubliés ! répondit Victor ; totalement oubliés ! »

Mme Guérin alla rejoindre sa sœur et lui raconta brièvement ce qui arrivait. La comtesse jeta les hauts cris. Emmeline accourut, et Mme Guérin eut grand'peine à empêcher que l'aventure fût ébruitée. Des ordres furent immédiatement donnés. La table des enfants de Mme Guérin fut, en un clin d'œil, garnie et surchargée d'un effrayant pêle-mêle de comestibles. Légère comme une fée, Emmeline franchit vingt fois les escaliers, et toujours les mains pleines. Une fois, elle rencontra le marquis Van Bruyssen et lui dit :

« Venez avec moi, marquis, venez voir manger mes cousins et cousines ; il y a de quoi mourir de rire. Figurez-vous qu'on les avait oubliés. Venez, nous griserons mes cousins. Ce sera amusant. »

Le marquis, un peu lancé, accompagna Emmeline. Au moment d'entrer, pourtant, son grand tact lui inspira quelques scrupules.

S'il n'y eût eu que les deux jeunes gens à tourner en ridicule, à mystifier pendant qu'ils prenaient si tardivement leur nourriture, le marquis n'eût pas hésité. Mais il y avait aussi une jeune fille, une femme ! Et le marquis se piquait, quoique étranger, d'être chevalier français. Il laissa sa fiancée pénétrer seule dans la pièce et s'esquiva.

Mme Guérin alla dans la chambre d'Henriette la chercher. L'enfant ne dormait pas. Elle embrassa sa mère et lui apprit, avec une simplicité souriante, qu'elle avait soupé de deux sous de marrons achetés par Sophie.

« Ah ! que tu es belle, maman ! ajouta l'enfant. Je te remercie bien d'être venue me dire bonsoir. »

Mme Guérin était encore fort belle en effet. Sa taille imposante, sa physionomie pleine de bonté et de noblesse semblaient avoir acquis, grâce au contact du monde et à un supplément de parure, un charme de plus, une dignité douce et haute, relevée par un peu de surexcitation. Tandis que sa fille la contemplait avec bonheur et émotion, elle s'assit sur la seule chaise de cette petite chambre et y demeura un instant comme accablée.

« O pain amer ! » murmura-t-elle.

Puis elle songea, avec toute la vigueur de sa fierté et de son honnêteté, à cette leçon mystérieuse et profonde que lui donnaient, sans le savoir, une servante et une enfant. Elle songea à ce légitime et naïf orgueil, à ce courage grand et simple par lesquels elles se préservaient si ingénûment de l'abaissement. Elle s'interrogea, pensa à ses autres enfants, plaça ses devoirs devant elle et les envisagea bravement.

« Ah ! se dit-elle, que Dieu me guide, que Dieu m'éclaire ! Ce n'est pas pour moi que j'ai peur, mais mes enfants..... mes pauvres enfants !.... Accordez-leur, mon Dieu, la force, la pâtience et la résignation !

— Tu as l'air triste, maman, dit Henriette ; est-ce que tu ne t'es pas bien amusée ? »

Mme Guérin se leva. Elle fléchissait sous le poids de la destinée, la pauvre femme, et devant sa fille ! Elle livrait le secret des angoisses qu'une longue habitude lui avait appris, pourtant, à garder pour elle seule. Son beau et doux visage reprit bientôt sa sérénité. Elle embrassa sa fille ; elle ne lui demanda pas de venir rejoindre ses frères et sœur, elle voulut lui laisser le mérite, la saveur saine et fortifiante d'un acte de renoncement auquel elle s'associait de cœur, d'âme, et qui lui dictait une conduite que, depuis longtemps déjà, elle avait désiré suivre.

A onze heures et demie du soir, au moment où le dernier convive,

qui était le marquis, prenait congé, la comtesse de Radzeretz, Mme Guérin et Emmeline furent fort étonnées d'entendre retentir à pleine voix, dans la maison, des chants patriotiques. Elles montèrent dans la chambre où étaient Victor, Léon et Aglaé. Victor et Léon étaient gris et chantaient à tue-tête.

« A la bonne heure! dit la comtesse. Ils ont rattrapé le temps perdu. »

Emmeline fut dans le ravissement. Elle resta jusqu'à une heure du matin à rire avec ses cousins. Mme Guérin les regardait tristement, tandis que sa sœur et sa nièce l'empêchaient de les gronder. Aglaé ne prononça pas un seul mot. Ses yeux sombres semblaient considérer l'avenir avec une effrayante fixité, comme pour en déchirer les voiles.

XIX

Quelques jours après, Mme Guérin quitta la rue du Cherche-Midi et alla se loger dans un modeste appartement meublé. En vain la comtesse et sa fille prièrent, supplièrent, rien ne put vaincre cette résolution. Mme Guérin regardait cette séparation comme nécessaire et elle s'était accoutumée à ne jamais reculer devant un devoir. La différence fut grande! La famille Guérin se trouva entassée dans un de ces logements étroits et mesquins où l'on n'a pas même la ressource de s'isoler pour dévorer ses chagrins en silence. Le coup de fouet de la nécessité eut, du moins, un bon résultat : Victor et Léon, d'un naturel un peu indolent, comprirent néanmoins qu'il est préférable de travailler plutôt que de passer sa vie dans la misère. Ils désirèrent une place, qui, malheureusement, ne se présenta pas tout de suite. Bientôt les récriminations, discrètes d'abord et sourdes, éclatèrent de toutes parts. Noémie Marny en fournit le motif. Pourquoi ne pas l'avoir amenée? Léon déclara qu'il en était passionnément amoureux. Victor prétendit qu'il était l'aîné et que c'était lui qui l'épouserait. Mme Guérin répondit que tant qu'elle serait dans cette situation de fortune, elle n'appellerait pas Noémie auprès d'elle, ni comme amie de sa fille, ni comme épouse d'un de ses fils. Sa fermeté et sa douceur calmaient tant bien que mal les convoitises qui s'agitaient autour d'elle. Henriette seule ne se plaignait pas. Elle paraissait, au contraire, heureuse d'avoir échappé à une hospitalité humiliante. Aglaé partageait un peu ces sentiments, mais ils étaient combattus par la perspective d'une pauvreté éternelle, sans issue. Chaque fois qu'on voyait la comtesse et sa fille, chaque fois qu'on

dînait chez elle, Aglaé, Victor et Léon appréciaient davantage les douleurs de leur position. Mme Guérin, au milieu d'eux, se trouvait alors comme un général au milieu d'une armée à laquelle tout manque : les vivres, les vêtements, les munitions, l'abri, l'espoir même d'une bataille. Situation horrible et dans laquelle il faut, pour la dominer, des hommes de génie ou des cœurs de mère. Dieu seul sait ce que serait devenue cette famille en détresse, dans quels abîmes elle eût sombré en partie ou tout entière si le vent de l'adversité eût continué à souffler. Mais un événement aussi brusque qu'inattendu vint subitement changer cet état de choses.

Au commencement de mai, la comtesse de Radzeretz et Emmeline furent invitées à une matinée musicale. Après de mûres délibérations et d'amples informations, elles décidèrent qu'elles iraient en robes décolletées. Rien n'était plus convenable. C'était le sourire après les larmes, les fleurs printanières s'épanouissant après les austérités de l'hiver. Mais la comtesse et sa fille, déshabituées du contact de l'air, bien plus sensible, malgré les précautions, dans une matinée musicale que dans un bal, prirent froid toutes deux et gagnèrent une fluxion de poitrine qui les emporta en huit jours. Mme Guérin, terrifiée et ne pouvant croire à un tel malheur, ne les quitta ni jour ni nuit. Elles s'éteignirent sans avoir conscience du péril, sans qu'il eût altéré, ne fût-ce qu'un instant, la frivolité charmante de leurs âmes.

Héritant naturellement de sa sœur, Mme Guérin, les droits de mutation et de notaire payés, entra en possession de quatre cent trente mille francs.

Ici finit la première phase de ce récit. Elle n'aura pas été inutile si elle a nettement dessiné les personnages parmi lesquels un drame va éclater. Sous leur versatilité apparente, les événements, les caractères sont régis par une inexorable logique. Quelques traits de son enfance font deviner un homme et l'expliquent. Par conséquent, ce qui précède fera comprendre ce qui va suivre.

XX

Un peu après le boulevard Malesherbes, au-dessous de la section supérieure du boulevard Haussmann, la rue de la Pépinière, sur son côté gauche nouvellement élargi, renferme trois maisons neuves, bâties sur le même modèle : porte cochère, façade en pierres de taille, cinq étages, balcons au troisième et au cinquième. C'est dans une de ces maisons, celle du milieu, au troisième étage, que nous retrouve-

rons, après un intervalle de dix années, Mme Guérin, Henriette et la fidèle Sophie. Ses autres enfants, Aglaé, Victor et Léon, Mme Guérin s'en était successivement séparée en avançant dans la vie, comme un voyageur qui laisse une bourse d'or à chaque étape où il s'arrête. Victor et Léon étaient mariés ; Aglaé était morte, morte à vingt-deux ans, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, entre les bras de sa mère dont le temps n'avait pas calmé l'incurable douleur. Succédant à celle de la comtesse de Radzeretz et d'Emmeline, cette perte porta à Mme Guérin un coup terrible. La brebis arrachée violemment à un bon pasteur devient toujours la préférée, la plus tendrement chérie. Son absence, moins sensible peut-être pour le reste du troupeau, cause au berger commis à sa garde des regrets éternels, une tristesse invincible, d'insurmontables terreurs. C'est ainsi que Mme Guérin, foudroyée par la mort d'un des enfants que Dieu lui avait donnés, sentit son âme perdre sa sécurité, sa confiance, et, tourmentée d'alarmes continuelles après ce coup affreux et inattendu, vit mollir par moments sa fermeté jusqu'alors si soutenue et si grande. Toujours pleine d'abnégation et de dévouement pour remplir son rôle de mère, elle y mêla ces sentiments craintifs, ces entraînements de sollicitude qui découlent comme du sang d'une blessure ouverte et affaiblissante. Préserver, sauver ses enfants, son cher troupeau, devint sa loi, son incessante préoccupation. Cette grande et belle parole : *Mater dolorosa!* fut encore plus applicable à Mme Guérin après qu'elle eut perdu sa fille. Par une défaillance de cœur plus touchante que n'eût été sa sérénité, Mme Guérin, esprit si droit, si loyal, si honnête, eut toute sa vie les yeux obscurcis de larmes, et ce voile, digne de tous les respects, l'empêcha pourtant de s'éclairer au flambeau de haute raison qui l'avait toujours guidée pour suivre sa route.

Un matin, Victor arriva tout effaré rue de la Pépinière. Il ne salua ni Sophie qui lui ouvrit la porte, ni Henriette. Il entra dans la chambre de sa mère et y resta vingt minutes environ. Mme Guérin en sortit la première. Pâle, tremblante, écrasée de souci, elle vint au salon et tomba accablée sur un fauteuil.

« De l'argent ! murmura-t-elle ; je n'en ai pas. »

Victor ne tarda pas à la rejoindre.

« Tu vas comprendre, dit-il ; un enfant comprendrait cela.

— Je n'en ai pas, répéta Mme Guérin.

— Quelle plaisanterie ! Est-ce parce que je te dois déjà ? Tu sais bien que je te payerai. Ma femme est prévenue. Nous n'avons rien dit à son père, mais tu as été la première à nous le conseiller. Tu le connais. Un rien le fait sauter au plafond. Il serait capable de se remarier. Qu'as-tu à craindre ? Rien. Mon commerce prend une ex-

tension énorme. Le prochain inventaire va être superbe, et il est bien probable que, sans l'avouer à mon beau-père, je pourrai..... Ah ! tu as la tête dure, chère maman, tu ne veux pas comprendre... Un enfant comprendrait cela. Henriette ! Henriette !

— Je n'en ai pas, » répéta Mme Guérin.

Henriette parut et jeta un regard d'anxiété sur sa mère, puis sur son frère. Victor tira une liasse de papiers de sa poche et les étala sur une table.

« Tu vas comprendre, dit-il à sa sœur; c'est simple comme bonjour.

— Je vois que ma mère pleure, répondit Henriette ; je comprends que tu lui fais de la peine.

— Comment ? Ah ! petite sotte, je devine. C'est toi qui montes la tête à maman ; c'est toi qui l'empêches de me rendre un léger service.

— Mes enfants ! dit Mme Guérin.

— Oui, j'ai tort. Mais c'est si désagréable de ne pouvoir se faire comprendre quand ce qu'on a à dire est clair comme la lumière du jour ! Viens m'embrasser, Henriette, je n'ai pas de rancune, moi. Viens donc ! »

Mme Guérin regarda sa fille qui s'approcha de Victor.

« Ne tourmente pas ma mère, dit-elle à voix basse. Tu vois qu'elle est souffrante.

— Ah ! tu m'impatientes à la fin ! Vas-tu me donner des leçons ? Tu es toujours la même. Tu ne changeras jamais, malheureusement pour toi.

— Mes enfants ! s'écria Mme Guérin ; je vous en supplie, soyez toujours d'accord. Songez à votre sœur. Chérissez-vous davantage puisque le cercle de vos affections s'est rétréci. Aimez-vous les uns les autres, mes enfants ; ce sera la consolation de ma vieillesse !

— Est-ce que je n'aime pas Henriette ? Je l'aime beaucoup malgré tous ses défauts. Ce n'est pas ma faute si elle est restée sournoise, obstinée, dissimulée. Je lui en ai fait, Dieu merci, assez de reproches. Mais elle m'a toujours témoigné la plus noire ingratitude. Je lui ai dit tout à l'heure de m'embrasser. Regarde si elle l'a fait; elle a fait semblant. Elle ne m'aime pas, je le vois bien, elle ne m'aime pas ! »

La sensibilité de Victor paraissait douloureusement affectée. Evidemment, et de très bonne foi peut-être, il croyait tous les torts du côté d'Henriette. Ces questions sont difficiles à juger par des étrangers, à plus forte raison par une mère. Mme Guérin se leva, prit ses deux enfants par la main et les rapprocha l'un de l'autre. Ils s'embrassèrent.

« Vous me faites perdre tout mon temps, reprit Victor. Il faut que j'aille..... Est-ce possible, maman, que tu ne comprennes pas une chose aussi simple ? Je ne parle pas d'Henriette. Elle est tellement bornée, la pauvre enfant, que j'ai mal fait de m'adresser à elle. Cela lui prouve au moins mon affection. Je serais si heureux de voir ma sœur autrement qu'elle est ! Sophie, oui, Sophie, une servante, montrera, j'en suis certain, plus de discernement qu'Henriette. Sophie ! venez ici, Sophie ! »

Sophie entra.

« Vous n'entendez rien au commerce ? continua Victor.

— Non.

— Eh bien, je parie que vous me comprendrez tout même. Voilà des billets, pour douze mille francs de billets. Ils sont à quatre mois d'échéance. Or, la banque de France, les banquiers, les négociants, n'escomptent que les valeurs à quatre-vingt-dix jours. Je suis donc forcé de garder celles-ci en porte-feuille pendant un mois. Mais ayant besoin d'argent.... M'écoutez-vous ? me comprenez-vous ? Est-ce assez simple ?

— Il y a une chose encore plus simple : ce serait de nous laisser tranquilles.

— Sophie ! à qui croyez-vous donc parler ?

— A Victor Guérin.

— Vous n'entendez donc rien aux affaires ?

— Les affaires, c'est donc de venir quémander de l'argent ? S'il en est ainsi, je n'y entends rien.

— Voyons, ma chère Sophie, il suffit d'un peu de bon sens. Je vais vous expliquer la situation. Ma mère et Henriette saisiront du même coup la justesse de mon raisonnement. Je ne demande que cela, moi : être compris. Un enfant me comprendrait. Dans le commerce on a toujours un fonds de roulement. Quand ce fonds est, soit en partie, soit totalement entravé, tout souffre, tout périclite. Supposez, par exemple, une voiture, une charrette. C'est simple comme un et un font deux, et je me mets à la portée de toutes les intelligences ; supposez une charrette dont une roue, une seule, ne tournerait pas. La charrette pourrait elle avancer ?

— On sonne. Il faut que j'aille voir qui c'est.

— Ah ! vous cherchez des faux-fuyants. Répondez-moi. Avec une roue qui ne tournerait pas, la charrette pourrait-elle avancer, oui, ou non ? »

Sophie haussa légèrement les épaules et se retira pour aller ouvrir.

« Tu vois, maman, reprit Victor, elle ne sait plus que dire. Je l'ai mise au pied du mur. Elle est bien forcée d'avouer que j'ai raison.

Henriette va être obligée de le reconnaître aussi, quoiqu'elle ne soit pas un petit prodige. Henriette, sais-tu ce que c'est qu'un effet, un effet à échéance? Tu es bien ignorante, ma pauvre enfant. Mais toi, la fille d'un négociant, il ne t'est pas permis de ne point connaître les effets de commerce. Sais-tu ce que c'est qu'un effet?

— Laisse Henriette aux occupations de son âge, dit Mme Guérin. Va, mon enfant. J'ai à causer avec ton frère. »

La jeune fille se retira.

« Ah! maman, s'écria Victor avec sensibilité, tu empêches Henriette de m'aimer. Tu te mets toujours entre nous. Mais malgré cela son bon sens s'est montré. Tu as vu qu'elle était tout à fait de mon avis. »

Mme Guérin, très peinée d'abord d'avoir à refuser un service à son fils, reprenait peu à peu sa fermeté pour envisager froidement sa situation.

« Victor, dit-elle, il faut que j'aie un entretien sérieux avec toi. J'irai demain à ton magasin.....

— Avec les douze mille francs?

— Tu ne doutes pas de mon désir de t'épargner un embarras. Mais, à mon défaut, pourquoi ne pas t'adresser à Léon?

— Lui! il serait bon pour m'emprunter de l'argent, voilà tout.

— Tu ne lui en as jamais prêté?

— Pas si bête!

— Pour une chose si simple, le colonel Rochambeau, ton beau-père.

— Mon beau-père! Il m'enverrait bien vite promener.

— Mais ta femme?...,

— Julie! tu sais bien que nous ne sommes pas mariés sous le régime de la communauté. D'ailleurs, entre nous soit dit, elle tient à ses petits écus. Elle veut bien que je m'enrichisse dans le commerce, bien que, selon elle, ce soit déroger; que je risque.....

— L'argent des autres, dit involontairement Mme Guérin, et ces mots semblaient plutôt un aveu arraché par les circonstances qu'une accusation.

— Julie, du reste, chère maman, ne connaît rien aux affaires. Elle est si nerveuse! Quand je lui en parle, elle me menace d'aller s'ensevelir dans une petite ferme qu'elle a en Picardie, et d'y élever des poules et des lapins. Cela me ferme la bouche.

— Tu as donc bien besoin de ces douze mille francs?

— Absolument. Ah! je n'ai pas de chance, moi! Tout le monde s'accorde à dire que je suis un très bon négociant, actif, intelligent. Tu le sais bien, maman?

— Oui, mon fils, et tu réussiras, je l'espère.

— J'en suis sûr. Ce n'est pas ma faute si j'ai eu affaire jusqu'à présent à des associés maladroits ou malhonnêtes. Enfin, je suis seul. Mon commerce marche admirablement. Demain, c'est convenu, tu m'apporteras.....

— Mais je n'ai pas d'argent! interrompit Mme Guérin désolée ; je me proposais, au contraire, de t'en demander.

— M'en demander!

— Depuis longtemps, Victor, tu ne me sers même plus les intérêts.....

— Ce n'est guère le moment de parler de cela!

— Il faut que nous réglions nos comptes, Victor.

— Nos comptes!

— Demain, nous causerons plus au long.

— Ainsi tu me refuses?....

— Bien malgré moi.

— Ah! maman!.... »

La sensibilité de Victor allait éclater d'une façon formidable, mais il se ravisa; il pensa que ce refus n'était pas définitif.

« Tu ne me laisseras pas dans une position pareille, reprit-il; je me fie à ton bon cœur. Au revoir, à demain.

— Mais, mon fils.....

— A demain. »

Victor s'éloigna. Mme Guérin passa toute la journée à compulser des agendas, des notes éparses, à grouper des chiffres. Par moments, son front soucieux se plissait, elle tremblait d'épouvante devant un total, un relevé de sommes inattendu et foudroyant comme un éclair. Ces documents, qu'elle connaissait pourtant et qui étaient inscrits en lettres de feu dans sa mémoire, lui apparaissaient néanmoins à cette heure comme une révélation palpable et terrible. Quand Henriette s'approchait, timidement et sans faire de bruit, car elle avait toujours eu envers sa mère une réserve respectueuse, Mme Guérin l'appelait, arrêtait sur elle ses yeux profondément tristes, et l'embrassait à plusieurs reprises, comme pour la dédommager, pour combler un arriéré d'affection.

Le lendemain, Mme Guérin se rendit successivement chez ses deux fils. Elle commença par aller chez Léon.

XXI

Après quelques tergiversations entre les deux frères pour savoir lequel était décidément amoureux de Noémie Marny, Léon s'était

décidé à demander sa main. Il avait été accueilli par Mme Marny comme un libérateur, et le mariage fut promptement conclu. Quelques mois après, Mme Marny s'était laissée mourir, après avoir consacré le reste de sa fortune à l'érection d'un magnifique tombeau pour son fils. Par suite de son adoration maternelle poussée jusqu'à l'excès, jusqu'à l'humilité la plus absolue, elle ne se jugea pas digne d'habiter le mausolée, et voulut seulement reposer sous son ombre, dans une fosse creusée en terre et surmontée d'une simple croix de bois.

Léon Guérin avait acquis une part dans une charge d'agent de change, et était très luxueusement logé rue Richelieu. Quand elle arriva chez son fils, Mme Guérin entendit sa voix dans une petite salle à manger et y entra. Léon s'y trouvait, en compagnie d'une dame vêtue d'une de ces toilettes éclatantes et tapageuses qui font retourner plusieurs fois la tête aux passants, quand ils les rencontrent sur le boulevard. Elle avait déjeuné avec Léon et fumait comme lui un cigare en prenant du café.

« Ah ! bonjour ! » dit Léon.

Il se leva de même que la dame et fit un mouvement comme pour la présenter à sa mère. Puis il changea d'idée et ajouta :

« As-tu à me parler ? Noémie est chez elle. Je suis à toi dans un instant. »

Mme Guérin se rendit près de Noémie. Elle se tenait d'habitude dans une pièce étroite et sombre, presque sans meubles, donnant sur une cour. Assise sur un fauteuil de paille, elle passait là ses journées, s'y trouvant plus à l'aise que dans le reste de l'appartement, où les somptuosités du luxe la gênaient. En voyant Mme Guérin, elle se leva et resta saisie d'un contentement naïf et inexprimé.

« Embrassez-moi donc, chère enfant, dit Mme Guérin. »

Noémie n'osa bouger.

« Allons ! » reprit Mme Guérin avec plus de cordialité encore.

Noémie demeura immobile et regarda sa belle-mère avec une indicible timidité. Mme Guérin s'approcha et l'embrassa.

« Ah ! murmura la jeune femme avec une voix d'une douceur enfantine, vous êtes comme Léon, vous m'aimez bien, madame ! »

Et ses grands yeux bleus se fixèrent sur Mme Guérin avec un sentiment de reconnaissance profonde.

« Ce n'est pas pour moi que vous venez, reprit Noémie. J'en suis indigne. Léon est là, mais bien occupé. Il déjeune avec la duchesse de Coralief.

— La duchesse de Coralief ! répéta Mme Guérin surprise.

— Oui. Une sainte. Si vous saviez à quoi elle emploie sa fortune ! Léon m'a conté cela. Il s'occupe de ses affaires et elle vient souvent

pour en causer avec lui. Moi, je ne prends que du lait le matin, aussi Léon peut la recevoir. Une si grande dame ne saurait frayer avec moi. Léon m'a bien recommandé de ne pas avoir l'air de la connaître si je la rencontrais par hasard. Il ne se permet même pas de l'inviter à dîner. Il m'a dit que ce ne serait pas convenable et que le rang de la duchesse lui défendrait d'accepter.

— La duchesse de Coralief! » dit Mme Guérin d'un air chagrin et mécontent.

Mais elle comprit bien vite que Noémie était la dernière personne à qui elle dût communiquer ses pensées, et elle causa d'autre chose.

On rencontre encore parfois, en province, quelque maison antique dont l'aspect fait rêver d'un autre âge. Les murailles sont grises, délavées par la pluie, lézardées par le temps. Sous un porche cintré, un portail bardé de fer, garni de ces clous distancés qui ont fourni à Bossuet une si grande image, semble défier les années par sa solidité massive. Un puits à margelle de pierre, verdie par l'humidité, occupe un angle de la cour. Une porte étroite et basse laisse voir les premières marches usées d'un escalier à sections inflexibles, à angles droits, à lourde rampe de chêne. Des fenêtres en croisillons, dont les petites vitres octogones et un peu vertes par places sont retenues par un chassis de plomb, éclairent faiblement l'escalier, les corridors, les vastes salles, les chambres froides où de vieilles tapisseries tombent en lambeaux, laissant à découvert des pans de murs jaunis. Le jour pâle imprime à ces demeures un caractère de vétusté, de délabrement, de mystère, de mélancolie et de deuil. Le passé semble pleurer par les murailles suintant des gouttes qui restent frémissantes sur leurs parois, par les tentures qui pendent en loques; il semble gémir avec le vent qui s'engouffre en sifflant dans ces espaces sombres. L'imagination aime à se figurer derrière une de ces fenêtres, et la réalité y montre assez souvent une femme immobile, sculpturale, en harmonie parfaite avec ce qui l'entoure, au visage blanc et mat, à la physionomie effacée, dégagée des soucis terrestres, une femme dont la vie physique ne parait pas avoir plus d'activité que les pierres ou le bois qui la couvrent, et qui attend, impassible comme eux, l'accomplissement de sa destinée dans un séjour qui lui aura fourni un berceau et un cercueil.

Une de ces maisons aurait dû servir de cadre à Noémie. Voir cette jeune femme à Paris, rue Richelieu, était une dérogation criante à la loi par laquelle les êtres se modifient d'après les pays qu'ils habitent. Mais certaines natures, que l'on croirait pourtant débiles et peu résistantes, sont immuables à suivre l'impulsion énergiquement donnée dès leur enfance. A Quatre-Vents, Noémie se regardait comme étant de trop sur la terre; à Paris, elle le pensait encore;

elle se reléguait dans le coin le plus humble du logis; elle se faisait silencieuse et invisible pour n'importuner personne. Tendre et inoffensive créature, écrasée dès les premiers élans de l'enfance par une mère qui s'était refusée à faire deux parts de son cœur, elle n'avait pas eu la force de se redresser pour aspirer la vie dans toute sa plénitude. Exister lui paraissait une usurpation. Abaissée, anéantie par la pitié rude et hautaine de sa mère, elle ne se croyait aucun droit à l'affection. Celle qu'on lui témoignait l'étonnait, l'inquiétait, la plongeait dans de vagues ivresses de reconnaissance, mais ne relevait pas son âme trop invinciblement affaissée, et la contristait, au contraire, comme eût fait une aumône. Touchante figure, esprit fauché dans sa fleur, cœur et raison rétrécis par une éternelle enfance, Noémie n'avait de bonheur que dans un isolement où elle se nourrissait de rêves flottants, indéfinis, mêlés d'idées fixes, pareils à ceux d'un fou, d'un prisonnier ou d'un religieux. Léon aimait sa femme à cause de sa douceur, de son humilité, de sa confiance aveugle, de son approbation pour tout ce qu'il faisait, de cette innocence soumise et inaltérable, grâce à laquelle Noémie ne voyait autour d'elle que des saints et des anges. Du reste, elle n'était pas gênante. Si Léon regrettait parfois de ne pouvoir se parer d'une femme belle, spirituelle et coquette, il trouvait une compensation suffisante dans la liberté absolue dont il jouissait. Avec son esprit habituel, Léon avait eu assez de tact pour ne jamais rougir de sa femme, pour se montrer, en toute occasion, fier et heureux d'une candeur dont il abusait en l'honorant ostensiblement, et qu'il jugeait tout bas voisine de l'idiotisme. Il avait eu l'art de faire accepter Noémie comme un type accompli de toutes les vertus. Ses amis le louaient hautement, l'enviaient et offraient Mme Léon Guérin pour modèle à leurs femmes lorsqu'elles se permettaient d'être exigeantes ou jalouses. Léon n'avait qu'un tort : il faisait croire à Noémie des choses par trop invraisemblables. Mais elle les acceptait si docilement et avec tant de facilité que son mari ne pouvait résister au plaisir d'exercer son imagination et de s'amuser un instant.

« Léon est toujours content de ses affaires? dit Mme Guérin.

— Oui, madame. »

Elle disait toujours à sa belle-mère : madame! Rien n'avait pu vaincre cette timidité obstinée, qui était en même temps de la déférence.

« Il travaille tant! reprit Noémie. C'est un saint. Les deux nuits dernières il n'est pas rentré. Il les a passées à des réunions d'actionnaires. C'est pour notre fils, m'a-t-il dit, et cette idée me donne du courage.

— Votre fils! s'écria Mme Guérin, et ses entrailles maternelles frémirent de joie.

— Oui, madame, j'espère toujours. Et, tenez, je puis vous l'avouer, madame, j'ai fait un vœu.

— Un vœu!

— Comme ma mère. Ah! quelle sainte, madame! Elle est au ciel à présent, à côté de mon frère, un saint aussi. »

Les yeux de Noémie se remplirent de larmes. Mme Guérin pleura. Toutes les plaies de son cœur se r'ouvrirent.

« Aglaé!.... murmura-t-elle.

— Encore une sainte! dit Noémie en levant vers le ciel ses grands yeux bleus. Dieu l'a prise, madame, comme il a pris mon frère au lieu de m'appeler à lui. Si mon frère vivait, ma mère vivrait pour l'aimer. Dieu s'est trompé. Il s'est trompé également en vous enlevant Aglaé. Elle était si belle, si aimable! Je suis certaine que vous eussiez préféré voir mourir Henriette.

— Ne parlez pas ainsi, mon enfant, répliqua Mme Guérin, qui tressaillit devant ce sombre reflet des doctrines de Mme Marny.

— Pourquoi donc? Ma mère préférait mon frère. C'est tout simple. Il valait mieux que moi. Henriette est votre fille; mais comparée à Aglaé.....

— Vous avez fait un vœu? interrompit Mme Guérin.

— Oui, madame. »

Le pâle visage de Noémie sembla resplendir d'un feu intérieur qui brillait à travers les transparences d'une peau fine. La jeune femme rougit, rapprocha son siége de celui de Mme Guérin, baissa les yeux, les releva tout enflammés, tandis qu'un sourire mystérieux et extatique, ce sourire attristant des natures faibles dont on caresse les chimères, s'épanouissait sur ses lèvres décolorées.

« Si Dieu exauce enfin mes prières, reprit-elle avec une exaltation profonde et tranquille, s'il m'accorde un enfant, je fais vœu d'aller tous les jours de ma vie à la première messe à Saint-Etienne-du-Mont. Je fais vœu de n'y manquer jamais tant que mes pieds pourront me porter, mes jambes marcher et mes yeux rester ouverts. Je consens à être maudite dans ma personne et ma postérité, à subir les peines destinées aux parjures.....

— Mon enfant! ma chère enfant! s'écria Mme Guérin.

— Comme ma mère! dit Noémie avec son sourire empreint d'une vague démence.

— Mais Léon sait-il?....

— Oui, madame. Il m'approuve. Il est si bon! C'est un saint. »

Mme Guérin frissonna d'épouvante. Avec un orgueil qui se juge légitime et une enfantine satisfaction, Noémie ouvrit un grand coffre

placé auprès d'elle, y plongea les deux mains et en retira à poignées des bas, des petites chemises, des petits souliers, des brassières, des langes, des bonnets, tout un trousseau triple et quadruple d'enfant accumulé dans ce coffre depuis des années, et y séjournant dans un inextricable pêle-mêle.

« Vous voyez, madame, reprit-elle en remuant tous ces objets par des mouvements fébriles, vous voyez que rien ne manquera à mon bien-aimé, car ce sera un garçon, madame. Si c'était une fille..... Ah ! si c'était une fille..... »

Mme Guérin était saisie d'une terreur sourde, insurmontable, d'autant plus cruelle qu'il était difficile, en face d'une folie si douce et si accentuée pourtant, d'y porter remède. On comprenait, en voyant Noémie, en l'écoutant, que les conseils, les tentatives de la raison, devaient glisser sur elle sans pénétrer, comme l'eau saine tombée du ciel glisse ou se corrompt sur une terre imbibée d'éléments croupissants.

Léon entra.

« Chère maman, dit-il, veux-tu passer au salon? »

Puis, s'adressant à sa femme :

« Et toi, ma chérie, reprit-il, qu'est-ce que tu fais? »

Elle lui montra, avec un empressement timide, un vêtement qui pouvait être une chemise d'enfant ou une petite robe, et qu'elle avait brodé elle-même.

« Combien as-tu mis de temps à faire cela? demanda-t-il d'une voix affectueuse.

— Trois mois et demi.

— Me permets-tu un avis?

— Un avis, Léon? Donne, donne.

— Si j'étais à ta place, je mettrais trois rangs de fleurs au lieu de deux pour garniture. Ce serait bien plus joli.

— Veux-tu que j'en mette quatre?

— Non, trois. Songe donc ! Pour notre enfant ! Il faut que ce soit beau, n'est-ce pas maman? »

Noémie était rayonnante.

« Vous voyez, madame, dit-elle, car son cœur débordait, comme Léon s'occupe de moi, de notre enfant. Et cependant, il est accablé d'affaires. Ah ! je suis trop heureuse. Léon est un saint.

— Mais non, mais non. Pas tout à fait.

— Un saint ! » répéta Noémie.

Et, saisissant une des mains de son mari, elle la pressa sur ses lèvres par un transport d'admiration et de tendresse sans bornes.

« Si je suis le modèle des maris, répliqua Léon avec bienveil-

lance, tu es le modèle des femmes. Viens, maman; je ne puis te consacrer que quelques minutes. »

XXII

Il y a des moments dans la vie où l'on ne peut se défendre du vertige, où l'on tombe le front prosterné dans la poussière, en proférant un de ces grands cris d'angoisse qui s'en vont déchirer les profondeurs du ciel pour y éveiller un écho compatissant. Quand on voit la justice n'être plus juste, la morale n'être plus morale, le bien et le mal confondus, et prenant tour à tour les apparences l'un de l'autre, la force et l'astuce partout victorieuses, l'humanité implacablement vouée à l'erreur, à la brutalité et au mensonge, on regrette avec des larmes de désespoir qu'il n'y ait pas un astre pour l'âme comme il y en a un pour éclairer la terre, on voudrait mettre le feu à sa propre raison, quitte à être incendié soi-même, et promener par le monde ce flambeau en criant : lumière ! vérité ! Puis on retombe écrasé par le sentiment de son néant. On scrute la conscience d'autrui et la sienne propre, on y descend comme dans un abîme plein de ténèbres où l'on est arrêté à chaque instant par les indécisions, les défaillances; et, pénétré d'une humilité profonde, on laisse à Dieu le soin de juger des faits et des actions que l'on ne peut soi-même apprécier qu'avec des larmes, ce qui est plutôt une protestation stérile qu'un jugement ou un remède. Les vices et les défauts des hommes, il faut bien le reconnaître, ressemblent à des vêtements dont ils se couvrent, à des armes par lesquelles ils se défendent contre la nature et eux-mêmes. La vertu, la pureté trop parfaite impliquent une nudité qui, au moral, semble trop rapprocher les êtres d'une origine divine pour leur communiquer les qualités militantes nécessaires à leur conservation, et, au physique, les laisse sans protection dans le grand combat de la vie. L'enfant est jeté nu dans le monde, nu de corps et de pensée. Son instinct, et Dieu l'a voulu, le pousse à affermir graduellement son existence. Pour cela, ce ne sont pas les qualités expansives qui sont indispensables, ce sont les qualités absorbantes et résistantes. Que, plus tard, le cœur s'allume comme un ardent foyer, qu'il verse autour de lui de bienfaisants rayons d'amour, de fraternelle bonté, ce sera bien, ce sera beau, c'est là l'idéal où tend la raison humaine par un effort incessant. Mais le vil stigmate, la forte empreinte terrestre que portent encore et que porteront longtemps les créatures de ce monde, explique en les excusant leurs fautes et leurs malheurs. Beaucoup pardonner est

un premier devoir. Quel est celui d'entre nous, d'ailleurs, qui n'a pas besoin d'indulgence? Mais dire courage et merci à ceux qui s'améliorent est un devoir non moins important. C'est en cela que la tâche du moraliste est féconde, bien que douloureuse. Il ne juge pas; il est, pour le faire, trop peccable lui-même et trop peu éclairé. Sa seule mission est de tenir un miroir, de forcer la foule à se connaître, à réparer son désordre moral. Regardez-vous, passants, et faites la toilette de votre âme.

Mme Guérin sortit bouleversée de son entrevue avec Noémie. Bien que l'intérieur de ce ménage lui fût familier, elle ne pouvait s'empêcher d'y remarquer quelque chose de poignant qui serrait le cœur. Noémie, pourtant, semblait et était en réalité parfaitement heureuse. Ce résultat, sans abuser tout à fait l'esprit droit de Mme Guérin, lui défendait presque d'intervenir. Ce jour-là, d'ailleurs, Léon paraissait très pressé, et sa mère lui parla immédiatement du motif qui l'avait amenée.

« Mon fils, dit-elle, j'ai appris avec satisfaction que tu es content de tes affaires.

— Très content. Est-ce que tu es gênée? Tu as l'air d'une solliciteuse. Je parie que tu viens m'emprunter de l'argent.

— T'en emprunter, Léon?

— J'en étais sûr! Comment trouves-tu cette pendule? C'est une nouvelle acquisition.

— Léon, à toi comme à ton frère, j'ai fourni les moyens d'entrer dans une position honorable, solide, lucrative. Au lieu d'attendre ma mort pour vous mettre en possession de ce qui devait vous revenir, j'ai voulu que vous en jouissiez de mon vivant. Cela vous a épargné les lenteurs des professions où l'on doit tout à son travail et au temps, et t'a mis à même.....

— Associé d'agent de change! Propriétaire d'un cinquième dans sa charge. Je ne me plains pas. Est-ce que je me plains? Mme Marny n'a pas été très gentille. Consacrer sa fortune à un monument funèbre! A-t on idée de cela? Les morts n'ont besoin de rien. Mais enfin, Noémie a eu une somme ronde en dot. Sa mère est restée fidèle à s manie. Elle a fait comme elle a voulu. Je ne me plains pas.

— Ecoute-moi, mon cher Léon; tu sais que, dans une circonstance fâcheuse, je t'ai prêté.....

— Vingt-sept mille francs. Nous avons fait ce jour-là une fière bêtise, maman.

— En quoi? Tu avais joué, perdu. Tu es venu chez moi tout éploré en me disant que tu ne pouvais pas retirer les fonds de ton association, que cette perte considérable te ferait le plus grand tort

si elle était connue, que tu préférerais te brûler la cervelle plutôt que de ne pas payer immédiatement.

— On dit cela.

— Une dette d'honneur, mon fils !

— Est-ce qu'il y a des dettes d'honneur ! Quelquefois, peut-être. Mme Marny, par exemple, en avait contracté une envers elle-même en se promettant d'assister tous les jours à la première messe de la cathédrale. Elle s'est tenu parole ; pourquoi ? Parce que cela lui faisait plaisir. Ma pauvre Noémie a fait un vœu. Je te prie de croire qu'elle ne l'accomplira qu'autant que je le jugerai convenable. Ces vingt-sept mille francs, nous nous sommes beaucoup trop pressés de les solder. Dettes d'honneur ! Ah ! j'étais bien jeune ; j'aurais pu m'acquitter à moitié prix.

— Mon fils !

— Je n'entends pas dire que j'aie été volé. Non. On m'a gagné cette somme loyalement. Mais j'aurais plaidé les circonstances atténuantes, l'entraînement, le vin de champagne, l'impossibilité de payer. J'aurais offert huit ou dix mille francs. C'eût été bien beau. On aurait accepté. Les choses se passent ainsi très souvent. Dernièrement, c'est encore bien mieux, j'ai gagné six mille francs à un très honnête garçon. Il m'a avoué qu'il était sans ressources et que, si je parlais de cette dette, il se brûlerait la cervelle (toujours !) pour ne pas survivre à son déshonneur. Je lui ai donné une poignée de main en lui disant : nous sommes quittes. Nous avons fait une fière bêtise, chère maman.

— Je ne suis pas de ton avis, Léon ; et si ton père.....

— Mon père était de son temps. Je suis du mien. En résumé, je ne regrette pas absolument d'avoir payé. L'exacte probité fait presque autant d'honneur qu'une jolie maîtresse. Il y a un inconvénient, je le sais : l'abandon d'un intérêt même minime en faveur de l'ostentation encourage à vous prendre pour dupe ; on ne se fait pas ainsi la réputation d'un habile homme..... »

Léon continua à parler sans que Mme Guérin, préoccupée d'une inquiétude maternelle, écoutât son fils attentivement. Il y a du reste dans les théories modernes des choses que les femmes ne comprennent pas, qu'elles repoussent d'instinct, et c'est très heureux. L'éducation de collége, dont les bienfaits sont incontestables en un sens, apprend malheureusement aux jeunes hommes, dans une mesure beaucoup trop considérable, ces déductions sèches et précises qui renferment des principes faux dans des raisonnements parfaitement justes. L'étude de la géométrie, des mathématiques, grâce à laquelle on peut prouver par A + B des choses absurdes, est une arme bien dangereuse aux mains de la jeunesse. Il est peut-être redoutable de

se mettre en opposition avec de puissants esprits tels que Pascal, Descartes, Spinosa, Leibnitz, Euler, mais, redoutable ou non, on ne peut s'empêcher de reconnaître que leurs théories, leur méthode, ont eu l'immense inconvénient de soumettre les opérations de la raison à l'inflexibilité des procédés algébriques, ce qui est contraire aux lois de la nature. Cette science séduisante, sans nuances, tandis qu'il y en a tant dans la vie, a envahi les écoles de ses branches arides et étouffantes. Cet art de raisonner juste sans faire appel à la conscience, ressemble à un levier assez puissant pour soulever des montagnes, mais qui se change en lourde et écrasante massue parce qu'il ne trouve nulle part un point d'appui. L'histoire est pleine des monstrueuses erreurs qu'il a engendrées. Quand l'Inquisition et les terroristes de 93 disaient : périsse le monde plutôt que ma croyance ou mes principes! ils étaient conséquents avec eux-mêmes, avec la logique ; ils croyaient arriver au triomphe de la religion sainte ou de la fraternité humaine. C'étaient d'excellents logiciens. Avait-il le souvenir ou le pressentiment de leurs doctrines, celui qu'il faut toujours citer dans des questions de bon sens, Molière, qui n'était ni philosophe ni mathématicien, lorsqu'il s'écriait que le raisonnement bannissait, tuait la raison? Instruits tous les deux, d'après les procédés actuels, Victor et Léon avaient cette jactance qui communique à chaque parole l'infaillibilité d'un théorème. Victor était tellement imbu de cette science qu'il se persuadait lui-même, tout en la faisant servir d'ailleurs, ainsi qu'il est d'usage, à ses propres intérêts. Léon, toujours dans le même but, lui empruntait ses arguments les plus concluants. Chose étrange! Les femmes sont souvent subjuguées par ces séductions, ces affirmations, ces maximes, ces preuves, qui tombent sur leurs sentiments comme d'écrasantes chaînes. Elles pourraient d'un mot faire crouler cet échafaudage, elles n'osent pas, elles sont dominées. Elles se contentent de conserver intactes ces saines traditions du cœur, de la conscience et de l'honneur que les lois et les doctrines ayant cours menacent de plus en plus d'anéantir.

Pendant que Léon faisait ainsi l'esprit fort et avisé, sa mère, sans l'écouter, s'abandonnait à une inquiétude causée par lui.

« Mon fils, dit-elle avec anxiété, est-ce que tu joues encore ?

— Un peu, pour ne pas être ridicule, répondit-il d'un air dégagé.

— Tu m'avais promis.....

— D'être prudent, de ne pas me laisser entraîner. Sois tranquille. Il n'y a pas de danger. Ce n'est pas pour cela, je pense.....

— Que je suis venue? Non. Il faut, Léon, que tu me rendes les vingt-sept mille francs que je t'ai prêtés.

— Et où veux-tu que je les prenne?

— J'en ai besoin, Léon. »

Il se mit à rire.

« Tu es adorable, chère maman, reprit-il. Est-ce que tu n'es pas plus riche que moi? Oui, plus riche que moi, et je vais te le prouver. Je suis obligé d'entretenir des relations coûteuses; je me ruine en frais de représentation. Tandis que toi, quelles sont tes dépenses? Presque rien. Tu vis comme une bonne bourgeoise, et tu as raison. Une heure! Il faut que j'aille à la Bourse.

— Léon! »

Il prit les deux mains de sa mère, et les lui serrant d'un air de reconnaissance :

« Tu te calomnies, maman, ajouta-t-il. Si je me trouvais encore dans une situation critique, j'irais vers toi avec confiance. Vingt-sept mille francs ou cent mille, peu importerait la somme s'il s'agissait de rendre service à son fils. Restes-tu avec Noémie? Elle est si contente de te voir! »

Il embrassa sa mère et partit.

Mme Guérin demeura un instant interdite, indécise, puis reprenant courage :

« Allons chez Victor, » dit-elle.

XXIII

Le commerce, une des premières forces de la nation, est cependant resté dans la société une classe frappée d'ostracisme par les autres. Ce fait, regrettable, mais indiscutable, a trois causes distinctes.

Premièrement, l'épée et la pensée ont seules contribué à la gloire de la France, tandis que le trafic n'a rendu que des services réels, mais obscurs.

Deuxièmement, à part quelques rares exceptions, les négociants sont peu éclairés. Ils repoussent avec une sorte de dédain l'immense avantage de posséder des connaissances universelles au profit d'une spécialité.

Troisièmement, le commerçant contracte dans le despotisme du comptoir une morgue prétentieuse, qu'augmente encore le maniement de l'argent, et, ne pouvant la faire accepter ou tolérer en dehors de sa sphère, il s'isole.

Ces traits caractéristiques sont actuels; ils tendent peu à peu à s'effacer, à se régénérer sous l'action incessante de la raison et des lumières. Déjà quelques grandes figures s'élèvent au-dessus du

niveau commun, se mettent à la tête d'un invincible mouvement ascensionnel, servent de guides et d'exemple à toute une classe dont l'émancipation intellectuelle est encore si récente. Comme en Angleterre, l'industrie prendra très certainement un des premiers rangs, sinon le premier, dans la nation. Il est déjà bien loin, par le fait, sinon par les dates, ce temps où la politique du commerce, basée sur l'ignorance et l'intérêt immédiat, était étroite, mesquine, poltronne, égoïste, féconde en erreurs et en malheurs; ce temps où il fallait les grands coups de tonnerre des révolutions pour jeter les éclairs de la vérité jusque dans les profondeurs de la conscience, pour faire vibrer les fibres du patriotisme et du dévouement, pour chasser et dissiper le hideux fantôme de la peur. Après une génération que les orages ont autant ravagée que mûrie, une autre renaîtra plus calme, plus instruite, plus en possession de droits à jamais conquis, plus modeste et plus fière en même temps, plus apte, en un mot, à suivre et à diriger cet élan admirable et un peu effréné encore de l'industrie moderne.

Le magasin de Victor, situé rue Rambuteau, était composé d'une vaste salle entourée de comptoirs et de rayons. Au centre, adossée au mur, se trouvait une estrade où l'on montait par quelques marches,et qui se nommait *la tribune*. Il y avait place pour une personne. C'est là qu'on écrivait les factures, les commandes, les diverses notes sur les registres accessoires. La caisse était à droite, près de la porte. Victor, dans une dépendance du magasin, avait un bureau spécial, où travaillait d'habitude un teneur de livres, et où le public n'entrait pas.

Après avoir été successivement associé dans une fabrique d'aiguilles, dans une filature de coton, sans jamais faire de bonnes affaires, il avait entrepris un commerce de boutons, il vendait des boutons. Ce trafic, avec un peu de prudence, entraînait peu de chances de pertes, car Victor ne fabriquait pas; mais il était par cela même humble et borné, et le fils de Mme Guérin, le jugeant indigne de lui, ne le pratiquait qu'avec une sorte de dédain. Victor ne logeait pas rue Rambuteau : il occupait avec sa femme et son fils un bel appartement rue Joubert. Il venait néanmoins régulièrement chaque matin à son magasin; car il y trouvait la suprématie, l'omnipotence, la considération salariée et banale qui lui manquait ailleurs.

Un aperçu rapide de cette maison de commerce est indispensable ici. Il continuera à faire connaître le caractère de Victor. Quelques faits concluent mieux que les plus longues explications.

Vers une heure de l'après-midi, Victor fit son entrée, accompagné d'un petit homme d'une cinquantaine d'années, qu'il avait invité à

déjeuner. Le repas fini, Victor ramenait son convive. Un surcroît ostensible d'activité signala l'arrivée du maître. Quatre commis, nommés Cavalier, Blancmignon, Edouard et Lothaux, témoignèrent d'un constant travail par le bruit qu'ils firent en remuant des tiroirs, des marchandises, en confectionnant des paquets. L'avis de se tenir sous les armes sembla se communiquer partout comme par un fil électrique. On entendit le teneur de livres fermer des registres; on vit l'homme de peine sortir le dos chargé. Victor lui adressa quelques questions, quelques recommandations. Il en fit de même près des commis, et promena à droite et à gauche un regard satisfait. Après qu'il eut interrogé M. Cavalier, celui-ci lui dit tout bas :

« Monsieur, vous connaissez cet homme? et il désigna le convive.

— Oui.

— Pas assez peut-être. Défiez-vous-en. Ne faites pas d'affaires avec lui. »

Victor relèva la tête et regarda son commis avec un sourire d'indulgence et de supériorité.

« Vous serez toujours le même, monsieur Cavalier, » dit-il.

Il retourna près de son convive, qui était un petit marchand de la banlieue, et s'excusa de le faire attendre.

« Ah! mon cher monsieur, s'écria le marchand, si quelqu'un a besoin d'excuse, c'est moi. Ne sais-je pas que vous êtes surchargé d'occupations? Ma femme me le disait : Ne va pas chez M. Guérin. Et moi je veux y aller, lui ai-je répondu. Il vaut mieux avoir affaire au bon Dieu qu'à ses saints. M. Guérin est un des gros bonnets du commerce, mais il n'est pas fier. Et je suis venu! Et vous m'avez invité à déjeuner! Ma femme a été bien étonnée.

— Monsieur Blancmignon, dit Victor d'un ton d'autorité douce, montez à la tribune.

— Avec plaisir, monsieur, répondit le commis d'un ton qui flottait entre la soumission empressée et la moquerie goguenarde.

— Nous allons inscrire votre commande, mon brave. Monsieur Blancmignon, écrivez..... »

Une discussion s'éleva à l'autre bout du magasin.

« Je vous dis, moi, s'écria un colporteur qui achetait, je vous dis qu'on me laisse ailleurs ces boutons-là à un franc quatre-vingts centimes la grosse.

— Où? » cria Victor.

Le colporteur se retourna, ôta sa casquette et salua à plusieurs reprises. Victor s'avança vers lui, et, voulant sans doute donner une nouvelle preuve de son infatigable activité, il dit, en traversant le magasin :

« Monsieur Blancmignon, restez à la tribune.

— Je ne demande pas mieux, monsieur, répondit le commis.

— Vous prétendez, ajouta Victor en prenant une posture imposante vis-à-vis du colporteur, qu'on vous laisse ces boutons à un franc quatre-vingts. Je prétends, moi, que c'est impossible. Ils coûtent plus que cela à fabriquer. Je vous le prouverai par mes factures. Je défie, entendez-vous bien, je défie qui que ce soit en France de les livrer à meilleur marché que chez moi.

— Je les trouve, pourtant.

— Où? Encore une fois! Où?

— Chez Pluche.

— Chez Pluche!

— Vous vous trompez, dit M. Cavalier, qui s'était éloigné d'un air chagrin et mécontent en voyant Victor Guérin intervenir, et qui se rapprocha pour l'empêcher d'être dupe d'un mensonge. Je connais les prix de Pluche.....

— Je jure par ce que j'ai de plus sacré au monde, interrompit le colporteur avec vivacité. J'en lève la main, et que jamais elle ne se baisse si j'ai menti. Ce n'est pas vous, monsieur Guérin, qui me croiriez capable d'un faux serment.

— Chez Pluche! répéta Victor en s'animant par degrés. On m'avait effectivement prévenu déjà qu'il me faisait une concurrence à outrance. Mais je ne crains pas la concurrence, moi. Monsieur Cavalier, laissez ces boutons à un franc quatre-vingts.

— Combien en voulez-vous? Vingt grosses? demanda le commis.

— Donnez-m'en trois cents grosses, répliqua le colporteur.

— Trois cents grosses! trois mille six cents douzaines! dit à haute voix le commis, comme pour faire réfléchir Victor et l'interroger de nouveau.

— Je n'ai qu'une parole, dit Victor sèchement. Vous êtes à la tribune, monsieur Blancmignon? Ecrivez. »

Et il dicta la commande du petit marchand, commande importante que le commis Cavalier ne put entendre sans la désapprouver tacitement.

« Je ferai bien de chercher une place ailleurs, pensa-t-il; cette maison ne prospèrera jamais. »

En ce moment, Mme Guérin entra. Elle tenait à la main un paquet peu volumineux qui fit sourire Victor de joie et d'espérance.

« Bonjour, dit-il. Va dans mon bureau. Je suis excessivement occupé, mais dès que je pourrai disposer d'une minute je te rejoindrai. »

Mme Guérin se rendit dans la pièce attenant au magasin. Le teneur de livres lui avança un siége avec de grandes marques de déférence.

Victor ne tarda pas à venir. Il s'empara avidement du petit paquet de sa mère.

« C'est un jouet pour Edgard, » dit-elle avec une expression de bonté qui eût désarmé un huissier.

Victor fronça le sourcil et rejeta le jouet sans le déplier.

« Et..... et le reste ? » dit-il.

Il n'attendit pas la réponse de sa mère.

« Monsieur Renard, reprit-il en s'adressant au teneur de livres, il y a une facture dont le montant est à toucher rue Saint-Jacques, chez une mercière qui en a déjà ajourné plusieurs fois le payement. Je vous prie d'y aller vous-même.....

— Très volontiers, monsieur. »

Le teneur de livres devina facilement le motif pour lequel on l'éloignait. Mais trop avisé pour laisser paraître sa clairvoyance, il ajouta :

« Je crois, monsieur, que je ferai bien d'aller tout de suite chez cette mercière. C'est l'heure où on la trouve. »

Dès que le commis fut parti :

« Ah ! maman, dit Victor, c'est bien mal à toi de me laisser ainsi dans l'embarras. Tu n'as pas les douze mille francs que tu m'avais promis ? Tu ne les as pas ? Je vois à ta mine que tu ne les as pas !

— Mon fils, répondit Mme Guérin d'un ton triste et sérieux, assieds-toi ; il faut que je te parle. »

Des cris perçants : « Papa ! où est papa ? » éclatèrent dans le magasin.

« Ah ! c'est Edgard ! dit Victor. Et Julie aussi, probablement. »

Il ouvrit la porte. Un enfant de quatre ans se jeta avec véhémence à son cou, puis au cou de Mme Guérin. Mme Julie Victor Guérin, qui était descendue de voiture la dernière, traversa le magasin entre une double haie de commis empressés et respectueux. Pendant qu'elle arrivait, d'un pas lent et mesuré, Edgard avait eu le temps de tâter les poches de sa grand'mère.

« Tu n'as donc rien à me donner ? » dit-il d'un air désappointé.

Puis, comme il raisonnait déjà fort bien, il ajouta :

« Je ne t'en veux pas..... tu ne t'attendais pas à me voir. »

Mme Guérin n'avait plus songé au jouet. Elle n'y pensa qu'après l'observation d'Edgard et le lui donna. Il en déchira rapidement l'enveloppe et s'élançant dans le magasin :

« Voilà qui est à moi ! dit-il en poussant des cris de triomphe. C'est plus joli que vos vilains boutons. »

Deux des commis, saisis d'émulation, sortirent pour lui acheter du sucre d'orge.

« Ah ! maman, dit Julie en embrassant sa belle-mère, vous gâtez notre cher Edgard. Vous saviez donc que nous devions venir ?

— Non.

— C'est juste. Comment l'auriez-vous su ? Je ne le savais pas moi-même.

— Je suis bien aise de vous rencontrer, Julie, reprit Mme Guérin qui s'affermissait dans une détermination devenue inévitable. J'ai à parler à Victor et il est peut-être préférable que vous soyez présente.

— Nous allons donc faire salon dans une arrière-boutique ? Tiens ! ce sera original. Faut-il renvoyer Edgard ? Edgard, écoute, mon enfant. Tu vas jouer dans le magasin, tu entends !

— Volontiers, maman. D'autant mieux qu'on va m'apporter du sucre d'orge. »

Julie regarda sa belle-mère avec un sourire qui signifiait : Hein ? A-t-il de l'esprit ! Victor, partageant la même opinion, considérait Edgard avec une paternelle admiration et ne paraissait pas redouter le moins du monde l'explication demandée par Mme Guérin.

« Et ma voiture ? dit Julie en consultant son mari des yeux. Faut-il la congédier ? Je l'ai prise à l'heure, ne comptant pas rester longtemps.....

— Tu ferais bien de la garder, dit Victor. La fille d'un colonel ne peut s'en retourner à pied. »

HIPPOLYTE AUDEVAL.

(La 5e partie à la prochaine livraison).

JANE GREY

ET

LA SOCIÉTÉ ANGLAISE

AU XVI[e] SIÈCLE

DEUXIÈME PARTIE[1]

Jane Grey, par M. DARGAUD, 1 vol. in-8. Paris Hachette. 1863.

III

La position de la princesse Marie semblait désespérée. Elle-même avait fui d'abord à Kenninghall, dans le Norfolk, puis à Framlingham, dans le Suffolk, bien plutôt pour sauver sa vie que pour se ménager un retour victorieux. Ceux qui, comme Noailles, l'ambassadeur de France, lui étaient contraires, aussi bien que les envoyés de Charles-Quint, qui poursuivaient dans l'avénement de la fille de Catherine d'Aragon un des buts les plus désirés de la politique de leur maître, ne jugeaient pas autrement les circonstances, et Renard écrivait, à plusieurs reprises, à l'empereur « qu'il y avait peu d'apparence que l'on pût résister à l'entreprise du duc..... que l'assu-

[1] Voir 2e série, t. XLI, p. 329 (livr. du 30 septembre 1864).

rance de la personne de Mme Marie était incertaine, et la promotion à la couronne difficile et quasi impossible [1]. »

Charles-Quint, ne voulant en rien livrer l'intérêt politique de ses Etats aux hasards des partis et se compromettre auprès du souverain que se donnerait l'Angleterre, entrait entièrement dans les idées de son ambassadeur, et, de peur qu'il ne se fiât trop aux promesses des partisans de Marie, il lui écrivait : « Qu'il n'y aurait à faire grant fondement sur la faveur et affection que aulcuns particuliers et le peuple pouvaient porter à sa dicte cousine...., n'étant cela suffisant pour contreminer la négociation si fondée et de si longue main, que le duc de Northumberland avait entrepris avec l'assistance de France. »

Tout, en effet, paraissait justifier ces craintes ou ces espérances. Northumberland avait dans la main toutes les forces de la nation ; il lui suffisait de les diriger contre Marie pour l'accabler. Sans doute, la fuite inespérée de la princesse dans le Norfolk était un premier échec, mais il semblait si facile à réparer, qu'on ne devait y attacher aucune importance. Déjà Robert Dudley, à la tête de 300 chevaux, courait à la poursuite de Marie : passer sur le continent était l'unique voie de salut qu'elle pût tenter, et encore lui fallait-il échapper aux navires qui, sur l'ordre de Northumberland, surveillaient les côtes du comté d'Essex.

C'est au milieu de ces difficultés et de ces périls que Marie, agissant avec une résolution et une promptitude peu communes, se montra bien la fille de ces Tudors dont l'opiniâtreté fut toujours supérieure aux obstacles qu'ils rencontrèrent.

Dès le 7 juillet, les ambassadeurs de Charles-Quint, autant par une prudence politique qui réservait l'avenir que par affectueuse sollicitude pour sa personne, l'avaient dissuadée de se proclamer reine à l'encontre du testament d'Edouard VI et du titre royal porté par Jane. Il fallait considérer, disaient-ils, « que toutes les forces du pays estoient aux mains du duc : qu'elle n'avoit espoir de contraires forces ny d'assistance pour donner pied à ceulx qui adherer luy vouldroient ; qu'en se publiant royne ses ennemis prendroient fondement de l'envahir par la force et qu'il n'y auroit moyen d'y résister, qu'enfin, « si la noblesse, ses adhérents ou le peuple la desiroit et maintenoit pour royne, ils le pourroient démontrer par l'effect. » Si ce n'était peut-être pas là conseiller très efficacement la princesse Marie, c'était du moins très bien servir la politique de Charles-Quint. Dans la situation critique où il était alors, ce prince

[1] *Papiers Granvelle*, t. IV.



redoutait avant tout une rupture avec l'Angleterre, qui aurait fait si merveilleusement les affaires de la France.

La fortune, depuis longtemps souriante à la maison d'Autriche, semblait, en effet, l'avoir abandonnée : les trois évêchés conquis par le roi de France au printemps de l'année 1552, Metz vainement assiégée au milieu de l'hiver par toutes les forces impériales, étaient autant d'échecs que la prise de la petite ville de Thérouanne, cette année même, était loin de compenser. Il importait singulièrement à l'empereur de maintenir l'Angleterre dans une neutralité, à laquelle se réduisaient alors toutes ces vastes et ambitieuses pensées où naguère Charles-Quint se complaisait. En se conduisant près de Marie comme il le faisait, Simon Renard n'était donc que l'habile ouvrier de cette politique, et il la justifie, en même temps qu'il l'indique très bien, dans ce passage de sa correspondance : « Nous avons ainsi faict à cause des grandes affaires et empeschemens que Votre Majesté a contre les Françoys, et parce qu'il ne semble convenir que l'on incite en cette saison les Angloys contre Elle et ses pays; nous conformant par là à votre instruction, qui est de ne troubler ce royaulme au désadvantaige de Votre Majesté[1]. »

Par intérêt personnel et à son insu, Charles-Quint inaugurait ainsi cette politique d'abstention qui laisse les Etats libres dans leurs évolutions intérieures; politique alors toute nouvelle, mais qui, plus tard, en 1830 et depuis, est devenue, sous le nom de *non intervention*, un principe à peine contesté, et a consacré pour les nations le droit de ne relever que d'elles-mêmes dans le gouvernement qu'elles se donnent.

Il est curieux de voir avec quels soins, quels ménagements, bien que non sans arrière-pensées, Charles-Quint en agit avec la nation anglaise et son Parlement. Il sent si bien que là est la vraie force, celle qui réduira toutes les ambitions qui s'agitent autour d'un trône presque vide, et qu'il ne saurait ailleurs appuyer sa politique, que, contraint par la situation, il laisse un instant de côté toutes ces combinaisons, qui, semblables aux ressorts d'une ingénieuse machine, devaient tout mouvoir en Angleterre suivant les intérêts de la monarchie espagnole, et ne cherche plus qu'à rattacher ceux-ci au mouvement propre que l'Angleterre s'imprimera à elle-même. Voici dans quels termes précis, et d'autant plus remarquables qu'ils sont le premier signe d'une diplomatie nouvelle, Charles-Quint donnait ses instructions aux ambassadeurs Marnix, Simon Renard et Montmorency : « Nous vous dirons, sur l'avertissement que nous avons des choses de ce côté là, que, venant à défaillir le roy, l'on tienne

[1] *Papiers Granvelle*, t. IV.

fin d'exclure nostre cousine, tant pour la voir ferme et constante en nostre saincte foy et religion, que pour la crainte qu'ils ont des secours et faveur que luy pourrions donner, comme à nostre parente si prochaine, et que nous ne voulions la marier à quelque estrangier qui fit changement en ce gouvernement; qu'est ce que ceulx qui y sont intéressés vraysemblablement craignent, ou peut-être les attire leur ambition jusqu'à prétendre eulx-mesmes au royaulme. »

Et, après avoir ainsi très bien indiqué les craintes de l'Angleterre, et en réalité ses propres desseins, il ajoute aussitôt, dominé par la situation et la nécessité politique : « Nous figurant les choses en ces termes, nous ne voyons pour le présent meilleur moyen pour réparer, au contraire, que de leur faire entendre l'affection qu'avons tousjours porté aux roys et royaulme d'Angleterre..... et faire bien entendre ce poinct au duc de Northumberland et ceulx qui gouvernent pour leur effacer l'ombre qu'ils pourroient avoir que voulsissions allier ailleurs nostre cousine et que par là ils vinssent à perdre l'espoir que quelqu'un d'eulx pourroit avoir de parvenir au royaulme. Vous devrez donc bien leur faire entendre que, comme nous avons principalement respect à la bonne administration, seureté et bon gouvernement du royaulme, nous treuverons pour meilleur qu'elle s'allie à quelcung dudit royaulme..... pour au tant qu'ayant plus de cognoissance des choses de par delà, il se sçauroit tant mieulx conduire..... » Puis, après un retour d'ambition, suivant de nouveau cette habile et prudente politique : « Si l'on voit, dit-il, que, sans cette promesse, l'on ne peut parvenir à ce que l'on prétend, il vauldroit mieulx passer oultre, que par là lui donner ombre et faire perdre la vie à nostre cousine, et causer plus grands troubles au royaulme. »

Le catholicisme, sans doute, était un lien puissant et naturel qui rattachait Marie à l'empereur, et qui, bientôt peut-être, en s'étendant, avec le nouveau règne, sur toute l'Angleterre, unirait étroitement ce royaume à la politique toute catholique de Charles-Quint. Toutefois, celui-ci, très différent en cela de ce que fut son fils Philippe, savait rompre et briser ses desseins, prendre conseil des événements, et, bien loin de se présenter à eux de front et tout d'une pièce, il faisait coin le plus souvent; satisfait si en un point étroit et inaperçu il pouvait se maintenir et attendre l'occasion meilleure. La neutralité de l'Angleterre d'abord, l'avénement de Marie l'aragonaise et la catholique en seconde ligne, étaient les seules parties de sa politique qu'il n'abandonnât pas, et, faisant bon marché du reste, il écrivait à ses ambassadeurs :

« Pour aultant qu'il est vraysemblable qu'ils ne vouldront admectre nostre cousine à la corone, qu'ils ne soient asseurés de

deux choses : l'une, qu'elle ne fera changement ny au gouvernement ny es choses de la religion ; l'aultre qu'elle pardonnera tous mésuz que pourroient avoir commis ceulx qui gouvernent ; il sera de besoin que, en ce, elle ne face difficulté, puisque c'est chose en quoy elle ne peult remedier, conservant toutesfois, quant à soy, sa religion entiere inviolablement[1]. »

Il est impossible de ne pas admirer le tact politique de l'empereur et ce coup d'œil qui domine et pénètre à fond les événements, lorsque, après le triomphe inespéré de Marie Tudor, bien loin de se livrer à la pente d'un succès qui le ramenait, ce semble, tout droit à ses anciens projets, on le voit se roidir contre elle, et, ne songeant qu'à conserver et à fortifier la position acquise, écrire ces lignes si pleines de sagesse et de perspicacité politique : « Vous direz à la reine Marie..... que lui conseillons qu'elle tienne sincerement regard, pour le commencement, non de se trop haster avec zèle de reduire les choses qu'elle trouvera n'être en bons termes, mais qu'elle s'accommode avec toute douceur, se conformant aux decisions du Parlement, sans rien faire touttesfois de sa personne qui soit contre sa conscience et la religion, oyant seullement la messe a part dans sa chambre, sans autre demonstration, sans que, pour le moment, elle fasse constitutions contraires à celles qui sont, pour le présent, audit royaulme et sans se laisser en cela induire et persuader par aulcuns particuliers ; ains qu'elle attende jusques elle aye opportunité de rassembler le Parlement..... reduisant peu à peu les choses aux meilleurs termes qu'elle pourra pour le benefice d'icelluy royaulme..... Et aussi lui direz-vous qu'il sera besoin que, pour estre soutenue audit royaulme, il sera très-requis que tost elle prenne party de mariaige avec qui ce luy semblera plus convenable, tenant regard a ce que dessus[2]. »

A trois cents ans de distance, on croirait écouter un roi constitutionnel guidant de ses conseils un souverain plus jeune et moins expert en l'art de régner, lorsqu'on entend ces remarquables paroles du vieil empereur féodal : « Aussi, désirons-nous bien sçavoir ce qu'elle entend de faire quant à la convocation du Parlement, qui est ce que semble estre le premier qu'elle doibt faire, et pour se conformer au royaulme et gaigner la volunté d'ung chascun, et faire congnoistre qu'elle entend de suivre en l'administration dudict royaulme ce que ces prédécesseurs ont faict, delaissant ledict Parlement en son auctorité accoustumée..... Et meme ce sera à propos de convocquer audict Parlement tous les estats dudict royaulme, et non point

[1] *Papiers Granvelle*, lettre du 23 juin 1553, t. I. p. 1.
[2] *Papiers Granvelle*, lettre du 22 juillet 1553.



aulcuns députez particuliers, chose introduicte depuis peu de temps par le duc de Northumberland, pour avoir meilleur moyen de par ce boult guider ce qu'il prétendoit. »

Non-seulement, comme on le voit par ces instructions, l'empereur conseillait la prudence; mais, sentant le besoin de donner à cette royauté nouvelle une base d'autant plus populaire qu'elle aurait plus énergiquement à faire acte d'autorité et de nouveauté dans des réformes à la fois politiques et religieuses, il réclamait encore pour la jeune reine le concours des représentants de toute la nation, et donnait, dans un langage dont la forme même devance de beaucoup les temps, le vrai mot de la situation : « Il faut que très fermement elle tienne cette fin principale du bien du royaulme, et aussi qu'elle fasse de sorte que tous ceux de par delà entendent qu'elle n'a aultre fin. Et que sur touttes choses elle soit, comme elle doit estre, *bonne Angloise*[1]. »

S'il était permis de rapprocher par la pensée deux époques si différentes et si éloignées, pour en tirer cette philosophie de l'histoire qui recueille, au passage des temps et des hommes, ce qu'ils ont en eux de nécessaire et de permanent, on pourrait comparer, aux conseils que donnait Charles-Quint dans sa toute-puissance de monarque absolu, mais aussi dans son bon sens d'homme et dans sa pénétration politique, ceux qu'un vrai tribun du peuple, suspect à la royauté, mais voulant la servir au profit du pays, et seul pouvant la sauver, Mirabeau enfin, faisait parvenir, en 1790, au roi Louis XVI. Se montrer national et populaire, être Français en France comme Anglais en Angleterre, en 1789 comme en 1553, s'appuyer sur la nation et non sur l'étranger, s'isoler plutôt que de se compromettre dans une alliance qui devient, aux yeux des peuples, une complicité; voilà ce que voulaient et écrivaient ces deux hommes, dont le rapprochement seul semble un monstrueux anachronisme, et à qui cependant la raison et le génie inspiraient une pensée commune.

Charles-Quint disait à ses ambassadeurs en Angleterre : « Abstenez-vous, laissez aller les événements plutot que donner ombre à Northumberland de faire perdre la vie à nostre cousine. » Il se gardait de toute intervention, « craignant, disait-il, que, s'il se fust hasté d'user de la force, et que les adversaires de Marie eussent pu se saisir de sa personne, ils eussent pu prendre occasion de lui oster la vie. » Ainsi agit l'empereur, et Marie fut sauvée et fut reine. On sait quelle conduite tinrent, en 1790, les cabinets de Vienne et de Berlin, et l'on sait aussi quel fut le sort de Louis XVI.

[1] *Idem*, lettre du 22 juillet, p. 56.

Marie Tudor ne pouvait donc compter que sur elle-même, et, si ses droits de fille aînée de Henri VIII étaient hardiment posés en face de ceux de Jane, dont l'élévation était l'œuvre de Northumberland, sur les sentiments que ces deux prétentions, très inégalement rivales dans l'opinion publique, devaient inspirer à la nation. Son plus grand mérite, et la cause principale de son succès, furent sa résolution et sa hardiesse. Autant Jane charme par ses aimables vertus et ses grâces si féminines, autant Marie, dès qu'on la juge d'après ses actes seuls, étonne d'abord, puis commande presque l'admiration par sa promptitude à agir et son sang-froid, par une énergie singulière, qui ne vient ni de la foi dans son droit ni de l'enthousiasme pour une cause où elle vengeait sa mère et sa religion, mais d'une virilité d'âme et de volonté qui rappelle la tenacité silencieuse de Catherine d'Aragon non moins que l'activité impérieuse de Henri VIII. Quittant à la hâte le château de Hunsdon, sur un billet que le comte d'Arundel lui avait fait parvenir secrètement, elle avait fui presque seule, à cheval, vers les provinces de l'est. Le 11 juillet, elle arrivait au château de Framlingham, demeure seigneuriale des Howard. Le jour même, elle se proclama reine d'Angleterre, et l'étendard royal flotta au sommet de la tour. Cette résidence n'était pas seulement merveilleusement choisie pour se ménager une retraite vers la mer, elle était encore le centre des contrées où Northumberland avait étouffé dans le sang la révolte de Kett, et elles frémissaient encore de colère et de haine. C'est là que Thomas Howard, le fils de ce duc de Norfolk encore prisonnier à la Tour de Londres, vint la rejoindre; il fut suivi de toute la noblesse du Norfolk et du Suffolk, et bientôt treize mille hommes campèrent dans les vieux fossés du château de Framlingham. Tel était le zèle de cette armée improvisée, qu'elle ne s'en remettait qu'à elle-même du soin de garder la reine, qui eut ainsi un camp pour demeure, et qu'elle refusait toute espèce de solde, chacun apportant avec soi ses provisions de bouche ou les recevant de la connivence empressée du pays.

Ce dévouement que Marie rencontra tout d'abord s'expliquerait difficilement si l'on ne remontait à sa cause, c'est-à-dire aux sentiments divers qui animaient alors l'Angleterre. Le plus impérieux comme le plus éclatant était une haine mêlée de mépris pour Northumberland. M. Dargaud, qui excelle dans les portraits, nous le peint ainsi : « Henry Dudley, duc de Northumberland, n'était, sous les habits d'un lord, qu'un bandit féroce. C'était un débauché, un conspirateur et un fripon noyé de vices, impatient de réaliser son ambition effrenée, même par le crime. Il n'y avait pour lui ni amitié, ni famille, ni religion. » Après s'être servi des deux Seymour pour les perdre l'un par l'autre, il avait, sur leur ruine, élevé sa fortune;

et cette fortune, si haute qu'elle fût, ne l'avait pas satisfait. Jane, portée au trône par ses menées tortueuses, n'était évidemment qu'un instrument entre ses mains; par elle, après elle peut-être, il comptait régner en réalité. Le peuple avait le pressentiment de ces mystérieuses catastrophes, et il avait horreur de Northumberland, non moins pour son passé que pour cet avenir plein de ténèbres et d'incertitude. Partout, dans les historiens du temps, se trouvent les preuves de cette répulsion populaire; et bien qu'à cette époque on n'exigeât pas beaucoup de la vertu des rois, le nom de tyran revient souvent sous leur plume quand ils parlent du duc de Northumberland. Quelles que fussent les aimables et douces qualités de Jane, elles disparaissaient dans l'ombre sinistre du duc, et si la postérité lui a accordé ses sympathies et son admiration, c'est qu'elle a pu la voir en quelque sorte isolée et sous son véritable jour, à la douce lumière qui émane de cette belle âme et de cet esprit si calme et si pur.

Telle était la disposition des esprits à l'égard de Northumberland, que les accusations les moins fondées trouvaient aussitôt crédit parmi le peuple. On ne doutait pas qu'il n'eût empoisonné le jeune roi pour se frayer le chemin au trône. Catholiques et protestants, chose étrange, s'accordaient dans ces soupçons. Et ce n'était pas seulement le petit peuple qui accueillait ces bruits sinistres, ils trouvaient encore accès parmi les lettrés et les politiques, et tandis que Burcher écrivait à Bullinger : « Le duc de Northumberland vient de commettre un énorme crime, notre excellent roi nous a été ravi par le poison; » de son côté, l'ambassadeur Simon Renard rapportait, un peu plus tard, en août, « qu'on avoit treuvé que les os des pieds luy estoient tombés et qu'il avoit esté empoisonné [1]. » Entraînée aveuglément dans cette voie, l'opinion publique prêtait au duc les projets les plus cruels; d'après une dépêche de Scheyfne à Charles-Quint, le duc de Norfolk, Gardiner et lord Courtenay, devaient être mis à mort par les ordres de Northumberland. Il n'en fut rien; mais la facilité avec laquelle étaient reçus ces bruits calomnieux prouve à quel point la nation était rebelle aux vues ambitieuses de Northumberland. Quoique protecteur et soutien du protestantisme, le duc ne trouvait pas d'appui dans le parti protestant dont les intérêts cependant semblaient le plus unis aux siens. En vain, le clergé monta-t-il en chaire pour proclamer le danger que l'avénement de Marie ferait courir à la vraie religion : le peuple resta froid à cet appel, et même prit une attitude si menaçante qu'il fallut doubler la garde de la ville [2].

[1] Dépêche de Renard, *Rools House*. Mss. cités par M. Froude.
[2] *Ambassades de Noailles.*



Les esprits, depuis le règne de Henri VIII, avaient été trop remués en tous sens par les innovations religieuses, pour que la Réforme, dont les progrès s'étaient souillés de tant d'oppression, de spoliations et de tyrannies, fût encore affermie sur des bases bien solides. Les catholiques étaient nombreux, et les protestants, divisés d'ailleurs en anglicans de Henri VIII et en calvinistes d'Edouard VI, n'avaient pas cet enthousiasme qui subordonne tout à la passion ou à la conviction religieuse. Sans faire de l'Angleterre, à cette époque, une nation repentante, prête à relever les autels qu'elle avait abattus, il faut cependant tenir compte d'une réflexion que faisait, dès 1550, l'ambassadeur de France à Londres, M. de Vieilleville. Répondant au jeune Edouard qui l'avait prié de ne pas entendre publiquement la messe, « parce que la guerre estoit dans le royaulme par cette occasion, » et mettant très finement cet avis sur le compte d'une certaine défiance dans la solidité des nouvelles opinions religieuses des Anglais : « Je le promets à Votre Majesté, disait-il, n'ignorant point que si ung peuple à qui l'on faict changer par force de religion, se trouve tant soit peu d'ouverture de rentrer en sa première, il n'y hazarde sa vie jusqu'au dernier soupir [1]. »

Réagissant contre l'opinion de Hume, qui exagère trop les forces du protestantisme à cette date, M. Froude, l'éminent historien de cette époque, a très bien montré quel était alors l'état religieux de l'Angleterre, et l'influence qu'eut cet état sur la lutte engagée entre Marie, fille d'une mère catholique, et Jane, représentante des idées nouvelles [2]. Sans doute, l'opposition de la princesse Marie aux derniers développements de la Réforme n'était pas ignorée de la nation. Mais pour la protéger contre l'impression fâcheuse que pouvait en recevoir une partie notable du pays, Marie rencontrait à la fois l'appui des catholiques et des anglicans de Henri VIII, également hostiles aux doctrines calvinistes. D'ailleurs, la possibilité d'un retour absolu à l'unité catholique et à la suprématie de Rome n'entrait pas même dans les esprits. Nul ne pensait que Marie songeât à relever un dogme qu'elle avait abjuré publiquement pendant la vie de son père ; tout au plus entrevoyait-on le rétablissement de la constitution religieuse de Henri VIII, et plus des trois quarts de la nation y étaient favorables. Une sorte d'unité, dans l'opposition et la haine, s'était faite. Les catholiques orthodoxes se sentaient blessés dans la personne de leurs évêques emprisonnés, et ne pouvaient trouver d'apaisement dans leur âme pour une religion imposée aux consciences de par la loi. Les hommes modérés attachés à l'anglicanisme

[1] *Mémoires de Vieilleville.*
[2] *History of England*, t. V, p. 489.

de Henri VIII ne sympathisaient aucunement avec un pouvoir qui faisait cause commune avec les opinions étrangères et trop subversives de l'Allemagne. Londres même, ce foyer du protestantisme, était révolté de cette pruderie religieuse, qui ne pouvait entendre le son des cloches, et n'avait pas reculé devant la spoliation sacrilége des églises. La grande majorité pensait que l'Angleterre n'avait pas secoué le joug de Rome, pour tomber sous la tyrannie plus dure encore du protestantisme. Le règne de Marie, fille légitime des vieux rois d'Angleterre et élevée dans une religion qui avait eu des martyrs, mais n'avait pas encore fait de victimes, était attendu par beaucoup comme l'avénement de la légalité et du droit; on la voyait déjà gouvernant avec l'appui du Parlement et de ses ministres, et tirant enfin la nation de l'abîme d'arbitraire où elle était plongée.

Sans doute, il y avait là plus d'une illusion; mais la tyrannie de Northumberland donnait trop d'attrait à ces espérances pour qu'on ne les prît pas pour des réalités qu'on n'avait plus qu'à accueillir en la personne de Marie. Sans doute aussi Jane, jeune, douce, charmante, d'une religion qui ne regardait le ciel que pour y prendre les plus hautes pensées et les plus miséricordieuses inspirations, était digne de rendre au protestantisme exalté d'Edouard VI la popularité qui lui manquait; mais toute cette science, toute cette vertu de la jeune reine, à peine remarquées des siens, ces impitoyables ou frivoles ambitieux, étaient en tout cas fort dédaignées de leur activité fiévreuse courant à la toute-puissance. Sa mère, la belle et orgueilleuse duchesse de Suffolk, voyait un peu en elle une heureuse rivale, qui, en lui prenant un trône où elle-même eût pu monter, lui inspirait les sentiments non d'une mère, mais d'une sujette insoumise et presque révoltée. Jane n'était guère aimée et connue que de ces grands esprits, honneur de la Réforme et de la science, les Aylmer, les Bucer, les Bullinger, les Vermigli; mais ceux-là, promoteurs du calvinisme d'Edouard VI, étaient comme tels suspects à la nation. Compromis dans la tyrannie de Northumberland, la voix qu'ils eussent élevée en faveur de Jane n'eût pas été écoutée. « A une époque, dit très bien M. Froude, où la Réforme n'avait encore produit en Angleterre que l'élévation tyrannique de quelques hommes politiques plus que religieux sortis du néant, et l'affaiblissement des antiques vertus nationales, Jane Grey était une preuve vivante que ces justes reproches accusaient bien plus l'affaissement général des caractères que la Réforme même, capable de produire et de donner en exemple une âme aussi haute et aussi belle [1]. »

Cette haine de la nation pour le duc de Northumberland, cet iso-

[1] *History of England*, t. VI, p. 7.

lement de Jane, étaient donc les véritables et puissants alliés que Marie rencontrait dans la lutte qu'elle venait si hardiment d'engager. Elle eut encore l'heureuse fortune de voir la France, dont les intérêts lui étaient contraires, se renfermer peu à peu dans une neutralité qui semblerait étrange si la conduite de Northumberland n'en donnait facilement le secret. Se perdant dans les détours mêmes de sa politique tortueuse, et ne comprenant pas qu'un intérêt commun, celui d'éloigner du trône la princesse Marie, pour lui rivale de Jane, pour la France épouse déjà désignée de Philippe d'Espagne, lui donnait Henri II pour allié naturel, Northumberland avait non-seulement repoussé les avances de M. de Noailles, mais de plus cherché à tenir la France en échec par l'Espagne, et à ranimer entre ces deux Etats la guerre un instant assoupie [1]. Cette conduite maladroite avait fort refroidi M. de Noailles à son égard ; et cet ambassadeur, sentant la force de Marie sous l'attitude du peuple, était bien vite rentré dans un système de réserve dont il ne tarda pas à éprouver par lui-même toute l'opportunité. « Sire, écrivait-il bientôt au roi Henri II, il a été par deça un grand bruict que Vostre Majesté envoyait au secours de cette première royne (Jane), six mil hommes de piedx, dont je me suis ressenty de beaucoup de troubles et menasses du peuple, pour l'intelligence que l'on disoit que j'avois avec le duc de Northumberland. Toutefois, j'estime que avec le temps, ils cognoistront la vérité de toutes choses ; et combien Vostre Majesté a plus de plaisir à l'advenement en ce royaulme de Madame Marie que de toute autre, pour estre plus disposée, par droicts de nature en recepvoir la couronne, qu'aussy pour le bien de la religion..... » Cette perspective du rétablissement du catholicisme qui, tout en contrariant l'intérêt politique de la France, en flattait le sentiment religieux, n'était pas sans influence sur la nouvelle attitude de l'ambassadeur. D'ailleurs ses craintes au sujet d'un mariage prochain entre Marie et le fils unique de l'empereur s'étaient alors beaucoup calmées ; l'opinion publique désignait déjà pour époux à la princesse le jeune Courtenay, comme elle catholique et persécuté sous les derniers règnes, mais Anglais et de sang royal. Il paraissait donc peu probable que Marie ne tînt aucun compte de ce vœu national.

Telle était la situation contre laquelle Northumberland avait à lutter, plus encore que contre les forces de Marie. Elle devenait d'autant plus critique que le sentiment populaire grandissait plus rapidement, et, avant que le duc n'eût tiré l'épée du fourreau, on voit que M. de Noailles désespérait déjà de sa cause. « Il est bien à craindre,

[1] *Ambassades de Noailles*, t. II.

écrivait-il, que le duc ne puisse achever son entreprinse sans beaucoup de travail et de péril, tant pour la hayne que le peuple et beaucoup de la noblesse portent à luy et aux siens, que pour l'amitié qu'ils ont à ladicte dame Marie, pour laquelle se dressent gens en trois endroicts du royaulme..... et qui pis est, je cuide desja sentir que aulcuns de ce conseil sont prets à se tourner de son cousté.... Il semble que le seul Dieu conduict cet ouvrage, faisant d'un innumerable peuple meu de la plus grande affection qui s'est jamais veue en subjectz ne se présentant seulement de leurs personnes au service de leur reyne, mais encore y portant ce peu d'argent, vaisselle et bagues qu'ils ont..... »

Par la facilité avec laquelle triomphera bientôt la princesse Marie, il semble que Northumberland n'ait été qu'un misérable aventurier, aussi avide du pouvoir qu'incapable de l'exercer. Il n'en est rien cependant, et l'habileté de ses mesures aurait réussi à tout autre moins compromis que lui dans l'opinion publique de l'Angleterre.

Marie, en effet, ne s'est pas encore déclarée reine que, maître de la Tour, il tient sous sa main, conseillers, armes et trésor. Le 10 juillet, lorsque la proclamation de Marie est connue à Londres, Robert, le second fils du duc est aussitôt lancé à sa poursuite vers Framlingham, tandis que des navires font voile vers Yarmouth pour lui couper toute retraite par mer. Lui-même surveille à Londres le Conseil, où l'incertitude des contenances annonce déjà la trahison prochaine, et, sentant que là surtout il est nécessaire, il ne se met à la tête de l'armée que lorsque l'heure de combattre est venue, et qu'il lui faut affermir par sa présence la fidélité de ses troupes. Comme le remarquait déjà au XVIII[e] siècle le P. Griffet[1], Northumberland croyait pouvoir disposer de la couronne, parce qu'il s'était rendu maître de la Tour de Londres, du Trésor royal et des cinq ports d'Angleterre, et il ne voyait pas qu'il fallait encore être maître de l'esprit du peuple qui le détestait. Il comptait avoir gagné tous les membres du conseil, et plusieurs d'entre eux pensaient déjà à le trahir. Enfin il se défiait de l'ambassadeur de France, qui craignait autant que lui de voir la cousine de Charles-Quint devenir reine d'Angleterre. Ce furent là sans doute des fautes qu'on peut lui reprocher, mais qui ajoutèrent bien peu à la fatalité de sa position et de sa personnalité.

A ce moment même et sur ce trône chancelant, Jane n'avait pas à se défendre seulement contre la fille de Catherine d'Aragon, il lui fallait encore soutenir des combats bien plus cruels contre les siens, qui ne l'avaient élevée que pour atteindre par elle à la toute-puis-

[1] *Nouveaux éclaircissements sur l'Histoire de Marie.*

sance. Ce jeune Guildford Dudley, cet époux que M. Dargaud nous a montré inspirant à Jane un amour qui chassait presque science de son cœur ému et de son esprit troublé, fut cependant la celui qui se pressa le plus de disputer à Jane une royauté qui eût dû lui être d'autant plus sacrée qu'elle était plus menacée et plus périlleuse.

Le 10 juillet, le jour même où la proclamation de Marie causait un tel trouble dans le conseil que les duchesses de Suffolk et de Northumberland en sortaient tout en larmes, lord Winchester, instruit par Northumberland, se présentait chez la reine Jane. Elle était seule dans son appartement, ignorant ce qui se passait au dehors, n'ayant encore d'autre appréhension que celle d'un pouvoir dont elle considérait plutôt les devoirs que les droits. Winchester portait dans ses mains la couronne royale; il venait l'essayer à cette jeune tête : et Jane, la respectant jusque dans sa forme matérielle, trouva qu'elle allait bien à son front et ne voulut que rien y fût changé. Alors Winchester lui annonça négligemment qu'on préparait une autre couronne pour son mari. A ces mots, Jane tressaillit; en un instant elle avait aperçu, dans un éclair de sa pensée, les projets de Northumberland, et s'était vue ce qu'elle était, le marche-pied de l'ambition du duc et de sa famille. Winchester sortit, mais bientôt parut Guildfort lui-même. L'indignation se peignait sur le visage ordinairement si calme de Jane; elle lui dit avec une vivacité extrême : qu'elle était bien jeune, il est vrai, mais qu'elle n'entendait point que la couronne fût un jouet entre ses mains : que le testament d'Edouard ne parlait point de Dudley, et que le Parlement seul déciderait si la couronne devait être placée sur la tête de son époux. Tandis que Guildfort, fou et criant de rage, allait porter ses plaintes à sa mère, Jane, appelant près d'elle Pembroke et Arundel, leur déclarait : que ce n'était pas à elle qu'il appartenait de faire un roi; que son mari serait duc, si tel était son désir, parce que cela entrait dans son droit de reine, mais jamais roi par sa seule volonté. Elle parlait encore lorsque la duchesse de Northumberland, et son fils qui la suivait, se précipitèrent dans l'appartement, l'une menaçante, l'autre pleurant comme un enfant, et disant qu'il voulait être roi et non pas duc. Jane, calme et résolue, mais ayant déjà recouvré toute sa douceur, tint ferme contre cette tempête, et la duchesse se retira en ordonnant à son fils de la suivre et de ne plus partager le lit d'une épouse ingrate et désobéissante [1].

Telle est cette scène singulière et pleine de révélations sur les caractères et les desseins de ceux qui entouraient Jane. Racontée par

[1] Baoardo, *Histoire de la Révolution d'Angleterre survenue à la mort d'Edouard VI.* Venise, 1558.

Baoardo, l'historien italien qui reçut les confidences de Felkenham, le dernier ami que Jane ait rencontré, non sur le trône, mais au pied de l'échafaud; elle ne peut être mise en doute, et donne l'accent d'un prophète à l'ambassadeur Simon Renard, lorsqu'il parle dès le 7 juillet de « cette volonté que Northumberland a à la couronne pour son fils [1]. »

Ainsi donc cette première révolution, eût-elle triomphé, en entraînait nécessairement une autre : Jane aurait dû, contrairement à l'acte qui lui donnait la couronne, partager le pouvoir avec un époux, derrière lequel bientôt Northumberland n'aurait pas même pris soin de dissimuler son action et sa véritable royauté. Mais si les projets du duc sont ainsi révélés, l'énergie de Jane, sa volonté de n'être pas une enfant sur le trône, ne se montrent pas moins nettement dans ce premier acte de son règne. Et si l'on ajoute à ces vertus natives qui font les rois, la maturité que l'étude et l'habitude de penser avaient donnée à l'esprit de Jane, il est impossible de douter qu'une nouvelle lutte ne se fût bientôt engagée entre elle et son beau-père, lutte dans laquelle, à défaut du triomphe, la défaite ne lui eût peut-être pas été moins funeste que dans celle où elle était déjà engagée, involontairement et malgré elle. Victorieuse de Northumberland comme de Marie, Jane eût régné par elle-même, et n'aurait pas oublié ces paroles qu'elle avait prononcées en recevant la couronne : « S'il m'est démontré que mon devoir est d'accepter cette couronne, je la ceindrai à mon front et je la porterai pour la gloire de Dieu et pour la prospérité de l'Angleterre [2]. D'après les documents nouveaux que nous venons de citer, nous ne pensons donc pas que M. Dargaud ait dépassé les limites des conjectures permises à l'historien en disant : « Jane n'eut pas le temps, mais elle aurait eu l'intelligence et la volonté de fonder l'Angleterre en lui donnant pour loi le protestantisme, pour politique le gouvernement parlementaire, pour carrière immense l'industrie. Ce sera l'œuvre d'Elisabeth. »

Mais pendant que les Dudley disputaient ainsi le pouvoir à Jane, ce pouvoir s'était évanoui : Marie triomphait sans avoir eu seulement à livrer bataille, et le 21 juillet, Northumberland était arrêté par le comte d'Arundel, après avoir été, par un abaissement qui était déjà un châtiment, obligé la veille de proclamer lui-même Marie reine d'Angleterre.

En vain les protestants lui avaient prêté le secours de leur parole et étaient montés en chaire pour soulever le peuple contre Marie.

[1] *Papiers Granvelle*, t. IV, p. 17.
[2] Baoardo.



En vain la réforme s'était prononcée en faveur de Jane par ses plus éloquentes voix : Ridley à Paul-Cross, Jean Knox à Amersheim. En vain à Cambridge, le vice-chancelier de l'Université, Edwin Sandys avait paraphrasé, comme un appel aux armes en faveur de Northumberland, ce texte de Josué : « Et le peuple l'acclama, lui disant, tout ce que vous nous ordonnerez nous le ferons, partout où vous irez nous vous suivrons, car, de même que vous avez écouté la parole de Moïse, nous écouterons la vôtre, et le Seigneur est avec vous comme il a été avec Moïse. » Tout ce zèle avait été inutile, et la nation n'avait pas répondu à ce cri de détresse du calvinisme menacé.

Ces efforts des réformateurs pour une cause qui était la leur retardèrent à peine la ruine de Northumberland et de Jane. Singulière contradiction que se donnait ce peuple, hier anglican soumis sous Henri VIII, demain anglican révolté sous Marie devenue reine, et qui s'explique cependant par des causes multiples qu'indiquent très bien les contemporains. Beaucoup songeaient alors à un retour au catholicisme, et, comme le dit M. de Noailles, « faisaient compte de voir la messe remise » ; d'autres, et c'était la majorité de la nation, ne voyaient dans Marie que la fille de Henri VIII venant rétablir l'Eglise anglaise telle que son père l'avait faite, « estimant que peu à peu elle trouverait le chemin pour réduire les choses de la religion, comme le précédent roy la laissa. » Enfin peut-être plus que de tout cela, faut-il tenir compte de la sympathie qu'inspirait à la nation cette fille persécutée d'une mère malheureuse, et cette autorité du bon droit, dont un chronique anglais nous indique quelle était en ce moment la puissance : « Beaucoup sans doute étaient persuadés que Marie était catholique zélée, mais, nous autres Anglais, nous portons un respect si sincère à nos rois que la considération même de la religion n'est pas capable de nous détacher de la fidélité que nous leur devons [1]. »

Déjà les membres du conseil avaient envoyé leur soumission à Marie, et, le comte de Pembroke à leur tête, l'avaient, le 19, proclamée reine à Cheapside-Cross, « avec la plus grande réjouissance du peuple, dit l'ambassadeur Simon Renard, que l'on scauroit estimer, criant vive ladicte dame..... comme s'ils attendoient la restitution du royaume d'elle. » Chose remarquable, dans Londres, cette ville si énergiquement protestante, tout prenait un air de fête qui rappelait les mœurs religieuses du temps de Henri VIII. Aux acclamations de la foule se mêlait le son des cloches, que, depuis le puritanisme d'Edouard VI, l'on n'entendait plus, et à Saint-Paul on célébrait un *Te Deum* auquel la voix longtemps muette de l'orgue

[1] Good., *Ann. angl.*, l. III, p. 106.

semblait donner une solennité plus grande encore. Tous ces vieux usages, reparaissant ainsi tout à coup, portaient à son comble l'enthousiasme du peuple. Dans toutes les rues des tables étaient dressées où chacun mettait en commun et sa joie et ses meilleures provisions ; dans tous les carrefours « ce n'estoit que feux de joie. » Ainsi, tout contribuait à étouffer dans les âmes et les appréhensions de l'avenir, et les sympathies en faveur de la jeune reine, pour qui la Tour de Londres se changeait si promptement en prison.

Rien n'est plus frappant, en effet, dans cette tragique histoire de Jane Gray, que cet isolement et cet abandon qui commencèrent pour elle avec le premier jour de son règne éphémère. On comprend à peine comment tant de jeunesse, de pudique et touchante beauté, comment tant de vertus évangéliques, aient éveillé autour d'elle si peu de popularité : et comment cette jeune femme, cette jeune savante, on pourrait presque dire ce jeune apôtre, n'ait suscité autour d'elle, ni dans cette cour érudite et brillante, ni dans ce peuple bientôt si ardent pour la Réforme, un défenseur qui parlât ou qui s'armât pour elle. Ce fait domine la raison sans la satisfaire, ou plutôt lui fait trop comprendre ce que peuvent toutes les qualités de l'esprit et toutes les vertus de l'âme contre la fougue des entraînements populaires.

Jamais cependant Jane ne s'était montrée plus digne de la royauté qu'au moment même où l'Angleterre l'en dépouillait. Avec plus de sérénité et de grandeur morale, sa joie intérieure n'était pas moindre cependant que celle que la foule faisait éclater en cris sinistres sous ses fenêtres. Quand son père, tout effaré, lui annonça cette réaction, Jane se soumit sans manifester le moindre trouble. « Elle éprouva, dit très bien M. Dargaud, comme une délivrance. » Il était le bien venu, dit-elle à son père en souriant, plus encore lorsqu'il lui apportait la nouvelle de sa déchéance que quand il lui avait ordonné d'accepter la couronne. Puis elle demandait ingénuement si, n'étant plus reine, elle ne pourrait pas bientôt retourner au logis, *at home*[1]. — Etre désormais tout entière à la Bible, à Platon, aux joies domestiques pour lesquelles elle se sentait née, valait bien cette couronne qu'elle n'avait portée un instant que pour la disputer par devoir, à celui près duquel elle ne voulait cependant d'autre titre que celui d'épouse. C'était le 19 juillet au soir, Jane se coucha et dormit. Le lendemain, au petit jour, elle se fit amener une barque sans armoiries et remonta la Tamise jusqu'à Sion-House.

La Tour était libre de la jeune reine : Marie pouvait y venir prendre la couronne, sûre de n'y rencontrer ni un visage dont la tristesse

[1] Récit d'Edouard Underhill, *Harleian Bibl.* Mss. 425.



eût été une menace, ni un souvenir de la royauté de cette jeune femme qu'on pourrait, dans un sentiment de regret, surnommer la *Reine d'un jour*, mais que ceux qui l'avaient laissée passer sans la connaître, et dont M. de Noailles ne se faisait (nous aimons à le croire) que l'impassible interprète, appelaient ironiquement la « *Reyne de la febvre,* » *the Twelth-day queen.* Son règne avait duré neuf jours.

IV

Jane ne jouit pas longtemps de cette paix dans la liberté qu'elle s'était promise. Le 25 juillet, Northumberland, avec son fils Robert Dudley, Edwin Sandys et Ridley, avait été ramené à Londres et conduit à la Tour, au milieu d'une populace criant sur son passage : Le traître ! le traître ! A mort le traître ! Marie toutefois se montrait disposée à la clémence, et, elle apparaîtra bientôt sous d'assez sombres couleurs pour qu'on constate alors en elle cette sorte d'épanouissement de l'âme qui devait être si éphémère. Les Suffolk, Guildford, Jane, étaient encore libres. Elle semblait même pleurer de pitié pour cette dernière, disant « qu'il serait inique que, jeune et innocente, elle souffrît du crime des autres[1]. » Mais, après un succès qui dépassait toutes leurs prévisions politiques, les ambassadeurs de Charles-Quint avaient déjà repris la trame de leurs anciens projets et travaillaient de nouveau au rétablissement du papisme et au mariage espagnol. Sauf à agir avec la prudence et la lenteur que conseillait la soudaineté du triomphe, toute leur politique tendait désormais à ce double but, et la punition des rebelles leur en semblait être le prélude aussi naturel que nécessaire. Aussi, Simon Renard réagissait-il sourdement contre une magnanimité qu'il traitait de faiblesse. « Jane même, disait-il, ne devait pas être épargnée ; et, dans tous les cas, il fallait avant tout s'assurer d'elle et de ses partisans. » Marie, cédant à ces raisons ou plutôt à cette tyrannie, ordonna de conduire à la Tour lady Jane, avec le duc de Suffolk, son père, et Guildfort Dudley, son mari. Le 27 juillet, Jane passait de nouveau le seuil de cette sombre forteresse, non pas pour y habiter l'appartement des reines, mais pour être reléguée dans la loge de maître Partridge, un des gardes de la Tour. Deux femmes seulement étaient attachées à son service, et lord Guildford était séparé d'elle.

[1] Renard à Charles V. (*Rools House*. Mss.



Tout indique qu'alors le sort d'aucun des accusés, pas même celui de Northumberland n'était fixé dans l'esprit de la reine. Ce serait méconnaître la nature humaine que de ne pas donner place dans le cœur de Marie à la joie miséricordieuse d'un triomphe qui avait été si rapide pour elle qu'il ne lui avait pas laissé le temps de connaître les angoisses de la crainte ni les désirs de la vengeance. Sa première pensée semble avoir été pour le catholicisme, et elle en voulait, à ce moment, plus encore à la croyance qu'à la tête du duc de Northumberland. Mais c'était bien moins, il faut le dire, dans le cabinet et dans le conseil de Marie, que sur la place publique et dans la conjoncture des événements qu'allait se décider le sort des prisonniers. Nous verrons que chaque mouvement populaire, ressemblant à un regret ou à une menace, eut son contre-coup à la Tour, et que, tout en faisant la part et du caractère généralement cruel de ces temps et des haines personnelles, ce fut la raison politique qui prononça en définitive sur les destinées de Jane et des siens.

Peut-être le nouvel historien de Jane Grey, M. Dargaud, s'est-il trop hâté de nous montrer la reine Marie sous cette lueur sanglante qui fut plus tard comme un reflet des bûchers allumés par ses ordres. Il faut évidemment diviser son règne en deux périodes ; l'une, hélas ! trop courte, où elle incline à la clémence et où, quand elle dresse un échafaud, elle suit l'exemple de ses prédécesseurs et obéit à des nécessités politiques, bien plutôt qu'elle n'exerce ses ressentiments personnels ; l'autre, au contraire, où, dominée par Philippe d'Autriche, devenu son époux, folle d'amour, de soupçons jaloux et de zèle religieux, elle brise tout ce qui s'oppose à ses desseins comme un obstacle élevé entre elle et Philippe, entre l'Angleterre et le pape. Comment, en effet, concilier toute autre appréciation des premiers actes de Marie avec le récit des contemporains, qui tous témoignent de ses hésitations à punir, et souvent de ses premiers mouvements de pardon et d'oubli ? Combien plutôt n'est-on pas porté à s'armer des rigueurs de l'histoire contre la famille de Jane, qui, après l'avoir, pour satisfaire une ambition vaniteuse, jetée au milieu de tels périls, n'élève en sa faveur ni un témoignage protecteur, ni un cri de miséricorde et de grâce ! La duchesse de Suffolk sut trouver assez d'émotion et de larmes pour obtenir, prosternée aux pieds de la reine, la grâce de son époux, qui fut mis en liberté [1], tandis qu'elle gardait un silence absolu sur le sort de sa fille. Et cependant, suivant la remarque judicieuse de mistress Strickland [2],

[1] Holinshed-Godwin, p. 322. — Baoardo.
[2] *Lives of the Queens of England*, t. V, p. 285.

Marie n'avait-elle pas plus à redouter du duc et de la duchesse de Suffolk ; l'un, brouillon et ambitieux ; l'autre, pleine d'envie et d'orgueil, si âpre à disputer à sa fille sa fragile royauté, qu'elle n'avait à craindre Jane, avide seulement d'affection et de science, et pour qui le trône avait été une si dure captivité, qu'il lui avait rendu par avance presque douce celle de la prisonnière du geôlier Partridge?

Bientôt la position des prisonniers de la Tour, sur laquelle ces quelques jours si faciles et si heureux du règne de Marie avaient versé un peu de leur calme et de leur sécurité, commençait à s'assombrir avec les premiers nuages qui passaient sur le front déjà soucieux de la reine. Plus d'un acte de son gouvernement n'avait pas tardé à faire tomber bien des illusions : la déposition des évêques protestants, Ponet, Ridley, Scory, etc., la messe célébrée à la Tour (6 août), annonçaient à tous que ce n'était pas seulement aux Sept-Articles de Henri VIII qu'on allait revenir, mais au papisme lui-même. Londres avait fait entendre un grondement de menace, et Marie avait été obligée de dissimuler et d'ajourner ses desseins. Mais M. de Noailles sentait si bien couver la désaffection et la résistance sous cette apparence de condescendance et de soumission, qu'il écrivait : « J'estime que les choses ne passeront pas plus avant jusques à ce qu'elle sera couronnée. Et de moy je fais compte que bientost après elle y voudra entendre comme à sa principale affection, et qui ne se conduira aysement sans quelque désordre, pour la mauvaise inclination que je vois en ceste nation à ne se vouloir réduire à une tant louable volonté de leur reyne, ne declairant rien moins sinon qu'il mourra plus de vingt mil hommes avant que de changer leur nouvelle institution. Qui me faict croire, monseigneur, que je pourray estre encore temoing de voir en ce pays beaucoup de trouble[1]. »

Les défiances de la nation étaient arrivées à ce point, que toutes les actions de Marie étaient surveillées : ses gardes, le conseil avaient les yeux sur elle. On craignait Philippe, comme on craignait Rome, et Simon Renard, l'actif intermédiaire de l'empereur auprès de Marie, pensait à prendre un déguisement pour arriver jusqu'à elle[2]. Marie, se sentant prisonnière à Londres et sous la garde du peuple, se retira ou plutôt s'enfuit à Richemond. Mais alors Londres, laissé à lui-même, prit une attitude menaçante. Le 13 août, le propre chapelain de la reine ayant prêché à Paul-Cross, des cris de mort furent aussitôt proférés contre lui, des poignards levés sur sa poitrine, et

[1] *Ambassades de Noailles*, t. II, p. 111.
[2] *Papiers Granvelle*, t. IV, p. 71-73.

il ne dut la vie qu'à l'intervention de Courtenay, le favori de la populace. Déjà, des orateurs protestants parcouraient la ville, qu'ils enflammaient par leurs discours ; des meetings, des affiches incendiaires ravivaient toutes les passions religieuses. On entendit des hommes dire que « si les choses continuaient à aller ainsi, il n'y avait plus qu'à tirer Northumberland de la Tour. »

Ce fut la condamnation du duc : Marie, arrêtée dans ses projets de restauration catholique, menacée dans sa couronne, ne fit plus obstacle au procès de Northumberland. Un autre sentiment ajoutait encore à son irritation, c'était celui qu'elle commençait à éprouver en faveur de Philippe; les agitations et les impatiences de l'amour se mêlèrent bientôt en elle aux inquiétudes de la politique. Le 18 août, s'ouvrit le procès de Northumberland, du comte de Warwick, son fils, et du marquis de Northampton. Quant à Jane, Marie, tout en la laissant par prudence à la Tour, était résolue à l'épargner, et repoussait énergiquement les sinistres conseils que ne cessait de lui donner l'ambassadeur de Charles-Quint. Ses paroles, qui ont été conservées, transmises par Simon Renard à l'empereur, sont peut-être le seul plaidoyer qui ait été tenté alors en faveur de Jane. Elle ne pouvait, disait-elle en mêlant le sentiment de la femme aux arguties d'un jurisconsulte et d'un théologien, se résoudre à faire mourir Jane de Suffolk; son cœur, sa conscience se soulevaient contre la pensée de faire périr sa jeune cousine, qui avait été, non pas la complice, mais l'instrument de Northumberland. Et si le seul titre de belle-fille du duc devait lui être imputé à crime, elle en était bien innocente, puisque, avant d'épouser Guildford Dudley, elle avait été promise à un autre, par un *contrat obligatoire*, qui rendait nul ce second mariage.

Jane resta donc à la Tour. Là, calme, souriante dans cette sombre prison que, d'après une touchante légende, elle illuminait comme d'une aurore, elle était résignée à la mort, mais ne se refusait pas non plus à justifier une conduite où elle s'était montrée seulement fille obéissante et épouse soumise. Elle écrivit donc à Marie une lettre, qui, reproduite par tous les historiens italiens contemporains, a les caractères les plus marqués de l'authenticité. C'était un récit de sa vie, récit simple et touchant, et non un plaidoyer. Elle le faisait, disait-elle, avec sincérité, ne voulant pas ajouter à ses fautes passées un mensonge volontaire. Elle y montrait son trouble et sa frayeur lorsque les siens, en lui annonçant la mort d'Edouard VI, s'étaient prosternés à ses genoux comme devant leur nouvelle reine. Puis, rappelant la scène violente qui s'était passée entre elle et la duchesse de Northumberland, au sujet de cette couronne royale tant enviée par Guildford, elle ajoutait, avec une familiarité qui faisait presque

de la reine une confidente de ses peines domestiques, qu'elle avait été « bien maltraitée par son mari et sa belle-mère. » (*I was maltreated*[1].)

Marie n'avait peut-être pas encore oublié les années de jeunesse passées avec Jane, alors enfant, sous l'affectueuse direction de Catherine Parr, et où elle lui faisait cadeau d'un collier de perles sur lequel étaient gravés ces mots : *A ma chère cousine;* le sentiment de pitié qu'elle éprouvait pour Jane devait donc être sincère, et cette lettre avait sans doute inspiré sa réponse à l'ambassadeur de Charles-Quint. Mais si Jane Grey croyait pouvoir défendre sa vie par le récit tout simple de sa conduite, elle n'aurait consenti pour rien au monde à transiger avec sa conscience et sa foi. Fortifiée chaque jour par une lecture de la Bible, elle n'était troublée que par une pensée : les périls de la réforme, et les rétractations que la crainte de la mort arrachait à plusieurs de ceux qui en avaient été les promoteurs. Son âme énergique se révoltait contre cette faiblesse, où elle ne voyait qu'une lâcheté, et alors, l'indignation faisant place à la douceur qui lui était habituelle, elle se répandait en paroles sévères et vengeresses. Le procès du duc de Northumberland fut pour elle fertile en pareilles émotions. En entendant la sentence de mort qui fut prononcée le 18 août, le duc était tombé à genoux, demandant quelques jours de répit et un confesseur. Pour lui, la religion n'avait été jusque-là qu'un instrument utile à sa politique : devint-elle, en face de la mort, autre chose pour son âme? recula-t-il épouvanté devant cet abîme du néant qui avait été sa seule foi? Nul ne le sait, et s'il n'est pas nécessaire d'ajouter une basse hypocrisie aux crimes de Northumberland, on comprend cependant l'indignation que la seule apparence en dut faire éprouver à certaines âmes d'autant plus sévères qu'elles étaient plus fermes et plus hautes. Telle fut l'impression de Jane Grey en apprenant le long entretien que son beau-père avait eu à la Tour avec Gardiner, l'ardent zélateur du catholicisme.

Après une sorte de confession de sa vie passée, il avait dit à l'évêque de Winchester : « qu'il était catholique, qu'il l'avait toujours été; que, quant aux doctrines réformistes qu'il avait protégées sous Edouard VI, il n'y avait absolument rien compris. » « N'y a-t-il donc plus d'espérance pour moi ! s'était-il écrié ; ne me laissera-t-on pas quelques jours de vie, pour me repentir de mes péchés ! » Marie et les catholiques tressaillirent de joie à cette rétractation, qui, en humiliant les protestants, élevait d'autant le catholicisme. Pour la réforme, la honte et la douleur furent grandes, et, tandis que Gardiner,

[1] Pollino, *Istoria del' Eccl. d Inghil.*, p. 73.

en politique habile, allait, mais en vain, solliciter de la reine la grâce de l'homme dont l'abaissement ferait plus pour la foi que le supplice et la mort, Jane concevait contre cette lâcheté une colère que ne put apaiser le sang de Northumberland coulant quelques jours plus tard sur l'échafaud.

En effet, sept jours après, le 29 août, l'auteur de la *Chronique de la reine Marie* avait à la Tour, avec lady Jane, un entretien où elle manifest avec une vivacité singulière les sentiments qui agitaient son âme, et dont il a transmis le récit. Voici ce document si précieux pour l'histoire des derniers jours de Jane Grey, et où on la voit, en quelque sorte, dans la familiarité et dans l'humilité de la demeure de maître Partridge.

Le mardi 29, dit-il, dînant avec lady Jane dans la loge de Partridge, qui, avec sa femme et les deux suivantes de la reine étaient assis au bout de la table, la conversation en vint au fait de la religion. « Eh ! bien, me dit-elle, ont-ils la messe à Londres ?—On la dit en quelques endroits, répondis-je. — Cela devait être, reprit-elle. Est-ce donc plus étrange que la conversion du duc ? Qui aurait pensé qu'il en fût venu là ? Et comme je lui répondais qu'il avait sans doute espéré obtenir ainsi sa grâce. — Sa grâce ! s'écria-t-elle. Le pouvait-il donc, lui qui par son ambition insatiable, nous a précipitées, moi et toute sa race dans un abîme de maux ? et quant à sauver sa vie par une apostasie, d'autres peuvent peut-être avoir cette pensée, mais ce ne sera jamais la mienne. Qui donc, fût-il innocent, songerait au pardon après avoir marché de sa personne contre la reine, après tant de haine et de malédictions amassées sur sa tête et telles qu'aucun homme n'en a soulevé en ce siècle contre lui ? Son pardon ! sa grâce ! non ; mais, il a fini comme il avait vécu, dans la dissimulation et le parjure. Puisse Dieu préserver le dernier de mes amis d'une telle mort ! Quant à moi, je suis jeune et compte encore bien peu d'années, mais à Dieu ne plaise que l'amour de la vie me fasse jamais trahir ma foi ! Non, jamais ! Et lui devait-il encore bien moins le faire, lui arrivé au terme d'une longue existence. Mais la vie, dit-on, est une douce chose, et sans doute pourvu qu'on vive, il n'importe comment. La belle raison ! Celui-là vit-il donc, qui vit dans les chaînes ? Non. Mais que le Christ nous vienne en aide, lui qui a dit : « Celui qui me reniera devant les hommes ne me verra pas dans le royaume de mon père [1] ! »

Aux yeux de Jane Grey, Northumberland n'était plus seulement l'auteur de tous ses maux, il devenait, sur son échafaud même, le plus grand ennemi de la réforme, en faisant douter de la sincérité et de la pureté de la nouvelle foi. Jane, du fond de sa prison entrevoyait déjà l'œuvre des réformateurs, ses amis et ses maîtres, bat-

[1] *Chronicle of Queen Mary.*



tue en brèche et bientôt anéantie, et elle maudissait celui qui lui portait ce premier coup.

A ce moment, en effet, la messe était célébrée à Londres publiquement et sans obstacle; les disciples de la réforme venus de Suisse et d'Allemagne, étaient expulsés du royaume; Pierre Vermigli et Cranmer, dépossédés de leur siéges, attendaient le jour où ils seraient jetés en prison : et, par un singulier retour d'opinion, le peuple, plus touché de l'énergie déployée par Marie que de la sincérité de sa croyance, criait dans les rues de Londres : Dieu sauve la Reine !

Lorsque les évêques Latimer et Cranmer eurent été arrêtés et envoyés à la Tour, les projets de Marie ne rencontrèrent nulle part d'opposition ouverte, et la messe fut partout rétablie. Est-ce donc que le papisme avait définitivement triomphé en Angleterre et rallié à lui la nation tout entière ? Non certes, et l'avenir le prouvée énergiquement : mais tout en redoutant le rétablissement des ordres monastiques et la toute-puissance du clergé, la plus grande portion du pays penchait vers le célibat des prêtres et vers ces cérémonies religieuses que Henri VIII avait seulement modifiées. Les événements n'avaient pas été sans inspirer au peuple une sorte d'indifférence religieuse, et, comme le dit M. Froude, l'impartial historien de cette époque, l'avaient pénétré d'une froideur singulière, en lui montrant le puritanisme protestant aussi peu soucieux de la liberté de conscience que la dévotion catholique, et les nouveaux comme les anciens docteurs de l'Evangile également faibles aux tentations de la terre.

Les difficultés semblaient s'être aplanies devant la reine, et cependant, le 2 novembre, deux mois après la mort du duc de Northumberland, était rendue la sentence qui condamnait à mort Jane Grey et son époux Guildfort Dudley. Bien qu'inexécutée et semblant alors ne devoir jamais l'être, cette sentence serait inexplicable si les négociations actives qui avaient lieu au sujet du mariage de la reine avec Philippe d'Autriche n'en donnaient très clairement la raison politique. Décidée à contracter cette union, contre laquelle l'orgueil et l'esprit national de l'Angleterre s'étaient déjà si énergiquement prononcés, Marie voulait tenir dans sa main le sort de celle que l'opposition pouvait un jour se donner pour chef.

Prisonnière dans la Tour peut-être pour toujours, ayant sans cesse la mort devant les yeux, ne possédant plus même cet espoir du lendemain que vous laisse cependant une destinée mortelle, Jane ne fut pas le transfuge de ses propres principes. Comme elle l'avait dit avec force, elle n'essaya pas de sauver sa vie aux dépens de sa foi. Ce qu'elle avait pu faire tant que la sentence était encore sus-



pendue, et qu'il s'agissait d'expliquer sa conduite, elle se le défendit dès qu'elle eût semblé transiger avec ses croyances et écrire, non plus à un juge qui doit aux accusés la justice, mais à une souveraine libre dans sa rigueur ou dans sa miséricorde. Sans plaintes, sans larmes ni révolte, Jane se soumit donc au sort qui lui était fait, plus heureuse peut-être dans les ombres de sa prison que la duchesse de Suffolk à la cour, où, âgée de trente-sept ans à peine, représentant la branche anglaise de la famille royale, elle précédait, transportée d'orgueil et oublieuse du présent, la princesse Elisabeth et suivait immédiatement la reine Marie.

Habitante des murs nus et des dalles humides du pauvre logis de maître Partridge, elle oubliait cette misère dans l'étude et les hautes pensées. Assise sur une chaise grossière, près d'une table où étaient quelques livres et où s'épanouissaient dans un cruche d'eau des bruyères cueillies au jardin de la Tour, Jane lisait, écrivait ou méditait le plus souvent. Privée d'amis et de compagnes, c'était dans les livres qu'elle retrouvait ces entretiens qui, mêlant les lettres à la religion et à la philosophie, avaient fait le bonheur de sa studieuse enfance. Prisonnière, comme autrefois libre jeune fille, parcourant les parcs de Bradgate ou de Chelsea, elle relisait les lettres de Catherine Parr, le catéchisme d'Aylmer, l'Evangile de saint Jean; Platon souvent et la Bible toujours. Pour s'affermir dans sa foi, qu'on attaquait de toutes parts, aussi bien que pour se fortifier contre les craintes de la mort, elle méditait les livres de son maître Bullinger, qui sont pour nous l'indice de ses pensées : l'*Examen pour les accusés devant les inquisiteurs ;* l'*Instruction sur les sacrements;* l'*Abrégé de la doctrine chrétienne;* enfin ce volume dont le titre aurait pu être la devise funèbre de cette jeune femme de dix-sept ans qui bientôt allait être la martyre de sa foi : *De summo gaudio et de summo luctu extremæ diei.*

Lorsqu'elle se détachait de ces méditations fortifiantes, c'était pour servir les intérêts de sa religion et y affermir les siens, en leur communiquant un peu de l'énergie qu'elle sentait en elle. Ce n'était pas la mort qu'elle craignait pour elle et pour ses amis, mais la faiblesse et l'apostasie : elle voulait sauver, comme elle l'avait dit, l'âme et non le corps. Dans ces lettres, dont le stoïcisme romain est tout pénétré de la douceur de la religion du Christ, on croirait entendre comme une antistrophe résignée à la plainte de *la Jeune captive* d'André Chenier. Jane écrivait alors à son père cette lettre sublime de résignation et d'oubli de soi-même :

Mon père, quoiqu'il ait plu à Dieu de se servir de vous pour abréger ma vie, lorsqu'il vous appartenait de la prolonger, je vous assure que je

me soumets avec résignation..... Ainsi, mon bon père, je suis disposée à mourir. Cette mort peut vous paraître terrible, mais pour moi je considère comme très avantageux de sortir de cette vallée de misère pour aspirer au trône céleste avec Jésus-Christ, mon sauveur. Que le Seigneur continue à vous maintenir dans la foi inébranlable qu'il vous a accordée jusqu'à présent (s'il est permis à une fille d'écrire ainsi à son père), de manière qu'à la fin nous puissions nous rencontrer dans le ciel.

Je suis, jusqu'à la mort, votre fille obéissante,

JANE DUDLEY.

C'était encore avec le chapelain de son père, Harding, qui avait abjuré le protestantisme, qu'elle correspondait pour lui reprocher sa faiblesse, mais surtout pour réveiller en lui le courage d'un confesseur de la foi.

Il existe à la bibliothèque Harléienne un livre précieux, qui fut en quelque sorte le confident de Jane dans sa prison : c'est un manuel de prières, dont les pages blanches ont été remplies par elle de pensées, de cris à Dieu, de lettres et de conseils aux siens, hôtes comme elle de la même prison. M. Nichols, le savant éditeur de plusieurs des plus belles publications de la Camden-Society, et du recueil de documents publiés sous le titre *Queen Jane and queen Mary*, conjecture, non sans raisons, que ce livre fut pour les prisonniers un moyen de communiquer entre eux. S'il en fut ainsi, Jane n'écrivit rien que de digne du pieux messager de ses paroles, et aujourd'hui plus d'une de ces touchantes prières est redite par les cœurs religieux de l'Angleterre.

Lorsque Jane écrivait à son père la lettre que nous avons citée, le duc de Suffolk méditait une nouvelle révolte, non plus alors par ambition personnelle, mais pour sauver la Réforme qui allait périr sous l'active réaction de Marie. Très attaché, comme sa fille, aux doctrines calvinistes, le duc de Suffolk ne faisait entrer Jane pour rien dans ses projets, et s'il y avait au fond de son esprit une arrière-pensée pour le titre royal qu'elle avait un instant porté, c'était bien plus pour couronner en elle le protestantisme que pour asseoir sa famille sur le trône.

Le moment semblait d'ailleurs propice à de semblables desseins ; ou plutôt c'étaient les événements eux-mêmes qui avaient préparé la révolte qui allait éclater. Le mariage espagnol de la reine et l'aversion populaire qu'il inspirait étaient le lien commun qui rapprochait tous les mécontentements et fortifiait toutes les audaces. Parvenue à l'âge de trente-sept ans, Marie, reine et toute-puissante, voulait ce mariage avec l'ardeur d'une passion de femme et la volonté froide et politique d'une souveraine, qui trouvait dans cette alliance à satisfaire l'intérêt de sa foi non moins que l'orgueil de son sang.

Parlant avec la franchise de l'histoire, mais sans se faire toutefois l'écho des médisances de certains historiens protestants, M. Dargaud a très bien exprimé l'état de la reine à cette date : « Son tempérament, dit-il, maté par l'ascétisme, se réveillait par la toute-puissance. Sa longue virginité lui pesait. Elle avait eu des goûts qu'elle avait domptés, mais la passion sans cesse comprimée éclatait en elle. » Sans atténuer cette passion qui entraînait la reine vers le fils de Charles-Quint, il faut aussi rendre à l'idée politique l'influence très grande qu'elle eut sur cette union. Ne l'oublions pas, Marie était catholique, et recherchait une alliance catholique ; Marie, contestée dans sa légitimité par le trouble que les volontés arbitraires de son père Henri VIII avaient jeté dans les rangs et les droits de la famille royale, sentant enfin dans la France une ennemie toujours prête à lui opposer la jeune Marie Stuart, élevée alors près du roi Henri II [1], voyait dans Charles-Quint et son fils Philippe les plus fermes appuis de son trône. Epouser le prince d'Espagne satisfaisait donc à la fois sa politique et son cœur. Un instant, le cardinal Pole et le jeune et beau Courtenay avaient été mis en avant : mais ces projets n'avaient jamais eu rien de sérieux. Pole, d'ailleurs, était prêtre et plus âgé que la reine, Courtenay trop débauché. L'un avait déclaré « qu'il n'avoit nul désir de soy marier, pour avoir si longuement suivi l'état ecclésiastique et s'estre accommodé aux choses duysant à icelluy et estant diacre [2]. » Un instant touchée par la jeunesse et les malheurs de Courtenay, Marie s'était sentie plus de penchant vers lui ; mais elle en avait bien vite éloigné sa pensée par des motifs qu'il serait difficile de lui reprocher. « La reine, écrivait M. de Noailles, est en mauvaise opinion de luy pour avoir entendu qu'il faict beaucoup de jeunesses et fréquente les maisons de débauche. » Le nom de Courtenay ne servit en réalité qu'à donner le change à l'opinion publique, si rebelle à tout mariage avec un prince étranger.

Ne craignant plus comme autrefois l'hostilité ouverte de l'Angleterre, Charles-Quint avait abandonné la politique que sa prudence lui avait naguère conseillée, et ses anciens projets s'étaient développés en proportion des progrès mêmes qu'avait faits l'autorité de Marie. Dès le mois de septembre 1553, Simon Renard avait proposé le prince d'Espagne pour époux à la reine, en appuyant surtout sur les avantages politiques qui suivraient une telle union. « Alliées désormais invinciblement, disait-il, l'Angleterre, l'Espagne et la Flandre domineraient l'Europe ; maîtresses des mers par leurs

[1] *Ambassades de Noailles*, t. II.
[2] *Papiers Granvelle*, t. IV.

flottes, elles auraient bientôt isolé l'Ecosse des secours de la France, la réduisant dans un avenir prochain à devenir une province anglaise. Quant à ses libertés, l'Angleterre pouvait être sans crainte, et les plus fortes garanties seraient données à l'indépendance réciproque des deux nations [1] »

Philippe était âgé de vingt-six ans, beau, d'une beauté régulière et triste, mais qui éveillait une sympathie de plus dans le cœur d'une reine qui n'avait connu ni les joies insouciantes ni les sourires de la jeunesse. Si donc le cœur de la reine n'hésita pas, sa raison fut un instant incertaine, et, se faisant le propre adversaire de ses secrets désirs, Marie répondait à Simon Renard : qu'elle avait dix années de plus que le prince d'Espagne; elle l'appelait un enfant, *a boy*. Puis, guidée déjà par une jalousie qui devait plus tard la rendre folle de douleur, elle demandait, interrogeant l'ambassadeur et elle-même, si rien en elle pouvait plaire à don Philippe, et, vînt-il à l'aimer, si elle pourrait répondre à cette passion, elle « qui jamais n'avoit senti esguillon de ce qu'on appelle amour, ny entré en pensement de volupté. »

Cependant la reine ne résista pas longtemps aux instances et presque aux encouragements de Simon Renard, dont son propre cœur était complice. Bientôt même, ses entrevues avec l'ambassadeur devinrent si fréquentes que celui-ci ne quittait presque plus la demeure royale, et qu'on le sentait derrière toutes les mesures que prenait la reine. Dans ces conversations, soigneusement rapportées à l'empereur, on voit la passion de Marie croître de jour en jour, et se trahir par de ces curiosités qu'inspire un secret désir. Inépuisable en interrogations sur don Philippe, sur sa personne, sur son caractère, elle mêlait adroitement les vues de la politique à des pensées plus féminines. Etait-il aussi habile diplomate que l'empereur son père? demandait-elle. Qu'y avait-il de vrai dans ces aventures d'amour qui couraient sur lui? Comment songer alors à ce mariage! « Et s'il vouloit estre voluptueux, ce n'étoit ce qu'elle desiroit pour estre de tel âge [2]. »

Cependant, le seul pressentiment de ce mariage soulevait l'Angleterre : seul, lord Paget le défendait dans le conseil, et les Communes comme la Chambre des lords étaient unanimes pour le repousser énergiquement. Le chancelier Gardiner, les comtes de Derby, de Shrewsbury, de Sussex, tous catholiques zélés et amis sûrs de la reine, se prononçaient contre un tel projet. Déjà la pétition du Parlement, qui suppliait la reine de choisir un époux dans

[1] Renard à Charles-Quint. (*Papiers Granvelle*, t. IV.)
[2] Renard à l'Empereur. (*Rools House*. Mss. cité par M. Froude.)

le royaume était prête, lorsque Marie, faisant appeler Simon Renard dans son oratoire, prit une résolution qui la peint tout entière dans son énergie indomptable et sa témérité orgueilleuse. Elle n'avait auprès d'elle qu'une seule de ses femmes, lady Clarence; sur un autel brillait l'hostie sainte, cette hostie « qu'elle avait toujours invoquée comme son protecteur, conducteur et conseiller[1] » Là, après leur avoir raconté ses jours et ses nuits passés dans les prières et les larmes, gagnée par sa propre émotion, elle tombe tout à coup à genoux aux pieds de l'autel; Simon Renard et lady Clarence l'imitent, et tous trois entonnent le *Veni Creator*. L'hymne achevé, Marie se relève, et, comme inspirée d'en haut et annonçant la volonté divine : le prince d'Espagne, dit-elle, sera son mari; car il est l'époux choisi de Dieu, et les méchants ne prévaudront pas contre lui. C'est lui seul qu'elle aime et qu'elle aimera toujours.

Telle fut cette scène racontée par Simon Renard : mélange à la fois de dévotion exaltée et de passion amoureuse. On sent que toutes les pensées, toute la vie de la reine se concentrent dans cet amour; il fait sa douleur comme sa joie; il est tout pour elle. A peine, par quelque parole ambiguë, a-t-elle obtenu une espèce de consentement du conseil, qu'elle va, toute joyeuse, en donner la nouvelle à l'ambassadeur d'Espagne. Si, au contraire, par l'organe de son président, le Parlement la conjure d'abandonner ce projet de mariage, hors d'elle-même, elle bondit du trône plutôt qu'elle ne se lève, et, sans emprunter selon l'usage la parole de son chancelier, de cette voix qui n'avait rien d'une femme, elle lance à l'assemblée ces paroles : « Quant aux vœux que vous nous exprimez pour notre mariage, nous vous remercions; mais pour celui de nous voir prendre l'époux de votre choix, nous le trouvons déplacé. Le Parlement d'Angleterre n'est pas institué pour tenir de tels discours à ses souverains, et dans une affaire où le dernier de nos sujets jouit de la plus entière liberté, nous prétendons, nous, n'en avoir pas une moindre. Si nos Communes nous imposent un époux qui ne soit pas celui que nous avons choisi, elles pourront bientôt se reprocher notre mort; car, si nous contractons mariage là où n'est pas notre amour, avant trois mois nous serons dans la tombe, et cet héritier que vous nous demandez n'aura pu même venir au monde. Vous nous avez beaucoup entretenue des inconvénients de notre union avec don Philippe, mais nous avez-vous dit un seul mot de ses avantages? Et cependant il en est un, pensons-nous, qui eût dû être pour vous de quelque poids : celui de répondre à notre inclination. Sachez donc, en un mot, que nous n'avons pas oublié le serment de notre

[1] Renard à Charles V. (*Rools House*. Mss.)



sacre, et que nous suivrons, dans cette circonstance, le choix que Dieu nous inspirera pour la gloire de son nom et le bien de notre royaume [1]. » Ainsi arrêtée, la volonté de Marie ne resta pas longtemps sans effet; le 6 décembre, le Parlement était dissous, et le 24, le mariage de la reine avec le prince d'Espagne avait lieu par procuration.

Ce fut un soulèvement dans toute l'Angleterre, et la révolte éclata partout à la fois. L'ambassadeur français, M. de Noailles, se fit le centre et le foyer de tous les mécontentements et de tous les complots; il réunit chez lui les conjurés, encouragea et facilita leurs projets, et leur promit l'appui de la France. Sir Pierre Carew se chargea de soulever le Devonshire au nom de Courtenay. Le duc de Suffolk, le père de Jane, quoi que pût lui conseiller la prudence et la vie de sa fille, gage de sa fidélité, partit avec ses deux frères, les lords John et Thomas Grey, pour le comté de Warwick, où son nom était tout-puissant. Enfin, Thomas Wyatt, le fils du poète qui avait, dans ses pastorales héroïques, tant de fois célébré l'Angleterre, devait, du comté de Kent soulevé, marcher sur Londres et s'emparer de la personne de la reine. De tous les conjurés, Thomas Wyatt était le plus habile comme le plus ardent. Les motifs religieux qui poussaient les autres à la révolte lui étaient étrangers; il combattait pour l'Angleterre et pour son indépendance nationale. Jadis ambassadeur en Espagne, il en avait vu de près le gouvernement; c'était contre cet ennemi qu'il voulait défendre sa patrie.

Bien que ce complot fût libre de tout attachement et de toute ambition pour les personnes, il y avait cependant, chez les révoltés, des sympathies que le hasard des événements aurait pu un jour réveiller et mettre en œuvre, sans que pour cela elles entrassent pour rien dans leurs résolutions et leurs desseins immédiats. Ainsi, il existait dans Pierre Carew une prédilection marquée pour Courtenay, comme dans le duc de Suffolk une arrière-pensée pour Jane Grey, et dans Thomas Wyatt un penchant secret pour Elisabeth.

Aux moyens personnels dont ils disposaient se joignit l'aide de la France. L'amiral de Villegaignon vint, avec la flotte française, croiser sur les côtes de l'Ouest, prêt à leur prêter secours et à profiter des intelligences secrètes qui pourraient lui ouvrir les ports de ces parages. Ce vaste complot échoua cependant par l'immobilité de la ville de Londres. La nation n'était plus, comme au mois de juillet, tout entière avec Marie Tudor, mais elle n'était pas encore franchement contre elle. Carew échoua dans le Devonshire, qui ne s'était pas soulevé. Le duc de Suffolk, vaincu dans une escarmouche près

[1] Renard à Charles V.

de Coventry, congédia ses amis et se livra lui-même aux soldats de Marie. Quant à Wyatt, après avoir pénétré en armes jusqu'au cœur de Londres, il fut obligé de battre en retraite, après avoir vainement jeté ce cri patriotique : « Mes camarades, à moi ! à moi tous ceux qui ont une âme anglaise et qui ne veulent pas pour maître un prince espagnol ! » Londres resta sourd à cet appel, et Wyatt, après une lutte héroïque, se rendit pour qu'on épargnât les siens.

Marie était victorieuse, mais c'était après avoir connu toutes les angoisses d'une lutte où, non pas seulement la couronne de la reine, mais la passion de la femme et la foi de la catholique avaient été en jeu. Elle ne triomphait pas seule, mais aussi Simon Renard et son influence. Les événements ne donnaient-ils pas raison aux défiances et aux craintes de l'ambassadeur de Charles-Quint; et Elisabeth, Jane Grey surtout, qu'il avait si souvent désignées aux rigueurs de la reine, n'avaient-elles donc pas inspiré cette révolte où l'on trouvait partout les noms de leurs parents et de leurs amis? Telle fut la sanglante logique de la reine. Le sort de Jane fut décidé ; Marie ne lutta plus contre Simon Renard. C'était le 7 février que Wyatt avait livré combat dans Londres, et le 8, celui qu'on pourrait appeler le conseiller de la reine, écrivait à l'empereur : « Sur le commandement de la reine, l'on tranche, mardi, la teste à Jane de Suffolk. Plusieurs prisonniers ont écrit hier à la reine par misericorde ; mais elle est déterminée de pousser les affaires par justice et incontinent leur faire couper le cou[1]. » Jane, cependant, était bien innocente de cette seconde révolte, dont elle n'eut pas même le secret. Son nom n'avait pas été prononcé par les rebelles. Son véritable crime était d'avoir porté un seul jour cette couronne que Marie sentait si peu affermie sur sa propre tête. Vœu secret ou cause plus directe du dernier soulèvement, Jane, aux yeux de la reine, était un des obstacles qui la séparaient encore de don Philippe et de Rome. Ce fut là sa condamnation.

La résolution prise, la réalisation en devait être prompte. Jane étant sous le coup d'une sentence de mort, le jour seul de l'exécution restait à fixer. Ce fut le mardi 27 février. Mais, tout en sacrifiant Jane à sa politique et peut-être à ses ressentiments, Marie voulut tenter de la ramener au catholicisme. Feckenham, chapelain de la reine et, plus tard, abbé de Westminster, fut envoyé à la Tour avec cette mission.

Jane, on le sait, s'était depuis longtemps placée en face de la mort, pour y habituer sa pensée. Dès que la révolte de Thomas Wyatt lui fut connue, elle ne douta plus de son sort. Son courage

[1] *Rools House*. Mss. Froude et Dargaud.



ne se démentit pas, et, d'une âme et d'une main fermes, elle écrivit à son père cette lettre, qui était un adieu :

Mon père,

Que le Seigneur fortifie votre grâce, puisque toutes ses créatures ne peuvent être fortifiées que par sa parole; et quoiqu'il plaise à Dieu de vous enlever deux de vos enfants (Jane et Guildford, qui devaient périr le même jour), je vous supplie très humblement de croire qu'en échappant à cette vie périssable, ils ont conquis une vie immortelle. Pour moi, mon bon père, je prierai pour vous dans l'autre monde, comme je vous ai honoré dans celui-ci.

De votre Grâce, l'humble fille.

JANE DUDLEY.

Elle reçut donc Feckenham avec un calme touchant et une douceur souriante. Feckenham, d'ailleurs, était un prêtre pénétré de toute la mansuétude évangélique, et sa mission de docteur et de théologien n'avait pas fermé son cœur aux sentiments que l'homme devait éprouver en présence d'une destinée si tragique. Ces sentiments, il ne chercha pas à les combattre, et Jane n'eut pas à endurer, de l'envoyé de la reine, ces tortures morales auxquelles plus d'un condamné avait été soumis. Il annonça simplement à Jane le devoir que près d'elle il venait remplir. Une lutte théologique aurait pu plaire à l'âme ardemment religieuse de Jane autant qu'à l'érudition de son esprit; c'eût été mêler, aux terreurs envahissantes du supplice, les péripéties fortifiantes du combat. Jane ne le voulut pas; elle fut à la fois plus simple et plus forte. Elle répondit avec douceur qu'elle avait trop peu de temps pour le donner à une discussion théologique. Sa résignation n'essaya même pas de rattacher à son innocence un dernier espoir, et au récit que lui fit Feckenham du complot de Thomas Wyatt, elle l'interrompit, disant : « Je ne connaissais pas cette seconde conspiration; je ne connaissais pas non plus la première, mais en m'y associant par dévouement j'ai été coupable. Je mérite d'être frappée. » Elle aspirait à la mort comme à une délivrance : pour le protestantisme, il y avait là une martyre; pour les catholiques, il y aurait eu une sainte.

Feckenham n'insista pas. Il avait pris peut-être les paroles de Jane pour un regret, et, autant par émotion que par espoir d'un suprême retour de Jane au catholicisme, il retourna près de la reine et obtint d'elle un délai de trois jours. Il en rapporta aussitôt la nouvelle à Jane; elle se montra à peine sensible à cette faveur. Le sacrifice de la vie fait, elle avait hâte d'en recueillir le prix; Dieu, dans sa gloire, lui cachait l'horreur du tombeau. « Je suis reconnais-

sante de votre intention, dit-elle au confesseur de Marie, mais je n'en suis pas heureuse. Le poids du sort m'accable, j'ai hâte d'aller à Dieu. » A partir de ce moment, Feckenham ne la quitta plus jusqu'à la fin, et Jane, déférant à son âge et à sa pieuse insistance, ne refusa ni d'écouter ses arguments en faveur du catholicisme, ni d'y répondre. La question capitale entre eux, la présence réelle dans l'Eucharistie, fut approfondie. Le texte évangélique lui étant représenté, elle donna son explication et la défendit, quelquefois un peu ébranlée, mais jamais convaincue. Elle fut érudite et éloquente, mais surtout simple et touchante dans sa fermeté résignée. A un prêtre, qui avait suivi Feckenham, et qui essayait d'effrayer sa jeunesse par l'image de la mort : « J'ai toujours vu, lui dit-elle, le billot derrière la couronne. »

Elle finit cette discussion, qui avait été longue, comme elle l'avait ouverte, par un regret de consacrer à une lutte inutile les dernières heures qui la séparaient de l'éternité : « J'ai consacré, dit-elle, ma jeunesse à former ma conviction ; ce n'est pas le moment d'argumenter, c'est celui de prier. »

Jane, en effet, avait besoin de recueillement et de prière; c'était là qu'elle puisait la force qui lui était nécessaire pour ne pas défaillir devant la mort. Pour regretter la vie, elle avait, sinon « le long espoir, » du moins le souvenir d'une jeunesse heureuse et riante. Si stoïque et si grande que fût Jane, on entend cependant parfois s'exhaler de son cœur comme un soupir vers le passé. La nuit du 10 au 11 avait été troublée par un violent orage, on avait peu dormi dans la Tour, et le matin, mistress Tylney, une des femmes de Jane, lui ayant dit : « Avez-vous entendu, cette nuit, le vent dans le donjon, madame? — Oui, répondit-elle ; il me plaisait mieux autrefois, dans la cime des pins de Charnwood. »

Mais retrouvant bien vite toute son énergie, elle écrivait alors aux siens quelques lettres qui n'expriment plus qu'une foi ardente, une résignation toute chrétienne, et où le sort de la Réforme semble seul la préoccuper encore. Sur les feuilles blanches de cette Bible qui inspira et reçut ses dernières pensées, elle traçait pour sa sœur la plus aimée, Catherine Grey, ce conseil et cet adieu : « Le livre que je vous envoie..... est la loi du Seigneur..... Si vous le lisez avec attention et si vous suivez les excellents conseils qu'il donne, il vous mènera indubitablement au bonheur éternel ; il vous apprendra comment il faut vivre et mourir ; il vous apportera dès à présent une félicité plus grande que celle que vous eussiez obtenue par les biens de notre malheureux père..... Ne comptez pas sur votre jeunesse pour vivre de longues années : car lorsque Dieu nous appelle, les heures, les temps et les saisons sont semblables. Bienheureux alors ceux dont

les lampes sont allumées..... Renoncez au monde, bravez le démon, méprisez la chair, réjouissez-vous seulement avec le Seigneur..... Maintenant, pour ce qui regarde ma mort, ne vous en affligez pas plus que moi, ma très chère sœur, je serai délivrée de ce corps corruptible pour revêtir l'incorruptibilité ; je suis assurée qu'en échange d'une vie mortelle, j'en obtiendrai une qui sera immortelle et pleine de joie..... Adieu pour la dernière fois, ma sœur bien-aimée, placez votre confiance en Dieu seul..... »

Sir John Brydges, le farouche lieutenant de la Tour, le même qui n'avait trouvé pour T. Wyatt que des paroles d'insulte, fut touché par la jeunesse et la résignation de Jane, et sollicita d'elle un pieux souvenir. Voici les lignes qu'elle écrivit pour lui sur un livre de prières : « Puisque vous avez désiré qu'une malheureuse femme écrivît dans un livre si au-dessus de toute chose, bon lieutenant, je vous demande, comme amie et comme chrétienne, de ne pas vous fier à votre propre jugement, mais d'avoir recours à Dieu..... Vivez pour mourir, afin que par la mort vous puissiez acquérir la vie éternelle..... car il y a un temps pour naître et un temps pour mourir, et le jour de notre mort est meilleur que le jour de notre naissance. »

La journée du 11 et la plus grande partie de la nuit du 11 au 12, la dernière de Jane, furent données par elle à ces occupations suprêmes. Sur le matin seulement, elle consentit, à la prière de mistress Tylney, à prendre le repos dont elle avait besoin.

Marie Tudor avait d'abord voulu que les deux époux, Jane et Guildford, fussent exécutés ensemble, sur le même échafaud. Elle fut mieux conseillée par la prudence et le respect de sa propre mémoire, en revenant sur cette décision, et en ordonnant que le supplice de Guildford Dudley précéderait celui de Jane. Quelques heures avant de marcher à l'échafaud, le jeune époux de Jane avait été autorisé à la voir dans un dernier entretien. Ce fut elle qui refusa : non par une indifférence qui aurait été cruelle et qu'elle était bien loin d'éprouver, mais elle se sentait sans défense contre les émotions de son cœur. Elle avait le ferme espoir d'une autre réunion que celle qu'on lui offrait dans la rapidité des instants qui lui étaient comptés, et, avec un sourire, elle en donna à Guildford la fortifiante assurance : « Pourquoi, dit-elle, nous entrevoir ici, lorsque nous nous ne nous quitterons plus ailleurs ? » Ces paroles et un long et angélique regard fixé sur Dudley, quand elle le vit de sa fenêtre se rendre à l'échafaud, furent les seules tendresses par où elle voulut encore s'unir à son époux.

Guildford exécuté, le tour de Jane était venu. Le matin, elle s'était levée, parlant d'une voix amicale à ses deux femmes : ce fut

elle qui indiqua la robe, le bonnet, le fichu, le mouchoir, les gants et le livre qu'elle voulait avoir ce jour-là. Aussi soigneuse à éviter la plus légère peine à ceux qui l'entouraient qu'elle l'avait été pour elle à s'habituer à la douleur et à la mort, elle alla au-devant du pardon que John Brydges et John Gage, les gardiens de la Tour, sollicitèrent d'elle pour leur cruelle mission. « La justice des hommes va s'exercer sur mon corps, mais la miséricorde de Dieu se déploiera sur mon âme », écrivait-elle sur ses tablettes en les donnant à ce dernier, qui les lui avait demandées.

On se mit alors en marche. Jane, calme mais muette, marchait appuyée sur ses femmes, qui pleuraient. Un spectacle plus cruel encore que celui de l'échafaud l'attendait sur sa route. Elle croisa le corps sanglant de Guildford qu'on ramenait du lieu du supplice. Elle domina cependant son émotion. Bientôt on s'arrêta à la pelouse de la Tour : c'était l'endroit ordinaire des exécutions. Se tournant alors vers Feckenham, qui l'avait accompagnée. « C'est assez, lui dit-elle, retirez-vous maintenant et que Dieu vous récompense suivant vos désirs. Merci, merci pour tout ce que vous avez fait pour moi; vos bontés ont plus éprouvé mon cœur que la crainte de la mort. » Alors, tombant à genoux, et s'adressant à ceux qui étaient là, elle dit qu'elle était allée contre la loi en prenant une couronne qui ne lui appartenait pas, mais que si elle avait péché, c'était sans intention; qu'elle les prenait tous à témoins de la foi chrétienne dans laquelle elle mourait et de sa confiance dans la passion de Jésus-Christ plus que dans ses propres œuvres. Elle leur demanda de prier pour elle jusqu'au dernier moment.

Feckenham, malgré ses touchantes instances, ne l'ayant pas quittée : elle lui demanda si elle pouvait dire le *Miserere*. Sur une réponse affirmative, elle le récita à haute voix; puis, écarta elle-même, avec l'aide de ses femmes, le fichu qui couvrait son cou et dénoua sa chevelure, comme si, dit un contemporain, elle allait dormir! Elle ôta ensuite son collier, qu'elle donna à mistress Tylney, et tendit son livre à Thomas Brydges, en le priant de le garder en souvenir d'elle. Le reste, voici comment le raconte le chroniqueur dans un récit plus émouvant par sa simplicité que tous les tableaux qu'on pourrait en faire.

« Le bourreau, s'agenouillant devant elle, lui demanda de lui donner son pardon, ce qu'elle lui accorda de bon cœur. Alors il la pria de se placer là où il y avait de la paille fraîche, et, en le faisant, elle aperçut le billot. Elle lui dit de faire vite, et se mettant à genoux, elle lui demanda encore s'il n'y avait pas moyen d'écarter un instant ce billot de sa vue. — Non, madame, répondit-il. — Alors, plaçant un mouchoir sur ses yeux, elle chercha à tâtons après le

bloc, disant : Comment ferai-je : où est-il? Alors un des assistants l'y ayant guidée, elle abaissa sa tête sur le billot, et, laissant glisser le reste de son corps, elle s'écria : « Seigneur, seigneur, je rends » mon âme entre vos mains ! » Ainsi elle mourut. »

Jane Grey n'avait pu, dans un règne de quelques jours, assurer le triomphe des idées religieuses qui avaient été la foi et le bonheur de sa jeunesse ; mais ce qu'elle n'avait pu faire en sa vie si courte et si renfermée dans l'étude et la famille, sa mort y aida glorieusement. Dix ans ne s'étaient pas écoulés que l'Angleterre, sous Elisabeth, prenait pour jamais place parmi les Etats réformés de l'Europe et reconnaissait dans Jane Grey la première et peut-être la plus regrettable de ses reines protestantes. Mais en préparant ainsi ce succès de la Réforme, que les fautes de Marie vinrent seules définitivement assurer, Jane Grey n'y contribua cependant que par son touchant et pur souvenir, et elle reste avant tout le type le plus parfait et le plus séduisant de cette société pasionnément érudite et lettrée dont nous avons essayé d'esquisser le tableau.

EUGÈNE ASSE.

POÉSIES

LES FILAOS

A M. Th. de Banville

Là-bas, au flanc d'un mont couronné par la brume,
Entre deux noirs ravins roulant leurs frais échos,
Sous l'ondulation de l'air chaud qui s'allume,
Monte un bois toujours vert de sombres filaos.
Pareil au bruit lointain de la mer sur les sables,
Là-bas, dressant d'un jet ses troncs roides et roux,
Cette étrange forêt aux douleurs ineffables,
Pousse un gémissement lugubre, immense et doux.
Là-bas, bien loin d'ici, dans l'épaisseur de l'ombre,
D'un frisson nonchalant pris sans trêve, à jamais,
Ces filaos songeurs croisent leurs nefs sans nombre,
Et dardent vers le ciel leurs flexibles sommets.
Le vent frémit sans cesse à travers leurs branchages ;
Et prolonge, en glissant sur leurs cheveux froissés,
Pareil au bruit lointain de la mer sur les plages,
Un chant grave et houleux dans les taillis bercés.
Des profondeurs du bois, et rampant de la plaine,
Du matin jusqu'au soir, sans relâche, on entend
Dans la ramure frêle une sonore haleine,
Qui naît, monte, s'emplit, se déroule et s'étend,
Sourde ou retentissante, et d'arcade en arcade
Se perd vers les confins noyés d'un brouillard froid,
Comme le bruit lointain de la mer dans la rade,
S'allongeant sous les nuits pleines d'un vague effroi.
Et par delà les troncs tendant leurs grêles branches
Au revers de la gorge où pendent les mouffias,
On aperçoit au loin, semés de maisons blanches,

Sous les nappes de feu qui scintillent en bas,
Les champs jaunes et verts descendant aux rivages :
Puis l'Océan qui brille et monte vers le ciel.
Nulle rumeur humaine à ces déserts sauvages
N'arrive. — Et ce soupir, ce murmure éternel,
Pareil au bruit lointain de la mer sur les côtes,
Épand seul le respect et l'horreur à la fois,
Dans l'air religieux des solitudes hautes.
— C'est ton âme qui souffre, ô forêt ! c'est ta voix
Qui gémit tristement dans ces mornes savanes.
Et dans l'effarement de ton propre secret,
Exhalant ton arome aux éthers diaphanes,
Sur l'homme, ou sur l'enfant, vierge encor de regret,
Sur tous ses vils soucis, sur ses gaietés naïves,
Tu fais chanter ton rêve, ô bois ! et sur son front,
Pareil au bruit lointain de la mer sur ses rives,
Roule ton froissement solennel et profond.
— Bien des jours sont passés et perdus dans l'abîme
Où tombent tour à tour joie, espoirs et sanglots ;
Bien des foyers éteints qu'aucun vent ne ranime,
Gisent ensevelis dans nos cœurs, sous les flots
Sans pitié ni reflux de la cendre fatale,
Depuis qu'au vol joyeux de mes songes j'errais,
O bois éolien ! sous ta voûte natale,
Seul, écoutant au fond de tes sombres retraits,
Pareille au bruit lointain de la mer sur les grèves
Ta respiration onduleuse et sans fin.
— Dans le sévère ennui de nos vanités brèves,
Fatidiques chanteurs choisis par le destin,
Vous épanchiez sur moi votre austère pensée,
Et versiez dans mon cœur attentif et pieux
Ta grande âme, ô Nature ! éternelle offensée !
— Là-bas, bien loin d'ici, dans l'azur, près des cieux,
Vous bruissez toujours au penchant des ravines ;
Et par delà l'espace, à travers l'Océan,
Vous m'emplissez encor de vos plaintes divines,
Filaos chevelus, bercés d'un souffle lent !
Et plus haut que les cris des foules périssables,
J'entends votre soupir immense et continu,
Pareil au bruit lointain de la mer sur les sables,
Qui passe sur ma tête, et meurt dans l'inconnu.

LÉON DIERX.

MADELEINE.

A M. Leconte de Lisle

LA MER.

Madeleine, je sais que ta douleur est grande.
Tu pleures..... je voudrais pouvoir te consoler ;
Mais je n'apporte pas ce que ton cœur demande.
Me pardonneras-tu si j'ose te parler ?

Je t'ai vue autrefois toute petite fille ;
De mes flots attiédis je baisais tes pieds nus,
Belle et dernière enfant d'une antique famille
Dont les plus vieux parents me furent bien connus.

Tu demeures là-bas, dans un pli des collines ;
'aperçois la maison sous les chênes tordus,
Qui, souvent fouettés par les brises marines,
Ont tous à l'orient leurs rameaux étendus.

Les hommes venant là, depuis trois cents années,
De père en fils, se font pêcheurs ou matelots.
Voués par leur naissance aux mêmes destinées,
Ils suivent bravement l'aventure des flots.

MADELEINE.

Oui, ceux que nous aimons, c'est toi qui les emportes ;
A notre folle étreinte arrachés brusquement,
Et laissant sur le bord, moins vivantes que mortes,
Les femmes..... Quand dois-tu me rendre mon amant ?

LA MER.

Je te croyais un cœur plus vaillant à l'épreuve. —
Parles-tu des garçons qui, le printemps dernier,
Sont partis pour la pêche aux bancs de Terre-Neuve ?

MADELEINE.

Il va plus loin, à bord d'un trois-mâts baleinier.

LA MER.

Il doit avoir fini bientôt la traversée.
Il marche à voile pleine au nord de Miquelon.
Toujours ta chère image habite sa pensée,
Abrégeant le chemin, si le voyage est long.

MADELEINE.

Je ne m'attriste pas des longueurs du voyage,
Mais les nombreux écueils, les goulets trop étroits,
Les lourds glaçons flottants qui barrent le passage,
Les éternels brouillards voilant des soleils froids,
Les étoiles des nuits presque toutes éteintes.....
Tant de périls qu'on rêve assombrissent l'espoir.
Ces dangers ne sont pas inventés par mes craintes :
Les coiffes du pays ont plus d'un ruban noir.

Le courage est aveugle..... et (tu le sais peut-être)
C'est le plus résolu des pêcheurs malouins.

LA MER.

Moi, qui l'ai vu grandir, j'espère le connaître.
L'aurais-tu mieux aimé si tu l'admirais moins ?

L'aurais-tu préféré regardant ta quenouille ?
Voudrais-tu d'un marin qui garde la maison
Pour voir, les bras croisés, si ton fil se débrouille,
Quand la voile d'un brick passant à l'horizon,

Comme une aile d'oiseau librement se déploie?
Ta bouche ne dit rien, mais ton âme répond.

MADELEINE.

Ah ! je vois trop souvent son canot qui tournoie,
Lorsque sa brave main a lancé le harpon,

Et que brûlant le bord la corde se déroule,
Et qu'aux cimes des flots l'équipage étourdi
S'arrête et redescend avec la grosse houle.

LA MER.

La mort porte souvent respect au plus hardi.

Les jeunes reviendront, puisque les vieux reviennent ;
Tu parlais des adieux, moi, je pense aux retours.
Dieu sépare un instant les cœurs qui s'appartiennent,
Mais pour les mieux unir dans la suite des jours.

Dans ta chère âme en deuil écoute l'espérance.
Aux sérieux amours commencés dans les pleurs
Presque toujours le ciel donne la préférence.
Tardive, mais plus riche, est la moisson des fleurs.

A son fuseau divin tournant l'or et la soie,
La providence garde un long fil enchanté
Pour les couples heureux qui méritent leur joie.

MADELEINE.

Je bénirai, mon Dieu, ta sainte volonté !

ANDRÉ LEMOYNE.

LANGAGE D'OISEAUX

Sous le berceau touffu que la lumière éveille,
Tout un camp de bouvreuils, fauvettes et pinsons,
Pillards, bavards, voleurs de grains, coureurs de treille,
Du bec et du gosier s'escrimant à merveille,
S'est abattu, lâchant d'insolentes chansons.

Vers eux, sur le gazon, d'une allure indécise,
S'en vient le beau cousin, sa cousine à son bras,
Tandis qu'à la chaleur, en sa bergère assise,
A son vieux paroissien heurtant sa tête grise
S'endort la bonne aïeule en marmottant tout bas.

Et la troupe maligne avec de grands coups d'aile
Jacasse à qui mieux mieux, flairant là des amours ;
On ricane, on se moque, on siffle, on les appelle :
« Par ici, cher mignon ; venez, ma toute belle ;
On est discret chez nous, puisqu'on aime toujours ! »

Ils viennent, enivrés de leur jeune sourire,
A petits pas, glissant dans les arbres muets,

Rouges, main dans la main, ne sachant plus rien dire.
La fleur des acacias sucre l'air qu'on respire;
Les deux cœurs, en battant, se sont sentis tout près.

Comme des écoliers blottis dans leur cachette,
Qui lâchent dans leurs doigts des rires argentins,
Chacun retient alors sa faconde indiscrète,
Et, par tous les trous clairs de la feuille inquiète,
Vite, cent espions ouvrent leurs yeux mutins :

« Silence ! fait le merle. — Ah ! juste ciel ! chuchotte
La fauvette aux aguets, que va-t-il lui conter ?
— Je connais la jeunesse, allez, dit la linote.
Tous les violons neufs donnent la même note;
Sur leur bouche ici près vous l'entendrez tinter. »

A deux pas, en effet, sonna la note claire,
Note d'or qui prélude aux duos amoureux,
Le rire de la source avant d'être rivière.....
Et le bois étouffa dans son chaste mystère
Le long frémissement du baiser savoureux.

Mais un baiser qu'on prend, c'est un bon vin qu'on goûte.
Un verre bu, la fiole y passe jusqu'au fond.
Nos cousins lestement trottaient sur cette route,
Quand un vacarme horrible et des cris de déroute
Eclatent de nouveau sous le bosquet profond.

On volait, on sifflait, on coupait la feuillée.
« Vraiment, dit le cousin, tous ces oiseaux sont fous.
— Mais pas trop, murmura la fillette effrayée,
Ecoute ! » En cet instant, la maman éveillée
Criait par le jardin : « Enfants, que faites-vous ? »

GEORGES LAFENESTRE.



REVUE CRITIQUE

Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture. — Supplément offrant le résumé des faits et des idées de notre temps. T. I, ***A.-Canon.*** Paris, F. Didot.

Le *Dictionnaire de la Conversation*, ce vaste répertoire encyclopédique, bien digne du titre ingénieux qui a été pour quelque chose dans sa fortune, a besoin, plus que tout autre recueil, d'être incessamment complété, remis au courant des progrès de la science et de l'activité humaines, car la « conversation » s'alimente surtout d'actualités. Si tout n'est pas digne d'éloges dans ce prodigieux mouvement des temps modernes, tout est du moins bon à connaître. En regard des immenses conquêtes accomplies dans le domaine des sciences, de l'industrie, des nouveaux éclaircissements apportés à l'histoire par la sagacité des critiques et la découverte de documents inédits, il est utile de placer le tableau des divagations morales et philosophiques, des catastrophes et des déceptions politiques et sociales de ces derniers temps. Il faut être à même de pouvoir apprécier dans son ensemble la marche accélérée de la civilisation, et n'être ni trop orgueilleux, ni trop humilié d'appartenir à une époque de surexcitation intellectuelle, où le bien et le mal se développent et se mêlent dans de si vastes proportions. Aucune œuvre ne saurait mieux profiter à cet enseignement philosophique contemporain, que ce « Supplément au *Dictionnaire de la Conversation* », titre trop modeste sous lequel se cache une véritable « encyclopédie des hommes et des choses de ces quinze dernières années. »

Cette entreprise, dirigée par un littérateur aussi modeste qu'érudit, que la *Revue* compte parmi ses collaborateurs, est conduite avec le zèle consciencieux et persévérant qui caractérise toutes les publications de MM. Firmin Didot. Le prospectus annonce seulement trois volumes, mais comme, au bout d'un tome de huit cents pages d'un caractère très fin et très serré, on n'en est encore qu'au commencement de la lettre *C*, nous avons peine à croire qu'on ne tiendra pas plus qu'on ne promet. Le public n'aura pas lieu de s'en plaindre si les volumes suivants répondent à celui-ci. Ce répertoire n'est pas seulement utile, mais intéressant, et la lecture d'un grand nombre d'articles nous a fait souvent regretter que d'impérieuses nécessités typographiques les tiennent relégués dans un volume d'un format si grave et d'une impression si compacte.

Toutes les notices scientifiques sont rédigées avec un soin particulier,

et scrupuleusement au courant des derniers progrès accomplis, notamment en physique, en chimie, en mécanique. L'agriculture paraît avoir été l'objet d'une prédilection d'ailleurs bien légitime. On en jugera, dès les premières pages, par l'étendue de l'article *Abeilles* et des articles *Acclimatation*, dont l'un porte la signature d'un des hommes les plus compétents, l'honorable M. Drouyn de L'Huis. Dans un genre différent, M. L. Louvet, directeur de ce supplément, a payé honorablement sa dette à la lettre *A* par l'article *Algérie*, excellent résumé des derniers travaux d'administration et de colonisation. Nous nous permettrons, à ce sujet, de lui signaler une omission dans le paragraphe consacré à la *Bibliographie algérienne*. Il eût été juste de citer les *Annales de la Colonisation*, rédigées par MM. G. Peut et J. Duval, de 1852 à 1858. Cet utile recueil, qui ne forme pas moins de quatorze volumes in-8, contient des matériaux qui ont été mis à profit par la plupart des auteurs que nomme M. Louvet. L'auteur du résumé de l'*Histoire politique de l'Allemagne* et de l'article *Bismark* s'est inspiré des travaux de notre collaborateur, M. A. Pey, et il ne pouvait puiser à meilleure source. A propos de l'Allemagne, notre devoir de critique nous oblige de constater plusieurs inexactitudes dans l'article sur la *Musique allemande*, notamment en ce qui concerne Sébastien Bach (p. 133). Ce grand homme fut non-seulement apprécié, mais imité par des disciples illustres, parmi lesquels on aurait pu nommer Albrechtsberger, le maître de Beethoven, et les *cinq* fils de Bach, dont le second, Emmanuel, est de beaucoup le plus remarquable. Il n'est pas non plus exact de représenter, un peu plus bas, Mozart comme *entouré* d'Emmanuel Bach, d'Haydn et de Gluck, ses contemporains, mais bien plus âgés que lui, et qui furent, non ses disciples, mais ses prédécesseurs et ses modèles en beaucoup de choses, etc. Une autre erreur historique, moins grave il est vrai, se trouve répétée deux fois aux articles *Abrantès* et *Amet*. Junot n'a jamais été maréchal d'Empire; c'était déjà bien assez, et même trop, qu'il fût général de division, car la capacité du commandement n'était pas chez lui au niveau de la bravoure.

Nous pourrions relever encore quelques autres défectuosités ; mais, en vérité, il était impossible de n'en pas commettre, et difficile d'en commettre aussi peu dans un travail de ce genre et de cette étendue. En résumé, ce Supplément promet d'être un livre non-seulement utile à consulter, mais agréable à lire, qualité rare dans un recueil encyclopédique.

B. E.

Étude sur les Tribunaux athéniens et sur les Plaidoyers civils de Démosthène, par V. CUCHEVAL, ancien élève de l'École normale, in-8°. Paris, Durand. 1863.

Pour ceux qui veulent étudier tout Démosthène et le connaître à la fois comme orateur politique et comme avocat, la traduction la plus savante, celle même de M. Stiévenart, avec ses introductions et ses notes, ne suffit pas. Nous sommes si loin de l'ancienne Athènes par nos institutions et nos mœurs, que nous avons besoin d'être préparés à l'étude des plaidoyers de Démosthène par une étude sur les tribunaux athéniens. C'est ce qu'a parfaitement compris M. Victor Cucheval, et c'est ce qui lui a fait com-

poser, sous la forme d'une thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, son *Etude sur les tribunaux athéniens et les plaidoyers civils de Démosthène.*

M. Cucheval avait été précédé dans cette voie par un jeune avocat de la cour impériale, M. Albert Desjardins, qui avait voulu joindre au titre de docteur en droit celui de docteur ès lettres, et qui, pour obtenir ce dernier grade, avait, un an auparavant, présenté comme thèse à la Faculté des lettres de Paris un *Essai sur les plaidoyers de Démosthène.* La Faculté des lettres avait fait le meilleur accueil au travail d'un candidat qui se présentait à elle recommandé par ses succès devant une autre Faculté. Et c'était justice : car cet *Essai* témoigne d'un incontestable mérite, et l'on ne pouvait que savoir gré à un de nos jeunes et brillants avocats de sortir pour un jour de la cour impériale, d'aller faire une excursion érudite dans les tribunaux d'Athènes, et d'étudier un des plus anciens maîtres en fait d'éloquence judiciaire. Mais il n'est pas difficile de s'apercevoir que l'érudition de M. Albert Desjardins était un peu légère, et qu'un excellent et très curieux mémoire de M. Egger, sur les avocats à Athènes, en faisait en grande partie les frais ; de plus, son examen des plaidoyers de Démosthène considérés relativement à l'invention, à la disposition et à l'élocution, malgré les réelles qualités qu'y a déployées l'auteur, était un peu trop conforme aux procédés de la vieille rhétorique. Les plaidoyers de Démosthène ont beau être contemporains de la *Rhétorique* d'Aristote, c'est les mutiler que de les étendre sur cette espèce de lit de Procuste qu'on appelle les règles.

Sans doute, il y avait à faire à ce genre d'examen sa part, et je ne reprocherai pas à M. Cucheval de l'avoir faite dans son chapitre VII ; mais je le louerai de ne pas s'être tenu là et d'avoir rajeuni et fortifié l'étude des plaidoyers de Démosthène en les considérant sous bien d'autres points de vue. La Faculté elle-même a jugé qu'après la thèse de M. Albert Desjardins, le sujet était encore, sinon à traiter, du moins à approfondir, puisque, contrairement à ses habitudes, elle a accepté une thèse sur une matière déjà étudiée devant elle, et cela à un an seulement d'intervalle. Les études grecques n'ont fait que gagner à ces nouvelles et plus curieuses recherches. La seconde de ces deux études laisse d'ailleurs subsister la première ; car, par un singulier contraste, c'est l'homme de loi qui s'est placé au point de vue littéraire, c'est l'humaniste qui a insisté sur le côté juridique.

Et d'abord il était bon, comme l'ont fait MM. Albert Desjardins et Victor Cucheval, d'appeler l'attention sur ces plaidoyers civils de Démosthène, en général un peu trop éclipsés par l'éclat de ses harangues politiques. Il y avait à faire là ce qui a été fait dans ces dernières années, à la Faculté des lettres même, pour les *Sermons* de Bossuet. Sans doute les plaidoyers civils de Démosthène n'ont pas la même importance que les sermons de Bossuet ; mais ils sont loin de mériter l'oubli dans lequel les ont laissés les critiques anciens et modernes. M. Villemain, qui n'est pas suspect d'aimer médiocrement l'antiquité, dit de ces plaidoyers, dans la *Biographie universelle :* « Les procès, les lois, les mœurs des Athéniens sont si loin de

nous, que cette lecture devient *froide et pénible.* » Pénible, soit; mais non froide, pas plus que les sermons de Bossuet n'étaient « médiocres, » quoi qu'en ait dit Laharpe. Toujours est-il, comme nous le dit M. Cucheval, que « les plaidoyers civils de Démosthène n'ont eu que deux traducteurs, l'abbé Auger et M. Stiévenart, qui semblent en demander pardon aux lecteurs. » Même M. Stiévenart a peur de gâter son style en traduisant exactement son modèle. Le scrupule est exagéré. Ce qu'il convient de faire, pour mettre à même d'apprécier et de goûter les plaidoyers civils de Démosthène, ce n'est pas « de s'écarter de la lettre » en les traduisant; c'est de faire bien connaître les conditions dans lesquelles ils se sont produits, la composition et les usages des tribunaux athéniens, enfin la position toute spéciale qui était faite aux avocats à Athènes.

Pour ne citer que deux faits, de quelle importance n'est-il pas, pour l'intelligence de ces discours, de se représenter à quels tribunaux ils étaient destinés, et comment ils étaient prononcés devant ces tribunaux? Il faut commencer par éloigner de son esprit tout ce que l'on sait de son temps et ce que l'on a sous les yeux; il n'y avait, à Athènes, rien de commun avec notre magistrature et avec notre barreau. Les juges ne formaient pas une classe dans la société; ils ne remplissaient pas une fonction stable, *inamovible*; c'étaient de simples citoyens tirés au sort parmi tous ceux qui n'étaient pas réputés absolument indignes; ils étaient désignés pour un an seulement, recevaient un salaire au jour la journée, et siégeaient dans des tribunaux fort nombreux. Celui des Héliastes, par exemple, se composait de cinquante juges au moins, et quelquefois de deux cents et même de cinq cents. Quant aux avocats, ils n'étaient pas reconnus, comme on dirait aujourd'hui, *officiellement.* Chacun devait plaider sa cause lui-même, ainsi le voulait la loi; mais comme tous les citoyens, même à Athènes, n'étaient pas capables de se défendre eux-mêmes, la plupart du temps un plaideur embarrassé se faisait composer un plaidoyer par un orateur en renom, et venait ensuite le réciter ou le lire comme sien devant les juges. Il arrivait souvent que l'adversaire disait : « Ce discours n'est pas de lui! Il est de tel ou tel *logographe.* » C'était le terme dont on se servait à Athènes pour désigner les avocats, et il était toujours pris en mauvaise part. De son côté, le plaideur soutenait que c'était bien lui qui avait composé son discours, et qu'il n'y avait rien eu de commun entre lui et le *logographe* qu'on avait désigné. Il nous reste un plaidoyer de Démon contre Chrysothémis, qui finit à peu près ainsi : « On vous dira, juges, que mon discours est de Démosthène. C'est une calomnie; j'en atteste les dieux! Il est vrai que Démosthène est mon parent et que je l'ai prié de m'assister; mais il m'a formellement refusé, par cette raison que, depuis qu'il s'est donné aux affaires publiques, il a renoncé à s'occuper des intérêts particuliers. » Or, où trouvons-nous ce plaidoyer? Dans les œuvres de Démosthène.

Toutes ces particularités et bien d'autres, que l'on trouvera dans la thèse de M. Cucheval, ne sont pas seulement intéressantes pour la connaissance des mœurs athéniennes; elles sont indispensables pour la complète intelligence des plaidoyers de Démosthène, comme pour l'intelligence



de ceux des autres orateurs attiques. « Autres temps, autres mœurs, » dit le proverbe ; et il serait aussi juste de dire : « Autres mœurs, autre langage. » Et d'abord, simplicité. Non-seulement la loi défendait les artifices et les mouvements oratoires, surtout devant le tribunal de l'Aréopage ; mais la nécessité même de la vraisemblance venait en aide à la loi. Il fallait bien que le plaideur restât dans son rôle : un plaideur ne parle pas comme un avocat. Comparez les plaidoyers de Démosthène ou de tout autre orateur attique avec ceux de Cicéron, vous serez tout de suite frappé de la simplicité extrême des premiers, et de l'apprêt oratoire de ceux-ci. C'est que Cicéron était un avocat, et que tout le monde le prenait pour tel, avec les différences toutefois qu'il y a entre le *patronus* des Romains et l'avocat de nos jours, différences que je n'ai pas à signaler ici. Dans les causes civiles, tout aussi bien que dans les causes publiques, Cicéron donne libre carrière à son éloquence. Au contraire, le *logographe* met son art à se cacher derrière son client, et non-seulement il lui fait dire : « Je ne suis qu'un simple citoyen, étranger aux artifices de la parole (ἰδιώτης εἰμί), » mais il s'efforce de le prouver en s'abstenant de grands mots, et en se bornant à expliquer l'affaire de la manière la plus claire et la plus persuasive. L'art, pour être moins apparent, n'en est que plus consommé, et c'est celui des plaidoyers de Démosthène. Les rhéteurs latins ne s'en sont pas doutés ; mais c'est parce qu'ils n'étaient que des rhéteurs. Les plaidoyers de Démosthène ne pouvaient être appréciés des beaux parleurs dont le goût nous est révélé par les *Controverses* de Sénèque le père et de Quintilien, et par le *Dialogue des Orateurs* attribué à Tacite.

On trouvera dans la thèse de M. Cucheval tout ce qui est nécessaire pour entrer aussi profondément qu'on le désirera dans l'étude des plaidoyers de Démosthène. Les conclusions qui la terminent montrent que le côté historique de son sujet a surtout attiré son attention ; peut-être y a-t-il trop sacrifié le point de vue de la critique littéraire. Ce n'est pas qu'il l'ait entièrement négligé, mais il n'y a pas assez insisté. Pour fortifier ses conclusions sur ce point, il eût fallu comparer comme avocat Démosthène aux autres orateurs attiques dont il nous reste des plaidoyers. J'avoue que c'était un bien grand travail, ajouté à un travail déjà considérable ; j'ajoute qu'il a été plus sage de l'éluder que de le faire d'une manière peu satisfaisante.

L'étude de M. Cucheval a bien les caractères d'une thèse ; caractères qu'évitent souvent, à tort ou à raison, les autres thèses présentées à la Faculté des lettres. Elle s'ouvre par des questions nettement posées, et se termine par des conclusions nettement tracées. Cela ne l'empêche pas d'être un livre intéressant et fort utile à consulter ; d'autant plus utile qu'il est clos par une table des matières développée et par d'excellents *index*, avec renvois à tous les mots grecs et français expliqués dans le cours de l'ouvrage. A. CHASSANG.



CHRONIQUE LITTÉRAIRE

THÉATRES. — Vaudeville : *Le Drac.* — **LIVRES NOUVEAUX** : *Les Renaissances de don Juan, don Juan converti* (3 volumes), par M. Désiré **LAVERDANT.** — *Feuilles au Vent* et *Coups d'Eventail*, par Mme Claudia **BACHI.** — *Etudes littéraires sur l'Espagne contemporaine*, par M. Antoine **DE LATOUR.** — *Les Libres Propos*, par M. **CASTAGNARY.** — *Le Dialecte et les Chants populaires de la Sardaigne*, par M. Auguste **BOULLIER.** — *Theâtre complet* d'Alexandre **DUMAS**, VIe, VIIe, VIIIe, IXe et Xe volumes.

Ce n'est pas sans raison que nous avons rassemblé, mêlé aujourd'hui tant de choses. Il est bon qu'une chronique justifie quelquefois son nom, et réponde, autant que possible, au mouvement littéraire, qu'elle l'accompagne et le suive, qu'elle se tienne au courant, toujours en haleine et avide de nouveautés. Pareillement, il est bon qu'elle fasse parfois de ces mélanges étonnants, qu'elle réunisse les œuvres les plus différentes, qu'elle permette à toutes sortes de livres de se coudoyer chez elle. Elle semble ainsi plus active, plus hospitalière, plus ouverte à toute heure et à tout venant.

Mme Sand vient de donner un opéra-comique au Vaudeville; un peu de Grétry, et il n'y manquerait rien. Cette romance en trois actes s'appelle *le Drac* et n'a pas complétement réussi, quoique M. Paul Meurice y ait mis de jolis vers. Au théâtre, la psychologie de Mme Sand paraît ensorcelée ; c'est ici une psychologie plus qu'humaine, et qui s'élève jusqu'à ce monde de la fantaisie où vivent les esprits des airs et des eaux. Le drac, puisque drac il y a, est en effet un esprit marin, un triton moderne qui habite plus spécialement les flots bleus de la Méditerranée et les rivages de la Provence, bien qu'à vrai dire son nom nous l'ait fait prendre un instant pour un esprit de la Bretagne. Ce drac, aussi malicieux que le Trilby de Charles Nodier, mais en même temps très obligeant de son naturel, passe son temps, si l'on en croit la légende, à écarter des vaisseaux les écueils cachés, à indiquer les mouillages, à montrer l'anse propice et le port secourable, à ensevelir dans un linceul d'algues et d'herbes marines le matelot qu'il n'a pu sauver. Un lutin aussi bienfaisant devrait être heureux, et cependant le drac ne l'est pas; il est amoureux, il aime Francine, la fille d'un pêcheur, qui, de son côté, aime Bernard, un marin, un garnement. Comment supplanter Bernard dans le cœur de Francine? Telle est la question que se pose le pauvre drac, soucieux désormais et peiné comme un simple

mortel. Il s'avise que la forme humaine plaît mieux aux yeux de la fillette que toute autre forme, et, tout pur esprit qu'il est, il imagine de la revêtir et de s'essayer à la séduction sous cette nouvelle apparence. Justement un petit mousse, pas plus grand que lui, un charmant petit mousse microscopique, appelé Fleur-de-Mer, vient de périr dans les flots. Le drac recueille son corps et y entre, et pénètre ainsi dans la maison de Francine. Mais on a beau être un lutin, on serait le diable en personne, quand un cœur de fille est déjà pris, il n'y a guère moyen de le prendre. Celle-ci lutine le lutin qui, après mille jolis tours aimables, dont le plus charmant est la conversion de Bernard, devenu tout à coup un bon sujet par la grâce de son rival, retourne décidément à ses flots pour n'en plus sortir. Les sortiléges du drac, ses fantaisies et ses caprices composent toute l'action de ce petit conte. Nous n'avons pas trouvé que cette action, finement légendaire, fût dépourvue ni vide; mais le public réclame aujourd'hui des spectacles plus grossiers, plus réels. Il faut, à l'heure qu'il est, une certaine éducation pour s'acclimater dans le monde des esprits; il est si loin de nous!

Un poète russe, le plus grand des poètes russes, Pouschkine, le Byron moscovite, a fait un petit drame intitulé *la Roussâlka* (*l'Ondine*, *la Sirène*), que M. Louis Viardot a traduit. On y trouverait aussi les éléments d'un excellent opéra-comique, si les épisodes en étaient moins sombres et le dénoûment moins cruel. Il y a là des chansons toutes prêtes pour le musicien, par exemple, celle-ci : « Sur les petits cailloux, sur le sable doré court une rapide rivière; dans la rapide rivière nagent deux petits poissons, deux petites tanches. As-tu appris, ma sœur, les nouvelles de notre rivière? Sais-tu qu'une jeune fille s'est noyée chez nous hier soir? et qu'en se noyant elle a maudit son bien-aimé?.... » Mais, encore une fois, il y faut la musique; la musique est aujourd'hui la sœur obligée de la fantaisie; nous n'admettons plus l'une sans l'autre, et les violons sont nécessaires pour nous transporter parmi les esprits.

Le Drac est la seule nouveauté dramatique de la quinzaine. Parmi les livres qui ont paru dans ces derniers mois, nous devons au moins une mention honorable à trois volumes de M. Désiré Laverdant. Deux de ces volumes sont intitulés *les Renaissances de don Juan*, le troisième a un titre plus édifiant, *don Juan converti*. Après nous avoir montré les renaissances, les incarnations, les métamorphoses successives de ce fameux personnage dans la littérature et dans l'art (car c'est là qu'est la vie réelle de don Juan), M. Désiré Laverdant, sans faire tort à personne, pense qu'on a oublié un don Juan final, un don Juan suprême, don Juan converti, et il a pris sur lui de convertir don Juan. Cette conversion est le sujet d'un drame qu'il a ajouté à ses deux volumes de critique, sans doute pour joindre l'exemple au précepte, et prouver qu'il avait en lui de quoi suivre ses propres conseils. Les deux volumes de critique sont extrêmement intéressants, quoiqu'un peu confus, par la masse de documents qu'on y rencontre. Vous n'imaginez pas ce qu'il y a d'auteurs, d'écrivains, d'artistes, de rêveurs, d'amateurs qui se sont occupés de don Juan et qui ont grossi ou remanié sa légende. Pas un seul n'avait songé à finir son don Juan en ermite. M. Désiré Laverdant l'a fait dévot, sincèrement dévot, et cette

idée n'a porté bonheur ni au héros ni à l'auteur. Quoiqu'il renferme des scènes curieuses, pathétiques, et surtout morales, le drame de M. Laverdant se lit difficilement jusqu'au bout. Et d'abord, pour convertir son don Juan, il lui fallait le ressusciter, car nous savons que depuis longtemps il habitait l'enfer, où l'avait poussé la froide main de la statue. M. Laverdant l'a ressuscité, ou plutôt il a feint que l'*uomo di sasso* n'était qu'un stratagème, un piége, une mécanique imaginée par quelque ennemi pour faire tomber don Juan dans une trappe. Don Juan y tombe, et s'en tire, de par M. Laverdant, mais la leçon lui suffit et il s'amende. C'est, en vérité, une piètre fin! Séducteur, hérétique, hypocrite et impénitent, tel est notre don Juan, et, pour l'amour du diable, n'y touchez pas, ne nous le gâtez pas, il est admirable ainsi! M. Laverdant a fait dans son ouvrage des compliments anticipés à tous les critiques, grands ou petits, qui vivent et écrivent sur la surface du globle; il n'est donc pas permis de se montrer trop sévère à son égard; mais enfin, embéguiner don Juan, vraiment, c'est trop fort; le don Juan bon époux et bon garde national manquait à la liste des incarnations de ce type célèbre, M. Laverdant nous l'a donné..... n'en parlons plus!

Les Feuilles au Vent et *les Coups d'Eventail* de Mme Claudia Bachi sont des réflexions ou sentences morales à la façon des *Caractères* de La Bruyère, des *Pensées* de Pascal et des *Maximes* de La Rochefoucauld. Mme Claudia Bachi ne marche que d'assez loin sur la trace de ces grands maîtres. Ce qu'il y a de plus remarquable dans son volume, c'est le papier. Il est si fort, si beau, si solide, que les pensées semblent s'y graver comme sur le marbre; quelques-unes cependant me paraissent écrites sur le sable. Malgré l'incontestable justesse d'un grand nombre de ces réflexions, l'auteur ne s'est peut-être pas assez dit que ce genre n'admet que des bijoux et des perles. Un livre comme celui-là doit être un écrin ou ne pas être. Une seule pierre fausse le gâte; il ne souffre point le strass. Finesse, tour, nouveauté, imprévu, relief, possédez-vous tout cela? Alors écrivez des maximes, sinon, non.

« Ceux qui dédient leurs vers aux souverains heureux seraient souvent leurs premiers insulteurs au jour de l'adversité. » Bravo! mais où est la nouveauté, s'il vous plaît?

« Un jeune visage cache souvent un cœur caduc, et un vieux visage un cœur en floraison. » A merveille! mais l'imprévu?

» Les médisants sont des ennemis anonymes qui vous frappent par derrière. » Excellent! mais qui en doute? En général, le défaut, l'unique défaut des maximes de Mme Claudia Bachi, c'est d'être trop vraies. L'amour de la vérité est une belle chose, et M. de la Palisse en était plein, mais un petit grain de paradoxe ferait souvent mieux notre affaire. J'ai connu un garçon qui était possédé de cette innocente manie des maximes; il en avait composé un certain nombre dont pas une seule n'avait oublié d'être piquante. Le livre débutait ainsi :

« Quand on ne peut plus être heureux, on peut essayer d'être honnête. »

Il me confia cette pensée hardie, et depuis je ne l'abordai plus qu'avec

cette question : « — Etes-vous heureux? — Oui. » Je n'eus jamais l'indiscrétion de lui jeter sa maxime à la tête!

Les *Etudes littéraires sur l'Espagne contemporaine*, par M. Antoine de Latour, sont des études très sérieuses et très intéressantes. Nous ne connaissons rien ou presque rien des écrivains de l'Espagne actuelle, et il y a toujours des Pyrénées entre sa littérature et la nôtre. Nous devons donc remercier les obligeants cicérones qui transportent notre pensée *tra los montes* et nous mettent à même de comparer l'Espagne de Cervantès avec l'Espagne de M. Martinez de la Rosa, l'Espagne de Quévedo avec l'Espagne de don José Gonzales de Tejada. Ce dernier est un jeune poète satirique dont M. Antoine de Latour fait un grand éloge. Les quelques pièces qu'il a citées parmi les vingt-quatre qui composent le recueil de Tejada semblent, en effet, justifier les louanges les plus vives. Le poète a intitulé son volume *Poésies anacréontiques;* ce sont tout simplement des *poésies humoristiques*. On en jugera par la pièce des *Empêchements :*

« La nature mit au front du cerf deux ramures, emblème d'ignominie, diadème qui l'accable. — Elle donna au paon deux pattes grêles, qui enlaidissent sa personne, et à la vive souris sa queue interminable. — A l'âne, elle a donné ses oreilles, une voix âpre et rauque, et au pesant dromadaire, elle a ajouté le poids d'une bosse. — Et à l'homme (c'est le petit nombre peut-être qui, aujourd'hui, s'en aperçoit), que lui a-t-elle donné? La pudeur, et rien ne l'embarrasse davantage. — Aussi celui qui la perd vit heureux et engraisse; tous le vénèrent; il fait son chemin et prend de l'air! »

Le volume de M. Antoine de Latour contient nombre de morceaux importants, publiés d'abord dans des journaux ou *Revues* catholiques. J'aurai l'occasion d'y revenir prochainement en parlant du *Théâtre d'Alarcon*, que M. Alphonse Royer vient de joindre au *Théâtre de Cervantès* et au *Théâtre de Tirso de Molina*, déjà traduits par lui dans ces dernières années. En m'arrêtant un moment dès aujourd'hui sur les *Etudes littéraires* de M. de Latour, j'ai eu pour visée principale, je dois le dire, d'égayer d'une heureuse citation cette sèche chronique, et j'espère que le lecteur trouvera ces *Empêchements* de son goût; on peut les goûter sans les ressentir. La prochaine fois, j'essayerai de détacher quelque autre joyau de prix pour l'offrir à son tour; ce sont les aubaines de la critique. J'ajouterai aussi deux petits reproches à l'adresse de M. Antoine de Latour. Il compte parmi nos meilleurs *hispanisants;* mais ses articles manquent de lien, et l'esprit de parti y joue trop ouvertement son petit rôle. Soyez catholique et royaliste tant qu'il vous plaira, c'est respectable partout, mais c'est pernicieux pour juger des œuvres d'art. En critique, ce fanatisme est un non-sens.

Nous venons de dire, avec une extrême liberté, tout le bien que nous pensons d'un critique royaliste; nous permettra-t-on d'être aussi sincère à l'égard d'un humoriste démocrate? Cette chronique-ci n'a point de drapeau; purement littéraire, ses couleurs sont aussi variées que celles de l'art lui-même; c'est-à-dire qu'elle passe successivement et volontiers par toutes les nuances de l'arc-en-ciel. Elle ne dit pas selon les gens :

Vive le roi ! Vive la ligue ! mais elle dit, selon les œuvres : vivent nos amis et nos ennemis ! Nous voilà bien à l'aise, maintenant, pour remercier M. Castagnary du plaisir que nous a procuré son volume de *Libres Propos*. Ces propos, fort libres en effet, sont des articles et des causeries dont il a fait un livre. Il a essayé, lui aussi, de fixer pour quelque temps ces compositions légères où nous nous répandons tous tant que nous sommes, où nous mettons souvent le meilleur de nous-mêmes, et qui passent du matin au soir, l'une faisant oublier l'autre, sans laisser le plus souvent de traces ni de souvenirs durables, si ce n'est peut-être quelque petite piqûre çà et là ; une piqûre, c'est-à-dire un ennemi !

L'auteur des *Libres Propos* a bien fait de donner à son livre ce titre assez fier; car il y parle de tout avec une grande liberté. Des hommes et des événements, il dit ce qu'il pense, dans la mesure du possible, et il le dit avec une hardiesse provocante qui, même quand elle nous blesse, nous réjouit comme une nouveauté dans ce temps de finesse subtile et d'élastique ironie. Ici, rien n'est laissé à l'équivoque, rien ne permet une double entente, tous les traits vont directement au but; une sorte de franchise farouche et passionnée règne d'un bout à l'autre du volume. On y sent à chaque pas l'écrivain convaincu, amoureux de son idée, qui n'en démordra point, parce qu'il la croit bonne, et qui même n'en rabattra rien, parce qu'il la croit complétement excellente. Sans faire de comparaison excessive, on peut dire qu'il y a du Proudhon dans la manière d'écrire de M. Castagnary. Comme ce maître, un peu trop vanté, il a une certaine façon absolue et despotique d'exprimer sa pensée ; il semble vous dire nettement à chaque ligne : « Voilà comme je suis, pensez-en ce qui vous plaira. » C'est surtout dans la critique d'art, qui occupe une partie notable du livre, que M. Castagnary se prononce et tranche ainsi, avec une décision, avec une foi que pour ma part j'aime et j'admire le plus sincèrement du monde. Heureux ceux qui possèdent cette fierté d'allure, cette marche assurée qui ne connaît point d'obstacles, cet aplomb de croyance sur des questions où la controverse paraît naturelle, où le doute semble inévitable, et que chaque esprit débat perpétuellement en lui-même, sans arriver presque jamais à fixer une théorie, à asseoir un dogme. La critique de M. Castagnary est essentiellement dogmatique; il pose des formules, et il y croit comme à des axiômes de géométrie. En peinture, il a son fanatisme : il est réaliste, comme on est dévot. Pour lui, M. Courbet est un Dieu, et il n'ambitionne point d'autre honneur que d'être son prophète.

Assurément, nous n'envions point à M. Castagnary cet honneur-là, et quoique M. Courbet puisse passer pour un maître peintre, comme on dit, nous croyons qu'il y a d'autres peintres que M. Courbet ; mais ce que nous envions réellement, c'est cette foi ardente, cet attachement indissoluble à l'opinion qu'on s'est faite, cet inestimable don de croire bien ce que l'on croit, et d'être incapable d'en revenir. Le paradoxe même, ainsi compris et défendu, inspire du respect, et les idées que nous ne partageons point ont encore droit à nos hommages. Ainsi, pour prendre un exemple, c'en est une des plus arrêtées, chez M. Castagnary, que chaque

génération naît avec un signe physique, avec une conformation particulière qui la distingue et qui est toujours en rapport avec la destinée morale qui lui est réservée. Ce signe s'incarne ordinairement d'une façon frappante dans quelque grand homme, dont la physionomie plus accentuée que toutes les physionomies environnantes, porte immédiatement témoignage pour toute la race, en trahit le caractère, en révèle le génie et l'avenir. « Voulez-vous voir toute la génération des rêveurs, regardez la tête de M. de Lamartine! » Cette théorie, renouvelée de Lavater et de Gall, a reçu quelquefois de singuliers démentis. Ces inductions matérialistes, fondées sur la conformation, le volume ou le poids du cerveau, n'ont pas toujours été justifiées par l'expérience, et tel physiologiste bien connu de cette *Revue* vous apprendra que le cerveau de Napoléon dépassait à peine, en dimension et en volume le cerveau d'un crétin. On ne peut donc avoir sur ce point délicat d'idées bien définitives. Mais il faut voir avec quelle éloquence l'auteur des *Libres Propos* défend sa théorie. De tous les exemples qu'il propose, il n'y en a qu'un seul qui nous ait paru sujet à discussion : « La tête d'Henri IV ne résume-t-elle pas le type positif, ferme et industrieux de toute la race huguenote? » Au contraire, cette grande figure spirituelle et souriante, ce long nez rabattu sur la bouche, toute cette physionomie, où l'on retrouve je ne sais quel souvenir lointain de François Ier, nous paraîtrait plutôt une preuve du peu de sûreté que présente le système. L'air don Quichotte y domine, et, certes, personne ne fut moins don Quichotte que Henri IV. Mais cela n'empêche pas les quelques pages intitulées par M. Castagnary *Courants plastiques* d'être pleines de mouvement et d'intérêt.

En dehors de ce morceau véritablement particulier, s'il me fallait faire un choix parmi tant d'articles et donner la préférence, je m'arrêterais, je crois, à quelques scènes provinciales, par exemple, *Un 18 brumaire au village* ou *un Maire qui bat les femmes*. M. Dupin disait autrefois que la chanson était naturellement de l'opposition ; la causerie en est aussi, et selon moi, cela ne tire pas à conséquence. Si elle n'en était point, nous n'aurions pas ces deux récits, ou plutôt ces deux tableaux d'une verve soutenue, semés de détails piquants et de malicieuses particularités. M. Castagnary excelle dans ces petits *quadri* villageois qui demandent de l'esprit, de l'humeur, et surtout du naturel. Il sait y mettre la naïveté suffisante, et l'effet en serait encore plus complet si le peintre y supprimait quelques touches volontairement archaïques, où l'on sent de temps à autre l'imitation de tel maître ancien ou moderne, et surtout d'un maître qui est moderne et ancien tout à la fois, de Paul-Louis Courier. Mais ces imitations sont, après tout, je le sais bien, de petits plaisirs infiniment délicats qu'on se donne, et nul n'est artiste qui ne se les est pas quelquefois offerts. Elles disparaissent complétement dans un *quadro* exquis que l'on pourrait appeler : *la Petite Fille au lion*. Je ne puis résister à l'envie d'en rassembler les principaux traits :

« La première fois que je vis un lion, ce fut un jour de foire, dans une petite ville de province. La population se pressait pour admirer le fameux *lion de Numidie*, arrivé la veille et annoncé sur tous les murs. Le patron

de la baraque était un homme de quarante ans environ, la barbe pleine et noire, le visage implacable et méchant. Il n'entrait pas dans la cage, lui. Mais il était accompagné d'une petite fille de huit ans, blonde et rose : sa fille? On ne savait. C'était elle qui entrait dans la cage, dressant sa petite taille, s'avançant à pas mesurés, habillée de paillettes et pomponnée de rubans. Elle ne tremblait pas, ayant pris l'habitude ou n'ayant jamais eu la conscience du danger..... Elle marchait vers la redoutable bête en lui envoyant des baisers enfantins; puis, s'asseyant près d'elle, la caressait, lui passait les bras autour du cou. Un peu après, une petite cravache à la main, elle faisait mine de gronder et de punir. Enfin, au commandement de l'homme resté en dehors, elle ouvrait doucement de ses mains la gueule du lion, qui se laissait faire, et enfonçait sa tête.....

» Un jour, la gueule du lion se referma..... »

Un pareil récit trahit une âme d'artiste; c'est la fleur du volume et l'on n'y pourrait comparer que deux ou trois paysages qui se sont glissés là, on ne sait comment; sans doute à la faveur d'une causerie qui permet tout. Je recommande surtout un *Automne* (p. 160), où l'émotion s'élève jusqu'à la poésie, sans que la coquetterie du pinceau y perde rien. Devant ces scènes de village, devant ces petits tableaux de genre, devant ces descriptions de la nature, on devine bien quelle était la véritable vocation de M. Castagnary. S'il a fait comme nous tous, si, dans ces dernières années, il s'est laissé accaparer par cette envahissante critique, s'il a jugé plus qu'il n'a créé, ce n'est sans doute pas sa faute; mais on peut bien assurer qu'il n'est pas né seulement pour apprécier les œuvres d'autrui.

Je voudrais mentionner, pour finir, une publication extrêmement curieuse, aussi curieuse qu'inconnue, le *Dialecte* et les *Chants populaires de la Sardaigne*, par M. Auguste Boullier. Voilà du fruit nouveau, et ceux qui daigneront l'aller cueillir seront bien récompensés de leur peine. Qui connaît la Sardaigne? je vous le demande. L'Inde est mille fois plus populaire que ce sauvage berceau d'une monarchie qui a fait aujourd'hui un beau chemin dans le monde. L'étude que M. Boullier a faite de la langue sarde réjouira les érudits ; ses observations sur les mœurs toucheront les curieux; pour ma part, j'ai été sensible surtout, je le confesse, à ce qu'il nous a traduit des chansons indigènes. J'en veux citer une qui trahit le voisinage de la Corse; c'est une sœur qui s'écrie devant le corps sanglant de son frère assassiné : « O mon lion généreux ! rien n'a pu te préserver, ni ton fusil, ni ton poignard, ni le charme que je t'avais donné, ni la relique que tu portais au cou. Cachés comme des lâches, tes ennemis, qui n'auraient osé affronter ton regard, t'ont tué traîtreusement de loin, la nuit, et il ne te reste que moi, pauvre orpheline, pour te venger. Mais va, j'y suffirai, je cacherai un stylet dans mon sein, je pendrai des pistolets à ma ceinture, et le sang de tes ennemis payera le tien. »

Ailleurs une jeune fiancée, également sur le mode Corse : « O mon bien-aimé, je ne sais quel pressentiment m'annonçait ta mort. Ce coup de fusil qui t'a tué, je l'ai senti au cœur. Ah! si je pouvais frapper ton ennemi, si je pouvais lui arracher les entrailles, les déchirer avec mes dents, et jeter son corps aux vautours et aux corbeaux ! »



La Colomba de M. Mérimée devait chanter ces chansons-là.

Le *Théâtre complet* d'Alexandre Dumas continue à paraître et a paru, jusqu'au tome X inclusivement. J'ai relu toutes ses pièces ; c'est adorable, et ce mot banal est celui qui traduit le mieux ma pensée. C'est adorable, c'est ravissant, on les relit, on s'y amuse ; *Monte Christo* est le plus attachant de tous ces drames dont on ne peut se détacher. Pourquoi faut-il qu'un homme qui fait de si beaux drames écrive de si pauvres lettres ? Ce n'est pas celle *des melons* que je veux dire. A. CLAVEAU.

REVUE MUSICALE

Le programme de notre Grand-Opéra s'accomplit de point en point. On nous avait promis (nous l'avons annoncé ici même), *Roland à Roncevaux* et *l'Africaine*. *Roland à Roncevaux* vient d'apparaître, et dans peu de jours commencent les répétitions de *l'Africaine*, ou plutôt de *Vasco de Gama*, cet ouvrage doublement posthume de deux maîtres illustres. M. Fétis, le célèbre artiste et écrivain, qui résume en lui toute la science musicale, a été choisi par le théâtre et par la famille pour diriger les études de la partition, à laquelle pas une note ne manque, ainsi qu'on l'a constaté ; mais qui remplacera Scribe et Meyerbeer au moment du triomphe ? On demande si souvent les auteurs en personne : pour cette fois, il faudra bien, hélas ! se contenter de deux noms !

Roland à Roncevaux est l'œuvre d'un seul auteur : les paroles et la musique ont été composées par M. A. Mermet, qui, déjà en 1846, a donné un *David*, dont la partition était écrite sur des paroles de M. A. Soumet et Félicien Mallefille. M. Mermet, que l'on destinait à la carrière des armes, et qui avait étudié à l'Ecole polytechnique pour devenir officier, comme son père et son oncle, s'aperçut un jour que la nature l'avait fait musicien. Il ne lui restait plus qu'à travailler pour obéir dignement à sa vocation. Il apprit donc avec ardeur l'harmonie, le contre-point, et, très jeune encore, il fit jouer sur le théâtre de Versailles, la *Bannière du Roi*, en collaboration avec M. Carmouche. Puis il écrivit la partition de *David*, dont Mme Stoltz s'éprit violemment dans une audition intime, qui eut lieu chez elle, et à laquelle le compositeur n'assistait pas. Il n'est pas impossible que l'attrait du costume guerrier, que lui permettait le rôle principal, costume singulièrement favorable à sa taille élégante et svelte, ait produit sur elle une impression égale au moins à celle des beautés de la musique.

Ce qu'il y a de certain, c'est que *David* fut presque aussitôt joué que reçu et que, s'il obtint un certain succès, il n'excita pas le moindre enthousiasme, et disparut bientôt de la scène. Loin de se décourager, M. Mermet se remit à l'œuvre, et, soit qu'il ne trouvât pas de poète disponible, soit qu'il eût plus de confiance en lui qu'en tout autre, il résolut de confectionner son libretto lui-même, comme l'avait fait quelque temps auparavant M. Richard Wagner, pour son *Rienzi*, son *Vaisseau Fantôme*, et comme

l'a fait plus tard M. Hector Berlioz pour ses *Troyens*. Cette méthode, il faut bien l'avouer, n'est pas celle des grands maîtres, qui tous ont jugé suffisamment pesante et difficile leur tâche de musicien, sans y ajouter encore une responsabilité dramatique. Ce n'était pas trop jadis d'un Lully et d'un Quinault, d'un Mozart et d'un Métastase ou d'un Da Ponte, pour mettre au monde un opéra. Nos compositeurs en seraient-ils venus au même point que l'Hippolyte d'Euripide, qui s'indignait que, pour se reproduire, l'homme ne pût se passer de femme? Au surplus, gardons-nous d'affirmer que l'ambition, l'orgueil aient été les seuls motifs déterminants de M. Mermet: peut-être n'avait-il pas l'embarras du choix et ne rencontrait-il pas d'auteur assez courageux pour tenter la chance du thême lyrique objet de sa prédilection.

Roland à Roncevaux, ce n'est en effet ni le *Roland furieux* de l'Arioste, ni le *Roland amoureux* de Boiardo : c'est le héros quasi fabuleux d'une histoire lamentable, où le sang français a coulé par torrents. Roncevaux, c'est un nom de bataille non moins triste à prononcer que celui d'Azincourt, de Crécy, de Poitiers, de Pavie ; un souvenir toujours cher aux ennemis de la France, et qu'ils mêlaient encore à leurs chants joyeux du temps de Cervantes, témoin ce laboureur qu'il nous montre dans *Don Quichotte*, et qui s'en allait répétant à pleine voix :

Mala la hubiste, Franceses
En esa de Roncevalles.

Lancelot, dans sa vieille traduction, rend ainsi ces deux vers :

Vous y faites mal vos orges,
François à Roncevaux.

M. Mermet n'en a pas moins vu dans ce jour de défaite, sombre inauguration d'un règne victorieux, le sujet d'un opéra, dont la fameuse chanson de Roland, sur laquelle se sont exercés Méhul et Rouget de l'Isle, aurait dû être le pivot musical, le commencement et la fin; au contraire, cette chanson y tient à peine sa place : c'est un pâtre qui la chante vers le début du premier acte, et nul ne serait capable d'en redire un seul vers à la chute du rideau. M. Mermet n'a pas assez cherché ; il ne s'est pas assez souvenu de Grétry, passant un jour et une nuit à la poursuite de la mélodie de *Richard Cœur de Lion :*

Une fièvre brûlante.

Roland à Roncevaux sort tout entier tout armé du naïf et poétique récit de Théroulde. C'est dans les quatre mille vers du bénédictin de l'abbaye de Fécamp, que M. Mermet a puisé la légende de *Durandal*, cette merveilleuse épée dont les propriétés sont généralement connues. On n'en saurait dire autant de ses prétentions et de ses exigences, écrites sur sa lame solide :

Je suis Durandal,
Du plus dur métal,
Sans craindre personne,



Qui me portera
La victoire aura,
Son cœur s'il me donne.

Encore ne suffit-il pas de le lui donner sans réserve, il faut le lui maintenir intact et sans partage. Imaginez donc les terreurs qui saisissent le brave Roland, à qui un ange a offert cette épée, lorsqu'il s'aperçoit qu'il aime une femme, la belle Alde, et qu'il n'a pas tenu la promesse faite à l'ange *d'avoir toujours un cœur d'acier !* Béranger nous a dit dans une de ses chansons : *un homme n'est pas de fer*, etc.; mais Roland ne se console pas d'avoir trahi sa foi ; il confesse sa faute à l'archevêque Turpin et le supplie de l'absoudre. Le prêtre lui rend l'épée en disant :

Roland, reprends ton glaive !
Roland, reviens à toi.....
A l'ange de ton rêve,
Il faut garder sa foi.

Sur ces paroles, l'ange de la réalité se présente. La belle Alde insiste pour que son protecteur, son sauveur, ne lui retire pas son appui :

Non, Dieu ne peut vouloir que Roland m'abandonne.

L'archevêque lui répond :

En acceptant cette épée invincible,
De ne jamais aimer il a fait le serment.

Alors la belle Alde dit à Roland : *Laisse-moi partir* ; et Roland s'écrie : *La perdre, c'est mourir !* Voilà donc le héros carlovingien ramené fatalement à la situation du trio final de *Robert le Diable*, sauf la musique de Meyerbeer, dont M. Mermet reste assez loin, quoiqu'il y ait de belles choses dans son trio, le meilleur et le plus complet de tous les morceaux de sa partition. A ce trio succèdent les grandes scènes de la confession des chevaliers, de l'appel des douze pairs, de l'héroïque enthousiasme de Roland, qui s'élance l'épée à la main, en chantant :

Portez à l'empereur
Notre cri vainqueur,
Voix de la montagne !
Montjoie et Charlemagne !
Au combat sanglant
Vous suivrez Roland.

Pour arriver à ce point culminant du troisième acte, nous avons laissé de côté le premier et le second, dans lesquels l'action se réduit à peu de chose. Dans le premier, la tempête oblige Roland à se réfugier dans un château des Pyrénées, où se prépare l'hymen de l'héritière de ce manoir et du comte Ganelon ; mais la fiancée, qui ne cède qu'à regret aux dernières volontés d'un père, et dont le nom de Roland a souvent troublé les veilles, se confie à lui sans le connaître. Roland n'hésite pas à se déclarer son chevalier ; il défie Ganelon, et le combat aurait lieu sur l'heure même,

si l'archevêque Turpin ne s'y opposait au nom de l'empereur, ou plutôt du roi, car, en 778, Charlemagne ne portait encore que ce titre.

Le second acte nous conduit à Saragosse, dans le palais de l'émir, dont la fille, mise en liberté par Ganelon, l'a remercié de ce bienfait en emmenant Alde avec elle. Roland vient à son tour et dicte ses conditions à l'émir. Saïda, sa fille, fait demander un entretien au neveu de Charlemagne; mais c'est Alde qui prend sa place et son costume, pour savoir au juste à quoi s'en tenir sur les sentiments du chevalier. Ne pouvant plus douter de son amour, elle lève le voile, et Roland lui dit tendrement en la pressant sur son cœur, qui a cessé d'être insensible :

Sous le beau ciel de la patrie,
Le bonheur nous attend, ô mon Alde chérie ;
J'étais plongé dans la nuit du sommeil ;
Ta présence est pour moi la vie et le réveil.

L'émir surprend le tête-à-tête et, s'imaginant que Roland est en train de séduire sa fille, il l'insulte avec une dureté toute sarrazine. Le chevalier se contente de lui répondre :

Que ton tribut, Emir, soit préparé!.....
Quant à la noble chatelaine,
Vers Charlemagne je l'emmène;
Dans une heure je partirai.

Le comte Ganelon, l'émir et les autres infidèles ne perdent pas un instant : d'un commun accord, ils jurent la mort du chevalier, dont ils se partagent d'avance la glorieuse dépouille. L'un veut sa Durandal, l'autre son cor d'ivoire, ceux-ci et ceux-là réclament son armure, sa lance au gonfanon blanc.

Il est un vallon triste et sombre,
Entouré de rocs escarpés,
Dans lesquels les soldats campés
A l'ennemi cachent leur nombre.

C'est là que Roland et l'arrière-garde de l'armée des Francs doivent périr, comme Léonidas et ses trois cents compagnons aux Thermopyles. Le neveu de Charlemagne ne se résigne à l'appeler à son secours que lorsque l'empereur n'a plus assez de temps pour le sauver. Au quatrième acte, la toile se relève sur le même vallon semé de cadavres, parmi lesquels Roland se traîne blessé mortellement; il a frappé Ganelon, et il rend le dernier soupir entre les mains de celle qu'il aime! Quelle terrible expiation d'une faute qui consiste seulement à n'avoir pas eu toujours un *cœur d'acier!*

Ainsi, dans l'opéra de M. Mermet, comme dans les féeries les plus vulgaires, tout est subordonné au pouvoir d'une espèce de talisman que son possesseur est condamné à perdre s'il commet la faute d'aimer. Dans l'espèce, ce talisman se nomme Durandal, et Roland n'a pas la force nécessaire pour le conserver. De là sa défaite, qui entraîne sa mort, dans la journée si funeste à Charlemagne et à ses preux. C'est là, il faut en convenir, un



étrange sujet d'opéra ; pas un de nos auteurs experts n'eût consenti à le risquer ; M. Mermet a fait comme ces jeunes et intrépides soldats, qui triomphent d'un danger, justement parce qu'ils ne s'en rendent pas bien compte.

Comme compositeur, M. Mermet n'occupe pas encore de rang bien nettement marqué ; seulement on peut affirmer qu'il a droit à une place honorable. Son inspiration est franche, souvent forte et hardie, parfois douce et charmante ; avec un peu plus d'habitude et de métier, le musicien tirerait un bien meilleur parti de ses idées, et n'écrirait plus de ces morceaux de forme indécise et vague, comme il s'en trouve plusieurs dans le premier et le second acte de son opéra, l'ouverture comprise. Dans ces deux actes, ce qu'il y a de plus saillant, c'est le chœur : *Que le vin ruisselle*, et l'autre : *Aux fiancés rendons hommage* ; c'est enfin l'exclamation pompeuse de Roland, reprise par toutes les voix : *Superbes Pyrénées*, et par laquelle l'acte se termine ; le suivant ne fournit que de jolis airs de danse, un beau cantabile de Roland : *Rayonnantes beautés* ; mais nous voudrions en retrancher toute une scène de haute politique fort peu musicale, entre l'émir, Ganelon, les chefs sarrazins et les guerriers francs. Le duo de Roland et d'Alde ne produit pas assez d'impression, et le morceau du partage des dépouilles vise plus haut qu'il n'atteint.

Au troisième acte, la musique s'anime et s'élève, sans faiblir un seul instant. Le chœur : *France ! France !* la joyeuse farandole qui se déroule à travers les guerriers, la scène de Roland et de Turpin, leur trio avec Alde, tous ces morceaux se succèdent chaleureusement jusqu'à la *Marseillaise*, plus chaleureuse encore, avec laquelle Roland enflamme tous les Francs, leur promettant la victoire, et les entraîne à la mort. Cette *Marseillaise*, que tout le chœur entonne, est de la facture la plus simple, comme les chants destinés aux plus grands effets. A la première représentation, elle a soulevé la salle entière ; on a voulu l'entendre une fois de plus, et S. M. l'Empereur, qui l'avait fort applaudie, a fait appeler l'auteur dans sa loge pour ajouter des félicitations à ses bravos.

Le quatrième acte, épilogue très court, n'a de remarquable que les stances de Roland :

Hélas ! ô ma France chérie,
Tes preux, tes enfants, ton orgueil,
Ils sont tombés pour la patrie !....

L'un des torts les plus graves de l'ouvrage, celui qui en diminue le plus l'intérêt, c'est de n'avoir qu'un rôle, Roland domine tout, absorbe tout, jusqu'à la belle Alde : les autres personnages, l'archevêque, l'émir, Ganelon, Saïda ne dépassent guère le niveau des utilités et des comparses. Il y a de plus un pâtre, conteur de nouvelles et chanteur d'élégies ; qui nous délivrera de cet individu à peu près neuf au moment où M. Mermet conçut le plan de son opéra, mais dont on a tant abusé qu'il est tombé à l'état du confident de nos classiques tragédies ?

A quel autre que M. Gueymard le rôle gigantesque et robuste de Roland pouvait-il convenir ? Comme acteur et comme chanteur, il en remplit fort bien les conditions. Mme Gueymard, chargée du rôle d'Alde, chante

avec son mari deux duos précédés d'un air où sa belle voix se déploie avec largeur et puissance. De MM. Belval, Cazaux, Warot, de Mlle de Maësen, il n'y a rien à dire, sinon que leurs rôles ne les servent pas beaucoup et qu'ils ne sont pas en reste avec leurs rôles. Quelques personnes affirment que, si l'auteur de *Robert le Diable* eût entendu M. Gueymard dans *Roland à Roncevaux*, il lui aurait certainement confié le rôle de Vasco de Gama. Nous ne connaissons pas assez l'ouvrage pour décider la question. Voici d'ailleurs la distribution complète de l'opéra posthume, dont les deux premiers actes ont été lus aux artistes. Vasco de Gama, M. Naudin; don Pedro, grand amiral, M. Belval; Nelasko, M. Faure; le grand inquisiteur, M. Obin; don Alvar, M. Warot; Selica, reine de Madagascar, Mme Marie Sax; Inès, Mlle Battu. Ce n'a pas été une petite affaire que la conquête du ténor italien sur lequel M. Bagier avait fondé l'espoir de la saison actuelle à Paris et à Madrid. Par voie d'accommodement, on est convenu que M. Naudin chanterait quinze fois, sans aucune rétribution au Théâtre-Italien; il est vrai que l'Opéra-Français le paye dès à présent à raison de 10,000 fr. par mois, le pauvre artiste!

A propos de Théâtre-Italien, disons que la réouverture en a eu lieu ponctuellement à l'heure fixée d'avance, et que déjà les principaux artistes ont reparu dans *Rigoletto*, *Lucrezia Borgia*, *Lucia di Lammermoor*, *Don Pasquale* et le *Trovatore*. Les chanteurs et les cantatrices dont la renommée est si bien établie, par le succès, MM. Fraschini, Naudin, Delle Sedie, Scalese, Mme De la Grange et Adelina Patti ont retrouvé les bravos qu'ils ont convertis, pour ainsi dire, en un revenu fixe et sans retenue. Mais le Théâtre-Italien ne s'en tiendra plus au chant, et va se livrer aussi à la danse. Il a recruté pour son usage un ballet composé de jeunes et jolies ballerines, parmi lesquelles on cite des sujets formés à l'Opéra, Mlles Quéniaux, Urban, sans parler des autres.

Qui pourrait s'en plaindre? le Théâtre-Italien est dans son droit; depuis quelque temps, d'ailleurs, on lui a pris tant de choses! Dieu nous garde de rien articuler contre la liberté des théâtres! Remarquons toutefois que jusqu'ici cette liberté ne s'est exercée qu'aux dépens du Théâtre-Italien, et n'a consisté qu'en larcins ou emprunts faits à son répertoire. La Porte-Saint-Martin s'est mise à jouer *le Barbier* et *Norma*; le Théâtre-Lyrique, après avoir vécu de *Rigoletto*, s'est emparé de *Don Pasquale* et menace de fondre sur la *Traviata!* N'est-ce pas un singulier résultat pour les compositeurs français, vieux ou jeunes, qui n'avaient d'avenir et d'espoir que dans la liberté!

Cette liberté a produit encore une autre conséquence : elle a permis de jouer le *Devin du Village* sur le théâtre du Vaudeville! A l'Opéra, on avait fini par jeter une perruque sur la scène où se chantait la charmante pastorale de J.-J. Rousseau. Des deux outrages, quel est le plus sanglant?

WILHELM.



CHRONIQUE POLITIQUE

14 octobre 1864.

Ce qui nous a bien plus surpris que la convention du 15 septembre — quoique nous n'ayons pas été plus que d'autres initiés aux négociations qui l'ont précédée — c'est l'étonnement que ce traité semble avoir causé à certains publicistes. On croirait, à les entendre, que l'arrangement qui vient d'être conclu entre la France et l'Italie pour le règlement de la question romaine, constitue une évolution aussi complète qu'inattendue, un véritable revirement dans la marche de notre politique, une sorte de coup d'Etat diplomatique, presque aussi difficile à expliquer qu'impossible à prévoir. Ils affectent de ne pouvoir deviner les raisons qui ont déterminé le gouvernement impérial et ferment les yeux aux motifs évidents de cette grande résolution, pour l'attribuer aux causes les plus invraisemblables et les plus lointaines, à la guerre de Danemark, aux entrevues de Vienne et de Kissingen, à la résurrection de la Sainte-Alliance. Ils se plaignent que l'opinion n'ait pas été préalablement avertie de l'importante transaction qui se préparait, et déplorent que le public n'ait pas été mis à même de se prononcer sur les combinaisons projetées; ils auraient voulu que, puisque les constitutions de la France et de l'Italie permettent aux souverains de ces deux pays de conclure des traités sans consulter leurs Parlements, Napoléon III et Victor-Emmanuel prissent du moins le soin de nous faire pressentir leurs intentions par quelque symptôme significatif, en modifiant, par exemple, la composition de leur ministère ou en faisant publier quelque brochure, comme celles qui ont jusqu'ici marqué les principales phases de la question italienne et causé, lors de leur apparition, une si profonde sensation dans le monde politique. Ils prétendent même que la population de Turin ne s'est soulevée que parce qu'on lui a appris trop brusquement et avec trop peu de ménagements le coup qui la menace, et vont jusqu'à faire retomber sur les négociateurs, suivant eux trop discrets, de la convention de septembre la lourde responsabilité du sang versé; et presque en même temps, par une contradiction qu'on aurait peine à comprendre si l'on ne savait jusqu'à quel point l'esprit de parti peut fausser les jugements les plus droits, ils expriment le regret que le traité ne soit point exécutoire dès le lendemain de sa promulgation, et qu'un si long délai soit laissé au souverain Pontife pour organiser les forces nécessaires au maintien de son autorité; comme si une convention dont la seule nouvelle a causé tant d'émotion, pouvait être exécutée brus-

quement sans exciter des troubles bien autrement graves, comme si nos soldats pouvaient quitter Rome immédiatement et avant que le gouvernement pontifical ait pourvu à leur remplacement, sans que leur départ devînt le signal d'une insurrection, auprès de laquelle l'échauffourée de Turin ne serait qu'un jeu d'enfants.

Ces critiques sont-elles bien sincères? Et est-ce bien sérieusement qu'on prétend avoir été pris au dépourvu par le traité du 15 septembre? Nous comprendrions tout au plus une pareille assertion dans la bouche de ces irréconciliables adversaires de l'unité italienne, de ces opiniâtres ennemis de la liberté et du progrès, qui, aveuglés par leurs désirs, ont pu se faire illusion et se flatter que nos troupes resteraient éternellement à Rome pour y opposer à l'envahissement des idées modernes une barrière infranchissable. Mais quand des hommes clairvoyants, quand des écrivains libéraux, qui ont suivi dès l'origine avec attention la marche de la politique impériale, se montrent si profondément surpris en la voyant toucher enfin le but vers lequel elle n'avait jamais cessé de se diriger, nous avons peine à croire à leur étonnement, et nous sommes tentés de le prendre pour une de ces feintes, pour un de ces adroits détours auxquels les oppositions les plus loyales ne dédaignent quelquefois pas de recourir. On n'ose blâmer une résolution dont on reconnaît en soi-même la sagesse et qu'on appelait tout bas de ses vœux; on se dédommage en contestant qu'elle ait été prise à propos. On ne saurait, sans se contredire d'une manière trop flagrante, condamner un traité qu'intérieurement l'on approuve et qui satisfait, dans tout ce qu'elles ont de légitime, les aspirations dont on s'est constitué les champions; on s'en console en commentant malignement les circonstances qui l'ont accompagné, en dénaturant et en rapetissant les motifs qui l'ont dicté; on critique la manière dont les négociations ont été conduites, le secret qui les a longtemps entourées, les moyens dont on s'est servi pour en faire connaître le résultat au public; on joue la surprise, enfin, pour donner à entendre qu'en cédant aux justes désirs de l'Italie, le gouvernement impérial aurait démenti son passé, renié ses principes et fait preuve d'inconséquence et de caprice.

Les documents officiels ont victorieusement réfuté ces insinuations malveillantes. La dépêche adressée par M. le ministre des affaires étrangères au comte de Sartiges a prouvé, avec une vigueur et une clarté que toute la presse européenne a été unanime à reconnaître, que, bien loin de constituer un brusque revirement dans notre politique, à l'égard de la question romaine, la convention du 15 septembre n'a été que le couronnement régulier et nécessaire des efforts que le gouvernement impérial n'a jamais cessé de faire pour résoudre ce difficile problème. M. Drouin de Lhuys a rappelé que le cabinet des Tuileries avait toujours considéré l'occupation de Rome par nos troupes comme une mesure « anormale et temporaire, » que dès 1856, le premier plénipotentiaire de l'Empereur au congrès de Paris l'avait caractérisée en ces termes et promis qu'elle cesserait sitôt qu'elle ne serait plus nécessaire à la sécurité du souverain Pontife; qu'en 1859, sur la demande du Saint-Père lui-même, il avait été convenu que notre armée quitterait Rome à la fin de cette année; qu'en 1860 encore,

les négociations avaient été reprises et que nos troupes fussent rentrées en France au mois d'août sans la funeste équipée d'Aspromonte. Combien de raisons, en effet, n'avions-nous pas de souhaiter que l'occupation ne se prolongeât pas indéfiniment! Outre qu'elle constituait un acte d'intervention contraire à l'un des principes fondamentaux de notre droit public, elle avait le grave inconvénient de placer face à face, sur le même terrain, deux souverainetés distinctes, et de faire naître, sans cesse, entre elles des conflits plus faciles à prévoir qu'à éviter. Un inconvénient plus grave encore résultait de la différence des principes politiques auxquels obéissent les deux gouvernements. Comme l'a fort bien dit M. Drouin de Lhuys, « notre conscience nous obligeait trop souvent à donner des conseils, que trop souvent aussi celle de la cour de Rome l'obligeait à décliner. » Si nous insistions auprès du gouvernement pontifical pour qu'il accordât à ses sujets des institutions plus conformes aux idées et aux besoins des sociétés modernes, nous courions risque de blesser les légitimes susceptibilités du Saint-Père, et de lui ôter en même temps le mérite des réformes qu'il eût été lui-même spontanément disposé à accomplir. Si, au contraire, nous assistions, sans témoigner notre désapprobation, à des actes en désaccord avec notre état social et avec les maximes de notre législation, nous paraissions les sanctionner par notre présence, et assumer volontairement la responsabilité d'une politique aujourd'hui condamnée par l'opinion. Qu'attendions-nous donc pour sortir d'une situation si difficile et si fausse à tous égards? Qu'attendions-nous pour évacuer Rome? Nous attendions que nos soldats pussent quitter la capitale du monde chrétien sans un danger immédiat et évident pour la tranquillité intérieure du pays et l'autorité du souverain Pontife. Nous attendions que le gouvernement italien fût non-seulement assez modéré pour ne plus convoiter les possessions actuelles du Saint-Siége, mais assez fort pour empêcher qu'elles ne fussent attaquées par d'autres. Nous attendions enfin que les esprits fussent devenus assez calmes et la Péninsule assez tranquille pour que le roi d'Italie pût s'engager à respecter et à faire respecter l'intégrité du territoire pontifical, et nous montrer, en prenant une mesure qui lui rend la possession de Rome moins désirable, qu'il renonce à revendiquer plus longtemps pour capitale la résidence des pontifes. Ce jour est arrivé, et la convention du 15 septembre a été conclue.

Cet important document a paru le 7 octobre dans le *Moniteur universel*. Par le premier article, l'Italie s'engage à ne pas attaquer le territoire actuel du Saint-Père et à empêcher, même par la force, toute attaque venant de l'extérieur contre ledit territoire. Par l'art 2, la France promet de retirer ses troupes des Etats pontificaux graduellement et à mesure que l'armée du Saint-Père sera organisée. L'évacuation devra néanmoins être accomplie dans le délai de deux ans. Par l'art. 3, le gouvernement italien s'interdit toute réclamation contre l'organisation d'une armée papale, composée même de volontaires catholiques étrangers, « pourvu que cette force ne puisse dégénérer en moyen d'attaque contre le gouvernement italien. » Dans l'art. 4, l'Italie se déclare prête à entrer en arrangement pour prendre à sa charge une part proportionnelle de la dette des anciens

Etats de l'Eglise. Un protocole annexé à la convention du 15 septembre et daté du même jour, stipule qu'elle n'aura de valeur exécutoire que lorsque le roi d'Italie aura décrété la translation de sa capitale dans l'endroit qu'il aura jugé convenable de choisir à cet effet. Cette dernière clause fait bien voir toute l'importance que le cabinet impérial attachait à ce que Turin cessât d'être le siége du gouvernement italien. Située à l'extrémité de la Péninsule, trop éloignée des provinces méridionales du royaume, trop rapprochée au contraire de la frontière la plus menacée et exposée en quelque sorte au premier effort des armes autrichiennes, comme on avait pu s'en convaincre deux fois en dix ans, l'antique demeure des ducs de Savoie ne pouvait être pour les nouveaux rois d'Italie qu'une capitale provisoire. Aussi longtemps qu'il s'obstinait à rester à Turin, aussi longtemps que, en dépit des inconvénients que la position de cette ville offrait au double point de vue militaire et administratif, il refusait de transporter sa résidence sur un point moins éloigné des diverses parties de ses Etats, Victor-Emmanuel déclarait par cela même à l'Europe et au Saint-Siége qu'il n'y avait en Italie qu'une seule capitale qui pût lui convenir et qu'il était résolu à tout entreprendre pour s'y établir au plus vite. Il ne faut donc pas s'étonner si, comme il ressort non-seulement de la dépêche adressée le 23 septembre au baron de Malaret par M. Drouin de Lhuis, mais encore des discours que le général Menabrea et le marquis de Pepoli ont prononcés ces jours-ci à Turin et à Milan, les négociations pour l'évacuation de Rome, qui étaient demeurées longtemps infructueuses et stationnaires, ont reçu tout à coup une impulsion plus vive, quand le gouvernement italien eut annoncé au cabinet des Tuileries son intention de transférer sa capitale à Florence, si l'Empereur, voyant dans cette résolution une preuve que le cabinet de Turin était animé d'intentions plus conciliantes et disposé à prendre vis-à-vis du Saint-Siége une attitude moins menaçante, a jugé que le moment était enfin venu « de régler les conditions qui lui permettraient, en assurant la sécurité du Saint-Père et de ses possessions, de mettre un terme à l'occupation militaire des Etats romains. »

Mais le cabinet impérial a-t-il réellement atteint son but, et la convention du 15 septembre est-elle vraiment pour le souverain Pontife une efficace garantie? Cette question a été soulevée de toutes parts avant même que l'on connût le texte du traité, et nous sommes obligés de convenir qu'aujourd'hui encore, après la publication du document qui aurait dû faire cesser tous les doutes, elle continue à provoquer les réponses les plus opposées. Les uns prétendent que le Saint-Père doit bannir désormais toute crainte, que l'intégrité de ses possessions lui est assurée pour toujours et son autorité assise sur des bases inébranlables. D'autres, au contraire, et c'est le plus grand nombre, soutiennent que c'en est fait du pouvoir temporel des papes, et que, le lendemain du départ de nos troupes, le roi d'Italie viendra s'installer au Vatican. Ce qui semblerait donner raison à ces derniers, c'est la joie que, à l'exception des mazziniens, tous les partisans de l'unité italienne ont témoignée en apprenant cette convention, c'est la satisfaction qu'en a ressentie le *Comité national romain*, ce

sont surtout les termes dont s'est servi le ministère même qui a négocié le traité, dans le rapport qu'il a adressé au roi, le 19 septembre, et qui a été publié le 5 octobre par la *Gazette officielle du royaume* : M. Minghetti et ses collègues ont donné en effet assez clairement à entendre que, bien loin d'avoir cru, en signant le traité, ajourner indéfiniment l'accomplissement des vœux universels du pays, ils se sont flattés, au contraire, de le faciliter et de le hâter, et qu'au lieu de considérer Florence comme la capitale définitive de l'Italie, ils ne la regardent que comme une étape nécessaire, où la royauté italienne doit s'arrêter un instant pour reprendre ensuite plus rapidement et plus sûrement sa marche vers Rome. Le nouveau cabinet, qui s'est constitué sous la présidence du général de La Marmora, n'a point encore témoigné officiellement s'il envisage, comme le ministère auquel il succède, les futures conséquences de la convention du 15 septembre; mais il n'est guère douteux que, si l'illustre général n'eût pas partagé sur ce point les espérances et la manière de voir de MM. Peruzzi et Minghetti, il n'eût point réussi à se concilier le concours d'hommes aussi dévoués à la cause nationale que MM. Ricasoli et Jacini; il est certain même que, malgré toute la confiance qu'il peut avoir dans son influence personnelle, il n'eût point accepté la difficile mission de recommander à l'approbation d'un Parlement italien une transaction qu'il eût considérée comme une renonciation formelle et irrévocable à la possession de la ville éternelle.

Reconnaissons-le donc franchement : ce même arrangement, où le cabinet des Tuileries voit une nouvelle garantie pour les intérêts temporels du Saint-Siége, n'est, aux yeux des hommes d'État les plus considérables de la Péninsule, qu'un acheminement vers Rome. D'où vient cette différence dans les appréciations des deux gouvernements? Les négociateurs italiens se seraient-ils mépris sur la portée de l'engagement qu'ils viennent de contracter? Ou bien ne l'auraient-ils souscrit qu'avec l'intention d'y faillir? Leur bonne foi a-t-elle été surprise, ou la France a-t-elle été leur dupe? Ni l'un ni l'autre, comme il est aisé de s'en convaincre pour peu que l'on relise attentivement soit le texte même du traité, soit les communications diplomatiques auxquelles il a donné lieu. L'Italie s'est engagée à ne point attaquer elle-même ni laisser attaquer du dehors le territoire du Saint-Siége ; elle n'a point promis autre chose, et la France ne lui demande rien de plus. Jusqu'ici donc, les hautes parties contractantes sont parfaitement d'accord; les termes de la convention n'offrent aucune ambiguïté; elle est parfaitement claire, et ce n'est que sur les conséquences éventuelles de l'état de choses qu'elle va inaugurer que les cabinets de Paris et de Turin peuvent différer d'opinion. Les Italiens espèrent qu'une fois que nos troupes auront quitté Rome, ils réussiront à compléter l'unité nationale sans avoir besoin de recourir à la violence et par le seul emploi de la force morale ; ils se flattent que la translation de la capitale à Florence servira leurs désirs, et que, comme l'a dit M. Minghetti, « l'efficacité des moyens moraux que l'Italie emploiera agira d'autant mieux à Rome que le siége du gouvernement en sera plus voisin, que les rapports seront plus fréquents, la communauté d'intérêts plus ancienne et

plus intime » ; ils ont la confiance enfin que, sans collision et sans effusion de sang, par la seule vertu des principes de liberté et de nationalité, Victor-Emmanuel entrera prochainement au Vatican, au milieu des acclamations du peuple et avec l'assentiment du Pontife. Le cabinet impérial, au contraire, pense que le gouvernement pontifical n'est inférieur à aucun gouvernement du monde en force morale, et qu'une fois garanti contre l'abus de la violence matérielle, il saura aisément se défendre contre une impuissante propagande. L'Empereur sait, d'ailleurs, qu'au moment où il rappellera ses troupes de Rome, il laissera le Saint-Père dans une situation que plus d'un grand souverain de l'Europe pourrait envier : défendu contre toute agression du dehors par un loyal voisin, protégé contre toute révolte du dedans par une armée dévouée, enrichi par les dons volontaires des fidèles, soutenu par l'amour et le respect de 200 millions de catholiques, il jouira d'une sécurité et d'une autorité que des prodiges de faiblesse et d'impéritie pourraient seuls compromettre.

Le premier résultat, en effet, de la convention de septembre sera de laisser le souverain pontife maître absolu de ses destinées. Il devait en coûter à la légitime fierté de Pie IX de ne devoir son trône qu'à l'appui d'un gouvernement étranger ; de ne pouvoir agir d'après les conseils de sa conscience sans s'exposer aux remontrances de ses protecteurs, ni prendre une sage résolution sans paraître céder à l'impulsion d'autrui ; de porter, en un mot, devant ses sujets, toute la responsabilité des mesures impopulaires, sans avoir, à leurs yeux, le mérite des actes les plus universellement approuvés. Désormais, le Saint-Siége ne sera plus gardé que par des soldats qui auront accepté librement la mission de le défendre, et qui se feront honneur de lui témoigner autant d'obéissance que de dévouement. Demeuré face à face avec son peuple, Pie IX se souviendra sans doute des joyeuses acclamations qui éclataient autrefois sur son passage, quand il était l'idole et l'espoir de l'Italie, et nous le verrons peut-être bientôt reprendre son rang parmi les souverains libéraux et réformateurs, et reconquérir sa popularité perdue. Car, lors même que le caractère personnel de Pie IX ne serait pas pour nous un sûr garant de la douceur et de la générosité de ses intentions, nous aurions peine à croire que le vicaire d'un Dieu de paix voulût gouverner par la terreur, et transformer en instruments d'oppression et de tyrannie des soldats qui ne doivent être pour lui que des gardes d'honneur. Il faut que le pape se réconcilie avec ses sujets, et il ne peut opérer cette réconciliation d'une façon durable qu'en leur accordant une forme de gouvernement plus conforme à leurs intérêts matériels aussi bien qu'à leurs aspirations morales ; soit que, docile aux conseils qu'il a reçus si souvent du cabinet des Tuileries, il consente à rendre aux diverses municipalités de ses États leurs anciens priviléges, à les laisser libres de s'administrer elles-mêmes, et à ne plus exercer sur elles qu'une sorte de suzeraineté féodale, soit que, dépouillant tout à coup sa répugnance pour les institutions modernes, il aime mieux transformer ce qui lui reste du patrimoine de saint Pierre en une monarchie constitutionnelle, avec un parlement électif et des ministres responsables. Nous ne sommes pas suspects d'une excessive prédilection pour le système parlementaire,

mais nous convenons volontiers que les vices inhérents à cette forme de gouvernement seraient peut-être moins dangereux dans les Etats romains que partout ailleurs. Un souverain ecclésiastique serait probablement moins tenté qu'un autre prince de troubler à son profit l'équilibre des pouvoirs; et, lors même que l'onction sacerdotale n'aurait pas entièrement fermé son cœur aux mondaines ambitions, la médiocrité de ses ressources et l'exiguité de son territoire le rappelleraient sans cesse dans les voies de la modération et de l'humilité chrétienne. Qui sait ce que l'avenir nous réserve, et si ce ne sera pas un jour dans les Etats de l'Eglise, plutôt qu'en Angleterre ou en Belgique, que les défenseurs du régime parlementaire iront chercher leurs exemples, et si le trône du Vatican ne sera pas bientôt le seul où l'on pourra voir encore siéger « un roi qui règne et ne gouverne pas ? »

Mais, que deviendraient tous les excellents fruits que la convention de septembre doit porter tôt ou tard pour la papauté, si le gouvernement pontifical, comme le prétendent ses amis les plus ardents, mais non les plus adroits, repoussait opiniâtrément la transaction proposée par la France, s'il ne voulait, à aucun prix, entrer en arrangement avec Victor-Emmanuel; si, dans la crainte, en un mot, de sanctionner par là la spoliation dont il a été victime, il refusait de profiter de la clause qui met à la charge de l'Italie la partie de la dette publique romaine, afférente aux Légations, aux Marches et aux Romagnes? Nous n'apprendrons rien à personne en faisant remarquer que la situation financière du Saint-Siége, ne lui permet guère de céder à un pareil mouvement de fierté. La dette des Etats de l'Eglise s'élève aujourd'hui, d'après le calcul du journal anglais l'*Economist*, à 80 millions d'écus romains ; c'est un lourd fardeau pour un pays dont l'étendue n'excède pas 214 lieues carrées, et qui ne renferme que 690,000 habitants. Avant Castelfidardo, au temps où les papes avaient encore plus de 3 millions de sujets et près de 15 millions d'écus de revenu annuel, les dépenses excédaient déjà les recettes, et chaque budget se soldait par un déficit. Depuis, l'écart entre les dépenses et les recettes n'a fait, naturellement, qu'augmenter : en 1860, le gouvernement pontifical a dépensé 22 millions d'écus, et le produit des impôts directs et indirects, en y comprenant la loterie, qui fournit seule plus de 1 million, n'a pas dépassé 8 millions; en 1861, les dépenses ont été de 20 millions, et les recettes de 8 ; en 1862, l'administration papale a réduit à 10 millions d'écus romains le chiffre de ses besoins ; mais ses revenus sont restés au-dessous de 5 millions; et cependant, en ce moment, le Saint-Père n'a à entretenir et à solder qu'environ 8,000 hommes, les frais de l'armée d'occupation étant tout entiers à la charge de la France. Que sera-ce quand il lui faudra équiper, nourrir et payer 10 à 12,000 hommes de plus qui lui seront nécessaires, après le départ de nos troupes, pour le maintien de son autorité? Evidemment le pape court à sa ruine s'il ne s'empresse pas d'acquiescer à l'arrangement qui a été stipulé en sa faveur dans la convention du 15 septembre, et s'il s'obstine à vouloir supporter seul, avec ses Etats réduits des trois quarts, le poids de la dette romaine tout entière. Il ne saurait compter beaucoup sur les contributions volon-

taires des fidèles : le denier de saint Pierre n'a produit en cinq ans, au dire de l'*Osservatore romano*, que 27 millions de francs (environ 5 millions d'écus), et cette somme, assez considérable sans doute, comme démonstration et comme preuve de l'attachement des catholiques pour le souverain Pontife, est bien peu de chose si on la compare au déficit toujours croissant qu'elle serait appelée à combler. Pie IX ne peut guère se flatter non plus que l'Espagne ou l'Autriche s'empressent de mettre leurs armées à sa disposition, et de faire relever par leurs soldats les postes que les Français vont quitter ; lors même que cette substitution pourrait s'opérer sans opposition, ni l'une ni l'autre de ces deux puissances n'est assez riche pour s'imposer volontiers les sacrifices financiers qu'entraînerait pour elles l'occupation de Rome. Eh bien, soit ! s'écrient les fougueux champions du Saint-Siége, on verra le vicaire de Jésus-Christ, dépouillé de son patrimoine, détrôné, chassé par une populace insensée, chercher en vain un asile au sein de l'Europe chrétienne et promener de royaume en royaume son auguste infortune ! Ce serait, assurément, un affligeant spectacle ; et nous nous félicitons — dans l'intérêt de la papauté — qu'en dépit des funestes conseils qui lui ont été prodigués, Pie IX ne songe point à nous l'offrir. Nous apprenons, en effet, que le cardinal Antonelli fait calculer, en ce moment, à combien s'élèverait, pour les Légations, leur part proportionnelle dans la dette totale des anciens Etats de l'Eglise, et que Mgr de Mérode, revenu de son premier mécontentement, s'occupe activement d'élargir les cadres de l'armée pontificale ; ce sont là des symptômes significatifs, et quoique jusqu'ici aucune réponse officielle n'ait encore été faite à la communication diplomatique de M. de Sartiges, il est permis d'espérer que la Cour de Rome se résigne d'assez bonne grâce à la situation qui va résulter pour elle de l'exécution du traité franco-italien.

L'Autriche aussi commence à envisager avec moins d'inquiétude les conséquences de la convention du 15 septembre. Lorsqu'on avait appris à Vienne l'arrangement qui venait d'être conclu entre la France et l'Italie, le premier mouvement du public, et peut-être aussi du gouvernement autrichien, avait été de le considérer comme une menace pour les détenteurs de la Vénétie. La translation de la capitale à Florence semblait surtout fort significative, et l'on ne pouvait douter que cette mesure n'eût été prise par Victor-Emmanuel en vue d'une prochaine agression. Aujourd'hui que l'on connaît le texte même du traité, aujourd'hui que l'on sait que le roi d'Italie n'a pas uniquement déplacé sa résidence pour des motifs stratégiques, aujourd'hui enfin que les explications les plus loyales et les plus pacifiques ont été fournies à M. de Rechberg par le cabinet des Tuileries, on se rassure et l'on comprend que, si le traité franco-italien n'a point consolidé la domination autrichienne en Vénétie, il n'en a pas du moins rendu la chute beaucoup plus imminente. On se flatte d'avoir obtenu un nouveau sursis, on espère que la lutte définitive et inévitable est encore une fois ajournée, et l'on revient aux projets de désarmement qu'à la première nouvelle de la convention on avait d'abord abandonnés. Nous croyons pourtant que, malgré la confiance que l'Autriche affecte en ce

moment dans les dispositions de la France et de l'Italie, elle ne se serait point encore résolue à une détermination aussi grave si elle n'y eût été contrainte par les motifs les plus impérieux. Le délabrement des finances est l'unique et infaillible clef de la politique autrichienne; le manque d'argent explique toutes les grandes résolutions — bonnes ou mauvaises — qui ont été prises par la cour de Vienne depuis dix ans. C'est parce que le Trésor était vide qu'en 1859, le général Giulay a reçu l'ordre de franchir la frontière piémontaise; il eût coûté trop cher de maintenir l'armée sur le pied de guerre pendant toute la durée des conférences proposées par la France, et l'on pensa qu'il valait mieux risquer la fortune de l'Autriche sur un champ de bataille, que de compromettre son honneur par une banqueroute certaine. C'est parce que le Trésor était vide qu'en 1861, l'empereur François-Joseph eut l'idée d'octroyer à ses sujets la constitution du 26 février; on crut que, si la nation était consultée sur l'emploi des deniers publics, elle se soumettrait plus facilement aux sacrifices qu'on attendait d'elle, et qu'elle payerait de meilleur cœur des impôts qui auraient été librement votés par ses représentants. C'est encore parce que le Trésor est vide qu'on se décide aujourd'hui à réduire l'armée: le Reichsrath n'a pas été moins docile qu'on l'espérait; il n'a point vendu trop cher son concours; il a voté complaisamment tous les lourds budgets qui lui ont été soumis, en se bornant tout au plus à quelques réductions insignifiantes et qui ne pouvaient guère servir qu'à prouver l'indépendance de ses membres; la nation a payé sans murmurer. Mais les ressources des contribuables se sont épuisées plus vite que leur bonne volonté; il n'est plus possible aujourd'hui d'augmenter les impôts; il est peut-être plus difficile encore de contracter un emprunt; M. de Plener est aux abois. C'est ce qu'il a déclaré franchement à ses collègues la semaine dernière, dans le conseil des ministres, et, pour la première fois peut-être depuis qu'il a reçu le portefeuille des finances, ses avis, soutenus par M. de Schmerling et appuyés sur des faits malheureusement trop évidents, ont été sérieusement écoutés. Il a été décidé sur-le-champ que l'armée serait immédiatement mise sur le pied de paix, à commencer par les régiments d'infanterie placés sous le commandement du feldzeugmeister Benedek. Déjà les garnisons de Venise et de Vérone ont reçu un grand nombre de congés; déjà le chemin de fer du Tyrol transporte vers les diverses parties de l'empire de joyeuses bandes de permissionnaires, et l'Autriche n'aura bientôt plus en Vénétie qu'une centaine de mille hommes. C'est beaucoup trop encore pour les finances de l'empire; mais ce ne serait peut-être plus assez si une armée italienne franchissait tout à coup le Mincio. Pourquoi le gouvernement autrichien se borne-t-il à des demi-mesures? Pourquoi, puisqu'il comprend enfin qu'il lui est également impossible et de conserver la Vénétie sans y entretenir des forces considérables et d'entretenir les forces qui lui sont nécessaires pour garder la Vénétie, ne se résigne-t-il pas à suivre les conseils qu'on lui adresse de tous côtés, et à quitter honorablement un poste d'où il sera un jour inévitablement chassé?

Ce n'est plus seulement la presse française et anglaise qui engage l'Au-



triche à prendre ce douloureux parti ; ce sont les journaux allemands, ce sont des publicistes qui avaient jusqu'alors soutenu que l'Allemagne était intéressée à ce que le drapeau jaune et noir continuât à flotter sur les murs de Venise. Les patriotes autrichiens crient à l'ingratitude ; ils demandent si c'est là la reconnaissance à laquelle ils avaient droit de prétendre pour les sacrifices qu'ils viennent de faire à la patrie commune, si c'était la peine de faire décimer leurs plus braves régiments et brûler un de leurs plus beaux vaisseaux, pour se voir ainsi abandonnés à la veille du danger par leurs « frères allemands. » Ils regardent autour d'eux et constatent avec inquiétude, qu'après avoir depuis quelque temps tout mis en œuvre pour s'assurer des amitiés puissantes, ils se trouvent encore aujourd'hui aussi isolés en Europe qu'au lendemain de Magenta et de Solferino. Leurs alliés de Kissingen et Karlsbad, c'est l'*Ostdeutsche Post* qui l'assure, « manifestent par toute espèce de démonstrations leurs sentiments bienveillants pour la France et se réservent toute liberté pour entrer dans des combinaisons ou alliances sans que l'Autriche sache quelle forme ces combinaisons ou ces alliances prendront en un moment de péril. M. de Bismark, toujours suivant le journal viennois, profite de l'instant où il se prépare une grave collision à l'extérieur pour se rendre à Paris et récolter là des compliments sur la fidélité avec laquelle il a su défendre le traité de commerce contre les attaques de l'Autriche ; et, précisément à l'heure où un sujet de dissentiments surgit entre les cabinets de Paris et de Vienne, l'union entre la France et la Prusse commence à devenir plus intime. » L'*Ostdeutsche Post*, comme on voit, n'envisage pas sous le jour le plus favorable la situation extérieure de l'empire autrichien ; et nous sommes obligés de convenir que, si son patriotisme l'entraîne à exagérer les dangers qui menacent son pays, la plupart des symptômes qu'il signale ne sont ni purement imaginaires ni complétement dénués de signification. Ce qui nous frappe peut-être plus encore que l'attitude ambiguë des grandes puissances à l'égard de l'Autriche, c'est la défection qu'elle vient d'éprouver dans la question douanière de la part des moyens et des petits Etats de l'Allemagne qui avaient jusqu'ici suivi le plus fidèlement son drapeau. On sait l'importance que M. de Rechberg attachait à rompre le Zollverein, ou à obtenir que l'Autriche y fût admise. Il considère avec raison l'union commerciale des petits Etats de la Confédération avec la Prusse comme un acheminement vers une union politique plus étroite, et il pense que si les Hohenzollern réussissent un jour à faire accepter leur hégémonie aux autres souverains allemands, l'association douanière n'aura pas peu contribué à amener cet important résultat. Il avait espéré pouvoir se servir du traité de commerce conclu entre la France et la Prusse pour empêcher un certain nombre des Etats du midi de l'Allemagne de consentir à la reconstitution du Zollverein, et, en effet, quatre d'entre eux, les royaumes de Bavière et de Wurtemberg, les duchés de Darmstadt et de Nassau, avaient, à son instigation, refusé pendant longtemps de rentrer dans l'union. Mais à la dernière heure ils se sont ravisés ; la Bavière, qui avait persisté le plus opiniâtrément dans sa résistance, a adhéré le 30 septembre — le lendemain, il eût été trop tard — et le Zollverein se trouve par cela

même définitivement reconstitué pour une nouvelle période de douze ans. Il ne reste plus à l'Autriche d'autre parti à prendre que de tâcher de s'y faire admettre à son tour, ou, ce qui reviendrait au même, d'obtenir pour son commerce les avantages qui ont été jusqu'ici exclusivement réservés aux membres de l'union ; et c'est ce qui a fait le sujet des conférences qui ont eu lieu dernièrement à Prague, entre M. Hasselbach pour la Prusse, et M. de Hock pour l'Autriche. La discussion portait principalement sur les trois points suivants : les droits de transit, les facilités réciproques à introduire dans les transactions et la convention douanière proprement dite. Aujourd'hui, les deux plénipotentiaires sont revenus l'un à Berlin. l'autre à Vienne, et les bruits les plus contradictoires se sont répandus sur le résultat de leurs négociations ; tandis que les uns affirment que les deux plénipotentiaires sont tombés provisoirement d'accord, et qu'il ne manque plus aux arrangements qu'ils ont pris que la sanction de leurs gouvernements respectifs, d'autres prétendent au contraire que M. Hasselbach et de Hock n'ont pu s'entendre et que le projet d'un traité de commerce entre la Prusse et l'Autriche est définitivement abandonné.

Si nous ne sommes encore qu'imparfaitement renseignés sur ce qui vient de se passer à Prague, nous sommes, en revanche, en mesure d'annoncer le succès de la conférence de Vienne. Les dernières difficultés qui s'opposaient à la signature du traité sont enfin levées, et les plénipotentiaires des trois puissances ont commencé avant-hier à parapher l'instrument de paix. Cette nouvelle eût causé une grande sensation si elle nous fût parvenue il y a quelques semaines ; mais, arrivant après plus de trois mois, elle nous laisse assez froids. Depuis que les préliminaires avaient été signés, on s'était accoutumé à regarder la paix comme conclue et la reprise des hostilités comme impossible ; l'attention s'était détournée peu à peu du long et pénible conflit danois, et si l'on reparlait encore de temps en temps de la conférence de Vienne, c'était pour accuser la lenteur proverbiale des Allemands et pour reprocher à leurs diplomates de ne point tenir assez de compte de l'impatience des populations intéressées. Nous croyons pourtant qu'on était injuste envers les négociateurs et que la tâche qui leur restait encore à remplir, même après la signature des préliminaires de paix, était beaucoup plus ardue que le public ne se l'imaginait. La convention, qui avait été conclue à la hâte pour arrêter l'effusion du sang, était naturellement fort vague et laissait subsister dans toute leur difficulté deux questions presque également épineuses : la question de la délimitation des frontières et la question financière. C'est la question territoriale qui fut réglée la première. Du moment que le Danemark avait repoussé, à la conférence de Londres, la ligne d'Apenrade, et recommencé la guerre plutôt que d'y consentir, les alliés, qui avaient fait de nouveaux sacrifices, avaient naturellement le droit de se montrer plus exigeants ; il ne pouvait plus être question de diviser le Schleswig d'après les nationalités ; le duché tout entier devait appartenir à l'Allemagne, et les Danois eux-mêmes avaient reconnu la justice de cette prétention en consentant, dans les préliminaires de la paix, à ce que la Kœnigsau servît, sauf quelques rectifications de détail, à séparer le Danemark des provinces qui lui

étaient enlevées. Nous ne doutons pas que l'Autriche n'ait été fort satisfaite d'avoir un si bon prétexte pour écarter du débat ce dangereux principe des nationalités; il a cependant été, par la force même des choses, et sans qu'on ait songé à l'invoquer, beaucoup plus respecté qu'on ne croit dans la détermination des nouvelles frontières de l'Allemagne, et quand il a été violé, ce n'a pas toujours été au préjudice des Danois. Ainsi, les vainqueurs ont laissé au Danemark cette petite portion du Schleswig qui est située entre Ripen et le Juttland et dont la population peut être réellement considérée comme danoise. Ils ont même consenti à abandonner au roi Christian certains districts allemands, comme Tœrning Lehn, qui fait partie du cercle d'Hadersleben, et dont l'incorporation au Danemark est considérée dans les duchés comme un sacrifice douloureux. Il ne faut pas croire d'ailleurs que c'eût été chose facile de diviser le Schleswig d'après les nationalités; et nous sommes persuadés au contraire que ce ne serait pas un médiocre embarras, même pour le plus savant philologue, de déterminer d'une manière précise, en prenant le langage pour criterium, où finit la nation allemande et où commence la nation danoise. Les deux idiomes, qui, même dans leur pureté, ont une assez grande ressemblance, se sont mêlés aisément à leur point de jonction, et il s'est formé ainsi une sorte de patois qui se parle dans presque tout le nord du Schleswig, et qui participe à peu près également des deux langues dont il est dérivé. Ajoutons qu'au-dessus du principe des nationalités, il y a quelque chose de plus sacré encore et de plus respectable, le libre consentement des peuples, le droit qu'ils ont de disposer d'eux-mêmes; et, sauf quelques exceptions dont il serait peut-être encore temps de tenir compte, et qui ont provoqué quelques protestations dont on a fait, selon nous, trop de bruit, ce droit ne paraît pas avoir été violé dans les arrangements qui viennent d'être conclus à Vienne; la majorité des populations, même dans le nord du Schleswig, semblent satisfaites de rester unies au duché dont elles ont suivi les destinées depuis un temps immémorial; et, si nous conservons encore le regret qu'elles n'aient pas été formellement consultées, c'est moins parce que nous doutons de la réponse qu'elles auraient faite, que parce que nous aurions été bien aises de voir rendre ce nouvel hommage à un principe qui nous est cher.

Mais c'est la question financière qui a soulevé les plus vives discussions et retardé le plus longtemps la conclusion de la paix. Il était naturel qu'en se séparant du Danemark, les duchés prissent à leur compte une partie de la dette danoise; c'est ainsi qu'en 1859, le roi Victor-Emmanuel, en recevant des mains de Napoléon III le don de la Lombardie, s'était chargé en même temps de la portion de la dette autrichienne afférente à cette province. Mais il n'était pas moins évident que s'ils voulaient bien prendre leur part du passif de la monarchie danoise, ils devaient être admis également à participer à l'actif de cette monarchie; et c'est ce que les plénipotentiaires du roi Christian ont contesté jusqu'au dernier moment. Les puissances allemandes pouvaient d'autant moins céder sur ce point qu'elles croyaient avoir déjà donné une grande preuve de leur générosité et de leur condescendance pour la France et pour l'Angleterre en re-

nonçant à faire supporter au Danemark les frais de la guerre et en les mettant à la charge des Duchés. Il était bien assez dur pour ces provinces d'avoir à payer les dépenses que l'opiniâtreté du cabinet de Copenhague a occasionnées à l'Allemagne ; et si MM. de Bismark et de Rechberg, après leur avoir attribué une part proportionnelle dans la dette danoise, avaient consenti à ce qu'elles fussent exclues de toute participation à l'actif du Danemark, c'est-à-dire au revenu du péage du Sund, ils auraient commis envers elles une injustice criante. Christian IX a donc dû se résigner à une dernière concession ; et son acquiescement a fait disparaître le seul obstacle qui s'opposât encore à la signature du traité. L'affranchissement du Schleswig-Holstein est aujourd'hui un fait accompli, et il ne s'agit plus que de désigner le souverain qui sera chargé de le gouverner. Au lendemain de la guerre et dans l'enivrement de la victoire, on avait d'abord songé à Berlin, dans le parti féodal et militaire, à s'annexer purement et simplement le territoire qu'on venait d'enlever aux Danois. Mais la crainte de soulever une trop vive opposition, tant du côté des populations elles-mêmes que de la part des puissances européennes, a fait abandonner ce projet, et l'on s'est résigné, quoique à contre-cœur, à respecter l'indépendance des peuples qu'on avait délivrés. M. de Bismark aurait voulu pouvoir au moins leur choisir un souverain qui eût échappé à la contagion des idées libérales, un prince pur de tout antécédent révolutionnaire, libre de tout engagement avec la démocratie, et il avait jeté les yeux sur le grand-duc d'Oldenbourg ; mais, comme nous l'avons dit dès le commencement, le candidat du ministre prussien n'a jamais eu les moindres chances de succès. Il n'est pas encore parvenu, à l'heure qu'il est, à présenter le mémoire justificatif de ses prétentions qui lui a été demandé par la Diète, et le mariage de la fille du roi de Danemark avec un prince russe vient de lui enlever son plus puissant protecteur ; il ne serait en effet ni très naturel ni très convenable que le czar, au moment où il s'unit au roi Christian par des liens si intimes, s'occupât encore fort activement de distribuer ses dépouilles. Les vœux des populations seront donc exaucés, et le duc d'Augustenbourg ne tardera pas à être reconnu par les grandes puissances allemandes comme souverain du Schleswig-Holstein. Il négocie en ce moment avec la cour de Berlin pour régler les futurs rapports du nouvel État tant avec la Confédération germanique en général qu'avec la Prusse en particulier; nous souhaitons qu'il réussisse à assurer l'autonomie des Duchés et à les préserver des institutions réactionnaires que M. de Bismark voudrait leur imposer, mais nous serions fâchés qu'il cherchât à les isoler trop complétement du reste de l'Allemagne, et qu'il refusât de faire participer largement la patrie commune aux avantages militaires et maritimes de leur admirable position géographique.

La guerre continue en Amérique et l'espérance qu'on avait conçue un moment de voir prochainement cesser cette lutte d'extermination, s'affaiblit de jour en jour et devient plus lointaine. Les démocrates de la paix voteront pour le général Mac Clellan, malgré ses dispositions belliqueuses et sa résolution, hautement avouée, de poursuivre, même par les armes,

le rétablissement de l'Union. Le général a du moins à leurs yeux, le mérite d'avoir protesté contre les abus de pouvoir, contre les actes d'arbitraire que le gouvernement fédéral n'a cessé de commettre, contre ses continuels empiètements sur les attributions et l'autorité des gouvernements particuliers; il reconnaît la souveraineté des Etats qui ont composé ou qui composent encore l'Union, il promet de respecter leur autonomie et leurs institutions intérieures; il ne s'est point, d'ailleurs, compromis comme M. Lincoln, en proclamant l'émancipation des noirs, et pour ces divers motifs on pense que, si le retour pacifique et volontaire des séparatistes au sein de l'Union n'est pas absolument impossible, il pourra plutôt s'effectuer sous les auspices de Mac Clellan que sous ceux du président actuel. Les démocrates de la paix lui conserveront donc leurs suffrages, quoiqu'avec un peu de regret. Les abolitionistes, de leur côté, paraissent disposés à suivre une tactique semblable, et à faire aussi céder leurs principes aux nécessités du moment. Ils ne sont pas plus satisfaits de M. Lincoln que les partisans de la paix ne le sont du général Mac Clellan. Ils reprochent au président de n'attacher qu'une importance fort secondaire à l'affranchissement des nègres; ils le blâment d'avoir, au commencement de la guerre, promis aux Etats du Sud que, s'ils voulaient renoncer à leurs projets de séparation, l'esclavage continuerait à être maintenu et protégé; ils l'accusent, non sans raison, de n'avoir vu dans l'émancipation des noirs qu'une mesure militaire et un moyen de réduire les rebelles, et cependant ils voteront pour sa réélection, si nous en jugeons par la lettre que le général Frémont vient d'écrire aux membres du comité électoral de Boston, et dans laquelle il caractérise fort nettement l'attitude des divers partis en présence : « Le programme de Chicago (c'est-à-dire des démocrates de la paix), c'est la séparation pure et simple; le programme de Mac Clellan, tel qu'il l'a formulé en acceptant la candidature à la présidence, c'est la reconstitution de l'Union avec l'esclavage; le programme de M. Lincoln, tel qu'il est obligé maintenant de le soutenir, c'est la reconstitution de l'Union sans l'esclavage. M. Lincoln est forcé aujourd'hui par ses antécédents, et qu'il le veuille ou non, de se faire abolitioniste; et voilà pourquoi, continue M. Frémont, malgré toutes ses faiblesses, malgré son incapacité, je me désiste de ma candidature pour faciliter le succès de la sienne. »

La réélection du président actuel peut, dès à présent, être considérée comme assez probable, et les derniers avantages que les armes fédérales viennent de remporter ne contribueront sans doute pas peu à l'assurer. Le général Shéridan a battu les confédérés deux fois en trois jours. Après avoir défait le général Early le 19 septembre, il l'a attaqué de nouveau, le 22, dans une position qui semblait inexpugnable, et l'en a chassé en lui faisant essuyer des pertes sensibles. On prétend, à Washington, que l'armée d'Early est aux trois quarts détruite et complétement démoralisée, et l'on pense que si Shéridan met autant d'activité à poursuivre les vaincus qu'il en a déployé dans les divers mouvements auxquels il a dû ses succès, il ne tardera pas à s'emparer de Staunton et de Lynchburg, qui est regardé par bien des gens comme la véritable clef de Richmond. Mais, de leur côté, les confédérés assurent que le général Early, bien loin d'être

réduit à l'impuissance, a déjà pris sa revanche sur son vainqueur, et battu Shéridan à Fort-Republic. Grant est toujours devant Pétersburg, et ses troupes ont remporté dernièrement, sur les confédérés, quelques avantages partiels qui lui ont permis de se rapprocher un peu de Richmond. Quant à Sherman il s'occupe à fortifier Atlanta que l'on doit transformer en une vaste place d'armes. Les amis de M. Lincoln triomphent et prédisent pour la centième fois que, dans quelques semaines, les rebelles seront anéantis ou obligés de se soumettre. Le gouvernement a ordonné des actions de grâces, et l'enthousiasme a gagné jusqu'aux spéculateurs. L'or, qui au mois de juillet était à 290, est descendu à 185 ; il eût baissé plus encore si l'on n'eût appris tout à coup une nouvelle qui a un peu calmé l'allégresse publique, nous voulons parler de l'entrée du général Price dans le Missouri avec 20,000 confédérés. Le général Rosenkranz est parti aussitôt pour repousser les envahisseurs. ALEXANDRE PEY.

Une noble et glorieuse existence vient de s'éteindre. Jasmin, le célèbre poète méridional, est mort à Agen, le 5 octobre, dans sa soixante-sixième année; une maladie cruelle l'a saisi lorsqu'il jouissait encore de la plénitude de ses forces et de ses facultés, et l'a arraché à ses succès littéraires et à son inépuisable ardeur pour la bienfaisance. Jasmin, frappé d'un coup imprévu, a senti, sans terreur, la mort s'approcher de lui ; soutenu par la foi, il l'a accueillie avec l'espérance et la sérénité d'une belle âme qui remonte à Dieu. La fin rapide et inattendue de cet esprit généreux et charmant, qui semblait porter à tous la chaleur, la verve et la vie, a plongé dans une sorte de stupeur sa ville natale, qu'il a toujours tant aimée et sur laquelle il avait, en fils dévoué, fait rejaillir l'éclat de sa gloire poétique. Rien de touchant comme les honneurs funèbres qui ont été rendus à cet enfant du peuple. La population entière a voulu accompagner ses dépouilles mortelles; les plus hauts fonctionnaires, tous les rangs, toutes les classes se pressaient autour de son cercueil, et le sentiment unanime de tristesse et de respect qui se lisait sur tous les visages marquait d'une manière imposante l'estime et l'admiration qui étaient dues aux grandes qualités du poète qui venait de mourir.

Nous avons ici même essayé de faire connaître cet admirable talent et ce caractère si élevé, si honnête[1]. Pour le poète agenais, la postérité commence maintenant. Ses œuvres charmantes, ses ravissantes pastorales, ses poésies si simples et si bien inspirées du peuple et des champs continueront la brillante destinée de celui que couvre aujourd'hui une ombre funèbre; elles ne perdront jamais leur fraîcheur première ; et *l'Aveugle*, *Marthe*, *Françonnette*, ses filles immortelles, donneront une éternelle jeunesse à son nom, un des plus grands de la langue du Midi. A. D.

[1] Livraison du 15 mai 1863.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Cᵉ, rue Coq-Héron, 5.



Adresser tout ce qui concerne la rédaction à M. LÉO JOUBERT, rédacteur en chef, 1, rue du Pont-de-Lodi.

La direction ne répond pas des manuscrits qui lui sont adressés et ne se charge pas de les renvoyer.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire avec cette livraison sont priés de le renouveler dans la quinzaine, afin qu'ils n'éprouvent aucun retard dans l'envoi de la REVUE.

S'adresser à l'administration, 1, rue du Pont-de-Lodi.

Prix de la REVUE CONTEMPORAINE à l'étranger,

SERVIE DIRECTEMENT PAR LA POSTE.

	fr.		fr.
Alexandrie (Egypte)	66	* Grèce	66
Australie	76	Hambourg	70
Autriche	68	Hanovre	70
Bade (grand-duché de)	68	Iles Ioniennes	78
Bavière	72	* Indes-Orientales	76
Belgique	72	Italie (royaume d')	62
* Bolivie	98	* Japon	76
* Bornéo	76	* Mexique	76
Brésil	82	Moldavie et Valachie	78
* Buénos-Ayres	76	* Monténégro	68
Chili	98	* Norwége	70
Chine	78	* Nouvelle-Zélande	76
* Colonies anglaises, espagnoles, portugaises et néerlandaises	76	Pays-Bas	64
Colonies françaises	76	* Pérou	98
* Danemark	72	* Pologne	70
* Egypte (moins Alexandrie)	66	* Portugal	62
* Equateur (république de l')	98	Prusse	70
Espagne	66	* Russie	70
Etablissements français dans l'Inde	90	Saxe	68
Etablissements français de l'Océanie	100	* Servie	68
* Etats de l'Amérique du centre	76	* Suède	70
Etats-Unis du Nord	76	Suisse	60
Etats-Romains	88	* Tunis	68
Francfort-sur-le-Mein	70	* Turquie d'Europe et d'Asie	68
Grande-Bretagne	66	Wurtemberg	68

* Les pays précédés d'un astérisque sont ceux où les destinataires ont droit à payer en sus à la réception des numéros.

LA REVUE CONTEMPORAINE paraît tous les quinze jours, le 15 et à la fin de chaque mois, par livraisons de 14 à 15 feuilles d'impression, contenant la matière d'un volume de 600 pages, et forme, tous les deux mois, un volume de 1,000 pages environ, six volumes par an ; plus un supplément de BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE, formant à part un 7ᵉ volume. — Le prix de l'abonnement est de

Paris	Un an, **50** fr. — Six mois, **26** fr. — Trois mois, **14** fr.
Départements . .	Un an, **56** fr. — Six mois, **29** fr. — Trois mois, **15** fr.
Étranger	LE PORT EN SUS, suivant le pays. (*Voir ci-contre.*)

On s'abonne, pour la France, à tous les Bureaux de Poste, chez tous les Libraires et dans les Bureaux des Messageries. — Pour l'Étranger, dans toutes les Librairies et aux Directions des Postes.

LIBRAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER :

Allemagne.

- LEIPZIG : Maison Firmin Didot. — Alphonse Durr. — H. Brockhaus. — Michelsen.
- VIENNE : Gerold fils. — Sintenis.
- BERLIN : Schneider et Cᵉ.
- AUGSBOURG, CARLSRUHE, COLOGNE, FRANCFORT, HAMBOURG, MAYENCE, MUNICH, SARREBRUCK, WURZBOURG : Direction des Postes.

Grande-Bretagne.

- EDIMBOURG : Seton et Mackenzie.
- LONDRES : King, Parliament street, 34. — Arnold, Fleet street, 86. — Barthès et Lowell, 14, Great Marlborough street. — H. Baillière, 219, Regent str. — A. B. Dulau et Cᵉ, Soho sq., 37. — W. Jeffs, Foreign Bookseller, 15, Burlington Arcade, Picadilly.
- OXFORD : Parker.

Belgique.

- BRUXELLES : Librairie nouvelle, 30, r. Montagne-de-la-Cour. — Muquardt. — Decq.

Canada.

- QUEBEC : Rozez. — Morel et Gravel.

Brésil.

- RIO-JANEIRO : Garnier frères.

Chili.

- VALPARAISO : Floury. — Pascual Ezquerra.

Cuba.

- LA HAVANE : Charlain.

Danemark.

- COPENHAGUE : Hoest. — C.-A. Reitzel.

Égypte.

- ALEXANDRIE : E.-H. Schutz.
- LE CAIRE : Ozanne.

Espagne.

- BARCELONE : Verdaguer.
- MADRID : J. Bailly-Baillière.

États-Unis.

- BOSTON : Little, Brown et Cᵉ.
- NEW-YORK : Baillière. — Christern.
- NOUVELLE-ORLEANS : Hebert. — Librairie nouvelle.
- PHILADELPHIE : John Pennigton and Son.
- SAN-FRANCISCO : Henri Payot.

Hollande.

- AMSTERDAM : Van Bakkenès. — Caarelsen et Cᵉ.
- BREDA : Broese et Cᵉ.
- LA HAYE : Kool.
- ROTTERDAM : Kramers.
- UTRECHT : Broese et Cᵉ. — Kemink et fils.

Hongrie.

- PESTH : Emich.

Italie.

- ROME : Merle.
- NAPLES : Dufresne.
- TURIN : Bocca frères. — Pic (Degiorgis). — Gianini et Fiore.
- MILAN : Dumolard. — Molinari.
- GÊNES : Beuf.
- TRIESTE, VENISE, VERONE : H.-F. Munster.
- FLORENCE : Vieusseux.

Mexique.

- MEXICO : Brun.

Pérou.

- LIMA : Morinière.

Pologne.

- CRACOVIE : Friedlein.
- VARSOVIE : Rod. Friedlein. — Gebetner. — Natanson.

Portugal.

- LISBONNE : Silva.

République Argentine.

- BUENOS-AYRES : Ch. Villate.

Russie.

- ODESSA : Villietty.
- MOSCOU : Gauthier. — Renaud. — Urbain.
- SAINT-PETERSBOURG : S. Dufour. — Jacques Issakoff. — Basile Issakoff. — A. Cluzel et Cᵉ.

Suède et Norwége.

- STOCKHOLM : Bonnier.

Suisse.

- BERNE : Dalp.
- GENÈVE : J. Cherbuliez. — Desrogis.
- LAUSANNE : Bridel.

Turquie.

- CONSTANTINOPLE : Wick.

Paris. — Imprimerie de DUBUISSON et Cᵉ, rue Coq-Héron, 5.

REVUE

CONTEMPORAINE

(REVUE EUROPÉENNE ET ATHENÆUM FRANÇAIS)

XIIIe ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

TOME QUARANTE ET UNIEME

(LXXVIe DE LA COLLECTION)

---

31 OCTOBRE 1864

4e LIVRAISON

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE CONTEMPORAINE

1, RUE DU PONT-DE-LODI, 1

Et à la Librairie DENTU, Palais Royal

LONDRES

KING, Parliament street, 34,

ARNOLD, Fleet street, 86.

BRUXELLES

BROUWET, Librairie Nouvelle,

Rue Montagne-de-la-Cour, 39.

1864

LIVRAISON DU 31 OCTOBRE 1864 (N° 302).

ALEXIS PIRON[1]

« Vous savez ma façon vive de conter et de broder dans un premier mouvement. Je vis l'heure où M. D... allait passer en l'autre monde sur les ailes de mon esprit conteur, à force de rire et de pleurer. Cela ne fait pas le même effet sur vous, parce que ceci n'est rien, dénué des circonstances et du détail de la chose.....

» Vous dire mes bons mots, mes apostrophes, mes invectives, ce serait vouloir arranger les combinaisons des atomes. » (*Lettres de Piron*).

Piron, le sel et la gaieté même, est un sujet qui tente, mais auquel il est difficile de faire tenir tout ce qu'il promet ; on ne ressuscite pas la gaieté pure : elle a jailli, elle a sauté au plafond, elle s'est dissipée. Représentons-nous les gais causeurs, les hommes de verve et de mimique excellente que nous avons connus ou que nous possédons, ceux qui, dans une soirée, les portes closes, en parodiant ou nos auteurs, ou nos orateurs, ou nos simples bourgeois, nous font rire aux larmes, — Henry Monnier, Vivier, feu Romieu, Méry le conteur, et toi aussi, aimable Alfred Arago !—essayez au sortir de là d'en donner idée à ceux qui ne les ont pas entendus : tout s'est refroidi. Il en est de même pour Piron ; il a laissé une réputation de folie, de luronnerie, d'enluminure joviale, que ses écrits ne soutiennent pas ou ne justifient qu'imparfaitement. C'était moins encore un auteur qu'une nature, une spécialité de nature, quelque chose d'impromptu et d'irrésistible. Pour bien connaître Piron et pour le faire connaître,

[1] L'étude qu'on va lire a été écrite en vue d'une édition de *la Métromanie* et des œuvres choisies de Piron, qui n'a point paru.

il faudrait avoir dîné avec lui. Essayons pourtant, après tant d'autres [1], de l'esquisser.

I

Né le 9 juillet 1689, à Dijon, il tient de sa province en général et de sa famille en particulier. C'est un fruit du terroir et d'un certain cru. Les Piron étaient une souche de chansonniers, de malins compères et de satiriques. Le père d'Alexis, Aimé Piron, maître apothicaire de son état, et qui vécut quatre-vingt-sept ans, fut l'ami et le rival de La Monnoye, ou plutôt son second en matière de *noëls*. Il eut un jour maille à partir avec Santeul, autre poète de tempérament, qui accompagnait le prince de Condé aux Etats de Bourgogne : ils se prirent de bec et ne se réconcilièrent qu'en buvant. On est ici dans les vieilles mœurs ; il faut s'y faire et ne point froncer les lèvres pour commencer.

« Aimé Piron, dit un biographe bien informé [2], avait un grand esprit de prévoyance, et, voulant connaître à fond le caractère de ses trois fils dans leur jeunesse, il les enivra un jour. *In vino veritas.*

» Puis, le lendemain, il parla ainsi à chacun d'eux : « Toi, dit-il à l'aîné, qui s'appelait Aimé comme lui, tu as le vin d'un porc ; » parce qu'il s'était endormi aussitôt après avoir bu un peu plus que de raison. — « Toi, dit-il à Jean, son second fils, tu as le vin d'un lion ; » parce que, dès qu'il fut gris, il ne chercha qu'à se battre. — « Et toi, dit-il à Alexis, tu as le vin d'un singe ; » parce qu'il avait été très gai et avait eu une foule de saillies plus plaisantes les unes que les autres, et qui l'avaient fort amusé. »

De ces trois fils, l'aîné fut de l'Oratoire et prêtre, c'était une franche bête, nous dit Piron (j'adoucis les termes) ; le second fut apothicaire comme son père et armé en guerre toute sa vie contre je ne sais quoi ; ce lion-là, malgré tout, laisse à désirer ; mais le troisième, le nôtre, fut bien réellement singe et poète. Ces prédictions se faisaient en patois, la langue habituelle d'Aimé Piron. C'est, en vérité, une parodie burlesque, et à la Rabelais, de l'épreuve héroïque et terrible que fit un jour le vieux don Diègue, père du Cid,

[1] Parmi ces *autres*, il est juste de distinguer les notices de M. Arsène Houssaye, de M. Edouard Fournier, et un croquis très vif de MM. de Goncourt. — Ne pas oublier deux articles de M. Cuvillier-Fleury, dans le *Journal des Débats* des 15 et 29 mai 1859.

[2] *Les Piron ou Vies anecdotiques d'Alexis Piron, de son père et de son neveu*, par M. Auguste de..... imprimé chez Hennuyer et Turpin, aux Batignolles, 1844 ; une plaquette in-8°.

sur ses trois fils. On est tombé de la patrie du *Romancero* au pays des gais *noëls*.

Piron et son père eurent bien des brouilleries et des querelles; car ce père si joyeux voulait faire de son fils, malgré l'horoscope, tout autre chose que l'indiquait dame nature; un poète, payant et payé en monnaie de singe, n'entrait pas dans ses vues; il maltraitait son fils et le maudissait de lui trop ressembler et d'avoir le gros lot. Mais Piron était fier de son père. En revanche, il l'était peu de sa mère, fille pourtant du célèbre sculpteur Dubois, mais qui paraît avoir été une personne assez insignifiante, étroite de cœur et d'esprit; elle ne lui avait guère laissé de tendres souvenirs. Recevant un jour à Paris la visite de son frère l'apothicaire, qui venait le remercier de lui avoir fait un discours pour complimenter le prince de Condé aux Etats de Bourgogne, notre Piron s'exprimait ainsi :

« Cela m'a valu sa visite; je ne l'avais pas vu depuis près de quarante ans. Son entrée chez moi fut un coup de théâtre; il crut voir mon père, et moi ma mère. Il est dévot, sérieux, taciturne; jugez du contraste. Pour moi, je crois que l'Altesse eût gagné à l'échange, et que j'aurais un peu mieux représenté le joyeux Piron (c'est-à-dire le père), qui plus de quarante à cinquante fois dans sa vie a fait l'âme du repas du tiers-état. Une fois entre autres, étant assis à côté du maire de Beaune, le maire de Châtillon qui était à la gauche du maire de Beaune, se trouvant dans un moment d'enthousiasme, se leva et s'adressa au prince : *Monseigneur, à la santé de Votre Altesse et de tous vos illustres ayeux!* Dieu sait la risée. Le bruit cessé, mon pauvre père, que Dieu absolve! cria du même ton : *Monseigneur, ce n'est qu'un regaigneux; il a dérobé cela dans la poche du maire de Beaune* (je traduis le patois). Celui-ci en fureur voulait battre mon père, qui se défendit. Le prince les sépara. Parlez-moi de ces scènes du bon temps[1]..... »

Beaune passait pour la Béotie de la Bourgogne; toute balourdise, toute ânerie se mettait sur le compte des Beaunois ; c'était de règle. Presque chaque grosse ville en province a ainsi sa plus petite près d'elle, qu'elle taquine et qu'elle nargue, qui lui sert de plastron : Lille et Turcoing, Montpellier et Lunel, etc.

Le petit Alexis annonça de bonne heure ce qu'il serait. Il y avait à Dijon une procession dite de la Sainte-Hostie ou de l'Hostie miraculeuse ; c'était une dévotion du pays. Son père étant échevin, Alexis fut choisi pour y figurer et porter une croix. Une grande pluie sur-

[1] Voir les *Portraits intimes du XVIIIe siècle* (deuxième série), par MM. de Goncourt, p. 55. La lettre, qui est du mois d'août 1751, est donnée un peu différemment à la p. 11 de *l'Evairement de lai Peste* (les moyens de se préserver de la peste), poème bourguignon par Aimé Piron..... Dijon, 1832; une plaquette in-8°.



vint à l'improviste; tout le clergé se dispersa pour se mettre à l'abri; le petit Piron, resté seul, voulut faire comme les autres, et il jeta sa croix au beau milieu du ruisseau en disant : « Tiens, puisque tu as fait la sauce, bois-la! »

Les impiétés de Piron comptent peu; elles ne partent pas d'un fonds d'incrédulité; ce sont de pures saillies, comme on en avait au moyen âge, du temps des fabliaux; il les expiera par une fin repentante. Et puisque nous avons mis l'insulte, mettons en regard tout aussitôt la réparation. Le même Alexis, à quatre-vingts ans, écrira au bas d'un crucifix qu'il avait dans sa chambre le quatrain suivant :

O de l'amour divin sacrifice éclatant!
De Satan foudroyé quels sont donc les prestiges?
Admirons à la fois et pleurons deux prodiges:
Un Dieu mourant pour l'homme et l'homme impénitent.

Le dernier vers est bon, mais le reste est bien mauvais; les repentirs, en général, sont moins agréables et moins lestes que les fautes.

Mais apprenons déjà à connaître Piron : que ce fût le bon Dieu, un ami, un parent, n'importe qui, quand un bon mot lui venait au bout de la langue, il ne le retenait pas. Quelqu'un a dit : La Fontaine poussait des fables, Tallemant portait des anecdotes, Pétrarque distillait des sonnets, Piron *éternuait* des épigrammes. *Eternuer*, c'était son mot à lui. Eh bien, on ne retient pas un éternuement.

Un jour, dans une querelle avec son père sur le choix d'un état, les choses en vinrent au pire, si bien que, pour éviter une correction, Alexis dut se sauver et prendre l'escalier au plus vite; mais après la quatrième marche, il se ravisa en criant : « Halte-là, mon père! vous savez qu'après le quatrième degré on n'est plus rien. » Le père rit et fut désarmé, au moins ce jour-là.

Piron nous a raconté lui-même, dans la préface de *la Métromanie*, comment ses parents, tout bons Gaulois qu'ils étaient, prétendaient l'engager dans un état régulier et le voulurent faire prêtre d'abord, puis médecin, puis avocat. Il ne put et ne voulut rien être que ce qu'il fut, un bel esprit, une belle humeur, et, comme l'a défini Grimm, une *machine* à saillies, à rimes et à traits, à épigrammes. La nature l'avait fait inepte à d'autres professions, et quand il ne l'aurait pas été absolument, l'éducation n'avait rien fait pour redresser à temps la nature. Les raisons qu'il donne à sa décharge dans sa prose un peu hétéroclite sont des plus sensées : on vous élève ou l'on vous élevait en ce temps-là au collége à ne rien tant admirer que Virgile, Horace, Ovide, Térence, à faire des vers à leur exemple, à ne voir la belle et pure gloire que de ce côté. De mon

temps, c'était encore ainsi. On cultive donc dans les études, on surexcite des talents qu'il faudrait aussitôt après rengaîner et rendre inutiles. Le logis et la classe sont en guerre : d'un côté, l'on prêche le positif; de l'autre, on vous pousse ou l'on vous poussait au jeu de poésie. Pour peu que le génie de l'enfant s'y prête, il sort de là dans un parfait désaccord avec la société où il doit vivre, et tout disposé à mettre son *hoc erat in votis* dans quelque belle élégie, quelque composition touchante, quelque comédie applaudie. Les tendres ne rêvent que Tibulle, les libertins se jettent du côté de Martial; les uns comme les autres prennent le chemin de traverse en sortant.

On a publié, dans ces derniers temps [1], des vers et des lettres de Piron datant de sa première jeunesse; il était amoureux d'une sienne cousine et soupirait pour elle sous le nom de *Lysis;* il chantait les beautés d'*Amaryllis* et se plaignait de ses rigueurs. On a beau essayer de lire ces vers et cette prose également fades; on ne peut se faire à l'idée que ce soit de Piron. Piron, sentimental et langoureux, n'était pas encore lui-même; en donnant dans l'idylle et dans l'élégie, à la suite de Segrais ou de Mme de La Suze, il payait le tribut que toute première jeunesse doit à l'imitation. Il faut le chercher ailleurs.

Ses premières armes véritables se firent dans sa province et dans les guerres domestiques de clocher à clocher. On sait les plaisanteries proverbiales des Dijonnais sur Beaune, les *ânes* de Beaune! Entre voisins et vis-à-vis, ces agréables démêlés entretenus et ravivés chaque matin sont capables de durer une éternité : cela n'exige pas de grands efforts d'invention : on a les honneurs de l'esprit à peu de frais. Piron, à qui tout sujet était bon, vécut d'abord là-dessus et broda le thème en cent et une façons qui pourront paraître des plus plaisantes en effet, pour peu que l'on se prête à la circonstance et que l'on consente à entrer dans le jeu. On a publié [2] et republié [3] de nos jours son *Voyage à Beaune* pour les fêtes de l'arquebuse en 1717. Il avait déjà déclaré ouvertement la guerre aux gens du lieu; son père de tout temps avait fait de même; bon chien chasse de race; c'était chez lui héréditaire; on l'avait vu un jour, aux environs de Beaune, s'amusant à abattre à coups de canne et à la Tarquin des têtes de chardons. « Que faites-vous là ? » lui demanda un passant. — « Ne le voyez-vous pas? je coupe les vivres aux Beaunois. » De tels mots arrivaient vite à leur adresse. Signalé à l'ani-

[1] Voir p. 167 et suivantes des *OEuvres inédites* de Piron, publiées par M. Honoré Bonhomme. (Poulet-Malassis, 1859, 1 vol. in-8°.)

[2] *Voyage de Piron à Beaune, écrit par lui-même.* (Dijon, 1817; une plaquette in-8°.)

[3] *Voyages de Piron à Beaune*, seule relation complète, publiée par M. Honoré Bonhomme. (Paris, Jules Gay, 1863.)

madversion locale, on lui conseillait de ne point la braver en allant dans la ville avec les autres Dijonnais, chevaliers de l'arquebuse ; car la bêtise est aisément violente, et l'on pouvait lui faire un mauvais parti. Mais lui, riant de ces appréhensions, et d'un ton d'Ajax, il répondait :

Allez ! je ne crains point leur impuissant courroux,
Et quand je serais seul, je les *bâterais* tous.

Chacun de ses mots était ainsi une aggravation et une récidive. A peine arrivé à Beaune, le soir, à la comédie, à un endroit des *Fourberies de Scapin*, comme on riait trop, un jeune homme du parterre s'écria : « Paix donc, messieurs! on n'entend pas. » — « Ce n'est pas faute d'oreilles, » riposta Piron à haute voix; et sur l'immense colère que souleva une pareille saillie, il dut sortir de la salle au plus tôt. Mainte autre aventure succéda à la première ; j'y renvoie et ne puis que les indiquer. Ce sont des historiettes inséparables du nom de Piron.

Sa fameuse ode à Priape était déjà faite en ce temps-là, et elle date de quelques années auparavant ; il avait vingt ans, dit-il, quand elle lui échappa, ce qui la reporterait à 1710 environ. Il s'est peut-être fait un peu plus jeune qu'il ne l'était en effet, pour mieux s'excuser. Un autre jeune homme, qui n'était rien moins que conseiller au parlement de Dijon, M. Jehannin l'aîné, l'ayant provoqué un jour à un cartel de débauche et de poésie, il en sortit cette ode trop vantée. Je parle sans aucune hypocrisie de langage ; quand on l'a lue, on dit avec une sorte de dégoût : « Ce n'est que cela ; ce n'était pas la peine d'être si grossier et si immonde. » Pour que l'ode de Piron fût un chef-d'œuvre dans son genre, comme on l'a trop dit, il faudrait que l'ode de J.-B. Rousseau au comte du Luc fût aussi un chef-d'œuvre dans le sien. On l'a cru pendant quelque temps ; la comparaison avec les vraies œuvres des lyriques, depuis les chœurs d'Aristophane jusqu'aux stances byroniennes du *Don Juan*, a guéri les générations nouvelles de ces petites idolâtries qu'on avait pour ses dieux Lares quand on n'était pas sorti de chez soi.

Piron, mandé pour cette débauche d'esprit devant le procureur général, était dans toutes les alarmes ; le président Bouhier le tira d'affaire. Cet homme de haute et fine érudition, et le moins gourmé des doctes, très gourmet d'ailleurs, qui se régalait à huis clos avec son ami La Monnoye de tous les *erotica* et *pædica* de l'Anthologie grecque copiés par Saumaise sur le manuscrit d'Heidelberg, fit venir Piron et lui dit : « Jeune homme, vous êtes un imprudent ; si l'on vous presse trop fort pour savoir l'auteur du délit, vous direz que c'est moi. » Qu'il lui ait fait sa leçon en ces termes, parlant à lui-

même, ou qu'il la lui ait fait faire par le canal de M. Jehannin, le trait n'en est pas moins original et rare. C'est ainsi que la poursuite s'arrêta au début. Mais l'ode fâcheuse resta suspendue sur la destinée de Piron pendant toute sa vie, et à tous les moments décisifs elle reparaissait comme un spectre fatal pour lui barrer le chemin. La délation veillait et tenait en main son arme ; elle ne s'en dessaisit jamais. L'Antiquité, qu'on nous vante toujours, nous trompe sans cesse ; nous ne sommes plus au temps d'Horace et de Pétrone, où semblable peccadille ne semblait que jeu et gentillesse. En ce monde des anciens, un honnête homme tel que Pline le jeune prétendait bien ne pas mourir sans avoir scandé et tourné en hendécasyllabes une bagatelle dans ce goût-là. Les Boissonade, les Hase s'en gaudissaient hier encore, s'y délectaient à plaisir, et le premier en tirait mainte citation impunément ; mais c'était en grec. L'ex-abbé Noël, inspecteur général de l'Université, s'est compromis et a fait mal parler de lui pour s'y être complu trop ouvertement en latin.

Piron, trop à la gêne dans sa ville natale, vint à Paris vers 1719 : c'était un grand enfant, beau drille de cinq pieds huit pouces, belle mine sans élégance aucune, robuste en tout ; avec cela, myope ; ce qui lui donnait l'air singulier. Il commença pauvrement, fut copiste chez le chevalier de Belle-Isle, puis auteur pour le théâtre de la Foire. Il y débuta en 1722 par *Arlequin-Deucalion*, monologue en trois actes : Arlequin, qui est censé échappé au déluge, après avoir fait toutes les turlupinades imaginables, repeuple le monde à coups de pierre. Cela ressemble aux farces et moralités du temps de Gringoire. La Harpe a cherché malice et philosophie dans quelques paroles d'Arlequin refaisant des hommes selon le procédé mythologique, t intervertissant le rang de ces nouvelles poupées, mettant le laboureur en tête, puis l'artisan, l'homme d'épée ne venant que le troisième ; avec cet homme d'épée qui tranche du capitan, Arlequin commence par lui jeter bas d'un revers de main le chapeau à plumet qu'il a insolemment sur la tête :

« Chapeau bas devant ton père, quand tes deux aînés sont dans leur devoir. Ne croit-il pas avoir été formé d'une pierre plus précieuse que les autres ? Mon gentilhomme, un peu de modestie ; tout ton talent sera de savoir tuer, pour tuer ceux qui voudront tuer tes frères et les troubler dans leurs respectables professions. »

Le robin, l'homme de loi ou le procureur, qui ne vient qu'en quatrième lieu, reçoit aussi sa leçon, et la mieux sanglée ; c'est le plus sacrifié des quatre. Mais il n'y a pas là-dedans de philosophie véritable ; et quoiqu'Arlequin dise encore, à la barbe de la noblesse, en

promulguant la charte de ses futurs neveux : « Ma suprématie aura soin de les égaliser : les cadets seront frères de leurs aînés, et, l'inégalité détruite, je réponds du bon ordre et de la félicité universelle ; » malgré ces boutades d'un bon sens bariolé d'humeur, il ne faut voir en toutes ces pages que de la gaieté gauloise, narquoise, des hardiesses comme du temps du bon roi Louis XII, et non des révoltes comme au lendemain de J.-J. Rousseau. Piron est, en politique comme en religion, un railleur du vieux temps, non un novateur à aucun degré; quand il a lancé son trait, il est content, et il n'a pas la *pensée de derrière*, la seule dont la portée aille loin.

Les premières pièces de Piron, espèces de vaudevilles, jouées au théâtre de la Foire et qui lui valurent de Voltaire le sobriquet de *Gilles* Piron, avaient titre *opéras-comiques*, et c'étaient en effet les opéras-comiques du temps. Ce genre de spectacle, depuis si charmant et si français, alors au berceau, était des plus humbles et des plus bas; il consistait en de simples parades qui, nées sous la Régence, et grâce aux libres mœurs qu'elle favorisait, en avaient pris le ton. La licence qui signalait le genre à son origine, et qui lui attirait de fréquents démêlés avec le lieutenant de police, devait être imputée bien moins aux auteurs qu'au public même, qui le voulait ainsi. Tout est relatif : Le Sage, Fuzelier, Dorneval et Piron furent les premiers, nous dit Favart, qui tentèrent d'ennoblir ce théâtre; ils n'y parvinrent que fort incomplétement. Piron visait peu, je le crois, à rien ennoblir; ce cadre pour lui en valait un autre; il vivait au jour la journée et s'amusait en amusant.

C'est de Piron, sans s'en douter, et d'un de ses opéras-comiques, que parlait Mathieu Marais lorsqu'il écrivait au président Bouhier le 18 novembre 1726 : « J'ai lu à ma campagne une petite comédie qui devait être jouée par les danseurs de corde et qui a été refusée à la police. Elle a pour titre *la Rose ;* cela est en chansons, et l'idée est prise du *Roman de la Rose* : il y a des choses très fines, mais d'autres un peu fortes. » Et Mathieu Marais en donne une légère idée. Rosette (c'est le nom de la jeune fille) sait très bien disputer et garder à travers maint péril ce qu'elle ne doit donner qu'à l'hymen ; un jeune berger, en définitive, l'emporte sur un vieillard chargé de pommes d'or et sur un bel esprit qui est d'une Académie. Ce passage est assez piquant :

ROSETTE.

Vous êtes un bel esprit ! Et quelle bête est cela, qu'un bel esprit ?

LE BEL ESPRIT.

Diable ! un bel esprit n'est pas une bête. Malepeste ! c'est la plus rare



espèce d'homme qu'il y ait. J'ai lu même, dans les relations d'un voyage en Occident, qu'il y a un royaume là, des plus peuplés, où l'on n'en comptait que quarante.

ROSETTE.

Que quarante beaux esprits dans un royaume ?

LE BEL ESPRIT.

Non ; et si encore il y avait dans l'errata du livre : *quarante*, lisez *quatre*.

C'est la première version du mot si connu : « Ils sont quarante et ils ont de l'esprit comme quatre. » — *Et si encore* est une locution vieillie et pas trop académique, qui veut dire *et même*, *et pourtant*.

Arrivé tard à Paris, fortement marqué du cachet de sa province, Piron ne le perdit pas ; il n'eut jamais le ton, les belles manières d'un homme à la mode, ni même les simples façons d'un homme du monde : où les aurait-il apprises ? Il n'en réussit pas moins de sa personne par cette verve d'autant plus originale et qui n'était qu'à lui ; les femmes l'appelaient le grand *nigaud*, le grand *dadais*, le petit *binbin*. Très bien reçu chez la marquise de Mimeure en qualité de Bourguignon, il y rencontra quelquefois Voltaire ; mais par une vocation et comme une pente naturelle, quand Voltaire faisait sa cour à la dame, Piron s'en prenait à la suivante : chacun son niveau. Piron eut pour maîtresse la femme de chambre, — d'autres disent la dame de compagnie de Mme la marquise : il en fit plus tard sa femme. Elle lui apporta une humeur assortie à la sienne, et de plus quelque avoir.

Il se dit pourtant qu'il fallait aborder la haute scène et le grand genre pour montrer ce dont il était capable. Son compatriote Crébillon l'y encourageait. Il débuta au Théâtre-Français par la comédie en vers des *Fils ingrats*, en 1728 ; et en 1730, par la tragédie de *Callisthène*. Ce furent un demi-succès et une chute.

Il n'était pas homme à s'en attrister. Malgré cette nouvelle prétention d'auteur tragique, sa vie resta entrelardée de toutes les gaietés bachiques qui étaient son fort. Après la tragédie, la farce. On en raconte une de ce temps-là, après *les Fils ingrats* et *Callisthène*. On en a fait des légendes et maint récit ; je prendrai la version de Diderot comme plus courte. Piron donc, suivant ce dernier, s'était un soir enivré avec un acteur, un musicien et un maître à danser ; il s'en revenait bras dessus bras dessous avec ses convives, faisant bacchanal dans les rues. On les prend, on les conduit chez le commissaire La Fosse, frère de l'auteur de *Manlius*. Le commissaire de-

mande à Piron qui il est; celui-ci répond : « Le père des *Fils ingrats.* » Même question à l'acteur, qui répond qu'il est le tuteur des *Fils ingrats*; — au maître à danser, au musicien, qui répondent, l'un qu'il apprend à danser, l'autre qu'il montre à chanter aux *Fils ingrats.* Le commissaire, sur ces réponses, n'a pas de peine à deviner à qui il a affaire. Il accueille Piron, il lui dit qu'il est un peu de la famille et qu'il a eu un frère qui était homme d'esprit. — « Pardieu, lui dit Piron, je le crois bien; j'en ai un, moi, qui n'est qu'une..... bête. »

Ajoutez les gros mots qui sont de rigueur; car le plus souvent, en fait de bons contes, le mot honnête mis à la place de l'autre gâte tout. Cela faisait rire le guet, le commissaire lui-même et, le lendemain, tout Paris. Je ne sais si le lecteur en rira autant. Ce que je sais bien, c'est que l'homme d'esprit qui promène ainsi son imagination dans le ruisseau ne sera jamais un auteur tragique digne de ce nom, c'est-à-dire capable de concevoir en soi et de ressusciter le génie des temps, la flamme des passions et l'âme des grands hommes.

En 1734, on donna de Piron, le même jour, *l'Amant mystérieux*, comédie, et *les Courses de Tempé*, pastorale, avec musique de Rameau : le public siffla la première pièce, et incontinent après il applaudit la seconde, par où le spectacle finissait; ce qui faisait dire par l'auteur à ceux qui l'embrassaient en sortant : « Messieurs, baisez-moi sur cette joue et souffletez l'autre. »

En 1733, pour se relever de son échec de *Callisthène*, il donna la tragédie de *Gustave Vasa.* Grimm la jugeait ainsi, bien des années après, en mars 1766, à l'occasion de la pièce de La Harpe sur le même sujet :

« Notre Piron a fait une tragédie de *Gustave* il y a une trentaine d'années. Cette pièce eut beaucoup de succès; elle est même restée au théâtre, et on la joue de temps en temps. Tout cela est fait à la française ; mais aussi longtemps que nos auteurs dramatiques ne sauront pas peindre les mœurs des personnages qu'ils mettent sur la scène, ni l'esprit des peuples et des siècles dont ils empruntent leurs sujets, je regarderai leurs pièces comme des ouvrages faits pour amuser ou épouvanter des enfants ; mais jamais je ne les croirai dignes de servir d'instruction et de leçon aux souverains et aux nations ; c'est pourtant là le véritable but de la tragédie. »

Il nous est impossible aujourd'hui, — à moi du moins, — de me former une idée nette de ces pièces, surtout des tragédies d'alors, ni d'y saisir quelque différence à la lecture; elles me semblent à peu près toutes pareillement insipides et d'un ennui uniforme. La distance les a égalisées.

Voltaire, moins impartial que Grimm et moins en position de

l'être, écrivait à ses amis, dans le temps même des premières représentations de la pièce et quand elle était dans sa nouveauté (février 1733) :

« On joue encore *Gustave Vasa*, mais tous les connaisseurs m'en ont dit tant de mal que je n'ai pas eu la curiosité de le voir..... M. de Maupertuis dit que ce n'est pas la représentation d'un événement en vingt-quatre heures, mais de vingt-quatre événements en une heure. Boindin dit que c'est l'*Histoire des Révolutions de Suède*, revue et augmentée. On convient que c'est une pièce follement conduite et sottement écrite. Cela n'a pas empêché qu'on ne l'ait mise au-dessus d'*Athalie* à la première représentation; mais on dit qu'à la seconde on l'a mise à côté de *Callisthène.* »

Et à un Genevois de sa connaissance, il écrivait quelques mois après (septembre 1733) :

« Je ne suis point étonné que vous n'ayez pu lire la tragédie de *Gustave :* quiconque écrit en vers doit écrire en beaux vers, ou ne sera point lu. Les poètes ne réussissent que par les beautés de détail. Sans cela, Virgile et Chapelain, Racine et Campistron, Milton et Ogilby, le Tasse et Rolli, seraient égaux. »

Ce fut pourtant un succès pour Piron, et des juges même assez sévères, comme le fut l'abbé Prévost dans son *Pour et Contre*, rendaient justice chez lui à une certaine force d'imagination : « Il peint vivement, il a de grands traits. » C'était l'éloge qu'on lui accordait généralement.

Une particularité de composition, chez Piron, et qui lui est commune avec d'autres poètes, mais qu'il poussait plus loin qu'aucun, c'est qu'il travaillait de mémoire ; il avait non pas lu, mais récité ses *Fils ingrats* à l'assemblée des comédiens, de manière que la pièce avait été reçue avant que l'auteur en eût écrit un seul vers. Il leur récita de même par cœur toutes ses autres pièces. « Je me rappelle, disait Fréron, l'avoir entendu dans une société déclamer ainsi toute sa tragédie de *Fernand Cortez*, qu'il avait entièrement composée de mémoire, et dont il n'avait pas encore écrit un seul vers. » Il se montait à lui-même la tête en récitant d'un air de rhapsode, et il se refusait ensuite aux corrections et observations des comédiens. Mais Voltaire, lui disait-on, s'y prête bien et corrige. — « Il travaille en marqueterie, répondait Piron; moi, je jette en bronze ! » C'était pure illusion et jactance ; il prenait sa chaleur de tête pour la température du dehors. Ces crâneries de poète nous sont connues : quand ce ne sont pas des gasconnades à la Lormian, ce sont des entêtements à la Lemierre.

II

Venons-en à son chef-d'œuvre, *la Métromanie*, pour laquelle il se départit de sa raideur absolue, et par où il a bien mérité du théâtre et de la haute littérature (janvier 1738). Pour en bien juger, il convient de se remettre à la perspective du temps et de baisser un peu la lumière de la rampe; dans ce jour modéré et qui permet de mieux écouter chaque vers, l'ouvrage devient très agréable à entendre. Piron, en faisant de la fureur poétique le sujet et le mobile de la pièce et d'une pièce en cinq actes, a beaucoup osé; il a fait une comédie, pour ainsi dire, individuelle : *la Métromanie*, c'est sa propre histoire idéalisée, embellie, c'est *la Piromanie*, comme l'appelait Voltaire. On a dit qu'il avait voulu tourner celui-ci en ridicule sur un point, en prêtant à son Damis la même méprise dans laquelle était tombé le célèbre poète avec d'autres beaux esprits du temps; ils avaient paru admirer sous la cornette un rimeur déguisé dont ils avaient fait fi d'abord quand il s'était présenté à eux sous son vrai nom. Mais Damis, malgré ce coin de mystification, n'est nullement sacrifié, et la raillerie ici n'a rien de bien cruel. Quoi qu'il en soit, l'action ne porte que sur une pointe d'aiguille; Piron a su soutenir et animer l'ensemble par d'heureux incidents, et surtout par une verve continue de dialogue. Voilà le mérite : un entrain vif, perpétuel, inattendu, une folie légère qui circule entre tous ces personnages et qui les met au ton :

> Ici, l'amour des vers est un tic de famille.

Sous air de comique et de ridicule, que d'heureuses vérités d'art poétique l'auteur trouve moyen d'insinuer et de débiter !

> La sensibilité fait tout notre génie;
> Le cœur d'un vrai poète est prompt à s'enflammer,
> Et l'on ne l'est qu'autant que l'on sait bien aimer.
> . . . .
> Or il faut, quelque loin qu'un talent puisse atteindre,
> Éprouver pour sentir, et sentir pour bien feindre.

Ce *M. de l'Empirée*, malgré son titre ambitieux, n'est-ce pas Piron lui-même, à table, dans les joyeux festins, chez le comte de Livry, partout où il arrive et où il est le bien venu?

> On tenait table encore. On se serre pour nous.
> La joie, en circulant, me gagne ainsi qu'eux tous.
> Je la sens : j'entre en verve et le feu prend aux poudres.
> Il part de moi des traits, des éclairs et des foudres.



Sous air d'emphase, c'est la vérité. Le feu prenait vite aux poudres avec Piron. La pièce est semée de vers devenus proverbes. Que dire de tous ces auteurs comme nous en voyons surgir chaque année à l'époque de nos prix d'Académie, honnêtes gens sortis des bureaux ou du commerce, anciens directeurs de l'enregistrement, généraux en retraite, qui se mettent à traduire en vers les Odes ou les Épîtres d'Horace, ou qui font des poëmes sur l'*Art militaire*, sur la *Peine de mort*, des fables surtout, des fables,—que dire d'eux, sinon ce qu'a dit Francaleu une fois pour toutes :

> Dans ma tête un beau jour ce talent se trouva,
> Et j'avais cinquante ans quand cela m'arriva!

Et tant d'autres saillies ; des mots à jamais fixés dans toutes les mémoires et qui font partie de toute conversation un peu lettrée, qui sont de la monnaie courante :

> Est-ce vous qui parlez ou si c'est votre rôle?....
> .... J'ai ri; me voilà désarmé.....
> Voilà de vos arrêts messieurs les gens de goût! ...
> Le bon sens du maraud quelquefois m'épouvante.....

C'est une très jolie situation et fort comique, que celle de l'oncle et du neveu mis nez à nez, à l'improviste, pour répéter un rôle qui se trouve être précisément celui de leur condition véritable, et que cette première confusion involontaire de la réalité et de la feinte. Francaleu, qui voit l'oncle Baliveau s'étonner si au naturel, ne peut s'empêcher de lui crier *bravo!* il prend la vérité même de la chose pour la perfection du jeu. Cela rappelle, dans un autre genre, certaine scène du *Saint Genest* de Rotrou. La suite de cette scène entre l'oncle et le neveu poëte, et quand celui-ci fait entendre sa noble profession de foi, est de tous les temps ; elle est encore du nôtre, car les familles n'ont pas changé, et le duel à mort entre la bourgeoisie et la poésie recommence à chaque génération. On a retenu les principaux points de cette plaidoirie ardente, éloquente :

> Ce mélange de gloire et de gain m'importune.....
> Que peut contre le roc une vague animée?....

Il y a élévation à force de verve. Le monologue du jeune auteur dramatique pendant qu'on représente sa pièce pour la première fois est d'un charmant et toujours vrai naturel. Piron a mérité tous les éloges qu'on donna à sa comédie dans le moment. Le peu clément abbé Des Fontaines, avec qui il se brouillera bientôt, disait :

« Tout le monde sait assez que le génie de M. Piron s'est formé lui-même : il est à lui-même son modèle. Il me suffit de vous dire, en général, que je



trouve dans le cours de cette comédie, qui est d'un goût tout nouveau, autant de génie que d'esprit, et, si je l'ose dire, autant de jugement que d'imagination; c'est ce que bien des gens sont incapables d'apercevoir; car enfin tout y est préparé, amené, combiné, filé, contrasté, raisonné, conduit, comme dans les ouvrages des plus grands maîtres. Si l'on n'y trouve pas un certain intérêt de cœur, il y a un intérêt d'esprit qui le remplace..... La pure imagination ne fut jamais si heureuse. »

Ce jour-là, jour bien inspiré, Piron se montra en vers de l'école de Régnier, de Molière, de Regnard. La première comédie qu'il avait vue à Paris à son arrivée avait été le *Tartufe;* on raconte que pendant la représentation, il répétait souvent entre ses dents : *Ah! quel bonheur!* et ses voisins s'étant montrés curieux de savoir pourquoi : « Ah! messieurs, répondit-il, ne voyez-vous donc pas que, si cet ouvrage sublime n'était pas fait, il ne se ferait jamais! » Piron avait raison en parlant ainsi : lui-même, bien que si piqué au jeu par l'hypocrisie, il n'eût jamais pu ni osé aborder, même en idée, pareil sujet; il n'avait ni assez de sérieux, ni assez de hauteur dans l'âme. Mais il se rabattit à faire, après le maître, une des pièces les plus vives et les mieux venues dans ses propres données familières; il se surpassa, et ne recommença plus. On pense involontairement à lui quand on entend ce vers de Casimir Delavigne :

Nous avons trop d'auteurs qui n'ont fait qu'un ouvrage.

Pour expliquer la différence prodigieuse qu'il y a de *la Métromanie* aux autres ouvrages de Piron, on raconte (ce qui est fort probable) que la pièce dut beaucoup aux conseils de Mlle Quinault et de son frère Dufresne, qui avaient tous deux infiniment de connaissances et de goût. Il y a telle scène, Grimm nous l'assure et paraît le tenir de bon lieu, qu'on lui fit recommencer vingt fois; le miracle est qu'il y consentit. Mais Mlle Quinault avait pris le plus grand ascendant sur son esprit, et, à force d'adresse et de soins, elle sut obtenir de lui tous les sacrifices. Il est vrai que, la pièce faite et représentée avec succès, Piron se redressa, et comme les autres comédiens avaient joué assez négligemment les deux premiers jours, il leur en fit le reproche en plein foyer, devant témoins. Mlle Quinault et son frère se trouvèrent offensés de l'incartade qui, d'ailleurs, ne les concernait point; il y eut une brouille entre elle et Piron, qui dura le reste de l'année, et qui ne se termina qu'au prochain jour de l'an, moyennant l'envoi d'une fable de lui, assez baroque, *l'Ours et l'Hermine.* Il est l'Ours, et elle la blanche Hermine.

La Métromanie se joue rarement, elle est en effet fort difficile à bien représenter. « C'est une pièce sublime, disait le prince de Ligne,



mais qui n'est faite que pour les loges et quelques amateurs du parquet. Il faut bien l'écouter, sans cela l'on ne s'y retrouve plus : *l'Empirée* est plus difficile à jouer que *Pyrrhus*, et *Francaleu* qu'*Agamemnon* [1]. »

III

Ayant atteint le chef-d'œuvre et le sommet, nous laisserons les autres pièces du théâtre de Piron, qui ne méritent pas qu'on y revienne ; son *Fernand Cortez*, plein de vers durs et barbares, que rien ne rachète, ne vaut pas mieux que le reste ; ne parlons désormais que du petit genre où il excella et où il est vraiment piquant et réjouissant. *La Métromanie* est sa pièce de montre, son œuvre endimanchée ; son talent de tous les jours était l'épigramme. Il en faisait ou, comme il dit, il en *éternuait* une ou deux chaque matin. Il faut dire de lui comme de Martial : dans le nombre il en a de bonnes, de médiocres et même de mauvaises en quantité ; je ne m'arrêterai qu'aux meilleures.

Et contre Des Fontaines d'abord, sa bête noire : — c'est l'éternelle guerre du poète contre son critique. Piron avait eu à se louer de lui, on l'a vu, à l'occasion de *la Métromanie ;* ils n'étaient pas ensemble en très mauvais termes, et Des Fontaines n'abusait pas trop du permis de chasse que le poète lui avait donné. Un matin, en effet, il était venu trouver Piron et, après quelque préambule, lui avait déclaré que, de tous côtés, on lui coupait les vivres, qu'il n'y avait plus de nouveautés, qu'il ne savait plus, en sa qualité de critique, à qui se prendre ni où tirer un coup de fusil ; qu'il lui demandait de ne pas trouver mauvais qu'il chassât quelquefois sur ses terres. C'était une demi-déclaration de guerre, mais il y mettait du procédé. Piron fit le galant homme et prit d'abord la chose du bon côté : « De tout mon cœur, monsieur l'abbé, lui répondit-il ; grand bien vous fasse ! Grêlez sur le persil ! tombez sur moi ! Taillez, coupez,

[1] Je consulte quelques anciens amateurs de la Comédie-Française, et aussi l'excellent sociétaire Régnier. Baptiste aîné jouait Baliveau à ravir. Quand on lui demandait : « Lisez-vous *le Mercure?* » il répondait admirablement : « Jamais. » Ce *jamais* était dit de conviction et du fond des entrailles. Le tragédien Lafon faisait tous les dix ans, plus ou moins, un essai d'entrée dans la comédie ; il prenait volontiers le rôle de Damis, *M. de l'Empirée.* Damas faisait aussi Damis, et s'en acquittait fort bien. Régnier jouait Mondor. Mais le public est resté toujours un peu froid. Il faudrait à *la Métromanie* un auditoire de jeunes auteurs en herbe, d'étudiants, un public d'Odéon. — On m'assure qu'en examinant les textes imprimés de *la Métromanie*, on trouverait de notables différences d'édition à édition : ce serait à examiner.



tranchez ! On ne refuse pas une permission de chasse à qui ne tire sa poudre qu'aux moineaux. » Mais, quelque temps après, Des Fontaines s'avisa de citer le passage d'une lettre de J.-B. Rousseau à Racine fils, où le poète exilé se félicitait d'avoir Piron en visite à Bruxelles : « Je possède ici, depuis quelques jours, un de mes compatriotes au Parnasse, M. Piron, que le Ciel semble m'avoir envoyé pour passer le temps agréablement. M. Piron est un excellent préservatif contre l'ennui ; mais il s'en va dans huit jours, et je vais retomber dans mes langueurs. » L'abbé, dans sa citation, soit malice, soit inadvertance, oublia la dernière ligne et s'arrêta après le *mais*, en ajoutant un *et cœtera* qui laissait le lecteur libre de remplir la phrase de toute espèce de malice. Ce trait de faux bonhomme irrita Piron, surtout quand d'obligeants amis lui en eurent fait sentir le venin. Il prit feu ; la moutarde, comme on dit, lui monta au nez, et les épigrammes contre Des Fontaines ne cessèrent plus. Il en fit jusqu'à cinquante-deux, comme plus tard il en fera trente-deux contre Fréron. Quand on tire tant de coups de fusil, il en est plus d'un qui rate. Voici la meilleure, sans contredit, de ces épigrammes contre Des Fontaines, et vraiment fort belle, digne de l'auteur de *la Métromanie* :

Cet écrivain fameux par cent libelles
Croit que sa plume est la lance d'Argaïl [1] :
Au haut du Pinde, entre les neuf Pucelles,
Il est planté comme un épouvantail.
Que fait le bouc en si joli bercail ?
S'y plairait-il ? penserait-il y plaire ?
Non. C'est l'eunuque au milieu du sérail ;
Il n'y fait rien, et nuit à qui veut faire.

Malgré cette petite guerre, il paraît que Piron voyait Des Fontaines, qu'il le visitait même, et l'on raconte qu'à cette occasion il trouva moyen, en contrefaisant le bonhomme, d'amener l'abbé à écrire sous sa dictée la sanglante épigramme dirigée contre lui ; ce fut un vrai tour d'adresse ; les circonstances nous échappent : il est permis d'y suppléer. Nous ne sommes pas dans un genre sévère ; une anecdote n'est pas de l'histoire ; on peut essayer de broder un conte, et pour moi je m'imagine très bien que la scène en question a pu se passer ainsi ou à peu près.

Un matin donc, Piron se présente chez l'abbé ; celui-ci, en le voyant entrer : « Quoi ! vous avez le front de venir ici ? » — « Pourquoi pas? Je suis un effronté qui brave la pudeur, vous le savez. » — « Après l'infâme épigramme que vous faites courir contre moi ? » — « Pas si infâme ; elle est fort jolie. Vous êtes homme de goût, je

[1] L'Argaïl, guerrier qui en vient aux mains avec Ferragus, dans le *Roland amoureux* du Bojardo.

vous en fais juge. » — « Elle est infâme, vous dis-je. » — « On l'aura changée en nourrice. La voulez-vous toute pure, telle qu'elle a jailli de mon cerveau? » — « Vous n'oseriez me la dire! » — « Moi! je vais vous la dicter si vous voulez; vous aurez le bon texte, le texte authentique, *ad usum Delphini*. C'est le mieux; en fait de classiques, vivent les bonnes éditions! Tenez, mettez-vous là, écrivez. » — L'abbé se met en devoir d'écrire; Piron commence :

Cet écrivain fameux par cent libelles.....

L'abbé : « *Libelles, libelles*, cela vous plaît à dire. » — « Vous savez, nous autres poètes..... il y a des nécessités de rime. » — Il continue :

Croit que sa plume est la lance d'Argaïl.

Des Fontaines écrivant : « *Argaïl, Argaïl!* c'est pour la rime encore; ce n'est pas trop bon, je vous en avertis. » — Piron continue de dicter :

Au haut du Pinde, entre les neuf Pucelles,
Il est planté comme un épouvantail.

Des Fontaines ne regimbe pas trop en écrivant ces deux vers : on le redoute, on le craint; il se trouve assez à son avantage comme cela. Mais gare au prochain vers :

Que fait le bouc en si joli bercail?

« Le bouc! moi, un bouc! je n'écrirai jamais cela » — « *Aries, dux gregis*, c'est pourtant joli. Eh bien! si vous ne voulez pas du mot entier, mettez tout simplement un b..... suivi de points, on devinera ce qu'on voudra. » — Et de rire. Piron avait obtenu son effet et en était venu à ses fins. Il avait mis son épigramme en action.

Une autre fois, du temps de leur meilleure liaison, pendant les répétitions de *la Métromanie*, comme Piron entrait au café Procope en habit magnifique, qu'il s'était fait faire exprès pour servir de modèle à M. *de l'Empirée*, Des Fontaines, en le voyant, s'écria : « Quel habit pour un tel homme! » Sur quoi Piron, prenant le rabat de l'abbé, riposta, à la grande jubilation de tous : « Quel homme pour un tel habit! » Son triomphe était dans ces ripostes à bout portant. Il aurait pu s'appeler, de son vrai nom, *Noli tangere;* gare à qui me touche! — Il avait son esprit au bout des doigts; il en sortait des étincelles.

Il faut bien connaître aussi cette race de critiques d'autrefois dont l'abbé Des Fontaines était le père ou l'oncle, et que nous avons vue finir : lui, Des Fontaines; — Fréron, qu'on a voulu réhabiliter de

nos jours et regalonner sur toutes les coutures (une courageuse entreprise), — Geoffroy, — Duviquet; voilà la filiation, le gros de l'arbre; il y en avait, à droite et à gauche, quelques rameaux perdus; tous plus ou moins gens de collége, ayant du cuistre et de l'abbé, du gâcheux et du corsaire, du censeur et du parasite; instruits d'ailleurs, bons humanistes, sachant leurs auteurs, aimant les lettres, certaines lettres, aimant à égal degré la table, le vin, les cadeaux, les femmes ou même autre chose; — Etienne Béquet, le dernier, n'aimait que le vin; — tout cela se passant gaiement, rondement, sans vergogne, et se pratiquant à la mode classique, au nom d'Horace et des anciens, et en crachant force latin; — critiques qu'on amadouait avec un déjeuner et qu'on ne tenait pas même avec des tabatières; — professeurs et de la vieille boutique universitaire avant tout; — et j'en ai connu de cette sorte qui étaient réellement restés professeurs, faisant la classe : ceux-là, les jours de composition, ils donnaient régulièrement les bonnes places aux élèves dont les parents ou les chefs d'institution les invitaient le plus souvent à dîner; Planche, l'auteur du *Dictionnaire grec*, en était et bien d'autres; race ignoble au fond, des moins estimables, utile peut-être; car enfin, au milieu de toute cette goinfrerie, de cette ivrognerie, de cette crasse, de cette routine, ça desservait, tant bien que mal, ce qu'on appelait le Temple du Goût; ça avait du goût ou du moins du bon sens. Les avez-vous jamais vus à table un jour de Saint-Charlemagne ou de gala chez quelque riche bourgeois qui leur ouvrait sa cave? Ça buvait, ça mangeait, ça s'empiffrait, ça citait au dessert du Sophocle, du Démosthène, ça pleurait dans son verre : où le sentiment de l'antique va-t-il se nicher?

IV

Passons à d'autres. Piron se prit à mieux, et quelques-unes de ses meilleures épigrammes s'adressent à Voltaire lui-même. On a beau chercher pourquoi Piron et Voltaire ne s'aimaient pas, il n'y a qu'une bonne raison à en donner : c'est qu'ils ne pouvaient s'aimer et qu'ils étaient incompatibles, antipathiques. Etait-ce rivalité, jalousie, comme entre ambitieux et beaux esprits qui courent la même carrière? Il y avait bien un peu de cela; mais je crois en discerner de plus vraies raisons encore. Au fond, Voltaire dédaignait et méprisait Piron, et le lui faisait sentir; Piron, de son côté, sentait à merveille certains faibles de Voltaire, et il lui lançait sa pointe à ces endroits, à ce défaut du talon; mais il ne le comprenait pas dans la supério-

rité de ses talents et de son esprit. Il y avait donc entre eux, indépendamment des petites causes, une mésintelligence essentielle et une inimitié d'instinct. Prenons tout de suite la meilleure des épigrammes que Piron ait décochées contre Voltaire ; bien lue, elle va tout nous dire :

Son enseigne est *à l'Encyclopédie.*
Que vous plaît-il? de l'anglais, du toscan ?
Vers, prose, algèbre, opéra, comédie ?
Poëme épique, histoire, ode ou roman ?
Parlez ! C'est fait. Vous lui donnez un an ?
Vous l'insultez. En dix ou douze veilles,
Sujets manqués par l'aîné des Corneilles,
Sujets remplis par le fier Crébillon,
Il refond tout. Peste! voici merveilles!
Et la besogne est-elle bonne? Oh ! non.

Dans cette épigramme, il y a deux choses : Piron, homme du métier, sentait bien l'incomplet de Voltaire, l'inachevé de ses œuvres d'art et ses *à peu près* dans l'exécution ; il touchait juste là-dessus. Mais Piron ignorant, paresseux, nullement philosophe, n'entendait rien aux lumières de Voltaire et à cette universalité de goûts, d'études et de curiosités agréables ou sérieuses, qui font sa gloire : « Mon cher ami, écrivait Voltaire à Cideville (février 1737), il faut » donner à son âme toutes les formes possibles. C'est un feu que » Dieu nous a confié ; nous devons le nourrir de ce que nous trou- » vons de plus précieux. Il faut faire entrer dans notre être tous » les modes imaginables, ouvrir toutes les portes de son âme à toutes » les sciences et à tous les sentiments ; pourvu que tout cela n'entre » pas pêle-mêle, il y a place pour tout le monde. Je veux m'instruire » et vous aimer ; je veux que vous soyez newtonien, et que vous en- » tendiez cette philosophie comme vous savez aimer. » Cette noble ambition d'une intelligence élevée et toujours en progrès, ce beau feu d'une curiosité allègre et légère qu'il a exprimée d'un mot :

Tous les goûts à la fois sont entrés dans mon âme ;

ce zèle à propager ce qu'on croit vrai, ce que l'on sent aimable, et à y faire participer, à y convertir ses amis et l'univers, étaient lettre close pour Piron. Duclos dénonçait, vers 1750, un mouvement nouveau dans le siècle, « une certaine fermentation de raison universelle » qui devenait partout sensible, et qui promettait de belles suites si on ne la laissait se dissiper : qui donc avait plus contribué à ce progrès et à ce mouvement que Voltaire ? Mais si l'on avait parlé à Piron de ces services que rendait à l'esprit humain l'auteur de l'*Essai sur les Mœurs*, il aurait haussé les épaules. Sa tête était trop remplie de ses propres saillies et de ses jeux de mots pour y laisser

entrer autre chose. Quand il se trouvait en face de Voltaire, lui grand, robuste, un colosse de verve et de gaieté, et qu'il avait devant lui ce corps maigre, chétif, tout esprit et vif argent, mais armé à la légère, il se disait en lui-même, et il disait aux autres : « Je le roulerai quand je voudrai. » Dans cette espèce de duel qu'il engagea plus d'une fois, et où la riposte, bonne ou mauvaise, suffit si elle est raide et prompte, il avait ses avantages, et Voltaire le craignait avec raison ; hors de là, Voltaire méprisait, et il en avait bien un peu le droit, un esprit, un génie même, mais si confiné, si localisé, qui, pourvu qu'il eût ses coudées franches, se complaisait à demeure dans un assez bas étage et ne sentait pas le besoin d'en sortir. Du fond de son cabinet, il ne comptait pas avec lui.

Voltaire, prenant d'emblée son vol auprès des grands, eut dès le premier jour, avec Piron, un air de supériorité et de protection fait pour blesser celui-ci, qui se sentait en fonds, argent comptant, au jour la journée. La première fois qu'ils se rencontrèrent chez la marquise de Mimeure, dans un salon où ils attendaient tous deux et où ils se trouvaient seuls, il se passa entre eux une scène de silence, de bâillements, de gestes, et toute en parodie du côté de Piron, une sorte d'*a-parte* double que ce dernier brodait assurément et chargeait dans son récit, mais qui pronostiquait déjà toutes leurs relations futures ; leurs atomes ne purent jamais s'accrocher. Une fois, à Fontainebleau, quand la Cour y était, dans l'automne de 1732, Piron rencontra Voltaire ; c'est tout une petite scène de comédie encore. Ecoutons-le[1] :

« Je m'ennuierais beaucoup à la Cour, écrit-il à son joyeux compère l'abbé Legendre, sans une encoignure de fenêtre, dans la galerie où je me poste quelques heures, la lorgnette à la main, et Dieu sait le plaisir que j'ai de voir les allans et venans. Ah ! les masques ! Si vous voyiez comme les gens de votre robe ont l'air édifiant ! comme les gens de cour l'ont important ! comme les autres l'ont altéré de crainte et d'espoir ! et surtout comme tous ces airs-là, pour la plupart, sont faux à des yeux clairvoyants ! C'est une merveille. Je n'y vois rien de vrai que la physionomie des Suisses ; ce sont les seuls philosophes de la Cour ; avec leur hallebarde sur l'épaule, leur grosse moustache, et leur air tranquille, on dirait qu'ils regardent tous ces affamés de fortune comme des gens qui courent après ce qu'eux, pauvres Suisses qu'ils sont, ont attrapé dès longtemps. J'avais, à cet égard-là, l'air assez suisse, et je regardais encore hier fort à mon aise Voltaire roulant comme un petit pois vert à travers les flots de jeanfesses qui m'amusaient. Quand il m'aperçut : « Ah ! bonjour, mon cher Piron ! Que venez-vous faire à la Cour ? J'y suis depuis trois semaines ; on y joua l'autre jour ma *Marianne*. On y jouera *Zaïre* :

[1] *Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles*, t. IV, p. 96.

à quand *Gustave?* Comment vous portez-vous?.... Ah! monsieur le duc, un mot! je vous cherchais. » Tout cela dit l'un sur l'autre, et moi, resté planté là pour reverdir, si bien que ce matin, l'ayant rencontré, je l'ai abordé en lui disant : « Fort bien, monsieur, et prêt à vous servir. » Il ne savait ce que je lui voulais dire, et je l'ai fait ressouvenir qu'il m'avait quitté la veille en me demandant comment je me portais, et que je n'avais pas pu lui répondre plus tôt. »

Ce sont ces légers travers, ces enivrements du poète qui se croit arrivé et qui nage en pleine gloire, ces airs de petit maître enfin, qui choquaient Piron et lui faisaient porter un jugement trop définitif d'après ce qui n'était qu'une impression très juste et prompte, mais d'un seul moment.

Une autre fois, c'est à Bruxelles qu'ils se rencontrent, et l'on a une scène encore, racontée par Piron à Mlle de Bar, sa maîtresse et sa future femme : ce sont là les petites comédies de Piron ; il y mettait de l'importance ; donnons-nous le plaisir d'y assister, puisque nous le pouvons[1] :

« Entre autres âmes damnées que la Providence a confinées ici, écrit-il (22 juillet 1740), il y a Rousseau, Voltaire et moi : ce n'est pas là un trio de baudets, non plus que trois têtes dans un bonnet. Nous logeons tous les trois porte à porte. Je fus voir Voltaire dès que je le sus arrivé ; on le céla ; mais un moment après que je fus rentré, on me vint prier de sa part à souper. Je n'y soupai pas, mais je le vis et il me cassa tendrement le nez à coups de joues. Je lui dis que sans doute il allait voir le roi de Prusse. Il me jura que non, et qu'il ne quitterait pas ses amis de dix à quinze ans pour un nouveau venu..... »

Toutes les lettres qui se succèdent sont pleines de médisances contre Voltaire, de méchancetés même, et aussi, on va le voir, de saletés, — de celles, d'ailleurs, que *le Malade imaginaire* nous a accoutumés à entendre et qu'on peut, à la rigueur, citer. Piron enrhumé a gardé la chambre trois jours, et il dit que de plusieurs côtés on a envoyé savoir de ses nouvelles :

« Voltaire, avec tant d'autres, a envoyé régulièrement chez moi ces trois jours-là ; aussi hier je ne l'oubliai pas dans mes visites. Il a déjà changé de logis. Son hôte m'en parla fort mal et me dit surtout qu'il avait plus besoin de demeurer chez un apothicaire que chez un marchand de vins. Il est vrai qu'il voyage avec les provisions de Médalon[2]. Je fus le chercher chez son nouvel hôte, et je le trouvai sur sa chaise percée. Il me fit bien

[1] *Œuvres inédites de Piron*, publiées par M. Honoré Bonhomme, p. 55 et suiv.

[2] L'allusion échappe : ce Médalon était un de leurs amis. Mlle de Bar l'appelle en un endroit « ce truand de Médalon. » Cela ne nous dit pas de quelle nature étaient ses provisions de voyage.



vite rebrousser à la salle d'audience, où il me suivit tout bre..... J'eus avec ce foi....-là une heure ou deux d'entretien aigre-doux auquel je fournis assez joliment mon petit contingent. *C'est un fou, un fat, un ladre, un impudent et un fripon.* Un libraire de Bruxelles l'a déjà traduit devant le magistrat pour cette dernière qualité, et depuis quatre jours qu'il est ici il a déjà pris six lavements et un procès. Les belles aventures de voyage !.... »

Ce chapitre des lavements tient fort à cœur à Piron. Ce fils d'apothicaire se pique de n'en jamais prendre, et il a en pitié cette frêle machine de Voltaire, ce peu de tempérament, et toujours échauffé, qui l'oblige à se médicamenter sans cesse. Un des termes de comparaison qu'affectait Piron était : « ..... plus que Crébillon en sa vie n'a fumé de pipes, que Voltaire n'a pris de lavements, et que Piron n'a bu de bouteilles [1]. » Piron, dans cette même lettre, continuait en annonçant le duel pour le lendemain :

« Demain, nous dînons ensemble chez le général Desbrosses. Je vous avoue que j'en ai une joie maligne. Je suis las du tête-à-tête avec lui ; je ne les aime qu'avec de bonnes gens..... Je ne lui en donnai que pour son argent, par l'inutilité qu'il y aurait eu de le pousser à un certain point entre quatre-z-yeux ; mais demain qu'il y aura grande compagnie, je l'attends. J'ai tâté son jeu assez pour ne le guère craindre. Il est avantageux en diable et demi, et prompt à l'offensive. Patience ! disait Panurge. Je vous gâterai mon Dindenault qu'il n'y manquera rien. Est-ce donc à l'auteur de *Cortès* à plier devant le faiseur de *Zulime?* Qu'en dites-vous, ma Minerve ? Pour qui gagez-vous ? Au reste, l'envoyé de Sardaigne, que je vis aussi hier, et le général Desbrosses ensuite, m'ont dit tous deux qu'il leur avait dit beaucoup de bien de moi ; mais, outre que ces messieurs lui avaient donné le ton, c'est de cette sorte de bien qui ressemble aux saluts de protection. »

Le mot est lâché : c'est, plus que tout, ce ton de protection qui choquait Piron, lequel dans toute cette affaire, on le voit, ne se montre pas si bonhomme ni si à son avantage qu'il le suppose. « Il passait cependant pour un bonhomme, nous dit Condorcet, parce qu'il était paresseux, et que, n'ayant aucune dignité dans le caractère, il n'offensait pas l'amour-propre des gens du monde. »

Le lendemain donc, le dîner a lieu ; en voici la relation ou le bul-

[1] Vieux, à propos de son buste qu'il avait envoyé à Dijon, il écrivait en plaisantant sur la différence de teint entre son propre visage et la copie en plâtre : « J'ai la face du roi de Cocagne, vive, fleurie et rubiconde. Ce vilain coloris (du buste) irait comme de cire sur le portrait de Voltaire, qui ne se nourrit et ne s'abreuve de haut en bas que d'électuaires, d'eaux minérales et de décoctions. Pour moi, voici mon régime : un pain et deux bouteilles de vin pur du pays..... »



letin tout au long, car c'est une victoire, et Piron entonne son propre *Te Deum :*

« Chantez tous ma gloire et commencez ainsi le psaume :

> Je chante le vainqueur du vainqueur de la terre,
> *Binbin* qui mit à bas l'invincible Voltaire.

Rapportez-vous-en bien à moi. Si le sort des armes m'eût été contraire, je vous avouerais ma turpitude comme je me *jacte*. Mais ma défaite n'était pas possible; Voltaire est le plus grand pygmée du monde. Je lui ai scié ses échasses rasibus du pied. Cela s'est passé devant les *Quatre Nations* : vous voyez que ce n'est pas loin de chez vous (monsieur le comte, point de pommes![1])

» Il y avait le comte de Bentheim, la seconde personne des Etats de Hollande; M. Trevor, ministre d'Angleterre; le marquis Arioste, italien, de la famille du divin Arioste; Voltaire, etc., etc. Vous voyez que les spectateurs valaient la peine du spectacle : aussi le jeu a-t-il bien valu la chandelle. Tout s'est passé le plus gaiement du monde, excepté dans le cœur altier de votre illustre *momie*[2]. Le bon, c'est qu'il a cherché noise. Je lui faisais d'abord assez bénignement patte de velours, bien sûr que sa *fatte* Majesté en abuserait; ainsi a-t-il fait. Il a jugé à propos, avec une charité peu chrétienne, de me plaindre d'avoir perdu le plus beau de mon imagination à l'Opéra-Comique. J'ai répondu, avec un air de contrition aussi sincère que sa charité, que ce que je me reprochais le plus, dans ces écarts de ma muse naissante, c'était de m'être moqué de lui sur ce théâtre-là; et tout de suite j'ai raconté la scène d'Arlequin sur Pégase qui culbute aux deux premiers vers d'*Artémire*[3]. Tous les vins du général, qui sont sans nombre, se sont changés en vins de Nazareth. Voltaire en est devenu butor; je n'ai plus lâché ma proie, en lui demandant toujours pardon de *la liberté grande*. Ensuite, je me suis mis sur mes louanges, et en homme qui songeait bien à ce qu'il disait, j'ai dit que du moins tout le peu que j'avais donné au Théâtre-Français avait réussi. Il a bien vite excepté *Callisthène* : c'est où je l'attendais, ayant à lui répondre, comme je l'ai fait sur-le-champ, que c'était celle qui avait eu le succès le plus flatteur pour moi, puisque c'était la seule dont il eût dit du bien; et

[1] Il faudrait à tout instant un commentaire pour expliquer toutes ces allusions et ces ricochets de bons mots à double entente. Sachons donc que Mlle de Bar, à qui Piron écrivait, demeurait rue des Saints-Pères, dans l'hôtel du comte de Carvoisin, neveu de la marquise de Mimeure, et qu'elle était, par conséquent, voisine du collège des *Quatre-Nations*. De plus, le comte de Carvoisin, qui voyait les lettres de Piron, aurait pu trouver le calembourg mauvais et lui jeter des pommes, comme on fait aux mauvais acteurs dans les petits théâtres. Mais assez de ces sortes d'explications; le lecteur supplée ou accorde bien des choses.

[2] Voltaire, une momie! On ne s'attendait pas à celle-là.

[3] Des deux vers d'*Artémire*, dont Piron avait paru se moquer dans son *Arlequin-Deucalion*, il en est un fort beau:

> Oui, tous ces conquérants rassemblés sur ce bord,
> Soldats sous Alexandre et rois après sa mort.....

cela est vrai, comme je vous l'ai dit dans le temps. J'avais si fort les rieurs de mon côté, qu'il a pris le parti de s'en mettre lui-même (du bout des dents, comme bien jugez), me disant, d'un air de protection, qu'il aimait mieux m'entendre que me lire. — Dites la vérité, monsieur, lui ai-je répondu, avouez que vous aimez l'un autant que l'autre. — On n'a pas eu de peine à tourner cette réponse de ses deux côtés, et ç'a été le coup de grâce. De là, en avant, je n'ai été que de mieux en mieux. Le poème du *Cheval de bronze* a donné lieu à la scène du monde la plus comique entre *Binbin* et ce héros. Il était au désespoir de la profanation et de je ne sais quel ridicule agréable que cela jetait sur sa *Henriade*.

» En un mot, lisez la fable du *Lion* et du *Moucheron*, et vous lirez notre histoire; et le tout sans la moindre aigreur, sans que rien de ma part ait eu le moindre air d'hostilité. *Binbin* toujours, jusqu'au bout des ongles, mais *Binbin* couronné d'acclamations, au point qu'il n'est plus ici question que de ma victoire, sans que je m'en mêle aucunement. Rousseau, fâché comme tout [1], l'a mandé à nombre de gens à Paris. « Voltaire, dit-il dans ses lettres, est venu perdre ici la seule réputation à laquelle il avait sacrifié toutes les autres, sa réputation de bel esprit. » La vanité m'a donné des yeux pour en tant écrire; mais, réflexion faite, j'ai vaincu avec si peu de péril, que j'en dois triompher sans gloire. Adieu ma vanité; adieu ma vue! Bonjour, ma tante. »

On dira, après avoir lu, que ce n'est pas la peine à Piron de tant se vanter et que vraiment il n'y a rien dans tout son rôle de si piquant et de si rare : c'est que cela se joue, s'improvise, se fait applaudir après boire, se raconte de vive voix le lendemain et ne s'écrit pas. Le récit, toutefois, ne fût-ce que comme cadre et canevas, est tel que rien ne saurait le suppléer. On a les deux hommes en présence : Piron fait bien de noter complaisamment ses triomphes d'un soir; Voltaire tient le haut bout auprès des neveux : il le gardera. Je doute que ce récit triomphant, même à le prendre au pied de la lettre, grandisse l'un et diminue l'autre.

Gœthe, très au fait de cette partie de notre littérature, a dit, à ce propos, avec bien de la justesse : « Jamais Piron ne put démentir sa nature indisciplinée; ses vives saillies, ses épigrammes mordantes, l'esprit et la gaieté qui toujours étaient à ses ordres, lui donnèrent une telle valeur aux yeux de ses contemporains qu'il put, sans paraître ridicule, se comparer à Voltaire, qui lui était pourtant si supérieur, et se poser, non pas seulement comme son adversaire, mais comme son rival. » Et les premiers traducteurs de Gœthe, renchérissant sur sa pensée et jaloux de la compléter, ajoutent assez

[1] Rousseau, *fâché* comme tout..... Cet endroit du texte me paraît suspect; Rousseau ne doit pas être fâché, mais charmé de la défaite de Voltaire. Monsieur Bonhomme, à qui nous devons tant sur Piron, revoyez donc mieux vos textes et n'imprimez rien que vous ne le compreniez!



spirituellement et par une image qu'il n'eût point démentie : « Comme il était le *Voltaire du moment*, on l'excusait de se mettre en parallèle avec le *Voltaire des siècles*. L'éclat de son esprit faisait alors l'effet du feu d'artifice qui semble éclipser les astres du firmament, et qui, dans le petit espace et dans l'instant rapide où il nous éblouit, brille plus que les flambeaux de l'univers. »

Diderot, par la bouche du *Neveu de Rameau*, nous apprend que dans les maisons où vivait ce parasite et ce bohème, une des disputes littéraires les plus habituelles, après le café, était de savoir *si Piron avait plus d'esprit que Voltaire?* Et l'amphytrion chez qui l'on avait dîné s'éveillant au bruit de la querelle et s'informant du sujet : « Entendons-nous bien, messieurs! c'est d'esprit uniquement qu'il est question, n'est-ce pas? il ne s'agit point de goût? car du goût, votre Piron n'en a pas, — ne s'en doute pas! » Et, là-dessus, on s'embarquait dans une dissertation sur le goût. L'amphytrion chez lequel on a dîné est toujours un homme de goût, et il s'en pique.

Le parallèle entre Voltaire et Piron était donc à l'ordre du jour parmi les contemporains, mais dans la petite littérature seulement. Tout, d'ailleurs, contraste en eux, là même où ils sembleraient se rapprocher. Leur libertinage diffère comme leur irréligion. Le libertinage de Voltaire est raffiné, délicat, élégant, perfide; il recouvre et recèle de l'impiété calculée : Parny le disciple est au bout avec sa *Guerre des Dieux*. Le libertinage de Piron montre tout et ne cache rien; il n'est que ce qu'il paraît, et c'est bien assez; il dégoûte et n'allèche pas. C'est la gaudriole, l'éternelle gaudriole des aïeux, plus ou moins grossière et remaniée en tous sens; rien de plus. Aussi, lorsque dans le recueil des *Poésies diverses* de Piron (Londres, 1779) on a mis *les Trois Manières* de Voltaire, et autres contes de la même veine, on a fait un contre-sens. C'est pour le coup que, s'il avait assez vécu pour être témoin de ce pêle-mêle, le chatouilleux vieillard aurait bondi et réclamé.

Déjà on lui avait attribué, à lui-même, certaine *Epître* de Piron *à Mademoiselle Chéré*, et il s'était défendu de la paternité comme un beau diable; cette fois, en voyant mettre ses plus charmants contes sous le nom et à l'enseigne de Piron, il aurait crié plus fort que jamais *au welche*.

Voltaire avait très peu de considération pour Piron, et, en aucun temps, il ne parut s'occuper beaucoup de lui; mais, dans les dernières années, il le reniait absolument et prétendait ne l'avoir connu qu'à peine : « Je ne crois pas avoir entrevu Piron trois fois en ma vie, » écrivait-il au *Mercure de France* (19 avril 1776). Nous avons la preuve que, trois fois au moins, il avait fait plus que de l'entrevoir. Il va un peu loin encore, lorsque, désavouant un propos

qu'il aurait tenu au roi de Prusse à son sujet, il écrit : « Le roi de Prusse peut m'être témoin qu'il ne m'a jamais parlé de Piron, et que je ne lui ai jamais parlé de ce *drôle de corps*, qui était alors absolument inconnu. » Piron, en 1740, n'était point « absolument inconnu ; » mais Voltaire a complétement raison lorsque, dans une lettre de cette même année 1776, il donne ce jugement aussi modéré que bref, définitif, et qui achève de régler leurs comptes à tous deux devant la postérité :

« Mes amis m'ont toujours assuré que, dans la seule bonne pièce que nous ayons de lui, il m'avait fait jouer un rôle fort ridicule. J'aurais bien pu le lui rendre ; j'étais aussi malin que lui, mais j'étais plus occupé. Il a passé sa vie à boire, à chanter, à dire des bons mots, à faire des priapées, et à ne rien faire de bien utile. Le temps et les talents, quand on en a, doivent, ce me semble, être mieux employés. On en meurt plus content. »

On touche du doigt maintenant comment et pourquoi Voltaire et Piron ne purent jamais s'entendre, et comment ce dernier, qui avait commencé avec son cadet par quelques avances et par lui adresser même un compliment en vers qui s'est retrouvé, avait fini par le prendre en grippe, d'une façon obstinée et très peu digne. La haine de Voltaire était devenue un des tics de Piron.

Après cela, on croira, si l'on veut, qu'un ami étant venu un jour lui annoncer brusquement la fausse nouvelle de la mort de Voltaire, Piron se trouva presque mal de saisissement et qu'il s'écria : « Quelle perte ! c'était le plus bel esprit de la France. » On dit bien que Rossini s'est trouvé mal en apprenant la mort de Meyerbeer.

V

En fait d'épigrammes, il y aurait à en citer encore de très jolies de Piron, sur d'Olivet, La Chaussée, l'abbé Le Blanc ; celle-ci contre La Harpe est vigoureuse ; quoique de l'extrême vieillesse, elle ne sent pas du tout son vieux Priam :

Quand la Harpie, oracle du *Mercure*,
Du grand Rousseau vient déchirer le nom ;
Que pour le prix de cette insulte obscure
Voltaire élève au ciel ce mirmidon ;
Expliquez-nous, qui des deux, je vous prie,
De plus d'opprobre a souillé son pinceau,
Ou la Harpie, en déchirant Rousseau,
Ou bien Voltaire en louant la Harpie.

Oui, fort bien! Mais si vous lisez les lettres de Piron pendant son second séjour à Bruxelles, vous y voyez celui qu'il appelle en public « le grand Rousseau, » traité sans respect ni affection, comme un hypocrite et un tartufe, un envieux, un méchant qui ne dit du bien de personne, comme « un consommé de Panurge et de La Rancune, » comme un homme enfin, dont *la conduite et le caractère sont des énigmes et la honte des animaux raisonnables* :

« Il va et vient pourtant, s'ajuste encore soigneusement; et, malgré la pesanteur et la caducité visible où l'a jeté son apoplexie, il porte une perruque à cadenettes très coquette, et qui jure parfaitement avec un visage détruit et une tête qui grouille. Il m'a dit que, pour fermer sa carrière, il composait une ode adressée *à la Postérité*. Gare que cet écrit *in extremis* n'aille pas à son adresse! »

Qu'aurait écrit de pire, je vous le demande, le plus grand ennemi de J.-B. Rousseau? Certes, La Harpe n'en a pas tant dit. Le caractère de Piron gagne peu à cette confrontation exacte entre ses rimes et sa prose.

Il put lire (quoique je doute qu'il l'ait fait) les écrits de l'autre Rousseau, de Jean-Jacques; il ne parle de lui dans une épigramme que comme d'un *fou*. Il n'était pas homme à sentir la portée des idées, l'éloquence des sentiments; cela ne rentrait pas dans son genre.

Tenons-nous-en à son esprit, à son humeur, à ce qui en jaillit de pétillant. Une de ses victimes favorites était l'abbé Le Blanc, tout Bourguignon qu'il était. Le peintre Latour avait fait son portrait. Voici l'inscription à mettre au bas par Piron :

Latour va trop loin, ce me semble,
Quand il nous peint l'abbé Le Blanc:
N'est-ce pas assez qu'il ressemble?
Faut-il encor qu'il soit parlant?

Une autre victime, c'était La Chaussée, l'inventeur de la comédie larmoyante, un gibier à sa portée :

Connaissez-vous sur l'Hélicon
L'une et l'autre Thalie?
L'une est chaussée et l'autre non;
Mais c'est la plus jolie.
L'une a le rire de Vénus,
L'autre est froide et pincée :
Honneur à la belle aux pieds nus
Nargue de *la chaussée*



Il touchait juste en appelant Marmontel *vieil apprenti*, et en voyant une *Poétique* de sa façon, il disait :

> Eh! l'ami, fais-nous des poètes;
> Sois-le toi-même, si tu peux.....

Il en voulait à mort à Marmontel et à La Harpe, comme aux deux aides de camp de Voltaire.

Ce n'est pas à nous de redire toutes ses épigrammes contre l'Académie, tous ses bons mots devenus proverbes et monnaie courante au point d'en être usée : ce qu'il importe raisonnablement de faire remarquer, c'est que l'Académie n'eut aucun tort envers lui. Il y était appelé et désiré; il était nommé, il allait l'être (juin 1753); on l'avait même dispensé cette fois des visites d'usage, lorsque les dévots agirent en cour et qu'il y eut défense de passer outre. Au moment de procéder au vote, le directeur, qui était alors Montesquieu, se vit obligé de rendre compte à la compagnie que le roi l'avait mandé pour lui dire que le choix que l'Académie se proposait de faire de M. Piron ne lui était pas agréable[1]. L'élection fut remise à un autre jour. Montesquieu, homme excellent, obtint, à l'instant même, par Mme de Pompadour, un dédommagement pour le pauvre exclu, une pension équivalente au traitement académique (1,200 livres). Louis XV, dit-on, à qui l'évêque Boyer porta la fameuse ode qui était le péché de jeunesse de Piron, fit l'ignorant et se donna le plaisir d'en faire réciter au prélat les premiers vers. Piron, en vrai bel esprit qui ne veut perdre aucune occasion de briller, ne dut pas être au fond très fâché d'une exclusion ainsi compensée, et qui lui rouvrait toute une veine inépuisable de bons mots. Le meilleur de tous et le plus célèbre :

> Ci gît Piron, qui ne fut rien,
> Pas même académicien,

n'est point parfaitement exact; car Piron consentit à être académicien de Dijon, après s'être assuré que cela ne l'obligeait à aucun compliment en vers ni en prose ; il fit une simple lettre de remerciement.

L'épigramme étant son vrai talent, il y aurait à lui assigner son rang dans ce petit genre. Il y est moins agréable, moins facile, moins simple, moins naïf que Marot ; moins travaillé et moins artificieux que Rousseau. Il se rapproche de Saint-Gelais dans le genre libre : dans l'épigramme littéraire, il est souverain, et ce qui le dis-

[1] *Mémoires* du duc de Luynes, t. XII, p. 477.

tingue, c'est une certaine vigueur et hauteur dans laquelle Le Brun seul l'a égalé ou même surpassé.

Les trois plus belles épigrammes littéraires que je connaisse sont — celle qu'on a lue tout à l'heure de Piron contre Des Fontaines, — celle de J.-B. Rousseau contre Fontenelle : *Depuis trente ans certain berger normand*, etc., — et la troisième, vraiment sublime d'indignation, fulminée par Le Brun contre La Harpe qui avait parlé à la légère du grand Corneille : *Ce petit homme à son petit compas.....* J'appelle cette dernière la reine des épigrammes. Les deux autres sont également parfaites. Racine, par deux ou trois épigrammes aussi polies que malicieuses qu'on a de lui, promettait d'être, pour tout dire, le Racine du genre ; mais il s'est contenu e a laissé cette palme à cueillir à d'autres.

Un homme d'esprit, compatriote de Piron, M. Foisset, parlant des poëtes du cru, a dit : « Sans doute le sel dijonnais est loin du sel attique, et la vulgarité provinciale perce plus d'une fois sous l'âcreté bourguignonne. » Piron, même là où il est bon, n'échappe pas à ce que cette appréciation a de sévère. La vulgarité n'est pas seulement dans sa vie ; elle se fait sentir jusque dans les jeux de sa verve. Il y porte aussi de l'âcreté, et il a plus de mordant que de délicatesse [1].

Son grain d'âcreté le distingue essentiellement d'un autre original dont on est tenté parfois de rapprocher le nom du sien, Scarron, le premier d'un vilain genre, mais le premier, et un burlesque de nature. Il y a de la belle humeur dans la raillerie de Scarron ; chez Piron épigrammatiste il n'y a pas plus de belle humeur proprement dite que d'enjouement léger et de badinage : il a un montant qui pique.

On a dit que, quoique né pour l'épigramme, il avait la satire en horreur. C'est aller un peu loin. La distinction est peut-être à faire avec lui ; mais entendons-nous bien. L'épigramme chez Piron est quelque chose de court, de prompt, d'irrésistible ; la saillie lui part aussitôt ; il ne la retient pas et n'amasse pas assez de bile pour composer toute une satire. Je n'en conclurais pas pour cela à l'entière bonhomie du personnage ni à l'absence de bile : seulement son cerveau ne portait pas à long terme. A peine sentait-il la démangeaison, il se grattait vite et le bourgeon lui sortait.

Ce qu'il avait bien et plus qu'aucun, c'est la verve ; il se montait en un clin d'œil ; il était si prompt et si alerte à l'à-propos qu'il lui

[1] Il n'en avait aucune. Buffon qui, avec tous ses talents, n'était guère mieux pourvu de ce côté, goûtait fort une épigramme de Piron contre le petit Poinsinet, et c'est à lui que nous devons de la connaître ; je renvoie à sa *Correspondance inédite*, publiée en 1860 (t. I, p. 113). Cette littérature stercoraire n'est nullement notre fait.



arrivait même parfois de le devancer. Un jour, on parlait devant lui du maréchal de Belle-Isle, de son ambition sans bornes, de cette vanité propre aux Fouquet et de ce faste qui se mêlait à tout. Enfin, disait-on, il est certain qu'il n'a fait le roi son légataire universel que dans l'espérance d'être enterré à Saint-Denis, à côté de M. de Turenne. Piron écoutait; son front s'enflammait; il était impatient : « Est-ce que le roi le lui a accordé ? » demanda-t-il. — « Non, » répondit-on. — « Tant pis ! Je tenais déjà son épitaphe, et la voici ; elle n'est pas longue :

Ci gît le glorieux à côté de la gloire!. ..

C'était dommage, il ne put ce jour-là trouver où placer son épigramme ; mais elle était faite.

Une justice que les gens du métier lui doivent, c'est que, s'il ne craint pas d'être rude comme versificateur, il n'est jamais banal ; il sort du cercle usé; il aborde de front les rimes quelconques et soutient hardiment la gageure. J'omets les exemples trop techniques, mais il ne recule jamais sur la difficulté : elle l'excite. Il y va comme à l'assaut, il monte tout droit à la brèche. Il est l'un des maîtres et des affronteurs de la rime.

VI

La vie domestique de Piron est éclaircie aujourd'hui, plus même qu'il n'était besoin. Elle n'a rien de flatteur, tant s'en faut ! rien non plus de déshonorant. Très pauvre et assez peu en état de se gouverner, il eut des amis généreux, qui lui firent accepter, sans se nommer, de petites rentes viagères. Il vécut longtemps à l'aventure. Enfin il se maria. Collé, en un endroit de son *Journal*, a dit avec la causticité ou la crudité qui en fait le ton :

« Le 17 de ce mois (mai 1751), la femme de Piron est morte ; il y avait trois ans qu'elle était folle [1]. Quoiqu'elle eût été pendant plus de deux ans furieuse jusqu'à battre son mari, Piron n'a pourtant jamais voulu consentir à s'en séparer. M. de Fleury, le procureur général, lui avait fait offrir une maison où elle aurait été bien traitée et bien soignée moyennant 400 livres de pension ; cette maison n'avait rien d'odieux ni de malhon-

[1] Elle était tombée en paralysie, et par suite en démence, à la suite des fatigues et des ennuis d'un double déménagement, en mai 1749. On a là-dessus des lettres de Piron, fort honorables par les sentiments qu'il y exprime. (Voir le *Cabinet historique*, revue publiée par M. Louis Paris, 1855, t. I, p. 184.)



nête ; ce n'était ni l'hôpital, ni les petites-maisons. Piron n'a jamais voulu se prêter à cet arrangement, et il a cependant souffert tout ce que l'on peut souffrir d'une personne qui a perdu entièrement la raison, et qui se portait quelquefois aux dernières violences..... Qu'on imagine quelles devaient être les peines de son âme ! Quel supplice de voir toujours sous ses yeux une personne que l'on aime, dans une situation aussi déplorable ! Il l'aimait effectivement, et je viens de le voir dans la plus grande affliction et abîmé dans une véritable douleur. Il y a trente-deux ans qu'il vivait avec elle ; il lui avait toutes sortes d'obligations ; elle l'avait soutenu longtemps lorsqu'il était dans l'indigence.

» Elle se nommait *de Bar ;* elle était laide à faire peur ; moi qui la connaissais depuis vingt-trois ans, je l'ai toujours vue vieille. C'était une de ces physionomies malheureuses qui n'ont jamais été jeunes ; elle avait de l'esprit, mais peu agréable ; nul goût ; au contraire, elle en était l'antipode : je conviens même qu'elle n'a pas peu contribué à détourner Piron de tâcher d'en avoir.

» Elle avait une érudition singulière pour une femme ; elle possédait le gaulois. Ses livres favoris étaient *le Roman de la Rose*, Villon, Rabelais, les *Amadis*, *Perceforest* ; enfin tous nos anciens faisaient ses délices.

» Elle n'avait point de principes. Lui vantant un jour la probité de Pelletier, elle parut surprise de ce que je le louais là-dessus de bonne foi..... Ses mœurs étaient basses, et cela n'est point étonnant, ayant été toute sa vie femme de chambre de la marquise de Mimeure, qui n'est morte que depuis cinq ou six ans.

» Piron a vécu au moins vingt ans avec elle avant de l'épouser ; ils s'étaient donné réciproquement tous leurs biens, par leur contrat de mariage..... S'ils avaient pu avec sûreté se les donner l'un à l'autre sans se marier, ils n'en auraient jamais fait la cérémonie. »

M. Honoré Bonhomme, à qui l'on doit une publication utile sur Piron, s'est inscrit en faux, par pur zèle d'éditeur, contre ces renseignements si précis donnés par Collé, lequel était pourtant le mieux à même de bien savoir, et qui, sans compter sa véracité naturelle, n'avait nul intérêt à donner une entorse à des faits si simples. Il lui reproche, sur l'article des *mœurs* et des *principes*, d'avoir, « d'un trait de plume, dépouillé Mlle de Bar de la plus sainte auréole dont une femme puisse s'entourer. » Elle est jolie, l'auréole ! Laissons ces fadaises. M. Bonhomme n'a réussi tout au plus qu'à faire de Mlle de Bar une lectrice de la marquise de Mimeure, au lieu d'une femme de chambre : on peut admettre, si l'on veut, qu'ayant commencé par être l'une, elle avait fini par devenir l'autre ; elle sera montée en grade avec les années. Ce nom même de *de Bar* n'était pas le sien ; Bar était son pays natal ; elle était d'un village proche de Bar-le-Duc : elle s'appelait de son nom Quenaudon, et elle avait eu un premier mari, natif de Copenhague. Les lettres de cette Mlle de

Bar justifient en tout ce qu'a dit Collé ; elles sont baroques, surannées. Elle dira : « Je ne m'en *cuide* pas un zeste de plus, » pour : « Je ne m'en *estime* pas..... » Dans ses gentillesses, elle écrivait à Piron : « Bonjour, hibou ; aimez bien *hibouse.* » Piron l'aimait et l'admirait même : « Vous bouillez d'esprit, » lui écrivait-il un jour. Pour nous, à la lecture, nous n'avons pas le bouillon, nous ne voyons que l'écume de ce pot-au-feu.

Entre les poésies badines de Piron, je ne vois guère qu'une pièce, une seule, qui soit vraiment agréable, d'un tour libre et aisé, et que les gens de goût puissent, entre soi, s'avouer avoir lue ou même relue avec plaisir : c'est celle qui a pour titre, *Leçon à ma Femme :*

Ma femme, allez au diable ou vivez à ma mode.....

On serait tenté (le genre admis) de savoir gré à Mme Piron d'avoir fourni matière à cette leçon conjugale assez peu correcte et de s'en être accommodée. Mais, en y regardant mieux, on s'aperçoit que la pièce si osée n'est qu'une imitation libre de l'épigramme de Martial :

Uxor, vade foras, aut moribus utere nostris.....

Piron n'avait nul besoin d'être marié pour trouver cette leçon-là.

En général, les lettres de Piron répondent peu à l'idée qu'on se fait d'un si bon compagnon et n'offrent rien d'attrayant à l'esprit. Elles sont rudes, obscures, d'une prose rocailleuse et en quelque sorte capricante, hérissées de dictons qui demanderaient des commentaires à chaque ligne. Celles même qu'il écrit à l'abbé Legendre, frère de Mme Doublet, et le plus gai des hommes, sont d'un goût rabelaisien renforcé qui ne nous revient pas et dont la meilleure partie nous échappe, à nous profanes, qui ne sommes pas du prieuré. Cet abbé Legendre, nous dit Collé, était « le premier homme de table qu'il y ait eu, et le dernier des Français qui en ait encore soutenu les plaisirs ; » c'est sur lui que Piron a fait la joyeuse chanson, célèbre en son temps :

Vive notre vénérable abbé,
Qui siége à table mieux qu'au jubé !....

Sur toutes ces gaietés et joyeusetés du temps jadis, nous en sommes réduits à être des échos et à répéter nos devanciers, à les croire sur parole.

Piron vieux, presque aveugle, se convertit tout de bon et signala sa pénitence par des Poésies sacrées et des paraphrases des Psaumes, qu'on s'est avisé de nos jours de vouloir réhabiliter, et dont on est parvenu à citer quelques strophes passables ; c'est tout ce qu'on a

pu. Il fit imprimer, par manière d'amende honorable, sa traduction du *De Profundis*, qui parut dans le *Mercure* avec une lettre de lui (avril 1765). « Je m'attends bien, disait-il dans cette lettre, à la mauvaise pitié et aux plaisanteries de nos mondains. » Elles ne lui manquèrent pas. L'abbé de Voisenon disait à ce propos : « Si dans l'autre monde on se connaît en vers, cet ouvrage pourra l'empêcher d'entrer dans le Ciel, comme son Ode l'a empêché d'entrer à l'Académie. » Piron s'était moqué dans le temps de Gresset chantant la palinodie; arrivé au même point, et à l'heure où le moral tourne, il la chanta de même. Il fit comme son confrère Robbé, un autre libertin également converti. On ne saurait s'en étonner, ni douter qu'il ait été sincère d'intention. C'est que son impiété, je l'ai déjà fait observer, n'avait jamais été une incrédulité foncière et raisonnée, mais un libertinage des sens, et, si je puis dire, une ébullition de tempérament. Il n'entendait rien, d'ailleurs, à l'étude de la nature, aux lois physiques générales. Ce n'était point le grand Pan, le dieu universel, qu'il avait honoré et cultivé, c'était le dieu des jardins, Priape, ce qui est tout différent. On a remarqué qu'on ne revient guère du premier; mais du second, on s'en guérit avec les années ; on le quitte ou il vous quitte. Quand le Diable devient vieux, il se fait ermite; c'est toute l'histoire de Piron. Le Diable, d'ailleurs, avec lui, n'y perdit rien ; le malin vieillard continua jusqu'à la fin de copier, tant que ses yeux le lui permirent, ses vers salés, de lâcher ses épigrammes mordantes, et de lancer ses bons mots au nez d'un chacun. La dent qu'il avait eue toute sa vie contre Voltaire ne lui tomba jamais. Il avait faibli en tout, hormis en la risposte, qu'il eut jusqu'au bout aussi vive et aussi heureuse que par le passé ; on sait ce qu'il répondit à l'archevêque de Paris qui lui demandait s'il avait lu son Mandement : — « Non, Monseigneur, et vous ? » — Il avait fait venir du pays, après la mort de sa femme, et il avait près de lui, pour le soigner, une personne qui passait pour sa nièce et qui n'était qu'une petite cousine. Il la savait secrètement mariée, sur la fin, au musicien Capron et n'en disait rien, se réservant une dernière malice. Il lui légua par testament, sous ce nom de *femme Capron* qu'elle croyait ignoré de lui, le peu qu'il avait, se donnant ainsi le plaisir de la surprendre, et faisant faux bond du même coup à son neveu qui comptait sur l'héritage et qui se vengea à la Piron, en rimant l'épitaphe satirique de son oncle. C'était dans le sang.

Malgré ses drôleries finales, Piron, dans ses dernières années, était fort découragé et ne voyait pas en beau, il se sentait passé de mode et décidément relégué sur l'arrière-plan. Il tenait toujours boutique d'épigrammes, mais on n'y allait plus. Le monde appartenait à d'autres, à ceux-là mêmes dont il s'était tant gaussé. Il ne pouvait plus se

le dissimuler, il avait complétement perdu la bataille. Tout se rangeait sous « le roi Voltaire, » reconnu désormais de tous et devenu légitime avec le temps. Il en souffrait, sous air d'en rire. Il faut voir les lettres qu'il écrit à son compatriote le docteur Maret, secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon et père du premier duc de Bassano; elles sont pleines de représailles et de railleries qui ne sont pas du tout gaies, et qui sont parfois détestables. Dans une de ces lettres, du 7 août 1766, il donne, à sa manière, tout un résumé pittoresque de l'histoire littéraire du siècle et de l'invasion voltairienne. Il vient de parler de son compatriote bourguignon, l'illustre Rameau, qui, du moins, avait su et osé résister, jusqu'au dernier moment, aux nouveaux venus et aux rivaux envieux :

« L'immortel Rousseau et notre Crébillon, dans leur art, malgré leur supériorité, ajoute-t-il, n'ont pas eu tout à fait le même bonheur ou le même courage. Ils étaient sur leur retour aussi, quand le serpent Arouet étala sa première peau brillante au soleil et éblouit nos badauds. Ils calèrent leurs voiles et furent, pour ainsi dire, se cacher dans une anse, attendant que l'ouragan fût passé. Ils n'étaient pas faits pour pouvoir croire que cette bouffée pût tant durer. Ils connurent mal à qui ils avaient affaire ; il ne s'agissait pas ici du plus ou du moins de génie, il s'agissait de brouillerie, d'impudence, de lucre et de manége. Voltaire leva son régiment et se rendit maître de la campagne. M. le colonel eut d'emblée, pour officiers subalternes, princes, ducs, marquis, etc. D'Argental, son fidèle *Achates*, se fit porte-enseigne, et sur le taffetas était écrit : « *Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis.* » Thiriot fut fait tambour. Ce fut, du petit clergé calotin, à qui serait l'aumônier du régiment ; les caillettes de tout parage, du Marais et de Versailles, formèrent le corps des vivandières ; et les racoleurs enrôlèrent sans peine tout le badaudois. Ce régiment, aussi nombreux que celui de la *Calotte*, s'étant donc, comme j'ai dit, rendu maître de la campagne, après avoir pillé tout le plat pays, mit le siége devant le Temple du Goût. Une escalade en fit l'affaire : il fut emporté, profané, ravagé, mis sens dessus dessous, à ras de terre, et ne fut plus qu'un emplacement où le conquérant fit ériger sa statue [1]. »

C'est du bon Piron, c'est très vivant, très spirituel ; mais, description à part, n'y cherchez pas le sens commun ; il parle de Voltaire comme on ferait d'un Attila ou du roi des Vandales. Au même docteur Maret, à la date du 2 août 1769, il écrivait encore, mais d'un ton plus désespéré, et de plus en plus assombri ; car chaque année, quoiqu'il regimbât de son mieux, lui apportait un peu plus d'ombre :

« Encore si, ne pouvant plus écrire, j'avais du moins ici la consolation de

[1] Page 206 des *OEuvres inédites de Piron*, publiées par M. Honoré Bonhomme.



savoir à qui parler et de m'entretenir de vous, de vos nouvelles littéraires, de notre fervente (?) Académie, de l'honneur que lui font ses protecteurs, ses bienfaiteurs et son secrétaire perpétuel! Mais où suis-je pour cela? Des Ostrogoths ont envahi le Parnasse; *je suis un dernier Gaulois transplanté dans la nouvelle France*. Le goût a passé de Paris à Londres.....

» L'anglomanie est ici une maladie épidémique contractée exprès pour avilir les chefs-d'œuvre de l'autre siècle et se couronner à peu de frais de la nation rivale de Rome et d'Athènes. Et que dit à cela la Cour et sa bonne ville? Bravo! bravo! Vive notre honte et la gloire des voisins! Dépouillons nos femmes, enrichissons des filles perdues; ne gardons du beau tragique usé qu'un peu de comique larmoyant; du haut comique, que des farces et des parades : nous bâtirons les théâtres chez nous; nos jeunes parasites barbouilleront les pièces; et nous, marguilliers, échevins, magistrats, officiers généraux, ducs et princes même, nous y jouerons, si l'on veut, les rôles d'Arlequin, Scaramouche, Pierrot, etc. On joue ce soir aux Français *Rodogune* ou *Cinna* : cela nous tournerait la tête du côté qu'il ne faut pas; allons aux boulevards! On met les chevaux; Polichinelle les y attend sur des forêts de tréteaux qui bordent les deux côtés; il parle en fiacre, dame Ragonde en poissarde, et l'on ne saurait percer à travers la foule des carrosses les plus noblement armoriés. Tabarin est l'Apollon du jour; que le nôtre s'en retourne chez Laomédon gâcher du plâtre, ou chez Admète garder les dindons. Pour moi, je garde la chambre et je ronge mon frein, riant, buvant et me disant : *Ne vaudrait-il pas mieux rire au mitan des ânes de Beaune*[1]? »

Et moi je dis : Quand on en est là, quand on voit le monde si fou, si bête, si perdu, si à l'envers; quand, après avoir passé sa jeunesse à respecter très médiocrement le goût et les mœurs, on se fait tout d'un coup le champion déclaré du goût et des mœurs; quand, après avoir composé tant de farces bonnes ou mauvaises pour les boulevards, on crie contre le genre des boulevards; quand, après avoir fait parler Arlequin et Polichinelle, on s'en prend de tout le mal à Polichinelle et à Arlequin; quand on en est venu à regretter ses amusettes d'enfant et les *ânes de Beaune*, on n'a plus qu'une chose à faire, c'est de s'en aller.

Piron mourut dans la nuit du 21 au 22 janvier 1773, âgé de quatre-vingt-trois ans six mois et quelques jours. On remarqua que de MM. les Quarante, qui tous avaient été invités, aucun ne se trouva à son enterrement. « C'est qu'ils ont encore peur, même de son Ombre, » dit un malin. La vérité, c'est que Piron avait passé son moment et n'était plus de l'époque : toute cette génération d'acadé-

[1] Ces derniers mots sont en patois dans le texte. (Voir les *Lettres de Piron à M. Maret*, Lyon, 1860, p. 64.)

miciens de la première moitié du siècle qui l'admirait sincèrement et qui, si on l'avait souffert, l'auraient nommé à l'unanimité en 1753, avait disparu. Un de ses grands regrets, en mourant, fut de ne pas survivre à Voltaire, de ne l'avoir pas enterré, comme on dit[1]. Plus âgé de quelques années, il avait trop compté sur sa force de tempérament, à lui, et sur la fragilité de l'autre. On dit que, près de rendre le dernier soupir, il se réveilla comme d'un long sommeil et tint ce propos :

« Voltaire, tant que j'ai vécu, n'a presque pas osé m'attaquer; mais je le connais; le drôle est assez lâche pour m'insulter après ma mort, comme il l'a fait à l'égard de Crébillon, mon illustre compatriote. J'ai prévu sa bonne volonté. Il y a parmi mes manuscrits un petit coffret qui renferme cent cinquante épigrammes en son honneur. Si, quand je ne serai plus, il décoche un seul trait contre moi, je recommande à mon légataire littéraire de faire partir toutes les semaines une de ces épigrammes pour Ferney. Cette petite provision, ainsi ménagée, égayera pendant trois ans la solitude du respectable vieillard de ce canton. »

Quoique racontée par Fréron, l'anecdote n'a rien que de vraisemblable. La maîtresse passion, on le sait, est la dernière à mourir en nous. Les *novissima verba* de Piron devaient être une diatribe à l'adresse de Voltaire.

Le critique du temps qui a le mieux parlé de Piron, et le plus philosophiquement, est Grimm ; il l'a jugé comme une pure matière organisée, un admirable automate formé et monté par la nature pour lancer saillies et épigrammes :

« En l'examinant de près, dit-il, on voyait que les traits s'entrechoquaient dans sa tête, partaient involontairement, se poussaient pêle-mêle sur ses lèvres, et qu'il ne lui était pas plus possible de ne pas dire de bons mots, de ne pas faire des épigrammes par douzaine, que de ne pas respirer. Piron était donc un vrai spectacle pour un philosophe et un des plus singuliers que j'aie vus. Son air aveugle lui donnait la physionomie d'un inspiré qui débite des oracles satiriques, non de son cru, mais par quelque suggestion étrangère. C'était dans ce genre de combats à coups de langue l'athlète le plus fort qui eût jamais existé nulle part. Il était sûr d'avoir les rieurs de son côté. Personne n'était en état de soutenir un assaut avec lui ; il avait la repartie terrassante, prompte comme l'éclair et plus terrible que l'attaque..... Les gens de lettres avaient peu de liaison avec Piron; ils craignaient son mordant..... Lorsqu'il était quelque part,

[1] Dans la vieille langue, on disait non pas *survivre à quelqu'un*, mais *survivre quelqu'un* : je *l'ai* survécu, je *le* survis. Ce sens actif était beau et répondait à une secrète nuance de sentiment, bon ou mauvais; il impliquait l'idée d'*enterrer* son monde.



tout était fini pour les autres ; il n'avait point de conversation, il n'avait que des traits. »

Certes, un portrait si plein de feu, auquel il faut joindre, pour le compléter, la vue de l'excellent buste de Piron par Caffieri, qui est au foyer de la Comédie-Française, ne diminue pas l'idée qu'on peut se faire à distance de ce parfait original. Ces sortes d'organisations impérieuses, douées d'une faculté prédominante et presque unique, ont toujours pour effet d'étonner et d'émerveiller ; le tout est de se remettre en présence.

Le buste de Piron que je viens d'indiquer nous permet également de nous replacer devant lui et nous le montre. Ce buste, le premier de ceux qui furent donnés à la Comédie-Française, et qui inaugura cette curieuse galerie des auteurs dramatiques, est en effet des plus beaux : quelque chose de libre, de négligé, de malicieux et d'inspiré. Le port de la tête est hardi ; chaque muscle de la face remue et joue ; la double fossette, creusée par l'habitude du sourire, est légèrement indiquée ; la lèvre est parlante, comme impatiente, et ne cesse de railler ; les yeux sont petits et ne regardent pas ; la peau du cou pend et flotte sans maigreur, sans mollesse, et dans la réalité de la vie ; les draperies sont largement jetées. Il y a de la moiteur dans ce marbre. C'est bien l'inspiré dont Grimm a parlé, et qu'une pointe de demi-vin ou d'ivresse de gaieté anime.

Ainsi fait et créé par la nature, et n'ayant cessé d'abonder en lui-même, on a plus de traits piquants et personnels à citer de lui, que de pensées et de maximes d'une application générale ; en voici une pourtant qui mérite d'être conservée ; Fontenelle, à qui Piron la disait un jour, l'avait retenue et en avait fait un des articles de son symbole littéraire : « La lecture a ses *brouillons* comme les ouvrages[1], » c'est-à-dire que, pour bien comprendre un livre et s'en former une idée nette, *lire* ne suffit pas, il faut *relire*. Relisons donc sans cesse. On ne s'attendait pas, assurément, qu'un mot de Piron irait en rejoindre un autre de Royer-Collard.

Cette originalité de Piron, si verte et si vigoureuse, qui tenait plus encore à sa personne qu'à ses écrits, a reçu sa récompense, telle quelle, et a triomphé : tous le connaissent, il est devenu populaire et ce qu'on appelle un type courant ; il est le premier de son espèce. Qui dit Piron rappelle à l'instant quelque chose et quelqu'un, une figure distincte, et tous, plus ou moins, vous comprennent. Son nom ne réveille rien sans doute de bien délicat ni de bien pur, mais il

[1] *Bibliographie universelle, Journal du libraire et de l'amateur de livres*, année 1848, p. 47.



exprime au plus haut degré la vivacité, la verve, le piquant, le nerf et la gaillardise; ce nom, rien qu'à le prononcer, est devenu le signe représentatif assez exact et durable de tout ce qu'il y avait de viager en lui. Il est de ces riches auxquels volontiers on prête ; il est l'Hercule du genre; on en a fait un de plusieurs. Somme toute, il n'a pas à se plaindre de la postérité : mélange pour mélange, et sans trop de déchet sur la qualité, on lui rend ou on lui attribue de confiance à peu près autant qu'il a perdu. Les gens de goût, qui vont au butin dans ses œuvres, feraient volontiers, de ses épigrammes, de ses contes et de ses bons mots, une Anthologie qui serait très courte, mais exquise; si choisie qu'elle fût, on ne saurait toutefois y mettre pour épigraphe ce vers, qui est de lui et qui lui ressemble si peu :

La mère en prescrira la lecture à sa fille.

Piron, j'ai trop tardé à le dire, a un malheur : il a fait en sorte qu'il est difficile, entre honnêtes gens, et qu'il semble peu honorable de parler longuement de lui. J'ai eu, en m'y mettant, à surmonter mon préjugé à moi-même, et à vaincre une certaine répugnance intime; mais, après tout, c'est une figure inévitable dans l'histoire de notre littérature; il avait droit à l'étude. J'ai tâché, impartialement, sans complaisance comme sans faux scrupule, et en ne sortant pas de la sphère du goût, de le voir et de le remettre à son vrai point.

SAINTE-BEUVE.



LES

DETTES D'HONNEUR

CINQUIÈME PARTIE[1]

XXIV

Mme Victor Guérin était alors dans sa vingt-huitième année. Petite, mince, délicate, elle avait une figure irrégulière, mais plutôt agréable que désagréable à regarder. L'expression de sa physionomie se modifiait d'après sa toilette : en négligé du matin elle avait l'air sec et peu avenant ; en costume de visite ou de soirée, elle semblait avoir endossé son sourire aimable en même temps qu'une robe à garnitures. Le désir de plaire ne venait qu'à heures fixes. Une chose lui manquait totalement : le charme de la voix. On prétend que les yeux sont le miroir de l'âme ; on peut dire que la voix en est la vibration. Chez Julie, cette vibration était aiguë et dure comme du métal, discordante, prétentieuse, et semblait provenir de la tête plutôt que des profondeurs de la poitrine. Quand la jeune femme se taisait, elle était presque jolie, quand elle avait parlé elle était laide. La science mondaine seule peut créer ces voix artificielles totalement inconnues dans les rangs du peuple, et chez lesquelles, tou t étant noté d'avance, sentiments, politesse, cordialité, le rendu devient par cela même criard et banal. Des principes de religion très arrêtés, une éducation de famille, un tempérament s'accommodant mieux des plaisirs et des distractions permis que des

[1] Voir 2e série, t. XL, p. 625 (livr. du 31 août 1864) ; t. XLI, p. 68 (livr. du 15 septembre) ; t. XLI, p. 68 (liv. du 30 septembre) ; t. XLI, p. 518 (livr. du 15 octobre).

orages de la passion, devaient faire et firent de Julie une très honnête femme, incapable de manquer aux devoirs précisés dès l'enfance et clairement définis par les lois du monde. Quant à ces grands devoirs qui ne sont écrits que dans la conscience, ces sublimes inspirations qui éclatent par moments dans le cœur et l'ennoblissent même en le déchirant comme ferait un éclair, Julie ne les connaissait pas, ne les comprenait pas. Ils ne lui avaient point été enseignés, et rien, dans sa nature un peu bornée, ne la portait à les deviner. Il y a souvent, du reste, dans la vie, des devoirs si contradictoires, si délicats à remplir et si difficiles, qu'il est pardonnable à une femme d'hésiter, de se fourvoyer même. Le rôle d'un homme, dans ces épreuves, est toujours plus coupable. Tandis qu'il devrait être courage et raison, un homme est souvent alors faiblesse et mensonge. Une femme se récuse en pleurant, ses larmes sont son excuse. Elle demeure respectable encore quand elle a su conserver le droit de porter hautement son nom d'épouse et de mère de famille.

Plus encore que chez son fils Léon, Mme Guérin avait l'air d'une solliciteuse. Elle n'osait pas aborder une question grave. En voyant Victor et Julie si calmes, elle se désolait d'avance d'être obligée de lancer une pierre retentissante dans le lac pur de leur tranquillité. D'un autre côté, cette assurance indifférente en un moment où Mme Guérin paraissait et était réellement très troublée, très émue, avait quelque chose de blessant, de dur, que les yeux même d'une mère devaient forcément remarquer. Agitée de pensées complexes, douloureuses, Mme Guérin garda un instant le silence.

« J'aurais peut-être mieux fait, dit Julie, de renvoyer la voiture. C'est un coupé de remise..... Tu sais Victor ! la station en face de chez nous.....

— Ma chère Julie, dit Mme Guérin agissant comme un nageur qui s'élance d'un seul bond en pleine eau pour éviter les sensations successives du froid, j'ai été bien affligée hier et le suis encore aujourd'hui de ne pouvoir rendre à Victor le service qu'il me demandait.

— C'est là ce qui vous préoccupe, chère maman ! Vous êtes mille fois trop bonne. J'ai beaucoup grondé Victor quand il m'a parlé de cela. Je ne voulais pas qu'il allât vous tourmenter. Il m'a répondu que la chose était si simple.....

— En effet, interrompit Victor d'un ton un peu sec, et un enfant le comprendrait. Mais puisque maman refuse, qu'il n'en soit plus question. Je ne suis pas embarrassé pour négocier ces valeurs. Il m'en coûtera un peu plus cher d'escompte, voilà tout, car elles ne sont pas à quatre-vingt-dix jours.

— Et c'est pour cela que vous désiriez une conférence, chère maman ! Encore une fois, vous êtes mille fois trop bonne. Vous êtes toute pardonnée, maman. Je suis bien aise d'avoir conservé ma voiture. Est-ce que Victor vous boude ? Voyons, maman, contez-moi cela.

— Julie, dit Mme Guérin gravement, et toi, Victor, écoutez-moi. Non-seulement je n'ai pas d'argent à prêter, mais je suis obligée de vous en demander.

— Ah ! dit Julie en riant, vous êtes gênée, maman ! Ce n'est pas Henriette qui vous a fait faire des folies. Nous vous aiderons, chère maman. De quelle somme avez-vous besoin ?

— J'ai eu le bonheur, répondit Mme Guérin toute à ses pensées, de donner à deux de mes enfants une situation convenable dans le monde. Une fille me reste. Je dois lui réserver sa part de même que j'ai fait celle de ses frères. C'est pour moi une obligation d'autant plus urgente qu'Henriette est en âge de se marier et que déjà.....

— On vous l'a demandée ! Qui, chère maman ? Que je suis contente d'être venue ! Dites-moi son nom, le nom du futur !

— C'est inutile, car je ne donnerai pas suite à cette proposition.

— Raison de plus. Ah ! mademoiselle Henriette ! elle commence. Moi, j'ai été demandée onze fois. Le nom, maman, le nom ?

— Bien que ma fille soit encore jeune, je dois songer au jour où il faudra me séparer d'elle. C'est pour cela que je viens prier Victor d'arrêter, de régler mes comptes avec lui.

— Vos comptes ! dit Julie, ne sont-ils pas finis ?

— Leur balance ne serait pas, je crois, en ta faveur, ajouta Victor.

— Que dis-tu là, mon fils ? s'écria Mme Guérin frappée de surprise. Quand tu as pris ta fabrique d'aiguilles, je t'ai fourni, outre ce qui devait te revenir après moi, une somme de soixante mille francs pour compléter ta mise de fonds. Ensuite, à diverses reprises, je t'ai prêté différentes sommes s'élevant à quinze mille francs. Tu m'as pendant quelque temps servi des intérêts..... ils ont cessé. Ce n'était pas ta faute. La fabrique d'aiguilles a mal tourné. Plus tard, dans ta filature de coton tu as eu affaire à un associé malhonnête. Tes malheurs, mon cher fils, j'en ai pleuré autant que toi ; j'aurais voulu être seule à les subir ; mais grâce à Dieu, ta persévérance, ton infatigable activité seront récompensées. Ton commerce de boutons prospère.....

— Pas trop, interrompit Julie. Mon père me disait hier encore : « C'est étonnant ! tout dégénère. En te faisant épouser un négociant, j'ai cru que tu allais rouler carrosse. Pas du tout ; ton mari a tou-

jours l'air de tirer le diable par la queue. Ce n'est guère la peine de se faire marchand. De mon temps ce n'était pas ainsi, les marchands n'étaient pas gentilshommes, ils se tenaient dans leurs boutiques, mais au moins ils étaient riches. » Il avait bien raison, mon père.

— Ah ! Julie, ne devez-vous pas tenir compte des difficultés de toutes sortes qu'a rencontrées mon fils ?

— Sans doute, maman.

— Les malheurs ont un bon côté : ils resserrent les liens d'affection, ils engendrent le courage, la fermeté et le dévouement. Rappelez-vous, chers enfants, nos consolations mutuelles après la dissolution de la fabrique d'aiguilles. Je fortifiais le cœur abattu de Victor, et vous me rassuriez tous les deux sur une partie de la dot de ma fille momentanément compromise. « Sois tranquille, disait Victor, je te rembourserai bientôt. — Et en attendant, ajoutiez-vous, Julie, mon mari vous payera régulièrement les intérêts. Il a contracté envers vous une dette sacrée ; je serai la première à l'en faire souvenir chaque jour. La dot d'une jeune fille ! la dot de sa sœur ! Au moindre mot de vous, c'est moi qui revendiquerais l'honneur d'acquitter cette dette, dussé-je aliéner une portion de ma fortune personnelle, me réduire à vivre dans une ferme, comme une paysanne. » Chère Julie, j'étais obligée de vous calmer, de vous dire qu'Henriette était encore une enfant, que Victor avait du temps devant lui pour réparer ses pertes. Julie, Victor, mes chers enfants, je n'ai jamais douté de la sincérité de vos serments. Je connais votre droiture. Je n'exige rien dans ce moment puisque Victor est encore gêné. Qu'il précise seulement sa situation avec moi. Ce ne sont pas mes intérêts que je défends, mes chers enfants. Je voudrais que mon sang vous fût utile ; je le verserais sans compter. Ai-je jamais compté mes larmes ? Mais Henriette a grandi ; elle est jeune fille, elle est femme. Ses droits sont sacrés ; que Victor les reconnaisse, qu'il prenne un engagement.....

— Ah ! chère maman, interrompit Victor, voilà ce que je craignais ! J'ai toujours redouté le moment où je serais forcé de te désabuser. Demande à Julie ce que le colonel lui a dit.

— Dis-le toi-même, Victor.

— Non. Je préfère que ce soit toi. »

Julie, un peu embarrassée, entr'ouvrit la porte comme pour voir si Edgard ne faisait rien de répréhensible. La vue de son fils sembla la tirer de son indécision.

« Victor, dit-elle, en prenant la pose digne et assurée d'une femme dont la conscience n'a rien à se reprocher, au nom de ton

fils parle, parle sans crainte. Ta mère te comprendra et t'approuvera. »

Mme Guérin fut surprise de ces préliminaires. Quelques mots de Victor lui avaient déjà paru inexplicables. Absorbée par ses propres pensées, elle les avait laissés passer sans bien en approfondir le sens. Elle ne s'attendait pas à ce que son fils allait lui dire.

« Maman, dit-il en pesant ses paroles et avec les apparences d'une grande sensibilité, il m'en coûte beaucoup de détruire tes illusions. Tu connais le colonel. Il est militaire ; c'est tout dire. Etant encore en activité de service et en garnison à Strasbourg lorsque la catastrophe des aiguilles a eu lieu, il n'a pu savoir au juste comment les choses se sont passées. Depuis qu'il est en retraite et à Paris, il s'est aperçu que plusieurs fois je t'avais remis quelques sommes.

— S'est-il aussi aperçu de celles que tu m'as empruntées?

— Non. Si tu m'interromps, nous n'en finirons jamais.

— Et ma voiture qui est toujours là ! s'écria Julie, dont l'embarras était visible quoique sa conscience ne lui fît pas de reproches.

— Julie, interrogée plusieurs fois, a évité de répondre. Moi-même, j'ai nié tant que je l'ai pu. Enfin, il a fallu tout avouer. Le colonel ne nous a pas blâmés. Il a été le premier à reconnaître que si tu avais besoin de secours, je devais, moi ton fils.....

— Des secours! s'écria Mme Guérin en se redressant comme si une étincelle électrique l'eût touchée.

C'était trop dur, trop poignant. Mme Guérin ne pouvait croire ce qu'elle entendait.

« Mais, reprit-elle, vous n'avez donc pas dit au colonel ?....

— Tout! s'écria Julie; nous lui avons tout dit. Ah! maman, quelle scène! j'ai cru que j'en deviendrais folle, que j'en mourrais. Mon père était furieux. Quel tort cela nous a fait! ma grand'mère est morte peu de temps après. Elle devait me laisser cent mille francs, c'était convenu, arrêté. Mais mon père lui a persuadé qu'il était plus sage, plus prudent de n'en rien faire, de tout lui donner, moyennant quoi il lui a promis de ne jamais se remarier. Je sais bien que cette fortune me reviendra après mon père, mais après lui seulement. En attendant, nous nous privons, nous végétons. Mon père profite de cela pour n'être pas ce qu'il devrait être. Et pourtant, il m'adore, il prétend que je suis tout son portrait. Mais l'idée que Victor vous donne de l'argent lui est désagréable. C'est tout simple, on n'a pas le droit de dissiper son bien quand on a soi-même un enfant. Cependant, mon père a un excellent cœur, et si vous avez réellement besoin que nous vous aidions..... nous le ferons en cachette, voilà tout.

— Pourquoi ne t'adresses-tu pas à Léon ? dit Victor.

— Mon Dieu, mes enfants, s'écria Mme Guérin, nous ne nous entendons pas. Vous me dites que vous avez tout avoué au colonel. Il sait donc que Victor me doit.....

— Rien, maman, répondit Victor, absolument rien. Et, au contraire, si nous comptions..... Tu vas comprendre. C'est simple comme bonjour ; un enfant comprendrait cela. Le colonel a pris des informations et nous a parfaitement expliqué la situation. Tu as mis soixante mille francs dans la fabrique d'aiguilles : ce n'est pas à moi que tu les a prêtés, c'est à la fabrique. La fabrique gagne, tu gagnes. La fabrique perd, tu perds. Tu es englobée.

— Oui, maman, répéta Julie qui trouva ce mot bien choisi, vous êtes englobée. »

Mme Guérin resta confondue d'étonnement.

« Tu as l'air d'être surprise, continua Victor, rien n'est cependant plus facile à comprendre. Attends, je vais te faire une comparaison. Edgard lui-même la comprendrait. Suppose un instant qu'au lieu de placer tes fonds dans une fabrique d'aiguilles, tu aies pris des actions de chemins de fer, de la Banque de France, du Crédit mobilier, ou toute autre valeur aléatoire.....

— Aléatoire ! répéta Julie qui trouva encore ce mot-là joli. Je vois où Victor veut en venir, et pourtant je n'entends rien aux affaires.

— Ne m'embrouille pas, Julie. Ayant pris des actions, tu bénéficies de leur plus-value mais tu n'as rien à réclamer si elles tombent à zéro. C'est la même chose, demande au colonel.

— Je n'ai affaire qu'à vous. Ce n'est pas à la fabrique que j'ai prêté, c'est à Victor. Quand, la première année, elle a réalisé des gains, je n'y ai pas participé. Je ne faisais pas une spéculation, j'obligeais mon fils. Tu le savais, Victor; vous le saviez aussi, Julie, et il vous a fallu bien des entraînements, bien des hésitations, j'aime à le croire, pour vous décider au langage que vous me tenez aujourd'hui. Hier, Victor, quand tu voulais m'emprunter douze mille francs, tu ne me disais pas.....

— Mais, maman, le colonel.....

— Laissons le colonel de côté.

— Ah ! maman, vous me connaissez, s'écria Julie. Vous savez que si je m'apercevais, si je me souvenais, fût-ce au milieu de la nuit et au cœur de l'hiver, que je dusse cinq centimes à qui que ce soit, je quitterais immédiatement mon lit pour aller payer.

— Ce n'est pas de vous qu'il est question, ma chère enfant. Je n'ai rien à revendiquer sur votre fortune personnelle. Mais Victor a contracté des obligations envers moi. Elles sont d'autant plus sacrées que ce n'est pas de moi seule qu'il s'agit, c'est d'Henriette.

— Ah ! maman, c'est elle qui vous envoie !

— Elle ! ah ! la pauvre enfant, elle ne se doute pas.....

— Oui, c'est elle ! s'écria Victor. Tu vois, maman, tu m'as toujours empêché de lui parler, d'entretenir des liens d'amitié. Tu vois les résultats. Elle est restée insociable, sournoise. Elle se monte la tête contre moi.

— Je te répète, mon fils, qu'Henriette ignore tout ceci.

— Tu dis cela pour la disculper. Ta bonté t'aveugle, comme toujours.

— Ah ! cette petite Henriette ! s'écria Julie.

— Mais grâce au ciel, reprit Victor, tu es bien forcée d'apprécier la justesse de mes raisonnements. Autre exemple : suppose un instant.....

— Assez, mon fils.

— Ecoute-moi donc. Cet exemple va te convaincre.....

— Assez, mon fils, » répéta Mme Guérin.

Elle s'était levée. Sa grande taille courbée par le souci, sa belle figure empreinte d'une tristesse profonde, son attitude pleine de dignité, imposèrent silence à Victor et à Julie, qui baissèrent les yeux.

« Mes enfants, dit-elle d'une voix qui était malgré elle une écrasante condamnation, je ne me souviendrai pas que je vous ai vus aujourd'hui. Oubliez ce que vous m'avez dit comme je l'oublierai moi-même. Réfléchissez. L'intérêt est partial, mauvais conseiller. Mais je fais appel à vos sentiments, à votre cœur..... »

Elle n'eut pas la force d'achever. Elle retomba défaillante sur son siége, tandis que deux larmes coulaient lentement sur son visage immobile, pétrifié dans une expression navrante.

« Maman pleure ! s'écrie Julie. Allons, maman, soyez raisonnable.

— Voyons, maman, ajouta Victor avec sensibilité, ce n'est pas pour soixante mille francs..... »

Sa mère le regarda. Sans se rendre compte de ce qu'il éprouvait, il interrompit subitement ses consolations.

Très sensible elle-même, Julie pleurait toujours quand elle voyait pleurer quelqu'un. La crise, cette fois-ci, fut violente. Julie commença par prononcer quelques mots sans suite, entrecoupés par les sanglots.

« Ah ! maudit commerce ! dit-elle. Si j'avais su !..... Mon père m'a pourtant avertie. Combien de fois il m'a répété : épouse un militaire. Tu as une dot de chef d'escadron ou de vieux général sans infirmités. Mais les changements de garnison m'auraient déplu. Je n'aimerais pas, non plus, à devenir veuve. Je suis comme le lierre,

moi, je meurs où je m'attache. Ah! je vous aime bien, maman. J'aime bien aussi mon père, mon Victor, mon Edgard. J'aime aussi Léon, mais moins. Je crois qu'il néglige sa femme. Le commerce n'est pas ce que j'espérais. Je me suis trompée, mais j'en subirai les conséquences. Si tu perds tout, mon Victor, si tu fais encore de mauvaises affaires, nous irons dans ma petite ferme en Picardie. Le site est admirable. Nous élèverons des lapins, des poules, des..... Ah! je me trouve mal..... Je me meurs..... »

Elle s'évanouit entre les bras de Mme Guérin et de Victor. Mme Guérin oublia ses propres souffrances pour ne songer qu'à celles de sa belle-fille. Victor, très embarrassé, ne savait pas s'il devait appeler du secours. Il tapait dans les mains de sa femme en pleurant. Enfin, elle reprit connaissance.

« Ah! maman, ma bonne maman! dit-elle en étreignant Mme Guérin par un mouvement rapide et nerveux ; je suis bien sûre de vous voir la première auprès de moi lorsque je souffre. Vous souvenez-vous quand Edgard est venu au monde?.... Vous ne m'avez pas quittée un seul instant. »

Puis, passant à un autre ordre d'idées :

« Victor, dit-elle, j'espère que tu n'as pas renvoyé la voiture? »

XXV

Henriette avait conservé le goût des fleurs. Par ses créations les plus grandioses ou les plus humbles, la nature sera toujours la consolatrice suprême, la tendre mère dont les caresses et les mamelles inépuisables réconfortent de préférence les faibles et les affligés. Depuis longtemps, Henriette n'avait plus Quatre-Vents ni rien d'équivalent. Elle ne voyait, elle n'entendait plus que par le souvenir ces vastes espaces de terre et de ciel dans lesquels sa pensée et ses regards flottaient sans rencontrer des angles durs et heurtés, ces arbres géants tamisant la lumière et remplis d'harmonies, ces allées sombres ou largement éclairées où ses petits pieds passaient si souvent sans y laisser d'empreinte, ces neiges odorantes des pommiers, des abricotiers, des acacias, que la brise de mai secouait sur elle et dans lesquelles elle s'arrêtait souriante comme dans un bain de fleurs, ces oiseaux chanteurs qui pour elle seule n'étaient pas craintifs, ces belles vaches paissant tranquillement dans les prairies voisines, ces bordures de buis toujours vert, ces feuilles qui tombent ou qui renaissent, ces fruits se succédant les uns aux autres, ces insectes, ces lézards, ces abeilles, ces mouches noires, vertes ou

bleues, ces longs vers de terre séparés par la bêche et continuant à vivre en deux morceaux, ces aboiements plaintifs des chiens pendant les nuits, ces sifflements prolongés des vents d'automne, ces bruits de chariots, ces voix de paysans, ces sons de cloches, enfin toute cette manifestation extérieure de la vie rurale qui devient si facilement poésie, parce que l'air libre lui communique sa sonorité, son écho, et que le ciel infini lui sert de cadre. Nourrissant ses souvenirs de toutes les tendresses croissantes et inoccupées de son âme, Henriette, dont l'existence commençait, ne se renfermait pas dans leur culte, et les continuait plutôt par tout ce que le présent pouvait lui fournir de semblable à eux. Au contraire des gens qui n'aiment des fleurs que leur éclat, des femmes que leur beauté, des hommes que leurs talents, et ne recherchent que le point précis de la floraison, elle s'intéressait à une plante quand cette plante n'était encore que graine, et suivait d'un œil attentif, ému, sa germination, ses développements, sa maturité, son dépérissement, hâtant les uns, retardant l'autre, trouvant ainsi, même dans un penchant si simple, la complète expression des tendresses d'une femme : sollicitude de tous les instants, vigilance, dévouement.

Sur le balcon qui longeait l'appartement de sa mère, Henriette avait créé et soignait de ses mains tout un petit monde. Dans un coin, à la séparation du balcon voisin, un chèvrefeuille s'élevait, grimpait, contournait les barreaux de fonte, revenait sur lui-même, formait des arceaux, des entrelacements, arrondissait en toit celles de ses branches qui n'étaient point fixées et dont les extrémités pendaient comme éplorées. C'était la pièce capitale de ce jardin. L'exigeant arbuste avait eu de la peine à s'acclimater à cette hauteur dans une caisse. Il avait longtemps et beaucoup souffert. Henriette était parvenue à le sauver. Elle s'était procuré la terre grasse et forte qui lui est favorable. Elle la renouvelait en partie chaque année. Elle avait pris des renseignements détaillés afin de pouvoir garantir les racines de la pourriture et de la sécheresse, double écueil. Bref, le chèvrefeuille avait vécu, prospéré. Ses fleurs n'étaient peut-être pas très abondantes, mais elles n'en avaient que plus de parfums et son feuillage était très touffu. Sous son ombre, sous l'ombre de son chèvrefeuille, Henriette avait placé un petit banc de bois. Quelques rosiers jalonnaient le balcon. Henriette les avait taillés à la fin de novembre, d'après ce qu'elle voyait faire dans les jardins publics, et, comme on n'était alors qu'en avril, ils ne ressemblaient guère qu'à des têtes d'enfants mécontents d'avoir vu tomber sous les ciseaux leur luxuriante chevelure. Cependant, par places, leurs branches dures et vigoureuses étaient déjà trouées, par des jets minces, droits, solides comme s'ils eussent dû percer

des murailles. Dans une caisse spéciale, les semis de marguerites et de balsamines n'avaient pas encore levé. A côté d'eux, les haricots d'Espagne pointaient. Leurs fortes tiges se montraient, soulevant sur leurs têtes des mottes de terre, comme des paysannes qui portent des légumes au marché. Des œillets énormes, vieux et solitaires dans leurs pots comme des sages, n'avaient pas encore, par prudence, donné signe de vie. Les jacinthes odorantes, primeurs du printemps, découvraient déjà leur couronne, verte encore. Les tulipes sans parfum dardaient entre les feuilles leurs tiges minces et droites comme une flèche et dont les boutons se renflaient à l'extrémité, en s'allongeant en pointe comme le fer du trait. Les narcisses, plus tardifs, commençaient à risquer hors de terre leurs pousses d'un vert pâle, préparant lentement et comme à regret ces blanches fleurs mélancoliques qui ressemblent aux joues des jeunes filles endormies dans la mort. A côté, quelques touffes de pensées, déjà fleuries. Ces arbustes, ces plantes, ces fleurs étaient vivaces, robustes. Henriette n'aimait pas les raretés, les frileux produits de la flore tropicale, souffreteux et tristes comme des exilés. Une vigoureuse giroflée la réjouissait davantage. Elle se plaisait à voir autour d'elle la vie dans toute sa plénitude et dans tout son contentement. En prenant de l'âge, Henriette avait conservé cette simplicité exquise qui cherche et trouve le bonheur autour de soi, en soi, et non dans les agitations extérieures, dans les bonnes fortunes du hasard, dans les incidents de l'imprévu. Grâce à une intensité de sentiment débordante et contenue pourtant, elle était facilement heureuse. Depuis quelques années surtout, placée dans un milieu favorable, elle avait presque acquis, d'âme et de corps, un complet développement. Adorant sa mère, avec cette tendresse respectueuse et voilée qu'elle avait contractée dès l'enfance, aimant Sophie, d'une affection plus expansive et plus familière, aimée de toutes les deux, elle passait son temps dans les occupations habituelles d'une jeune fille, occupations si charmantes et si douces lorsqu'elles sont réchauffées par le double foyer des affections données et reçues. Par son goût pour les fleurs, Henriette variait ces travaux où tout l'être se fortifie dans une fatigue légère et saine. Sur son balcon, la jeune fille plantait, arrosait, assujettissait les jets flottants, arrangeait chaque fleur avec une symétrie riante. Quand tout était fini, et s'il faisait beau, elle s'asseyait sur son banc, travaillait ou rêvait. Presque jamais ses regards ne descendaient dans la rue ; le sol des villes n'est plus la terre, c'est la poussière ou la boue. Ses yeux restaient fixés sur son étroit domaine, si doux d'aspect, grâce à elle. Puis ils erraient dans le ciel, insondable perspective où les étoiles brillent comme des espérances, où les nuages se

succèdent comme des menaces et des chagrins, champ infini, sans bornes comme la pensée humaine, et dans l'immensité duquel elle aime à déployer ses ailes, pour interroger Dieu de plus près, la nature, le monde et soi-même de plus haut. Alors, par moments, la jeune fille se sentait devenir femme. Les voix bourdonnantes de la grande ville, la sérénité puissante et vivante en même temps qui descendait du ciel, les harmonies lointaines dont l'âme de la jeune fille était remplie et qui chantaient en elle en s'interrompant parfois comme pour demander à l'avenir un complément, les mille faits de la vie présente, les sourdes et impérieuses révélations de la nature, de la destinée, tout cela s'agglomérait, se condensait, chaud comme un rayon, pressant comme une sollicitation, invincible comme l'instinct qui dit à la fleur : ouvre-toi ; il est temps. On n'aurait plus reconnu la petite fille d'autrefois, l'enfant indisciplinée, un peu sauvage, énergique, fluette, qui bâtissait des cathédrales avec du plâtre et bouleversait le jardin de sa tante pour y placer des marguerites dans une exposition favorable. La petite fille avait grandi. Sa taille bien prise se dessinait finement sous des robes toujours très simples. Si sa poitrine un peu maigre manquait encore d'harmonieux contours, cela indiquait seulement que le temps se complaisait dans un de ses ouvrages préférés et voulait l'achever en grand artiste. Henriette avait, splendide parure, des cheveux châtains, fins, épais et longs, formant derrière sa tête une lourde masse, pleine d'ombres et de reflets. Son front était hardiment coupé, sans trop d'ampleur. Deux lignes pures et correctes en descendaient, précisant l'ovale régulier du visage. Sa bouche avait un sourire doux, léger, nuancé, fugitif, presque craintif, interprète discret et sincère de toutes les sensations. Sous des lèvres humides, sobrement empourprées, deux rangées de dents petites et saines laissaient voir par instants leur éclatante blancheur. Les pieds étaient étroits, cambrés, vifs. Les mains délicates n'avaient pas, malgré l'âge, de rougeurs vulgaires. Le sang ne fatiguait point cette organisation, forte sous des apparences frêles, et qui semblait vivre plutôt par les nerfs. Ce qu'Henriette avait de plus beau, c'étaient ses yeux, doux yeux de gazelle, fiers et tendres, avides d'espace, de larges horizons, tranquilles et profonds d'habitude, pleins d'éclairs et de flammes lorsqu'une émotion subite les animait.

On trouve parfois, dans les campagnes désertes, quelque coin de terre perdu et comme oublié des hommes. La vie luxuriante s'y manifeste pourtant, mais discrètement, sans grands effets de contraste, avec ce charme sans tapage de tout ce qui est simple et vrai. Le ciel, cet idéal de la pensée, se montre dans un cadre de verdure, se reflète dans un autre idéal, l'eau. Une rivière lente, heureuse,

paresseuse, endort ses flots limpides sur l'herbe et les cailloux. Des prairies descendent s'abreuver jusqu'à elle, par une double colline toujours verte. Des haies de noisetiers, d'églantiers, parmi lesquels court la ronce, des gros chênes trapus, des vaches indolentes, des bergeronnettes agiles, communiquent au paysage la variété, le mouvement. D'espace en espace, des hêtres aux troncs blancs, débonnaires géants de ces solitudes, les protégent de leur ombre et semblent revendiquer pour eux seuls l'honneur et le danger des coups de foudre. A leurs sommets, des ramiers mélancoliques vous regardent en silence. Les tourterelles, un instant troublées, se rassurent bientôt, ne craignent plus que leurs roucoulements les trahissent, paraissent se dire qu'un méchant homme, un ennemi ne s'attarderait pas si longtemps dans ce lieu. Là, en effet, rien d'apprêté, rien d'orné, tout semble l'œuvre du créateur. Les arbres n'ont jamais subi le choc de la hache, la rivière ne porte ni barque ni moulin, les rapports de l'homme et des animaux avec la nature se sont perpétués dans des conditions d'innocence primitive, la main de Dieu règne seule. Un paysage de ce genre pourrait être comparé à Henriette. Elle en avait les grâces, le charme mystérieux et vague, les virginités non foulées, l'isolement et l'éloignement, car une timidité fière leur servait d'équivalent. La timidité autour d'un caractère est comme une distance glacée et infranchissable qui empêche de l'approcher et de le connaître. Deux ou trois personnes traverseront peut-être la distance, seront récompensées en vivant dans l'intimité d'une nature qu'elles auront devinée, simple, chaleureuse et tendre, mais la plupart des gens reculent devant ces difficultés, n'apprécient le mérite que lorsqu'il se met franchement en évidence, sont portés à croire que la timidité cache la sottise, la faiblesse, plutôt que de hautes et rares qualités. Malgré tous les efforts de Mme Guérin pour resserrer les liens du sang qui unissaient Henriette à Victor, à Léon, ses frères l'aimaient peu. Son principal tort à leurs yeux était de ne leur ressembler en rien. Julie la dédaignait. Noémie la considérait comme étant, ainsi qu'elle, une de ces pauvres créatures qui usurpent une place dans le monde, où elles ne sont pas dignes de figurer. Dans cette situation, Henriette, continuant la tradition de l'enfance, avait contracté une certaine humilité de cœur, de tenue, de langage, qui ne disparaissait complétement que lorsque la jeune fille était seule. Certaine, en toute autre occasion, que l'examen ne lui serait pas favorable, elle le fuyait. Une grande bonté native, la crainte d'affliger sa mère, le pli de toujours céder, l'empêchaient de tenir tête à ses frères, à sa belle-sœur. Elle subissait en silence leurs boutades, leurs conseils, leurs admonestations, avec un peu de dédain et d'indifférence peut-être, mais

sans amertume. Il y avait, du reste, en elle quelque chose qui la préservait, qui faisait tomber leurs attaques à ses pieds, sans qu'elle en fût jamais blessée ou avilie. Il y a ainsi des gens qui semblent inaccessibles à l'offense. Ils n'y répondent pas, ils ne se défendent pas, ils la laissent seulement redescendre sur ceux qui l'ont lancée. Au sein d'une ville bruyante, entourée de parents, habitant une maison où ils venaient sans cesse et où les relations étaient en outre très nombreuses, Henriette vivait pour ainsi dire à part, comme dans une solitude. Son âme, se nourrissant d'elle-même, avait conservé une individualité forte, d'autant plus puissante qu'elle était plus concentrée. Henriette possédait d'ailleurs ce don si rare, cette vertu mère de toutes les autres et que Dieu accorde aux cœurs simples : l'aptitude au bonheur. Un rien l'occupait, la récréait. Sous le chaud soleil d'affections familières et éprouvées, elle rencontrait des richesses toujours nouvelles, éblouissantes autant que pures, dans le domaine du naturel et du vrai. Cette douceur, ce contentement, cette sérénité l'avaient empêchée d'apprendre cette jolie science mondaine qui cache l'égoïsme sous les plus charmants dehors, et recherche avec une impitoyable avidité les distractions, les satisfactions d'amour-propre, les vaniteux plaisirs, le bien-être matériel, incessante pâture des âmes inquiètes et tourmentées, parce qu'elles sont vides.

Deux jours après les entrevues de Mme Guérin avec ses fils, Henriette cessa tout à coup de venir à son balcon. Elle y parut enfin, un soir, par un temps calme et magnifique. Elle était pâle, tremblante. Elle ne pleurait point pourtant. Elle fit un geste suprême de désolation et d'angoisse, geste longtemps contenu, désespoir qui se cachait pour éclater. Elle semblait implorer le ciel, Dieu. Ses regards s'élevèrent jusqu'aux étoiles, comme pour y trouver un point d'appui, une consolation, un trône aux pieds duquel pussent monter ses prières. Cette douleur si profonde paraissait avoir été longtemps combattue, vaincue. Elle dominait à présent, elle écrasait, frappait, terrassait. Henriette se sentit défaillir. Elle tomba à genoux sur la pierre.

« Mon Dieu, dit-elle, grâce !.... Pitié ! »

Ces mots furent des cris, des sanglots. Un flot de larmes inonda le visage d'Henriette. Absorbée, terrifiée, elle resta longtemps prosternée, pleurant et priant. Ému de compassion, ignorant si cette jeune fille n'avait pas besoin de secours, un jeune homme qui, du balcon voisin, avait entendu ces plaintes, se rapprocha.

« Mademoiselle..... », dit-il.

Il s'arrêta. La douleur a sa pudeur. Ce jeune homme, qui n'avait jamais adressé la parole à Henriette, ne crut pas pouvoir se per-

mettre de lui demander ce qui la désolait ainsi. Il ne s'éloigna pas, toutefois. Les sanglots redoublèrent. La compassion l'emporta sur le respect. Henriette, à un nouvel appel, tressaillit, se releva, ses larmes se séchèrent comme si un foyer intérieur, une volonté souveraine les eussent brûlées. Immobile, les yeux fixes, elle regarda celui qui lui parlait.

« Mademoiselle, dit-il...., vous pleurez.....

— Oui, répondit-elle ; ma mère est très malade. »

A peine savait-elle que quelqu'un était là, qu'on l'interrogeait. Le secret de ses larmes lui échappait. Une pensée de devoir, de piété filiale acheva de les tarir. Elle passa rapidement la main sur ses yeux, rappela sur ses lèvres un sourire envolé et rentra dans l'appartement. Le jeune homme la suivit du regard. Il se nommait Albert de Mazeray. Il connaissait de vue Mme Guérin et Henriette. Mais leurs relations de voisinage avaient toujours conservé cette réserve qui n'est, dans aucune ville, aussi bien observée qu'à Paris. Sans trop savoir en quoi la maladie de Mme Guérin, le chagrin d'Henriette pouvaient le toucher, l'émouvoir, Albert resta longtemps accoudé à son balcon, jetant par intervalles un coup d'œil sur la lueur qui sortait des fenêtres voisines et se perdait dans la nuit après avoir éclairé des scènes d'agonie et de désespoir.

« Pauvre fille, pensa-t-il ; elle s'est échappée un instant pour céder à la pression des larmes qui l'étouffaient et dont elle voulait épargner le spectacle à sa mère. Elle a du courage, du courage et de la tendresse. Pourquoi l'ai-je troublée ? Les larmes sont respectables. Leur mystère doit être inviolable. Ah ! cette jeune fille m'a compris. Elle a deviné que la sympathie et l'intérêt me guidaient seuls. Elle m'a répondu comme à un ami. « Ma mère est très malade ! » Ah ! j'entendrai toujours cette voix, ces accents. Les grands cœurs donnent aux moindes choses une empreinte ineffaçable. »

Une femme s'approcha doucement d'Albert. Il ne prit pas garde au bruissement des étoffes de soie et resta plongé dans ses méditations. Une main fine et gantée de blanc s'appuya sur son épaule, une voix profondément harmonieuse murmura à son oreille :

« A quoi songez-vous, bel amant de la nuit ? »

Il se retourna avec la brusquerie d'un homme contrarié.

« Ah ! c'est vous, madame ! dit-il.

— Vous ne m'avez pas vue venir ?

— Non.

— Vous n'avez pas entendu ma voiture ?

— Non.

— Vous êtes bien distrait, ce soir.

Il entraîna la jeune femme dans le salon. Il semblait comprendre instinctivement que sa présence devait contraster d'une façon dissonante avec les terreurs de la maison voisine.

« Comment, c'est vous ! répéta-t-il après avoir fermé les fenêtres.

— Décidément, cela vous étonne.

— Rien ne m'étonne de votre part.

— Est-ce un compliment ou une impertinence ? »

Par un geste prompt et subit, elle dégrafa la longue mante brune qui l'enveloppait, et, secouant légèrement ses épaules, la fit tomber derrière elle, à ses pieds. Elle apparut alors et resta immobile dans tout l'éclat de sa beauté, en toilette de bal, le cou, les épaules et les bras nus, éblouissante de diamants, couronnée de roses, les yeux pleins de flammes, le sourire radieux et enivrant. On eût dit Vénus sortant de l'onde. La mante figurait les flots.

Albert contempla un instant la jeune femme avec ravissement. Puis, obéissant à une idée qui pouvait être bien ou mal interprétée, selon le caprice, l'inspiration du moment, il se mit à allumer toutes les bougies du salon. Un imperceptible sourire plissa les lèvres de la marquise et remplaça par une expression de dédain les promesses de celui qui venait d'y fleurir.

« Adieu, dit-elle ; je m'en vais.

— Vous arrivez.

— N'allumez donc pas vos bougies. Ce n'est pas la peine.

— Sérieusement, vous partez ?

— Je suis au bal, chez la comtesse de Brésitel ; je me rappelle que j'ai promis le prochain quadrille à un monsieur Servin, Sévin, Sandrin, je ne sais plus son nom.

— Christine !

— Adieu.

— Comme vous voudrez, madame. Je ne vous retiendrai pas de force.

— Oh ! je le sais. »

La jeune femme remit sa mante. Albert l'accompagna jusqu'à la porte de son appartement. Ils attendaient l'un et l'autre un mot de réconciliation, mais ni la marquise ni Albert ne voulaient prendre l'initiative de le prononcer. Peu s'en fallut qu'ils ne restassent brouillés pour la vie. Albert fut le plus raisonnable. En rentrant chez lui, une chaude bouffée de parfums lui monta à la tête. Le parquet sembla vaciller sous ses pieds comme le pont d'un navire battu par une mer houleuse. Il s'habilla à la hâte et rejoignit la marquise au bal.

XXVI

Mme Guérin était universellement aimée de ceux qui la connaissaient. Victor, Léon, Julie, Noémie, Edgard, le colonel Rochambeau, les amis, éprouvèrent un véritable chagrin en la voyant alitée. Cette nouvelle se répandit bientôt. La maladie se continuant, Julie en régla le cérémonial, auquel adhérèrent tous les membres de la famille. De dix à onze heures du matin, Léon venait voir sa mère. A midi, Noémie arrivait; mais sa présence, à dire vrai, ne comptait guère que pour la forme, pour la stricte observation des convenances, car la jeune femme avait une grande réputation d'incapacité et d'ineptie. On ne la cachait pas, on ne la séquestrait pas, mais on l'empêchait le plus possible de parler. A deux heures, Julie venait et restait jusqu'à cinq heures. C'était la partie importante de la journée. Julie recevait les visites, les admettait au salon ou les refusait, selon le degré d'intimité, donnait le bulletin de la santé de sa belle-mère, faisait les honneurs, présidait la consultation des médecins, répondait en personne aux domestiques envoyés pour prendre des nouvelles et ayant l'ordre de s'adresser à quelqu'un de la famille. Pendant ce laps de temps, le colonel Rochambeau apparaissait une minute. On conduisait chaque jour le petit Edgard chez sa grand'mère, mais il n'y séjournait pas longtemps. Le soir, de sept heures et demie à neuf heures, Victor, très occupé dans la journée, restait chez sa mère. Après lui, tout rentrait dans le recueillement et le silence. Les bruits s'éteignaient. On ne voyait plus circuler dans l'appartement que les pâles visages de Sophie et d'Henriette. Par une lutte de tendresse qui fut hautement louée, et qui devait donner à Victor une supériorité marquée sur son frère, le mari de Julie, conseillé par elle, expédiait d'heure en heure, dès le début de la maladie, un de ses commis, afin d'avoir des renseignements sans cesse renouvelés. Ce luxe d'attentions ne provenait pas d'une inquiétude bien sérieuse. Excepté Henriette et Sophie, qui connaissaient trop bien Mme Guérin pour ne pas voir qu'il se passait en elle quelque chose d'extraordinaire, tous ceux qui l'approchaient ne la supposaient pas gravement atteinte. La confiance dans un prompt rétablissement dispensait de l'inquiétude, ménageait la sensibilité. On croyait que Mme Guérin avait eu chaud et froid et que ce ne serait rien. Mais c'était la première fois qu'on la voyait malade. Cette femme si dévouée, si occupée de ses alentours en s'oubliant soi-même, n'avait jamais pris le temps d'avoir *une santé*. La surprise de

lui voir garder le lit donnait à ce fait les proportions d'un événement. Il y avait en outre, dans les soins alternés et réguliers qu'on lui prodiguait, quelque chose qui rehaussait la famille entière.

Le lendemain du jour où Henriette avait été pleurer en secret sur le balcon, les visites commencèrent avec le cérémonial réglé d'avance. Léon arriva à dix heures précises du matin ; mais, comme il ne pouvait rester que quelques minutes, il avait amené sa femme avant le temps fixé pour elle, afin d'établir une compensation dans les heures consacrées à Mme Guérin.

« Bonjour, Henriette, dit Léon en entrant. Comment va ma mère? Mieux, n'est-ce pas? Voici Noémie.....

— Oui, interrompit la jeune femme rayonnante ; nous sommes venus ensemble, à pied, en nous promenant. Ah! j'étais bien heureuse!

— Viens, Noémie, ajouta Léon ; viens embrasser ma mère.

— Crois-tu qu'elle aura du plaisir à me voir?

— Sans doute.

— Elle est si bonne! C'est une sainte.

— Henriette, continua Léon, tes vêtements sont sombres comme si tu étais en deuil. Cela n'a pas le sens commun, mon enfant. Les malades ont plutôt besoin d'être égayés qu'attristés. »

Quand il fut près de Mme Guérin, Léon lui dit en l'embrassant :

« Eh bien, mère, tu vas mieux. Henriette nous a complétement rassurés. »

Quelques instants après, Mme Guérin lui dit tout bas :

« Léon, j'ai à te parler. Eloigne ta femme et Henriette.

— Oh! quel air grave, chère mère! répondit-il tout haut et en souriant. Penses-tu que je te laisserai t'occuper d'autre chose que de toi, de ta santé? Non, mère. D'ailleurs, je suis excessivement pressé.

— Oui, dit Noémie d'une voix douce et timide. Si vous saviez, madame, combien Léon a d'affaires! Nous sommes venus ensemble, à pied, en nous promenant. Oh! j'étais bien heureuse! Il me contait que la duchesse de Coralief.....

— Ote donc ton chapeau, Noémie, dit Léon.

— Mon fils..... » insista Mme Guérin.

Il se pencha vers elle, l'embrassa de nouveau et sortit.

Noémie, pour obéir à son mari, avait immédiatement retiré son chapeau. Puis elle s'était assise sur un fauteuil, en face du lit de la malade. Sous l'empire d'une douloureuse émotion, celle-ci détourna la tête du côté du mur après le départ de son fils et garda le silence. Par suite de son humilité craintive, Noémie voyant ce geste, cette attitude, se crut importune. Elle se leva doucement, et, marchant

sur la pointe des pieds, elle glissa comme une ombre dans l'appartement, et se réfugia dans la chambre d'Henriette. Là, elle tira de sa poche une laine fine et blanche, la plus belle laine de Berlin, et se mit à tricoter des bas d'enfant, à composer un tissu doux et soyeux comme du cachemire.

« Léon! répéta un instant après Mme Guérin d'une voix faible comme dans un rêve, et sans réfléchir que son appel ne pouvait être entendu.

— Il est parti, maman, dit Henriette.

— Ah! oui, c'est vrai.....

— Il ne pouvait rester plus longtemps. Mais il m'a bien recommandé de veiller.....

— Ah! tu n'as pas besoin de recommandations, Henriette.

— Peut-être. Il en est une que je veux te soumettre. Léon m'a conseillé d'ôter cette vilaine robe, de me faire belle pour te plaire, pour t'égayer.

— Vraiment! s'écria Mme Guérin en laissant flotter sur ses lèvres un sourire de joie.

— L'avis est bon; j'en profiterai.

— Oui, mon enfant, et mon cœur sera en fête aussi bien que mes yeux, puisque tu m'auras prouvé que Léon, lui aussi, pense à moi. Où est donc Noémie?

— Veux-tu que j'aille la chercher?

— Non. Sophie dort, n'est-ce pas?

— Oh! non. Elle ne veut se coucher que quand tu te lèveras.

— Mais elle a veillé toute la nuit. Toi aussi, Henriette. »

Henriette fit semblant de ne pas entendre. Elle arrangea les oreillers, lissa doucement les cheveux de sa mère, et fit descendre sur elle par ses soins et ses tendres paroles, le calme et l'apaisement. Mme Guérin prit dans sa main une des mains d'Henriette, ferma les yeux et s'endormit. Sophie parut. Cette forte femme savait, dans ces circonstances, se faire légère et marcher sans faire de bruit. Voyant que Mme Guérin reposait, elle poussa un soupir de satisfaction et prit un siége près de la jeune fille. Muettes et immobiles toutes deux, elles restèrent pendant deux heures en contemplation devant Mme Guérin, qui dormait. Un appel léger, réitéré, un peu sifflant, fit tressaillir Henriette.

« C'est ta belle-sœur, murmura Sophie; elle va réveiller ta mère. »

Henriette se leva et alla rejoindre Noémie.

Dès que la jeune fille fut entrée dans sa chambre, Noémie en ferma la porte.

« Tu as tort, dit-elle de sa voix enfantine et monotone; ta mère

est une sainte, mais il ne faut pas en abuser. Ma mère, quand elle était malade, ne me tolérait pas auprès d'elle. Laisse ta mère penser à son Aglaé comme ma mère pensait à son fils. Nous sommes de pauvres créatures, Henriette; notre crime est de vivre. Heureusement pour nous, nous sommes environnées de saints et de saintes qui ne nous le reprochent pas. Léon sort avec moi, pas souvent, mais quelquefois. Il est si bon! Ta mère sort-elle avec toi? Oui, n'est-ce pas? Tu dois la bénir, l'adorer, mais ne pas l'importuner. Sais-tu ce que c'est que l'exil? On est jeté sur une plage étrangère, sans parents, sans amis, sans personne qui vous aime. Un homme vous protége, c'est une aumône; une femme vous adresse une parole affectueuse, c'est une aumône; malheur à qui en abuse. Ne sent-il pas qu'il prend la part d'autrui, qu'il vole des caresses et des tendresses qui ne lui appartiennent pas? Malheur à nous, malheur si nous ne sommes pas humbles de cœur et d'esprit! Nous sommes des exilées sur la terre, nous y restons par commisération; notre place n'est pas là, elle n'est nulle part. Crois-tu que ma mère me recevra, à côté de son fils, dans le sein de Dieu? Non. Pourtant, c'est une sainte. Mais, entre mon frère et moi, quelle différence! Oserais-tu te vanter d'égaler Aglaé? Non. Tu es comme moi; tu comprends que tu es de trop. Aglaé est une sainte; elle appelle sa mère au ciel, et sa mère lui répond, se prépare à partir. De quelque côté que nous regardions, nous ne pouvons pas nous relever de notre abaissement. J'ai espéré, Henriette, j'ai espéré! Vainement. Dieu ne me connaît pas, ne m'entend pas. Si j'avais un fils!.... Ah! un fils! Il ne pourrait pas me renier, lui, car il me devrait la vie. Nous vivrions l'un pour l'autre. Je l'adorerais; nous irions ensemble partout, au ciel ou en enfer. On ne pourrait pas nous séparer, car ce serait mon fils. Ecoute. J'ai fait un vœu. Si Dieu m'accorde un fils, pas une fille, je n'en veux pas, si Dieu m'accorde un fils, je fais un vœu comme celui de ma mère. J'irai tous les jours.....

— Noémie, interrompit Henriette avec douceur, Léon m'a engagé à mettre une autre robe. Veux-tu m'aider à la passer?

— Volontiers. Quel cœur il a, Léon! Il pense à tout. Je lui ai fait confidence de mon vœu.....

— Dépêchons-nous, Noémie. Ne reviendras-tu pas près de ma mère?

— Oh! non. J'aurais peur de l'ennuyer.

— Au salon? Tu serais mieux qu'ici.

— Oh! non. Les visites ne vont pas tarder. Ma présence pourrait déplaire. Ta belle-sœur ne me laisserait pas tricoter.

— Eh bien, tu broderas.

— Non, non. Ce sont les bas qui manquent à mon fils. Léon me

l'a fait remarquer. Il est si bon! c'est un saint. Croirais-tu que, dans le trousseau de mon chérubin, j'avais oublié les bas de laine? Il y a des bas de coton, mais il n'y a pas de bas de laine. C'est bien important, pourtant. Mon fils, si Dieu m'en accorde un..... »

Elle continua à parler tandis que la jeune fille s'habillait. La douceur d'Henriette, son peu de propension à revendiquer une place en évidence dans la famille, faisaient croire à Noémie qu'il existait une sorte de similitude dans leurs positions. Elle se sentait à l'aise auprès de sa belle-sœur et lui dévoilait sans crainte les mystérieuses faiblesses d'une âme qui ne s'était développée que du côté de l'ombre et de l'erreur. Henriette, dont le sens était droit mais dont le cœur était compatissant, écoutait ces discours avec la patience qu'on accorde aux cris d'un enfant malade. Elle en souffrait, pourtant, elle se hâtait de les oublier, car ils renfermaient en eux quelque chose de dissolvant, de profondément triste, d'accusateur pour ceux qui avaient mis cette pauvre âme dans cet état, pour ceux qui l'y maintenaient, pour ceux qui s'en moquaient.

En rouvrant les yeux après son sommeil, Mme Guérin vit auprès d'elle Sophie. Deux grosses larmes coulèrent sur les joues de la malade.

« Ah! madame, s'écria la servante, vos enfants vous ont fait du chagrin! »

Mme Guérin hésita. Elle ne répondit pas. Mais si elle était encore assez forte pour imposer silence à ses lèvres, sa volonté ne pouvait cacher les ravages causés par la douleur sur son visage.

« Allons, madame, continua Sophie, contez-moi cela. Nous en avons vu bien d'autres. Il ne faut pas vous laisser abattre.

— Sophie, dit Mme Guérin en changeant la conversation, je voudrais bien être quelques jours tranquille. Ces visites, ce bruit autour de moi, me fatiguent.

— Ah! » dit Sophie étonnée.

Elle eut peur. Très sociable, très attentive à remplir ses devoirs du monde, c'était la première fois que Mme Guérin manifestait ces désirs de solitude.

« Mauvais signe! » pensa la servante en dissimulant ses appréhensions.

Henriette revint. Elle avait mis une jolie robe violette.

« Ah! dit Mme Guérin en prenant la main de sa fille, il me semble que si je restais quelques jours tranquille entre vous deux, je guérirais. »

Le timbre de la porte d'entrée retentit.

« Déjà! dit Mme Guérin.

— C'est Julie, dit Henriette. Il est deux heures.

— Je ne puis me dispenser.....

— Ce serait pourtant bien facile, » interrompit Sophie sans bouger.

On sonna de nouveau.

La voix sifflante et monastique de Noémie se fit entendre.

« Henriette, murmurait-elle, on sonne ! on sonne !

— Allez, Sophie, dit Mme Guérin avec un geste de résignation ; je ne puis me dispenser de la recevoir. »

Noémie s'était éclipsée.

« Ah ! pensa Sophie en allant ouvrir, il faut qu'on ait fait bien du chagrin à madame. Elle aimait sa belle-fille.

— Va au-devant de Julie, Henriette, reprit Mme Guérin en affermissant son courage. Va, mon enfant. »

Julie entra dans la salle à manger d'un air affairé, et sans adresser la parole à Sophie. Elle vit Henriette qui s'avançait, et lui faisant signe d'approcher plus vite :

« Eh bien ? » dit-elle.

Sans attendre une réponse elle ajouta :

« Que signifie cette toilette ? Vous n'allez pas au bal, je suppose. Je m'en abstiens depuis la maladie de votre mère, moi qui ne suis pas sa fille.

— Mon frère a jugé convenable.....

— Victor ?

— Non. Léon.

— Oh ! Léon !.... Cela ne m'étonne pas. Sophie, ce sont là les cartes d'aujourd'hui ?

— Oui.

— Ne sauriez-vous dire : oui, madame ? Quelles sont les personnes qui ont envoyé et dont les domestiques sont montés ? »

Sophie en nomma cinq ou six. Elle ne se souvenait plus très bien.

« A dater de ce jour, reprit Julie, vous écrirez les noms. Henriette, Léon est venu ?

— Oui.

— A quelle heure ?

— Comme d'habitude.

— Il est resté de dix à onze heures ? »

Henriette retourna près de sa mère. Julie avait ôté son chapeau, son manteau. Elle pénétra dans la chambre de la jeune fille pour les y déposer. Elle recula de surprise en voyant Noémie.

« Vous ici ! dit-elle. Encore ! Est-ce là votre place ? Il va venir des visites et on vous supposera absente. »

Noémie ne répliqua pas. Elle était convaincue de la haute supé-

riorité de Julie, et n'osait jamais ouvrir la bouche devant elle. Cachant dans sa poche ses petits bas avec des gestes craintifs d'enfant ou d'esclave, Noémie s'esquiva, alla prendre un fauteuil dans un coin du salon et ne bougea plus. Julie releva ses bandeaux qui s'étaient un peu aplatis pendant la route. Elle prépara devant la glace son plus beau sourire, car sa belle-mère était une des personnes envers lesquelles elle considérait comme un devoir de se montrer toujours aimable, et elle se dirigea vers la chambre de Mme Guérin.

« Eh! bonjour, maman, dit-elle d'une voix traînante et flûtée qui contrastait avec son ton sec de tout à l'heure. Vous allez mieux? On le voit sur votre visage. Que de tourments vous nous causez! Car on vous aime, maman; on s'inquiète, sans motifs, c'est vrai. Quand on ne vous voit pas debout, allant, venant, avec votre belle et bonne figure, on n'est pas satisfait. Jugez-en. Voilà des cartes de visites qui vous le prouveront. Trente-huit. Je vais vous les lire. »

Et elle les lut. Quand ce fut fini :

« Mon père viendra, reprit-elle. Il sera ici à trois heures et demie. Il viendra peut-être avec M. Paulin. Vous savez, M. Paulin, qui est si attentif, si serviable et qui vous aime tant? Mon fils sera ici à quatre heures. Encore un qui vous aime!.... Mais qui ne vous aimerait pas? Imaginez-vous, maman, que je suis malade.

— Vous! s'écria Mme Guérin avec sollicitude.

Elle avait écouté très froidement l'énumération des visites, les compliments de sa belle-fille; mais dès qu'elle apprit que Julie était malade, elle s'informa et écouta très attentivement. Dans ce naufrage, où périssaient les croyances, les illusions, les tendresses de Mme Guérin, sa bonté surnageait encore. Julie entra dans de très grands détails sur sa santé. Mme Guérin s'y intéressa, mais ne put se défendre d'un peu de lassitude quand Julie, après les avoir épuisés, confia à sa belle-mère tous ses tracas, toutes ses appréhensions relativement à son père. Il l'inquiétait beaucoup. Très passionné pour les femmes, le colonel Rochambeau faisait craindre qu'il ne fît des folies pour elles. Sa fille était très embarrassée. Elle avait réussi à lui faire renvoyer une gouvernante, Mlle Flavie, qu'il eût été peut-être plus sage de lui laisser. Cette gouvernante, sans doute, avait eu des torts graves : elle prenait des airs d'importance; elle avait des toilettes trop recherchées; elle se mêlait à la conversation en plein salon. Mais, par contre, elle était très sotte; ses visées étaient peu dangereuses, ses ambitions faciles à contenter.

« Que me conseillez-vous? dit Julie après de longues doléances. J'ai envie de la rendre à mon père. »

Mme Guérin ne répondit pas. Son âme avait froid. Un dégoût mor-

tel l'envahissait. Les méprises de l'esprit laissent peu de traces; celles du cœur font d'incurables blessures. Pendant de longues années, Mme Guérin avait aimé sa belle-fille. Le caractère de Julie commandait l'estime. Ponctuelle, prudente, soigneuse de ses intérêts, rigoureuse observatrice des lois du monde, des devoirs de la famille, assurée contre les emportements, les écarts de conduite, elle offrait toutes les garanties de sécurité que les mères aiment à rencontrer dans les femmes de leurs fils. Elle avait de plus cette personnalité agissante, remuante, toujours occupée de soi-même, que les gens qui vivent par le cœur, comme Mme Guérin, ne définissent pas d'une façon précise, personnalité qui n'offense pas chez une jeune femme, qui plaît même souvent, qui attendrit, qui touche, qui intéresse, parce qu'elle donne de fréquentes occasions de protéger, de se dévouer. Quand Julie, très timorée sur sa santé, très inquiète à la moindre indisposition, venait se plaindre à Mme Guérin, celle-ci la rassurait, la soignait, la réconfortait. Quand elle lui témoignait ses craintes au sujet de son père, Mme Guérin, sans attacher beaucoup d'importance à ces confidences, les accueillait en souriant, en plaisantant, calmait sa belle-fille, l'engageait à ne pas se tourmenter sur l'avenir d'Edgard, car Julie mettait toujours Edgard en avant. Oui, un tel caractère doit faire longtemps illusion. Puis, un jour, la lumière se fait, les voiles se déchirent, la vérité apparaît toute entière. Devant tant de calculs, de prévoyance, de raison surabondante, de petitesse et d'étroitesse, on étouffe, on se révolte, on brise ses liens d'affection. Mme Guérin en était là. Si aimante, si indulgente qu'elle fût, elle n'éprouvait plus pour Julie qu'un sentiment de répulsion; Julie ne s'en aperçut pas. C'est un des privilèges de ces natures. Là où règne la grande et forte tendresse, ceux qui la donnent ou la reçoivent reconnaissent une augmentation, une décroissance, une nuance, par un mot, un geste, un silence, un sourire, un rien. Mais ceux qui n'ont que des sentiments fictifs, de convention, appris d'avance et notés, sont incapables de discerner si leurs airs de musique éveillent ou non de sympathiques échos. Julie continua donc bravement à raconter ses doléances à Mme Guérin.

A trois heures et demie précises, le colonel Rochambeau sonna. C'était un homme d'une soixantaine d'années, de petite taille, vif, désolé de vieillir, bon militaire autrefois, ennuyé d'être retraité, aimant le plaisir, mais aimant encore plus la vie, méprisant les femmes par suite de son existence nomade et de son veuvage prématuré, les recherchant pourtant, des yeux surtout, plus vaniteux que passionné, ce qui le mettait souvent à l'abri des mésaventures, très soucieux de sa santé, de son bien-être, s'entourant de précautions, voulant se remarier mais redoutant les mécomptes bien con-

nus d'une union disproportionnée, se plaisant dans la compagnie des jolies femmes comme les vieilles gens dans celle des chats, mais craignant les griffes, se croyant sensible : sa fille croyait l'être aussi. Du reste, joli, et agréable vieillard, toujours très soigné dans sa mise, dissimulant la sensibilité dont il se croyait pourvu sous une brusquerie originale, portant avec grâce une belle couronne de cheveux blancs, et ayant conservé dans l'esprit une certaine verdeur de jeunesse. Un seul défaut : trop de coton dans les oreilles.

Il entra tout droit dans la chambre de Mme Guérin et lui parla ainsi :

« Bonjour, ma bonne madame Guérin. Eh bien, qu'est-ce que dit le médecin ? Ou plutôt, qu'est-ce que vous dites ? Les médecins sont des ânes. Levez-vous, mangez et buvez ; c'est un conseil que je vous donne. Faites comme moi, vous ne serez jamais malade. Adieu, ma bonne madame Guérin. Ne vous fatiguez pas à parler. Je vous quitte. Soignez-vous et dans huit jours nous dînerons ensemble. Nous mangerons du gibier. C'est la fin. La chasse est déjà fermée. Bonjour Henriette. Elle est jolie, Henriette.

— Tu trouves toutes les femmes jolies, dit Julie en reconduisant son père.

— Oh ! pas toutes. Tiens ! madame Léon ! bonjour, madame Léon. Eh bien, et ce fils ? vient-il ?

— Si Dieu m'exauce..... répondit Noémie en se levant et en rougissant jusqu'au blanc des yeux.

— Asseyez-vous, Noémie, dit Julie, mon père plaisante. »

Elle emmena le colonel dans la salle à manger.

« Croirais-tu cela ? dit-il en se mouchant, cela me fait quelque chose de voir Mme Guérin malade.

— Et moi donc ! répondit Julie en s'essuyant les yeux.

— Je connais ton cœur. Si je venais à mourir.....

— Ah ! père !.... interrompit-elle en se jetant dans ses bras.

— Tu me regretterais, je le sais. En venant, j'ai rencontré une bien jolie femme.

— Que tu connais ?

— Non. Mais comme nous disions au régiment : raison de plus pour faire connaissance. Bah ! à mon âge, il faut se ranger.

— Tu dis toujours cela, et je sais.....

— Tu m'espionnes donc ? Adieu. Je vais chez Mme de Lirac.

— Encore !

— Sa fille est charmante, bonne musicienne. Et puis, la rue de la Ville-l'Evêque est tout près. C'est presque mon chemin. Une visite ! Je me sauve. Ah ! c'est Paulin, bonjour Paulin. Au revoir, Julie. »

Un homme de trente-cinq à quarante ans entra. C'était un de ces personnages d'ordre composite comme on n'en rencontre guères qu'à Paris. Sans fortune, il vivait largement. Ayant des relations immenses, n'en négligeant aucune, il était, d'une façon occulte et discrète, l'un des intermédiaires les plus actifs et les plus intelligents de ce grand marché parisien où tant de choses se vendent et s'échangent en dehors des boutiques. Toujours bien vu, bien accueilli, il devait à ses qualités négatives de ne jamais blesser, heurter, ni offenser personne. Souriant et replet, obligeant et aimable, on aurait pu sans danger pour lui le lancer entre des gens qui se battent. Les coups se fussent amortis sur lui comme sur une éponge, dont il avait, du reste, la flexibilité, l'élasticité, le volume sans consistance et les facultés absorbantes.

« Monsieur Paulin, dit Julie, je suis bien aise de vous voir. Ma belle-mère va mieux ; je vous remercie. Savez-vous où va mon père ? Chez Mmes de Lirac. Allez-y donc aussi ; vous me ferez plaisir. »

Julie accentua ces derniers mots ; M. Paulin n'avait pas besoin de cela pour comprendre.

« Mais, répondit-il, j'ai dîné hier chez ces dames.

— Raison de plus. Je vous en prie. Mon père me cause bien des soucis. Je puis vous l'avouer, car vous êtes un ami dévoué. Revenez à six heures dîner avec nous. Sans façons. Victor sera enchanté de vous voir. C'est convenu, n'est-ce pas ? Au revoir. Ah ! voici mon fils. »

Un domestique amenait en effet le petit Edgard.

« Je veux voir grand'mère, dit-il ; je veux voir grand'mère !

— Edgard, répondit Julie sévèrement, vous savez ce que je vous ai dit ?

— Je veux voir grand'mère ! » reprit l'enfant.

Julie le prit par la main et lui fit traverser le salon.

« Elle a un fils, elle ! » murmura Noémie en dévorant l'enfant des yeux.

Quoique la maladie ne fût pas contagieuse, Julie ne voulait pas qu'Edgard entrât et séjournât dans la chambre de Mme Guérin. Cependant, les convenances exigeaient qu'il vînt voir sa grand'mère tous les jours. Julie avait pris un moyen terme. Tenant son fils par la main, elle le conduisait jusqu'au seuil de la chambre et le présentait ainsi de loin à Mme Guérin. Ce fut fait ce jour-là comme les précédents.

« Voilà votre petit-fils, dit Julie. Il a été bien sage, aussi on l'amène à sa bonne grand'mère. Il vous aime bien, maman ! Ce matin encore, il disait : pourquoi donc grand'mère ne vient-elle plus nous voir ?

— Oui, interrompit Edgard, et maman n'a pas su me dire.....

— Pour se consoler, reprit Julie, il range avec soin dans sa petite armoire tous les jolis cadeaux que vous lui avez faits. Vous verrez comme tout est en ordre. Il n'y a pas un grain de poussière. C'est tout simple ; Edgard vous adore. N'est-ce pas, Edgard ? »

Mme Guérin tendait les bras vers son petit-fils, comme pour l'y appeler. Par une sorte de justice distributive de son cœur, elle mettait Edgard en dehors des fautes de ses parents, et reportait pour ainsi dire sur sa tête toute l'affection qu'elle leur retirait. Les liens invisibles et puissants qui, dans l'ordre de la nature, relient la vieillesse à l'enfance, n'avaient jamais été plus forts qu'en ce moment entre Mme Guérin et son petit-fils. Pendant qu'elle l'attirait du regard dans ses bras, Edgard, obéissant à l'élan de son cœur, s'avançait, s'avançait peu à peu, entraînant sa mère après lui. Celle-ci le retenait.

« Viens donc m'embrasser, » dit Mme Guérin.

Julie continua son discours. Le sourire que la présence de l'enfant avait fait naître sur les lèvres de Mme Guérin s'accentua graduellement de tristesse et d'amertume. Des larmes coulèrent le long de ses joues. Attendri, impatient, Edgard fit tous ses efforts pour rompre la résistance qui l'enchaînait. N'y pouvant parvenir, il fondit en larmes et poussa des cris perçants, déchirants. Sa mère l'emporta bien loin, dans la chambre d'Henriette.

« Te tairas-tu ? dit-elle. Si tu cries encore, je te punirai. Qu'est-ce que tu as ? Qu'est-ce qui te fait pleurer ?

— Ah ! répondit Edgard en sanglotant, pourquoi ne m'as-tu pas laissé embrasser grand'mère ? Quand je l'embrasse, elle me donne toujours quelque chose.

— Es-tu drôle, Edgard ! dit Julie subitement désarmée. Tu n'es pas bête. Mais il faut obéir à ta mère. Calme-toi. Je te récompenserai. »

Elle appela la servante et congédia son fils. Puis, revenant auprès de sa belle-mère :

« Vous voyez, maman, dit-elle ; Edgard est dans la désolation. Guérissez-vous bien vite. Si ce n'est pas pour nous, que ce soit pour Edgard, qui vous aime tant. »

XXVII

On sonna. Deux dames arrivèrent, puis deux encore, puis trois, bientôt il y en eut douze. Julie leur serrait les mains à plusieurs

reprises, faisant ainsi comprendre que les grandes douleurs sont muettes. Elle recevait les visiteuses au salon, allait les nommer à Mme Guérin, revenait leur serrer les mains en silence et s'asseyait près d'elles. On se regardait mutuellement; on examinait avec curiosité Noémie, que l'on connaissait peu, et qui, immobile et intimidée dans un coin, ne savait quelle contenance garder. Au bout de quelques instants, on causa à voix basse, puis plus haut, puis la conversation devint générale. On proposa des remèdes, des médecins. Chacune des dames offrait le sien comme supérieur aux autres. L'une avait, grâce à son docteur, sauvé sa fille d'une maladie mortelle; l'autre conservait son père par tel et tel procédé.

« Ne peut-on dire bonjour à Mme Guérin? demanda une dame.

— Vous lui ferez plaisir, répondit Julie, si toutefois elle ne dort pas. Je vais voir.

— Que d'attentions, de soins, de prévenances! murmura l'assistance. Une fille n'en aurait pas davantage.

— C'est une sainte, » ajouta Noémie, qui n'avait encore rien dit.

On se tourna vers elle. On essaya de la faire causer. Heureusement Julie reparut et la tira d'embarras. Julie avait décidé sa belle-mère à recevoir de courtes visites. Mme Guérin savait que, parmi les personnes présentes étaient deux anciennes amies, dont le père et le grand-père avaient connu son père. Le désir de voir ces deux amies, d'évoquer, grâce à elles, un émouvant cortége de bons souvenirs, voila aux yeux de la malade l'ennui et la lassitude que devaient amener les autres visites.

« Seulement, dit Julie en s'adressant à toutes les dames, pour ne pas fatiguer ma mère, vous ne pourrez entrer toutes à la fois. Voyons. Voulez-vous venir trois par trois ou quatre par quatre? »

Les dames s'inclinèrent sans répondre, afin de laisser à Julie le soin de décider cette délicate question. Julie hésita. La conjoncture était grave. A qui donner la préséance?

« Venez, mesdames, dit la jeune femme frappée d'un trait de lumière soudain; c'est vous qui êtes arrivées les premières. »

Et elle en fit entrer trois.

L'entrevue fut courte. Les relations du monde sont acceptables et agréables quand on a l'esprit tranquille, le cœur léger, la pensée libre. Elles doivent s'effacer et se taire devant la douleur, l'amour, la maladie. Le monde est un champ de bataille. Bien portant, bien armé, on aime à y figurer, à y jouer un rôle; on s'intéresse à ses luttes, à ses rivalités, à ses combats et même à ses parades. Mais que souhaite le blessé qui tombe? l'embrassade d'un frère, le serrement de main d'un ami, les consolations que lui prodiguent dans l'ombre les reliques d'une tendresse, les espérances de la religion,

les rayonnements d'un grand sentiment. Mme Guérin savait très bien que, pour toute représentation, il faut être paré et debout. Elle se sentait en outre l'âme trop oppressée, le corps trop écrasé de souffrances, pour avoir la force de tourner sa pensée vers des banalités. Mais sa belle-fille lui avait fait observer qu'elle ne pouvait, sans impolitesse, se soustraire à un désir si amical. Elle s'était résignée. Julie, du reste, faisait admirablement les honneurs de sa malade. Mais ces visites, ce bruit confus, ces questions, ce tourbillonnement de gens autour d'elle, fatiguèrent bientôt Mme Guérin. Sa faiblesse augmenta ; elle ferma les yeux et perdit connaissance. Cela arriva tandis que Julie lui amenait une dernière fournée de personnes.

« Par grâce, dit Henriette en barrant le passage, laissez ma mère en repos. »

Elle ouvrit la fenêtre, humecta les tempes de Mme Guérin, et la rappela à la vie par ses caresses et ses soins.

« Un médecin ! cria Julie. Il faut envoyer chercher un médecin.

— Ce n'est rien, dit Mme Guérin en revenant à elle.

— C'est égal, je vais..... »

Elle ouvrit la porte du salon et resta consternée. Si peuplé tout à l'heure, il était vide à présent, désert, ne contenant plus que Noémie qui, toujours assise, ouvrait des yeux démesurés, comme devant un spectacle que l'on ne comprend pas.

« Ces dames ?.... dit Julie avec agitation.

— Ah ! elles sont si bonnes ! répondit Noémie avec une exaltation contenue. Quelles saintes, madame ! Elles ont cru que Mme Guérin allait mourir et elles sont parties, parties pour prier. Est-ce qu'elle est morte ? Quand elle sera morte, madame, avertissez-moi. Je me mettrai en prières auprès du lit. Aglaé l'appelle, sans doute..... »

Dans son agitation, Julie pensait interroger une personne raisonnable. Elle s'aperçut bientôt de son erreur et tourna le dos à Noémie.

« Henriette ! » dit-elle.

Henriette parut.

« Voilà ce que vous avez fait ! reprit Julie en désignant d'un geste le salon abandonné.

— Quoi ? Qu'ai-je fait ?

— Vous avez chassé tout le monde. Vous avez fermé la porte au nez des personnes qui entraient chez votre mère. Je l'ai parfaitement remarqué. Si jamais vous avez des amis, vous, cela m'étonnera.

— Ma mère va mieux, » dit Henriette pour toute réponse.

Julie revint près de Mme Guérin.

« Ah ! maman..... » dit-elle.

Elle s'arrêta court. La pendule marquait cinq heures cinq minutes.

« Est-ce possible ! s'écria la jeune femme. Cinq heures cinq ! Et je suis encore là ! Adieu, maman. Je me sauve bien vite. »

Et elle s'éloigna avec l'empressement d'un bon soldat dont la faction est finie. Mme Guérin poussa un soupir de soulagement. Noémie seule fut un peu attristée de ce départ. Les chiens aiment quelquefois ceux qui les rudoient ; les enfants perclus et impotents ont souvent un goût prononcé pour le tapage qui se fait autour d'eux.

Le médecin ne tarda pas à venir, pour la seconde fois de la journée, et Mme Guérin, qui le connaissait depuis longtemps et l'aimait beaucoup, se sentit réconfortée par sa présence. Elle retint ensuite auprès d'elle Henriette et Sophie, et appela aussi la craintive et inoffensive Noémie, qui lui devenait de plus en plus sympathique, sans qu'elle sût pourquoi. Puis elle exigea que Sophie songeât au dîner.

« Vous resterez avec Henriette, dit-elle, puisque Léon ne vous a pas envoyé chercher.

— Vous m'invitez à dîner ! dit Noémie d'un air de profonde reconnaissance.

— Oui, mon enfant. Cela vous fait plaisir ?

— Oh ! oui, madame.

— Il est bien singulier que Léon ait oublié.....

— Oh ! il est si occupé, madame ! Il est si bon ! Souvent, il ne rentre pas, et, à dix heures du soir, quand il vient s'habiller pour aller en soirée, il s'étonne que je l'aie attendu. Il me gronde, mais si doucement ! avec tant de bienveillance ! Il me force à manger. Oui, madame, il exige que je me mette à table devant lui. Quelquefois je lui résiste, je fais semblant de n'avoir pas faim pour l'entendre me parler plus longtemps. Ah ! je suis bien heureuse, madame !

— Léon ne vous attend pas ? Il sait que vous ne reviendrez pas seule ?

— Seule dans Paris ! sortir seule dans Paris ! Ah ! madame, je préférerais mourir. Un jour, j'ai voulu aller jusqu'à l'église des Petits-Pères. J'essayais de m'aguerrir, à cause de mon vœu. Que de monde dans les rues ! Je tremblais, je marchais vite. Deux jeunes gens m'ont arrêtée.....

— Rassurez-vous, mon enfant ; si Léon n'envoie pas.....

— Madame, m'ont-ils dit, où achetez-vous votre blanc d'Espagne ? J'ai cru que j'allais mourir. Votre blanc d'Espagne, disaient-ils, ce beau blanc d'Espagne que vous mettez sur vos joues. Ils m'entouraient. L'un me prit la main. J'ai crié : au secours ! de toutes mes

forces. Ils se sont enfuis, grâce au ciel. On les a poursuivis, saisis peut-être et garrottés. Léon m'a dit que j'avais échappé par miracle au danger, que j'avais failli être volée, assassinée. Il m'a bien recommandé de ne jamais me risquer seule dans les rues de Paris. Ce n'est pas ici comme à Quatre-Vents. A Quatre-Vents, d'ailleurs, je ne sortais jamais. Léon m'a promis que, pour l'accomplissement de mon vœu à Saint-Etienne-du-Mont, un domestique m'accompagnerait. Il est si bon, Léon ! C'est un saint. Vous verrez ; je lui dirai que j'ai dîné avec Henriette, je suis certaine qu'il ne me grondera pas. Henriette, nous allons bien nous amuser. Veux-tu que je t'aide à mettre le couvert ?

— Ma bonne Henriette, dit Mme Guérin, j'ai dit à Sophie d'acheter un poulet. Promets-moi de lui faire honneur. Te voilà maîtresse de maison pendant que je suis malade. Aie bien soin de Noémie. Vous dînerez dans le salon. Vous laisserez ma porte ouverte et je vous entendrai. Cela me fera prendre patience pour attendre le jour où il me sera permis de me lever. »

Ce repas fut presque gai. Mme Guérin le présidait de cœur et de pensée. Elle y mêlait sa voix de temps en temps, et cette voix puisait dans l'exercice d'une exquise bonté des intonations qui portaient pour ainsi dire en elles la vibration de la tendresse. Commencé un peu tard, le dîner n'était pas fini quand arriva Victor, à sept heures et demie précises.

« Vous dînez au salon, dit-il tout surpris. Un poulet! Quel festin ! »

XXVIII

Au moment d'entrer chez sa mère, il se souvint qu'il avait à parler à Sophie pour une affaire importante et alla dans le petit couloir qui précédait la cuisine.

« Sophie, dit-il, à quelle heure Blancmignon est-il venu ?

— Blancmignon ?

— Vous savez bien? Un de mes commis. Un grand blond, assez joli garçon, l'air intelligent. Réfléchissez bien avant chacune de vos réponses. Elles auront des conséquences d'une extrême gravité. A quelle heure Blancmignon est-il venu ?

— Est-ce que je sais? Ce matin vers dix heures, je crois; puis vers deux heures de l'après-midi.

— Vers deux heures! Pesez bien vos paroles, Sophie. La seconde fois, avez-vous fait attendre Blancmignon avant de lui donner verbalement le bulletin de la santé de ma mère?

— Faire attendre vos commis ! Je me dépêche au contraire de me débarrasser d'eux.

— Il n'a pas attendu ! Je m'en doutais. Il flâne en venant et il prétend ensuite..... C'est bien ! Blancmignon sera admonesté. »

Victor rentra au salon en classant dans sa mémoire toutes les circonstances qui devaient accabler et confondre M. Blancmignon. Puis, passant à un autre ordre d'idées :

« Il paraît, pensa-t-il, que Léon veut faire du zèle ; sa femme ne bouge plus d'ici. »

Il allait adresser la parole à Henriette et à Noémie lorsque sa mère l'appela, et il se rendit près d'elle.

« Me voilà, dit-il. Tu t'impatientes de ne pas me voir, chère maman. Julie m'a rassuré sur ta santé. J'ai, du reste, de tes nouvelles d'heure en heure par mes commis. Te dit-on quand ils viennent, au moins ? Je suis désolé ; ce soir je ne pourrai rester que quelques minutes. Le colonel..... Attends que je ferme la porte. Le colonel tourmente affreusement Julie. Croirais-tu qu'en sortant d'ici il a été chez les dames de Lirac, et que ce soir elles doivent aller chez lui faire de la musique ? Paulin a dîné à la maison et nous a mis au courant. Le colonel et ces dames ne peuvent plus se quitter. Julie est indignée. Elle m'a prié de l'accompagner ce soir chez son père. Ce sera amusant. Je ris, j'ai tort. Cette pauvre Julie en est malade.

— Assieds-toi, Victor, dit Mme Guérin.

— Impossible, maman. Il faut que j'aille.....

— Tu ne vois donc pas l'état où je suis ? interrompit Mme Guérin sans pouvoir maîtriser un mouvement de douleur. La question que nous avons soulevée dernièrement, dans ton magasin, il faut la reprendre. Après la mort d'Aglaé, mon fils, tu es devenu l'aîné de la famille ; tu dois en accepter les obligations et les devoirs. Quand je ne serai plus là.....

— Ah ! maman, à quoi vas-tu songer ?

— A l'avenir, Victor. Je ne voudrais pas t'affliger ; mais je dois te dire, mon enfant, que tes paroles de l'autre jour m'ont été bien cruelles, bien plus cruelles que ne le seraient les pertes d'argent que tu te laissais aller à m'imposer sans réfléchir, j'en suis certaine, à notre position réciproque.

— Ah ! maman, tu es plus riche que moi. Tu nous a fait, à Léon et à moi, des avancements d'hoirie, c'est vrai. Tu t'es intéressée pendant un temps à mon commerce ; c'est encore vrai. Mais tu as conservé de la fortune, tu as une rente viagère de dix-huit cents francs, tu vis sans grandes dépenses. Es-tu gênée réellement ?

— Encore ! Vas-tu encore m'offrir des secours ? Tu sais parfaite-

ment que les sommes prêtées par moi l'ont été à toi seul, pour t'obliger. Légalement même, tu en es responsable.

— Mais non. Tu es complétement dans l'erreur. Je l'ai partagée longtemps. Le colonel m'a ouvert les yeux. Je vais t'expliquer..... c'est simple comme bonjour.

— Encore des subtilités, Victor ! Des subtilités entre une mère et son fils !

— Mais, chère maman..... Ah ! je t'en prie, ne me retarde pas. Adieu. Julie m'attend.

— Ne sauras-tu lui dire que je t'ai retenu ? Elle trouvera tout naturel que tu sois resté. Crois-moi, mon fils ; on se fait tolérer par sa soumission, on ne se fait aimer que par de grandes qualités. »

Cette observation, que Victor n'avait sans doute jamais faite, sembla le frapper. Il voulut montrer qu'il était un homme et reprit le siége qu'il venait de quitter. Puis, tandis que sa mère, absorbée par ses propres pensées, reculait devant un débat si pénible et le mesurait avec effroi avant de le continuer, Victor l'oublia, se plongea dans l'examen de sa situation personnelle, et ne se souvint plus de la présence de Mme Guérin que pour rechercher auprès d'elle des consolations qu'elle lui avait si souvent prodiguées.

« Des grandes qualités ! reprit-il tout surpris de cet horizon nouveau qui s'ouvrait devant lui ; il me semble que je n'en ai jamais manqué. J'ai toujours été fidèle à ma femme. Je ne suis pas comme Léon, moi. Les moindres désirs de Julie, je m'y conforme. Je respecte le colonel. Je suis bon père. Edgard a été malade il y a deux ans ; je l'ai veillé deux nuits de suite. Quant à être bon fils, tu me connais, maman, tu sais que je ne t'ai jamais donné de sujets de plaintes.

— Non, mon enfant, non, répondit Mme Guérin, avec l'émotion que provoquent toujours dans le cœur d'une mère ces explosions de sensibilité. Tous tes devoirs, tu les accompliras, j'en suis certaine.

— Et cependant, poursuivit Victor tout entier à son idée, je n'ai pas eu de bonheur dans mes spéculations, je ne suis pas considéré dans ma famille autant que je le mérite. Des grandes qualités ! Personne n'en a plus que moi ; mais une sorte de fatalité m'accable. Je puis tout t'avouer, maman. Je n'ai pas de secrets pour toi. Ce que je te dirai t'enlèvera d'ailleurs toute velléité de me tourmenter, d'ajouter à mes embarras. Le colonel n'est pas pour moi ce qu'il devrait être. A chaque instant, il me lance des mots désagréables, des apostrophes blessantes. Julie, le croirais-tu ? m'a clairement fait entendre plusieurs fois que, sans elle, je n'aurais pas de pain à manger. C'est d'autant plus mortifiant que c'est la vérité. Edgard lui-même,

Edgard, mon fils, quand je lui commande quelque chose, regarde sa mère pour savoir s'il doit obéir.

— Pauvre enfant! pauvre enfant! Et depuis quand souffres-tu ainsi?

— Depuis..... Ah! tu vas voir que de chagrins tu me causes! Depuis que le colonel a su que je te servais des intérêts. Depuis qu'il m'a démontré, clair comme le jour, que je ne te devais rien.....

— Depuis que tu as accepté ce subterfuge, Victor, sans oser m'en prévenir, sans le repousser avec indignation.

— Le repousser! Entrer en lutte ouverte!

— Une parole franche t'eût sauvé, mon fils. Tu devais dire hautement : je dois, je payerai. Tu serais devenu plus cher à Julie, plus estimable aux yeux de ton beau-père.

— Tu crois cela!

— J'en suis sûre. La loyauté appelle le respect, l'amour. Les pertes d'argent sont regrettables, mais on peut les avouer sans cesser d'être honnête homme, tandis que l'abaissement du caractère, Victor, n'est pardonné que lorsqu'on se relève. Répare ta faute, mon enfant. Ce ne sont plus seulement les intérêts d'Henriette que je défends, c'est ton honneur.

— Mon honneur! s'écria Victor étonné.

— Oui, reprit Mme Guérin d'un accent tour à tour tendre comme une prière, impérieux comme un ordre, imposant comme une prophétie. Le colonel et ta femme te soutiennent maintenant. Ils t'encouragent à une action qu'ils ne commettraient peut-être pas eux-mêmes. Ce n'est pas leur probité qu'ils risquent, c'est la tienne. Quand tu l'auras compromise, ils te mépriseront. N'accepte pas, mon fils, n'accepte pas cette déchéance. Marche le front haut, le cœur libre et fier; Dieu bénira tes efforts. Sois loyal, sois honnête. L'avenir est vaste devant toi; envisage-le sans défaillance. Tu penses sauvegarder ton repos en faisant cause commune avec les intérêts de ta nouvelle famille, tu éloignes au contraire de toi toute considération, toute sympathie. Plus tard, si tu persistes à rester dans cette route funeste, les affronts dont tu te plains déjà se multiplieront et s'amasseront dans ton âme pour l'avilir à jamais. Ton beau-père, ta femme, ton enfant, te traiteront non plus en chef de famille, en père, en époux, en fils, mais en homme qui a joué au plus fin avec sa mère, qui a trompé sa mère. N'inspirant plus la confiance par tes paroles, surveillé dans tes actions, mené à la lisière comme un enfant, dominé, écrasé..... Ah! pardonne-moi, mon fils. Que Dieu, lui aussi, me pardonne la sévérité de mon langage. Il lit dans ma conscience; il voit ce que je souffre; il comprendra ce suprême effort pour sauver mon fils. »

Victor resta pensif et comme anéanti. Quelque confiance qu'il eût dans son propre mérite, il y avait dans les paroles de Mme Guérin quelque chose de trop vrai, de trop définitif, de trop accablant pour fournir matière à une discussion. Victor, d'ailleurs, était tout à fait incapable de discuter, même avec lui-même, ces grandes questions d'honneur que sa mère posait d'une façon si inattendue. Dans des circonstances pareilles, il se taisait, avouant ainsi, sans le savoir, son incompétence, et n'ayant pour se guider ni les inspirations d'un cœur généreux, ni les lumières d'une raison droite, ni les ressources d'un esprit fertile. Les exhortations de sa mère le touchaient cependant de trop près, entraient trop puissamment dans les profondeurs de sa vie pour ne pas l'émouvoir. Elles eurent en lui un retentissement large mais passager. Elles le frappèrent d'autant plus que Mme Guérin, par une longue existence environnée de respect, s'était acquis une considération qui rejaillissait sur ses fils, qui les flattait, les honorait, et dont ils récompensaient leur mère par des égards continuels et une affection non interrompue. Elle avait su, d'ailleurs, et en cela elle n'avait fait que suivre les conseils de son jugement, intéresser Victor à l'accomplissement d'un devoir sacré en lui montrant, comme dédommagement d'un réveil de probité, son beau-père, sa femme, son fils même estimant davantage Victor après cette réhabilitation courageuse et volontaire. Il se complut quelques instants dans le beau rôle qu'il pouvait jouer près de sa femme et du colonel, il calcula leur résistance probable, les belles choses qu'il aurait à répondre pour la vaincre, il s'éleva par avance à la hauteur d'une action héroïque. Mais ces impressions s'effacèrent bientôt.

« Maman veut m'attendrir, » pensa-t-il.

Grâce à cet instinct qui coupe les ailes à la pensée afin de la contenir sous le niveau de l'égoïsme, Victor étouffa les voix de l'honnêteté que sa mère venait de faire vibrer en lui. L'influence de Mme Guérin, un instant écoutée, le fit hésiter d'abord, puis lui sembla dangereuse, féconde en tracas, en difficultés, plus facile enfin à éluder qu'à prendre pour règle de conduite. Cette influence était intermittente, tandis que celle de Julie était continuelle, impossible à éviter. Victor entrevoyait déjà la paix de son ménage troublée; il entendait d'avance les reproches de sa femme et de son beau-père.

« Ma mère les juge bien l'un et l'autre, pensa-t-il; ils seraient très sensibles à une belle action, mais celle-là coûterait trop cher. Ils sont les premiers à m'encourager à être bon fils, mais dans une certaine mesure, sans me dépouiller, sans les dépouiller. Et Edgard ! ses droits sont sacrés. Il ne m'est pas permis de les sacrifier. »

Mme Guérin était épuisée. Les paroles qu'elle venait de prononcer paraissaient n'être sorties de son cœur de mère qu'en le déchirant. Après tant d'efforts de toute sa vie pour reconquérir à ses enfants un rang, une place honorable dans le monde, ils lui étaient devenus doublement chers, chers par les entrailles, chers parce que leur éducation, leur position étaient pour ainsi dire sa création encore. Jusqu'au dernier moment elle espérait. Elle ne pouvait croire que l'ingratitude éclaterait dès que les bienfaits ne soutiendraient plus la reconnaissance. Ce stratagème honteux pour l'acquittement d'une dette, stratagème dont Victor rougissait sans doute, puisqu'il n'avait pas osé le révéler pendant si longtemps, Mme Guérin le crut détruit à la suite de cet entretien avec son fils. Le coup terrible dont les traces étaient si évidentes après cette révélation inattendue, sa maladie, ses conseils, son indignation même, étaient des avertissements, des leçons dont Victor allait certainement s'empresser de profiter.

« Mon enfant, dit-elle d'une voix brisée, réponds-moi, rassure-moi. Je n'ai plus la force de te parler, mais j'ai celle de t'entendre.

— Oui, tu es fatiguée, dit Victor en saisissant ce prétexte pour se lever.

— Tu régulariseras nos comptes, n'est-ce pas? Tu prendras des arrangements pour qu'Henriette.....

— Nos comptes! interrompit Victor. Ah! maman, tu es malade; n'abordons plus ce sujet.

— C'est parce que je suis malade qu'il faut en finir. Concerte-toi avec ta femme. Rappelle-toi tes serments. Rappelle-lui les siens. Dis-lui.....

— Que veux-tu que je lui dise? s'écria Victor, voyant avec peine que la discussion allait recommencer. Son père, son propre père l'a prévenue que tes réclamations étaient mal fondées. Ce que je puis faire pour toi doit donc être extrêmement limité, à cause du colonel, à cause de Julie, à cause d'Edgard.

— Pendant bien longtemps, mon fils, dit Mme Guérin en soulevant sa tête appesantie, tu n'as pas osé me dire que tu te croyais quitte envers moi.

— Cela te montre combien je suis bon. Je craignais de t'affliger.

— Et maintenant..... Allons, Victor, interroge ta conscience. Oseras-tu me dire que tu ne me dois rien?

— Mieux que cela, maman; je vais te prouver.....

— Assez. Tais-toi.....

L'indignation et le mépris jusqu'alors refoulés dans ce cœur de mère, éclatèrent malgré elle. Mme Guérin ne savait pas maudire; mais elle jeta sur son fils un regard long, écrasant, ferme et métal-

lique comme un glaive, foudroyant comme un éclair, un de ces regards qui éloignent, chassent, séparent à jamais, dressent entre deux cœurs un infranchissable mur de glace.

« Ah ! balbutia Victor en reculant malgré lui, tu ne veux pas entendre la raison, tu refuses de causer avec moi.

— Adieu, mon fils, dit Mme Guérin d'un ton qui indiquait que les liens d'affection se rompaient dans son âme en la déchirant. Va. Julie t'attend.

— C'est vrai..... Je vais être bien en retard. »

Il était pâle. Ses mains tremblaient. Le spectacle de sa mère suppliante, puis vengeresse l'attendrissait sans l'entamer. C'était un de ces hommes auxquels une prétendue expérience, un prétendu bon sens, enseignent à préserver, avant tout, la sécurité matérielle, le boire, le manger, le dormir, un de ces hommes que cette science dégrade et rend esclaves, esclaves n'obéissant plus qu'à la force. Or, la force n'était plus du côté de Mme Guérin ; elle n'avait pour elle que le bon droit, la persuasion. La force était chez le colonel, chez Julie, force de femme, force d'argent. Victor, dont la sensibilité se trouvait fortement remuée, dissimula sa défection envers sa mère par une attitude triste, par des banalités de tendresse et de regrets qui ne coûtaient rien. Cependant, il n'osa pas embrasser sa mère. Il se retira en maudissant tout bas l'erreur où elle persistait, en affermissant dans son esprit la conviction d'avoir raison. Il ouvrit la porte en se réjouissant intérieurement de ce que cette scène si pénible pour lui fût finie.

« A demain, maman, dit-il.

— Victor ! cria Mme Guérin comme pour un appel suprême.

— As-tu besoin de quelque chose ? répondit-il d'un ton affectueux et sans s'arrêter. Henriette est là. »

Un vieux monsieur qui se trouvait dans le salon avec Henriette et Noémie demanda avec empressement des nouvelles.

« Ma mère va mieux, dit Victor en lui serrant la main. Vous la verrez. Cela lui fera plaisir. »

Et il se rendit en toute hâte auprès de sa femme.

« Je vais être grondé, pensa-t-il. Mais est-ce ma faute ? »

HIPPOLYTE AUDEVAL.

(La 6e partie à la prochaine livraison).

GŒTHE

ET LE

GRAND-DUC DE WEIMAR

Correspondance du grand-duc Charles-Auguste de Saxe-Weimar-Eisenach, avec Gœthe, de 1775 *à* 1828, 2 vol. Weimar, 1863.

I

L'Allemagne est le pays des souvenirs. L'histoire y a joué et y joue encore un grand rôle, non-seulement dans les conceptions des poëtes et dans les systèmes des penseurs, mais, par son influence décisive sur les institutions les plus modernes, elle gouverne jusqu'aux gouvernants eux-mêmes. Philosophie de l'histoire, tableaux et collections historiques, droits fondés sur le passé et enfin, l'histoire écrite dans toutes ses formes, ce sont là les sujets de prédilection des gens sérieux ; la foule elle-même se passionne plus aisément pour les temps d'autrefois que pour l'avenir. Les étrangers n'échappent pas non plus à cette influence des souvenirs. Demandez aux Anglais, aux Américains, aux Français eux-mêmes ce qu'ils viennent chercher sur les bords du Rhin qu'ils envahissent annuellement. A côté de la beauté des paysages et du comfort des hôtels, vous les entendrez vanter les vieux châteaux forts des barons, simples brigands autrefois, mais chantés et mis à la mode par l'enthousiasme de grands poëtes modernes, par lord Byron, Hugo, Longfellow. Il

n'y a pas jusqu'à la guerre récente, vers laquelle l'Allemagne entière s'est précipitée avec tant d'ardeur, qui ne trouve sa première cause sinon dans les faits et gestes de Charlemagne, au moins dans ceux d'un des premiers empereurs germaniques.

Si ce culte du passé existe partout en Allemagne, il fleurit plus abondamment encore sur le sol où les génies littéraires du siècle dernier ont pris naissance. L'enthousiasme que chaque anniversaire voit s'accroître s'explique par le temps même qui s'est écoulé depuis la naissance des créateurs de la nouvelle littérature nationale. Leur gloire, aujourd'hui séculaire, est de l'histoire. Les grands hommes de cette époque, après avoir été plus ou moins heureux, plus ou moins admirés pendant leur vie, sont devenus, depuis leur mort, les objets d'une vénération toujours croissante et d'un véritable culte national, souvent sublime, ridicule parfois et ennuyeux, mais toujours touchant. L'anniversaire de la naissance de Gœthe s'était perdu dans le bruit des événements politiques de l'Allemagne de 1849, mais, dix ans plus tard, celui de Schiller causa une émotion immense. Depuis, les jubilés du même genre n'ont pas manqué. Notons seulement les fêtes de Fichte, de Jean-Paul et tout récemment celle de Shakespeare, devenu à peu près Allemand malgré les théories de M. Taine sur la distinction ineffaçable des races. Publications de livres et articles pompeux de journaux, discours préparés ou improvisés, cortéges solennels le jour, suivis de marches aux flambeaux le soir, et surtout dîners, soupers et toasts, tel est le programme un peu monotone de ces cérémonies. Mais ces démonstrations bruyantes et passagères ne sont pas les seuls témoignages de la piété de la nation envers ceux qui lui avaient rendu son indépendance intellectuelle. Cet âge d'or de la littérature allemande ne cesse de susciter une ample moisson de biographies, d'appréciations esthétiques, de mémoires et de correspondances, qui encombrent les bibliothèques publiques et particulières.

Dans cette littérature pour ainsi dire alexandrine de scholiastes et de commentateurs, les choses les plus importantes et les plus méritoires paraissent à côté de publications insignifiantes ou absurdes. Aux révélations intéressantes sur le caractère, aux jugements les mieux entendus se mêlent les éloges hyperboliques prodigués par les esprits faibles et les élucubrations de médiocrités qui exploitent la gloire d'autrui au profit de leur amour-propre. Déjà Schlegel se moquait de cette manie de rendre publique la vie intime des hommes célèbres. « Excusez-moi, dit Schiller à Gœthe, dans un de ses distiques ; excusez-moi si je ne viens pas au spectacle, mon petit Fritz est indisposé. » Depuis Schiller, cette manie n'a pas diminué. Quiconque était parvenu, à force d'importunité, à échanger un mot

avec un de ces hommes célèbres devint un objet d'admiration. Il suffisait d'avoir reçu trois lignes dictées par Gœthe à son secrétaire à propos d'un crâne fossile ou d'une médaille romaine, pour les entourer d'un avant-propos, préface, introduction, péroraison, notes, commentaires, index alphabétique et publier un volume qui, pendant huit jours, rendait son auteur glorieux par toute l'Allemagne. On a fait un livre sur les maisons habitées successivement par Schiller, bien que leur architecture n'ait rien de remarquable. Les moindres conversations de ces deux hommes ont été notées avec un soin scrupuleux, puis amplifiées, expliquées, publiées, et le bon public a bien voulu y voir les choses les plus extraordinaires, dignes de vivre au delà de la consommation des siècles. Ce n'est pas encore tout. Les grands génies littéraires de l'Allemagne sont devenus les très petits héros d'une foule de romans soi-disant biographiques, où la fiction gâte la réalité, sans faire disparaître la distance qui sépare les auteurs de leurs personnages. Il y a là toute une religion basée sur une foi robuste qui ne discute pas, mais accepte sans aucun scrupule jusqu'aux moindres reliques.

Les abus, les exagérations que nous venons de signaler, n'enlèvent pas leur valeur très réelle à un grand nombre de productions littéraires suscitées par le souvenir de Schiller et de Gœthe, de Herder et de Jean-Paul. Tantôt ce sont des ouvrages biographiques sur des personnes et surtout sur des femmes qui ont eu de l'influence dans ce milieu littéraire de Weimar, tantôt des mémoires écrits par des personnages d'une importance moindre, mais bons observateurs et juges compétents. On recueille, comme l'a fait Eckermann, les conversations journalières d'un homme tel que Gœthe pensant et travaillant sans cesse. Enfin on publie de plus en plus complétement les correspondances que les chefs de la littérature de cet âge échangeaient entre eux et avec leurs amis et critiques.

Telles sont entre autres la correspondance de Schiller et de Gœthe, publiée déjà en 1828, celle de Gœthe avec Merck qui a servi, dit-on, d'original à son Méphistophélès, les lettres échangées entre Schiller et son ami et confident littéraire, Koerner, père du poète lyrique mort au champ de bataille en 1813, celles que les deux Humboldt (Guillaume et Alexandre) ont écrites ou reçues, et les mémoires de Mme de Varnhagen, née Rachel Levin, relatifs à l'école romantique concentrée à Berlin. Telles sont enfin, et plus que toutes les autres, la *Correspondance de Gœthe avec le duc de Weimar*, publiée tout récemment, et celle de Herder avec un grand nombre de personnes célèbres comme Jean-Paul, Klopstock, Lavater et autres.

En remettant pour une autre occasion les souvenirs évoqués par les hommes nombreux en relation avec le « Bossuet de Weimar, »

nous ne parlerons aujourd'hui que des lettres échangées entre Gœthe et son ami et souverain. Elles ont trouvé un éditeur compétent dans le docteur et conseiller Vogel, qui avait vécu, à titre de médecin, dans l'intimité du grand-duc et de son ministre. Le docteur Vogel est mort récemment, après avoir consciencieusement rempli sa tâche.

Quel était ce prince, ami constant d'un poëte? C'est ce que l'examen de la Correspondance va nous apprendre.

II

Il n'y a pas très longtemps qu'en France on ne se figurait l'Allemand que sous trois types très différents. C'était, ou un être grossier, haut en couleur, et au besoin tapageur, uniquement occupé de son existence animale, ayant le poing encore meilleur que l'estomac, ou bien un savant tout couvert de la poussière des bibliothèques où il méditait soit un système de métaphysique, soit un passage de Thucydide, obscurs l'un et l'autre ; ou enfin un jeune saule pleureur pourvu de jambes pour qu'il puisse, au clair de la lune, se promener le long de son ruisseau en exhalant de vagues soupirs. Mais en prenant connaissance, avec un intérêt qui augmente toujours, des poésies de Gœthe et des drames de Schiller, des contes de Tieck et des récits de Wieland, des travaux critiques de Lessing, des Schlegel et de Heine, on commença à s'apercevoir qu'on s'était fait une idée très fausse ou du moins surannée des habitants de l'autre rive du Rhin. On reconnut qu'à côté du sérieux inébranlable et des spéculations abstraites des Allemands il y avait un élément de savoir-faire et de savoir-vivre dont on ne s'était pas douté. On apprit à connaître des hommes sachant agir après avoir pensé, familiers avec la douleur et la joie et donnant aux choses un sens large bien que réel, des hommes d'une grande étendue d'esprit et d'une belle sensibilité, qui cependant ne se perdaient pas dans le vague et dans la confusion de leurs idées humanitaires. Tel était Gœthe, tel était aussi son ami Charles-Auguste, duc de Weimar, dont l'individualité puissante se présente naturellement comme un centre à tous ceux qui tournent leurs regards vers l'âge d'or des lettres allemandes.

Le Mécène allemand n'était pas un prince bien puissant. Issu d'une race plus célèbre par des actes de courage et d'intelligence que par l'étendue de ses territoires et l'éclat de ses richesses, il resta dans ces traditions de famille. Il fut avant tout un homme de bon sens et d'un esprit pratique, bien que troublé parfois par les accès

d'un tempérament violent et impérieux que son excellente éducation ne put dompter qu'en partie. Droit et loyal de sa nature, il montre trop souvent peut-être des goûts matériels qui, en dépit de la dignité de sa position, peuvent aller jusqu'à la vulgarité. Les chiens, la chasse, la pipe, le camp, sont plus à son goût que les salons où sa mère et sa femme font régner le cérémonial des petites cours allemandes. Il leur échappe volontiers pour aller claquer du fouet avec Gœthe dans les rues de sa capitale, ou pour courir avec lui le pays, dont ils inspectent les mines, les pâturages et les routes, sans oublier les bals champêtres. Ce n'est donc en aucune façon l'homme né, comme disent les Anglais, avec une cuiller d'or à la bouche. Comme Joseph II, comme son modèle Frédéric le Grand, il est le fils du siècle philosophique, sachant que sa position élevée est une charge avant d'être un privilége et qu'il est le premier en devoir aussi bien qu'en droit. Donc il gouverne avec vigueur et en entrant dans les moindres détails; il se considère comme un premier fonctionnaire responsable sinon vis-à-vis de ses Chambres—car jusqu'en 1816 il n'en eut guère—du moins devant l'opinion publique et la Providence divine. Si son rôle politique au milieu d'une époque agitée reste insignifiant, son importance personnelle en est d'autant plus grande. Maître d'un territoire inférieur en étendue et en population à un département moyen de la France, et sous plus d'un rapport moins puissant qu'un préfet de Lille ou de Bordeaux, il a su conquérir une renommée supérieure à celle de tous les autres princes petits et grands de l'Allemagne de son temps. Cette valeur toute personnelle, qui tient à l'homme, non à la fonction, fait durer son nom quand les autres ne vivent que comme les acteurs très secondaires du grand drame qui se jouait alors en Europe. Son influence sur le développement de la littérature allemande fut immense. Il rapprocha les uns des autres un grand nombre d'hommes très distingués qui gagnèrent tous à mettre leurs idées en contact. C'est ainsi que, par sa confiance en la nature humaine et par la bienveillance de ses procédés, il a donné un démenti au mot profond mais pessimiste de Lessing : « Un grand homme a partout besoin d'un grand espace. Plusieurs, rapprochés entre eux, se froissent et se brisent, comme les branches des arbres plantés trop près. »

Né en 1757, d'une princesse devenue veuve à l'âge de dix-neuf ans et un an après la naissance de son fils, Charles-Auguste reçut, par les soins de cette femme intelligente et courageuse, l'éducation la plus soignée. Elle sut trouver, en 1772, pour maître de ses deux fils, un écrivain déjà célèbre et qui devait contribuer puissamment à la formation du groupe littéraire de Weimar, Wieland. Allemand pour la bonté du cœur et la solidité de l'érudition, mais animé,

dans ses récits en vers et en prose, d'un esprit tantôt français, tantôt attique, qui lui a valu le surnom médiocrement justifié du Voltaire d'outre-Rhin, la pureté de ses mœurs, la douceur et la bienveillance qu'il apportait dans ses relations personnelles et son grand talent firent de lui la pierre fondamentale du monument qui allait s'élever à Weimar. Comment ne pas aimer, ne pas respecter un homme qui recevra Gœthe à bras ouverts, après avoir été, à l'occasion de son *Alceste*, l'objet de la satire mordante : *Dieux*, *Héros et Wieland*, un des premiers jets de l'effervescence juvénile de cet enfant gâté des Muses ?

En 1774, les deux princes, élèves de Wieland, entreprirent un voyage en Suisse et en France. En passant par Francfort, ils désirèrent faire la connaissance de Gœthe, alors âgé de vingt-quatre ans et de retour sous le toit paternel, après avoir étudié le droit et bien des choses encore, à Leipzig, à Strasbourg et à Wetzlar. Ce beau et grand jeune homme au regard étincelant, aux allures vives et décidées, déjà parvenu à la gloire par la publication de *Goetz* et de *Werther*, produisit un effet magique sur Charles-Auguste, plus jeune que lui de huit ans. La sympathie fut mutuelle, et Gœthe accepta l'invitation pressante de suivre ses nouveaux amis à Mayence, où l'on passa quelques jours ensemble. On ne se sépara qu'en se promettant de se revoir bientôt.

L'année suivante, le prince de Weimar, déclaré majeur à l'âge de dix-huit ans, prit les rênes du gouvernement et se maria après avoir appelé Gœthe auprès de lui. Il le chargea, de fait d'abord et puis en titre, des fonctions les plus importantes. Il y avait là de quoi indigner tout le monde officiel d'un petit pays où l'avancement lent et difficile des fonctionnaires dépendait de tout autre chose que de leur talent. Sans stage ni surnumérariat, Gœthe arriva au poste de conseiller de légation, avec un traitement d'environ trois mille sept cents francs, somme très considérable pour le temps et pour le pays. Bientôt, le prince le fit entrer dans son vrai conseil intime, et Gœthe tint même pendant quelque temps à la fois le portefeuille de la guerre peu redoutable à l'étranger, et l'intendance du théâtre, qui en réalité fut la plus importante, la plus onéreuse et la plus durable de ses charges. Dès 1782, c'est-à-dire à l'âge de trente-deux ans, Gœthe fut président du conseil ou premier ministre. Il s'acquitta consciencieusement de ses devoirs, mais il fut heureux de pouvoir leur échapper en 1786, pour faire un voyage longtemps désiré en Italie. A son retour, le duc lui accorda une retraite honorable, en le maintenant toutefois dans son conseil intime, où « il aura le droit de participer aux délibérations assis sur le siége qui est réservé pour nous-même. »

Les troubles causés par l'invasion française de 1806 se firent sentir très vivement à Weimar pendant quelque temps. Quand tout fut rentré dans le repos, Gœthe se fit dispenser, en 1809, de toute participation active aux affaires de l'Etat. Cependant, en 1815, le pays ayant été agrandi et érigé en Grand-Duché, il redevint premier ministre et en conserva le titre jusqu'à la mort de Charles-Auguste, en 1828. Ainsi, malgré les difficultés, les dissidences qui ne peuvent manquer de se produire dans les affaires même d'un petit Etat, ces rapports d'ami à ami et de ministre à prince durèrent, sans se rompre une seule fois, pendant plus de cinquante ans, confirmant les belles paroles de Schiller, que le poète peut marcher de front avec le roi, parce que tous deux habitent les hauteurs de l'humanité.

Ce fut pendant ce laps de temps que s'établit et se continua la correspondance publiée par le docteur Vogel. On s'étonnera peut-être qu'elle ne forme que deux volumes contenant six cent trente-neuf numéros, mais il faut songer que le plus souvent on vivait en commun, sans avoir besoin de recourir aux hussards dont le duc faisait ses facteurs, et de plus que Gœthe a détruit, sans doute par discrétion, les missives peut-être trop juvéniles et trop expansives du duc de 1775 à 1792. Du reste, l'éditeur de la *Correspondance* regarde comme possible que plus d'un de ces documents, égarés dans des archives officielles ou domestiques, vienne grossir les éditions suivantes. D'après un bulletin récent de l'Académie allemande de Francfort, cette prédiction s'est déjà réalisée.

III

On se tromperait fort si l'on s'attendait à ne trouver dans les lettres échangées entre les deux amis que les idées artistiques, littéraires et philosophiques, qui remplissent les pages de plusieurs autres correspondances importantes de la même époque. Sans y faire défaut, cet élément, cependant, ne s'y montre qu'en seconde ligne. Ce sont les billets d'ami et les rapports du ministre au prince, les notes du prince au ministre qui y tiennent la plus large place. Si ce fait peut nous causer quelque déception, il n'est pas cependant sans profit pour nous. Ces hommes qui, toujours agitant les problèmes de l'esthétique, ne nous seraient apparus qu'à distance et à travers les brouillards de la spéculation métaphysique, ces hommes se rapprochent de nous tout vivants et réels, le chapeau sur la tête, la cravache à la main; ils montent en calèche, ils entrent dans les

coulisses, ils causent et ils agissent; ils dînent, boivent et se promènent; ils s'amusent et s'ennuient comme les autres mortels. Au bout du compte, nous découvrons qu'à la place des personnages officiels habitant le sommet de l'humanité à titre de prince et de poète, nous avons appris à connaître des gens aimables et spirituels et dont le sans-gêne n'enlève rien à la distinction naturelle et à la dignité du rang.

Ce qui frappe avant tout, c'est la variété incroyable des occupations de ces deux hommes, aspirant d'une volonté puissante vers le but que leur nature et leur éducation leur montrent vers le beau et le bien. Craignant avant tout le *diem perdidi*, le duc et son ministre portent intérêt à tout ce qui existe. Leur activité embrasse et la plante qui, en poussant sous leurs pieds, témoigne de la force inépuisable de la nature, et le crâne fossile parlant de temps antéhistoriques, et les épanchements de l'âme des poètes qui les réjouissent après les fatigues des travaux administratifs. Des connaissances spéciales de tout genre, acquises par un travail opiniâtre, les aident dans cette tendance à l'universalité. Envisagé de cette manière, le petit prince s'élève et devient un Louis XIV, moins la puissance, moins l'orgueil et moins la dévotion, aimant comme lui le plaisir et la distraction après l'effort vers les grandes choses. Gœthe, le poète, le penseur, le savant, aidé de sa grande facilité de travail et de sa sagacité naturelle, se rétrécit pour gouverner en bureaucrate accompli et par des temps difficiles un pays assez important pour absorber un homme consciencieux.

En les voyant à l'œuvre dans leur correspondance, nous sommes comme pris de vertige devant la multiplicité d'affaires qui passent sous nos yeux. Nous causons avec les contre-maîtres des mines, nous descendons dans les puits, nous faisons jouer les pompes; ensuite viennent la culture des forêts, la vente du bois, le prix du blé, des plantations de poiriers, des moulins à acheter, des châteaux à reconstruire, des ponts à réparer, des eaux minérales à examiner, et pour tout cela on entre dans les plus petits détails, on tient compte du moindre chiffre. Des incendies, des inondations et des tremblements de terre, des courses en traîneau et des achats de vin et de livres, des affaires de francmaçonnerie et d'éclairage au gaz, des enrôlements prussiens à interdire et des auxiliaires à envoyer en Hollande, tout cela fait un mélange extraordinaire. Pour donner une idée des éléments différents qui entrent à la fois dans presque toutes les parties de la correspondance, nous transcrivons la lettre n° 134, écrite par le duc probablement en 1798 :

Grand merci des *Heures* (publication périodique entreprise par

Schiller). Il y a de très jolies choses dans l'almanach de Schiller; c'est le meilleur de ma collection.

Cent pièces d'or se trouvent prêtes chez moi pour Herder.

Hier, il y a eu à table une grande discussion sur *Wilhelm Meister* entre ma femme, Herder, Schmidt et moi.

Je prends la ferme de l'Ettersberg dans mon administration spéciale, pour y fonder une bergerie à l'espagnole.

Plusieurs dames crient après toi, comme le cerf après l'eau fraîche. Elles ont besoin de tes conseils et de ton aide pour une mascarade.

Adieu; mes amitiés à Schiller.

C. A.

Ce n'est pas tout. L'homme qui, comme général prussien, va participer aux tristes combats livrés par les puissances du Nord à la jeune liberté de la France, ne s'endort pas sans avoir songé à l'industrie de son pays qu'il protége par tous les moyens possibles. C'est la laine, sa production et sa fabrication qui, selon lui, vont enrichir Weimar; ce sont des échantillons de damas et d'étoffes faites de crin animal qui le préoccupent. Et son ami songe au mal que la passion extrême du duc pour la chasse cause à la culture des terres. « On décrit comme misérable, dit-il, l'état du laboureur, et il l'est certainement. Quels ne sont pas les maux qui l'atteignent! Alors, sans rien ajouter, je puis espérer qu'après avoir renoncé à tant de choses, vous donnerez à vos sujets, comme étrennes, les sangliers qui dévastent les champs de l'Ettersberg. » Il paraît que le Nemrod de Weimar fit ce sacrifice, qui ne dut pas lui coûter beaucoup; car de tout temps, il paraît avoir eu plus de lièvres que de sujets, si l'on songe que beaucoup plus tard, en 1825, dans une chasse d'une journée, il fit tuer seize cents quarante-cinq pièces de ce gibier.

A côté du bien matériel du pays, les deux amis n'oublient pas la culture intellectuelle. Collectionneur de poètes avant tout, le prince songe aussi à la science. En proportion de ses modestes moyens, il enrichit les musées et les bibliothèques, achète des curiosités et des objets d'art, fait faire des fouilles et répand l'instruction publique. L'université d'Iéna surtout lui donne fort à faire. C'est, d'un côté, la conduite si souvent turbulente des étudiants, leurs associations, leurs cris dans les rues, leurs départs en masse; de l'autre, c'est le va-et-vient perpétuel des professeurs, eux-mêmes toujours prêts à des pérégrinations d'une chaire et d'un pays à l'autre.

Notre faculté de théologie, écrit le duc, en 1810, est supportable : les chaires de droit sont assez bien pourvues, mais la faculté de médecine se trouve dans un état déplorable. Les principaux cours, à l'exception de l'anatomie, n'existent pour ainsi dire pas du tout. Notre professeur de



chimie est parti ; sa chaire ne peut pas rester vacante ; il nous faut un homme capable. Le cours d'histoire (fait auparavant et avec beaucoup de succès par Schiller) est dans un triste état ; il en est de même pour la philosophie proprement dite. Les mathématiques spéciales, à ce que je sache, ne sont pas enseignées du tout, parce qu'il n'y a personne qui s'y connaisse.

Les sciences naturelles occupent une place importante dans la *Correspondance*. On était à cette époque au commencement d'une ère de découvertes, et chaque jour voyait se produire des faits scientifiques jusque-là ignorés. Les analyses et les combinaisons de la chimie, les observations au microscope avaient pour les deux amis tout l'attrait de la nouveauté. C'est d'abord la minéralogie qui les attire concurremment avec les résultats des fouilles faites dans les montagnes du pays ; ensuite ils s'occupent de ce que les trois règnes de la nature embrassent dans leurs cercles immenses. On connaît la découverte importante de Gœthe en ostéologie, son excellent traité sur la métamorphose des plantes et sa théorie de la composition de la lumière[1] ; le duc, de son côté, songe aux cours populaires et gratuits dès 1798. Ayant engagé un chimiste distingué, il écrit à Gœthe : « Il me semble que nous devrions faire faire par lui, surtout en hiver, un cours de chimie populaire pour des artisans tels que les brasseurs, les teinturiers, les tanneurs et autres gens de cette espèce. Deux heures par semaine pourraient suffire. On trouverait la place nécessaire dans le vieux château. »

Du moment que le prince et son ministre ont pris goût aux sciences naturelles, il n'y a guère de lettre échangée entre eux où ne paraissent des os fossiles, des fleurs noires, des crânes d'éléphant, d'hippopotame, de cheval marin, de mouflon, des dents d'ours, de crocodiles et de Caraïbes, des squelettes de chevaux, de castors et de cangourous, des morceaux de granit, de schiste, d'asphalte et d'ambre, des expéditions arctiques, au Brésil et dans les montagnes de l'Himalaya, et un nombre infini de plantes exotiques qui ne valent pas ce qu'elles coûtent. Quelquefois ces recherches infatigables aboutissent à des détails comiques. En 1821, le duc prie Gœthe de prendre, à Francfort, des renseignements sur une femme qui porte des cornes à la tête. « Un des seigneurs de notre cour l'a vue il y a peu de temps. Un jour, une vraie corne de bélier lui a poussé ; elle l'a jetée. Depuis ce temps, elle produit des cornes de chevreuil et les jette. Cette fabrication dure depuis six ans, et la femme en a maintenant soixante. » Le poète ministre écrit des

[1] Voir, dans la *Revue Contemporaine*, les savantes *Études* de M. Faivre, sur *Gœthe, naturaliste*. 2e série, t. IV, V, VII, VIII et IX.)



lettres au sujet de ces cornes, et il paraît que le fait a pu être vérifié. Une autre fois, c'est un malheur arrivé à une autruche appartenant au duc. Le pauvre animal se casse la patte, et on le vend, moyennant soixante-dix-huit écus, au conservateur du musée de Dresde, qui le fera empailler. On parle aussi des hypothèses du fameux Gruithuisen relatives aux habitants de la lune ; le duc appelle son livre un « pâté lunaire contenant des folies qui l'amusent. » Enfin, en fait d'astronomie, ce sont, en 1819, des comètes qui, bien que prédites par les calculs, ne veulent pas venir. « Quelqu'un, dit Charles-Auguste, a énoncé l'hypothèse que les comètes qu'on attend en vain se seraient dissoutes ; leur substance nébuleuse formerait les grandes masses de vapeurs que nous remarquons actuellement dans notre atmosphère. Le fait est que le soleil a donné depuis deux ans beaucoup plus de chaleur que d'habitude, même pendant les journées d'hiver. »

Cette dernière observation nous conduit au sujet de prédilection du duc, à la météorologie. Chasseur de tout temps et goutteux sur la fin de sa vie, il porte un intérêt spécial aux variations de l'atmosphère. Malgré toutes les peines qu'il se donne, il ne découvre pas et ne doit pas voir découvrir par d'autres les lois qui permettraient de prédire le temps. « Les découvertes relatives aux rapports de l'aimant, de l'électricité et du galvanisme, dit-il en 1821, l'inconstance de la polarité et les influences des pôles en eux-mêmes ont tellement bouleversé toutes les notions qu'on a eues jusqu'à présent, qu'il faudra reconstituer la météorologie sur des bases tout à fait nouvelles. Il est probable qu'il faudra chercher dans la terre la cause de ces phénomènes, non dans l'atmosphère et encore moins dans le ciel. « Hélas ! s'écrie-t-il quelques années plus tard, quant à la météorologie, j'ai perdu tout espoir de mettre jamais un peu de clarté dans cette science confuse, surtout depuis que j'ai eu des rapports avec des marins qui soutiennent qu'on n'en peut rien savoir et qu'il n'y a pas de règles, à l'exception de la région de la ligne, où le temps est toujours le même. D'après eux, il n'y a de régulier que le flux et le reflux. Il paraît que le globe entier se trouve dans des courants dont les variations sont identiques avec les variations de la température. » En 1825, à l'occasion d'un orage terrible, le manomètre lui donne un peu de satisfaction. « Maintenant, ajoute-t-il ironiquement, nous savons du moins d'où vient le vent et où il va, bien que l'Ancien Testament nous ait déjà refusé tout espoir d'en apprendre quelque chose. » Et en 1826 : « L'état de la météorologie nous donne une bonne cause de désespoir. Au moment même où l'on croit la toucher du doigt, tout se dissipe comme un nuage. » Voici pourquoi il appelle des *mages* les savants qui s'en

occupent. Enfin, en fait d'hypothèses, en voici une dernière qui mérite d'être mentionnée. En 1825, le duc de Clarence soutient que les bateaux à vapeur, récemment inventés, ne pourront risquer des voyages de long cours, parce que les roues doivent s'enflammer par leur frottement constant dans l'eau de mer. Que peut-il y avoir de vrai? demande le duc. Le bon sens lui suggère la réponse, il ajoute : « J'espère que cette lettre, du moins, te parviendra sans s'enflammer en route. »

IV

Cette multiplicité de travaux ne saurait nous étonner, ni nous effrayer de la part du duc ; il s'acquittait noblement de ses fonctions de chef d'Etat, ce qui lui laissait encore du temps pour l'étude. Mais Gœthe? ses fonctions publiques n'empiéteront-elles pas fâcheusement sur sa vie littéraire ? On est tenté de le craindre, mais on a tort. Gœthe réunit en sa personne les deux rôles du poète et de l'homme d'Etat qu'il met en présence et en opposition dans son *Tasse*. Son titre et ses travaux de ministre ne l'empêchèrent pas d'achever avec le plus grand soin de nombreux écrits, de voyager et de diriger pendant de longues années le théâtre de Weimar. Et l'on voit par cette correspondance que de toutes ses fonctions celle de directeur de théâtre n'était pas la charge qui l'occupait le moins.

Dès son arrivée à la cour de Charles-Auguste, Gœthe y devint le grand-maître des menus plaisirs. Son goût toujours sûr, son talent pour l'arrangement des fêtes, des représentations d'amateurs en plein air, sa facilité pour la composition de prologues, pièces de théâtre, pièces de circonstances et autres ; enfin, l'autorité incontestée qu'il exerçait sur tous ceux qui coopéraient à ces amusements, auteurs et acteurs, le désignaient pour la surintendance de la scène de Weimar. Ce théâtre n'eut qu'à se louer de sa direction prolongée jusqu'en 1817. En dépit de l'exiguité de ses moyens financiers, il réunissait un assez bon personnel et offrait la primeur des ouvrages des premiers auteurs dramatiques à un public quelquefois indifférent. Gœthe, à la vérité, se souciait médiocrement de l'approbation des bourgeois de Weimar ; c'étaient des expériences sur l'art qu'il voulait faire et non leurs applaudissements qu'il recherchait. Cependant, on lui causa plus d'un embarras. Il fallait toute sa passion ardente pour l'art dramatique, jusque dans ses moindres détails, telle qu'il la révèle dans ses *Mémoires* et dans les pages de son *Wilhelm Meister*, pour résister aux tracasseries et aux ennuis sans

nombre du monde des coulisses. Tantôt c'est la comédie qui languit à cause d'une actrice malade, mais indispensable, tantôt c'est un grand chanteur italien auquel il faut faire les offres les plus brillantes pour lui arracher la promesse de venir et qui vient, mais seulement après la fête et sans voix. Ce qui rend cette position encore plus difficile c'est que le duc, rivalisant avec le poète, se mêle de tout et à tout. Quand Gœthe fait jouer sa traduction du *Mahomet* de Voltaire, Charles-Auguste se charge de donner lui-même des conseils à l'actrice principale et envoie aux autres les instructions suivantes : « Dis à Vohs d'avoir encore plus de vivacité qu'hier; qu'il ne reste pas toujours à la même place, qu'il marche, qu'il mette ses pieds plus souvent dans les autres positions en dehors de la cinquième dont il ne sort pas. La disposition des bancs hier soir a encore une fois gâté le cinquième acte; il s'en trouve un au beau milieu du théâtre, dans le chemin du groupe de Seïd, qui, par cette circonstance, est trop rapproché de Mahomet. Il faut le placer près de la coulisse : c'est là que Seïd doit rendre l'âme. Mahomet doit se rapprocher de l'avant-scène. A la mort de Zopire, le banc pourrait se trouver au fond, car les bancs au milieu de la scène font toujours mauvais effet, en gênant les mouvements des acteurs. » Une autre fois ce sont les costumes qui attirent la sollicitude de Charles-Auguste. « Il n'est pas convenable, dit-il, que nos uniformes militaires et costumes de cour ainsi que les livrées des laquais soient portés sur la scène. Le bataillon (l'armée du duché) en a déjà reçu la défense, elle doit s'appliquer également à la cour. Hier, un acteur, dans un rôle de maître des eaux et forêts, s'est présenté dans un costume de cour complet, acheté chez un fripier. Je n'ai pas besoin de te dire combien ce manque de tact a choqué. Il n'y a pas le moindre ordre dans la garde-robe du théâtre ; c'est là la cause de ces inconvénients. Le tailleur y règne en maître absolu, et comme un rustre de ce genre n'a pas la moindre idée de ce qui est convenable ou non, il faut faire un règlement à ce sujet et nommer quelqu'un pour l'appliquer. » Quand le *Wallenstein* de Schiller paraît sur la scène en 1799, le duc montre le même soin. « Fais donc avertir Graff, écrit-il, qu'il faut réciter plus lentement et avec moins de contorsions les passages importants, et surtout le monologue ; à notre place (au centre) nous ne l'avons presque pas compris. Vohs a très bien joué. Le hussard avait un costume trop moderne. » Le lendemain : « Je désire montrer ma satisfaction à Vohs et à Graff pour avoir si bien joué, et donner à chacun six charles d'or. Qu'en penses-tu ? » Et le surlendemain : « La porte de la grâce s'est ouverte encore plus ; ma femme y a contribué. Voici seize charles d'or ; partage-les entre Vohs et Graff, en notre nom, comme signe d'encou-

ragement. » Enfin, un jour, le duc se repent d'avoir ait jouer *le Mauvais âne* de Kotzebue et le bannit de la scène en rappelant le mot de Piron à Voltaire : « Tu donnerais quelque chose pour que moi je fusse l'auteur de cette pièce. »

C'est moins qu'un âne, c'est un chien qui fut cause que Gœthe quitta son intendance par un sentiment de susceptibilité un peu tardive peut-être.

Plus d'une fois le public et les acteurs avaient montré le désir de se révolter contre l'autorité despotique que Gœthe exerçait devant comme derrière le rideau. Les êtres rebelles et capricieux qui se trouvent des deux côtés de la rampe, il les terrorisait en interdisant aux uns tout signe de blâme ou d'approbation, en emprisonnant les autres quand ils voulaient jouer trop à leur façon ou quand ils ne voulaient pas jouer du tout. Il n'admettait pas que le poète fût là pour l'acteur, l'acteur pour le public. Présents aux répétitions, lui et Schiller, ils ne cédaient pas aux caprices de leurs interprètes, mais leur donnaient les ordres les plus catégoriques. L'ancien acteur Genast raconte dans ses Mémoires qu'un jour Schiller, mécontent de la manière dont un acteur récitait un passage d'une de ses tragédies, l'interrompit brutalement, refusa d'entendre ses explications, et le somma d'obéir aux injonctions de Gœthe.

Dès lors, des intrigues sans fin pour briser un joug aussi dur. En 1795, Gœthe, se sentant fatigué, demanda à quitter ses fonctions d'intendant. Le duc lui répondit par la lettre suivante :

Wilhelmsthal, le 20 décembre 1795.

Les bons progrès de notre théâtre et l'agrément qui en a résulté pour moi de ta direction, me font désirer qu'en tout cas tu en conserves la surveillance. J'espère que tu retireras ta demande d'en être délivré, et que tu me rendras le service de continuer à t'en occuper. S'il survenait des inconvénients causés par des personnes qui ont des fonctions dans ce ressort, on trouvera certainement les moyens de les remettre à leur place, et je m'en servirai pour te rendre la direction du théâtre aussi agréable que possible.

Ce ne fut qu'en 1817 qu'une difficulté très peu sérieuse, mais d'autant plus blessante pour le grand poète, rompit enfin ce lien. Un jour Gœthe, après avoir fait pendant quarante ans de l'art pour l'art et nullement pour les acteurs ni pour le public, vit arriver à Weimar un chien savant très célèbre et qui devait jouer le principal rôle dans un drame fabriqué pour lui. On avait obtenu un ordre du duc pour faire paraître ce chien sur la scène. Gœthe, qui du reste n'avait jamais pu souffrir l'espèce canine, commença par répondre

dédaigneusement que les règlements défendaient aux chiens l'accès du théâtre. En dépit de son autorité, une répétition de la pièce au chien eut lieu. Alors le poète, reprenant son indépendance entière, quitta le théâtre et la ville, et se rendit à Iéna, après avoir exprimé hautement son indignation de la manière peu convenable dont on agissait avec lui. Le duc, de son côté, s'offensa de la susceptibilité de son ministre, et il en résulta, pour la première fois, entre les deux amis, un refroidissement d'autant plus sérieux qu'il provenait d'une cause plus futile. Le grand-duc écrivit à Gœthe la lettre suivante :

Cher ami,

Tu m'as fais comprendre par plusieurs voies différentes que tu ne serais pas fâché de te voir délivré des ennuis de l'intendance du théâtre, sans refuser pour cela, à l'avenir, tes conseils et ton assistance que cette administration réclamera plus d'une fois. En ceci je vais au-devant de tes désirs en te remerciant des excellents services que tu as rendus dans ces affaires compliquées et fatigantes, tout en te priant de continuer à t'y intéresser pour leur côté artistique et en espérant que cette diminution d'ennuis profitera à ta santé et à la durée de tes années.

J'ajoute une lettre officielle relative à ce changement et je te dis adieu.

Weimar, le 13 avril 1817.

C. A.

Cette lettre officielle est connue depuis longtemps ; le biographe anglais de Gœthe, Lewes, l'a reproduite. Moins longue et plus sèche encore, elle contient une démission accordée en toute forme. La *Correspondance* nous donne la réponse de Gœthe qui, au lieu de perdre la tête, répond sur un ton fort officiel :

Votre Altesse Royale va au-devant de mes souhaits et les dépasse même, comme elle a daigné le faire si souvent. Mon désir me semble d'autant plus justifié que mon projet de règlement a obtenu l'approbation de Votre Altesse, de sorte que l'expérience seule aura à y ajouter quelque chose.

Recevez donc les remerciements que je vous dois, pour la bienveillance et l'indulgence dont vous m'avez fait jouir pendant la gestion de ces affaires ainsi que pour l'offre gracieuse d'y exercer à l'avenir l'influence que la connaissance de la matière et mon expérience pourront justifier.

Après avoir offert la démission de son fils qui, depuis 1815, avait été membre de l'intendance, Gœthe, dans sa lettre, passe à d'autres affaires administratives et termine par les formules de respect au grand complet. Malgré ce grave différend, les bonnes relations des deux amis reprirent bien vite leur cours habituel. Seulement, Gœthe ne put se décider, malgré les prières du duc, à se charger de nouveau de la direction de la scène de Weimar.



Il est curieux de rappeler ici une lettre de Gœthe de l'année 1797, qui peint l'état artistique et intellectuel d'une autre petite capitale, laquelle peut servir de point de comparaison avec Weimar. A l'occasion d'un troisième voyage en Suisse, le poète passe par le Wurtemberg, où régnait depuis de longues années et en maître absolu le duc Charles, protecteur et ennemi du poète Schubart, qu'il retint dix ans prisonnier d'Etat, et de Schiller qui, en 1782 déjà, avait fui devant cette protection trop impérieuse. Encore à cette époque, les petites cours de l'Allemagne étaient de méchantes contrefaçons de celle de Versailles. C'est avec un intérêt tout particulier que Gœthe, devenu l'ami de l'auteur des *Brigands*, revoit la ville de Stuttgart et décrit de main de maître les efforts d'un prince relativement puissant et bien intentionné qui attend de l'initiative du despotisme les progrès des arts et des lettres.

La monotonie de la riche culture du sol, dit Gœthe, m'a fatigué. J'ai passé neuf jours à Stuttgart. Il est très intéressant d'y observer l'état actuel des beaux-arts. Le duc Charles, sans manquer dans ses entreprises d'une certaine grandeur, n'a cependant agi que pour la satisfaction de ses passions du moment et pour la réalisation de ses caprices. Mais, en n'envisageant que les apparences et l'effet extérieur, il eut cependant besoin d'artistes, et, tout en poursuivant un but inférieur, il dut nécessairement arriver à des résultats élevés. Au commencement, il avait favorisé surtout le drame lyrique et les grandes fêtes ; il lui en resta un certain nombre d'amateurs, et dans son Académie on enseigna tout naturellement la musique, le chant et l'art dramatique et mimique. Ces traditions s'en vont peu à peu. L'orchestre est dans de meilleures conditions de durée, parce que le musicien, arrivé assez vite à un certain degré de perfection dans son art, peut l'exercer jusqu'à un âge assez avancé. Le personnel d'un théâtre, au contraire, varie beaucoup plus et ce serait même un malheur pour une scène que de conserver toujours le même monde au lieu de se trouver rajeunie de temps en temps par de nouveaux acteurs et chanteurs. La jeunesse nécessaire pour certains rôles se passe et les voix de chant durent peu. Le ballet au contraire a l'avantage de pouvoir subsister longtemps avec les mêmes personnages. Les danseurs et les danseuses possèdent du charme jusqu'à un certain âge et en attendant il se trouve de nouveaux sujets. C'est ce qui a lieu à Stuttgart. Du reste, il y a une danseuse jeune et ravissante qui ne manque que d'un peu de variété et de caractère dans ses mouvements pour être très intéressante.

Parmi les particuliers, on s'intéresse encore beaucoup à la musique, et au sein de plus d'une famille on s'amuse à l'aide du piano et du chant. Tous parlent avec enthousiasme de l'époque brillante où leur goût commença à se former et on déteste la musique et le chant de l'école allemande.

Les sculpteurs et les peintres, après avoir reçu la préparation nécessaire, ont été envoyés à Rome par le duc. Il en est sorti des hommes excellents

qui en partie sont encore ici. — Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le duc ait patronné le moins l'art dont il avait le plus grand besoin, l'architecture. Je ne connais aucun architecte qu'il ait fait voyager. Probablement il s'est contenté de ceux qu'il avait sous la main, parce qu'ils exécutaient strictement ses idées, car c'était là ce qu'il lui fallait. Aussi ne peut-on s'empêcher de regretter la perte de matériel, de temps, d'argent, de travail et d'opportunité dans tout ce qu'il a fait faire à Stuttgart, à Ludwigsbourg et à Hohenheim.

En somme tous ces résultats artistiques bons et mauvais n'ont pu être produits que par le règne prolongé et la volonté despotique de ce prince, et j'ose dire que les meilleurs et les moins précoces entre les fruits de ses efforts commencent seulement à mûrir, bien qu'il ne se fasse rien pour leur prospérité. Personne ne comprend ici l'effet que produit dans un État l'alliance des beaux-arts avec les sciences, les métiers et l'industrie. Le professeur Dannecker (auteur de l'Ariane du musée Bethmann à Francfort et du buste de son ami intime Schiller dans celui de Stuttgart) est une nature magnifique comme homme et comme artiste. Il vaudrait encore mieux dans un milieu plus riche en éléments artistiques que celui de Stuttgart, où il est forcé de prendre trop en lui-même.

V

A côté de l'administrateur et de l'homme universel, que la *Correspondance* nous a montré dans Gœthe, le poète et le critique ne disparaissent pas, et le duc, en l'accompagnant sur ce terrain, y fait preuve de sa pénétration ordinaire. Au milieu de ses fonctions publiques, Gœthe continue non-seulement à écrire, mais il trouve encore le temps de peindre une tasse que le duc verra chez Mme de Stein, et, après avoir examiné des conscrits, il remonte dans son château des Muses, où il soigne, d'un amour tout paternel, sa fille de prédilection, *Iphigénie*. Après dix ans d'une existence accablante pour tout autre, Gœthe se sent enfin fatigué. Alors eurent lieu cette fuite en Italie, qui devait être si productive, ce séjour prolongé à Rome, dans la ville éternelle qui, depuis sa jeunesse, l'avait toujours attiré comme la montagne magnétique de la fable attire les vaisseaux. Bien que donné par lui-même avec beaucoup de détail dans son *Voyage en Italie*, le compte rendu de cette partie de sa vie présentait des lacunes qui viennent d'être comblées par la publication de la *Correspondance*.

Pour ceux qui prennent intérêt surtout au développement du poète, les lettres datées d'Italie sont certainement la partie la plus importante de la *Correspondance*. Gœthe y fait sa confession artistique. Il se rend compte non-seulement de ce qu'il a fait aupara-



vant, mais encore de ce qu'il veut faire plus tard. A la date du 11 août 1787, il écrit de Rome :

Ce n'est pas seulement pour mes notions esthétiques qui prennent une forme convenable, que ce séjour fait époque dans ma vie; mais il met aussi fin à ma première, ou, pour mieux dire, à ma deuxième manière comme écrivain. L'*Egmont* est achevé. J'espère finir *le Tasse* avec le jour de l'an, et le *Faust* pour Pâques, ce qui ne m'aurait pas été possible sans la solitude dont je jouis ici. Alors je pourrai me mettre sérieusement au *Wilhelm Meister*, que je voudrais vous approprier entièrement. Achever ainsi mes travaux commencés me sert d'une manière étonnante. C'est une récapitulation de ma vie et de mon art, et, en revenant de ma manière de penser actuelle à celle d'autrefois, j'apprends à me connaître moi-même et les limites de mon talent. Quand, après tout cela, je serai revenu auprès de vous, je me vouerai pendant quelque temps à l'administration aussi exclusivement que je me donne maintenant aux arts. Je ferai une tournée d'inspection dans le pays, où je verrai tout sous un jour nouveau; mon expérience récemment acquise me servira pour juger mieux, et j'en serai d'autant plus propre à vous rendre tous les services que votre bienveillance et votre confiance pourront me demander.

A la fin de l'année, les autres projets se trouvant exécutés, il compte se remettre au *Faust*, dont l'achèvement exigera un puissant effort. « Pour terminer cette pièce, dit-il, il faudra me renfermer dans un véritable cercle magique, et j'espère que ma bonne étoile m'aidera à trouver un lieu de refuge convenable. » Au milieu de ces projets, il reçoit du duc l'appréciation et la critique de l'*Egmont*. En combattant en partie cette dernière, il ajoute avec finesse : « Il ne pouvait y avoir pour cette pièce de lecteur plus dangereux que vous. Celui qui se trouve réellement sur le point élevé de l'existence autour duquel le poète tourne en jouant, ne peut guère être satisfait des fictions de la poésie qui, du domaine de la réalité, passe sans cesse dans celui du mensonge. Car, quant à la réalité, il la connaîtra mieux que personne, et la fiction ne peut lui plaire parce que sa connaissance intime des détails l'empêche d'y voir un ensemble. »

Après le poète, c'est le critique d'art, l'amateur en peinture, en sculpture, en architecture qui paraît. Tout le monde sait que le voyage de Gœthe en Italie produisit le changement le plus complet dans l'artiste comme dans l'homme. Le jeune homme de 1770, gai, vif, expansif, méprisant les conventions sociales, devient un personnage grave, recueilli, plein de réserve et de froideur, un dieu dans un palais, comme Jean-Paul le nommera peu de temps après. Comme écrivain, de romantique qu'il était il devient classique. Il sait que la réalité, cultivée sans choix et d'après le goût national d'un mo-

ment par les esprits médiocres, peut être corrigée par le véritable artiste de deux manières différentes : dans le sens de l'extraordinaire et de l'irrégulier où domine l'imagination du poète et du lecteur ; ou dans celui de la régularité et de la vraisemblance dues au bon sens. Après avoir marché d'un pas fort et rapide dans la première de ces voies, il va maintenant suivre l'autre avec calme et majesté. C'est à l'aspect du paysage riant, net et clair du Midi, non moins qu'à l'étude de l'antiquité et de la renaissance italienne, qu'il doit cette métamorphose.

Le but qu'il se propose, but dont la poursuite exige avant tout solitude et recueillement, il ne peut l'atteindre qu'en évitant toute perte de temps.

Mon incognito sévère, écrit-il à la date du 12 décembre 1786, a pour moi le plus grand avantage. On me connaît et je parle avec tous ceux que le hasard me fait rencontrer, mais je ne permets pas qu'on m'appelle par mon nom ou par mes titres ; je ne fais ni ne reçois aucune visite ; autrement, mon temps serait sacrifié aux devoirs de cérémonie. C'est jusqu'à la fatigue que j'ai parcouru Rome. Aussi ai-je vu la plupart des choses remarquables ; mais qu'est-ce que c'est que de voir seulement des objets avec lesquels il faudrait rester longtemps, et vers lesquels il faudrait revenir souvent pour les connaître et les apprécier ? L'étude la plus importante par laquelle j'exerce maintenant mon œil et mon esprit, ce sont les différences de styles et d'époques de styles chez les différentes nations de l'antiquité. En ceci, l'histoire de l'art de Winckelmann est pour moi un guide fidèle. Malgré tout ce qu'on lui a déjà enlevé, Rome est une source d'art inépuisable ; elle en conservera les documents les plus importants jusqu'aux derniers de nos petits-fils. La Rome actuelle et vivante, je ne veux même pas la voir pour ne pas gâter mon imagination.

Dès le mois de février 1787, il commence à se sentir le maître des impressions profondes et variées qui d'abord l'avaient frappé au point de lui donner le vertige :

Mon désir de visiter Rome avait toujours été ardent, mais maintenant je me trouve très heureux de ne pas y être venu plus tôt. Je me suis apitoyé sur quelques voyageurs que j'ai connus, parce que, arrivés ici pleins de zèle et de sérieux, mais jeunes et sans préparation, ils ont été pour ainsi dire écrasés par la masse des impressions qu'ils ont reçues. Me voilà vainqueur, et ma joie, ma satisfaction augmentent d'un jour à l'autre. Une petite absence ne me rendra que plus propre à ces conceptions. Dès à présent, je ne cherche plus qu'à compléter mes connaissances en voyant les objets moins intéressants qu'on doit aussi connaître. Quant aux œuvres de premier ordre, il faudrait pouvoir les revoir de temps en temps ; il y a en elles un abîme sans fond. En fait d'hommes intéressants, j'ai appris



à en connaître plus d'un ; comme femme, une seule en dehors d'Angélique (Kauffmann ; voir le *Voyage en Italie*). Ici, comme partout, on ne peut cultiver le beau sexe qu'avec perte de temps. Le théâtre ne me donne pas plus de satisfaction que les cérémonies de l'Eglise. Les acteurs se donnent beaucoup de peine pour amener la joie, et les prêtres en font autant pour causer le recueillement ; mais les uns et les autres produisent leur effet sur une classe à laquelle je n'appartiens pas. Ces deux arts ont dégénéré en une pompe dépourvue d'âme. En tout cas, le pape (Pie VI, Braschi) est le meilleur entre les acteurs qui jouent ici. J'ai acheté de beaux échantillons de marbres blancs composés de douze morceaux anciens et modernes. Il y a quelques années, on en fit venir de Paros pour voir, par la comparaison, quelles statues étaient faites de marbre grec. J'en ai retrouvé chez un lapidaire des échantillons précieux. La Propagande, qui a son bras partout, les avait procurés. Combien cette institution pourrait servir ! Du reste, les hommes fins qui y ont de l'influence en profitent.

Un autre jour, il rapporte que le grand paysagiste et peintre d'animaux, Tischbein, séjournant à Rome depuis 1779, va le peindre en grandeur naturelle, assis sur des ruines, et drapé dans un manteau blanc. « Ce sera une œuvre heureuse. L'idée est bonne, et le peintre pourra mettre tout son art à l'exécution. » Ce tableau orne maintenant l'entrée des salons de lecture du cercle bourgeois de Francfort, où tout étranger trouve facilement accès [1].

La grandeur et la beauté de Rome n'empêchent pas le poète de s'intéresser à Naples et à la Sicile. Le souvenir de la vieille Trinacrie lui restera « pour tout le reste de sa vie comme un trésor inépuisable. » Cette appréciation ne peut pas paraître exagérée quand, en revenant à son *Voyage en Italie*, nous entendons Gœthe dire qu'après avoir vu la scène où se passe une partie des actions homériques, il comprend beaucoup mieux le poète grec. En dehors de cette considération, il est charmé de la pureté de l'air, de la netteté des contours, de l'éclat des couleurs, brillantes sans blesser l'œil, des formes et du coloris de la végétation, de l'aspect constant de la mer, et, enfin, de la vie expansive, naturelle et facile que mènent les habitants du Midi. C'est de ces impressions que naissent le calme et la placidité qui règneront dans son âme comme dans ses œuvres pour le reste de sa vie. La mer surtout a pour lui des charmes infinis. « Je suis curieux, dit-il dans une lettre de Naples du 27 mai

[1] Les relations de Gœthe avec Tischbein ne sont pas toujours restées les mêmes, et le poète a porté plus tard des jugements divers sur la personne comme sur l'art de son ami de Rome. Voici pourquoi nous notons en passant les Mémoires du peintre, qui ont paru il y a seulement trois ans, sous le titre *Aus meinem Leben von J.-W. Tischbein*, édité par G.-W. Schiller, Brunsvic, 1861 ; de plus, un article de l'éditeur : *Gœthe et Tischbein*, dans *les Archives de langues et littératures modernes*, XXXI, 3, et un autre sur le même sujet, par Düntzer, dans le *Morgenblatt*, nos 45 et 46, 1862.



1787, de savoir comment je me sentirai quand je ne verrai plus la mer que j'ai aperçue pendant trois mois constamment et de tant de points de vue. Ce qui rend la Sicile si gaie, c'est qu'en pénétrant un peu seulement dans l'intérieur, la mer reparaît immédiatement de l'autre côté, et présente à nos yeux une nouvelle côte riante. — En ces derniers jours, je reprends un peu goût au théâtre qui, jusqu'à présent, m'avait peu amusé. Je vois qu'en tout cas je suis trop vieux pour m'intéresser à de pareilles farces. Les arts plastiques me causent plus de joie; mais ce dont je jouis le plus, c'est la nature et sa vérité constante. »

Mais, enfin, il faut mettre fin à ce séjour tant aimé dans la patrie des beaux-arts et des grands souvenirs. Il faut sortir, triste bien que satisfait, du cercle magique où il ne manquait que l'amour allemand, « car, dit-il, le méchant petit dieu m'a relégué dans un méchant point du globe; le cœur n'entre pas du tout dans la terminologie des bureaux d'amour de cette localité. » Au moment de préparer lentement un retour retardé plus d'une fois, voici le compte qu'il rend au prince, dans une longue lettre du 25 janvier 1788 :

Le principal but de mon voyage avait été, d'un côté, de me délivrer du mal physique et moral qui me tourmentait en Allemagne, au point de me paralyser; de l'autre, d'étancher ma soif ardente d'art vrai. Arrivé à Rome, je m'aperçus bientôt que je ne comprenais rien au fond de l'art, en tant que jusqu'alors j'avais seulement joui dans un sens général du reflet de la nature qui paraît dans les œuvres artistiques. Mais ici il s'est ouvert devant moi une autre nature et un plus vaste champ de l'art, que j'ai examinés avec d'autant plus de joie que mes yeux étaient habitués à observer le domaine de la nature. Alors, je m'abandonnai complétement aux impressions sensibles; je vis Rome, Naples, la Sicile, et revins à Rome à la Fête-Dieu. Les grandes scènes de la nature avaient étendu mon âme en lui enlevant ses plis. J'avais compris quelque chose à l'importance des paysagistes, je voyais Claude (Lorrain) et le Poussin avec d'autres yeux. Quand Hackert (peintre du roi de Naples) vint à Rome, nous fîmes un séjour de quinze jours à Tivoli; ensuite, pendant les grandes chaleurs, je m'enfermais chez moi pendant deux mois, j'achevai *Egmont*, et je me mis à étudier la perspective et à jouer un peu avec les couleurs. Le mois de septembre arrivé, j'allai à Frascati, de là, à Castello (Gandolfo), et je dessinai d'après nature. Alors je vis ce qui me manquait. Vers la fin d'octobre, je revins à la ville, et une nouvelle époque commença. La forme humaine attira mes regards. Auparavant, j'en avais détourné les yeux comme on les détourne du soleil, de peur d'en être ébloui; maintenant, je pouvais la contempler avec délices et m'y attacher. Je me fis écolier, j'appris à dessiner la tête et ses parties, et, dès lors seulement je commençai à comprendre l'antique. Avec le mois de janvier, je quittai le dessin de la tête pour l'os claviculaire et la poitrine, et ainsi de suite, toujours en procédant

du dedans au dehors. J'étudiais et j'examinais la structure des os et des muscles, je contemplais les formes antiques, je les comparais à la nature, je me pénétrais des traits caractéristiques. Mes anciennes études d'ostéologie et du corps en général m'y servaient beaucoup, et c'est d'hier que j'ai fini par la main, comme dernière partie qui me restait. La semaine prochaine je regarderai les principales statues et tableaux de Rome avec des yeux nouveaux. — Quant à mes dépenses, j'ai continué à toucher la somme que je dois à votre soin bienveillant, et, les frais de mon ménage déduits, je l'ai déboursée pour mon voyage, qui a englouti également les mille écus (3,750 fr.), produit des quatre premiers volumes de mes ouvrages. Avec mon genre de vie, j'aurais dû dépenser moins; mais mon existence a eu encore une fois trop de ressemblance avec celle de Wilhelm Meister. Cependant, je dois être entièrement satisfait, parce que j'ai réussi en tout ce que je me proposais. J'ai eu soin de rendre mon incognito respectable en exerçant une libéralité modérée et convenable; en faisant toujours vivre avec moi quelques artistes, j'ai obtenu des maîtres, des amis et des serviteurs.

La transformation entière de Gœthe, résultat de son voyage et destinée à étonner ses amis et ses adversaires, trouve une dernière expression dans une lettre écrite de Milan. On se rappelle qu'autrefois l'auteur du *Gœtz*, l'admirateur du moyen âge, avait écrit une espèce de dithyrambe en prose à l'éloge du grand monument gothique de Strasbourg. En passant, pour revenir en Allemagne, par la capitale de la Lombardie, l'aspect de sa cathédrale l'irrite. « Pour l'édifier, dit-il, on a forcé toute une montagne de marbre à entrer dans les formes les plus bizarres. On tourmente encore journellement la pauvre pierre, car cette cathédrale due à l'absence du bon sens, ou plutôt à la pauvreté d'esprit, n'est pas près d'être achevée. »

Le duc, en homme capable de tout comprendre, est loin de se formaliser de ce changement. Après avoir admiré Gœthe le romantique, l'effervescence de leur jeunesse calmée, il rend justice, comme lui, à la règle et à la mesure. Gœthe, devenant de plus en plus « modeleur de formes grecques, » comme le dit Jean-Paul, le duc lui écrit en 1798 : « Puisque *Hermann et Dorothée* m'a donné une si bonne idée de ton talent épique, je suis persuadé que ton œuvre en style grec (l'*Achilleïs*) te réussira également bien. » A partir de cette époque, les arts du dessin occupent une certaine place dans la *Correspondance* et il y est question de Rembrandt, de Dürer, de Cranach, de Canova et de Dannecker; enfin les sculptures enlevées du Parthenon par lord Elgin attirent l'attention du duc au plus haut degré et nous donnent l'occasion de découvrir que cet esprit net, clair et caustique était idéaliste dans ses théories sur le beau. C'est avec délices qu'il apprend que Canova a porté sur les

trésors du Musée britannique un jugement identique au sien, et il ajoute : « Je ne connais pas la Vénus dont on parle, mais la beauté de ses statues n'est pas dans leur superficie; *c'est quelque chose d'inconcevable.* »

VI

On ne pourrait guère s'étonner, au milieu de tant de préoccupations diverses, voyages, affaires, beaux-arts, si la littérature contemporaine avait été un peu oubliée. Cependant il n'en est pas ainsi. L'esprit littéraire du XVIIIe siècle règne aussi dans la *Correspondance* de Charles-Auguste avec Gœthe.

L'intérêt que prirent les principaux littérateurs du siècle dernier aux productions des autres pays est bien connu. Le mouvement poussé très loin en France par Voltaire, Montesquieu, Raynal et Mme de Staël, est encore plus fort en Allemagne. Winckelmann s'efforça de pénétrer les secrets de l'art antique, Herder recueillit les chants primitifs de toutes les nations, Voss traduisit et imita Homère, Schiller s'attaqua à Virgile et à Gozzi, à Shakespeare, à Racine et à Picard, Gœthe passa d'Ossian et du moyen âge à Voltaire, et de l'Occident à la Perse, à l'Arabie, à l'Inde, Wieland et A.-W. Schlegel avec les autres romantiques firent connaître les épopées italiennes, Cervantès et les théâtres espagnols et anglais, inaugurant, par tous ces efforts, la littérature cosmopolite de notre siècle.

Dans la *Correspondance*, ce sont les relations personnelles du cénacle de Weimar qui se montrent au premier plan, et, dans ce cercle d'élite, c'est Schiller qui, tout naturellement, occupe la première place. A cette époque, les événements littéraires se pressent les uns après les autres; c'est le moment où Schiller, prévoyant peut-être sa fin prématurée, travaille jour et nuit. *Wallenstein* (1798), *Marie Stuart* (1800), *Jeanne d'Arc* (1801), *la Fiancée de Messine* (1808), *Guillaume Tell* (1804), se suivent coup sur coup. La première de ces pièces, *le monstre Wallensteinien*, qui occupe une si large place dans les lettres des deux poètes, fait aussi irruption dans les lettres de Charles-Auguste.

En 1798, le duc apprend qu'on lira chez Gœthe *les Deux Piccolomini.* « Dis-moi seulement en deux mots si c'est vrai, si on lira toute la pièce ou seulement des parties, de plus, à quelle heure et par l'organe de qui ? » Le duc entend cette lecture, et, sans avoir pris connaissance de la dernière partie de l'ouvrage, il porte son jugement :

« En dehors du langage qui est en effet excellent, je voudrais composer tout un programme des défauts de cette pièce ; cependant, il faut attendre la dernière partie (*la Mort de Wallenstein*). Je crois qu'en retranchant, en déplaçant et en ajoutant beaucoup, on pourrait en former un bel ensemble. Le caractère du héros qui, selon moi, a besoin d'être retouché, pourrait être fortifié sans beaucoup de peine. » Benjamin Constant a essayé de réaliser ce programme, mais sans aucun succès.

Après *Wallenstein*, trilogie appréciable seulement dans son ensemble, c'est *Marie Stuart* qui préoccupe les amis.

On m'a raconté hier soir, écrit Charles-Auguste en 1800, que dans cette pièce une véritable communion a lieu sur la scène. Aie soin que les choses se passent convenablement et qu'on supprime du moins, si c'est possible, le crucifix. Je te rappelle cela parce que je n'ai pas trop de confiance dans la *prudentia mimica externa* de Schiller. C'est un excellent homme, mais pour me servir d'une expression des Schlegel, l'effronterie divine ou le divin effronté est devenu tellement à la mode qu'on peut s'attendre à maint excès dès qu'il importe aux poètes actuels de produire un effet, ou du moins ce qu'on appelle un effet, quand la pensée ou l'entrain poétique des paroles n'ont pas suffi pour toucher l'auditeur.

C'est le prince régnant et non l'homme du siècle philosophique qui craint cette profanation des choses sacrées. Le duc respecte la religion dans toutes ses formes, en tant qu'elle fait partie de son gouvernement ; mais, pour sa personne, il se passe volontiers des formes. En 1820, âgé alors de cinquante-trois ans, il se voit, au mois d'octobre, occupé du matin au soir à chasser des lièvres et des perdreaux. « Il est impossible, dit-il, de songer à autre chose, à l'exception, toutefois, du jour du Seigneur. » Alors le devoir de l'Eglise, « rempli par les autres, » chasseurs et non, lui laisse le temps de s'occuper de beaux-arts. Aussi, n'en veut-il pas à Schiller de son audace, car il termine sa lettre en enjoignant à Gœthe de l'amener avec lui pour dîner « comme l'autre jour. »

En 1803, Schiller achève *la Fiancée de Messine*, et le duc écrit à Gœthe (n° 199) : « Schiller m'a donné son ouvrage et je l'ai lu avec beaucoup d'attention, mais sans être satisfait. Cependant je n'ose rien dire. Ce n'est pas avec lui qu'on pourrait discuter la chose en elle-même ; il est à cheval sur son dada et il n'y a que l'expérience qui puisse l'en faire descendre. » Charles-Auguste n'a-t-il pas l'air d'avoir peur de ce « rocailleux » Schiller dont il va augmenter le traitement pour le récompenser d'avoir refusé les offres brillantes du gouvernement prussien qui voulait le fixer à Berlin ? Il continue cependant sa critique :

Il faudrait le décider à faire une concession, celle de consentir à revoir ses vers. Il s'y en trouve d'un bas comique au milieu des passages les plus pathétiques de ses pièces. De plus, il y a des tournures par trop dures, des mots peu allemands et enfin des inversions injustifiables. J'en ai fait des extraits que je te lirai un jour ou l'autre. Quant à la pièce en elle-même, le public y verra un fait extraordinaire. Les principaux personnages sont de bons catholiques, mais le chœur est composé de païens. Ceux-ci parlent de tous les dieux de l'antiquité, ceux-là de la mère de Dieu, des saints, etc. Or, comme le chœur présente au fond un corps sous les armes, on n'y peut voir qu'un masque, nouveau sur la scène, savoir des poètes armés ; car ce n'est pas à des militaires qu'il conviendrait de relier une scène à l'autre par les tirades inutiles et ampoulées qu'ils récitent, tandis que les princes, leurs maîtres, parlent d'une manière beaucoup plus naturelle. Enfin, dans cette pièce on a banni les confidents ennuyeux par un moyen encore beaucoup plus ennuyeux qu'eux (le chœur). Malgré tout cela, je me garderai bien de faire la moindre opposition à la représentation de *la Fiancée*. Son effet deviendra, par la suite, le contre-poison le plus salutaire de ce genre. Il n'y a rien de moins harmonieux que la récitation simultanée des chorèges ou caporaux du corps ; aussi ai-je fait mon possible pour en faire revenir le poète.

On ne peut pas mieux juger en critique ni mieux agir en prince. Cependant l'effet fut tout contraire à ce qu'attendait le duc. *La Fiancée de Messine*, grâce au charme extraordinaire du langage, au lieu de servir de contre-poison, a fait école, et la tragédie où règne le *Fatum* (la fatalité ?) des anciens, cultivée par les romantiques Müllner, Werner, Houwald et Grillparzer, a duré jusqu'en 1830, malgré ses défauts énormes et frappants.

Après sa mort, Schiller reparaît plus d'une fois dans la *Correspondance*. Seulement alors il ne s'agit plus de ses pièces, mais de ses restes mortels.

D'après les biographes, le corps du poète aurait été déposé sous une voûte située dans le cimetière Saint-Jacques, à Weimar, d'où il fut transféré dans le caveau du duc. La *Correspondance* donne un démenti bien net à une partie de ces assertions. En septembre 1827, le roi de Bavière vient à Weimar et demande à voir le crâne de Schiller qui se trouve à la bibliothèque. « Il n'y a que toi, écrit Charles-Auguste à Gœthe, qui puisses satisfaire à ce désir, et je te prie de prendre les mesures nécessaires. » Le 24 octobre, le duc revient sur le même sujet : « La conservation des restes de Schiller, savoir de sa tête et de son squelette, à la bibliothèque, provoque tant de propos et surtout de blâme, qu'il me semble convenable de faire transporter provisoirement la caisse qui les contient au tombeau de famille que je fais construire au nouveau cimetière, jusqu'à

ce que la famille de Schiller en dispose autrement. Un moule de la tête pourrait être pris avant la translation. Si tu es de mon avis, je donnerai au chambellan de la cour l'ordre de prendre sous sa garde les restes de Schiller à côté de ceux de mes aïeux. »

En dehors de Schiller, il est question de tous les grands littérateurs de l'époque, notamment de Herder, de Werner et de Lessing. En 1801, on doit jouer le *Nathan* de ce dernier, ce qui cause au duc plus d'un souci. Il voudrait supprimer un passage qui peut blesser, sinon ses oreilles, du moins celles des autres. Il ajoute : « C'est une entreprise terrible de représenter cet ouvrage ; j'en suis effrayé en le relisant. Comment nos acteurs feront-ils pour exprimer ce qui est décrit par des contours aussi marqués et en si peu de lignes ? »

A côté de ces célébrités consacrées par le temps, nous voyons figurer dans la *Correspondance* des noms plus rapprochés de nous. Voici entre autres Michel Beer, frère de Meyerbeer, poète dramatique d'un grand talent et mort tout jeune, après avoir composé quelques tragédies dignes de souvenir : *Clytemnestre*, *Struensée*, *le Paria*. C'est de cette dernière pièce qu'il s'agit dans la lettre suivante (1824).

Malgré ses grandes difficultés, on jouera encore ce printemps la pièce qui est très belle, écrit le duc. Le plus grand inconvénient, c'est qu'il faudrait faire imprimer sur l'affiche même une explication relative aux mœurs de l'Inde, sans laquelle la plupart des spectateurs ne comprendraient rien à cet ouvrage. Ta sollicitude paternelle aura peut-être soin de la rédaction d'un programme pareil. De plus, il y aura le costume et la scène ; pour cela tu pourrais te renseigner à Berlin. Le côté faible de la tragédie en elle-même, c'est que le héros, sorti de la plus basse classe de l'Inde, ait pu être si bien élevé et acquérir les connaissances qu'il possède. Cependant il faut savoir renoncer à la vraisemblance, si l'on ne veut pas sacrifier toute la poésie dramatique à une platitude consciencieuse qui, en rendant indistinctement tout ce qui existe, nous a tourmentés pendant si longtemps. Il y a un *Paria* d'un auteur français qui a un grand avantage sur l'autre. C'est par ses talents naturels, par sa bravoure que grandit le héros populaire qui, après avoir sauvé son pays, périt pour satisfaire aux préjugés sociaux de l'Inde.

Le duc fait ici allusion au *Paria* de Casimir Delavigne, joué en 1821.

On connaît l'intérêt que Gœthe, vers la fin de sa carrière, porta au génie naissant de lord Byron. On peut croire que le grand-duc ne resta pas non plus indifférent à cette gloire qui se produisait avec tant d'éclat, mais la seule mention qui en soit faite dans la *Correspondance* est assez insignifiante et se rapporte au *Don Juan*. Le

duc est curieux de « connaître les choses érotiques contenues dans ce poème héroïque. »

A côté de Byron, c'est Manzoni qui paraît à Gœthe doué des plus belles qualités. « Je l'ai fidèlement défendu, dit Gœthe dans une lettre du 13 janvier 1822, contre les Italiens et contre les Anglais. Il est d'un talent et d'une nature qui en ont besoin. Il continue son chemin tranquillement et je ne pourrais guère me le figurer engagé dans une polémique. »

La *Correspondance* contient aussi l'acte de naissance du *Divan*, collection de poésies persanes et arabes, traduites et publiées par Gœthe. En 1815, le poète rapporte au duc qu'on a découvert à la bibliothèque de Weimar un magnifique manuscrit persan, écrit à Schiras avant 1500, et renfermant un poème de Rumi que Sofis place immédiatement après le Koran. C'est là le point de départ de l'intérêt croissant de Gœthe pour l'Orient, et qui, continué par Platen, Rückert, Bodenstedt et autres, a rendu populaire en Allemagne un très grand nombre de poètes persans et arabes.

Critique impartial autant qu'éclairé, le duc, qui ne ménage pas un homme de la taille de Schiller, n'épargne pas non plus son superbe ami, qui cependant aime à marcher sans demander aux autres de lui montrer son chemin.

Vers 1790, Gœthe avait composé, au sujet de la trop fameuse affaire du collier, une assez mauvaise comédie en prose, le *Grand Cophta*, qui, présentée à Weimar dix ans plus tard, obtint la réception qu'elle méritait. Il l'envoya au duc, qui se donna, un peu à contre-cœur, une peine infinie pour découvrir par où le poète avait péché et comment on pourrait corriger les défauts de la pièce. « L'intérêt sincère que je prends à tout ce qui te concerne me donnera peut-être une lumière qui, jusqu'à présent, ne veut pas briller. Seulement il faut du temps et de la patience; ma tête perd son équilibre si souvent, que je ne puis pas toujours répondre de ses actes. Mais ses meilleurs efforts seront pour le *Cophta.* » Le moment propice arrivé, le duc entre dans de longues considérations qui prouvent la netteté de ses idées et sa connaissance intime des ressources du théâtre en même temps que la faiblesse irrémédiable de la pièce. Après avoir parlé des drames de Diderot et de Beaumarchais, il ne pense pas que le théâtre allemand puisse se permettre autant de libertés que la scène française ; mais ce n'est pas là ce qui a le plus nui au *Grand Cophta.*

On pourrait peut-être croire que le public, peu soucieux de connaître la vérité, se formalise des ruses grossières au moyen desquelles des personnages très distingués ont été menés par le bout du nez. Mais d'un côté

le gros du public ne connaît presque rien à ce genre de réalité, de l'autre il supporte très bien le plat réalisme des pièces larmoyantes d'Iffland et de Kotzebue, de sorte que ce n'est pas son fond réel qui a pu nuire à cet ouvrage. Son genre est faux, voilà ce qui explique son insuccès. C'est un drame, tandis que le sujet ne se prête qu'au bas comique ou à la tragédie. Au lieu de devenir l'un ou l'autre, il se rapproche de ce genre de comédie qu'on appelle *charge* en français ; mais pour cela, il est trop long et trop sérieux. On se fatigue des plaisanteries qui durent longtemps, et l'esprit manque son but quand il apporte avec lui trop de pensées et trop de paroles ; pour réussir, il lui faut une certaine simplicité prosaïque dans son but, dans la pensée et dans l'expression. Du reste, les actes du Cophta (Cagliostro) touchent de trop près à la réalité ; le ton sérieux qui y règne laisse au spectateur trop de temps pour se livrer aux réflexions morales et l'arrête trop peu sur ce qui pourrait l'amuser.

En somme, il est bien clair que le mal est sans remède, et le prince termine par un conseil qui rappelle les traits perfides des Parthes : « Si Gœthe voulait se donner la peine d'adapter à cette pièce une autre forme, celle de l'opéra-comique pourrait peut-être offrir des avantages. Des vers accompagnés de musique font entendre les choses autrement que le langage ordinaire ; le champ est alors plus large et plus commode. »

C'est à côté de cette défaite isolée que la *Correspondance* enregistre un grand succès, celui de la traduction du *Mahomet*. Le duc en est enchanté. Le 2 octobre 1799, il écrit à Gœthe : « On travaille à un oukase spécial par lequel tu seras proclamé prince dans les quatre parties du monde sous le titre de *Meccanus*. Cette victoire est sous plus d'un rapport préférable à la conquête de l'Italie par Souwarow. Car, *primo*, tu travailles contre ta nature et tu la surmontes, ce qui n'était pas le fait de ce général, et de plus ta traduction inaugure certainement pour le théâtre allemand une époque nouvelle et importante, ce que les victoires italiennes ne feront pas dans leur genre. Enfin, je te souhaite toute la chance et toute la prospérité possibles et je me réjouis beaucoup de ton courage. Peut-être pourras-tu faire donner la pièce pour l'anniversaire de la naissance de ma femme. » Peu de temps après, il propose quelques légères corrections de style, et l'année suivante il dit : « Je suis le vrai Omar de Mahomet, je répands en paroles comme en action la doctrine de ton prophète. »

En 1803, autre succès. Le lendemain de la première représentation de la *Fille naturelle*, Charles-Auguste écrit : « Permets-moi, mon vieil ami, de te demander des nouvelles de la femme qui a donné hier la vie à un si bel enfant. Sois loué et chanté pour cette

nouvelle preuve de ta virilité. Tous les parrains paraissaient très satisfaits en rentrant. Adieu. »

Nous avons remarqué que les lettres françaises n'ont jamais cessé d'intéresser les deux amis. On conçoit que Gœthe, l'éclectique, sache apprécier les avantages de la correction et de la netteté française. Le duc, bien que grand partisan de Lessing, partage volontiers ses vues quand il s'aperçoit de l'abus que les écrivains sans talent font de la facilité du vers blanc iambique. *Rhadamiste*, *Pyrrhus* et *Zénobie* de Crébillon lui paraissent d'excellents modèles de formes théâtrales. C'est précisément à cause de l'absence de la forme artistique que la littérature de la révolution, réaliste jusqu'à la platitude, lui déplaît. « Le succès obtenu par Rétif de la Bretonne, dit-il en 1797, avec son *Monsieur Nicolas* ou *le Cœur humain dévoilé*, prouve combien là aussi la littérature descend. » Deux ans après, des comédies qu'il envoie à Gœthe produisent sur lui la même impression. Enfin il paraît à la même époque une suite de la fameuse *Justine*. « C'est là l'infâme au superlatif et très remarquable pour l'histoire et l'état moral de la France pendant la révolution. »

En 1803, Mme de Staël apparaît à Weimar. La *Correspondance* ne fait qu'énumérer les personnes convoquées aux réunions où l'illustre étrangère se trouvera avec le duc, qui conserve son sans-gêne habituel. « Je ne sais, dit-il le 4 janvier 1804, ce qu'on fera demain de Mme de Staël. Ma femme espère la voir engagée en ville; or, comme toi et Schiller, à ce qu'elle me dit, vous souperez chez elle après-demain, tu serais bien aimable de nous offrir un thé chez toi demain soir, avec quelque chose de froid pour souper, ou rien du tout, si ce n'est un peu de musique. »

En 1826, juste au moment où l'école romantique méditait de se produire sur le théâtre, le duc, qui vient d'apprendre la mort de Talma et qui ne prévoit pas Mlle Rachel, s'inquiète de l'avenir des lettres françaises : « Je voudrais bien savoir quel chemin la scène française aura fait dans vingt ans d'ici. Avec Talma, la série des grands talents de ce genre me semble close, et le siècle ne me paraît pas fait non plus pour éveiller en France des poètes qui ne puissent travailler que pour le talent des acteurs. Il est certain que les anciens poètes français, en composant leurs pièces, ont songé plus à ceux qui devaient les jouer qu'à leur propre satisfaction; du moins, c'est là mon avis. »

VII

Au milieu de toute la variété que nous venons de signaler dans la *Correspondance*, il y a une lacune singulière, étrange même quand on songe aux événements remarquables dont Gœthe et le duc ont été témoins; ils ne parlent presque pas de politique. Cependant, Charles-Auguste servit à plusieurs reprises dans les armées prussiennes, et c'est sur son territoire, près d'Iéna, que les élèves du grand Frédéric, ayant mal retenu les leçons de leur maître, en trouvèrent un autre. Gœthe, de son côté, avait suivi, quelques années auparavant, les armées alliées sur le sol français, et assisté au siége de Mayence. Néanmoins, ces deux hommes ne conversèrent guère, du moins par écrit, des événements qui changeaient la face de l'Europe et menaçaient leur propre existence. Le danger personnel de Gœthe après la bataille d'Iéna, son entrevue avec Napoléon à Erfurt, et d'autres faits de ce genre n'obtiennent pas même une mention. Le mouvement politique de l'époque ne se reflète que dans quelques passages que nous allons noter.

En 1786, Gœthe montre plus d'intérêt pour les petits événements qu'il n'en accordera plus tard aux grands. « Les journaux, écrit-il de Karlsbad, m'apprennent un peu tard ce qui se passe en ce monde. Goertz ambassadeur de Prusse à la Haye, le Stathouder et les patriotes sous les armes, le nouveau roi (Frédéric-Guillaume II) reconnaissant le prince d'Orange comme chef des Pays-Bas, qu'est-ce que tout cela deviendra? La race humaine se remue encore une fois à tous les coins et de tous les côtés. » Lui qui parle ainsi d'événements insignifiants, que va-t-il dire de 1789? Il ne dit rien du tout. Ce n'est que plus tard, et par de méchantes comédies, qu'il se raille de l'esprit démocratique. La *Correspondance* se tait entièrement sur ces antipathies.

A Rome, Gœthe s'étonne et s'indigne du mauvais état de l'administration : « On ne peut pas s'imaginer une paix plus profonde que celle qui règne ici. La poudre n'est brûlée que de la manière la plus louable, pour les feux d'artifice et les coups qu'on tire les jours de fête. Le soldat se garde de la pluie autant que du feu, et le mot d'ordre général, c'est : vivre et laisser vivre. » Peu de temps après, il ajoute :

L'abaissement actuel de la France donne à réfléchir à tout le monde. S'il facilite l'influence de la Prusse et de l'Angleterre dans les Pays-Bas,

de l'autre côté, Catherine et Joseph ont la main libre pour étendre leur puissance vers le Sud et l'Est. De ce dernier côté, on craint la Russie et l'empereur, sachant que celui-ci ne favorisera le désir de Catherine d'avoir Constantinople, qu'à la condition de voir régner un prince de sa maison en Italie. Les Etats pontificaux et les Deux-Siciles pourraient être pris comme la Hollande, sans coup férir. On mettrait quelques vaisseaux de ligne dans le golfe de Naples, on se ferait donner deux portes de Rome, et la chose serait faite. Différents indices me font croire que la cour du pape et celle de Naples soupçonnent un projet pareil, bien que le gros du public ne se doute de rien. La population de Rome est mécontente, le clergé l'est encore plus, les moines sont impérialistes. Hier encore un moine septuagénaire me disait : « Que ne puis-je voir, en mes vieux jours, venir l'empereur pour nous chasser tous de nos couvents? Même la religion y gagnerait! » Quand quelques vaisseaux russes seront dans la Méditerranée et dans l'Adriatique, il en viendra bientôt d'autres. Surtout, brûlez tout de suite mes lettres, pour qu'elles ne soient lues de personne; avec cet espoir, je pourrai vous écrire plus librement.

Le duc eut le bon esprit de ne pas s'émouvoir de ces révélations, il ne brûla pas les lettres et les choses n'en ont pas été plus mal. N'est-il pas plaisant de voir le grand Gœthe, occupé d'*Iphigénie* et de *Faust*, de Raphaël et de Praxitèle, descendre de ce milieu élevé pour faire le petit diplomate et se mettre en frais de conjectures et de remaniements territoriaux à propos de vaisseaux russes? Tout à coup, le véritable orage se met à gronder, et alors il n'est plus question que de petites nouvelles de camp, de marches et de contremarches, de combats et de rencontres. Honnête homme, prince libéral et esprit fort, le duc devient avant tout militaire, il fait la guerre sans s'inquiéter le moins du monde des principes pour ou contre lesquels il combat. Un poste de Croates avancé trop hardiment entre les lignes ennemies, les blessures reçues par les grands personnages des armées alliées, l'absence de méthode et de tête chez les belligérants de part et d'autre, le préoccupent plus que les mesures de la Convention et la lutte des partis. Cependant après l'occupation de Toulon par les Anglais il trahit l'aveuglement qui régnait à l'étranger à l'égard du mouvement révolutionnaire. « On espère, dit-il, que Toulon donnera une base à la contre-révolution qu'on attend dans le Midi. — Les Anglais sous le commandement de l'amiral Hood ont fait preuve de beaucoup de sagesse et de générosité. On dit que le manque de vivres et le mécontentement augmentent en France d'un jour à l'autre. Tous ceux qui s'y connaissent comme ceux qui n'ont que des désirs espèrent un revirement prochain. »

Il est permis de croire qu'en parlant de connaisseurs, le duc sous-

entend les émigrés. Il en fait un grand éloge dans une lettre datée d'Eisenach, en 1795. « Ce sont des gens de la meilleure compagnie. J'admire la finesse de leur modestie; ils savent prendre parti de leur mauvais sort, ils limitent leurs besoins sans renoncer au comfort, ils parlent avec tact et discrétion. Ils font attention au moindre service qu'on leur rend, ils en témoignent une reconnaissance extrême de la manière la plus polie, et c'est avec délicatesse qu'ils refusent les offres qui à leur avis ne conviennent pas à leur position. On peut apprendre beaucoup avec eux. » Aussi reçoit-il comme page le fils âgé de douze ans d'un comte Dumanoir, mais seulement pour en faire le compagnon de son héritier, qui apprendra un peu « d'*exotisme* » et une langue étrangère.

Nous ne trouvons guère de lettres portant la date des jours désastreux de 1806. Iéna n'est même pas nommé, si ce n'est trois ans plus tard à l'occasion d'un relief en plâtre représentant le terrain de la célèbre bataille et exécuté par ordre de Charles-Auguste. Le poète et le prince ne parlent pas non plus du conquérant qui cependant eut des relations personnelles avec eux. Le duc le nomme une seule fois, en 1812, et alors il l'appelle l'Empereur de la Nuit.

La paix faite, le territoire agrandi et érigé en grand-duché, on recommence le gouvernement libéral et fécond en améliorations matérielles. Charles-Auguste fut le premier des princes allemands qui exécuta, et de bonne grâce, la promesse de donner des constitutions qu'on avait faite au moment du plus grand danger. Aussi chez lui la presse est-elle plus libre que partout ailleurs. De là plus d'un embarras, et c'est une chose curieuse de voir Gœthe, l'homme que son génie littéraire a fait premier ministre, prenant des mesures répressives contre les écrivains.

Le célèbre naturaliste Oken, alors professeur à Iéna, avait créé, sous le nom d'*Isis*, une revue scientifique qui bientôt devint l'organe de l'opposition politique du grand-duché et des pays voisins. En 1817, Gœthe reçoit un billet du grand-duc indiquant sa résolution d'agir avec vigueur contre les premiers abus de la liberté de la presse commis par Oken, pour en empêcher d'autres. Un comité composé de trois dignes conseillers fait son rapport avec le sérieux et la gravité dont les bureaucrates allemands sont seuls capables. Après une multitude de considérations, le rapport conclut à blâmer oralement ou par écrit l'éditeur et à le menacer de la suppression de sa feuille en cas de récidive. C'est à Son Excellence de prendre une résolution, et Son Excellence ne sait que faire. Voilà Gœthe embarrassé peut-être pour la première fois de sa vie. Prompt au travail en toute autre circonstance, il hésite, il laisse passer le temps,

enfin il adresse à Son Altesse Royale « ses pensées » renfermées dans un rapport très long et plein d'ambiguités. Il trouve que, dans le grand-duché comme dans tous les Etats de la Confédération germanique, tout est pour le mieux. Il n'y a que des perturbateurs dignes du nom d'un Catilina qui puissent en douter. Il est à regretter qu'on n'ait pas défendu la *Revue* d'Oken dès le commencement, immédiatement après l'apparition de son programme qui en trahissait déjà les mauvaises intentions. Mais le mal fait, il ne peut pas accepter les propositions des excellents conseillers. Le professeur naturaliste pourrait se moquer du blâme qu'on veut lui infliger. Cité pour entendre une réprimande orale il est capable de ne pas venir, et faudrait-il l'envoyer chercher par les gendarmes? ou s'il venait et qu'il parlât devant le conseil avec son sans-gêne d'écrivain, lui, professeur, qui sait parler, faudrait-il alors le faire conduire au poste ou le laisser partir en triomphateur? Quand même il y mettrait de la modestie, il pourrait s'en moquer après, raconter la scène en raillant l'autorité plus ou moins ouvertement, la tourner en caricature, enfin se livrer à cent plaisanteries fâcheuses? La même chose arriverait peut-être s'il recevait un blâme écrit, et il faudrait le poursuivre au nom même du conseil outragé. De plus on propose une menace pour l'avenir, mesure dont Gœthe n'augure rien de bon. Comment peut-on demander à Oken de ne plus être Oken, à sa feuille de ne plus être la sienne? C'est demander à un nègre de se rendre blanc avec de l'eau et du savon. Quand même l'écrivain changerait de ton ce ne serait que pour adopter la forme terrible et variée à l'infini de l'ironie, ou bien pour cacher sa passion sous des rébus, énigmes, logogriphes, charades. Serait-il alors convenable que l'autorité se fît l'Œdipe d'un pareil sphinx travesti en Arlequin? Gœthe ne trouve qu'une mesure à prendre; c'est de laisser de côté la personne d'Oken. C'est un homme d'esprit, de talent, de savoir, il ne faut pas vouloir le traiter en petit garçon. Qu'on défende à l'imprimeur de publier sa feuille. Seulement, à propos d'une affaire pareille il ne faut pas parler de haute trahison; car, comment pourrait-il y avoir trahison dans une chose faite ouvertement? Qu'on oppose à l'anarchie de la presse une répression exercée par une dictature sage et vigoureuse jusqu'à ce qu'on ait rétabli une censure légale!

Les conseils de Gœthe furent approuvés par le prince. L'*Isis* fut défendue ou plutôt elle émigra dans un pays très voisin, comme cela s'est vu si souvent en Allemagne en pareil cas; Oken pour pouvoir la rédiger plus à son aise, renonça à son titre et continua à faire ses cours comme professeur-adjoint (*privat-docent*).

En somme, le prince paraît avoir été animé d'un esprit plus libéral que le poète. Charles-Auguste n'avait pas le goût de l'autorité,

et, né autre part que sur un trône, il aurait peut-être été démocrate. Un jour il est enchanté de s'apercevoir que les habitants des bords du Rhin, grâce à la vivacité et à la franchise de leur esprit, comprennent combien on a exagéré la valeur du vieux feld-maréchal Blücher. Un autre jour, à l'occasion d'un privilége à obtenir pour l'impression des ouvrages de Gœthe, il se moque de la Diète, dont il est un des constituants; il n'est, dit-il, pas sûr de la voir prendre une mesure aussi importante que celle qu'il propose.

VIII

Gœthe était à peine mort que les écrivains de la jeune Allemagne, née en partie de la secousse que la révolution de Juillet causait partout, attaquèrent à la fois l'écrivain et l'homme politique. Selon eux, comme écrivain, ce n'était qu'un simple talent; de plus, il était courtisan, flatteur, réactionnaire ; le conseiller intime, l'excellence, ne se souciant que d'art, manquait de cœur pour les souffrances du peuple allemand en particulier, et pour le progrès de l'humanité en général. Ce reproche ayant été souvent répété, même en France, on nous permettra d'examiner s'il est fondé. Nous ne voyons en tout cela qu'une chose de vraie, c'est que Gœthe n'était pas démocrate. Administrateur éclairé et bienveillant, il eut le tort de vouloir, pour une nation, le repos et le calme qui conviennent surtout à la vie de l'artiste. Appliquées au gouvernement d'un grand pays, ces idées auraient pu faire beaucoup de mal. Elles ne produisirent que du bien dans un petit duché gouverné du reste par un prince libéral.

Reste alors le reproche de servilisme, élevé plus d'une fois contre lui, bien que sans preuves solides, mais que la *Correspondance* que nous venons d'analyser réduit au néant pour toujours. Il n'y a pas une page qui ne montre une intimité, une égalité complète entre le prince et le poète ; il n'y a aucune trace d'arrogance d'un côté, de servilisme de l'autre. Gœthe cherche à sauver une légère apparence de cérémonie dans des lettres que le plus souvent il dictait à un secrétaire et qui pouvaient, d'un moment à l'autre, prendre le caractère officiel de rapports. Le duc, qui n'a pas cette raison, montre constamment une franchise et une familiarité qui prouvent que ces deux hommes vivaient sur un pied d'égalité parfaite. Leur commerce est celui de deux hommes qui se voient souvent et sans cérémonie. « Ce soir, écrit le duc à Gœthe, le 4 juin 1795, je viendrai te voir à six heures environ. Aie soin de laisser ouvertes la petite porte et

celle du jardin. » Au printemps 1797, Gœthe, se trouvant à Iéna, Charles-Auguste lui annonce son arrivée : « Avec ta permission, je te ferai ma visite ce soir, et je resterai jusqu'à demain soir; j'apporterai de quoi boire. Comme je ne suis pas fort au souper, je ne recommande mon estomac que pour demain. Arrange-toi pour que nous ayons les deux Humboldt ce soir. » Et quelques jours après : « J'avais prié Humboldt de m'attendre ce matin pour le conduire dans l'Enfer (paysage pittoresque), mais le temps est mauvais, je sens des rhumatismes et je dois faire réciter leur leçon à mes conseillers intimes, de sorte que je propose cette excursion pour demain. Je voudrais que Humboldt, qui dînera chez nous avec toi, fît monter sa lampe après, ce qui ferait plaisir à ma femme, en outre, que le nombreux public s'en amuserait en s'instruisant. »

Devenu vieux et Altesse Royale, Charles-Auguste continue à tutoyer son ministre tout en l'appelant Excellence. Cette Excellence, froide pour tout le monde, l'est aussi avec les grands personnages qui viennent à Weimar. Gœthe les reçoit tranquillement chez lui, le grand-duc leur servant d'introducteur. « Si cela ne te gêne pas, lui écrit-il le 1er février 1827, je conduirai chez toi le prince héritier de Prusse (Frédéric Guillaume IV) ce matin à onze heures. Il se réjouit beaucoup de faire ta connaissance. » Et deux jours après : « Les enfants royaux (le prince héritier et son frère, fiancé d'une des princesses de Weimar) ont l'intention de te revoir, si cela te convient, à midi. »

Il y a dans ce laisser-aller mutuel un fait qui est rare et remarquable par sa durée aussi bien que par le caractère élevé des deux amis. Ce n'est pas le rapport fréquent et avilissant entre un grand personnage et son favori qui ne se prolonge qu'à la condition de l'asservissement de l'un; ce n'est pas non plus l'admiration sans amitié que s'offrent mutuellement et à distance de grands hommes qui, rapprochés, laissent bientôt éclater des rivalités dangereuses, c'est une liaison basée sur une sympathie réelle et maintenue par l'absence absolue de toute prétention d'un côté, par un tact et une dignité exquise de l'autre.

Il n'y eut que la mort inattendue du grand-duc qui pût mettre fin à cette amitié. Ayant entrepris un voyage à Berlin, au mois de mai 1828, Charles-Auguste n'en revint pas. Gœthe, touchant à l'âge de quatre-vingts ans, eut besoin de solitude et de silence pour supporter cette perte avec dignité. Il se retira à un des châteaux du duc, situé dans l'isolement des montagnes d'Iéna. C'est là qu'il reçut une lettre de consolation du successeur de son ami. Sa réponse est d'un calme remarquable, mais c'est le calme de la glace sous laquelle passent des flots rapides. Gœthe commence sa lettre en

transcrivant le distique suivant qu'il a trouvé inscrit au-dessus de la porte du château :

Gaudeat ingrediens, lætetur et æde recedens!
His qui prætereunt, det bona cuncta Deus. — 1608.

« Comme cette maison, hospitalière à ceux qui y pénètrent, aissant d'agréables souvenirs à ceux qui la quittent, souhaitant tout bien à ceux qui passent sans s'y arrêter, tel fut Charles-Auguste. » La richesse des vallées qu'il aperçoit du haut du château lui rappelle encore le souvenir du prince, auteur de la prospérité de son pays, et qui vivra dans les institutions excellentes qu'il lui a données.

Après avoir suivi ainsi jusqu'à la fin ces longs et affectueux rapports entre un prince protecteur des lettres et le premier de ses protégés, nous comprenons pourquoi Schiller a chanté l'indépendance de la muse allemande avec tant de fierté :

« Aucun âge d'Auguste, dit-il, n'a fleuri, aucune faveur de prince n'a souri pour l'art de l'Allemagne. La gloire n'a pas été son apanage, sa fleur ne s'est pas épanouie sous les rayons de l'éclat du trône. Le plus grand fils de l'Allemagne, le grand Frédéric, la laissa s'enfuir sans lui avoir rendu hommage, et c'est avec un cœur plein de fierté que le poète allemand peut dire : « Ma valeur, je ne » la dois qu'à moi seul. »

Ne voyez pas dans ces vers altiers un reproche contre Charles-Auguste qui, malgré l'exiguité de ses ressources, faisait vivre tant de littérateurs distingués. Schiller a pu glorifier à la fois l'indépendance de la poésie allemande et le prince qui, ne pouvant lui donner des richesses, lui laissa toute sa liberté.

ALEXANDRE BÜCHNER.

COMPOSITEURS CONTEMPORAINS

FÉLIX MENDELSSOHN-BARTHOLDY

SA VIE ET SES ŒUVRES

F. Mendelssohn-Bartholdy, eine Biographie. — *Reisebriefe*, 1830-1832. — *Briefe*, 1833-1847. Leipzig. — *Lettres de Mendelssohn*, traduites par A.-A. ROLLAND. Paris, Hetzel 1861.

Les ouvrages de Mendelssohn, depuis longtemps célèbres dans sa patrie, en Angleterre et jusqu'en Amérique, ne sont encore, sauf un petit nombre d'exceptions, admirés en France que sur parole et par ouï-dire. Beaucoup d'amateurs parisiens ne connaissent que sa belle ouverture d'*une Nuit d'été*, ses romances sans paroles, et quelques autres œuvres pour le piano, et ne se doutent guère qu'il ait fait autre chose. Cette ignorance regrettable, qui nous prive de tant de jouissances, tient à bien des causes, dont l'énumération serait peu flatteuse pour notre amour-propre, et notamment aux lacunes profondes que présente chez nous l'enseignement musical. La France, c'est-à-dire Paris, n'a d'oreilles que pour les compositeurs dramatiques et pour les pianistes. En fait de symphonies, beaucoup de dilettanti et même d'artistes soutiennent encore très sérieusement qu'Haydn, Mozart, et surtout Beethoven, ont posé dans ce genre les colonnes d'Hercule, et n'ont rien laissé d'intéressant à dire à leurs successeurs. On s'occupe peu ou pas du tout de musique religieuse, et bien des amateurs seraient fort embarrassés de définir exactement ce que c'est qu'un oratorio. Et voilà principalement pourquoi Mendelssohn nous demeure si peu connu : c'est que ce

maître savant, fécond et gracieux, n'a guère pu être apprécié de nous jusqu'ici que par ce qu'il a écrit pour le piano. Il est mort au moment où il allait enfin aborder, dans la pleine maturité du talent, la scène, dont diverses circonstances l'avaient tenu éloigné jusque-là, et ses œuvres les plus remarquables appartiennent précisément aux genres qui ont tant de peine à s'acclimater en France; à la symphonie, à l'oratorio, à la musique d'église proprement dite. Toutefois, des symptômes significatifs témoignent depuis quelque temps, chez nous, d'une compréhension plus étendue et plus profonde des beautés de l'art musical. Ce perfectionnement du goût ne peut que profiter à la gloire de Mendelssohn. Le moment est donc plus favorable que jamais pour parler d'un homme dont la place est désormais marquée au premier rang dans les fastes de l'art, et par son importance personnelle, et par son dévouement à la mémoire des grands maîtres dont il a continué les traditions, fait revivre et valoir les œuvres avec un zèle infatigable. Nous avons largement mis à profit, dans cette étude, la collection des lettres de Mendelssohn, publiée récemment par les soins de sa famille, et dont la première partie seulement a été traduite en français. Mendelssohn revit tout entier dans ces effusions intimes, qui témoignent à chaque page, à chaque ligne, de sa passion ardente et désintéressée pour son art, de cette sensibilité exquise, qualité précieuse et funeste à laquelle il a dû ses plus heureuses inspirations et sa mort prématurée.

I

La carrière de Mendelssohn présente alternativement tantôt d'étranges contrastes, tantôt de frappantes similitudes avec celle d'un autre grand musicien, son contemporain, dont nous avons essayé aussi de raconter la vie [1]. L'auteur de *Paulus* et celui de *Manfred* se rapprochent l'un de l'autre par la richesse de l'organisation musicale, par le culte passionné des grands compositeurs anciens, et surtout de Jean-Sébastien Bach. Ce fut en entendant Moscheles, que Schumann sentit se révéler sa vocation, et ce même Moscheles fut le maître et l'un des meilleurs amis de Mendelssohn. Tous deux enfin ont à peine atteint les premières limites de l'âge mûr. Mais là s'arrête la ressemblance. Tandis que Schumann, fourvoyé au début de la vie, perdait un temps irréparable à lutter contre les répugnances de sa famille et contre bien d'autres dif-

[1] Livraison du 31 janvier 1864, étude sur *R. Schumann* (2e série, t. XXXVII).



ficultés, tout s'aplanissait devant Mendelssohn, enfant gâté de la nature et de la fortune. Ses aptitudes musicales étaient reconnues, dirigées, développées avec un soin infini par son père, un de ces banquiers-artistes comme il s'en trouve en Allemagne [1]. Abraham Mendelssohn fut pour son fils ce que Léopold Mozart avait été pour le sien ; il put même, à certains égards, faire davantage, car il y a loin des ressources matérielles d'un humble artiste catholique à celles d'un riche banquier protestant.

Félix Mendelssohn portait un nom déjà illustre, dont il a rajeuni la gloire. Son aïeul, l'israélite Moïse Mendelssohn, dont l'un des premiers biographes fut Mirabeau, est une des plus curieuses individualités de l'histoire philosophique de l'Allemagne au XVIII[e] siècle. Cet homme remarquable, qui a tant fait pour l'émancipation sociale de ses coréligionnaires, était déjà presque chrétien. Après sa mort, ses enfants embrassèrent la religion protestante, et l'une de ses filles, Dorothée Mendelssohn, mariée à Frédéric Schlegel, se convertit avec lui au catholicisme. Notre compositeur, Félix, né le 3 février 1809, était le second des quatre enfants du fils aîné de Moïse, Abraham Mendelssohn, dont les deux derniers, Paul et Rebecca, vivent encore. Les lettres de Félix attestent l'union vraiment patriarcale qui n'a cessé de régner entre les membres de cette famille. Toutefois, il existait visiblement une nuance d'affection plus marquée, une communauté d'idées plus intime et plus suivie, entre Félix et sa sœur aînée Fanny, mariée à M. Hensel, peintre de portraits distingué. Il y avait entre le frère et la sœur une conformité toute spéciale d'organisation et de sentiments. Presque aussi heureusement douée pour la musique que son frère, Fanny fut toujours la confidente de ses projets, de ses peines et de ses joies. L'absence même n'avait fait qu'aviver encore cette amitié fraternelle ; et quand on voit par la correspondance de Félix quelle large place tenait Fanny dans sa pensée, on comprend que ces âmes jumelles n'aient pu demeurer séparées longtemps.

Félix était né à Hambourg, mais peu de temps après, ses parents vinrent s'établir à Berlin. Son aptitude musicale fut aussi précoce et presqu'aussi prodigieuse que celle de Mozart. Il semble qu'Abraham, devinant l'avenir de son fils, se soit arrangé pour que son enfance présentât quelques traits de conformité avec celle de l'auteur de *Don Juan*. La famille Mendelssohn fit en effet, en 1816, un premier voyage à Paris, pendant lequel le virtuose de sept ans reçut des leçons de M[me] Bigot, pianiste de premier ordre, qui interprétait sur-

[1] L'illustre compositeur F. Hiller, qui fut le digne et fidèle ami de Mendelssohn, est, comme lui, fils d'un banquier.



tout avec une rare supériorité les œuvres de Haydn et les prières de Beethoven. De retour à Berlin, Mendelssohn père mit son fils dans les mains du plus habile professeur d'harmonie et de contre-point qui fût alors dans cette ville, sinon dans toute l'Allemagne, Zelter. Ce nom, à peu près inconnu en France, est révéré de l'autre côté du Rhin, comme celui d'un des maîtres qui ont entretenu le feu sacré pendant des jours difficiles, en défendant avec un fanatisme exclusif et presque farouche les hautes traditions musicales contre les envahissements du goût italien. Zelter, déjà âgé à cette époque, était l'un des coryphées de la petite église qui avait voué un culte à la mémoire de Jean-Sébastien Bach, et dont Abraham Mendelssohn était un des sectateurs les plus fervents. Ses travaux biographiques et critiques sur le plus grand des musiciens qui ait jamais existé font époque dans les annales de l'art. Ils ont été le point de départ de toutes les recherches ultérieures sur ce maître des maîtres, et aujourd'hui il faut encore, pour apprendre à le bien connaître, recourir à l'ouvrage du « vieux Zelter. » Abraham Mendelssohn avait, non sans raison, la plus haute idée des facultés musicales de son fils ; il aspirait à leur donner un développement prompt et complet, et à faire marcher la réputation de Félix du même pas que son talent. Le choix de Zelter était parfaitement entendu sous ce double rapport; Zelter n'était pas seulement un musicien d'une science profonde, c'était aussi l'ami intime, le correspondant assidu du grand dispensateur de la renommée, de celui qui avait fait de sa résidence de Weimar la métropole intellectuelle de l'Allemagne. Emerveillé des facultés naturelles de son élève et de la rapidité de ses progrès, Zelter le présenta à Gœthe dans l'été de 1821. Félix Mendelssohn avait alors à peine douze ans, et déjà il avait composé un opéra et différents morceaux de musique vocale et instrumentale. Malgré l'affirmation de ses contemporains, Gœthe ne nous paraît pas avoir eu un goût absolument sûr en fait de musique, mais il n'avait pas à craindre de se tromper en ratifiant les éloges d'un homme aussi habile que son ami Zelter. Cet encouragement parti de si haut, produisit une profonde et heureuse impression sur l'imagination ardente du jeune Mendelssohn. Désormais la voix de l'oracle l'avait sacré enfant-prodige, lui avait prédit un glorieux avenir; il n'avait plus le droit d'être un homme vulgaire. Aussi le voyons-nous déployer pendant les années suivantes une activité presque surhumaine pour justifier cet horoscope. Indépendamment d'un grand nombre de morceaux ébauchés dès cette époque, et qu'il retoucha et publia ultérieurement, nous trouvons dans le catalogue de ses œuvres inédites, 1821 à 1826, trois opéras-comiques, une symphonie et plusieurs autres pièces à grand orchestre, deux concertos

pour deux pianos, un concerto de violon, plusieurs sonates et autres morceaux de piano avec ou sans accompagnements, enfin une grande cantate, un *Magnificat* et divers psaumes motets, que Zelter fit complaisamment exécuter par la société chorale de Berlin (*Singacademie*), dont il était le directeur. Mendelssohn fit aussi, dans cette période, de notables progrès comme pianiste exécutant, sous la direction de deux professeurs expérimentés, Louis Berger et Moscheles. Ses deux premières compositions gravées sont deux quatuors assez faibles pour piano et instruments à cordes (1822-23). Il y a un progrès notable dans le troisième, en *si* mineur, qui parut l'année suivante, et lui-même, plus content de cette œuvre que d'aucune des précédentes, osa la dédier à Gœthe. Ce quatuor, œuvre un peu diffuse d'un enfant de quinze ans qui cherche encore sa voie, contient un *andante* fort supérieur au reste, et comparable à ce que l'auteur a jamais fait de mieux. Cette même année, on grava encore le premier acte de son opéra des *Noces de Gamache*, et une ouverture militaire déjà remarquable.

Les circonstances étaient peu favorables à ces premiers essais d'un nourrisson de la vieille école allemande. Nous avons suffisamment parlé ailleurs de la prédominance marquée du faux goût italien à cette époque ; nous nous bornerons à rappeler que cette tendance, qualifiée par Schumann de « passé d'hier » en 1834, était, dix ans plus tôt, d'une flagrante actualité. A Berlin même, l'éclatant succès du *Freischütz* (1822) n'avait été qu'une réaction vive, mais passagère contre cette déviation du goût. Meyerbeer, dont l'éducation musicale n'avait pas été moins sévère que celle de Mendelssohn, était allé demander à l'Italie des inspirations et des succès, et Spontini, alors maître de chapelle du roi de Prusse, était, comme on sait, trop absorbé dans sa propre personnalité pour remarquer ou encourager les débuts d'un nouveau maître. Toutes ces circonstances déterminèrent Abraham Mendelssohn à tenter la fortune du côté de la France, où il fit un nouveau voyage avec son fils en 1825. L'aptitude précoce à la composition et le talent d'exécutant de Félix furent favorablement appréciés dans un cercle choisi, mais assez restreint, d'artistes dévoués au culte de la musique ancienne. Il y retrouva notre excellent violoniste Baillot, auquel il avait été présenté chez Mme Bigot, dans son précédent voyage. Ce bon et grand artiste affectionnait spécialement Haydn, Mozart, Boccherini, et les premières œuvres de Beethoven, mais il avait un sens musical trop exquis pour méconnaître les heureuses dispositions du jeune Mendelssohn. Ce fut chez Baillot et avec son concours que Félix affronta une épreuve redoutable, en jouant son quatuor dédié à Gœthe, en présence de Cherubini, lequel fit quelques grimaces, qu'avec un peu de

bonne volonté, on pouvait prendre pour des signes d'approbation. Abraham Mendelssohn, malgré ses prédilections pour l'ancienne école allemande, sentait toute l'importance qu'aurait pu avoir, pour l'avenir de son fils, un succès dramatique obtenu à Paris, et il eut un moment l'idée de l'y laisser sous la direction de Cherubini. Quelques années plus tard, Félix, rappelant cette circonstance dans une de ses lettres, s'estimait fort heureux que son père eût renoncé à ce projet. « Je suis resté ainsi, dit-il, conformément à ma vocation, un bon et franc Allemand. » Nous croyons qu'effectivement il aurait eu de la peine à se frayer l'accès de la scène française parmi des concurrents tels que Auber, Hérold et plus tard Meyerbeer et Halévy. Il aurait ainsi consumé en infructueux efforts pour aborder un genre, qui jamais ne devait être le sien, le temps qu'il employa à écrire les œuvres qui ont fondé sa renommée, ses compositions pour le piano, et surtout ses symphonies et ses oratorios. Il recueillit néanmoins, parmi nous quelques suffrages d'élite, qui fortifièrent singulièrement sa vocation. En rentrant à Berlin, le père et le fils passèrent par Weimar, où Gœthe leur fit le plus bienveillant accueil. Il s'intéressa davantage encore au jeune Mendelssohn, quand il reconnut, en l'interrogeant sur ses études, que, tout en travaillant la composition, il avait trouvé le temps d'apprendre à dessiner avec facilité, de s'instruire à fond dans la littérature grecque et latine, et même de faire une traduction allemande de l'*Andrienne* de Térence, traduction dont Gœthe fut enchanté, et qui a été imprimée depuis. Les éloges de l'auteur de *Faust* exaltèrent le jeune artiste. « Il me semble que je deviens deux fois plus grand, disait-il, quand je vois Gœthe s'intéresser à moi. » Son travail se ressentit de cette impression électrique du génie. Plusieurs de ses productions les plus remarquables appartiennent à cette époque, notamment ses variations pour piano et violoncelle (*œuvre* 17), œuvre magistrale et d'un charme pénétrant, son premier quintette pour deux violons, deux altos et basse (*œuvre* 18), qui débute par un chant d'une suavité incomparable, et surtout sa célèbre ouverture du *Songe d'une Nuit d'été* (*œuvre* 21). Ce fut le 19 novembre 1826 que Félix et sa sœur Fanny essayèrent pour la première fois, à quatre mains sur le piano, cette ravissante interprétation musicale de Shakespeare. On peut appliquer à cette œuvre d'un jeune homme de dix-sept ans ce que nous disait un jour Meyerbeer du *Richard* de Grétry : on y chercherait en vain une note inutile ou mal placée. L'imagination la plus prosaïque, la plus blasée, y retrouve successivement et sans effort tout ce qu'a voulu exprimer l'auteur ; le calme et les doux susurrements de l'obscurité, les joyeuses gambades de Puck, les balancements gracieux des esprits de la terre et des eaux, les notes cristallines du concert des fées,

l'harmonie sereine et mystérieuse d'une nuit enchantée. Cette œuvre si poétiquement conçue est orchestrée avec une habileté au-dessus de tout éloge. Elle prouve que Mendelssohn avait dès lors étudié à fond le mécanisme et les ressources des divers instruments. Mais la science et l'étude ne suffisent pas pour créer de pareilles œuvres. Il y a dans celle-ci, surtout vers la fin, certains effets de demi-teintes et de sonorité qui donnent à l'auditeur intelligent la perception distincte du monde féerique d'Oberon et de Titania. Portée sur l'aile puissante de Shakespeare, la muse juvénile du jeune maître allemand s'est élevée ici à une hauteur immense, et cette œuvre, dont la renommée est aujourd'hui européenne, se soutient sans désavantage à côté des plus remarquables productions de ce genre.

L'ouverture d'*une Nuit d'été*, qui promettait tout ce que l'auteur a tenu, fut d'abord accueillie très froidement à Berlin. On la trouva bizarre, obscure : hors de la coupe et des formes rossiniennes, il n'y avait alors point de salut, même en Allemagne. L'année suivante, l'effet fâcheux produit par l'unique représentation des *Noces de Gamache* (29 avril 1827) démontra amèrement aux Mendelssohn l'exactitude de la cruelle sentence : nul n'est prophète dans son pays. Il est juste de dire que les emprunts dramatiques faits à *Don Quichotte* n'ont jamais fait fortune au théâtre. D'ailleurs il suffit de lire les appréciations de Mendelssohn à propos des œuvres les plus remarquables de notre seconde scène lyrique, œuvres qu'on applaudit encore aujourd'hui même sur les scènes allemandes, pour reconnaître que son talent n'avait aucune affinité avec le genre de l'opéra-comique.

Habitué aux applaudissements des connaisseurs et, de plus, sensible à l'excès, par tempérament, aux contrariétés de toute nature, Mendelssohn fut profondément affecté de cette indifférence du public berlinois. Mais Moscheles fit preuve, dans cette circonstance, de beaucoup de cœur et de perspicacité, en relevant le courage du jeune compositeur. Il lui répéta que, nonobstant cet échec, il avait foi dans son avenir, et, pour lui prouver que ce n'étaient pas là de vaines paroles, il lui offrit de le patronner en Angleterre, et lui donna rendez-vous à Londres pour le printemps de l'année 1829. Moscheles était dès cette époque le pianiste favori de la haute société anglaise, et Mendelssohn ne pouvait s'y produire sous de meilleurs auspices. Son maître lui rendait là un éminent service, et il n'obligeait pas un ingrat. Dans une lettre écrite onze ans plus tard, Mendelssohn, parvenu à l'apogée de sa réputation en Angleterre et en Allemagne, remerciait encore son ancien professeur « d'avoir toujours été aussi bienveillant et aussi encourageant pour lui, » même quand son ta-

lent était encore mis en question par le public inintelligent ou prévenu, et par les artistes encore infatués du goût italien.

II

Mendelssohn continua donc à travailler avec ardeur, et cet insuccès ne l'entraîna aucunement à sacrifier au goût du jour. On peut en juger par ses œuvres gravées à cette époque, notamment par une nouvelle ouverture (*Stilles Meer, glückliche Fahrt*) « une heureuse traversée sur une mer tranquille. » L'écueil d'un pareil sujet était la monotonie, et Mendelssohn n'a pas su s'en préserver entièrement. On voudrait, dans cette « heureuse traversée, » un peu plus de clair-obscur, l'indication de quelque inquiétude, d'une menace de tempête, de même qu'on souhaiterait quelques éclaircies dans l'ouragan furieux qui gronde d'un bout à l'autre du *Vaisseau Fantôme* de Wagner. C'est aussi à la même époque (1828-29) qu'il faut reporter la conception première du concerto de piano en *sol* mineur, et la première symphonie à grand orchestre (celle en *ut* mineur).

Le succès qu'obtint Mendelssohn à Londres, en 1829, décida de son avenir. Le public anglais se trouva tout d'abord prévenu favorablement pour le maître qui s'était de si bonne heure inspiré de Shakespeare; l'amour-propre national aida puissamment à comprendre les beautés de l'ouverture d'*une Nuit d'été*. Elle alla « aux étoiles, » suivant l'expression italienne, tandis qu'elle n'a été appréciée à sa juste valeur en France que longtemps après la mort de l'auteur. Avec son talent, sa figure heureuse et ses manières distinguées, Mendelssohn, une fois lancé dans le monde aristocratique, devait y faire rapidement son chemin, et l'on dit qu'effectivement aucun genre de triomphe ne lui manqua. Ses succès comme compositeur et comme exécutant furent pourtant interrompus par une chute de voiture dans laquelle il se blessa grièvement au genou. Mais bien des Allemands lui envièrent cet accident, car il lui valut, de la part de Gœthe, des témoignages de sollicitude dont le Jupiter de Weimar n'était pas prodigue. Ce fut pendant ce premier séjour à Londres qu'il composa, pour fêter le vingt-cinquième anniversaire du mariage de ses parents, son ouverture du *Retour dans la Patrie*, à laquelle il n'attachait pas une grande importance, car elle n'a été exécutée en public et à grand orchestre que depuis sa mort. Ce n'en est pas moins, d'un bout à l'autre, une des productions les plus gracieuses, les plus chantantes qui soient sorties de sa plume.

A son retour d'Angleterre, Mendelssohn ne fit pas un long séjour dans sa famille. Jugeant avec raison que son fils ne pourrait être apprécié à sa valeur dans son pays natal qu'après avoir obtenu ailleurs des succès éclatants et multipliés, Abraham Mendelssohn avait conçu le projet d'un grand voyage d'affaires et d'agrément, dans lequel Félix travaillerait à se faire connaître tout en voyant du pays. Il partit en effet au mois de mai 1830, et visita tour à tour, pendant ce premier été, différentes contrées de l'Allemagne, notamment Munich, Vienne, Presbourg. Il alla ensuite directement en Italie par le Tyrol, s'arrêta seulement quelques jours à Venise, à Florence, et s'en fut passer l'hiver à Rome. Après la Semaine sainte, il fit une excursion à Naples, puis s'achemina vers la Suisse, dont il parcourut pendant deux mois les parties les plus pittoresques. Il alla passer l'hiver suivant (1831-32) à Paris, le printemps à Londres, et ne rentra dans sa famille qu'après une absence de plus de deux années.

Ce voyage artistique du jeune Mendelssohn fut inauguré par un pèlerinage à Weimar, où Gœthe le retint une quinzaine. On voit par les lettres de Félix à sa famille, combien il était heureux et fier de cette hospitalité plus que royale. Nous retrouvons les mêmes sentiments dans une lettre fort intéressante, adressée peu de temps après à Zelter, et dont l'omission par le traducteur français nous paraît regrettable. Cette lettre fut écrite de Munich le 22 juin, alors que l'émotion de ses longs entretiens avec Gœthe était encore « toute vivante » dans l'âme de Félix. « Voilà déjà longtemps, écrivait-il à son vieux maître, que je voulais vous adresser un nouveau témoignage de reconnaissance ; mais les expressions me viennent mal quand mon cœur déborde à ce point. Lorsque vous m'avez présenté chez Gœthe, il y a de cela neuf ans, vous compreniez, vous, toute l'importance du service que vous me rendiez ; moi, enfant, je ne sentais pas tout mon bonheur. Mais aujourd'hui, après cet accueil si aimable et si cordial de lui et des siens, après cette série de jours pour moi mémorables à jamais, où chaque heure m'a apporté sa gerbe d'enseignement, de joie et d'honneur, je comprends tout ce que vous avez fait pour moi, et ne sais comment vous en remercier dignement. » Il lui raconte ensuite, et naturellement avec plus de détails techniques que dans les lettres adressées à sa famille, les séances d'audition musicale que demandait Gœthe pour se mettre au courant des compositeurs modernes. « Malgré son antipathie mal déguisée pour la musique de Beethoven, je ne pouvais lui en faire grâce, puisqu'il tenait à se rendre compte de la situation présente de l'art..... Mais ce qui le rendit vraiment heureux, ce fut une grande ouverture de Bach que je lui jouai de mon mieux. « Comme cela est pompeux et grandiose,

me disait Gœthe. Il me semble voir une procession de hauts personnages en habits de gala, descendant les marches d'un escalier gigantesque ! » Nous rencontrons dans cette même lettre une anecdote assez plaisante, qui prouve combien l'Allemagne elle-même avait besoin d'une régénération musicale en 1830. Un jour, Gœthe envoie Mendelssohn voir le grand orgue de Weimar, très bel instrument qui venait d'être complétement réparé. L'organiste, qui ne connaissait pas Félix, lui demande s'il veut de la musique savante, ou de ce qu'on joue pour les bonnes gens. « Je demandai de la science, bien entendu, mais ce choix le mit fort mal à son aise. Mon homme préludait, entassait modulations sur modulations, sujets sur sujets; moi, je guettais la fugue, et ne voyais rien venir. Quand à mon tour je me mis au clavier, j'attaquai *la Toccata* de Sébastien (Bach), mais j'en étais encore aux premières mesures, quand nous vîmes arriver, tout effaré, le domestique du pasteur. Il venait nous dire de sa part que *ce bruit* l'incommodait, qu'on pouvait bien au moins le laisser tranquille pendant la semaine. Je courus raconter le tout à Gœthe, qui en rit aux larmes. »

Depuis longtemps, l'auteur de *Faust* ne se contraignait plus pour personne; c'était donc véritablement pour son plaisir qu'il gardait Félix si longtemps, se faisant jouer par lui toute sorte de musique, qu'il écoutait, dit Mendelssohn, « en roulant les yeux comme un vieux lion qui va s'endormir. » Ecrivant à Zelter, ce vieil ami « pour lequel il n'avait pas de secrets depuis quarante ans et plus, » Gœthe explique naïvement pourquoi la présence de Félix lui a été si agréable. « C'est surtout parce qu'elle m'a prouvé que le sens musical n'était chez moi nullement oblitéré. » Mendelssohn lui avait demandé aussi à mettre en musique la fameuse ballade, *Walpürgisnacht*, et Gœthe, jaloux de prendre des sûretés pour ses œuvres vis-à-vis de la génération nouvelle, avait accepté avec empressement cette occasion de rajeunir sa popularité. En se séparant du jeune maître, il lui remit de nombreuses lettres de recommandation pour Munich, Vienne, Venise, Rome, etc., et lui dit amicalement : « Allons, il s'agit maintenant de me conserver jusqu'à ton retour, » vœu qui ne devait pas se réaliser.

A Munich, Mendelssohn trouva, en fait de musique, l'abomination de la désolation. « Les meilleurs pianistes d'ici, écrivait-il à Zelter, savaient vaguement, par tradition, qu'il y avait eu un Haydn, un Mozart, que Beethoven avait dû écrire quelque chose pour le piano. Kalkbrenner, Field, Hummel étaient pour eux des classiques. » Mendelssohn rabaisse un peu trop, en mainte occasion, ces trois artistes, et surtout le dernier; mais on excuse volontiers ces emportements d'un virtuose de vingt ans, nourri des vrais classiques, quand

on songe qu'alors, et en pleine Allemagne, le génie de Beethoven était encore vivement contesté. Nous voyons, dans une autre lettre, qu'il avait rompu des lances à ce sujet contre son propre père. Une fois même la dispute s'échauffa si fort pendant le dîner que Félix dut quitter la table [1].

Gracieusement accueilli dans les premiers salons de Munich, Mendelssohn entreprit vaillamment une campagne de musique classique, et réussit au delà de ses vœux, en dépit, ou peut-être bien à cause de ses vingt ans. « J'ai vu, dit-il, de jeunes dames, capables de jouer très gentiment des choses raisonnables, se casser les ongles, grâce aux gambades de H..... H..... Quand ce fut mon tour, je me dis : je vais probablement vous ennuyer, mais tant pis pour vous, et j'attaquai la *Sonate pathétique* (*Œuvre* 13 de Beethoven)..... Je fus tout surpris de mon effet ; les femmes avaient les larmes aux yeux, les hommes cherchaient à démêler les sentiments exprimés par l'auteur ; moi, encouragé par le succès, je fis un *speech* en règle à la plus forte des pianistes ; je lui reprochai de ne pas employer son talent à faire connaître la véritable musique, et de flatter le mauvais goût au lieu de le réformer. Toutes ces dames m'ont demandé des indications par écrit, de tout ce qu'elles pouvaient jouer de Beethoven, etc. »

Félix obtint à Munich un véritable succès d'enthousiasme, et dut promettre de repasser l'automne suivant par cette ville. En revanche, il traversa presque inaperçu les différentes villes d'Autriche et d'Italie, livrées alors à des préoccupations fort peu musicales par suite de la révolution qui venait d'éclater à Paris (juillet 1830). Ce grave événement avait surpris Félix en chemin ; mais il oublie presque d'en parler dans ses lettres, tant il est absorbé par le plaisir de voyager, par la contemplation des tableaux et des paysages italiens. Les lettres qu'il écrivit de Rome à sa famille et à Zelter n'ont été traduites qu'en partie ; elles contiennent des observations d'un grand intérêt pour les artistes sur la célèbre musique de la chapelle Sixtine. Sans se boucher absolument les oreilles aux roulades des grands chanteurs de l'Italie, Mendelssohn recherchait soigneusement à travers la cohue profane des dilettanti rossiniens, les rares érudits qui avaient conservé le culte de la grande musique, et il eut le bonheur de retrouver à Rome et à Naples quelques étincelles du

[1] Lettre du 22 novembre 1830, également supprimée, je ne sais pourquoi, par le traducteur français ; elle fait honneur au cœur du jeune maître. Il ne rappelle cet incident que pour témoigner un regret sincère d'avoir inutilement contristé son père par une obstination déplacée. « Je croyais, dit-il, et je crois encore avoir raison au fond, mais parmi les choses vraies et sensées qui sont à dire, mon devoir était de choisir, dans nos entretiens de famille, celles qui n'occasionnent pas de contrariété à mon père. »



feu sacré. Il composa pendant ce voyage la musique de la ballade de Gœthe, mais non pas telle qu'elle a été publiée depuis; puis il trouva original de terminer à Rome sa grande ouverture de *la Grotte de Fingal* (*Œuvre* 26), qu'il avait ébauchée à Londres, au retour d'une excursion dans les Hébrides. Ce morceau subit également, dans la suite, des remaniements considérables. Mendelssohn trouvait avec raison que la science s'y montrait trop à découvert, au détriment de l'impression poétique. « Il y a surtout, disait-il à sa sœur, un passage en *ré* majeur, où l'on ne sent que la fugue et le contre-point, au lieu des coquillages et des varechs. » Il fit encore en Italie plusieurs morceaux de chant, principalement de musique religieuse, et plusieurs *lieder* ou romances sans paroles, genre dans lequel personne ne l'a jamais égalé. L'une des plus gracieuses, *la Barcarole* (*Gondellied*) qui figure dans l'*Œuvre* 19, avait été composée pendant le court séjour de l'auteur à Venise, et l'on s'en aperçoit bien.

Au retour, Mendelssohn s'arrêta quelques jours à Milan, où il fit plusieurs connaissances intéressantes, notamment celle de M. Mozart, modeste employé, dont il gagna le cœur en lui jouant de la musique de son père. M. Mozart ne savait comment remercier assez ce jeune compatriote qui interprétait si magistralement les ouvertures de *Don Juan* et de *la Flûte enchantée.* Il s'offrit à lui faire connaître ce que Milan et ses environs présentent de plus intéressant. Par une coïncidence bizarre, ce fils de Mozart devait, dix ans plus tard, remplir à Vienne, auprès de Schumann, le même rôle de cicerone officieux.

Au sortir de Milan, Mendelssohn s'enfonça dans les sombres gorges du Simplon avec la joie d'un écolier en vacances. La Suisse, qu'il avait déjà visitée quelques années auparavant avec sa famille, était pour lui une de ces anciennes connaissances qu'on retrouve toujours avec bonheur. Il parcourut pendant deux mois, le sac au dos et l'*alpenstock* à la main, les plus pittoresque sentiers de l'Oberland, et cette excursion lui a inspiré des pages charmantes. Nous recommandons surtout le récit d'une furieuse inondation de l'Aar qui lui barra le passage pendant vingt-quatre heures. « Tout est sens dessus dessous ici, comme dans le reste de l'Europe, écrit-il; je gémis sur le temps, comme le poêle derrière lequel je suis blotti. J'ai eu, pour la première fois depuis mon entrée en Suisse, une demi-heure de mauvaise humeur ; il m'a fallu chanter à trois ou quatre reprises l'adagio en *la* bémol de Beethoven pour me remettre dans mon état normal. » Il se console en composant un *lied* à l'aide d'un vieux piano qui porte la date de 1794, et qui, par conséquent, est son aîné de quinze ans. Le lendemain (10 août 1831), « le ciel est d'une pureté admirable. Si tous les orages pouvaient

passer, tous les cieux noirs s'éclaircir aussi vite! J'ai passé une journée délicieuse à dessiner, à composer et m'enivrer d'air. » Ailleurs il s'étonne que « la Suisse n'ait inspiré à Gœthe que quelques poésies faibles et des lettres plus faibles encore. » On pourrait s'étonner aussi que ce sentiment si profond des beautés alpestres, qui palpite à chaque phrase dans les lettres de Mendelssohn, ne lui ait pas inspiré quelque belle page musicale, comparable à l'ouverture de *Guillaume Tell* ou au *Manfred* de Schumann.

III

Le 5 septembre 1831, Félix Mendelssohn disait adieu à la joyeuse vie de touriste nomade. « Ici, écrivait-il à sa famille des bords du lac de Constance, le piéton mouillé et crotté prend congé de vous; la prochaine fois il vous écrira en citadin, ayant cartes de visite, linge blanc et habit noir. » Suivant sa promesse, il repassa par Munich, où on lui fit un accueil encore plus chaleureux que l'année précédente. Il y avait bien à côté de l'appartement qu'il occupait « un Grec qui apprenait le piano, et c'était quelque chose d'atroce, » mais que de satisfactions d'amour-propre rachetaient cette petite torture! Dans ce même appartement, il eut le plaisir de voir toutes les notabilités de la ville venir s'étouffer à une petite soirée sans façon, où il lui fallut jouer force morceaux d'ensemble, fantaisies et *lieder*, puis improviser jusqu'à l'heure la plus indue, alors qu'il n'avait plus l'imagination travaillée que de « verres de vin, veau froid et sandwichs. » Le lendemain, il se fit entendre, avec le même succès, dans une soirée de gala à la cour, où « de chaque coude il heurtait une Excellence. » Toutes ces auditions n'étaient que le préliminaire d'un grand concert qu'il donna le 17 octobre, et où son concerto en *sol* mineur, sa première symphonie et l'ouverture du *Songe d'une nuit d'été*, furent chaudement applaudis. Mais ce qui fit le plus d'effet, ce fut une improvisation sur un thème de Mozart indiqué par le roi, improvisation dont Mendelssohn lui-même n'avait été nullement satisfait. Enfin, en quittant Munich, il dut promettre d'écrire un opéra pour le théâtre de cette ville, promesse dont différentes circonstances ajournèrent indéfiniment l'exécution.

Conformément au programme paternel, Félix arriva à Paris au mois de novembre, et y passa tout l'hiver de 1832. Il y retrouva d'anciens amis et sut s'en faire de nouveaux. Cette fois, comme à son précédent voyage, il fut parfaitement accueilli par Baillot, et dans quelques maisons où se rencontraient les amateurs alors trop



rares de la « musique de chambre, » notamment chez MM. Erard, Rodrigues, de Trémont, et chez le spirituel et savant abbé Bardin, qui réunissait dans son petit appartement bourré de livres grecs, hébreux et latins, tous les artistes de talent qui habitaient ou visitaient Paris [1]. On joua sa première symphonie et son ouverture d'*une Nuit d'été* au Conservatoire, faveur dont les desservants de ce sanctuaire musical n'étaient guère plus prodigues alors qu'aujourd'hui. Félix lui-même y exécuta son beau concerto en *sol* mineur. Nous dirons, en historien véridique, et d'après nos propres souvenirs, que Mendelssohn, comme compositeur, n'obtint alors, à Paris, qu'un succès d'estime, et fut surtout applaudi pour la façon vraiment supérieure dont il interprétait Haydn et Mozart. Les jugements des connaisseurs sur sa musique étaient singulièrement mélangés de vrai et de faux. On trouvait que sa symphonie n'était qu'un pastiche adroit de Mozart; on goûtait peu son ouverture; sa musique de piano était mise au-dessous de celle de Weber, de Hummel, et même de Kalkbenner. Enfin l'on disait qu'en fait de musique instrumentale, il n'était pas même à la hauteur des maitres du second ordre, comme Spohr, Onslow et Fesca. Pour ne pas affliger son père, qui avait rêvé cette fois pour lui un éclatant triomphe et peut-être un établissement définitif à Paris, Félix lui cachait de son mieux ces petites déceptions d'amour-propre; mais on en retrouve la trace dans les nombreux passages de ses lettres, où il insiste sur son désir de s'établir préférablement en Allemagne, sauf à revenir au projet de s'installer à l'étranger, si décidément il faut commencer par être prophète ailleurs que dans son pays. Un autre motit contribuait puissamment à l'éloigner de Paris, l'impossibilité avérée d'arriver à faire jouer quelque chose de lui sur une de nos scènes, dont l'accès était encombré pour plusieurs années. Il ne pouvait même espérer d'obtenir le plus mince poème d'un librettiste français. Le ressentiment de cette exclusion forcée était bien pour quelque chose dans ses appréciations plus que sévères sur nos meilleurs opéras, notamment sur *la Muette*, *Fra Diavolo*, et surtout *Robert le Diable*, dont la musique lui semblait, dit-il, « froide et sans âme d'un bout à l'autre, et ne lui faisait pas le moindre effet; » jugement qui lui fait plus de tort qu'à Meyerbeer. Une attaque assez vive de choléra (mars 1832) le dégoûta tout à fait du séjour de Paris,

[1] Ancien secrétaire du cardinal Maury, l'abbé Bardin, qui n'est mort que depuis peu d'années, était un des hommes les plus aimables et les plus instruits du clergé français. Il lisait couramment l'hébreu, ce qui n'est pas commun chez nous, même dans l'épiscopat et à l'Institut. Son goût passionné pour la musique et pour l'indépendance nuisit à son avancement. Un ordre formel de l'archevêché le força de discontinuer ses soirées musicales, les plus agréables de Paris; et il est mort simple vicaire de paroisse, mais n'en valant pas moins pour cela, aux yeux de ses nombreux amis.



qui l'avait d'abord enchanté, et cette mauvaise impression fut durable, car on ne voit pas dans sa correspondance qu'il ait jamais eu la moindre velléité de revenir parmi nous, même dans une circonstance pourtant assez flatteuse pour son amour-propre, quand on exécuta, à l'Odéon, l'ouverture et les chœurs d'*Antigone*, en 1844.

Mendelssohn retrouva à Londres un accueil aussi enthousiaste qu'en 1829, mais sa joie fut empoisonnée par trois morts presque simultanées qui lui furent extrêmement sensibles, celle du violoniste J. Rietz, l'un de ses meilleurs amis ; celle de Gœthe, qui depuis leur dernière séparation était resté en correspondance avec lui, au sujet de la *Walpurgionacht;* celle enfin de son vieux maître Zelter, qui semble l'avoir affecté encore davantage. Peu de temps auparavant, il lui avait encore écrit de Paris une longue lettre [1], qui contient des observations curieuses sur l'état de la musique en France, et principalement sur la société du Conservatoire, dont il fait un magnifique éloge qu'elle n'a pas cessé de mériter.

De retour dans sa famille, Félix, conformément aux vues de son père et à ses propres désirs, songea sérieusement à se créer par son talent une position indépendante. Il eut un moment l'espoir d'obtenir cette position à Berlin même, où par suite de diverses intrigues, la place de directeur de l'académie de chant, qu'il convoitait, fut donnée à un musicien qui lui était notoirement bien inférieur. Mais il était désormais trop sûr de lui-même pour se décourager d'un pareil échec. « L'affaire est manquée, et tu ne saurais croire quel bien-être j'en éprouve, écrivait-il à son ami Bauer (mars 1833). Il me semble que je relève de maladie, et c'en était une en effet, et de la pire espèce, que ces six mois de lutte et d'incertitude. » En attendant l'occasion d'un nouvel établissement, il continuait à travailler sans relâche. Il faisait graver son concerto en *sol* à Munich, où il ne voulait pas se laisser oublier. A Berlin, parurent sa première symphonie et son ouverture de *Mélusine* dont nous reparlerons. Il publia aussi quelques morceaux de piano à Londres, et sa correspondance prouve que dès cette époque il s'occupait du grand oratorio de *Paulus*.

Allemand jusqu'au fond de l'âme, Mendelssohn fut heureux de trouver dans une ville allemande la position qu'il cherchait. Pendant son voyage en Italie, il avait vécu dans l'intimité de plusieurs jeunes artistes appartenant à l'école de Düsseldorf [2], et dont plusieurs, comme Bendemann, Hubner, Hildebrand, ont aujourd'hui un nom dans les arts. Ils n'avaient pas oublié le jeune musicien, compagnon

[1] 15 février 1832. (Non traduite.)
[2] Consulter, sur cette école, l'article de M. A. de Calonne. (1re série, t. XIV, p. 589.)



de leur pèlerinage, et firent si bien que Mendelssohn fut choisi pour diriger le grand festival qui devait avoir lieu à Düsseldorf, dans l'automne de 1833. Malgré les progrès réels de nos sociétés chorales depuis quelques années, nous n'avons qu'une idée bien imparfaite de ces immenses fêtes musicales des bords du Rhin, qui, suivant l'expression de Mendelssohn, absorbent « tous ceux qui sont en état de jouer d'un instrument quelconque, de chanter ou du moins de payer. » Au rebours de ces musiciens qui s'appliquent à ne faire entendre que de leurs compositions (et quelles compositions, hélas!), Félix eut la discrétion de ne faire jouer, pendant les trois journées du festival, qu'un seul morceau de lui ; il dirigea cette masse énorme d'exécutants avec une telle habileté, que les habitants enthousiasmés lui offrirent la position de directeur de musique de la ville, qu'on créa exprès pour lui, et qu'il accepta pour trois ans[1]. Mais il ne passa à Düsseldorf que deux années pleines, pendant lesquelles il eut tour à tour de vives satisfactions d'amour-propre et des contrariétés non moins vives, dont quelques-unes, il faut bien le dire, lui advinrent un peu par sa faute. Il avait précédemment contracté une liaison intime avec le poète dramatique Charles Immermann, s'imaginant trouver en lui un Scribe, et même mieux que cela, pour ses futurs opéras. On voit par sa correspondance qu'il avait déjà cette idée avant son voyage de Paris, et que son père s'efforçait vainement de la combattre. A Düsseldorf, pour préluder à cette association dramatique, il s'avisa, toujours malgré son père, de prendre avec Immermann la direction du théâtre. Bientôt, ce furent des querelles sans fin pour les détails d'administration, auxquels ni l'un ni l'autre n'entendaient rien. De plus, Félix ne tarda pas à reconnaître que son père avait trop bien jugé Immermann, qui n'avait aucune des qualités d'un bon librettiste. Il aurait voulu réduire la musique au rôle subalterne qu'elle joue dans nos mélodrames, à quelques intermèdes ou levers de rideau, au grondement des timbales à l'entrée du traître, etc. On pense bien qu'un pareil système était peu du goût de Félix ; aussi sa collaboration avec Immermann se borna à un *Andréas Hofer*, dans lequel le poète ne laissa passer qu'un seul morceau de musique complet. Tout à la fois codirecteur et chef d'orchestre, Mendelssohn avait encore bien d'autres ennuis. Il lui fallut faire des contrats avec des chanteurs, des instrumentistes, puis essuyer des reproches à propos de ses choix ou de ses refus. « Ce matin, écrivait-il à Fanny, je refuse un pauvre diable de second violon comme décidément par trop mauvais, et voilà une femme et trois enfants qui viennent pleurer chez moi, en disant que je leur

[1] Cette même position a été occupée ensuite par Hiller, puis par Schumann.

ôte leur gagne-pain ! » Cette position de chef d'orchestre lui imposait aussi parfois d'étranges pénitences. Il fallait bien, pour complaire aux actionnaires, faire de temps en temps quelques concessions au goût du public, donner des ouvrages de Rossini et d'Auber. C'est ainsi que, tandis qu'il travaillait à son *Paulus*, il dut monter ce profane *Fra Diavolo*, qui avait si fortement offusqué sa pruderie sur la scène parisienne. A ces soucis du dehors vint s'ajouter, pendant plusieurs mois, une petite torture intime et quotidienne, qu'il raconte assez gaiement à sa sœur Fanny. « J'ai *dans mon mur* le piano d'une voisine qui s'exerce dessus régulièrement deux heures par jour. Son répertoire se compose exclusivement d'ariettes de Rossini qu'elle exécute *adagio*, en écorchant invariablement les mêmes passages. Au premier accord, je sais maintenant d'avance le morceau que je vais avoir à avaler, et il y en a de dure digestion, surtout quand quelqu'un (professeur ou maman ?) intervient pour répéter vingt fois de suite quelque note que l'écolière ne peut attraper. J'ai failli plus d'une fois faire esclandre, mais une pensée me calme un peu ; c'est qu'avec mon piano je rends avec usure l'ennui qu'on me cause. » Hâtons-nous d'ajouter qu'à ces coups d'épingles il y eut aussi bien des compensations ; pendant l'hiver, longues et joyeuses veillées avec ses fidèles amis les peintres ; au printemps, grandes promenades à cheval, auditions, sous la voûte des bois, de rossignols faisant assaut de leurs cadences les plus vives, les plus perlées, pour saluer un confrère ; ou bien encore de joyeuses parties de natation, exercice dans lequel Mendelssohn était passé maître. Il eut ainsi le plaisir d'assister, entre deux eaux, au débarquement et à la réception en grande cérémonie de la reine de Bavière sur la berge du Rhin. Ainsi, le grand fleuve berçait mollement le chantre d'*une Nuit d'été*, ses vagues lui murmuraient aux oreilles de suaves mélodies, à la même place où, vingt ans plus tard, son successeur, Schumann, pris d'un accès de démence incurable, tenta de mettre fin à ses jours. Etrange rapprochement, où se révèle d'une façon vraiment saisissante le contraste de ces deux destinées !

Mais, pour Mendelssohn, aucune fête n'était complète sans musique ; l'art était une jouissance que cette imagination riante et toujours en éveil n'aurait su longtemps déserter. Ainsi, ses parties à cheval, dans les gais environs de Düsseldorf, avaient généralement pour but quelque maison de campagne de ses élèves, où sa présence, attendue ou non, était toujours une bonne fortune. Quelquefois il s'amusait à aller essayer des orgues de village. L'une de ses plus jolies lettres à Fanny Hensel contient le récit d'une de ces excursions. « Ce nouvel orgue de Saarn est assez gentil, et je m'en suis donné là à cœur joie du Sébastien Bach. Par exemple, l'accès

en est abominable; une vraie échelle de poulailler sans aucune espèce de jour, avec une corde en manière de rampe. Je faillis dix-sept fois m'y rompre le cou, et le ministre répondit gravement à mes doléances qu'on l'avait fait exprès pour ôter l'envie à tous les badauds de grimper à l'orgue. » Dans cette même lettre (4 août 1834), il raconte à sa sœur les détails d'une soirée qui comptera, dit-il, parmi les plus belles de sa vie; celle où eut lieu le premier essai à grand orchestre de sa belle ouverture de *Mélusine :*

J'avais convoqué *ad hoc*, en amateurs, tous les musiciens de mon orchestre. Comme je ne pouvais pas les payer pour cela, car ils auraient mal pris la chose, je leur donnai un fort souper, avec veau rôti, tartines beurrées, et vin à indiscrétion. Dans ces premières répétitions, je devine aux premières mesures si mon morceau est réussi ou non; ici, dès l'entrée des clarinettes, j'étais sûr de mon affaire. Pourtant l'ouverture marcha médiocrement; nous nous y reprîmes à trois fois, et, à la dernière, les trompettes partirent hors de mesure, ce qui produisit un *couac* par trop romantique. Aussi, en nous mettant à table, je fis à mes convives un *speech* en règle, style Robert Peel, avec exorde, citations classiques, etc. Je leur recommandai chaudement la charité chrétienne, l'union et la *mesure*, et je finis par un toast aux progrès de la musique de Düsseldorf, lequel fut accueilli avec enthousiasme. Le banquet dura jusqu'à minuit, et nous revînmes aux lanternes, eux enchantés de mon vin, et moi plus encore de ma *Mélusine.*

Cette satisfaction était bien légitime, car *Mélusine* tient un rang distingué parmi les productions les mieux réussies de Mendelssohn. On y remarque surtout un chant d'une suavité exquise, qui exprime d'abord merveilleusement le bonheur amoureux de la pauvre fée, et qui, revenant ensuite dans le ton relatif mineur, évoque avec larmes le souvenir de cette félicité évanouie si vite et pour toujours! Cette nuance de mélancolie dans le fantastique est bien appropriée au sujet, et rendue avec beaucoup d'habileté. *Mélusine* devint l'occasion d'élucubrations ultrà-fantaisistes de la part des journalistes allemands, qui voulaient absolument y trouver des complications féeriques auxquelles Mendelssohn n'avait aucunement songé. « Je ris de bon cœur, écrivait-il à son père, des dragons à écailles changeantes et à queues interminables, des gnômes, des géants, des sirènes, des vieux châteaux avec spectres à l'affût, des grottes d'azur, etc., que l'on découvre dans ma musique. » Il manifestait en même temps l'intention de se consacrer tout entier à des œuvres plus sérieuses, intention tout à fait conforme aux idées d'Abraham Mendelssohn, qui trouvait que son fils avait largement payé sa dette à ce genre fantastique. Il suivait avec intérêt les progrès du *Paulus*,

et apprit avec une vive satisfaction que son fils avait rompu définitivement avec Immermann, et résigné ses fonctions administratives au théâtre. Cependant, il ne renonçait pas à voir Félix réussir aussi à la scène, et lui donnait les plus sages conseils sur les qualités pratiques qui doivent guider le compositeur dans le choix d'un bon *libretto* d'opéra. Il l'engageait surtout à s'aventurer hardiment et sans retard dans ce genre, où l'on ne peut acquérir que par des épreuves réitérées la science des effets, l'art d'émouvoir le public en exprimant des passions purement humaines. « Il ne faut pas, lui disait-il avec raison, qu'un compositeur d'opéras se laisse arrêter par la crainte d'un premier échec. Je ne connais pas de maître en ce genre qui ne compte bon nombre d'ouvrages tombés ou oubliés. »

L'année 1835 allait amener bien des changements dans la position de Félix. Il lui vint, dès le mois de janvier, de brillantes propositions de la ville de Leipzig, qui, grâce à une propagande énergique dont nous avons esquissé l'histoire dans une précédente étude, semblait appelée à devenir la métropole musicale de l'Allemagne. On offrait à Mendelssohn la direction de la célèbre entreprise des concerts, dont la fondation remonte à 1779, plus une chaire de musique créée exprès pour lui à l'Université. Mendelssohn n'accepta ces offres si avantageuses qu'après s'être enquis soigneusement si sa promotion ne froissait pas les intérêts et les droits légitimes d'aucun musicien résidant à Leipzig. « Je considérerais comme injuste, écrivait-il, de venir prendre ainsi la place sur laquelle un autre aurait dû compter, et les intérêts de l'art ont toujours à souffrir de pareils conflits. » Des explications satisfaisantes levèrent ces honorables scrupules, et Mendelssohn vint prendre à Leipzig l'importante position qu'il devait remplir presque sans interruption et avec tant d'éclat jusqu'à sa mort. Le 4 octobre, il dirigea l'orchestre pour la première fois, et fut accueilli avec enthousiasme par les exécutants et par le public. Deux jours après, il racontait cette soirée triomphale à sa famille, dans une lettre importante à plus d'un titre et dont nous allons citer quelques passages, qui témoignent avec une véritable éloquence du désintéressement artistique de Mendelssohn et de son dévouement à ses amis. A la suite d'une pareille ovation, on s'attend à le trouver encore plein de lui-même et peu disposé à parler d'autre chose. Eh bien ! il emploie les deux tiers de sa lettre à morigéner sa sœur Fanny au sujet de Chopin, qu'elle n'admirait pas assez à son gré. « Il était probablement souffrant, mal en train quand tu l'as entendu, mais il sort de chez moi, et j'ai bien regretté que tu ne fusses pas là. Il est des premiers parmi les tout premiers. (*Ein der allerersten.*) J'étais heureux jusqu'au fond du cœur de me trouver avec un véritable maître, et non avec quelqu'un de ces demi-virtuoses, de ces

demi-classiques, qui veulent cumuler dans leur musique *les honneurs de la vertu et les plaisirs du vice.* » (Ces mots sont en français dans l'original.) Ce n'est qu'après avoir fait longuement ressortir le mérite et le charme du jeune maître polonais, que Félix se ressouvient un peu de lui-même, et raconte en quelques lignes, empreintes encore d'une gaieté juvénile, tous ses sujets de bonheur; l'intelligence et la docilité de son orchestre, qui l'écoute comme un prophète, son apparition au pupître, accueillie par les bravos, le silence religieux avec lequel on a écouté *la Mer calme*, et les applaudissements frénétiques qui ont suivi; puis, après le concert, les félicitations de tous les artistes et amateurs, ayant à leur tête Moscheles, ce maître, cet ami précieux et fidèle, qui a généreusement adopté plusieurs des compositions de son élève, et les interprète mieux que lui-même; enfin, pour comble de bonheur, l'arrivée du splendide cadeau de la société de Cologne, dont Mendelssohn avait dirigé cette année-là le *Festival*, les œuvres complètes de Hændel, trente-deux superbes in-folio reliés en maroquin, dorés sur tranche! « Je suis dans une série de jours fortunés, s'écrie-t-il. Il y a des moments où je me sens comme ivre, tant la joie me monte à la tête. » Il aurait dû se méfier de cet excès de bonheur! Peu de jours après, il apprit la mort subite de son père, enlevé en quelques heures, dans un âge peu avancé, par un mal inconnu.

IV

Une lettre écrite par Mendelssohn, quelques semaines après cette catastrophe, à l'un de ses meilleurs amis, Schubring, ministre protestant à Dessau, témoigne éloquemment de sa douleur filiale.

Tu sais le coup terrible qui vient de briser mon heureuse vie et celle de tous les miens. C'est le plus grand malheur qui pouvait m'arriver..... Il me faut recommencer une nouvelle vie, car c'en est fait de l'ancienne..... J'ai passé dix jours à Berlin auprès de ma mère; ce qu'ont été pour nous ces sombres journées, je n'ai pas besoin de te le dire..... Dieu a exaucé son souhait favori : une mort douce et prompte. Le mercredi 18 novembre, il alla se coucher de bonne heure; le lendemain matin, il se plaignit d'un peu de malaise; à onze heures et demie, tout était fini. Mon aïeul Moïse est mort juste au même âge (cinquante-sept ans) et de la même manière; les médecins ne savent quel nom donner à sa maladie. Depuis quelques années surtout, il était devenu mon seul *ami complet*, mon meilleur guide dans l'art et dans la vie; mon âme tenait pour ainsi dire à la sienne. Pendant nos longues séparations, je n'étais pas une heure sans penser à lui;

mais, toi-même, tu l'as vu au milieu de nous tous, et tu dois comprendre ce que je ressens. Je n'ai plus qu'une consolation, faire mon devoir ; c'est là ce qu'il voudrait de moi s'il vivait encore, et je veux travailler à le contenter tout comme s'il était présent pour jouir de son ouvrage..... Je veux redoubler d'ardeur pour finir mon *Paulus*; dans sa dernière lettre, il m'en parlait encore ; il était impatient de voir la fin de ce travail. Aussi vais-je faire de mon mieux, me figurant qu'à présent encore il prend intérêt à mon œuvre. Aujourd'hui, pour la première fois, j'ai pu m'y remettre, et maintenant je vais travailler tous les jours (6 décembre 1835).

Nous trouvons encore une lettre touchante, écrite vers la même époque à un autre de ses intimes, Bauer, pasteur à Belzig, qui, ignorant le malheur qui venait de frapper Félix, l'invitait pour le baptême d'un premier-né. « J'ai ouvert ta lettre, appris ton bonheur à mon retour de Berlin, en rentrant dans cette chambre où je me retrouvais seul avec ma douleur..... Merci pourtant d'avoir songé à moi..... Si plus tard tu parles à ton fils de ceux que tu avais conviés à cette fête de famille, parle-lui aussi de moi : dis-lui qu'à l'heure où il entrait dans la vie, l'un de tes meilleurs amis commençait aussi une vie nouvelle, mais d'une tout autre manière, hélas ! » Cette mort avait fait sur lui une impression dont on suit pendant des années la trace dans sa correspondance. On n'y voit plus reparaître qu'à de bien rares intervalles quelques lueurs de gaieté juvénile. Ainsi, pendant le séjour qu'il fit à Francfort, après l'éclatant succès du *Paulus* (1836), il ne put prendre sur lui de répondre aux invitations pressantes d'une famille peu prodigue en général de semblables avances. « Ce n'est pas assurément que les Rothschild me déplaisent, écrivait-il à sa mère. Leur éclat, leur bien-être, le respect superstitieux qu'ils inspirent aux « Philistins » qui seraient fiers de recevoir d'eux n'importe quoi, fût-ce la bastonnade, tout cela me fait, au contraire, un vrai plaisir, parce que cette haute fortune est le fruit d'un labeur intelligent et opiniâtre. Mais tous ces bals, ces soirées d'apparat m'inspirent aujourd'hui une véritable aversion..... » (Juillet 1836.) Il avait encore, pour fuir ces brillantes réunions, une autre raison qu'il dissimulait à sa mère. Sa santé avait été profondément ébranlée par cette perte, par le travail forcé qu'il s'était imposé pendant tout l'hiver pour finir son oratorio, par la fatigue des répétitions, et l'on aurait pu déjà prévoir que cette organisation éminemment nerveuse ne résisterait pas à une nouvelle complication de crises semblables.

Le 22 mai 1836 est une date mémorable dans la vie de Mendelssohn : il ne manqua ce jour-là à son bonheur que la présence de son père. Le *Paulus*, exécuté sous la direction de l'auteur, dans un

grand festival à Düsseldorf, produisit un effet immense, et à partir de ce jour, le nom de Mendelssohn devint tout à fait populaire en Allemagne. On a calculé que, dans l'espace de dix-huit mois, cet ouvrage fut représenté cinquante fois dans quarante et une villes d'Allemagne, de Suisse, de Hollande, de Russie, de Pologne, d'Angleterre, d'Amérique ; nous voudrions pouvoir ajouter et de France. C'est là un succès vraiment prodigieux, car une seule audition de ces grandes œuvres, qui réclament le concours de plusieurs centaines d'instruments et de voix, est plus difficile à organiser qu'une longue série de représentations du plus long opéra. On a reproché, non sans fondement, au *Paulus* une sorte d'interversion de sujet qui tient à la mauvaise disposition du texte. Le martyre de saint Étienne, qui aurait dû être l'objet immédiat de l'introduction, se trouve placé trop avant dans la première partie, et semble devenir ainsi le motif principal de l'ouvrage, où la conversion de saint Paul ne joue plus qu'un rôle accessoire. On voudrait aussi plus de couleur locale dans les scènes de vie réelle, et parfois une réminiscence moins vive des procédés des grands maîtres du passé. Malgré ces défauts, le *Paulus* est une œuvre correcte, puissante, la plus complète qui eût paru en ce genre depuis *les Saisons* d'Haydn. Cet ouvrage est approprié à sa destination avec une habileté extraordinaire de la part d'un maître si jeune. L'instrumentation en est vigoureuse, brillante sans trop de complications ; les chœurs sont écrits largement, dans les notes les plus favorables pour chaque registre de voix. Cette savante et habile simplicité allége les difficultés dans l'étude d'une œuvre qui réclame le concours d'un nombreux personnel de chant et d'orchestre, et permet d'arriver prompteme t à une exécution satisfaisante. Parmi les plus belles pages du *Paulus*, il faut citer l'admirable prophétie contre Jérusalem (n° 7), empreinte d'un bout à l'autre d'un caractère de suave mélancolie, particulier à Mendelssohn ; le chœur des lapidateurs d'Étienne, dont l'énergie sauvage fait penser aux Scythes d'*Iphigénie en Tauride :* l'air de Saul persécuteur (n° 12), l'un des plus vigoureux morceaux de la partition. Mendelssohn, sans doute, à force de vouloir trop bien faire, a moins bien réussi dans la grande scène de la conversion, qui vient immédiatement après cette explosion de fanatisme antichrétien du futur apôtre. Il y avait là un beau sujet d'introduction pour l'orchestre qu'il a laissé échapper ; la transition est trop brusque pour produire l'effet convenable. Nous ne saurions approuver non plus l'idée de transformer en un choral à quatre voix l'interpellation du Christ au persécuteur foudroyé. En revanche, le *crescendo* d'orchestre qui précède le commandement à Saul de se relever est très habilement amené, et ce passage est un de ceux dont

l'effet est le plus grand et le mieux assuré. Il y a aussi beaucoup de sentiment et de couleur dans l'air que chante Saul repentant (n° 18). Les deux chœurs fugués (n°s 22 et 23) qui célèbrent la conversion de Paul et les futurs travaux de son apostolat sont d'un style sévère, mais qui n'exclut ni la verve ni l'éclat. Fidèle aux sages avis de son père, Mendelssohn a usé avec une sobriété extrême des ressources de l'instrumentation moderne, et mis presque constamment en premier plan les masses vocales. C'est le moyen le plus sûr d'obtenir de grands effets dans ce genre de composition. Le chœur n° 26 en *sol*, l'un des plus jolis morceaux de la partition, célèbre l'heureuse influence de l'avénement du christianisme sur les destinées de l'humanité; il pourrait être admiré sans restriction, comme un chef-d'œuvre d'élégance, s'il ne trahissait une réminiscence un peu trop visible de la célèbre scène des Champs-Elysées dans *Orphée.* Nous signalerons encore un heureux effet de contraste entre le chœur religieux n° 36, où l'on retrouve la douce gravité du style des anciens maîtres italiens, et les imprécations véhémentes des juifs poursuivant saint Paul (n° 37). Mais le morceau capital de l'oratorio nous paraît être le n° 40, mélodie vraiment angélique, qui promet au nouvel apôtre la couronne, juste récompense de ses travaux. Ce chant est empreint d'une sorte de sérénité enthousiaste, tout à fait appropriée au sens des paroles. Non-seulement il se soutient d'un bout à l'autre à la même hauteur, sans longueurs ni défaillances; mais le chant intermédiaire sur les paroles : « *Furchte dich nicht! ich bin bei dir!* Ne crains rien, je suis près de toi! » qui précède et annonce le retour du motif principal, est peut-être ce que l'auteur a produit de plus pur et de plus achevé, et semble écrit sous la dictée de Mozart.

Quelques jours après cette première exécution du *Paulus*, Mendelssohn écrivait à l'un de ses bons amis qui n'avait pu y assister : « Certes, *Paulus* a été mieux accueilli que je ne pensais et qu'il ne mérite, et pourtant ces bravos, ces frémissements sympathiques ne me causèrent que des mouvements passagers de satisfaction. Tantôt je pensais à mon pauvre père, tantôt je m'isolais autant que possible de mon œuvre, m'efforçant de l'entendre, de l'apprécier comme si elle était d'un autre. J'ai été fort content de certaines choses, mécontent de plusieurs autres. En somme, je pense avoir acquis par ce travail beaucoup d'expérience, et j'espère faire mieux a mon deuxième oratorio. » De pareils sentiments sont bien rares et vraiment exemplaires chez un maître encore si jeune, et au lendemain d'une pareille ovation!

En quittant Düsseldorf, Mendelssohn, quoiqu'épuisé de fatigue. se rendit en toute hâte à Francfort-sur-le-Mein, pour y prendre

la direction d'un grand concert, à la place d'un ami malade. Cette bonne action lui porta bonheur, car ce fut pendant son séjour à Francfort qu'il vit pour la première fois la belle et gracieuse jeune fille qui, l'année suivante, devint sa femme. Elle s'appelait Cécile, nom prédestiné pour la future compagne d'un grand musicien. C'était la fille d'un ministre évangélique, nommé Jeanrenaud, descendant d'une des trop nombreuses familles françaises qui émigrèrent lors de la révocation de l'édit de Nantes. « Que ce Mendelssohn est heureux ! » écrivait, en décembre 1836, le pauvre Schumann, qui désespérait encore alors d'obtenir jamais le même bonheur. « Il a une fiancée toute aimable, digne de lui ; son talent semble grandir encore depuis que l'amour est de la partie ; ses chants inspirés mériteraient d'être enchâssés dans de l'or ! » Cette union s'accomplit au printemps de 1837. Mendelssohn, dans ses lettres, y fait rarement allusion, mais assez cependant pour qu'on devine un bonheur intime et profond. Dans une lettre adressée à Schubring en juillet 1837, nous trouvons ces mots significatifs : « Depuis que nous ne nous sommes vus, il s'est opéré dans ma situation un changement plus profond, plus splendide (*herrlich*) que je ne puis te l'exprimer ! » Heureux les ménages qui n'ont point d'autre histoire !

V

Depuis cette époque jusqu'à l'événement douloureux qui abrégea ses jours, la vie de Mendelssohn est tout entière dans ses œuvres. Dans la nomenclature imposante de toutes les fêtes musicales qu'il fut appelé à diriger pendant neuf ans, à Berlin, à Francfort, à Leipzig, sur les bords du Rhin, à Londres, à Birmingham, on n'en trouverait pas une qui n'ait été, pour cet homme si fortuné et si digne de son bonheur, l'occasion d'un nouveau triomphe.

Pendant ces années radieuses (1837-1846), Leipzig fut toujours son véritable centre d'opérations. Ce qui donne à ses travaux un caractère à part et tout à fait digne d'intérêt, c'est que leur but principal n'était pas tant la propagation de ses propres ouvrages, que les intérêts généraux de l'art, la glorification des vieux maîtres, la production des talents nouveaux. On le vit, dès 1838, reprendre une idée ingénieuse dont l'initiative appartient à M. Fétis, mais qui n'avait pas obtenu à Paris tout le succès qu'elle méritait ; celle des concerts historiques. Dans la composition de ces programmes spéciaux, il fit preuve d'un éclectisme large et intelligent. On y vit figurer, à côté de ses dieux allemands, ceux qu'il nommait plaisamment

dii minorum gentium, des compositeurs français et italiens qu'il n'aimait pas, mais auxquels il reconnaissait loyalement du talent. C'est ainsi qu'on trouve dans ces programmes les noms de Méhul, de Cimarosa, celui même de Rossini. Cette tolérance n'affectait en rien ses convictions musicales; il se montrait principalement sévère pour les transfuges allemands qui, jaloux de plaire à tout prix, faisaient de larges concessions aux miévreries italiennes. Il s'affligeait surtout quand il retrouvait de ces défections dans les œuvres de ses amis. Ainsi il disait à propos de l'un des plus intimes : « X..... veut concilier trop de choses. Il est enthousiaste de Bach, de Beethoven, et en même temps Rossini, Bellini, Auber, etc. lui plaisent aussi ; quand on est impressionable par tant de côtés à la fois (*vielseitig*), il y a grand risque que la vigueur productive s'émousse, et qu'on n'aille jamais bien loin. » Ses préventions contre Rossini furent un peu affaiblies par suite d'une entrevue qu'il eut chez Hiller avec cette « idole des Philistins, » entrevue dont le récit forme une des pages les plus amusantes de sa correspondance. « C'est à tout prendre, dit-il franchement, un homme d'un *vrai génie;* il faut l'entendre parler des compositeurs qui réussissent à Paris, et de ses propres œuvres ! Il en fait les contes les plus désopilants, et se dit admirateur forcené des grands musiciens de l'Allemagne, et aussi de ses vins. Je n'étais pas tout à fait sa dupe ; j'avais des yeux pour voir sa mine hypocrite ! C'est égal, il serait beau de forcer Rossini à admirer notre Sébastien (Bach) ! »

Mendelssohn avait trop de valeur personnelle, et surtout le cœur trop haut placé, pour être accessible à de mesquines jalousies contre les compositeurs nouveaux qui grandissaient dans son ombre. Il a vécu assez longtemps pour assister aux premiers essais de M. Wagner; nous doutons que cette musique lui plût beaucoup, mais il n'en eut que plus de mérite à la faire jouer. Il montra la même obligeance généreuse à l'égard de Schumann, alors que celui-ci, dont il n'avait pas deviné d'abord tout l'avenir, commençait à lui faire, sur son propre terrain, une concurrence redoutable. Ainsi, on le vit en 1845 recevoir une symphonie de ce nouveau rival, et en surveiller l'interprétation avec autant et plus de soin que s'il se fût agi d'une de ses propres œuvres. Il fit, avec le même empressement, acte de courtoisie hospitalière envers Niels Gade, compositeur danois, dont le nom deviendra célèbre, et envers M. Berlioz, qu'il engagea à venir diriger en personne l'exécution de ses ouvrages.

Mendelssohn a laissé à sa ville bien-aimée de Leipzig deux souvenirs durables de son zèle désintéressé pour le progrès et la dignité de l'art, zèle qui suffirait à immortaliser son nom. Le premier est l'institution du Conservatoire de cette ville, établissement

auquel le roi de Saxe, l'un des plus fervents admirateurs de Mendelssohn, prêta, sur sa demande, un généreux concours. L'autre souvenir est le groupe monumental, dominé par la figure majestueuse de Sébastien Bach, qui s'élève aujourd'hui sur la promenade de Leipzig, en face de la maison où ce grand homme a longtemps vécu. Mendelssohn s'était juré de venger d'un long et injuste oubli le plus grand des musiciens, celui qu'admiraient tant, et son père toujours si regretté, et Fanny, sa sœur chérie ; l'homme de génie auquel il devait tant lui-même, et dont il a dit ce mot si vrai, si profond : « Bach fait un temple de tout lieu où l'on exécute sa musique ! » Mendelssohn consacra à l'érection de ce monument le produit de plusieurs concerts spéciaux, dans lesquels il s'attacha principalement à faire entendre des compositions de Bach tout à fait inconnues à la génération nouvelle. Le plus mémorable de ces concerts fut consacré à l'interprétation de l'œuvre capitale du maître, la *Passion*. Ce chef-d'œuvre de la musique fut exécuté le 4 avril 1841, dans l'église Saint-Thomas, où Bach a exercé les fonctions de maître de musique. Le jour où la statue terminée était enfin débarrassée de ses échafaudages, Félix écrivit à sa mère une lettre où il s'étend longuement sur l'heureux effet du monument, sur la prochaine installation des derniers accessoires, bancs, plantation de cèdres, etc. ; c'est seulement à la fin de la lettre qu'il se souvient d'une importante et heureuse nouvelle qui le concerne lui-même. « Une autre chose, dit-il, qui me fait également grand plaisir, c'est cette nomination de directeur général de musique que vient de m'envoyer le roi de Prusse. » (11 décembre 1842.)

Cette nomination était la juste récompense d'importants travaux entrepris par l'ordre de ce monarque artiste. Passionné pour le théâtre grec, Frédéric Guillaume IV voulut en évoquer les splendeurs en plein XIXe siècle, et donner à ses sujets une idée aussi exacte que possible de ce que pouvaient être à Athènes les représentations d'Eschyle ou de Sophocle. Nous n'avons pas à juger ici cette tentative, trop ambitieuse peut-être, mais qui, à coup sûr, n'était pas d'un esprit vulgaire. Le monarque prussien avait compris que la musique était un complément indispensable de cet essai de renaissance grecque. Il lui fallait le concours d'un compositeur unissant la science à l'inspiration, assez versé dans les origines de la musique pour se rapprocher des formes de la mélopée grecque, et épargner aux oreilles des érudits ces anachronismes que se permettent sans scrupule la plupart des compositeurs dramatiques. Le choix qu'il fit de l'auteur de *Paulus* honore le discernement de ce prince, et fut pleinement justifié par Mendelssohn, qui mit en musique les intermèdes et chœurs d'*Antigone* (1841), et quelques an-

nées après ceux d'*Œdipe à Colonne.* Mendelssohn était d'autant plus propre à seconder le zèle archaïque du roi, que, d'après les avis de Gœthe, il avait fait dans son adolescence une étude approfondie de la langue grecque. Il y a des beautés réelles dans ces deux œuvres, principalement dans la première. Toutefois, il est visible que les exigences archaïques d'un pareil travail ont gêné l'individualité du compositeur. Dans l'intérêt de sa gloire, on ne peut regretter que le troisième essai de ce genre, l'*Œdipe Roi*, soit resté inachevé, et que Mendelssohn ait respectueusement, mais formellement refusé d'accomplir un semblable travail sur l'*Orestie* d'Eschyle. On voit par sa correspondance qu'il lui répugnait surtout d'aborder le terrible sujet des *Euménides*, peu conforme en effet à la nature d'un talent plus gracieux qu'énergique. Il craignait sans doute qu'un pareil essai ne donnât lieu à de fâcheuses comparaisons avec certaines pages du vieux Gluck. Le roi de Prusse fut mieux inspiré quand il demanda à Mendelssohn de mettre en musique les chœurs d'*Athalie*, et surtout *le Songe d'une nuit d'Eté* (1843). Mendelssohn s'était en vain juré de renoncer au fantastique : il revint avec bonheur à ses premières amours, et cette transcription détaillée du caprice éthéré de Shakespeare fait dignement suite à la célèbre ouverture.

Toutes ces compositions, commandées par Frédéric-Guillaume, ne sont encore que la moindre partie des œuvres gravées ou inédites, terminées ou ébauchées par l'illustre compositeur, pendant les dix dernières années de sa vie. Il faut y joindre quantité de musique religieuse, de motets, de psaumes, parmi lesquels il faut citer *le Judica* et *l'In exitu Israel;* six sonates pour l'orgue, plusieurs nouvelles ouvertures à grand orchestre et les trois dernières symphonies, bien supérieures à la première[1]; son deuxième concerto en *ré* majeur, que quelques artistes mettent au-dessus de l'autre, ses deux trios pour piano, violon et basse, et ses deux sonates pour piano et violoncelle, œuvres savantes et gracieuses, mises aujourd'hui au rang des classiques ; diverses autres compositions pour piano seul ou avec orchestre, notamment *la Sérénade* (*Œuvre* 43), composée et instrumentée en deux jours ; force *lieder* à une ou plusieurs voix, dont plusieurs, comme *la Ballade*, *Suleïka* et un *Soir d'Orage*, sont comparables aux meilleurs de Schubert; plusieurs cahiers de « Romances sans paroles, » depuis longtemps connues et appréciées

[1] On peut considérer comme l'expression la plus haute du talent de Mendelssohn, dans la symphonie, l'andante et le finale de celle en *la* mineur (3e), et le début de sa fameuse symphonie-cantate (2e, *Lobgesang*) composée à l'occasion du 400e anniversaire de la découverte de l'imprimerie. Ses deux concertos de piano comptent parmi les chefs-d'œuvre du genre, et le finale de celui en *sol* particulièrement, est la perle des morceaux *di bravura*, pour l'élégance des traits et le charme entraînant de la mélodie.



partout où le piano a pénétré ; des quatuors et quintettes d'instruments à cordes, des cantates et airs à grand orchestre, etc. Il n'avait pas renoncé à tenter un grand essai dramatique ; mais un demi-succès ne pouvait plus lui suffire dans ce genre, après avoir si bien réussi dans les autres. Depuis *Paulus*, il n'en était plus à courir après les *libretti*, et n'avait que l'embarras du choix, mais aucun ne parvenait à lui plaire. « J'en ai encore reçu quatre cette semaine, écrivait-il en 1838 à sa sœur Rebecca, tous plus stupides les uns que les autres ! Je m'en tiens donc provisoirement à la musique instrumentale, tout en demeurant à l'affût de *mon* poète inconnu, qui est peut-être là, tout près de moi ; peut-être à Tombouctou, que sais-je ? » Il avait cependant fini par accepter *Loreley*, opéra-féerie de Geibel, qu'il n'a pas eu le temps de finir.

Enfin, parmi tous ces travaux, une idée fixe obsédait l'infatigable compositeur, celle d'un deuxième oratorio, dans lequel il entendait donner la pleine mesure de son talent. On voit par sa correspondance que le choix d'un nouveau sujet tiré de l'Ecriture le préoccupait dès 1838, et que son ami Schubring, qui l'avait aidé pour l'arrangement des textes du *Paulus*, lui proposait déjà *Elie*. Mendelssohn adopta avec transport ce sujet tout à la fois religieux et dramatique. Il ne put s'en occuper avec suite qu'après la représentation de *l'Œdipe*, c'est-à-dire vers la fin de 1845, mais il y avait si souvent et si fortement pensé, qu'en moins de six mois l'ouvrage fut achevé. Il voulut que l'Angleterre, qui l'accueillait depuis seize ans avec une faveur persévérante, eût cette fois les prémices de son œuvre nouvelle. Elle fut exécutée en effet sous sa direction, à Birmingham, le 26 août 1846, et excita un enthousiasme dont les dilettanti anglais se souviennent encore.

Supérieur dans son ensemble au *Paulus*, l'oratorio d'*Elias* est, sous plus d'un rapport, l'œuvre capitale du maître. La figure du prophète se détache d'un bout à l'autre de cette partition avec une vigueur de ton rare chez Mendelssohn, et qui dénotait un progrès réel. Le sujet, l'un des plus grandioses qu'offre l'Ancien Testament, a été profondément médité et serré de près ; la science, sans se laisser oublier, s'y prodigue moins que dans la plupart des autres compositions du maître, et se fait mieux accepter et comprendre sous le patronage constant de la mélodie. Pourtant, *Elias* n'est pas une œuvre pleinement originale ; on y trouve encore çà et là, non des plagiats, mais d'habiles réminiscences des procédés, de la facture des anciens maîtres. Le début de l'ouvrage en est la partie la plus faible. L'ouverture a visiblement l'intention d'exprimer la souffrance causée au peuple d'Israël par une sécheresse prolongée. Félicien David dans *le Désert*, Gounod dans *Mireille*, ont plus heureu-

sement exprimé cette impression d'ardente aridité, en y mêlant un sentiment de grandiose que nous ne trouvons pas dans l'introduction d'*Elias*. La prière en chœur (nº 2) *Herr*, *hœr unser Gebet*, produit un joli effet, dû principalement à la mélopée que toutes les parties se renvoient l'une à l'autre, à la manière d'un refrain de litanies. Le duo d'Elie et de la veuve de Sarepta, dont il ressuscite l'enfant, nous semble manqué ; Mozart, Weber, Meyerbeer et même Verdi auraient trouvé des accents autrement énergiques pour peindre cette transition si brusque et si éminemment dramatique d'une douleur inconsolable et sans espoir, à une joie sans bornes. Le double chœur avec répliques des prêtres rivaux est parfaitement conduit, mais on peut blâmer l'auteur d'avoir fait chanter les sectateurs de Baal comme ceux de Jehovah ; il a manqué cette belle occasion de faire ressortir le contraste des deux cultes par des invocations alternatives d'un caractère différent. Mais, à partir de ce moment, il s'élève à une grande hauteur. La mélodie chantée par Elie pour implorer le feu du ciel (nº 14) est magnifique d'un bout à l'autre, et pourrait être signée de Händel. Le choral nº 15, avec accompagnement de harpe, est d'une couleur gracieusement fantastique ; il figurerait mieux dans l'interprétation du *Songe d'une nuit d'Eté*. Le morceau suivant exprime bien l'émotion produite par la chute du feu, se résolvant en un acte d'adoration du vrai Dieu qui vient de se révéler par ce miracle. La grande et terrible figure d'Elie se dessine à merveille dans l'air nº 17, où il préside au supplice des faux prêtres. Ce morceau est une des plus énergiques inspirations de l'auteur, et l'on ne peut y reprendre qu'une réminiscence un peu trop marquée de l'anathème contre Judas (air de basse-taille en *sol* majeur) dans *la Passion* de Bach. Il y a de belles choses dans la prière avec chœurs pour demander la pluie ; mais l'effet en est compromis par la maladresse du librettiste, qui suppose un disciple d'Elie en sentinelle du côté de la mer, et le prophète s'interrompant de temps en temps pour lui demander, comme dans certain conte de Perrault, « s'il ne voit rien venir ? » En revanche, le finale de cette première partie, qui décrit et célèbre tout à la fois l'arrivée de l'orage sauveur, est un morceau de premier ordre. Le compositeur a décrit admirablement l'effet de cette étrange tempête, qui, au lieu d'épouvante et de désolation, apporte avec elle l'allégresse. Cela est beau, et de plus absolument original. On admirera surtout l'élan final d'actions de grâces : *Dank sei dir*, *Gott*, accompagné par les arpéges et les gammes rapides de l'orchestre, qui figurent l'arrivée et les joyeux ressauts de cette onde si longtemps désirée.

La seconde partie s'ouvre par un air de soprano en *si* mineur, dans le style de Mozart (nº 21), dont l'andante est un des joyaux de

la partition. Le compositeur y obtient un effet des plus heureux par le rappel des mots : *Hœre*, *Israël*, « Ecoute, Israël, » sorte de ritournelle vocale qui revient incessamment se relier à la mélodie. Le chœur des courtisans ameutés contre Elie est d'une vigueur d'accent toute profane et parfaitement à sa place. Le choral gracieux des anges veillant sur le prophète endormi a le tort de rappeler un peu trop le beau chœur des femmes de la suite d'*Athalie* (Händel), cherchant à rassurer leur reine contre les épouvantements de son rêve. Il faudrait encore citer l'air mélancolique du contralto, *Stille dem Herrn*, et la scène de l'Horeb, commençant par une tempête et finissant en prière, comme le finale de la symphonie pastorale. Enfin nous signalerons, comme morceaux du plus grand mérite, l'air du ténor (n° 39), étincelant de verve et d'enthousiasme, et surtout l'adieu d'Elie au désert (n° 37), où l'on retrouve un souffle de passion terrestre et presque moderne, uni à la vigueur de touche, à l'audace harmonique de Sébastien Bach. Ce morceau et celui de la pluie, dans la première partie, nous paraissent ce que Mendelssohn a jamais fait de plus soutenu, de plus original, et nous les estimons comparables aux pages les mieux réussies des grands maîtres qui lui ont frayé la route dans ce genre de composition grandiose et difficile.

VI

Mendelssohn n'avait que trente-sept ans quand il obtint ce triomphe suprême. Cet homme si aimé du public, si heureux dans son intérieur, si digne par le talent et par le cœur de cette double félicité, n'avait plus qu'un an à vivre, et devait mourir de chagrin !

Depuis longtemps déjà, il se sentait user, consumer à petit feu, par cette vie de travail sans relâche, où la meilleure partie de son temps et de sa peine appartenait, non à son œuvre propre, mais aux intérêts généraux de l'art. Peu de temps après son retour d'Angleterre (septembre 1846), il éprouva à Leipzig plusieurs défaillances, de violentes migraines, et les médecins durent lui défendre de jouer en public. Il perdit aussi, vers la même époque, un ancien domestique qui lui était très attaché. La vivacité singulière avec laquelle il exprime, dans sa correspondance (octobre à décembre 1846) la douleur de cette perte fait honneur à la bonté de son cœur, mais trahit en même temps une organisation susceptible à l'excès, et dans laquelle un chagrin plus sérieux pouvait apporter une perturbation mortelle. Se rappelant sans doute aussi que Mozart est mort à trente-

six ans, Weber à quarante, il résolut de renoncer peu à peu à l'organisation des festivals et des concerts, sauf à redonner à la composition tout le temps qu'il économiserait ainsi; car il ne comptait se permettre quelque relâche qu'à partir de sa quarantième année. N'oublions pas qu'aucune nécessité matérielle ne contraignait Mendelssohn à cette continuité de travail; il obéissait à ce besoin incessant de s'élever et de produire, à l'irrésistible appel de cet idéal qui trouve aussi parfois chez les heureux de ce monde ses héros et ses martyrs.

Malgré ses velléités de retraite, Mendelssohn reparut plus d'une fois à son pupitre de chef d'orchestre pendant l'hiver de 1847, et, au printemps, il se rendit à Londres, où on l'attendait avec impatience pour exécuter de nouveau son oratorio. Trois auditions successives d'*Elias* dans Exeter-Hall, suffirent à peine à l'enthousiasme du public anglais. Le 11 mai 1847, il y eut à la cour un grand concert dirigé par Mendelssohn; il y fit exécuter sa partition du *Songe d'une Nuit d'été*, et joua lui-même le concerto célèbre en *mi* bémol de Beethoven, avec des points d'orgue improvisés. Dans cette solennité musicale, il reçut les félicitations les plus affectueuses de S. M. la reine Victoria et du prince Albert. Ces deux augustes dilettanti honoraient depuis longtemps le jeune maître allemand d'une bienveillance toute particulière. Ils ne se doutaient guère qu'ils venaient de l'entendre et de le voir pour la dernière fois.

Jamais Mendelssohn n'avait été plus heureux et n'avait eu plus sujet de l'être. Sa campagne d'été lui permettait une série d'éclatants triomphes dans sa chère Allemagne; Berlin, Leipzig, Vienne elle-même réclamaient à leur tour son *Elie*. Il comptait ensuite s'occuper de deux grandes compositions dont il avait déjà ébauché quelques morceaux, l'oratorio du *Christ* et l'opéra de *Loreley*. Ce fut dans ce moment qu'une nouvelle comparable, dit un biographe, à un coup de foudre dans un ciel serein, vint le surprendre et l'accabler.

On a peine à comprendre, au premier abord, comment Mendelssohn, si heureux comme époux et comme père, n'a pu survivre à la mort imprévue de sa sœur Fanny. Mais on cesse d'en être surpris quand on parcourt sa correspondance, où le nom de cette sœur revient à chaque page. « A tout moment, dit-il dans une lettre écrite quelques jours après le fatal événement, elle était présente à ma pensée avec toute sa bonté, tout son amour; elle prenait toujours la première, la meilleure part à tout ce qui m'arrivait d'heureux; il me fallait, pour que mes joies fussent complètes, l'idée qu'elle aussi allait se réjouir avec moi. Il y a des moments où je ne sais quel instinct se révolte en moi, et repousse avec une telle force l'idée de ce malheur, que je m'attends presque à l'entendre démentir. Et puis

je reviens à moi, je reconnais que cela n'est que trop vrai; mais jamais, jamais je ne pourrai m'y habituer! »

Nous avons déjà parlé des rares facultés musicales de Fanny Hensel. Admiratrice passionnée du génie de son frère, elle savait à l'occasion lui donner de judicieux conseils; elle avait, comme lui, une vénération enthousiaste pour les anciens maîtres, à tel point que tous deux, en souvenir de Bach, avaient donné au fils aîné de Fanny le nom de Sébastien. La mort de cette femme distinguée fut subite et étrange. Elle avait osé mettre en musique la seconde partie de *Faust*, et dirigeait un essai de son œuvre en petit comité, quand soudain on la vit s'affaisser, puis tomber de son fauteuil, en proie à une crise nerveuse contre laquelle tous les remèdes furent inutiles. C'était succomber au champ d'honneur, et je ne crois pas qu'il existe un second exemple d'une mort semblable dans l'histoire de la musique.

Mendelssohn ne survécut que six mois à cette catastrophe, et cette vie ne fut, à proprement parler, qu'une longue agonie. Ses proches, désolés de cette perte, de celle plus cruelle encore qu'ils redoutaient, multiplièrent vainement leurs efforts pour le consoler et le distraire. Il alla avec sa femme et ses beaux-frères passer la saison d'été dans ses chères montagnes de l'Oberland, mais cette nature splendide, qui avait eu tant d'attraits pour lui dans l'âge heureux « où la famille est complète, » lui apparut cette fois morne, désenchantée. Ce fut en vain que, pour complaire à ceux qui l'entouraient, il essaya de se remettre à dessiner, à « écrire des notes. » Le ressort de sa vie était brisé, une contrainte douloureuse se trahissait jusque dans son sourire. Désormais, écrivait-il à un ami auquel il osait montrer franchement l'état de son âme, « tout est en moi désert et solitude, quand je veux m'occuper de musique! » Nous connaissons peu de lecture plus navrante que celle des dernières lettres adressées à ses parents absents. On y sent un effort continu et impuissant pour soulever l'inéluctable fardeau de douleur qui pèse sur ce cœur brisé. Ainsi, il écrivait d'Interlaken, le 29 juillet, à sa sœur Rébecca :

Je me force présentement à m'occuper, dans l'espérance que j'en reviendrai plus tard à travailler sans effort et avec satisfaction. Depuis plusieurs jours il pleut, grêle et tonne sans discontinuer, et la température devient si froide que nous sommes obligés de faire du feu. Je suis obligé d'avouer que ces tristes jours, qui retiennent tout le monde à la maison, autour de moi, ne me déplaisent pas absolument. J'ai ainsi l'occasion de garder mes trois aînés, ils écrivent, comptent et latinisent près de moi, et nous jouons aux dames dans nos heures de récréation..... Je reçois quotidiennement des visites, musicales et autres, mais tu ne saurais croire

à quel point la présence de tout ce qui n'est pas *vous* m'est maintenant pénible; au milieu de ces entretiens, je suis incessamment poursuivi par mon idée fixe, *la brièveté de la vie.....* Quand serons-nous donc réunis, rien qu'entre nous!....

Quand la saison devint tout à fait intolérable en Suisse, il alla effectivement passer huit jours à Berlin, mais sans trouver dans cette réunion de famille si vivement désirée, l'apaisement qu'il avait rêvé. Il éprouva, au contraire, en voyant cette place vide au foyer paternel, une recrudescence de douleur d'autant plus cruelle, qu'il dut la cacher avec soin. On aurait dit que ce témoignage des sens lui avait apporté une certitude plus pleine, plus irrévocable de son malheur. Il retourna à Leipzig, emportant le trait mortel, que cette dernière entrevue avait comme retourné dans la blessure. Sa famille rêvait pour lui les consolations de la gloire: il était question de monter l'oratorio d'*Elie* à Vienne d'abord et ensuite à Berlin. Mendelssohn avait promis de s'occuper des répétitions, soit qu'il espérât encore guérir, soit qu'il voulût du moins laisser aux siens jusqu'au dernier moment l'espoir de ce rétablissement. A plusieurs reprises, on prit jour, dans les deux capitales, pour commencer ces répétitions; mais chaque fois Mendelssohn dut envoyer contre-ordre, sentant trop que la force lui manquait pour un pareil travail, et même pour le voyage.

Le 7 octobre 1847, il put pour la dernière fois s'occuper de composition; ce fut pour écrire, sur un *lied* mélancolique d'Eichendorf, *Vergangen ist der lichte Tag* (C'en est fait des jours radieux), un chant d'une tristesse lugubre, trop fidèle reflet de l'état de son âme. Deux jours après, il fut pris d'une défaillance nerveuse plus grave qu'aucune des précédentes. Pourtant, il se releva encore, et eut la force d'écrire à son frère Paul, pour le prier d'envoyer à Vienne un nouveau contre-ordre. Dans cette dernière lettre, où de sinistres pressentiments jaillissent, pour ainsi dire, à chaque mot tracé par sa main défaillante, l'infortuné persistait vaillamment à rassurer sa famille! Il dit et répète que « cette fois il est vraiment mieux, que chaque jour la force lui revient. » Mais il ne peut raisonnablement espérer être en état de se mettre en route pour Vienne sous huit jours. « Il est bien pénible, dit-il, d'être ainsi perpétuellement contraint à manquer de parole, et pourtant il faut absolument tâcher de gagner huit jours de plus, et encore j'ai l'idée qu'il faudra renoncer définitivement à ce projet, *et que je resterai ici.* Ne pourrais-tu venir toi-même me voir? Ta présence me ferait peut-être plus de bien que toute la médecine..... » (Dernière lettre, du 25 octobre 1847.) Trois jours après, il eut une nouvelle et plus violente attaque, suivie d'un

long évanouissement. Cette fois, quand il revint à lui, il reconnut encore son frère et quelques autres personnes, mais il eut à peine la force d'articuler quelques monosyllabes. Le 3 novembre suivant, une dernière crise lui enleva tout à fait la parole et la connaissance, et le lendemain, vers neuf heures du soir, les battements de ce cœur trop sensible s'arrêtèrent pour toujours.

A peine remarquée en France, la mort prématurée de ce grand et aimable artiste fut un deuil national pour l'Allemagne et l'Angleterre. Leipzig fit justement pour lui ce que Paris a fait cette année même pour Meyerbeer. Après une imposante cérémonie funèbre, où les plus beaux chœurs de ses oratorios retentirent autour de son cercueil, ses restes furent transférés à Berlin, où il repose à côté de sa sœur bien-aimée.

La vie et les travaux de Mendelssohn Bartholdy méritent l'intérêt des personnes les plus étrangères à l'art musical. Nous connaissons peu de protestations contemporaines plus éloquentes contre de fâcheuses tendances, trop communes aujourd'hui. Comme Meyerbeer, Mendelssohn a noblement dédaigné l'oisiveté dans la richesse ; mais, tout en ayant, aussi bien que son illustre compatriote, la conscience de sa propre valeur, il eut, de plus que lui, le mérite de ne pas s'absorber en quelque sorte dans sa personnalité. Parmi les génies qui ont illustré les arts, on en trouverait difficilement un plus désintéressé, plus soucieux de la gloire légitime de ses maîtres et de ses émules. Cette absence d'égoïsme est un des traits dominants du caractère de Mendelssohn ; c'est aussi l'un de ceux qui méritent le mieux d'assurer à son nom l'immortel et sympathique souvenir de la postérité.

Bon ERNOUF.

LA

MARINE FRANÇAISE

AU CORPS LÉGISLATIF

EN 1864

Le Budget. — L'affranchissement des Ouvriers maritimes. — La Loi sur l'avancement dans l'Armée navale.

Les nombreux travaux accomplis pendant la dernière session du Corps législatif et les brillantes discussions soutenues dans son enceinte ont été l'objet d'une étude approfondie, publiée dans ce recueil par M. Boinvilliers. Notre intention n'est nullement de ramener le lecteur sur un terrain qu'il a déjà exploré ; mais après ce coup d'œil d'ensemble jeté sur la campagne parlementaire, on peut encore glaner bien des épisodes isolés, bien des actions de détail dont l'étude n'est pas sans utilité. Dans les débats de cette année, la marine occupe le premier rang, sinon par la longueur des discussions auxquelles elle a donné lieu, au moins par l'importance des documents fournis, des solutions adoptées, et plus encore par l'intérêt sympathique que la Chambre n'a cessé de témoigner à ceux de ses membres qui lui ont parlé de sa flotte et de ses arsenaux. C'est assurément un heureux symptôme pour l'avenir. Autrefois, notre situation maritime était l'occasion de discours éloquents, et le thème favori des grands orateurs qui, sous le prétexte d'élargir le

débat, la mêlaient un peu à tout. Maintenant, on en parle plus rarement peut-être, mais aussi on en parle plus sérieusement. MM. de la Tour, de Kerveguen, Conseil, et M. Guéroult lui-même, qui n'a pas craint, pour élever la voix en faveur des marins, d'aborder un sujet étranger à ses études habituelles, rencontreront, il faut l'espérer, de nombreux imitateurs. Peu à peu, le pays pénétrera après eux dans ce domaine encore trop peu connu ; des petites questions il passera aux grandes, qui l'attireront dès qu'il se sera mis à les examiner, et il se convaincra que la marine est réellement un des premiers éléments de sa richesse et de sa puissance. Dès lors, les populations ouvrières des côtes trouveront des appuis et des défenseurs aussi nombreux que celles des autres industries ; les institutions qui les intéressent seront étudiées à l'égal des institutions de toute sorte qui ont un caractère d'utilité publique, et le Corps législatif ne voudra plus laisser le monopole du libéralisme à l'administration, qui, après avoir pris l'initiative de tant de réformes utiles, a besoin d'être soutenue et encouragée autrement que par des votes de confiance.

I

A trois reprises différentes, la marine a figuré dans les ordres du jour de la Chambre, à l'occasion du budget et de deux projets de loi : le premier, concernant les ouvriers des professions maritimes; le second, modifiant la loi de 1832 sur l'avancement dans l'armée navale.

Le budget de 1865 n'a donné lieu à aucune discussion sérieuse, quant au chiffre de 151,192,332 fr. auquel il a été définitivement fixé [1]. Une polémique assez animée s'est engagée néanmoins entre plusieurs députés et M. Dupuy de Lôme, commissaire du gouvernement. M. le comte de la Tour s'est plaint de ce que, contrairement à ce qui se passe pour l'armée de terre, dont l'effectif est connu et discuté chaque année, la France fût encore dans l'ignorance du programme adopté pour la constitution de ses forces navales. Ce programme existe cependant. Elaboré au ministère de la marine par deux commissions successives, soumis à l'Empereur, puis renvoyé au conseil d'Etat, il a été très solennellement arrêté en 1857 et ponctuellement suivi depuis sept années, sans que le Corps législatif en ait eu connaissance ou qu'il en ait demandé communication ;

[1] Séances des 17 et 18 juin.

M. Dupuy de Lôme s'est empressé, séance tenante, de réparer un tel oubli. Répondant à son interlocuteur, il a déclaré que les forces navales de la France doivent se composer, quant au matériel : 1° de 150 navires de combat à grande vitesse, dont 40 de la plus forte puissance que l'art pût produire, de 20 frégates ordinaires pour missions lointaines et de 90 bâtiments de rang inférieur; 2° d'une flotte de transport de 75 navires environ, capables de porter une armée de 40,000 hommes et 12,000 chevaux ; 3° d'une flottille comprenant au moins 125 avisos; 4° de 30 bâtiments de la nature des batteries flottantes ou des béliers, destinés à la défense des ports; au total, de 380 bâtiments à vapeur qui, joints à 20 bâtiments à voiles employés en temps de paix à faire des transports économiques, formeront un effectif de 400 navires de toutes dimensions et de toute espèce.

L'exécution de ce programme exigeait une dépense de 214 millions pour la flotte, et de 48 millions pour l'appropriation des ports aux besoins de la nouvelle marine, soit en tout 262 millions répartis en quatorze annuités de 17 millions, portées au budget extraordinaire, toutes les fois que la situation financière le permettrait, 20 millions ayant été déjà dépensés pendant l'élaboration du projet. Le *Napoléon*, dont la guerre de Crimée venait de révéler les qualités supérieures, devait servir de modèle dans la construction de la flotte de combat. Mais les navires de ce type étaient encore en petit nombre, soit à flot, soit sur les chantiers, et l'on se décida, pour ne pas rester complétement désarmé, à créer une flotte de transition au moyen des anciens vaisseaux à voiles, munis d'une hélice. Sur les 66 vaisseaux ainsi transformés, 23 sont, en raison de leur faible marche, considérés dès à présent comme impropres au combat et compris dans l'effectif des transports.

Ceci posé, voici quelle est en ce moment la situation de notre matériel [1]. Sur les 40 vaisseaux de combat ou navires équivalents, nous possédons à flot ou à peu près terminés 16 frégates cuirassées, et 13 vaisseaux rapides qui seront remplacés par des navires blindés au fur et à mesure de leur disparition, au moyen des seules ressources du budget ordinaire. Nous avons, ensuite, 19 frégates à grande vitesse au lieu de 20, et 57 bâtiments de rang inférieur au lieu de 90 ; soit, au total, en ce qui concerne la flotte de combat, 115 navires sur 150. Il reste à construire de ce chef 35 bâtiments. La flotte de transport à vapeur augmentée des 23 vaisseaux mixtes, rayés de la flotte de transition, comprend 79 navires au lieu de 75, et 10

[1] Cette situation diffère, sous plusieurs points, de celle exposée par M. Dupuy de Lôme. Nous avons dû tenir compte des changements survenus dans les chantiers depuis cette époque.

transports à différents degrés d'avancement en réserve sur les chantiers. La flottille se compose de 101 avisos; il en manque donc encore 24. Enfin, la flotte destinée à la défense des ports compte déjà 16 batteries flottantes à la mer et 6 en chantiers. En résumé, la France possède, avec les 41 vaisseaux de la flotte de transition, 352 bâtiments à vapeur à flot, auxquels il faut ajouter 104 navires à voiles. Sur ce total de 456 navires de toute nature, 129 destinés à disparaître sans être remplacés ne rendent plus dès à présent que des services très limités et 73 restent à construire.

Depuis le 1er janvier 1857, le département de la marine a reçu pour la construction du nouveau matériel 125 millions, sur lesquels il a employé 31 millions aux travaux des ports et 94 millions à ceux de la flotte. Il doit recevoir encore, y compris l'annuité de 1864, 137 millions, dont 120 pour les constructions navales. M. de Kerveguen regarde ce chiffre comme tout à fait insuffisant; et, basant probablement ses calculs sur les évaluations exagérées que sa mémoire lui fournissait dans le moment, il a déclaré à la chambre que l'exécution du programme de 1857 exigerait encore au moins 304 millions, c'est-à-dire près de trois fois la somme disponible. L'erreur d'une pareille assertion est d'autant plus facile à démontrer que le prix exact de nos constructions est indiqué en détail dans les comptes du matériel, publiés chaque année, et M. de Kerveguen aurait sans doute reconnu lui-même sa méprise s'il avait eu le temps de vérifier les chiffres qu'il énonçait. Au 1er janvier 1865, il restera, déduction faite des navires terminés et payés au moyen des ressources de l'exercice 1864, à construire 11 frégates cuirassées coûtant en moyenne 5 millions chacune, 1 frégate en bois à 2,600,000 fr., 23 navires inférieurs à 800,000 fr., 24 bâtiments de flottille à 220,000 fr., enfin 14 batteries flottantes à 700,000 fr.; en tout, 73 navires devant occasionner une dépense de 92 millions, tandis qu'on en aura encore à cette époque environ 108. Jusqu'ici, l'administration est donc restée en deçà de ses propres prévisions. Est-ce à dire qu'il en sera toujours ainsi? Nous n'avons garde de l'affirmer, car chaque jour apporte de nouveaux perfectionnements, dont il faut bon gré mal gré subir la loi. Il y a là un imprévu impossible à chiffrer, mais qui peut, d'un moment à l'autre, exiger une augmentation de dépenses plus ou moins considérable. En outre, l'artillerie, au détriment de laquelle on a trop cherché peut-être à économiser, prélèvera désormais une plus large part au budget. Les expériences les mieux dirigées sont toujours chères; lorsqu'elles auront conduit à un résultat définitif, les canons ainsi que les projectiles que l'on fabriquera coûteront davantage et dureront moins que les anciens, et la diminution du nombre des bouches à feu à

bord de chaque navire ne compensera certainement pas le surcroît de dépenses occasionnées par le nouveau matériel. Néanmoins, en admettant même que l'avance de 16 millions, existant actuellement, devienne insuffisante pour satisfaire aux nécessités de l'avenir, il n'y aura pas lieu de s'étonner ni d'accuser l'administration; M. de Kerveguen s'est montré très sévère à son égard, et il ne lui a pas rendu, sur plusieurs points, la justice qui lui est due. Non content de révoquer en doute l'exactitude de ses calculs financiers, il a contesté la valeur du matériel créé au prix de ces énormes sacrifices, et particulièrement les qualités de nos frégates blindées. Ces navires ne sont pas irréprochables; le savant ingénieur qui les a construits est le premier à le reconnaître. Cependant et à tout prendre, personne jusqu'ici n'a fait aussi bien que lui, et l'honorable député du Var aurait exercé plus utilement son zèle pour tout ce qui tient à la marine s'il eût pris à partie le programme en lui-même, dont les changements survenus dans l'art naval et dans notre situation économique depuis 1857 exigent la révision. Il est évident, par exemple, que les 20 frégates de combat doivent être le plus tôt possible remplacées par des corvettes blindées pourvues de canons puissants, en état de défendre au loin notre commerce, pendant que les grands cuirassés protégeront nos côtes. Les Anglais possèdent déjà deux navires de ce genre, et nous devons les suivre dans cette voie, si nous ne voulons pas obliger nos croiseurs désarmés à se sauver au premier bruit de guerre. La flotte de défense des ports doit également subir de profondes modifications au sujet desquelles, la guerre des Etats-Unis nous fournit chaque jour de nouveaux enseignements. Quant aux transports, si l'on en excepte sept susceptibles de filer onze nœuds et demi à toute vapeur, ils peuvent être considérés dès à présent, eu égard à la faiblesse de leurs machines, comme incapables de servir pendant une guerre maritime, et ce serait le moment de réaliser, par leur suppression à peu près complète une économie dont nous avons fait ressortir ici même les nombreux avantages [1]. Si l'utilité d'une pareille flotte, fort discutable, selon nous, à toutes les époques, pouvait à la rigueur être invoquée en 1857, il n'en est plus ainsi depuis la formation de grandes compagnies maritimes, qui seront bientôt en mesure de fournir à l'Etat des navires parfaitement emmenagés pour porter des armées et assez rapides pour fuir l'approche des plus redoutables ennemis.

Nous avons parlé d'économies; il en est une dont la chambre a entendu l'annonce avec une vive satisfaction, car elle doit porter à la fois sur le budget et sur les hommes. M. Dupuy de Lôme a déclaré

[1] Voir la *Revue* du 31 décembre 1863.

que les navires blindés embarquant des équipages très réduits, l'armement de toute la flotte, y compris celui de la moitié des avisos et une réserve de 10,000 matelots dans les arsenaux exigerait seulement 64,000 hommes au lieu de 100,000, chiffre auquel M. le comte de Latour proposait de fixer l'effectif normal de notre personnel naval. Or, le système inauguré par le décret du 22 octobre 1863 nous assure déjà pour l'avenir 84,000 hommes toujours disponibles, parmi lesquels on compte 30,000 inscrits et 13,000 réadmis et rengagés formant un personnel d'élite[1]. Il est donc certain dès à présent que l'Empereur n'usera jamais de la faculté qu'il possède encore de lever par décret les matelots du commerce ayant accompli six ans de service à l'Etat, et l'on peut entrevoir dans un avenir assez rapproché l'affranchissement définitif des classes maritimes.

En terminant la discussion du budget, M. le duc de Morny a cru devoir rappeler le proverbe qui conseille de laver son linge sale en famille. « Nous devrions, a-t-il ajouté, nous abstenir de montrer ici les vices ou les mérites de nos armes de guerre et de nos moyens de défense, car l'étranger est alors mis au courant de nos côtés faibles ou de nos perfectionnements. » L'honorable président du Corps législatif n'a probablement pas calculé toute la portée de ces paroles, ni réfléchi à l'interprétation que pourraient leur donner les ennemis du gouvernement représentatif, très disposés, eux aussi, à soutenir la nécessité pour un pays d'avoir une entière confiance dans les dépositaires du pouvoir et de s'interdire toute critique, de peur de faire des questions indiscrètes. La situation financière, bien autrement importante qu'un vaisseau ou un canon, au point de vue des relations extérieures, est discutée chaque année sans que personne redoute d'appeler sur elle l'éclat des débats publics et de dévoiler tous ses secrets. N'est-il pas, d'ailleurs, plus convenable et plus digne que les représentants du pays apprennent de la bouche même des organes du gouvernement les choses qui l'intéressent, plutôt que de les lire dans les revues étrangères, toujours habiles à se procurer les documents officiels qui nous sont refusés et à pénétrer les mystères que l'on prétend nous cacher? Quant aux inventions proprement dites, les discussions du Corps législatif ne sont pas de nature à les divulguer, et ce ne sont certainement pas les éclaircissements donnés cet année qui ont fourni à l'amirauté anglaise les plans de

[1] Les engagements volontaires et les rengagements sont tellement nombreux, que l'on est forcé d'envoyer au bout de huit mois, c'est-à-dire aussitôt que leur instruction militaire est suffisante, la plupart des inscrits fournis par la levée permanente, en congé renouvelable, avec quart de solde lorsqu'ils s'engagent à naviguer au cabotage, au bornage ou à la pêche, et sans solde lorsqu'ils préfèrent s'embarquer au long cours. On sait d'ailleurs que, dans cette situation, ils ne peuvent se marier sans la permission du ministre.



nos frégates cuirassées ou de notre bateau plongeur, non plus que le tracé de nos bouches à feu.

II

Le projet de loi concernant les ouvriers des professions maritimes avait été présenté avant la discussion du budget [1]. On sait qu'aux termes de la loi du 3 brumaire an IV, les ouvriers concourant par leur travail à la construction et à l'équipement des navires étaient mis, aussi bien que les matelots, à la disposition des autorités maritimes, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de cinquante; ils payaient de cette manière leur dette à l'Etat, qui les tenait quittes de tout service militaire. Les ateliers de la marine, auxquels l'inscription maritime ne fournissait cependant ainsi que le quart des bras dont ils avaient besoin, employaient, en outre, un personnel fixe et volontaire, semblable à celui des établissements particuliers, et dont on avait formé, sous l'Empire, des compagnies d'ouvriers militaires. On espérait, par cette création, mieux assurer les divers services, mettre les chantiers à l'abri des grèves et préserver les arsenaux des révoltes qui, à différentes reprises, leur avaient fait courir de sérieux dangers; quatre catégories d'ouvriers considérées comme moins spéciales, les poulieurs, les tonneliers, les cordiers et les scieurs de long rentrèrent alors dans le droit commun. Depuis, la seconde partie de cette réforme a seule été maintenue, et la mesure dont nous nous occupons en ce moment a pour but d'en étendre le bienfait aux charpentiers de navires, calfats, perceurs et voiliers, par un retour vers les errements de 1808. Sous son apparence tutélaire, le système de l'an IV présentait en effet, comme la plupart des lois d'exception, des inconvénients bien supérieurs aux avantages très problématiques qu'il offrait. Les déposants, dans la grande enquête sur la marine, les avaient vivement signalés, et l'exposé des motifs de la loi actuelle les résume avec une logique qui pourrait sembler parfois ironique si elle n'était sortie de la plume toujours grave et sérieuse du conseil d'Etat. Après un an de séjour dans les ateliers privés, ces ouvriers étaient définitivement inscrits, mais ils ne pouvaient être requis que dans le cas de guerre, de préparatifs de guerre, de travaux extraordinaires ou considérables; en réalité cependant, et contrairement à l'esprit de la loi, on les levait toutes les fois qu'on avait besoin de leurs bras. Les habitants des ports mi-

[1] Séance du Corps législatif du 23 mai 1864.

litaires travaillant tout naturellement dans les ateliers de l'arsenal, étaient exempts de la conscription aussi bien que les autres; ils ne retiraient donc de l'institution que des priviléges, aux dépens des jeunes gens de leur classe obligés de partir à leur place, et de l'Etat qui, aux termes de la loi, ne pouvait les embarquer sur les vaisseaux ni réclamer tous les services qu'il aurait eu le droit d'exiger d'eux comme conscrits. Au contraire, ceux de Bordeaux, de Nantes, du Havre, étaient contraints de quitter leurs familles, de faire un voyage plus ou moins long pour se rendre dans les ports de guerre, sans savoir combien de temps durerait leur absence, et d'échanger un salaire élevé contre un salaire beaucoup plus faible, alors qu'ils avaient à dépenser deux fois plus pour leur nourriture et leur entretien. L'exemption du recrutement militaire était, en pareil cas, une compensation tout à fait insuffisante aux charges qui pesaient sur eux et dont les constructeurs eux-mêmes supportaient une large part. Ces derniers payaient en effet plus cher les ouvriers qui consentaient à courir les chances de telles éventualités, et, lorsqu'ils voyaient leurs travaux en pleine activité, lorsqu'ils s'étaient engagés à livrer à époque fixe des commandes importantes, un ordre de levée émané du ministère de la marine faisait tout à coup la solitude dans leurs ateliers [1]. En vain prétendaient-ils s'excuser auprès de leurs clients en invoquant le cas de force majeure. Retenus peut-être par la crainte d'assimiler l'action de l'Etat à un fléau dévastateur, les tribunaux condamnaient les malheureux à payer des indemnités ruineuses, par le motif que les appels, quelque subits et considérables qu'ils fussent, étant prévus par une loi, ne pouvaient rendre nuls des marchés conclus en pleine connaissance de cause. En réalité, l'économie que, grâce à ce système, l'Etat réalisait sur la main-d'œuvre de ses travaux était tout à fait illusoire, car les ouvriers des ports de commerce, ainsi que les constructeurs, payaient la différence, et l'industrie maritime en souffrait.

D'autres embarras se joignaient encore à ceux qui viennent d'être signalés. Le développement et les perfectionnements de la marine militaire avaient eu pour conséquence de multiplier le nombre des industries nécessaires aux travaux de la flotte, et, pour conserver l'institution, il eût fallu en étendre considérablement l'action et y comprendre, non plus seulement quatre catégories d'ouvriers, mais quatorze. Au lieu de chercher péniblement le remède à cette situation dans une combinaison nouvelle et plus savante des règlements, l'administration a pris le sage parti de supprimer entièrement les dispositions de la loi du 3 brumaire an IV concernant les ouvriers

[1] Enquête commerciale.



des professions maritimes, qui seront désormais soumis au droit commun. Le conseil d'Etat a déclaré que cette mesure n'était pas de nature à compromettre les intérêts de la marine militaire et le conseil de l'amirauté, se rangeant à son avis, a motivé son opinion sur ce que « l'inscription actuelle des ouvriers met obstacle au développement des constructions navales du commerce, et qu'elle nuit ainsi aux intérêts généraux de la navigation marchande, dont l'extension et la prospérité sont des éléments considérables de la fortune publique et de la force navale la France. » Ce considérant est remarquable : un jour viendra, nous n'en doutons pas, où le conseil d'amirauté appliquera aux marins eux-mêmes ce qu'il a dit avec tant d'à-propos en faveur des ouvriers.

III

Lorsque nous retracions, il y a quelques mois, l'existence des officiers de marine, leur éducation trop abandonnée aux hasards des événements, leur carrière souvent mal dirigée, nous nous trouvions, sans nous en douter, en communauté d'idées avec le ministère de la marine. Voulant couper le mal à sa racine, il se propose aujourd'hui de réunir sur un vaisseau d'application tous les aspirants de 2e classe, au lieu de les embarquer, comme par le passé, sur les premiers navires venus, qui demeurent des mois entiers au mouillage, ou naviguent continuellement à la vapeur.

Il est certain que, de nos jours, les jeunes officiers acquièrent plus difficilement cette pratique du maniement des voiles dont on ne se figure pas qu'un marin puisse se passer ; et si l'on considère qu'un grand nombre d'entre eux ont été occupés, depuis dix ans, dans des expéditions à terre, dans des siéges, dans des postes sédentaires, où leur présence était indispensable, on comprendra que le niveau des connaissances nautiques se soit notablement abaissé. On rencontre, il est vrai dans leurs rangs, de bons officiers d'artillerie ou d'infanterie légère, des sujets précieux comme interprètes, comme consuls, juges, préfets et gouverneurs de provinces dans le Nouveau Monde ou dans l'extrême Orient, et nous sommes loin de le trouver mauvais, mais le coup d'œil se perd, le sentiment du métier s'efface avec ses mille détails, dans l'esprit longtemps absorbé par des études étrangères, et l'officier de vaisseau détourné de la mer trop jeune, trop longtemps, ou sans avoir auparavant suffisamment appliqué son métier, ne conserve plus guères du marin que le nom et l'uniforme. L'idée de fortifier et de compléter l'éducation des jeunes gens avant de les

livrer entièrement aux éventualités de leur carrière et de leur en ouvrir toutes les routes, répond donc à un besoin reconnu par tout le monde, et l'on ne peut qu'y applaudir ; mais nous craignons que le moyen d'exécution n'ait été choisi avec trop de précipitation, et que la modification de quelques lignes seulement qui vient d'être faite à la loi du 20 avril 1832, n'aboutisse en définitive à l'abandon du mode d'éducation si heureusement inauguré par M. de Castries et remis en vigueur en 1830, après bien des erreurs et des tâtonnements, sur l'avis du conseil d'amirauté et de toutes les commissions chargées d'étudier cette question. « Il s'agit, dit l'exposé des motifs, de rétablir une institution qui a déjà fonctionné en France et qui est en usage chez la plupart des puissances maritimes, celle des bâtiments d'instruction. » Cette phrase contient d'abord une double erreur, car une ou deux corvettes d'instruction ont été de tout temps annexées au vaisseau-école, ainsi que cela est mentionné dans un autre passage du même document, et c'est un troisième navire de cette espèce qu'il s'agit d'ajouter aux deux premiers. Il nous est facile de démontrer, en outre, que ces navires n'ont jamais joué, ni en France, ni dans aucun autre pays, le rôle que l'on prétend leur assigner désormais.

Les plus anciens datent d'il y a deux cents ans : c'étaient trois frégates armées simultanément pendant trois mois à Brest, à Rochefort et à Toulon, sous les ordres de Tourville, de Gabaret et de Beaulieu. Elles naviguaient le long des côtes de France et changeaient plusieurs fois d'état-major, afin d'exercer, en peu de temps, un plus grand nombre de gardes et d'officiers subalternes, qui, faute d'écoles spéciales et d'armements, oubliaient dans l'oisiveté des ports, créée par la paix de Nimègue, le peu qu'ils avaient appris du métier de marin. Cet usage introduit par Seignelay ne survécut pas à son auteur ; et il faut attendre près d'un siècle pour en trouver, dans l'ordonnance publiée le 2 mars 1775 par M. de Sartine, un vague souvenir que les événements ne tardèrent pas à effacer. Vers la fin de l'Empire comme en 1786, on adopta le système des écoles flottantes dont les élèves étaient distribués à leur sortie sur les navires armés pour faire campagne ; mais, entre ces deux époques, un décret de la Convention, daté du 30 vendémiaire an IV, avait créé, pour les services publics, neuf écoles au nombre desquelles se trouvait une école navale dont le personnel, réparti entre Brest et Toulon sur deux corvettes, passant six mois dans le port et six mois en rade ou à naviguer le long des côtes, était embarqué ensuite sur deux frégates armées *ad hoc* et faisant une campagne d'un an. Ce système, quoique bien incomplet, ne peut même pas être invoqué comme précédent, car il n'a jamais fonctionné, la loi du 2 brumaire l'ayant

supprimé trois jours après la publication du décret qui l'établissait. Les corvettes d'instruction reparurent dans l'ordonnance de 1816 comme complément du collége royal d'Angoulême. Il n'existait pas alors d'escadre d'évolutions ; l'école était située à vingt-cinq lieues de la mer, et il était indispensable de donner aux élèves quelques notions de matelotage et de navigation pratique avant de les lancer dans la carrière. Toutefois, et malgré leur utilité incontestable, les navires promis par l'ordonnance ne furent pas armés avant 1825, époque à laquelle deux corvettes, *la Bayadère* et *la Victorieuse* explorèrent avec les élèves les côtes d'Espagne, d'Italie et les mers du Levant, sous les ordres de MM. de La Marche, de la Susse et Parseval-Deschênes. Elles furent rappelées en 1827, aussitôt que le vaisseau-école *l'Orion* eut été établi en rade de Brest ; malgré une existence de si courte durée, leur souvenir embelli par le charme de la navigation la plus agréable qui fût au monde et par les échos du canon de Navarin, sonnant autour d'elles le réveil de notre marine, est resté profondément gravé dans la mémoire des officiers qui, pleins de jeunesse et d'avenir, débutaient alors dans la carrière. Oubliant que le mode d'instruction en vigueur à cette époque avait été condamné à l'unanimité par les hommes les plus compétents, ils ont voulu le faire revivre à tout prix ; et prenant leurs désirs pour une réalité, ils ont cru trouver des exemples à l'appui de leur opinion dans les pays étrangers, dont aucun cependant ne peut fournir d'arguments en leur faveur.

Les Anglais, qu'il faut toujours citer lorsqu'il s'agit de marine, ont de tout temps regardé le navire faisant campagne comme la meilleure école de pratique pour les *midshipmen* et pour les *naval cadets* instruits sur le vaisseau *le Britannia.* Sur le continent, nous voyons l'école autrichienne établie à bord d'une frégate et d'une corvette qui reçoit les élèves pendant les vacances seulement. Les Italiens ont, il est vrai, embarqué leurs nouveaux gardes-marine, au nombre de cent, sur la frégate *Prince Humbert*, destinée à naviguer pendant la belle saison. Mais la prétention de faire en un an et au milieu des distractions d'une campagne, l'éducation théorique et pratique de jeunes gens étrangers au métier de marin est tellement condamnée par l'expérience, qu'on ne peut s'y arrêter. D'ailleurs, la frégate italienne n'est pas à proprement parler un navire d'application, mais bien plutôt une école naviguant.

L'Espagne possède également une corvette où les gardes-marine séjournent un an, et dont l'utilité s'explique par la nécessité de leur apprendre les premiers éléments de la manœuvre des voiles, des embarcations, des bouches à feu, l'académie navale étant établie à terre. Quoique dans une situation analogue, les Etats-Unis, la

Russie et la Prusse ne font naviguer leurs corvettes que l'été pendant six semaines, deux mois ou deux mois et demi. Enfin, les élèves danois (cadets de mer) passent chaque année huit mois à Copenhague et trois ou quatre mois sur un bâtiment d'instruction. Après un séjour de sept ans à l'école, ils sortent avec le grade d'officier et une éducation d'autant plus soignée et complète que leur nombre est plus restreint [1]. Ce système tout spécial ne peut convenir en aucune façon à une marine considérable.

Nous ne reviendrons pas sur l'école française dont nous avons décrit ailleurs l'organisation. On sait que les élèves passent deux ans à bord d'un vaisseau dont la mâture a été récemment disposée de telle sorte que tous les matins ils y vont faire des exercices de voiles, et que deux corvettes, l'une à voile, l'autre à vapeur appareillent avec eux une fois par semaine et prennent la mer pendant six semaines entre les deux années d'étude. C'est cette instruction dont une grande partie consiste en études pratiques que l'on a cru devoir compléter par une seconde école de navigation. Il n'a été question tout d'abord que d'armer une corvette; puis on a parlé d'une frégate, et enfin on a choisi le vaisseau *le Jean-Bart* pour recevoir les 91 aspirants de 2e classe, qui viennent de sortir du *Borda*. Reste à savoir ce que l'on va faire de ces jeunes gens à bord : seront-ils astreints au service de matelot et manœuvreront-ils le mât d'artimon ainsi que les élèves de la *Bayadère* et de la frégate italienne? Ce serait peu rationnel puisqu'ils savent déjà très bien cette partie de leur métier. Leur fera-t-on suivre des cours nouveaux? L'amiral de Mackau et la commission qu'il présidait ont sagement déclaré, en 1826, qu'une semblable prétention ne pouvait aboutir qu'à une perte de temps. Veut-on leur donner le spectacle d'un vaisseau parfaitement tenu, où le service soit fait d'une manière irréprochable? Que faisons-nous donc de notre escadre d'évolution, entretenue à grands frais, tout exprès pour instruire les états-majors et les équipages, et dont tous les vaisseaux doivent pouvoir servir de modèles? Ce qui est vrai pour la tenue et la discipline l'est également en ce qui concerne l'artillerie, la manœuvre, les observations et les calculs nautiques. Nous allons plus loin, et nous soutenons qu'un vaisseau spécial pour tous les aspirants instruits déjà sur une école flottante bien organisée, est moins propre que tout autre vaisseau à perfectionner leur éducation.

Il ressort en effet de ce qui précède que notre école navale a

[1] Ils ne sont que quarante-sept en tout, se renouvelant par septième chaque année. (Voir, en ce qui concerne les écoles étrangères, les renseignements que nous avons publiés dans la *Revue maritime et coloniale* du mois d'octobre 1864.)



beaucoup plus d'analogie avec l'Ecole de Saint-Cyr[1] qu'avec l'Ecole polytechnique. Elle est, comme la première, théorique et pratique à la fois; car on y enseigne simultanément la science pure et ses applications. En la quittant, les élèves possèdent les éléments de leur métier. Ils n'ont plus qu'à acquérir l'habitude de la mer, l'habitude de diriger les hommes, par-dessus tout, l'habitude de ces responsabilités si pesantes parfois et si fréquentes dans le cours de la navigation, puis l'esprit de discipline, la rapidité à prendre les résolutions, la fermeté et le calme à les exécuter. Pour obtenir tout cela, il n'y a rien de tel que de *faire* par soi-même. Un aspirant aura beau passer sa vie dans une embarcation, s'il ne la commande pas, il n'apprendra pas à la manœuvrer; aurait-il sous les yeux l'équipage le mieux organisé, que s'il n'exerce pas une action réelle sur ses mouvements, il ne le connaîtra pas. Il en est de même pour tout, et les élèves embarqués sur le *Jean-Bart* le quitteront au bout d'un an, ayant fait, à la vérité, une jolie promenade en mer, mais ignorant beaucoup de choses importantes et n'ayant pas avancé d'un pas dans ce qui constitue la véritable éducation de l'officier. Et puis la mer, les voyages lointains offrent toujours, et quoi qu'on fasse, des éventualités, des dangers qu'on ne peut prévoir. Est-il sage d'exposer, pour les instruire, cent jeunes gens sur le même navire? Quelque soin que l'on ait de fuir les foyers d'épidémie, les parages des grands coups de vent, on ne peut être assuré de les éviter toujours, de ne pas faire de ces rencontres si dangereuses par les temps de brume, surtout depuis que l'emploi de la vapeur s'est généralisé, et le ministère a-t-il bien songé qu'un malheur toujours affreux deviendrait en pareil cas une véritable catastrophe, qui engagerait d'autant plus sa responsabilité que la France serait le seul pays tenant pendant toute l'année un bâtiment école à la mer.

Ce n'est pas tout encore, le vaisseau d'application grèvera le budget d'une dépense inutile et plus qu'inutile, d'au moins 700,000 fr. par an; car, malgré les bonnes résolutions manifestées à cet égard, il est plus que probable qu'on n'armera pas, pour le service des stations, un vaisseau de moins qu'auparavant; or, cette somme est assez importante pour qu'on puisse être parfois tenté ou obligé, ainsi que cela est arrivé sous la Restauration, de la détourner de sa destination primitive pour satisfaire quelque besoin plus impérieux et plus urgent[2]. Le texte même du projet de loi, où il était simplement

[1] Les élèves sortant de Saint-Cyr sont répartis dans les régiments, et l'on n'a jamais eu l'idée de former pour eux un régiment d'application, quoiqu'il y ait autant de raison pour le faire que pour créer un vaisseau d'instruction.

[2] En temps de guerre maritime, il deviendrait d'ailleurs impossible d'exposer un vaisseau école aux hasards d'un combat.

dit qu'à l'avenir, les aspirants ne passeraient plus qu'un an dans la 2e classe de leur grade, trahissait une arrière-pensée qu'il importait d'éclaircir. Des explications furent échangées à ce sujet entre la commission et les organes du gouvernement, à la suite desquelles on convint d'un commun accord que l'instruction plus soignée, étant la cause d'un avancement plus rapide, devait en être aussi la condition *sine qua non*, et que l'ancienne règle demeurerait appliquée toutes les fois que, pour une raison quelconque, le vaisseau d'instruction ne pourrait être armé.

Nous nous trouvons, par l'adoption de cet amendement, en présence d'un résultat vraiment étrange, c'est que les élèves des différentes promotions seront traités fort inégalement, et qu'ils porteront à l'occasion la peine de la négligence volontaire ou forcée commise à leur égard. Ceux qui seront privés de l'école d'application ne recevront qu'une éducation incomplète, au dire des promoteurs de la nouvelle loi; de plus, ils feront deux années au lieu d'une, c'est-à-dire qu'ils seront exposés au découragement qu'on a voulu leur éviter, à cette position soi-disant fausse qu'on a eu en vue de supprimer; enfin, ils verront passer devant eux les élèves de l'Ecole polytechnique, les maîtres, les enseignes auxiliaires et les volontaires, promus pendant l'année supplémentaire qu'ils feront. De deux choses l'une cependant : ou la nouvelle institution est nécessaire, et il faut lui donner une plus grande stabilité; ou elle est inutile, et il ne fallait pas l'établir. Ce dernier parti eût été d'autant plus sage qu'une circulaire ministérielle, prescrivant pour l'avenir quelques dispositions très simples, aurait suffi pour atteindre le but que l'on se proposait.

Au lieu de laisser aux majors généraux des ports le soin de répartir sur la flotte les aspirants sortant de l'Ecole navale, le bureau des mouvements n'aurait qu'à désigner chaque année les navires les plus propres, par leur bonne tenue et leur service actif, à former ces jeunes gens, à leur inspirer un bon esprit et l'amour de leur métier. Un officier choisi dans l'état-major ou embarqué en supplément, mais désigné dans tous les cas par ordre spécial du ministre, aurait la mission de les instruire; tâche plus délicate que difficile à remplir, impossible à imposer à ceux qui ne s'en sentiraient pas le goût, mais excellente école pour les jeunes officiers d'avenir, et distraction intéressante pour les officiers instruits. Quoi de plus agréable, en effet, que d'apprendre à des jeunes gens intelligents ce que l'on sait soi-même, et de les aider à poursuivre les études dont on a su vaincre les difficultés? Le rôle d'un officier instructeur consisterait à observer et à calculer régulièrement avec les élèves, à faire avec eux le service des montres et de la route, à exécuter dans les rades des

sondages et des levées de côte, à appeler leur attention sur les différentes parties du service en rade et à la mer, sur les manœuvres, l'artillerie, le service de la machine, en un mot sur ces mille détails que l'on peut ignorer pendant longtemps si quelqu'un ne vous les fait connaître. Les leçons seraient, à proprement parler, des conversations soit dans le poste, soit sur le pont, soit dans des promenades à terre ; l'officier instructeur deviendrait le camarade des aspirants, ou il remplirait mal son rôle. Et ce ne sont pas là des rêves de notre imagination ; nous en appelons au souvenir de nos anciens compagnons d'armes : si plusieurs d'entre eux ont été mal partagés au début de leur carrière, il en est d'autres qui, sous les ordres de seconds, d'officiers qu'ils regardaient moins comme des supérieurs que comme des pères et comme des amis, ont appris leur métier sans passer par les ennuis et les dégoûts qui, à bord de certains navires, paraissent inhérents au service d'aspirant.

Il est bien entendu que cette surveillance d'un officier spécial n'empêcherait pas les élèves d'être soumis au *second* en ce qui concerne la discipline, de faire le quart et surtout le service des embarcations, le plus capable de former leur jugement, leur coup d'œil, leur commandement. Mais on éviterait avec soin de leur imposer des corvées qui, sans être indispensables à la tenue du navire, ne profiteraient pas à leur instruction. De cette manière, on conserverait intact, en en tirant le meilleur parti, ce temps d'aspirant de 2e classe passé à bord des navires faisant campagne. Nous le voyons supprimer avec regret, car on ne pourra le remplacer ; et il ne renfermait, quoi qu'on en ait dit, rien de blessant ni de décourageant, surtout si l'on songe qu'à l'avenir les élèves ne quitteront l'Ecole navale que pour retourner dans une autre où il leur faudra refaire ce qu'ils ont fait cent fois déjà, où ils n'auront même plus cette liberté qui adoucissait jadis les privations, les fatigues, les premières épreuves de la navigation. Ce sont les deux années d'aspirant de 1re classe qui forment la partie réellement pénible de l'apprentissage, et celles-là demeurent intactes, tandis qu'on aurait pu leur donner un emploi bien plus en harmonie avec les besoins de notre marine moderne. Il ne faut pas l'oublier, la voile n'a plus aujourd'hui l'importance prépondérante et exlusive qu'elle avait il y a dix ans. « L'officier de 1864 diffère essentiellement de l'officier d'autrefois, écrivait dernièrement l'amiral Jurien de Lagravière. L'inspiration pouvait, jusqu'à un certain point, tenir lieu à celui-ci de méthode ; l'autre devra moins compter sur les priviléges d'une heureuse nature. La science lui réserve des labeurs qui n'auront pas exclusivement le pont des navires pour théâtre. Jadis, on s'instruisait, pour ainsi dire, en plein air ; étudier, c'était agir..... Il n'en sera plus de même de nos jours.

Nous avons à dompter ces éléments par lesquels nous nous laissions conduire..... Dans cet âge poétique, où la théorie cédait toujours le pas à l'expérience, nous pouvions faire campagne armés à la légère; nous porterons désormais un plus lourd bagage. Le front insouciant du marin pâlira à son tour sur les livres. »

Il est permis assurément de regretter un passé qui s'en va, mais c'est à la condition de ne pas méconnaître les nécessités du présent, de ne pas perdre de vue que l'instruction scientifique donnée à l'école navale est encore actuellement ce qu'elle était il y a cent ans, et qu'il est grand temps d'en relever le niveau, si l'on ne veut pas voir le corps des officiers de vaisseau, malgré les efforts d'un grand nombre de ses membres, condamné, tôt ou tard, à une infériorité dont notre situation navale ne manquerait pas de se ressentir. Il ne faut cependant pas songer à apprendre davantage aux élèves pendant leur séjour à l'Ecole; c'est donc seulement après leur sortie qu'on peut leur donner ce complément d'éducation auquel les Anglais, les Danois, les Autrichiens, les Russes attachent depuis quelques années une si grande importance. C'est après qu'ils ont secoué pendant quelque temps la poussière de leurs livres, qu'ils ont rafraîchi leur esprit fatigué peut-être par de longues études; après qu'ils ont acquis déjà, par deux années de mer, la pratique de leur métier, que leur curiosité se joint à leur raison pour les inviter au travail; c'est alors qu'il faut les ramener dans les ports et leur faire passer, en qualité d'aspirants de 1re classe, une année à une école d'application transcendante, ayant quelque analogie avec l'Ecole d'état-major. La physique, la chimie expérimentale, la théorie du navire, l'artillerie, l'administration, l'histoire, la géographie, la météorologie seraient pendant ce temps l'objet de sérieuses études, suivies d'un classement définitif. Les jeunes officiers posséderaient alors un fond solide d'instruction, qu'il suffirait d'entretenir par des embarquements convenablement réglés, et surtout au moyen d'inspections générales sans lesquelles un corps militaire ne peut avoir d'existence régulière.

Ces idées sont, on le voit, diamétralement opposées à celles qui ont inspiré le système consacré dernièrement par la sanction législative. Nous ne doutons pas cependant qu'on n'y revienne après deux ou trois années d'essai; à moins que, suivant jusqu'au bout les conséquences dont on a, sans le savoir peut-être, posé les prémisses, on n'arrive à rétablir l'école navale à terre. Espérons que l'administration saura s'arrêter à temps sur cette pente rétrograde, et qu'elle n'abandonnera pas légèrement une base excellente d'éducation pour se jeter dans les hasards d'expériences coûteuses et stériles.

IV

La seconde partie de la nouvelle loi sur l'avancement dans l'armée navale constitue une de ces mesures tellement conformes au bon sens et au sentiment général, qu'il ne peut y avoir qu'une voix sur son opportunité. C'est un progrès manifeste, insuffisant aux yeux de quelques personnes, mais incontestable pour tous.

Aux termes de la loi de 1832, les premiers maîtres ayant fait une campagne sur un vaisseau ou sur une frégate, pouvaient seuls se présenter à l'examen pour occuper le tiers des places d'enseigne qui leur était réservé [1]. Les sous-officiers voyaient ainsi s'ajouter des obstacles qu'un hasard seul pouvait aplanir, aux difficultés déjà très grandes des épreuves qu'il leur faut subir; et ces obstacles s'augmentaient tous les jours en raison du nombre de navires, autres que les vaisseaux et frégates, réclamant des premiers maîtres. C'est ainsi qu'en 1861, sur 163 premiers maîtres mécaniciens naviguant, on n'en comptait que 89 embarqués sur des bâtiments de cette catégorie. Un premier maître canonnier chargé de l'artillerie d'une batterie flottante ne pouvait remplir les conditions exigées, et ceux des autres spécialités étaient tous atteints plus ou moins par des restrictions analogues. La suppression de ces restrictions est un acte de justice et de bonne administration, puisqu'elle facilite l'accès des examens à tous les sujets capables, trop souvent écartés par des embarquements malheureux. Enfin, et c'est un point qu'il ne faut pas négliger, cette loi est plus favorable à l'avancement dans les grades supérieurs, qu'un trop grand nombre de postulants se disputent aujourd'hui.

Les principes d'égalité qui gouvernent notre société française veulent que toute intelligence puisse se développer librement dans les limites que lui a tracées sa propre nature. Tel est le sens réel de cette phrase tant de fois répétée, « que tout soldat porte dans son sac le bâton de maréchal. » Mais, Dieu merci! tous les soldats ne songent pas à l'obtenir; car la Providence, en créant partout la variété, a placé dans le cœur de chacun de nous des aspirations destinées à concourir, par leur diversité même, à l'harmonie du monde. Les conditions d'existence des corps nombreux sont les mêmes que celles des sociétés, et la variété des éléments qui composent ces

[1] Les premiers maîtres n'occupent en ce moment que le huitième des places d'enseigne, au lieu du tiers; en y joignant les capitaines au long cours, la proportion atteint un septième. (*Discours de M. Guéroult.*)

corps est une condition, nécessaire au maintien de leur équilibre, sans laquelle ils se voient tour à tour, ou privés d'activité, ou menacés par un excès de force qui, se consommant en pure perte, ne tarde pas à engendrer le découragement parmi leurs membres. On ne peut conjurer ce double danger qu'en puisant largement dans les rangs inférieurs de la hiérarchie. Il semble, en effet, qu'après avoir franchi un certain nombre de degrés, l'homme s'arrête de lui-même, et, à l'exception de quelques-uns dont le travail, secondé par des circonstances qu'il faut se garder de regretter, surmonte tous les obstacles; la plupart de ceux qui partent d'en bas demeurent à mi-course et ne désirent pas aller au delà. C'est au législateur prévoyant de les attirer, en écartant les difficultés qui les empêcheraient d'atteindre une position convenable, et d'indiquer à leurs enfants la route qu'ils ont suivie eux-mêmes.

Un premier pas vient d'être fait dans cette voie ; peut-être eût-il été plus décisif si l'auteur d'un amendement sur cet article n'avait fait fausse route, et négligé les points essentiels de la question. M. Guéroult proposait, par exemple, de décider que les maîtres pourraient à l'avenir concourir avec les premiers maîtres pour le grade d'enseigne [1]. Il y avait là, ainsi que l'a clairement et brièvement démontré M. Dupuy de Lôme, une erreur, une confusion qui n'aurait abouti dans la pratique à aucun résultat, les maîtres des professions étant tout à fait incapables de subir avec succès l'épreuve nécessaire, et aucun d'eux n'en ayant même jamais eu la pensée. Leur carrière est celle des travaux et non celle de la navigation ; leurs chefs réels sont les ingénieurs et non les officiers de vaisseau. M. Guéroult demandait encore, qu'à défaut de maîtres, tous les marins ayant quatre ans de navigation à l'Etat fussent admis à l'examen. Une pareille mesure porterait une grave atteinte aux lois hiérarchiques sans lesquelles un corps organisé, et surtout un corps militaire, ne peut se conserver. Car si la science est nécessaire, la bonne conduite, l'esprit de discipline et de subordination ne le sont pas moins. Ces deux éléments dont il est tenu compte dans tous les classements de nos écoles, se trouveraient cependant complétement écartés d'après le système de M. Guéroult. En vain stipulerait-on l'obligation pour les candidats de présenter aux examinateurs des certificats de bonne conduite. Le seul certificat valable en pareil cas, ce sont les galons ;

[1] Les maîtres sont, à bord, les chefs des professions manuelles, charpentage, calfatage, voilerie, armurerie, etc. Ils n'ont sous leurs ordres que des aides, et portent les galons de sergent-major. Les premiers maîtres, au contraire, dirigent une portion de l'equipage, sous le nom de capitaines d'armes, premiers maîtres de manœuvre, de canonnage, de machine, de timonnerie. Les premiers maîtres ne passent donc pas par le grade de maîtres, et les maîtres ne deviennent jamais premiers maîtres.



plus un homme est instruit, moins on doit lui pardonner de demeurer dans les bas grades; et celui qui, au bout de quatre ans de service, est encore simple matelot, ne fera à coup sûr qu'un mauvais officier. Il ne faut pas oublier de plus qu'on n'apprend pas, surtout en marine, à commander du jour au lendemain ; lorsqu'on n'a pas fait son apprentissage en montant un à un les degrés, on risque de le faire aux dépens de la discipline et de la vie des hommes : tout est grave à la mer. Toutefois, il ne faut rien exagérer et nous sommes d'avis que le grade de second maître, exigé avec certaines conditions, serait de nature à donner toutes les garanties désirables.

La plus grande partie des seconds maîtres remplit en effet sur de moins grands navires le rôle que remplissent toujours les premiers maîtres sur les vaisseaux et frégates, c'est-à-dire qu'ils sont chefs de leur détail. C'est ainsi que, sur tous les navires sans batterie couverte, l'artillerie est confiée à un second maître canonnier ; sur les corvettes et sur les plus grands transports, la mâture est confiée à un second maître de manœuvre ; le service de la timonnerie, aussi important et quelquefois plus important sur un petit bâtiment que sur un grand, n'occupe aussi le plus souvent qu'un second maître. Dans toutes ces positions, les sous-officiers commandent à un nombre d'hommes plus ou moins considérable ; ils sont responsables d'un matériel souvent important et de consommations journalières.

Telle est l'épreuve que doit subir un matelot aspirant à devenir officier, l'école par laquelle il doit passer nécessairement avant d'arriver au grade d'enseigne; et nous voudrions que tout second maître réunissant deux années d'embarquement, dont six mois au moins comme maître chargé [1], sur un navire quelconque, fût admis à concourir. Il resterait à prendre quelques dispositions pour faciliter à tous les candidats le moyen de remplir les conditions exigées. Dans ce but, on pourrait embarquer de préférence comme maîtres chargés les sous-officiers qui en feraient la demande, après toutefois qu'ils auraient subi d'une manière satisfaisante un examen préparatoire. Tout second maître partant pour une longue campagne serait également autorisé à passer préalablement ses examens, afin de pouvoir être ensuite promu à l'absence, soit à son rang, soit pour action d'éclat. Des notes données par les commandants se combineraient au moyen de coefficients avec les résultats des examens, et l'on dresserait chaque année un tableau d'avancement contenant les noms de tous les candidats, suivant le rang indiqué par le chiffre exprimant la valeur de chacun d'eux. Les promotions se-

[1] Les sous-officiers remplissant ces fonctions ont le titre de maîtres chargés de leurs détails, ou plus ordinairement *maîtres chargés*.

raient faites dans l'ordre du tableau pour les deux tiers, et au choix pour le reste.

Une fois les obstacles qui arrêtent l'avancement des sous-officiers aplanis de la sorte, les sujets de mérite trouvant dans les dispositions de la loi des chances d'avancement raisonnables et des garanties suffisantes contre les choix arbitraires, n'hésiteront plus à s'engager dans la voie de la maistrance. Ils fourniront dès lors un personnel de quartiers-maîtres et de seconds maîtres, supérieur de beaucoup à celui qui existe actuellement, et capable de suppléer au besoin les aspirants dans le service du bord au lieu et place des volontaires, auxquels on cessera de se croire dans la nécessité de recourir. Déjà la marine marchande n'est plus intéressée au maintien de ces derniers, depuis que les marins peuvent se présenter à l'examen de capitaine au long cours sans justifier de services à l'Etat, et leur admission n'est justifiée désormais par aucun motif plausible. M. Guéroult a, dans son discours, effleuré la question, mais sans y attacher toute l'importance qu'elle mérite ; soit que le sujet lui-même lui ait fait perdre quelque chose de son assurance habituelle, soit qu'il se soit laissé séduire par le faux air démocratique de cette institution, dont le véritable caractère semble lui avoir échappé. Nous l'indiquerons en peu de mots.

Une ordonnance du 26 octobre 1826 avait permis de nommer dans certains cas les volontaires, non pas élèves de 2ᵉ classe, mais élèves de 1ʳᵉ classe. Cette disposition toute temporaire et motivée par la pénurie d'officiers fut supprimée par un article de la loi du 20 avril 1832, ainsi conçu : « Nul ne pourra être élève de 2ᵉ classe s'il n'a été admis à l'Ecole navale après un concours public, s'il n'a suivi pendant toute l'année scolaire les cours et exercices de ladite école, et s'il n'a satisfait aux examens de sortie de cette école. Nul ne pourra être élève de 1ʳᵉ classe s'il n'a deux ans de service à bord des bâtiments de l'Etat en qualité d'élève de 2ᵉ classe ou s'il n'a fait deux années d'études à l'Ecole polytechnique. » Les volontaires au service furent alors licenciés. Ceux ayant deux ans d'embarquement obtinrent de rester dans la marine en qualité de seconds maîtres de timonnerie de 1ʳᵉ classe et les autres en qualité de quartiers-maîtres de 2ᵉ classe. Plus tard, une ordonnance du 26 septembre 1839, modifiée par deux décrets du 9 avril 1854 et du 31 décembre 1856, autorisa de nouveau l'admission, comme volontaires, des jeunes marins aspirant à devenir capitaines au long cours ; mais en dernier lieu la possibilité d'être nommé sous-officiers leur a été retirée ; l'accès de la marine militaire leur est donc légalement interdit, et il y a lieu de rappeler ici le principe posé par l'amiral Hamelin dans l'instruction explicative du décret du 5 juin 1856, concernant les

équipages de la flotte. « Un examen approfondi de la loi sur l'avancement dans l'armée navale a fait reconnaître, disait alors le ministre, que si aucune condition de durée ou d'espèce de service ne doit être imposée à la concession des avancements pour *action d'éclat*, en ce qui concerne les avancements demandés pour services rendus dans des *circonstances exceptionnelles*, les candidats demeurent soumis à toutes les conditions exigées dans les cas ordinaires. » Ces restrictions salutaires, qui dans l'espèce ne s'appliquent qu'à des avancements hiérarchiques, indiquent à quel point, en matière d'avancement, la loi veut être scrupuleusement respectée.

Depuis quelques années cependant, des promotions de volontaires au grade d'aspirant de 2e classe, sans exemple avant la guerre de Crimée, se succèdent avec une régularité dont beaucoup d'esprits s'alarment à juste titre. En 1861, on en a compté 5 ; en 1862, 17 ; en 1863, 14 ; et le 10 janvier 1864, 10 ; c'est-à-dire 46 en trois ans. Dans l'origine, ces promotions étaient motivées *pour faits de guerre*, maintenant elles le sont *pour services de guerre*. Il suffit donc qu'un volontaire se trouve dans les parages où se fait la guerre, sans prendre part lui-même aux opérations, pour que l'on soit en droit de l'assimiler aux élèves sortant du *Borda*. Nous ne prétendons nullement blâmer ici les choix qui ont été faits. Que le ministre ait eu la main heureuse, que les jeunes gens promus se trouvent aussi instruits qu'on peut le souhaiter, que ce soit même un grand bonheur pour la marine militaire de les posséder, nous le voulons bien. Toujours est-il qu'il est peu rationnel d'ouvrir, pour entrer dans un corps, deux voies parallèles : l'une difficile et pénible, semée de concours et d'examens, l'autre agréable et facile, par laquelle, avec un peu de bonheur, on peut arriver avant ceux qui ont travaillé[1]. En tout cas, si ce système, définitivement adopté, doit fonctionner à l'avenir, il faut supprimer l'Ecole navale actuelle et modifier la législation. On pourra se croire à la vérité quelque peu ramené au bon vieux temps, où la nomination des gardes de la marine, dégagée de toutes les complications modernes d'examens et de concours, était laissée à la volonté du roi ; mais au moins ce sera plus logique, et l'on verra clairement où l'on va, ce qui est toujours un grand point.

[1] Il est bien entendu que nous n'assimilons nullement les promotions d'enseignes auxiliaires à celles de volontaires. La question est tout autre : les enseignes auxiliaires sont capitaines au long cours, et présentent, par cela même, de sérieuses garanties. Il est juste et avantageux d'admettre définitivement au service ceux qui, ayant du goût pour la carrière militaire, ont fait preuve de capacité pendant un stage de plusieurs années. Cette voie, parfaitement rationnelle, est en même temps parfaitement légale. (Art. 7 de la loi du 20 avril 1832.) Elle doit demeurer ouverte, surtout en temps de guerre, quoique dans une proportion moindre que celle de la maistrance.

Nous avons épuisé l'étude des travaux législatifs de cette année. Ils ont embrassé les objets les plus divers : la constitution de notre puissance navale, l'inscription maritime, l'éducation des officiers, le recrutement de leurs corps, on été plus ou moins modifiées, de concert avec les représentants du pays. On a fait de bonnes choses ; à notre avis, on en a fait aussi de mauvaises ; mais ce serait folie que de prétendre ne se tromper jamais, et le plus sage est de viser modestement à se tromper le moins possible. La Chambre pourrait avoir une large part au succès d'une pareille entreprise si les anciens officiers de marine qui siégent sur ses bancs voulaient consacrer une partie de leur temps à l'étude approfondie de ces questions toutes spéciales, dont on saisit difficilement les minutieux détails lorsqu'on ne les a jamais touchés du doigt. La marine n'étant pas, comme l'armée, représentée au Corps législatif, au sein duquel elle ne compte ni amiraux, ni capitaines de vaisseau, ces messieurs rendraient ainsi un véritable service à leur pays.

De son côté, l'administration doit se mettre en garde contre l'adoption de toute mesure importante qui n'aurait pas été soumise préalablement à une sorte d'enquête et d'instruction contradictoire. Elle n'ignore pas que les opinions les plus diverses, parfois les plus opposées, sont exprimées par les officiers généraux et supérieurs, même par ses propres agents ; et si ce n'est pas une raison pour se condamner à l'immobilité, c'est tout au moins une preuve que, sur beaucoup de points, les véritables solutions ne sont pas encore nettement dégagées. Le plus sûr moyen de les découvrir et de donner aux réformes cette unité, cet ensemble, nous ajouterons même cette popularité, qui assurent leur durée, est de s'adresser non pas seulement aux conseils permanents, à quelques individualités ou à des commissions composées d'un petit nombre de membres, mais encore aux autorités des ports et à tous les officiers qui, par leur expérience, sont susceptibles d'apporter un concours utile à l'élaboration des questions à l'étude. Il serait trop long d'expliquer ici les procédés pratiques que l'on pourrait employer pour parvenir à la réalisation de cette idée ; nous rappellerons seulement que Colbert n'agissait pas autrement lorsqu'il travaillait à fonder notre marine. Les ordonnances de ce grand ministre étaient bien son œuvre, mais elles étaient en même temps l'œuvre de tous ; aussi, les voyons-nous subsister encore et les admirons-nous comme des modèles que, de nos jours encore, on s'efforce d'imiter.

J. DE CRISENOY.



TRAVAUX

DES

ACADÉMIES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SCIENCES PHYSIQUES, NATURELLES ET MÉDICALES

XII

Angleterre. — Bath : *Trente-quatrième réunion de l'Association Britannique. Notice historique et géologique sur Bath ; antiquité de l'homme*, par sir C. LYELL. — *Mort du capitaine Speke.* — *Introduction du système métrique en Angleterre*, par MM. MAURY et COLENSO. — *Le docteur Livingstone.* — *Les Navires cuirassés*, par MM. WHEATLY et BELCHER. — *Le Coton-Poudre*, par M. SCOTT-RUSSEL. — Paris, Académie des sciences : *Le Coton-Poudre*, par MM. PELOUZE, MAUREY et DE LUCA. — *Les Microzoaires dans la Pustule maligne*, par MM. DAVAINE et RAIMBERT. Expériences de MM. LEPLAT et JAILLARD. — *Destruction des Tumeurs par l'électrolyse*, par M. NÉLATON. — *L'Opium et ses Alcaloïdes*, par M. Cl. BERNARD, — *Antiquité de l'Homme :* Recherches de M. BOUCHER DE PERTHES. — *Grand Atelier d'instruments en silex découvert au Grand-Pressigny*, par le docteur LÉVEILLÉ ; remarques de M. l'abbé CHEVALIER et de M. BOURGEOIS. — Mélanges : *Nouveau ver à soie de l'Amérique méridionale*, par M. GUÉRIN-MÉNEVILLE. — *Réponse à M.* TRÉMAUX, *au sujet de sa Théorie de la race humaine.*

L'association britannique pour l'avancement des sciences s'est réunie le 14 septembre dernier à Bath. Cette session n'a pas été moins intéressante que la dernière, tenue à Newcastle, dont nous avons parlé à nos lecteurs dans la *Revue* du 31 octobre 1863.

Suivons un instant la description qu'a donnée le président, sir Charles Lyell, de la ville de Bath, l'ancienne Aquæ Solis des Romains qui, attirés par les abondantes eaux thermales, y fondèrent en peu d'années une ville importante, dont les débris existent encore. La ville actuelle se trouve élevée de 6 à 7 mètres au-dessus de la ville romaine. Les fouilles qu'on y a faites ont d'abord amené la découverte de plusieurs tombeaux saxons et de monnaies de leur époque ; à quelques pieds au-dessous on a



enfin trouvé des traces de la domination romaine : des monnaies depuis l'empereur Claude jusqu'à Maxime, qui vivait au Ve siècle ; des pavés en mosaïque aux couleurs aussi vives qu'elles l'étaient du temps des premiers conquérants d'Albion, et d'autres antiquités précieuses qui seraient mieux connues si on les avait déterrées à Rome. Au point de vue scientifique, le président a établi que les eaux de Bath, ainsi que les autres sources thermales que connaissaient les Romains, et qui sont encore les plus célèbres de l'Europe, n'ont rien perdu de leur température depuis seize siècles environ. Faut-il en conclure à leur haute antiquité géologique ? Sir Ch. Lyell ne le croit pas, parce qu'on y rencontre les mêmes coquilles de mer qu'on trouve aujourd'hui dans la Méditerranée ; de sorte que les siècles qu'on leur accorde valent à peine un jour en géologie. Du reste, quant à la constance de la température, on cite des cas où des sources thermales ont subi des changements considérables. Ainsi, par exemple, à l'époque du tremblement de terre de Lisbonne, en 1755, les eaux froides de Bagnères de Luchon montèrent tout d'un coup à une température de 56°, qui leur est restée depuis. Par contre, un autre tremblement de terre, éprouvé à Bagnères de Bigorre, en 1660, fit promptement baisser la température des sources de cette ville. Il y a donc entre les tremblements de terre, ou, si l'on veut, entre les phénomènes volcaniques et les eaux thermales, une étroite relation, et sir Ch. Lyell est d'avis que les sources de Bath marquent l'époque d'une grande convulsion terrestre.

Mais lorsque le célèbre géologue, dans une autre partie de son discours, reproduit l'ancienne idée d'une colonne de lave fondue s'élevant du centre de la terre jusqu'au cratère du Vésuve, idée du reste soutenue par tous les savants, y compris Humboldt, nous baissons humblement la tête, et nous demandons la permission de persister dans une opinion différente [1].

En revanche, nos convictions se trouvent d'accord avec celles de sir Ch. Lyell, lorsqu'il revendique pour l'homme une antiquité remontant à la période du *diluvium*, ou plus correctement, à la période post-glaciale. S'appuyant sur les récentes découvertes de MM. Lartet [2], de Verneuil, etc., il déclare que l'homme a été contemporain de trois espèces d'éléphants, y compris le mammouth. Il est vrai que, d'après l'avis de plusieurs savants, ce dernier doit appartenir à une date assez récente, puisqu'au milieu des glaces de la Sibérie, on a trouvé la chair de cet animal gigantesque assez fraîche pour pouvoir servir de repas aux loups et aux ours. Middendorf, qui a beaucoup voyagé en Sibérie, y rencontra en effet, en 1843, une masse de glace à quelques mètres au-dessous du sol glacé, et, dans cette masse, se trouvait le cadavre d'un mammouth si bien conservé, qu'on put en retirer l'œil, que l'on voit aujourd'hui dans le musée de Moscou. Mais, se demande sir Ch. Lyell, si ce mammouth était resté enseveli dans la glace, n'aurait-il pas pu se conserver pendant des millions d'années encore ? Rien ne prouve dès lors que sa mort ait été récente : s'il a pu se conserver dans la glace pendant un siècle seulement, qu'est-ce qui l'empêcherait de se conserver pendant dix mille fois autant ?

[1] Voir, dans la *Revue*, notre article du 31 janvier 1862, p. 411.
[2] Voir la *Revue* du 30 avril 1864.



Deux jours après ce magnifique et intéressant discours, que nous n'avons pu qu'effleurer, la Société a été attristée par la nouvelle de la mort du capitaine Speke, le courageux voyageur africain. On sait que l'explorateur des sources du Nil a péri par un vulgaire accident de chasse; il avait fait malheureusement et par hasard, partir son fusil pendant que le canon en était tourné contre lui-même.

La section d'économie politique n'est pas de notre ressort; aussi nous contenterons-nous d'y signaler un seul fait d'une haute importance : c'est le renouvellement de la commission pour obtenir du Parlement l'adoption légale du système métrique, déjà universellement accepté par tous les hommes de science. Dans notre article du 31 janvier 1863, nous avions salué comme un immense progrès le rapport favorable de la commission, et c'est avec un profond regret que nous avons vu cette année rejeter par le Parlement, pour des motifs de la dernière futilité empruntés à la routine, une mesure dont l'importance économique n'est plus mise en doute par personne. Revenant à la séance qui nous occupe, nous dirons que le célèbre capitaine Maury, qui s'y trouvait, a annoncé au milieu de l'approbation générale, que le gouvernement des Etats confédérés d'Amérique s'occupait sérieusement des moyens d'introduire cette réforme; et qu'enfin l'illustre Colenso, évêque de Natal, qui a été reçu avec de bruyants applaudissements, s'est vivement prononcé en faveur du système métrique.

La session a été honorée de la présence d'une autre célébrité. Le docteur Livingstone a assisté aux séances de la section de géographie, où il a annoncé son intention de retourner en Afrique et de vouer le reste de sa vie à répandre la civilisation dans les contrées de cette partie du monde qu'il a habitées.

Dans la section de mécanique on s'est beaucoup occupé de la construction des navires cuirassés. Le capitaine Wheatly a recommandé un moyen pour fermer les voies d'eau faites par des boulets au-dessous de la ligne de flottaison. Ce moyen consiste à faire descendre une espèce d'écran formé d'un morceau de toile enduite de goudron, que l'on appliquerait sur le trou, puis de boucher avec des sacs remplis de sciure de bois et avec de la chaux hydraulique. L'amiral Belcher recommande au contraire de faire les plaques au-dessous de l'eau beaucoup plus fortes que celles d'en haut. Il faut convenir, cependant, que le problème de l'impénétrabilité n'a pas avancé d'un pas dans ces discussions : le canon de treize pouces paraît déjouer tous les calculs faits jusqu'ici pour arriver à résoudre ce grand problème.

Mais parmi les sujets traités, le plus intéressant peut-être au point de vue pratique, c'est le coton-poudre. Il est venu prendre sa place parmi les procès du jour, et nous allons bientôt le retrouver de ce côté-ci de la Manche. Dans la section de mécanique d'abord, puis dans celle de chimie, M. Scott Russell a annoncé que toutes les expériences faites par le général autrichien Lenk venaient d'être répétées en Angleterre avec un succès parfait. Le général Hay, directeur de l'Ecole de tir de Hythe, disait-il, avait construit un nouveau modèle de cartouche au coton-poudre pour le fusil Whitworth; l'arme n'en était pas salie, le recul était beau-

coup plus faible qu'avec la poudre ordinaire, bien que l'effet en fût le même, tout en réduisant la charge à un tiers. L'arme, d'ailleurs, n'en était que faiblement chauffée. Le général Hay avait tiré douze coups contre un but à une distance de cinq cents pas, et tous les coups avaient porté dans un espace de deux pieds carrés, la déviation moyenne du centre se trouvant au-dessous de dix pouces. On s'était servi avec avantage du même agent pour le percement des tunnels : dans cette espèce d'opération la force du coton-poudre était à celle de la poudre ordinaire comme six à un. Dans les houillères, la proportion des deux charges était comme de treize à un. Une livre de coton-poudre ou pyroxyle, comme on l'appelle en chimie, pouvait déplacer de trente à soixante tonneaux de pierre. Enfin, le gouvernement venait de nommer une commission pour étudier de nouveau cet agent au point de vue de l'artillerie et de l'art de l'ingénieur. D'autres orateurs dans la section de chimie ont cité des chiffres parfaitement en harmonie avec les faits relatés par M. Scott Russell. On n'a trouvé au pyroxyle d'autre inconvénient que celui de son peu de stabilité.

C'est justement sur ce défaut que se fondent les ingénieurs français pour le condamner. Dans un long mémoire adressé à notre Académie des sciences, MM. Pelouze et Maurey se chargent de réfuter les assertions de M. le général Lenk quant aux avantages du pyroxyle sur la poudre. Comme ces messieurs en ont fait, il y a vingt ans, une étude approfondie à la poudrerie du Bouchet, étude qui a eu pour résultat la condamnation formelle de cet agent destructeur, leur travail actuel ne saurait manquer d'avoir un grand poids dans la question ; mais, d'un autre côté, en voyant les expériences du général Lenk confirmées par des hommes non moins compétents en Angleterre, il est à craindre qu'en partie du moins, MM. Pelouze et Maurey n'aient cédé à un sentiment par trop paternel pour leur première étude. Quoi qu'il en soit, voici le résumé de leur nouveau travail.

Le pyroxyle qui se fabrique à Hirtenberg sous la direction du général Lenk, est, comme celui du Bouchet, un produit de l'immersion du coton dans un mélange d'acide nitrique monohydraté et d'acide sulfurique à 66 degrés [1]. Toutefois, les deux modes de fabrication diffèrent en plusieurs points. Ainsi, le rapport (en poids) entre les deux acides est de 1 partie d'acide nitrique pour 3 d'acide sulfurique chez le général Lenk ; au Bouchet, le rapport variait entre 1 d'acide nitrique et 2,46 à 2,86 d'acide sulfurique. A Hirtenberg, la proportion du mélange au coton est de 300 à 1 en poids. On trempe le coton par quantités de 100 grammes à la fois ; on le retire du bain après l'y avoir un instant agité, et on remplace chaque fois par du mélange neuf la partie du bain absorbée par le coton. Le coton trempé reste ensuite en dépôt dans un récipient où il séjourne quarante-huit heures avec les acides qui l'imprègnent. Au bout de ce temps, on le dispose dans une essoreuse dont la rotation expulse, en quelques minutes, la majeure partie des acides non combinés. On le débarrasse du reste dans une eau courante où on le lave et où il reste immergé pendant

[1] Voir, dans la *Revue*, pour d'autres détails, notre article du 31 octobre 1863.



six semaines. On l'essore une deuxième fois, puis on le fait bouillir pendant deux ou trois minutes dans une dissolution de carbonate de potasse marquant 2 degrés de l'aréomètre de Baumé. Après un troisième et dernier essorage, le coton est séché à l'air lorsque le temps est favorable, ou autrement dans une étuve dont la température ne dépasse pas 20 degrés. Après toutes ces opérations, le coton est encore imbibé d'une solution de verre soluble (silicate de soude) à 12 degrés Baumé ; on le sèche à l'air pendant un temps suffisant pour que l'acide carbonique de l'atmosphère se combine avec la soude de verre, ce qui détermine la précipitation d'un silicate insoluble qui, suivant le général Lenk, ferme les fibres du coton et retarde le développement des gaz.

En comparant cette fabrication à celle qui se faisait au Bouchet, on trouve qu'on employait deux litres de mélange pour 200 grammes de coton, que celui-ci ne restait à l'état d'imprégnation qu'une heure au lieu de quarante-huit ; qu'on se servait d'une presse au lieu d'une essoreuse, qu'on ne le lavait dans la rivière que pendant une heure ou une heure et demie ; qu'on neutralisait les acides dans une lessive de cendres, qu'on lavait et pressait de nouveau, et qu'on séchait ensuite sur une toile claire au travers de laquelle un ventilateur faisait passer de l'air froid. De verre soluble, il n'en était pas question.

MM. Pelouze et Maurey ont trouvé, en analysant le pyroxyle Lenk, qu'il ne diffère de celui du Bouchet que par un équivalent d'eau, différence bien faible sans doute. Suivant eux, 100 parties (en poids) de coton, avec la quantité correspondante des deux acides ci-dessus indiqués, donnent 178 de pyroxyle; le général Lenk n'en obtient que 155. Au Bouchet, le rendement était de 165,25. Cette identité du rendement dans les deux établissements tendrait à démontrer que certaines manipulations du général Lenk seraient superflues. Mais voici le point capital : M. Lenk dit que son pyroxyle ne fait explosion qu'à la température de 136°, et résiste à toute autre. En est-il ainsi? MM. Pelouze et Maurey soutiennent que non. Selon eux, le pyroxyle Lenk se décompose à 60°, et même à 55° ; dans un seul cas, il a détoné à 47°. Le pyroxyle, lorsqu'il ne détone pas, se décompose lentement en laissant un résidu tantôt blanc, tantôt jaune et tantôt noir. Une détonation à 47° est une circonstance bien sérieuse, surtout pour les transports; mais comment se fait-il qu'une si grande facilité d'explosion spontanée n'ait pas été signalée en Angleterre? Comment les Anglais auraient-ils ignoré les cas de combustion même spontanée, à la température ordinaire, signalés par MM. Pelouze et Maurey? Mais, circonstance non moins remarquable, ces deux savants attaquent aussi le pyroxyle précisément dans les qualités qui ont paru les plus précieuses aux Anglais. Ainsi, en fait de force, le pyroxyle Lenk n'est pas plus fort que celui du Bouchet; et, au lieu de préserver les armes, il les brise. Il faudrait pourtant se mettre d'accord sur les faits, si ce n'est sur la théorie ou sur les manipulations.

Il est assez probable du reste qu'entre les pyroxyles de ces savants, il existe quelque différence indépendante de la composition chimique, et tenant plutôt à une espèce d'isomérisme. Autrement, comment supposer



que le général Lenk puisse se tromper de près de 90° de température? Le coton-poudre est une substance protéiforme au plus haut degré; il suffit, pour s'en convaincre, de lire le curieux mémoire adressé à ce sujet à l'Académie par M. de Luca. D'après ses expériences, la décomposition spontanée du pyroxyle est de beaucoup facilitée par l'action de la lumière, et plus encore par celle de la lumière directe du soleil, ou encore par la chaleur artificielle. M. de Luca a opéré sur un échantillon de coton-poudre en le divisant en quatre parties : une d'elles fut laissée dans l'obscurité; une autre exposée à la lumière diffuse; une troisième à l'action directe des rayons du soleil, et la dernière à l'action de la chaleur fournie par un bain-marie marquant une température de peu supérieure à 50°. Cette chaleur produisit sur le pyroxyle une vive réaction; la lumière directe y agit avec moins d'énergie ; la lumière diffuse eut un effet encore moins marqué, et enfin, dans l'obscurité, la décomposition fut extrêmement lente.

Cette décomposition spontanée suit quatre phases bien distinctes : 1° le coton-poudre se contracte d'abord lentement sans perdre sa forme primitive et sa texture : il finit par occuper un volume dix fois moindre que celui qu'il occupait à l'origine; 2° après quelques jours de plus, il commence à se ramollir en se convertissant en une sorte de matière gommeuse, qui adhère fortement aux doigts et qui n'a plus en aucune manière la texture du coton; lorsque la matière est devenue entièrement homogène, son volume est encore de moitié diminué, comparativement à celui qu'elle occupait à la fin de sa première phase; 3° la troisième phase commence après un temps plus ou moins long, selon la température de l'atmosphère, et avec des phénomènes, non pas de contraction, mais de dilatation, à tel point que le pyroxyle, réduit dans les deux phases précédentes à 1/19e de son volume primitif, le reprend tout entier dans la troisième phase; seulement, tout en restant gommeux, sa masse est devenue poreuse et pleine de cavités comme l'est une éponge; 4° la quatrième phase, la plus curieuse de toutes, s'annonce par une cessation graduelle des émanations nitreuses qui se faisaient remarquer dans les phases précédentes : la matière perd, quoique très lentement, son aspect gommeux et sa couleur jaunâtre, et elle devient fragile ! si bien qu'on peut la réduire en poudre en la comprimant entre les doigts; elle acquiert en outre une couleur blanche comme celle du sucre. Le temps nécessaire à l'évolution de ces quatre phases est variable selon les conditions atmosphériques; mais il faut au moins cinq mois pour les voir s'accomplir. M. de Luca termine son mémoire avec un fait important : c'est que dans le vide le coton-poudre ne se décompose pas du tout. Serait-ce là un moyen pratique pour faciliter son application à la guerre?

Le trimestre qui vient d'expirer a vu la dispute relative aux générations spontanées prendre un nouvel essor, par l'entrée en lice d'un nouvel ennemi. C'est M. Coste cette fois qui a voulu réfuter les expériences et les théories de M. Pouchet; mais celui-ci tient bon sous les assauts de son puissant adversaire. Cet important débat doit trouver dans la prochaine livraison de la *Revue* un rapporteur des plus compétents. Nous lui cédons

volontiers la parole; mais sans renoncer à la prendre après lui dans un autre entretien. Jusqu'ici, d'ailleurs, l'issue de la lutte reste fort douteuse, et, au premier abord, on serait tenté de croire que toute cette science a été prodiguée inutilement. On ne saurait nier toutefois que de cette dispute sur les générations spontanées, et des études qui en sont résultées, il ne soit sorti un avantage réel : celui d'appeler l'attention des médecins sur le rôle que peuvent jouer les microzoaires dans certaines affections morbides.

C'est ainsi que MM. Davaine et Raimbert ont recherché l'existence de ces petits organismes dans la pustule maligne, et ils citent à ce sujet un cas qui tendrait à démontrer que cette affection est produite par des bactéries, ou au moins qu'elle leur donne naissance. Le 14 août dernier, un charretier, attaché à une ferme dont les moutons étaient attaqués de la maladie du sang de rate, fut atteint d'une petite pustule à la paupière inférieure. Le 17, les deux paupières, la joue, la tempe et le front du même côté étaient déjà très tuméfiés. La pustule fut enlevée par le docteur Raimbert au moyen du bistouri, et la plaie fut, immédiatement après, cautérisée par le fer rouge. La partie enlevée fut rapidement séchée, afin d'empêcher que la putréfaction ne détruisît les bactéries s'il y en avait, et M. Davaine, à qui elle fut envoyée, a pu s'assurer de la présence de ces animalcules. Une parcelle de la pustule, traitée par une solution concentrée de potasse caustique, fit découvrir, sur les bords, des filaments tout à fait semblables à ceux du sang de rate. Pour avoir sur la nature de ces filaments une certitude plus complète, le reste de la pustule desséchée fut introduit sous la peau d'un cobaye. Cinq jours après, ce petit animal mourut, et son sang offrit des bactéries en quantité considérable. Ce fait est assez important pour décider nos savants à pousser leurs recherches dans le même sens. N'oublions pas, néanmoins, de dire que, d'après des expériences faites par MM. Leplat et Jaillard, les bactéries injectés, soit dans le tissu cellulaire, soit dans la veine jugulaire, n'ont pas produit la mort.

Puisque nous nous trouvons sur le terrain de la chirurgie, parlons un instant d'une méthode électrolytique dont s'est servi M. Nélaton pour la destruction d'un polype naso-pharyngien. Ces sortes de tumeurs ne sont pas faciles à entamer : placées au fond d'une cavité naturelle, difficilement accessibles à la main, aux instruments et même au regard, elles sont en outre constituées par un tissu extrêmement vasculaire. Parfois la tumeur, à peine touchée par l'instrument, verse du sang en abondance ; celui-ci tombe dans l'arrière-bouche, s'introduit dans les voies aériennes, provoque la suffocation, la toux, des efforts de vomissements et amène assez souvent la syncope. Pour remédier à ces graves inconvénients, M. Nélaton a songé à un mode de destruction emprunté à l'électricité. Depuis longtemps, les médecins avaient remarqué que, lorsqu'ils cherchaient à produire la contraction musculaire par un courant électrique, en plaçant sur un membre deux aiguilles correspondant à chacun des pôles d'une pile, il se produisait autour des aiguilles une destruction de tissu très limitée et considérée jusqu'ici comme sans importance. De cette observation à son

application au cas qui nous occupe, il n'y avait qu'un pas : M. Nélaton l'a fait. Implanter deux aiguilles dans la masse de la tumeur, c'était effectuer la destruction du tissu. Les aiguilles (de platine) mises en rapport avec les pôles d'un appareil de Bunsen de neuf éléments de 16 centimètres de hauteur sur 8 de diamètre, monté en tension, donnèrent, après huit à dix minutes d'action du courant, les modifications suivantes : autour de l'aiguille positive, un cylindre induré ; autour de l'aiguille négative, au contraire, une sorte de ramollissement de même forme. Pendant la durée de l'expérience, l'élévation de la température était à peu près insensible, et le seul phénomène qui se manifestât était l'apparition, autour du point d'implantation des électrodes, d'une mousse blanchâtre, formée par des bulles de gaz d'une extrême finesse. Dans la masse du tissu modifié, on n'apercevait plus ni vaisseaux, ni signes d'organisation. Enfin, cette tumeur volumineuse, très vasculaire, donnant lieu à des hémorrhagies au moindre contact, située profondément dans le pharynx et les fosses nasales, attaquée avec une vaine persévérance par les agents les plus énergiques, a été détruite en six séances, par l'implantation de deux électrodes dans sa masse. Cette opération a été faite sans effusion de sang, et n'a provoqué chez le sujet qu'une douleur facilement supportée. M. Nélaton fait remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'une opération de galvanocaustique, mais d'une action électro-chimique.

Passons maintenant à une étude des plus intéressantes, faite par M. Claude Bernard sur les propriétés toxiques et soporifiques des alcaloïdes de l'opium. Il n'y a peut-être pas, dans toute la matière médicale, une substance qui ait été l'objet de recherches plus persévérantes que l'opium. Cet agent, qui jouit de propriétés si précieuses et si délétères à la fois, jouant le rôle, tantôt d'un remède sauveur, tantôt de poison destructeur, a été l'objet de nombreuses analyses, qui ont eu pour résultat la découverte de six bases végétales différentes, dont nous allons bientôt connaître les noms. Il semblait qu'il n'y eût plus rien à dire sur une drogue attaquée de mille façons, et dont on avait, pendant des siècles, observé les effets dans les cafés de Constantinople aussi bien que dans tous les hôpitaux de l'Europe. Eh bien, M. Claude Bernard a su rajeunir, au point de vue thérapeutique, ce vieux sujet par des observations et des découvertes tout à fait inattendues.

Des six alcaloïdes qui constituent l'opium, trois seulement possèdent la propriété de faire dormir : ce sont, la *morphine*, la *narcéine* et la *codéine*. Les trois autres, la *narcotine*, la *papavérine* et la *thébaïne*, sont dépourvus de vertu soporifique, de sorte que, si l'on ne considère dans l'opium que ses propriétés narcotiques, ces trois alcaloïdes, non-seulement ne contribuent pas à cet effet général, mais ils le contrarient par leur activité propre. Les trois bases soporifiques, loin d'être identiques dans leur action thérapeutique, ont au contraire des vertus spécifiques, car chacune d'elles fait dormir à sa manière, et en procurant un sommeil caractéristique. M. Bernard a employé la morphine et la codéine à l'état de chlorhydrate, dans des solutions de 5 grammes de sel sur 100 grammes d'eau distillée. La narcéine étant plus soluble, il l'a souvent employée directe-

ment dans des solutions à la même dose. Il les a tantôt administrées par les voies digestives, et tantôt par injection, dans les veines, dans la plèvre, dans la trachée ou dans le tissu cellulaire sous-cutané. Cette dernière opération donne, à son avis, une absorption plus régulière de la substance active. L'injection d'un centimètre cube d'une dissolution de chlorhydrate de morphine à 5 pour cent suffit pour endormir profondément un jeune chien de moyenne taille; pour les adultes ou plus grands, on augmente la dose.

Quand les chiens sont ainsi profondément stupéfiés par la morphine, ils sont comme des machines vivantes devenues inertes, très commodes pour l'observation et l'expérimentation physiologique. Quand ou les place sur le dos dans un appareil en gouttière, ils y restent des heures entières sans faire de mouvement; on peut les maintenir dans toutes les positions, et même la gueule ouverte, ce qui permet de pratiquer avec la plus grande facilité les opérations physiologiques longues et délicates. Ils ne sont pas insensibles, mais la sensibilité se trouve émoussée. En effet, quand on pince les extrémités, même avec force, l'animal ne témoigne de la douleur qu'après qu'on a répété cette action deux ou trois fois. Dans ces conditions, et surtout quand le sommeil tend à diminuer, les animaux se montrent très sensibles aux bruits soudains. Quand on frappe sur la table ou qu'on laisse sortir de l'eau d'un robinet, le chien tressaille et se réveille en sursaut : souvent même il s'enfuit, mais pour retomber bientôt dans le sommeil. Quant on reproduit souvent ces bruits, l'animal finit par s'y accoutumer. La durée du sommeil dépend de la dose, mais c'est le réveil qui est surtout caractéristique. Le chien est effaré, il a les yeux hagards, le train postérieur surbaissé et à demi paralysé. Quand on l'appelle dans cet état, il se sauve comme effrayé; il ne reconnaît plus son maître et cherche à se cacher dans les endroits obscurs. Au bout de douze heures, ce trouble intellectuel cesse, et l'animal revient à son humeur naturelle.

Les effets de la codéine sont essentiellement différents. Quelle que soit la dose, on ne parvient jamais à endormir un chien aussi profondément avec la codéine qu'avec la morphine. L'animal peut toujours être réveillé facilement, soit par le pincement des extrémités, soit par un bruit. Quand on le met dans la gouttière, il y reste tranquille, mais il a plutôt l'air d'être calme que d'être endormi. Il est très excitable; et les bruits produisent sur lui les mêmes effets que dans le narcotisme par la morphine, mais plus exagérés. Ici encore, ces excitations souvent répétées cessent de produire de l'effet. La codéine émousse beaucoup moins la sensibilité que la morphine : le réveil n'est pas le même. L'animal narcotisé par la codéine se réveille sans effarement, sans paralysie du train de derrière, et avec son humeur naturelle.

Le sommeil produit par la narcéine participe à la fois de la nature de chacun des précédents, mais il en diffère aussi. La narcéine est la substance la plus somnifère de l'opium; à doses égales, avec la narcéine, les animaux sont beaucoup plus profondément endormis qu'avec la codéine, mais ils ne sont pas abrutis par un sommeil de plomb comme avec la morphine. Le système nerveux est moins émoussé, et la douleur se fait

sentir plus promptement. Mais ce qui caractérise plus particulièrement le sommeil narcéique, c'est le calme profond et l'absence de l'excitabilité par le bruit. Au réveil, les animaux endormis par la narcéine reviennent très vite à leur état naturel. La faiblesse du train postérieur et l'effarement sont beaucoup moindres que dans les cas de sommeil produit par la morphine. Sous l'empire de la narcéine, les animaux sont dans un état de narcotisme tel, qu'on ne croirait pas qu'ils puissent en revenir. M. Bernard raconte que, dans une séance de la Société de Biologie, il injecta sous la peau de l'aisselle d'un jeune chien 7 à 8 centigrammes de narcéine en dissolution dans deux centimètres cubes d'eau. Au bout d'un quart d'heure environ, l'animal fut pris d'un sommeil si profond, que, pour convaincre le président ainsi que plusieurs membres, que l'animal n'était pas mort, il fallut le ramener à la séance suivante.

Notre auteur fait observer que les différences qu'il a signalées entre la morphine et la codéine étaient connues des médecins, mais que la narcéine n'avait pas encore été essayée. D'après les résultats obtenus par M. Bernard, deux médecins de Paris, le docteur Debout et le docteur Béhier, ont fait des essais sur l'homme, qui concordent complétement avec les effets que nous venons de décrire.

Voilà donc un nouvel agent dont M. Bernard vient d'enrichir la thérapeutique. Les trois alcaloïdes, du reste, dont nous venons de parler, agissent plus énergiquement sur les jeunes que sur les adultes; de plus, comme cela arrive avec tous les narcotiques, le corps s'y habitue aisément, et alors ils ne produisent plus d'effet.

Tous les alcaloïdes de l'opium sont toxiques, mais il n'y a aucune relation à établir entre leurs propriétés toxiques et leur action soporifique. Suivant M. Bernard, la morphine est un des alcaloïdes de l'opium les moins toxiques, et la thébaïne l'est au contraire au plus haut degré. Un décigramme de chlorhydrate de thébaïne dissous dans deux centimètres cubes d'eau distillée, et injecté dans les veines d'un chien du poids de 7 à 8 kilogrammes, le tue en cinq minutes, tandis que deux grammes de chlorhydrate de morphine administrés de la même manière ne suffisent pas pour amener la mort. Après la thébaïne vient, comme poison, la codéine, également beaucoup plus dangereuse que la morphine. A ce sujet, M. Bernard avertit ses confrères qu'ils se trompent lorsqu'ils donnent la codéine à plus haute dose que la morphine. Il est vrai que cette dernière cause la céphalalgie et des vomissements longtemps avant qu'on soit arrivé à une dose toxique, tandis que la codéine, sans produire les mêmes accidents, ne laisse pas que d'être plus dangereuse que la morphine. De tous les alcaloïdes de l'opium, le seul qui, porté à une dose toxique, ne cause pas de convulsion ni d'arrêt des mouvements du cœur avec rigidité musculaire, c'est la narcéine : elle amène la mort par relâchement.

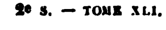
Voici dans quel ordre le savant physiologiste classe les alcaloïdes de l'opium : 1° *Action soporifique :* narcéine, morphine, codéine ; 2° *action convulsivante :* thébaïne, papavérine, narcotine, codéine, morphine, narcéine; 3° *action toxique :* thébaïne, codéine, papavérine, narcéine, morphine, narcotine.



Les recherches sur l'antiquité de la race humaine se continuent sans relâche. Signalons d'abord les efforts de l'infatigable M. Boucher de Perthes pour réhabiliter aux yeux des incrédules la célèbre mâchoire de Moulin-Quignon [1] par de nouvelles fouilles. Dans ces investigations, il a employé fort peu les ouvriers. Il s'est borné le plus souvent à descendre dans la tranchée, et à broyer, à émietter de ses propres mains les grosses mottes de gravier ou de sable que détachait le pic des terrassiers. Ces recherches n'ont pas été infructueuses. Dans une note présentée à l'Académie par M. de Quatrefages, et dans une autre de M. Buteux, géologue distingué, nous voyons signalés comme ayant été découverts dans le terrain en question, des dents de première et de seconde dentition, divers fragments de crâne, entre autres une portion d'occipital ayant appartenu à un adulte, et la portion écailleuse d'un temporal; des portions d'os des membres, dont quelques-unes avec leur extrémité articulaire; des portions de vertèbres, etc. Ces débris, examinés par MM. de Quatrefages et Lartet, présentaient très nettement une des particularités sur lesquelles on avait le plus insisté pour nier l'authenticité de la mâchoire. On fit alors de nouvelles fouilles, cette fois en présence de témoins irréprochables et pour la probité et pour la compétence scientifique; et parmi les objets trouvés dans cette nouvelle série de fouilles constatées par des procès-verbaux, on remarque une mâchoire inférieure presque entière et un crâne. Cette manière de poursuivre les recherches suivant une méthode irrégulière et des époques indéterminées, devait rendre la tâche du faussaire présumé bien difficile, puisqu'il lui aurait fallu, pendant une année, s'astreindre à aller cacher chaque jour les fragments osseux destinés à être trouvés par ceux qu'il s'agissait de tromper. Malgré toutes les circonstances qui plaident en faveur de l'authenticité de ces trouvailles, M. Elie de Beaumont a encore exprimé son incrédulité, d'une manière déguisée à la vérité, en formulant le désir de voir analyser avec précision les ossements trouvés dans la carrière de Moulin-Quignon.

Dans ce même ordre de recherches concernant l'antiquité de la race humaine, on vient de faire une nouvelle découverte des plus curieuses : c'est l'emplacement d'un grand atelier d'instruments en silex. Ailleurs, pour obtenir des objets de ce genre, il avait fallu pratiquer des fouilles importantes; mais sur les terres de la Claisière et de la Doucetterie, près du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), il suffit de se promener pour en trouver. C'est au docteur Léveillé, du Grand-Pressigny, que l'on doit cette singulière découverte, d'autant plus singulière qu'elle n'avait pas été faite jusqu'ici. On y trouve à chaque pas une quantité prodigieuse de *nucleus* taillés, de casse-tête, de haches, de couteaux longs de 15 à 20 centimètres, de grattoirs, de pointes de lance, etc. Les noyaux taillés, longs de 20 centimètres environ, y sont surtout tellement nombreux, que les laboureurs qui les rencontrent devant le soc de leur charrue les entassent sur les bords des champs; ces noyaux prismatiques, à bout effilé, ont même été remarqués par eux, et ont reçu, à cause de leur forme, le nom vulgaire

[1] Voir, dans la *Revue*, notre article du 31 juillet 1863.





de *livres de beurre*. Ce n'est pas par exemplaires isolés qu'on les trouve, c'est par centaines, ou plutôt par milliers, sur une étendue de 5 à 6 hectares.

M. l'abbé Chevalier, qui rend compte de cette découverte à M. Elie de Beaumont, nous dit que les objets en silex poli y sont très rares, mais que M. Léveillé a trouvé un polissoire de haches, consistant en un bloc de grès de 40 à 50 centimètres de longueur sur 25 à 30 de large, tout sillonné de rainures à section angulaire, dans lesquelles on insérait les haches en silex pour les polir et leur donner sans doute le tranchant. Le terrain où cet atelier se trouve est une argile mêlée de grains de silex et de rognons siliceux ; il est situé presque au sommet d'un plateau, et ne présente aucun des caractères du diluvium.

Au sujet de ce même atelier, M. L. Bourgeois a donné quelques renseignements tendant à fixer l'époque géologique où se fabriquaient les instruments en silex au Grand-Pressigny. Les haches de la période quaternaire peuvent se rapporter à trois principaux types : 1° au type en *tête de lance*, commun dans le diluvium de la Somme et autres dépôts analogues ; 2° au type *ovalaire*, toujours associé au précédent, mais plus rare ; enfin 3° au type *subtriangulaire*, plus petit, plus mince, et presque toujours plus finement travaillé. Cette forme s'est rencontrée dans la grotte de la Chaise (Charente), avec des restes du renne, de l'aurochs, du *Rhinoceros tichorrhinus* et de l'*Hyæna spelæa*. Entre Pontlevoy et Contres (Loir-et-Cher), elle gît à la surface du sol diluvien. Toutes ces haches quaternaires se distingue t facilement des haches, beaucoup plus récentes, appelées *celtiques*. Dans les premières, c'est toujours l'extrémité la plus petite qui est destinée à trancher ou à percer, tandis que, dans les secondes, c'est l'extrémité la plus grosse. Or, dans sa visite au Grand-Pressigny, M. Bourgeois croit avoir trouvé des types représentant les trois époques signalées plus haut. Les silex taillés de la Claisière sont presque tous d'une dimension prodigieuse ; quelques-uns atteignent 36 centimètres de longueur, et pèsent jusqu'à 8 kilogrammes. Des éclats de 25 à 30 centimètres ont été détachés de leur surface d'un seul coup et avec une grande hardiesse. Parmi les quatre ou cinq variétés qu'ils présentent, il y en avait deux remontant à l'âge des tourbières de la Somme ; elles n'en diffèrent que par des dimensions plus considérables. M. Bourgeois est donc d'avis que les silex du Grand-Pressigny appartiennent au même âge que ceux qui ont été recueillis par M. Boucher de Perthes, dans les environs d'Abbeville.

M. Guérin-Méneville a obtenu, en août dernier, dans le laboratoire de sériciculture comparée établi dans la ferme impériale de Vincennes, l'éclosion d'un nouveau ver-à-soie de l'Amérique méridionale, découvert par MM. Herrera et A. Fauvety. Ce dernier donne sur cette espèce les renseignements suivants :

« Ce nouveau ver-à-soie sauvage, à cocons naturellement ouverts, existe en abondance dans les missions correntines de la rive droite de l'Uruguay, sur le trente et unième degré de latitude sud. Il se nourrit des feuilles de l'*espinillo* qui, par l'échantillon de feuilles que j'ai reçu, et par le bois sur lequel sont posés les cocons, me paraît être le *mimosa farnesiana* à l'état

sauvage. Les trente-deux cocons qui sont posés sur les branches peuvent donner une idée de l'immense abondance de ces vers dans la forêt où ils ont été recueillis. En effet, il paraît qu'ils y sont tellement nombreux que, selon la relation faite verbalement à M. Herrera, les arbres en sont couverts depuis 50 centimètres de terre jusqu'à 2 mètres de hauteur. Les vers sont des chenilles couleur orange, avec des points noirs. Le cocon est orangé quand il est frais; le soleil et la pluie lui font perdre cette couleur. »

D'après M. Guérin-Méneville, la soie du cocon est très fine. Le ver porte aujourd'hui le nom de *bombyx Fauvetyi*; il est le plus grand des lépidoptères connus, et c'est la première fois qu'il est introduit en Europe; son énorme cocon pèse 9 grammes, au lieu de 2 que pèsent les cocons des autres espèces.

M. Trémaux, dont nous avons, dans notre article du 31 juillet dernier, analysé un intéressant travail sur l'unité de la race humaine, nous a fait l'honneur de répondre à deux objections que nous lui avions faites. L'auteur, on se le rappelle, soutient avec beaucoup de savoir et de talent que la nature géologique du sol exerce une influence déterminante sur les races; à cette loi donnée comme générale, nous avions opposé quelques exceptions, entre autres celle des Juifs, restés les mêmes dans les climats les plus divers. Si les Juifs, répond M. Trémaux, ont conservé partout le même type, c'est parce qu'ils ont évité le croisement, car l'action de celui-ci est rapide, tandis que le sol ne diversifie que par de longs siècles. Du reste, dans certains individus parmi les Juifs, le type s'est presque effacé. En ce qui est du teint de l'homme dans diverses contrées, M. Trémaux ne l'attribue qu'en partie à l'action du soleil, mais il admet que ce fait physiologique doit avoir d'autres causes. Sur ce dernier point donc, nous sommes à peu près d'accord; quant à la question des Juifs, il est certain qu'à mesure que l'on s'avance vers le nord de l'Europe, le type de cette race se distingue de plus en plus des types environnants. M. Trémaux, qui a beaucoup voyagé, et en observateur attentif, a dû voir qu'à mesure que l'on approche du midi et du levant, le type juif devient de plus en plus difficile à distinguer.

Du reste, à nos yeux, M. Trémaux n'a eu qu'un tort, c'est d'avoir voulu faire de sa théorie, dont nous aimons à reconnaître la valeur, un nouvel argument en faveur de l'unité de race chez l'homme. Selon nous, il s'en faut qu'elle démontre rien de pareil. A côté de la question géologique, il y a la question physiologique, qu'on ne saurait négliger, et qui ne paraît pas favorable à l'unité de race. Nous rappellerons ici une ingénieuse hypothèse mise en avant, il y a quelques années, par M. Gustave d'Eichthal, où ce savant distingué s'attache à démontrer, et avec beaucoup de vraisemblance, que, en ce qui regarde les qualités morales, la race nègre est la race blanche ce que le sexe féminin est au sexe masculin.

HENRY MONTUCCI.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Théâtre d'Alarcon, **traduit pour la première fois de l'espagnol en français, par M. Alphonse ROYER, 1 vol. Paris, Michel Lévy. 1864.**

On pouvait espérer qu'après avoir si bien réussi en nous traduisant d'abord le *Théâtre* de Cervantès, et ensuite le *Théâtre* de Tirso de Molina (ce dernier est infiniment supérieur à l'autre), M. Alphonse Royer se risquerait jusqu'aux deux grands noms populaires du théâtre espagnol, Calderon et Lope de Vega. Mais il en a eu peur sans doute; il a jugé la besogne, non pas trop épineuse, mais trop longue; il a reculé devant la difficulté d'un choix à faire à travers une pareille masse, et c'est pourquoi nous devons nous contenter d'Alarcon. Celui-ci n'est pas à dédaigner, tant s'en faut; il marche presque de pair avec les trois ou quatre grands génies espagnols, ou du moins, il vient immédiatement après, en seconde ligne, à côté de Quevedo le satirique, du poète comique Moreto, et de quelques autres, qui, par l'esprit, par le style, par certaines parties de leur œuvre, sont, avec un peu moins de souffle et de feu sacré, les égaux de Calderon et de Lope, de Cervantès et de Tirso. Alarcon tient la tête de ce second groupe, il le devance même, comme par exemple, en France, Regnard et Beaumarchais qui ne sont point Molière, mais qui sont d'autres personnages que Dancourt, Gresset, Destouches, Collin d'Harleville ou Picard. A cette place exceptionnelle, il est peut-être plus intéressant que s'il occupait tout à fait le haut bout. Moins en vue, moins connu, il nous arrive tout neuf et tout frais, il débarque vierge ou presque vierge, et c'est un titre de plus à notre attention. Jusqu'à ce jour, on peut compter chez nous environ dix personnes, depuis Corneille jusqu'à M. Hippolyte Lucas, qui aient eu affaire à lui, soit pour l'imiter, soit pour le traduire; il a tout juste été apprécié de ces dix. En Espagne même, sa réputation a subi quelques atteintes; quant à sa vie, on n'en a que des bribes.

On sait, ou on croit savoir (car le peu de documents qu'on possède ne sont même pas tout à fait d'accord là-dessus) que don Juan Ruiz de Alarcon y Mendoza naquit au Mexique, dans la province de Tasco, vers l'an

1580. Sa famille était origine d'Espagne et il y revint lui-même dans les dernières années du XVI[e] siècle. Une lettre comique de Cervantès, où l'auteur de *Don Quichotte* se moque de lui à outrance, nous révèle sa présence parmi les écoliers de Séville en 1598. Une de ses comédies semble indiquer de plus qu'il étudia à Salamanque. Ainsi, à une époque où les aventuriers, où les *désespérés espagnols* (le mot est de Cervantès) allaient encore chercher fortune au Mexique, Alarcon, poète et pauvre, venait chercher fortune en Espagne. Il n'avait, pour y réussir, que son génie. Tout d'ailleurs dans sa personne et dans ses manières était contre lui. Mal tourné, presque infirme, la nature l'avait affligé par devant et par derrière, d'une énorme disgrâce; il était deux fois bossu, il en eut d'autant plus d'esprit et finit par se tirer d'affaire; mais ce ne fut point sans peine. Pendant dix ans, jusqu'en 1608, on ne retrouve plus sa trace que dans une petite pièce de vers imprimée à Barcelone. On suppose, sur d'assez faibles indices, qu'il habitait alors Valence ou Murcie, où il rimait au hasard en achevant ses études; il signait *le licencié* don Ruiz de Alarcon.

La période militante de la vie d'Alarcon, sa grande époque, sa vie véritable, entremêlée de succès et de revers, sa lutte contre la fortune dura environ vingt ans et se termina en 1627 ou 1628 par sa nomination de rapporteur au conseil royal des Indes, place assez lucrative qu'il garda jusqu'à la fin de ses jours et qui lui donna dans le monde espagnol le rang auquel il avait droit par sa naissance. Il devint ainsi fonctionnaire public, et fut honoré comme tel. Lope de Vega, qui l'avait d'abord criblé d'épigrammes, écrivit en 1630, dans son *Laurier d'Apollon*, qu'Alarcon *unissait le génie à la vertu!*

Pour en arriver là, que de misères! Dès ses premiers succès au théâtre, c'est-à-dire à la cour, attendu que la faveur du favori Olivarès était assurée à quiconque amusait son roi et lui, le malheureux Alarcon fut en butte à toute la violence d'une coterie poétique à la tête de laquelle on rencontre les noms de Tirso, de Quevedo, de Montalvan, de Gongora et de Lope. A la suite d'un divertissement sans prétention qu'il avait écrit pour une fête royale, ils se mirent à dix contre lui; Tirso ouvre le feu :

Don Concombre d'Alarcon,
Poète entre deux soupières,
Dont les vers avec raison
Craignent les sifflets sévères,
A fait la relation
Des fêtes que le roi donne.
J'attends l'interdiction
De ses vers (Dieu lui pardonne!)
Aussi mal dits, en effet,
Que le poète est mal fait!

Montalvan tire ensuite :

Son vers est si mal tissu
Dans sa piètre contexture,
Que l'on voit, par sa structure,
Qu'il est l'œuvre d'un bossu.



Et les autres de même, tous visant au même point, sur la bosse d'Alarcon, comme sur une cible. Il ne put jamais la faire oublier. Quand il mourut, le 4 août 1639, âgé d'environ soixante ans, un journal satirique de Madrid, *la Semaine savante*, lui décocha comme un dernier trait cette brève notice : *Est mort don Juan de Alarcon, poète renommé par ses comédies et par ses bosses, et rapporteur au conseil des Indes.*

Sans le protéger contre la méchanceté de ses rivaux, la faveur du public, ou du moins d'un certain public, l'en dédommagea. Ses comédies plaisaient plus à la haute société espagnole, qui, somme toute, s'y voyait peinte en beau, qu'aux *mosqueteros* du parterre, auxquels le poète ne ménageait point les quolibets. Il se vantait de dédaigner leur suffrage, de ne rien faire pour eux, et, en effet, à part quelques plaisanteries un peu lourdes du *gracioso*, on ne trouverait rien dans ses pièces de cette farce triviale, de ce sel populaire que Lope semait à pleines mains dans les siennes, et qui lui valurent tant de triomphes. Boileau, s'il l'eût connu, aurait loué l'auteur de *la Vérité suspecte* d'avoir osé se passer du sac de Scapin.

Il publia ses comédies en deux volumes et en deux fois. Le premier volume parut en 1628 ; il contenait huit pièces, parmi lesquelles figure une des meilleures comédies du poète, *Mudarse por mejorarse* (*Changer pour trouver mieux*). Le second, imprimé en 1634, était beaucoup plus riche, et tellement, qu'on a peine à croire que les douze nouvelles pièces qu'il renfermait aient pu être composées dans l'intervalle de ces six années. C'est là qu'on rencontre *la Verdad sospechosa* (*la Vérité suspecte*) ; *Ganar amigos* (*le Moyen d'acquérir des amis*); *el Examen de Maridos* (*la Revue des Maris*), et ce fameux *Tejedor de Segovia*, ce *Tisserand de Segovie*, qui est devenu célèbre à Paris sans nous dire le véritable nom de son auteur. La préface du premier de ces deux volumes trahit le dédain du poète pour la foule : « C'est à toi que je m'adresse, bête féroce; à la noblesse, il n'est pas nécessaire, elle se prononce plus en ma faveur que je ne le saurais faire moi-même. Ces comédies vont vers toi ; traite-les ainsi que tu as coutume, non selon la justice, mais selon ton caprice ; elles te regardent avec dédain et sans peur, comme ayant déjà passé le péril de tes sifflets, et maintenant, elles peuvent affronter celui de tes taudis. Si elles te déplaisent, je me réjouirai de savoir qu'elles sont bonnes, et sinon, je serai vengé d'apprendre qu'elles ne le sont pas, en pensant qu'elles t'ont coûté de l'argent. » Dans la préface du second volume, il se plaint avec raison des éditeurs ignorants ou impudents qui ont fait courir ses pièces sous d'autres noms que le sien, et lui ont enlevé ainsi, pour le donner à de plus riches, la meilleure partie de son bagage. On lui a pris déjà *le Tisserand de Ségovie*, *la Revue des Maris*, *la Vérité suspecte*. Il les réclame, et il a raison, ajoutant, non sans malice, que les auteurs, ses rivaux, auxquels on les a attribués, ne s'en étant point défendus, il croit nécessaire de les avertir, afin qu'un beau jour ils ne se trouvent point déshonorés sans le savoir. L'épigramme est tout à fait modeste et on ne peut mieux tournée.

Dans tous les cas, l'avis n'était pas inutile, et Alarcon n'était que sage

en inscrivant définitivement, dès 1634, son nom sur sa propriété, puisque Corneille s'y trompa encore huit ans plus tard, en 1642, et donna son *Menteur* comme l'imitation d'une comédie de Lope de Vega. C'était en effet sous ce grand nom que *la Verdad sospechosa* courait en France, et Corneille, croyant s'inspirer de Lope, avait imité Alarcon. Plus tard, il reconnut sa méprise, et rendit à ce dernier ce qui lui appartenait, c'est-à-dire une pièce dont il avait dit lui-même, avec son admirable bonne foi, qu'il donnerait deux des siennes pour l'avoir faite. Il la regardait comme le chef-d'œuvre du genre comique en Espagne, et il la copia presque, c'est le plus bel éloge qu'il pût en faire. Quand le véritable auteur fut connu, on rechercha ses œuvres, et l'on fut tout étonné d'un mot de sa seconde préface : « Sache, ô public, que ces vingt comédies sont toutes miennes, quoique d'aucunes soient devenues les plumes d'autres corneilles, *plumas de otras cornejas.....* » Ce mot fit dresser l'oreille, et, sans en vérifier la date, on y vit une épigramme à l'adresse de Corneille lui-même. Or, il était écrit huit ans avant *le Menteur*. Il regagnait néanmoins de l'à-propos, il devenait une prophétie involontaire d'Alarcon et une espèce de calembour divinatoire. Il n'y avait là qu'un hasard, on en fit un pressentiment.

Cette *Vérité suspecte* est la première pièce qui figure dans le recueil que vient de publier M. Alphonse Royer ; et c'est elle aussi qui donne le mieux la mesure du poète espagnol. On ne s'étonne point, après l'avoir lue, même en français, de l'enthousiasme qu'elle inspirait à Corneille. Elle peut passer pour la première comédie de caractère qui ait réussi chez les modernes. *Le Menteur* lui doit la vie, et qui saura jamais ce que Molière dut au *Menteur?* Ce n'est pas le lieu d'établir un parallèle classique entre la pièce originale d'Alarcon et l'imitation de Corneille. Dans toutes nos préfaces françaises, vous êtes habitué à lire que celui-ci ne prit à l'Espagnol que le sujet de sa comédie, lequel sujet se transforma dans ses mains, comme un fumier qui devient or. La vérité est qu'il prit, qu'il copia sans y rien changer, ou presque rien, la comédie tout entière. Le fameux récit de la collation nocturne, copié ; la fameuse narration de l'alcôve, de la montre et du pistolet, copiée ; l'admirable scène : *Êtes-vous gentilhomme?* copiée. Il n'est pas jusqu'à la réplique si connue :

Paris est un grand lieu plein de marchands mêlés,

qui ne soit l'exacte reproduction d'un tableau de Madrid aussi piquant que ce tableau de Paris au XVII[e] siècle. Les mots mêmes, les traits, Corneille les a pris pour les aiguiser de nouveau à la française :

Il est aisé pourtant de savoir des nouvelles,
Et bientôt leur cocher m'en dira des plus belles.
— Penses-tu qu'il t'en die ?
— Assez pour en mourir ;
Puisque c'est un cocher, il aime à discourir.



Enfin il est impossible de calquer de plus près ; Paris au lieu de Madrid, n'est pas un changement, et qu'importe que le menteur s'appelle Garcia ou Dorante, que la belle se nomme Clarice ou Jacinta? Le dénoûment seul est modifié. Tandis que Dorante se marie à peu près à sa fantaisie et n'est puni de ses mensonges que par une mercuriale de son père, l'effronté don Garcia se brouille avec son ami, avec son père, avec sa maîtresse, et finit par épouser une femme qu'il n'aime pas : voilà un châtiment exemplaire, et dont, à ce qu'il nous semble, la comédie ancienne et moderne n'a pas usé autant qu'il aurait fallu. Cette punition à la fois si méritée et si comique accuse entre la pièce d'Alarcon et celle de Corneille une différence très sensible, que la différence des titres indiquait déjà suffisamment. *La Verdad suspechosa* est une comédie plus sévère, plus rigoureuse, plus morale, en un mot, que *le Menteur*. M. de Puibusque, dans son *Histoire comparée des littératures espagnole et française*, a très finement saisi et très nettement marqué la nuance. Tandis que Dorante n'est qu'un conteur de sornettes, amusant, à tout prendre, et que nous serions bien fâché de voir châtier trop cruellement, don Garcia, aux yeux d'Alarcon et du public espagnol, est un grand coupable, parce qu'il a fait une grande victime, la vérité. Il l'a rendue suspecte, il lui a ôté de son crédit, et c'est un crime ; mentir n'est rien, mais diminuer, amoindrir, compromettre la vérité, la sainte vérité, voilà une abomination, et rien qu'un mauvais mariage ne saurait expier un pareil forfait !

Il semble difficile, n'est-il pas vrai, de placer la comédie a une plus grande hauteur, de l'élever sur un plus héroïque sommet que l'espèce d'escarpement semi-tragique où elle se tient dans *le Menteur* de Corneille, et rien n'est comparable, on l'a remarqué, à l'apostrophe : *Rodrigue as-tu du cœur?* si ce n'est la terrible question : *Etes-vous gentilhomme?* Eh bien, Alarcon, un peu protégé, il faut le dire, par l'emphase espagnole, s'est tenu là encore plus fermement que Corneille, il n'a fait aucune concession à l'aimable jeunesse, à l'aimable gaieté de son menteur, il l'a sacrifié sans pitié au dénouement. Il a imaginé un don Beltran qui est quelquefois sentencieux, mais qui n'est jamais ridicule et ne tourne point au Géronte. Géronte est devenu sur notre théâtre le type du père que l'on berne : don Beltran, est resté en Espagne le chef vengeur et vénéré de la famille; c'est le fils, c'est Garcia, c'est le menteur qui est joué, berné, ridicule et vilipendé. La pompe des Espagnols est comme leur grande fraise, elle leur va bien ; il n'y a que majesté chez eux quand il y aurait enflure chez d'autres. Leurs personnages même les plus familiers ressemblent un peu à ce pédant de collége qui, venant solliciter auprès d'une Altesse, commençait ainsi : « Seigneur, né d'un père que vous avez connu..... » Et l'Altesse de répondre : « Monsieur, auditeur attentif du discours que vous m'avez tenu..... » Les héros d'Alarcon le prennent toujours d'aussi loin ; ils aiment ces inversions oratoires, ils se répandent en comparaisons castillanes : « Comme le taureau qui, piqué dans l'arène, se jette sur l'ennemi le plus proche, sans reconnaître celui qui l'a blessé, j'adresse des paroles amères à celui qui n'est pas cause de mon chagrin..... » C'est don Beltran qui parle ainsi, mais ce ton paraît naturel

dans sa bouche, un semblable langage est à sa mesure, et son autorité s'en accroît.

Sur les vingt pièces d'Alarcon, M. Alphonse Royer en a traduit quatre, et s'est contenté d'analyser les seize autres. Dans ses traductions comme dans ses analyses, on retrouve cette note héroïque, cette portée morale des actions et des paroles ; ces grands mots, ces belles conduites; pour tout dire enfin, cette hauteur de discours, cette rigueur de caractère et de vertu. Alarcon, sur ce point, n'est pas inférieur à Caldéron. Il flétrit le mensonge dans *la Verdad suspechosa*, il flétrit la médisance dans *las Paredes oyen* (*les Murs entendent*), il châtie l'inconstance dans *Murdarse por mejorarse* (*Changer pour trouver mieux*), il récompense la modestie dans *los Favores del mundo* (*les Faveurs du monde*), etc. Mais l'idée qui l'obsède, le vice auquel il revient sans cesse, avec une nouvelle force et de nouveaux traits, c'est le mensonge. Pour lui, mensonge et parjure ne font qu'un ; quiconque ment se déshonore, et doit être puni : *l'Autre lui-même*, *la Feinte malheureuse*, *les Obligations d'un mensonge*, *les Promesses à l'épreuve* ne sont que des développements plus ou moins directs, plus ou moins capricieux et détournés de ce point capital et de cette unique pensée. Il y aurait à grapiller dans toutes ces pièces ; mais quelques citations décousues trahiraient certainement l'original, je préfère renvoyer aux esquisses et aux versions très exactes de M. Alphonse Royer.

Parmi les pièces qu'il a complétement traduites, il y en a une à laquelle il a donné plus de soin, puisqu'il l'a traduite en vers, et qui mérite en effet une mention particulière; c'est le drame qui est intitulé : *Ganar amigos* (*Comment on se fait des amis*). On s'en fait à force d'honneur, de bonté, de dignité, de sacrifices et de vertu. Tel est le moyen que propose le poète, et il a incarné ce moyen dans un homme, à qui rien ne coûte de ce qui est grand, dangereux, pénible, héroïque et juste ; autrement dit, il a mis et soutenu sur la scène un type, un parfait idéal de beauté morale, de charité, de bravoure et de dévouement. Le marquis don Fadrique résume en lui toute grandeur et toute perfection; il semble être à la fois le rêve et la conscience du poète.

Or un poète qui parvient à donner corps à de pareilles chimères, un poète qui prête une forme extérieure et visible à une conscience aussi sublime, n'est pas un cœur ordinaire. On serait tenté, en lisant *Ganar amigos*, d'accorder à Alarcon une honnêteté plus qu'humaine. Partout, d'ailleurs, dans ses œuvres, on suit, comme à la trace, la beauté de ses sentiments et de son âme. Nul doute qu'il n'ait voulu se peindre lui-même dans deux de ses personnages auxquels il a presque donné son nom, le *don Juan de Mendoza* des *Murs entendent*, et le *Garcia Ruiz de Alarcon* des *Faveurs du monde*. Ce sont deux hommes bienveillants, intègres et justes, pleins d'honneur et d'amour, mais avec une pointe de modestie qui n'est pas tout à fait espagnole. Cette modestie, c'est le fond de sa nature; ses disgrâces physiques la lui imposaient; il fut sans doute bien longtemps empêché, refoulé, humilié ; jamais peut-être il n'inspira l'amour qu'il sut si bien exprimer ; il lui fallut au moins de longs efforts, une as-

sidue persévérance. Il s'en vengea de la bonne manière, en éclairant ses écrits du rayonnement de son âme, en étalant son intérieur aux regards, sous le couvert de ses héros, en découvrant enfin tout ce qu'il valait réellement, lui, malheureux poète méconnu, qui avait une bosse sur le dos et une étoile dans le cœur. Il y a là comme un coin de sa vie qui semble s'illuminer tout à coup. N'oublions pas cependant que nous en sommes réduits aux conjectures; il n'a pas complétement soulevé le voile ; il n'a pas eu la monstrueuse impertinence de réclamer catégoriquement contre les répugnances trop naturelles, après tout, que provoquaient ses infirmités. Il était peut-être le premier à en rire, pour ne pas entendre le rire des autres. N'insistons pas; mais vraiment il serait curieux, et il serait heureux, que la nature marâtre l'eut dédommagé des maux qu'elle lui infligeait, par des concessions plus précieuses; que sa laideur physique l'eût mis sur le chemin même de la beauté morale, et que, forcé de se réfugier dans le monde de l'esprit et de l'âme, il y eut fait, presque à son corps défendant, les magnifiques découvertes que l'on connaît.

Il me reste à m'étendre un peu plus longuement, pour finir, sur la seule des pièces d'Alarcon qui soit devenue populaire en France, sur ce *Tisserand de Ségovie* dont les aventures dramatiques devaient plaire à notre goût national. M. Hippolyte Lucas en a en effet tiré un drame très émouvant, auquel le jeu de M. Ligier a donné encore plus de relief. Don Fernando Ramirez est un de ces types dont la sauvage grandeur laisse pour ainsi dire son empreinte dans toutes les littératures. Il reste comme le Charles Moor, et avant le Charles Moor des *Brigands* de Schiller, le modèle de tous ces héroïques bandits qui se sont imposés à notre admiration, malgré leurs crimes, et dont la poétique audace a fait la fortune de tant de pièces. M. Ticknor, dans son *Histoire de la littérature espagnole* (en anglais), a consacré à Alarcon trois pages sur trois volumes, et a remarqué la ressemblance du héros d'Alarcon et du héros de Schiller. L'analogie est en effet tellement frappante, qu'on peut se demander si le poète allemand n'eut point connaissance de la pièce espagnole. Mais rien dans les nombreux documents que l'Allemagne a réunis et entassés sur la jeunesse de Schiller, et en l'honneur de sa mémoire, ne donne à penser qu'il ait soupçonné l'existence du *Tisserand de Ségovie*. Charles Moor naquit tout armé des fièvres de son cerveau, et vécut immédiatement d'une vie à la fois personnelle, contemporaine et germanique. C'est un héros bien allemand, un raisonneur qui creuse ses passions et philosophe sur ses crimes; c'est un prophète révolutionnaire de 89. Schiller lui a soufflé toutes ses colères, et toutes ses révoltes; c'est un grand insurgé, un théoricien d'insurrection et de rénovation sociale. Il se fait brigand, parce qu'il ne peut être démagogue. C'est une espèce de Saint-Just, qui opère dans la Forêt-Noire, parce qu'il n'a pas un comité de salut public à sa disposition; c'est un byronien avant la lettre. Ce qu'il a eu personnellement à souffrir des hommes ne justifie pas complétement sa misanthropie ; il n'aurait rien souffert qu'il détesterait encore l'humanité. Pour lui, le monde tel qu'il le voit, est un monde mal fait, et il le dépeuple, parce qu'il désespère de le réformer. Il ressemble à ces pères de famille, comme on en

rencontre quelquefois dans les journaux, qui tuent leurs enfants pour les arracher d'avance au malheur.

Le tisserand d'Alarcon est autrement dramatique : il ne fait pas de poésie humanitaire, il ne rêve pas, il se venge. Frappé à la fois dans son honneur, dans sa liberté, dans ses affections les plus pures de fils et de frère, il lutte corps à corps avec ses ennemis. C'est un homme, et il n'a affaire qu'à des hommes; il ne querelle pas le destin, il ne jette point d'injures à la fatalité ; il ne trouve rien de poétique au métier de bandit ; il n'en savoure point les voluptés, il en reconnaît toute la bassesse ; il ne le choisit que par impuissance de montrer son pouvoir autrement ; il le quitte, et se réconcilie avec la société aussitôt qu'il le peut. Il ressemble encore plus à Hernani qu'à Charles Moor. Son père vengé, sa sœur sauvée, il cherche, comme le Cid, une action d'éclat pour se purifier et reprendre sa place parmi les hommes. La parenté d'Hernani avec ce brigand malgré lui, est tellement visible qu'on peut supposer, sans faire aucun tort à M. Victor Hugo, qu'il s'est inspiré du drame d'Alarcon. Dona Sol et Teodora sont plus que cousines, elles sont sœurs, elles sont jumelles et se ressemblent à s'y méprendre. De ces trois drames, les *Brigands* de Schiller, le *Hernani* de M. Victor Hugo, et le *Tisserand de Ségovie*, c'est encore ce dernier que je préfère ; j'y rencontre moins de profondeur que dans l'un, moins d'éclat, peut-être, et de poésie que dans l'autre, mais plus de réalité, plus de vie, un caractère, un homme ! Créer des caractères, faire des hommes, c'est tout l'art dramatique, et la psychologie la plus raffinée ne vient qu'après.

Toutes les pièces d'Alarcon (elles sont très variées, il y a des féeries, des *autos sacramentales*, ou mystères religieux, des comédies antiques où Lycurgue, Dion et Denys le Tyran jouent leur rôle) ne sont pas à la hauteur du *Tejedor de Segovia*, de *Ganar amicos*, de *la Verdad sospechosa*, et de ses piquantes comédies d'intrigue, *Changer pour trouver mieux*, *les Murs entendent*, *la Revue des Maris*; mais dans toutes il y a de belles scènes, de jolis dialogues, empreints de naturel et de tendresse, des récits charmants, où le bonheur de l'expression relève encore la saveur de l'idée. « Pas un auteur espagnol, nous dit M. Alphonse Royer, n'use d'un langage plus élégant, plus condensé, plus irréprochable. » Les critiques espagnols contemporains lui rendent plus de justice que les écrivains de son temps. Ils l'égalent aux plus illustres, et font remarquer que Calderon s'est souvent copié lui-même, que Moreto a des réminiscences de Tirso de Molina, tandis qu'Alarcon possède sur eux l'avantage de ne copier personne et de ne jamais se répéter.

Disons bien vite toutefois, de peur qu'on ne nous accuse de faire un panégyrique, et de louer un auteur comme un héros, qu'il n'a pas su échapper complétement aux défauts de son époque. L'influence désastreuse de Gongora se fait sentir chez lui comme chez tous les écrivains du même temps ; il raffine, il cherche des pointes, il pratique le *cultisme*, il abuse de l'emphase, des métaphores et des comparaisons astronomiques ; les étoiles, les constellations, les planètes, les comètes font comme un feu d'artifice dans ses pièces ; il décroche même assez souvent le soleil pour

en mettre tous les rayons sur le visage de quelque dame ; du premier coup, comme en Italie, son hyperbole monte au ciel. Son éducation, trop purement classique, l'égare aussi quelquefois ; le licencié de Salamanque reparaît alors, tout saturé de réminiscences de collége qu'il prête même à ses valets. « Pour la ruse et la feinte, dit l'un d'eux, le Grec Sinon me payerait tribut! » Ailleurs, c'est une pompe de langage épique jusque dans les plus intimes détails.

Le soleil a deux fois chassé la nuit obscure,
Depuis que votre corps languit sans nourriture.

Alarcon est plein de ces périphrases, et il n'a point le tact d'un Racine pour les faire passer. Tel de ces dialogues débute comme un chant de *l'Enéide :* « Six fois l'hiver a emprisonné les ondes glacées de l'Oronte depuis que..... » Mais quel est l'Espagnol de ce temps, quel est le Français du XVII[e] siècle, sauf le divin La Fontaine, qui ait pu se débarrasser complétement de ces tours traditionnels, de ces locutions consacrées et immémoriales?

Il y aurait une critique plus grave à lui adresser au sujet de ses caractères. Ses *hommes*, ses personnages mâles sont d'une fierté, d'une grandeur admirables, aussi bien dans ses comédies que dans ses drames. Ils possèdent à la fois le relief et la vie ; ils agissent et ils se gravent. On ne peut oublier, quand on les a vus une fois, Fernando Ramirez, le bandit de la Sierra, le marquis don Fadrique de *Ganar amigos*, don Beltran, le noble et généreux père du menteur, Rodrigo de Villagomez des *Seins privilégiés*, Garci-Ruiz de *los Favores del mundo*. Ils s'imposent à notre admiration et à notre souvenir sans qu'aucun d'eux ressemble à l'autre. Mais les femmes d'Alarcon me semblent bien inférieures ; quoi qu'en dise M. Alphonse Royer, j'en vois deux seulement se détacher sur un fond général de monotonie et de nullité. La première est cette divine Teodora qui répond et pratique le fameux : *Je vous suivrai* de dona Sol ; la seconde est tout bonnement une nourrice, Jimena, qui a bonne encolure et poings robustes. Elle prête main-forte à son nourrisson dans une circonstance critique, et pour ce fait le roi l'anoblit, ce qui justifie ce titre bizarre, les *Seins privilégiés*. Quant aux autres, ce ne sont guère que des fillettes espagnoles du temps des Philippe, c'est-à-dire des fillettes de la décadence, fines, spirituelles, assez hardies de conduite et de mœurs, peu scrupuleuses au besoin, changeant aisément *pour trouver mieux*, et ne rêvant que de se mettre à couvert dans un bon mariage. Alarcon, moraliste avant tout, se sert de leur esprit pour faire la leçon aux hommes, mais, en mainte occasion, ceux-ci auraient bien des choses à répondre. La Leonor de *Mudarse por Mejorarse* est le plus complet échantillon de ces piquantes demoiselles qui ne se font pas prier pour abandonner un comte quand il se présente un marquis, et pour égayer leur retraite d'une dernière épigramme : « Sa Seigneurie est plus que Sa Grandeur », dit effrontément Leonor. « De nos jours, Leonor dirait : Deux chevaux à

une voiture sont moins que quatre chevaux. » Ces mijaurées ont au moins l'avantage, on doit le croire, d'être prises sur nature, et on ne peut sérieusement reprocher à un poète comique de n'avoir pas idéalisé les femmes de son temps. Nous connaissons maintenant les Espagnoles du temps d'Alarcon. Elles étaient fort séduisantes, mais il ne faisait pas bon s'y fier.

Bornons là ces critiques. Après comme avant, la réputation, la gloire d'Alarcon demeure pleine et entière. Il fut un écrivain suffisamment original; sans avoir l'esprit de Cervantès, la poésie incisive de Tirso, le diable au corps de Lope, la puissance de Calderon, il sut se créer une langue nette, ferme, vigoureuse, pénétrante surtout, et pleine d'autorité. Son style a de l'accent, il entre et s'impose; il a, disons-le, l'accent même de l'honnêteté et de la vertu, auxquelles il doit sa force. Alarcon, il faut le répéter, est avant tout un philosophe et un moraliste, et comme artiste, un homme de goût. Il créa la comédie de caractère chez les modernes, et il voulut lui assigner en même temps un but utile. Une pensée réformatrice préside à toutes ses pièces. Ce n'est pas une raison pour qu'elles soient toutes bonnes; mais quand elles sont bonnes, elles se décorent par surcroît de leur pureté. Je ne sais à qui comparer Alarcon pour donner la mesure exacte de son beau talent; le rapprocher de Molière, ce n'est pas cela, c'est trop; il n'a pas cette envergure : il y aurait plutôt chez lui comme un mélange bizarre de Térence et de Corneille, la grâce attique unie à la fierté castillane; de l'élégance toujours, et, à point nommé, de la grandeur.

A. CLAVEAU.

CHRONIQUE POLITIQUE

30 octobre 1864.

La réouverture du Parlement italien a eu lieu le 24 octobre sans que la tranquillité de la capitale ait été un seul instant troublée ; aucun attroupement ne s'est formé, aucun cri séditieux ne s'est fait entendre, et les membres les plus impopulaires du cabinet déchu ont pu traverser les rangs pressés des Turinois sans essuyer la plus légère insulte. Rien, du reste, n'avait été épargné pour que l'ordre fût rigoureusement maintenu : les autorités civiles et militaires, le conseil municipal, les chefs des associations ouvrières avaient adressé à la population les exhortations les plus vives et l'avaient suppliée de s'abstenir de toute manifestation inopportune ; les précautions matérielles n'avaient pas non plus été négligées : la garde nationale était convoquée, les troupes étaient consignées dans leurs casernes et, bien qu'avec un tact dont on ne saurait trop faire honneur au nouveau ministère, on eût soigneusement évité de blesser les susceptibilités des citoyens par une menaçante exhibition de soldats, le gouvernement tenait en réserve des forces suffisantes pour étouffer sur-le-champ toute tentative coupable. C'étaient autant de mesures inutiles, et l'attitude des Turinois pendant la journée du 24 octobre a prouvé qu'on leur avait fait injure en doutant de leur modération et de leur sagesse. L'antique cité piémontaise, en devenant ville italienne, n'a pas abdiqué pour cela ses vieilles vertus civiques ; Turin est toujours la patrie du bon sens politique, de l'amour de l'ordre et du respect des lois ; et ceux qui se sont imaginé que la population turinoise pouvait se laisser entraîner, par un étroit patriotisme de clocher, à se révolter contre son roi, ou à troubler, au milieu de leurs délibérations, les représentants de la nation, doivent s'apercevoir aujourd'hui de leur profonde erreur. Turin a fait trop de sacrifices à la patrie commune pour n'être point prêt à lui en faire encore. Turin sait qu'il a plus contribué que toute autre ville italienne à la résurrection et à l'affranchissement de l'Italie, plus prodigué d'or et de sang, plus couru de dangers, et ce n'est pas au moment où on lui demande un dernier effort pour couronner l'œuvre à laquelle il s'est consacré avec tant de dévouement, qu'il irait démentir son passé pour s'abandonner à un lâche mouvement d'égoïsme. Les concitoyens de Cavour auraient consenti avec joie à ce que le siége du gouvernement italien fût immédiatement transporté à Rome ; ils se résigneront avec calme et dignité à le voir transférer à Flo-

rence dès que les représentants de la nation auront jugé cette mesure nécessaire à la sécurité et à l'indépendance de l'Italie.

Comment donc cette ville, aujourd'hui si pleine de désintéressement et d'abnégation, a-t-elle accueilli la convention de septembre avec des démonstrations aussi déplorables? Comment ce modèle des cités italiennes en est-il un moment devenu le scandale? A la nouvelle des sanglantes échauffourées du 21 et du 22 septembre, un seul et unanime cri de réprobation s'est élevé simultanément de presque toutes les parties de l'Italie : Eh quoi! se disait-on, Milan, Florence, Naples ont abdiqué l'une après l'autre en faveur de Turin l'honneur et l'avantage d'être le siége du gouvernement, et voilà Turin qui refuse de faire à son tour un pareil sacrifice, Turin qui se soulève contre son roi plutôt que de renoncer à son titre de capitale, Turin qui donne l'exemple de ces petites passions municipales qui ont été si longtemps la plaie de l'Italie et qui sont encore à présent l'espoir de ses ennemis! On accusait les Piémontais, on leur reprochait de compromettre les destinées communes; un peu plus, on les eût mis hors la loi et déclarés traîtres à la patrie. Mais aujourd'hui que, grâce à la longue et consciencieuse enquête à laquelle vient de se livrer, sur l'invitation de ses collègues, un membre du conseil municipal, M. Ara; grâce aussi à la spirituelle et passionnée brochure qu'a publiée un membre de la Chambre des députés, M. Boggio, on connaît mieux les événements du 21 et du 22 septembre; on commence à trouver la population turinoise moins coupable et à faire retomber, soit sur l'impéritie des autorités, soit sur la brutalité de la police, la principale responsabilité du sang versé. La première collision eut lieu, comme on sait, le 21, à trois heures de l'après-midi, sur la place Saint-Charles. Suivant le rapport de M. Ara, qui s'appuie sur le témoignage de plusieurs personnes respectables, une colonne composée de cent à cent cinquante personnes s'étant dirigée vers l'imprimerie de la *Gazette de Turin*, en criant : « A bas la *Gazette!* A bas les journaux vendus! » une soixantaine d'agents de police sortirent de la Questure et, sans sommation, sans avertissement d'aucune sorte, se précipitèrent sur la foule l'épée nue, frappant à droite et à gauche, maltraitant et blessant ceux qui ne fuyaient pas assez vite. Le soir du même jour, au moment où une bande d'individus armés en partie de bâtons et suivis de promeneurs et de curieux débouchait sur la place Castello, les élèves carabiniers, qui étaient postés devant le ministère de l'intérieur, font feu sur le rassemblement, sans l'avoir auparavant sommé de se disperser, sans avoir été eux-mêmes gravement provoqués ou frappés. Le lendemain, ce sont encore les élèves carabiniers qui, parce que des pierres avaient été lancées contre la porte de la Questure, fondent tout à coup sur la place Saint-Charles, en se frayant un chemin à travers une haie de soldats, et se mettent à tirer des coups de feu non-seulement sur le peuple qui s'enfuyait dans toutes les directions, mais sur un régiment de ligne qui bivouaquait de l'autre côté de la place. En avaient-ils reçu l'ordre de leurs officiers, ou bien se sont-ils laissé entraîner par un mouvement de peur ou de colère? C'est un point sur lequel le rapport si minutieux de M. Ara n'a point osé se prononcer et qui ne sera peut-être jamais complé-

tement éclairci. Quoi qu'il en soit, une grave responsabilité pèse sur le ministre qui, dans un de ces moments de trouble où les agents de l'autorité ont plus encore besoin de modération que de fermeté, n'a pas craint de confier les postes les plus importants et les plus exposés à des jeunes gens, à des enfants pour ainsi dire, aussi incapables de sang-froid que dépourvus d'expérience.

On adresse encore au ministre de l'intérieur un autre reproche. Pourquoi M. Peruzzi n'a-t-il pas voulu que, dès les premiers symptômes d'agitation, la garde nationale fût convoquée ? Pourquoi a-t-il si longtemps refusé l'autorisation de battre la générale, quand il devait bien savoir que c'était le seul moyen de réunir promptement un certain nombre de gardes nationaux, tandis qu'en les faisant avertir l'un après l'autre à domicile, la journée s'écoulerait avant qu'on pût former un bataillon ? Pourquoi n'a-t-il enfin accordé cette permission que lorsqu'il s'est senti vaincu par les instances du syndic et de plusieurs autres personnages considérables, lorsqu'il était déjà trop tard et que le sang avait coulé ? M. Peruzzi se défiait-il de la garde nationale turinoise ? N'était-ce donc plus cette brave et fidèle garde nationale que, en 1848, Charles-Albert, courant avec toute son armée au secours des Milanais, chargeait de veiller à la fois à la sûreté de sa famille, au maintien de l'ordre et à la défense du territoire ; cette garde nationale à qui, en 1859, Victor-Emmanuel remettait toutes les places fortes de son royaume, afin de pouvoir faire entrer en campagne jusqu'à son dernier soldat ; cette milice bien exercée, bien équipée et qui rivalise de discipline aussi bien que de solidité avec les troupes régulières ? Ou bien M. Peruzzi craignait-il de s'être rendu assez impopulaire et d'avoir commis assez de fautes pour qu'un corps, animé d'un esprit si excellent pût se tourner tout à coup contre lui et se ranger du côté des mécontents ? Les ministres en effet avaient bien quelque chose à se reprocher vis-à-vis de la population turinoise ; et ce n'était pas sans raison qu'on les accusait d'avoir manqué tour à tour d'adresse et de franchise dans leurs rapports avec elle. Au lieu de la préparer peu à peu à l'immense sacrifice qu'ils avaient l'intention de lui demander, ils ont tout mis en œuvre pour lui inspirer la sécurité la plus profonde ; ils ont fait combattre opiniâtrément par tous leurs organes officieux le bruit sans cesse renaissant d'une prochaine translation de la capitale ; et dernièrement encore, quand la municipalité, qui, malgré tous leurs démentis, ne pouvait s'empêcher d'attacher quelque importance à ces rumeurs, leur a fait demander si elle pouvait s'engager dans de grandes entreprises sans avoir à redouter que la situation politique et économique de Turin vînt tout à coup à changer, ils lui ont répondu d'une manière si rassurante et si péremptoire, que les prudents administrateurs de la cité n'ont plus hésité à imprimer aux travaux publics l'essor le plus hardi. On évalue à 150 millions les capitaux que, sur la parole des ministres, on n'a pas craint d'appliquer à l'agrandissement de Turin et qui se trouvent compromis, aujourd'hui que cette ville déchue de son rang a plus besoin de restreindre ses dépenses que de reculer son enceinte. Cette discrétion, dira-t-on, était nécessaire au succès des négociations pendantes, et si le cabinet avait laissé s'ébrui-

ter d'avance la prochaine translation de la capitale, l'œuvre diplomatique qu'il poursuivait au milieu de tant d'obstacles aurait pu être soudainement entravée par quelque circonstance imprévue. Soit; mais deux jours après la signature de la Convention, le succès des négociations ne pouvait plus être mis en question; pourquoi donc M. Peruzzi, en faisant annoncer par l'*Opinione* du 17 septembre la stipulation relative à l'évacuation de Rome, a-t-il cru devoir encore taire la clause qui concernait le transfert du siége du gouvernement à Florence? Pourquoi s'est-il obstiné à garder le silence jusqu'à ce qu'un journal de l'opposition, la *Gazette du peuple*, eût percé le mystère dont il cherchait encore à s'entourer? Pourquoi enfin, quand il s'est décidé à son tour à parler, a-t-il dicté à la *Stampa* cette déclaration ambiguë et qui trahit en plus d'un endroit le désir de donner jusqu'au dernier moment le change à l'opinion publique : « On répète avec insistance que, par suite de la Convention conclue entre les gouvernements de France et d'Italie, la capitale devra être transférée *provisoirement* de Turin à Florence. Nous rapportons seulement ce bruit sans l'accompagner d'aucun commentaire, parce que, lors même qu'il serait fondé, le moment ne serait point encore venu de discuter une mesure *qui ne pourra être définitivement résolue qu'avec l'assentiment du parlement.* » Evidemment, M. Peruzzi et ses collègues ont été en quelque sorte pris de peur; lorsqu'il s'est agi de faire connaître la Convention qu'ils venaient de conclure et qu'ils devaient regarder, que nous regardons nous-mêmes, comme éminemment avantageuse à la nation italienne, ils ont douté de leur œuvre, ils ont douté du patriotisme des habitants de Turin, ils ont douté surtout d'eux-mêmes; ils ont cherché des appuis autour d'eux; ils ont essayé de consolider leur cabinet chancelant en y faisant entrer des hommes entourés de la considération générale; ils ont offert des portefeuilles à MM. Lanza, Sella, Petitti, et lorsque tous ces personnages eurent l'un après l'autre décliné leurs offres, ils ont dû comprendre que leur séjour au pouvoir ne devait plus être long; ils en descendaient quand les fusillades du 21 et du 22 septembre sont venues les en précipiter.

Nous savons donc enfin les véritables motifs de ce brusque changement de ministère, qui a excité de ce côté des Alpes une si profonde surprise, surtout parmi ceux qui se flattent de connaître le mieux le délicat mécanisme des gouvernements parlementaires. On avait peine à croire que la retraite du cabinet italien eût été déterminée par une échauffourée dont les dépêches avaient atténué l'importance et dissimulé le véritable caractère. On ne pouvait l'attribuer davantage au traité du 15 septembre; car, outre que cette Convention semblait plutôt constituer pour M. Visconti-Venosta un triomphe qu'un échec, le nouveau ministère, en acceptant résolument cet héritage de ses prédécesseurs, témoignait hautement qu'il ne la considérait pas comme la cause de leur chute. Il paraissait d'ailleurs peu naturel et peu conforme aux traditions constitutionnelles que des ministres, après avoir fait aboutir une laborieuse négociation, laissassent à d'autres le soin de soumettre au Parlement le résultat de leurs efforts. On aurait été moins étonné si l'on avait été mieux renseigné. Le cabinet Peruzzi, en effet, n'a point été renversé pour avoir conclu le traité du 15

septembre; il n'a même pas été renversé pour avoir apposé sa signature au bas de l'acte relatif au transfert de la capitale ; il est tombé pour n'avoir pas su calmer l'effervescence populaire pendant les funestes journées de septembre; il est tombé pour avoir lui-même fait naître cette effervescence par son attitude ambiguë et son langage équivoque ; il est tombé surtout parce que, ayant déjà perdu depuis quelque temps la confiance publique, il n'a pas cherché à la regagner à force de fermeté et de franchise, et qu'au lieu de proclamer hautement, et en s'en faisant un honneur, la Convention qu'il venait de signer, il s'est laissé arracher en quelque sorte son secret de si mauvaise grâce et avec tant de réticences, que les soupçons les plus injustes se glissèrent dans les esprits les moins prévenus. Ce qui le prouve, c'est qu'aussitôt qu'on sut dans Turin que Lamarmora avait été chargé par le roi de former un nouveau ministère, quoiqu'on eût appris presque en même temps que le général n'avait accepté cette mission qu'avec la ferme résolution de faire exécuter les engagements souscrits par le précédent cabinet, la tranquillité s'est rétablie comme par enchantement; les ressentiments se sont apaisés, les appréhensions se sont évanouies, et les patriotes les plus ombrageux ont commencé à envisager d'un œil plus calme le changement qui venait de s'opérer dans la situation de leur pays. C'est que l'illustre général possède précisément au plus haut degré toutes les qualités qu'à tort peut-être l'opinion publique refusait aux membres du cabinet tombé : l'énergie, la fermeté, la persévérance, des convictions profondes et inébranlables, une droiture inflexible, une loyauté et un patriotisme à toute épreuve, toutes les vertus politiques enfin qui inspirent la confiance et commandent le respect. M. de Lamarmora a su, du reste, s'entourer de collègues dignes de lui : M. Lanza, le ministre de l'intérieur; M. Petitti, le ministre de la guerre; M. Sella, qui a accepté la difficile mission de rétablir l'ordre dans les finances italiennes, ne sont pas seulement des administrateurs habiles et de hautes capacités politiques; ce sont avant tout des hommes de bien, et l'estime dont ils sont environnés donne à leur parole une autorité qui n'est point dépourvue d'éloquence. Est-ce à dire pour cela que le cabinet italien soit irrévocablement constitué et qu'il n'y ait point encore dans la Chambre plus d'un personnage éminent, plus d'un brillant orateur qui, en entrant dans le ministère, pourrait en accroître la solidité et en rehausser l'éclat? Nous aimerions, par exemple, d'accord en cela avec l'opinion, à voir siéger aux côtés du général de Lamarmora des hommes comme l'ancien ministre de l'instruction publique, M. Matteucci, comme M. Cordova, le savant économiste, l'élégant écrivain, qui a rendu de si grands services en 1861, comme secrétaire général au département des finances, comme M. Ratazzi surtout, l'habile ministre qui n'a jusqu'ici accepté le pouvoir que dans les circonstances les plus difficiles, pendant la désastreuse campagne de Novare, au lendemain de Villafranca ou à la veille d'Aspromonte, le courageux citoyen qui n'a jamais reculé — les lecteurs de la *Revue* le savent[1] — devant « l'ingrate

[1] Voir, dans la livraison du 15 octobre 1862, *M. Ratazzi et la crise italienne*, par M. A. de Calonne.



mission de réparer les fautes d'autrui ou celles des événements, » ni hésité à faire au salut de sa patrie le sacrifice de sa popularité. M. Ratazzi, du reste, semble dès à présent le principal appui du cabinet italien ; il le soutient de son influence et mettra à son service, pendant les débats qui vont s'ouvrir, la vigueur de sa dialectique et les ressources de son esprit ; il lui assurera enfin, au moment du scrutin, les suffrages de ses nombreux amis ; et, soit qu'il vienne s'asseoir à son tour sur le banc des ministres, soit qu'il demeure plus longtemps qu'on ne le croit confondu dans les rangs des autres députés, ce sera surtout à lui que M. de Lamarmora et ses collègues devront, selon toute apparence, l'honneur de sortir victorieux de la grande lutte qui se prépare.

Déjà, d'ailleurs, nous pouvons constater les symptômes les plus favorables, et la première séance du Parlement a été pour le gouvernement l'occasion d'une petite victoire, qu'il peut considérer, sans trop de présomption comme un excellent augure. Lorsque le président du conseil eut déposé sur le bureau de la Chambre le texte du traité du 15 septembre avec les protocoles qui y sont annexés et les documents diplomatiques qui s'y rapportent, et que le ministre de l'intérieur eut à son tour donné lecture du projet de loi relatif au transfert de la capitale du royaume dans la ville de Florence, le président de la Chambre avait communiqué à l'assemblée trois demandes d'enquête sur les événements du 21 et du 22 septembre : l'une était signée de M. Tecchio et d'un assez grand nombre de membres de la gauche ; la seconde était faite par sept ou huit députés appartenant à l'ancienne majorité ministérielle ; la troisième émanait de M. Conforti et de quelques membres du tiers-parti. Toutes les fractions de la Chambre, comme on voit, étaient d'accord pour demander au gouvernement des explications sur les scènes de désordre qui avaient ensanglanté la capitale, et quelques députés auraient même souhaité que ce triste sujet fût proposé avant tout autre à l'examen de l'assemblée. MM. Mordini et Mellana soutenaient qu'aussi longtemps qu'on ne saurait point avec certitude sur qui devait retomber la responsabilité du sang versé, ni le pays ni la Chambre ne pourraient envisager avec une entière liberté d'esprit les importantes questions qu'on voulait soumettre à leur appréciation. M. Lanza déclara, au contraire, qu'en ouvrant la session par un débat irritant, et qui, en dépit des plus louables efforts, ne pouvait que trop aisément dégénérer en récriminations et en personnalités, on s'exposait à ne plus aborder ensuite avec assez de calme et de dignité la grande discussion dont le résultat était si impatiemment attendu par l'Italie et par le monde entier. Il assura que le gouvernement consentait volontiers à ce que le Parlement ordonnât une enquête, mais il insista pour que la Chambre fît du transfert de la capitale le premier objet de ses délibérations, et réclama l'urgence pour le projet de loi qu'il venait de lire. La parole grave et convaincue, le ton ferme et conciliant du ministre de l'intérieur ont fait sur l'assemblée l'impression qu'on avait le droit d'en attendre. Sa proposition a été votée presque à l'unanimité, et lorsque ensuite M. Boggio est venu demander à son tour que « la commission d'enquête, dont le choix avait été laissé, par la Chambre, à la discrétion de son président, fût invitée à

procéder à ses travaux avec toute la célérité possible et à présenter prochainement son rapport, » il a dû retirer sa motion pour éviter qu'elle fût infailliblement rejetée. Après cette séance, la Chambre s'est ajournée jusqu'à nouvel ordre, afin de laisser aux commissions le temps d'examiner le projet de loi qui leur est soumis, de nommer leurs présidents et leurs rapporteurs; et déjà nous apprenons que les neuf présidents qui viennent d'être élus sont tous favorables à la Convention du 15 septembre. Il n'est plus guère permis de douter que la translation de la capitale à Florence, — la seule question, bien entendu, qui soit soumise au Parlement italien — ne soit votée à une immense majorité.

Il serait sans doute prématuré de vouloir apprécier la signification de ce vote, avant qu'il n'ait eu lieu, avant que les débats dont il sera nécessairement précédé nous aient révélé sa véritable portée; on peut cependant affirmer, dès à présent, que tous ceux qui adopteront le projet de loi ne l'accepteront pas pour les mêmes motifs et n'en attendront pas les mêmes résultats. Les uns, et nous craignons bien que ce ne soit le plus petit nombre, voteront pour le transfert de la capitale à Florence sans arrière-pensée, sans restriction mentale et parce qu'ils sont réellement convaincus que l'ancienne résidence des grands-ducs de Toscane est, de toutes les cités de la Péninsule, la mieux située et la mieux faite pour devenir le siége du gouvernement italien. D'autres, comme l'honorable sénateur, M. Cadorna, dont nous venons de lire la brochure (*Il trattato franco-italiano del 15 settembre* 1864), se déclareront en faveur de la proposition du gouvernement, non point parce qu'ils l'approuvent et la jugent avantageuse à l'Italie, mais parce qu'ils la regardent comme un fait accompli, contre lequel il serait dangereux de protester; parce qu'ils jugent que « rejeter maintenant le traité, ce serait offenser la France, et que la France est en somme la seule alliée sur qui l'Italie puisse compter. » D'autres enfin, et c'est de beaucoup le plus grand nombre, s'imaginent que Florence est un des mille chemins qui peuvent les conduire à Rome; ils se flattent que, sans violence, sans intrigues, et par la seule attraction de la liberté et du progrès, l'Italie reconquerra peu à peu son ancienne capitale, et ils croient que ces « moyens moraux » seront d'autant plus efficaces, qu'ils s'exerceront de plus près. Ils se trompent sans doute, mais est-ce la peine de se tant travailler pour les tirer d'une erreur qui leur est douce et qui ne saurait nuire à personne? Nous voulons sans doute que les Italiens respectent le traité qu'ils viennent de conclure avec nous, nous voulons qu'ils en observent religieusement et l'esprit et la lettre, mais il ne faut pas non plus exagérer les obligations que ce traité leur impose. La Convention du 15 septembre défend aux Italiens de chasser le Saint-Père de sa résidence et même de souffrir qu'il en soit chassé par d'autres; elle leur défend de venir à Rome malgré lui; mais elle ne leur interdit pas de penser qu'il voudra bien un jour les y appeler lui-même; elle leur permet de concevoir toutes les espérances, de se bercer de toutes les illusions; et si par hasard cette hypothèse, que nous regardons comme invraisemblable, et qui paraît d'autant plus insensée, qu'on est plus sincèrement dévoué aux intérêts temporels des papes, venait prochainement à se réaliser, s'il se rencontrait

un souverain Pontife qui, las des soucis et de la responsabilité qu'entraîne après lui l'exercice du pouvoir, voulût partager avec le roi d'Italie le fardeau de l'autorité et l'invitât à venir siéger, soit à ses côtés, soit, si l'on aime mieux, à ses pieds, dans le palais du Vatican, la France aurait-elle le droit de trouver mauvais que Victor-Emmanuel ou ses héritiers ajoutassent à tous les titres *in partibus* que le moyen âge leur a légués, ceux de lieutenants ou de vicaires du Saint-Siége? Ce qu'il y a de certain, c'est que, si elle croyait devoir élever quelques réclamations, ce ne serait pas sur la Convention du 15 septembre qu'elle pourrait les appuyer.

Qui sait, du reste, si, d'ici à ce que soit écoulé le terme fixé pour le départ de nos troupes, les Italiens n'auront pas d'eux-mêmes volontairement renoncé à transférer le siége de leur gouvernement dans la ville des Césars? Qui sait si ce cri de « Rome capitale! » qui passionne en ce moment leurs esprits parce qu'il réunit en une seule devise les glorieux souvenirs du passé et les ardentes aspirations de l'avenir, ne perdra pas à leurs yeux un peu de son prestige quand, l'unité nationale une fois accomplie et consolidée, la Péninsule délivrée de l'occupation étrangère, ils examineront avec plus de sang-froid si l'antique résidence des papes est bien le séjour qui convient à un monarque moderne, et si la bourgeoise majesté d'un roi constitutionnel peut, sans trop de péril pour elle-même, aller s'asseoir sur le trône de Grégoire VII et de Léon X? L'Italie d'ailleurs — et c'est une remarque qui a été faite avant nous par M. le marquis d'Azeglio, dans un livre qu'on croirait écrit d'hier, tant il est encore plein de vérité et d'à-propos — l'Italie, par sa configuration géographique aussi bien que par sa constitution historique, est bien moins destinée à faire converger toutes ses forces matérielles et intellectuelles vers un centre unique, qu'à répandre son activité d'une façon à peu près égale dans des directions diverses; elle est bien moins faite, en un mot, pour avoir une seule grande capitale comme Paris ou comme Londres, que pour renfermer dans son sein plusieurs villes également riches, également florissantes, ét méritant également, quoique à des titres divers, d'obtenir le premier rang. L'Italie ne saurait avoir de capitale précisément parce qu'elle en a un trop grand nombre, parce qu'elle en possède autant que l'esprit humain a d'aptitudes différentes, autant que l'âme humaine a de facultés ou de besoins. Rome est la capitale de la religion, Florence celle de la littérature et des arts, Turin celle de la politique et de l'art militaire, Bologne celle de l'érudition, Milan, Naples, Gênes celles de l'industrie et du commerce; toutes ces capitales peuvent subsister à côté l'une de l'autre sans se nuire ni se porter ombrage; et il importe assez peu que ce soit l'une ou l'autre d'entre elles qui devienne le siége du gouvernement. Croit-on que Milan se soit beaucoup appauvri depuis qu'il a cessé d'être résidence d'un archiduc autrichien? S'imagine-t-on que Florence ait été ruinée le jour où elle a vu s'éloigner son grand-duc? Et Turin va-t-il devenir un désert parce que la cour le quitte et que le Parlement ne s'y réunira plus? Nous avons la confiance, au contraire, que, grâce aux qualités solides de sa population, la vieille cité piémontaise continuera à fleurir et à prospérer, et que, bien des années après que le siége du gouvernement aura été transféré à Florence ou ailleurs, elle continuera à être le

principal centre du développement matériel et moral de la Péninsule, de même que, pendant longtemps encore, ce sera le Piémont qui fournira au reste de l'Italie ses administrateurs les plus intègres et ses soldats les plus vaillants.

La translation de la capitale va imposer de nouvelles charges aux finances déjà si obérées de l'Italie. Mais il est permis d'espérer que M. Sella saura mieux que les ministres qui l'ont précédé veiller aux intérêts du trésor, et qu'on ne verra pas sous son administration, comme sous celle de ses devanciers, le produit des douanes baisser d'année en année. C'est ainsi que, après avoir rapporté à l'Etat en 1859 plus de 79 millions de lires, elles n'ont plus rendu en 1860 que 75 millions, que 62 millions en 1861 et 58 millions en 1862. On attribue généralement cette diminution d'un revenu qui, dans tous les autres Etats de l'Europe, n'a presque jamais cessé de suivre une marche ascensionnelle, au brigandage et à la contrebande, à l'impéritie ou à la corruption des employés subalternes et à l'imperfection des règlements. Ce sont là des vices que M. Sella connaît depuis longtemps et qu'il combattra sans doute avec autant d'habileté que d'énergie. Mais en attendant qu'il réussisse à augmenter les recettes du Trésor, il a déjà songé à diminuer les dépenses de l'Etat. Le budget de la guerre étant le seul sur lequel il soit possible d'opérer des réductions sérieuses, il s'est concerté avec le général Petitti, et un grand nombre de soldats ont été renvoyés dans leurs foyers. Ce n'est pas précisément un désarmement; les cadres subsistent, et si un péril inattendu menaçait la patrie, les soldats en congé auraient en quelques jours rejoint leurs drapeaux, et l'Italie aurait de nouveau à opposer à ses ennemis une armée de 300,000 hommes. M. Sella pourra donc réaliser des économies considérables sans mettre le moins du monde en danger la sécurité de l'Etat. L'Autriche, du reste, a déjà donné l'exemple et ramené la première son armée au pied de paix ; et ce n'est peut-être pas un des faits les moins curieux de notre époque, que cette redoutable Convention du 15 septembre, qui avait d'abord semblé grosse de complications et de menaces, ait abouti presque immédiatement à une réduction de l'effectif militaire chez les deux nations qui devaient les premières en venir aux mains. On considère également comme un symptôme pacifique et comme présage d'un rapprochement entre la France et l'Autriche le changement ministériel qui vient d'avoir lieu dans ce dernier pays. Nous ne connaissons pas encore assez le nouveau ministre des affaires étrangères, M. Mensdorff-Pouilly, ni le programme qu'il a dû nécessairement soumettre à son souverain, pour apprécier dès à présent quelles seront pour la situation politique de l'Europe les conséquences de son arrivée au pouvoir. En revanche, il ne nous est point trop difficile de signaler les principales causes qui ont dû déterminer la chute de son prédécesseur. Depuis le jour où il est entré aux affaires jusqu'au moment où il en est sorti, M. de Rechberg n'a fait en quelque sorte qu'essuyer des échecs. Après avoir annoncé bruyamment une réforme fédérale qui devait combler les espérances du parti de la *Grande-Allemagne*, et conduit son souverain à Francfort avec autant de pompe que si les sept électeurs l'y eussent attendu pour le proclamer roi des Ro-

mains, non-seulement il n'a point réussi à modifier la constitution de la Confédération de manière à assurer la prépondérance de l'Autriche, mais il a laissé la Prusse étendre son influence sur les Etats qui avaient su jusqu'à présent s'y soustraire et faire un pas décisif vers l'hégémonie à laquelle elle aspire. M. de Rechberg n'a pas mieux su faire prévaloir sa politique dans la question danoise : défenseur du traité de Londres et partisan de l'union personnelle, il a affranchi les duchés à contre-cœur et comme malgré lui, en imposant à l'Autriche des sacrifices d'hommes et d'argent dont elle ne sera peut-être jamais payée. On espérait du moins qu'il prendrait sa revanche sur le terrain commercial, et qu'en dédommagement de toutes les complaisances qu'il avait eues pour M. de Bismark, il obtiendrait de lui quelques concessions dans la question du traité franco-prussien. Il n'en a rien été pourtant; et, au moment où la rupture des conférences de Prague venait révéler à l'Autriche ce qu'elle pouvait attendre de l'amitié de la Prusse, le traité du 15 septembre lui apprenait que la France et l'Italie, plus étroitement unies que jamais, entendaient régler sans elle une question à laquelle elle se croit particulièrement intéressée. C'en était trop pour l'amour-propre autrichien, et M. de Rechberg a dû donner sa démission ; mais en se retirant, il s'est réservé l'honneur d'apposer son nom au bas du traité de paix qui se négocie depuis si longtemps à Vienne et dont la signature doit définitivement avoir lieu aujourd'hui.

La publication de cet important document prouvera aux nombreux amis du Danemark que les puissances allemandes ont été beaucoup plus modérées que ne le sont ordinairement les vainqueurs, et que le cabinet de Copenhague, à force d'adresse et de ténacité, a su obtenir d'elles des conditions plus avantageuses qu'on ne l'aurait supposé. Il a réussi, par exemple, à faire attribuer aux duchés une part proportionnelle de sa dette nationale, sans pour cela les admettre à partager avec lui l'actif de la monarchie danoise. C'est pour le Schleswig-Holstein une perte d'environ 20 millions de francs. Grâce à la manière peu équitable dont il a de tout temps réparti les dépenses communes du royaume entre les diverses provinces qui le composaient, il a réussi encore à frustrer les duchés d'une autre somme de 26 millions. Enfin, il a repoussé les prétentions si légitimes que ceux-ci élevaient sur une partie du matériel de la flotte et de l'armée, et les grandes puissances allemandes lui ont donné aussi sur ce point gain de cause. Réduites à payer les frais de la guerre et obligées de servir les intérêts d'une dette relativement considérable, les populations du Schleswig-Holstein auront chèrement acheté leur indépendance, et les hommes d'Etat qui seront appelés à administrer leurs finances devront s'imposer pendant longtemps encore la plus rigoureuse économie. Le Danemark a eu également assez d'habileté pour arracher aux duchés une portion de territoire qui, au double point de vue du droit historique et du principe des nationalités, aurait dû leur être laissée; nous voulons parler de la partie orientale du bailliage de Hadersleben, qui est exclusivement habitée par des Allemands. Sur ce point donc, la Kœnigsau cessera de séparer le Schleswig du Jutland, et les Danois conserveront, en deçà de

cette rivière, une belle presqu'île richement boisée et aussi importante par ses revenus que par sa position stratégique. Convenablement fortifiée, elle deviendra aisément un second Düppel et protégera efficacement l'île de Fionie contre toute attaque venue du continent. La possession de cette presqu'île par les Danois constitue un danger pour les duchés, en même temps qu'elle leur impose de nouveaux sacrifices financiers; car ils peuvent d'autant moins se dispenser d'élever à leur tour des fortifications du côté opposé que les journaux officieux de Copenhague affectent de considérer la paix de Vienne comme une trêve et menacent de reconquérir le Schleswig à la première occasion favorable. On voit que la Prusse et l'Autriche ont poussé fort loin leur condescendance pour les puissances protectrices du Danemark, et l'on ne sera pas étonné si les populations du Schleswig-Holstein témoignent quelque mécontentement quand elles apprendront les conditions auxquelles s'est effectuée leur délivrance. Elles peuvent, du moins, espérer qu'on ne leur imposera pas le souverain qu'elles repoussent : le duc d'Oldenbourg paraît avoir renoncé à faire valoir ses prétentions, et la question de succession serait probablement déjà tranchée si les cabinets de Vienne et de Berlin avaient pu s'entendre, sur les formalités préalables. Les journaux officieux prussiens voudraient que les droits des prétendants fussent examinés d'abord par une cour de justice, sans que cependant la sentence de ce tribunal fût obligatoire pour les grandes puissances. L'Autriche voudrait au contraire que les candidats fissent juger leurs prétentions par des arbitres de leur choix, dont la décision serait ensuite soumise à la Confédération germanique. Il nous semble, quant à nous, que ce qu'il y aurait à la fois de plus simple, de plus rationnel et de plus juste, serait de soumettre la question d'hérédité aux états généraux du Schleswig-Holstein, sauf à faire ensuite ratifier leur vote par la Diète germanique et par la Prusse et l'Autriche. Ce serait le seul moyen de faire une juste part aux légitimes aspirations des peuples sans frustrer les grandes puissances de l'influence à laquelle elles ont le droit de prétendre.

Les nouvelles d'Amérique sont plus obscures et plus confuses qu'elles ne l'avaient été depuis longtemps. Il paraît certain que le général Hood a traversé la Chattahoocha avec des forces considérables, et livré bataille au général Sherman à Kenesaw-Mountain; mais le résultat de cet engagement n'est qu'imparfaitement connu, et l'on sait seulement que les fédéraux ont évacué Atlanta pour reprendre les positions qu'ils occupaient avant la prise de cette ville. Devant Richmond, Butler s'est fait rudement maltraiter, le 7 de ce mois, sur la rive gauche du James-River, à New-Market, où ses lignes ont été rompues, et où il a perdu, de son aveu, un millier d'hommes et des canons. Dans la Shenandoah, Sheridan, dont l'inaction commençait à causer à Washington d'assez vives inquiétudes, paraît avoir remporté sur Longstreet un avantage considérable; mais cette nouvelle, qui nous arrive à l'instant de New-York, doit être accueillie avec d'autant plus de réserve que, depuis quelque temps, les généraux de l'Union semblent avoir reçu pour mot d'ordre de transformer toutes leurs défaites en victoires. L'or, qui avait sensiblement baissé après les derniers succès des

fédéraux, commence à remonter encore plus rapidement; et, pour la dixième fois peut-être depuis que les hostilités ont éclaté, on prétend avoir découvert une conspiration qui avait pour but de séparer de l'Union les Etats de l'Ouest. De pareils bruits prouvent seulement combien on est las de la guerre et de la politique du cabinet de Washington ; combien il y a de gens, même dans les Etats jusqu'ici restés fidèles, qui seraient disposés à recourir aux partis les plus extrêmes plutôt que de rester davantage soumis à un gouvernement qui les ruine. La paix compte des partisans non-seulement parmi les démocrates, mais dans les rangs des républicains, mais dans l'entourage immédiat de M. Lincoln. Un indomptable orgueil s'oppose à ce que leurs conseils soient écoutés; on veut à tout prix vaincre la résistance des rebelles; on veut les contraindre à faire leur soumission, on veut les écraser, quand même il faudrait, pour cela, couvrir l'Amérique de cadavres et de ruines, quand cette lutte exterminatrice devrait se prolonger encore pendant vingt ans.

Si triste pourtant que soit un pareil spectacle, nous ne saurions beaucoup nous en étonner, quand nous voyons depuis si longtemps deux puissances européennes s'épuiser, aussi bien que le gouvernement de Washington, en cruels et stériles efforts pour maintenir leur domination, en dépit de toutes les considérations d'humanité, de justice, d'intérêt même sagement entendu qui devraient les déterminer à y renoncer. L'Autriche comprendra-t-elle un jour qu'aussi longtemps qu'elle s'obstinera à garder le quadrilatère avec cent mille soldats, il lui sera également impossible de rétablir l'ordre dans ses finances et de reprendre en Allemagne le rang qui lui appartient? La Russie commence-t-elle enfin à s'apercevoir que l'affranchissement des Polonais importe à sa propre grandeur, et que, tant qu'elle s'opiniâtrera à les retenir malgré eux sous son joug, elle ne pourra ni poursuivre tranquillement l'œuvre de ses réformes intérieures, ni s'assurer en Occident des alliés sympathiques et fidèles, ni conquérir en Orient la vaste et légitime influence à laquelle elle aspire? Nous n'osons guère nous en flatter quoique, depuis quelque temps, l'opinion publique se soit prononcée sur la question polonaise et sur la question vénitienne avec une unanimité et une énergie qui auront peut-être fait réfléchir les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Nous constations, il y a quinze jours, que ce n'était plus seulement la presse anglaise et française qui engageait les Autrichiens à évacuer la Vénétie, et qu'un certain nombre de journaux allemands commençaient à leur donner ce douloureux mais salutaire conseil; aujourd'hui, ce sont des écrivains dévoués à la Russie, des Russes même peut-être qui recommandent au gouvernement russe un sacrifice analogue et le supplient, au nom de ses intérêts les plus chers, « de laisser enfin la Pologne aux Polonais. » Ils lui montrent que l'insurrection qu'il croit avoir définitivement étouffée n'est que provisoirement comprimée, et que les mesures mêmes qui lui ont semblé le mieux faites pour anéantir la nationalité polonaise auront tôt ou tard pour effet d'en assurer la résurrection et le triomphe. Ils lui font voir, par exemple, qu'en émancipant les paysans polonais et en leur distribuant des terres, il n'a affaibli momentanément ses ennemis que pour les rendre dans l'ave

nir plus nombreux et plus forts; que les paysans émancipés et devenus propriétaires ne tarderont pas à éprouver ces sentiments de dignité et d'orgueil national qu'ils avaient si complétement ignorés tant qu'ils étaient restés dans la misère et l'oppression, et que, bien loin de se croire obligés à la reconnaissance envers les Russes, ils ne se sentiront pas plutôt libres qu'ils se sentiront Polonais. Ils prédisent que les fils de ces paysans, instruits au commerce ou à l'industrie dans des écoles où ils apprendront avant toute autre autre science la haine de l'étranger, formés aux carrières libérales par l'étude d'une littérature qui ne respire depuis la première jusqu'à la dernière page que l'amour de l'indépendance, constitueront bientôt une de ces fières et patriotiques bourgeoisies qui font la force d'un pays, et, ce qui avait jusqu'ici manqué à la Pologne, un actif et intelligent tiers-état qui cimentera l'union des diverses classes et les ralliera au jour du péril contre l'ennemi commun ; de sorte qu'au jour de la prochaine insurrection — qu'en Russie, comme dans le reste de l'Europe, on considère comme inévitable — le gouvernement moscovite n'aura plus seulement à lutter contre une héroïque poignée de nobles, mais contre la nation tout entière. Que les czars ne s'obstinent donc pas davantage à soumettre les Polonais à leur domination! Qu'ils renoncent surtout à l'espérance d'unir et de mêler deux nations qui, malgré leur communauté d'origine, sont faites pour vivre distinctes et indépendantes l'une de l'autre ; car, si jamais cette fusion pouvait s'accomplir, elle ne s'opérerait qu'aux dépens de la nationalité même qu'ils veulent faire prévaloir, et la Moscovie deviendrait polonaise avant que la Pologne devînt moscovite. Le caractère russe, en effet — c'est un des écrivains dévoués à la Russie dont nous parlions tout à l'heure qui nous l'affirme—est bien moins énergique, bien moins entreprenant et bien moins propre à la domination que le caractère polonais, bien moins capable enfin de s'assimiler et d'absorber une autre nationalité; et ce qui le prouve, toujours suivant le même auteur, « c'est que, si demain la Pologne venait à être rendue à elle-même, les traces de l'occupation russe disparaîtraient comme par enchantement avec le dernier soldat qui quitterait Varsovie ; le cachet du génie russe ne se trouverait nulle part, ni dans les mœurs, ni dans les lois, ni dans la langue, ni dans les monuments de la Pologne; tandis que la civilisation moscovite porte encore aujourd'hui les marques de la domination que les Polonais ont exercée sur la Russie à la fin du XVIe siècle, et que l'esprit, les mœurs et la langue de la société russe conservent depuis près de trois cents ans et conserveront probablement toujours l'ineffaçable empreinte du génie polonais [1]. » L'hommage ainsi rendu à l'indomptable vitalité de la nationalité polonaise par un écrivain qui avoue hautement ses sympathies pour la Russie, nous a paru d'autant plus précieux que les plus fidèles amis de la Pologne s'abandonnent en ce moment au plus profond découragement, et que ceux mêmes qui avaient cru jusqu'ici le plus fermement à la résurrection de cette malheureuse nation commencent à douter et à désespérer. Ajoutons que les sages conseils que

[1] *L'Europe en 1864. Lettres politiques.* Paris, Dentu. 1864.



l'auteur de *l'Europe en* 1864 adresse au gouvernement russe, empruntent aux circonstances actuelles un particulier à-propos ; il nous paraît impossible que le voyage du czar en France, et son entrevue à Nice avec l'empereur Napoléon III, n'ait pas tôt ou tard quelque influence bienfaisante sur le sort des Polonais.

ALEXANDRE PEY.

LA CONVENTION DU 15 SEPTEMBRE

Nous croyons devoir, en raison de son importance, des vues élevées qu'elle expose et de leur parfaite conformité avec les nôtres, citer les passages les plus saillants d'une brochure intitulée : *la Convention du* 15 *septembre* 1864 [1], qui a eu du retentissement dans ces derniers jours.

« L'acte qui, par la grandeur de ses résultats, prendra la première place dans la méditation des pouvoirs politiques à la prochaine session, ce sera évidemment la Convention conclue, le 15 septembre dernier, entre la France et le royaume d'Italie.

» En effet, avoir amené, par la seule force du temps et de la réflexion, le royaume d'Italie, d'abord à prendre spontanément l'engagement de fixer à Florence, dans un délai de six mois, son siége et sa capitale ; ensuite, non-seulement à s'interdire lui-même toute attaque contre l'Etat pontifical, mais à le protéger, au besoin, par la force, contre toute agression venue du dehors ; enfin, à reconnaître au Saint-Père le droit éminemment souverain de confier la sécurité intérieure de son territoire à une armée composée à sa convenance ; — c'est là, on en conviendra, un résultat considérable, surtout si l'on se rappelle le peu de temps qui nous sépare de l'époque où le Parlement italien revendiquait Rome par un vote solennel, et de l'époque, plus récente encore, où le général Durando, ministre des affaires étrangères, dans une dépêche célèbre, demandait à la France d'en retirer ses troupes.

» Quel est le but que, sans parler de temps plus anciens, la France n'a cessé de poursuivre depuis le 10 décembre 1848, dans sa politique à l'égard du Saint-Siége? Ce but, tout le monde le connaît ; c'est d'assurer à la Papauté l'indépendance qui lui est nécessaire pour exercer, dans toute leur dignité et dans toute leur efficacité les pouvoirs spirituels dont elle est investie.

» C'est la liberté, l'indépendance nécessaires de la Papauté que la France, comme la première puissance catholique, n'a cessé d'avoir en vue, soit lorsqu'elle envoyait une armée à Rome, pour l'arracher à la démago-

[1] *La Convention du 15 septembre* 1864, brochure anonyme, Paris, Ed. Dentu, éditeur.



gie cosmopolite, soit lorsqu'elle y maintient des troupes, pour y défendre le pouvoir du Saint-Père contre toute agression. Mais si, en 1849 et depuis lors, le gouvernement français n'a cessé de croire que l'autorité temporelle de la Papauté est nécessaire, il n'a pas cessé de croire non plus que cette autorité devait chercher et pouvait trouver, soit en elle-même, soit dans l'Italie ramenée à l'intelligence de ses vrais et grands intérêts, ses éléments de force et de durée ; et la protection extérieure et armée du Saint-Siége n'a été, à ses yeux, et ne saurait être aux yeux de personne, qu'une mesure exceptionnelle et temporaire, nécessitée par l'agitation des esprits en Europe.

» La petite enclave de Rome et du patrimoine de Saint-Pierre n'altère pas la grande et sérieuse unité militaire, maritime et politique de l'Italie, et lui donne au contraire l'avantage de conserver dans son sein cette Papauté, centre de 200 millions de catholiques.

» L'Italie s'est donc laissé entraîner au delà de ses vrais intérêts, lorsque, après avoir écouté les conseils de la dignité nationale, qui lui suggéraient la conquête de son indépendance et de son unité, elle a écouté encore les conseils de la démagogie européenne, qui l'ont poussée au renversement de la Papauté.

» ..... Si la longue pression exercée par l'Autriche sur l'Italie avait habitué le gouvernement romain à tenir peu de compte de l'opinion publique, la nature élective de ce gouvernement le rend accessible à tous les progrès sérieux ; et dès que le gouvernement italien fera preuve envers la papauté d'une déférence réelle et sincère, il serait difficile de comprendre comment celle-ci ne rendrait pas à l'Italie confiance pour confiance et affection pour affection.

» Les motifs qui ont déterminé la France à signer l'acte du 15 septembre sont donc bien naturels et bien simples : les engagements précis et formels spontanément pris par le royaume d'Italie assurent cette indépendance temporelle du Saint-Siége, et rendent possible cette union de la papauté et des peuples italiens, que la politique française n'a cessé de poursuivre.

»..... Pour tout dire, en un mot, pour que la France exécute ses engagements, il faudra que le royaume d'Italie ait tenu complétement les siens.

»..... Lorsqu'on a été deux à faire un traité, on n'a pas le droit de l'interpréter à soi tout seul ; et si l'on pouvait être nuageux à Turin, *on serait clair à Paris.*

» Le gouvernement français peut admettre, de la part du gouvernement italien envers Rome, des aspirations sentimentales ou des espérances platoniques ; mais, ne voulant abuser ni l'Italie, ni l'Europe, ni lui-même, il n'a signé la Convention que lorsqu'il y a vu la consécration de sa politique au delà des Alpes, c'est-à-dire l'indépendance du Saint-Siége garantie par les Italiens eux-mêmes, et lorsque, en choisissant Florence pour capitale, on a formellement renoncé soit à prendre Rome par force, en y entrant soi-même ou en y laissant entrer ses amis ; soit à la prendre par ruse, en



se la faisant offrir et livrer par des compères déguisés en peuple romain.

....

» Le royaume d'Italie avait des raisons bien manifestes et bien impérieuses d'opérer cette rupture.

» Il fallait d'abord faire disparaître entre l'Italie et la France cette pierre d'achoppement de la question romaine, obstacle éternel, immuable à l'union intime des deux pays. Le temps, la réflexion, l'expérience ont fini par bien démontrer à Turin que le gouvernement de l'Empereur ne céderait jamais sur l'indépendance du Saint-Siége, objet constant de sa politique au delà des Alpes.

» Le prince qui a fait l'expédition de 1849 pour enlever Rome à Mazzini et aux démagogues italiens, ne peut pas raisonnablement la leur rendre. Le souverain qui, dans des lettres mémorables adressées au Saint-Père et à ses propres ministres, a donné à l'Europe et au monde sa parole pour gage du maintien et de la sécurité de l'Etat de l'Eglise, ne peut pas perdre l'autorité et le respect attachés à une telle caution.

» D'un autre côté, les sentiments personnels de l'Empereur, son caractère, ses engagements, ses actes, sa haute intelligence des éléments moraux de la société et de leur rôle dans le gouvernement des peuples, ne l'auraient pas engagé irrévocablement dans la cause de l'indépendance de la papauté, qu'il y aurait été rattaché par les traditions et par le vœu de la France.

» Le royaume d'Italie existe, cela est vrai, et le fait accompli aura toujours une grande valeur dans les affaires de ce monde ; mais une commotion européenne, une dissidence trop prolongée avec la France sur une question aussi capitale que le maintien de l'Etat pontifical, risqueraient peut-être de l'ébranler. Tout est fait, mais tout est provisoire ; *la reconnaissance n'implique pas la garantie.*

» Avoir montré les motifs considérables et manifestes qui ont déterminé le gouvernement italien à proposer et à conclure le traité du 15 septembre, c'est avoir prouvé jusqu'à l'évidence qu'il mettra à son exécution la plus complète loyauté. En effet, exécuté déloyalement, ou, ce qui revient au même, inexécuté de fait, le traité tombe à l'instant même, et, avec lui, tombent tous ses avantages ; sans compter qu'après avoir provoqué le mécontentement de la démagogie pour l'avoir signé, on provoquerait le mécontentement de la France pour l'avoir violé. Or ce pourrait être, pour l'Italie, une chose grave, après quatre ans de bons offices, que le mécontentement de la France, compliqué d'un outrage solennel.

» Assurément, la France croit à la loyauté du gouvernement italien, puisqu'elle a accepté ses engagements ; mais sans mettre en doute sa volonté d'y rester fidèle, elle a pu prévoir les difficultés que, dans un pays encore ému et en travail de son organisation définitive, les partis hostiles pourraient apporter à leur ponctuelle exécution. C'est pour donner à l'Italie le temps de s'affermir dans des résolutions nouvelles et de se rapprocher du Saint-Siége, que la France a stipulé le délai de deux années pour l'entière évacuation de Rome.

» C'est encore et surtout pour donner à la Papauté le temps de cher-

cher, de mûrir et d'organiser, sans surprise, sans précipitation, les moyens qu'elle lui a réservés, dans la Convention, en vue de pourvoir à sa sécurité intérieure. C'est à l'ombre du drapeau français que s'organisera l'armée nouvelle, petite, mais suffisante pour maintenir l'ordre, et composée des éléments que le Saint-Père aura jugés les mieux appropriés à sa situation. Ceux qui savent, pour avoir habité l'Italie, que les populations des villages en masse, et la population de Rome en immense majorité sont, au fond, dévoués à la Papauté et à son paternel empire, savent aussi que le problème de la sécurité de Rome se réduit à surveiller et à contenir un certain nombre de brouillons comme toutes les grandes villes en possèdent.

» Ainsi donc se résoudra, à l'honneur de la France et de son gouvernement, cette délicate et difficile question de Rome, qui entretenait dans l'esprit des catholiques de si légitimes préoccupations; et nous savons assez quelle est la sagesse du Saint-Père, pour être persuadés que son gouvernement ne donnera aux esprits exaltés aucun des prétextes qu'ils ne manqueront pas de chercher pour mettre obstacle à l'heureuse et prochaine réconciliation de la Papauté et de l'Italie. »

Chaque mot de cette brochure est bon à méditer. Nous nous proposons d'y revenir dans une prochaine étude, où nous aurons, à défaut d'autre mérite, celui de dire la vérité sur les faits qui ont accompagné et suivi la convention du 15 septembre. Il semble qu'une conspiration du silence ait jusqu'ici enseveli dans l'ombre quelques-uns des plus importants détails. Si des ménagements sont toujours dus aux hommes publics, surtout quand ils ne sont plus au pouvoir, il importe aussi, pour ne pas laisser l'opinion s'égarer, de montrer avec exactitude comment les événements se sont accomplis et quelles secrètes pensées ont pu favoriser leur développement.

A. DE CALONNE.

ALPHONSE DE CALONNE.

TABLE DES MATIÈRES DU QUARANTE ET UNIÈME VOLUME

Septembre et Octobre 1864. (13e année. — 2e série.)

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

2e SÉRIE. — N° 9. 30 SEPTEMBRE 1864.

ATHENÆUM FRANÇAIS

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA

REVUE CONTEMPORAINE

Bulletin critique.

Entretiens sur la Morale évangélique, par l'abbé H. BARBIER, premier aumônier du lycée Louis-le-Grand, 1 vol. in-12. Paris, Appert. 1864.

L'abbé Barbier, bien qu'il y fût préparé par ses instincts, son éducation et ses études, n'entra que tard dans les ordres. Se sentant attiré vers les sujets de morale et de religion il débuta dans les lettres par la publication de la *Bibliothèque de l'Enfance chrétienne*. Cet ouvrage, qui reçut le meilleur accueil, fait goûter les principes les plus salutaires à l'aide de récits vifs et attachants. Bientôt parut une étude beaucoup plus considérable sous le titre de *Biographies du Clergé contemporain*, dont le style ferme et original fut justement remarqué. Ces travaux mirent l'auteur en rapport avec un grand nombre d'ouvriers typographes, dont il devint l'ami et le père, et sur lesquels il exerça une très heureuse influence. Enfin, cédant aux instances de ses nombreux amis, M. Barbier se fit ordonner prêtre, et presque aussitôt il fut nommé aumônier du lycée Louis-le-Grand, par l'archeveque de Paris, Mgr Sibour. Il remplit ces fonctions pendant quatorze ans, et les témoignages unanimes de regrets qui se produisirent à sa mort, dans les premiers mois de cette année, montrent assez quelle affection profonde il avait su inspirer autour de lui parmi les maîtres et les élèves.

Une main amie a recueilli, avec un soin pieux, les papiers laissés par l'abbé Barbier et nous livre aujourd'hui, sous le titre d'*Entretiens sur la Morale évangélique*, les prédications que le pasteur adressait à son jeune auditoire. Dans ces courtes et vives allocutions, on ne surprend aucun apprêt, aucune recherché; la forme simple, naturelle, ne fait que mieux ressortir l'élévation des idées et la force du sentiment. Le maître dévoué qui les adressait à cette jeunesse attentive était profondément pénétré de la grandeur de sa mission; il sentait qu'il avait charge d'âmes, et le livre lui-même a gardé une grande partie de l'émotion qui animait sa parole entraînante. E. J.

Histoire des Synodes nationaux des Eglises réformées de France, par G. DE FÉLICE, in-12. Paris, Grassart.

Un beau livre, animé d'un grand esprit religieux, plein de cette ardeur loyale, qui est le caractère et le privilége des convictions sincères et des consciences droites. On est heureux de suivre avec ce guide inspiré la sévère histoire du protestantisme, étudiée dans ses formes organiques et sa vie intérieure depuis l'an 1521 jusqu'à nos jours, et certainement cette œuvre comble, en le signalant, un vide dans notre grande histoire moderne. Il faudrait ne pas se rendre compte de l'importance des idées dans la progression des événements, pour n'être pas reconnaissant envers M. de Félice du beau travail si clair, si lumineux qu'il vient offrir à la meditation de tous ceux qu'intéresse le grand mouvement intellectuel qui commence au XVIe siècle.

« Moins de mots que de choses, s'il se peut. Je m'adresse à des hommes intelligents; ils liront entre les lignes et suppleeront a ce qui manque. J'attends d'eux tout ce que je me suis efforcé d'y mettre : sincérité, impartialité, et le cœur ouvert à ce qui intéresse le bien commun des Eglises. » M. de Félice trace ainsi son programme, et, fidèlement, éloquemment, il le réalise; il fait assister le lecteur à tous ces synodes qui s'assemblent à côté des bûchers, des potences, des massacres, des guerres civiles, et qui sont la voix austère, pure, héroïque de la foi au milieu des clameurs furieuses de la bataille. Il termine en sollicitant le rétablis-

sement des synodes généraux, et jamais cause ne fut mieux présentée, plus habilement défendue.

A. GRESSE.

Le Problème de la Vie, par Jacques LEGRAND, in-12. Paris, Dentu.

Ce volume a un sous-titre : *Recherche des bases d'une philosophie pratique*, et il se trouve ainsi divisé en deux parties distinctes, l'une morale, et l'autre métaphysique. Lorsqu'il étudie ce qu'il appelle « la matière de la vie, » l'auteur ne sort point des vérités admises, universellement reconnues; ses principes sont sains, ses vues honnêtes, ses préceptes excellents, et s'il n'y a là rien de nouveau, il n'y a du moins rien qui soulève d'objections.

Il n'en est pas de même du *Problème de la Vie*, que l'auteur circonscrit, enferme dans les limites mêmes de notre existence; la morale doit trouver là toute sa sanction; tout commence à la naissance, tout finit à la mort. M. Jacques Legrand cherche des arguments contre l'immortalité de l'âme; il lui eût été plus facile encore de se faire le champion de cette idée, et il aurait eu pour complice dans son argumentation, précisément cette conscience humaine, qui applaudit à l'autre partie de son livre, et se révolte contre celle-ci.

A. GRESSE.

Antiquité des Races humaines, par G. RODIER, 2e édit., 1 vol. in-8. Paris, Amyot.

Parmi les questions qui, dans ce moment, ont le privilége de provoquer et de passionner l'attention, il faut placer au premier rang la recherche des origines de l'humanité. On sait avec quelle ardeur sont poursuivies les études géologiques; les couches de terrain révèlent l'âge de la terre à la science. Cependant ces découvertes ne satisfont pas une curiosité qui s'accroît et devient plus exigeante à mesure que la lumière entre dans ces ténèbres primitives. C'est donc avec une véritable émotion qu'on a vu M. Boucher de Perthes, soulevant encore un voile dans cette immense perspective des âges, montrer, avec une énergique conviction, l'homme entouré des signes visibles de son activité, de son mode d'existence, dans des terrains où son apparition bouleverse toutes les données de la chronologie classique. La discussion à ce sujet est ouverte et rien ne sera négligé, il n'en faut pas douter, pour que la vérité se dégage de l'enquête scrupuleuse à laquelle la science moderne est conviée.

L'apparition du livre de M. Rodier dans de pareilles circonstances a un caractère singulier d'opportunité. Ici encore il faudra une enquête; car il y a mise en demeure pour la science d'avoir à discuter des propositions très hardies, il est vrai, mais présentées par un esprit lumineux et ferme. Avec des chiffres, des monuments, des calculs astronomiques, avec tous les documents, toutes les traditions qu'une main scrupuleuse et savante peut réunir, M. Rodier veut renouer le fil çà et là interrompu de l'histoire de la civilisation humaine; tout ce que la logique dans les déductions, la rigueur dans les calculs peuvent donner de puissance à cette vaste reconstitution chronologique, il le met au service de l'œuvre importante à laquelle il s'est dévoué. C'est ainsi qu'il arrive à reculer jusqu'à 20,000 ans environ avant l'ère chrétienne l'existence historique des sociétés humaines. Nous n'avons pas ici à nous prononcer sur la valeur de ses solutions. La critique d'une thèse aussi considérable, soutenue avec une incontestable loyauté, exige un examen très sérieux et doit être l'objet d'un travail approfondi.

A. GRESSE.

L'Intrigue du Collier, par SEUBERT. 1 vol. in-12. Paris, Jules Tardieu. 1864.

Par son retentissement, par son action sur les esprits à la veille de la Révolution de 1789, l'affaire du collier a acquis une importance particulière. Les contemporains, que dominait la passion, se sont, on le comprend, laissé facilement égarer par les apparences. Mais depuis, le temps nous a apporté ses révélations, les colères se sont apaisées, et le moment était venu d'instruire de nouveau le procès afin qu'il en pût sortir un jugement impartial et définitif. Telle est la tâche que s'est imposée M. Seubert, et qu'il a très heureusement remplie. Il a démêlé les fils embrouillés de cette ténébreuse intrigue que la comtesse de La Motte tenait tous dans sa main. Après s'être insinuée près du cardinal de Rohan dont elle exploitait la bienfaisance, et avoir surpris son secret désir de se réconcilier avec la reine prévenue contre lui, cette femme astucieuse et cupide, pour s'approprier un joyau de grande valeur, conçut l'abominable machination qui compromit l'un des premiers dignitaires de l'Eglise et fit planer d'injustes soupçons jusque sur Marie-Antoinette.

Sous la plume de M. Seubert, on voit revivre les acteurs de ce drame qui a pour dénoûment la fin tragique de Mme de La Motte, l'artisan de cette odieuse trame.

E. J.

Aventures d'un artiste dans le Liban, par Richard CORTAMBERT. In-18. Paris, E. Maillet. 1864.

Les récits de voyages forment de notre temps toute une littérature très variée et très féconde. Nous éprouvons une curiosité chaque jour plus impatiente de connaître, dans toutes les parties, la terre que nous habitons; et, si petite qu'elle soit, nous sommes loin de l'avoir explorée tout entière. La science géographique, comme les autres sciences, a eu ses martyrs; l'Afrique surtout a dévoré de nombreuses victimes, dont le sort n'a pas découragé de nouveaux investigateurs. Le voyage de M. Richard Cortambert offre un caractère moins

aventureux et moins héroïque. Il a parcouru une contrée où bien d'autres sont allés avant lui ; il n'en a pas moins composé un livre original, parce qu'il l'a très fortement marqué de son individualité. Mettez vingt paysagistes de talent en face d'une scène de la nature, ils vous donneront, chacun, un tableau différent, quoique fidèle. Il en est ainsi des voyageurs ; qu'un homme d'esprit parcoure la Suisse, terre banale qui a reçu tant de sots hommages, il en rapportera une description qui ne ressemblera en rien à aucune de celles faites auparavant.

M. Cortambert appartient au genre faitaisiste et pittoresque ; il se rapproche de la manière du peintre Biard dont le voyage au Brésil est la chose la plus divertissante et la plus spirituelle qui se puisse imaginer. Cependant, si la forme chez M. Cortambert est légère, le fond est très sérieux. Il est arrivé en Syrie quelque temps après les affreux massacres qui ont désolé ce pays, il nous trace en traits énergiques la physionomie des acteurs de ce drame sinistre. Les Maronites sont actuellement un petit peuple bien digne de nous intéresser par ses mœurs laborieuses et douces, ses vertus de famille et sa foi religieuse. Vivant au milieu d'ennemis qui ne songent qu'à les anéantir, ils ne subsistent que par la protection de la France ; aussi ont-ils pour elle une réconnaissance naïve et profonde ; la France leur semble l'image visible de la Providence. Dans leur misère, ils ont eu du moins ce bonheur exceptionnel, que notre amitié ne s'est jamais démentie et ne leur a jamais été inefficace. Les Druses, malgré leur humeur féroce, ne se montrent pas dépourvus de toute qualité ; ils sont hospitaliers, patients et très braves. M. Cortambert ne désespère pas de les amener par degrés à un certain état de civilisation. C'est pour les Turcs qu'il réserve toute sa haine et toute sa colère ; leur lâche décrépitude lui paraît sans remède ; à ses yeux, il n'est d'autre solution de la fameuse et interminable question d'Orient, que l'expulsion définitive de ces conquérants dont l'inepte domination n'a fait pendant quatre cents ans que des ruines autour d'elle. L'auteur mêle à ses réflexions quelques épisodes empruntés aux derniers événements ; ces épisodes, vivement racontés, sont pathétiques et saisissants. Enfin, de fraîches et poétiques descriptions de cette belle terre d'Orient qui exerce une si grande fascination sur ceux qui l'ont visitée, délassent l'esprit fatigué du sombre spectacle des plus mauvaises passions humaines. Tel est le livre de M. Richard Cortambert. C'est un heureux début où brillent la verve, la bonne humeur et les sentiments généreux de la jeunesse ; M. Cortambert est un agréable compagnon de voyage, et nous sommes prets à le suivre une seconde fois dans le pays, quel qu'il puisse être, où il lui plaira de nous conduire. A. T.

La Guerre de Pologne en 1863, par M. Eugène D'ARNOULT, 1 vol. in-12. Paris, Faure. 1864.

A la chaleur qui pénètre les récits de M. d'Arnoult, on reconnaît un témoin des faits qu'il raconte, ou un historien qui les a recueillis de la bouche des acteurs eux-mêmes. Aussi son émotion est-elle communicative ; et dans la lutte héroïque des Polonais contre ceux auxquels le sort les a asservis, les cruautés et les barbaries des vainqueurs sont tellement révoltantes que l'on serait plus d'une fois tenté de s'arracher à cette douloureuse lecture, si l'on n'était retenu par l'admiration qu'inspire le courage invincible des victimes. En face d'un ennemi dix fois plus nombreux, exercé à la discipline et muni d'une artillerie puissante, la bravoure des Polonais, qui n'avaient ordinairement d'autres armes que des faux, a accompli des prodiges. Le plus souvent, ils succombaient dans ces combats inégaux en vendant chèrement leur vie. Si quelques-uns, plus malheureux, survivaient et étaient faits prisonniers, il n'était pas de supplice qui pût arracher une plainte à leur sereine résignation.

Dans ce martyrologe de la Pologne, la part des femmes n'a pas été la moins belle. Ce sont elles qui soutenaient le courage de leurs frères, de leurs amants, de leurs époux, et les poussaient au sacrifice. Ce sont elles qui pansaient les blessés, et qui, déguisées en hommes, prenaient le mousquet et partaient comme volontaires ou jouaient le rôle d'espions au milieu de fatigues et de périls sans nombre. Il en est plusieurs qui rappellent la grandeur d'âme des mères spartiates ou romaines.

Comme partout où se livre dans le monde un combat pour une cause généreuse, on trouve des Français, M. d'Arnoult nous montre, dans ses récits, plusieurs de nos compatriotes, qui étaient venus pour mettre leurs bras au service de la Pologne. Leur bonne humeur et leur gaîté inaltérables reposent un instant le lecteur au milieu de cette longue série de scènes lugubres. E. J.

La Question de Cochinchine, au point de vue des intérêts français, par M. G. ABEL. Paris, Challamel.

L'auteur de cette brochure, témoin oculaire des événements accomplis depuis 1858, réclame avec une grande force de logique et de raison le maintien de la domination française dans les trois provinces de basse Cochinchine. Ce maintien importe, suivant lui, à l'intérêt bien entendu autant qu'à l'honneur de la France. Serrant de près la considération d'intérêt matériel, sur laquelle insistent principalement les adversaires de son système, il démontre par des chiffres que les frais inévitables d'une « Cochinchine-comptoir, » entretien de troupes, traitements de fonctionnaires, etc., seraient presque égaux à ceux que nécessite la « Cochinchine-colonie ; » que cette occupation restreinte serait même plus coûteuse par le fait, puisqu'elle tarirait pour nous des sources de revenu déjà importantes, et susceptibles de le devenir bientôt davantage. Il insiste énergiquement, et avec raison, sur le fâcheux effet moral d'une reculade sembla-

ble, sur l'amoindrissement qui en résulterait inévitablement pour le prestige français. Nous ne pouvons qu'applaudir à ces idées développées par M. Abel, avec beaucoup de force et de sagacité. Nous croyons en effet, comme la *Revue* a eu plus d'une fois l'occasion de le montrer, que le maintien de notre occupation est le parti le plus avantageux et le plus honorable. B. E.

Nouveau Guide général du Voyageur en Espagne et en Portugal, par A. LANNAU-ROLLAND. Paris, Garnier frères. 1864.

Instruction, santé, plaisir, affaires, tout est motif aujourd'hui pour voyager. La vapeur y est bien pour quelque chose; car en supprimant les distances, elle supprime également les grosses dépenses de temps et d'argent. Tels se sont rencontrés hier sur les bords du Rhin qui demain se retrouveront sur le Tibre ou le Mançanarez. Chaque jour un pays nouveau est conquis par la locomotive. Devant elle aujourd'hui s'est abaissée la puissante barrière des Pyrénées. Les Pyrénées n'existent plus que pour les contrebandiers, les touristes et les buveurs d'eau. Voilà l'Espagne, cette vieille patrie du Cid, vivant depuis des siècles isolée de l'Europe et conservant intactes ses croyances, ses mœurs, ses coutumes et son immobilité, la voilà définitivement aux prises avec le progrès. Grâce au livre de M. Lannau-Rolland, nous pouvons pénétrer dans ce merveilleux pays, sans crainte de laisser passer inaperçus ses palais, ses monastères, ses cathédrales mystérieuses, ses villes mauresques et ses ruines, temoignages encore debout de plusieurs civilisations étei tes. Nous assisterons à la renaissance de son agriculture et de son commerce, au développement de son industrie et à l'exploitation de ses richesses naturelles. Nous y retrouverons avec les vieilles légendes, des souvenirs plus récents de notre malheureuse occupation. L'auteur, comme on le voit, n'a pas voulu faire une nomenclature sèche et aride de villes, de fleuves et de montagnes. Son ouvrage est complet et ecrit d'après un plan qui en facilite singulièrement l'usage. La première partie renferme une foule de renseignements généraux sur la topographie, l'histoire, la statistique, la population, etc... de ce pays. La seconde est consacrée à l'*Itinéraire* proprement dit. Ce volume enrichi d'une carte générale soigneusement executée et de plus de trente plans de villes et de monuments, fait partie de la remarquable collection des *Guides-Garnier* écrits par MM. d'Auriac (Belgique et Hollande), E. Renaudin (Italie), Lacroix (Suisse), Simon (Allemagne), etc.

S. R.

Le Sac à malices, par Francisque DUCROS, 1 vol. in-8. Paris, Maillet. 1864.

Dans une suite de tableaux satiriques, l'auteur s'est proposé de fustiger les travers, les ridicules, les vices. Il les cherche partout où il peut les trouver, en France, à l'étranger et même dans l'histoire ancienne. C'est ainsi qu'il ouvre sa galerie par le chapitre intitulé : *Un malin d'avant Jésus-Christ;* il y ébauche le portrait de Jules César avec des couleurs qui ne sont rien moins que séduisantes. M. Francisque Ducros se déride quelquefois, et c'est alors qu'il sert à ses lecteurs une histoire curieuse et amusante de la barbe. qu'il publie sous le titre de *la Côtelette*. En faisant des réserves sur plus d'un point où la satire passe la mesure, on peut se plaire à la lecture d'un livre qui est instructif sans pédanterie. Il est seulement regrettable que l'auteur ne se soit pas arrêté devant des satires personnelles, telles que le *Cuisinier du docteur Strauss*, qui est un masque vraiment trop transparent. M. Ducros a assez de verve et d'agrément dans l'esprit pour intéresser le lecteur sans recourir à de tels moyens. Nous aurions préféré qu'il restât fidèle au titre de son livre, en s'en tenant aux malices, suivant la promesse de ce titre, et qu'il eût su s'arrêter devant des attaques dont l'emportement mérite un autre nom. Cette réserve faite, on ne peut qu'applaudir à la droiture et à l'honnêteté d'intention qui inspirent à l'auteur ses boutades misanthropiques. E. J.

Monsieur et madame Satan, par B. GASTINEAU, 1 vol. in-12 compacte. Paris, tous les libraires (Michel Lévy et Librairie nouvelle). 1861.

Benjamin Gastineau est sans contredit une des figures originales de la littérature actuelle. Dangereux comme écrivain politique à cause de la virulence de sa plume et de ses excès d'opinion, il n'a pas voulu descendre comme d'autres dans le roman fade ou obscène, où la vigueur naturelle de son talent lui eussent mérité des succès scandaleux. Il est entré bravement dans le champ des idées. *Monsieur et madame Satan* sont le premier fruit de cette évolution de sa pensée. L histoire du diable est une grosse affaire. Il faudrait avoir vécu longtemps dans son intimité pour essayer de le faire connaître tel qu'il est. Le sujet prête d'ailleurs aux passions d'un grand nombre et à la curiosité de tous, car il n'est point de conscience aujourd'hui comme jadis qu'il n'ait hantée quelquefois. Il ne m'en coûte point d'avouer, au contraire, que M. Gastineau l'a vu de près, par exemple dans les lignes suivantes où l'éclat du style recouvre heureusement une perception exacte d'un état de choses qui a duré longtemps, et qui n'est pas si vilain que l'auteur le suppose : « Maître absolu de la nature (au moyen âge) Satan eut à son service toutes ses menaces et tous ses sourires. Il eut les bois qui parlent mystérieusement, les sources qui chantent des chansons de syrène, la mer qui fascine, la blonde étoile qui sourit, l'abîme qui donne le vertige, les ouragans qui épouvantent, les nuées, séjour des rêves, la nuit mère des terreurs, des illusions et des mensonges, la nuit, seul bien laissé aux manants et aux serfs puisque le prêtre, le roi

et le seigneur avaient capturé le jour. » Cette dernière phrase est injuste. Il restait du jour pour tout le monde, et on respirait pour le moins alors avec autant d'aise qu'aujourd'hui. car on n'avait pas recours au suicide dont M. Gastineau a bien voulu dresser un jour l'inventaire qui est effrayant en notre bienheureux temps révolutionnaire. Ceci posé, on ne saurait admettre que l'histoire de Satan soit « l'histoire de toutes les terreurs, les folies et les sottises qui ont traversé les cerveaux humains. » Le mal existe et Satan le représente historiquement. Les théologiens n'ont inventé ni le mal physique, ni le mal moral, ni le mal politique, ni le mal cosmique. Quoi qu'il en soit, Satan est fort maltraité dans le livre de M. Gastineau. Il n'est pas probable qu'il en meure, car il a la vie dure, mais il ne reçoit pas tous les jours une volée pareille ni administrée de si belle grâce. En un mot, quoique un peu hâtif de style et parfois diffus, l'ouvrage a très grand air et saura se faire lire, même de ceux à qui les convictions de M. Gastineau ne seront pas sympathiques.

L. DERÔME.

Dire et Faire, par Camille **Bias**, 1 vol. in-12. Paris, Michel Lévy. 1864.

Cet ouvrage est une thèse bien plutôt qu'un roman; une thèse en faveur de « l'émancipation de la femme. » Dans l'histoire dont se sert M. Bias pour mettre en action son idée, il ne faudrait donc pas chercher ce qui constitue les qualités d'un roman, c'est-à-dire des caractères très fermement tracés, ou l'étude d'une passion, ou une peinture de mœurs, ou des événements attachants et curieux. Sans doute, la thèse n'eût rien perdu à présenter comme arguments les faits éloquents d'une histoire émouvante ou touchante, et les conclusions suggérées par les malheurs immérités et cruels de personnages auxquels on nous eût attachés fortement n'eussent pas été celles qu'on nous eût fait accepter avec le plus de peine, ni qui nous eussent semblé les moins convaincantes, ni que nous eussions le moins étroitement épousées. L'auteur ici a voulu procéder d'une manière opposée, et cela était certes son droit. Mais en quoi fait-il consister l'émancipation qu'il prêche? Qu'entend-il par l'indépendance de la femme? Est-ce l'abolition de tout contrôle de la part de l'homme sur celle qui lui donne des enfants? M. Bias ne s'en explique point, ou nous l'avons mal lu. Mais plutôt, il s'en explique d'une manière suffisante. « La soumission en amour, dit-il, est un non-sens, une absurdité, une immoralité. » Or, qu'est-ce que le contraire de la soumission en amour? Evidemment, l'auteur est pour la destruction de l'autorité maritale. Il veut une liberté égale pour chacun des époux; il veut une entière égalité de rapports entre la femme et le mari. C'est là une doctrine que nous ne voudrions pas condamner sans pouvoir nous en expliquer, mais que nous sommes très éloigné de défendre..... Au surplus, il nous suffira de quelques lignes pour montrer ce que la pensée du livre a de sain et ce qu'elle a d'illégitime et d'utopique. « Il faut que la femme se rende véritablement *supérieure* au moral; il faut qu'elle courbe l'homme sous la puissance de sa vertu. Ce n'est pas assez qu'elle cherche à devenir son *émule* par l'esprit, par le talent, par la science;.... il la domine toujours par la force. Ce qu'elle doit s'appliquer à acquérir ou à conserver, c'est ce qui manque le plus à l'homme : l'amour du devoir..... La force de l'homme est chair; celle de la femme est esprit; si celle-ci voulait, ou plutôt si elle était éclairée, elle aurait bientôt en main la toute-puissance; l'homme alors se *sentirait petit;* il voudrait, il pourrait grandir, et l'*égalité naîtrait* des efforts de la lutte..... Femme, connais ta puissance et sois digne, tu n'auras plus de maîtres (pages 131 et 132). » On le voit, c'est du rêve tout pur : la femme supérieure à l'homme! Ce n'est pas de l'égalité de la femme et de l'homme qu'il s'agit; à l'insu de l'auteur, sans doute, il s'agit de la domination de la femme. Quand, selon lui, la femme sera devenue incrédule, elle sera serieusement vertueuse, et, dès lors, digne de la « toute-puissance. »

Un autre point du livre, c'est la réhabilitation de la pécheresse. On sait combien de pages éloquentes ont été écrites sur ce thème, et aussi combien peu de raisonnables, en dépit pourtant de la justesse, *au fond*, de la réclamation.

L'ouvrage de M. Bias est manifestement sincère; et non-seulement sincère, mais d'une entière franchise. L'auteur s'y déclare ouvertement contraire aux pratiques religieuses et à toute religion révélée. Il insiste encore sur ce point dans une nouvelle intitulée *Les petites Filles de Confucius*, par laquelle il complète son volume.

P. MAZEROLLE.

Les sept Etoiles de Bohême, par Octave **Féré**. Paris, Jules Tardieu. 1864.

Tout Pilsen est en émoi; les regards se portent avec une avide curiosité sur la route de Vienne. D'heure en heure, on attend M. le conseiller de régence Stéphen Brucker. Après quinze ans d'absence, il vient dans sa ville natale recueillir l'immense héritage que lui a laissé son aïeule en mourant. Un si brillant parti est bien fait pour éveiller l'ambition des parents, des mères surtout qui, en cherchant par des modes nouvelles à rehausser la beauté de leurs filles, ont juré que le jeune diplomate ne regagnerait pas la capitale avant d'avoir pris femme à Pilsen. Ce qu'il fit au milieu d'un si formidable complot, Dieu me garde de vous le dire! ce serait vous enlever une partie du plaisir que l'on éprouve à la lecture de cette charmante nouvelle. Elle est courte, elle est simple, mais d'une broderie exquise et d'un intérêt si soutenu qu'on y chercherait en vain une lacune ou une page de trop. Elle laisse l'esprit satisfait et le cœur rempli des sentiments les plus délicats. C'est une perle que M. Féré a placée parmi les plus gracieuses de l'écrin de M. J. Tardieu.

S. R.

Le Roman d'un Homme sérieux, par M. Charles DE MOUY, 1 vol. Paris, Hachette. 1864.

Notre époque abonde en hommes sérieux, si l'on veut bien nommer ainsi tous ceux qui, livrés au culte de leurs intérêts, méprisent ou méconnaissent les sentiments d'un ordre plus élevé. Félicien Montenay, le héros du livre, aspire à mériter ce titre. Il a vingt-huit ans; il dirige un établissement industriel, et l'avenir sourit à ses efforts. Deux influences contraires le poussent au mariage : d'un côté sa mère, femme rare, chez qui le mécanisme de la vie domestique et l'exacte science des nécessités sociales n'ont point affaibli les nobles instincts de l'âme, veut lui faire épouser Marianne Cerny, jeune fille douée de qualités brillantes et solides, mais presque pauvre; l'autre influence est représentée par l'oncle Rougemont, ancien avoué, qui lui propose une héritière, Mlle Cornelie Duret, fille de l'un de ses amis. Félicien, qui aime Marianne, craint de perdre l'estime des hommes sérieux en suivant son inclination, et il part pour Rueil, où la famille Duret se livre aux douceurs de la villégiature. Le hasard veut qu'il y retrouve les dames Cerny, invitées par Mme Duret, leur parente. Cornélie est une belle personne, mais vaine, coquette, qui ne voit dans le mariage que des fêtes et des parures. Dès la seconde visite, une discussion fort curieuse s'engage entre Félicien et M. Duret, renforcé de sa femme. C'est une excellente critique de ce genre d'associations en commandite qu'on appelle mariages de raison. Félicien, indigné des exigences de cette famille, poursuivi d'ailleurs par le souvenir de Marianne, se dispose à rompre, lorsqu'une nouvelle se répand tout à coup. Mme Cerny a reçu une lettre importante. Son mari, parti depuis longtemps pour l'Amérique, revient millionnaire. La dot de Marianne sera double de celle de sa cousine. Félicien est consterné; il ne peut plus songer à épouser riche celle dont il a dédaigné la pauvreté. La transformation du caractère de Mme Cerny et la considération toute nouvelle dont on l'entoure sont finement rendues. La contenance noble et simple de Marianne atteste sa nature supérieure et augmente les regrets de Félicien. Cette situation amène une foule de péripéties, au milieu desquelles on apprend que M. Cerny, par un ironique revirement du sort, a reperdu presque tout l'argent qu'il avait gagné. Ce malheur n'est nullement déploré par nos jeunes gens, dont il facilite le mariage. L'ouvrage est bien écrit, plein d'intérêt, d'observation et d'une haute moralité. Nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite. LOUIS BULOT.

Le Capitaine Tiburce, par Georges AVENANT. Paris, Dentu. 1864.

C'est l'histoire éternellement renouvelée des troubles de cœur d'une aimable jeune femme mariée à un vieux libertin, et aimée d'un jeune cousin auquel elle regrette de ne pas avoir gardé sa foi. Nous nous servons avec intention du mot de troubles, au lieu de celui d'orages, pour caractériser les émotions que produit chez Valentine le réveil d'un premier amour, qui n'a jamais atteint la hauteur d'une passion. Quelques scènes sentimentales, un peu égayées par la maladresse et l'aveuglement classique des maris, conduisent le lecteur à une situation semi-dramatique, semi-burlesque, occasionnée par une inondation subite de la Loire. Cette situation est immédiatement suivie d'un dénoûment irréprochable, en ce qui touche la morale. Serait-ce à cause de cela que, sur la couverture de son livre, M. Avenant le qualifie de paradoxal? On pourrait aussi se demander pourquoi l'auteur a placé ses personnages en plein XVIIIe siècle? Au fait, si l'on n'en était pas averti par la date de 1785, inscrite au commencement de la première page, ainsi que par le titre de bailli donné au barbon qu'a insouciamment épousé la cousine du capitaine Tiburce, on n'aurait pas lieu de soupçonner que l'action se passe à quatre-vingts ans de distance en arrière de notre époque. Les caractères, les incidents, les usages, les dialogues et monologues portent le cachet banal de notre temps plutôt que de celui qui précéda la Révolution de 89. Il est vrai que M. Georges Avenant ne pouvait pas nous présenter comme notre contemporain, ce déplaisant bailli dont il se proclame le petit-neveu, une fiction, pensons-nous, inspirée à l'auteur par le désir de se figurer à lui même, qu'il a eu pour belle-tante, une aussi séduisante femme que Valentine. C. L.

Fleurette la Bouquetière, par E. SCRIBE. Paris, Dentu.

Ce roman, l'une des dernières productions de Scribe en ce genre, est aussi l'une de ses meilleures. La donnée en est moins scabreuse et plus attachante que celle de *Noëlie*. C'est l'histoire d'une petite mendiante qui, grâce à l'emploi judicieux d'une aumône de vingt francs, arrive par degrés à la fortune, et trouve même moyen de s'acquitter au centuple envers sa bienfaitrice, en lui faisant faire un magnifique mariage. Fleurette, phénix des bouquetières, se montre même généreuse et dévouée aux dépens de son propre cœur, car elle aime en secret le jeune et bel Espagnol sur lequel elle a jeté son dévolu pour le compte d'une autre, et il ne demanderait pas mieux que de l'aimer ellemême pour son propre compte. Néanmoins, elle poursuit son plan avec une persévérance héroïque. C'est en vain qu'une affreuse petite vérole vient défigurer sa bienfaitrice, laquelle n'a d'autre dot que sa beauté; Fleurette organise si bien ses batteries, que le duc d'Olona se retrouve avec sa future et redevient amoureux d'elle sans la reconnaître! Malgré cette invraisemblance, qui gâte un peu la dernière partie du roman, il plaît et intéresse d'un bout à l'autre. On y retrouve la dextérité d'agencement qui caractérise le talent de l'auteur, et, ce qui vaut mieux encore, de nobles sentiments, exprimés parfois avec une véritable éloquence. E. DE V.

Les Grandes Espérances, par Ch. DICKENS, trad. par Bernard DEROSNE, Paris, Hachette.

Encore un de ces récits étincelants, vifs, mais décousus, comme les fait toujours l'auteur de *David Copperfield*. Ces compositions, bizarres parfois jusqu'à l'extravagance, malgré tout, subjuguent et finissent par plaire; avec tous ses defauts, ses digressions et ses parenthèses interminables, sa folle prodigalité de détails épisodiques et ses rouages essentiels sous-entendus ou à peine indiqués, Dickens reste *lui-même* jusque dans ses défauts. Il les rachète, même dans ses œuvres les plus médiocres, par des éclairs pareils à ceux d'une lampe qui toujours semble prête à s'éteindre, et pourtant ne s'éteint jamais. Cet ingénieux et fécond romancier a aussi droit à nos sympathies par ses qualités morales. Nul ne sait mieux poétiser l'amitié, le dévouement, l'amour ardent et pur; nul ne met plus habilement en relief ces nobles vertus, parmi la sombre horreur des mauvaises passions. *Les Grandes Espérances* sont l'histoire invraisemblable, mais pathétique, d'un pauvre orphelin, que la bienveillance d'un mystérieux protecteur transforme d'apprenti forgeron en brillant gentleman, et qui, plus tard, retombe du faîte de ses « grandes espérances » dans un profond abîme de désespoir, en apprenant qu'il doit uniquement ce changement de fortune à la reconnaissance d'un exforçat auquel, sans le vouloir et sans le savoir, il a jadis sauvé la vie. Il voit, sans trop de regret, s'évanouir cette fortune équivoque, par la reprise de son protecteur, en rupture de ban, et la confiscation de ses biens. Mais, tout en cessant de profiter de ses bienfaits, il ne cesse de le consoler et de l'assister jusqu'à son lit de mort. Enfin, après avoir conquis par son travail une aisance honnête, avec cette facilité et cette promptitude dont on trouve tant d'exemples dans les romans, il finit par épouser celle qu'il aimait depuis l'enfance, une Estelle dont il avait longtemps désespéré de devenir le Némorin, et qui se trouve être la propre fille de son bienfaiteur. E. DE V.

Un Prêtre en famille, par Edmond THIAUDIÈRE. Paris, Michel Lévy. 1864.

M. Edmond Thiaudière a mis en tête de son livre une dédicace à son père. Dans cette épître, il commence par déclarer que « assembler des rêveries est la seule fonction naturelle de son esprit. » Deux lignes plus loin, il exprime son espoir que ce livre lui créera dans le monde une situation au moins égale à celle que lui auraient faite le barreau, la magistrature, etc. L'inobservance des principes de l'art, dans laquelle semble s'être complu l'auteur d'*Un Prêtre en famille*, est-elle la conséquence de sa foi dans sa vocation littéraire? Ou bien serait-ce pour donner à ce récit l'apparence d'une biographie, qu'il s'est montré si insoucieux de la texture, du style, des péripéties qui donnent de l'intérêt et du charme aux ouvrages d'imagination? Le prêtre en famille, est un gentilhomme poitevin, entré dans les ordres, par dégoût des liaisons illégales, et par défiance du mariage. Les infidélités et le brusque abandon d'une fille sans cœur, dont il s'était stupidement affolé, l'avaient jeté dans la misanthropie. De cet amour de Saint-Leu pour Julie Berloquin, était né un enfant que la mère lui avait laissé littéralement *sur les bras*. A une série de chapitres consacrés à un attachement si mal placé, si mal récompensé, et beaucoup trop regretté, succèdent de nombreuses pages remplies de détails sur le premier âge et l'éducation du petit garçon qui a nom Camille, et d'une petite bohémienne recueillie au presbytère et que l'on appelle Bourdonnette. L'inclination mutuelle de ces deux enfants amène naturellement leur mariage. Là aurait pu se terminer le livre; mais l'auteur fait mourir Bourdonnette d'une maladie aiguë; puis il remarie Camille avec une voisine et amie de la famille Saint-Leu, et rend ensuite veuve cette seconde épouse. Justine ayant été mordue par un chien enragé, son mari la sauve en suçant sa plaie, et s'inocule ainsi à lui-même le virus rabique. Bientôt atteint d'hydrophobie, il succombe victime de son dévouement conjugal. Lors même que l'auteur ne nous aurait pas averti tout d'abord qu'il est fils d'un médecin, on eût facilement deviné cette particularité à la complaisance avec laquelle il s'étend sur les symptômes de la fièvre typhoïde, ainsi que sur les médicaments prescrits et administrés au malade. L'auteur a cru « qu'il était de son devoir d'écrivain de surmonter sa répugnance » à faire cette minutieuse description. Nous pensons qu'il s'est trompé en cela, aussi bien que dans l'emploi abusif de mots et de locutions tout au moins vulgaires. Mais c'est ce que l'on appelle faire du réalisme.

C. L.

Annette Laïs, par Paul FEVAL. Paris, Hachette.

Ce titre semble promettre une de ces héroïnes du demi-monde dont les romanciers et les dramaturges ont si impitoyablement abusé depuis dix ans. Mais Laïs est ici un pur et simple nom de famille; il y a un père, un fils et une demoiselle Laïs, plus vertueux les uns que les autres. Le père Laïs est un des héros de l'indépendance hellénique, et de plus, un philologue de première force; jamais on n'a vu Grec moderne d'une probité et surtout d'une simplicité plus antiques. Comme la philologie ne subvient qu'imparfaitement aux besoins du ménage, cet excellent père accepte avec empressement pour sa fille une position de chorégraphe au théâtre Beaumarchais, qu'on lui dépeint comme un asile privilégié d'innocence. La vertu d'Annette Laïs essuie dans cet asile de rudes assauts qu'elle surmonte victorieusement, jusqu'au jour où elle s'éprend d'un gentillâtre Breton mineur, ardent et têtu, dont les parents font à cette mésalliance une opposition non moins *bretonnante*. Ce n'est qu'après bien des événements et bien des années qu'une réconciliation s'opère, et qu'Annette Laïs, fleur de l'archi et transplantée sur la grève morbihannaise,

devient le plus bel ornement du manoir des Kervigné. Il y a dans ce roman d'étranges épisodes, et des descriptions de paysages d'un style plus étrange encore, où nous avons remarqué notamment « des clochers poignardant l'aurore. » Certaines tentatives d'une vieille coquette, pour déniaiser le jeune Breton, dépassent un peu les bornes de la décence ; le ridicule de cette figure n'en sauve pas assez l'effronterie. En revanche, les jeunes et chastes tendresses d'Annette et de René ont inspiré à M. Féval quelques pages vraiment exquises, qui suffiraient presque à purifier ce roman.

E. DE V.

Le Chevalier du Silence, par M. Alexandre DE LAVERGNE, 1 vol. Paris, Hachette. 1864.

Voici un livre attrayant, dont nous recommandons la lecture à ceux qui aiment les scènes de la vie du foyer, et qui s'intéressent aux aspirations, aux troubles et aux combats des cœurs honnêtes.

Dans une villa des bords du lac célèbre du Bourget habitent la présidente d'Allevard, veuve de l'un des premiers magistrats de Chambéry, et sa fille Berthe, âgée de dix-huit ans. A la suite d'aventures simples et attachantes, celle-ci doit épouser Raoul de Cheverny, officier français, encore convalescent d'une blessure reçue en Italie. Pendant les préliminaires de ce mariage, arrive chez la présidente sa nièce, Mlle Albertine La Fonta. Elle est accompagnée de son père, général admis au cadre de réserve, à qui les médecins ont recommandé les eaux d'Aix. Les deux cousines sont également charmantes, mais à des titres bien différents. Berthe a reçu l'éducation sérieuse et un peu terne de la famille, Albertine est ornée de tous les talents et de toutes les grâces qui distinguent une femme mondaine. Dans ces parents présomptifs que le ciel lui envoie, Raoul retrouve deux ennemis déclarés. Il a servi en Afrique sous les ordres du général, qui lui a fait expier militairement le tort de s'être vengé d'une impertinence de sa fille. Cette rencontre désagréable est le prélude d'une lutte quotidienne. Le général se montre bourru, despote, incommode ; Albertine écrase le pauvre Raoul sous ses plus grands airs. Ses instincts de coquetterie, développés par sa vie frivole, l'humanis nt peu à peu, et cette comédie hautaine s'abaisse jusqu'à un pardon, hélas! trop complet. La faiblesse de la jeune fille intéresse et fait oublier sa vanité. Raoul se débat contre la séduction, et, sans être infidèle, son cœur paraît se dédoubler. La situation est pleine de périls, mais elle est conjurée par un personnage dont le dévouement et la grandeur d'âme ne se démentent pas un seul instant. Le chevalier Teobaldo Broffleri avait été le premier fiancé de Berthe. Taciturne au point de s'être acquis le surnom de *Chevalier du Silence*, il a été facilement supplanté par l'officier, son proche parent. Sa vengeance a été noble. Millionnaire, il a doté Raoul, qui était sans fortune. L'abandon de ses prétentions ne l'empêche pas de veiller sur le bonheur de Berthe. Il est puissamment aidé dans ce soin par le docteur Farini, ancien chirurgien des armées sous le premier Empire, caractère original, épigrammatique, dont les prises avec le général jettent un éclair de gaieté sur les scènes les plus tendues. Tout finit par s'arranger. Le chevalier pousse le dévouement envers Mlle d'Al evard jusqu'à épouser Albertine. Celle-ci comprend les belles qualités de son mari, et, guérie pour jamais de la coquetterie, elle s'attache à lui de toute son âme.

L'auteur a sacrifié au goût de notre époque pour la psychologie, mais il l'a fait avec une louable discrétion, et ses analyses repoussent les détails choquants, outrés et faux, qui enlèvent toute poésie et réduisent les aspirations du cœur à un mécanisme aveugle et brutal. Cet ouvrage nous présen e une des meilleures faces du talent de M. Alexandre de Lavergne, à qui nous devons tant d'estimables productions. LOUIS BULOT.

La Noblesse de nos jours, par Amédée GOUET, in-12. Paris, Brunet.

Cette noblesse, c'est le talent, c'est le génie. Robert est comte de Kernoë ; sous le nom de comte de Kernoë, il fait l'orgueil de sa mère et, gentilhomme ruiné, il porte dans une aristocratique oisiveté ce beau nom sans tache; sous le nom de M. Robert, il daigne être un grand peintre, et, tout en cachant son génie comme un vice, il tient, grâce à ses pinceaux, le blason paternel, sinon parfaitement doré, du moins dans un état de netteté convenable. Mais, comme il n'est pas de vrai talent sans élévation de l'esprit, Robert en est bientôt venu à ne voir qu'un préjugé, qu'une infirmité dans les répugnances aristocratiques de sa mère, et, amoureux d'une simple jeune fille de la plus triviale et de la plus riche bourgeoisie, il parvient à vaincre Mme la comtesse de Kernoë et à épouser Mlle Mathieu. Puis un jour, en haut lieu, à Turin, retentissent, à la porte d'un salon, les noms de M. le comte et de Mme la comtesse de Kernoë, au milieu de l'indifférence générale; mais au nom de M. Robert, un frémissement d'admiration parcourt la foule élégante qui, indifférente au patricien, prodigue ses sympathies à l'artiste. Ce petit roman, bien raconté, donne à une idée juste le piquant d'un paradoxe.

A. GRESSE.

Une poignée de romans, par W. COLLINS. Paris, Hetzel et Lacroix.

Sous ce titre, M. Forgues, qui a fait connaître au public français le beau roman de *la Femme en blanc*, a réuni un certain nombre d'esquisses du même auteur, dont les plus remarquables sont la *Quarteronne* et surtout le *Journal d'Anne Rodway*. La *Quarteronne* est un de ces drames judiciaires dont on trouve tant d'exemples dans les romans anglais modernes. La sagacité d'un clerc de procureur, sorte d'Œdipe jovial, y démêle un imbroglio judiciaire des plus compliqués et justifie

deux honnêtes gens d'une accusation effroyablement vraisemblable quoique calomnieuse. Le *Journal d'Anne Rodway* est un tableau naïf et malheureusement trop véridique des souffrances de la classe ouvrière. On éprouve un sentiment pénible, en pensant que la partie la plus élégiaque de ce récit en est aussi la plus réelle, et que c'est l'imagination seule du romancier qui intervient au dénouement, pour faire luire un rayon de soleil sur cette existence obscure et tourmentée. Les autres récits dont se compose ce volume, sans avoir l'importance des deux premiers, sont loin d'être dépourvus de mérite. On y remarquera surtout, dans *la Femme rêvée et la Main du mort*, deux imitations très habiles d'Anne Radcliffe et d'Edgar Poë. En résumé, ce nouveau volume tient très convenablement sa place parmi les œuvres du fécond et ingénieux romancier auquel la *Revue* a, dans plus d'une occasion, rendu pleinement justice.

E. DE V.

Élévations poétiques et religieuses, par Marie ZENNA. In-12. Paris, A. Leclerc, 1864.

L'auteur de ce recueil est un fervent catholique qui puise ses inspirations aux sources pures et sévères du dogme ; il fait à peine quelques timides excursions dans le domaine des passions terrestres ; il parle peu de la nature; tout s'efface à ses yeux devant la grandeur et la justice de Dieu. Cette foi ardente donne à ce livre une valeur qu'il n'aurait pas sans cela, tant la sincérité a de prix. Ainsi, dans une pièce intitulée *Mort sans Dieu*, l'auteur est en présence du corps à peine refroidi d'une personne chère, morte après avoir repoussé l'assistance du prêtre; il éprouve une angoisse poignante, pleine cependant d'une austère résignation; il s'établit entre sa croyance et son affection une lutte douloureuse qui nous intéresse et nous trouble. C'est là une émotion vraie et touchante, qui a dû être ressentie par toutes les âmes à la fois religieuses et tendres. Pourtant, nous pensons qu'en général la poésie s'accommode mal de l'inflexibilité du catholicisme; le sentiment religieux doit y dominer sans doute, mais ce sentiment doit avoir quelque chose de vague, d'indécis et de flottant qui laisse à l'esprit un espace indéfini à parcourir dans le monde des fictions et des songes.

A. T.

Les Inondations en France depuis le VIe siècle jusqu'à nos jours, par M. Maurice CHAMPION. 6 vol. in-8. Paris. Dunod.

Cet important ouvrage que la *Revue* a signalé à plusieurs reprises à l'attention publique est aujourd'hui entièrement achevé. Le tome VI et dernier vient de paraître. Il contient des *tableaux statistiques et hydrographiques* très curieux à consulter, ainsi que les *tables générales*. Cette œuvre importante, couronnée à diverses reprises par l'Institut (Académie des Inscriptions et Académie des Sciences), est un véritable manuel d'une utilité pratique pour toutes les recherches sur la question des inondations. On y trouve une foule de détails et de renseignements d'un vif intérêt sur nos fleuves et rivières et un grand nombre de pièces justificatives, la plupart inédites, documents qui, à eux seuls, donnent à ce travail une valeur historique considérable. Aussi, sa place est-elle marquée dans toutes les bibliothèques publiques et privées, comme dans toutes les administrations.

X.

Bulletin bibliographique.

LIVRES FRANÇAIS.

Ancelot (Mme). Un Nœud de ruban. In-18 jésus. Paris, Cadot.

Annales de la Société linnéenne de Lyon. Année 1863, nouvelle série, tome X. Grand in-8. Paris, Savy.

Antimore (Théophile d'). Petits portraits de mondains, ou l'Evangile interprété par le monde. In-32. Paris, Paulmier, Divry.

Arthur (William). La Langue de feu, ou la Vraie puissance du christianisme. Traduit de l'anglais par Ph. Guiton. In-12. Nîmes, imprim. Roger et Laporte.

Artigues. Amélie-les-Bains, son climat et ses thermes. In-8. Paris, Germer-Baillière.

Asselin et **Dehaisnes**. Recherches sur l'art à Douai aux XIVe, XVe et XVIe siècles, et sur la vie l'œuvre de Jean Bellegambe, auteur du rétable d'Anchin. In-8. Paris, impr. impériale.

Assollant (Alfred). Pensées diverses, impressions intimes, opinions et paradoxes de Cadet-Barniche, sonneur de cloches de la cathédrale de Felletin (Creuse), sur la poésie, la gymnastique, l'esthétique, la physique, la métaphysique et l'hyperphysique, et les sciences adjacentes et sous-jacentes. In-18 jésus. Paris, Poupart-Davis et Ce.

Aucoc (Léon). La Juridiction administrative et les préjugés. In-8. Paris, impr. Panckoucke et Ce.

Audiat (Louis). Les Oubliés : Bernard Palissy. In-12. Saintes, Fontanier.

Auguez (Paul). Les Elus de l'avenir, ou le Progrès par le christianisme. In-8. Paris, Pillet fils aîné.

Barbier de Montault (X.). Iconographie des vertus à Rome. In-8. Paris, Putois-Cretté.

Bastiat (Frédéric). Œuvres complètes, mises en ordre, revues et annotées d'après les manuscrits de l'auteur, par M. Paillottet, et précédées d'une notice biographique, par M. R. de Fontenay. T. VII. In-8. Paris, Guillaumin.

Bautier (Al.). Tableau analytique de la flore parisienne, d'après la méthode adoptée dans la flore

française, par MM. Lamarck et de Candolle. In-18. Paris, Asselin.

Beaulieu (comte de). L'Erreur libre dans l'Etat libre. Nouvelle édition considérablement augmentée. In-8. Paris, Palmé

Bez (Auguste). Les Miracles de nos jours, ou les Manifestations extraordinaires obtenues par l'intermédiaire de Jean Hillaire, cultivateur à Sonnac (Charente-Inférieure). In-8. Paris, Dentu.

Béziers (A.). Les Poésies de la Famille. In-8. Le Havre, Costey frères.

Biographie universelle de Michaud, ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer. T. XXXIX. In 8. Paris, Mme Desplaces.

Eligny (B. de) et **Latour** (Ch. de). Cœur d'argent. In-18. Paris, A. de Vresse.

Bonnechose (Emile de). Le monument de Jean Huss et de Jérôme de Prague à Constance. In-8. Paris, impr. Meyrueis.

Borreau (J.-B.), Comment et pourquoi je suis devenu spirite. In-8. Niort, impr. Favre et Cie.

Boudin (Ch.). Etudes anthropologiques. Considérations sur le culte et les pratiques religieuses de divers peuples anciens et modernes : Culte du phallus, culte du serpent. In-8. Paris. Rozier.

Bozonnet (Louis). Une variété de l'amour. In-18 jésus. Paris, Vanier.

Bussière (vicomte de). Fleurs dominicaines ou les Mystiques d'Unterlinden à Colmar. In-12. Paris, Poussielgue-Rusand.

Cabrières (abbé de). Eloge funèbre de Jean Reboul, prononcé dans l'égl se cathédrale de Nîmes le 31 mai 1864. In-8. Nîmes, Bedot.

Cantaloube (Amédée). Eugène Delacroix. l'homme et l'artiste, ses amis et ses critiques. Grand in-18. Paris, Dentu.

Chassériaux (F.). Biographie de M. le chevalier du Pavillon suivie d'une notice généalogique sur la famille. In-8. Jonzac, Ollière.

Charma. Notice sur quelques énigmes archéologiques. In-8. Paris, impr. Impériale.

Chrysostôme (Saint-Jean). Œuvres complètes traduites par M. l'abbé J. Bareille. T. I. In-8. Paris. Vivès.

Cochin (Augustin). Paris, sa population, son industrie. In-8. Paris, Durand.

Companyo (Louis). Histoire naturelle du département des Pyrénées-Orientales. T. 2. Règne végétal. In-8. Perpignan, impr. Alzine.

Compte rendu des séances du Sénat. Session de 1864. T. 2. Du 27 février au 1er juin 1864. In-8. Paris, impr. Lahure.

Comptes rendus des séances et mémoires de la Société de biologie. T. 5 de la 3e série. Année 1863. In-8. Paris, J.-B. Baillière.

Cordier (Alphonse). La crise cotonnière dans la Seine-Inférieure ; ses causes et ses effets. In-8. Rouen, impr. Lapierre.

Correspondance de Napoléon Ier, publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III. T. 14. In-8. Paris, Plon, Dumaine, etc.

Decaisne (J.). Voyage autour du monde sur la frégate *la Vénus*. Botanique. Grand in-18. Paris, Morgand.

Delley de Blancmesnil. Etude sur les éléments constitutifs des Sociétés. In-8. Paris, Delaroque frères.

Description (la) et ordre du camp et festiems et joustes des tres crestiens et tres puissãs roys de France et Dangleterre lã MIL CCCCC ET VING au mois de juin. In-12. Paris. Aubry.

Dhormoys (Paul). Une visite chez Soulouque, souvenirs d'un voyage dans l'île d'Haïti. In-8. Paris. Hachette et Ce.

Dolfus (Ch.). Etudes sur l'Allemagne. De l'esprit français et de l'esprit allemand. In-18 jésus. Paris, impr. Poupart-Davyl et Ce.

Dubosc. Inventaire sommaire des archives départementales anterieures à 1790. In-4. Saint-Lô, Jacqueline.

Du Deffand (Mme). Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole, écrites dans les années 1763 à 1780, auxquelles sont jointes des lettres écrites à Voltaire, et précédées d'une notice sur Mme du Deffand par A. Thiers. 2 vol. In-18 jésus. Paris, Firmin-Didot frères.

Duplessis (Paul), Une fortune à faire. In-18 jésus. Paris. Cadot.

Du Rozel (François-Charles). Voyage de Jérusalem et autres lieux saints effectué et décrit en 1644. In-8. Paris, Dumoulin.

Dutripon (Camille). La Commissionnaire de Bezange. In-18 jésus. Paris, Dentu.

Edwards (Alphonse-Milne). Recherches anatomiques, zoologiques et paléontologiques sur la famille des chevrotains. In-4. Paris, Martinet.

Féré (Octave). Les Sept étoiles de Bohème. In-18. Paris, Tardieu.

Fétis (J.-F.). Biographie universelle des musiciens et bibliographie générale de la musique. T. 7. In-8. Paris, Firmin-Didot.

Feuerbach (L.). La Religion. Mort. Immortalité. Religion. Traduit de l'allemand par Joseph Roy. In-8. Paris, Librairie internationale.

Funérailles de Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, cardinal, légat du pape, ministre de Louis XII. Relation publiée, avec une introduction, par Edouard Frère. In-4. Rouen, impr. Boissel.

Gabourd (Amédée). Histoire contemporaine comprenant les principaux événements qui se sont accomplis depuis la révolution de 1830 jusqu'à nos jours, et résumant, durant la même période, le mouvement social, artistique et littéraire. T. III. In-8. Paris, F.-Didot.

Gebhart (Emile). Praxitèle, essai sur l'histoire de l'art et du génie des Grecs depuis l'époque de Périclès jusqu'à celle d'Alexandre. In-8. Paris. Tandou et Ce.

Girardin (Emile de). Les droits de la pensée. Question de presse. 1830-1864. In-8. Paris. Plon.

Gosselin (E.). Pierre Corneille (le père), maître des eaux et forêts et sa maison de campagne. Gr. in-8. Rouen, Cagniard.

Guyot-Montpayroux (Léonce). Peureux et Aveugles. Notice médico-politique sur l'arrondissement de X..... In-8. Paris, Dentu.

Joly (Charles). Le maréchal Davoust, prince d'Eckmuhl. In-8. Auxerre, impr. Perriquet.

Jurien de la Gravière. Voyage en Chine pendant les années 1847, 1848, 1849 et 1850. 2 vol. in-18 jésus. Paris, L. Hachette.

Kirchen. La jeunesse de Jésus. In-8. Paris, librairie centrale.

La Barre Duparcq (Ed. de). Histoire de l'art de la guerre. In-8. Paris, Tanera.

Langlois (Alphonse). Souvenirs du Pélerinage à Pouy-Saint-Vincent-de-Paul (24 avril 1864). Inauguration de l'hospice et de la chapelle construits au lieu où est né saint Vincent de Paul. In-8. Paris, Douniol, Palmé, e c.

Lemoine (Albert). Le Vitalisme et l'Animisme de Stahl. In-18 jésus, Paris, Germer-Baillière; Challamel, etc.

L'Epinay (Mme Marie de). Les contes de Nuit. In-18 jésus. Paris, Dentu.

Locmaria (cte de). Les Guerillas. 2 vol. in-18 jésus. Paris, Puttois-Cretté.

Logerotte (Jules). Six mois en Italie. De Palerme à Turin, lettres à un ami. In-18 jésus. Paris, Michel Lévy frères.

Marin de Livonnière. La dynastie des Ponchard. In-18 jesus. Paris, Brunet.

Mathieu (Joseph). Les grandes Processions à Marseille, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. In-16. Marseille, Boy.

Mémoires de l'Académie de Stanislas. 1863. In-8. Nancy, veuve Raybois.

Mémoires de l'Académie des Sciences de l'Institut impérial de France. T. XXXIV. In-4. Paris, Firmin Didot frères.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura. Section de l'Association philotechnique. Année 1864. In-8. Lons-le-Saulnier, Damelet.

Mémoires de la Société littéraire de Lyon. Anné académique 1861-1862. In-8. Lyon, Vingtrinier.

Mortimer-Ternaux. Histoire de la Terreur, 1792-1794, d'après des documents inédits et authentiques. T. IV. In-8. Paris, Michel Lévy.

Mystifications (les) de Caillot-Duval, avec un choix de ses lettres les plus étonnantes, suivies des réponses de ses victimes. In-16. Paris, Pincebourde.

Obole (l') des Conteurs, par MM. Jules Simon, Méry, Th. Gautier, Elie Berthet. In-18 Jésus. Paris, Hachette.

Ollivier (Emile). Commentaire de la loi du 25 mai 1864 sur les coalitions. In-12. Paris, Maresq aîné.

Passerat (Jean). Le Chien courant, poëme, suivi de quelques poésies du même auteur et précédé d'une introduction, par Henri Chevreul. In-8. Paris, Aubry.

Percy (J.). Traité complet de métallurgie, traduit avec une introduction, par MM. E. Petitgand et A. Romma. T. I. In-8. Paris, Noblet et Baudry.

Picard (J.-Germain). Un Peintre sur le trône ou le Réalisme triomphant. In-18 jésus. Paris, tous les libraires.

Planchon (J.-E.). Notice sur la vie et les travaux de Jacques Cambessèdes. In-8. Paris, Martinet.

Possoz (Alexis). Le premier jésuite anglais martyrisé en Angleterre, ou Vie et mort du Père Edmond Campian, de la Compagnie de Jésus. In-8 Paris, Douniol.

Procès (le) des treize. Interrogatoire des prévenus. Réquisitoire du ministère public. Plaidoirie de Me Jules Favre. In-8. Paris, Dentu.

Procès-verbaux de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure. T. I. 1818 à 1848. In-8, Rouen, impr. Boissel.

Procès-verbaux des séances du Sénat. Année 1864. T. V, VI, VII et VIII. In-8. Paris, Lahure.

Riancey (Henry et Charles). Histoire du monde, ou Histoire universelle depuis Adam jusqu'au pontificat de Pie IX. 1863. In-8. Paris, Palmé.

Rosenweig (L.). Recherches historiques dans les archives départementales, communales et hospitalières du Morbihan. In-18. Vannes, impr. Gallet.

Rozier (Victor). Le Comte Karl de Valker. L'Echelle de sang. In-18 jésus. Paris, Dentu.

Saint-Georges (H. de). Jean le Matelot. In-18 jésus. Paris, Dentu.

Saint-Olive (Paul). Mélanges historiques sur Lyon. In-8. Lyon, Vingtrinier.

Saint-Fulgent (abbé de). Hippolyte Flandrin et ses œuvres. In-8. Lyon, Vingtrinier.

Schiller. Wallenstein, traduit par Théodore Braun. Gr. in-8. Strasbourg, Treuttel.

Taillhand (P.-C.). Etude sur Gilbert Genebrand, docteur de la Faculté de théologie de Paris (XVIe siècle), professeur du roi, etc. In-8. Riom, impr. Jouvet.

Tamisier (F.). M. J.-J. Ampère. Etude historique et littéraire. In-8. Marseille, Camoin; Paris, Didier et Ce.

Tabourioch (Amédée). Documents sur quelques faïenceries du sud-ouest de la France. In-12. Paris. Aubry.

Thackeray (W.-M.). Morgiana, le Chevalier déshérité. Traduction précédée d'une notice biographique et littéraire, par Amédée Pichot, et des Souvenirs de Thackeray, par Charles Dickens In-18 jésus. Paris, Michel Lévy.

Thomas d'Aquin (Saint). Somme théologique, traduite en français et annotée par F. Lachat, renfermant le texte latin avec les meilleurs commentaires. T. VII, VIII, IX, X et XI. In-8. Paris, Vivès.

Timbal-Lagrave (Ed.). Une excursion botanique de Bagnères-de-Luchon à Castanèse, en Aragon. In-8. Paris, Martinet.

Trémau de Rochebrune (Alphonse). Recherches sur l'origine de quelques plantes nouvelles pour la flore charentaise. In-8. Paris, Martinet.

Trognon (Auguste). Histoire de France, 1483 à 1789. T. IV. In-8. aris, Hachette.

Vidal de Lévy. Ordres de chevalerie des Etats de l'Allemagne, leur origine, leur histoire, leurs insignes. In-8. Troyes, Bertrand Hu.

Villequez (F.-F.). Du droit du chasseur sur le gibier dans toutes les phases des chasses à tir et à courre. In-18 jésus. Paris, Hachette.

Vincent (F.). Mémorial législatif, administratif et pédagogique des instituteurs primaires. In-12. Bourg, Martin.

Vollet-Révillon (E.-H.). Etudes historiques sur l'origine, la formation et l'organisation des Eglises réformées de France. In-8. Paris, Treuttel et Wurtz.

Wescher (Carle). Une inscription ptolémaïque d'Alexandrie. Une inscription grecque du règne de Cléopâtre trouvée à Alexandrie. In-8. Paris. Didier et Ce.

LIVRES ANGLAIS.

Alabama. The Cruise of the. From the private Journals, etc., of Captain Semmes. C. S. N. and other officers. With illustrations. 2 vols. post 8vo. Saunders.

Allingham (William). Laurence Bloomfield in Ireland. A modern poem. Post 8vo. Macmillan.

Armstrong (W. G.), **Bell** (J. L.), **Taylor** (J.) and **Richardson.** The industrial resources, of the three northern rivers : Tyne, Wear and Tees. Royal 8vo. Longman.

Campbell (lady). Martin Tobin. 3 vols. 8vo. Maxwell.

Campbell Shairp (John). Kilmahoe : a Highland pastoral. Post 8vo. Macmillan.

Carmichael. The Art of Marine painting in Oilcolours. Windsor and Newton.

Collins. Singed Moths. 3 vols. Post 8vo. Maxwell.

Craig. Universal, etymological, technological and pronouncing dictionary of the english language. 2 vols post 8vo. Routledge.

Cumworth house, by the author of Caste, etc. 3 vols post 8vo. Hurst and Blackett.

Dicey (Edward). The Schleswig-Holstein War. 2 vols post 8vo. Tinsley.

Doctor's Wife (the) by the author of lady Audley's Secret. 3 vols Maxwell.

Freer (Miss). The Married life of Anne of Austria. 2 vols post 8vo. Tinsley.

Halliday (Andrew). Every-day papers. From all the year round. 2 vols post 8vo. Tinsley.

Howitt (Mary). The Cost of Caergwyn. 3 vols post 8vo. Hurst and Blackett.

Kemp (Edward). How to lay out a garden. Post 8vo. Bradbury and Evans.

Knight (Charles). Autobiography. Passages of a working life during half a century. Post 8vo. Vols I and II. Bradbury and Evans.

Leechman (Rev. J.) Logic, designed as an Introduction to the Study of reasoning. Post 8vo. William Allen.

Mackenzie (Daniel). Reaping the Whirlwind. 3 vols post 8vo. Newby.

Massey (Edward). Love's strife with the convent. 3 vols post 8vo. Ward and Lock.

Maurice Dering. By the author of Guy Livingston. 2 vols post 8vo. Tinsley.

Power Cobb (Frances). Italics : brief notes on politics, people and places in Italy in 1864. Post 8vo. Trubner.

Praed (W. M.). The poetical Works of. Post 8vo. Edward Moxon.

Rosetti (Christina). Goblin Market and other poems. Post 8vo. Macmillan.

Russell (William). Eccentric personages. 2 vols. Maxwell.

Russell Lowell (J.). Fireside Travel. Post 8vo. Macmillan.

Sutherland Menzies. Royal favourites. 2 vols. Maxwell.

Wilmott (Robert Aris). A Journal of Summertime in the Country. Post 8vo. Russell Smith.

Wondrous Strange (Anonymous) Newby.

Wood (Mrs). Lord Oackburn's Daughters. 3 vols post 8vo. Bradbury and Evans.

PRINCIPAUX PÉRIODIQUES FRANÇAIS.

Annales des voyages (septembre 1864).

Document pour servir à l'histoire des Français au Canada au XVIIe siècle. Voyage de M. le comte de Frontenac au lac Ontario, en 1673. — L'abbé Dinomé. Esquisse du pays du Sennar, par le docteur Rob. Hartmann. Relation extraite et traduite de la Zeitschrift Erdkunde de Berlin (suite). — Adolphe de Circourt. The Races of the old world, a Manual of ethnologie; par Charles Brace. — Travaux géographiques des Russes en Sibérie. — Découverte d'une mappemonde de Léonard de Vinci. — Retour du docteur Livingstone en Angleterre. — Sociétés savantes. — Bibliographie. — Carte.

Beaux-Arts (15 août et 15 septembre 1864).

Le Moniteur. Distributions des récompenses aux artistes et aux élèves, etc. — S. Blondel. Histoire de la glyptique depuis les temps antiques jusqu'à nos jours (suite). — A. Lachasse. Une vue des Grands-Moulins, près Nancy. — A. Elwart. Concours du grand prix de composition musicale. — L. Goblet. Les Chemins de fer et les voyages. — L. Goblet. Chronique théâtrale. — X. Courrier des Beaux-Arts. — Hébert. Bibliographie musicale. — Saint-Vincent Duvivier. Alaux, peintre. — Adolphe Bloch. Causeries sur les arts, paysage. — Hebert. L'art et le monde (chronique parisienne) (suite). — L. Goblet. Chronique théâtrale. — L. Goblet. Courrier des Beaux-Arts. — L. Goblet. Bulletin bibliographique. — Hebert. Bibliographie musicale. — L. Goblet et F. Aubert. Bibliographie littéraire.

Bulletin du Bouquiniste **(15 août, 1er et 15 septembre 1864).**

Variétés bibliographiques : De la Fons-Mélicocq. Encore un mot sur les marionnettes. — R. Essai d'un glossaire des Patois. — Ouvrages divers, anciens, modernes, rares et curieux. — Publications nouvelles. — Catalogue des livres mis en vente à prix marqué. — A. Nicaise. Le président Hiver. Journal des Etats tenus à Vitry-le-Français en 1744, par Bertin du Rocheret. — Edouard de Barthélemy. Nobiliaire du département de l'Ain. I II. Rugey et pays de Gex, par J. Bauv. — J. Andrieux. Armorial des archevêques de Rouen, par J. Thieury. — Le vicomte d'El***a. Anciennes réformations de l'évêché de Saint-Malo. — Catalogue de livres en vente aux prix marqués. — Publications nouvelles.—Variétés bibliographiques: G. Masson. Anthologie de l'histoire de France, tirée d'ouvrages anglais (1er article). — Sylvain-Puychevrier. Documents inédits sur Rétif de la Bretonne.—G. Brunet. Histoire de la bibliothèque de Bordeaux, par M. Gergérès. — Catalogue de livres en vente aux prix marqués. — Publications nouvelles. — Livres rares, curieux, etc.

Le Correspondant **(25 août).**

C.-F. Audley. Histoire d'une âme. — Fr. Beslay. Le nouvel Opéra. — C. de Meaux. Le Christianisme et la liberté dans l'Empire romain. — A. de Metz-Noblat. Ursule. Nouvelle. — G. de Chabrol. Les Ouvriers allemands. — A Cochin. Deux jeunes femmes poétes. — De La Rochetterie. L'Amitié dans le cloître. — Méditation sur l'essence de la religion chrétienne. — P. Douhaire. Revue Critique. — L. Lavedan. Les événements du mois.

Economiste français **(18 et 25 août, 1er, 8 et 15 septembre 1864).**

Saint-Maas. La situation politique et économique. — Jules Duval. La Libre et déloyale concurrence dans le commerce des vins en bouteilles. — Le Pelletier de Saint-Rémy. Lettres sur les assurances coloniales. — Ed. Mathon. La Paix sur les deux rives de la Plata. — E. Causin. Rapports de la Chambre de commerce de Toulouse. — Un Mauricien. L'Emigration indienne dans le monde intertropical (fin). — Jules Duval. La Presse algérienne et l'Economiste français. — Saint-Maas. La Situation politique et économique. — Jules Duval. La Cochinchine et Madagascar.—J. Duval. Caisse générale des avances sur titres. —E. Causin. Rapport de la Chambre de commerce de Bordeaux. — Jules Pautet. Maison de Notre-Dame-des-Arts, à Neuilly. — Une abonnée. Assistance médicale. Hydrophobie. — Couronnement du roi de Cambodge sous le protectorat de la France. — Nouvelles de l'Algérie et des colonies. — Bulletin économique et agricole. — Variétés. — Saint-Maas. La Situation politique et économique. — Hippolyte Destrem. Compagnie générale des avances sur titres. Lettre au Directeur. — Jules Duval. Enseignement professionnel des filles. — Jules Duval. Nécrologie : Emile Chevé. — E. Causin. Chambre de commerce de Paris. Enquête industrielle. — E. Rameau. La Confédération des provinces canadiennes. — Féreire. La Culture du coton à la Guadeloupe. — Inauguration de la colonie pénitentiaire à la Nouvelle-Caledonie. — Saint-Maas. La Situation politique et économique. — Jules Duval. Les Fraudes commerciales et le radicalisme économique. — Jules Duval. Nécrologie : Le Père Enfantin. — Ch. Lemonnier. Première union du crédit mutuel. — Ed. Mathon. La Situation à la Plata. — Savardan. Assistance médicale. — Hydrophobie. — Banque de la Martinique. — Saint-Maas. Situation politique et économique. — Jules Duval. L'Enseignement international. Etat actuel de la question. — Souscription de la caisse générale des avances sur titres. Conditions. — E. Causin. Rapport de Chambre de commerce d'Anvers. — E. Rameau. Les mines du Canada. Appel aux ingénieurs français. — Mlle Julie Daubié. Les Communes rurales à propos de la commune modèle de Frotey-lez-Vesoul. — Banque de la Guadeloupe, etc.

Etudes religieuses, historiques et littéraires **(août 1864).**

P.-H. Mertian. La Critique germanique et les Actes des apôtres. — P.-A. Cahour. Préjugés contre l'éloquence de la chaire au XIIIe siècle. — P. Florent Dumas. Charles II, roi d'Angleterre, et son fils le P. Jacques Stuart. — P.-A. Longhaye. Le Souper d'Auteuil. — P.-A. Nampon. Bulletin des Œuvres catholiques. — P.-C. Sommervogel. Question de propriété littéraire. — Bibliographie. — Revue de la presse.

La France médicale **(août).**

Holbé-Legrand. Etiologie et traitement rationnel du choléra-morbus épidémique. — Nélaton. Sur la destruction des tumeurs par la méthode électrolytique. — Voisin. De l'Etat mental des alcoolisés chroniques dans les maladies aiguës. — Favrot. Nouveau moyen pour reconnaître la pureté des huiles. — Henri Favre. De la spécificité dans les maladies. — Ferran. Examen de la physique au point de vue de la biologie. — Bataillhé. Sur l'infection purulente.. — V. Gaillard. La Médecine du bon sens, de M. Piorry. — Ancelon. Etiologie et Nosographie des maladies charbonneuses. — H. Favre. Le Plessimétrisme, son avenir. — Sandras. Des Injections sous-cutanées. — H. Favre. Vétérinaires et Médecins. — Girard de Cailleux. De la Rage se développant spontanément chez l'homme. — De Lapasse. Une observation de thérapeutique sénile.

La Gazette des Beaux-Arts **(1er septembre).**

Grammaire des Arts du dessin, la Sculpture, par M. Charles Blanc. — La Majolique et la Porcelaine de Ferrare, par M. Giuseppe Campari. — Des Lettres initiales dans les manuscrits du moyen

âge, par M. Alfred Darcel. — Hippolyte Flandrin, par M. E. Saglio. — Le Cabinet de M. le duc de Luynes, par M. François Lenormant. — Sur l'Institution du nouveau grand prix, par M. Charles Blanc. — L'Œuvre de Francis Seymour-Haden, par M. Ph. Burty. — Les Livres d'Art, par M. Emile Golichon.

Au milieu des nombreuses gravures qui accompagnent ces articles, on remarque deux gravures hors texte : Un fac-simile d'un dessin d'Hippolyte Flandrin, et une Eau forte de M. Seymour-Haden, la Tamise à Old Chelsea.

Journal des Economistes (septembre).

Courcelle-Seneuil. De l'Utilité considérée comme principe de morale. — Mlle Julie Daubié. Causes de paupérisme pour la femme (suite et fin). — Th. Mannequin. Congrès scientifique de France. XXIe session, siégeant à Troyes. — Paul Boiteau, Inauguration du chemin de fer du nord de l'Espagne. — Paul Coq. L'Economie politique et l'Impôt, par M. Charguérand, avec une introduction, par M. Emile de Girardin. — Pascal Duprat. Les principaux représentants des idées économiques en Italie. — Correspondance : V.-N. Sévène. Des Exécutions de la douane Russe. — Courcelle-Seneuil. Question des Banques. — Lettre à M. le rédacteur en chef. — Enseignement professionnel. — Ecole de la rue du Val-Sainte-Catherine, à Paris. — Bulletin financier. — Société d'économie politique. — Bibliographie. — Chronique économique.

Revue de l'Art Chrétien (juillet).

Mme Félicie d'Ayzac. Iconographie du dragon, 3e article (gravures dans le texte). — L'abbé J. Corblet. Les dessins du père Jérôme Nathalis. — A. Schæpkens. Bénitiers en pierre et en cuivre. — Edmond Le Blant. Essai de lecture d'une inscription antique trouvée à Boulogne-sur-Mer. — L'abbé J. D. La Théologie des Catacombes de Rome, 5e article. Chronique.

Revue Britannique (septembre).

La Science du langage. — Les Arbres et les Fleurs chez les païens et les chrétiens. — Le Collége et les Ecoliers de Winchester. — Pierre La Marche ou Walker. — Jérémie Gotthelf. I. Le Miroir de la vie du paysan. — II. Pierre Kaiser. — Don Fulano (4e extrait). — Les Musées de Florence. — Correspondance.

Revue Contemporaine (31 août et 15 septembre 1864).

Hip. Audeval. Les Dettes d'honneur (1re partie). — Xavier Eyma. Les Historiens de l'école américaine. Washington Irving. — Justin Amero. L'Infanticide et les Enfants trouvés en Angleterre. — V. Courdaveaux. Les derniers Critiques de Shakespeare en France. — F.-G. Gensiac. Venise en 1864. — Emile Jonveaux. Les Industries parisiennes. — Georges Lafenestre. Poésies : Mer et Ciel. L'Inconsolable. Souvenir antique. — Revue critique : Baron Ernouf. Souvenirs d'histoire contemporaine. Episodes militaires et politiques du baron Bourgoing. — Louis Liévin. La Seconde Vie de M. X.-B Saintine. — Alexandre Pey. Chronique politique. — Bulletin bibliographique. Athénæum français. Livres nouveaux. — V. Duruy. Introduction générale à l'Histoire de France, 2e partie : Description de la surface du sol français. — Baron Ernouf. Le Moniteur universel depuis son origine jusqu'à nos jours, 1re partie ; le Moniteur pendant la Révolution. — Hip. Audeval. Les Dettes d'honneur, 2e partie. — B. Aubé. La Critique religieuse à la Sorbonne. Tertullien. — Adolphe Guillot. La Liberté des Théâtres. — Revue critique : L. Derôme. Philosophie de la Révélation. La Trinité selon l'Ecriture, vrai fondement de la sience, de M. J.-M. Grandet. — Louis Bulot. La Turquie en 1864, de M. B.-C. Collas. — A. Claveau. Chronique littéraire. — Henri Vierne. Chronique politique.

Revue des Deux Mondes (1er et 15 septembre.)

Amédée Thierry. Récits de l'histoire romaine aux IVe et Ve siècles. La société chrétienne à Rome et l'émigration romaine en Terre-Sainte. — George Sand. La Confession d'une jeune fille (3e partie). — Alphonse Esquiros. L'Angleterre et la vie anglaise. Les lumières flottantes et les phares. — Charles de Rémusat. L'Eglise et l'Etat. — Claude Bernard. Etudes physiologiques sur quelques poisons américains : le curade. — Elisée Reclus. Le littoral de la France. Les landes de Born et du Marensin. — Emile Montegut. Essais de morale et de littérature. De la nature du génie du Tasse. — Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. — Prosper Mérimée. Essais et notices : Peinture murale à Londres. — Bulletin bibliographique. — George Sand. La Confession d'une jeune fille (4e partie). — Julian Klaczko. Deux négociations de la diplomatie européenne. Pologne et Danemark, 1863-1864. Les alliances depuis le Congrès de Paris et l'insurrection polonaise. — E. Jurien de la Gravière. La Marine d'autrefois, souvenirs d'un marin d'aujourd'hui. La flotte française et l'escadre du Levant en 1840. — M. Littré. Etudes sur le moyen âge. De l'Histoire des lettres et des beaux-arts pendant le XIVe siècle en France. — E. Simonin. L'Ile d'Elbe et ses mines de fer, souvenirs de voyage. — M. E.-D. Forgues. La langue du monde excentrique en Angleterre, fantaisie philologique. — J. Janin. Revue scientique. Les végétaux et l'atmosphère. — Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. — Théâtre : Les pièces nouvelles. — Bulletin bibliographique.

Revue Française (Septembre).

Charles Mouy. Portraits littéraires. M. Arsène Houssaye. — F. de Lasteyrie. Curiosités théologiques du monde souterrain. — A. Philibert-Soupé. Le Mauvais Œil, traduit de l'anglais de Charles Dickens. — Léon Cahun. L'Australie et les recentes

explorations. — A. de Lavalette. Les progrès de l'agriculture en France et les concours régionaux. — P. Chalvet. Les générations spontanées. —Poésies : Emmanuel des Essarts. L'idéal païen; Armand Renaud. Purification ; Georges Lafenestre. Sonnet. — G. Vapereau. Le Mouvement dramatique — A. Lacaussade. Revue de la Presse.— Albert Decrais. Chronique du mois. — Bibliographie.

Revue Indépendante (1er et 15 août).

G. Véran. Les vrais principes de 89.—G. de Chaulnes. Le journalisme contemporain : M. Adolphe Guéroult, suite et fin. — G. du Fresne de Beaucourt. Les Mémoires du comte de Tillières. Les Souvenirs du duc de Fézenzac. — P. Max-Simon. Le Chevalier Capori (suite). — G. Véran. Erection d'une statue à Châteaubriand. — G. Véran. Les vrais principes de 89 (suite). — G. de Chaulnes. De la Virginité et du célibat ecclésiastique (réponse au *Maudit* et à la *Religieuse*). — Ch. Deloncle. Littérature et philosophie catholiques. — M. Poujoulat. Histoire de Saint-Augustin (suite). — P. Max-Simon. Le Chevalier Capori (suite et fin).

Revue de l'Instruction publique (25 août, 1er, 8, et 15 septembre.)

Victor Chauvin. Chroniques hebdomadaires. — A. Lesieur. De la limite d'âge dans l'Université. — Géruzez. Séance publique annuelle des cinq académies. — C. Mallet. Seances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.—Justin Améro. La France jugée dans les livres de classe anglais. — A. Lesieur. Des colléges communaux. — Eugène Véron. De la critique littéraire dans les classes.—Victor Chauvin. Le Discours latin et les docteurs de l'*Union*.

Revue du Lyonnais (août 1864.)

Antoine Carteret. Au fond d'une cave, poésie. — Martin Daussigny. Découvertes archéologiques dans le lit du Rhône à Lyon.—Jules Ward. A propos de liturgie.—M. l'abbé Christophe. M. Viennet et les croisades. — Paul Saint-Olive. Voyage en chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse.— F. Artaud. Notice sur Pierre Toussaint Dechazelle. — Maurice Simonnet. Mosaïques.—A. Vachez. Necrologie : Mogneval. — J. Petit-Senn. Boutades. — A. V. Chronique locale.

Revue du Monde Catholique (10 septembre 1864).

P. Ramière. L'ontologisme romain. — Ernest Hello. Saint-François de Sales. Etude historique.—M. de Romont. Lettres sur l'histoire de la littérature anglaise de M. Taine (1re lettre). — M. de Boden. Délaissée, nouvelle (suite). — Eugène Veuillot. M. l'abbe Glaire et M. le pasteur Reville.—Bathild Bouniol. Peintures nouvelles à l'église Saint-Sulpice. — Jean d'Angély. A travers champs. — Eugène Veuillot. — Chronique de la quinzaine. — M. Venet, Nouvelles du pays littéraire.—MM. Vaillant, Bouniol Mulhingen, marquis de Roys. etc. Bulletin littéraire et scientifique.

Nouvelle Revue de Paris (15 septembre).

Francis Wey. Les Chansons de geste et les romans contemporains. — G. Bell. La princesse Héléna (fin). — J. du Boys. Les Comédies de l'amour. — Léouzon-Leduc. Le Danemark contemporain (fin). — F. Foucou. Théorie sur le mouvement des glaciers (fin).—U. Fages. Le grand siècle de la poésie chinoise.—N. Bloomfield. Correspondance inédite de Laclos et de Mme Riccoboni.—A. Vermorel. Un nouveau poème de Tennyson. — H. de Pène. Le Monde parisien.

Revue de Toulouse (Septembre).

Jules Renoult. Profils et paysages : Arles. — Mathieu Guesde. La vie aux Antilles. Ramond Villodas (dernière partie). — Archives historiques : Description des jours que la souveraine Cour de parlement de Toulouse n'entre point pour vacquer à l'expédition des procez qu'on appelle les jours fériats. — A. Pujol. Session de la Société botanique de France. — M. Taillandier. Bibliographie : Quelques mots sur l'Ontologisme et les écrits de M. l'abbé Fabre.—B. Battère. Ascension au pic du Midi de Bigorre. — Enseignement. — — Chronique : Mort de Mgr Gerbet, évêque de Perpignan. Inauguration de la statue du baron Larrey, à Tarbes. L'exposition des beaux-arts, à Toulouse. La presse littéraire de Toulouse, etc., etc.

Le Tour du Monde (20 et 27 août, 10 et 17 septembre).

Jean Reynaud et Edouard Charton. Ragaz et Pfeffers (Suisse). 1862. Texte inédit. — Karl Girardet. Neuf dessins. — Paul Marcoy. Voyage de l'océan Pacifique à l'océan Atlantique, à travers l'Amérique du Sud. 1846-1860. Texte et dessins inédits. — Riou. Onze dessins. — Paul Marcoy. Voyage de l'océan Pacifique à l'océan Atlantique, etc. — Riou. Dix-huit dessins. — Paul Marcoy. Voyage de l'océan Pacifique à l'océan Atlantique à travers l'Amerique du Sud (suite). — Riou. Douze dessins inédits.

Unité Catholique (août 1864.)

Conseils aux jeunes prédicateurs.—Une page d'histoire contemporaine sur les chapitres (suite). — Etudes sur la hiérarchie ecclésiastique (suite).— P. Marin de Boylesve. Un défenseur de l'Eglise. A propos de la liturgie romaine à Lyon.—Académie de l'Immaculée-Concepti on à Lerida. — Les mauvais livres.—Académie des Quirites à Rome. — Castel Gandolfo. — Lettres sur le jeûne et le carême (suite). — P. Sain d'Arod. Le plain-chant attaqué par un prêtre et défendu par un laïque. — Le P. Marin de Boylesve. Quelques reflexions sur le droit divin et la liberté humaine. — Etudes sur la hiérarchie ecclésiastique (suite). — Congré-

gations, rites, concile.—Lettres sur le jeûne et le carême (suite). — P. Sain d'Arod. Le plain-chant.

PÉRIODIQUES ANGLAIS.

Dublin University Magazine (september).

Irish Dœmonology and fairy lore. Changelings, Fairy mythology, enchanted treasures, raths, and fetches. — Maud Ruthyn and uncle Silas. A Story of Bartram-Haugh, by J. S. Le Fanu, author of Wylder's Hand. — September. A Day by the sea. — Glimpses of Celtic and Anglo-Saxon literature. — Rabelais Feast. — Yaxley and its neighbourhood, chap. LVIII to LXV. — A. Triad of french writers. — Gallenga's Invasion of Denmark. — — The Burgundy Flask. A Gossip fragment. — Geneva before Calvin.

PÉRIODIQUES ITALIENS.

Rivista Contemporanea (luglio et agosto 1864,)

B. Serra. Il bilancio dello Stato dell' anno 1865. — Ercole Bianchini. Teoria della rendita fondiaria impossibile e degli estimi censuari. — N. Nises. Del credito e de 'banchi. — Giuseppe Giuliano. Genesi e progresso del Concetto economico in Italia. — V. Rossi. Strade ferrate d'Inghilterra, Francia e Italia. Loro condizione et vendita delle ferrovie italiane di proprietà dello Stato. — Antonio Selmi. Studii ed osservazioni sulla nuova legge comunale e provinciale intorno al publico insegnamento. Lettera prima a Ruggiero Bonghi, Deputato. — G.-B. Michelini. L'Inghilterra e le sue istituzioni. — N. Tommaseo. Canzone d'un Pignone pel bruciamento delle vanita nel carnevale 1489. Poesie di fra' Girolamo Savoranola tratte dall'autografo. L'ufficio proprio per fra Girolamo Savonarola e suoi Compagni Scritto nel Secolo XVI con un proemio. Opere Stampate per cura e a spese del signor conte Carlo Capponi. — G. Massari. Rassegna politica. — B. Serra. Il bilancio dello stato dell'anno 1865. — V. Rossi. Sul ristauro delle finanze. — G.-B. Michelini. L'Inghilterra e le sue istituzioni. — Giovanni Flecchia. Di una iscrizione celtica trovata nel Novarese. — E. Bollati. Idee sull' insegnamento generale ed applicato delle lingue. — Adelchi. Errori. Racconto. — G. Massari, E. Ramellini. Bibliografia. — G. Straffarello. Miscellanea. — G. Massari. Rassegna politica.

Rivista dei Comuni italiani (31 agosto).

Saredo. Dell' ordinamento amministrativo e politico della Gran Bretagna a proposito di in libro recente di Charles de Franqueville. — F. Verde. L'istruzione populare e le biblioteche comunali. — Ottavio Lovera. Questioni di diritto comunale. I bilanci provinciali preventivi per l'anno 1864. Provincia di Sassari. — Della istruzione secondaria. Tre lettere del senatore Matteucci. — Giurisprudenza amministrativa. — Bibliografia. — Cronaca comunale e provinciale. — Bollettino delle circolari ministeriali.

PÉRIODIQUES SUISSES.

Bibliothèque Universelle et Revue Suisse (20 août).

H. J. Du rôle et des résultats les plus généraux de l'économie politique. — B. Dussaud. Esquisse de la vie rurale dans les cantons romands (fin). — C. Monnard. L'Allemagne occidentale à l'époque de la Révolution française et au commencement de l'Empire.—E. de C. Le Doldenhorn et la Weisse Frau. — Gustave Revilliod. Le grand romancier américain. — Chronique suisse. — Bulletin littéraire et bibliographique. — Notice sur le bulletin météorologique de l'observatoire du Collége romain et sur divers travaux récents relatifs aux étoiles filantes. — J.-L. Soret. Vérification de la loi électrolythique lorsque le courant exerce une action extérieure. — Bulletin scientifique, Physique, Chimie, Zoologie, Anatomie et Paléontologie. Botanique.

Paris. Impr. de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.



BULLETIN INDUSTRIEL

Bien que les affaires soient toujours dans un calme absolu, cependant ils s'en prépare de nombreuses qui feront sous peu leur apparition sur le marché financier; on pourra se rendre enfin un compte exact de la facilité apportée dans la transmission des valeurs par les diverses combinaions de chèques, billets à intérêts et obligation à terme.

S'il a beaucoup été fait dans cette voie, il ne faut pas oublier, qu'il n'y a en réalité, dans les combinaisons mises en œuvre que la moitié du problème: le drainage du numéraire qui s'opère déjà sur une vaste échelle, ne représente que le travail réalisé ; l'épargne et une partie du fond de roulement momentanément inactif; il reste le travail à *réaliser*, et celui-là, jusqu'à ce jour, n'a guère eu que l'escompte pour lui venir en aide. Il pourrait être à la rigueur suffisant, si ses effets n'étaient en partie atténués par les variations du taux de l'intérêt et surtout par le rejet d'une partie des bordereaux présentés. Qu'il y ait nécessité pour les banques de se montrer se moutrer sévères, ceci ne fait pas le moindre doute, mais l'industrie, et principalement la petite industrie, si nombreuse en France, n'a pas ou n'a presque pas de fonds de roulement, encore moins a-t-elle d'épargnes ; lorsqu'il lui vient une commande, il faut qu'elle aille chez le banquier ; si celui-ci ferme sa caisse, la commande ne peut être exécutée et il en résulte une perte pour tous, car l'inaction du travail en France, c'est la ruine de la société à court délai. La nécessité d'aviser à un grand développement du crédit est d'autant plus évidente que les traités de commerce conclus par la France avec l'Angleterre, la Belgique et l'Italie (en attendant les ratifications du traité avec la Prusse et le Zollverein) ont été rédigée en ce sens qu'ils divisaient les conventions en deux périodes : l'une qui commençait à partir d'une première période qui suivait de près la signature des traités et l'échange des ratifications ; l'autre qui devait prendre son cours à partir d'une époque postérieure. A cette seconde époque, les droits fixés par les tarifs se trouvaient être sensiblement modifiés ; quelques-uns même devaient disparaître entièrement. Il importe donc au commerce et à l'industrie de ne pas perdre de vue que la deuxième période pour les traités passés avec les trois puissances que nous avons indiquées plus haut, c'est à dire l'Angleterre, la Belgique et l'Itelie, s'ouvrira le 1er octobre octobre 1864, et que dès ce moment, le bénéfice des tarifs modificateurs dans le sens de l'adoucissement des droits leur sera pleinement acquis. Pour que ces bénéfices soient acquis, il faut l'aide du capital, ou pour mieux dire du *crédit*.

Il ya bien d'autres faits qui appellent forcément notre attention sur la question que nous soulevons. ainsi dimanche dernier, 25 septembre, a eu lieu l'inauguration des chemins de fer vicinaux de Strasbourg à Barr, Molsheim et Wasselonne, et l'exemple du Bas-Rhin a déjà fructifié, car le Haut-Rhin inaugure en décembre prochain le chemin de fer vicinal de Sainte-Marie-aux-Mines; la Haute-Marne s'apprête à suivre l'exemple donné, et nous apprenons que la Haute-Saône et l'Ain ne tarderont pas à entrer dans le mouvement donné par ce département. C'est un surcroit d'activité apporté à la demande, il faut que le travail soit en mesure de répondre.

Ces considérations ont frappé nombre de bons esprits, aussi n'avons-nous pas été surpris d'apprendre que des essais ont déjà été tentés.

Le crédit est de deux sortes : ou ***sur le passé***, en mobilisant et en faisant fructifier, les capitaux engagés et l'épargne improductive, ou *snr l'avenir*. Pour ce dernier, l'escompte est insuffisant. On a pensé à la garantie personnelle se solidarisant ; — ainsi, dix fabricants ou commerçants forment un premier capital et se rendent mutuellement solidaires pour dix fois ce capital. Il est évident que la banque à laquelle on offrira la garantie de dix personnes est suffisamment couverte, et qu'un fonds de roulement décuple d'un premier versement, doit suffire à l'industrie dans presque tous les cas, puisqu'elle doit toujours, pour bénéficier, réaliser dans un court délai. Ce premier essai, car la combinaison dont il s'agit fonctionne déjà, — peut servir de point de départ ; — il n'y a plus qu'à généraliser et à modifier, si besoin est, les parties défectueuses. Nous espérons que les hommes spéciaux n'y manqueront pas.

CHEMIN DE FER DU MÉDOC

Lotissement de un million de mètres de terrains boisés aux bains de mer de Soulac.

Le conseil d'administration de la Compagnie du **CHEMIN DE FER DU MÉDOC** a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'il est mis à leur disposition, par préférence, à dater du 15 septembre jusqu'au 31 décembre 1864, **UN MILLION DE MÈTRES DE TERRAINS BOISÉS**, aux bains de mer de Soulac, à partir du prix de **CINQUANTE CENTIMES LE MÈTRE**, conformément au cahier des charges déposé dans les bureaux de la compagnie :

A Bordeaux, COURS DU XXX JUILLET, n° 20 ;

A Paris, RUE DE RICHELIEU, 89, et chez MM. JARRY, SUREAU ET Ce, 48, *rue Laffitte*.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

47e Tirage trimestriel des obligations foncières 3 et 4 o/o (1853)

Le n° 638 sorti le premier, gagne . . . . **100,000** fr.
Le n° 83,344 sorti le deuxième, gagne. **50,000**
Le n° 97,142 sorti le troisième, gagne. **20,000**
807 numéros, sortis ensuite, seront remboursés : les 4 0/0 au pair, et les 3 0/0 avec une prime de 20 0/0.

4e Tirage trimestriel des obligations foncières de 500 fr. 4 o/o (1863).

Numéro sorti : 5,879. Les 40 obligations portant ce numéro gagnent, suivant la série à laquelle elles appartiennent, les lots suivants. . . . . 24e série, 100,000 fr.
36e série, 30,000 fr. — Séries 4, 34. 2, 39, 37, 35, 25, 10, chacune 5,000 fr.
et les séries 28, 23, 5, 31, 8, 40, 32, 21, 26, 30, 19, 13, 17, 9, 38, 18, 11, 20, 15, 1, 7, 27, 12, 16, 14, 29, 3, 33, 6, 22. . . . . chacune 1,000 fr.
40 numéros sont en outre remboursés au pair.

8e Tirage semestriel des obligations communales 3 o/o.

Le n° 132,929, sorti le premier, gagne 100,000 fr. — Les nos 41,066 — 194 — 4,621 — 40,369 gagnent chacun 10,000 fr — Et les nos 11,996 — 98,461 — 106,043 — 122,045 — 74,696 — 75,446 — 139,039 — 129,536 — 81,536 — 28,865 chacun un lot de 1,000 fr.
397 numéros, sortis ensuite, seront remboursés au pair.

La liste complète des numéros sortis à chaque tirage est adressée *franco* à toute personne habitant les départements qui en font la demande par lettre affranchie.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER ROMAINS.

MM. les porteurs des actions ordinaires et des actions privilégiées trentenaires de la Société, sont prévenus que le coupon n° 5 desdites actions, sera payé à partir du 1er Octobre prochain, à raison de 12 fr., 50 c. pour les premières et de 15 fr. pour les secondes, à la caisse de la Société générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, *rue de la Victoire, à Paris.*

Ladite Société reçoit les coupons en dépôt depuis le 22 Septembre dernier.

Pour le Conseil d'Administation et par son ordre
Le secrétaire général, C. JUBÉ DE LA PERRELLE.

COMPAGNIE CENTRALE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE
PAR LE GAZ.
Lebon père, fils et Ce.

Messieurs les actionnaires sont prévenus qu'ils pourront, à partir du 1er octobre prochain, toucher au siège de la Société, rue Drouot, n° 11, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi, *quinze francs* par action, pour le coupon n° 2, à compte sur les dividendes de l'exercice 1864, et sous déduction de *trente-huit centimes* d'impôt, pour les actions au porteur.

CHEMIN DE FER DU MÉDOC

Le conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer du Médoc a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les actionnaires de la Compagnie, qu'en vertu de l'art. 13 des statuts, par mesure générale, la libération anticipée des actions est autorisée à partir du 15 septembre 1864.

Par ordre du conseil d'administration,
Le secrétaire général de la Compagnie, Ch. Couturié.

BANQUE. — BOURSE
ÉMISSIONS

ACHAT, ARBITRAGE ET VENTE DE TITRES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Escompte et paiement de coupons. — Services de caisse. — Recouvrements.

RENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX

Maison E. DAUTREVAUX, 21, rue de la Victoire.

LIBRAIRIE L. HACHETTE ET Cie, 77, BOULEVARD St-GERMAIN, A PARIS.

TRAITÉS
DE
MÉCANIQUE PRATIQUE

Par M. le Général A. MORIN

Membre de l'Institut (Académie des Sciences), directeur du Conservatoire des Arts-et-Métiers, etc.

AIDE-MÉMOIRE DE MÉCANIQUE PRATIQUE, 5e édition. 1 vol.	9 fr.	»
NOTIONS FONDAMENTALES DE MÉCANIQUE ET DONNÉES D'EXPÉRIENCES, 3e édit. 1 vol.	7	50
HYDRAULIQUE, 2e édition. 1 vol.	9	»
NOTIONS GÉOMÉTRIQUES SUR LES MOUVEMENTS ET LEURS TRANSFORMATIONS, ou ÉLÉMENTS DE CINÉMATIQUE, 2e édition. 1 vol.	5	»
RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX, 3e édition. 2 vol.	15	»
ÉTUDES SUR LA VENTILATION. 2 vol.	18	»
MACHINES ET APPAREILS DESTINÉS A L'ÉLÉVATION DES EAUX. 1 vol.	7	50
DES MACHINES A VAPEUR. — Tome 1er : *Production de la vapeur.* 1 vol.	9	»
DESSINS COLORIÉS POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉCANIQUE, 30 planches de 49 cent. sur 65 cent.	40	»

Sommaire du no 82 (30 septembre 1864), de **la Vie à la Campagne**, journal des haras, de chasse, pêche, acclimatation, etc., publié par Ch. Furne, éditeur-propriétaire, rue Saint-André-des-Arts, 45, à Paris. — 4e année. — 25 francs par an.

La chasse à tir en Angleterre, par S. de Larclause; — *Historique du haras*, par Ch. du Hays; — *L'écrevisse et la vendoise*, par E. Gabé; — *Traité universel de chasse*, par A. Toussenel; — *Formation et conservation* des races chevalines, par Huzard; — *Une quinzaine dans les Pyrénées*, par A. de Vignerie; — *Adjudication du droit de chasse.* par Jules Ferrand; — *Bulletin.*

ILLUSTRATION. *The Flying-Dutchman*, planche hors texte, par Tournier et Gilbert.

PARIS. — IMP. V. GOUPY ET Ce, RUE GARANCIÈRE, 5.



Adresser tout ce qui concerne la rédaction à M. LÉO JOUBERT, rédacteur en chef, rue du Pont-de-Lodi.

La direction ne répond pas des manuscrits qui lui sont adressés et ne se charge pas de les renvoyer.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire avec cette livraison sont priés de le renouveler dans la quinzaine, afin qu'ils n'éprouvent aucun retard dans l'envoi de la REVUE.

S'adresser à l'administration, 1, rue du Pont-de-Lodi.

Prix de la REVUE CONTEMPORAINE à l'étranger,

SERVIE DIRECTEMENT PAR LA POSTE.

	fr.		fr.
Alexandrie (Egypte)	66	* Grèce	66
Australie	76	Hambourg	70
Autriche	68	Hanovre	70
Bade (grand-duché de)	68	Iles Ioniennes	78
Bavière	72	* Indes-Orientales	76
Belgique	72	Italie (royaume d')	62
* Bolivie	98	* Japon	76
* Bornéo	76	* Mexique	76
Brésil	82	Moldavie et Valachie	78
* Buénos-Ayres	76	* Monténégro	68
Chili	98	* Norwége	70
Chine	78	* Nouvelle-Zélande	76
* Colonies anglaises, espagnoles, portugaises et néerlandaises	76	Pays-Bas	64
Colonies françaises	76	* Pérou	98
* Danemark	72	* Pologne	70
* Egypte (moins Alexandrie)	66	* Portugal	62
* Equateur (république de l')	98	Prusse	70
Espagne	66	* Russie	70
Etablissements français dans l'Inde	90	Saxe	68
Etablissements français de l'Océanie	100	* Servie	68
* Etats de l'Amérique du centre	76	* Suède	70
Etats-Unis du Nord	76	Suisse	60
Etats-Romains	88	* Tunis	68
Francfort-sur-le-Mein	70	* Turquie d'Europe et d'Asie	68
Grande-Bretagne	66	Wurtemberg	68

* Les pays précédés d'un astérisque sont ceux où les destinataires ont un droit à payer en sus à la réception des numéros.

LA REVUE CONTEMPORAINE paraît tous les quinze jours, le 15 et à la fin de chaque mois, par livraisons de 14 à 15 feuilles d'impression, contenant la matière d'un volume de 600 pages, et forme, tous les deux mois, un volume de 1,000 pages environ, six volumes par an ; plus un supplément de BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE, formant à part un 7e volume. — Le prix de l'abonnement est de

Paris. . . . . Un an, **50** fr. — Six mois, **26** fr. — Trois mois, **14** fr.
Départements. . . Un an, **56** fr. — Six mois, **29** fr. — Trois mois, **15** fr.
Étranger. . . . . . LE PORT EN SUS, suivant le pays. (*Voir ci-contre.*)

On s'abonne, pour la France, à tous les Bureaux de Poste, chez tous les Libraires et dans les Bureaux des Messageries. — Pour l'Etranger, dans toutes les Librairies et aux Directions des Postes.

LIBRAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER :

Allemagne.

LEIPZIG .... | Maison FIRMIN DIDOT. ALPHONSE DURR. H. BROCKHAUS. MICHELSEN.
VIENNE .... | GEROLD fils. SINTENIS.
BERLIN .... | SCHNEIDER et Ce.
AUGSBOURG, CARLSRUHE, COLOGNE, FRANCFORT, HAMBOURG, MAYENCE, MUNICH, SARREBRUCK, WURZBOURG .... | DIRECTION DES POSTES.

Grande-Bretagne.

EDIMBOURG .... | SETON ET MACKENZIE.
LONDRES .... | KING, Parliament street, 34. ARNOLD, Fleet street, 86. BARTHES et LOWELL, 14, Great Marlborough street. H. BAILLIÈRE, 219, Regent str. A. B. DULAU et Ce, Soho sq., 37. W. JEFFS, Foreign Bookseller, 15, Burlington Arcade, Picadilly.
OXFORD .... | PARKER.

Belgique.

BRUXELLES .... | LIBRAIRIE NOUVELLE, 39, r. Montagne-de-la-Cour. MUQUARDT. DECQ.

Canada.

QUEBEC .... | ROZEZ. MOREL et GRAVEL.

Brésil.

RIO JANEIRO .... | GARNIER frères.

Chili.

VALPARAISO .... | FLOURY. PASCUAL EZQUERRA.

Cuba.

LA HAVANE .... | CHARLAIN.

Danemark.

COPENHAGUE .... | HOEST. C.-A. REITZEL.

Égypte.

ALEXANDRIE .... | E.-H. SCHUTZ.
LE CAIRE .... | OZANNE.

Espagne.

BARCELONE .... | VERDAGUER.
MADRID .... | J. BAILLY-BAILLIÈRE.

États-Unis.

BOSTON .... | LITTLE, BROWN et Ce.
NEW-YORK .... | BAILLIÈRE. CHRISTERN.
NOUVELLE-ORLEANS. | HÉBERT. LIBRAIRIE NOUVELLE.
PHILADELPHIE .... | JOHN PENNIGTON and SON.
SAN-FRANCISCO .... | HENRI PAYOT.

Hollande.

AMSTERDAM .... | VAN BAKKENÈS. CAARELSEN et Ce.
BRÉDA .... | BROESE et Ce.
LA HAYE .... | KOOL.
ROTTERDAM .... | KRAMERS.
UTRECHT .... | BROESE et Ce. KEMINK et fils.

Hongrie.

PESTH .... | EMICH.

Italie.

ROME .... | MERLE.
NAPLES .... | DUFRESNE.
TURIN .... | BOCCA frères. PIC (DEGIORGIS). GIANINI et FIORE.
MILAN .... | DUMOLARD. MOLINARI
GÊNES .... | BEUF.
TRIESTE, VENISE, VERONE .... | H.-F. MUNSTER.
FLORENCE .... | VIEUSSEUX.

Mexique.

MEXICO .... | BRUN.

Pérou.

LIMA .... | MORINIÈRE.

Pologne.

CRACOVIE .... | FRIEDLEIN.
VARSOVIE .... | ROD. FRIEDLEIN. GEBETNER. NATANSON.

Portugal.

LISBONNE .... | SILVA.

République Argentine.

BUENOS-AYRES .... | CH. VILLATE.

Russie.

ODESSA .... | VILIETTY.
MOSCOU .... | GAUTHIER. RENAUD. URBAIN.
SAINT-PETERSBOURG. | S. DUFOUR. JACQUES ISSAKOFF. BASILE ISSAKOFF. A. CLUZEL et Ce.

Suède et Norwége.

STOCKHOLM .... | BONNIER.

Suisse.

BERNE .... | DALP.
GENÈVE .... | J. CHERBULIEZ. DESROGIS.
LAUSANNE .... | BRIDEL.

Turquie.

CONSTANTINOPLE .... | WICK.

Paris. — Imprimerie de DUBUISSON et Ce, rue Coq-Héron, 5.

